ÉTATS FINANCIERS DES ORGANISMES ET DES ENTREPRISES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2008-2009

Volume publié sous l'autorité
du ministre des Finances

Finances
Québec

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec
2008-2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Mai 2011
ISSN 1488-9110 (Imprimé)
ISSN 1488-9129 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2011

Le ministère des Finances vous présente cette publication regroupant les états financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec.

Bien que les états financiers de ces organismes et de ces entreprises sont en général présentés à l'Assemblée nationale, ils sont regroupés dans ce volume pour en faciliter la consultation.

Québec, mai 2011

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Agence de l'efficacité énergétique	Ressources naturelles et Faune	2009-03-31	9
Agence des partenariats public-privé du Québec	Administration gouvernementale	2009-03-31	22
Agence métropolitaine de transport	Transports	2008-12-31	34
Autorité des marchés financiers	Finances	2009-03-31	62
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	82
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	Finances	2009-03-31	107
Caisse de dépôt et placement du Québec	Finances	2008-12-31	116
Capital Financière agricole inc.	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2009-03-31	158
Cautionnements individuels des agents de voyages	Justice	2009-03-31	171
Centre de la francophonie des Amériques	Conseil exécutif	2009-03-31	(*)
Centre de recherche industrielle du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	184
Centre de services partagés du Québec	Services gouvernementaux	2009-03-31	201
Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	Administration gouvernementale	2008-12-31	224
Commission de la capitale nationale du Québec	Conseil exécutif	2009-03-31	389
Commission de la construction du Québec	Travail	2008-12-31	405
Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	(*)
Commission des lésions professionnelles	Travail	2009-03-31	459
Commission des normes du travail	Travail	2009-03-31	469
Commission des relations du travail	Travail	2009-03-31	481
Commission des services juridiques	Justice	2009-03-31	494
Conseil de gestion de l'assurance parentale	Emploi et Solidarité sociale	2008-12-31	513
Conseil des arts et des lettres du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	525
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2008-06-30	545
Corporation d'hébergement du Québec	Santé et Services sociaux	2009-03-31	556
Corporation d'urgences-santé	Santé et Services sociaux	2009-03-31	577
Curateur public (Le)	Famille et Aînés	2008-12-31	600
École nationale de police du Québec	Sécurité publique	2008-06-30	613
École nationale des pompiers du Québec	Sécurité publique	2008-06-30	622
Financement-Québec	Finances	2009-03-31	629
Fondation de la faune du Québec	Ressources naturelles et Faune	2009-03-31	640
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (**)	Sécurité publique	2008-12-31	655
Fonds d'aide aux recours collectifs	Justice	2009-03-31	661

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2009-03-31	669
Fonds d'assurance parentale	Emploi et Solidarité sociale	2008-12-31	676
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre	Emploi et Solidarité sociale	2009-03-31	688
Fonds de la recherche en santé du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	694
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	Justice	2009-03-31	705
Fonds d'indemnisation des services financiers	Finances	2009-03-31	717
Fonds d'indemnisation du courtage immobilier	Finances	2008-12-31	724
Fonds en fidéicommis	Finances	2009-03-31	(*)
Fonds en fidéicommis – Taxe sur les produits et services (**)	Revenu	2009-03-31	730
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	732
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	742
Héma-Québec	Santé et Services sociaux	2009-03-31	751
Hydro-Québec	Ressources naturelles et Faune	2008-12-31	768
Immobilière SHQ	Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2008-12-31	824
Institut de la statistique du Québec	Finances	2009-03-31	838
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Éducation, Loisir et Sport	2008-06-30	850
Institut national de santé publique du Québec	Santé et Services sociaux	2009-03-31	862
Investissement Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	877
IQ FIER inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	934
IQ Immigrants Investisseurs inc.	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	944
La Financière agricole du Québec	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2009-03-31	964
La Financière agricole du Québec – Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles Fonds d'assurance récolte Fonds du compte de stabilisation du revenu agricole	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2009-03-31	985
La Financière agricole du Québec – Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2009-03-31	999
Loto-Québec	Finances	2009-03-31	1011
Ministère du Revenu – Biens sous administration	Revenu	2008-12-31	(*)
Musée d'art contemporain de Montréal	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	1034
Musée de la civilisation	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	1054

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Musée national des beaux-arts du Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	1076
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	Emploi et Solidarité sociale	2008-06-30	1101
Office des professions du Québec	Justice	2009-03-31	1110
Office Québec-Amériques pour la jeunesse	Relations internationales	2009-03-31	1119
Régie de l'assurance maladie du Québec	Santé et Services sociaux	2009-03-31	1128
Régie de l'énergie	Ressources naturelles et Faune	2009-03-31	1137
Régie des installations olympiques	Tourisme	2008-10-31	1149
Régie des rentes du Québec	Emploi et Solidarité sociale	2009-03-31	1164
Régie du bâtiment du Québec	Travail	2009-03-31	1189
Régie du cinéma	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	1199
Services Québec	Services gouvernementaux	2009-03-31	1206
Société de développement de la Baie-James	Ressources naturelles et Faune	2008-12-31	1219
Société de développement des entreprises culturelles	Culture, Communications et Condition féminine	2009-03-31	1242
Société de financement des infrastructures locales du Québec	Finances	2009-03-31	1264
Société de la Place des Arts de Montréal	Culture, Communications et Condition féminine	2008-08-31	1271
Société de l'assurance automobile du Québec	Transports	2008-12-31	1289
Société des alcools du Québec	Finances	2009-03-28	1307
Société des établissements de plein air du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2009-03-31	1329
Société des parcs de sciences naturelles du Québec	Développement durable, Environnement et Parcs	2009-03-31	1341
Société des Traversiers du Québec	Transports	2009-03-31	1347
Société d'habitation du Québec	Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2009-03-31	1365
Société du Centre des congrès de Québec	Tourisme	2009-03-31	1381
Société du Grand Théâtre de Québec	Culture, Communications et Condition féminine	2008-08-31	1397
Société du Palais des congrès de Montréal	Tourisme	2009-03-31	1415
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	1434
Société générale de financement du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2008-12-31	1448
Société immobilière du Québec	Services gouvernementaux	2009-03-31	1482
Société Innovatech du Grand Montréal	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	1501
Société Innovatech du Sud du Québec	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	1510

TABLE DES MATIÈRES

ORGANISMES ET ENTREPRISES	RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE	EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE	PAGE
Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	1520
Société Innovatech Régions ressources	Développement économique, Innovation et Exportation	2009-03-31	1532
Société nationale de l'amiante	Ressources naturelles et Faune	2009-03-31	1540
Société québécoise d'assainissement des eaux	Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	2009-03-31	1547
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	Développement durable, Environnement et Parcs	2009-03-31	1556
Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)	Justice	2009-03-31	1570
Télé-Québec (Société de télédiffusion du Québec)	Culture, Communications et Condition féminine	2009-08-31	1581
Tribunal administratif du Québec	Justice	2009-03-31	1596

(*) Non disponibles à la date de publication.
(**) Non vérifiés.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(L.R.Q., c. A-7.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Contributions :		
Quote-part des distributeurs d'énergie	36 274 852 $	24 308 452 $
Fonds vert du gouvernement du Québec	1 212 620	29 546
Programmes fédéraux	1 622 546	3 200 958
Partenaires autres	428 250	111 341
Autres produits	156 445	58 019
	39 694 713	27 708 316
CHARGES		
Subventions octroyées (note 4)	26 840 824	10 158 346
Traitements et avantages sociaux	5 303 850	3 433 158
Honoraires professionnels	5 030 289	1 861 531
Publicité et communication	8 118 248	2 064 975
Télécommunication et messagerie	465 146	414 730
Frais de déplacement et représentation	320 071	339 329
Frais de location	399 142	180 035
Fournitures	59 416	59 525
Entretien et réparations	13 285	50 695
Formation	52 642	27 650
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	2 313	130 925
Frais financiers	12 634	84 199
Amortissement des immobilisations corporelles	91 610	38 072
	46 709 470	18 843 170
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(7 014 757) $	8 865 146 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SOLDE DÉBUT	10 119 846 $	1 254 700 $
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(7 014 757)	8 865 146
SOLDE À LA FIN	3 105 089 $	10 119 846 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du Fonds consolidé du revenu		22 884 253 $
Encaisse	23 328 955 $	
Créances (note 5)	2 510 684	1 369 843
Prêts encaissables à court terme (note 6)	16 780	53 001
	25 856 419	24 307 097
Prêts (note 6)	24 802	9 375
Immobilisations corporelles (note 7)	425 437	276 005
	26 306 658 $	24 592 477 $
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds de financement (note 8)		10 058 238 $
Charges à payer et frais courus (note 9)	22 440 164 $	3 643 604
	22 440 164	13 701 842
Provision pour congés de maladie (note 10)	694 428	703 812
	23 134 592	14 405 654
AVOIR		
Apport du gouvernement du Québec	66 977	66 977
Excédent cumulé affecté (note 11)	3 105 089	10 119 846
	3 172 066	10 186 823
	26 306 658 $	24 592 477 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,

Johanne Giguère
Vice-présidente

Richard Lamarche
Administrateur

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(7 014 757) $	8 865 146 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement	2 313	130 925
Amortissement des immobilisations corporelles	91 610	38 072
	(6 920 834)	9 034 143
Variations des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation		
Créances	(1 140 841)	2 999 994
Charges à payer et frais courus	18 796 560	305 056
Produits perçus d'avance		(149 667)
Provision pour congés de maladie	(9 384)	(48 124)
	17 646 335	3 107 259
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	10 725 501	12 141 402
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Recouvrement de prêts	18 481	46 301
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(241 042)	(262 733)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(222 561)	(216 432)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation du Dû au Fonds de financement		10 058 238
Remboursement du Dû au Fonds de financement	(10 058 238)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(10 058 238)	10 058 238
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	444 702	21 983 208
TRÉSORERIE – AU DÉBUT	22 884 253	901 045
TRÉSORERIE – À LA FIN	23 328 955 $	22 884 253 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	2009	2008
Annulation de la dette long terme en échange d'immobilisations corporelles		2 818 $
Intérêts versés	64 001 $	23 763

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence de l'efficacité énergétique, personne morale de droit public, constituée en vertu de la Loi sur l'Agence de l'efficacité énergétique (L.R.Q., c. A-7.001), a pour mission, dans une perspective de développement durable, de promouvoir l'efficacité énergétique et le développement de nouvelles technologiques pour toutes les formes d'énergie, dans tous les secteurs d'activité, au bénéfice de l'ensemble de tous les citoyens des régions du Québec. L'Agence a également pour fonctions d'élaborer le plan d'ensemble triennaux en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, 5e suppl.), l'Agence n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

L'Agence finance ses activités avec les sommes provenant des quotes-parts des distributeurs d'énergie et dont les montants sont déterminés par la Régie de l'énergie. L'Agence peut également déterminer un tarif de frais pour des services qu'elle offre dans le cadre de ses activités. Elle peut finalement recevoir des sommes d'un tiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation des états financiers, l'Agence utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public et les conventions comptables du gouvernement. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La production des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour prêts à risque de recouvrement ainsi que la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par la direction.

Contribution

Gouvernement du Québec et du Canada

Les contributions du gouvernement du Québec et du Canada sont constatées à titre de produits de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées.

Quote-part des distributeurs d'énergie

Les contributions reçues ou à recevoir des distributeurs sont affectées à l'exercice financier figurant sur les avis de paiement produits par la Régie de l'énergie.

Partenaires

Les contributions reçues ou à recevoir des partenaires qui sont affectés à des projets spécifiques sont reportées et virées aux produits au même rythme que la dépense qu'ils financent.

Subventions et prêts

Les subventions sont comptabilisées aux charges lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait les critères d'admissibilité, s'il y en a. Toutefois, les subventions récupérables sont inscrites comme prêts jusqu'à concurrence du montant dont le recouvrement est raisonnablement certain.

Provision pour prêts à risque de recouvrement

Lorsqu'il est établi qu'il y a des risques quant au recouvrement des prêts, les valeurs comptables sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs de réalisation estimatives sont mesurées selon le jugement de la direction.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Matériel roulant	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Systèmes informatiques	5 ans

Dépréciation d'immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Agence de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Trésorerie

La politique de l'Agence est de présenter l'encaisse et le montant à recevoir du Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec comme trésorerie puisque les sommes provenant de ce fonds permettent de faire face à ses engagements de trésorerie à court terme.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Changement de référentiel comptable

Depuis le 1er avril 2008, l'Agence a procédé à un changement de référentiel comptable passant du Manuel de l'ICCA comptabilité pour le secteur privé à celui du secteur public. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés prospectivement. Certains chiffres de l'exercice financier 2007-2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008-2009. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé de l'Agence.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

<u>Instruments financiers</u>

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Changement de référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles

Les développements informatiques et les logiciels d'application sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ». De plus, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation qui sont liés à des développements informatiques figurent maintenant dans la catégorie « Systèmes informatiques ».

Produits et charges

Les produits et les charges sont tous présentés à la valeur brute dans les états financiers. En 2007-2008, certaines charges engagées par l'Agence et remboursées par un tiers (programmes fédéraux), étaient présentées à la valeur nette dans l'état des résultats. Ces charges sont maintenant comptabilisées à la valeur brute et les produits correspondants sont présentés distinctement à titre de contribution.

4. SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2009	2008
Entreprises privées	8 056 691 $	4 097 176 $
Municipalités et Offices municipaux d'habitation	28 095	251 443
Habitations	96 496	7 777
Établissements de santé, d'éducation et de services sociaux	1 440 629	2 729 999
Entreprises du gouvernement du Québec	13 151 486	
Organismes du secteur public et parapublic du Québec	36 642	132 201
Organismes sans but lucratif du secteur privé	4 025 785	2 939 750
Particuliers	5 000	
	26 840 824 $	10 158 346 $

5. CRÉANCES

	2009	2008
À recevoir :		
Partenaires distributeurs d'énergie (quote-part)	504 296 $	656 141 $
Partenaires Fonds vert du gouvernement du Québec	883 491	29 546
Office de l'efficacité énergétique	1 090 118	682 506
Autres	32 779	1 650
	2 510 684 $	1 369 843 $

6. PRÊTS

	2009	2008
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2009 à 2011	119 365 $	150 615 $
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	35 000	35 000
Prêts, sans intérêt, remboursables selon les conditions prévues aux ententes	121 162	140 566
	275 527	326 181
Provision pour prêts à risque de recouvrement[1]		
Prêts, sans intérêt, remboursables de 2009 à 2011	(108 114)	(121 239)
Prêts, sans intérêt, remboursables sous forme de redevances	(35 000)	(35 000)
Prêts, sans intérêt, remboursables selon les conditions prévues aux ententes	(90 831)	(107 566)
	(233 945)	(263 805)
Prêts nets	41 582	62 376
Moins : Prêts encaissables à court terme	16 780	53 001
	24 802 $	9 375 $

(1) La variation de la provision pour prêts à risque de recouvrement se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début	263 805 $	132 880 $
Provision de l'exercice	2 313	130 925
Radiation de l'exercice	(32 173)	
Solde à la fin	233 945 $	263 805 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Matériel roulant	64 824 $	40 638 $	24 186 $	30 936 $
Mobilier et équipement	144 813	44 549	100 264	50 520
Équipement informatique	262 711	144 694	118 017	60 647
Équipement spécialisé	43 845	21 557	22 288	26 672
Systèmes informatiques	187 130	26 448	160 682	107 230
	703 323 $	277 886 $	425 437 $	276 005 $

8. FACILITÉS DE CRÉDIT

En avril 2008, l'Agence a remboursé le solde de l'emprunt au Fonds de financement soit 10 058 238 $. Elle n'a contracté aucun autre emprunt en cours d'année. L'Agence dispose d'une marge de crédit de 1 000 000 $ sur découvert de banque portant intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada, soit 2,25 % à la date du bilan et venant à échéance au plus tard le 31 mars 2012. En date du 31 mars 2009, la marge de crédit est inutilisée.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Subventions octroyées	15 430 288 $	1 183 109 $
Fournisseurs	6 300 279	1 916 269
Traitements et avantages sociaux	303 478	193 267
Vacances	406 119	350 959
	22 440 164 $	3 643 604 $

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1[er] janvier 2009, le taux de cotisation de l'Agence pour le RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 261 060 $ en 2009 (164 979 $ en 2008). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Obligations relatives aux congés de maladie

L'Agence a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 66 806 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

	2009	2008
Solde au début	703 812 $	751 936 $
Charge de l'exercice	66 141	108 662
Prestations versées au cours de l'exercice	(75 525)	(156 786)
Solde à la fin	694 428 $	703 812 $

Description

L'Agence dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Agence.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Obligations relatives aux congés de maladie (suite)

Description (suite)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Agence. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement de 1 journée par moi, pour les employés réguliers (12 jours par année). Pour les employés à temps partiels, à temps réduit ou en aménagement de travail, le crédit de congé à attribuer chaque moi peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Certains corps d'emploi non syndicables (comme les cadres) n'accumulent pas de journée de maladie. Ils conservent toutefois les banques qu'ils ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi, décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 %, et sujet à un maximum global de 66 jours.

À la retraite, les individus ont aussi le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et selon le maximum global de 66 jours, mais ils choisissent surtout, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulés en préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi, un jour à la fois, jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Évaluation et estimations subséquentes

La provision pour congé de maladie provenant du programme d'accumulation a fait l'objet d'une actualisation sur la basse notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

	RREGOP (*)			Autres
	25-34	35-44	45 et plus	Tous
Taux d'indexation	3,85 %	3,85 %	3,10 %	4,10 %
Taux d'actualisation	5,40 %	5,70 %	3,30 %	4,00 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	29 ans	20 ans	6 ans	8 ans

(*) Pour le régime RREGOP l'Agence a créé des sous groupes selon l'âge.

Provision pour vacances

La provision pour vacances, au montant de 406 119 $ (2008 : 350 959 $), est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ». Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Agence estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

11. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

Le tableau suivant présente l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2009 selon les contributions des différents partenaires. Tel que prévu à la loi, l'Agence présente, pour la quote-part des distributeurs, les résultats par source d'énergie.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

11. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (suite)

	2009					
	EXCÉDENT PAR SOURCE D'ÉNERGIE					
			Carburants et combustibles			
	Électricité	Gas naturel	Mazout lourd	Mazout léger	Essence	Diesel
Produits						
Contributions :						
Quote-part	29 557 689 $	1 602 126 $	78 791 $	2 157 760 $	2 471 142 $	360 426 $
Fonds vert du gouvernement du Québec						
Programmes fédéraux						
Partenaires autres						
Autres produits	118 100	7 559	268	7 362	8 417	1 228
Total des produits	29 675 789	1 609 685	79 059	2 165 122	2 479 559	361 654
Charges par programmes						
Planification et conception du plan d'ensemble	1 588 180	203 063	32 848	204 315	401 142	107 349
Communication/ sensibilisation	2 254 653	302 401	18 263	559 127	1 561 532	80 170
Administration Agence	1 713 302	181 485	8 981	224 334	394 940	61 187
Résidentiel	28 648 850	1 868 452		1 364 477		
Affaires	57 000	22 648	3 996	69 328	20 500	11 138
Réglementation	37 688					
Transports					427 232	71 206
Industriel	27 945	26 603	925	24 502	241	1 873
Nouvelles technologies	271 702	84 551	27 840	55 553	60 963	248 324
Total des charges	34 599 320	2 689 203	92 853	2 501 636	2 866 550	581 247
Excédent 2008-2009	(4 923 531)	(1 079 518)	(13 794)	(336 514)	(386 991)	(219 593)
Excédent au début (2)	6 649 070	1 025 657	1 052 581	58 584	100 290	64 572
Excédent cumulé à la fin	1 725 539 $	(53 861) $	1 038 787 $	(277 930) $	(286 701) $	(155 021) $

Note 1 : La colonne Autres présente principalement les résultats concernant les activités pour le bois, la réglementation des bâtiments et les dépenses pour la relocalisation de l'Agence.

2 : La répartition de l'excédent au début a été modifiée pour tenir compte des informations et des recommandations de la Régie de l'énergie quant à la façon de répartir les résultats entre les sources d'énergie pour l'année 2007-2008.

2009						2008
Propane	Total quote-part	Fonds vert du gouvernement du Québec	Gouvernement fédéral	Autres [1]	Total	Total
46 918 $	36 274 852 $				36 274 852 $	24 308 452 $
		1 212 620 $			1 212 620	29 546
			1 622 546 $		1 622 546	3 200 958
				428 250 $	428 250	111 341
166	143 100			13 345	156 445	58 019
47 084	36 417 952	1 212 620	1 622 546	441 595	39 694 713	27 708 316
25 611	2 562 508			16 147	2 578 655	1 268 940
18 872	4 795 018				4 795 018	991 174
12 143	2 596 372	136 861		19 039	2 752 272	2 004 262
36 135	31 917 914			62 765	31 980 679	9 898 883
13 231	197 841	175 335	1 622 546		1 995 722	3 398 113
	37 688			331 937	369 625	562 898
	498 438	11 500			509 938	181 907
1 135	83 224	774 721			857 945	166 529
6 480	755 413	114 203			869 616	370 464
113 607	43 444 416	1 212 620	1 622 546	429 888	46 709 470	18 843 170
(66 523)	(7 026 464)			11 707	(7 014 757)	8 865 146
41 017	8 991 771			1 128 075	10 119 846	1 254 700
(25 506) $	1 965 307 $			1 139 782 $	3 105 089 $	10 119 846 $

12. ENGAGEMENTS

L'Agence est liée par des contrats de location pour ses locaux et équipements pour des paiements minimums futurs exigibles totaux 465 917 $. Les versements minimaux, en vertu de ces contrats, au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 296 173 $ en 2010, 154 746 $ en 2011, 10 056 $ en 2012, 3 346 $ en 2013 et 1 596 $ en 2014.

Au 31 mars 2009, la société a des engagements contractuels de 5 436 914 $ à l'égard des subventions en ce qui a trait aux contributions du Fonds vert du gouvernement du Québec. L'octroi de ces subventions est toutefois conditionnel aux respects des critères d'admissibilité des différents programmes.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

14. CHIFFRES COMPARAITFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de 2009.

AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence de l'efficacité énergétique ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Luce Asselin
Présidente-directrice générale

Laurette Lussier
Directrice des services à la gestion

Québec, le 8 juin 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence de l'efficacité énergétique au 31 mars 2009, les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 8 juin 2009

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. A-7.002)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Honoraires – Clients apparentés (note 11)	13 650 254 $	9 864 177 $
Entente avec le Secrétariat du Conseil du Trésor	1 500 000	1 500 000
Virement de l'aide gouvernementale		13 260
	15 150 254	11 377 437
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 780 615	4 029 361
Services professionnels, administratifs et consultants externes	8 792 902	5 966 697
Loyer	495 299	373 224
Déplacements et représentation	210 299	163 085
Communication	114 764	120 663
Assurances	34 873	32 950
Fournitures et approvisionnement	127 117	154 451
Amortissement des immobilisations corporelles	205 671	179 345
Amortissement des actifs incorporels	22 635	14 522
Perte sur dépréciation d'immobilisations corporelles		6 630
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		1 087
Intérêts sur la dette à long terme	13 507	14 803
Intérêts et frais bancaires	10 603	7 163
	14 808 285	11 063 981
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	341 969	313 456
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	933 031	619 575
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 10)	1 275 000 $	933 031 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	824 020	$	251 062	$
Créances (note 5)	2 811 694		3 069 855	
Travaux en cours (note 5)	1 280 612		1 693 933	
Frais payés d'avance	29 635		32 340	
	4 945 961		5 047 190	
Immobilisations (note 6)	613 154		560 098	
	5 559 115	$	5 607 288	$
PASSIF				
À court terme				
Emprunt au Fonds de financement (note 7)			825 000	$
Charges à payer et frais courus	3 534 872	$	3 184 801	
Portion court terme de la dette à long terme (note 8)	120 032		97 114	
Provision pour vacances (note 9)	193 753		158 124	
	3 848 657		4 265 039	
Provision pour congés de maladie (note 9)	265 027		223 628	
Dette à long terme (note 8)	170 431		185 590	
	4 284 115		4 674 257	
EXCÉDENT CUMULÉ	1 275 000		933 031	
	5 559 115	$	5 607 288	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ENGAGEMENTS (note 12)

Pour le Conseil d'administration,
Denys Jean, vice-président
Marcel Boyer, administrateur

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	341 969 $	313 456 $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie		
Virement de l'aide gouvernementale		(13 260)
Amortissement des immobilisations corporelles	205 671	179 345
Amortissement des actifs incorporels	22 635	14 522
Perte sur dépréciation d'immobilisations corporelles		6 630
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		1 087
	570 275	501 780
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation		
Créances	258 161	(2 017 435)
Travaux en cours	413 321	(1 208 136)
Frais payés d'avance	2 705	9 554
Charges à payer et frais courus	350 071	1 767 891
Dû au gouvernement du Québec		(258 213)
Provision pour vacances	35 629	28 553
Provision pour congés de maladie	41 399	66 467
	1 101 286	(1 611 319)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 671 561	(1 109 539)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(270 095)	(149 489)
Acquisition d'actifs incorporels	(11 267)	(45 245)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		2 443
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(281 362)	(192 291)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt au Fonds de financement	1 605 000	1 425 000
Remboursement de l'emprunt au Fonds de financement	(2 430 000)	(600 000)
Dette à long terme	115 329	
Remboursement de la dette à long terme	(107 570)	(92 085)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(817 241)	732 915
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	572 958	(568 915)
ENCAISSE AU DÉBUT	251 062	819 977
ENCAISSE À LA FIN	824 020 $	251 062 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 17 362 $.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Agence des partenariats public-privé du Québec, personne morale au sens du Code civil, est instituée en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (L.R.Q., A-7.002), laquelle est entrée en vigueur le 18 avril 2005.

Elle a pour mission de contribuer, par ses conseils et son expertise, au renouvellement des infrastructures publiques et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, l'Agence est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Agence par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net, le cas échéant. Les produits d'intérêt sont inclus aux Honoraires – Clients apparentés et la charge d'intérêt est incluse dans les intérêts sur la dette à long terme.

L'Agence a classé comme actifs et passifs détenus à des fins de transaction l'encaisse et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : créances, charges à payer et frais courus, provision pour vacances.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Agence a classé dans cette catégorie l'emprunt au Fonds de financement et la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées en fonction de méthodes d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs.

Résultat étendu

L'Agence n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'excédent des produits sur les charges.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE (suite)

Constatation des produits

Les produits d'honoraires des clients sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux.

En ce qui concerne la refacturation des frais de consultants externes, l'Agence constate un produit équivalent à la charge facturée par ces consultants externes. Quant aux honoraires directs facturés par l'Agence, ceux-ci sont évalués selon les heures travaillées et les débours effectués.

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts engagés et une certaine marge bénéficiaire, le cas échéant, pour des contrats en cours sur les montants facturés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

L'Agence examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue, soit 3 ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Provision pour vacances et congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Agence ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Informations à fournir concernant le capital

L'Agence a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA intitulé « Informations à fournir sur le capital ». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédés de gestion de capital d'une entité ainsi que sur les exigences concernant le capital en vertu de règles extérieures. Les informations exigées sont fournies dans la note 14.

Instruments financiers

L'Agence a adopté les recommandations du chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » et du chapitre 3863 intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 3862 impose aux entités de fournir des informations au sujet de :

a) l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité;
b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée au cours de la période et à la date de clôture ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques.

Le chapitre 3863 comprend des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers.

L'adoption de ces chapitres n'a eu aucune incidence sur les résultats de l'Agence, mais a entraîné l'ajout d'informations.

Obligations relatives aux congés de maladie

L'Agence a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet d'augmenter de 7 395 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'ICCA a également publié le chapitre 3064 intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement du chapitre 3062 intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et du chapitre 3450 intitulé « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1^er^ octobre 2008. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur les états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. CRÉANCES ET TRAVAUX EN COURS

	2009		
	Créances	Travaux en cours	Total
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1 955 883 $	915 353 $	2 871 236 $
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	337 018	253 823	590 841
Ministère de la Sécurité publique	2 325		2 325
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	205 013	104 399	309 412
Ministère des Transports	161 455	7 037	168 492
	2 661 694	1 280 612	3 942 306
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	150 000		150 000
	2 811 694 $	1 280 612 $	4 092 306 $

	2008		
	Créances	Travaux en cours	Total
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1 078 751 $	1 495 531 $	2 574 282 $
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	1 390 493	110 549	1 501 042
Ministère de la Justice	1 399		1 399
Ministère des Transports	442 811	87 853	530 664
	2 913 454	1 693 933	4 607 387
Entente avec le Secrétariat du Conseil du trésor	150 000		150 000
Autres	6 401		6 401
	3 069 855 $	1 693 933 $	4 763 788 $

6. IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	613 506 $	289 776 $	323 730 $
Mobilier et équipement de bureau	200 885	85 007	115 878
Équipement informatique	292 415	151 180	141 235
	1 106 806	525 963	580 843
Actifs incorporels			
Logiciels	76 114	43 803	32 311
	1 182 920 $	569 766 $	613 154 $

6. IMMOBILISATIONS (suite)

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Immobilisations corporelles			
Améliorations locatives	465 672 $	182 887 $	282 785 $
Mobilier et équipement de bureau	172 905	47 833	125 072
Équipement informatique	198 134	89 572	108 562
	836 711	320 292	516 419
Actifs incorporels			
Logiciels	64 847	21 168	43 679
	901 558 $	341 460 $	560 098 $

7. EMPRUNT AU FONDS DE FINANCEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu des décrets 619-2008 et 620-2008, l'Agence à contracter une marge de crédit d'un montant autorisé de 3 000 000 $. L'Agence ne peut, sans autorisation du gouvernement, contracter un emprunt qui porte au-delà de 1 000 000 $ le total de ses emprunts. Cette marge de crédit vient à échéance le 30 juin 2011 et porte intérêt au taux moyen des acceptations bancaires plus une prime de 0,30 %. Au 31 mars 2009, le solde de cette marge est nul (825 000 $ en 2008).

8. DETTE À LONG TERME

Ententes d'occupation auprès de la Société immobilière du Québec

	2009	2008
Au taux fixe de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 3 471 $, échéant le 31 octobre 2010	63 444 $	101 158 $
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 3 278 $, échéant le 31 mars 2011	74 957	109 879
Au taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 1 377 $, échéant le 31 octobre 2011	40 128	54 402
Au taux fixe de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 2 131 $, échéant le 30 septembre 2013	104 873	
Au taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 898 $, échéant le 30 novembre 2009	7 061	17 265
	290 463	282 704
Portion court terme de la dette à long terme	120 032	97 114
	170 431 $	185 590 $

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	120 032 $
2011	100 415
2012	32 928
2013	24 460
2014	12 628
	290 463 $

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Agence participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de l'Agence imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 234 553 $ (167 889 $ en 2008). Les obligations de l'Agence envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2009		
	Vacances	Maladie*	Total
Solde au 31 mars 2008	158 124 $	223 628 $	381 752 $
Charge de l'exercice	361 129	76 929	438 058
Prestations versées au cours de l'exercice	(325 500)	(35 530)	(361 030)
Solde au 31 mars 2009	193 753 $	265 027 $	458 780 $

	2008		
	Vacances	Maladie	Total
Solde au 31 mars 2007	129 571 $	157 161 $	286 732 $
Charge de l'exercice	322 023	85 353	407 375
Prestations versées au cours de l'exercice	(293 470)	(18 886)	(312 355)
Solde au 31 mars 2008	158 124 $	223 628 $	381 752 $

* Cette provision a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et hypothèses économiques suivantes :

Taux d'indexation	3,10 % à 4,35 %
Taux d'actualisation	0,80 % à 5,61 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	1 an à 32 ans

10. EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu de l'article 44 de sa loi constitutive, les sommes reçues par l'Agence doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par l'Agence à moins que le gouvernement en décide autrement.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'Agence a conclu la totalité de ses produits avec des apparentés et a engagé une charge de loyer de 450 024 $ avec la Société immobilière du Québec. Toutes ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange. L'Agence est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Agence n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

L'Agence est locataire d'espaces de bureaux en vertu d'ententes d'occupation avec la Société immobilière du Québec. Ces ententes viennent à échéance en mars et en octobre 2011. Les loyers minimums futurs totalisent 962 507 $ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices : 454 520 $ en 2010 et 2011 ainsi que 53 467 $ pour 2012.

En vertu de contrats de location, l'Agence s'est engagée à louer des équipements de bureau. Les contrats viennent à échéance en octobre 2011 et mars 2013. Les paiements minimums exigibles totalisent 45 109 $ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices : 12 752 $ en 2010 et 2011, 11 017 $ en 2012 et 8 588 $ en 2013.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est équivalente à sa valeur comptable, compte tenu que les conditions qui prévalent sur le marché au 31 mars 2009 sont semblables à celles qui prévalaient lors de son émission.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Agence ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières aux moments convenus. L'Agence surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

L'échéance relative aux passifs financiers est de moins d'un an, à l'exception de la dette à long terme dont les échéances sont présentées à la note 8.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Agence correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. L'Agence n'a aucun compte en souffrance et prévoit recouvrer la totalité de ses créances.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque de marché lié au taux d'intérêt).

La dette à long terme porte des intérêts à taux fixes. Étant donné que l'Agence prévoit le remboursement complet de ces emprunts à l'échéance, les risques auxquels est exposée l'Agence relativement à la dette à long terme sont minimes.

14. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

L'Agence définit son capital comme étant l'excédent cumulé et la dette à long terme qui se détaillent comme suit :

	2009	2008
Excédent cumulé	1 275 000 $	933 031 $
Dette à long terme	290 463 $	282 704 $

14. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL (suite)

Capital

En vertu de sa loi constitutive, l'Agence doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de dispositions de biens. L'Agence n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

L'Agence a respecté au cours de l'exercice toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

L'Agence gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence des partenariats public-privé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Agence reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Dutil
Directeur de l'administration

Pierre Lefebvre
Président-directeur général

Québec, le 22 mai 2009

AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de l'Agence des partenariats public-privé du Québec au 31 mars 2009 et l'état des résultats et des excédents cumulés ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 mai 2009

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT
(L.R.Q., c. A-7.02)

RÉSULTATS CUMULÉS
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité)
PRODUITS		
Remises du gouvernement du Québec :		
– taxe sur l'essence	51 133	50 996
– droit sur l'immatriculation	52 508	51 225
Revenus des trains de banlieue (note 6)	44 457	42 299
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 6)	36 194	33 384
Contributions du gouvernement du Québec à la Politique de développement durable	1 469	1 415
Aide du gouvernement du Québec au transport adapté	450	450
Recettes des autobus express métropolitains	2 373	2 295
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	29	374
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	2 979	1 797
Constats d'infraction et autres	5 872	5 530
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec et autres (note 23)	17 338	16 869
Contributions municipales (note 7)	28 945	24 414
Revenus d'intérêts	43 152	40 603
	286 899	271 651
CHARGES		
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 9)	56 049	56 879
Trains de banlieue (note 6)	93 447	87 436
Équipements métropolitains	15 049	13 496
Frais de fonctionnement	8 154	7 414
Aide au développement	2 751	2 081
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres de transport TRAM et dépenses afférentes (note 10)	6 485	6 231
Aide à l'intégration tarifaire (note 11)	4 100	2 975
Transport adapté	1 435	1 309
Autobus express métropolitains	3 556	3 449
Frais de gestion SAAQ et autres	1 985	4 161
Frais d'intérêts sur la dette à long terme	46 396	43 215
Études de faisabilité des projets	4 185	8 347
Amortissement des immobilisations corporelles	33 095	31 351
	276 687	268 344
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	10 212	3 307
Dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs (note 17)	(13 310)	(7 767)
DÉFICIT NET	(3 098)	(4 460)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RÉSULTAT ÉTENDU CUMULÉ
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité)
DÉFICIT NET	(3 098)	(4 460)
Gains non matérialisés sur contrat de swaps de devises désignés comme couverture de flux de trésorerie (note 19)	32 310	
Pertes non matérialisées sur contrat de swaps commodités désignés comme couverture de flux de trésorerie (note 19)	(2 081)	
Cumul des autres éléments des résultats étendus [(1)]	30 229	
RÉSULTAT ÉTENDU	27 131	(4 460)

(1) Ce montant correspond également au solde du poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu » du solde des fonds.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

SOLDE DES FONDS CUMULÉ
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité)
SURPLUS CUMULÉ NON AFFECTÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	212 738	217 198
Déficit net	(3 098)	(4 460)
SURPLUS CUMULÉ NON AFFECTÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	209 640	212 738
Cumul des éléments du résultat étendu	30 229	
SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ AU DÉBUT ET À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)	3 423	3 423
SOLDE DES FONDS	243 292	216 161

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

BILAN CUMULÉ
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	4 357	10 529
Créances (note 21)	13 671	7 497
Remises du gouvernement du Québec à recevoir	22 565	22 208
Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 17)	23 047	36 479
Pièces de rechange des trains de banlieue	5 252	5 556
Instruments financiers dérivés (note 19)	32 310	
À recevoir du ministère des Transports du Québec	949 756	874 749
Autres subventions à recevoir	2 087	1 814
Métro de Laval destiné au transfert (note 8)	663 182	660 040
Immobilisations corporelles (note 8)	701 341	577 574
	2 417 568	2 196 446
PASSIF		
Découvert bancaire	2 358	
Emprunts à court terme (note 12)	18 000	
Fournisseurs et frais courus (note 22)	135 380	164 450
Dette à long terme (note 13)	966 866	873 181
Instruments financiers dérivés (note 19)	2 081	
Subventions reportées (note 23)	1 049 591	942 654
	2 174 276	1 980 285
SOLDE DES FONDS	243 292	216 161
	2 417 568	2 196 446

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 18)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 24)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration,
Joël Gauthier
Administrateur

Martine Corriveau-Gougeon
Administratrice

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

FLUX DE TRÉSORERIE CUMULÉS
exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Déficit net	(3 098)	(4 460)
Variation nette des éléments d'actifs et de passifs		
Créances	(6 174)	(3 341)
Remises à recevoir du gouvernement du Québec	(75 637)	(51 420)
Pièces de rechange des trains de banlieue	304	(58)
Fournisseurs et frais courus	(29 070)	32 776
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	13 432	24 864
Amortissement des immobilisations corporelles	33 095	31 351
Variation nette subventions reportées	106 937	79 268
Variation nette gain de change reporté	1 461	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	41 250	108 980
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Trains de banlieue		
– Flotte de trains		(365)
– Deux-Montagnes	(741)	(936)
– Dorion-Rigaud	121	(2 242)
– Blainville-Saint-Jérôme	(178)	(247)
– Mont-Saint-Hilaire	(3)	(19)
– Delson-Candiac	(8)	(403)
Équipements métropolitains		
– Voies réservées	(597)	(5 361)
– Terminus	(36)	(72 130)
– Stationnements incitatifs	(520)	(3 300)
Métro de Laval	(3 142)	(660 040)
Variation des immobilisations en cours		
– Métro de Laval et équipements métropolitains afférents		693 633
– Autres	(156 361)	(65 942)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(161 465)	(117 352)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation des emprunts temporaires	18 000	
Nouvelles dettes à long terme	150 414	85 012
Remboursement de capital	(56 729)	(69 021)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	111 685	15 991
AUGMENTATION NETTE (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(8 530)	7 619
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	10 529	2 910
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 20)	1 999	10 529

Les notes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'AMT) est une personne morale de droit public, mandataire du gouvernement du Québec, créée en vertu de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., chapitre A-7.02 (ci-après appelée la Loi), qui a commencé ses activités le 1er janvier 1996.

Conformément à sa loi constitutive, l'AMT gère, exploite et finance notamment les services de trains de banlieue, les autobus express métropolitains et les équipements métropolitains. Elle planifie, réalise et exécute tout prolongement du réseau de métro.

Sur le plan financier, l'AMT soutient les organismes de transport de la région de Montréal et établit la tarification métropolitaine et les modalités de partage des recettes métropolitaines entre les organismes de transport. L'AMT exerce ses compétences régionales sur son territoire qui est constitué de celui de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la ville de Saint-Jérôme et de la réserve indienne de Kahnawake.

Sa mission est d'accroître les services de transport collectif afin d'améliorer l'efficacité des déplacements des personnes dans la région métropolitaine de Montréal. L'AMT utilise l'infrastructure ferroviaire appartenant à d'autres sociétés de chemin de fer et est tributaire de celles-ci pour le contrôle de la circulation des trains.

2. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Au 1er janvier 2008, l'AMT a adopté les chapitres suivants du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) :

- le chapitre 3855, intitulé « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation »;
- le chapitre 1530, intitulé « Résultat étendu »;
- et le chapitre 3865, intitulé « Comptabilité de couverture ».

Elle a également adopté le chapitre 3831, intitulé « Stocks ». Ce dernier prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Instruments financiers

Le chapitre 3855 établit les normes pour comptabiliser et évaluer les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés non financiers. Conformément à ce chapitre, les actifs financiers et les passifs financiers, y compris les dérivés non financiers, sont comptabilisés dans le bilan lorsque l'AMT est partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du dérivé non financier.

En vertu de cette norme, tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. La juste valeur est le montant de la contrepartie qui fait l'objet d'une entente dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance conclue entre deux parties consentantes qui ne sont pas forcées d'agir. La juste valeur est déterminée en se référant aux cours acheteurs côtés ou aux cours vendeurs, selon le cas. Lorsque les cours acheteurs et les cours vendeurs ne sont pas disponibles, l'AMT utilise le cours de clôture de la plus récente transaction dont cet instrument est l'objet.

Résultat étendu

Ce chapitre indique les normes de présentation et de divulgation du résultat étendu et de ses composantes. Les autres éléments cumulés du résultat étendu incluent, notamment, les variations de la juste valeur de la portion efficace des instruments de couverture de flux de trésorerie ainsi que les variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente.

Couverture

Ce chapitre indique le moment et la façon d'utiliser la comptabilité de couverture ainsi que l'information à divulguer. La comptabilité de couverture permet de comptabiliser les gains, les pertes, les produits et les charges rattachés à un instrument financier dérivé dans la même période que ceux rattachés à l'élément couvert.

2. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Couverture (suite)

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont constatées dans les résultats au cours de la période appropriée dépendamment de l'utilisation ou non de la comptabilité de couverture. Les frais de transaction liés aux instruments financiers classés ou désignés comme étant des actifs financiers ou des passifs financiers détenus à des fins de transaction sont inscrits en charges lorsqu'ils sont engagés. En ce qui concerne les autres instruments financiers, les frais de transaction sont capitalisés dès la comptabilisation initiale. Les intérêts débiteurs sont comptabilisés en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'AMT a choisi le 1er janvier 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Tous les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur dès la comptabilisation initiale. Les évaluations subséquentes et la classification se font comme suit :

- L'encaisse, les placements temporaires et le découvert bancaire sont classés comme détenus à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée comme un revenu de placement, le cas échéant.
- Les instruments financiers dérivés ainsi que les PCAA sont classés comme détenus à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée dans les charges liées à l'exploitation des trains, carburant, provision PCAA ainsi que dans les autres charges à l'exception des dérivés rattachés à de la comptabilité de couverture pour lesquels leur comptabilisation se fait dans la même période que ceux rattachés à l'élément couvert.
- Les créances sont classées comme prêts et créances, et elles sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour créances douteuses. Lorsque la valeur de rendement de l'argent n'est pas importante en raison du fait qu'il s'agit de créances à court terme, les créances sont comptabilisées au montant de la facture initiale moins la provision pour créances douteuses, le cas échéant.
- Les emprunts à court terme, les fournisseurs, les frais courus ainsi que la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers, et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque la valeur de rendement de l'argent n'est pas importante en raison du fait qu'il s'agit de fournisseurs et frais courus à court terme, ces derniers sont comptabilisés au montant de la facture initiale.

Métro de Laval destiné à être transféré

Les actifs à long terme destinés à être transférés sont évalués au moindre de la valeur comptable ou de la juste valeur diminuée des frais de vente. La juste valeur est déterminée selon la méthode du prix des biens semblables, ou toute autre méthode appropriée. Les actifs à long terme cessent d'être amortis tant qu'ils sont classés comme étant destinés à être transférés.

Retraitement de la présentation des fonds aux états financiers

Le 31 décembre 2007 et les années précédentes, les états financiers de l'AMT présentaient distinctement le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations, sans les cumuler. Ces états financiers distincts sont maintenant présentés par voie de note.

Les états financiers de l'exercice 2007 ont été cumulés pour indiquer le total des montants présentés des différents fonds aux états financiers.

Retraitement concernant l'aide gouvernementale

Auparavant, l'AMT comptabilisait les subventions affectées aux immobilisations directement au solde des fonds, et virait aux résultats les montants correspondant aux acquisitions de l'exercice. Depuis 2008, l'AMT enregistre les subventions affectées en tant que subventions reportées au passif, et les constate aux résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées. Ce retraitement des exercices antérieurs a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers au 31 décembre 2007.

2. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Retraitement concernant l'aide gouvernementale (suite)

Résultat :	Virement des subventions reportées : 16 869 $
Bilan :	Subventions reportées : 942 654 $ Solde des fonds : 925 785 $

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et ils incluent les principales conventions.

Fonds d'exploitation

Conformément aux dispositions de la loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un fonds d'exploitation pour le traitement comptable des opérations courantes relatives à la prestation de services et à son fonctionnement, ainsi que les comptes d'actifs et de passifs s'y rapportant (notes 21, 22, 27 et 28).

Fonds d'immobilisations

Conformément aux dispositions de la loi et aux usages de la comptabilité par fonds, l'AMT utilise un fonds d'immobilisations pour enregistrer et contrôler le financement permanent, les investissements en immobilisations et les contributions pour autres projets métropolitains (notes 22, 29 et 30).

Incertitudes relatives à la mesure

La préparation des états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés pour l'actif et le passif ainsi que les produits et les charges, et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels. Les évaluations les plus importantes impliquent les passifs et autres réclamations contre l'AMT, la juste valeur des instruments financiers ainsi que la vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et ces différences pourraient être importantes.

Produits

Les produits tirés du transport des voyageurs sont constatés au moment où les paiements ont lieu ou lorsque les titres de transport sont utilisés par la clientèle. Les recettes provenant de la vente de titres TRAIN sont constatées dans la période où ces titres sont validés.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées à titre de revenus dans le fonds approprié et dans l'exercice pour lequel les travaux sont effectués. Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides sont remplies. Les subventions pour les immobilisations corporelles amortissables sont comptabilisées comme subventions reportées au bilan, et sont amorties selon la même méthode et durant les mêmes périodes que celles des immobilisations corporelles connexes. Lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles amortissables financées, l'AMT constate dans les bénéfices tout solde de la subvention reportée relative à ces immobilisations corporelles. Les subventions pour les immobilisations corporelles non amortissables sont comptabilisées au moment où elles sont gagnées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'AMT consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements facilement convertibles à court terme et les découverts bancaires, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dérivés

Les conventions comptables relatives aux instruments financiers sont expliquées à la note 2. L'AMT utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de swap de commodités pour gérer les risques liés aux variations des prix du carburant. Ces instruments dérivés ne visent à effectuer ni des opérations sur valeurs, ni des opérations spéculatives. L'AMT utilise également les contrats de change à terme pour gérer les risques que comportent les variations de la valeur du dollar américain relativement à l'achat de matériel en devise américaine dans le cadre d'un important projet d'immobilisations visant à remettre à neuf une partie de son parc de locomotives.

Actuellement, l'AMT applique la comptabilité de couverture à ses instruments financiers dérivés. L'AMT documente en bonne et due forme son objectif et sa stratégie de gestion des risques sur lesquels reposent ses activités de couverture ainsi que toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts. Ce processus consiste à rattacher tous les instruments financiers dérivés à des actifs et passifs spécifiques, à des engagements fermes ou des opérations prévues spécifiques. La portion efficace de la relation de couverture reportée dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est reclassée dans le résultat net au cours de la même période durant laquelle l'élément couvert influe sur les résultats.

Les fluctuations de la juste valeur des instruments financiers dérivés couverts relatifs au carburant sont comptabilisées dans les charges liées à l'exploitation des trains et de carburant. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés couverts relatifs à l'achat de matériel en devise américaine est comptabilisée dans les coûts du projet. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont comptabilisés en tant qu'actifs provenant d'instruments financiers dérivés, et ceux dont la juste valeur est négative en tant que passifs provenant d'instruments financiers dérivés.

Conversion de devises

Les comptes en devises sont convertis à l'aide de la méthode temporelle. En vertu de cette méthode, les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments non monétaires du bilan ainsi que les produits et les charges en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date où les opérations ont été effectuées. Les gains et les pertes résultant de la variation du taux de change sont pris en compte dans l'état des résultats de la période.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises du gouvernement du Québec au début de l'exploitation en 1996 furent enregistrées à leur valeur nette de transfert. Les acquisitions subséquentes sont enregistrées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement contributifs aux activités de construction et les frais d'émission capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Les coûts de remise en état et de réfection du matériel roulant ainsi que les coûts associés aux améliorations des autres immobilisations corporelles sont capitalisés s'ils sont engagés dans le but d'améliorer la valeur des services ou de prolonger la durée d'utilisation de ces immobilisations, sinon ces coûts sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés. Les immobilisations corporelles mises hors service sont dévaluées à leur valeur nette de réalisation. Les projets en voie de réalisation, les actifs en instance de transfert et les immobilisations corporelles mises hors service ne font pas l'objet d'un amortissement. Les actifs en instance de transfert sont comptabilisés au moindre de la valeur nette comptable ou du montant transféré, net des frais de vente, le cas échéant.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire, à des taux permettant d'amortir le coût de ces immobilisations, moins leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Emprises ferroviaires	40 ans
Trains de banlieue	
Infrastructures	20 ans
Matériel roulant usagé	10 ans
Matériel roulant neuf – locomotives	20 ans
Matériel roulant neuf – voitures	25 ans

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Équipements métropolitains	
Voies réservées	20 ans
Stationnements incitatifs	20 ans
Terminus	20 ans
Pièces de rechange majeures	
Trains de banlieue	

L'AMT examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Pièces de rechange

Les pièces de rechange des trains de banlieue comprennent principalement des pièces utilisées pour la maintenance du matériel roulant. Elles sont évaluées au moindre du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette dans le cas des pièces désuètes.

Subventions à recevoir et subventions reportées

Les subventions à recevoir à affecter au remboursement de la dette à long terme sont créées lors de l'émission d'une dette à long terme sur la base des taux de subvention des différentes immobilisations corporelles admissibles en cours faisant l'objet du financement. Ces taux sont établis à partir des modalités du programme d'aide au transport en commun du gouvernement du Québec et d'ententes particulières. Les subventions à recevoir ne comportent aucun intérêt et se retrouvent au poste « À recevoir du ministère des Transports du Québec ». Quant aux subventions reportées, elles sont créées soit lors de l'émission d'une dette à long terme subventionnée ou lors de l'octroi d'une subvention au comptant accordée sur les immobilisations corporelles, toujours en fonction du programme d'aide au transport en commun ou d'ententes particulières. Elles sont virées aux résultats sur la même base que la charge d'amortissement au poste « Virement des subventions reportées ».

Surplus cumulé affecté

Le conseil d'administration peut affecter des surplus, lorsque disponibles, afin de créer certaines réserves. Ces affectations d'origine interne sont augmentées ou diminuées par résolution du conseil d'administration.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Les conventions comptables qu'utilise actuellement l'AMT sont les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La direction de l'AMT est en constante vigie pour le dénouement des délibérations en cours au CNC et au CCSP puisque cela aura des impacts importants sur la présentation des états financiers et le référentiel comptable à appliquer dans un avenir rapproché :

- **Janvier 2009 : Appel à commentaires**

  Information financière des organismes sans but lucratif – publié conjointement par le CNC et le CCSP

- **Février 2009 : Appel à commentaires**

  Information financière des organismes publics – publié par le CCSP

- **Mars 2009 : Exposé sondage**

  Adoption des IFRS au Canada II – publié par le CNC

4. MODIFICATIONS CONVENTIONS À VENIR (suite)

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié un appel à commentaires le 24 février 2009 au sujet d'un changement de référentiel comptable pour une partie ou la totalité des entreprises publiques et des organismes publics de type commercial pour l'adoption des IFRS.

Dans le présent exposé sondage du CCSP, certains organismes publics pourraient être reclassés et tenus de se référer à une source de PCGR différente. D'autres pourraient conclure après examen qu'ils ne sont actuellement pas classés dans la bonne catégorie, ce qui pourrait les amener à changer de source de PCGR. Enfin, certains organismes publics qui auront le choix de se conformer aux IFRS ou au manuel du secteur public pourraient décider de changer leur source de PCGR. L'appel à commentaires est fondé sur les définitions existantes des différents types d'organismes publics.

La direction de l'AMT continue sa vigie pour le dénouement des libérations en cours au CNC et au CCSP. Étant donné que des changements importants sont en cours relativement à la présentation des états financiers ainsi que le référentiel comptable à appliquer, nous tenons à en informer les lecteurs de nos états financiers.

5. RECETTES NETTES DE LA VENTE DE TRAM

Lors des exercices antérieurs, les recettes nettes de la vente de titres TRAM ont été comptabilisées aux revenus de l'AMT et la répartition de ces dernières a été comptabilisée dans ses dépenses. À compter du présent exercice, ces dernières sont présentées dorénavant nettes des dépenses correspondantes. Les chiffres comparatifs de 2007 ont été retraités.

Les recettes nettes de la vente de titres TRAM proviennent des titres de transport métropolitain de l'AMT qui sont vendus par les autorités organisatrices de transport (AOT) et qui permettent à une personne d'utiliser des services de transport en commun offerts par plus d'une AOT. L'AMT, conformément à l'article 42 de la Loi, partage avec les AOT les recettes nettes provenant de la vente des titres de transport métropolitain, selon l'utilisation par les usagers de leur réseau de transport respectif.

La répartition des recettes provenant de la vente de titres TRAM, nette de l'affectation d'une partie des recettes au réseau de trains de banlieue (note 6) et aux autobus express métropolitains, se détaille comme suit :

	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007 (Retraité)
Société de transport de Montréal	35 299	39 984	33 530
Réseau de transport de Longueuil	15 816	16 988	15 844
Société de transport de Laval	8 988	9 991	9 339
Conseils intermunicipaux de transport	12 391	13 992	12 065
Municipalité	933	1 010	917
	73 427	81 965	71 695

6. TRAINS DE BANLIEUE

Recettes des trains de banlieue

Les recettes des trains de banlieue proviennent de la vente de titres TRAIN et d'une affectation de la vente de titres TRAM de 29 275 $ en 2008 (27 524 $ en 2007).

Les recettes de trains de banlieue se détaillent comme suit :

Ligne Montréal /	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007 (Retraité)
Deux-Montagnes	18 920	18 631	18 669
Dorion-Rigaud	8 354	9 951	8 538
Blainville-Saint-Jérôme	7 866	7 903	7 980
Mont-Saint-Hilaire	5 308	5 816	5 153
Delson-Candiac	2 185	2 156	1 959
	42 633	44 457	42 299

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. TRAINS DE BANLIEUE (suite)

Contributions municipales aux trains de banlieue

L'AMT répartit, conformément à la Loi, une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Deux-Montagnes et Dorion-Rigaud, entre les municipalités desservies par une ligne de trains selon les trains-kilomètres desservant chaque tronçon.

L'AMT répartit, selon la Loi, une portion des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue Blainville-Saint-Jérôme, Mont-Saint-Hilaire et Delson-Candiac entre les municipalités desservies par ces lignes de trains, selon le nombre de départs, à chaque gare, pour chaque tronçon.

Les municipalités dont le territoire est desservi par un même tronçon se partagent le montant établi pour ce tronçon, au prorata de leur richesse foncière uniformisée, au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence ou toutes autres formules internes.

Les contributions municipales aux lignes de trains de banlieue se répartissent comme suit :

Ligne Montréal /	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007 (Retraité)
Deux-Montagnes	12 632	13 008	12 339
Dorion-Rigaud	9 481	9 903	9 393
Blainville-Saint-Jérôme	6 342	6 444	6 189
Mont-Saint-Hilaire	5 014	5 396	4 041
Delson-Candiac	1 532	1 443	1 422
	35 001	36 194	33 384

Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation et de gestion des lignes de trains de banlieue sont les suivants :

Ligne Montréal /	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007 (Retraité)
Deux-Montagnes	31 580	32 520	30 848
Dorion-Rigaud	23 484	24 757	23 264
Blainville-Saint-Jérôme	15 855	16 122	15 473
Mont-Saint-Hilaire	12 534	14 840	13 053
Delson-Candiac	5 250	5 208	4 798
	88 703	93 447	87 436

7. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES

Pour financer une partie des dépenses en immobilisations non subventionnées du fonds d'immobilisations, les municipalités dont le territoire est compris dans celui de l'AMT doivent verser annuellement un montant représentant un cent par cent dollars de leur richesse foncière uniformisée au sens de l'article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, L.R.Q., chapitre F-2.1, établie pour l'exercice de référence.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le métro vers Laval a été mis en service le 28 avril 2007. Une entente a été signée, impliquant la STM, l'AMT, le ministère des Finances du Québec et le MTQ, afin de permettre la rétrocession ultérieure, à la STM, des infrastructures reliées à l'exploitation de ce métro, à l'exclusion des équipements métropolitains afférents.

Cette rétrocession s'effectuera en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'Agence métropolitaine de transport.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Ce transfert d'actif aura pour effet de diminuer les immobilisations et les subventions reportées de l'AMT d'un montant de 663 182 $. Le transfert aura aussi pour incidence de diminuer le montant à recevoir du MTQ et la dette afférente. De plus, le solde de subvention reportée sera aussi réduit.

	2008			2007 (Retraité)
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Train de banlieue				
- Flotte de trains	319 020	162 158	156 862	171 419
Deux-Montagnes				
- Terrains	15 041		15 041	15 035
- Infrastructures	82 108	52 219	29 889	33 242
Dorion-Rigaud				
- Terrains	634		634	634
- Infrastructures	44 378	29 953	14 425	15 562
Blainville-Saint-Jérôme				
- Terrains	3 061		3 061	3 061
- Infrastructures	44 873	9 929	34 944	37 005
Mont-Saint-Hilaire				
- Terrains	2 575		2 575	2 575
- Infrastructures	29 855	9 458	20 397	21 887
Delson-Candiac				
- Terrains	54		54	54
- Infrastructures	6 885	1 687	5 198	5 534
Équipements métropolitains				
- Terrains	24 342		24 342	24 303
- Voies réservées	65 806	17 848	47 958	50 649
- Stationnements incitatifs	18 660	6 081	12 579	12 979
- Terminus	103 336	18 199	85 137	90 290
Pièces de rechange pour trains de banlieue	587		587	587
Immobilisations en cours de réalisation				
- Train de l'Est	44 426		44 426	14 348
- Flotte de trains	158 017		158 017	51 644
- Autres projets	46 676		46 676	26 766
Gain de change reporté	(1 461)		(1 461)	
	1 008 873	307 532	701 341	577 574
Métro de Laval destiné au transfert	663 182		663 182	660 040

9. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES

L'AMT a attribué, selon des facteurs et des modalités qu'elle a établis, une aide financière aux AOT afin de compenser, en tout ou en partie, les coûts de leur apport au réseau de métro ou au réseau de transport métropolitain par autobus.

Le montant de l'aide métropolitaine se calcule comme suit :

- 0,20 $ par passager évalué selon le relevé des tourniquets du réseau de métro totalisant, en 2008, 43 933 $ (44 260 $ en 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

9. AIDE MÉTROPOLITAINE ET DÉPENSES AFFÉRENTES (suite)

- 0,50 $ par passager qui accède aux services de transport métropolitain par autobus à un point d'embarquement situé sur le territoire de l'AMT, en pointe du matin et du soir, évalué à partir de trois relevés effectués au cours de l'année totalisant, en 2008, 11 075 $ (11 847 $ en 2007).
- une implantation progressive d'une nouvelle aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains : 0,50 $ par passager effectuant une correspondance avec le train à partir d'un circuit d'autobus en rabattement à une gare du réseau de trains de banlieue, totalisant en 2008, 841 $ (576 $ en 2007).

Le montant de l'aide métropolitaine se répartit comme suit :

	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007 (Retraité)
Métro			
Société de transport de Montréal	43 933	43 933	44 260
Autobus			
Société de transport de Montréal	5 568	5 237	5 512
Réseau de transport de Longueuil	3 064	3 115	3 164
Société de transport de Laval	760	696	1 149
Conseils intermunicipaux de transport	1 307	1 386	1 431
Conseil régional de transport de Lanaudière	330	501	457
Municipalité	129	140	134
	11 158	11 075	11 847
Aide au réseau d'autobus en rabattement aux trains			
Société de transport de Montréal	377	337	283
Réseau de transport de Longueuil	43	40	29
Société de transport de Laval	75	86	56
Conseils intermunicipaux de transport	290	378	208
	785	841	576
Dépenses afférentes	400	200	196
	56 276	56 049	56 879

10. AIDE AUX TARIFS RÉDUIT ET INTERMÉDIAIRE DES TITRES TRAM ET DÉPENSES AFFÉRENTES

En vertu du paragraphe 9 de l'alinéa 1 de l'article 35 de la Loi, l'AMT assume, depuis 1999, le rabais consenti aux titres TRAM. Cette approche vise à compenser, en tout ou en partie, les AOT pour les rabais des tarifs réduit et intermédiaire consentis aux utilisateurs de titres TRAM. Pour l'année 2008, l'AMT a fixé pour l'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM, un montant de 6 485 $ pour la TRAM des zones 1 à 8 (6 231 $ en 2007).

L'aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM se répartit comme suit :

	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007
Société de transport de Montréal	2 881	3 012	2 792
Réseau de transport de Longueuil	1 503	1 393	1 414
Société de transport de Laval	809	765	788
Conseils intermunicipaux de transport	925	898	855
Conseil régional de transport de Lanaudière	308	320	288
Municipalité	101	97	94
	6 527	6 485	6 231

11. AIDE À L'INTÉGRATION TARIFAIRE

En 2005, l'AMT a introduit une aide à l'intégration tarifaire. Cette aide métropolitaine vise à assurer, en tout ou en partie, à chaque AOT qui participe au système tarifaire métropolitain, une part des recettes métropolitaines au moins équivalente aux recettes tarifaires qui auraient été générées par leurs titres locaux, diminuées du rabais tarifaire métropolitain.

L'aide à l'intégration tarifaire se répartit comme suit :

	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007 (Retraité)
Société de transport de Montréal	2 848	1 720	1 675
Réseau de transport de Longueuil	148	318	56
Société de transport de Laval	888	1 472	1 037
Conseils intermunicipaux de transport	286	491	199
Conseil régional de transport de Lanaudière		92	8
Municipalité		7	
	4 170	4 100	2 975

12. EMPRUNTS À COURT TERME

L'Agence peut faire des emprunts à court terme auprès du ministère des Finances. La capacité d'emprunt à court et à long terme est fixée par décret, lequel est renouvelé tous les deux ans. Le décret en vigueur a été prolongé jusqu'au 30 juin 2009 au montant de 478 400 $. La facilité de crédit à court terme porte intérêt à un taux moyen pondéré de 1,9438 %. Au 31 décembre 2008, l'AMT avait un solde utilisé de cette facilité de crédit à court terme de 18 000 $ (0 $ en 2007).

13. DETTE À LONG TERME

L'AMT a contracté des emprunts auprès du ministère des Finances. En vertu du programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, le MTQ s'est engagé à verser à l'AMT une subvention annuelle d'un montant correspondant en partie au remboursement de ces billets, capital et intérêts (note 23). Au cours de l'exercice, le montant total encaissé de la subvention du MTQ visant le remboursement de ces billets a atteint 91 344 $, incluant 40 634 $ d'intérêts. Les dettes suivantes portent des intérêts à taux fixe.

	2008	2007 (Retraité)
Billet à payer		
Émis en 2003, avec un taux d'intérêt de 4,513 % – Échéance 2008		2 048
Émis en 1999, avec un taux d'intérêt de 6,320 % – Échéance 2009	956	2 783
Émis en 2000, 2001, 2003, 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,119 % et 5,958 % – Échéance 2010	120 121	132 750
Émis en 2005, avec des taux d'intérêt de 4,079 % – Échéance 2011	23 902	25 000
Émis en 2002, avec des taux d'intérêt variant entre 5,385 % et 5,945 % – Échéance 2012	45 186	51 048
Émis en 2003, 2004, 2005 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,097 % et 5,167 % – Échéance 2013	176 880	184 989
Émis en 2004 et 2005, avec des taux d'intérêt variant entre 4,169 % et 5,267 % – Échéance 2014	140 287	147 574
Émis en 2005 et 2006, avec des taux d'intérêt variant entre 4,320 % et 4,783 % – Échéance 2015	67 313	70 918
Montants à reporter	574 645	617 110

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2008	2007 (Retraité)
Billet à payer (suite)		
Montants reportés	574 645	617 110
Émis en 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,478 % et 4,960 % – Échéance 2016	109 484	114 920
Émis en 2006, 2007 et 2008, avec des taux d'intérêt variant entre 4,317 % et 4,906 % – Échéance 2017	114 468	57 059
Émis en 2008, avec des taux d'intérêt variant entre 4,410 % et 4,659 % – Échéance 2018	87 223	
Émis en 2002, avec des taux d'intérêt de 6,039 % – Échéance 2022	8 190	8 553
Émis en 2004, avec des taux d'intérêt variant entre 5,379 % et 5,453 % – Échéance 2024	20 353	21 138
Émis en 2005, 2006 et 2007, avec des taux d'intérêt variant entre 4,602 % et 5,261 % – Échéance 2025	34 067	35 311
Émis en 2006, avec un taux d'intérêt de 4,886 % – Échéance 2026	18 436	19 090
	966 866	873 181

Remboursements annuels en capital et intérêts :

	Assumé par le MTQ	Assumé par l'AMT	Total
2009	90 904	12 535	103 439
2010	182 083	13 335	195 418
2011	89 571	14 153	103 724
2012	89 051	10 890	99 941
2013	179 198	24 028	203 226
2014 et suivants	452 814	55 205	508 019
	1 083 621	130 146	1 213 767
Intérêts inclus	(220 655)	(26 246)	(246 901)
	862 966	103 900	966 866

Le montant de 862 966 $ assumé par le MTQ est comptabilisé au bilan du fonds d'immobilisations au 31 décembre 2008, au poste d'actifs « À recevoir du ministère des Transports du Québec ».

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'AMT a mis en place, le 1er juillet 2007, un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous les employés, selon leur admissibilité. La cotisation de base de l'employeur est fixée à 5 % du traitement de l'employé. L'employeur verse également des cotisations supplémentaires de 50 % des cotisations volontaires des employés, jusqu'à un maximum de 3 % de cotisations supplémentaires qui sont imputées aux résultats de l'exercice. Les cotisations de l'AMT aux résultats de l'exercice s'élèvent à 619 $ (421 $ en 2007).

15. SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ

Le conseil d'administration a résolu d'affecter, en 2006, un montant de 3 423 $ du surplus afin de créer une réserve visant à se prémunir contre certains risques auxquels sont exposés ses biens et ses activités d'exploitation des trains de banlieue et d'établir une réserve pour la mise en place de certaines activités d'exploitation futures visant l'augmentation de l'offre des services découlant de la « Politique québécoise du transport collectif ». En 2008, le conseil d'administration a résolu de réaffecter la somme de 2 727 $ créée à même la réserve de 2006, à l'équilibre budgétaire 2009, le tout conditionnel à ce que tout surplus constaté ultérieurement soit prioritairement affecté à reconstituer cette réserve. Le tout tel qu'édicté par l'article 61 de la Loi.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Juste valeur

La juste valeur estimée des instruments financiers comptabilisés, autres que les instruments financiers dérivés, les papiers commerciaux adossés à des actifs de même que la dette à long terme, se rapproche de leur coût compte tenu de leur échéance à court terme. L'AMT a eu recours à des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques liés aux prix du diesel et aux taux de change. Elle ne les utilise pas à des fins de spéculation.

La juste valeur de la dette à long terme s'élève à 1 028 440 $, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables.

Risque de crédit

L'AMT surveille, dans le cours normal de ses activités, la situation financière de ses clients et examine les antécédents de chaque nouveau client en matière de crédit. L'AMT estime qu'il n'y a pas de concentration importante du risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'AMT.

Risque de taux d'intérêt

L'emprunt à court terme et la dette à long terme portent des taux d'intérêt fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée l'AMT est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, compte tenu que l'AMT prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Risque de prix sur marchandises

Afin d'atténuer les effets des fluctuations du prix du diesel, l'AMT a une stratégie de couverture qui consiste à réaliser des opérations de swap sur l'huile à chauffage pour un pourcentage cible de la consommation future de carburant, jusqu'à deux ans à l'avance. Au 31 décembre 2008, deux swaps d'huile à chauffage étaient en cours (note 19) et ont une juste valeur négative de 2 081 $.

Risque de change

Bien que l'AMT transige ses affaires et reçoive ses produits d'exploitation essentiellement en dollars canadiens, une partie de ses charges, de son encaisse et de ses immobilisations est libellée en devise américaine. Par conséquent, les résultats de l'AMT sont touchés par les fluctuations du taux de change entre ces devises. Afin de minimiser les impacts résultant de la conversion en dollars canadiens du coût des immobilisations libellées en devises étrangères, l'AMT a recours à un swap de taux de change. Ce swap est désigné comme couverture aux fins comptables. Au 31 décembre 2008, ce swap, comptabilisé au bilan (note 19) avait une juste valeur de 32 310 $.

17. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS

Les flux monétaires de l'AMT créent des surplus d'encaisse temporaires qui sont investis dans des placements à court terme. En août 2007, 44 246 $ de ces placements étaient investis dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »). Le PCAA constituait une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou à l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnelles.

Jusqu'à l'été 2007, la compression des écarts de crédit a favorisé la création de structures supraprioritaires (*leveraged super seniors ou LSS*). Ces structures procurent aux investisseurs une exposition adossée à une proportion supraprioritaire d'un groupe d'actifs de référence. En général, cette exposition correspond à plusieurs fois le montant investi par les investisseurs dans un conduit donné et mis en garantie par le conduit auprès du bénéficiaire de la protection de crédit. Par exemple, un placement de 10 millions de dollars peut être adossé dix fois au moyen d'un lien de crédit à une tranche supraprioritaire ayant un montant nominal de 100 millions de dollars. La combinaison d'actifs donnés en garantie et d'un contrat de troc contre la défaillance de crédit, tel un *LSS*, est généralement identifiée à titre d'actif « synthétique ».

Une tranche supraprioritaire est assortie d'un point d'attachement, c'est-à-dire le niveau-seuil de perte que doit connaître le groupe d'actifs de référence avant que les obligations de paiement ne soient déclenchées. En général, ce seuil dépasse de façon importante le niveau de perte conséquent à une note R-1 (élevé) ou AAA. Ainsi, le niveau de perte auquel la tranche supraprioritaire est exposée est généralement plus faible que l'expérience historique pour ce niveau de notation. Lorsque le niveau de perte augmente ou lorsqu'il y a des indicateurs qui montrent que celui-ci pourrait s'élever (déclencheurs d'appels de garanties additionnelles), les acheteurs de protection contre la défaillance de crédit peuvent exiger un supplément de garantie, en plus des montants investis initialement. Cependant, pour faire face à ces appels de garanties additionnelles, les structures originales ne disposaient pas de mécanismes pour accéder à des liquidités.

Si le supplément de garantie ne peut être fourni, le LSS est dénoué au profit de l'acheteur de la protection contre la défaillance de crédit. Ce dénouement entraîne une perte pour les investisseurs dans le PCAA, et ce, même si la perte réelle du groupe d'actifs de référence n'a pas atteint le point d'attachement sur la tranche supraprioritaire.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis ce moment, l'AMT n'avait pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers. Au moment de leur acquisition par l'AMT, le PCAA était noté « R-1 (élevé) » par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

Le marché canadien des PCAA émis par des tiers a souffert d'une crise de liquidités au milieu du mois d'août 2007, puisque les fournisseurs de garantie de liquidités n'ont pas rendu disponibles les sommes commises en vertu des engagements fournis puisqu'ils ne considéraient pas les conditions requises à cet effet comme ayant été remplies. Les investisseurs ainsi que les banques ayant acheté la protection contre la défaillance de crédit ont alors convenu d'un moratoire et entamé des discussions dans le cadre de la Proposition de Montréal et du Comité pancanadien des investisseurs de PCAA par la suite.

Les participants à l'accord ont également conclu une entente de principe le 23 décembre 2007 au sujet de la conversion des placements en PCAA en instruments financiers à long terme assortis d'échéances correspondant aux actifs sous-jacents. La proposition de restructuration annoncée à cette date avait pour principaux objectifs de remplacer le PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et des actifs financiers sous-jacents (certains de nos titres ont une échéance pouvant aller jusqu'en 2056), de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, d'alléger les obligations d'appels de marge des LSS, de mettre en place des facilités de financement de marge et de favoriser un marché secondaire afin de générer des liquidités pour les porteurs de PCAA de tiers.

17. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Événement postérieur à la date du bilan

Le 24 décembre 2008, le Comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection ont conclu une entente finale de restructuration, laquelle fut ratifiée le 21 janvier 2009 au terme de l'obtention des approbations et des décrets requis. Les aspects clés de l'entente sont :

- Création de trois nouvelles structures sous forme de fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (« VAC 1 », « VAC 2 », et « VAC 3 »);
  - VAC 1 et VAC 2 regroupent les transactions des conduits de PCAA constitués uniquement d'actifs synthétiques ou constitués d'actifs hybrides, c'est-à-dire d'une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels. Ils incluent également les actifs à haut risque associés à ces transactions;
  - VAC 3 est composé de transactions des conduits de PCAA constitués exclusivement d'actifs à haut risque et d'actifs traditionnels;
- Établissement d'un moratoire initial de 18 mois se terminant le 21 juillet 2010, afin de permettre la création d'un marché pour ces nouveaux titres.

Les intérêts pour la période d'août 2007 à août 2008 ont été reçus en janvier 2009, et ont été comptabilisés dans l'exercice 2008 au montant de 1 343 $ (dont 161 $ au fonds d'immobilisations).

	2008		
	Coût	Moins-value non matérialisée cumulative	Juste valeur
Actifs synthétiques (VAC 2)			
A-1	13 968	4 889	9 079
A-2	9 563	3 825	5 738
B	1 736	1 493	243
C	9 940	9 443	497
Actifs à haut risque			
VAC 3	8 917	1 427	7 490
	44 124	21 077	23 047

Compte tenu de l'information disponible lors de la préparation des états financiers, l'AMT a procédé à une évaluation de la juste valeur des placements dans ses PCAA au 31 décembre 2008 et a conclu qu'à cette date, ses placements ne seront pas réalisés d'ici 90 jours et, par conséquent, que les PCAA sont considérés comme étant à long terme et sont classifiés comme actifs détenus à des fins de transaction. Par conséquent, la direction de l'AMT a estimé la juste valeur de ces actifs. La technique d'évaluation utilisée est basée sur l'actualisation des flux monétaires futurs, en tenant compte du taux d'acceptation bancaire afin d'estimer les entrées réelles de revenus d'intérêts, ainsi que du taux théorique de rendement des obligations commerciales de classe A de ce type de placement, soit un rendement à long terme sur un placement traditionnel, auquel une prime de risque et de liquidité est ajoutée. Ces estimés ont été établis à l'aide de sources externes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

17. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Événement postérieur à la date du bilan (suite)

	2008	2007 (Retraité)
Fonds d'exploitation		
Papiers commerciaux	39 636	39 758
Provision pour dévaluation	(19 821)	(6 444)
Net fonds d'exploitation	19 815	33 314
Fonds d'immobilisations		
Papiers commerciaux	4 488	4 488
Provision pour dévaluation	(1 256)	(1 323)
Net fonds d'immobilisations	3 232	3 165
Net total	23 047	36 479

À la suite de cette évaluation, l'AMT a constaté une perte de valeur supplémentaire de 13 310 $ (fonds d'exploitation : perte de 13 377 $ et fonds d'immobilisations : gain de 67 $) liée à ces PCAA au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (7 767 $ pour 2007). En conséquence, la moins-value totalise 21 077 $ au 31 décembre 2008, dont 1 256 $ au fonds d'immobilisations.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par l'AMT au 31 décembre 2008 est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des titres de PCAA au cours des prochaines années. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de la direction et l'ampleur de cet écart pourrait influer sur nos résultats financiers futurs, tel qu'il s'est produit pour l'année 2008.

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs au fonds d'exploitation

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs, principalement à l'égard de l'exploitation et de la gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains. Les engagements en vertu de ces contrats pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2009	90 018
2010	35 713
2011	8 351
2012	6 695
2013	6 489
2014 et suivants	11 748
	159 014

18. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Engagements relatifs au fonds d'immobilisations

L'AMT a des ententes contractuelles avec certains fournisseurs à l'égard de différents projets d'immobilisations en cours. De plus, le MTQ s'est engagé auprès de l'AMT à subventionner, en partie, ces investissements en immobilisations. Les engagements, en vertu des contrats octroyés pour ces projets, s'établissent comme suit :

2009	160 882
2010	122 177
2011	102 061
2012	72 847
2013	8 370
2014 et suivants	34 958
	501 295

Réclamations

Dans le cours normal de ses affaires, l'AMT est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue des différents dossiers en cours au 31 décembre 2008 ne peut être prévue avec certitude, l'AMT estime que leur dénouement n'aurait vraisemblablement pas de répercussions négatives importantes sur sa situation financière et ses résultats nets, compte tenu des provisions ou des couvertures d'assurance dont certains de ces éléments font l'objet.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés de l'AMT ne sont conclus qu'avec une seule contrepartie. Puisque cette contrepartie présente une qualité de crédit supérieure, l'AMT est ainsi exposée à un risque de crédit minimal dans l'éventualité d'une non-exécution. La juste valeur des instruments financiers dérivés est définie comme étant la valeur actualisée des gains et pertes non réalisés, calculée en fonction du prix du marché au 31 décembre 2008. Cette estimation reflète le montant estimé que l'AMT recevrait ou paierait pour résilier les contrats à la date figurant sur le bilan.

L'AMT utilise deux types d'instruments financiers dérivés : les swaps et les contrats de changes. Les swaps sont liés à une marchandise (huile à chauffage n° 2) pour laquelle les parties échangent des paiements en espèces basés sur des variations du prix des marchandises ou l'indice du marché, ce qui permet de fixer le prix que les parties paient réellement pour les marchandises. Quant au contrat de change à terme, il est lié à des projets futurs d'immobilisations et constitue une entente contractuelle visant à acheter des dollars américains à une date ultérieure et à un taux préétabli.

À la fin de l'exercice, l'AMT détenait l'instrument financier dérivé suivant avec une juste valeur positive :

	Prix fixe	Quantité référence	Juste valeur 2008	Juste valeur 2007
Opération de change				
Octobre 2008 à juillet 2014	1,0697 $CAN	223 570 $US	32 310	

À la fin de l'exercice, l'AMT détenait les instruments financiers dérivés suivants avec une juste valeur négative :

	Prix fixe	Quantité référence	Juste valeur 2008	Juste valeur (Retraité) 2007
Huile à chauffage				
Janvier 2009 à décembre 2009	0,7117 $CAN/litre	4 524 000 litres	(917)	
Janvier 2009 à mars 2010	0,6996 $CAN/litre	6 786 000 litres	(1 164)	
			(2 081)	

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

20. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007 (Retraité)
Encaisse	4 357	4 536
Dépôts à terme		5 993
Découvert bancaire	(2 358)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 999	10 529

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 46 712 $ (43 462 $ en 2007).

21. CRÉANCES

	2008	2007 (Retraité)
Fonds d'exploitation		
Comptes clients des AOT	7 089	1 859
Comptes clients des municipalités	2 655	29
Autres comptes clients	2 125	1 373
Provision des contributions municipales trains à recevoir	1 269	2 990
À recevoir du MTQ – Fonds Vert	859	1 415
À recevoir (à payer) des AOT suite au partage des recettes métropolitaines	(3 815)	(1 667)
Frais payés d'avance	489	518
Autres	3 000	980
Total	13 671	7 497

22. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS

	2008	2007 (Retraité)
Fonds d'exploitation		
Fournisseurs	5 542	40 271
Compte à payer – Aide métropolitaine	27 567	105
Compte à payer – Aide au tarif réduit	6 487	6 231
Frais courus des lignes de train	7 362	7 440
Courus dépenses de fonctionnement et équipement	3 446	2 582
Autres courus	4 229	5 209
Provision pour réclamations	2 368	2 363
Autres	6 044	5 753
Total à reporter	63 045	69 954

22. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS (suite)

	2008	2007 (Retraité)
Total reporté	63 045	69 954
Fonds d'immobilisations		
Fournisseurs	48 523	69 851
Frais courus	21 374	22 011
Autres créditeurs	2 438	2 634
Total	72 335	94 496
Grand total – Fournisseurs et frais courus	135 380	164 450

23. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2008		
	MTQ	Autres	Total
Subventions reportées au début de l'exercice	939 624	3 030	942 654
Nouvelles subventions affectées de l'exercice en cours	122 548	1 727	124 275
Virement aux résultats de l'exercice en cours	(16 839)	(499)	(17 338)
Subventions reportées à la fin de l'exercice	1 045 333	4 258	1 049 591

Le virement aux résultats des subventions reportées pour 2007 était de 16 869 $ pour un solde de subventions reportées à la fin de 942 654 $.

24. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Recours collectif non autorisé

Le 10 février 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif a été déposée contre l'AMT. Dans la requête, il est allégué que l'AMT néglige de respecter les horaires qu'elle publie, accusant ainsi des retards sur les lignes Montréal/Dorion-Rigaud et Montréal/Deux-Montagnes.

Les montants réclamés dans la requête à titre de dommages compensatoires sont de l'ordre de mille dollars par usager sur les deux lignes de trains visées ainsi qu'une somme équivalent à 30 % du coût des titres de transport acquis depuis décembre 2007.

25. OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'AMT est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

L'AMT n'a conclu d'opération commerciale avec ses apparentés que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations n'est pas divulguée distinctement aux états financiers.

26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

27. RÉSULTATS ET DÉFICIT DU FONDS D'EXPLOITATION

	Budget 2008 (non vérifié)	2008	2007 (Retraité)
PRODUITS			
Remises du gouvernement du Québec :			
– taxe sur l'essence	51 162	51 133	50 996
– droit sur l'immatriculation	52 049	52 508	51 225
Revenus des trains de banlieue (note 6)	44 446	44 457	42 299
Contributions municipales aux trains de banlieue (note 6)	34 047	36 194	33 384
Contributions du gouvernement du Québec à la Politique de développement durable	954	1 469	1 415
Subventions du MTQ à l'égard du service de la dette des AOT :			
– pour les trains de banlieue			2 066
– pour les équipements métropolitains			260
Aide du gouvernement du Québec au transport adapté	450	450	450
Recettes des autobus express métropolitains	2 461	2 373	2 295
Contributions municipales aux autobus express métropolitains	448	29	374
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	3 373	2 979	1 797
Constats d'infraction et autres	2 000	2 193	441
Revenus d'intérêts		1 324	1 021
	191 390	195 109	188 023
CHARGES			
Aide métropolitaine et dépenses afférentes (note 9)	56 630	56 049	56 879
Trains de banlieue (note 6)	88 703	93 447	87 436
Équipements métropolitains	15 326	15 049	13 496
Services de la dette des AOT :			
– pour les trains de banlieue			2 066
– pour les équipements métropolitains			262
Dépenses de fonctionnement	7 380	8 154	7 414
Aide au développement	3 000	2 751	2 081
Aide aux tarifs réduit et intermédiaire des titres TRAM et dépenses afférentes (note 10)	8 399	6 485	6 231
Aide à l'intégration tarifaire (note 11)	4 213	4 100	2 975
Transport adapté	1 600	1 435	1 309
Autobus express métropolitains	3 285	3 556	3 449
Frais de gestion SAAQ et autres	1 850	1 936	1 711
Réserve pour éventualités	1 004		
	191 390	192 962	185 309
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT		2 147	2 714
Dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs (note 17)		(13 377)	(6 444)
DÉFICIT NET		(11 230)	(3 730)
RÉSULTAT ÉTENDU			
Pertes non matérialisées sur contrat de swaps commodités désignés comme couverture de flux de trésorerie (note 19)		(2 081)	
SURPLUS (DÉFICIT) NON AFFECTÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		(772)	2 958
DÉFICIT NON AFFECTÉ ET CUMUL DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN DE L'EXERCICE		(14 083)	(772)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

28. BILAN DU FONDS D'EXPLOITATION

	2008	2007 (Retraité)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme		6 555
Créances (note 21)	13 671	7 497
Remises du gouvernement du Québec à recevoir	22 565	22 208
Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 17)	19 815	33 314
Pièces de rechange des trains de banlieue	5 252	5 556
	61 303	75 130
PASSIF		
Découvert bancaire	2 358	
Fournisseurs et frais courus (note 22)	63 045	69 954
Instruments financiers dérivés (note 19)	2 081	
Dû au fonds d'immobilisations	4 479	2 525
	71 963	72 479
SOLDE DU FONDS		
Déficit non affecté et cumul du résultat étendu	(14 083)	(772)
Surplus affecté (note 15)	3 423	3 423
	(10 660)	2 651
	61 303	75 130

Les notes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

29. RÉSULTATS ET SURPLUS DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2008	2007 (Retraité)
PRODUITS		
Virement des subventions reportées du MTQ et autres (note 23)	17 338	16 869
Contributions municipales (note 7)	28 945	24 414
Revenus d'intérêts	41 828	39 582
Autres revenus	3 679	2 763
	91 790	83 628
CHARGES		
Frais d'intérêts sur dette à long terme	46 396	43 215
Études de faisabilité des projets	4 185	8 347
Amortissement des immobilisations corporelles	33 095	31 351
Autres dépenses	49	122
	83 725	83 035
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	8 065	593
Dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs (note 17)	67	(1 323)
BÉNÉFICE (DÉFICIT) NET AVANT RÉSULTAT ÉTENDU	8 132	(730)
RÉSULTAT ÉTENDU		
Gains non matérialisés sur contrat de swap de devises désignés comme couverture de flux de trésorerie (note 19)	32 310	
SURPLUS NON AFFECTÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	213 510	214 240
SURPLUS NON AFFECTÉ ET CUMUL DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN DE L'EXERCICE	253 952	213 510

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

30. BILAN DU FONDS D'IMMOBILISATIONS

	2008	2007 (Retraité)
ACTIF		
Encaisse et dépôts à terme	4 357	3 974
Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 17)	3 232	3 165
À recevoir du MTQ	949 756	874 749
Autres subventions à recevoir	2 087	1 814
Métro de Laval destiné au transfert (note 8)	663 182	660 040
Immobilisations corporelles (note 8)	701 341	577 574
Instruments financiers dérivés (note 19)	32 310	
À recevoir du fonds d'exploitation	4 479	2 525
	2 360 744	2 123 841
PASSIF		
Emprunts à court terme (note 12)	18 000	
Fournisseurs et frais courus (note 22)	72 335	94 496
Dette à long terme (note 13)	966 866	873 181
Subventions reportées (note 23)	1 049 591	942 654
	2 106 792	1 910 331
SOLDE DU FONDS		
Surplus non affecté à la fin de l'exercice	253 952	213 510
	2 360 744	2 123 841

Les notes font partie intégrante des états financiers.

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Agence métropolitaine de transport ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Agence métropolitaine de transport reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur général du Québec, examine les états financiers, et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Agence métropolitaine de transport, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Joël Gauthier
Président-directeur général

Louis Champagne, CA
Vice-président, Administration et finances et trésorier

Montréal, le 30 avril 2009

AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Agence métropolitaine de transport au 31 décembre 2008, les états des résultats d'exploitation, du résultat étendu, des surplus cumulés ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des modifications comptables apportées aux états financiers et expliquées à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 2007, présentés pour fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 30 avril 2009

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009			2008		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
PRODUITS						
Droits, cotisations et primes	73 441	12 760	86 201	72 324	12 090	84 414
Intérêts et revenues de placements temporaires	2 083	20	2 103	2 707	33	2 740
Intérêts et revenus de placement		12 915	12 915		18 543	18 543
Autres	1 584		1 584	1 268		1 268
Contribution du gouvernement du Québec pour la lutte à l'évasion fiscale	1 000		1 000	825		825
Sanctions administratives et amendes	693		693	1 232		1 232
Montants à reporter	78 801	25 695	104 496	78 356	30 666	109 022

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009			2008		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
Montants reportés	78 801	25 695	104 496	78 356	30 666	109 022
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	53 317	277	53 594	51 074	437	51 511
Charges locatives	5 199		5 199	4 809		4 809
Services professionnels	10 342		10 342	9 804		9 804
Fournitures, documentation et entretien	1 593		1 593	1 465		1 465
Déplacements, représentation et accueil	1 922	12	1 934	1 762	6	1 768
Communications, informations	833	287	1 120	802	279	1 081
Télécommunications	518		518	461		461
Contribution au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 100		2 100	2 100		2 100
Frais relatifs aux lois	973		973	950		950
Autres	1 945	9	1 954	2 024	11	2 035
Amortissement des immobilisations corporelles	1 204		1 204	2 833		2 833
Amortissement des frais de premier établissement	964		964	1 163		1 163
Frais d'administration attribués aux Fonds (note 3)	(1 604)	731	(873)	(1 329)	419	(910)
	79 306	1316	80 622	77 918	1152	79 070
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(505)	24 379	23 874	438	29 514	29 952
Opération du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (note 4)	137		137	(889)		(889)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(368)	24 379	24 011	(451)	29 514	29 063

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009			2008		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
SOLDE AU DÉBUT	67 425	403 462	470 887	67 876	373 948	441 824
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(368)	24 379	24 011	(451)	29 514	29 063
SOLDE À LA FIN (notes 4 et 12)	67 057	427 841	494 898	67 425	403 462	470 887

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

BILAN

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	4 084	3	4 087	7 307	2	7 309
Placements temporaires (note 5)	49 418	65	49 483	61 637	25	61 662
Créances (note 6)	27 897	1	27 898	13 395		13 395
Créance à recevoir – Fonds d'assurance-dépôts	151					
Créance – Opérations courantes					52	
Intérêts à recevoir	343	506	849	499	900	1 399
Frais payés d'avance	980	1	981	810	2	812
	82 873	576	83 298	83 648	981	84 577
Créances (note 6)	1 384		1 384	7 977		7 977
Placements (note 7)	8 601	429 762	438 363		404 493	404 493
Immobilisations corporelles (note 8)	8 182		8 182	8 226		8 226
Frais de premier établissement (note 9)				964		964
	101 040	430 338	531 227	100 815	405 474	506 237

BILAN (suite)

(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
PASSIF						
À court terme						
Charges à payer (note 10)	13 016	278	13 294	12 293	4	12 297
Charges à payer – Opérations courantes		151				
Charges à payer – Fonds d'assurance-dépôts				52		
Droits et cotisations à rembourser	277		277	341		341
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 11)	5 530		5 530	5 014		5 014
Produits reportés	8 567	1 068	9 635	7 961	1 008	8 969
	27 390	1 497	28 736	25 661	1 012	26 621
Portion long terme de la provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ (note 11)	6 120		6 120	7 413		7 413
Obligation pour régime de rentes d'appoint (note 11)	473		473	316		316
	33 983	1 497	35 329	33 390	1 012	34 350
AVOIR NET						
Contribution du gouvernement du Québec		1 000	1 000		1 000	1 000
Excédent cumulé	67 057	427 841	494 898	67 425	403 462	470 887
	67 057	428 841	495 898	67 425	404 462	471 887
	101 040	430 338	531 227	100 815	405 474	506 237

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 14 et 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général,
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration,
Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009			2008		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(368)	24 379	24 011	(451)	29 514	29 063
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie						
Amortissement des immobilisations corporelles	1 204		1 204	2 833		2 833
Amortissement des frais de premier établissement	964		964	1 163		1 163
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	303		303	1		1
Perte sur disposition de placements		3	3			
	2 103	24 382	26 485	3 546	29 514	33 060
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation						
Créances	(7 909)	(1)	(7 910)	(4 476)		(4 476)
Créance– Fonds d'assurance-dépôts	(151)					
Créance – Opérations courantes		52			(15)	
Intérêts à recevoir	156	394	550	745	1 009	1 754
Frais payés d'avance	(170)	1	(169)	115	(1)	114
Charges à payer	(3)	274	271	1 991	3	1 994
Charge à payer – Opérations courantes		151				
Charge à payer – Fonds d'assurance-dépôts	(52)			15		
Droits et cotisations à rembourser	(64)		(64)	39		39
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	(777)		(777)	986		986
Obligation pour régime de rentes d'appoint	157		157	316		316
Produits reportés	606	60	666	307	9	316
	(8 207)	931	(7 276)	38	1 005	1 043
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants à reporter)	(6 104)	25 313	19 209	3 584	30 519	34 103

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009			2008		
	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Total
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants reportés)	(6 104)	25 313	19 209	3 584	30 519	34 103
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT						
Acquisitions de placements	(77 620)	(26 244)	(103 864)	(76 332)	(30 590)	(106 922)
Produit de disposition de placements	81 238	972	82 210	70 102		70 102
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 16)	(738)		(738)	(2 193)		(2 193)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1		1			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	2 881	(25 272)	(22 391)	(8 423)	(30 590)	(39 013)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 223)	41	(3 182)	(4 839)	(71)	(4 910)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 307	27	7 334	12 146	98	12 244
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 084	68	4 152	7 307	27	7 334
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :						
Encaisse	4 084	3	4 087	7 307	2	7 309
Placements dont l'échéance n'excède pas trois mois		65	65		25	25
	4 084	68	4 152	7 307	27	7 334

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. CONSTITUTION ET MISSION

L'Autorité des marchés financiers (ci-après l'Autorité) est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2) entrée en vigueur le 1er févier 2004. Relevant du ministre des Finances, elle est financée par les différents intervenants du secteur financier.

L'Autorité est l'organisme de réglementation qui chapeaute le régime québécois d'encadrement du secteur financier. Elle s'est substituée au 1er février 2004 au Bureau des services financiers, à la Commission des valeurs mobilières du Québec, au Fonds d'indemnisation des services financiers, à l'Inspecteur général des institutions financières (secteur des institutions financières seulement) ainsi qu'à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec. Elle a alors acquis les droits et assumé les obligations de ces entités.

L'Autorité a pour mission :

- de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers notamment en établissant des programmes d'éducation en la matière, en assurant le traitement des plaintes des consommateurs et en offrant à ces derniers des services de règlement des différends;

- de veiller à ce que les institutions financières et les autres intervenants du secteur financier respectent les normes de solvabilité qui leur sont applicables et se conforment aux obligations que la loi leur impose, en vue de protéger les intérêts des consommateurs de produits et services financiers, et de prendre toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des activités de distribution de produits et services financiers en appliquant les règles d'admissibilité et d'exercice de ces activités et en prenant toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des activités de bourse et de compensation et l'encadrement des marchés de valeurs mobilières en exerçant les contrôles prévus par la loi en matière d'accès au marché public des capitaux, en veillant à ce que les émetteurs et les autres intervenants du secteur financier se conforment aux obligations qui leur sont applicables et en prenant toute mesure prévue par la loi;

- d'assurer l'encadrement des marchés de dérivés, notamment des bourses et des chambres de compensation de dérivés, en veillant à ce que les entités réglementées et les autres intervenants aux marchés de dérivés se conforment aux obligations prévues par la loi;

- de voir la mise en place de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs de produits et services financiers et d'administrer les fonds d'indemnisation prévus à la loi.

L'Autorité administre le Fonds d'assurance-dépôts. En vertu de l'article 52.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les bénéfices nets accumulés du Fonds d'assurance-dépôts doivent figurer sous forme de poste distinct dans tout état de l'actif et du passif de l'Autorité et être indiqués comme une addition au Fonds d'assurance-dépôts ou une réduction de ce fonds. Dans le but de compléter l'information financière, l'Autorité présente également de façon distincte les opérations et autres postes d'actifs et passifs du Fonds d'assurance-dépôts. Ce fonds, constitué en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts (L.R.Q., chapitre A-26), a pour objet :

- de régir la sollicitation et la réception de dépôts d'argent du public;

- de garantir à toute personne qui fait un dépôt d'argent à une institution inscrite, le paiement à leur échéance respective, du capital et des intérêts de ce dépôt jusqu'à concurrence d'une somme de 100 000 $;

- de gérer un fonds d'assurance-dépôts;

- d'administrer un régime de permis.

En vertu de cette loi :

- le Fonds d'assurance-dépôts doit être maintenu pour l'exécution de l'obligation de garantie de même que pour l'exercice de certains pouvoirs. Les primes prélevées par le Fonds d'assurance-dépôts sont versées à ce fonds de même que les sommes que le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, verser de temps à autre au Fonds d'assurance-dépôts;

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. CONSTITUTION ET MISSION (suite)

- lorsque les ressources du Fonds d'assurance-dépôts sont insuffisantes pour le paiement de ses obligations ou l'exercice de ses pouvoirs, le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions qu'il détermine, faire des avances au Fonds d'assurance-dépôts ou garantir le paiement de tout engagement de ce dernier. La somme du solde impayé de ces avances et de ces engagements garantis ne doit pas excéder 700 millions de dollars.

L'Autorité est fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. Celui-ci est institué en vertu de l'article 258 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers tel que modifié par l'article 424 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. Ce fonds est affecté au paiement des indemnités payables aux victimes de fraude, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds dont est responsable un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome. Selon l'article 274 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, l'Autorité doit maintenir une comptabilité distincte et l'actif du fonds ne fait pas partie des actifs de l'Autorité.

Chambre de la sécurité financière et Chambre de l'assurance de dommages

Dans l'administration de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et dans le but de faciliter le processus de perception des cotisations pour la Chambre de la sécurité financière et la Chambre de l'assurance de dommages, l'Autorité a pris en charge, en vertu d'ententes, la perception des cotisations de ces organismes auprès de leurs membres. Durant l'exercice, l'Autorité a perçu en cotisations 8 166 $ (7 898 $ en 2008) et a remis 8 142 $ (7 899 $ en 2008) pour la Chambre de la sécurité financière et a perçu en cotisations 4 323 $ (3 768 $ en 2008) et a remis 3 912 $ (3 818 $ en 2008) pour la Chambre de l'assurance de dommages.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Autorité utilise prioritairement le Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Auparavant, l'Autorité utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Cette modification n'a pas eu d'effet sur les conventions comptables et les résultats de l'Autorité. La présentation des états financiers de l'exercice précédent a été modifiée pour tenir compte du changement de référentiel comptable. Notamment, à l'état de l'excédent cumulé les colonnes détaillant l'excédent, la réserve pour éventualités et le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance ont été regroupées sous le libellé « Opérations courantes » car l'information détaillée se trouve en notes. Également, les actifs incorporels ont été regroupés avec les immobilisations corporelles.

La préparation des états financiers de l'Autorité, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ et la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre coût et de la valeur marchande.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique, logiciels et développement informatique	3 ans
Mobilier et équipement de bureau et améliorations	5 ans
Améliorations locatives – aménagements	Durée restante du bail plus une période d'option de renouvellement

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'Autorité de fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

Frais de premier établissement

Les frais de premier établissement ont été engagés par le Bureau de transition de l'encadrement du secteur financier qui avait pour mission d'implanter l'Autorité des marchés financiers. Ces frais représentent principalement de la rémunération, des honoraires professionnels et du loyer pour le fonctionnement du Bureau de transition. Ces frais ont été amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans jusqu'au 1er février 2009.

Constatation des produits

Produits de cotisations et de primes

Les produits de cotisations et de primes sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Produits de sanctions administratives et amendes

Les produits de sanctions administratives et amendes sont constatés au moment où elles sont exigibles et lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

Produits autres que les cotisations, les primes et les sanctions administratives et amendes

Les produits autres que les cotisations, les primes, les sanctions administratives et les amendes sont comptabilisés au moment où la fourniture est livrée ou le service rendu.

Provision pour pertes du Fonds d'assurance-dépôts

La provision pour pertes sur les réclamations relatives aux remboursements de dépôts garantis résulte d'actions de subrogation des droits et des intérêts des déposants. La provision pour pertes est établie par une analyse cas par cas et est enregistrée aussitôt que les pertes peuvent être évaluées de façon raisonnable. La variation annuelle de cette provision est inscrite à l'état des résultats.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Autorité ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, l'Autorité a institué un régime de rentes d'appoint afin de verser à certains membres de la haute direction des prestations de retraite, en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de service, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération et l'âge de départ des employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Autorité consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, les dépôts à vue non grevés d'affectations et les autres placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

3. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS AUX FONDS

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'assurance-dépôts et du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 731 $ (419 $ en 2008) et de 873 $ (910 $ en 2008) respectivement pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties.

4. FONDS POUR L'ÉDUCATION ET LA SAINE GOUVERNANCE

Tel que prévu à l'article 38.1 de la Loi des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2), l'Autorité constitue, à son actif, le Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance (FESG). Les opérations se détaillent comme suit :

	2009	2008
Solde au début	11 260	12 149
Opérations du FESG :		
Revenus de placements	112	573
Revenus de sanctions administratives et amendes	1 068	18
Versements de contributions	(993)	(1 413)
Salaires et avantages sociaux	(47)	(59)
Autres	(3)	(8)
	137	(889)
Solde à la fin	11 397	11 260

Parmi les placements temporaires ainsi que les placements de l'Autorité présentés aux notes 5 et 7, un montant de 11 889 $ au 31 mars 2009 (11 937 $ en 2008) est affecté au Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance. Au 31 mars 2009, le FESG devait une somme de 495 $ (713 $ en 2008) à l'Autorité et avait des intérêts à recevoir de la Caisse de dépôt et placement du Québec de 3 $ (36 $ en 2008).

Le solde du FESG est inclus dans l'excédent cumulé sous le libellé « Opérations courantes ».

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2009 Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2008 Total
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, au coût						
Dépôts à vue	440	65	505	100	25	125
Dépôts à terme	13 000		13 000	16 600		16 600
Dépôts à participation	2 848		2 848	11 837		11 837
	16 288	65	16 353	28 537	25	28 562
Fonds confiés à d'autres institutions, au coût						
Acceptations bancaires	15 730		15 730	25 600		25 600
Billets à terme au porteur	17 400		17 400	7 500		7 500
	49 418	65	49 483	61 637	25	61 662

Les dépôts à terme, acceptations bancaires et billets à terme au porteur portent intérêts à des taux se situant entre 0,66 % et 3,40 %, échéant à différentes dates jusqu'en mars 2010. Au 31 mars 2009, le taux des dépôts à vue se situe à 0,73 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

La valeur marchande des dépôts à terme confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) est de 13 034 $ au 31 mars 2009 (16 645 $ en 2008). La valeur marchande des unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDP est de 2 848 $ au 31 mars 2009 (11 837 $ en 2008). Les valeurs marchandes des acceptations bancaires et des billets à terme au porteur sont respectivement de 15 907 $ et 17 683 $ au 31 mars 2009 (25 924 $ et 7 500 $ en 2008). La juste valeur des dépôts à vue est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

6. CRÉANCES

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2009 Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au31 mars 2008 Total
Portion à court terme						
Droits, cotisations et primes	20 912		20 912	4 133		4 133
Fonds d'indemnisation des services financiers				286		286
Autres		1	1			
Avance aux employés [1]				2		2
Avance au Fonds d'indemnisation des services financiers [2]	6 785		6 785	8 614		8 614
À recevoir du gouvernement du Québec						
Conseil du trésor	185		185	347		347
Ministère de l'Éducation	15		15	13		13
	27 897	1	27 898	13 395		13 395
Portion à long terme						
Autres	364		364	126		126
Avance aux employés [1]	1 020		1 020	1 124		1 124
Avance au Fonds d'indemnisation des services financiers [2]				6 542		6 542
À recevoir du gouvernement du Québec						
Conseil du trésor				185		185
	1 384		1 384	7 977		7 977
	29 281	1	29 282	21 372		21 372

1 Une avance de 56 heures de salaires a été consentie aux employés afin de permettre à l'Autorité de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au plus tard au départ de l'employé.

2 Avance portant intérêt à des taux se situant entre 2,90 % et 3,60 % (4,53 % et 4,88 % en 2008) selon le taux d'une acceptation bancaire d'un an établi selon le cours de la journée et remboursable au fur et à mesure des surplus de liquidité dégagés par le Fonds d'indemnisation des services financiers.

7. PLACEMENTS

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2009 Total	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2008 Total
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec						
Dépôts à participation	8 601	429 762	438 363		404 493	404 493
	8 601	429 762	438 363		404 493	404 493

7. PLACEMENTS (suite)

La valeur marchande de ces unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la CDP est de 427 646 $ au 31 mars 2009 (418 563 $ en 2008). Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice compte tenu que la direction de l'Autorité considère que la baisse de la valeur marchande des dépôts à participation n'est pas permanente.

PCAA de tiers et bancaire

La CDP a établi la juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

La PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit habituellement disposer alors de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA pour rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché sur les marchés internationaux des perturbations qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsqu'ils sont venus à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention des décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, les PCAA de tiers ont été restructurés et ont donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ces PCAA ont été convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein de ces véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont aussi été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2009 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de non-liquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents, et aux écarts de crédit reflétant des conditions du marché au 31 mars 2009. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2009, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité du crédit et son prix. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

7. PLACEMENTS (suite)

Effet sur les résultats du 31 mars 2009

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la quote-part des charges attribuée au Fonds d'assurance-dépôts est de 11,2 millions de dollars (5,0 millions de dollars en 2008) pour un investissement dans les PCAA, par l'intermédiaire de la CDP, de 33,0 millions de dollars (32,5 millions de dollars en 2008). Cette quote-part des charges est composée de :

- la quote-part des pertes non matérialisées sur ces titres de 10,7 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2008);

- la quote-part des pertes matérialisées sur ces titres de 0,5 million de dollars (0,2 millions de dollars en 2008), diminuée des gains réalisés à la vente.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la quote-part des revenus attribuée au Fonds d'assurance-dépôts pour les intérêts reçus de tiers sur les PCAA, nets du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés a été de 0,3 million de dollars (charges de 1,0 million de dollars provenant du renversement des intérêts payés en 2008).

L'estimation de la juste-valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 mars 2009 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédits, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochaines exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements au cours des périodes ultérieures diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le Fonds d'assurance-dépôts.

En plus des montants investis dans le PCAA, la CDP est sujette à des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part de ces garanties attribuée au Fonds d'assurance-dépôts s'élève à 17,4 millions de dollars (13,3 millions de dollars en 2008).

La quote-part des pertes non matérialisées sur le PCAA attribuée au fonds particulier détenu par le Fonds d'assurance-dépôts par le fonds général de la CDP inclut 1,7 million de dollars relatifs aux garanties associées au PCAA (1,0 million de dollars en 2008).

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives – équipements	522	365	157	419	310	109
Améliorations locatives – aménagements	7 648	2 169	5 479	7 899	3 219	4 680
Mobilier et équipement de bureau	6 898	6 017	881	6 512	5 352	1 160
Équipement informatique	4 440	3 901	539	4 581	3 799	782
Logiciels	2 533	2 207	326	2 572	2 060	512
Développement informatique [1]	4 857	4 057	800	4 609	3 626	983
	26 898	18 716	8 182	26 592	18 366	8 226

1 Les projets en cours pour le développement informatique au 31 mars 2009 s'élèvent à 356 $ (147 $ en 2008). L'amortissement débutera lorsque les projets seront terminés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

	Au 31 mars 2009			Au 31 mars 2008		
	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortis-sement cumulé	Valeur nette
Frais de premier établissement	5 800	5 800		5 800	4 836	964

10. CHARGES À PAYER

	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2009	Opérations courantes	Fonds d'assurance-dépôts	Au 31 mars 2008
Comptes fournisseurs et frais courus	4 600	278	4 878	4 633	4	4 637
Rémunération	7 019		7 019	6 574		6 574
Fonds d'indemnisation des services financiers	287		287			
Dû au gouvernement du Québec						
Ministère des Finances	974		974	950		950
Centres de services partagés du Québec	129		129	129		129
Ministère du Revenu	7		7	7		7
	13 016	278	13 294	12 293	4	12 297

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie

L'Autorité dispose de programmes de congés de maladie pour ses employés. Le programme pour les emplois de soutien et techniques syndiqués et certains non syndiqués est non cumulable. Quant au programme pour les emplois professionnels syndiqués et non syndiqués ainsi que pour certains emplois de soutien et techniques non syndiqués, celui-ci est cumulable et donne lieu à des obligations à long terme.

Ce programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement. Ces congés peuvent être monnayés à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journée d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Autorité participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Autorité imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 987 $ (2 358 $ en 2008). Les obligations de l'Autorité envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1er janvier 2009, le taux de cotisation de l'Autorité au RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE à 10,54 %.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Régimes de retraite (suite)

Les responsabilités de l'Autorité à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Par conséquent, aucune caisse de retraite n'a été constituée. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 473 $ au 31 mars 2009 (316 $ en 2008). L'Autorité a imputé 157 $ aux résultats de l'exercice (316 $ en 2008). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par l'Autorité pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux d'actualisation est de 5,0 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,5 %. L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en novembre 2008.

Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ

	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Provision pour congés de vacances		
Solde au début	4 892	4 311
Charge de l'exercice	3 458	3 790
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 280)	(3 209)
Solde à la fin	5 070	4 892
Provision pour congés de maladie		
Solde au début	6 117	5 920
Charge de l'exercice	635	1 754
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 356)	(1 557)
Solde à la fin	5 396	6 117
Provision pour indemnités de départ		
Solde au début	1 418	1 209
Charge de l'exercice	702	1 064
Prestations versées au cours de l'exercice	(936)	(855)
Solde à la fin	1 184	1 418
Provision pour congés de vacances, maladie et indemnités de départ	11 650	12 427
Portion long terme	(6 120)	(7 413)
	5 530	5 014

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Obligations relatives aux congés de maladie

L'Autorité a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Les obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode de calcul qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 1 319 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé aux résultats de l'exercice. La base des estimations et des hypothèses économiques à long terme est la suivant au 31 mars 2009 en fonction des différents groupes d'âge et du régime de retraite :

	Régimes de retraite	
	RREGOP	RRPE
Taux de croissance de la rémunération		
Taux d'actualisation	Entre 2,87 % et 5,49 %	Entre 2,87 % et 5,61 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Entre 5 et 31 ans	Entre 5 et 22 ans

12. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Tel que prévu à l'article 38.6 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., chapitre A-33.2), l'Autorité peut également, pour la réalisation de sa mission, constituer à son actif une réserve pour éventualités. Cette réserve a été constituée pour pallier en cas de variation imprévue des produits ou des charges attribuables à cette loi. Au 31mars 2009, cette réserve est de 33 530 $ (même montant en 2008). Elle est incluse dans l'excédent cumulé sous le libellé « Opérations courantes ».

13. DÉPÔTS GARANTIS

Les primes prélevées des institutions inscrites sont basées sur les sommes garanties que celles-ci ont en dépôt au 30 avril de chaque année.

Les dépôts garantis au 30 avril 2008 par le Fonds d'assurance-dépôts s'élevaient à 75,5 milliards $ (71,2 milliards $ en 2007), dont 13,6 milliards $ (12,7 milliards $ en 2007) sont détenus par des sociétés de fiducie ou d'épargne constituées en corporation en vertu d'une loi fédérale pour lesquelles aucune prime n'est exigible.

En vertu d'un accord conclu avec la Société d'assurance-dépôts du Canada, celle-ci indemnisera et tiendra quitte l'Autorité des marchés financiers de toute responsabilité résultant de quelque garantie par cette dernière de dépôts reçus par une société de fiducie ou une société d'épargne constituée en corporation en vertu d'une loi fédérale.

14. ENGAGEMENTS

L'Autorité s'est engagée en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2019 pour la location de ses bureaux et d'appareils multifonctions pour un montant de 46 421 $. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 5 735 $ en 2009-2010, 5 741 $ en 2010-2011, 5 538 $ en 2011-2012, 5 515 $ en 2012-2013, 5 366 $ en 2013-2014 et 18 526 $ pour les exercices 2014-2015 et suivants.

Les engagements relatifs aux contributions du Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance sont de 679 $ pour l'exercice 2009-2010, de 529 $ pour l'exercice 2010-2011, de 126 $ pour l'exercice 2011-2012 et de 6 $ pour l'exercice 2012-2013.

15. ÉVENTUALITÉS

L'Autorité fait actuellement l'objet de diverses poursuites légales intentées en dommages à l'égard de ses activités ainsi qu'à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Autorité pourrait être appelée à payer, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur sa situation financière.

15. ÉVENTUALITÉS (suite)

L'Autorité s'est engagée dans des contrats d'exploitation des systèmes de dépôt pancanadiens, par le biais de la CDS Inc. (CDS) qui exploite les systèmes de dépôt pancanadiens SEDAR et SEDI pour le compte des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) aux termes de contrats conclus avec l'Alberta Securities Commission, la British Columbia Securities Commission, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) et l'Autorité des marchés financiers (les « autorités principales membres des ACVM »). La CDS exploite également la BDNI, un système de dépôt pancanadien, aux termes de contrats conclus avec les autorités principales membres des ACVM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). En vertu de ces contrats :

Si les coûts d'exploitation de SEDAR excèdent les produits (un « déficit »), les autorités principales membres des ACVM doivent verser une somme à la CDS. La part de l'Autorité, de tout déficit enregistré par SEDAR, est limitée à 27,8 %.

Si les produits enregistrés par SEDAR excèdent les coûts d'exploitation du système (un « excédent »), la CDS doit verser aux autorités principales membres des ACVM un montant correspondant à cet excédent. L'excédent ne peut être réparti; les autorités principales membres des ACVM en sont propriétaires collectivement.

La CDS et les autorités principales membres des ACVM conviennent de partager également les écarts entre les coûts d'exploitation réels des systèmes de dépôt (les « charges ») et les coûts d'exploitation budgétés.

La CVMO détient en fiducie la somme de 35,2 millions de dollars. Les fonds proviennent des excédents cumulés et des écarts par rapport aux charges comptabilisées par les systèmes de dépôt pancanadiens en date du 31 octobre 2008 et des intérêts gagnés sur ces montants en date du 31 mars 2009. Les autorités principales membres des ACVM ont convenu qu'elles n'utiliseront ces fonds que pour mettre en place des mesures qui profiteront aux utilisateurs des systèmes de dépôt pancanadiens, notamment l'amélioration des systèmes, ou pour compenser tout déficit par rapport aux produits qui sont nécessaires pour payer les charges approuvées dans les plans d'exploitation annuels. Les échéances de ces ententes s'échelonnent jusqu'en mai 2010.

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 1 464 $ (1 903 $ en 2008), dont un montant de 884 $ (158 $ en 2008) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 mars 2009. Des décaissements totalisant 738 $ (2 193 $ en 2008) ont été effectués pour l'achat d'immobilisations corporelles.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations suivantes font partie des charges de l'exercice :

	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	2 100	2 100
Ministère des Finances	973	950
Centre des services partagés du Québec	1 095	915
École nationale d'administration publique	2	7

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Autorité est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Autorité n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Autorité des marchés financiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications ponctuelles, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par l'Autorité.

L'Autorité reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Autorité conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean St-Gelais
Président-directeur général

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Québec, le10 juin 2009

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans de l'Autorité des marchés financiers au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Autorité. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité des marchés financiers au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 10 juin 2009

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-1.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total (Redressé)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec				
Fonctionnement	52 179 331 $		52 179 331 $	50 867 600 $
Centres d'archives privées	1 004 300		1 004 300	1 383 000
Cinémathèque	550 000		550 000	550 000
Autres subventions	10 000		10 000	10 000
Intérêts sur la dette à long terme		8 189 130 $	8 189 130	8 703 136
Amortissement des subventions reportées (note 16)	9 844	17 515 293	17 525 137	16 826 153
Contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 21)	25 921		25 921	23 691
Contribution financière de la Ville de Montréal (note 9)	7 465 236		7 465 236	7 312 075
Contribution financière du gouvernement du Canada				
Subvention Jeunesse Canada au travail	30 000		30 000	27 099
Amortissement des subventions reportées (note 16)	38 939		38 939	33 781
Dons	750		750	95
Autres produits	2 771 602		2 771 602	2 677 407
Produits de placements	928 682		928 682	847 433
Montants à reporter	65 014 605 $	25 704 423 $	90 719 028 $	89 261 470 $

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total (Redressé)
Montants reportés	65 014 605 $	25 704 423 $	90 719 028 $	89 261 470 $
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux	38 981 496	442 728	39 424 224	36 146 541
Charge résultant de l'équité salariale (note 22)	2 113 158		2 113 158	
Services professionnels, administratifs et autres	15 329 264	656 911	15 986 175	15 118 472
Loyer	4 930 168		4 930 168	4 783 626
Transport et communications	1 941 813	1 984	1 943 797	2 247 314
Fournitures et approvisionnements	1 905 203	1 117 401	3 022 604	3 109 594
Subventions octroyées aux centres d'archives privées	1 004 300		1 004 300	1 383 000
Subventions octroyées à la Cinémathèque	550 000		550 000	550 000
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		250 420	250 420	328 452
Frais financiers (note 17)	423 554	8 700 882	9 124 436	9 592 218
Amortissement des immobilisations corporelles	742 025	14 534 097	15 276 122	14 808 625
	67 920 981	25 704 423	93 625 404	88 067 842
Collection patrimoniale (note 5)				
Achats	825 055		825 055	1 512 251
	68 746 036	25 704 423	94 450 459	89 580 093
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(3 731 431)		(3 731 431)	(318 623)
Moins-value durable du papier commercial adossé à des actifs (note 10)				(2 043 505)
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(3 731 431) $		(3 731 431) $	(2 362 128) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009						2008	
	Fonds des opérations		Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques		Total		Total	
SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT								
Solde déjà établi	13 429 699	$	12 046 921	$	25 476 620	$	28 117 998	$
Redressement relatif à l'adoption des normes comptables pour le secteur public (note 4)							(279 250)	
Solde redressé	13 429 699		12 046 921		25 476 620		27 838 748	
Déficit des produits sur les charges	(3 731 431)				(3 731 431)		(2 362 128)	
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	9 698 268	$	12 046 921	$	21 745 189	$	25 476 620	$

Actifs nets investis en immobilisations corporelles	979 702	$	12 046 921	$	13 026 623	$	13 500 812	$
Actifs nets non affectés	8 718 566				8 718 566		11 975 808	
SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN	9 698 268	$	12 046 921	$	21 745 189	$	25 476 620	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total (Redressé)
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	8 003 385 $	(204 709) $	7 798 676 $	7 450 703 $
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)	2 583 832	17 705 740	20 289 572	16 296 092
Créances (note 8)	3 022 227	73 242	3 095 469	3 916 884
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		509 618		
Placements (note 10)				3 078 365
Frais payés d'avance	3 996 177	593 470	4 589 647	4 693 092
	17 605 621	18 677 361	35 773 364	35 435 136
À long terme				
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 7)		177 147 952	177 147 952	178 682 282
Placements (note 10)	11 466 035		11 466 035	11 579 859
Immobilisations corporelles (note 11)	9 351 378	148 443 503	157 794 881	163 157 445
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés	55 894	925 053	980 947	1 058 524
	38 478 928 $	345 193 869 $	383 163 179 $	389 913 246 $

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total (Redressé)
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	9 085 102 $	1 890 235 $	10 975 337 $	12 271 718 $
Emprunts temporaires (note 12)		6 993 115	6 993 115	11 364 309
Intérêts courus à payer	178 938	2 959 101	3 138 039	3 354 449
Provision pour vacances	3 401 538	22 377	3 423 915	3 272 891
Produits perçus d'avance				822
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	509 618			
Portion à court terme de la dette à long terme (note 13)	317 617	13 983 385	14 301 002	12 774 132
Portion à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	114 169		114 169	
	13 606 982	25 848 213	38 945 577	43 038 321
À long terme				
Provision pour congés de maladie (note 15)	3 202 338	483	3 202 821	3 301 940
Produits reportés	173 255		173 255	176 875
Subventions des gouvernements du Québec et du Canada reportées (note 16)	3 858 195	141 317 872	145 176 067	145 919 243
Dette à long terme (note 13)	6 987 574	165 980 380	172 967 954	172 000 247
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 14)	952 316		952 316	
	28 780 660	333 146 948	361 417 990	364 436 626
ACTIFS NETS	9 698 268	12 046 921	21 745 189	25 476 620
	38 478 928 $	345 193 869 $	383 163 179 $	389 913 246 $

ENGAGEMENTS (note 18)
ÉVENTUALITÉS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Lise Bissonnette
Anastassia Khouri

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Déficit des produits sur les charges	(3 731 431) $		(3 731 431) $	(2 362 128) $
Éléments sans effet sur la trésorerie :				
Perte sur dispositions d'immobilisations corporelles		250 420 $	250 420	328 452
Amortissement des immobilisations corporelles	742 025	14 534 097	15 276 122	14 808 625
Amortissement des subventions reportées	(48 783)	(17 515 293)	(17 564 076)	(16 859 934)
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	143 746	146 287	157 729
Moins-value durable du papier commercial adossé à des actifs				2 043 505
	(3 035 648)	(2 587 030)	(5 622 678)	(1 883 751)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Créances	894 657	(73 242)	821 415	332 782
Subventions à recevoir	1 278 478	13 083 272	14 361 750	13 895 662
Frais payés d'avance	199 751	(96 306)	103 445	(2 946 889)
Charges à payer et frais courus	(1 654 721)	200 467	(1 454 254)	3 458 663
Intérêts courus à payer	(7 786)	(208 624)	(216 410)	30 892
Provision pour vacances	144 057	6 967	151 024	296 687
Provision pour congés de maladie	(99 119)		(99 119)	(628 293)
Produits reportés	(3 620)		(3 620)	9 760
Produits perçus d'avance	(822)		(822)	(27 001)
	(2 284 773)	10 325 504	8 040 731	12 538 512
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (note 20)				
Produit de disposition (acquisition) de placements	3 192 189		3 192 189	(16 701 729)
Achat d'immobilisations corporelles	(138 061)	(8 707 599)	(8 845 660)	(10 395 907)
	3 054 128	(8 707 599)	(5 653 471)	(27 097 636)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Diminution des emprunts temporaires		(4 371 194)	(4 371 194)	(717 671)
Augmentation de la dette à long terme		15 268 709	15 268 709	23 548 288
Remboursement de la dette à long terme	(317 617)	(12 456 515)	(12 774 132)	(22 496 943)
Augmentation de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme		(68 710)	(68 710)	(117 898)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(93 960)		(93 960)	
	(411 577)	(1 627 710)	(2 039 287)	215 776
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants à reporter)	357 778 $	(9 805) $	347 973 $	(14 343 348) $

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants reportés)	357 778 $	(9 805) $	347 973 $	(14 343 348) $
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	6 528 898	921 805	7 450 703	21 794 051
Variation des créances interfonds	1 116 709	(1 116 709)		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE DE L'EXERCICE (note 6)	8 003 385 $	(204 709) $	7 798 676 $	7 450 703 $

Voir note 20 pour des renseignements supplémentaires concernant les flux de trésorerie.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET MISSION

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été constituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (L.R.Q., c. B-1.2). Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois constitué par ses collections et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également pour mission d'encadrer, de soutenir et de conseiller les organismes publics en matière de gestion de leurs documents, d'assurer la conservation d'archives publiques, d'en faciliter l'accès et d'en favoriser la diffusion. Elle est aussi chargée de promouvoir la conservation et l'accessibilité des archives privées.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Bibliothèque et Archives nationales est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ainsi que les actifs, les passifs, les produits et les charges d'exploitation du stationnement. S'ajoutent à ces opérations la mise en réseau des bibliothèques publiques dans un catalogue collectif assorti d'un service de prêt entre bibliothèques et la mise en œuvre d'un guichet unique de traitement documentaire.

Le fonds des activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement du Québec présente les actifs, les passifs et les opérations afférentes aux programmes de maintien des actifs du gouvernement ainsi que les actifs, les passifs et les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de la Grande Bibliothèque au public.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Responsabilité de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Bibliothèque et Archives nationales du Québec utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la provision pour l'équité salariale, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des documents de bibliothèque radiés ainsi que l'évaluation des placements dans du papier commercial adossé à des actifs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions

Bibliothèque et Archives nationales du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges afférentes sont inscrites.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Bibliothèque et Archives nationales du Québec a encouru les charges ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Les subventions pour les immobilisations corporelles non amortissables sont enregistrées à l'état de l'évolution des actifs nets.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Autres produits

Les autres produits sont générés par le stationnement, les ventes et la prestation de services divers. Ils sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité par exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre coût ou de la valeur du marché.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation courante et font partie des immobilisations corporelles. Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la Collection patrimoniale, décrite à la note 5, sont exclus de la définition des immobilisations corporelles et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. Les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives, les dons n'ayant pas fait l'objet d'expertise et les documents patrimoniaux acquis par dépôt légal ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût des immobilisations corporelles comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement reliés à leur acquisition jusqu'à la date de leur mise en service. L'amortissement de ces immobilisations corporelles débute au moment de leur utilisation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Bibliothèque et Archives nationales du Québec de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Aménagements loués en vertu d'un contrat de location-acquisition

Les contrats de location auxquels Bibliothèque et Archives nationales du Québec est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de ces immobilisations corporelles est calculé selon la même méthode que les autres immobilisations corporelles.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Avantages sociaux

Régimes de retraite interemployeurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Bibliothèque et Archives nationales du Québec ne dispose pas de suffisamment de renseignements pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation de journées de maladie par les employés.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application des normes du secteur public sont constatés rétroactivement avec redressement des états financiers comparatifs.

Immobilisations corporelles

Selon les normes du secteur public, les œuvres d'art ne sont pas capitalisables. Auparavant, celles-ci étaient présentées à titre d'immobilisations. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers :

	2008
Bilan	
Immobilisations corporelles	(279 250) $
Actifs nets	(279 250)

Selon le Manuel de l'ICCA pour le secteur public, les progiciels développés et les logiciels sont considérés comme des immobilisations corporelles. Auparavant, les progiciels développés et les logiciels étaient inscrits sous les immobilisations incorporelles. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a donc procédé à un reclassement sans qu'il y ait d'incidence quant à la mesure.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Services reçus en vertu d'ententes de service et dons relatifs à la Collection patrimoniale

Suite à l'adoption des normes du secteur public, les opérations non monétaires ne sont plus comptabilisées. Auparavant, Bibliothèque et Archives nationales du Québec était tenue de comptabiliser les services reçus en vertu d'ententes de service à la valeur comptable. Un montant équivalent était constaté à titre de produits et de charges avec un impact nul sur les résultats. De plus, les dons relatifs à la Collection patrimoniale ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de leur coût nul pour Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Auparavant, les documents patrimoniaux acquis par donation dont la valeur était déterminée par expertise étaient comptabilisés comme produits et charges avec un effet nul sur les résultats. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a choisi de présenter la valeur des dons par voie de note à la note 5. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet de diminuer les postes suivants des états financiers :

	2008
Produits	
Services reçus en vertu d'ententes de service	(283 720) $
Dons relatifs à la Collection patrimoniale	(1 367 430)
Charges	
Services professionnels, administratifs et autres	(278 720)
Loyer	(5 000)
Collection patrimoniale Dons	(1 367 430)

5. COLLECTION PATRIMONIALE

La Collection patrimoniale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, y compris tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764, des documents étrangers relatifs au Québec et des documents étrangers à valeur patrimoniale, ces trois dernières catégories étant acquises par achat, par don ou par échange; les collections spéciales, particulières par leur rareté, leur support matériel ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des estampes, des livres d'artistes, des enregistrements sonores, des affiches, des programmes de spectacles, des cartes postales, des partitions musicales, des cartes géographiques et des publications électroniques. La Collection patrimoniale s'enrichit aussi de documents cinématographiques et télévisuels soumis au dépôt légal.

Elle comprend également les archives des ministères et des organismes gouvernementaux depuis le Régime français, les archives judiciaires (1644-1985) et civiles (registres d'état civil, actes notariaux, greffes d'arpenteurs); les archives privées (individus, familles, entreprises, industries, commerces, etc.). À ces documents s'ajoutent des photographies, dessins et caricatures, gravures, cartes et plans, photographies aériennes, documents architecturaux, films et vidéos, bandes magnétiques, disques et autres pièces.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente et diffusés; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières encadrent leur consultation par le public.

La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation par Bibliothèque et Archives nationales du Québec au cours de l'exercice et dont la valeur est déterminée par expertise et, s'il y a lieu, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada ou par le Conseil national d'évaluation des archives s'établit à 2 145 891 $ (1 367 430 $ en 2008).

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Encaisse	3 003 385 $	(204 709) $	2 798 676 $	7 450 703 $
Placements temporaires facilement convertibles à court terme	5 000 000		5 000 000	
	8 003 385 $	(204 709) $	7 798 676 $	7 450 703 $

Au 31 mars 2009, les placements temporaires sont constitués d'une acceptation bancaire. Le taux d'intérêt fixe est de 0,66 %. Cette acceptation bancaire vient à échéance au cours du prochain exercice.

7. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées mais non versées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Dans le fonds des activités financées par des emprunts spécifiques autorisés par le gouvernement, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques reliés au démarrage de la Grande Bibliothèque, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

8. CRÉANCES

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Ville de Montréal	1 614 532 $		1 614 532 $	1 552 113 $
Secrétariat du Conseil du trésor	590 642		590 642	880 994
Autres créances	817 053	73 242 $	890 295	1 483 777
	3 022 227 $	73 242 $	3 095 469 $	3 916 884 $

9. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La Bibliothèque nationale du Québec a signé une entente-cadre le 26 janvier 2004 avec la Ville de Montréal et la ministre de la Culture et des Communications concernant l'achat, par la Bibliothèque nationale, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et des ressources matérielles afférentes, de même que la conservation et l'enrichissement de la collection ainsi que son traitement documentaire. Cette entente prévoit également le prêt de personnel de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal contribue financièrement au fonctionnement de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour un montant de sept millions de dollars indexé annuellement. Le montant versé par la Ville de Montréal correspond au montant de cette contribution après déduction du traitement et des avantages sociaux des employés que celle-ci a prêtés à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Cette entente d'une durée de cinq ans a été renouvelée en 2009 pour une autre période de cinq ans. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, un montant de 7 465 236 $ (7 312 075 $ en 2008) a été comptabilisé à titre de contribution financière de la Ville de Montréal.

10. PLACEMENTS

Au 31 mars 2009, Bibliothèque et Archives nationales du Québec détient deux placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») qui ont fait l'objet d'une restructuration. Ces placements sont classés en deux types :

- le « PCAA de tiers » ayant fait l'objet d'une restructuration dans le cadre de l'entente de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs (Rocket Trust converti en véhicule d'actifs cadres VAC2 en janvier 2009);
- le « PCAA bancaire », lequel, à l'échéance des titres en 2008, a dû être restructuré au cours de l'exercice (Superior Trust).

Le PCAA est un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelé « conduits », généralement pour des échéances variant d'un à trois mois. Le PCAA est une créance à court terme adossée à divers actifs financiers, notamment des créances hypothécaires ou à la consommation. Au moment de leur acquisition par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, les PCAA que celle-ci détient étaient cotés R-1 (élevé) par l'agence de notation DBRS Limited (ci-après « DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

PCAA de tiers

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers à la mi-août 2007. Depuis le 13 août 2007, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'avait pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers, dont la valeur nominale était de 8 000 000 $, lorsque celui-ci est arrivé à échéance.

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis le 13 août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008, laquelle était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. L'entente a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Les événements marquants qui ont permis cette restructuration ont d'abord débuté par un moratoire et des discussions dans le cadre de la Proposition de Montréal et, par la suite, du Comité pancanadien des investisseurs de PCAA. Les investisseurs et les institutions financières s'étaient engagés à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter une vente forcée des créances et des actifs financiers sous-jacents. Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs, composé de participants à l'Accord de Montréal, a approuvé une proposition d'entente de restructuration de fiducies visées par l'Accord de Montréal. Le 25 avril 2008, 96 % des porteurs de titres en matière de nombre et de valeur ont voté en faveur du plan de restructuration proposé, lequel a été ratifié par la Cour supérieure de justice de l'Ontario le 5 juin 2008. Le jugement a par la suite été porté en appel par un groupe de porteurs de titres de PCAA qui souhaitait contester la mise en œuvre du plan. Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a rejeté le pourvoi en appel de ce groupe de porteurs de titres.

Le 24 décembre 2008, le Comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de mesures de protection de crédit ont conclu une entente finale de restructuration entérinée en janvier 2009 au terme de l'obtention des approbations et des décrets requis. Cette proposition a pour principal objectif de remplacer les PCAA de tiers par de nouvelles structures sous forme de fiducies, appelées « véhicule d'actifs cadres » (« VAC1 », « VAC2 », « VAC3 »). Les aspects clés de l'entente finale sont les suivants : la création des nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des actifs sous-jacents, le regroupement des transactions des conduits de PCAA qui sont constitués uniquement d'actifs synthétiques ou constitués d'actifs hybrides ainsi que l'établissement de facilités de financement de marge en soutien à VAC1 et à VAC2 afin de financer les appels de garanties éventuels.

En échange de ses titres de Rocket Trust, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a reçu les billets suivants émis par VAC2 :

PCAA de tiers restructuré selon l'entente du Comité pancanadien des investisseurs de PCAA.

VAC2, billets de catégorie A1	7 167 200 $
VAC2, billets de catégorie A2	424 880
VAC2, billets de catégorie B	77 128
VAC2, billets de catégorie C	237 192
	7 906 400 $

10. PLACEMENTS (suite)

PCAA de tiers (suite)

La principale différence entre VAC1 et VAC2 consiste dans le fait que la facilité de financement de marge est autofinancée pour les participants à VAC1 alors qu'elle est fournie par des prêteurs tiers dans le cas de VAC2. En raison de cette distinction, les intérêts versés aux détenteurs des billets émis par VAC2 sont inférieurs à ceux versés aux détenteurs des billets émis par VAC1. Le 21 janvier 2009, DBRS a émis un rapport de notation final relativement aux billets des catégories A1 et A2 émis par VAC2 confirmant les notations préliminaires A, émises le 29 décembre 2008. La date prévue de remboursement des billets est le 20 décembre 2016 sous réserve d'un remboursement anticipé ou tardif dans certaine circonstances ou selon certains facteurs.

PCAA bancaire

En juin 2008, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a échangé ses billets de série A (8 795 329 $) du Superior Trust pour des billets de série B du même trust (5 603 140 $) et de l'argent (3 192 189 $ plus intérêts). Cette transaction visait à éviter la liquidation des actifs sous-jacents à la série A dont la valeur marchande était alors presque nulle. Les billets de série B étaient initialement cotés AAA par DBRS.

En raison des mouvements des marchés, les fiducies parrainées par des institutions financières, dont Superior Trust, ont dû faire face à des appels importants de collatéral de la part des acheteurs de mesures de protection de crédit. Conséquemment, les billets émis par ces fiducies ont été restructurés au cours de 2008. À la fermeture des marchés le 3 décembre 2008, la détérioration des écarts de rendement associés aux crédits corporatifs a entraîné l'atteinte du « fait déclencheur d'écart négatif » des billets de série B. Cet événement renvoyait à la possibilité croissante de l'atteinte du « fait déclencheur d'évaluation à la valeur du marché ». Si ce dernier événement était survenu, les détenteurs de billets de série B du Superior Trust auraient eu à fournir les liquidités pour combler l'appel de marge qui aurait résulté de cette évaluation à la valeur du marché.

Afin d'éliminer les risques opérationnels reliés à l'occurrence de cet événement pendant la période des Fêtes, une proposition a été faite aux détenteurs des billets de série B. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a retenu l'option qui consistait à restructurer les actifs financiers car celle-ci protégeait de l'éventualité de plus en plus probable d'un appel de marge et évitait l'injection de nouveaux fonds dans ce placement. En conséquence, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a échangé ses billets de série B contre des billets de série E. La notation accordée par DBRS était AA à la date des états financiers. Les titres et les engagements afférents viendront à échéance au plus tard le 28 septembre 2016.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec comptabilise ses placements au coût réduit de toute moins-value durable. La direction est d'avis qu'en date du 31 mars 2009, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle de 2 043 505 $ constatée au 31 mars 2008. Cette moins-value durable a été établie en fonction de l'information disponible à la date de préparation des états financiers et de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers. En conséquence, la perte de valeur présentée pourrait varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. La valeur comptable des placements se détaille comme suit :

	Coût d'acquisition	Moins-value durable	Valeur comptable
PCAA de tiers restructuré selon l'entente du Comité pancanadien des investisseurs de PCAA	7 906 400 $	(1 185 960) $	6 720 440 $
PCAA bancaire restructuré	5 603 140	(857 545)	4 745 595
Placements à long terme	13 509 540 $	(2 043 505) $	11 466 035 $

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009		
	FONDS DES OPÉRATIONS		
	Durée de vie utile	Coût	Amortissement cumulé
Terrain			
Améliorations au terrain	10 ans	1 536 $	(574) $
Bâtiment	40 ans	70 884	(7 821)
Améliorations au bâtiment	20 ans	74 814	(10 339)
Stationnement	40 ans	7 786 728	(708 631)
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 330 615	(904 736)
Équipement informatique et de télécommunications	3 à 10 ans	1 700 543	(1 446 911)
Progiciels développés et logiciels [1]	3 à 5 ans	434 731	(253 997)
Autres équipements	5 ans	551 415	(401 676)
Matériel roulant	5 ans	2 354	(1 898)
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans	176 377	(91 354)
Frais de reliure	10 ans		
Sous-total		12 129 997	(3 827 937)
Aménagements loués en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail	1 160 444	(111 126)
Total		13 290 441 $	(3 939 063) $

[1] Des progiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 296 658 $, étaient en voie de réalisation au 31 mars 2009 (292 978 $ au 31 mars 2008) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des immobilisations corporelles au 31 mars 2009 s'élèvent respectivement à 216 185 570 $ et à 58 390 689 $ (206 497 071 $ et 43 339 626 $ au 31 mars 2008). La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève à 157 794 881 $ au 31 mars 2009 (163 157 445 $ au 31 mars 2008).

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 62 276 055 $, aux fins suivantes :

	2009
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque	3 030 000 $
Maintien des actifs [1]	46 056 000
Aménagement de magasins supplémentaires au Centre d'archives de Québec	578 175
Vitrine culturelle	2 611 880
Marge de crédit	10 000 000
	62 276 055 $

[1] Le montant de 46 056 000 $ inclut une somme de 15 352 000 $ ayant permis l'émission d'un nouveau billet à long terme au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009.

	2009				2008
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DES ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES EMPRUNTS SPÉCIFIQUES			TOTAL
	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
		10 592 863 $		10 592 863 $	10 592 863 $
	962 $	6 326	(3 286) $	3 040	4 786
	63 063	92 605 630	(10 391 300)	82 214 330	84 201 108
	64 475	1 443 129	(129 814)	1 313 315	756 667
	7 078 097				7 272 765
	425 879	7 819 241	(3 050 749)	4 768 492	4 799 947
	253 632	10 024 276	(6 899 023)	3 125 253	4 362 788
	180 734	13 659 245	(8 226 124)	5 433 121	7 315 670
	149 739	2 908 067	(1 954 944)	953 123	1 571 437
	456	32 484	(26 913)	5 571	12 914
	85 023	60 456 247	(22 780 815)	37 675 432	40 017 838
		3 347 621	(988 658)	2 358 963	2 248 662
	8 302 060	202 895 129	(54 451 626)	148 443 503	163 157 445
	1 049 318				
	9 351 378 $	202 895 129 $	(54 451 626) $	148 443 503 $	163 157 445 $

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 31 mars 2009, le taux d'intérêt sur les emprunts temporaires s'établit à 0,94571 % (3,91429 % au 31 mars 2008) et le solde de ces emprunts se répartit comme suit :

	2009	2008
Emprunt sur marge de crédit auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques		
Démarrage des activités de la Grande Bibliothèque		
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	1 568 090 $	384 824 $
Maintien des actifs	5 425 025	10 979 485
	6 993 115 $	11 364 309 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

13. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunts sur les billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Fonds des activités financées par emprunts spécifiques		
• 4,598 % (taux effectif de 4,646 %) remboursable par versements annuels de 689 363 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 6 204 265 $ le 1er octobre 2013	8 961 716 $	9 651 080 $
• 4,531 % (taux effectif de 4,581 %) remboursable par versements annuels de 21 371 $ jusqu'au 5 janvier 2012	64 112	85 484
• 6,296 % (taux effectif de 6,392 %) remboursable par versements annuels de 27 036 $ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 $ le 28 juin 2010	216 287	243 322
• 5,169 % (taux effectif de 5,231 %) remboursable par versements annuels de 69 075 $ jusqu'au 1er octobre 2013	345 376	414 451
• 4,932 % (taux effectif de 4,991 %) remboursable par versements annuels de 3 524 673 $ jusqu'au 1er octobre 2013	17 623 364	21 148 036
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 43 404 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 260 423 $ le 1er décembre 2015	520 846	564 250
• 4,411 % (taux effectif de 4,456 %) remboursable par versements annuels de 28 164 $ jusqu'au 14 mai 2016 et par un versement de 140 819 $ le 14 mai 2017	366 130	394 294
• 4,411 % (taux effectif de 4,457 %) remboursable par versements annuels de 851 414 $ jusqu'au 14 mai 2017	7 662 730	8 514 145
• 2,726 % (taux effectif de 2,743 %) remboursable par versements annuels de 1 526 871 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 9 161 226 $ le 1er octobre 2013	15 268 709	
• 4,816 % (taux effectif de 4,869 %) remboursable par versements annuels de 1 465 234 $ jusqu'au 1er décembre 2015	10 256 641	11 721 875
• 4,816 % (taux effectif de 4,870 %) remboursable par versements annuels de 2 570 775 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 79 694 018 $ 1er décembre 2015	95 118 667	97 689 441
• 4,2739 % (taux effectif de 4,314 %) remboursable par versements annuels de 1 787 924 $ jusqu'au 1er décembre 2015	12 515 465	14 303 389
• 4,559 % (taux effectif de 4,608 %) remboursable par versements annuels de 1 368 550 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 5 474 200 $ le 1er octobre 2013	10 948 400	12 316 950
• 4,475 % (taux effectif de 4,524 %) remboursable par versements annuels de 9 532 $ jusqu'au 18 mai 2018	95 322	104 854
Sous-total	179 963 765	177 151 571
Fonds des opérations		
• 4,926 % (taux effectif de 4,984 %) remboursable par versements annuels de 317 617 $ jusqu'au 1er avril 2031	7 305 191	7 622 808
Sous-total	7 305 191	7 622 808
Total	187 268 956	184 774 379
Versements sur la dette échéant en deçà d'un an	(14 301 002)	(12 774 132)
	172 967 954 $	172 000 247 $

13. DETTE À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et les intérêts des emprunts du fonds des activités financées par des emprunts spécifiques sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur chacune des subventions accordées à Bibliothèque et Archives nationales du Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine au fur et à mesure que le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts à long terme du fonds des opérations, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Bibliothèque et Archives nationales du Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour cet emprunt.

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2010	14 301 002 $
2011	14 463 218
2012	14 273 967
2013	14 252 596
2014	31 507 503

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2009	2008
Obligations relatives à la location d'aménagements auprès de la Société immobilière du Québec		
Fonds des opérations		
• 4,48 % (taux effectif de 4,573 %) remboursable par versements mensuels de 1 620,74 $ jusqu'au 30 juin 2009 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	4 844 $	
• 4,70 % (taux effectif de 4,803 %) remboursable par versements mensuels de 1 499,07 $ jusqu'au 31 décembre 2011 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	46 503	
• 4,48 % (taux effectif de 4,573 %) remboursable par versements mensuels de 1 909,14 $ jusqu'au 31 octobre 2012 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	75 994	
• 4,28 % (taux effectif de 4,365 %) remboursable par versements mensuels de 961,52 $ jusqu'au 31 août 2013 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	46 524	
• 4,60 % (taux effectif de 4,698 %) remboursable par versements mensuels de 2 343,68 $ jusqu'au 31 mars 2014 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	125 889	
• 4,28 % (taux effectif de 4,365 %) remboursable par versements mensuels de 6 026 ,96 $ jusqu'au 30 avril 2023 incluant les intérêts capitalisés mensuellement	766 731	
	1 066 485	
Versement sur les obligations échéant en deçà d'un an	(114 169)	
	952 316 $	

14. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

Le montant des versements à effectuer sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition au cours des prochains exercices se détaille comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2010	114 169 $	43 578 $	157 747 $
2011	117 469	38 787	156 256
2012	114 809	33 578	148 387
2013	96 387	28 962	125 349
2014	80 137	25 118	105 255
2015 et suivants	543 514	113 425	656 939

15. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Bibliothèque et Archives nationales du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés auprès du gouvernement du Québec (RREFQ), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 731 741 $ (1 392 842 $ en 2008). Les obligations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Le 1er janvier 2008, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable alors que celui du RRAS et du RRPE est passé de 7,78 % à 10,54 %. Les taux de cotisation du RREFQ et du RRF sont demeurés inchangés.

Provision pour congés de maladie

Au cours de l'exercice, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a modifié sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet d'augmenter de 139 320 $ la valeur de l'obligation au 1er avril 2008. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Solde au début	3 301 457 $	483 $	3 301 940 $	3 930 233 $
Charges de l'exercice	937 528		937 528	280 733
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 036 647)		(1 036 647)	(909 026)
Solde à la fin	3 202 338 $	483 $	3 202 821 $	3 301 940 $

Description

Bibliothèque et Archives nationales du Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont elle assume les coûts en totalité. Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, en cas de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours de rémunération. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

15. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Description (suite)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

	Taux d'indexation	Taux d'actualisation	Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs
RREGOP	2 %	2,53 % à 5,61 %	4 à 23 ans
RRPE et RREFQ	2 %	1,59 % à 5,26 %	2 à 14 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque Bibliothèque et Archives nationales du Québec estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

16. SUBVENTIONS DES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA REPORTÉES

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Solde au début	44 668 $	145 874 575 $	145 919 243 $	150 078 553 $
Augmentation des engagements des gouvernements du Québec et du Canada	3 862 310	12 958 590	16 820 900	12 700 624
Amortissement de l'exercice	(48 783)	(17 515 293)	(17 564 076)	(16 859 934)
Solde à la fin	3 858 195 $	141 317 872 $	145 176 067 $	145 919 243 $

17. FRAIS FINANCIERS

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités financées par des emprunts spécifiques	Total	Total
Intérêts et frais bancaires	21 708 $	(7 742) $	13 966 $	53 634 $
Intérêts sur emprunts temporaires		375 748	375 748	302 170
Intérêts sur la dette à long terme et les obligations découlant de contrats de location-acquisition	399 305	8 189 130	8 588 435	9 078 685
Amortissement de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme reportés	2 541	143 746	146 287	157 729
	423 554 $	8 700 882 $	9 124 436 $	9 592 218 $

Aucun intérêt n'a été capitalisé aux immobilisations corporelles pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (4 234 $ en 2008).

18. ENGAGEMENTS

Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu de contrats de service échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2011. Les paiements minimums futurs totaux relatifs à ces contrats s'élèvent à 678 920 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et à 8 800 $ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

De plus, outre les contrats de location-acquisition décrits à la note 14, Bibliothèque et Archives nationales du Québec s'est engagée en vertu d'ententes d'occupation sans date d'échéance avec la Société immobilière du Québec pour des locations de locaux. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la charge en vertu de ces contrats de location-acquisition totalise 4 292 502 $ (4 499 641 $ en 2008). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, cette charge totalisera 4 372 953 $.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a également conclu un bail avec la Société immobilière du Québec pour la location d'un centre d'entreposage de documents d'archives. Ce bail, d'une durée de 20 ans, vient à échéance le 30 septembre 2028 et le loyer mensuel sera ajusté selon les modalités prévues au bail. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la charge de l'exercice relative à ce bail s'élève à 339 831 $. Pour l'exercice 2009-2010, cette charge s'élèvera à 676 893 $.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec est autorisée par décret à dépenser un solde de 330 773 $ (858 394 $ au 31 mars 2008) aux fins du démarrage des activités de la Grande Bibliothèque.

Par ailleurs, Bibliothèque et Archives nationales du Québec offre des bourses jusqu'à concurrence d'une enveloppe globale de 110 000 $, dont 68 825 $ a été attribuée et sera versée en 2009-2010, afin d'appuyer la recherche sur les collections patrimoniales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et sur certains sujets choisis.

19. ÉVENTUALITÉS

- L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de Bibliothèque et Archives nationales un montant de 3 405 034 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec, quant à elle, réclame d'Axor Construction Canada Inc. et de la Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et d'Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 $ avec intérêts, l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extrajudiciaires engagés. Axor Construction Canada Inc. ou alternativement Bibliothèque et Archives nationales du Québec sont poursuivies par Recouvrements métalliques Bussières Ltée pour une somme de 1 000 000 $ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec, ainsi que les dépens, en relation avec le fait que le contrat entre Axor Construction Canada Inc. et Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a pas été ratifié.
- Monsieur Jean-Pierre Pépin, généalogiste, a déposé une requête en injonction et une réclamation en dommages-intérêts totalisant environ 425 000 $ plus d'autres sommes à déterminer, avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les honoraires et déboursés extrajudiciaires engagés contre Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour violation de droits d'auteur dans le Fonds Drouin à la suite de l'acquisition des collections de la Bibliothèque centrale de Montréal de la ville de Montréal. Bibliothèque et Archives nationales du Québec conteste cette requête et a appelé en garantie la Ville de Montréal.

Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

20. DONNÉES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES FLUX DE TRÉSORERIE

		2009	2008
a)	Intérêts payés	9 194 557 $	9 403 597 $
b)	Opérations sans effet sur la trésorerie relatives aux activités d'investissement		
	Achats d'immobilisations corporelles financés à même les charges à payer et frais courus	286 987 $	117 114 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 10 006 105 $, dont un montant de 1 160 444 $ (2008 : aucune acquisition) a été acquis au moyen de contrats de location-acquisition.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, Bibliothèque et Archives nationales du Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des transactions mentionnées ci-dessous, Bibliothèque et Archives nationales du Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Au moment de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et des Archives nationales du Québec, le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a acquis les droits et assumé les obligations des Archives nationales du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec a alors comptabilisé un compte à payer envers le ministère de la Culture et des Communications correspondant à la somme de la valeur comptable nette des actifs transférés le 31 janvier 2006 ainsi que de certaines dépenses à rembourser au ministère. Au 31 mars 2009, les charges à payer et les frais courus comprennent le solde dû au ministère, soit un montant de 244 432 $ (343 225 $ au 31 mars 2008). De plus, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a comptabilisé une somme à recevoir du Secrétariat du Conseil du trésor correspondant à la provision pour les vacances et les congés de maladie des employés transférés. Au 31 mars 2009, les créances comprennent une somme à recevoir de 590 642 $ pour les congés de maladie (880 994 $ au 31 mars 2008).

Le 30 mars 2005, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a conclu une entente pour une période de cinq ans avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en vertu de laquelle Bibliothèque et Archives nationales du Québec prête à celui-ci un espace pour les activités d'un Centre emploi-carrière. Emploi-Québec s'engage à assumer les coûts d'implantation et de fonctionnement du Centre emploi-carrière, et ce, en ce qui concerne les ressources documentaires, humaines et matérielles. En vertu de cette entente, Emploi-Québec a remboursé le coût initial d'acquisition d'une collection de 4 400 ressources documentaires d'une valeur de 160 000 $, devenues la propriété de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Emploi-Québec s'engage également à rembourser les coûts liés au renouvellement des collections jusqu'à concurrence de 50 000 $ par année. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, ces acquisitions ont représenté un montant de 22 300 $ (33 453 $ en 2008). Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange dans le fonds des opérations. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, le montant constaté à titre de contribution financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale s'élève à 25 921 $ (23 691 $ en 2008).

22. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996 et de modifications législatives apportées par la Loi sur l'administration publique qui sont entrées en vigueur le 20 juin 2001, Bibliothèque et Archives nationales du Québec était tenue de procéder à son propre exercice d'équité salariale. Compte tenu de l'historique législatif et des fusions dont résulte Bibliothèque et Archives nationales du Québec, ses obligations en vertu de la Loi sur l'équité salariale n'ont été connues qu'en décembre 2006, à la suite de discussions avec la Commission de l'équité salariale. L'évaluation des catégories d'emplois a donc débuté officiellement en 2007. Le programme d'équité salariale de l'institution visait les emplois occupés en date du 21 novembre 2001 par le personnel de la Grande Bibliothèque du Québec. Ce programme a été complété en avril 2009 et il reste à verser les sommes dues.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec a estimé les ajustements et intérêts courus à payer aux employés qui ont occupé un des postes visés par les ajustements d'équité salariale dans le cadre de son propre programme d'équité salariale ainsi que les postes ajustés dans le cadre de l'exercice d'équité salariale du gouvernement pour les employés intégrés à la suite des fusions, et ce, à compter de leur date respective d'intégration. Au 31 mars 2009, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a comptabilisé à titre de charges à payer et frais courus un montant de 2 113 158 $, incluant les intérêts courus et déduction faite des ajustements salariaux concernant la relativité salariale d'un montant total de 393 749 $ versé en 2007 et 2008.

22. ÉQUITÉ SALARIALE (suite)

Une fois l'équité salariale atteinte, Bibliothèque et Archives nationales du Québec a l'obligation de la maintenir, et ce, malgré tous les changements que peut connaître l'institution, notamment la création de nouveaux emplois et de nouvelles catégories d'emplois, les modifications apportées aux emplois actuels ou à leurs conditions et l'intégration des employés à la suite des fusions. Les ajustements résultant de ces changements survenus après le 21 novembre 2001 n'ont pas été évalués et aucun montant n'a été constaté aux états financiers à cet égard.

23. FONDATION DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Le 15 mai 2000, la Fondation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec a été créée par lettres patentes émises en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie III. La Fondation est une personne morale sans but lucratif et a pour mission de recueillir des fonds pour financer des projets voués à l'épanouissement de tous les Québécois et pour appuyer Bibliothèque et Archives nationales du Québec dans la réalisation de ses mandats de grande bibliothèque publique, de bibliothèque nationale, d'archives nationales, d'institution muséale et d'acteur de premier plan au sein de la francophonie mondiale. La Fondation a peu d'activités, Bibliothèque et Archives nationales du Québec fournit gracieusement à la Fondation des services ainsi que l'accès à ses locaux et à certains équipements. Au 31 mars 2009, l'actif net de la Fondation totalise 398 312 $ (420 887 $ au 31 mars 2008) à la suite du transfert, au cours des exercices antérieurs par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, d'une partie de ses surplus accumulés comme capital de départ. Advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs restants après acquittement de ses dettes seront remis à Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou à une organisation exerçant une activité analogue.

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Lise Bissonnette
Présidente-directrice générale

Louise Boutin
Directrice générale de l'administration et
des services internes

Montréal, le 12 juin 2009

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Bibliothèque et Archives nationales du Québec au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 12 juin 2009

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	2 100 000 $	2 100 000 $
Droits, honoraires et frais afférents	7 197	3 660
Intérêts	78 114	94 705
	2 185 311	2 198 365
CHARGES		
Traitement et avantages sociaux	817 479	891 972
Loyer et aménagement	244 333	258 645
Amortissement des immobilisations corporelles	106 979	114 810
Fonctionnement	112 099	98 345
Services professionnels, administratifs et autres	103 113	60 108
Honoraires des membres à temps partiel	23 207	26 080
Transports et communications	24 713	28 041
	1 431 923	1 478 001
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	753 388	720 364
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 884 473	2 164 109
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	3 637 861 $	2 884 473 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	370 145 $	283 601 $
Créances et intérêts courus	14 407	21 175
Placements temporaires (note 3)	2 004 379	1 265 044
Frais payés d'avance	14 027	19 006
	2 402 958	1 588 826
Placement (note 3)	1 291 369	1 289 230
Immobilisations corporelles (note 4)	318 667	402 806
	4 012 994 $	3 280 862 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	56 070 $	59 646 $
Provision pour congés de maladies et de vacances (note 6)	319 063	336 743
EXCÉDENT CUMULÉ		
Réserve pour éventualités (note 7)	1 300 000	1 300 000
Excédent cumulé non affecté	2 337 861	1 584 473
	3 637 861	2 884 473
	4 012 994 $	3 280 862 $

FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Direction
Alain Gélinas, président
Teresa Carluccio, directrice de l'administration

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	753 388 $	720 364 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	106 979	114 810
	860 367	835 174
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances et intérêts courus	6 768	(1 230)
Diminution des frais payés d'avance	4 979	41 563
Variation des charges à payer et frais courus	(3 576)	37 535
Provision pour congés de maladies et de vacances	(17 680)	(123 842)
	(9 509)	(45 974)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	850 858	789 200
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(22 840)	(1 300)
Placement à long terme	(2 139)	(294 787)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(24 979)	(296 087)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	825 879	493 113
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 548 645	1 055 532
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	2 374 524 $	1 548 645 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières est un organisme public institué par l'article 92 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (L.R.Q., c. A-33.2). Le Bureau exerce, à la demande de l'Autorité des marchés financiers ou de toute personne intéressée les pouvoirs prévus à la Loi sur les valeurs mobilières (L.R.Q., c. V-1.1). De plus, le Bureau exerce le pouvoir de révision prévu à l'article 322 de la Loi sur les valeurs mobilières.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.Q., 1985, c. 1, 5^e supplément, 149 (1) c), et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3, art. 984), le Bureau n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Bureau administre et contrôle le Fonds du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières. Les sommes requises pour l'application du Titre IV de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, ce qui comprend notamment les frais de fonctionnement du Bureau, sont prises sur le Fonds. Dans le but de compléter l'information financière, le Bureau présente de façon distincte, les opérations ainsi que les actifs du Fonds à la note 9.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances.

Référentiel comptable

À compter du présent exercice, aux fins de la préparation de ses états financiers, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Auparavant, le Bureau utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Cette modification n'a pas eu d'effet sur les conventions comptables et les résultats du Bureau.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

Équipement informatique	3 ans
Équipement et mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	8 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Bureau de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Le placement à long terme est comptabilisé au coût. La prime est amortie sur la durée restante du placement à long terme.

Constatation des produits

La contribution de l'Autorité des marchés financiers est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Bureau ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Bureau consiste à présenter dans les trésoreries et équivalents de trésorerie l'encaisse et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3. PLACEMENTS

	2009		2008	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements temporaires				
Bons du trésor du gouvernement du Canada :				
- échéant le 14 mai 2009, au taux de rendement de 0,750 %	2 004 379 $	2 008 148 $		
Bons du trésor du gouvernement du Canada détenus au 31 mars 2008			1 265 044 $	1 270 352 $
	2 004 379 $	2 008 148 $	1 265 044 $	1 270 352 $
Placement				
Obligation du gouvernement du Canada échéant le 1er décembre 2010, au taux de 0,969 %	1 291 369 $	1 302 732 $	1 289 230 $	1 312 386 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	170 052 $	139 948 $	30 104 $	62 371 $
Équipement informatique	89 915	69 118	20 797	2 817
Améliorations locatives	558 816	291 050	267 766	337 618
	818 783 $	500 116 $	318 667 $	402 806 $

5. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009		2008	
Encaisse	370 145	$	283 601	$
Placements temporaires	2 004 379		1 265 044	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 374 524	$	1 548 645	$

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Bureau participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Bureau imputées aux résultats s'élèvent à 46 839 $ (48 303 $ en 2008). Les obligations du Bureau envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladies et de vacances

Le Bureau a modifié, au cours de l'exercice, sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet d'augmenter de 6 415 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

	2009						2008	
	Congés de maladie		Vacances		Total		Total	
Solde au début	225 968	$	110 775	$	336 743	$	460 585	$
Charge de l'exercice	27 517		76 485		104 002		76 592	
Prestations versées au cours de l'exercice	(29 497)		(72 263)		(101 760)		(171 821)	
Ajustement *	(16 666)				(16 666)			
Sous-total	207 322		114 997		322 319		365 356	
Prestations à verser **	(2 573)		(683)		(3 256)		(28 613)	
Solde à la fin	204 749	$	114 314	$	319 063	$	336 743	$

* Ajustement pour une somme non payable résultant du départ d'un employé.

** Inclus au poste charges à payer et frais courus

Description

Le Bureau dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Bureau.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Description (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Bureau. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009.

	RREGOP	RRPE
Taux d'indexation	2 %	2 %
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans 10 ans)	5,59 %	2,87 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	15 ans	6 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Bureau estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

7. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Le Bureau a résolu de créer une réserve pour éventualités pour palier à une variation imprévue des charges.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Bureau est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations conclues dans le cours normal des affaires ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

9. FONDS DU BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009	2008
Augmentation		
Contribution de l'Autorité des marchés financiers	2 100 000 $	2 100 000 $
Droits, honoraires et frais afférents	7 197	3 660
Intérêts	78 114	94 705
	2 185 311	2 198 365
Diminution		
Transferts liés :		
Aux activités d'exploitation	1 341 221	1 407 935
Aux activités d'immobilisations	22 840	1 300
	1 364 061	1 409 235
AUGMENTATION NETTE	821 250	789 130
SOLDE AU DÉBUT	2 859 050	2 069 920
SOLDE À LA FIN	3 680 300 $	2 859 050 $

LE SOLDE EST REPRÉSENTÉ PAR :

	2009	2008
Encaisse	370 145 $	283 601 $
Créances et intérêts courus	14 407	21 175
Placements temporaires	2 004 379	1 265 044
Placements	1 291 369	1 289 230
	3 680 300 $	2 859 050 $

À chaque année, le gouvernement détermine par décret, le montant et les modalités de versement des sommes à verser par l'Autorité des marchés financiers au Fonds du Bureau.

En vertu d'un décret, l'Autorité des marchés financiers est exemptée du paiement au Fonds du Bureau des droits, honoraires et frais afférents prévus au règlement.

BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION EN VALEURS MOBILIÈRES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Bureau reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Bureau, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Bureau pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Gélinas
Président

Teresa Carluccio
Directrice de l'administration

Montréal, le 18 juin 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 18 juin 2009

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-2)

ACTIF NET CUMULÉ
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Placements à la juste valeur (notes 4a et b)	182 493	222 797
Avances à des déposants	754	372
Revenus de placement courus et à recevoir	1 394	1 209
Opérations en voie de règlement	1 241	1 567
Autres éléments d'actif	993	1 204
	186 875	227 149
PASSIF		
Passif lié aux placements (note 4c)	62 612	66 100
Opérations en voie de règlement	849	2 087
Autres éléments de passif	1 511	1 561
Part des actionnaires sans contrôle (note 4d)	1 815	2 051
	66 787	71 799
AVOIR NET DES DÉPOSANTS (note 5)	120 088	155 350

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (note 9)
ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

Pour le conseil d'administration,
Fernand Perreault
Claude Garcia

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

	2008	2007
Revenus de placement (note 6a)	6 161	6 531
Moins :		
Charges d'exploitation (note 7)	263	261
Frais de gestion externe	51	69
Revenus de placement nets	5 847	6 201
Gains (pertes) à la vente de placements (note 6d)	(23 228)	9 427
Total des revenus (pertes) matérialisés	(17 381)	15 628
Moins-value non matérialisée des placements et du passif lié aux placements (note 6e)	(19 034)	(5 860)
Moins-value non matérialisée des placements en PCAA de tiers et bancaire, nette des arrérages d'intérêts (note 4b)	(3 401)	(1 897)
Total des moins-values non matérialisées	(22 435)	(7 757)
Résultats de placements nets	(39 816)	7 871
Excédent des dépôts des déposants sur leurs retraits	4 554	4 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET CUMULÉ	(35 262)	11 871
ACTIF NET CUMULÉ AU DÉBUT	155 350	143 479
ACTIF NET CUMULÉ À LA FIN	120 088	155 350

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers cumulés.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS

La Caisse de dépôt et placement du Québec, personne morale de droit public au sens du Code civil, est régie par la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (L.R.Q., chapitre C-2). Elle reçoit toutes les sommes qui lui sont confiées en vertu de la loi. En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Caisse n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

FONDS GÉNÉRAL (états consolidés)

Le fonds général regroupe les activités de trésorerie (gestion des dépôts à vue, des dépôts à terme et du financement corporatif) ainsi que les résultats de placement nets relatifs aux papiers commerciaux adossés à des actifs de tiers et bancaire (« PCAA de tiers et bancaire ») détenus par le portefeuille spécialisé d'obligations (760).

FONDS PARTICULIERS

Les fonds particuliers regroupent des placements diversifiés et n'ont qu'un seul déposant chacun qui y effectue exclusivement des dépôts à participation. Les fonds particuliers sont à l'usage des déposants suivants :

Fonds 300

Fonds du Régime de rentes du Québec administré par la Régie des rentes du Québec;

Fonds 301

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 302

Régime de retraite du personnel d'encadrement administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 303

Régimes particuliers administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 305

Régime de retraite des élus municipaux administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 306

Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence administré par Aon Conseil;

Fonds 307

Fonds d'assurance automobile du Québec administré par la Société de l'assurance automobile du Québec;

Fonds 311

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte général administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 312

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte des retraités administré par la Commission de la construction du Québec;

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 313

Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec – compte complémentaire administré par la Commission de la construction du Québec;

Fonds 314

Fonds d'assurance-dépôts administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 315

Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 316

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RREGOP administré par le ministère des Finances, Gouvernement du Québec;

Fonds 317

Fonds d'amortissement du régime de retraite – RRPE administré par le ministère des Finances, Gouvernement du Québec;

Fonds 318

Fonds d'amortissement des autres régimes de retraite administré par le ministère des Finances, Gouvernement du Québec;

Fonds 326

Fonds d'assurance-récolte administré par La Financière agricole du Québec;

Fonds 327

Fédération des producteurs de bovins du Québec;

Fonds 328

Régime de rentes de survivants administré par le Conseil du trésor, Gouvernement du Québec;

Fonds 329

Fonds d'assurance-garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;

Fonds 330

Fonds de la santé et de la sécurité du travail administré par la Commission de la santé et de la sécurité du travail;

Fonds 332

Fonds des cautionnements des agents de voyages – cautionnements individuels administré par l'Office de la protection du consommateur;

Fonds 333

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages administré par l'Office de la protection du consommateur;

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

FONDS PARTICULIERS (suite)

Fonds 341

Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance – Fonds de trésorerie administré par l'Autorité des marchés financiers;

Fonds 342

Régime de retraite de l'Université du Québec administré par le Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec;

Fonds 343

Fonds d'assurance parentale administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale;

Fonds 347

Régime de retraite du personnel des CPE et des garderies privées conventionnées du Québec administré par Aon Conseil;

Fonds 348

Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la Commission de la construction du Québec administré par le Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ;

Fonds 351

Fonds des générations administré par le ministère des Finances, Gouvernement du Québec;

Fonds 353

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec – caisse participants administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 361

Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 362

Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances;

Fonds 363

Régime de retraite des employés de la Ville de Laval administré par le Comité du Régime de retraite des employés de la Ville de Laval;

Fonds 368

Fonds pour l'éducation et la saine gouvernance – Fonds capitalisé administré par l'Autorité des marchés financiers (constitué le 1er juillet 2008).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

1. CONSTITUTION ET ACTIVITÉS (suite)

PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS

Les portefeuilles spécialisés constituent des caisses communes pouvant recevoir des dépôts à participation des différents fonds. Les différents portefeuilles spécialisés sont :

- Valeurs à court terme (740)
- Obligations à rendement réel (762)
- Obligations (760)
- Obligations à long terme (764)
- Actions canadiennes (720)
- Actions américaines couvert (731)
- Actions américaines non couvert (734)
- Actions étrangères couvert (730)
- Actions étrangères non couvert (733)
- Actions des marchés en émergence (732)
- Québec Mondial (761)
- Participations et infrastructures (781) (états consolidés)
- Placements privés (780) (états consolidés)
- Dettes immobilières (750) (états consolidés)
- Immeubles (710) (états consolidés)
- Instruments financiers sur produits de base (763)
- Fonds de couverture (770) (états consolidés)
- Répartition de l'actif (771)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers cumulés de la Caisse, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de l'exercice visé par les états financiers cumulés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

a) États financiers cumulés

Les états financiers cumulés comprennent les comptes des filiales contrôlées par la Caisse, du fonds général, des fonds particuliers et des portefeuilles spécialisés. Les comptes de chacun de ces fonds et de chacun de ces portefeuilles font l'objet d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec.

b) Placements et activités connexes

Les placements ainsi que les postes d'actif et de passif s'y rapportant sont comptabilisés à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, établie à la fin de l'exercice.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et à la vente de placements sont comptabilisés aux résultats et sont présentés en déduction des gains et pertes à la vente de placements. Ces coûts comprennent les frais de commissions et les frais de Bourses.

TITRES À REVENU FIXE

Les titres à revenu fixe comprennent les valeurs à court terme, les obligations, les PCAA de tiers et bancaire et les financements hypothécaires. Les achats et les ventes de titres à revenu fixe sont constatés à la date de transaction, sauf en ce qui concerne les financements hypothécaires, comptabilisés en date de règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

TITRES À REVENU FIXE (suite)

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des titres à revenu fixe autres que les financements hypothécaires est déterminée selon le cours du marché, lorsque cette valeur est disponible. Lorsqu'un cours n'est pas disponible, la juste valeur de ces titres est établie selon des méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telle que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, ou sur la base d'opérations similaires conclues avec des parties sans lien de dépendance. Ces évaluations s'appuient sur des hypothèses tenant compte de données observées sur les marchés telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt et la prime de risque liée à la qualité du crédit de l'émetteur. Dans certains cas, les données utilisées dans les hypothèses ne reposent pas sur des facteurs de marché observables tels que décrits précédemment. Les données sont alors ajustées afin de refléter l'incertitude et de s'assurer que les titres sont comptabilisés à la juste valeur. Selon ses estimations, la direction est d'avis que le recours à des hypothèses de rechange possibles pour évaluer ces titres à la juste valeur, à l'exception du PCAA de tiers et bancaire, ne se traduirait pas par des justes valeurs significativement différentes. La méthode d'évaluation du PCAA de tiers et bancaire ainsi que les variations de juste valeur attribuables à des hypothèses de rechange possibles pour ces titres sont divulguées à la note 4b.

La juste valeur des financements hypothécaires est établie selon la valeur actualisée des flux monétaires contractuels futurs au taux d'intérêt du marché. Ce taux est celui que l'on pourrait obtenir pour des prêts ou des titres comportant des conditions et des échéances similaires compte tenu des évaluations de la direction. Dans les cas où l'échelonnement des flux monétaires ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la juste valeur correspond soit à la juste valeur de tout bien donné en garantie du titre, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tout montant légalement dû aux emprunteurs, soit au prix du marché observable pour ce titre.

La juste valeur de la plupart des titres à revenu fixe est revue semi-annuellement par un comité d'évaluation, formé d'experts indépendants ou une firme externe indépendante.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement des titres à revenu fixe incluent l'amortissement de la prime et de l'escompte, qui permet de maintenir un rendement effectif constant jusqu'à l'échéance. Les revenus tirés des financements hypothécaires sont réduits des frais d'opération et des frais financiers des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC), et sont présentés à la rubrique Revenus de placement – Tires à revenu fixe.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût non amorti et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût non amorti correspond au coût d'acquisition ajusté pour tenir compte de l'amortissement de la prime ou de l'escompte.

TITRES À REVENU VARIABLE

Les titres à revenu variable comprennent les actions et valeurs convertibles ainsi que les biens immobiliers. Les achats et les ventes d'actions et valeurs convertibles sont constatés à la date de transaction alors que les achats et les ventes de biens immobiliers sont constatés à la date de règlement.

i) Méthode d'évaluation

La juste valeur des actions et valeurs convertibles cotées est déterminée au moyen des cours des principales Bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. Pour les actions et valeurs convertibles non cotées, les évaluations sont réalisées selon des méthodes d'évaluation couramment utilisées, tels que les multiples de bénéfices de sociétés cotées comparables, l'actualisation des flux monétaires, ou sur la base d'opérations similaires conclues avec des parties sans lien de dépendance. Les multiples de bénéfices les plus fréquemment utilisés sont le multiple du BAIIA, le multiple du cours-bénéfice et le multiple du cours-valeur aux livres. Les évaluations des actions et valeurs convertibles non cotées sont revues semi-annuellement par un comité d'évaluation, formé d'experts indépendants ou une firme externe indépendante.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

TITRES À REVENU VARIABLE (suite)

i) Méthode d'évaluation (suite)

La juste valeur des fonds de placements privés présentés sous la rubrique Actions et valeurs convertibles, est déterminée en fonction de la juste valeur fournie par le commandité, établie à l'aide de méthodes d'évaluation couramment employées.

La juste valeur des biens immobiliers est établie et certifiée annuellement par des évaluateurs immobiliers agréés externes, reconnus et indépendants. Les techniques d'évaluation utilisées reposent principalement sur trois méthodologies reconnues : la capitalisation des bénéfices, l'actualisation des flux monétaires au taux du marché et la méthode de comparaison avec les dernières transactions similaires sur le marché. Le montant ainsi établi s'appuie sur des hypothèses raisonnables et est ensuite ajusté pour tenir compte des autres éléments de l'actif et du passif ayant une incidence sur la juste valeur.

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de dividendes sont inscrits à compter de la date ex-dividende. Les revenus tirés des biens immobiliers sont réduits des frais d'exploitation, des frais d'opération et des frais financiers des emprunts, et sont présentés à la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes à la vente de placements représentent la différence entre le coût et la valeur nette de réalisation à la vente de placements. Le coût des placements correspond au coût d'acquisition, à l'exception du coût des placements dans les coentreprises qui sont comptabilisés selon la méthode de la valeur de consolidation.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Dans le cadre de la gestion de ses placements, la Caisse effectue des opérations sur divers instruments financiers dérivés à des fins de gestion des risques liés aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et de marché.

Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est favorable sont présentés à la rubrique Placements à la juste valeur, alors que ceux dont la juste valeur est défavorable sont présentés à la rubrique Passif lié aux placements.

i) Méthode d'évaluation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la fin de l'exercice. Ces valeurs sont établies au moyen des cours des principales Bourses ainsi que ceux fournis par des institutions financières reconnues. Les évaluations de la juste valeur pour les titres non cotés sont réalisées sur la base d'opérations similaires conclues sans lien de dépendance ou selon des modèles reconnus et couramment employés. Des modèles tels que l'actualisation au taux de rendement courant des flux de trésorerie futurs et le modèle de Black & Scholes sont alors utilisés. Ces modèles nécessitent l'utilisation d'hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs et quant au taux de rendement courant. L'élaboration de ces hypothèses est effectuée en tenant compte de données observées sur les marchés, telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les primes liées au risque de crédit, les taux de change ainsi que la volatilité et la corrélation des prix des actions, des matières premières et des taux d'intérêt. Dans le cas d'instruments financiers dérivés nouveaux, complexes ou dont l'échéance est éloignée, il est parfois nécessaire d'avoir recours à des hypothèses qui utilisent des données non observables sur les marchés telles que l'extrapolation des courbes de taux d'intérêt et des données de volatilité. Ces données sont alors ajustées afin de refléter l'incertitude et de s'assurer que les titres sont comptabilisés à la juste valeur. Selon ses estimations, la direction est d'avis que le recours à des hypothèses de rechange pour évaluer ces instruments financiers dérivés à la juste valeur ne se traduirait pas par des justes valeurs significativement différentes.

Dans le cas de la plupart des instruments financiers dérivés non cotés, les évaluations de la juste valeur sont revues semi-annuellement par une firme externe indépendante.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements et activités connexes (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

ii) Revenus de placement et gains et pertes à la vente de placements

Les revenus de placement relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable, alors que les gains et pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont regroupés avec les gains et pertes à la vente de placements en fonction des placements sous-jacents.

TITRES ACHETÉS EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE

La Caisse conclut des opérations d'emprunts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans le but de couvrir une vente à découvert ou de dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité d'emprunts de titres. Ces opérations d'emprunts de titres sont comptabilisées dans les titres achetés en vertu de conventions de revente. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente sont présentés à titre de revenus d'intérêts sous la rubrique Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

TITRES VENDUS EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

La Caisse conclut des opérations de prêts de titres, soit de valeurs à court terme et d'obligations, dans un but de trésorerie ou pour dégager un revenu supplémentaire découlant de l'activité de prêts de titres. Ces opérations de prêts de titres sont comptabilisées dans les titres vendus en vertu de conventions de rachat. Les intérêts payés sur les conventions de rachat sont déduits des Revenus de placement – Titres à revenu fixe.

TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres vendus à découvert représentent l'engagement de la Caisse d'acheter des titres auprès de tiers pour couvrir ses positions. Les frais d'intérêts relatifs aux engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu fixe, tandis que les frais relatifs aux engagements liés à des actions vendues à découvert sont comptabilisés dans les Revenus de placement – Titres à revenu variable.

Les gains et pertes sur engagements liés à des valeurs à court terme et obligations vendues à découvert sont portés à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Titres à revenu fixe, tandis que ceux liés à des actions vendues à découvert sont portés à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Titres à revenu variable.

c) Biens administrés et biens sous gestion

La Caisse et ses filiales administrent et gèrent des biens confiés par des clients et en leur nom. Ces biens ne sont pas inscrits à l'état de l'actif net cumulé de la Caisse. La Caisse et ses filiales perçoivent des honoraires en contrepartie des services de gestion de portefeuille et des services administratifs rendus, qui comprennent notamment l'administration de propriétés immobilières et la gestion de prêts titrisés.

d) Conversion des devises

La juste valeur des placements ainsi que les autres postes d'actif et de passif libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice.

Le coût des placements en actions, des biens immobiliers provenant d'établissements étrangers intégrés ainsi que le coût non amorti des placements en valeurs à court terme, en obligations et en financements hypothécaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Le coût des placements provenant d'établissements étrangers autonomes est converti au taux en vigueur à la fin de l'exercice.

Les revenus sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations, à l'exception de ceux provenant du portefeuille spécialisé d'immeubles, qui sont convertis au taux moyen de l'exercice.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Titrisation des prêts

La Caisse effectue périodiquement de la titrisation de prêts et de titres hypothécaires en les vendant à une structure d'accueil, laquelle émet ensuite des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Caisse est réputée avoir abandonné le contrôle de ces actifs et avoir reçu une contrepartie autre que les droits de bénéficiaire liés aux actifs cédés, en conformité avec la note d'orientation concernant la comptabilité « Cessions de créances » (NOC-12) du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA »). À la titrisation, aucun droit de bénéficiaire relatif aux prêts titrisés n'est conservé. Les gains ou pertes découlant de ces opérations sont inscrits à la rubrique Gains (pertes) à la vente de placements – Financements hypothécaires et Obligations.

Des sociétés sous contrôle commun continuent généralement d'assumer la gestion des prêts cédés. Puisque les honoraires de gestion sont établis en fonction de ce qui est exigé sur le marché, aucun actif ou passif de gestion à la date de cession n'est comptabilisé.

f) Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation représentent l'ensemble des frais engagés pour la gestion et l'administration de portefeuille à l'exception des frais relatifs à la gestion externe. Les charges d'exploitation sont présentées dans un poste distinct de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé. Les charges liées à la gestion des portefeuilles spécialisés d'immeubles et de dettes immobilières sont incluses dans les charges d'exploitation. Les frais d'opération liés à la gestion et à l'administration des biens immobiliers et des financements hypothécaires sont présentés en réduction des revenus de placement de biens immobiliers et de financement hypothécaires respectivement.

g) Frais de gestion externe

Les frais de gestion externe représentent les sommes versées à des institutions financières externes, principalement des gestionnaires de fonds institutionnels de marchés boursiers internationaux, pour gérer, au nom de la Caisse, des fonds appartenant à la Caisse. Les frais de gestion externe sont présentés dans un poste distinct de l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé.

3. ADOPTION DU CHAPITRE 3862 « INSTRUMENTS FINANCIERS – INFORMATIONS À FOURNIR » ET DU CHAPITRE 3863 « INSTRUMENTS FINANCIERS – PRÉSENTATION »

Le 1er janvier 2008, la Caisse a adopté les dispositions des chapitres 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863 « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 ont remplacé le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient les exigences en matière de présentation au niveau des notes aux états financiers. Ils accordent une plus grande importance aux informations à fournir concernant la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon dont l'entité gère ces risques.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Placements

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres à revenu fixe				
Valeurs à court terme				
Canadiennes	5 826	5 910	9 889	9 894
Étrangères	3 580	4 522	4 865	4 898
	9 406	10 432	14 754	14 792
Obligations				
Émises ou garanties par :				
Gouvernement canadien	16 552	15 211	23 586	22 966
Province de Québec	9 265	8 517	8 592	7 831
Autres provinces canadiennes	3 047	2 969	2 304	2 236
Municipalités et autres organismes canadiens	1 611	1 597	1 728	1 724
Sociétés d'État canadiennes	11 091	10 201	13 311	12 619
Gouvernement américain	823	740	205	208
Autres gouvernements étrangers	1 812	1 594	1 759	1 814
Titres hypothécaires				
Canadiens	272	276	284	276
Étrangers	711	2 438	2 022	2 601
Entreprises canadiennes	12 592	13 623	15 947	16 260
Entreprises étrangères	2 911	4 076	4 695	5 315
Titres indexés sur l'inflation				
Canadiens	587	604	934	895
Étrangers	1 973	1 611	3 381	3 664
Fonds de couverture	439	460	2 132	2 323
	63 686	63 917	80 880	80 732
PCAA de tiers et bancaire (note 4b)	7 186	12 787	10 740	12 607
Financements hypothécaires				
Canadiens	6 451	6 431	5 979	5 939
Étrangers	5 342	5 738	4 481	4 574
	11 793	12 169	10 460	10 513
Total des titres à revenu fixe (montants à reporter)	92 071	99 305	116 834	118 644

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Total des titres à revenu fixe (montants reportés)	92 071	99 305	116 834	118 644
Titres à revenu variable				
Actions et valeurs convertibles				
Canadiennes	12 523	16 055	17 172	14 938
Américaines	10 968	14 604	18 208	20 127
Étrangères et des marchés en émergence	17 714	21 180	26 926	24 357
Fonds de couverture	4 688	4 933	4 848	5 051
	45 893	56 772	67 154	64 473
Biens immobiliers				
Canadiens	11 884	8 987	13 413	9 330
Étrangers	11 032	10 450	9 027	8 397
	22 916	19 437	22 440	17 727
Total des titres à revenu variable	68 809	76 209	89 594	82 200
Sommes à recevoir relativement aux placements				
Titres achetés en vertu de conventions de revente				
Canadiens	2 900	2 901	2 457	2 127
Étrangers	2 780	2 730	4 986	5 110
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	2 465	26	532	39
Étrangers	13 468	1 681	8 394	1 921
	21 613	7 338	16 369	9 197
Total des placements	182 493	182 852	222 797	210 041

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Placements (suite)

La juste valeur des placements inclut des titres canadiens et étrangers de sociétés fermées pour lesquels aucun cours n'est disponible. La juste valeur des titres de ces sociétés fermées se détaille comme suit :

	2008	2007
Titres canadiens		
Valeurs à court terme	1 184	1 234
Obligations	1 122	1 244
PCAA de tiers et bancaire	7 186	10 740
Actions et valeurs convertibles	3 786	4 789
	13 278	18 007
Titres étrangers		
Valeurs à court terme	2 764	3 030
Obligations	690	769
Actions et valeurs convertibles	18 072	16 593
	21 526	20 392
	34 804	38 399

Le poste Placements – Biens immobiliers inclut entre autres, des placements dans des coentreprises présentés à la valeur de consolidation. Ces placements à la juste valeur se détaillent comme suit :

	2008	2007
Placements en coentreprises	9 097	8 401
Biens immobiliers	15 889	14 356
Valeurs à court terme	15	29
Revenus de placement courus et à recevoir	10	6
Autres éléments d'actif	678	586
	16 592	14 977
Emprunts et billets à payer	74	106
Emprunts hypothécaires	6 284	5 367
Autres éléments de passif	1 026	1 053
Part des actionnaires sans contrôle	111	50
	7 495	6 576

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire

Au 31 décembre 2008, la Caisse détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») qui ont fait l'objet d'une restructuration. Ces placements sont classés en trois types :

— Le « PCAA de tiers » ayant fait l'objet d'une restructuration dans le cadre de l'entente de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs;

— L'« autre PCAA de tiers », restructuré (White Knight Trust) ou dont la restructuration a échoué (Devonshire Trust);

— Le « PCAA bancaire », lequel à l'échéance des titres en 2008 ont dû être restructurés au cours de l'exercice (Apex Trust, Great North Trust et Superior Trust).

DESCRIPTION DU PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

Jusqu'à l'été 2007, la compression des écarts de crédit a favorisé la création de structures suprapriorilaires (leveraged super seniors ou « LSS »). Ces structures procurent aux investisseurs une exposition adossée à une proportion suprapriorilaire d'un groupe d'actifs de référence. En général, cette exposition correspond à plusieurs fois le montant investi par les investisseurs dans un conduit donné et mis en garantie par le conduit auprès du bénéficiaire de la protection de crédit. Par exemple, un placement de 10 millions de dollars peut être adossé dix fois au moyen d'un lien de crédit à une tranche suprapriorilaire ayant un montant nominal de 100 millions de dollars. La combinaison d'actifs donnés en garantie et d'un contrat de troc contre la défaillance de crédit, tel un LSS, est généralement identifiée à titre d'actif « synthétique ».

Une tranche suprapriorilaire est assortie d'un point d'attachement, c'est-à-dire le niveau-seuil de perte que doit connaître le groupe d'actifs de référence avant que les obligations de paiement ne soient déclenchées. En général, ce seuil dépasse de façon importante le niveau de perte conséquent à une note R-1 (élevé) ou AAA. Ainsi, le niveau de perte auquel la tranche suprapriorilaire est exposée est généralement plus faible que l'expérience historique pour ce niveau de notation. Lorsque le niveau de perte augmente ou lorsqu'il y a des indicateurs qui montrent que celui-ci pourrait s'élever (déclencheurs d'appels de garanties additionnelles), les acheteurs de protection contre la défaillance de crédit peuvent exiger un supplément de garantie, en plus des montants investis initialement. Pour faire face à ces appels de garanties additionnelles, les structures originales ne disposaient pas de mécanismes pour accéder à des liquidités.

Si le supplément de garantie ne peut être fourni, le LSS est dénoué au profit de l'acheteur de la protection contre la défaillance de crédit. Ce dénouement entraîne une perte pour les investisseurs dans le PCAA, et ce, même si la perte réelle du groupe d'actifs de référence n'a pas atteint le point d'attachement sur la tranche suprapriorilaire.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers à la mi-août 2007. Depuis le 13 août 2007, la Caisse n'avait pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers. Au moment de leur acquisition par la Caisse, le PCAA était noté « R-1 (élevé) » par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute note accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

DESCRIPTION DU PCAA (suite)

Le 13 août 2007, les fournisseurs de garantie de liquidités n'ont pas rendu disponibles les sommes commises en vertu des engagements fournis puisqu'ils ne considéraient pas les conditions requises à cet effet comme ayant été remplies. Les investisseurs ainsi que les banques ayant acheté la protection contre la défaillance de crédit ont alors convenu d'un moratoire et entamé des discussions dans le cadre de la Proposition de Montréal et du Comité pancanadien des investisseurs de PCAA par la suite.

CHRONOLOGIE DES EFFORTS DE RESTRUCTURATION

PCAA de tiers

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis le 13 août 2007 auxquels la Caisse a participé activement ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008, laquelle était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. L'entente a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

La chronologie des événements marquants qui ont permis cette restructuration est la suivante :

Le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs et d'institutions financières, dont la Caisse, proposait une entente, la Proposition de Montréal, qui visait à rétablir le climat de confiance et à mettre en œuvre une stratégie de résolution efficace qui inclurait, entre autres, un appariement entre l'échéance des actifs sous-jacents et les billets de remplacement. En vertu de cette entente, les investisseurs et les institutions financières s'engageaient à ne pas mettre les conduits en défaut afin d'éviter le dénouement des protections de crédit et une vente forcée des créances et des actifs financiers sous-jacents (« le moratoire »).

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien composé de participants à la Proposition de Montréal était formé afin de superviser le processus de restructuration.

Le 6 novembre 2007, DBRS publiait un document d'information public fournissant des informations additionnelles sur la composition de chaque conduit. DBRS confirmait alors que 97 % des créances et des actifs financiers sous-jacents demeuraient de grande qualité (élevé) et conservaient la notation AAA, et que 2 % étaient notés AA ou AA (faible).

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente de restructuration, la « proposition de restructuration », de toutes les fiducies visées par la Proposition de Montréal, à l'exception de Skeena Capital Trust (déjà restructuré) et de Devonshire Trust. La proposition de restructuration annoncée à cette date avait pour principaux objectifs de remplacer le PCAA de tiers par de nouveaux titres ayant une échéance similaire à celle des créances et des actifs financiers sous-jacents, de regrouper certaines séries de PCAA de tiers qui sont soutenues en tout ou en partie par des actifs synthétiques, d'alléger les obligations d'appels de marge des LSS, de mettre en place des facilités de financement de marge et de favoriser un marché secondaire afin de générer des liquidités pour les porteurs de PCAA de tiers.

Le 17 mars 2008, la Cour supérieure de justice de l'Ontario accueillait une demande du Comité en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la « LACC ») visant à établir une procédure encadrant l'approbation par les porteurs de titres d'un plan de restructuration formel (le « plan »).

Le 25 avril 2008, 96 % des porteurs de titres en termes de nombre et de valeur votaient en faveur du plan.

Le 5 juin 2008, le plan était ratifié par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Le jugement a par la suite été porté en appel par un groupe de porteurs de titres de PCAA qui souhaitait contester la mise en œuvre du plan.

Le 18 août 2008, la Cour d'appel de l'Ontario a confirmé la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

Le 19 septembre 2008, la Cour suprême du Canada a rejeté le pourvoi en appel de ce groupe de porteurs de titres.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

CHRONOLOGIE DES EFFORTS DE RESTRUCTURATION (suite)

PCAA de tiers (suite)

Le 24 décembre 2008, le Comité pancanadien des investisseurs et les banques acheteuses de protection ont conclu une entente finale de restructuration entérinée en janvier 2009 au terme de l'obtention des approbations et des décrets requis. Les aspects clés de l'entente finale sont les suivants :

— Création de trois nouvelles structures sous forme de fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (« VAC 1 », « VAC 2 » et « VAC 3 »).

— VAC 1 et VAC 2 regrouperont les transactions des conduits de PCAA constitués uniquement d'actifs synthétiques ou constitués d'actifs hybrides, c'est-à-dire d'une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels. Ils incluront également les actifs à haut risque associés à ces transactions.

— La principale différence entre VAC 1 et VAC 2 consiste dans le fait que la facilité de financement de marge est autofinancée pour les participants à VAC 1, alors qu'elle est fournie par des prêteurs tiers dans le cas de VAC 2. En raison de cette distinction, les intérêts versés aux détenteurs des billets émis par VAC 2 sont inférieurs à ceux versés aux détenteurs des billets émis par VAC 1.

— Établissement de facilités de financement de marge en soutien aux VAC 1 et VAC 2 afin de financer les appels de garantie éventuels sur les LSS sous-jacents.

— VAC 3 sera composé des transactions des conduits de PCAA constitués exclusivement d'actifs à haut risque et d'actifs traditionnels.

— Établissement d'un moratoire initial de 18 mois au cours duquel aucun appel de garantie additionnelle ne pourra être effectué sur les LSS.

— Élargissement de certains déclencheurs « écart-perte » repoussant ainsi l'éventualité du déclenchement des appels de garantie additionnelle.

— Le gouvernement du Canada, les gouvernements du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario et la Caisse participent à l'entente finale en établissant une facilité additionnelle de financement de marge prioritaire.

Le 21 janvier 2009, DBRS a émis un rapport de notation final relativement aux billets des catégories A-1 et A-2 émis par VAC 1 et VAC 2 confirmant les notations préliminaires émises le 29 décembre 2008, soit A.

Autre PCAA de tiers

Le 16 octobre 2007, le Comité pancanadien annonçait la restructuration réussie d'un premier conduit parmi les 22 conduits touchés par la Proposition de Montréal, soit Skeena Capital Trust (restructuré sous le nom de White Knight Trust).

Le 20 décembre 2007, la Caisse recevait des titres de remplacement et des liquidités au terme de la restructuration de cet investissement. Initialement notés AAA par DBRS, les billets de White Knight Trust ont fait l'objet de décotes successives à AA (faible) en novembre 2008 et à A (faible) en janvier 2009.

Depuis le 23 décembre 2007, plusieurs propositions de restructuration ont été examinées avec la banque acheteuse de la protection contre la défaillance de crédit de Devonshire Trust. Ces nombreuses tentatives se sont toutes avérées infructueuses. À la suite de cet échec, la banque a entrepris le 13 janvier 2009, des démarches juridiques pour récupérer les garanties déposées par cette fiducie, et la Caisse a donc provisionné son investissement entièrement, résultant en une moins-value de 337 M$ pour l'exercice 2008 (48 M$ en 2007).

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

PCAA bancaire

La Caisse détient du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières, dont Sitka Trust (depuis restructurée sous le nom de Apex Trust), Great North Trust et Superior Trust. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont été restructurées au cours de 2008.

Les titres de remplacement d'Apex Trust, de Superior Trust et de Great North Trust reçus par la Caisse ne font pas l'objet de notation par une agence externe.

Soldes aux 31 décembre

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les placements en PCAA de tiers et bancaire sont constitués des éléments suivants :

			31 décembre 2008
	Juste valeur	Moins-value non matérialisée cumulative	Coût
PCAA de tiers restructuré selon l'entente du Comité pancanadien			
Actifs synthétiques et hybrides [1]	6 017	(3 725)	9 742
Actifs traditionnels [2]	623	(115)	738
Actifs à haut risque		(890)	890
	6 640	(4 730)	11 370
Autres			
PCAA de tiers non restructuré		(385)	385
PCAA de tiers restructuré	198	(92)	290
PCAA bancaire restructuré	348	(394)	742
	7 186	(5 601) [3]	12 787
Frais de restructuration		(86)	
Moins-value non matérialisée cumulative au 31 décembre 2008		(5 687)	
Radiation d'actifs [4]		(171)	
Pertes à la vente de placements et moins-value non matérialisée cumulative au 31 décembre 2008		(5 858)	
Intérêts courus à recevoir [5]		389	
		(5 469)	

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

SOLDES AUX 31 DÉCEMBRE (suite)

	31 décembre 2007		
	Juste valeur	Moins-value non matérialisée cumulative	Coût
PCAA de tiers restructuré selon l'entente du Comité pancanadien			
Actifs synthétiques et hybrides	8 635	(1 216)	9 851
Actifs traditionnels	1 196	(103)	1 299
Actifs à haut risque	313	(469)	782
	10 144	(1 788)	11 932
Autres			
PCAA de tiers non restructuré	337	(48)	385
PCAA de tiers restructuré	259	(31)	290
	10 740	(1 867) [3]	12 607
Frais de restructuration		(30)	
Moins-value non matérialisée cumulative au 31 décembre 2007		(1 897)	

1 Les investissements reflètent l'engagement de la Caisse pris au cours de 2008 de faire l'acquisition à escompte, au moment de la restructuration, de billets VAC 2. La valeur nominale et le prix d'achat convenu des billets s'élèvent respectivement à 170 M$ et 119 M$.

2 Ne comprennent pas un montant de 550 M$ représentant la quote-part de la Caisse dans le remboursement d'actifs sous-jacents encaissé par les conduits en date du 31 décembre 2008.

3 Inclut la juste valeur des engagements décrits à la rubrique suivante.

4 Au cours de l'exercice 2008, la restructuration de certains titres de PCAA a entraîné des radiations et des ajustements similaires de l'ordre de 171 M$.

5 Encaissés le 21 janvier 2009.

PRÉSENTATION AUX RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET CUMULÉ

Moins-value non matérialisée cumulative au 31 décembre 2008	(5 687)
Moins-value non matérialisée cumulative au 31 décembre 2007	(1 897)
	(3 790)
Intérêts courus à recevoir	389
Moins-value non matérialisée des placements de PCAA de tiers et bancaire, nette des arrérages d'intérêts	(3 401)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

ENGAGEMENTS ASSOCIÉS AU PCAA DE TIERS ET BANCAIRE

Le tableau suivant résume les engagements associés aux processus de restructuration du PCAA de tiers et bancaire et l'estimation de leur juste valeur, laquelle a été intégrée dans l'évaluation du PCAA fournie à la rubrique précédente :

	31 décembre 2008	
	Échéance maximale	Montant des engagements
Entente du Comité pancanadien		
FFM VAC 1 de base	juillet 2017	5 767
FFM VAC 1 – participation additionnelle	juillet 2017	400
FFS VAC 1 et VAC 2	juillet 2017	300
Sous-total		6 467
PCAA bancaire restructuré	décembre 2016	323
Total		6 790

	31 décembre 2007	
	Échéance maximale	Montant des engagements
Entente préliminaire du Comité pancanadien		
FFM VAC 1 de base	juillet 2017	5 153

La juste valeur des engagements est estimée à un montant négatif de 634 M$ (383 M$ en 2007).

Facilité de financement de marge (« FFM »)

En supplément aux actifs qui sont déjà portés en garantie à l'acheteur de la protection contre la défaillance de crédit, l'entente finale du Comité pancanadien prévoit que VAC 1 et VAC 2 doivent disposer d'une FFM destinée à couvrir d'éventuels appels de garantie sur les LSS. La Caisse a choisi d'autofinancer sa part de la FFM, ce qui explique sa participation dans VAC 1.

La part de la Caisse dans cet engagement de crédit s'élevant à 5 767 M$ se situe au même rang que les autres participants et vient à échéance en juillet 2017, ou à une date antérieure si toutes les transactions LSS ont été réglées auparavant. Cette somme représente l'engagement de 5 153 M$ qui avait été négocié dans le cadre de l'entente préliminaire en décembre 2007 auquel s'est ajouté un montant de 614 M$ selon les termes de l'entente finale du 24 décembre 2008. La Caisse ne recevra aucune commission relativement à cet engagement de crédit. Les avances qui pourraient être faites en vertu de cette FFM porteront intérêt à un taux basé sur le taux des acceptations bancaires ou le taux privilégié. Toutes sommes avancées en vertu de la FFM seront prioritaires sur les montants payables sur les billets émis par VAC 1. Advenant le cas où la Caisse ferait défaut dans ses obligations de fournir des fonds en vertu de sa part de la FFM, les billets de VAC 1 détenus par la Caisse pourraient être échangés en notes subordonnées. La Caisse devra maintenir une notation de crédit équivalente à AA (élevé) auprès d'au moins deux des quatre agences de notation DBRS, S&P, Fitch et Moody's, à défaut de quoi elle devra fournir des garanties ou une autre forme de support de crédit à VAC 1 ou faire prendre en charge ses engagements par une autre entité ayant une note de crédit suffisamment élevée.

En vertu d'une entente séparée, la Caisse a convenu de prendre une participation de 400 M$ dans les engagements de la FFM d'un des participants de VAC 1 en échange d'une commission d'engagement de 1,2 % par année, soit le même taux que les institutions tierces qui ont souscrit à la FFM équivalente de VAC 2. Cette participation se terminera automatiquement au terme de la FFM de VAC 1. Cette facilité se situe au même niveau que la participation de la Caisse dans la FFM, ce qui signifie que ces facilités seraient appelées simultanément en cas d'un appel de garantie.

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Facilité de financement senior (« FFS »)

Advenant le cas où la FFM de VAC 1 et la facilité équivalente de VAC 2 s'avèrent insuffisantes pour satisfaire aux appels de garantie du véhicule en question, une FFS a été mise en place avec la participation des gouvernements du Canada, du Québec, de l'Alberta et de l'Ontario et la Caisse pour VAC 1 (1,8 G$) et VAC 2 (1,7 G$) afin de fournir un accès à des liquidités additionnelles. La part de la Caisse dans ces engagements de crédit s'élève à 154 M$ relativement à VAC 1 et à 146 M$ relativement à VAC 2. La Caisse recevra une commission d'engagement de 1,19 % par année jusqu'en décembre 2016 relativement à cet engagement de crédit. Ces engagements viennent à échéance en juillet 2010, à moins qu'un montant ait été tiré et demeure impayé à cette date, auquel cas toutes les liquidités disponibles pour remboursement dans VAC 1 ou VAC 2, le cas échéant, seront utilisées pour le versement des intérêts et du capital des FFS prioritairement à la FFM pertinente et aux billets émis par le véhicule en question. Les avances qui pourront être faites en vertu de cette facilité porteront intérêt à un taux basé sur le taux des acceptations bancaires ou le taux privilégié.

Engagements associés au PCAA bancaire

Parmi les titres de PCAA bancaire ayant fait l'objet de restructurations au cours de 2008, deux des titres représentent des participations dans des fiducies qui possèdent des intérêts indirects dans des LSS. Afin de protéger ses intérêts dans les actifs sous-jacents, la Caisse a accepté à ce jour de participer à des appels de garantie totalisant 323 M$, lesquels n'ont pas encore eu à être déboursés. Advenant le cas où des appels de garantie supplémentaires seraient effectués par les fiducies, la Caisse pourra décider à ce moment d'y participer ou non. À défaut d'y participer, les positions sous-jacentes seraient liquidées, et les placements de la Caisse seraient vraisemblablement perdus. Les titres et les engagements afférents viennent à échéance au plus tard en décembre 2016.

ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels elle détient des investissements, la Caisse a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Tel qu'il est indiqué précédemment, selon les modalités du plan de restructuration final, les titres de PCAA de tiers seront convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondront à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres porteront intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La juste valeur de chaque titre de PCAA de tiers et bancaire a été établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous-jacents, les échéances réelles des titres, les taux d'intérêt anticipés et tient compte de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'incidence du risque de crédit des actifs sous-jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les investissements en PCAA de tiers et bancaire sont actualisés à un taux correspondant à une notation de crédit AAA, majoré d'une prime d'illiquidité de financement. Les principales hypothèses considérées dans le modèle, excluant les actifs à haut risque, se présentent comme suit :

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Juste valeur du PCAA de tiers et bancaire – Principales hypothèses

	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Taux de succès du plan de restructuration	100 %	90 %
Taux d'intérêt moyen pondéré des billets à être reçus dans le cadre de la restructuration [1] A-1, A-2 et B	AB [2] + 0,30 %	AB [2] + 0,30 %
Taux de défaut et de perte de crédit	Table S&P 1981-2007 Taux de défaut ajusté en fonction d'une décote Taux de perte liée au défaut de 70 %	Table S&P 1981-2006 Taux de défaut ajusté en fonction d'une décote Taux de perte liée au défaut de 60 %
Primes de financement et d'illiquidité	4,50 %	1,03 %
Coût des facilités de financement de marge	L'incidence financière des facilités a été calculée sur la base d'une commission d'engagement annuelle de 1,6 %	L'incidence financière des facilités a été calculée sur la base d'une commission d'engagement annuelle de 1,2 %
Échéance prévue des nouveaux billets	Décembre 2016 pour les billets de VAC 1 et 2	En fonction des échéances des LSS
Cote de crédit des nouveaux billets [1]	A pour les billets de série A-1 et A-2 Les billets des séries B et C ne sont pas notés	AAA pour la majorité des LSS

1 Représentent des données définitives en 2008
2 Le taux d'acceptation bancaire – 3 mois

Compte tenu de la nature des actifs sous-jacents et de la détérioration marquée de ceux-ci dans le contexte économique actuel, la moins-value applicable aux actifs à haut risque a été établie à 100 % de la valeur nominale de ces titres au 31 décembre 2008 (60 % en 2007).

Les hypothèses relatives aux flux monétaires varient pour chacun des nouveaux billets à taux variable et à long terme qui seront émis, puisqu'ils seront assortis de notations de crédit et de risques différents.

Les échéances varient selon les types de billets en raison de la nature et des échéances prévues des actifs sous-jacents.

La Caisse a pris en compte la probabilité que les taux de défaut cumulatifs historiques, correspondant à la période d'actualisation, soient d'une plus grande sévérité au cours des prochaines années. Pour les actifs synthétiques et hybrides, les taux de défaut estimés s'appliquent à l'ensemble des actifs sous-jacents.

Tel qu'il est mentionné précédemment, la Caisse a accordé des facilités de financement à VAC 1, à VAC 2 et à un participant dans VAC 1 totalisant 6 467 M$ dans le cadre du plan de restructuration final. La Caisse touchera une commission d'engagement annuelle de 1,19 % sur les FFS totalisant 300 M$ et de 1,2 % sur la participation additionnelle de 400 M$ dans la FFM et ne touchera aucune commission d'engagement pour la participation de base de 5 767 M$ de la FFM. La Caisse a évalué la prime de financement normalement requise à 1,6 % à l'égard des trois facilités. Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les engagements de fournir de la marge additionnelle constituent des engagements de prêt qui doivent être

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Juste valeur du PCAA de tiers et bancaire – Principales hypothèses (suite)

évalués initialement à leur juste valeur. Il n'existe aucun marché actif pour lequel la Caisse pourrait dériver la juste valeur de ces engagements. En conséquence, la Caisse a établi la juste valeur par l'application d'une technique d'évaluation qui prend en compte la juste valeur d'engagements similaires en substance et l'analyse des flux de trésorerie actualisés. La Caisse a intégré l'incidence financière de celle-ci dans son évaluation décrite précédemment. Dans le cadre du modèle d'évaluation de la juste valeur du PCAA, la Caisse a considéré le fait que les déclencheurs des appels de garantie sont fondés sur des tables d'événements « écart-perte » (spread loss triggers) liées plus directement au comportement réel du portefeuille de référence des actifs sous-jacents contrairement à certains indices du marché (mark-to-market triggers) qui reflètent davantage le prix du crédit que la qualité de crédit intrinsèque de ces mêmes actifs.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la Caisse n'a pas comptabilisé de revenu d'intérêts relativement au PCAA de tiers qu'elle détient à compter du 13 août 2007. Au 31 décembre 2008, les flux de trésorerie considérés dans le modèle d'évaluation de la juste valeur comprennent le versement d'intérêts de janvier 2009 de l'ordre de 389 M$ relativement aux intérêts impayés jusqu'au 31 août 2008. En outre, des hypothèses ont également été émises en ce qui a trait à la quote-part de la Caisse dans les coûts de restructuration engagés à ce jour à titre de membre du Comité pancanadien moins ce qui sera récupéré ultimement auprès des autres participants de VAC 1 et VAC 2. La Caisse estime que sa quote-part nette cumulative des coûts de restructuration, pourrait atteindre 86 M$ et le montant a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur.

Effet sur les résultats de l'évaluation

Compte tenu de ce qui précède, la Caisse a comptabilisé, à l'encontre de son portefeuille de titres de PCAA en difficulté, une moins-value totale de 3 401 M$ et une radiation d'actif de 171 M$ dans son état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 portant ses radiations et ses ajustements de juste valeur cumulatifs à 5 469 M$. La diminution de la juste valeur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 est principalement imputable à la réduction de la notation des billets à être reçus, à l'élargissement des écarts de crédit ainsi qu'à la détérioration du marché du crédit, résultant en des estimations de flux de trésorerie ultimement encaissés moindres. Les moins-values constatées sur les actifs à haut risque et sur les titres de Devonshire Trust ainsi que les engagements et les autres particularités du plan de restructuration disponibles à la date d'évaluation ont également contribué à cette diminution.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction au cours des périodes ultérieures.

Les hypothèses les plus importantes à l'égard du modèle d'évaluation de la juste valeur utilisé par la Caisse reposent sur l'incidence financière des appels de garantie, le risque de défaut des actifs sous-jacents et le taux de perte en cas de défaut ainsi que les taux d'actualisation. L'effet possible sur la technique d'évaluation d'une variation de ces hypothèses et probabilités modifierait la juste valeur des investissements en PCAA estimée au 31 décembre 2008 comme suit :

- une variation à la hausse de 100 points centésimaux de la prime de financement relative aux facilités de financement de marge résulterait en une diminution de la juste valeur d'environ 395 M$;
- une variation à la hausse de 100 points centésimaux du taux d'actualisation estimé entraînerait une diminution de la juste valeur d'environ 465 M$;
- une diminution de la notation de crédit prévue d'un niveau (one notch) affecterait les taux de défaut anticipés et se traduirait par une diminution de la juste valeur d'environ 381 M$.

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Effet sur les résultats de l'évaluation (suite)

La Caisse détient ou a accès aux fonds nécessaires afin de satisfaire à toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires et n'anticipe pas que l'illiquidité liée à ce PCAA aura une incidence défavorable importante sur sa santé financière, sa note de crédit et ses ratios de capital.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

En janvier 2009, la Caisse a reçu les actifs suivants à la suite de la restructuration du PCAA de tiers complétée dans le cadre de l'entente du Comité pancanadien :

	Valeur nominale	Juste valeur [2]	% de détention de billets
Liquidités [1]	939	939	s/o
VAC 1			
Catégorie A-1	4 708	3 504	62 %
Catégorie A-2	3 951	2 913	62 %
Catégorie B	674	89	62 %
Catégorie C	289		62 %
Billets reflets pour actifs à haut risque	814		64 %
VAC 2			
Catégorie A-1	120	83	2 %
Catégorie A-2	38	27	1 %
Catégorie B	7	1	1 %
Catégorie C	5		2 %
VAC 3			
Billets reflets pour actifs traditionnels	738	623	21 %
Billets reflets pour actifs à haut risque	76		14 %

1 Représente des remboursements de capital de l'ordre de 550 M$ sur des actifs traditionnels et le versement d'intérêts de 389 M$.

2 En fonction des justes valeurs établies au 31 décembre 2008. La Caisse est d'avis que la juste valeur au 21 janvier 2009 est sensiblement la même que celle au 31 décembre 2008.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote de A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Les titres de VAC 3 reçus constituent des billets reflets qui sont soutenus par des actifs qui peuvent être divisés en trois groupes principaux :

— les actifs traditionnels pour un montant de 496 M$ composés de titres de créances hypothécaires commerciales de bonne qualité pour lesquels les cotes de DBRS émises en janvier 2009 varient entre A et AAA;

— des actifs traditionnels pour un montant de 242 M$ composés de participations dans des prêts hypothécaires résidentiels américains pour lesquels il y a eu des décotes, mais qui ne sont pas considérés comme à haut risque;

— les actifs à haut risque représentant des prêts hypothécaires résidentiels américains à haut risque (subprime) d'un montant de 76 M$.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Effet sur les résultats de l'évaluation (suite)

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Les différents billets restructurés portent intérêt aux taux suivants :

	Catégories A-1, A-2 et B
VAC 1	AB + 0,30 %
VAC 2	AB – 0,50 %

L'intérêt sur les billets B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement.

Tous les billets reflets, quant à eux, portent intérêt à un taux qui sera ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Au moment de préparer ces états financiers, il n'existait pas encore de marché actif pour les différents billets restructurés. De plus, la capacité de transférer les billets de VAC 1 est assujettie à des contraintes considérables.

La capacité ultime de la Caisse de recouvrer ses placements dans les titres de remplacement est fonction de la qualité du crédit des actifs sous-jacents.

Les actifs sous-jacents aux billets restructurés peuvent être résumés comme suit :

Actifs sous-jacents	VAC 1	VAC 2	Autres conduits [1]
	%	%	%
LSS	74,6	75,9	75,0
Titres adossés à des créances de flux groupés	12,2	13,5	
Prêts hypothécaires commerciaux	7,6	6,5	25,0
Prêts hypothécaires résidentiels canadiens à risque	3,1	2,4	
Autres actifs	2,5	1,7	

1 Les autres conduits représentent le PCAA de tiers hors entente et le PCAA bancaire restructuré.

4. PLACEMENTS ET PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

c) Passif lié aux placements

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Titres vendus en vertu de conventions de rachat				
Canadiens	19 161	19 120	30 084	29 786
Étrangers	4 596	4 576	6 554	6 647
Billets de trésorerie à payer				
Canadiens	5 415	5 407	1 990	1 990
Étrangers	956	927	46	48
Titres vendus à découvert				
Canadiens	4 444	4 856	8 843	8 208
Étrangers	3 344	3 304	7 716	7 498
Emprunts hypothécaires				
Canadiens	935	932	277	269
Étrangers	2 688	2 859	1 253	1 280
Autres emprunts à payer				
Canadiens	672	691	1 564	1 553
Étrangers	1 605	1 684	557	561
Montant se rapportant aux produits dérivés				
Canadiens	1 277	37	291	20
Étrangers	17 519	1 590	6 925	1 709
	62 612	45 983	66 100	59 569

d) Part des actionnaires sans contrôle

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Canadiens	1 264	1 246	1 408	1 135
Étrangers	551	769	643	671
	1 815	2 015	2 051	1 806

5. AVOIR DES DÉPOSANTS

Les dépôts à vue et à terme portent intérêt et constituent des créances de la Caisse à l'égard des déposants.

Au cours de l'exercice, la Caisse a versé un montant de 39 M$ (4 M$ en 2007) à titre d'intérêts sur dépôts à vue et à terme.

Les dépôts à participation sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net d'un fonds. À la clôture de chaque période mensuelle du fonds général et des fonds particuliers, le revenu net de placement et les gains et pertes à la vente de placements sont attribués aux détenteurs de dépôts à participation. Au début de la période qui suit, les montants attribués sont versés au (récupérés du) compte de dépôts à vue des déposants.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

5. AVOIR DES DÉPOSANTS (suite)

Au cours de l'exercice, la Caisse a versé un montant de 219 M$ (10 921 M$ en 2007) à titre de revenu net aux détenteurs de dépôts à participation.

	2008	2007
Créances de la Caisse à l'égard des déposants		
Dépôts à vue	2 038	143
Dépôts à terme	98	66
Intérêts sur dépôts à vue et à terme	2	1
Revenu net à verser aux détenteurs de dépôts à participation	980	317
	3 118	527
Avoir des détenteurs de dépôts à participation		
Dépôts à participation		
Solde au début	131 560	115 947
Unités émises	10 140	16 882
Unités annulées	(7 685)	(1 269)
Solde à la fin	134 015	131 560
Gains (pertes) à la vente de placement non attribués	(257)	17 283
Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et des autres postes d'actif et de passif s'y rapportant	(16 788)	5 980
	116 970	154 823
Avoir des déposants	120 088	155 350

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS

a) Revenus de placement

	2008	2007
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	426	685
Obligations	2 841	2 701
Financements hypothécaires (note 6b)	457	305
	3 724	3 691
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	1 639	2 068
Biens immobiliers (note 6c)	830	784
	2 469	2 852
Autres revenus	41	61
Part des actionnaires sans contrôle	(73)	(73)
	6 161	6 531

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

a) Revenus de placement (suite)

Les Revenus de placement – Titres à revenu fixe ont été réduits de 773 M$ (1 221 M$ en 2007) à titre de dépense nette liée aux titres vendus (achetés) en vertu de conventions de rachat (revente).

b) Revenus nets de financements hypothécaires

	2008	2007
Revenus de financements hypothécaires	507	424
Moins :		
Charges reliées aux filiales de dettes immobilières		
Frais d'opération	31	50
Frais financiers des TACHC	19	69
	50	119
	457	305

c) Revenus nets de biens immobiliers

	2008	2007
Revenus de biens immobiliers	2 963	2 482
Moins :		
Charges reliées aux filiales immobilières		
Frais d'exploitation des biens immobiliers	1 556	1 335
Frais d'opération	88	99
Frais financiers des emprunts	499	285
	2 143	1 719
Autres revenus	10	21
	830	784

d) Gains (pertes) à la vente de placements

	2008	2007
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	96	49
Obligations	185	306
Financements hypothécaires	(43)	23
	238	378
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	(22 828)	8 789
Biens immobiliers	(507)	458
	(23 335)	9 247
Montants à reporter	(23 097)	9 625

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

6. REVENUS DE PLACEMENT, GAINS (PERTES) À LA VENTE DE PLACEMENTS ET PLUS-VALUE (MOINS-VALUE) NON MATÉRIALISÉE DES PLACEMENTS ET DU PASSIF LIÉ AUX PLACEMENTS (suite)

d) Gains (pertes) à la vente de placements (suite)

	2008	2007
Montants reportés	(23 097)	9 625
Part des actionnaires sans contrôle	(9)	(48)
	(23 106)	9 577
Moins :		
Coûts de transaction des placements	122	150
	(23 228)	9 427

Les gains (pertes) à la vente de placements des obligations comprennent un montant de 171 M$ de pertes sur radiation d'actifs liés au PCAA de tiers et bancaire.

De plus, le montant de 23 228 M$ de pertes (9 427 M$ de gains en 2007) à la vente de placements présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé comprend un montant de 5 572 M$ à titre de pertes de change (1 096 M$ à titre de gains de change en 2007).

e) Plus-value (moins-value) non matérialisée des placements et du passif lié aux placements

	2008	2007
Titres à revenu fixe		
Valeurs à court terme	1 689	217
Obligations	4 496	(1 291)
Financements hypothécaires	(325)	(124)
Titres achetés en vertu de conventions de revente	(164)	155
	5 696	(1 043)
Titres à revenu variable		
Actions et valeurs convertibles	(13 733)	(3 144)
Biens immobiliers	(1 344)	1 105
	(15 077)	(2 039)
Total des placements	(9 381)	(3 082)
Moins :		
Passif lié aux placements		
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	(144)	177
Billets de trésorerie à payer	39	(1)
Titres vendus à découvert	(1 225)	(566)
Emprunts hypothécaires	(149)	(35)
Autres emprunts à payer	(105)	(23)
Instruments financiers dérivés	11 682	3 162
Part des actionnaires sans contrôle	(445)	64
	9 653	2 778
	(19 034)	(5 860)

Le montant de 19 034 M$ de moins-value non matérialisée (5 860 M$ en 2007) présenté dans l'évolution de l'actif net cumulé comprend un montant de 7 920 M$ à titre de plus-value non matérialisée de change (3 633 M$ à titre de moins-value non matérialisée de change en 2007).

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

7. CHARGES D'EXPLOITATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	129	140
Services professionnels	52	45
Services de données et abonnements	18	15
Locaux et matériel	17	17
Amortissement des immobilisations	19	15
Autres	15	15
	250	247
Frais de garde de valeurs	13	14
	263	261

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

La Caisse a mis en place différentes politiques, directives et procédures pour encadrer le déroulement de ses activités. Ainsi, les politiques d'investissement servent à encadrer le travail des gestionnaires. Pour chaque portefeuille spécialisé, la politique d'investissement définit la philosophie, le type de gestion, l'univers de placement, l'indice de référence, l'objectif de valeur ajoutée et l'encadrement de risque, qui comprend entre autres des limites de concentration. Les gestionnaires connaissent et sont tenus de respecter les limites propres à leurs activités d'investissement.

La gestion du risque est encadrée par la politique de gestion intégrée des risques adoptée par le conseil d'administration. Révisée régulièrement, cette politique a pour objet de promouvoir une culture et des pratiques rigoureuses de gestion des risques qui favoriseront la réalisation de la mission de la Caisse envers ses déposants. Plus particulièrement, cette politique définit la gouvernance de la gestion du risque au sein de la Caisse, fixe le niveau de risque jugé acceptable afin de parer aux pertes excessives, relie ce niveau de risque aux objectifs de valeur ajoutée de l'actif net et, enfin, fait la promotion d'une répartition efficace du risque.

La gouvernance de la gestion du risque repose sur trois niveaux de contrôle :

Niveau 1 – les gestionnaires comme premiers responsables de la gestion des risques reliés aux activités dont ils ont la responsabilité;

Niveau 2 – les comités déposants et risques (CDR et CDR – Transactions) et le comité de direction;

Niveau 3 – le conseil d'administration et son comité de gestion des risques, ainsi que la Vérification interne.

La politique prévoit des mécanismes de reddition de comptes pour chacun de ces niveaux. D'autres encadrements sont prévus à la politique, notamment pour l'impartition de la gestion des investissements, la gestion du risque opérationnel et la gestion des instruments financiers dérivés.

Afin d'assurer l'objectivité et la rigueur nécessaires à la gestion des risques, la définition et le contrôle de la politique de gestion intégrée des risques ainsi que des politiques d'investissement des portefeuilles spécialisés sont confiés à des équipes indépendantes des gestionnaires de portefeuille.

La politique de gestion intégrée des risques définit notamment les risques financiers :

a) le risque de marché
b) le risque de crédit et de concentration
c) le risque de contrepartie
d) le risque de liquidité de financement

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

a) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. La valeur d'un instrument financier est influencée par la variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions et le prix des produits de base, de même que par leur volatilité. Le risque provient de la volatilité du prix d'un instrument financier, laquelle découle de la volatilité de ces variables de marché.

La Caisse gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée et globale, de sorte que les principaux éléments contribuant au risque tel que les secteurs d'activité, les pays et les émetteurs sont pris en compte dans l'analyse du risque de marché.

La Caisse peut utiliser des instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou directement auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières, aux fins de la gestion des risques de marché auxquels elle est exposée.

Le risque de marché de la Caisse est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours d'une période selon un niveau de confiance déterminé. La Caisse utilise un niveau de confiance de 84% dans son calcul. La Caisse évalue la VaR pour chaque instrument contenu dans l'ensemble des portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le portefeuille global.

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Un horizon de 800 jours d'observation des facteurs de risque, tels la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour estimer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. La méthode de simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Cette méthode nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'estimation du rendement des instruments soient disponibles. Dans l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence de la Caisse (portefeuille visé par les déposants globalement) est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions dans leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actif. Par le fait même, le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la Caisse. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la Caisse et le portefeuille de référence visé par les déposants.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence de la Caisse, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement.

Les tableaux ci-après illustrent le risque absolu et le risque actif du portefeuille global par portefeuilles spécialisés. La VaR couvre la presque totalité des actifs détenus par la Caisse. L'estimation du risque de marché des instruments non couverts par la VaR de la gestion active est suivie trimestriellement par le comité de gestion des risques du conseil d'administration de la Caisse.

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

a) Risque de marché (suite)

RISQUE ABSOLU DU PORTEFEUILLE GLOBAL

(en points centésimaux)		2008	
Portefeuilles spécialisés	31 décembre 2008	Haut	Bas
Valeurs à court terme (740)	43	44	3
Obligations à rendement réel (762)	849	849	602
Obligations (760)	363	363	331
Obligations à long terme (764)	734	734	643
Actions canadiennes (720)	2 620	2 620	1 445
Actions américaines couvert (731)	2 535	2 535	1 383
Actions américaines non couvert (734)	2 540	2 540	1 546
Actions étrangères couvert (730)	2 109	2 109	1 245
Actions étrangères non couvert (733)	1 853	1 853	1 315
Actions des marchés en émergence (732)	2 519	2 519	1 723
Québec Mondial (761)	2 063	2 063	1 101
Participations et infrastructures (781)	4 180	4 180	1 805
Placements privés (780)	3 601	3 601	1 970
Dettes immobilières (750)	780	1 036	488
Immeubles (710)	2 149	2 149	1 178
Instruments financiers sur produits de base (763)	1 792	1 882	1 666
Fonds de couverture (770)	784	863	455
Répartition de l'actif (771)	66	66	12
Risque absolu du portefeuille global	1 283	1 283	757

RISQUE ACTIF DU PORTEFEUILLE GLOBAL

(en points centésimaux)		2008	
Portefeuilles spécialisés	31 décembre 2008	Haut	Bas
Valeurs à court terme (740)	56	56	10
Obligations à rendement réel (762)	97	97	43
Obligations (760)	98	98	42
Obligations à long terme (764)	110	110	47
Actions canadiennes (720)	245	263	210
Actions américaines couvert (731)	135	195	98
Actions américaines non couvert (734)	133	161	100
Actions étrangères couvert (730)	81	173	67
Actions étrangères non couvert (733)	82	214	59
Actions des marchés en émergence (732)	184	252	184
Québec Mondial (761)	159	194	33
Participations et infrastructures (781)	2 607	2 607	1 066
Placements privés (780)	1 800	1 800	1 068
Dettes immobilières (750)	539	811	290
Immeubles (710)	390	390	209
Instruments financiers sur produits de base (763)	153	307	84
Fonds de couverture (770)	249	339	69
Répartition de l'actif (771)	274	274	24
Risque actif du portefeuille global	444	444	213

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

a) Risque de marché (suite)

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Ce risque est intégré à la mesure globale de la VaR.

De même, dans le cadre de sa gestion du risque de change, la Caisse utilise notamment des instruments négociés auprès de banques; les échéances varient généralement de un à douze mois dans le cas de contrats à terme de gré à gré et des options, et de un à deux ans pour les trocs de devises. À l'échéance, de nouveaux instruments financiers dérivés sont négociés dans le but de maintenir à long terme une gestion efficace des risques de change associés aux placements et au passif lié aux placements en devises.

Les tableaux ci-dessous résument la répartition des placements nets en devises ainsi que des montants se rapportant aux produits dérivés.

	31 décembre 2008						
	Devises [1]						
	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Livre sterling	Autres	Sous-total	Total
Placements							
Titres à revenu fixe	73 839	11 964	1 952	1 555	2 761	18 232	92 071
Actions et valeurs convertibles	12 055	18 077	5 912	3 346	6 503	33 838	45 893
Biens immobiliers	11 884	4 245	5 341	762	684	11 032	22 916
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 900	1 916		54	810	2 780	5 680
Montant se rapportant aux produits dérivés	2 465	11 037	1 365	607	459	13 468	15 933
	103 143	47 239	14 570	6 324	11 217	79 350	182 493
Passif lié aux placements							
Dettes conventionnelles	30 657	6 350	2 674	1 283	2 852	13 159	43 816
Montant se rapportant aux produits dérivés	1 277	14 146	2 298	524	551	17 519	18 796
	31 934	20 496	4 972	1 807	3 403	30 678	62 612
Sous-total	71 209	26 743	9 598	4 517	7 814	48 672	119 881
Part des actionnaires sans contrôle	1 264	170	42	339		551	1 815
Placements nets	69 945	26 573	9 556	4 178	7 814	48 121	118 066

1 Les placements sont présentés selon la devise dans laquelle ils sont libellés et sont convertis en dollars canadiens.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

a) Risque de marché (suite)

RISQUE DE CHANGE (suite)

	31 décembre 2007						
	Devises [1]						
	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Livre sterling	Autres	Sous-total	Total
Placements							
Titres à revenu fixe	93 031	16 223	2 549	2 028	3 003	23 803	116 834
Actions et valeurs convertibles	14 833	25 664	8 225	8 105	10 327	52 321	67 154
Biens immobiliers	13 184	3 406	4 543	1 132	175	9 256	22 440
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente	2 462	2 235	925	447	1 374	4 981	7 443
Montant se rapportant aux produits dérivés	536	7 338	658	193	201	8 390	8 926
	124 046	54 866	16 900	11 905	15 080	98 751	222 797
Passif lié aux placements							
Dettes conventionnelles	42 830	8 740	2 480	1 349	3 485	16 054	58 884
Montant se rapportant aux produits dérivés	291	5 996	638	105	186	6 925	7 216
	43 121	14 736	3 118	1 454	3 671	22 979	66 100
Sous-total	80 925	40 130	13 782	10 451	11 409	75 772	156 697
Part des actionnaires sans contrôle	1 408	107	63	473		643	2 051
Placements nets	79 517	40 023	13 719	9 978	11 409	75 129	154 646

1 Les placements sont présentés selon la devise dans laquelle ils sont libellés et sont convertis en dollars canadiens.

La conversion en dollars canadiens de la juste valeur des placements libellés en devises étrangères entraîne un effet de marché de + 11 285 M$ (- 8 161 M$ en 2007). L'incidence de la couverture de change liée à une partie de ces placements est de - 8 937 M$ (+ 5 624 M$ en 2007). L'effet net sur les résultats de placement nets est de + 2 348 M$ (- 2 537 M$ en 2007).

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

a) Risque de marché (suite)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'ensemble des actifs et passifs qui portent intérêt ainsi que leur taux effectif sont repris plus loin, au tableau présentant l'exposition au risque de liquidité. Ce risque est intégré à la mesure globale de la VaR.

RISQUE DE PRIX

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Ce risque est intégré à la mesure globale de la VaR.

b) Risque de crédit et de concentration

Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte de valeur marchande dans le cas où un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecterait pas son obligation de rembourser un prêt ou de remplir tout autre engagement financier, ou verrait sa situation financière se dégrader.

L'analyse du risque de concentration mesure la juste valeur de l'ensemble des produits financiers (titres à revenu fixe et titres à revenu variable) liés à un même émetteur ou à un groupe d'émetteurs [1] ayant des caractéristiques communes (région, secteur d'activité, cote de crédit).

La limite de concentration par groupe d'émetteurs est établie à 3 % de l'actif total de la Caisse, à l'exception des titres émis par les gouvernements du Canada, du Québec, d'une autre province ou d'un territoire canadien, ainsi que par leurs ministères et organismes mandataires, lesquels ne font pas l'objet d'une limite de concentration [2]. Les émetteurs souverains bénéficiant d'une cote de crédit de AAA sont également exclus de cette limite de concentration.

Au 31 décembre 2008, la concentration par cote de crédit des groupes d'émetteurs de la Caisse se présente comme suit :

	Valeur en % des placements [3]
Cote de crédit : [4]	
AAA-AA	23,5 %
A	15,3
BBB	5,6
BB ou inférieur	2,5
Pas de cote de crédit :	
Actifs immobiliers	20,1
PCAA de tiers et bancaire [5]	4,7
Placements privés	7,1
Fonds de placements privés et fonds de couverture	9,0
Financements hypothécaires et titres hypothécaires	7,1
Autres	5,1
Total	100,0 %

1 Un groupe d'émetteurs est un ensemble d'émetteurs contrôlés par une société mère.

2 L'exposition envers un émetteur occasionnée par des positions sur des instruments financiers dérivés n'est pas prise en compte dans l'analyse du risque de concentration.

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

b) Risque de crédit et de concentration (suite)

3 Le pourcentage des placements représente les positions nettes par groupe d'émetteurs.

4 Les cotes de crédit sont obtenues des principales agences de notation de crédit et elles sont agrégées selon un algorithme établi à l'interne. Seules les cotes de crédit à long terme des principales agences sont considérées pour obtenir cette concentration.

5 Tel que mentionné à la note 4b, les cotes de crédit des nouveaux billets de VAC 1 et VAC 2 issus de la restructuration de PCAA de tiers et bancaire seront notés A.

L'analyse du risque de crédit comprend la mesure de la probabilité de défaut et du taux de récupération sur les titres de créance détenus par la Caisse, ainsi que le suivi des changements de qualité de crédit des émetteurs et des groupes d'émetteurs détenus dans l'ensemble des portefeuilles de la Caisse.

En 2008, les principales agences de notation ont augmenté la cote de crédit à long terme de 115 groupes d'émetteurs dont les titres sont détenus par la Caisse, et réduit celle de 223 autres.

Dans le tableau précédent, les groupes d'émetteurs pour lesquels une cote de crédit n'est pas disponible ont été catégorisés. Pour la plupart de ces groupes d'émetteurs, l'absence de cote de crédit des principales agences de notation de crédit s'explique par la privacité des investissements, l'absence de dette, la restructuration des investissements ou une combinaison de ces éléments.

Dans le cas des financements hypothécaires n'ayant pas de cote de crédit, l'analyse du risque de crédit s'effectue en partie à partir du ratio prêt-valeur. Selon ce ratio, le montant prêté est divisé par la valeur marchande du ou des biens garantissant le prêt à la date de souscription ou d'octroi des fonds ou encore à tout autre moment durant le terme.

Le tableau ci-dessous illustre la ventilation des financements hypothécaires par strate du ratio prêt-valeur :

Ratio prêt-valeur	Valeur en % des financements hypothécaires
0 à 55 %	11,6 %
55 à 65 %	26,8 %
65 à 75 %	45,0 %
75 à 85 %	16,4 %
Plus de 85 %	0,2 %

À noter, la Caisse gère l'ensemble de ses prêts et créances, qui incluent les financements hypothécaires et les obligations de sociétés privées, de la même façon que tout actif financier faisant partie de son portefeuille obligataire, soit en termes de rendement global et non en fonction des différents éléments pouvant affecter la juste valeur comme le risque de crédit.

c) Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque de crédit provenant des expositions actuelles et potentielles découlant des opérations sur instruments financiers dérivés hors cote de la Caisse.

Les transactions sur instruments financiers dérivés sont effectuées auprès d'institutions financières dont la cote de crédit est établie par des agences de notation de crédit financière reconnues et dont les limites opérationnelles sont fixées par la direction. De plus, la Caisse conclut des accords juridiques permettant de bénéficier de l'effet compensatoire entre les montants à risque et l'échange de sûretés afin de limiter son exposition nette à ce risque de crédit.

Ce risque est mesuré par contrepartie, selon l'accord juridique en vigueur, à partir duquel il est possible de calculer une exposition nette occasionnée par l'ensemble des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré et par la sûreté échangée.

Au 31 décembre 2008, la somme des expositions nettes au risque de contrepartie de la Caisse était de 496 M$, liée à 68 contreparties actives.

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

d) Risque de liquidité de financement

Le risque de liquidité de financement représente l'éventualité de ne pas être en mesure de respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers sans devoir se procurer des fonds à des prix anormalement élevés ou procéder à la vente forcée d'éléments d'actif.

La conformité aux règles préétablies s'effectue mensuellement et un suivi des liquidités est effectué quotidiennement. La Caisse simule divers scénarios afin d'estimer l'impact potentiel de différents évènements de marché sur ses liquidités. Les gestionnaires responsables de la gestion des liquidités évaluent la liquidité des marchés sur lesquels repose le financement des activités de la Caisse. Ils s'assurent de la présence de la Caisse sur des marchés financiers différents et du maintien des relations avec les agences de notation de crédit qui cotent la Caisse ainsi que les bailleurs de fonds.

Le tableau qui suit présente le sommaire des échéances en valeur nominale des placements et du passif lié aux placements.

	2008					2007	
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Titres à revenu fixe							
Valeurs à court terme							
Canadiennes	6 125	68		6 193	2,5 %	9 913	4,8 %
Étrangères	4 423	12		4 435	4,5	4 810	6,9
	10 548	80		10 628	3,3	14 723	5,5
Obligations							
Émises ou garanties par :							
Gouvernement du Canada	1 295	5 152	7 640	14 087	2,9	21 376	4,2
Province de Québec	257	697	7 037	7 991	4,7	7 088	4,9
Autres provinces canadiennes		63	2 841	2 904	4,6	2 173	4,7
Municipalités et autres organismes canadiens	369	450	843	1 662	4,8	1 772	5,1
Sociétés d'État canadiennes	90	5 408	3 883	9 381	4,0	11 855	4,6
Gouvernement américain			886	886	3,7	198	4,3
Autres gouvernements étrangers	180		1 504	1 684	3,6	1 720	2,9
Titres hypothécaires							
Canadiens	6	234	57	297	12,3	307	12,2
Étrangers	2 357	356	3 608	6 321	11,6	3 053	11,1
Entreprises canadiennes	3 443	1 995	7 921	13 359	4,5	16 386	5,3
Entreprises étrangères	1 800	649	1 934	4 383	5,5	5 153	6,7
Titres indexés sur l'inflation							
Canadiens		17	392	409	2,1	630	2,1
Étrangers	98	282	1 684	2 064	1,3	3 178	1,8
	9 895	15 303	40 230	65 428	4,7	74 889	4,9
PCAA de tiers et bancaire			12 787	12 787		12 607	
Financements hypothécaires							
Canadiens	2 987	1 670	1 780	6 437	6,0	5 946	7,0
Étrangers	4 185	998	555	5 738	6,0	4 574	7,8
	7 172	2 668	2 335	12 175	6,0	10 520	7,3
	27 615	18 051	55 352	101 018	4,8 %	112 739	5,3 %

8. IDENTIFICATION ET GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (suite)

d) Risque de liquidité de financement (suite)

	2008					2007	
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Taux d'intérêt effectif	Total valeur nominale	Taux d'intérêt effectif
Sommes à recevoir relativement aux placements							
Titres achetés en vertu de conventions de revente							
Canadiens	2 901			2 901	1,6 %	2 525	4,4 %
Étrangers	2 780			2 780	0,2	4 603	3,0
	5 681			5 681	0,9 %	7 128	3,5 %
Passif lié aux placements							
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	23 636			23 636	2,1 %	36 573	4,2 %
Billets de trésorerie à payer	6 388			6 388	2,3	2 050	4,8
Titres vendus à découvert		324	2 144	2 468	2,8	8 678	3,5
Emprunts hypothécaires	1 052	2 396	343	3 791	5,6	1 549	6,8
Autres emprunts à payer	2 227	255		2 482	2,5	2 128	4,5
	33 303	2 975	2 487	38 765	2,6 %	50 978	4,2 %

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction du titre sous-jacent, et qui n'exigent pas la détention ou la livraison du titre sous-jacent lui-même. Cet élément sous-jacent peut être de nature financière (taux d'intérêt, devise, titre ou indice boursier), ou une marchandise (métal précieux, denrée, pétrole).

Le montant nominal de référence d'un instrument financier dérivé représente la valeur du capital théorique, à laquelle s'applique un taux ou un prix afin de déterminer l'échange des flux de trésorerie futurs, et ne reflète pas le risque de crédit afférent à cet instrument.

La Caisse a recours, entre autres, aux instruments financiers dérivés décrits ci-après :

Le contrat à terme de gré à gré et le contrat normalisé sont des engagements qui permettent d'acheter ou de vendre l'élément sous-jacent, à une quantité et à un prix établis par le contrat et selon l'échéance indiquée dans l'entente. Le contrat à terme de gré à gré est assorti de conditions sur mesure négociées directement entre les parties sur le marché hors cote. Le contrat à terme normalisé a des modalités fixées par un marché réglementé.

Le troc est une opération par laquelle deux parties conviennent d'échanger des flux financiers selon des modalités prédéterminées prévoyant notamment un montant nominal de référence et une durée.

L'option est un contrat négocié de gré à gré ou sur un marché réglementé, conférant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre déterminé d'un titre sous-jacent, un indice ou une marchandise, à un prix de levée stipulé d'avance, soit à une date déterminée, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

Le risque de change découle des placements et du passif lié aux placements libellés en devises ainsi que des instruments financiers dérivés s'y rapportant.

L'utilisation d'instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières permet de gérer les risques de taux d'intérêt et de marché de l'ensemble du portefeuille de placements, en plus de générer des revenus des activités de négociation qui sont inclus dans les revenus de titres à revenu fixe et à revenu variable.

a) Sommaire des instruments financiers dérivés

	2008				2007
	Montant nominal de référence	Juste valeur			Montant net
		Actif	Passif	Montant net	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises					
Achats	2 296	8	159	(151)	302
Ventes	1 221	5	277	(272)	(10)
Contrats à terme de gré à gré	21 727	552	1 957	(1 405)	769
Options négociées hors cote					
Achats	636	17		17	5
Ventes	465		9	(9)	
	26 345	582	2 402	(1 820)	1 066
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de devises et de taux d'intérêt	153 225	5 857	5 876	(19)	(117)
Trocs d'actions	39 766	1 291	1 798	(507)	196
Trocs de risque de crédit	19 618	1 038	1 076	(38)	18
Trocs de produits de base	16 677	2 300	1 881	419	43
Contrats à terme de gré à gré	76 266	1 854	2 885	(1 031)	(39)
Contrats à terme normalisés	38 613				
Options négociées hors cote					
Achats	57 516	2 644		2 644	1 892
Ventes	55 041		2 680	(2 680)	(1 414)
Options cotées en bourse					
Achats	11 641	326		326	242
Ventes	12 699		198	(198)	(234)
Bons de souscription	128	41		41	57
	481 190	15 351	16 394	(1 043)	644
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	507 535	15 933	18 796	(2 863)	1 710

9. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (suite)

b) Sommaire des échéances des instruments financiers dérivés

	2008				2007
	Montant nominal de référence – Échéance				Montant nominal de référence
	Moins de 2 ans	2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Gestion des risques de change					
Trocs de devises					
Achats	881	1 415		2 296	1 804
Ventes	93	579	549	1 221	1 742
Contrats à terme de gré à gré	21 610	9	108	21 727	45 758
Options négociées hors cote					
Achats	421	203	12	636	171
Ventes	421	44		465	
	23 426	2 250	669	26 345	49 475
Gestion des taux d'intérêt et de marché					
Trocs de devises et de taux d'intérêt	24 271	46 954	82 000	153 225	225 677
Trocs d'actions	26 636	267	12 863	39 766	57 553
Trocs de risque de crédit	5 394	12 776	1 448	19 618	20 124
Trocs de produits de base	14 551	2 126		16 677	25 729
Contrats à terme de gré à gré	70 955	5 311		76 266	44 007
Contrats à terme normalisés	16 512	17 784	4 317	38 613	48 223
Options négociées hors cote					
Achats	34 462	11 794	11 260	57 516	66 286
Ventes	29 430	14 530	11 081	55 041	60 896
Options cotées en bourse					
Achats	11 231	410		11 641	46 280
Ventes	12 181	518		12 699	31 087
Bons de souscription	56	48	24	128	210
	245 679	112 518	122 993	481 190	626 072
Total des contrats sur instruments financiers dérivés	269 105	114 768	123 662	507 535	675 547

10. TITRISATION

Au cours de l'exercice, les filiales de la Caisse n'ont effectué aucune activité de titrisation (titrisation de 2 273 M$ en 2007).

Dans le cadre des activités de titrisation de la Caisse, les TACHC et les billets à payer acquis par la Caisse, au cours des dernières années d'une structure d'accueil, demeurent inscrits à l'état de l'actif net cumulé au poste Titres hypothécaires. Au 31 décembre 2008, ces titres représentaient 648 M$ (1 699 M$ en 2007). Ces titrisations ont permis à des sociétés sous contrôle commun de générer des honoraires de gestion de 21 M$ au cours de l'exercice (4 M$ en 2007). Il n'y a pas de pertes prévues, étant donné la nature et la qualité des prêts.

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

FONDS CUMULÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en millions de dollars)

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

En raison de la nature même de ses activités, la Caisse est partie à divers engagements.

Les engagements d'achat de placements signifient que la Caisse s'est engagée à acheter des placements dont le règlement se fera au cours des prochains exercices conformément aux modalités prévues dans les conventions.

Les cautionnements et les garanties d'emprunts consistent pour la Caisse à garantir, auprès d'institutions financières et de sociétés, des revenus futurs à la suite de transactions de vente de placements et d'opérations sur instruments financiers dérivés ainsi que le remboursement d'emprunts de sociétés dans lesquelles elle détient une participation. Les cautionnements relatifs aux remboursements d'emprunts ne comportent aucune date d'échéance spécifique, sauf dans certains cas où ils sont en vigueur pour une durée maximale variant de 1 à 9 ans.

	2008	2007
Engagements d'achats de placements	16 277	20 940
Cautionnements et garanties d'emprunts (montant maximal)	802	803
PCAA de tiers et bancaire [1]	6 790	5 153
	23 869	26 896

1 Pour la description des engagements liés au PCAA de tiers et bancaire, se référer à la note 4b.

12. NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIF

Dans le cours normal des affaires, la Caisse effectue des opérations de prêts et d'emprunts de titres et sur produits dérivés en échange d'une garantie ou d'éléments d'actif avec diverses contreparties avec lesquelles des ententes de compensation ont été signées afin de limiter le risque de crédit. Dans le cadre de ces opérations, la Caisse a reçu des biens en garantie. Au 31 décembre 2008, la Caisse a donné et reçu en garantie des biens dont les montants s'élèvent à 36 959 M$ et 7 070 M$ (51 656 M$ et 11 330 M$ en 2007) respectivement. Le montant de l'actif en garantie comprend des biens d'une valeur de 2 281 M$ (723 M$ en 2007) qui ont été déposés en garantie auprès de dépositaires, afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement.

13. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

En janvier 2009, la Caisse a reçu des actifs à la suite de la restructuration du PCAA de tiers dans le cadre de l'entente du Comité pancanadien. Le détail des actifs reçus est présenté à la note 4b à la section « Évènements postérieurs à la date des états financiers ».

14. CHIFFRES PRÉSENTÉS À DES FINS DE COMPARAISON

Certains chiffres des états financiers de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CUMULÉS

La préparation et la présentation des états financiers cumulés de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« la Caisse ») relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité. Les états financiers cumulés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Nous nous assurons que les données financières figurant dans le rapport annuel concordent avec celles des états financiers cumulés.

Les états financiers cumulés comprennent des montants qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur du jugement de la direction, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, la direction a fait des choix relatifs à l'information à présenter, fait des estimations et posé des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Les résultats futurs peuvent être sensiblement différents de nos estimations actuelles, notamment en raison de l'évolution des marchés financiers ou d'autres événements pouvant avoir un impact sur la juste valeur des placements établie en date du 31 décembre 2008.

Comme responsables de la fiabilité de l'information financière, nous nous appuyons sur un dispositif de contrôle interne sophistiqué appliqué systématiquement à tous les niveaux de l'organisation. Ce dispositif est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Le dispositif de contrôle interne de la Caisse est fondé, entre autres, sur une définition claire des responsabilités, la répartition efficace des tâches, la délégation de pouvoirs, des ressources compétentes, des procédures, systèmes d'information, outils et pratiques appropriés, des informations pertinentes, fiables, dont la suffisance permet à chaque employé d'exercer ses responsabilités, des mesures de contrôle, de conformité et de gestion intégrée des risques proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la Caisse, et l'existence et la surveillance du respect d'un corpus élaboré de politiques internes.

Ce dispositif de contrôle permet d'assurer que les contrôles internes appropriés sont en place à l'égard des opérations, de l'actif et des registres. De plus, le groupe de vérification interne de la Caisse procède régulièrement à une vérification des contrôles internes. Ces contrôles et vérifications visent à nous donner un degré raisonnable de certitude quant à la fiabilité des registres comptables utilisés en vue de la préparation des états financiers cumulés et à assurer que l'actif est préservé de toute utilisation ou aliénation non autorisée, que le passif est constaté et que nous satisfaisons à toutes les exigences légales auxquelles la Caisse est assujettie, notamment la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information financière sont efficaces. Nous rapportons toute situation irrégulière d'importance au comité de vérification du conseil d'administration de la Caisse, le cas échéant.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers cumulés de la Caisse et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le conseil d'administration et ses comités exercent un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux risques et de l'évaluation d'opérations importantes. En outre, il approuve les états financiers cumulés et le rapport annuel.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers cumulés du 31 décembre 2008. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification qui est composé uniquement d'administrateurs externes. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers cumulés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Fernand Perreault
Président et chef de la direction

Ghislain Parent, FCA
Premier vice-président, Finances et opérations

Montréal, le 18 février 2009

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net cumulé des fonds de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 31 décembre 2008 et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces fonds au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de leur exploitation et de l'évolution de leur actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 18 février 2009

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.
(L.R.Q., c. C-38)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Intérêts sur débentures	901 186 $	632 131 $
Autres intérêts	541 154	452 616
Redevances sur débentures	154 143	1 672
Honoraires	88 000	113 625
Dividendes	42 125	14 000
	1 726 608	1 214 044
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	759 268	767 078
Transport et communication	72 491	77 251
Loyers	39 799	39 874
Services professionnels et administratifs	221 798	266 090
Fournitures et matériel	5 956	8 591
Amortissement des immobilisations corporelles	900	899
Intérêts	56 496	14 893
Créance douteuse	52 300	
Moins-value non réalisée sur placements en PCAA	4 048 708	2 301 000
Moins-value non réalisée sur autres placements	2 057 407	427 281
Moins-value réalisée sur autres placements	279 715	235 483
	7 594 838	4 138 440
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART	5 868 230	2 924 396
QUOTE-PART DE LA PERTE DES SOCIÉTÉS SATELLITES	50 470	202 480
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 918 700	3 126 876
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	6 077 015	2 950 139
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	11 995 715 $	6 077 015 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	542 822 $	5 356 $
Placements temporaires		1 812 792
Créances et intérêts courus	214 642	87 926
Versements à recevoir sur placements (note 4)	1 307 525	831 768
	2 064 989	2 737 842
Placements (note 4)	17 432 401	18 732 840
Immobilisations corporelles		900
	19 497 390 $	21 471 582 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et charges à payer	44 082 $	54 053 $
Dû à La Financière agricole du Québec (note 5)	4 300 442	507 012
Provision pour vacances	50 237	62 278
	4 394 761	623 343
Dû à La Financière agricole du Québec (note 5)	642 707	477 329
Provision pour congés de maladie (note 6)	89 628	81 916
	5 127 096	1 182 588
AVOIR DES ACTIONNAIRES		
Capital-actions (note 8)	26 366 009	26 366 009
Déficit cumulé	(11 995 715)	(6 077 015)
	14 370 294	20 288 994
	19 497 390 $	21 471 582 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président du conseil d'administration
Jacques Desmeules, administrateur

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(5 918 700) $	(3 126 876) $
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur placements	(437 576)	(219 848)
Ajustement d'intérêts sur placement en PCAA	117 199	
Amortissement des immobilisations corporelles	900	899
Moins-value non réalisée sur placements	6 106 115	2 728 281
Moins-value réalisée sur placements	314 715	235 483
Quote-part de la perte des sociétés satellites	50 470	202 480
	233 123	(179 581)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	(126 716)	213 576
Fournisseurs et charges à payer	(9 971)	19 172
Dû à La Financière agricole du Québec	163 808	246 486
Provision pour vacances	(12 041)	(6 979)
Provision pour congés de maladie	7 712	(1 174)
	22 792	471 081
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	255 915	291 500
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(4 868 180)	(5 212 500)
Encaissement de placements en débentures	694 711	855 777
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 173 469)	(4 356 723)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avances de La Financière agricole, flux de trésorerie liés aux activités de financement	3 795 000	505 000
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(122 554)	(3 560 223)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 818 148	16 818 371
Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs	(1 152 772)	(11 440 000)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	542 822 $	1 818 148 $
La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :		
Encaisse	542 822 $	5 356 $
Placements temporaires		1 812 792
	542 822 $	1 818 148 $
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :		
Intérêts payés	56 762 $	14 177 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Capital Financière agricole inc. est une société constituée en vertu de la partie IA de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chapitre C-38). Elle supporte, sous forme de capital de risque, des projets structurants pour le développement de la production agricole, de la transformation en région et de produits et services en amont ou en aval du secteur agricole dans la mesure où ces projets présentent un bénéfice important pour le secteur primaire.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement de la juste valeur de placements et la provision pour vacances et congé de maladie.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs et des passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions par la Société.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires et les créances et intérêts courus. Les passifs financiers comprennent les fournisseurs et charges à payer et les montants dus à La Financière agricole du Québec. De plus, la Société a désigné de façon irrévocable à des fins de transactions les placements à long terme autres que les placements dans des sociétés satellites.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Pour la Société, cette évaluation correspond au coût. La direction a classé dans cette catégorie le montant dû à La Financière agricole présenté à long terme.

Débentures

Lorsque la qualité du crédit d'un placement en débenture s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts, la constatation du revenu d'intérêt cesse à ce moment.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements dans des sociétés satellites

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation, diminués de toutes moins-values durables, le cas échéant, lorsque sa participation dans les titres comportant droit de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Immobilisations corporelles

Le matériel et équipement est comptabilisé au coût d'acquisition et est amorti sur sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 33,33 %.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Capital Financière agricole inc. consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1er avril 2008, la Société a adopté les trois nouvelles normes d'information et de présentation publiées par l'Institut canadien des comptables agréés : 1535 – « Informations à fournir concernant le capital », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », dont les exigences en matière d'informations à fournir sont révisées et renforcées. Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est gérer. Ces chapitres visant spécifiquement l'information à fournir, n'ont aucune incidence sur les résultats de la Société.

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

4. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	6 125 865 $	9 139 000 $
Actions ordinaires – placements	885 000	1 720 000
Actions ordinaires – sociétés satellites	3 035 219	1 512 394
	3 920 219	3 232 394
Débentures, 8 % à 15 %, échéant jusqu'en avril 2020. Le capital et les intérêts capitalisés sont encaissables à raison de 1 210 994 $ en 2010, 1 795 406 $ en 2011, 2 126 004 $ en 2012, 1 537 364 $ en 2013 et 3 957 283 $ pour les exercices futurs.	8 693 842	7 193 214
Versements à recevoir à court terme	(1 307 525)	(831 768)
	7 386 317	6 361 446
	17 432 401 $	18 732 840 $

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, daté du 11 décembre 2002, Capital Financière agricole inc. et la société mère, La Financière agricole du Québec (le Groupe), sont autorisées à consentir des prêts, des avances, des contributions ou s'engager financièrement à l'égard d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une société pour un montant n'excédent pas 5 millions de dollars. De plus, le Groupe ne peut détenir plus de 49 % d'actions votantes d'une société ou d'une personne morale. Par ailleurs, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique d'investissement limitant l'investissement par entité à 2 millions de dollars.

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Depuis le 13 août 2007, Capital Financière agricole inc.détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en œuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçus pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenus en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- Le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- Le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

4. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflets pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, la Société a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établie à 11 321 808 dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan et excluant les actifs inadmissibles dont la juste valeur est considérée nulle au 31 mars 2009, la direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation, une perte de valeur non réalisée de 4 048 708 dollars a été inscrite pour l'exercice terminée le 31 mars 2009 (2008 : 2 301 000 dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchées financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) les impacts du ralentissement économique sévère et prolongé.

Au 31 mars 2009, Capital Financière agricole inc. détient les titres suivants de PCAA :

	Valeur nominale	Juste valeur
PCAA inclut dans le plan de restructuration :		
VAC2		
Catégorie A-1	5 529 633 $	3 335 371 $
Catégorie A-2	3 090 947	1 864 533
Catégorie B	561 092	185 705
Catégorie C	283 967	
Actifs inadmissibles	1 856 169	
	11 321 808	5 385 609
PCAA exclut du plan de restructuration	1 152 772	740 256
	12 474 580 $	6 125 865 $

4. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Au 31 mars 2008, Capital Financière agricole inc. détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Valeur nominale	Juste valeur
Actifs synthétiques et hybrides	9 565 000 $	8 389 000 $
Actifs à haut risque	1 875 000	750 000
	11 440 000 $	9 139 000 $

Les billets de catégorie A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, la Société a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

5. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008
Sans intérêt, ni modalité de remboursement	442 $	2 012 $
Portant intérêts au taux de 0,70 %, échéant jusqu'au 27 avril 2009	4 300 000	505 000
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	642 707	477 329
	4 943 149	984 341
Versements à payer à court terme	(4 300 442)	(507 012)
	642 707 $	477 329 $

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2009	2008
Solde au début	81 916 $	83 090 $
Charge de l'exercice	11 202	16 331
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 490)	(17 505)
Solde à la fin	89 628 $	81 916 $

6. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 132 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	3,85 %
Taux d'actualisation	4,46 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	9 ans

7. RÉGIMES DE RETRAITE

Des membres du personnel de Capital Financière agricole inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 49 831 dollars (2008 : 43 857 dollars). Les obligations de Capital Financière agricole inc. envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

8. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions de catégorie A, participantes et votantes, sans valeur nominale.

Nombre illimité d'actions de catégorie B, participantes et votantes, rachetables au gré des détenteurs, à compter du 2 avril 2016, au plus élevé de sa valeur aux livres à la date de la demande de rachat et de la juste valeur marchande, sans escompte pour une position minoritaire, établie à la date de la demande de rachat, sans valeur nominale.

Émis et payé :

	2009	2008
24 000 actions de catégorie A	24 000 000 $	24 000 000 $
2 637 actions de catégorie B	2 366 009	2 366 009
	26 366 009 $	26 366 009 $

9. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital par une source externe. La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations avec La Financière agricole du Québec, la société mère, se détaillent comme suit :

	2009	2008
Transport et communication	4 713 $	4 863 $
Loyers	39 799	39 849
Services professionnels et administratifs	153 840	237 595
Intérêts	56 496	14 893

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, Capital Financière agricole inc. est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière, sauf dans le cas où les titres sont peu transigés.

La juste valeur des instruments financiers à long terme qui n'ont pas de valeur à la cote, a été déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans le marché de capitaux de risque. Les méthodes de calcul et les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- La juste valeur des actions ordinaires qui ne sont pas transigées sur des marchés actifs est basée sur des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.
- La juste valeur des débentures est obtenue après l'actualisation des flux monétaires au taux d'intérêt ayant cours sur le marché en fin d'exercice pour des termes correspondants.

Quant au montant dû à La Financière agricole présenté à long terme, la juste valeur ne peut être déterminée compte tenu de l'absence de marché.

	2009		2008	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Actions ordinaires – placements	885 000 $	1 768 180 $	1 720 000 $	1 750 000 $
Débentures	8 693 842	10 386 687	7 193 214	7 681 832

12. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Capital Financière agricole inc., dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, dont ceux liés à l'utilisation d'instruments financiers tels que les débentures, investissements sous forme de capital-actions et placement de ses liquidités. L'objectif de la Société en matière de gestion des risques liés aux instruments financiers est d'optimiser la relation risque/rendement en appliquant des stratégies, des politiques ainsi que des processus de gestion et de contrôle intégrés à l'ensemble des fonctions de l'organisation.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant de l'incapacité d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations envers la Société en temps opportun.

Gestion du risque de crédit

La Société effectue des investissements en entreprise sous forme de débentures et/ou de capital-actions. L'utilisation de ces instruments financiers peut entraîner un risque de pertes découlant du manquement de l'entreprise partenaire de s'acquitter de ses obligations contractuelles.

Évaluation du risque de crédit

La gestion du risque de crédit implique, au départ, une évaluation de la qualité du promoteur, étape initiale préalable à toutes décisions saines et prudentes en matière d'investissement.

Les responsables des dossiers, possédant une bonne connaissance du secteur d'activité agroalimentaire, évaluent la pertinence de l'investissement en fonction d'un ensemble complet de facteurs et de critères qui permettent d'apprécier tant les aspects quantitatifs que qualitatifs. Cette évaluation est, par la suite, revue par la direction.

Processus d'autorisation

Les autorisations de placements reposent en premier lieu sur les conclusions de l'évaluation du risque d'affaires. Un document complet est présenté au conseil d'administration, l'instance décisionnelle de ce processus.

Suivi des dossiers

Des efforts importants sont consacrés afin de maintenir la qualité du portefeuille de placements. Des procédures de suivi permettent la détection de la détérioration du risque de crédit et ainsi entreprendre des actions immédiates. Des rapports de suivi sont présentés régulièrement à la direction ainsi qu'au conseil d'administration.

Changement dans la juste valeur

Les changements reliés au risque de crédit de l'exercice financier ont fait varier la juste valeur des débentures. Ces changements ont eu comme effet de réduire la juste valeur des débentures de 907 886 dollars au 31 mars 2009.

Exposition maximale au risque de crédit

Au 31 mars 2009, l'exposition maximale au risque de crédit par secteurs d'activités est la suivante :

	2009		2008	
Transformation alimentaire	6 549 621	$	5 661 858	$
Distribution alimentaire	595 186		245 657	
Production agricole	137 500		237 500	
En amont de l'agriculture	1 313 888		896 438	
	8 596 195	$	7 041 453	$

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

12. GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêt et sur la valeur économique des capitaux propres. Les redevances rattachées à certaines débentures viennent atténuer le risque de taux d'intérêt de la Société.

Sensibilité aux taux d'intérêts

Si le taux d'intérêt avait varié de 100 points de base, à la hausse ou à la baisse, la juste valeur des débentures aurait été inférieure ou supérieure d'environ 200 000 dollars.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Capital Financière agricole inc. ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Capital Financière agricole inc. reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Capital Financière agricole inc., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour Capital Financière agricole inc.,

Jacques Brind'Amour, président

Dominique Vignola, directeur général

Richard Couture, directeur des ressources financières et matérielles de La Financière agricole du Québec

Lévis, le 8 mai 2009

CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux actionnaires de Capital Financière agricole inc.

J'ai vérifié le bilan de Capital Financière agricole inc. au 31 mars 2009, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Lévis, le 8 mai 2009

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Revenus de placements	117 229 $	189 833 $
Diminution de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(157 891)	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DE L'EXERCICE	(40 662) $	189 833 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	189 833 $	158 505 $
Ajustement lié à l'adoption d'une norme comptable au 1[er] avril 2008 (note 3)	98 966	
Solde redressé	288 799	158 505
Excédent (Insuffisance) de l'exercice	(40 662)	189 833
Remise au Fonds consolidé du revenu		(158 505)
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN	248 137 $	189 833 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie	488 882	$	160 440	$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	61 631		50 426	
Revenus de placements à recevoir	35 108		47 731	
Dépôts à terme à des taux variant de 0,25 % à 4,00 %	1 846 845		2 048 564	
Créances	21 908			
Obligations reçues en dépôt (note 4)	202 037		125 463	
	2 656 411		2 432 624	
Obligations reçues en dépôt (note 4)	682 751		1 058 220	
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5)	566 809		786 536	
	3 905 971	$	4 277 380	$
PASSIF				
À court terme				
Frais de gestion à payer	4 921	$	4 800	$
Cautionnements individuels des agents de voyages (note 6)	3 652 913		4 082 747	
	3 657 834		4 087 547	
SURPLUS CUMULÉ	248 137		189 833	
	3 905 971	$	4 277 380	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Louis Borgeat
Président de l'Office de la protection du consommateur

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (Insuffisance) de l'exercice	(40 662) $	189 833 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Diminution de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	157 891	
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(29 289)	(83 142)
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à terme	(48 281)	(28 064)
Gain sur disposition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(21 114)	(26 687)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Revenus de placements à recevoir	12 623	(14 821)
Créances	(21 908)	5 700
Frais de gestion à payer	121	(350)
	50 043	(147 364)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	9 381	42 469
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition de dépôts à terme	250 000	
Acquisition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(205 578)	(194 534)
Produit de disposition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	223 662	350 000
Acquisition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(23 662)	
Produit de disposition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	205 578	194 534
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	450 000	350 000
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution des cautionnements individuels des agents de voyages (note 6)	(130 939)	(231 108)
Versement au Fonds consolidé du revenu		(158 505)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(130 939)	(389 613)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	328 442	2 856
TRÉSORERIE AU DÉBUT	160 440	157 584
TRÉSORERIE À LA FIN	488 882 $	160 440 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. COMPOSITION ET MODALITÉS D'OPÉRATION

Les cautionnements individuels des agents de voyages sont composés de cautionnements déterminés par règlement du gouvernement en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10) et ils sont administrés par le président de l'Office de la protection du consommateur. Ces cautionnements ont notamment pour objet de garantir le respect de cette loi et de son règlement.

Les coupons d'intérêts attachés aux obligations reçues en dépôt demeurent la propriété de leurs déposants et leur sont remis sur demande.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers des cautionnements individuels des agents de voyages par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'une estimation est l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur.

INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs et des passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par les cautionnements individuels des agents de voyages.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

La trésorerie et les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont classés comme actifs détenus à des fins de transaction. De plus, les revenus de placements à recevoir, les dépôts à terme, les créances, les obligations reçues en dépôt, les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec, les frais de gestion à payer et les cautionnements individuels des agents de voyages ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction.

JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2008, les normes suivantes du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA) ont été adoptées : le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et le chapitre 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

L'application de ces normes s'est faite de façon prospective sans retraitement des états financiers comparatifs.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers, assujettis au chapitre 3855, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers, assujettis au chapitre 3855, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers.

Le chapitre 3855 permet aux entités de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction lors de sa comptabilisation initiale ou lors de l'adoption de cette norme, et ce, même si cet instrument financier ne répond pas à la définition d'un instrument financier détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers classés détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur doivent avoir une juste valeur fiable. Le classement des instruments financiers est présenté à la note 2.

Incidence de l'adoption du chapitre 3855

Les ajustements à la juste valeur attribuables à la classification à titre d'instruments détenus à des fins de transaction de certains actifs sont reconnus dans le solde d'ouverture du surplus cumulé en date du 1er avril 2008 conformément aux dispositions transitoires prévues. L'incidence est une augmentation du surplus cumulé de 98 966 $.

Les ajustements faits par suite de l'adoption du chapitre 3855 sont résumés dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2008	Incidence de la modification comptable	Au 1er avril 2008
Actif à court terme	2 307 161 $		2 307 161 $
Obligations reçues en dépôt à court terme	125 463	8 $	125 471
Obligations reçues en dépôt à long terme	1 058 220	(42 038)	1 016 182
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	786 536	98 966	885 502
	4 277 380 $	56 936 $	4 334 316 $
Passif à court terme	4 800 $		4 800 $
Cautionnements individuels des agents de voyages	4 082 747	(42 030) $	4 040 717
Surplus cumulé	189 833	98 966	288 799
	4 277 380 $	56 936 $	4 334 316 $

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Les chapitres 3862 et 3863 établissent les normes de présentation pour les instruments financiers et précisent quelles sont les informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ces chapitres a été reflétée à la note 7.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

4. OBLIGATIONS REÇUES EN DÉPÔT

Les acquisitions de l'exercice terminé le 31 mars 2009 sont de 188 000 $ (2008 : 587 265 $) et les aliénations sont de 495 932 $ (2008 : 461 000 $).

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2009	2008
Nombre d'unités	640	806
Coût d'acquisition des unités	625 734 $	786 536 $
Juste valeur des unités	566 809 $	885 502 $
Juste valeur par unité	886 $	1 099 $

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) de tiers et bancaire (information produite à partir des états financiers du fonds particulier 332 de la Caisse de dépôt et placement du Québec)

La CDPQ a établi la juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit habituellement disposer alors de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière, dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA pour rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché sur les marchés internationaux des perturbations qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsqu'ils sont venus à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

---

5. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Efforts de restructuration (suite)

Dans le cadre de cette entente, les PCAA de tiers ont été restructurés et ont donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ces PCAA ont été convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein de ces véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDPQ détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral important de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont aussi été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2009 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDPQ détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de non liquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents, et aux écarts de crédit reflétant les conditions du marché au 31 mars 2009. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2009, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité du crédit et son prix. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Effet sur les résultats du fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la quote-part des charges, attribuée au fonds particulier, est de 39 000 $ (2008 : 21 000 $) pour un investissement dans les PCAA, par l'intermédiaire de la CDPQ, de 119 000 $ (2008 : 117 000 $). Cette quote-part des charges est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 39 000 $ (17 000 $ en 2008);
- de la quote-part des revenus (frais) d'intérêts relativement au PCAA de tiers et bancaire, net du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés de 1 000 $ (3 000 $ en 2008);
- de la quote-part des pertes matérialisées de 1 000 $ (1 000 $ en 2008).

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDPQ au 31 mars 2009 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDPQ juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, et du risque de crédit des actifs sous-jacents, et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements au cours des périodes ultérieures diffère considérablement des estimations actuelles de la direction de la CDPQ.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier.

Dans ses états financiers, la Caisse souligne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaires. La quote-part de ces garanties attribuée au fonds particulier s'élève à 63 000 $ (2008 : 48 000 $).

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds particulier mentionnée précédemment, inclut une somme de 6 000 $ relative à ces garanties associées au PCAA (2008 : 4 000 $).

6. CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

	2009	2008
Cautionnements en vigueur		
Solde au début	4 082 747 $	4 187 590 $
Dépôts de cautionnements	598 007	621 348
	4 680 754	4 808 938
Réclamations et frais de fiducie		(2 091)
Remises de cautionnements	(641 878)	(513 100)
Cautionnements remis et remplacés par des polices individuelles de garantie	(395 000)	(220 000)
	(1 036 878)	(735 191)
Solde à la fin	3 643 876	4 073 747
Variation de la juste valeur des cautionnements individuels des agents de voyages	9 037	
Cautionnements perçus d'avance *		9 000
	3 652 913 $	4 082 747 $

* Les cautionnements perçus d'avance concernent les cautionnements reçus pour des permis qui ne sont pas en vigueur en fin d'exercice.

La variation nette des cautionnements de l'exercice au montant de 438 871 $ (104 843 $ en 2008) inclut les opérations n'ayant aucun impact sur les flux de trésorerie concernant les obligations reçues en dépôt dont la variation nette représente 307 932 $ au 31 mars 2009 (126 265 $ en 2008).

Les cautionnements fournis par les agents de voyages sous forme de polices individuelles de garantie sont estimés à 35 093 000 $ au 31 mars 2009 (38 920 500 $ au 31 mars 2008) dont 33 543 000 $ pour les titulaires d'un permis valide au 31 mars 2009 (33 355 500 $ au 31 mars 2008). Cette estimation inclut les polices de garantie des agences ayant cessé l'exploitation de leur commerce depuis moins de deux ans et contre lesquelles des réclamations peuvent encore être effectuées.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée aux résultats nets pour la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

La trésorerie, les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, les revenus de placements à recevoir, les dépôts à terme, les créances et les frais de gestion à payer sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») est établie par la CDPQ au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Par conséquent, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans la « Variation de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec » à l'état des résultats.

Obligations reçues en dépôt

La juste valeur des obligations reçues en dépôt selon la valeur boursière est de 884 788 $ (coût : 875 751 $) au 31 mars 2009 (1 141 653 $ au 31 mars 2008; coût : 1 183 683 $). Cette juste valeur a été déterminée par le Bureau des dépôts et consignations – Ministère des Finances et provient d'un marché actif du titre en date de clôture.

Informations complémentaires sur les risques financiers

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des cautionnements individuels des agents de voyages correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs se concentre dans très peu de dossiers.

Aucune créance n'était en souffrance au 31 mars 2009.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Aucune analyse de sensibilité n'a été faite car une variation du taux d'intérêt de 0,5 % n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de l'exercice.

Au 31 mars 2009, l'exposition au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie	sans intérêt
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	intérêt variable
Revenus de placements à recevoir	sans intérêt
Dépôts à terme	intérêt variant de 0,25 % à 4,00 %
Créances	sans intérêt
Obligations reçues en dépôts	sans intérêt
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	sans intérêt
Frais de gestion à payer	sans intérêt
Cautionnements individuels des agents de voyages	sans intérêt

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Informations complémentaires sur les risques financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que les fonds nécessaires pour faire respecter les obligations financières de l'entité ne soient pas en mesure d'être réunis, au moment approprié et à des conditions raisonnables.

Afin de contrer ce risque, des prévisions à l'égard des besoins de liquidités sont effectuées mensuellement et les transferts nécessaires sont faits auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec ou auprès de l'institution financière concernée. Pour assurer les besoins de trésorerie, les liquidités nécessaires sont conservées afin de rembourser les agences de voyages concernées.

Les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée et à long terme sont en mesure d'être honorés. Les créances sont généralement payées à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. La valeur d'un instrument financier est influencée par la variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, le cours boursier, de même que par leur volatilité.

Pour gérer ce risque, les cautionnements individuels des agents de voyages disposent d'une entente de service avec la Caisse et d'une politique de placement qui précise le cadre de gestion des sommes déposées. Cette politique détermine les normes générales de répartition de l'actif, en définissant le portefeuille de référence et en traduisant ainsi les besoins des cautionnements individuels des agents de voyages en matière de rendement attendu et de risque acceptable dans le contexte des marchés financiers. Elle fixe également les limites aux déviations de répartition de l'actif que peut effectuer la Caisse dans sa gestion active ainsi que les attentes des cautionnements individuels des agents de voyages en matière de valeur ajoutée par rapport au portefeuille de référence retenu.

La Caisse présente l'information suivante relativement à la gestion du risque de marché dans les états financiers vérifiés du fonds particulier 332.

> « Le risque de marché de la Caisse est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours d'une période selon le niveau de confiance déterminé. La Caisse utilise un niveau de confiance de 84 % dans son calcul. [...]
>
> La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Un horizon de 800 jours d'observation des facteurs de risque, tels que la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour estimer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. La méthode de simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Cette méthode nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'estimation du rendement des instruments soient disponibles. Dans l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.
>
> Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence de la Caisse est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions de leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actif. Par le fait même, le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la Caisse. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la Caisse et le portefeuille de référence visé par les déposants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Informations complémentaires sur les risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

La Caisse présente l'information suivante relativement à la gestion, du risque de marché dans les états financiers vérifiés du fonds particulier 332. (suite)

> Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.
>
> Le risque absolu du portefeuille de référence de la Caisse, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement [...] »

Au 31 mars 2009, le risque absolu et le risque actif au fonds 332 sont respectivement de 286 et de 398 points centésimaux.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, les cautionnements individuels des agents de voyages sont apparentés à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Secrétariat général n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de leurs activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des cautionnements individuels des agents de voyages ont été dressés par la direction de l'Office de la protection du consommateur (« OPC »), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les chapitres du Rapport annuel de gestion de l'Office de la protection du consommateur concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Secrétariat général de l'OPC maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Secrétariat général reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires des cautionnements individuels conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des cautionnements individuels des agents de voyages conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Secrétariat général ainsi que les membres de l'OPC pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Louis Borgeat

Québec, le 12 juin 2009

CAUTIONNEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan des cautionnements individuels des agents de voyages au 31 mars 2009 et les états des résultats, du surplus cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des cautionnements individuels des agents de voyages au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 12 juin 2009

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1)

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Recherche et développement		
Contributions du gouvernement du Québec	10 250 000 $	9 250 000 $
Clientèle externe	4 109 858	5 429 277
	14 359 858	14 679 277
Services		
Contrat du gouvernement du Québec	8 000 000	2 000 000
Clientèle externe	8 860 122	7 695 116
	16 860 122	9 695 116
Autres		
Gain sur disposition et amortissement du gain reporté sur un immeuble (note 10)	271 200	3 517 367
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(20 754)	(58 943)
Gain sur disposition de placement		206 795
Diminution nette de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	(16 672)	(35 403)
Produits divers	218 517	290 074
	452 291	3 919 890
	31 672 271	28 294 283
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	19 611 902	19 041 922
Coûts directs sur projets	5 177 375	4 935 351
Frais d'occupation	2 895 151	2 574 278
Frais de fonctionnement	2 352 402	2 414 773
Frais financiers sur autres passifs financiers	231 766	402 724
Revenus financiers sur des actifs détenus à des fins de transaction	(97 920)	(352 166)
Aide gouvernementale – Gouvernement du Québec	(145 766)	(150 859)
Amortissement		
Immobilisations corporelles	1 490 814	1 397 744
Actifs incorporels	94 498	252 725
	31 610 222	30 516 492
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ET RÉSULTAT ÉTENDU	62 049 $	(2 222 209) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(17 329 429) $	(15 107 220) $
Bénéfice net (perte nette)	62 049	(2 222 209)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(17 267 380) $	(17 329 429) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	711 006 $	2 197 469 $
Placements (note 5)	6 500 000	7 000 000
Créances (note 6)	2 969 939	2 333 855
Travaux en cours	1 103 422	1 601 914
Stocks (note 7)	706 841	970 286
Frais payés d'avance	316 614	173 398
	12 307 822	14 276 922
Créances à long terme (notes 8 et 14)	785 321	923 699
Placements à long terme (note 9)	19 554	36 226
Immobilisations corporelles et actifs incorporels (notes 11 et 14)	12 048 020	10 158 067
	12 852 895	11 117 992
	25 160 717 $	25 394 914 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 13)	6 403 878 $	6 275 862 $
Produits reportés	1 030 724	1 152 425
Portion court terme du gain reporté (note 10)	271 200	271 200
Versements sur la dette à long terme (note 14)	7 477 016	7 265 415
	15 182 818	14 964 902
Dette à long terme (note 14)	456 458	582 036
Crédits reportés	303 281	420 665
Gain reporté (note 10)	2 011 400	2 282 600
	2 771 139	3 285 301
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 15)	24 474 140	24 474 140
Déficit cumulé	(17 267 380)	(17 329 429)
	7 206 760	7 144 711
	25 160 717 $	25 394 914 $

Engagements (note 21)
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Archambault
André Bazergui

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	62 049 $	(2 222 209) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 490 814	1 397 744
Amortissement des actifs incorporels	94 498	252 725
Amortissement des crédits reportés	(117 384)	(117 384)
Amortissement du gain reporté	(271 200)	(158 200)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	20 754	58 943
Gains sur disposition d'immeuble destiné à la vente (note 10)		(3 359 167)
Dévaluation des actifs incorporels		206 271
Gain sur disposition de placement		(206 795)
Diminution nette de la juste valeur des placements détenus à des fins de transaction	16 672	35 403
Intérêts capitalisés sur l'avance du ministère des Finances	207 362	301 644
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 16)	(25 148)	(803 571)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 478 417	(4 614 596)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de disposition de placements à long terme		1 157 459
Acquisition de placements	(6 500 000)	(7 000 000)
Acquisition de placements à long terme		(7 112)
Produit de disposition de placement	7 000 000	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(3 345 157)	(1 450 511)
Produits de disposition de l'immeuble		11 565 000
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	1 616	1 800
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 843 541)	4 266 636
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(121 339)	(116 192)
Diminution de l'emprunt bancaire		(1 984 280)
Augmentation de l'emprunt bancaire		27 620
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(121 339)	(2 072 852)
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(1 486 463)	(2 420 812)
ENCAISSE AU DÉBUT	2 197 469	4 618 281
ENCAISSE À LA FIN	711 006 $	2 197 469 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Le Centre de recherche industrielle du Québec (« le Centre »), personne morale de droit public et constitué en vertu de la Loi sur le Centre de recherche industrielle du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1), a pour objet de concevoir, de développer et mettre à l'essai des équipements, des produits ou des procédés, d'exploiter seul ou avec des partenaires, les équipements, produits et procédés qu'il a développés ou dont il détient les droits, de colliger et diffuser de l'information et des renseignements d'ordre technologique et industriel ainsi que de réaliser toute activité reliée aux domaines de la normalisation et de la certification. Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Centre n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2008, le Centre a adopté les nouvelles normes comptables suivantes, publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) :

Le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital » vise à informer les utilisateurs sur les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.

Les chapitres 3862 et 3863, « Instruments financiers – informations à fournir » et « Instruments financiers – présentation », visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Ils remplacent le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Le chapitre 3031 « Stocks » indique que les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Il fournit des lignes directrices sur la détermination du coût, permet l'utilisation du prix de détail, interdit désormais l'utilisation de la méthode dernier entré, premier sorti (DEPS) et exige la reprise d'une dépréciation antérieure lorsque la valeur des stocks augmente. Des informations plus détaillées relativement aux stocks et au coût des marchandises vendues sont également fournies.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont : la durée de vie utile des immobilisations, l'évaluation des travaux en cours et la provision pour mauvaises créances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Produits de location

Le Centre constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants perçus en vertu des contrats de location est présenté dans les créances au bilan.

Constatation des produits

Les produits et les bénéfices sur les contrats sont comptabilisés selon la méthode du degré d'avancement des travaux, établi d'après la valeur de facturation de la main-d'œuvre et des achats imputés aux contrats par rapport à la valeur estimée totale. Des événements non encore connus pourraient survenir et occasionner des changements à ces estimations.

Instruments financiers

Le Centre a effectué le classement suivant :

- L'encaisse et les actions de sociétés publiques ont été classées comme « actifs détenus à des fins de transaction », et les dépôts à terme ont été désignés de façon irrévocable à ce titre. Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et les pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont comptabilisés en résultat net, le cas échéant.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

- Les créances et les créances à long terme sont classées comme « prêts et créances ». Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, puis au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Centre, cette évaluation correspond généralement au coût.

- L'emprunt bancaire, les charges à payer et la dette à long terme sont classées comme « autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont comptabilisées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour le Centre, cette évaluation correspond généralement au coût. Les coûts de transaction sont déduits des passifs financiers et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie estimative des passifs concernés.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent l'excédent des coûts et bénéfices reconnus des contrats en cours sur les montants facturés.

- Projets externes : lorsque le coût estimé total est supérieur au montant récupérable, l'excédent est comptabilisé comme perte de l'exercice.

- Projets de recherche en partenariat : les coûts relatifs à la réalisation des travaux dans le cadre des projets de recherche en partenariat sont comptabilisés dans l'exercice financier au cours duquel ils sont engagés.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés selon la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks est composé du coût d'acquisition du matériel, de la main-d'œuvre directe et des frais de transport.

Placements

Les placements, soit les dépôts à terme et les actions de sociétés publiques, sont comptabilisés à la juste valeur. Toute variation de la juste valeur est comptabilisée aux résultats nets.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le bâtiment érigé sur un terrain de la Ville de Québec est amorti selon la méthode linéaire sur la période de 38 ans du droit d'usage superficiaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur une période de vingt ans. Le banc d'essai situé au Lac-Saint-Charles est amorti selon la méthode linéaire sur une période de huit ans. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

Bâtiments et aménagement des terrains	5 % et 8 %
Mobilier et équipement	15 %, 20 % et 40 %
Équipement informatique	25 %
Matériel roulant	30 %

Le Centre examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les acquisitions du matériel et d'équipement reliées directement aux projets de recherche et développement du Centre ne sont pas capitalisées mais sont imputées au coût du projet concerné et facturées aux clients.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, de brevets et de droits d'utilisation de technologies et protocoles, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

	Méthode	Taux
Brevets et droits d'utilisation des technologies et protocoles	Linéaire	20 % à 33 %
Logiciels	Dégressif	30 %

Produits reportés

Les produits reportés représentent l'excédent des montants facturés des contrats en cours sur les coûts et les bénéfices reconnus. Ils incluent également les dépôts de clients encaissés d'avance conformément aux ententes contractuelles.

Crédits reportés

Les crédits reportés représentent les subventions relatives aux immobilisations, lesquelles sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Centre ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats nets de l'exercice.

4. CONVENTIONS COMPTABLES RÉCEMMENT PUBLIÉES

L'ICCA a publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'applique aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Le Centre appliquera ce chapitre à compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2009.

Le Centre évalue actuellement quelle sera l'incidence de l'application de cette norme sur ses états financiers.

5. PLACEMENTS

Placements détenus à des fins de transaction

	2009		2008	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Dépôt à terme, 0,51 %, échéant le 28 avril 2009	6 500 000 $	6 500 000 $		
Dépôt à terme, 3,95 %, échu le 23 avril 2008			3 500 000 $	3 500 000 $
Dépôt à terme, 3,80 %, échu le 15 juillet 2008			3 500 000	3 500 000
	6 500 000 $	6 500 000 $	7 000 000 $	7 000 000 $

6. CRÉANCES

	2009	2008
Clients	2 184 579 $	2 003 780 $
Autres comptes à recevoir	167 690	67 614
Gouvernement du Québec - contrats	500 000	150 000
Portion à court terme des créances à long terme (note 8)	117 670	112 461
	2 969 939 $	2 333 855 $

7. STOCKS

	2009	2008
Stocks de pièces et de fournitures	92 623 $	94 417 $
Stocks de produits	614 218	875 869
	706 841 $	970 286 $

Au 31 mars 2009, le Centre a enregistré une provision de 188 214 $ (2008 : 12 524 $) pour réduire la valeur comptable de certains inventaires au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Aucun renversement de provision n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

Les coûts liés aux stocks de produits comptabilisés aux résultats de l'exercice sont présentés sous la rubrique « coûts directs sur projets » et s'élèvent à 486 532 $ (2008 : 385 078 $).

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

8. CRÉANCES À LONG TERME

	2009	2008
Avance salariale aux employés (*)	328 863 $	349 571 $
Contribution à recevoir – Gouvernement du Québec (**)	574 128	686 589
	902 991	1 036 160
Portion à court terme (note 6)	(117 670)	(112 461)
	785 321 $	923 699 $

(*) Une avance équivalente à deux semaines de salaires a été consentie à tous les employés afin de permettre au Centre de reporter de deux semaines le versement de la paie. Cette avance ne porte pas intérêt et est remboursable au départ de chacun des employés.

(**) Contribution à recevoir au taux fixe de 4,58 % encaissable par versements semestriels de 71 709 $ jusqu'au 1er avril 2013 (note 14).

9. PLACEMENTS À LONG TERME

	2009		2008	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements détenus à des fins de transaction :				
Actions d'une société publique	61 750 $	19 554 $	61 750 $	36 226 $

(*) Un montant de 16 672 $ (35 403 $ en 2008) a été comptabilisé dans les résultats nets pour l'exercice terminé au 31 mars 2009 à titre de diminution nette de la juste valeur.

10. GAIN REPORTÉ

Au 30 août 2007, le Centre a disposé de l'un de ses immeubles. Suite à cette transaction, un gain de 6 071 167 $ a été comptabilisé dont un montant de 2 712 000 $ a été reporté et amorti aux résultats nets sur la durée du bail en vertu des normes comptables applicables aux opérations de cession-bail.

	2009	2008
Gain reporté	2 712 000 $	2 712 000 $
Amortissement accumulé	(429 400)	(158 200)
	2 282 600	2 553 800
Portion à court terme du gain reporté	(271 200)	(271 200)
	2 011 400 $	2 282 600 $

Dans le cadre de la disposition de l'immeuble, une étude environnementale a été effectuée, laquelle a révélé des correctifs à apporter. Les correctifs apportés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009 se sont élevés à 82 521 $ (2008 : 93 023 $). Compte tenu que tous les travaux sont terminés, le solde de la provision de 122 479 $ a été renversé aux résultats du présent exercice au poste frais d'occupation.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrains	249 650 $		249 650 $	249 650 $
Bâtiments et aménagement des terrains (*)	10 053 258	6 359 696 $	3 693 562	3 531 768
	10 302 908	6 359 696	3 943 212	3 781 418
Mobilier et équipement	24 376 804	18 979 956	5 396 848	4 654 908
Améliorations locatives	1 531 809	58 366	1 473 443	528 085
Équipement informatique	7 072 913	6 216 431	856 482	835 109
Matériel roulant	374 602	241 514	133 088	60 360
	43 659 036	31 855 963	11 803 073	9 859 880
Actifs incorporels				
Brevets et droits d'utilisation de technologies et protocoles	55 000	36 669	18 331	36 667
Logiciels	3 747 410	3 520 794	226 616	261 520
	3 802 410	3 557 463	244 947	298 187
	47 461 446 $	35 413 426 $	12 048 020 $	10 158 067 $

(*) Le Centre a reçu un droit d'usage superficiaire sur un terrain appartenant à la Ville de Québec. Un bâtiment érigé sur ce terrain, d'une valeur comptable nette de 661 237 $ au 31 mars 2009 (2008 : 687 769 $), sera cédé gratuitement à cette dernière le 24 juillet 2030.

Au 31 mars 2009, la valeur nette aux livres des terrains et bâtiments est de 3 943 212 $ (2008 : 3 781 418 $), alors que les évaluations municipales totalisent 11 289 300 $ (2008 : 11 289 300 $).

12. EMPRUNT BANCAIRE

Au 31 mars 2009, le Centre dispose d'une marge de crédit bancaire autorisée de 4 000 000 $, renouvelable annuellement. La marge de crédit porte intérêt au taux de base des entreprises, ce dernier étant de 2,50 % au 31 mars 2009 (2008 : 5,25 %). Au 31 mars 2009 et 2008, la marge de crédit était inutilisée.

13. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et autres frais courus	2 559 139 $	2 477 319 $
Traitements et avantages sociaux	1 538 703	1 582 680
Provision pour vacances à payer	2 306 036	2 215 863
	6 403 878 $	6 275 862 $

14. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Avance du ministère des Finances*, portant intérêt au taux préférentiel de 2,50 % au 31 mars 2009 (5,25 % en 2008) de la Banque Nationale du Canada, échéant le 31 mars 2010. Les intérêts sont capitalisés et payables au plus tard à la date d'échéance de l'avance.	7 351 439 $	7 144 077 $
Billet à payer au Fonds de financement*, taux fixe de 4,58 %, remboursable par versements semestriels de 71 709 $, échéant le 1er avril 2013. Une hypothèque mobilière sans dépossession à l'égard de la contribution à recevoir du gouvernement du Québec est donnée en sûreté. (note 8)	574 128	686 589
Emprunts à taux fixes de 1,90 %, remboursables par 10 versements mensuels de 760 $ et un versement de 380 $, échéant à différentes dates jusqu'en février 2010. Du matériel roulant est donné en sûreté.	7 907	16 785
	7 933 474	7 847 451
Portion échéant à moins d'un an	(7 477 016)	(7 265 415)
	456 458 $	582 036 $

La charge d'intérêts sur la dette à long terme de l'exercice s'élève à 239 969 $ (2008 : 375 755 $), laquelle comporte des intérêts capitalisés au cours de l'exercice d'un montant de 207 362 $ (2008 : 301 644 $) sur l'avance du ministère des Finances.

Les montants de versement en capital, à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, se détaillent comme suit :

2010	7 477 016 $
2011	123 121
2012	128 825
2013	134 792
2014	69 720

(*) Apparentés sous contrôle commun

15. CAPITAL-ACTIONS

	2009	2008
Autorisé		
650 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
244 741 actions	24 474 140 $	24 474 140 $

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2009	2008
Créances	(636 084) $	394 608 $
Travaux en cours	498 492	(682 067)
Stocks	263 445	(254 589)
Frais payés d'avance	(143 216)	174 081
Créances à long terme	138 378	136 051
Charges à payer et frais courus	(24 462)	(306 823)
Produits reportés	(121 701)	(264 832)
	(25 148) $	(803 571) $

Les intérêts versés durant l'exercice s'élèvent à 35 182 $ (2008 : 97 077 $).

En date du 31 mars 2009, le poste « Créditeurs et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 474 536 $ (2008 : 322 058 $).

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation du Centre pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Aucun changement n'est survenu au cours de 2009 quant aux taux de cotisation.

Les cotisations du Centre, imputées aux résultats nets de l'exercice, s'élèvent à 1 002 195 $ (2008 : 890 475 $). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. INFORMATION SUR LE CAPITAL

Le Centre définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire et se détaille comme suit :

	2009	2008
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	24 474 140 $	24 474 140 $
Déficit cumulé	(17 267 380)	(17 329 429)
Capital	7 206 760 $	7 144 711 $

Les actions du Centre font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

Le Centre gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur des placements à long terme cotés correspond à leur valeur boursière, soit au cours acheteur. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme du Centre :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers :				
Créances à long terme :				
Avance salariale aux employés	328 863 $	(1)	349 571 $	(1)
Contribution à recevoir – Gouvernement du Québec	574 128	599 523 $	686 589	699 811 $
Passifs financiers :				
Avance du ministère des Finances	7 351 439	7 351 439	7 144 077	7 144 077
Billet à payer au Fonds de financement	574 128	578 382	686 589	663 495
Emprunts à taux fixe	7 907	7 907	16 785	16 785

(1) La juste valeur ne peut être déterminée en raison de l'incertitude quant à la date de remboursement.

Taux d'intérêts utilisés pour déterminer la juste valeur

Les taux d'intérêts utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs, le cas échéant, sont basés sur le taux d'intérêt sans risque à la date du bilan, ajusté d'une prime de crédit. Les taux utilisés pour les créances et pour les passifs financiers sont respectivement de 3,00 % et 4,50 % (2008 : 4,10 % et 6,00 %).

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut encourir le Centre en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation notamment les taux d'intérêts, les taux de change ainsi que les cours boursiers. Les risques de taux d'intérêts et de change sont présentés ci-bas et la direction du Centre estime ne pas être exposée au risque de cours boursiers de façon significative.

Risque de taux d'intérêts

La volatilité des taux d'intérêts se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêts fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Centre (risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêts variables).

L'avance du ministère des Finances porte intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront versés relativement à cette dette.

Ainsi, l'incidence d'une augmentation immédiate et soutenue au 31 mars 2009 de 1 % des taux d'intérêts aurait pour effet d'augmenter la charge d'intérêts de 50 000 $ (2008 : 50 000 $) tandis qu'une baisse de 1 % des taux d'intérêts réduirait la charge d'intérêts de ce même montant.

Les autres dettes à long terme portent des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque auquel est exposé le Centre sur ces dernières est minime compte tenu que le Centre envisage de les conserver jusqu'à l'échéance.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Centre au risque de crédit. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

L'analyse de l'âge des actifs financiers se détaillent comme suit :

	2009			2008		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
En souffrance depuis 0 à 30 jours	1 456 730 $	67 300 $	1 389 430 $	1 470 245 $		1 470 245 $
En souffrance depuis 31 à 60 jours	586 352		586 352	248 772		248 772
En souffrance depuis 61 à 90 jours	134 179	2 310	131 869	82 017		82 017
En souffrance depuis plus de 90 jours	147 885	70 957	76 928	308 828	106 082 $	202 746
	2 325 146 $	140 567 $	2 184 579 $	2 109 862 $	106 082 $	2 003 780 $

L'évolution de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début	106 082 $	42 509 $
Perte de valeur comptabilisée	108 440	77 934
Reprise de provision	(73 955)	(14 361)
Solde à la fin	140 567 $	106 082 $

Selon les taux historiques de défaillance des comptes clients, le Centre estime qu'il n'a pas lieu de comptabiliser une perte de valeur relative aux comptes clients non en souffrance de même que ceux en souffrance jusqu'à 60 jours. Exceptionnellement au 31 mars 2009, une provision pour perte égale à 50 % de sa valeur a été prise sur un compte client en souffrance depuis moins de 30 jours, ce client s'étant placé sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Les activités du Centre sont diversifiées et il en est de même pour la clientèle.

Au 31 mars 2009, le solde à recevoir d'un client représentait 13 % des créances (1 client pour 15 % en 2008).

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuel totaux	Échéance Moins de 6 mois	Échéance 6 à 12 mois	Échéance 1 à 4 ans
Passifs financiers					
Fournisseurs et autres frais courus	2 559 139 $	2 559 139 $	2 559 139 $		
Traitements et avantages sociaux	1 538 703	1 538 703	1 538 703		
Provision pour vacances	2 306 036 (1)	2 306 036	1 153 018	1 153 018 $	
Avance du ministère des Finances	7 351 439 (2)	7 476 439		7 476 439	
Billet à payer au Fonds de financement	574 128	645 380	71 709	71 709	501 962 $
Emprunts à taux fixes	7 907	7 600	4 560	3 040	
	14 337 352 $	14 533 297 $	5 327 129 $	8 704 206 $	501 962 $

(1) Répartition des échéances estimée par la direction.

(2) Bien que l'échéance de cette dette est prévue pour le 31 mars 2010, des décrets annuels émis par le gouvernement du Québec ont permis au ministère des Finances de procéder au renouvellement de cette avance d'année depuis l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

L'entité considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de change

Le Centre réalise certaines de ses opérations en devises. Il ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel il est exposé. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière du Centre.

21. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, la société avait des obligations en vertu d'un bail échéant en 2017 et divers contrats. Le solde de ces engagements s'établit à 6 939 278 $ pour les cinq prochains exercices. Les engagements annuels minimaux à payer relativement à ce bail et ces contrats pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2010	1 696 326 $
2011	1 315 278
2012	1 288 765
2013	1 349 299
2014	1 289 610

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de recherche industrielle du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de recherche industrielle du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Georges Archambault
Président-directeur général

Lionel Vézina, CA
Vice-président aux finances et à l'administration

Québec, le 4 mai 2009

CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan du Centre de recherche industrielle du Québec au 31 mars 2009, l'état des résultats et du résultat étendu, l'état du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 4 mai 2009

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-8.1.1)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS (note 24)		
Biens	13 131 255 $	12 802 789 $
Services	467 071 908	330 650 142
Escomptes et rabais sur vente	(9 289 126)	(8 122 657)
	470 914 037	335 330 274
Coût des ventes (note 4)	437 720 708	308 128 694
BÉNÉFICE BRUT	33 193 329	27 201 580
Contributions du gouvernement du Québec	8 171 268	
Autres produits	267 109	106 410
	41 631 706	27 307 990
CHARGES D'EXPLOITATION (note 5)	35 463 371	31 975 631
FRAIS FINANCIERS	6 433 679	9 819 113
	(265 344)	(14 486 754)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	28 976	39 925
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(2 974)	(426 633)
Perte sur disposition d'actifs incorporels	(220 370)	(455 776)
PERTE NETTE AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(459 712)	(15 329 238)
ACTIVITÉS ABANDONNÉES (note 27)	911 818	2 649 747
EXCÉDENT (PERTE NETTE) DE L'EXERCICE	452 106	(12 679 491)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(2 679 491)	
DÉFICIT CUMULÉ AVANT VIREMENT	(2 227 385)	(12 679 491)
Virement d'une partie de l'apport du gouvernement du Québec pour éliminer le déficit cumulé (note 19)		10 000 000
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(2 227 385) $	(2 679 491) $

RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS (note 30)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	12 319 923	$	33 172 232	$
Créances (note 6)	202 287 725		153 654 498	
Stocks (note 7)	7 394 397		7 520 402	
Frais payés d'avance	14 226 619		9 932 111	
	236 228 664		204 279 243	
Créances à long terme (note 8)	1 200 792		2 401 584	
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	6 745 642		9 458 151	
Immobilisations corporelles (note 10)	161 127 734		123 325 123	
Actifs incorporels (note 11)	168 595 224		164 707 239	
Frais reportés	3 899 303		5 913 264	
	577 797 359	$	510 084 604	$
PASSIF				
À court terme				
Dû au Fonds consolidé du revenu (note 12)	33 445 156	$		
Emprunts temporaires (note 13)	342 763 730		336 264 997	$
Charges à payer et frais courus (note 14)	98 166 210		85 611 893	
Versements sur la dette à long terme (note 15)	985 841		837 396	
Produits perçus d'avance	6 824 996		4 159 928	
	482 185 933		426 874 214	
Charges à payer à long terme (note 16)	3 500 792		6 601 584	
Dette à long terme (note 15)	28 138 704		25 523 339	
Contributions du gouvernement du Québec reportées (note 17)	1 787 502			
Provision pour congés de maladie (note 18)	31 060 634		20 413 779	
	546 673 565		479 412 916	
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 19)	33 351 179		33 351 179	
Déficit cumulé	(2 227 385)		(2 679 491)	
	31 123 794		30 671 688	
	577 797 359	$	510 084 604	$

ENGAGEMENTS (note 21)
ÉVENTUALITÉS (note 28)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Robert Marcotte, président du conseil d'administration
Diane Jean, présidente-directrice générale

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette avant activités abandonnées	(459 712) $	(15 329 238) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 922 960	11 433 199
Amortissement des actifs incorporels	20 975 128	9 650 356
Frais financiers capitalisés aux emprunts temporaires	5 943 942	9 480 898
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(28 976)	(39 925)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 974	426 633
Perte sur disposition d'actifs incorporels	220 370	455 776
	41 576 686	16 077 699
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 22)	(24 571 786)	(6 501 669)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation maintenues	17 004 900	9 576 030
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 605 895)	(13 542 473)
Acquisition d'actifs incorporels	(22 254 516)	(14 112 189)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	40 375	6 707 674
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(67 820 036)	(20 946 988)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
(Diminution) Augmentation des emprunts temporaires excluant les frais financiers capitalisés	(3 081 964)	33 000 000
Remboursement de la dette à long terme	(1 320 939)	(3 709 174)
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de financement	(4 402 903)	29 290 826
FLUX DE TRÉSORERIE DÉCOULANT DE L'ABANDON D'ACTIVITÉS		
Bénéfice découlant de l'abandon d'activités	911 818	2 649 747
Amortissement des immobilisations corporelles	8 756	70 989
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(16 100)	
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	16 100	
Flux de trésorerie provenant de l'abandon d'activités	920 574	2 720 736
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(54 297 465)	20 640 604
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	33 172 232	12 531 628
(INSUFFISANCE) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 22)	(21 125 233) $	33 172 232 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Centre de services partagés du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, créée en vertu de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1.1) entrée en vigueur le 6 décembre 2005. Le Centre a pour mission de fournir ou de rendre accessibles aux organismes publics les biens et les services administratifs dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, notamment en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre peut notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

1° acheter et louer pour les organismes publics les biens meubles;

2° favoriser la réutilisation des biens des organismes publics et en disposer lorsqu'ils ne sont plus requis;

3° développer et fournir des produits et services en matière de technologies de l'information et de télécommunication et en assurer la gestion et la maintenance;

4° développer et fournir des solutions d'affaires en gestion des ressources;

5° fournir tout autre service, professionnel ou autre, dont les organismes publics peuvent avoir besoin, tels l'impression, l'édition, la publication, la commercialisation, le placement médias, l'audiovisuel, les expositions, la reprographie, le courrier et l'entretien de l'équipement;

6° procéder à des regroupements de services et les gérer;

7° gérer les droits d'auteur des documents des organismes publics, conformément aux normes élaborées conjointement par le ministre de la Culture et des Communications et de la Condition féminine et la ministre des Services gouvernementaux, et veiller à leur application.

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, le Centre est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transactions

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des actifs et passifs que le Centre a acquis principalement en vue de leur revente ou rachat à court terme, ou qui ont été désignés comme tels lors de leur comptabilisation initiale.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure (suite)

Actifs et passifs détenus à des fins de transactions (suite)

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net, le cas échéant.

Le Centre a classé comme actifs et passifs détenus à des fins de transactions l'encaisse, de même que les actifs et passifs à court terme, ces derniers étant désignés de façon irrévocable.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créance. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, le cas échéant, sont inclus dans les intérêts sur prêt.

Le Centre a classé dans cette catégorie les créances à long terme et l'effet à recevoir du gouvernement du Québec.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie passifs détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dépenses d'intérêts, le cas échéant, sont incluses dans les frais financiers.

Le Centre a classé dans cette catégorie les charges à payer à long terme ainsi que les dettes à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, le Centre n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu, et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif. D'une part, le coût des produits finis comprend les coûts d'acquisition ainsi que les coûts de transport. D'autre part, le coût des produits en cours comprend les matières premières, la main-d'œuvre et les frais généraux de fabrication.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et pour les périodes suivantes :

Équipement spécialisé	3 à 10 ans
Infrastructure de radiocommunication	5 à 20 ans
Équipement informatique	3 à 10 ans
Mobilier et équipement de bureautique	3 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives, détenues en vertu de contrats de location-acquisition	3 à 15 ans

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Le Centre examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de systèmes informatiques, de logiciels et des développements de systèmes informatiques, sont comptabilisés au coût. Le coût comprend la main-d'œuvre directe, des intérêts et d'autres coûts directement rattachés au développement des systèmes. Ils sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire indiquée ci-dessous. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Systèmes informatiques et logiciels	2 à 5 ans
Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources-phase 1 (SAGIR-SGR1)	10 à 12 ans

Les frais de développement des systèmes informatiques sont amortis à compter de leur mise en opération.

Les intérêts sur les dettes liées aux systèmes informatiques sont capitalisés pendant la période de développement.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels l'entité est partie à titre de preneur, et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée, sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et la dette à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués principalement de droits de ventes de licences, amortis selon une estimation des revenus futurs et un amortissement additionnel pour ramener le bénéfice brut à un profit nul et de montants versés d'avance sur des contrats d'entretien amortis linéairement sur la durée des contrats.

Congés de maladie et de vacances

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Centre ne dispose pas d'information suffisante pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes de biens sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu ou les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits perçus d'avance sont virés aux résultats en fonction des services rendus.

Constatation des contributions du gouvernement du Québec

Les contributions du gouvernement du Québec affectées sont reportées et constatées à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Celles pour l'acquisition d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels sont comptabilisées comme contributions du gouvernement du Québec reportées et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, le dû au Fonds consolidé du revenu ainsi que les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Modification de conventions comptables

Au 1er avril 2008, le Centre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) quant au traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation à la suite de la publication du chapitre 3031 – « Stocks ». Il n'y a eu aucun effet sur la mesure à la suite de l'application de ce chapitre par le Centre.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'information à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Ils visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Pour le Centre, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles.

Le 1er avril 2008, le Centre a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes de présentation de l'information sur le capital d'une société ainsi que des normes portant sur la divulgation de la façon dont il est géré. Cette information est présentée à la note 20 – Gestion du capital. L'application de la nouvelle norme comptable n'a pas d'incidence sur les résultats financiers du Centre.

Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, le Centre appliquera les nouvelles recommandations du Manuel de l'ICCA quant au nouveau chapitre suivant : 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Révision d'estimation comptable
Obligations relatives aux congés de maladie

Le Centre a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 1 114 216 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

4. COÛT DES VENTES

	2009		2008	
Coût des biens et services vendus				
Stocks au début (note 7)	6 079 049	$	6 338 268	$
Traitements et avantages sociaux	102 665 072		56 027 544	
Services professionnels et auxiliaires	90 724 297		46 838 558	
Transport et communications	82 831 893		78 277 091	
Placement médias	46 202 850		36 910 012	
Poste et messageries	10 334 615		10 657 835	
Entretien et réparations	31 239 140		25 381 065	
Fournitures et approvisionnement	17 735 958		14 827 027	
Loyers	22 785 989		19 243 483	
Escomptes et rabais sur achats	(699 208)		(584 989)	
Amortissement des immobilisations corporelles	13 914 862		10 525 643	
Amortissement des actifs incorporels	20 806 980		9 447 342	
Amortissement des frais reportés	212 947		106 474	
Autres	159 115		212 390	
	444 993 559		314 207 743	
Stocks à la fin (note 7)	(7 272 851)		(6 079 049)	
	437 720 708	$	308 128 694	$

5. CHARGES D'EXPLOITATION

	2009		2008	
Frais de vente				
Traitements et avantages sociaux	7 124 550	$	6 797 486	$
Services professionnels et auxiliaires	2 733 683		1 387 340	
Transport et communications	99 204		232 540	
Placement médias	46 799		118 011	
Poste et messageries	331 767		441 666	
Entretien et réparations	6 082		6 868	
Fournitures et approvisionnement	25 314		70 732	
Loyers	430 656		212 835	
Amortissement des immobilisations corporelles	29 593		37 480	
Amortissement des actifs incorporels	65 151		79 887	
Montants à reporter	10 892 799	$	9 384 845	$

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

5. CHARGES D'EXPLOITATION (suite)

	2009	2008
Montants reportés	10 892 799 $	9 384 845 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	16 932 019	13 652 073
Services professionnels et auxiliaires	3 034 421	3 263 558
Frais d'administration facturés par le gouvernement du Québec	353 263	825 409
Transport et communications	425 783	709 793
Placement médias	26 395	11 363
Poste et messageries	46 849	294 200
Entretien et réparations	401 463	530 190
Fournitures et approvisionnement	368 713	280 165
Loyers	1 036 407	980 567
Amortissement des immobilisations corporelles	978 505	870 076
Amortissement des actifs incorporels	102 997	123 127
Autres	863 757	1 050 265
	24 570 572	22 590 786
	35 463 371 $	31 975 631 $

6. CRÉANCES

	2009	2008
Comptes clients [1] (note 24)	172 827 002 $	146 069 795 $
Gouvernement du Québec	11 244 317	259 649
Portion court terme des créances à long terme (note 8)	1 200 792	2 401 584
Portion court terme de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	16 730 327	4 614 225
Autres	285 287	309 245
	202 287 725 $	153 654 498 $

1. Ventilation des comptes clients	2009	2008
Non en souffrance	159 565 234 $	128 316 443 $
En souffrance depuis 31 à 60 jours	5 479 919	9 911 489
En souffrance depuis 61 jours à 90 jours	1 299 317	1 959 434
En souffrance depuis plus de 90 jours	6 482 532	5 882 429
	172 827 002 $	146 069 795 $

7. STOCKS

	2009	2008
Publications	2 124 814 $	2 364 728 $
Produits de publication en cours	480 624	477 133
Matières premières de reprographie	54 939	122 425
Valeurs postales	3 424 173	2 411 466
Téléphonie	599 356	480 273
Stocks informatiques	588 945	223 024
	7 272 851	6 079 049
Fournitures et ameublement [1]	121 546	1 441 353
	7 394 397 $	7 520 402 $

1. Les stocks de fournitures et ameublement sont pris en compte dans le calcul du coût des biens vendus des activités abandonnées.

8. CRÉANCES À LONG TERME

Créances à long terme concernant la distribution du logiciel Oracle, encaissables en versements annuels de 1 200 792 $ sans intérêt et échéance le 1er mai 2010.

	2009	2008
Créances	2 401 584 $	4 803 168 $
Portion court terme incluse au poste « Créances » (note 6)	1 200 792	2 401 584
	1 200 792 $	2 401 584 $

9. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et viendra à échéance en mars 2014. Il représente les sommes devant être transférées au Centre, relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances, qui étaient gagnées par les employés avant leur transfert. L'effet à recevoir du 31 mars 2009 inclut une somme, calculée par le gouvernement du Québec, de 13 350 649 $ concernant les transferts de l'exercice.

	2009	2008
Effet à recevoir	23 475 959 $	14 072 376 $
Effet à recevoir à court terme inclus au poste « Créances » (note 6)	16 730 327	4 614 225
Effet à recevoir à long terme	6 745 632 $	9 458 151 $

Les encaissements de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2010	16 730 327 $
2011	3 169 782
2012	2 226 022
2013	1 097 408
2014	252 430
	23 475 969 $

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement spécialisé	8 233 790 $	4 846 062 $	3 387 728 $	3 881 915 $
Infrastructure de radiocommunication	3 888 105	1 331 048	2 557 057	2 657 120
Équipement informatique [1]	68 376 873	53 166 323	15 210 550	10 706 104
Mobilier et équipement de bureautique	3 348 787	2 270 701	1 078 086	1 173 120
Matériel roulant	1 184 613	811 434	373 179	240 729
Projet RENIR en cours [2]	128 665 969		128 665 969	97 983 493
	213 698 137	62 425 568	151 272 569	116 642 481
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Améliorations locatives	16 234 923	6 379 758	9 855 165	6 682 642
	229 933 060 $	68 805 326 $	161 127 734 $	123 325 123 $

Les frais financiers capitalisés concernant les immobilisations corporelles au cours de l'exercice totalisent un montant de 2 820 755 $ (2008 : 4 009 875 $).

1. Le Centre est copropriétaire d'un équipement informatique d'une valeur totale de 5 468 745 $ avec l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. La quote-part du Centre représente 40 % et celle de l'Agence 60 %. Les frais d'exploitation afférents à cette immobilisation sont actuellement assumés entièrement par le ministère de la Santé et des Services sociaux mais seront partagés, selon les quotes-parts respectives, lorsque la portion du Centre sera opérationnelle.

2. Les investissements sont composés principalement d'infrastructures de terminaux et de réseaux de radiocommunication relatifs au projet RENIR (Réseau national intégré de radiocommunication), lesquels seront amortis lorsque le projet sera quasi achevé.

11. ACTIFS INCORPORELS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Systèmes informatiques et logiciels	43 882 302 $	35 477 388 $	8 404 914 $	4 331 099 $
SAGIR-SGR1	144 910 849	21 670 822	123 240 027	133 939 524
Systèmes informatiques en cours de développement [1]				
Projet SAGIR	31 350 209		31 350 209	24 555 628
Autres systèmes informatiques	5 600 074		5 600 074	1 880 988
	225 743 434 $	57 148 210 $	168 595 224 $	164 707 239 $

Les frais financiers capitalisés concernant les actifs incorporels au cours de l'exercice totalisent un montant de 816 000 $ (2008 : 1 430 000 $).

1. Les investissements relatifs au projet « SAGIR » (Stratégie d'affaires en gestion intégrée des ressources) et aux autres systèmes informatiques sont amortis lorsque les projets seront quasi achevés.

12. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu de l'article 45 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (L.R.Q., chapitre C-8.1.1), le gouvernement peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser le ministre des Finances à avancer au Centre tout montant jugé nécessaire pour s'acquitter de ses obligations ou pour réaliser sa mission.

L'entente de service afférente à la gestion de l'encaisse est renouvelable annuellement à compter du 1er avril 2009 et le taux d'intérêt au 31 mars 2009 est de 2,5 %.

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, le Centre à emprunter jusqu'à concurrence d'un montant de 450 millions de dollars auprès du Fonds de financement ou d'une institution financière, et ce, jusqu'au 31 octobre 2009.

À la date du bilan, le Centre dispose de facilités de crédit auprès du Fonds de financement jusqu'à un maximum de 430 millions de dollars portant intérêt au taux moyen des acceptations bancaires de 30 jours plus 0,3 %. Le taux au 31 mars 2009 est de 0,82 % (2008 : 3,91 %). De plus, le Centre dispose d'une marge de crédit bancaire de 20 millions de dollars non utilisée au 31 mars 2009 auprès d'une institution financière portant intérêt au taux de base. Ces emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec.

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	72 615 635 $	68 727 142 $
Traitements et avantages sociaux à payer	4 446 252	2 560 904
Vacances à payer (note 18)	15 332 056	9 186 726
Portion court terme des charges à payer long terme (note 16)	3 100 792	3 600 792
Autres	2 671 475	1 536 329
	98 166 210 $	85 611 893 $

15. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Dû au gouvernement du Québec		
Sans intérêt et sans modalité de remboursement	20 229 859 $	20 229 859 $
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	611 595	792 298
Dû à la Société immobilière du Québec portant intérêt à des taux variant de 4,28 % à 4,70 % remboursable par versements mensuels variant de 499 $ à 27 740 $ et venant à échéance entre le 31 août 2009 et le 31 octobre 2023.	8 283 091	5 338 578
	29 124 545	26 360 735
Versements exigibles à court terme	985 841	837 396
	28 138 704 $	25 523 339 $

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents sur le dû de 611 595 $ au gouvernement du Québec et sur le dû de 8 283 091 $ à la Société immobilière du Québec s'établissent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2010	985 841 $	346 128 $	1 331 969 $
2011	1 017 387	312 159	1 329 546
2012	1 011 423	274 823	1 286 246
2013	906 079	238 339	1 144 418
2014	578 208	206 831	785 039
2015 et suivantes	4 395 748	996 869	5 392 617
	8 894 686 $	2 375 149 $	11 269 835 $

16. CHARGES À PAYER LONG TERME

	2009	2008
Charges à payer concernant la distribution de produits Oracle		
Versements annuels égaux de 1 200 792 $ sans intérêt se terminant le 1er mai 2010	2 401 584 $	3 602 376 $
Versements annuels variant de 1 900 000 $ à 2 300 000 $ sans intérêt se terminant le 1er juin 2010	4 200 000	6 600 000
	6 601 584	10 202 376
Versements exigibles à court terme (note 14)	3 100 792	3 600 792
	3 500 792 $	6 601 584 $

17. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Deux contributions provenant du ministère des Services gouvernementaux (MSG) ont été octroyées au cours de l'exercice pour un montant total de 9 958 770 $ (7 010 750 $ pour le développement du gouvernement en ligne et 2 948 020 $ pour le projet RENIR (Réseau national intégré de radiocommunication)). De ce montant, une somme de 1 787 502 $ (1 007 157 $ pour le projet RENIR et 780 345 $ pour le développement du gouvernement en ligne) est comptabilisée à titre de contributions du gouvernement du Québec reportées. Ces contributions gouvernementales reportées sont amorties au même rythme que les immobilisations corporelles et les actifs incorporels afférents. Aucun amortissement n'a été constaté pour le présent exercice.

18. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

	2009		2008	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	20 413 779 $	9 186 726 $	19 003 332 $	8 293 472 $
Charge de l'exercice	8 099 696	11 175 695	2 541 185	6 083 770
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 814 959)	(10 018 896)	(2 929 246)	(5 999 871)
Transferts [1]	8 362 118	4 988 531	1 798 508	809 355
Solde à la fin	31 060 634 $	15 332 056 $	20 413 779	9 186 726 $

1. Les transferts concernant les provisions pour congés de maladie et vacances proviennent du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). Cette opération est justifiée par les transferts massifs d'employés vers le Centre, provenant de différents ministères et organismes pour lesquels les provisions étaient comptabilisées au SCT. Un compte à recevoir équivalent à ce dernier a également été comptabilisé en contrepartie et est encaissable au cours des cinq prochains exercices.

18. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (suite)

Provision pour congés de maladie

Description

Le Centre dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Centre.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Centre. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois pour les employés réguliers (12 jours par année). Pour les employés à temps partiel, à temps réduit ou en aménagement de travail, le crédit de congé à attribuer chaque mois peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi ou décès). Certains corps d'emploi ne sont pas soumis aux règles syndicales (par exemple, les cadres). Il n'y a donc pas d'accumulation de journées de maladie. Les personnes appartenant à ces corps d'emploi conservent toutefois les banques qu'elles ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi, décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 %, et sujette à un maximum global de 66 jours.

À la retraite, les individus ont aussi le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et selon le maximum global de 66 jours, mais ils choisissent surtout, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulées en préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi, un jour à la fois, jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	Entre 2 % et 4,35 %
Taux d'actualisation	Entre 0 % et 4,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	13 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Centre estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

19. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Solde au début	33 351 179 $	43 351 179 $
Virement au 31 mars pour éliminer le déficit cumulé		(10 000 000)
Solde à la fin	33 351 179 $	33 351 179 $

19. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Le Centre est autorisé à utiliser une partie de l'apport du gouvernement du Québec afin d'éliminer le déficit cumulé. L'apport initial était constitué des surplus accumulés par le Fonds des services gouvernementaux et par le Fonds de l'information gouvernementale au 5 décembre 2005. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, aucun montant n'a été utilisé.

20. GESTION DU CAPITAL

Le Centre a défini son capital comme étant l'avoir. Au cours de l'exercice, le Centre a respecté toutes les exigences en matière de capital auxquelles il est soumis.

Le Centre gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'il exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

21. ENGAGEMENTS

Projet de Réseau intégré de télécommunication multimédia (RITM)

Afin de mener à terme ce projet, le Centre s'est engagé contractuellement auprès d'un fournisseur pour la fourniture des services réseaux aux ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'aux établissements de la santé, et ce, pour un montant de 438 425 000 $ qui se répartit comme suit :

2010	92 300 000 $
2011	92 300 000
2012	92 300 000
2013	92 300 000
2014	69 225 000
	438 425 000 $

Projet RENIR

Afin de mener à terme ce projet, le Centre s'est engagé contractuellement auprès de différents fournisseurs tant pour des contrats de service pour la conception, la réalisation et l'implantation de ce projet que pour des acquisitions d'équipements nécessaires à son déploiement, et ce, pour un montant de 4 724 824 $ qui se répartit comme suit :

2010	2 374 300 $
2011	2 078 292
2012	272 232
	4 724 824 $

Contrats de location

Le Centre est engagé en vertu de différents contrats de location relativement à du matériel roulant, des photocopieurs et des sites de télécommunication pour des paiements minimums de 1 113 185 $ qui se répartissent comme suit :

2010	563 318 $
2011	277 856
2012	234 107
2013	28 202
2014	9 702
	1 113 185 $

21. ENGAGEMENTS (suite)

Autres

Le Centre a également contracté d'autres engagements concernant des services d'entretien, d'acquisitions de stocks et d'immobilisations pour un montant total de 25 778 368 $ qui se répartit comme suit :

2010	17 883 135	$
2012	7 445 443	
2012	392 955	
2013	56 835	
	25 778 368	$

22. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009	208
Encaisse	12 319 923 $	33 172 232 $
Dû au Fonds consolidé du revenu	(33 445 156)	
(Insuffisance) Trésorerie et équivalents de trésorerie	(21 125 233) $	33 172 232 $

Les intérêts versés par le Centre au cours de l'exercice s'élèvent à 532 017 $ (2008 : 316 862 $).

De plus, un montant de 4 084 749 $ a été investi pour des immobilisations corporelles au cours de l'exercice en contrepartie de la prise en charge d'une dette à long terme d'un montant équivalent (2008 : 5 515 396 $).

Enfin, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ont été acquis à des coûts respectifs de 52 748 700 $ et 25 083 483 $ (2008 : 20 465 300 $ et 16 169 530 $), dont des montants respectifs de 2 155 643 $ et 4 388 466 $ sont inclus dans les charges à payer et frais courus au 31 mars 2009 (2008 : 1 918 342 $ et 2 375 499 $).

Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation

	2009	2008
Créances	(37 717 917) $	(30 989 502) $
Stocks	126 005	351 986
Frais payés d'avance	(4 294 508)	3 395 130
Créances à long terme	2 401 584	1 200 792
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	(9 403 593)	2 508 200
Frais reportés	2 013 961	3 831 792
Charges à payer et frais courus	10 804 049	14 430 468
Produits perçus d'avance	2 665 068	(1 440 190)
Charges à payer long terme	(3 600 792)	(1 200 792)
Contributions gouvernementales reportées	1 787 502	
Provision pour congés de maladie	10 646 855	1 410 447
	(24 571 786) $	(6 501 669) $

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Centre participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 6 594 036 $ (2008 : 3 602 480 $). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

24. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Centre est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Centre n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. La majorité des produits du Centre est générée par des opérations avec des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec.

Le 1er avril 2008, une entente a été conclue sur la prise en charge définitive des services en technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) par le Centre. Les résultats de ces activités sont imputés aux états financiers de l'exercice du Centre. De plus, des immobilisations ayant une valeur nette évaluée à 17,5 M$ ont été acquises du MESS par le Centre le 1er avril 2008.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Le coût des instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des créances à long terme est estimée à 2 390 148 $ (2008 : 4 655 756 $) et celle des charges à payer à long terme est estimée à 6 565 663 $ (2008 : 9 774 439 $) en fonction de leurs valeurs actualisées à un taux d'intérêt de 0,82 % (2008 : 3,91 %).

La juste valeur de l'effet à recevoir et des sommes dues au gouvernement du Québec ne peut être évaluée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif.

La juste valeur du dû à la Société immobilière du Québec est estimée à 8 199 931 $ (2008 : 5 417 123 $) en fonction de sa valeur actualisée à un taux d'intérêt de 4,60 % (2008 : 4,28 %).

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Centre gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Centre établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Le Centre est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Centre correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. Le Centre procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

La direction estime que le Centre n'est pas exposé à un risque de crédit important, compte tenu que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont placés dans de grandes institutions financières et aussi par le fait que le Centre transige principalement avec des organismes publics.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt).

La dette à long terme auprès de la Société immobilière du Québec porte intérêt à taux fixe. Étant donné que le Centre prévoit le remboursement complet de l'emprunt à l'échéance, les risques auxquels le Centre est exposé relativement à la dette à long terme sont minimes.

26. PRIVATISATION DE CERTAINS SECTEURS DU CENTRE

Lors du Discours sur le budget 2007-2008 du gouvernement du Québec prononcé le 24 mai 2007, il a été question de la privatisation de cinq services gouvernementaux dont trois relèvent du Centre : la Reprographie gouvernementale, Fournitures et ameublement du Québec (FAQ) et le du Réseau national intégré radiocommunication (RENIR).

Pour les services de Reprographie gouvernementale, le Centre a concrétisé la fermeture des deux ateliers centraux le 1er avril 2008 et de quatre autres ateliers le 1er octobre 2008. À la demande des ministères et organismes, cinq ateliers ont été conservés pour répondre à des critères spécifiques de confidentialité.

Dans le cadre du projet RENIR, l'installation et l'entretien des équipements réseaux et terminaux ainsi que des infrastructures de sites sont réalisés par un fournisseur externe depuis 2008-2009. Au cours de cette même période, un appel d'offres a été publié pour l'exploitation du centre d'assistance à la clientèle et du centre de conduite des réseaux. Au terme de l'adhésion de l'ensemble des partenaires aux services du RENIR, le Centre amorcera une réflexion sur le transfert éventuel de la propriété des sites de radiocommunication et de l'infrastructure du RENIR à l'entreprise privée.

En ce qui concerne la FAQ, le Centre a mis en place des regroupements d'achats permettant aux ministères et organismes de s'approvisionner en fournitures et ameublement. La première étape, concernant les fournitures standards telles les fournitures de bureau et de logiciels, a été complétée en 2007-2008. La seconde étape, terminée au cours de l'exercice 2008-2009, concernait les fournitures spécifiques.

27. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les activités de vente de fournitures spécifiques de la FAQ ont été abandonnées au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009 et les activités de vente de fournitures standards telles les logiciels de la FAQ ont été abandonnées au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2008. Au cours du prochain exercice, le Centre complétera la liquidation des actifs de la FAQ non vendus au 31 mars 2009. Puisque les informations financières s'y rattachant peuvent être clairement distinguées, les produits et les charges liés à ces activités ont été reclassés des opérations courantes au bénéfice découlant des activités abandonnées. Ces informations se détaillent comme suit :

	2009	2008
PRODUITS	13 982 114 $	44 934 665 $
COÛT DES VENTES	12 122 443	40 066 512
BÉNÉFICE BRUT	1 859 671	4 868 153
Autres produits	29 062	81 435
	1 888 733	4 949 588
CHARGES D'EXPLOITATION	993 015	2 299 841
	895 718	2 649 747
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	16 100	
BÉNÉFICE DÉCOULANT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	911 818 $	2 649 747 $

28. ÉVENTUALITÉS

Le Centre est mis en cause dans une poursuite. À la date de préparation des états financiers, le Centre n'était pas en mesure d'évaluer l'issue de ces poursuites ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

29. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

30. RÉSULTATS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS

	31 mars 2009	
	Ressources informationnelles	SAGIR
PRODUITS	277 704 256 $	73 170 130 $
COÛT DES VENTES	265 352 230	58 673 631
BÉNÉFICE BRUT	12 352 026	14 496 499
Contributions du gouvernement du Québec	8 171 268	
Autres produits	13 375	270
	20 536 669	14 496 769
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais de vente	1 863 195	5 679 506
Frais d'administration	19 317 945	3 430 662
Frais financiers	613 371	5 699 916
	21 794 511	14 810 084
	(1 257 842)	(313 315)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles		
Perte sur disposition d'actifs incorporels		
(PERTE NETTE) EXCÉDENT AVANT ACTIVITÉS ABANDONNÉES	(1 257 842)	(313 315)
Activités abandonnées (note 27)		
(PERTE NETTE) EXCÉDENT	(1 257 842) $	(313 315) $

31 mars 2009						
Acquisitions	Ressources matérielles et documentaires	Moyens de communication, publications gouvernementales et gestion des événements	Ressources humaines	Transactions intersectorielles	Total	
18 590 333 $	41 084 117 $	67 997 200 $	23 836 976 $	(31 468 975) $	470 914 037 $	
15 358 184	36 467 227	61 871 050	22 210 901	(22 212 515)	437 720 708	
3 232 149	4 616 890	6 126 150	1 626 075	(9 256 460)	33 193 329	
					8 171 268	
5 240	130 926	117 298			267 109	
3 237 389	4 747 816	6 243 448	1 626 075	(9 256 460)	41 631 706	
284 815	785 928	2 537 047	5 889	(263 581)	10 892 799	
1 445 770	2 907 773	3 929 815	2 531 486	(8 992 879)	24 570 572	
3 850	45 603	37 273	33 666		6 433 679	
1 734 435	3 739 304	6 504 135	2 571 041	(9 256 460)	41 897 050	
1 502 954	1 008 512	(260 687)	(944 966)		(265 344)	
	28 976				28 976	
	(2 974)				(2 974)	
(220 370)					(220 370)	
1 282 584	1 034 514	(260 687)	(944 966)		(459 712)	
	911 818				911 818	
1 282 584 $	1 946 332 $	(260 687) $	(944 966) $		452 106 $	

Les coûts de gouverne du Centre sont attribués à l'ensemble des secteurs d'activités. De plus, aucun coût de gouverne n'a été imputé aux activités abandonnées.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre de services partagés du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre de services partagés du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de gestion des risques dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Centre de services partagés du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de gestion des risques pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Diane Jean
Présidente-directrice générale

Josette Legrand, CA
Directrice générale des services de gestion stratégique

Québec, le 26 octobre 2009

CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Centre de services partagés du Québec au 31 mars 2009, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés à la convention comptable relative aux stocks et expliquée à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 26 octobre 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS
(L.R.Q., c. R-10)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	33 452 415	45 577 064
Fonds des cotisations patronales	2 424	5 903
Fonds des régimes complémentaires de retraite	621 590	839 523
	34 076 429	46 422 490
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	136 231	110 735
Cotisations patronales à recevoir	7 463	6 068
Sommes à recevoir du gouvernement	54 139	62 149
Sommes à recevoir – transferts	5 340	3 969
	203 173	182 921
Encaisse	8 548	6 580
	34 288 150	46 611 991
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	24 101	17 632
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	35 637	29 852
Frais d'administration à payer	15 497	18 943
	75 235	66 427
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	34 212 915	46 545 564

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (note 7)

ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Denis Doré
Raymond David

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 121 713	975 071
Cotisations des employeurs autonomes	117 348	88 143
Transferts de fonds accumulés dans un régime complémentaire de retraite		317 782
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	1 791 841	1 863 280
Revenus d'intérêts	2 523	3 079
	3 033 425	3 247 355
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	1 225 892	1 059 948
Service transféré	208 859	205 531
	1 434 751	1 265 479
	4 468 176	4 512 834
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Régime général		
Rentes	2 554 243	2 256 938
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	44 835	38 923
Transferts, y compris les intérêts	139 784	127 747
Transfert au Régime de retraite du personnel d'encadrement des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	290 660	105 204
Régimes complémentaires de retraite		
Rentes	51 850	46 353
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	169	310
Transferts, y compris les intérêts	734	46
Frais d'administration	50 658	52 673
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	13 667 892	(298 395)
	16 800 825	2 329 799
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(12 332 649)	2 183 035
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	46 545 564	44 362 529
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	34 212 915	46 545 564

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREGOP

La description du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., chapitre R-10).

a) Généralités

Le RREGOP est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert depuis le 1[er] juillet 1973 aux employés de la fonction publique, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1[er] juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les rentes additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 680 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RREGOP sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans ou s'ils comptent 35 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 5 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur ou du transfert d'un régime complémentaire de retraite et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de survivants

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de 2 années de service ou, s'il compte plus de 2 années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREGOP avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de deux années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RREGOP plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

1. DESCRIPTION DU RREGOP (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREGOP sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Cumul des données financières

Ces états financiers résultent du cumul des données financières des trois fonds suivants :

- fonds des cotisations salariales;
- fonds des cotisations patronales;
- fonds des régimes complémentaires de retraite.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés qui ne sont pas distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 174 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les 3 ans une évaluation actuarielle du RREGOP. L'un des objectifs de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi. De plus, les parties négociantes ont convenu de l'utilisation de la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 8,19 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et tient compte des modifications apportées au RREGOP jusqu'à sa publication en octobre 2007. Ce taux correspond à 5,51 % du salaire admissible.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la CDP.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la CDP est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi. Les mêmes conditions s'appliquent au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat payables à des prestataires du RREGOP et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

Les sommes nécessaires au paiement des rentes additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 680 millions de dollars assumé par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives aux crédits de rente acquis par le transfert de régimes complémentaires de retraite pour les prestataires du RREGOP et du RRPE sont puisées dans le fonds des régimes complémentaires de retraite où elles avaient été déposées au moment des transferts.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008				2007
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers à la juste valeur (coût 2008 : 44 891 331; 2007 : 52 253 592) *	33 146 575		615 609	33 762 184	46 303 344
Dépôts à vue au fonds général	53 984	2 424	1 168	57 576	31 307
Revenus à recevoir des fonds particuliers	251 856		4 813	256 669	87 839
	33 452 415	2 424	621 590	34 076 429	46 422 490

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

a) Placements (suite)

	2008				2007
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR **	Total	Total
* Coût des unités				38 595 279	38 786 517 [1]
Quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés				6 296 052	13 467 075 [1]
				44 891 331	52 253 592

1 Des ajustements de 353 373 000 $ au coût des unités et de 16 597 000 $ à la quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés sont apportés pour prendre en compte les données du Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale et du Régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

** Régimes complémentaires de retraite

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci en venu à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Efforts de restructuration (suite)

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Effet sur les résultats des fonds particuliers du RREGOP

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée aux fonds particuliers du RREGOP (301), du Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal (361) et du Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale (362) est de 1 275 millions de dollars pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 4 078 millions de dollars de PCAA. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 1 193 millions de dollars (592 millions de dollars en 2007) ;

- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 3 millions de dollars ; (82 millions de dollars en 2007) ; et

- de la quote-part des pertes matérialisées de 79 millions de dollars. (20 millions de dollars en 2007).

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par des fonds particuliers du RREGOP.

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part de ces garanties attribuée aux fonds particuliers du RREGOP s'élève à 2 165 millions de dollars.

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au RREGOP de 1 193 millions de dollars présentée ci-dessus inclut 80 millions de dollars relatifs aux garanties associées au PCAA (122 millions de dollars en 2007).

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2008			2007
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	33 157 111	243 515	33 400 626	45 433 505
Service transféré		13	13	511
Crédits de rente acquis par rachat	189 918		189 918	272 198
Régimes complémentaires de retraite *	342 215		342 215	485 444
Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale *	39 101		39 101	48 909
Régime de rente pour le personnel non enseignant de Commission des écoles catholiques de Montréal *	241 042		241 042	304 997
	33 969 387	243 528	34 212 915	46 545 564

* Les transferts des actifs de ces régimes incluent la part des employés et la part des employeurs. Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds où elles avaient été déposées lors des transferts, sans égard à la part de chacune des parties.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RREGOP correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2008	2007
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	28 239 490	26 063 754
Augmentation		
Charge de retraite		
Service courant	1 220 123	1 148 203
Service antérieur	244 398	195 965
Intérêts	2 074 052	1 887 213
	3 538 573	3 231 381
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 146 218	974 947
Transferts interrégimes pour service antérieur	90 705	80 698
	1 236 923	1 055 645
Augmentation nette de l'exercice	2 301 650	2 175 736
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	30 541 140	28 239 490
Estimation au 31 décembre	32 437 309	30 119 114
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	2 248 331	2 272 220
Estimation au 31 décembre	2 230 205	2 255 065

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la CDP en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conventions collectives en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RREGOP les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RREGOP. La juste valeur de cette caisse est estimée à 34 361 milliards de dollars au 31 décembre 2008.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2008, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RREGOP sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RREGOP, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RREGOP. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RREGOP ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. D'autres organisations de cadres sont intervenues dans cette requête. Cette intervention a été accordée par la Cour supérieure en mars 2007. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 5,32 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et tient compte des modifications apportées au RREGOP jusqu'à sa publication en octobre 2007. Pour les crédits de rente acquis par rachat, la cotisation du gouvernement correspond à 140 % de celle des employés.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains (pertes) non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RREGOP, y compris les gains (pertes) réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la CDP.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RREGOP (suite)

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2008	2007
Solde au début	46 928 725	45 040 612
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	974 990	841 584
Intérêts	(6 834 660)	6 179 714
(Pertes) non réalisées	(5 168 933)	(3 961 516)
	35 900 122	48 100 394
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	1 235 011	1 061 392
Transferts interrégimes pour service antérieur	303 737	110 277
Solde à la fin	34 361 374	46 928 725

La valeur au coût équivalente est de 45 979 709 000 $ au 31 décembre 2008 (53 378 127 000 $ au 31 décembre 2007).

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RREGOP. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à :

- 57 595 615 000 $ au 31 décembre 2005 pour le service régulier et les rentes additionnelles ;
- 2 910 702 955 $ au 31 décembre 2006; pour les années de service transférées du RRE et du RRF, les crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux et pour les régimes complémentaires de retraite ;
- 771 990 000 $ au 31 décembre 2007 pour les crédits de rente acquis par rachat; pour le Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale et le Régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 73 809 124 000 $ au 31 décembre 2008.

	2008			2007
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	34 761 494	35 487 789	70 249 283	66 204 522
Service transféré		2 509 358	2 509 358	2 530 023
Crédits de rente acquis par rachat	186 219	257 466	443 685	433 868
Régimes complémentaires de retraite	300 220		300 220	304 837
Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale	43 416		43 416	44 731
Régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal	263 162		263 162	273 694
	35 554 511	38 254 613	73 809 124	69 791 675

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 988 678 000 $ (996 302 000 $ au 31 décembre 2007) à l'égard des rentes additionnelles.

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	69 791 675	64 230 494
Augmentation		
Perte actuarielle	51 392	
Modification des hypothèses actuarielles	8 561	1 364 122
Transfert du Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale		44 731
Transfert du Régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal		273 694
Intérêts	4 534 765	4 243 342
Prestations constituées	2 720 326	2 537 839
	7 315 044	8 463 728
Diminution		
Gain actuariel		455 107
Rectifications apportées aux données des participants	11 595	
Prestations aux participants	2 788 845	2 445 697
Transferts interrégimes	497 155	1 743
	3 297 595	2 902 547
Augmentation nette de l'exercice	4 017 449	5 561 181
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	73 809 124	69 791 675

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,30 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2006 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017.

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation

Les cotisations versées par les participants à la caisse de retraite pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises en vertu des principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Obligations à la charge des participants aux fins de la capitalisation (suite)

En effet, depuis la création du RREGOP, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations des participants sont rajustées en fonction de l'actif qu'ils ont constitué pour que le paiement futur de la portion des prestations à leur charge soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, pour ce qui est de la capitalisation, la valeur des obligations actuarielles à la charge des participants relatives au service régulier et aux rentes additionnelles s'élève à 38 178 565 000 $ au 31 décembre 2005 et à 33 157 111 000 $ au 31 décembre 2008, ce qui correspond à la valeur marchande de la caisse des participants à chacune de ces dates.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008				2007
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Fonds des RCR *	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 757 548		33 039	1 790 587	1 861 757
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	1 023	65	166	1 254	1 523
	1 758 571	65	33 205	1 791 841	1 863 280
Modification de la juste valeur					
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements	(1 847 676)		(32 848)	(1 880 524)	1 150 480
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(6 518 132)		(90 336)	(6 608 468)	3 039 502
(Pertes) non réalisées	(5 104 539)		(74 361)	(5 178 900)	(3 891 587)
	(13 470 347)		(197 545)	(13 667 892)	298 395

* Régimes complémentaires de retraite

10. ENGAGEMENTS

La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un plan global d'investissement (PGI) qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 $. Le 24 mars 2009, le conseil d'administration a adopté une résolution concernant l'institution d'un régime d'emprunt à court ou à long terme qui porterait l'emprunt à 113 400 000 $ jusqu'au 31 décembre 2010. La CARRA est en attente de l'approbation du décret. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % du coût de développement des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ce développement sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira celui-ci à compter de la date de la mise en service. Au 31 décembre 2008, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 68 575 000 $ (42 285 000 $ au 31 décembre 2007).

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2005. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 57 595 615 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis en vertu du rachat de service antérieur. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 453 565 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2007, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS EN VERTU DU RACHAT DE SERVICE ANTÉRIEUR ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;

- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;

- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 13 mars 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 2 601 285 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2006, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 janvier 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente accordés à certains retraités du réseau de la santé et des services sociaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 358 955 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2006, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACCORDÉS À CERTAINS RETRAITÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 12 novembre 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite d'un transfert de régimes complémentaires de retraite au Régime. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 309 059 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2006, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE D'UN TRANSFERT DE RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 4 mars 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite du transfert du régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 44 731 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2007, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE DU TRANSFERT DU RÉGIME DE RETRAITE POUR CERTAINS EMPLOYÉS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 19 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard des crédits de rente acquis à la suite du transfert du régime de rente pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2007 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 273 694 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS AU 31 DÉCEMBRE 2007, PRODUITE À L'ÉGARD DES CRÉDITS DE RENTE ACQUIS À LA SUITE DU TRANSFERT DU RÉGIME DE RENTE POUR LE PERSONNEL NON ENSEIGNANT DE LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2008 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 8 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT
(L.R.Q. c. R-12.1)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations salariales	6 029 017	7 684 966
Fonds des cotisations patronales	5	4
	6 029 022	7 684 970
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	22 613	14 159
Cotisations patronales à recevoir	2 729	1 205
Sommes à recevoir du gouvernement	56 226	54 869
Sommes à recevoir – transferts	1 278	934
	82 846	71 167
Encaisse	1 480	833
	6 113 348	7 756 970
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	1 447	4 276
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	2 642	2 151
Frais d'administration à payer	1 158	1 489
	5 247	7 916
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 6 et 8)	6 108 101	7 749 054

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (note 7)

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Marie-Claire Martineau
Réjean Martel

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	199 201	135 964
Transfert provenant du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics des cotisations cumulées par les participants visés, y compris les intérêts	290 660	105 204
Cotisations des employeurs autonomes	34 698	23 171
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	302 255	313 727
Revenus d'intérêts	287	342
	827 101	578 408
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec		
Service régulier	302 410	164 372
Service transféré	101 090	98 036
Service régulier – Administration supérieure	44 304	37 107
	447 804	299 515
	1 274 905	877 923
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes (note 10)	660 895	586 014
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts	3 392	4 028
Transferts, y compris les intérêts	23 959	27 726
Frais d'administration	3 509	4 070
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	2 191 307	(72 954)
	2 883 062	548 884
Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu (note 3)	32 796	22 464
	2 915 858	571 348
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(1 640 953)	306 575
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – AU DÉBUT	7 749 054	7 442 479
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS – À LA FIN	6 108 101	7 749 054

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite du personnel d'encadrement

La description du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (L.R.Q., chapitre 12.1).

a) Généralités

Le RRPE est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés non syndicables des secteurs public et parapublic nommés ou engagés le 1er janvier 2001 ou après cette date.

Le RRPE s'applique également aux employés non syndicables nommés ou engagés avant le 1er janvier 2001 qui participaient au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) le 31 décembre 2000.

Les rentes et les prestations décrites ci-après peuvent être différentes pour certaines catégories d'employés déterminées par le gouvernement, dont les membres de l'administration supérieure.

b) Financement

Les prestations à l'égard du service régulier sont financées par les participants et par le gouvernement et les autres employeurs dans des proportions respectives de 5/12 et de 7/12 pour le service antérieur au 1er juillet 1982, et en parts égales pour le service acquis depuis cette date. Cependant, les rentes additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont financées par les participants jusqu'à un maximum de 172 millions de dollars et l'excédent est assumé par le gouvernement.

Pour les membres de l'administration supérieure, les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les prestations à l'égard du service transféré du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) sont financées par le gouvernement.

Frais d'administration

Les frais reliés à l'administration du RRPE sont assumés en parts égales par les fonds des cotisations salariales et patronales.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 35 années de service ou s'ils ont 55 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 88.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 3 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Peuvent s'ajouter à la rente de retraite des crédits de rente accordés à la suite du rachat d'années de service antérieures ou de transferts d'un régime complémentaire de retraite et des rentes additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations de survivants

Si une personne bénéficiant d'une rente de retraite ou un participant âgé d'au moins 55 ans décède, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait fait le choix de recevoir une rente réduite de 2 %. Lorsqu'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite des rentes versées le cas échéant.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

d) Prestations de décès (suite)

Le conjoint ou, à défaut, les héritiers d'un participant âgé de moins de 55 ans au moment du décès ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts si le participant compte moins de 2 années de service ou, s'il compte plus de deux années de service, au plus élevé des montants suivants : le remboursement des cotisations avec intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée indexée.

e) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRPE avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 2 années de service et moins de 55 ans. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 65 ans ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRPE plus les intérêts ou la valeur actuarielle de la rente différée.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRPE sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure

Conformément à l'article 208 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement a établi le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure en vertu du décret 461-92. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains membres de l'administration supérieure ayant droit à une prestation en vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement. Ce régime prévoit des rentes additionnelles au montant de base déterminées selon la Loi. Les prestations versées par ce régime sont financées par le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDPQ. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 171 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les 3 ans une évaluation actuarielle du RRPE. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte de la valeur de la caisse de retraite qu'ils ont constituée et des prestations dont ils ont la charge.

Le comité de retraite du RRPE a adopté une politique de provisionnement des prestations à la charge des participants. Selon cette politique, la méthode de répartition des prestations constituées avec projection des salaires et les hypothèses de meilleure estimation, jugées pertinentes par l'actuaire-conseil nommé par le comité de retraite en vertu de la Loi, sont utilisées afin de déterminer la situation financière du régime. Un ajustement est apporté à la juste valeur de la caisse pour prendre en compte graduellement, sur une période de 5 ans, les écarts entre le rendement réalisé et celui anticipé.

La politique de provisionnement prévoit également la constitution d'un fonds de stabilisation à titre de provision pour les écarts défavorables dont la valeur maximale est de 10 % de la valeur actuarielle des prestations constituées à la charge des participants. Les gains actuariels sont versés dans ce fonds et les pertes sont absorbées par ce fonds. Ainsi, pour ce qui est de la capitalisation, la situation financière est définie comme étant en surplus lorsque la valeur actuarielle de la caisse des participants excède la somme de la valeur actuarielle des prestations constituées et de la valeur maximale du fonds de stabilisation. Finalement, le taux de cotisation requis, diminué de l'amortissement du surplus sur une période de 15 ans, doit permettre de financer les prestations acquises annuellement et les frais d'administration.

La cotisation salariale et celle des employeurs autonomes pour l'exercice sont établies selon un taux de 10,54 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et tient compte des modifications apportées au RRPE jusqu'à la publication de l'évaluation en octobre 2007. Ce taux correspond à 8,52 % du salaire admissible. Au 31 décembre 2005 les résultats de cette évaluation actuarielle démontrent également que la situation financière du RRPE est excédentaire et que le surplus s'élève à 140 millions de dollars.

Pour les participants du RRF et du RRE qui ont choisi de participer au RRPE, le taux de cotisation est majoré de 4 % sans excéder le taux des régimes de provenance. Cependant, ces participants cotisent le taux du RRPE lorsqu'il excède ces maximums. Ainsi, pour 2008, il s'établit à 10,54 % pour ces participants.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations dans une caisse de retraite. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du service régulier sont présentés à la note 7. Ils sont calculés comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour les participants et mentionnées ci-dessus, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la CDP.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations à l'égard du service régulier effectué depuis le 1er juillet 1982 sont puisées en parts égales dans les fonds des cotisations salariales et patronales. Les sommes requises à l'égard du service effectué avant le 1er juillet 1982 sont puisées à 5/12 dans le fonds des cotisations salariales et à 7/12 dans le fonds des cotisations patronales. Lorsque le fonds des cotisations patronales à la CDP est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumée par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu, ainsi que le prescrit la Loi.

Les sommes nécessaires au paiement des rentes additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service donnant droit à des crédits de rente sont puisées dans le fonds des cotisations salariales. Puisque le maximum de 172 millions de dollars assumés par les employés a été atteint, le gouvernement verse à ce fonds les sommes nécessaires pour assumer la valeur des prestations acquises durant l'exercice.

En vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, les prestations relatives aux crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite sont puisées dans les fonds respectifs du RREGOP.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations relatives au service transféré du RRE et du RRF sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION (suite)

Sommes déposées au Fonds consolidé du revenu

En vertu du décret 987-99, les cotisations salariales des membres de l'administration supérieure et celles de leurs employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement de leurs prestations sont également puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008			2007
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers – à la juste valeur (coût 2008 : 7 500 038; 2007 : 8 451 371) *	5 955 521		5 955 521	7 686 646
Dépôts à vue au fonds général (avances)	34 167	5	34 172	(15 786)
Revenus à recevoir des fonds particuliers	39 329		39 329	14 110
	6 029 017	5	6 029 022	7 684 970

	2008	2007
* Coût des unités	6 638 025	6 425 811
Quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	862 013	2 025 560
	7 500 038	8 451 371

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci est venu à échéance.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le pan de restructuration.

La CDPQ détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDPQ détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, aux risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédits reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché

Effet sur les résultats du fonds particuliers du RRPE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée au fonds particulier du RRPE est de 211,57 millions de dollars pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDPQ de 675 millions de dollars. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit de 198 millions de dollars (98 millions de dollars en 2007),
- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêt relativement à ces titres, soit 0,57 million de dollars (14 millions de dollars en 2007); et
- de la quote-part des pertes matérialisées de 13 millions de dollars (3 millions de dollars en 2007).

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDPQ au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDPQ juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDPQ au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier du RRPE.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part de ces garanties attribuée au fonds particulier du RRPE s'élève à 358 millions de dollars.

Ainsi, la quote-part de la perte non-matérialisée sur le PCAA attribuée au RRPE de 198 millions de dollars présentée ci-dessus inclut 13 millions de dollars relatifs aux garanties associées au PCAA (20 millions de dollars en 2007).

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2008			2007
	Employés	Employeurs	Total	Total
Service régulier	5 788 505	319 590	6 108 095	7 748 984
Service transféré		6	6	70
	5 788 505	319 596	6 108 101	7 749 054

L'actif net disponible pour le service des prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, tel qu'il figure dans les états financiers du RREGOP, est respectivement de 189 918 000 $ et 342 215 000 $ au 31 décembre 2008 (272 198 000 $ et 485 444 000 $ au 31 décembre 2007).

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. En vertu de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, la portion à la charge du gouvernement correspond à 58,33 % (7/12) de ces prestations pour les années de service avant le 1er juillet 1982, à 50 % pour les années de service à partir du 1er juillet 1982 pour le service régulier et à 100 % pour le service transféré et les prestations payables aux membres de l'administration supérieure. Le montant inscrit correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRPE correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2008	2007
Pour le service régulier		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	5 530 256	5 013 151
Augmentation		
Cotisations encaissées	23 868	17 739
Charge de retraite		
Service courant	205 460	187 454
Service antérieur	61 210	39 438
Intérêts	412 790	362 243
Transferts interrégimes pour service antérieur	90 085	79 379
	793 413	686 253
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	324 871	169 148
Augmentation nette de l'exercice	468 542	517 105
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	5 998 798	5 530 256
Estimation au 31 décembre	6 283 188	5 833 393
Pour le service transféré		
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	1 097 488	1 106 300
Estimation au 31 décembre	1 088 589	1 100 545

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la CDPQ en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière actives des participants des régimes de retraite.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Financement du service régulier

Conformément à la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement, les actuaires de la CARRA effectuent tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du service régulier. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives et des conditions de travail en utilisant la méthode d'évaluation convenue entre les parties et déterminent le taux de cotisation des participants et la cotisation du gouvernement. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRPE les engagements du gouvernement aux fins du financement du service régulier comme étant la caisse qu'il aurait constituée si ses cotisations, établies sur les mêmes bases que celles retenues pour déterminer la caisse des participants, avaient été déposées dans une caisse de retraite. Toutefois, en vertu de la Loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRPE. La juste valeur de cette caisse est estimée à 5 767 milliards de dollars au 31 décembre 2008.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière terminée le 31 mars 2008, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRPE sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRPE, les engagements du gouvernement à l'égard du service régulier doivent être déterminés en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que le gouvernement aurait constituée s'il avait versé ses cotisations et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRPE. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « … le partage du coût dans le financement du RRPE ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. D'autres organisations de cadres sont intervenues dans cette requête. Cette intervention a été accordée par la Cour supérieure en mars 2007. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

Pour l'exercice, la cotisation du gouvernement correspond à 8,08 % des salaires admissibles pour le service régulier. Cette cotisation a été établie en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et tient compte des modifications apportées au RRPE depuis la publication de l'évaluation.

Les intérêts crédités à cette caisse et les gains non réalisés sont calculés en fonction du rendement annuel des fonds du RRPE, y compris les gains réalisés mais non distribués par les portefeuilles spécialisés, confiés à la CDPQ.

7. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRPE (suite)

Évolution de la caisse que le gouvernement aurait constituée (à la juste valeur)

	2008	2007
Solde – au début	7 439 584	7 072 843
Augmentation		
Cotisations du gouvernement du Québec	147 711	70 963
Intérêts	(1 067 396)	1 016 701
(Pertes) non réalisées	(732 260)	(652 653)
Transferts interrégimes pour service antérieur	279 358	95 271
	6 066 997	7 603 125
Diminution		
Paiements reçus – prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement du Québec	299 929	163 541
Solde – à la fin	5 767 068	7 439 584

La valeur au coût équivalente est de 7 331 034 000 $ au 31 décembre 2008 (8 271 290 000 $ au 31 décembre 2007).

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRPE. Ces obligations représentent la valeur des prestations attribuables aux années de service accumulées à la date de l'évaluation.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à :

- 11 027 390 000 $ au 31 décembre 2005 pour le service régulier et les rentes additionnelles;
- 1 259 457 000 $ au 31 décembre 2006 pour les années de service transférées du RRE et du RRF;
- 707 591 000 $ au 31 décembre 2004 pour les membres de l'administration supérieure.

Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 15 568 728 000 $ au 31 décembre 2008.

	2008			2007
	Employés	Employeurs	Total	Total
Personnel d'encadrement				
Service régulier	6 680 876	6 735 745	13 416 621	12 314 897
Service transféré		1 216 334	1 216 334	1 267 115
	6 680 876	7 952 079	14 632 955	13 582 012
Membres de l'administration supérieure		935 773	935 773	851 965
	6 680 876	8 887 852	15 568 728	14 433 977

Les obligations relatives aux prestations pour le service régulier incluent un montant de 219 920 000 $ (224 431 000 $ au 31 décembre 2007) à l'égard des rentes additionnelles.

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations constituées

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées – au début	14 433 977	13 377 884
Augmentation		
Perte actuarielle	1 840	444 294
Intérêts	931 275	890 091
Prestations constituées	423 059	388 737
Transferts interrégimes	494 623	27 910
	1 850 797	1 751 032
Diminution		
Rectifications apportées aux données des participants	10 178	
Modifications des hypothèses actuarielles	18 635	77 074
Prestations aux participants	687 233	617 865
	716 046	694 939
Augmentation nette de l'exercice	1 134 751	1 056 093
Valeur actuarielle des prestations constituées – à la fin	15 568 728	14 433 977

Les obligations relatives aux prestations découlant des crédits de rente acquis par rachat ou par le transfert de régimes complémentaires de retraite, telles qu'elles figurent dans les états financiers du RREGOP, sont respectivement de 443 685 000 $ et 300 220 000 $ au 31 décembre 2008 (433 868 000 $ et 304 837 000 $ au 31 décembre 2007).

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,30 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2006 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017.

9. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008			2007
	Fonds des cotisations salariales	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	301 783		301 783	312 893
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	462	10	472	834
	302 245	10	302 255	313 727
Modification de la juste valeur				
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements	(290 710)		(290 710)	208 443
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(1 120 805)		(1 120 805)	518 154
(Pertes) non réalisées	(779 792)		(779 792)	(653 643)
	(2 191 307)		(2 191 307)	72 954

10. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2008, un montant de 2 629 613 $ (2 344 587 $ en 2007) a été versé selon le Régime de prestations supplémentaires de l'administration supérieure et il est inclus dans le poste Rentes de l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

11. ENGAGEMENTS

La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par un plan global d'investissement (PGI) qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 $. Le 24 mars 2009, le conseil d'administration a adopté une résolution concernant l'institution d'un régime d'emprunt à court ou à long terme qui porterait l'emprunt de 113 400 000 $ jusqu'au 31 décembre 2010. La CARRA est en attente de l'approbation du décret. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % du coût de développement des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ce développement sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira celui-ci à compter de la date de la mise en service. Au 31 décembre 2008, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 68 575 000 $ (42 285 000 $ au 31 décembre 2007).

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard du service régulier et des prestations additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service acquises au 31 décembre 2005. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 11 027 390 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Yves Slater, FICA, FSA
Directeur de l'actuariat et du développement

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des années de service transférées du Régime de retraite des enseignants et du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 1 259 457 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2006, PRODUITE À L'ÉGARD DES ANNÉES DE SERVICE TRANSFÉRÉES DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS ET DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES ET RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 7 janvier 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des dispositions particulières offertes aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 666 823 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite de l'administration supérieure désigne ces dispositions particulières.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;

- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;

- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du personnel d'encadrement à l'égard des prestations supplémentaires accordées aux membres de l'administration supérieure. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 40 768 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite du personnel d'encadrement au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2008 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 8 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-11)
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS (L.R.Q., c. R-9.1 et P-32.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008		2007	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des enseignants	80		2 302	
Régime de retraite de certains enseignants	271	351	605	2 907
Cotisations des employeurs autonomes (remises des employeurs perçues en trop)				
Régime de retraite des enseignants		(18)		18
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		333		2 925
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite des enseignants (note 5)	1 226 875		1 233 224	
Régime de retraite de certains enseignants	151 793	1 378 668	153 074	1 386 298
Remboursements de cotisations				
Régime de retraite des enseignants	1 040		667	
Régime de retraite de certains enseignants		1 040	1	668
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des enseignants	2 683		2 882	
Régime de retraite de certains enseignants	389	3 072	730	3 612
Frais d'administration				
Régimes de retraite des enseignants	3 112		3 396	
Régime de retraite de certains enseignants	391	3 503	349	3 745
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		1 386 283		1 394 323

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 6)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des enseignants
Régime de retraite de certains enseignants

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux textes suivants :

- la Loi sur le régime de retraite des enseignants (L.R.Q., chapitre R-11);
- la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre R-9.1);
- la Loi sur la protection à la retraite de certains enseignants (L.R.Q., chapitre P-32.1).

a) Généralités

Ces régimes de retraite sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux personnes suivantes :

- les enseignants nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973 dans un établissement d'enseignement reconnu à cette fin;
- certaines catégories d'enseignants ayant été membres de communautés religieuses.

b) Financement

Les prestations de ces régimes sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants de ces régimes acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, s'ils ont 62 ans et comptent 10 années de service, s'ils comptent 33 années de service au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou 35 années de service au Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), ou s'ils ont 55 ans et comptent 32 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, ou s'ils comptent 10 années de service et ont 58 ans pour les femmes.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 5 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. Pour le RRCE, une rente additionnelle équivalant au salaire admissible moyen multiplié par 1,6 % par année de service effectuée avant l'adhésion à un régime de retraite s'ajoute à la rente de retraite. La rente de retraite, y compris la prestation additionnelle, est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Le RRE prévoit qu'une rente d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Elle est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

e) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRE ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRCE et qu'elle était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les héritiers ont droit de recevoir la différence avec intérêts entre les cotisations et les rentes versées.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRE sont remboursées sans intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate, les cotisations au RRCE sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

f) Prestations de fin d'emploi

Selon les modalités du RRE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de 10 années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées ou la valeur actuarielle de la rente différée.

Selon les modalités du RRCE, la personne qui cesse de participer avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 2 années de service. Si elle compte 10 années et plus de service et a plus de 45 ans, elle a droit à une rente de retraite différée. Dans les autres cas, la personne a le droit d'opter pour le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou pour une rente différée.

La rente de retraite différée est payable à 60 ans ou à 65 ans selon les modalités de chacun des régimes.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par ces régimes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982 et au service donnant droit à une rente additionnelle au RRCE.

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants (C.T. 195706 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRE.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRE.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour le RRE, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes, pour l'exercice, s'élèvent à 6,28 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8,08 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Pour le RRCE, la cotisation salariale s'élève à 8,19 % de l'excédent du salaire admissible sur 35 % du maximum des gains admissibles selon la Loi sur le régime de rentes du Québec.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur le régime de retraite des enseignants et de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations à ces régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. SOMMES À RECEVOIR - TRANSFERTS - RRCE

Les articles 53 et 54 de la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, en vigueur depuis juin 1986, prévoient que toutes les sommes versées à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vertu de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics à l'égard de toute personne visée par cette loi sont transférées au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, le montant de toute prestation payée ou payable est déduit de ces sommes.

Au 31 décembre 2008, un montant de 254 000 $ (536 000 $ au 31 décembre 2007) est à recevoir relativement à ce transfert. Conformément à la politique de capitalisation, ce montant sera versé au Fonds consolidé du revenu.

5. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2008, un montant de 2 213 857 $ (2 292 173 $ en 2007) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des enseignants et il est inclus dans le poste Rentes.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRE à 13 843 112 000 $ au 31 décembre 2005 et celle du RRCE à 1 612 986 000 $ au 31 décembre 2006 et les ont estimées respectivement à 12 664 886 000 $ et à 1 505 427 000 $ au 31 décembre 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
Régimes de retraite des enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	13 084 747	13 325 809
Augmentation		
Perte actuarielle		143 093
Modification des hypothèses actuarielles		9 840
Intérêts	810 520	836 139
Prestations constituées	224	6 640
	810 744	995 712
Diminution		
Prestations aux participants	1 230 598	1 236 773
Transferts interrégimes pour service antérieur	7	1
	1 230 605	1 236 774
Diminution nette de l'exercice	419 861	241 062
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	12 664 886	13 084 747
Régime de retraite de certains enseignants		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	1 521 839	1 573 788
Augmentation		
Perte actuarielle	41 913	
Rectifications apportées aux données de participants	794	
Intérêts	96 498	100 328
Prestations constituées	604	1 064
Transferts interrégimes pour service antérieur	123	464
	139 932	101 856
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles	4 162	
Prestations aux participants	152 182	153 805
	156 344	153 805
Diminution nette de l'exercice	16 412	51 949
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	1 505 427	1 521 839
	14 170 313	14 606 586

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme		Taux à moyen terme	
	RRE	RRCE	RRE	RRCE
Inflation	3,00 %	3,00 %	2,25 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,75 %	0,30 %	0,35 %

Les taux à moyen terme représentent, pour le RRCE, les taux moyens pour la période de 2007 à 2016 et, pour le RRE, les taux moyens pour la période de 2006 à 2016. Les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017 pour le RRCE et le RRE. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2008	2007
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	13 406 473	13 723 520
Augmentation		
Cotisations encaissées	2 933	5 005
Charge de retraite		
Service courant	8 780	10 606
Service antérieur	112 838	96 826
Intérêts	947 988	962 330
Transferts interrégimes pour service antérieur	230	623
	1 072 769	1 075 390
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	1 393 183	1 392 437
Diminution nette de l'exercice	320 414	317 047
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	13 086 059	13 406 473
Estimation au 31 décembre	12 830 842	13 166 954

7. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 13 843 112 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 17 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite de certains enseignants. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 1 612 986 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ENSEIGNANTS
RÉGIME DE RETRAITE DE CERTAINS ENSEIGNANTS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des enseignants et du Régime de retraite de certains enseignants de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES
(L.R.Q., c. R-12)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur (remises des employeurs perçues en trop)	(705)	1 659
Cotisations des employeurs autonomes	164	641
SOMMES (PUISÉES DANS LE) DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	(541)	2 300
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes (note 4)	475 517	470 934
Remboursements de cotisations	265	83
Transferts, y compris les intérêts	1 279	707
Frais d'administration	1 713	1 450
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	478 774	473 174

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des fonctionnaires

La description du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (L.R.Q., chapitre R-12).

a) Généralités

Le RRF est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la fonction publique nommés ou engagés avant le 1er juillet 1973.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants et les employeurs autonomes selon les taux de cotisation fixés par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 65 ans, s'ils ont 62 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes et comptent 10 années de service, s'ils comptent 35 années de service, s'ils ont 55 ans et 32 années de service, ou s'ils ont 60 ans et que leur âge et leurs années de service totalisent 90.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 22 années de service et ont 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes, si leur âge et leurs années de service totalisent 90 et qu'ils ont moins de 60 ans, ou s'ils ont 60 ans.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 5 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Rentes d'invalidité

Une rente d'invalidité est payable au participant qui est devenu invalide. Elle est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRF.

e) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRF ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées sans intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

f) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRF avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations si elle compte moins de 10 années de service. Dans les autres cas, elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans pour les hommes et à 60 ans pour les femmes, ou elle peut demander le transfert dans un compte de retraite immobilisé du plus élevé des montants suivants : le total des cotisations qu'elle a versées au RRF ou la valeur actuarielle de la rente différée.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRF sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1982 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1982.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires

Le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires (C.T. 195705 du 19 décembre 2000) établit la rente minimale lorsque cette dernière est supérieure à la rente calculée selon le RRF.

Il prévoit également le versement, à certaines conditions, d'une rente d'invalidité lorsqu'un participant est invalide et ne reçoit pas déjà une telle rente conformément au RRF.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale et celle des employeurs autonomes s'élèvent à 5,45 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,25 % du solde du salaire admissible. En vertu de l'article 177 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, ces taux ne sont plus révisés.

Les cotisations salariales et celles des employeurs autonomes sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRF. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. PRESTATIONS AUX PARTICIPANTS

Pour l'exercice 2008, un montant de 154 681 $ (175 628 $ en 2007) a été versé par le Régime de prestations supplémentaires à l'égard des fonctionnaires et il est inclus dans le poste Rentes.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRF.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRF. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 5 184 258 000 $ au 31 décembre 2005 et l'ont estimée à 4 716 223 000 $ au 31 décembre 2008.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	4 893 234	5 073 257
Augmentation		
Intérêts	302 476	312 869
Prestations constituées	(2 426)	5 702
	300 050	318 571
Diminution		
Gain actuariel		11 698
Modification des hypothèses actuarielles		15 172
Prestations aux participants	477 061	471 724
	477 061	498 594
Diminution nette de l'exercice	177 011	180 023
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	4 716 223	4 893 234

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,30 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2006 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRF était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRF.

La charge de retraite relative au RRF correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2008	2007
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	4 683 634	4 796 666
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 449	2 184
Charge de retraite		
Service courant	4 698	6 513
Service antérieur	20 504	20 207
Intérêts	317 855	327 365
Transferts interrégimes pour service antérieur		308
	344 506	356 577
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	474 745	469 609
Diminution nette de l'exercice	130 239	113 032
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	4 553 395	4 683 634
Estimation au 31 décembre	4 440 232	4 587 129

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 5 184 258 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2005, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Québec, le 17 décembre 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des fonctionnaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008		2007	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	2 743		2 727	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	2 034	4 777	1 654	4 381
Cotisations des municipalités, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	171		96	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	253	424	195	291
Transferts, y compris les intérêts				
Régimes de retraites offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		858		116
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		6 059		4 788
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales	17 976		16 358	
Régimes de prestations supplémentaires offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (note 6)	9 369		5 181	
Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs	284	27 629	284	21 823
Frais d'administration				
Régimes de retraite offerts aux juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales		96		78
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		27 725		21 901

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer aux parties V.1 à VI.3 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16) pour les régimes de retraite et aux décrets 326-93 et 695-2001 pour les régimes de prestations supplémentaires.

a) Généralités

Ces régimes de retraite et de prestations supplémentaires sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux juges visés de la Cour du Québec, y compris ceux des cours municipales de Québec et Laval.

Conformément à l'article 25 de la Loi modifiant la Loi des valeurs mobilières (L.Q. 1971, chapitre 77), le Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 s'applique également aux commissaires de la Commission des valeurs mobilières du Québec qui étaient en fonction le 7 juillet 1971.

b) Financement

Pour le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM), les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon le taux de cotisation fixé par la loi. Le gouvernement assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Pour les autres régimes, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants du RRJCQM acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou lorsque la somme de leur âge et de leurs années de service totalise 80 et ils acquièrent le droit à une rente réduite lorsqu'ils ont accumulé 21,7 années de service. Selon les dispositions de ce régime, la rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 3 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 1,5 % par année de service. Ces participants acquièrent également le droit à une rente supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des 3 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 3 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base. La somme des prestations du RRJCQM et du régime de prestations supplémentaires ne peut dépasser 65 % du salaire admissible moyen ni être inférieure à 55 % de ce dernier si leur âge et leurs années de service totalisent 80.

Les participants du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001 (RRCJAJ) acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 65 ans ou à une rente réduite lorsqu'ils comptent 25 années de service. La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 3 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service pour les années de service antérieures au 31 décembre 1991 et par 1,5 % par année de service pour les années suivantes. Ces participants acquièrent également le droit à une rente supplémentaire, qui équivaut à l'excédent du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen total des 3 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,8 % par année de service sur la rente de retraite calculée selon le régime de base.

Les participants du RRJCQM et du RRCJAJ acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle lorsqu'ils ont 55 ans et comptent au moins 5 années de service.

Selon les dispositions du Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978 (RRCJAM), la rente est constituée d'un montant fixe.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 1er janvier 2001
Régime de retraite de certains juges nommés avant le 30 mai 1978
Régimes de prestations supplémentaires des juges établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (suite)

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité peut être payable aux participants atteints d'une incapacité totale et permanente. Cette prestation est calculée comme une rente normale.

e) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRJCQM ou au RRCJAJ ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne ou à 60 % ou 66 2/3 % de cette rente si elle avait choisi de recevoir une rente réduite. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente de retraite est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite du RRCJAM, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente que recevait cette personne.

Les mêmes conditions s'appliquent aux rentes supplémentaires.

f) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRJCQM ou au RRCJAJ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit à une rente différée payable à 65 ans si elle compte plus de deux années de service. Si elle compte moins de deux années de service, elle a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Les mêmes conditions s'appliquent aux rentes supplémentaires.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRJCQM et le RRCJAJ et les rentes supplémentaires correspondantes sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er juillet 1990 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 30 juin 1990. Les rentes versées par le RRCJAM sont pleinement indexées si le participant a opté pour une telle indexation en versant les sommes exigibles.

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs

La description du Régime fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le Protecteur du citoyen (L.R.Q., chapitre P-32) concernant la rente de retraite accordée au Protecteur du citoyen et aux vice-protecteurs.

a) Généralités

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées.

b) Financement

Les prestations versées par ce régime sont entièrement financées par le gouvernement.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs (suite)

c) Rentes de retraite

Les prestations s'élèvent à 25 % du salaire que recevait le participant au moment où il a cessé d'exercer ses fonctions par tranche de 5 années de service accomplies à ce titre, sans toutefois excéder 75 %. En cas de décès, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de celle du participant. Des prestations sont aussi prévues en cas d'invalidité. Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRJCQM s'élève à 7 % du salaire admissible. Le RRCJAJ est non contributif pour les participants depuis le 1er janvier 1990. Les municipalités versent au RRJCQM des cotisations correspondant à 29,63 % de la masse salariale des juges visés moins les cotisations des juges (10,81 % pour le régime de base et 18,82 % pour les prestations supplémentaires). Elles versent au RRCJAJ des cotisations correspondant à 21,96 % de la masse salariale des juges visés (8,60 % pour le régime de base et 13,36 % pour les rentes supplémentaires).

Le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs est non contributif.

Les cotisations salariales et celles des municipalités sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales à 221 211 000 $ et celle des régimes de prestations supplémentaires à 97 559 000 $ au 31 décembre 2004 et celle pour le Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs à 3 681 000 $ au 31 décembre 2008. Ils ont estimé la valeur actuarielle des prestations constituées des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales à 241 781 000 $ et celle des régimes de prestations supplémentaires à 228 381 000 $ au 31 décembre 2008.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
RRJCQM		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	236 148	231 421
Augmentation		
Intérêts	15 881	15 148
Prestations constituées	6 013	5 705
Transferts interrégimes pour service antérieur	1 715	232
	23 609	21 085
Diminution		
Prestations aux participants	17 976	16 358
Augmentation nette de l'exercice	5 633	4 727
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	241 781	236 148
RRSJCQ		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	210 755	117 025
Augmentation		
Modification aux régimes		14 469
Intérêts	14 645	8 058
Prestations constituées	12 350	76 384
	26 995	98 911
Diminution		
Prestations aux participants	9 369	5 181
Augmentation nette de l'exercice	17 626	93 730
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	228 381	210 755
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	3 510	3 203
Augmentation		
Perte actuarielle	7	8
Modification des hypothèses actuarielles		174
Intérêts	226	212
Prestations constituées	222	197
	455	591
Diminution		
Prestations aux participants	284	284
Augmentation nette de l'exercice	171	307
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	3 681	3 510
	473 843	450 413

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,40 %

Les taux à moyen terme représentent les taux pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2008	2007
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	418 512	329 755
Augmentation		
Cotisations encaissées	3 476	3 279
Charge de retraite		
Modifications apportées au RRJCQCM		20 000
Service courant	21 484	64 796
Service antérieur	(978)	(978)
Intérêts	26 261	21 584
Transferts interrégimes pour service antérieur	116	798
	50 359	109 479
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	21 516	20 722
Augmentation nette de l'exercice	28 843	88 757
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	447 355	418 512
Estimation au 31 décembre	460 575	434 485

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16). Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 221 211 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 13 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle des régimes de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales établis en vertu de l'article 122 de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant des régimes à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 97 599 000 $ à cette date. Pour l'évaluation actuarielle, le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales désigne l'ensemble des régimes.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 13 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite du Protecteur du citoyen et des vice-protecteurs. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2008 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 3 681 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2008, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 3 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES JUGES DE LA COUR DU QUÉBEC ET DE CERTAINES COURS MUNICIPALES
RÉGIME DE RETRAITE DU PROTECTEUR DU CITOYEN ET DES VICE-PROTECTEURS
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite énumérés à la note 1 de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)		
Fonds des cotisations des membres	35 278	20 737
Fonds des cotisations patronales		87
	35 278	20 824
Créances		
Dû par le gouvernement du Québec		
Cotisation pour le service postérieur au 31 décembre 2006 (note 5)	85 691	41 826
Compte courant	453	
Cotisations salariales à recevoir	3 122	1 816
Cotisations patronales à recevoir	15	21
Sommes à recevoir des prestataires	84	60
Sommes à recevoir transferts (note 6)	655	16 833
	90 020	18 730
	125 298	35 362
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	409	1 144
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	69	70
Frais d'administration à payer	199	737
Sommes à verser au Fonds consolidé du revenu		15 736
	677	17 687
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 7 et 8)	124 621	63 693

PRESTATIONS ACCESSOIRES (note 11)

PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Luc Fournier
André Fortin

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR L'EXERCICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	26 230	23 946
Cotisation du gouvernement du Québec pour le service postérieur au 31 décembre 2006 (note 5)	45 312	42 058
Cotisations des employeurs autonomes	130	124
Transferts, y compris les intérêts (note 6)	13 068	18 697
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	1 243	414
Revenus d'intérêts	50	57
	86 033	85 296
Sommes reçues et à recevoir du gouvernement du Québec pour payer les prestations payables à partir du Fonds consolidé du revenu	178 930	176 123
	264 963	261 419
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	176 804	170 079
Remboursements de cotisations	236	81
Transferts, y compris les intérêts	2 148	5 997
Frais d'administration	836	1 129
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 10)	10 148	267
	190 172	177 553
Sommes déposées et à déposer au Fonds consolidé du revenu		
Cotisations salariales des officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations à ce fonds	1 381	1 302
Autres cotisations et transferts	12 482	18 871
	13 863	20 173
	204 035	197 726
AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	60 928	63 693
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	63 693	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	124 621	264 963

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMSQ

Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)

La description du RRMSQ fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'entente intervenue entre le gouvernement du Québec et l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ) dont les dispositions sont en vigueur pour la période du 1er janvier 2007 au 31 mars 2010.

a) Généralités

Le RRMSQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) à l'exception des dispositions relatives aux prestations accessoires administrées par l'APPQ. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres admissibles de la Sûreté du Québec.

b) Financement

Les prestations découlant des années de service antérieures au 1er janvier 2007 sont financées par le gouvernement et par les membres dont les cotisations ont été déposées au Fonds consolidé du revenu.

Les prestations découlant des années de service postérieures au 31 décembre 2006 sont financées par les participants d'une part, et par le gouvernement et les employeurs autonomes d'autre part, dans des proportions respectives de 1/3 et de 2/3. Cependant, les prestations découlant des années de service postérieures au 31 décembre 2006 effectuées par les officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu sont financées entièrement par le gouvernement.

Jusqu'au 31 mars 2010, les frais reliés à l'administration du RRMSQ sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 60 ans ou s'ils comptent 25 années de service ou si leur âge et leurs années de service totalisent 75.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent au moins 20 années de service.

Les participants doivent prendre leur retraite dès qu'ils atteignent l'âge de 65 ans. Ils cessent de cotiser lorsqu'ils atteignent 38 années de services créditées au RRMSQ.

La rente de retraite équivaut à la somme des montants suivants :

- pour les années de service créditées antérieures au 1er janvier 1992, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 4 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2,3 % par année de service; et

- pour les années de service créditées postérieures au 31 décembre 1991, le montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 3 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,3 % de ce salaire moyen par année de service.

La rente de retraite pour les années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 est réduite à 65 ans du montant obtenu en multipliant le salaire admissible moyen des 4 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé, jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rente du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) de ces 4 années, par 0,7% par année de service.

1. DESCRIPTION DU RRMSQ (suite)

d) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle n'était pas en fonction et qu'elle participait au RRMSQ depuis au moins 10 années ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 %, ou à 60% s'il avait choisi de recevoir une rente réduite, de cette rente, à l'exclusion du montant additionnel qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Si elle ne comptait pas 10 années de service, ses cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, excluant les prestations accessoires, sans que le total excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint. S'il n'y a pas de rente versée au conjoint, les enfants à charge se partagent en parts égales une rente égale à celle que le conjoint aurait reçue plus 10 % par enfant, à compter du deuxième, sans que le total excède 80 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait la personne.

Si une personne décède alors qu'elle était en fonction, les prestations de survivants sont payables à partir du moment où cesse le paiement de la prestation prévue dans les conditions de travail.

e) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMSQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 2 années de service.

Dans les autres cas, compte tenu de l'âge de la personne et de ses années de service au moment où elle cesse de participer au RRMSQ, elle a le choix entre le remboursement partiel ou complet de ses cotisations avec intérêts et une rente de retraite différée.

La rente de retraite différée est payable sans réduction actuarielle dès que la personne a 60 ans ou avec réduction actuarielle à la date où la personne aurait atteint 32 années de service, selon l'éventualité qui se présente en premier.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMSQ aux retraités qui étaient membres de la Sûreté du Québec avant le 1er avril 1987 sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie à l'égard des années de service accumulées avant le 1er janvier 1992 et après cette date, jusqu'à concurrence de 20 années de service. Dans les autres cas, les rentes de retraite sont partiellement indexées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la CDP, des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les placements de ces fonds particuliers sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués aux fonds particuliers sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale pour l'exercice, s'élève à 6,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9), jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 8 % du solde du salaire admissible. Selon les termes de l'entente, à compter du 1er juin 2009, ces taux de cotisation sont réduits pour les participants ayant accumulé 30 années de service.

La cotisation du gouvernement pour l'exercice s'élève à 12,71 % du salaire admissible des membres ayant opté pour le versement de leur cotisation dans le fonds des membres confiés à la CDP pour le service courant. Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2003 et produite pour les besoins de la comptabilité gouvernementale.

La cotisation des employeurs autonomes est établie à partir de la plus récente évaluation actuarielle produite aux fins des états financiers du régime.

Par ailleurs, conformément à l'entente, le Comité de retraite a confié aux actuaires de la CARRA le mandat de procéder à la première évaluation actuarielle du RRMSQ à l'égard des prestations à la charge des membres afin d'établir le taux de cotisation des participants du régime. Cette évaluation actuarielle est produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2006 en utilisant la méthode de « répartition des prestations constituées avec projection des salaires » avec les hypothèses actuarielles établies sur une base de meilleure estimation et une provision pour écarts défavorables. La cotisation salariale requise des membres variera en fonction des paramètres de provisionnement retenus par le Comité de retraite.

Le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRMSQ à l'égard des prestations découlant des années de services antérieures au 1er janvier 2007 et de celles découlant des années de services postérieures au 31 décembre 2006 effectuées par les officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble de ces prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu. Pour les années de service postérieures au 31 décembre 2006, sur la base des évaluations actuarielles que le ministre des Finances requiert, celui-ci détermine les montants qui pourraient, d'année en année mais au plus tard tous les trois ans, être capitalisés aux époques prescrites pour tenir compte des engagements du gouvernement à l'égard du RRMSQ.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées respectivement au fonds des cotisations salariales et au fonds des cotisations patronales détenus par la CDP.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations relatives au service effectué après le 31 décembre 2006, à l'exception des prestations accessoires, sont puisées à 33,3 % dans le fonds des cotisations salariales et à 66,7 % dans le fonds des cotisations patronales à la CDP. Lorsque le fonds de cotisations patronales à la CDP est épuisé, les sommes qui manquent pour payer la part des prestations assumées par le gouvernement sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008			2007
	Fonds des cotisations des membres	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Dépôts à participation aux fonds particuliers à la juste valeur (coût 2008 : 34 094; 2007 : 20 696)*	32 634		32 634	18 884
Dépôt à vue au fonds général	2 508		2 508	1 898
Revenus à recevoir des fonds particuliers	136		136	42
	35 278		35 278	20 824

	2008	2007
* Coût des unités	41 206	19 148
Quote-part cumulative des gains (pertes) réalisés mais non encore distribués (attribués) par les portefeuilles spécialisés	(7 112)	1 548
	34 094	34 094

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci est venu à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Effet sur les résultats du fonds particulier du RRMSQ

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée au fonds particulier du RRMSQ est de 302 000 $ pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 963 000 $. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 282 000 $ (140 000 $ en 2007);
- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 1 000 $ (20 000 $ en 2007); et
- de la quote-part des pertes matérialisées de 19 000 $ (4 000 $ en 2007).

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importance sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier du RRMSQ.

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part de ces garanties attribuée au fonds particulier du RRMSQ s'élève à 511 000 $.

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au RRMSQ de 282 000 $ présentée ci-dessus inclut 19 000 $ relatifs aux garanties associées au PCAA (29 000 $ en 2007).

5. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Selon les dispositions législatives et les termes de l'entente, la cotisation du gouvernement du Québec au RRMSQ pour le service postérieur au 31 décembre 2006 est établie en fonction d'une évaluation actuarielle requise par le ministre des Finances. Le gouvernement a désigné l'évaluation actuarielle produite pour les besoins de la comptabilité gouvernementale réalisée sur la base de données arrêtées au 31 décembre 2003 pour déterminer sa cotisation au RRMSQ. La cotisation à recevoir sera versée au fonds des cotisations patronales au plus tard le 31 décembre 2009.

5. DÛ PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Évolution du solde dû par le gouvernement du Québec

	2008	2007
Solde au début	41 826	
Cotisation du gouvernement	45 312	42 058
Paiements reçus pour les prestations et les frais d'administration acquittés par le gouvernement	(1 447)	(232)
Solde à la fin	85 691	41 826

6. TRANSFERTS DE POLICIERS MUNICIPAUX

À la suite de la réforme de la Loi concernant l'organisation des services policiers (L.Q., 2001, chapitre 19), une entente portant sur les prestations de retraite des policiers intégrés à la Sûreté du Québec est intervenue entre le gouvernement et l'APPQ. Plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur corps de police pour faire plutôt appel à la Sûreté du Québec. De nombreux policiers municipaux intégrés à la Sûreté du Québec ont opté pour la reconnaissance d'années de service antérieures selon les termes de l'entente.

7. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

	2008	2007
Membres	38 472	22 655
Employeurs	86 149	41 038
	124 621	63 693

L'actif net disponible pour le service des prestations concerne uniquement le service effectué après le 31 décembre 2006, à l'exception de celui effectué par les officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu. Les prestations découlant de ces années de service sont financées par les participants d'une part, et par le gouvernement et les employeurs autonomes d'autre part, dans les proportions respectives de 1/3 et de 2/3.

Composantes de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

	2008			
	Membres	Gouvernement et employeurs autonomes	Total	Total
Cotisations salariales	24 472	20	24 492	22 517
Cotisation du gouvernement		45 312	45 312	42 058
Cotisations des employeurs autonomes		130	130	129
Transferts, y compris les intérêts	333	656	989	
Revenus de placement et intérêts	(8 902)	1	(8 901)	152
Prestations aux participants	(86)	(172)	(258)	(34)
Frais d'administration		(836)	(836)	(1 129)
Augmentation nette de l'exercice	15 817	45 111	60 928	(1 011)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables selon l'administrateur du RRMSQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles qui ont été jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au Comité de retraite le 15 octobre 2007. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRMSQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 3 234 785 000 $ au 31 décembre 2006 et l'ont estimée à 3 476 726 000 $ au 31 décembre 2008.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	3 397 432	3 269 161
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants	2 441	
Perte actuarielle	14 258	
Intérêts	214 715	216 092
Prestations constituées	78 622	69 639
Transferts de policiers municipaux	13 055	18 697
	323 091	304 428
Diminution		
Modification des hypothèses actuarielles	52 177	
Modification au RRMSQ	12 432	
Prestations aux participants	179 188	176 157
	243 797	176 157
Augmentation nette de l'exercice	79 294	128 271
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	3 476 726	3 397 432
Répartition des obligations relatives aux prestations		
Membres	51 461	22 547
Employeurs		
Service postérieur au 31 décembre 2006	93 082	45 094
Service antérieur au 31 décembre 2006	3 332 183	3 329 791
	3 476 726	3 397 432

La partie relative au service antérieur au 31 décembre 2006 inclut celle applicable aux officiers qui ont opté pour le maintien du versement de leurs cotisations au Fonds consolidé du revenu.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,45 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2007 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRMSQ était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

9. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les sommes qu'il a versées au RRMSQ. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour le RRMSQ.

Pour le RRMSQ, le passif inscrit au titre du Régime de retraite par le gouvernement au 31 mars 2008 s'établit à 3 217 690 000 $ (3 123 588 000 $ au 31 mars 2007) et est estimé à 3 284 243 000 $ au 31 décembre 2008 (3 179 132 000 $ au 31 décembre 2007).

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la CDP en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

10. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008			2007
	Fonds des cotisations des membres	Fonds des cotisations patronales	Total	Total
Revenus nets de placements des fonds particuliers	1 197		1 197	363
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	45	1	46	51
	1 242	1	1 243	414
Modification de la juste valeur				
Pertes réalisées à la vente de placements	(1 840)		(1 840)	(3)
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(8 660)		(8 660)	1 548
Gains (pertes) non réalisées	352		352	(1 812)
	(1(		(10 148)	(267)

11. PRESTATIONS ACCESSOIRES

Le chapitre V de l'entente sur le RRMSQ prévoit l'acquisition de prestations accessoires optionnelles. Pour bénéficier de ce chapitre le membre doit en faire la demande à l'APPQ, responsable de l'administration des dispositions relatives à ces prestations.

Les prestations accessoires sont établies à partir du montant résultant des cotisations optionnelles versées, accumulées avec intérêt, déduction faite des frais d'administration et des sommes attribuées au conjoint en raison du partage ou de la cession des droits.

Voici le sommaire des états financiers vérifiés du régime de retraite flexible des membres de l'APPQ au 31 décembre :

Bilan

	2008	2007
Actif	1 788	668
Passif	(12)	(8)
Avoir net des membres	1 776	660

État des résultats

	2008	2007
Cotisations	1 458	670
Revenus de placements	37	
Remboursement de cotisation	(14)	
Transfert à la CARRA	(5)	
Modification de la juste valeur des placements	(345)	(2)
Frais d'administration	(15)	(8)
Augmentation nette de l'exercice	1 116	660

L'avoir net du régime de retraite flexible est entièrement dévolu à des membres de l'APPQ qui y ont cotisé et il sert à verser les prestations auxquelles ont droit les membres retraités en vertu des dispositions et règlements du RRMSQ.

Au cours de l'exercice une somme de 4 921 $ a été transférée à la CARRA pour ces prestations accessoires. Ce montant est inclus dans le poste « Transferts ».

12. ÉVENTUALITÉS

Un participant a formulé un grief à l'égard du salaire admissible moyen utilisé par la CARRA pour le calcul de sa rente. Les probabilités que ce participant ait gain de cause et, le cas échéant, les impacts financiers ne peuvent pas être déterminés par la CARRA.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 3 234 785 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 12 décembre 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2008 ainsi que son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS
(L.R.Q., c. R-9.2)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
COTISATIONS		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	4 383	4 338
Transferts, y compris les intérêts	436	996
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	4 819	5 334
PRESTATIONS		
Prestations aux participants		
Rentes	35 348	32 819
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	922	467
Frais d'administration	289	364
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION	36 559	33 650

ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (note 4)

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRAPSC

La description du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (L.R.Q., chapitre R-9.2).

a) Généralités

Le RRAPSC est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux membres du Syndicat des agents de la paix en services correctionnels du Québec, aux cadres intermédiaires représentés par la Fraternité des cadres intermédiaires des agents de la paix de la fonction publique ou l'Association des administrateurs des établissements de détention du Québec et à certaines catégories d'employés de l'Institut Pinel.

b) Financement

Les prestations sont financées à 54 % par les participants et à 46 % par le gouvernement, à l'exception des rentes temporaires additionnelles découlant de la revalorisation de certaines années de service qui sont financées entièrement par les participants.

Les frais reliés à l'administration du RRAPSC sont assumés par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle s'ils ont 60 ans, s'ils comptent 32 années de service ou s'ils ont 50 ans et comptent 30 années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 5 années au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service accumulée après le 31 décembre 1991, auquel vient s'ajouter, jusqu'à l'âge de 65 ans, un montant additionnel équivalant à 0,1875 % du salaire moyen par année de service. Pour les années de service accumulées avant le 31 décembre 1991, le taux annuel d'acquisition de la rente est de 2,1875 %. La rente est réduite à 65 ans pour tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1988 et 1991, des rentes temporaires additionnelles payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente. Pour les personnes qui ont participé au RRAPSC à un moment quelconque entre 1995 et 2000, des rentes temporaires additionnelles payables jusqu'à 65 ans peuvent s'ajouter à la rente.

d) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRAPSC et était admissible à une rente de retraite immédiate ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, ou à 60 % si elle avait choisi de recevoir une rente réduite de 2 %. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint. S'il n'y a pas de conjoint et qu'il n'y a aucune rente versée aux enfants, les cotisations sont remboursées avec intérêts aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée.

Si le participant décède avant d'être admissible à une rente de retraite, les cotisations sont remboursées avec intérêts au conjoint ou, à défaut, aux héritiers.

e) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRAPSC avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 2 années de service, sinon elle a droit à une rente de retraite différée payable à 65 ans.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRAPSC (suite)

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRAPSC sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Conformément à l'article 126 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent réaliser tous les trois ans une évaluation actuarielle du RRAPSC. L'objectif de cette évaluation est de déterminer le taux de cotisation des participants en tenant compte des prestations dont ils ont la charge et de la valeur de la caisse qu'ils auraient constituée s'ils avaient capitalisé leur part. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires de la CARRA et sur la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif.

La cotisation salariale pour l'exercice s'élève à 4 % et elle est calculée sur la partie du salaire admissible qui dépasse le moins élevé des montants suivants : 25 % du salaire admissible ou 25 % du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). Ce taux de cotisation a été établi en fonction de l'évaluation actuarielle réalisée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 1997 et des ententes intervenues entre les parties négociantes depuis sa publication en avril 2000.

Entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2005, une cotisation salariale additionnelle de 3 % a été prélevée pour constituer un fonds destiné au financement des rentes temporaires additionnelles. Les sommes versées produisent des intérêts composés annuellement, selon le taux de rendement du fonds des cotisations salariales du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ce taux est déterminé selon la valeur au coût.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RRAPSC. Toutefois, les engagements du gouvernement pour le financement du RRAPSC sont présentés à la note 4. Ils sont calculés comme étant la caisse que les parties auraient constituée si leurs cotisations, établies selon l'évaluation actuarielle mentionnée précédemment, avaient été déposées dans une caisse de retraite.

Les sommes nécessaires au paiement de la totalité des prestations sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ce régime à coûts partagés et que les cotisations des participants sont déposées au Fonds consolidé du revenu, il inscrit au passif dans ses états financiers la somme des montants suivants :

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

- la valeur de la caisse que les participants auraient constituée si leurs cotisations avaient été déposées dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût, et
- un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, soit 46 % de ces prestations, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de la charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations versées.

La charge de retraite relative au RRAPSC correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ce régime durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations découlant des pertes ou des gains actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2008	2007
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	769 781	720 826
Augmentation		
Cotisations encaissées	5 336	5 351
Charge de retraite		
Service courant	9 343	8 946
Service antérieur	604	604
Intérêts	83 598	65 366
Transferts interrégimes pour service antérieur	796	1 113
	99 677	81 380
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	34 351	32 425
Augmentation nette de l'exercice	65 326	48 955
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	835 107	769 781
Estimation au 31 décembre	778 964	816 988

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 mars 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite.

Financement du RRAPSC

Conformément à la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, les actuaires de la CARRA doivent effectuer tous les trois ans une évaluation actuarielle pour le financement du RRAPSC. Dans cette évaluation, les actuaires tiennent compte des dispositions législatives en utilisant la méthode de répartition des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif, et déterminent le taux de cotisation des participants et de l'employeur. Ainsi, la CARRA présente depuis le début du RRAPSC les engagements du gouvernement aux fins du financement de ce régime comme étant la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient versé leurs cotisations dans une caisse de retraite qui génère les mêmes taux de rendement que le fonds des cotisations salariales du RREGOP confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec et déterminé selon la valeur au coût. Toutefois, en vertu de la loi, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser sa cotisation au RRAPSC. La valeur de cette caisse est estimée à 862 734 000 $ au 31 décembre 2008.

Par contre, dans ses états financiers consolidés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008, le gouvernement ne reconnaît pas avoir d'engagements envers le RRAPSC sur la base du partage de la cotisation annuelle pour le financement. Selon son interprétation des dispositions législatives du RRAPSC, les engagements du gouvernement à l'égard de ce régime incluent 46 % des prestations totales déterminées en fonction de ses conventions comptables, et ce, conformément aux recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés, ainsi que la caisse que les participants auraient constituée. De ce fait, la participation inscrite d'avance représentant l'écart entre la caisse que les parties auraient constituée si elles avaient capitalisé leur part et le passif inscrit dans les états financiers du gouvernement n'est plus présentée dans les notes complémentaires depuis l'exercice terminé le 31 mars 1998. Cependant, ces notes contiennent l'information concernant les diverses évaluations actuarielles.

Des associations de cadres du gouvernement ont présenté une requête à la Cour supérieure du Québec afin que le gouvernement reconnaisse son engagement sur la base du financement envers le RRAPSC. Dans son jugement du 15 juillet 2004, le tribunal a déclaré ce qui suit : « ... le partage du coût dans le financement du RRAPSC ne crée pas un engagement pour le gouvernement d'utiliser les mêmes bases actuarielles que celles utilisées pour constituer la caisse de retraite des employés participants, d'autant plus que la preuve démontre que le patrimoine de retraite de chacun des employés participants couverts ne risque aucunement d'en subir préjudice, à quelque date que ce soit. »

En août 2004, ce jugement a été porté en appel par les requérants. En janvier 2006, la Cour d'appel du Québec a suspendu cet appel pour permettre à des organisations syndicales d'instituer, devant la Cour supérieure du Québec, une nouvelle requête pour jugement déclaratoire sur ce même sujet. En avril 2006, une telle requête a été déposée par ces organisations. D'autres organisations de cadres sont intervenues dans cette requête. Cette intervention a été accordée par la Cour supérieure en mars 2007. Par conséquent, la suspension de l'appel demeurera en vigueur jusqu'au prononcé final de la Cour supérieure sur cette nouvelle requête.

4. ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DU RRAPSC (suite)

Évolution de la caisse que les parties auraient constituée

	2008			2007
	Portion provenant des participants	Portion provenant du gouvernement	Total	Total
Solde au début	558 039	460 718	1 018 757	923 705
Augmentation				
Cotisations salariales et autres montants encaissés	4 861	540	5 401	5 552
Cotisations du gouvernement				
Service courant		4 216	4 216	3 903
Intérêts	(70 839)	(58 539)	(129 378)	118 936
Transferts interrégimes pour service antérieur	188	160	348	800
	492 249	407 095	899 344	1 052 896
Diminution				
Paiement des prestations aux participants	20 101	16 220	36 321	33 775
Frais d'administration		289	289	364
Solde à la fin	472 148	390 586	862 734	1 018 757

La portion provenant des participants inclut un montant de 13 702 000 $ au 31 décembre 2008 (17 014 000 $ au 31 décembre 2007) pour le financement des rentes temporaires additionnelles.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRAPSC.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRAPSC. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 621 858 000 $ au 31 décembre 2006 pour le RRAPSC et à 13 500 000 $ au 31 décembre 2005 pour la prestation complémentaire. Ils ont estimé la valeur actuarielle de l'ensemble de ces prestations à 697 200 000 $ au 31 décembre 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	652 950	622 592
Augmentation		
Perte actuarielle	3 023	
Modification des hypothèses actuarielles	10 793	
Intérêts	42 960	41 295
Prestations constituées	23 051	20 769
Transferts interrégimes	693	1 580
	80 520	63 644
Diminution		
Prestations aux participants	36 270	33 286
	36 270	33 286
Augmentation nette de l'exercice	44 250	30 358
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	697 200	652 950

Les obligations relatives aux prestations incluent un montant de 12 795 000 $ au 31 décembre 2008 (13 130 000 $ au 31 décembre 2007) à l'égard des rentes temporaires additionnelles.

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %	0,35 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2007 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si le RRAPSC était pleinement capitalisé, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

Obligations dans un contexte de capitalisation

Les cotisations versées par les participants au Fonds consolidé du revenu pour financer les prestations à leur charge sont déterminées avec une méthode et des hypothèses actuarielles différentes de celles requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour la présentation de l'obligation actuarielle dans les états financiers.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Obligations dans un contexte de capitalisation (suite)

En effet, depuis la création du RRAPSC, la méthode retenue par les parties négociantes pour déterminer le taux de cotisation des participants et de l'employeur est la méthode de répartition globale des cotisations selon l'âge actuel, nette d'actif. Selon cette méthode, les cotisations sont rajustées en fonction de l'actif constitué pour que le paiement futur des prestations soit assuré, autant à l'égard du service effectué à la date de l'évaluation que de celui effectué après cette date par les participants actifs à la date de l'évaluation. Par conséquent, la valeur des obligations actuarielles correspond à la valeur de l'actif qui aurait été constitué; il ne peut donc en résulter un déficit ou un excédent d'actif.

Ainsi, dans un contexte de capitalisation, la valeur des obligations actuarielles s'élève à 862 734 000 $ au 31 décembre 2008, ce qui correspond à la caisse que les parties auraient constituée.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 621 858 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Chef du Service de l'actuariat par intérim

Québec, le 6 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels à l'égard de la prestation complémentaire. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2005 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier, elle révèle que cette valeur est de 13 500 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS AU 31 DÉCEMBRE 2005, PRODUITE À L'ÉGARD DE LA PRESTATION COMPLÉMENTAIRE ET RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 15 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations du Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ce régime pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	144 055	194 305
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	159	68
Sommes à recevoir pour service antérieur	202	227
	361	295
	144 416	194 600
PASSIF		
Transferts et frais d'administration à payer	11	15
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	144 405	194 585

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	1 017	1 036
Cotisation du gouvernement du Québec pour service antérieur		11 157
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	7 442	7 351
	8 459	19 544
Sommes reçues du gouvernement du Québec pour payer les frais d'administration	25	40
	8 484	19 584
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	3 032	2 773
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	267	37
Frais d'administration	21	46
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	55 344	(1 922)
	58 664	934
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(50 180)	18 650
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	194 585	175 935
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	144 405	194 585

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RREFQ

La description du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer aux décrets 429-93 et 430-93 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RREFQ est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés fédéraux mutés au gouvernement du Québec pour administrer les programmes d'immigration et la taxe sur les produits et services. Le RREFQ a été établi par le gouvernement du Québec en vertu du décret 430-93 du 31 mars 1993, qui a pris effet le 1er janvier 1992.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 430-93, par les sommes transférées du gouvernement fédéral et par le gouvernement du Québec, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RREFQ sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent 5 années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 6 années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service. La rente de retraite est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RREFQ.

e) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins 5 années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de 5 années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREFQ avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts si elle compte moins de 5 années de service. Si elle compte 5 années de service ou plus, elle a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREFQ sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 5,2 % de la partie du salaire admissible qui excède l'exemption personnelle selon la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) jusqu'à concurrence du maximum des gains admissibles au sens de cette même loi, et à 7,5 % du solde du salaire admissible. Toutefois, lorsque l'employé atteint 35 années de service, sa cotisation salariale s'élève à 1 % de son salaire.

Les cotisations salariales et les sommes transférées du gouvernement fédéral sont déposées à la CDP. En vertu du décret, le gouvernement du Québec n'a pas l'obligation de verser de cotisations au RREFQ.

Les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP. Lorsque ces derniers seront épuisés, elles seront puisées dans le Fonds consolidé du revenu. Les sommes nécessaires au paiement des frais d'administration sont puisées dans le Fonds consolidé du revenu.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du RREFQ. Les dispositions du décret 430-93, qui institue le régime et en précise les modalités, ne précisent pas la propriété et l'utilisation de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008	2007
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2008 : 191 492; 2007 : 209 376) *	143 509	182 507
Dépôts à vue au fonds général (Avances)	(129)	11 320
Revenus à recevoir du fonds particulier	675	478
	144 055	194 305
* Coût des unités	164 441	153 078
Quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	27 051	56 298
	191 492	209 376

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci est venu à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Effet sur les résultats du fonds particulier 303

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée au fonds particulier 303 est de 6 285 000 $ pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 20 090 000 $. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 5 879 000 $ (2 921 000 $ en 2007);
- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 17 000 $ (404 000 $ en 2007); et
- de la quote-part des pertes matérialisées de 389 000 $ (101 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et aux régimes de retraite particuliers, les montants attribuables au RREFQ sont respectivement de 4 191 000 $ (2 038 000 $ en 2007), 12 000 $ (282 000 $ en 2007) et 277 000 $ (70 000 $ en 2007) pour un investissement de 14 220 000 $.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier 303.

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part des engagements attribuée au fonds particulier 303 s'élève à 10 668 000 $.

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds particulier 303 de 5 879 000 $ présentée ci-dessus inclut 394 000 $ relatifs aux garanties associées au PCAA (602 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et aux régimes de retraite particuliers, le montant attribuable au RREFQ est de 279 000 $ (426 000 $ en 2007) pour des engagements de 7 551 000 $.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RREFQ.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RREFQ. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 85 877 000 $ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 109 696 000 $ au 31 décembre 2008.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	102 918	96 204
Augmentation		
Intérêts	7 090	6 455
Prestations constituées	2 987	3 069
	10 077	9 524
Diminution		
Prestations aux participants	3 299	2 810
Augmentation nette de l'exercice	6 778	6 714
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	109 696	102 918

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,70 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Revenus nets de placements du fonds particulier	7 388	7 329
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	54	22
	7 442	7 351
Modification de la juste valeur		
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements	(6 642)	5 597
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(27 588)	14 457
(Pertes) non réalisées	(21 114)	(18 132)
	(55 344)	1 922

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 85 877 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2004 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 20 juin 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS FÉDÉRAUX INTÉGRÉS DANS UNE FONCTION
AUPRÈS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2008 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX
(L.R.Q., c. R-9.3)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	120 927	161 665
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	191	174
Cotisations patronales à recevoir	495	422
Sommes à recevoir des prestataires	26	16
	712	612
Encaisse	46	45
	121 685	162 322
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	430	197
Cotisations patronales perçues d'avance	459	688
Frais d'administration à payer	25	100
	914	985
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	120 771	161 337

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité de retraite,

Jacynthe B. Simard
Yvon Bouchard

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008		2007	
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur		2 192		2 067
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des élus municipaux	7 224		7 001	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 910	10 134	2 753	9 754
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)				
Régime de retraite des élus municipaux	6 304		6 713	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	45	6 349	63	6 776
Autres revenus d'intérêts		8		18
		18 683		18 615
DIMINUTION DE L'ACTIF NET				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des élus municipaux	8 358		8 017	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	2 952	11 310	2 812	10 829
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des élus municipaux	91		146	
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux	3	94	7	153
Frais d'administration				
Régime de retraite des élus municipaux		263		116
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)		47 582		(1 145)
		59 249		9 953
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE		(40 566)		8 662
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT		161 337		152 675
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN		120 771		161 337

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des élus municipaux
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux

La description des régimes fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ces régimes, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3) et au décret 1440-2002 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime de retraite des élus municipaux (RREM) et le Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (RPSEM) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres élus du conseil d'une municipalité qui y a adhéré par la voie d'un règlement adopté à cette fin.

Le RPSEM, en vigueur depuis le 1er janvier 2002, s'applique aux élus municipaux en poste le 31 décembre 2000 et aux personnes ayant droit à une rente du RREM à cette date.

b) Financement

Dans le cas du RREM, les prestations sont financées par les participants et les municipalités selon les taux de cotisation prévus par la Loi et les règlements y afférents.

Dans le cas du RPSEM, les prestations sont financées par les municipalités assujetties au RREM au 31 décembre 2000.

Les montants nécessaires pour couvrir les frais d'administration sont puisés à même la caisse du régime.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à 69 ans, ou à 60 ans s'ils cessent d'être membres du conseil d'une municipalité et qu'ils comptent au moins deux années de service.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent au moins 2 années de service.

Les participants ont droit, pour chaque année de service antérieure au 1er janvier 1992, à un crédit de rente égal à 3,5 % du salaire admissible moins 0,7 % du moindre de ce salaire et du maximum des gains admissibles au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec et, pour chaque année de service postérieure au 31 décembre 1991, à un crédit de rente égal à 2 % du salaire admissible. Ce crédit de rente est pleinement indexé en fonction de la hausse du coût de la vie à chaque année jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Les personnes visées par le RPSEM acquièrent le droit à une rente supplémentaire à la même date où elles deviennent admissibles à une rente de retraite du RREM. Pour les participants en poste au 31 décembre 2000, la rente correspond à l'excédent de 3,75 % du salaire admissible sur le crédit de rente calculé au RREM pour chaque année antérieure au 1er janvier 2002. Ces montants sont indexés de la même façon que les crédits de rente du RREM.

Pour les retraités et les conjoints survivants, la rente supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable le 31 décembre 2001. Pour les participants non actifs au 31 décembre 2000, la rente supplémentaire correspond à 24,1 % de la rente annuelle payable à la date de la mise en paiement.

d) Prestations de survivants

Si la personne décède alors qu'elle participait au RREM et était admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle ou alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. S'il n'y a pas de conjoint, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers, déduction faite de toute prestation versée par le RREM.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des élus municipaux (suite)
Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux (suite)

d) Prestations de survivants (suite)

Si la personne décède avant d'être admissible à une rente de retraite sans réduction actuarielle, alors qu'elle compte moins de 2 années de service, les cotisations avec intérêts sont remboursées aux héritiers. Si elle compte deux années de service ou plus, ses héritiers ont droit à la valeur actuarielle de la rente acquise au RREM et au RPSEM.

e) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RREM avant d'être admissible à une rente de retraite a droit au remboursement de ses cotisations avec intérêts. Si la personne a moins de 50 ans et compte 2 à 7 années de service, elle a le choix entre le remboursement de ses cotisations avec intérêts ou une rente différée indexée payable à 60 ans. Si elle a moins de 50 ans et compte au moins huit années de service, elle a droit à une rente différée indexée payable à 60 ans.

La rente différée comprend la somme des crédits de rente acquis au RREM et au RPSEM.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RREM sont partiellement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Les cotisations patronales des municipalités perçues d'avance seront inscrites dans le poste Cotisations patronales du RPSEM lors du prochain exercice.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale au RREM s'élève à 5,55 % du salaire admissible.

La municipalité, la régie intermunicipale, l'organisme supramunicipal ou l'organisme mandataire verse une cotisation provisionnelle calculée selon un facteur déterminé par un règlement du gouvernement du Québec. Pour l'exercice 2008, le facteur servant à établir cette cotisation provisionnelle est fixé à 3,37 fois le montant de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP.

Le RPSEM n'est pas capitalisé et la cotisation des municipalités correspond aux prestations versées par ce régime durant l'exercice.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008	2007
Dépôts à participation au fonds particulier – à la juste valeur (coût 2008 : 159 780; 2007 : 182 551) *	119 893	161 048
Dépôts à vue au fonds général	525	199
Revenus à recevoir du fonds particulier	509	418
	120 927	161 665
* Coût des unités	136 012	134 331
Quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	23 768	48 220
	159 780	182 551

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

<u>Description du PCAA</u>

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci est venu à échéance.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Effet sur les résultats du fonds particuliers 305

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée au fonds particulier 305 est de 4 378 000 $ pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 13 992 000 $. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 4 095 000 $ (2 034 000 $ en 2007);
- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 12 000 $ (282 000 $ en 2007); et
- de la quote-part des pertes matérialisées de 271 000 $ (70 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 305 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités, les montants attribuables au RREM sont respectivement de 3 862 000 $ (1 903 000 $ en 2007); 11 000 $ (264 000 $ en 2007) et 256 000 $ (65 000 $ en 2007) pour un investissement de 13 160 000 $.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Effet sur les résultats du fonds particuliers 305 (suite)

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier 305.

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part des engagements attribuée au fonds particulier 305 s'élève à 7 430 000 $.

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds particulier 305 de 4 095 000 $ présentée ci-dessus inclut 275 000 $ relatifs aux garanties associées au PCAA (419 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 305 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des maires et conseillers municipaux, le montant attribuable au RREM est de 258 000 $ (394 000 $ en 2007) pour des engagements de 6 989 000 $.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances, de l'encaisse et des éléments du passif est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RREM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RREM à 136 663 000 $ et celle du RPSEM à 48 357 000 $ au 31 décembre 2006 et les ont estimées respectivement à 150 938 000 $ et à 48 697 000 $ au 31 décembre 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
RREM		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	142 014	135 027
Augmentation		
Perte actuarielle	553	
Modification des hypothèses actuarielles	998	
Intérêts	9 269	8 981
Prestations constituées	6 553	6 169
	17 373	15 150
Diminution		
Prestations aux participants	8 449	8 163
Augmentation nette de l'exercice	8 924	6 987
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	150 938	142 014
RPSEM		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	48 787	48 453
Augmentation		
Modification des hypothèses actuarielles	293	
Intérêts	3 061	3 153
	3 354	3 153
Diminution		
Gain actuariel	489	
Prestations aux participants	2 955	2 819
	3 444	2 819
(Diminution) augmentation nette de l'exercice	(90)	334
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	48 697	48 787
	199 635	190 801

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,00 %	2,25 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	0 %	0 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2007 à 2016 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2017.

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Revenus nets de placements du fonds particulier	6 337	6 753
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	12	23
	6 349	6 776
Modification de la juste valeur		
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements	(6 303)	5 035
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(22 896)	12 562
(Pertes) non réalisés	(18 383)	(16 452)
	(47 582)	1 145

8. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 136 663 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 5 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des élus municipaux. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 48 357 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 5 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite des élus municipaux au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2008 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS
(L.R.Q., c. R-16)
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	7 278	11 096
Sommes à recevoir des municipalités	5	6
	7 283	11 102
PASSIF		
Cotisations à rembourser et rentes à payer	99	32
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 5)	7 184	11 070

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	458	491
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	1 276	1 262
Remboursements de cotisations et transferts, y compris les intérêts	109	65
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	2 959	(182)
	4 344	1 145
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	3 886	654
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	11 070	11 724
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	7 184	11 070

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRMCM

La description du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (RRMCM) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à la Loi sur le régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités (L.R.Q., chapitre R-16).

a) Généralités

Le RRMCM est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée offert aux membres du conseil d'une municipalité qui y a adhéré en vertu d'un règlement adopté à cette fin.

Depuis le 1^{er} janvier 1989, le droit de participer à ce régime a été aboli avec l'entrée en vigueur du Régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., chapitre R-9.3).

b) Financement

Les prestations sont puisées dans la caisse de retraite constituée pour le RRMCM. Par conséquent, lorsqu'il n'y aura plus de prestataires, il en découlera vraisemblablement un surplus ou un déficit. Puisque la loi sur ce régime ne précise pas à qui appartiendra le surplus à la fin du RRMCM ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeurs et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

Les frais reliés à l'administration du RRMCM sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Un participant acquérait le droit à une rente de retraite s'il avait accumulé au moins 8 années de service. La prestation dépend de la somme des cotisations salariales et patronales accumulées avec intérêts au compte du participant. Elle est payable à 60 ans et n'est pas indexée en fonction de la hausse du coût de la vie.

d) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de 15 ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de 15 ans ou, sur demande, à une somme égale à la valeur actuelle de la rente.

Si une personne décède avant la mise en paiement de sa rente de retraite, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement des sommes accumulées dans son compte.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008	2007
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2008 : 9 659; 2007 : 12 544) *	7 248	11 067
Revenus à recevoir du fonds particulier	30	29
	7 278	11 096
* Coût des unités	7 170	8 158
Quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	2 489	4 386
	9 659	12 544

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci est venu à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Efforts de restructuration (suite)

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le pan de restructuration.

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédits reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché

Effet sur les résultats du fonds particulier 305

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée au fonds particulier 305 est de 4 378 000 $ pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 13 992 000 $. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit de 4 095 000 $ (2 034 000 $ en 2007);
- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 12 000 $ (282 000 $ en 2007); et
- de la quote-part des pertes matérialisées de 271 000 $ (70 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 305 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des élus municipaux, les montants attribuables au RRMCM sont respectivement de 233 000$ (131 000 $ en 2007), 1 000 $ (18 000 $ en 2007) et 15 000 $ (5 000 $ en 2007) pour un investissement de 832 000 $.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier 305.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part des engagements attribuée au fonds particulier 305 s'élève à 7 430 000 $.

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds particulier 305 de 4 095 000 $ présentée ci-dessus inclut 275 000 $ relatifs aux garanties associées au PCAA (419 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 305 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des élus municipaux, le montant attribuable au RRMCM est de 17 000 $ (25 000 $ en 2007) pour des engagements de 441 000 $.

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des sommes à recevoir des municipalités, des cotisations à rembourser et des rentes à payer est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur du RRMCM.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Les hypothèses requises concernent l'âge auquel la rente de retraite des participants non actifs sera mise en paiement, le taux de mortalité des participants non actifs et des retraités et le rendement de l'actif. Le taux moyen retenu pour les années 2007 à 2016 est de 6,75 % alors que le taux à long terme est de 7,5 % à compter de 2017.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 12 620 000 $ au 31 décembre 2006 et l'ont estimée à 11 460 000 $ au 31 décembre 2008.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	10 864	11 436
Augmentation		
Rectifications apportées aux données des participants	131	
Perte actuarielle	132	
Modification des hypothèses actuarielles	977	
Intérêts	741	723
	1981	723
Diminution		
Prestations aux participants	1 385	1 295
Augmentation (diminution) nette de l'exercice	596	(572)
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	11 460	10 864

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Revenus nets de placements du fonds particulier	458	491
Modification de la juste valeur		
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements	(579)	365
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(1 447)	906
(Pertes) non réalisés	(933)	(1 089)
	(2 959)	182

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2006 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 12 620 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2006, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Daniel Cantin, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 27 octobre 2008

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES MAIRES ET DES CONSEILLERS DES MUNICIPALITÉS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des maires et des conseillers des municipalités au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2008 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 4)	57 075	77 833
Créances		
Cotisations salariales à recevoir	9	11
Cotisations patronales à recevoir	2	1
Sommes à recevoir des prestataires	13	
	24	12
	57 099	77 845
PASSIF		
Cotisations salariales perçues en trop à rembourser	1	1
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 6)	57 098	77 844

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur	15	30
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	14	20
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	3 053	3 149
	3 082	3 199
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	2 321	2 272
Transferts, y compris les intérêts		123
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	21 507	(939)
	23 828	1 456
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE L'EXERCICE	(20 746)	1 743
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	77 844	76 101
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	57 098	77 844

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DU RRCHCN

La description du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges (RRCHCN) fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2497-81 et à l'arrêté en conseil 397-78 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le RRCHCN est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert à certains employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et dans certains autres centres hospitaliers.

b) Financement

Les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par le décret 2497-81 et l'arrêté en conseil 397-78 et par les centres hospitaliers, qui assument le solde des obligations relatives aux prestations.

Les frais reliés à l'administration du RRCHCN sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Rentes de retraite

Les participants acquièrent le droit à une rente de retraite à 60 ans s'ils comptent 5 années de service ou plus, ou à 55 ans s'ils comptent 30 années de service ou plus.

Ils acquièrent le droit à une rente de retraite avec réduction actuarielle à 50 ans s'ils comptent 25 années de service.

La rente de retraite est calculée en multipliant le salaire admissible moyen des 6 années consécutives au cours desquelles le salaire a été le plus élevé par 2 % par année de service (35 années de service au maximum). Elle est réduite à 65 ans afin de tenir compte de la coordination au Régime de rentes du Québec.

d) Prestations d'invalidité

Une prestation d'invalidité est payable au participant devenu invalide. Cette dernière est calculée comme une rente régulière en fonction du nombre d'années de service accumulées au RRCHCN.

e) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle comptait au moins 5 années de service ou qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 50 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne, sans tenir compte de la réduction résultant de la coordination au Régime de rentes du Québec. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite, sans que le total n'excède 40 % de celle-ci, si une rente est versée au conjoint, ou à 20 %, sans que le total n'excède 80 %, s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Si, au moment du décès, le participant compte moins de 5 années de service, le conjoint ou, à défaut, les héritiers ont droit au remboursement des cotisations avec intérêts.

f) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRCHCN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate et qui a au moins 45 ans et 10 années de service a droit à une rente de retraite différée indexée payable à 60 ans, sinon elle a le choix entre une rente différée ou le remboursement de ses cotisations avec intérêts.

g) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRCHCN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP), des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers à la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

La cotisation salariale s'élève à 7,6 % du salaire admissible moins les cotisations versées en vertu de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9). La cotisation des centres hospitaliers pour le service courant correspond à 81 % de la cotisation salariale.

Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP.

L'actif net disponible pour le service des prestations est plus que suffisant pour couvrir l'ensemble des prestations futures du RRCHCN. Les dispositions de l'arrêté en conseil 397-78, qui institue le régime et en précise les modalités, ne précisent pas la propriété et l'utilisation de l'excédent d'actif.

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008	2007
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2008 : 75 801; 2007 : 89 057) *	56 807	77 628
Dépôts à vue au fonds général	1	2
Revenus à recevoir du fonds particulier	267	203
	57 075	77 833
* Coût des unités	61 736	63 071
Quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	14 065	25 986
	75 801	89 057

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci est venu à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ».

Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

4. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Effet sur les résultats du fonds particulier 303

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée au fonds particulier 303 est 6 285 000 $ pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 20 090 000 $. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 5 879 000 $ (2 921 000 $ en 2007);
- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 17 000 $ (404 000 $ en 2007); et
- de la quote-part des pertes matérialisées de 389 000 $ (101 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec et aux régimes de retraite particuliers, les montants attribuables au RRCHCN sont respectivement de 1 659 000 $ (867 000 $ en 2007); 5 000 $ (120 000 $ en 2007) et 110 000 $ (30 000 $ en 2007) pour un investissement de 5 766 000 $.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier du 303.

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part des engagements attribuée au fonds particulier 303 s'élève à 10 668 000 $.

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds particulier 303 de 5 879 000 $ présentée ci-dessus inclut 394 000 $ relatifs aux garanties associées au PCAA (602 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec et aux régimes de retraite particuliers, le montant attribuable au RRCHCN est de 113 000 $ (172 000 $ en 2007) pour des engagements de 3 061 000 $.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des créances et des cotisations salariales perçues en trop à rembourser est équivalente à leur valeur comptable en raison de leurs échéances rapprochées.

6. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables par l'administrateur du RRCHCN.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières du RRCHCN. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées à 31 132 000 $ au 31 décembre 2004 et l'ont estimée à 29 952 000 $ au 31 décembre 2008.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	30 189	30 455
Augmentation		
Intérêts	2 006	1 965
Prestations constituées	78	164
	2 084	2 129
Diminution		
Prestations aux participants	2 321	2 395
Diminution nette de l'exercice	237	266
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	29 952	30 189

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des salaires nette d'inflation	1,00 %	0,70 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

7. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Revenus nets de placements du fonds particulier	3 050	3 145
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	3	4
	3 053	3 149

Modification de la juste valeur		
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements	(2 920)	2 401
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(11 022)	6 202
(Pertes) non réalisées	(7 565)	(7 664)
	(21 507)	939

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 31 132 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 ÉCEMBRE 2004 DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME AUX ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses utilisées sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

André Simard, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 12 juillet 2006

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS EN FONCTION AU CENTRE HOSPITALIER CÔTE-DES-NEIGES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ce régime au 31 décembre 2008 ainsi que de son évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008

	2008	2007
ACTIF		
Placements		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 3)	1 007 746 $	1 456 315 $
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (notes 4 et 5)	1 007 746 $	1 456 315 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET		
Cotisations patronales, y compris les cotisations pour service antérieur	10 011 $	8 954 $
Revenus des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	57 498	61 300
	67 509	70 254
DIMINUTION DE L'ACTIF NET		
Prestations aux participants		
Rentes	134 630	140 754
Modification de la juste valeur des fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	381 448	(29 436)
	516 078	111 318
DIMINUTION NETTE DE L'EXERCICE	448 569	41 064
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT	1 456 315	1 497 379
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN	1 007 746 $	1 456 315 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 842-82 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux anciens employés du réseau de la santé et des services sociaux de la Ville de Saint-Laurent intégrés depuis le 19 septembre 1976 à une fonction à laquelle s'appliquait le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP. L'employeur assume le coût total du régime moins les cotisations versées par les employés.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de survivants

Au décès d'un prestataire, son conjoint ou ses héritiers ont droit au remboursement de ses cotisations sans intérêts, déduction faite de toute prestation versée.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount

La description du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au décret 2174-84 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées offert aux employés de la Cité de Westmount qui participaient au régime général de retraite de la Cité de Westmount et qui ont été intégrés à l'Hôpital Montréal Général le 1er avril 1976.

b) Financement

Les cotisations salariales et patronales ont été déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP. L'employeur assume le coût total du régime moins les cotisations versées par les employés.

Les frais reliés à l'administration du Régime sont assumés par le gouvernement du Québec.

c) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de 5 ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de 5 ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount (suite)

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime ne sont pas indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais

La description du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer à l'arrêté en conseil 2661-76 et au décret 40-89 du gouvernement du Québec.

a) Généralités

Le Régime est administré par la CARRA. Il s'agit d'un régime à cotisation déterminée.

b) Financement

Il n'y a plus de cotisation encaissée dans ce régime à l'exception de la cotisation patronale pour l'indexation des rentes versées. Les cotisations salariales et patronales sont déposées à la CDP et les sommes nécessaires au paiement des prestations sont puisées dans les fonds confiés à la CDP. L'arrêté en conseil et le décret ne précisent pas à qui appartiendra le surplus à la fin du régime ou, dans le cas contraire, qui assumera le paiement des prestations jusqu'à leur échéance, les parties concernées (gouvernement, employeur et participants) devront éventuellement statuer sur cette question.

c) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle bénéficiait d'une rente de retraite depuis moins de 15 ans, son conjoint ou ses héritiers ont droit à la rente jusqu'à l'expiration de cette période de 15 ans ou à la valeur actuelle de celle-ci.

d) Indexation des rentes

Les rentes versées par ce régime sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des cotisations, des revenus des fonds confiés à la CDP, des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales et patronales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales et patronales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts à participation aux fonds particuliers de la CDP sont comptabilisés à la juste valeur établie par cette dernière au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux, telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ainsi que les cours fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Les placements de ce fonds particulier sont composés principalement d'unités de participation dans des portefeuilles spécialisés de la CDP. Les gains nets ou pertes sur les ventes de placements réalisés par ces portefeuilles spécialisés non distribués au fonds particulier sont inclus dans l'avoir net des portefeuilles spécialisés. La quote-part de ces gains ou pertes est ajoutée au coût des dépôts à participation.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

a) Placements

	2008		2007	
Dépôts à participation au fonds particulier à la juste valeur (coût 2008 : 1 338 343 $; 2007 : 1 666 280 $) *	1 002 979	$	1 452 440	$
Revenus à recevoir du fonds particulier	4 767		3 875	
	1 007 746	$	1 456 315	$

* Coût des unités	1 072 905	$	1 162 623	$
Quote-part cumulative des gains nets réalisés mais non encore distribués par les portefeuilles spécialisés	265 438		503 657	
	1 338 343	$	1 666 280	$

b) PCAA de tiers et bancaire

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les contrats de troc de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit typiquement alors disposer de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA afin de rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu du PCAA de tiers qu'elle détient lorsque celui-ci est venu à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, le PCAA de tiers a été restructuré et a donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ce PCAA a été converti en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, y compris le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDP détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont également été restructurées au cours de 2008.

3. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDP détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidités, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan de restructuration et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Effet sur les résultats du fonds particulier 303

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote-part des pertes attribuée au fonds particulier 303 est 6 285 000 $ pour un investissement dans le PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 20 090 000 $. La perte est composée :

- de la quote-part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 5 879 000 $ (2 921 000 $ en 2007);
- de la quote-part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 17 000 $ (404 000 $ en 2007); et
- de la quote-part des pertes matérialisées de 389 000 $ (101 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-neiges et au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, les montants attribuables aux régimes de retraite particuliers sont respectivement de 29 000 $ (16 000 $ en 2007), 0 $ (2 000 $ en 2007) 2 000 $ (1 000 $ en 2007) pour un investissement de 104 000 $.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier 303.

Engagements associés au PCAA de tiers et bancaire

En plus des montants investis dans le PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDP y mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part des engagements attribuée au fonds particulier 303 s'élève à 10 668 000 $.

Ainsi, le quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds particulier 303 de 5 879 000 $ présentée ci-dessus inclut 394 000 $ relatifs aux garantesi associées au PCAA (602 000 $ en 2007).

Puisque le fonds particulier 303 inclut également les montants relatifs au Régime de retraite des employés en fonction au Centre hospitalier Côte-des-Neiges et au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec, le montant attribuable aux régimes de retraite particuliers est de 2 000 $ (3 000 $ en 2007) pour des engagements de 56 000 $.

4. ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS DES RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

	2008	2007
Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	635 203 $	915 209 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	218 043	305 834
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	154 500	235 272
	1 007 746 $	1 456 315 $

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Évaluation des obligations relatives aux prestations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations ont été déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur des régimes.

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du RREGOP préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2005 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2007. Étant donné qu'il n'y a plus de participant actif, les hypothèses requises concernent le taux de mortalité des retraités et le rendement de l'actif. Le taux de rendement moyen de l'actif pour la période de 2009 à 2016 est de 6,8 % et il est de 7,5 % après 2016.

Évolution des obligations relatives aux prestations (suite)

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	1 047 879 $	1 131 978 $
Augmentation		
Perte actuarielle	31 297	
Modification des hypothèses actuarielles	1 302	38 678
Intérêts	63 736	71 128
	96 335	109 806
Diminution		
Gain actuariel		53 151
Prestations aux participants	134 630	140 754
	134 630	193 905
Diminution nette de l'exercice	38 295	84 099
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	1 009 584 $	1 047 879 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008

5. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Composée de :

Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent	622 552 $	647 688 $
Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount	120 178	125 536
Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais	266 854	274 655
	1 009 584 $	1 047 879 $

6. REVENUS DES FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Revenus nets de placements du fonds particulier	57 366 $	61 089 $
Intérêts sur dépôts à vue au fonds général	132	211
	57 498 $	61 300 $

Modification de la juste valeur		
(Pertes) gains réalisés à la vente de placements	(58 397) $	46 649 $
Quote-part des (pertes) gains réalisés par les portefeuilles spécialisés	(201 528)	122 150
(Pertes) non réalisées	(121 523)	(139 363)
	(381 448) $	29 436 $

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Ville de Saint-Laurent. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2008 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 622 522 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SAINT-LAURENT AU 31 DÉCEMBRE 2008, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 3 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des anciens employés de la Cité de Westmount. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2008 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 120 178 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES ANCIENS EMPLOYÉS DE LA CITÉ DE WESTMOUNT AU 31 DÉCEMBRE 2008, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 3 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite pour le président du Conseil de la Communauté urbaine de l'Outaouais. Cette évaluation est produite en fonction du profil du participant arrêté au 31 décembre 2008 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire aux états financiers; elle révèle que cette valeur est de 266 854 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE POUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS AU 31 DÉCEMBRE 2008, RÉALISÉE POUR LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME DANS LES ÉTATS FINANCIERS

À mon avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

J'ai produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 3 février 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE PARTICULIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations des régimes de retraite particuliers énumérés à la note 1 au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de ces régimes au 31 décembre 2008 ainsi que de leur évolution pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)
RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE
(L.R.Q., c. C-52.1)
COTISATIONS ET PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008		2007	
COTISATIONS				
Cotisations salariales, y compris les cotisations pour service antérieur				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		1 085		1 157
SOMMES DÉPOSÉES AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU		1 085		1 157
PRESTATIONS				
Prestations aux participants				
Rentes				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale	9 383		9 273	
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale	3 489		3 291	
Pension spéciale	12	12 884	12	12 576
Remboursements de cotisations, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale				199
Transferts, y compris les intérêts				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		130		752
Frais d'administration				
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale		37		18
SOMMES PUISÉES DANS LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU POUR PAYER LES PRESTATIONS ET LES FRAIS D'ADMINISTRATION		13 051		13 545

OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (note 4)
PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale
Pension spéciale

La description des régimes et de la pension spéciale fournie ci-dessous l'est à titre d'information. Pour obtenir des renseignements plus complets, les lecteurs devront se référer aux textes officiels suivants :

- la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (L.R.Q., chapitre C-52.1);
- le Règlement concernant le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale;
- la Loi accordant une pension à la veuve de M. Pierre Laporte (L.Q. 1970, chapitre 6).

a) Généralités

Le Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN) et le Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale (RPSMAN) sont administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA). Il s'agit de régimes à prestations déterminées offerts aux membres de l'Assemblée nationale. La pension spéciale est la prestation accordée à la veuve de M. Pierre Laporte.

b) Financement

Dans le cas du RRMAN, les prestations sont financées par les participants selon le taux de cotisation fixé par la loi et par le gouvernement, qui assume le solde des obligations relatives aux prestations.

Dans le cas du RPSMAN et de la pension spéciale, les prestations sont entièrement financées par le gouvernement.

c) Rentes de retraite

Les participants qui cessent d'être députés acquièrent le droit à une rente de retraite sans réduction actuarielle à l'âge de 60 ans ou avec réduction actuarielle s'ils ont moins de 60 ans. Toutefois, cette rente de retraite devient payable au plus tard le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le participant atteint l'âge de 69 ans, même s'il n'a pas cessé d'être député à cette date.

La rente de retraite équivaut à la somme des crédits de rente calculés annuellement en multipliant l'indemnité admissible reçue par 1,75 %, sans excéder 25 années de participation. Ces crédits de rente sont indexés en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Tout participant, qui a été député avant le 1er janvier 1983 et qui était député le 1er janvier 1992, a également droit à une rente de retraite égale à 75 % du total des cotisations portées à son crédit avant le 1er janvier 1983, qui n'ont pas été remboursées et qui ont été indexées depuis le 1er janvier 1984. Ce pourcentage peut être inférieur à 75 % si le député n'était pas en fonction le 31 décembre 1991 et qu'il avait moins de 8 années de service.

Les participants acquièrent le droit à une prestation du RPSMAN à la date où ils acquièrent le droit à une rente de retraite selon le régime de base. La prestation équivaut à la somme des montants calculés annuellement, qui correspond à l'excédent de 4 % de l'indemnité annuelle totale sur le crédit de rente calculé selon le RRMAN. La prestation est indexée en fonction de la hausse du coût de la vie jusqu'au moment où le participant prend sa retraite.

Le montant de la pension spéciale versée à la veuve de M. Pierre Laporte a été fixé par la loi.

1. DESCRIPTION DES RÉGIMES (suite)

Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale
Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale
Pension spéciale (suite)

d) Prestations de survivants

Si une personne décède alors qu'elle participait au RRMAN ou bénéficiait d'une rente de retraite, son conjoint a droit à une rente égale à 60 % de la rente qu'aurait eu le droit de recevoir ou que recevait cette personne. Chaque enfant à charge a droit à une rente égale à 10 % de cette rente de retraite ou à 20 % s'il n'y a pas de rente versée au conjoint.

Pour le participant qui, avant le 1er janvier 1992, avait opté pour une continuité à 50 % ou 100 % de la rente en faveur du conjoint survivant, l'option choisie reste en vigueur.

Les rentes versées au conjoint et aux enfants à charge, ou à ces derniers seulement, ne peuvent excéder le montant de la rente de retraite que le participant aurait eu le droit de recevoir ou que le retraité recevait.

Les mêmes règles que celles du régime de base s'appliquent aux prestations payables selon le RPSMAN.

e) Prestations de fin d'emploi

La personne qui cesse de participer au RRMAN avant d'être admissible à une rente de retraite immédiate peut recevoir, à certaines conditions, le remboursement de la valeur actuarielle de la rente.

f) Indexation des rentes

Les rentes versées par le RRMAN et le RPSMAN sont pleinement indexées en fonction de la hausse du coût de la vie pour la portion de la rente qui correspond au service acquis avant le 1er janvier 1983 et sont partiellement indexées pour la portion de la rente qui correspond au service acquis après le 31 décembre 1982.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction de la CARRA ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des cotisations et des prestations et sur l'évaluation des obligations relatives aux prestations pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Cotisations salariales

Les rajustements apportés aux cotisations salariales sont comptabilisés au moment où leur montant est déterminé.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Pour l'exercice, la cotisation salariale au RRMAN s'élève à 9 % de l'indemnité admissible. Le RPSMAN n'est pas contributif.

Les cotisations salariales sont déposées au Fonds consolidé du revenu. En vertu de la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, le gouvernement n'a pas l'obligation de verser de cotisations aux régimes. Toutefois, il est tenu de pourvoir au paiement de l'ensemble des prestations au moment où elles deviennent payables, en puisant les sommes dans le Fonds consolidé du revenu.

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, les obligations relatives aux prestations doivent être déterminées selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables retenues par l'administrateur des régimes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Les hypothèses retenues par la CARRA sont celles jugées les plus probables par ses actuaires dans le cadre de l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) préparée sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2002 et présentée au comité de retraite le 15 octobre 2004. Des modifications ont été apportées à certaines hypothèses pour tenir compte du profil des participants et des dispositions particulières des régimes. Les hypothèses économiques à court terme tiennent compte des données connues à la date du dépôt de l'évaluation.

Les actuaires de la CARRA ont établi la valeur actuarielle des prestations constituées du RRMAN à 110 986 000 $ et celle du RPSMAN à 51 058 000 $ au 31 décembre 2004 et les ont estimées respectivement à 110 065 000 $ et à 67 021 000 $ au 31 décembre 2008.

Évolution des obligations relatives aux prestations

	2008	2007
RRMAN		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	110 331	111 348
Augmentation		
Intérêts	7 350	7 184
Prestations constituées	1 909	2 035
	9 259	9 219
Diminution		
Prestations aux participants	9 525	10 236
Diminution nette de l'exercice	266	1 017
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	110 065	110 331
RPSMAN		
Valeur actuarielle des prestations constituées au début	63 073	59 101
Augmentation		
Intérêts	4 339	3 960
Prestations constituées	3 098	3 303
	7 437	7 263
Diminution		
Prestations aux participants	3 489	3 291
Augmentation nette de l'exercice	3 948	3 972
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin	67 021	63 073
	177 086	173 404

4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS (suite)

Principales hypothèses économiques

Les hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées sont les suivantes :

	Taux à long terme	Taux à moyen terme
Inflation	3,50 %	2,60 %
Rendement net d'inflation	4,50 %	4,50 %
Progression des indemnités nette d'inflation	1,00 %	0,00 %

Les taux à moyen terme représentent les taux moyens pour la période de 2005 à 2013 alors que les taux à long terme représentent les taux utilisés à compter de 2014. L'hypothèse relative au rendement est déterminée en présumant que, si les régimes étaient pleinement capitalisés, les sommes seraient investies dans un portefeuille identique à celui de la caisse des participants du RREGOP.

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT

Comme le gouvernement n'a pas constitué de caisse de retraite pour ces régimes, il inscrit au passif dans ses états financiers un montant déterminé en fonction de la valeur des prestations promises dont il a la charge, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada applicables au secteur public. Ce montant correspond à l'accumulation de sa charge de retraite et des intérêts sur les obligations, moins les prestations qu'il a versées. À ce montant s'ajoutent les sommes déposées au Fonds consolidé du revenu pour les régimes.

La charge de retraite relative aux régimes correspond à la somme du coût des prestations constituées, des modifications apportées à ces régimes durant l'année et des amortissements des redressements relatifs aux estimations des gains ou des pertes actuariels.

Le coût des prestations constituées est évalué selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

Évolution du passif inscrit dans les états financiers du gouvernement

	2008	2007
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice antérieur	160 447	154 208
Augmentation		
Cotisations encaissées	1 158	1 114
Charge de retraite		
Modifications apportées au RRMAN		3 683
Service courant	4 136	3 975
Service antérieur	1 093	(1 616)
Intérêts	11 040	10 807
	17 427	17 963
Diminution		
Prestations et frais d'administration acquittés par le gouvernement	13 615	11 724
Augmentation nette de l'exercice	3 812	6 239
Passif inscrit dans les états financiers du gouvernement au 31 mars de l'exercice courant	164 259	160 447
Estimation au 31 décembre	162 862	154 660

5. PASSIF INSCRIT DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GOUVERNEMENT (suite)

La Loi sur l'administration financière (L.R.Q., chapitre A-6) autorise le ministre des Finances à créer un fonds d'amortissement à la Caisse de dépôt et placement du Québec en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite gouvernementaux. Le gouvernement peut placer à long terme des sommes dans ce fonds jusqu'à concurrence du montant comptabilisé au passif dans ses états financiers au titre des régimes de retraite, avant déduction du solde de ce fonds (62 606 milliards de dollars au 31 mars 2008).

Les placements du fonds d'amortissement sont évalués par le gouvernement à une valeur de marché redressée, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celle prévue est amorti sur 5 ans. Au 31 décembre 2008, la valeur de marché redressée était de 31 994 milliards de dollars (juste valeur : 32 024 milliards de dollars). La valeur comptable du fonds d'amortissement était de 31 764 milliards de dollars au 31 mars 2008 et tenait compte de l'amortissement des gains et des pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu, lequel est calculé linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants des régimes de retraite.

6. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 110 986 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

ÉVALUATION ACTUARIELLE

Les actuaires de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de prestations supplémentaires des membres de l'Assemblée nationale. Cette évaluation est produite en fonction du profil des participants arrêté au 31 décembre 2004 dans le but de déterminer la valeur des obligations découlant du Régime à inscrire à l'état financier; elle révèle que cette valeur est de 51 058 000 $ à cette date.

OPINION ACTUARIELLE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RAPPORT D'ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RÉGIME DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE AU 31 DÉCEMBRE 2004, RÉALISÉE AUX FINS DE LA PRÉSENTATION DE LA VALEUR DES OBLIGATIONS DÉCOULANT DU RÉGIME À L'ÉTAT FINANCIER

À notre avis,

- les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- les hypothèses sont conformes à la pratique actuarielle reconnue;
- l'évaluation a été produite conformément aux exigences du chapitre 4100 du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés.

Nous avons produit ce rapport et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Jean Dessureault, FICA, FSA
Actuaire

Alain Jacob, FICA, FSA
Actuaire

Québec, le 8 février 2007

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RÉGIMES DE RETRAITE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PENSION SPÉCIALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié l'état des cotisations et des prestations des régimes de retraite des membres de l'Assemblée nationale et pension spéciale de l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle des cotisations et des prestations de ces régimes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES
(L.R.Q., c. C-32.1.2)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (note 17)
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	34 083	31 450
Honoraires professionnels	12 601	11 685
Communications et transport	2 967	2 337
Location de locaux et d'équipement	3 315	3 131
Matériel et équipement	815	804
Fournitures de bureau	258	268
Entretien et réparations	2 070	1 299
Intérêts sur dette à long terme	234	228
Frais de financement	459	
Autres dépenses	65	159
Radiation de développement de systèmes informatiques	61	
Amortissement des immobilisations corporelles	2 287	1 876
Amortissement des actifs incorporels	5 007	4 009
	64 222	57 246
PRODUITS		
Frais assumés par le RREGOP		
Fonds des cotisations salariales	26 794	23 296
Fonds des cotisations patronales	27 044	23 296
Frais assumés par le RRPE		
Fonds des cotisations salariales	1 666	1 780
Fonds des cotisations patronales	1 766	1 780
Autres régimes de retraite	6 743	7 046
Autres sources de financement	161	233
	64 174	57 431
EXCÉDENT OU (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(48)	185
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	538	353
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	490	538

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (note 17)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 568	1 656
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec au coût (1,62 %)	2 866	3 037
Créances	67	51
Dû par les régimes de retraite (note 4)	8 944	9 892
Frais payés d'avance	23	
	14 468	14 636
Immobilisations (note 5)	91 176	65 901
Dû par les régimes de retraite (note 4)	9 640	9 655
	100 816	75 556
	115 284	90 192
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 6)	68 575	42 285
Charges à payer et frais courus	9 406	10 749
Provision pour vacances (note 7)	3 912	3 681
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 10)	395	307
	82 288	57 022
Obligation relative aux congés de maladie (note 8)	7 368	7 562
Apports reportés (note 9)	20 395	20 257
Dette à long terme (note 10)	4 743	4 813
	114 794	89 654
EXCÉDENT CUMULÉ	490	538
	115 284	90 192

ENGAGEMENTS (note 15)

ÉVENTUALITÉS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Le président du conseil d'administration,
François Joly, FCA

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (note 17)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) de l'exercice	(48)	185
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 287	1 876
Amortissement des actifs incorporels	5 007	4 009
Radiation de développement de systèmes informatiques	61	
Amortissement des apports reportés	(5 788)	(5 885)
	1 519	185
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	(16)	1 638
Frais payés d'avance	(23)	
Dû par les régimes de retraite	963	(3 861)
Charges à payer et frais courus	(1 285)	(3 959)
Apports reportés – financement provenant des régimes	5 926	6 421
Provision pour vacances et obligations relatives aux congés de maladie	37	629
	5 602	868
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	7 121	1 053
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 068)	(190)
Acquisitions d'actifs incorporels	(30 275)	(25 022)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(32 343)	(25 212)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à court terme	26 290	24 785
Remboursement de la dette à long terme	(327)	(281)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	25 963	24 504
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	741	345
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 693	4 348
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 12)	5 434	4 693

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) a été constituée par la Loi sur la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (L.R.Q., chapitre C-32.1.2). Elle a pour fonction d'administrer les régimes de retraite des secteurs public et parapublic et les régimes de retraite ou d'assurances dont une loi, le Bureau de l'Assemblée nationale ou le gouvernement lui confie l'administration.

Le conseil d'administration détermine le montant du budget annuel de la CARRA, qui prévoit, entre autres, les montants attribuables aux frais d'administration du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et des autres régimes de retraite administrés par la CARRA.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges pour la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile de cinq années.

Les actifs incorporels composés de logiciels et de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût d'acquisition et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile et probable d'utilisation variant de 5 à 10 ans.

Les systèmes informatiques en développement sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

Intérêts capitalisés

Les intérêts relatifs au financement du Plan global d'investissement (PGI) sont capitalisés au coût des projets jusqu'à leur date de mise en service.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont passés en revue pour déterminer s'ils ont subi une réduction de valeur lorsque des événements ou des changements de situation permettent de croire que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est estimée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie nets non actualisés prévus à l'utilisation et à la cession éventuelle de l'actif. Si la CARRA considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, le montant de cette dépréciation sera alors comptabilisé aux résultats de l'exercice.

Apports reportés

Les apports reçus relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils se rapportent.

Congés de maladie accumulés

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées à l'aide de la méthode actuarielle de répartition des prestations, selon les hypothèses les plus probables déterminées par la CARRA. Les obligations et les dépenses correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces congés de maladie par les employés, soit en fonction des services rendus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées auxquels participent les employés de la CARRA étant donné que cette dernière ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la CARRA consiste à présenter dans la trésorerie et l'équivalent de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. MODIFICATION FUTURE DE CONVENTIONS COMPTABLES

L'Institut canadien des comptables agréés a publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers de l'exercice ouvert le 1er janvier 2009.

La CARRA prévoit que l'application de ces nouvelles dispositions aura des impacts mineurs sur ses états financiers.

4. DÛ PAR LES RÉGIMES DE RETRAITE

Les sommes représentent principalement les montants récupérables auprès des régimes de retraite concernant la provision pour vacances, l'obligation relative aux congés de maladie ainsi que le mobilier intégré et les aménagements financés à long terme.

5. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier intégré et aménagement	9 798	6 456	3 342	4 348
Mobilier intégré et aménagement - PGI	470	69	401	218
Matériel informatique	4 164	3 382	782	1 262
Matériel informatique - PGI	4 141	325	3 816	3 199
Équipement	74	43	31	9
	18 647	10 275	8 372	9 036
Actifs incorporels				
Logiciels	1 291	792	499	531
Logiciels - PGI	759	95	664	731
Développement de systèmes informatiques	31 432	21 666	9 766	10 286
Développement de systèmes Informatiques - PGI	15 588	1 052	14 536	
	49 070	23 605	25 465	11 548
Développement de systèmes informatiques en cours	2 417		2 417	628
Développement de systèmes informatiques en cours - PGI	54 922		54 922	44 689
	57 339		57 339	45 317
	106 409	23 605	82 804	56 865
	125 056	33 880	91 176	65 901

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

5. IMMOBILISATIONS (suite)

Le coût des immobilisations inclut un montant de 58 503 273 $ (2007 : 49 475 933 $) qui n'a pas été amorti car les travaux de développement n'étaient pas terminés et les systèmes n'étaient pas encore opérationnels à la fin de l'exercice.

Ce montant se détaille comme suit :

- Développement de systèmes informatiques (PGI) : 54 922 321 $ (2007 : 44 688 484 $);
- Développement de systèmes informatiques (autres projets) : 2 417 108 $ (2007 : 628 289 $);
- Logiciels (PGI) : 105 147 $ (2007 : 731 194 $);
- Matériel informatique (PGI) : 1 058 697 $ (2007 : 3 199 487 $);
- Matériel informatique (autres projets) : 0 $ (2007 : 10 826 $);
- Mobilier intégré et aménagement (PGI) : 0 $ (2007 : 217 653 $).

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 530 746 $.

La CARRA a entrepris une démarche complète et globale de modernisation de ses processus d'affaires et de ses systèmes. Cette démarche s'est concrétisée par le PGI qui propose une vision d'affaires renouvelée et une nouvelle architecture d'entreprise. C'est dans ce contexte que la CARRA présente distinctement dans ses états financiers les projets du PGI, incluant le projet Renouvellement et intégration des systèmes essentiels (RISE).

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé la CARRA à contracter des emprunts à court terme ou sur marge de crédit jusqu'au 31 décembre 2009 pour financer la réalisation du PGI. Le montant de ces emprunts est limité à 87 136 735 $. Le 24 mars 2009, le conseil d'administration a adopté une résolution concernant l'institution d'un régime d'emprunt à court ou à long terme qui porterait l'emprunt à 113 400 000 $ jusqu'au 31 décembre 2010. La CARRA est en attente de l'approbation du décret. Selon les ententes intervenues entre les parties, le RREGOP et le RRPE se sont engagés à assumer respectivement 93 % et 7 % du coût de développement des systèmes informatiques du PGI. Il est prévu que la dépense relative à ce développement sera imputée au RREGOP et au RRPE au même rythme que la CARRA amortira celui-ci à compter de la date de la mise en service. Les emprunts sont contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le taux d'intérêt appliqué quotidiennement au solde des emprunts correspond au taux des acceptations bancaires canadiennes à la date d'émission déterminé en fonction de l'échéance du billet auquel s'ajoute une marge de 0,05 % pour les frais d'émission et de gestion des emprunts. Au 31 décembre 2008, la somme empruntée par la CARRA s'élève à 68 575 000 $ (42 285 000 $ au 31 décembre 2007).

7. PROVISION POUR VACANCES

	2008	2007
Solde au début	3 681	3 406
Plus		
Charges de l'exercice	3 179	2 922
Moins		
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 948)	(2 647)
Solde à la fin	3 912	3 681

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. OBLIGATION RELATIVE AUX CONGÉS DE MALADIE

La CARRA a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation de l'obligation relative aux congés de maladie accumulés. L'obligation est dorénavant évaluée selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet d'augmenter de 225 114 $ la valeur de l'obligation au 31 décembre 2008. L'effet de ce changement a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

	2008	2007
Solde au début	7 562	7 208
Plus		
Charges de l'exercice		
Moins	638	1 205
Prestations versées au cours de l'exercice	(832)	(851)
Solde à la fin	7 368	7 562

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

Rendement net d'inflation	2,25 %
Taux d'inflation	2,00 %
Progression des salaires nette d'inflation	0,75 %
Taux d'actualisation	4,25 %

9. APPORTS REPORTÉS

	2008	2007
Solde au début déjà établi	20 257	23 977
Redressement*		(4 256)
Solde redressé	20 257	19 721
Apports reportés de l'exercice		
Financement provenant des régimes	5 926	6 421
Amortissement des apports reportés	(5 788)	(5 885)
Solde à la fin	20 395	20 257

* Un redressement des sommes affectées poste « Apports reportés de l'exercice » au cours des années antérieures à 2007 est effectué afin de régulariser les acquisitions à l'égard du PGI et leur financement par les régimes de retraite. Les postes concernés par ce redressement sont les suivants :

– Apports reportés : 4 256 000 $
– Dû par les régimes de retraite : (4 256 000 $)

Ce redressement n'a pas d'effet sur les résultats et sur l'excédent cumulé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

10. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunts à la Société immobilière du Québec		
Au taux de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 18 079 $, échéant le 30 avril 2021	2 028	2 146
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 6 308 $, échéant le 30 novembre 2020	690	732
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 11 115 $, échéant le 31 août 2020	1 197	1 272
Au taux de 4,69 %, remboursable par versements mensuels de 1 781 $, échéant le 31 décembre 2010	41	60
Au taux de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 6 909 $, échéant le 30 avril 2022	831	876
Au taux de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 729 $, échéant le 31 mars 2012	26	34
Au taux de 4,28 % remboursable par versements mensuels de 5 832 $, échéant le 30 septembre 2013	300	
Au taux de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 1 288 $, échéant le 31 août 2010	25	
	5 138	5 120
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	395	307
	4 743	4 813

Versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices

2009	395
2010	408
2011	395
2012	406
2013	406
	2 010

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la CARRA participent au RREGOP, au RRPE ou au RRF. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations patronales de la CARRA imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 142 689 $ (2007 : 1 738 561 $). Les obligations de la CARRA envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

12. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2008	2007
Encaisse	2 568	1 656
Dépôt à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	2 866	3 037
	5 434	4 693

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

12. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les intérêts payés par la CARRA au cours de l'exercice s'élèvent à 634 000 $ (2007 : 228 000 $).

Au cours de l'exercice, la CARRA a acquis des immobilisations au coût de 32 630 000 $ (2007 : 30 543 000 $), dont un montant de 5 637 000 $ (2007 : 5 695 000 $) est inclus dans les comptes fournisseurs au 31 décembre 2008. Elle a également pris en charge une dette à long terme de 345 000 $ (2007 : 947 000 $) et un emprunt à court terme de 26 290 000 $ (2007 : 24 785 000 $).

13. FONDS LOCAL POUR LE PROGRAMME DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La CARRA administre un programme de préparation à la retraite à l'intention des employés du gouvernement du Québec. Elle est autorisée à facturer aux ministères et aux organismes les frais reliés à la tenue des rencontres et à détenir à cette fin un fonds local. Ces données financières ne sont pas incluses aux postes du bilan et des résultats. Les opérations de ce fonds se détaillent comme suit :

	2008	2007
Solde du fonds local au début	160	106
Encaissements	1 101	993
Déboursés	(1 078)	(939)
Solde du fonds local à la fin	183	160

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La CARRA ne court aucun risque important à l'égard de ses créances et à l'égard du poste « Dû par les régimes de retraite » car la quasi-totalité des sommes à recevoir provient des fonds des régimes de retraite.

Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers qui portent un taux d'intérêt fixe n'exposent pas la CARRA à des risques importants de fluctuation de taux. Pour les instruments financiers à taux variable, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait varier les résultats nets de 30 000 $.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du poste « Dû par les régimes de retraite » ne peut être estimée avec suffisamment de fiabilité, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'actif financier.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée en utilisant des analyses de flux de trésorerie actualisés d'après le taux d'emprunt courant correspondant qui s'applique à des emprunts semblables. La juste valeur de la dette à long terme au 31 décembre 2008 est de 5 149 305 $ (2007 : 5 132 650 $).

15. ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2008, les engagements contractuels pour l'acquisition de biens et de services relatifs à des contrats de location d'équipement et d'honoraires professionnels se détaillent comme suit :

2009	24 956
2010	6 118
2011	993
	32 067

16. ÉVENTUALITÉS

Un recours juridique a été intenté contre la CARRA. La partie demanderesse remet en cause le processus d'appels d'offres utilisé lors de l'octroi d'un contrat. La somme réclamée est de 825 000 $ plus les intérêts. La CARRA n'est cependant pas en mesure de statuer sur l'issue de ce dossier.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des régimes de retraite et de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant nécessairement être fondés sur le jugement et des estimations. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans ce rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'appuie sur des systèmes de contrôles comptables internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Direction de la vérification interne et de la gestion des risques procède à des vérifications périodiques de différents secteurs d'activité de la CARRA. Sa vérification comprend l'examen et l'évaluation de l'existence, de la pertinence et de la suffisance du contrôle interne.

La CARRA reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires de la CARRA procèdent à une évaluation actuarielle triennale et à une estimation annuelle des obligations relatives aux prestations figurant dans les états financiers préparés par la CARRA en tenant compte de la pratique actuarielle reconnue et font part de leurs conclusions à la CARRA.

Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les états financiers et le rapport annuel de gestion de la CARRA. Il a également la responsabilité d'approuver les états financiers des régimes de retraite, à moins que cette fonction n'ait été confiée en vertu des dispositions d'une loi ou d'un régime de retraite à un comité de retraite et que celui-ci l'ait exercée dans le délai prévu par cette loi ou ce régime. Le comité de vérification constitué par le conseil d'administration examine les états financiers de la CARRA et ceux des régimes de retraite avec le Vérificateur général du Québec. Ce comité recommande l'approbation des états financiers de la CARRA et ceux des régimes de retraite au conseil d'administration, à l'exception des états financiers des régimes de retraite qui ont fait l'objet d'une approbation par le comité de retraite concerné.

Le Vérificateur général du Québec a pour mandat de procéder à la vérification des états financiers préparés par la CARRA, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et comporte l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Jocelyne Dagenais

La directrice des ressources financières et matérielles,
Marie-France Soucy, CA

Québec, 9 avril 2009

COMMISSION ADMINISTRATIVE DES RÉGIMES DE RETRAITE ET D'ASSURANCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2008, l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 24 avril 2009

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-33.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total (Redressé) (note 2)
PRODUITS				
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	15 068 226 $		15 068 226 $	8 238 486 $
Contributions des partenaires (note 5)	1 178 407		1 178 407	1 245 334
Intérêts	384 077	56 529 $	440 606	325 618
Billetterie et activités éducatives	414 096		414 096	321 099
Locations	166 783		166 783	157 793
Autres	114 942		114 942	36 397
	17 326 531	56 529	17 383 060	10 324 727
CHARGES				
Aide financière (note 6)	334 432	251 467	585 899	420 829
Traitements et avantages sociaux	3 175 292		3 175 292	2 688 248
Taxes foncières et scolaires	1 406 137		1 406 137	937 850
Services professionnels et administratifs	1 725 733	278 895	2 004 628	2 271 771
Transport et communication	480 634		480 634	319 946
Entretien et réparations	1 104 681		1 104 681	682 165
Fournitures et approvisionnements	595 833	69 249	665 082	470 102
Loyers	541 495		541 495	465 339
Amortissement des immobilisations corporelles	3 203 501		3 203 501	449 348
Frais financiers (note 7)	3 350 382		3 350 382	1 248 053
	15 918 120	599 611	16 517 731	9 953 651
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 408 411 $	(543 082) $	865 329 $	371 076 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009				2008
	Opérations courantes				
	Investis en immobilisations corporelles	Solde du fonds	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 171 092 $		3 177 529 $	4 348 621 $	3 977 545 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(379 910)	1 788 321 $	(543 082)	865 329	371 076
Investissements en immobilisations corporelles	634 655	(634 655)			
	1 425 837	1 153 666	2 634 447	5 213 950	4 348 621
Virement interfonds (notes 3 et 18)		(1 153 666)	1 153 662		
SOLDE À LA FIN	1 425 837 $		3 788 109 $	5 213 950 $	4 348 621 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009				2008
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Élimination des transactions interfonds	Total	Total (Redressé) (note 2)
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	3 575 148 $	2 469 241 $		6 044 389 $	4 250 455 $
Créances et intérêts courus (note 8)	3 324 324	1 718		3 326 042	2 800 166
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités d'encaissement		1 363 191	(1 363 191) $		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	6 354 470			6 354 470	6 199 520
Contributions à recevoir (note 9)	689 768			689 768	2 403 023
Frais payés d'avance	309 266			309 266	316 243
	14 252 976	3 834 150	(1 363 191)	16 723 935	15 969 407
Encaisse réservée pour des acquisitions d'immobilisations corporelles	5 407 744			5 407 744	12 306 544
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	75 826 906			75 826 906	80 274 674
Contributions à recevoir (note 9)	15 000			15 000	35 000
Frais reportés	84 155			84 155	105 026
Immobilisations corporelles (note 10)	92 182 188			92 182 188	87 874 226
	187 768 969 $	3 834 150 $	(1 363 191) $	190 239 928 $	196 564 877 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2009

	2009								2008	
	Opérations courantes		Fonds pour la mise en valeur de la capitale		Élimination des transactions interfonds		Total		Total (Redressé) (note 2)	
PASSIF										
À court terme										
Fournisseurs et autres charges à payer (note 12)	4 073 298	$	46 037	$			4 119 335	$	6 448 528	$
Créances interfonds, sans intérêts ni modalités de remboursement	1 363 191				(1 363 191)	$				
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 13)	755 585						755 585		457 754	
Contributions reportées (note 14)	252 227						252 227		471 538	
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 15)	6 369 719						6 369 719		6 214 108	
	12 814 020		46 037		(1 363 191)		11 496 866		13 591 928	
Contributions reportées (note 14)	18 685						18 685		47 386	
Dette à long terme (note 15)	75 455 178						75 455 178		80 316 598	
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	7 357 023						7 357 023		11 642 625	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 16)	72 196 361						72 196 361		68 115 854	
	167 841 267		46 037		(1 363 191)		166 524 113		173 714 391	
AVOIR										
Apport du gouvernement du Québec (note 17)	18 501 865						18 501 865		18 501 865	
Solde de fonds —										
Investis en immobilisations corporelles	1 425 837						1 425 837		1 171 092	
Fonds pour la mise en valeur de la capitale			3 788 113				3 788 113		3 177 529	
	19 927 702		3 788 113				23 715 815		22 850 486	
	187 768 969	$	3 834 150	$	(1 363 191)	$	190 239 928	$	196 564 877	$

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Langlois, président et directeur général
Julie Suzanne Doyon, présidente du comité de vérification

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Opérations courantes	Fonds pour la mise en valeur de la capitale	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds				
Subventions du gouvernement du Québec	17 141 475 $		17 141 475 $	(15 564 522) $
Contributions des partenaires et clients	2 167 771		2 167 771	811 272
Créances interfonds		(472 963) $	(472 963)	(44 597)
Intérêts reçus	391 171	62 450	453 621	326 230
Sorties de fonds				
Fournisseurs et membres du personnel	(8 857 675)	(608 966)	(9 466 641)	(8 289 756)
Créances interfonds	472 963		472 963	44 597
Intérêts versés	(2 629 159)		(2 629 159)	(1 249 003)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	8 686 546	(1 019 479)	7 667 067	(23 965 779)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Dépôt sur acquisition d'immobilisations corporelles				2 089 010
Acquisition d'immobilisations corporelles	(10 995 215)		(10 995 215)	(35 895 812)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(10 995 215)		(10 995 215)	(33 806 802)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Encaisse réservée pour les acquisitions d'immobilisations corporelles	6 898 800		6 898 800	(1 968 524)
Nouvelle dette à long terme	1 508 296		1 508 296	30 544 896
Remboursement de la dette à long terme	(6 214 105)		(6 214 105)	(6 802 530)
Apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(3 962 507)		(3 962 507)	(815 117)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	6 891 598		6 891 598	34 688 094
Apport du gouvernement du Québec				2 340 034
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	5 122 082		5 122 082	57 986 853
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	2 813 413	(1 019 479)	1 793 934	214 272
ENCAISSE AU DÉBUT	1 915 401	2 335 054	4 250 455	4 036 183
Virement interfonds	(1 153 666)	1 153 666		
ENCAISSE À LA FIN	3 575 148 $	2 469 241 $	6 044 389 $	4 250 455 $

Des immobilisations corporelles d'un montant de 1 509 344 $ (2008 : 5 063 357 $) sont incluses dans les fournisseurs et autres charges à payer.

Les apports reportés destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles incluent des créances et intérêts courus ainsi que des contributions à recevoir pour des montants respectifs de 3 250 819 $ (2008 : 2 673 915 $) et 150 000 $ (2008 : 1 050 000 $).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la capitale nationale du Québec, personne morale instituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (L.R.Q., chapitre C-33.1) a pour objet de :

- contribuer à l'aménagement et à l'amélioration des édifices et équipements majeurs qui caractérisent une capitale;
- établir des places, des parcs et jardins, des promenades, des monuments et œuvres d'art;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'architecture et du paysage;
- contribuer à la conservation, à la mise en valeur et à l'accessibilité de places, de parcs et jardins, de promenades et voies publiques de même que de sites, ouvrages, monuments et biens historiques assurant l'embellissement ou le rayonnement de la capitale;
- contribuer à la réalisation de travaux destinés à améliorer l'accès à la capitale;
- contribuer à l'organisation et à la promotion d'activités et de manifestations à caractère historique, culturel et social destinées à mettre en valeur la capitale.

La Commission conseille le gouvernement sur :

- la localisation des bureaux et des effectifs du gouvernement, de ses ministères et de tout organisme gouvernemental;
- la construction, la conservation, l'aménagement et le développement sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des immeubles où logent le gouvernement, ses ministères et tout organisme gouvernemental;
- l'aménagement, sur le territoire de la communauté métropolitaine de Québec, des infrastructures de transport et de communication qui donnent accès à la capitale, la désignation des parcours cérémoniels, la localisation des missions diplomatiques et des organisations internationales et les conditions d'une présence internationale;
- l'aménagement et le développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec ainsi que de celui des municipalités locales et des municipalités régionales de comté qui en font partie.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, la Commission établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité pour le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA). Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les impacts de ce changement de référentiel comptable sont décrits ci-dessous.

Les états financiers des exercices antérieurs ont été redressés afin de reclasser les biens culturels dans leurs catégories d'immobilisations corporelles respectives. Ces immobilisations corporelles, de même que les apports reportés afférents, ont été amortis rétroactivement à leur date d'acquisition. L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers au 31 mars 2008. Ces changements n'ont eu aucune incidence sur les soldes de fonds de la Commission.

Résultats	
Subventions du gouvernement du Québec	94 906 $
Amortissement des immobilisations corporelles	94 906
Actif	
Immobilisations corporelles	(506 166)
Passif	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 391 956
Avoir	
Apport du gouvernement du Québec	(1 898 122)

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le Manuel de comptabilité pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada du secteur public, exige que celle ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

En vertu de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

Comptabilisation des produits

Les produits affectés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Commission a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Aide financière

L'aide financière est comptabilisée aux charges lorsque surviennent les faits qui lui donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme. L'amortissement est calculé selon la méthode d'amortissement linéaire sur la durée de la dette à laquelle il se rapporte.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur la dette à long terme durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Linéaire	5 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Équipement et mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Mobilier urbain	Linéaire	10 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Matériel roulant	Linéaire	33 1/3 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	20 %
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5 %

L'aménagement en cours de réalisation n'est pas amorti.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les œuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est comptabilisée.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008 (Redressé) (note 2)
Ministère de la Santé et des Services sociaux		
Fonctionnement	8 831 324 $	6 890 987 $
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	3 293 324	1 185 516
Projets spécifiques		
Fontaine de Tourny		31 674
Promenade Samuel-De Champlain	394 895	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	2 517 200	94 906
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	31 483	35 403
	15 068 226 $	8 238 486 $

5. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

	2009	2008
Ville de Québec	37 151 $	224 829 $
Société des établissements de plein air du Québec	133 495	833 531
Ministère de l'Éducation	15 000	20 000
Société immobilière du Québec		15 000
Assemblée nationale		10 384
Société du Grand Théâtre de Québec		3 750
Secrétariat de l'Ordre national du Québec	6 282	3 260
Ministère des Transports	24 243	
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	8 349	
Autres	660 196	134 580
	884 716	1 245 334
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	293 691	
	1 178 407 $	1 245 334 $

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

6. AIDE FINANCIÈRE

	2009	2008
Établissements scolaires québécois	133 205 $	108 174 $
Caisse de dépôt et placement du Québec	100 000	100 000
Télé Québec		40 000
Autres	352 694	172 655
	585 899 $	420 829 $

7. FRAIS FINANCIERS

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	3 327 242 $	1 224 272 $
Amortissement des frais reportés	20 872	20 872
Autres intérêts	2 268	2 909
	3 350 382 $	1 248 053 $

8. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2009	2008
Ville de Québec	2 383 631 $	1 851 221 $
Ministère des Transports *	860 265	816 044
Société des établissements de plein air du Québec *	47 994	55 892
Intérêts – opérations courantes	6 434	49 551
Intérêts – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	1 718	7 639
Autres	26 000	19 819
	3 326 042 $	2 800 166 $

* Au 31 mars 2009, un montant total de 908 259 $ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2008 : 871 936 $).

9. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2009	2008
Ville de Québec	138 589 $	489 459 $
Société des établissements de plein air du Québec *	237 178	897 230
Ministère des Relations internationales *	100 000	
Caisse de dépôt et placement du Québec *		750 000
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport *	15 000	30 000
Ministère des Transports *	24 243	
Autres	189 758	271 334
	704 768	2 438 023
Contributions exigibles au cours du prochain exercice	(689 768)	(2 403 023)
	15 000 $	35 000 $

* Au 31 mars 2009, un montant total de 376 421 $ représente des contributions à recevoir provenant d'entités sous contrôle commun (2008 : 1 677 230 $).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009						2008	
	Coût		Amortissement cumulé		Net		Net (Redressé) (note 2)	
Terrains	18 501 864	$			18 501 864	$	18 501 864	$
Parc du Bois de Coulonge	1				1		1	
Parc de l'Amérique Française	1				1		1	
Parc du Cavalier du Moulin	1				1		1	
Parc de la Francophonie	1				1		1	
Parc de l'Amérique Latine	1				1		1	
Domaine Cataraqui	1				1		1	
Bâtiments	7 638 222		807 370	$	6 830 852		1 630 776	
Équipement informatique	632 561		523 605		108 956		113 916	
Équipement et mobilier de bureau	643 727		370 389		273 338		182 010	
Mobilier urbain	847 905		63 593		784 312			
Améliorations locatives	289 318		192 086		97 232		116 044	
Matériel roulant	79 124		42 594		36 530		37 880	
Aménagement dans les parcs	5 600 468		4 871 385		729 083		567 832	
Aménagement d'une promenade	63 508 155		2 381 556		61 126 599			
Aménagement en cours de réalisation	3 693 416				3 693 416		66 723 898	
	101 434 766	$	9 252 578	$	92 182 188	$	87 874 226	$

Des intérêts représentant une somme de 3 942 195 $ (2008 : 3 074 186 $) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Le 24 juin 2008, des aménagements en cours de réalisation totalisant 69 921 878 $ ont été complétés et transférés dans les autres catégories d'immobilisations corporelles.

Au cours de l'exercice, trois œuvres d'art ont été réalisées dans le cadre du projet de la promenade Samuel De Champlain au coût de 478 422 $. L'une, ***Là où la terre fait danser les mâts***, s'inscrit dans la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Les deux autres, ***Structures de vent*** et ***Plonger***, ont été réalisées grâce aux contributions financières du secteur privé.

11. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Commission dispose d'un emprunt bancaire non utilisé de 500 000 $ garanti par le gouvernement du Québec, renouvelable le 30 novembre 2009 et portant intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2009, le taux d'intérêt était de 2,5 %.

12. FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2009		2008	
Fournisseurs – opérations courantes	2 522 020	$	4 847 610	$
Fournisseurs – Fonds pour la mise en valeur de la capitale	46 037		55 392	
Traitements et avantages sociaux	84 733		75 543	
Vacances à payer (note 20)	336 026		264 397	
Congés de maladie à payer (note 20)	41 418		36 788	
Intérêts à payer sur la dette à long terme	1 089 101		1 168 798	
	4 119 335	$	6 448 528	$

Au 31 mars 2009, un montant total de 613 771 $ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2008 : 159 705 $).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

13. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

Les subventions du gouvernement du Québec reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux subventions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	2009	2008
Solde au début	457 754 $	905 986 $
Subventions reçues au cours de l'exercice	618 011	661 734
	1 075 765	1 567 720
Subventions comptabilisées à titre de produits de l'exercice	(320 180)	(1 109 966)
Solde à la fin	755 585 $	457 754 $

14. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reportées dans le fonds des opérations courantes se rapportent aux contributions reçues au cours des exercices considérés qui sont destinées à couvrir les charges des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2009	2008
Solde au début	518 924 $	288 834 $
Contributions reçues au cours de l'exercice	202 812	577 588
	721 736	866 422
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice	(450 824)	(347 498)
Solde à la fin	270 912	518 924
Contributions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(252 227)	(471 538)
	18 685 $	47 386 $

Au 31 mars 2009, un montant total de 134 971 $ représente des contributions reportées provenant d'entités sous contrôle commun (2008 : 64 601 $).

15. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :		
5,37 %, remboursable par versements semestriels en capital de 171 198 $ et un versement final de 2 225 779 $ le 1er décembre 2010 *	2 739 174 $	3 081 571 $
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 345 842 $, échéant le 1er décembre 2010 *	1 383 368	2 075 052
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 103 333 $ et un versement final de 1 343 333 $ le 1er décembre 2010 *	1 653 333	1 860 000
Montants à reporter	5 775 875 $	7 016 623 $

15. DETTE À LONG TERME (suite)

	2009	2008
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec (suite) :		
Montants reportés	5 775 875 $	7 016 623 $
6,06 %, remboursable par versements semestriels en capital de 42 000 $ et un versement final de 1 386 000 $ le 1er décembre 2010 *	1 512 000	1 596 000
6,09 %, remboursable par versements semestriels en capital de 112 205 $ et un versement final de 2 244 109 $ le 1er octobre 2012 *	3 029 547	3 253 958
4,59 %, remboursable par versements semestriels en capital de 81 866 $, échéant le 1er décembre 2016 *	1 309 861	1 473 594
5,64 %, remboursable par versements semestriels en capital de 318 623 $, échéant le 16 janvier 2018 *	5 735 218	6 372 464
4,8 %, remboursable par versements semestriels en capital de 415 827 $, échéant le 31 mars 2026 *	14 138 105	14 969 758
4,6 %, remboursable par versements semestriels en capital de 641 122 $, échéant le 1er juin 2025 *	21 157 026	22 439 270
5,05 %, remboursable par versements semestriels en capital de 747 050 $, échéant le 1er décembre 2025 *	25 399 711	26 893 812
4,4 %, remboursable par versements semestriels en capital de 82 395 $, échéant le 1er décembre 2018 *	1 647 899	1 812 689
3,9 %, remboursable par versements semestriels en capital de 75 415 $, et un versement final de 452 488 $ le 1er juin 2016 *	1 508 296	
Emprunt garanti par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine :		
5,25 %, remboursable par versements mensuels de 9 030 $, capital et intérêts, renouvelable le 5 avril 2010, échéant le 5 avril 2015 *	563 250	639 840
Emprunt à la Société immobilière du Québec :		
4,5 %, remboursable par versements mensuels de 1 423 $, capital et intérêts, échéant le 31 mars 2012	48 109	62 698
	81 824 897	86 530 706
Portion échéant au cours du prochain exercice	(6 369 719)	(6 214 108)
	75 455 178 $	80 316 598 $

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2010	6 369 719 $
2011	11 410 612
2012	4 965 933
2013	7 080 911
2014	4 724 597

* Les versements en capital et intérêts sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à ces fins.

16. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des subventions du gouvernement du Québec et des contributions des partenaires. L'apport se détaille comme suit :

	2009		2008 (Redressé) (note 2)	
Solde au début	68 115 854	$	33 522 666	$
Subventions et contributions reçues au cours de l'exercice	6 891 398		34 688 094	
	75 007 252		68 210 760	
Amortissement des apports reportés	(2 810 891)		(94 906)	
Solde à la fin	72 196 361	$	68 115 854	$

17. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant de l'apport du gouvernement du Québec correspond au coût des terrains financés par des emprunts à long terme dont les versements en capital seront assumés par des subventions du gouvernement du Québec. L'apport se détaille comme suit :

	2009		2008 (Redressé) (note 2)	
Terrains	18 501 865	$	18 501 865	$

18. VIREMENT INTERFONDS

Le montant de 1 153 666 $ représente l'excédent des sommes reçues par la Commission et qui, selon sa loi constitutive, doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale.

19. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale. Au 31 mars 2009, la Commission a des engagements jusqu'en 2012 qui totalisent 2 748 185 $ (2008 : 5 764 000 $).

Les paiements minimums exigibles au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2010	2 236 789	$
2011	334 001	
2012	177 395	

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur; ces cotisations imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 195 364 $ (2008 : 148 522 $).

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour les congés de maladie et les vacances (note 12)

	2009		2008	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	36 788 $	264 397 $	29 082 $	213 402 $
Charge de l'exercice	62 271	364 225	49 651	288 953
Prestations versées au cours de l'exercice	(57 641)	(292 596)	(41 945)	(237 958)
Solde à la fin	41 418 $	336 026 $	36 788 $	264 397 $

21. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme ainsi que l'encaisse réservée pour l'acquisition d'immobilisations corporelles représentent une estimation raisonnable de leur juste valeur compte tenu de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la Commission pourrait se prévaloir à la date du bilan pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers.

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme				
Emprunts sur billet du Fonds de financement	81 213 538 $	90 353 487 $	85 828 168 $	88 776 442 $
Emprunts garantis par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	563 250	570 756	639 840	646 700
Emprunt de la Société immobilière du Québec	48 109	48 109	62 698	62 698

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations provenant d'apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Commission conclut des opérations commerciales avec les entités apparentées dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers. Les transactions d'achat et de vente d'immobilisations conclues entre les entités apparentées sont comptabilisées à la valeur comptable du cédant et présentées à la note 10.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnait qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Langlois,
Président et directeur général

Hélène Turcotte,
Directrice des affaires administratives

Québec, le 22 juin 2009

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission de la capitale nationale du Québec au 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 juin 2009

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R 20)
FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
REVENUS		
Prélèvements	68 060	60 679
Tarification de services	7 733	7 197
Pénalités	1 686	1 392
Participations volontaires	885	843
Virement d'indemnités de congés annuels et jours fériés chômés et de réclamations non identifiées ou non réclamées	284	173
Revenus de placements	2 671	3 035
Revenus de location et autres	1 674	1 002
	82 993	74 321
DÉPENSES		
Rémunération et administration du personnel (note 13)	78 713	81 781
Dépenses administratives	17 140	14 511
Gestion immobilière	4 050	3 589
Amortissement – immobilisations corporelles	2 152	2 335
Amortissement – actifs incorporels	1 011	1 421
Relations publiques et autres	1 417	1 410
Contribution au Fonds du commissaire de l'industrie de la construction et à la Commission des relations du travail	1 130	948
Dépenses avant les éléments suivants	105 613	105 995
Virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance	(21 769)	(22 141)
Virements provenant du Fonds de formation et du Plan de formation	(2 075)	(1 807)
Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	(3 310)	(4 139)
Subventions du gouvernement du Québec	(7 662)	(7 932)
	70 797	69 976
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	12 196	4 345
AVOIR AU DÉBUT	49 552	45 207
AVOIR À LA FIN	61 748	49 552

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	28 282	79 716
Placements et revenus courus (note 5.1)	60 013	
Prélèvements à recevoir	6 190	6 820
Débiteurs	2 418	1 511
Frais payés d'avance	609	1 622
	97 512	89 669
Immobilisations corporelles (note 6.1)	20 078	20 156
Actifs incorporels (note 6.1)	3 280	3 520
Actif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 13)	23 180	19 755
	144 050	133 100
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus	16 427	23 605
Subventions du gouvernement du Québec reportées	2 275	1 879
Revenus reportés	291	296
	18 993	25 780
Passif au titre des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs (note 13)	63 309	57 768
	82 302	83 548
AVOIR	61 748	49 552
	144 050	133 100

ENGAGEMENTS (note 11)
ÉVENTUALITÉS (note 12)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	12 196	4 345
Ajustements pour :		
Amortissement – immobilisations corporelles	2 152	2 335
Amortissement – actifs incorporels	1 011	1 421
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	13	44
Augmentation des prestations constituées en vertu des avantages sociaux futurs	2 116	7 554
	17 488	15 699
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8.1)	(6 051)	10 081
	11 437	25 780
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(60 013)	27 706
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 087)	(13 179)
Acquisition d'actifs incorporels	(771)	(1 057)
	(62 871)	13 470
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(51 434)	39 250
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	79 716	40 466
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5.1)	28 282	79 716

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008				2007
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
ACTIF					
Placements					
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 5.2)	2 984 151	2 564 454	4 268 662	9 817 267	11 740 174
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	(248)	2 062	15 256	17 070	44 613
Placements et revenus courus (note 5.1)	673	4 345	32 196	37 214	
	2 984 576	2 570 861	4 316 114	9 871 551	11 784 787
Créances					
Cotisations des salariés à recevoir	40	18 489		18 529	21 140
Cotisations des employeurs à recevoir	22 374	12 447		34 821	41 234
Transfert à recevoir du compte général			38 148		
Transfert à recevoir du compte complémentaire			15 350		
	3 006 990	2 601 797	4 369 612	9 924 901	11 847 161
PASSIF					
Créditeurs	4 639	989		5 628	1 473
Cotisations à rembourser après retraite		30 989		30 989	26 461
Rentes et prestations forfaitaires à payer	6 450	3 284	1 946	11 680	11 690
Transferts à payer au compte des retraités	38 148	15 350			
	49 237	50 612	1 946	48 297	39 624
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 9)	2 957 753	2 551 185	4 367 666	9 876 604	11 807 537

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008				2007
	Compte général	Compte complémentaire	Compte des retraités	Total	Total
AUGMENTATION DE L'ACTIF					
Cotisations des salariés (note 9.3)	658	242 640		243 298	218 972
Cotisations des employeurs (note 9.3)	287 418	173 780		461 198	417 335
Cotisations et contributions après retraite		30 675		30 675	26 169
Revenus de placements	154 315	120 399	215 254	489 968	475 006
Gain net non réalisé des placements					115 186
Transfert du compte général			422 239		
Transfert du compte complémentaire			136 328		
	442 391	567 494	773 821	1 225 139	1 252 668
DIMINUTION DE L'ACTIF					
Rentes et prestations forfaitaires	32 480	15 005	541 579	589 064	554 390
Remboursement des heures après retraite		30 759		30 759	28 014
Perte nette non réalisée des placements	789 097	614 037	1 107 355	2 510 489	
Dépenses imputées par le fonds général d'administration	21 292	192		21 484	21 882
Transfert des biens non réclamés au ministère du Revenu	4 000			4 000	
Transferts au compte des retraités	422 239	136 328			
Dépenses administratives	276			276	244
	1 269 384	796 321	1 648 934	3 156 072	604 530
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET	(826 993)	(228 827)	(875 113)	(1 930 933)	648 138
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - AU DÉBUT	3 784 746	2 780 012	5 242 779	11 807 537	11 159 399
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS - À LA FIN	2 957 753	2 551 185	4 367 666	9 876 604	11 807 537

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance		Total	
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	21 813	68 116	984	4 316	22 797	72 432
Placements et revenus courus (note 5.1)	530 434	483 763	41 475	42 233	571 909	525 996
Contributions des employeurs à recevoir	20 015	23 817	2 211	1 956	22 226	25 773
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 14)	609	1 137	50	99	659	1 236
	572 871	576 833	44 720	48 604	617 591	625 437
PASSIF						
Créditeurs	10 324	5 932	14	21	10 338	5 953
Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles	152 573	132 062	9 788	8 699	162 361	140 761
Cotisations volontaires des salariés reportées	11 830	10 994			11 830	10 994
Contributions des employeurs reportées	205 352	193 235	11 399	10 480	216 751	203 715
Passifs actuariels (note 10)	74 573	70 998			74 573	70 998
	454 652	413 221	21 201	19 200	475 853	432 421
AVOIR (note 16)	118 219	163 612	23 519	29 404	141 738	193 016
	572 871	576 833	44 720	48 604	617 591	625 437

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIMES D'ASSURANCE

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007	2008	2007	2008	2007
	Régime d'assurance de base		Régimes supplémentaires d'assurance		Total	
AUGMENTATION DE L'AVOIR						
Contributions des employeurs	232 530	221 602	11 617	11 229	244 147	232 831
Cotisations volontaires des salariés	22 378	19 326			22 378	19 326
Primes reçues des régimes supplémentaires d'assurance	11 396	10 351				
Revenus de placements	4 721	34 205	468	3 093	5 189	37 298
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés		2 297		212		2 509
	271 025	287 781	12 085	14 534	271 714	291 964
DIMINUTION DE L'AVOIR						
Primes d'assurance versées au régime de base			11 396	10 351		
Dépenses imputées par le Fonds général d'administration			285	259	285	259
Réclamations	233 079	218 112			233 079	218 112
Taxe sur le capital	5 738	5 096	269	251	6 007	5 347
Frais de gestion de réclamations et primes	3 070	2 734			3 070	2 734
Perte nette non réalisée des placements	70 428	33 354	5 971	3 028	76 399	36 382
Augmentation des passifs actuariels	3 575	177			3 575	177
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	528		49		577	
	316 418	259 473	17 970	13 889	322 992	263 011
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'AVOIR	(45 393)	28 308	(5 885)	645	(51 278)	28 953
AVOIR AU DÉBUT	163 612	135 304	29 404	28 759	193 016	164 063
AVOIR À LA FIN	118 219	163 612	23 519	29 404	141 738	193 016

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
REVENUS		
Contributions des employeurs	21 311	19 732
Revenus de placements		11 072
Plus-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés		931
Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation	18	15
	21 329	31 750
DÉPENSES		
Activités de formation	12 312	14 333
Incitatifs versés à la clientèle	8 381	8 421
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	299	334
Perte à la cession de matériaux réutilisables pour la formation		102
Contribution au Comité de gestion de l'utilisation du Fonds de formation	2 478	1 875
Virements au Fonds général d'administration	1 653	1 418
Perte de placements	4	
Moins-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	227	
Perte nette non réalisée des placements	22 033	11 998
	47 387	38 481
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(26 058)	(6 731)
AVOIR AU DÉBUT	161 244	167 975
AVOIR À LA FIN	135 186	161 244

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	2 308	6 987
Placements et revenus courus (note 5.1)	128 967	149 645
Contributions des employeurs à recevoir	1 541	1 836
Débiteurs	42	83
Frais payés d'avance	2 622	2 460
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 14)	185	413
	135 665	161 424
Matériaux réutilisables pour la formation (note 6.2)	818	1 092
	136 483	162 516
PASSIF		
À court terme		
Activités de formation à payer	1 233	1 190
Subvention reportée	64	82
	1 297	1 272
AVOIR	135 186	161 244
	136 483	162 516

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
REVENUS		
Contributions des employeurs	6 066	5 412
Revenus de placements		2 096
Plus value des actifs liés aux instruments financiers dérivés		167
Amortissement de la subvention des matériaux réutilisables pour la formation	4	3
	6 070	7 678
DÉPENSES		
Activités de formation	2 556	2 371
Incitatifs versés à la clientèle	2 549	2 034
Incitatifs versés à la clientèle référée	3	126
Amortissement des matériaux réutilisables pour la formation	31	33
Perte à la cession de matériaux réutilisables pour la formation		3
Contribution au Comité du plan de formation	803	401
Virements au Fonds général d'administration	422	389
Perte de placements	10	
Moins value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	43	
Perte nette non réalisée des placements	4 062	2 311
	10 479	7 668
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DES DÉPENSES SUR LES REVENUS)	(4 409)	10
AVOIR AU DÉBUT	30 052	30 042
AVOIR À LA FIN	25 643	30 052

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	97	716
Placements et revenus courus (note 5.1)	23 799	27 318
Contributions des employeurs à recevoir	406	478
Débiteurs	313	82
Frais payés d'avance	1 250	1 645
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 14)	35	78
	25 900	30 317
Matériaux réutilisables pour la formation (note 6.2)	90	113
	25 990	30 430
PASSIF		
À court terme		
Activités de formation à payer	333	360
Subvention reportée	14	18
	347	378
AVOIR	25 643	30 052
	25 990	30 430

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	58 640	158 562
Placements et revenus courus (note 5.1)	186 399	53 065
Indemnités à recevoir des employeurs	34 895	39 486
Actifs liés aux instruments financiers dérivés (note 14)	50	93
Perte nette non réalisée sur placements	3 167	
	283 151	251 206
PASSIF		
Créditeurs	1 500	1 205
Indemnités à verser aux salariés	278 348	241 704
Revenus de placements sur indemnités à verser aux salariés	3 303	6 039
Gain net non réalisé sur placements		2 258
	283 151	251 206

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION		
Indemnités perçues	494 740	426 005
Revenus de placements	9 236	12 447
Augmentation des créditeurs	295	
	504 271	438 452
DIMINUTION		
Plus (moins)-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés	43	(215)
Versements d'indemnités aux salariés	457 921	404 832
Revenus de placements sur indemnités versés aux salariés	8 600	7 792
Virement au Fonds général d'administration – revenus d'intérêts	3 310	4 139
Virement au Fonds général d'administration d'indemnités non identifiées ou non réclamées	194	135
Perte nette non réalisée sur placements	2 258	2 801
Diminution des créditeurs		17
	472 326	419 501
AUGMENTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF	31 945	18 951
ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT	251 206	232 255
ACTIF ET PASSIF À LA FIN	283 151	251 206

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	18	1 215
Placements et revenus courus (note 5.1)	820	
Réclamations des employeurs à recevoir	1 772	1 975
Débiteurs	70	32
	2 680	3 222
PASSIF		
Créditeurs	41	72
Réclamations à verser aux salariés	2 639	3 150
	2 680	3 222

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION		
Réclamations perçues des employeurs	1 583	2 476
Revenus de placements	37	52
Augmentation de créditeurs		41
	1 620	2 569
DIMINUTION		
Diminution de créditeurs	31	
Réclamations versées aux salariés	2 040	2 346
Virement au Fonds général d'administration – réclamations de salaires non identifiées	91	38
	2 162	2 384
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF ET DU PASSIF	(542)	185
ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT	3 222	3 037
ACTIF ET PASSIF À LA FIN	2 680	3 222

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	450	1 121
Placements et revenus courus (note 5.1)	949	
Cotisations des employeurs à recevoir	571	583
Avances sur cotisations	130	130
	2 100	1 834
PASSIF		
Créditeurs	16	12
Cotisations des employeurs à remettre	2 084	1 822
	2 100	1 834

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION		
Cotisations des employeurs	10 505	10 323
Revenus de placements	32	38
Augmentation des créditeurs	4	2
	10 541	10 363
DIMINUTION		
Remises de cotisations	10 243	10 169
Virement au Fonds général d'administration – revenus de placements	32	38
	10 275	10 207
AUGMENTATION DE L'ACTIF	266	156
ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT	1 834	1 678
ACTIF ET PASSIF À LA FIN	2 100	1 834

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	2 436	5 561
Placements et revenus courus (note 5.1)	5 402	
Cotisations des salariés à recevoir	4 670	5 357
Avances sur cotisations	1 712	1 635
	14 220	12 553
PASSIF		
Créditeurs	199	175
Cotisations des salariés à remettre	14 021	12 378
	14 220	12 553

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION		
Cotisations des salariés	65 535	58 810
Augmentation des créditeurs	24	61
Augmentation des avances sur cotisations	77	3
Revenus de placements	157	181
	65 793	59 055
DIMINUTION		
Remises de cotisations	63 969	57 066
Virements au Fonds général d'administration – revenus de placements	157	181
	64 126	57 247
AUGMENTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF	1 667	1 808
ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT	12 553	10 745
ACTIF ET PASSIF À LA FIN	14 220	12 553

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	51	120
Placements et revenus courus (note 5.1)	107	
Contributions des employeurs à recevoir	156	142
	314	262
PASSIF		
Contributions des employeurs à remettre	314	262
	314	262

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Donald Fortin, administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION		
Contributions des employeurs	1 067	933
Revenus de placements	5	5
	1 072	938
DIMINUTION		
Remises de contributions	1 020	898
AUGMENTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF	52	40
ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT	262	222
ACTIF ET PASSIF À LA FIN	314	262

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

ACTIF ET PASSIF
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	27	73
Placements et revenus courus (note 5.1)	57	
Cotisations des salariés à recevoir	323	298
	407	371
PASSIF		
Cotisations des salariés à remettre	407	371
	407	371

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION		
Cotisations des salariés	2 006	1 864
Revenus de placements	3	4
	2 009	1 868
DIMINUTION		
Remises de cotisations	1 970	1 822
Virement au Fonds général d'administration – revenus de placements	3	4
	1 973	1 826
AUGMENTATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF	36	42
ACTIF ET PASSIF AU DÉBUT	371	329
ACTIF ET PASSIF À LA FIN	407	371

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	1 493	5 546
Placements et revenus courus (note 5.1)	3 161	
Contributions des employeurs à recevoir	245	296
Recouvrement d'indemnités à recevoir	1 145	1 235
	6 044	7 077
PASSIF		
Créditeurs	8	7
Indemnités à verser aux salariés	2 466	2 446
	2 474	2 453
AVOIR	3 570	4 624
	6 044	7 077

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président-directeur général
Donald Fortin, administrateur

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'AVOIR		
Contributions des employeurs	2 542	2 329
Recouvrement d'indemnités	386	308
Pénalités	105	119
Revenus de placements	156	240
	3 189	2 996
DIMINUTION DE L'AVOIR		
Indemnités versées aux salariés	4 087	3 929
Virement au Fonds général d'administration – revenus de placements	156	240
	4 243	4 169
DIMINUTION DE L'AVOIR	(1 054)	(1 173)
AVOIR AU DÉBUT	4 624	5 797
AVOIR À LA FIN	3 570	4 624

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

FONDS DE QUALIFICATION

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5.1)	1 448	4 072
Placements et revenus courus (note 5.1)	3 051	
Contributions des employeurs à recevoir	79	83
	4 578	4 155
PASSIF		
Indemnités à verser aux salariés	17	9
	17	9
AVOIR (note 17)	4 561	4 146
	4 578	4 155

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Ménard, président directeur général
Donald Fortin, administrateur

ÉVOLUTION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION DE L'AVOIR		
Contributions des employeurs	523	522
Revenus de placements	125	148
	648	670
DIMINUTION DE L'AVOIR		
Indemnités versées aux salariés	233	178
AUGMENTATION DE L'AVOIR	415	492
AVOIR AU DÉBUT	4 146	3 654
AVOIR À LA FIN	4 561	4 146

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Commission de la construction du Québec (CCQ), constituée en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R 20), est une personne morale au sens du Code civil et est chargée de la mise à exécution des conventions collectives propres à l'industrie de la construction, de tout régime relatif aux avantages sociaux ainsi que de la formation professionnelle et de la gestion de la main d'œuvre de l'industrie de la construction. À cette fin, la CCQ administre onze fonds, un régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la CCQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES

2.1. Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour la mise à exécution des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction, incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux et des autres fonctions que cette loi lui confère.

2.2. Régime supplémentaire de rentes

La description fournie ci dessous ne constitue qu'un résumé du Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec (Régime). Pour obtenir des renseignements plus complets concernant ce régime, les lecteurs devront se référer au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R 20, r. 14.01). Ce règlement est publié dans la Gazette officielle du Québec.

GÉNÉRALITÉS

Il s'agit d'un régime de retraite interentreprises qui a été élaboré par le Comité des avantages sociaux de l'industrie de la construction et qui a remplacé, depuis le 1er janvier 1976, les régimes en vigueur antérieurement. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R 15.1), au numéro 25299.

Une caisse de retraite est établie pour recevoir les cotisations des participants et des employeurs et pourvoir au paiement des prestations payables en vertu du régime. Le Régime est constitué de trois comptes distincts : le compte général, le compte complémentaire et le compte des retraités.

Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte général était alimenté par les cotisations des employeurs et des participants en vertu d'une formule générale applicable à tous les participants. Il constituait une disposition à prestations déterminées et prévoyait l'accumulation de crédits de rentes sur la base des heures travaillées ajustées. Depuis le 26 décembre 2004, le compte général est alimenté uniquement par les cotisations des employeurs pour service passé. Ces cotisations pour service passé sont versées pour amortir le déficit actuariel du régime.

Le compte général assume les dépenses imputées par le fonds général d'administration concernant l'administration du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance de base ainsi que les autres dépenses administratives du compte des retraités.

Le compte complémentaire constitue une disposition à cotisations déterminées et la rente payable est égale au montant de la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. Jusqu'au 25 décembre 2004, le compte complémentaire recevait les cotisations versées par les participants selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation. Depuis le 26 décembre 2004, il reçoit les cotisations des employeurs pour service courant, les cotisations des participants en vertu de la formule générale applicable à tous les participants ainsi que celles versées selon des formules spécifiques à chaque métier ou occupation.

Les comptes général et complémentaire pourvoient au paiement de la prestation payable à l'occasion du décès ou du départ d'un participant non retraité. Lors de la retraite d'un participant, une partie de l'actif des deux comptes est transférée au compte des retraités afin de pourvoir à la constitution de la rente viagère payable au retraité ou à son conjoint.

Le compte des retraités bénéficie des revenus de son actif propre.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2. Régime supplémentaire de rentes (suite)

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Au sens de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R 15.1), il n'y a aucun promoteur du Régime car ce dernier a été créé en vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R 20, r. 14.01). Ce règlement vise à donner effet à des clauses des conventions collectives de l'industrie de la construction, dont la CCQ doit assurer l'application.

Conformément à l'article 118 de ce règlement, la CCQ fait évaluer le régime de retraite par un actuaire externe, au plus tard trois ans après la dernière évaluation. L'évaluation entre en vigueur le 31 décembre de l'année. L'opinion actuarielle vaut pour les trois années qui suivent la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. L'approche préconisée pour se prémunir contre les fluctuations du rendement de l'actif et les ajustements des hypothèses économiques et démographiques est l'utilisation d'une réserve pour fluctuations économiques pour le compte général et d'une réserve pour indexations futures pour le compte des retraités.

Les objectifs de l'évaluation actuarielle sont les suivants : recommander, s'il y a lieu, un ajustement de la répartition de la cotisation patronale entre la cotisation patronale pour le service passé et celle pour le service courant et recommander un ajustement, s'il y a lieu, des rentes de base accumulées et des rentes en cours de paiement à la date d'entrée en vigueur de l'évaluation. Cette évaluation repose sur des hypothèses déterminées par les actuaires externes à la CCQ sous la responsabilité de la direction (voir notes 9.1 et 9.2).

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le participant acquiert droit à une rente de retraite sans réduction à l'âge de 65 ans; à l'âge de 60 ans, si la somme de son âge et du total de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 70 et, à l'âge de 55 ans, si la somme de son âge et de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 et si la somme de son âge et de ses années de service atteint ou dépasse 80.

Dans le cas d'un participant âgé de 55 ans dont la somme de l'âge et du total de ses des heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 80 mais dont la somme de l'âge et des années de service est inférieure à 80, sa rente n'est pas réduite, sauf pour la portion relative à des heures travaillées après 1991, qui est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de sa retraite et la date la plus rapprochée entre celle à laquelle la somme de son âge et de ses années de service aurait atteint 80 s'il avait continué d'accumuler des années de service et celle où il aurait atteint l'âge de 60 ans.

Le participant acquiert droit à une rente de retraite anticipée avec réduction actuarielle à l'âge de 55 ans ou à l'âge de 50 ans, si la somme de son âge et du total de ses heures travaillées divisée par 1 400 atteint ou dépasse 60.

Le participant prenant sa retraite avant 65 ans peut choisir de recevoir une rente majorée pour ensuite recevoir une rente réduite à compter de l'âge de 65 ans.

Les rentes sont sujettes à des ajustements déterminés par la CCQ à la suite d'une évaluation actuarielle du régime.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

Tout participant aux prises avec une invalidité totale, qui a accumulé au moins 21 000 heures travaillées et a atteint l'âge de 50 ans, est admissible à la retraite pour invalidité à compter de la 53^{e} semaine suivant le début de son invalidité. Le cas échéant, la rente payable en vertu du compte général, pour service antérieur au 26 décembre 2004 est réduite de 1/4 % par mois compris entre la date de retraite du participant et la date la plus rapprochée à laquelle il aurait été admissible à une rente de retraite sans réduction. La rente payable en vertu du compte complémentaire est égale à la rente constituée par la valeur accumulée du compte du participant à la date de sa retraite. La rente d'invalidité totale demeure payable même si l'invalidité cesse.

PRESTATIONS AU DÉCÈS

Lors du décès d'un participant non retraité, son conjoint survivant admissible reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle de la rente constituée par le participant.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.2. Régime supplémentaire de rentes (suite)

PRESTATIONS AU DÉCÈS (suite)

Lorsqu'un retraité décède avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 100 % de la rente que recevait le retraité, et ce, jusqu'à ce qu'un total de 60 versements mensuels aient été versés au retraité et à son conjoint. Par la suite, la rente payable au conjoint est réduite à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint a renoncé à la rente réversible à 60 % au moment de la retraite du participant).

Lorsqu'un retraité décède après avoir reçu 60 versements mensuels, son conjoint reçoit une rente égale à 60 % de la rente que recevait le retraité (50 % si le conjoint, au moment de la retraite du participant, a renoncé à la rente réversible à 60 %).

Lorsqu'un retraité décède sans conjoint et avant d'avoir reçu 60 versements mensuels, son bénéficiaire désigné reçoit une prestation forfaitaire égale à la valeur actuarielle du solde des 60 versements mensuels garantis au moment de la retraite.

Depuis le 26 décembre 2004, le participant peut choisir que sa rente soit remplacée par une rente dont le paiement garanti est de 10 ans. Dans ce cas, il faut remplacer 60 versements par 120 versements partout où ils s'y retrouvent.

PRESTATIONS DE DÉPART

Un participant n'ayant eu aucune heure de travail à son crédit pendant 24 mois consécutifs a droit à une rente différée égale à la rente de base du compte général et à la rente relative à son compte complémentaire. Toutefois, tant que le participant n'est pas admissible à une rente de retraite normale ou anticipée, il peut demander le transfert de la valeur actuarielle de sa rente différée à un autre véhicule d'épargne retraite autorisé.

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS APRÈS RETRAITE

Jusqu'au 25 décembre 2004, les cotisations reçues dans le compte général étaient remboursées au cours de l'année suivante aux participants recevant une rente de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite. Depuis le 26 décembre 2004, seuls les employeurs cotisent au compte général et leurs cotisations pour service passé ne sont plus remboursées. Les cotisations reçues dans le compte complémentaire pour les participants recevant une rentre de retraite ou ayant dépassé l'âge normal de la retraite et celles des employeurs leur sont remboursées au cours de l'année suivante.

LOI SUR LES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (2000, chapitre 41), entrée en vigueur le 1er janvier 2001, a apporté des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Le Régime est assujetti à cette loi. La CCQ a engagé des discussions avec la Régie des rentes du Québec quant à l'application de cette loi pour ce régime étant donné que la mise en œuvre de plusieurs dispositions de cette loi lui causerait des difficultés excessives en raison de ses caractéristiques particulières. Ces discussions ont amené la publication, le 12 mai 2004, du Décret 415-2004 soustrayant le Régime à certaines dispositions de ladite loi ou reportant leur mise en application. Cependant, certains éléments concernant le financement et la solvabilité du régime demeurent en discussion.

2.3. Régimes d'assurance

Une caisse de prévoyance collective, le régime d'assurance de base, est établie afin de recevoir les contributions des employeurs et les cotisations volontaires des salariés et de pourvoir au paiement des prestations et indemnités prévues par les régimes d'assurance et au paiement des autres frais inhérents.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.3. Régimes d'assurance (suite)

Des caisses supplémentaires sont établies en vue de recevoir la partie supplémentaire des contributions pour le compte des salariés qui exercent un métier ou un groupe de métiers particuliers et de pourvoir au paiement des primes et dépenses afférentes aux régimes supplémentaires d'assurance. Les régimes supplémentaires pour les métiers et occupations d'électriciens, de couvreurs, de ferblantiers, de tuyauteurs, de travailleurs de lignes, de mécaniciens en protection incendie, de frigoristes, de menuisiers, de mécaniciens de chantier et métiers de la truelle (briqueteurs, cimentiers applicateurs, plâtriers et carreleurs) ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

Depuis 1998, la caisse de prévoyance collective du régime d'assurance de base assure le paiement des protections additionnelles prévues par les régimes supplémentaires, moyennant le versement d'une prime d'assurance pour chaque salarié assuré par un régime supplémentaire. Cette prime est établie au début de l'année qui suit la période de couverture.

2.4. Fonds en fidéicommis

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction, soit celles des secteurs institutionnel et commercial, industriel, de même que génie civil et voirie.

PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour le financement de la formation des travailleurs du secteur résidentiel, conformément à la convention collective de ce secteur de l'industrie de la construction.

FONDS D'INDEMNITÉS DE CONGÉS ANNUELS OBLIGATOIRES ET DE JOURS FÉRIÉS CHÔMÉS

Ce fonds est établi pour rendre compte des indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés et des revenus de placements qu'elles produisent pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE RÉCLAMATIONS DE SALAIRES

Ce fonds est établi pour rendre compte des réclamations de salaires produites par la CCQ pour le compte des salariés de l'industrie de la construction, conformément à l'article 81 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS PATRONALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des employeurs pour le compte de l'Association des entrepreneurs en construction du Québec, conformément à l'article 40 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE COTISATIONS SYNDICALES

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations syndicales des salariés de l'industrie de la construction pour le compte des associations syndicales, conformément à l'article 38 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction.

FONDS DE CONTRIBUTIONS SECTORIELLES RÉSIDENTIELLES

Ce fonds, qui est financé par les contributions des employeurs, permet aux parties patronale et syndicale de mettre en place sur les chantiers des conditions de travail harmonieuses, de les faire connaître, d'en mesurer la pertinence et l'efficacité. Il sert aussi à mener toutes autres démarches et analyses destinées à favoriser le rapprochement et la concertation des parties, conformément à la convention collective du secteur résidentiel de l'industrie de la construction.

2. VOCATION ET DESCRIPTION DES FONDS ET RÉGIMES (suite)

2.4. Fonds en fidéicommis (suite)

FONDS DE COTISATIONS À LA CAISSE D'ÉDUCATION SYNDICALE

Ce fonds est établi pour rendre compte des cotisations des salariés afin de permettre aux associations syndicales d'offrir des services de formation dans le but de développer les compétences dans tous les aspects relatifs aux relations de travail conformément aux conventions collectives des secteurs industriel, institutionnel et commercial, de même que génie civil et voirie.

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Ce fonds est établi pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés de l'industrie de la construction des pertes de salaires et d'avantages sociaux qu'ils subissent en raison de l'insolvabilité de leur employeur ou lorsqu'ils sont appelés à agir comme juré, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction.

FONDS DE QUALIFICATION

Ces fonds sont établis pour rendre compte des contributions des employeurs pour indemniser les salariés qui doivent acquitter les frais reliés au renouvellement du certificat de compétence délivré par le Bureau canadien de la soudure, conformément aux conventions collectives de l'industrie de la construction. Les fonds de qualification des mécaniciens, serruriers, monteurs, ferrailleurs, électriciens, ferblantiers, chaudronniers, tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie ont été cumulés aux fins de présentation des états financiers.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

3.1. Principes de consolidation

Les états financiers du régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis ne sont pas consolidés dans les états financiers du fonds général d'administration, car en vertu des lois, des règlements et des conventions collectives, les fonds et les régimes constituent des fiducies légales distinctes.

3.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction de la CCQ ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

3.3. Constatation des revenus et virements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Revenus de prélèvements

Les revenus de prélèvements sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Tarification de services

Les revenus de tarification de services sont constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

Revenus de pénalités

Les revenus de pénalités sont constatés dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

Participations volontaires

Les revenus de participations volontaires sont constatés dans l'exercice au cours duquel les participations sont reçues.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3. Constatation des revenus et virements (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION (suite)

Virement d'indemnités de congés annuels et de jours fériés chômés et de réclamations non identifiées ou non réclamées

En vertu de la réglementation, les réclamations de salaires gardées en fidéicommis et payables à des salariés non identifiés depuis trois ans au 31 décembre d'une année ainsi que les indemnités de congés gardées en fidéicommis non réclamées ou non identifiées depuis trois ans au premier janvier d'une année sont virées aux revenus du Fonds général d'administration pour son administration au début de l'exercice suivant les dates précédemment mentionnées.

Revenus de placements

Les revenus de placements du Fonds général d'administration sont constatés selon la comptabilité d'exercice. De plus, en vertu de la réglementation, les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales, le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le Fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus de placements du Fonds général d'administration pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et constatés à titre de revenus dans les différents fonds.

Virement provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

En vertu de la réglementation, les virements provenant des régimes supplémentaires de rentes et d'assurance, du Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et du Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel sont fixés annuellement par la CCQ. Le montant requis pour acquitter les frais d'administration de ces fonds est fixé selon une formule établie et approuvée par le Conseil d'administration.

Virement d'intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés

En vertu de la réglementation, des intérêts provenant du Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont virés au Fonds général d'administration en vue de défrayer les frais d'administration et de perception de ce fonds jusqu'à concurrence d'une somme égale à 25 % des intérêts générés par le fonds plus un montant forfaitaire de 965 000 $.

Revenus de location et autres

Les autres revenus représentent principalement des revenus de location et sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

Cotisations des salariés et des employeurs

Les revenus de cotisations des salariés et des employeurs sont constatés dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des rentes sont travaillées.

Cotisations et contributions après retraite

Les revenus de cotisations et contributions après retraite sont constatés dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

RÉGIMES D'ASSURANCE

Contributions des employeurs et cotisations volontaires des salariés

Les revenus de contributions des employeurs et de cotisations volontaires des salariés sont constatés dans l'exercice correspondant aux périodes de couverture des assurés.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.3. Constatation des revenus et virements (suite)

RÉGIMES D'ASSURANCE (suite)

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice.

Contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles

Les contributions perçues d'avance pour couvertures éventuelles sont constituées de contributions des employeurs visant à maintenir l'assurabilité des salariés. Elles sont reportées et virées aux revenus de l'exercice correspondant aux périodes d'assurance pour lesquelles elles sont utilisées.

FONDS EN FIDÉICOMMIS

Contributions et cotisations des employeurs et cotisations des salariés

Les contributions des employeurs et les cotisations des salariés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures sont travaillées.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les revenus de placements générés par le Fonds de cotisations patronales, le Fonds de cotisations syndicales, le Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale et le Fonds spécial d'indemnisation sont virés aux revenus de placements du Fonds général d'administration pour son administration au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Indemnités perçues

Les indemnités perçues de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés sont constatées dans l'exercice au cours duquel les heures donnant droit à des indemnités sont travaillées.

Réclamations perçues des employeurs

Les réclamations perçues des employeurs sont constatées dans l'exercice au cours duquel le règlement des réclamations a lieu.

Recouvrement d'indemnités et pénalités

Le recouvrement d'indemnités et les pénalités y afférentes sont constatés dans l'exercice au cours duquel le recouvrement d'indemnités a lieu.

3.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes d'encaisse, des découverts et emprunts bancaires et des placements très liquides, qui ont des échéances de trois mois ou moins à compter de leur date d'acquisition. Les chèques émis non encaissés sont portés en diminution des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ils sont considérés dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction ».

3.5. Débiteurs

Les débiteurs comprennent les postes suivants : les débiteurs, les prélèvements à recevoir, les cotisations et contributions des employeurs à recevoir, les indemnités à recevoir des employeurs, les réclamations des employeurs à recevoir, les avances sur cotisations, les cotisations des salariés à recevoir et le recouvrement d'indemnités à recevoir. Les débiteurs sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances ».

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.6. Créditeurs

Les créditeurs comprennent les postes suivants : les créditeurs et frais courus, les cotisations à rembourser après retraite, les rentes et prestations forfaitaires à payer, les activités de formation à payer, les réclamations à verser aux salariés, les cotisations et contributions des employeurs à remettre, les cotisations des salariés à remettre et les indemnités à verser aux salariés. Les créditeurs sont considérés dans la catégorie « Autres passifs ».

3.7. Placements

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS

Les placements sont considérés dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice.

La méthode temporelle est utilisée pour la conversion en dollars canadiens des placements acquis en devises étrangères. Selon cette méthode, les placements détenus en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus provenant de ces placements sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations et sont imputés aux résultats sous la rubrique « Revenus de placements ».

3.8. Instruments financiers

Catégorie d'instruments financiers

Les actifs détenus à des fins de transaction sont acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit.

Les passifs financiers détenus à des fins de transaction font partie d'un portefeuille d'instruments financiers désignés comme tels et gérés ensemble et ils présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfice à court terme.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les autres passifs correspondent à tous les autres passifs qui ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Évaluation

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction. Par la suite, les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Revenus de placements ».

Les prêts et créances et les autres passifs sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette évaluation correspond en général au coût.

Juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, les justes valeurs sont déterminées en fonction de l'information disponible. Lorsqu'un marché actif existe, les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées selon le cours vendeur. Lorsque des prix indépendants ne sont pas disponibles, le cours de clôture de la transaction la plus récente lié à l'instrument est utilisé ou la valeur est déterminée en fonction de techniques d'évaluations fondées sur des hypothèses utilisant autant que possible des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers autres que les actions et les obligations est équivalente au coût en raison de leur échéance à court terme et correspondent aux cours du marché.

Les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et revenus courus et les actifs (passifs) liés aux instruments financiers dérivés sont considérés dans la catégorie « Actifs (passifs) détenus à des fins de transaction ». Ils sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes résultant de leur réévaluation périodique sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Revenus de placements ».

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.8. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés

Conformément à la politique de placement des fonds sous gestion visant le Fonds général d'administration, les Régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis, la CCQ utilise les instruments financiers dérivés afin de gérer son risque de change sur les placements détenus en devises étrangères. Les instruments financiers dérivés sont constitués de contrats de change à terme. La CCQ ne recourt pas à l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur et les gains ou pertes non réalisés sont enregistrés aux résultats de l'exercice sous la rubrique « Plus (moins)-value des actifs liés aux instruments financiers dérivés ».

3.9. Actifs à long terme

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire établie en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations. L'amortissement des immobilisations en cours de construction débute lorsque la construction est terminée et que le bien est utilisé.

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

Actifs incorporels

Les actifs incorporels correspondent au coût des logiciels et des projets de développements informatiques en cours et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire. Celle ci est établie en fonction d'une durée d'utilisation de trois ans. L'amortissement des projets de développements informatiques débute lorsque les projets sont terminés et que le bien est utilisé.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable au moyen des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à leur utilisation et à leur cession éventuelle. Le montant de la perte de valeur représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs dépréciés et est imputé aux résultats, le cas échéant.

FONDS DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION ET PLAN DE FORMATION DES TRAVAILLEURS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matériaux réutilisables pour la formation

Les matériaux réutilisables pour la formation correspondent aux actifs achetés dans le cadre des activités de formation. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, établie en fonction de la durée d'utilisation prévue par les ententes convenues entre la CCQ et les commissions scolaires. La durée des ententes peut être de trois, cinq ou dix ans.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.10. Subventions reportés

Les subventions reçues du gouvernement du Québec, comptabilisées dans le Fonds général d'administration, sont reportées et constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. La CCQ doit rembourser au gouvernement du Québec les subventions reçues en excédent des dépenses réellement engagées et prévues à l'entente. Les subventions à rembourser, s'il y a lieu, sont présentées sous la rubrique « Créditeurs et frais courus ». En 2008, les subventions reçues du gouvernement du Québec sont de 8 058 000 $ pour la période 2008 2009 (7 817 000 $ en 2007). Il est probable que 100 263 $ soit à rembourser relativement à la portion non utilisée des subventions du gouvernement du Québec pour la période 2008 2009 (nil au 31 décembre 2007).

La subvention reçue de l'organismes Ressources humaines et Développement Canada (« RHDSC »), comptabilisée dans le Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et dans le Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel, est reportée et inscrite aux résultats au même rythme que l'amortissement des matériaux réutilisables pour la formation.

3.11. Revenus reportés

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les revenus reçus pour les services tarifiés sont reportés et constatés dans l'exercice au cours duquel les services sont effectivement rendus.

3.12. Avantages sociaux futurs

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION

Les régimes à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite offerts aux employés de la CCQ sont comptabilisés comme suit :

- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, les actifs des régimes sont mesurés à la juste valeur.
- La CCQ utilise une évaluation axée sur la valeur marchande des actifs qui tient compte de l'incidence des gains ou pertes de placements sur une période de trois ans à partir de l'exercice au cours duquel ils se produisent aux fins de la mesure des coûts de retraite.
- Les gains et pertes actuariels nets, fondés sur la valeur marchande des actifs des régimes, en excédent de 10 % du montant le plus élevé entre l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur axée sur la valeur marchande des actifs des régimes, ainsi que les coûts des services passés sont portés aux résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants variant de 10 à 12 ans selon les régimes.
- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est établi d'après des calculs actuariels qui font appel à la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et aux meilleures estimations de la direction du rendement prévu des placements des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge de retraite des employés, de la mortalité des participants aux régimes et des coûts des soins de santé.
- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite des employés est constaté aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés.
- La date de mesure utilisée par la CCQ est le 31 décembre.

3.13. Indemnités versées aux salariés

FONDS SPÉCIAL D'INDEMNISATION

Les indemnités versées aux salariés sont comptabilisées lorsqu'il est reconnu et prouvé que l'employeur est insolvable.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

3.14. Passifs actuariels des régimes d'assurance

Les passifs actuariels sont constitués de la valeur présente estimative de tous les paiements futurs qui seront effectués relativement aux prestations et indemnités prévues par les régimes d'assurances. Ces passifs comprennent des provisions pour les prestations engagées et pour les rentes aux assurés invalides.

L'estimation des passifs actuariels se fonde sur des techniques actuarielles standard, elles mêmes basées sur l'évolution des réclamations et sur les statistiques de paiement. Elle requière l'utilisation d'hypothèses, telles que les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence, l'inflation, les changements des lois et des règlements ainsi que d'autres facteurs, dans la nature des couvertures d'assurance.

4. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES

4.1. Récentes modifications

Instruments financiers

Le 1er janvier 2008, la CCQ a adopté les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA « Instruments financiers – informations à fournir » et du chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation » qui remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » et modifient les exigences en matière d'information sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont la CCQ gère ces risques. Les règles de présentation sont reprises sans modification. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des instruments financiers. Les informations exigées sont fournies à la note 14, Instruments financiers.

Informations à fournir concernant le capital

Le 1er janvier 2008, la CCQ a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA « Informations à fournir concernant le capital » qui exige la présentation d'informations sur la façon dont la direction gère le capital. Les informations exigées sont fournies à la note 15, Gestion du capital.

4.2. Modifications à venir

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » qui remplacera le chapitre 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » ainsi que le chapitre 3450 « Frais de recherche et de développement ».

Le nouveau chapitre 3064 confirme qu'au moment de leur constatation initiale, les actifs incorporels doivent être comptabilisés à titre d'actifs seulement s'ils répondent à la définition d'un actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif. De plus, le chapitre 3064 fournit des indications supplémentaires relativement à la comptabilisation des actifs incorporels développés à l'interne.

En ce qui a trait à l'évaluation ultérieure des actifs incorporels, les écarts d'acquisition et les informations à fournir, le chapitre 3064 reprend l'essentiel des recommandations de l'ancien chapitre 3062.

Le nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers de la CCQ pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. La CCQ évalue actuellement les impacts de l'adoption des recommandations contenues dans ce chapitre sur les états financiers.

Risques de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (« CPN ») de l'ICCA a publié l'Abrégé des délibérations CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Cet abrégé qui s'applique pour les exercices se terminant après cette date précise que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. La CCQ évalue actuellement les impacts de l'adoption des recommandations contenues dans cet abrégé sur les états financiers. Cet abrégé s'appliquera aux états financiers de la CCQ pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS

5.1. Placements sous gestion interne

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS

Les placements sous gestion interne sont répartis comme suit dans les différentes classes d'actifs :

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	35 976	385 268
Dépôt à court terme [(1)]	106 880	1 698
Compte courtier [(2)]	(266)	
Intérêts courus	196	1 208
Chèques émis non encaissés	(7 669)	(7 440)
	135 117	380 734

	En deçà d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance déterminée	2008	2007
Placements et revenus courus						
Dépôt à long terme	295 488				295 488	2 023
Obligations émises [(3)]						
Par le Canada, les provinces ou les municipalités	9 996	121 896	122 834		254 726	263 091
Par les corporations	875	29 508	33 761	43 017	107 161	115 866
Actions canadiennes				99 060	99 060	107 954
Actions américaines				101 824	101 824	103 809
Actions internationales				98 975	98 975	106 826
Fonds immobiliers				59 532	59 532	53 001
Intérêts courus				5 082	5 082	3 454
	306 359	151 404	156 595	407 490	1 021 848	756 024
					1 156 965	1 136 758

(1) Venant à échéance au plus tard le 25 mars 2009.

(2) Correspond aux transactions en attente de règlement.

(3) À échéances diverses allant jusqu'en 2043 avec des taux de rendement variant entre 3,25 % à 11,50 %.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS (suite)

5.1. Placements sous gestion interne (suite)

FONDS GÉNÉRAL D'ADMINISTRATION, RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES, RÉGIMES D'ASSURANCE ET FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Les placements sous gestion interne sont répartis comme suit dans les différents états financiers de la CCQ :

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Fonds général d'administration	28 282	79 716
Régime supplémentaire de rentes – compte général	(248)	1 828
Régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire	2 062	3 374
Régime supplémentaire de rentes – compte retraités	15 256	39 411
Régime d'assurance de base	21 813	68 116
Régimes supplémentaires d'assurance	984	4 316
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	2 308	6 987
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	97	716
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	58 640	158 562
Fonds de réclamations de salaires	18	1 215
Fonds de cotisations patronales	450	1 121
Fonds de cotisations syndicales	2 436	5 561
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	51	120
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	27	73
Fonds spécial d'indemnisation	1 493	5 546
Fonds de qualification	1 448	4 072
	135 117	380 734
Placements et revenus courus		
Fonds général d'administration	60 013	
Régime supplémentaire de rentes – compte général	673	
Régime supplémentaire de rentes – compte complémentaire	4 345	
Régime supplémentaire de rentes – compte retraités	32 196	
Régime d'assurance de base	530 434	483 763
Régimes supplémentaires d'assurance	41 475	42 233
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	128 967	149 645
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	23 799	27 318
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	186 399	53 065
Fonds de réclamations de salaires	820	
Fonds de cotisations patronales	949	
Fonds de cotisations syndicales	5 402	
Fonds de contributions sectorielles résidentielles	107	
Fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale	57	
Fonds spécial d'indemnisation	3 161	
Fonds de qualification	3 051	
	1 021 848	756 024
	1 156 965	1 136 758

5. PLACEMENTS (suite)

5.2. Placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les placements des fonds du régime supplémentaire de rentes confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) se détaillent comme suit :

	2008	2007
Compte général		
Avances	(23 001)	(7 000)
Dépôts à participation (1)	2 986 381	3 788 527
Revenus courus	20 771	8 534
	2 984 151	3 790 061
Compte complémentaire		
Dépôt à vue	34 004	38 005
Dépôts à participation (1)	2 515 196	2 737 821
Revenus courus	15 254	5 994
	2 564 454	2 781 820
Compte des retraités		
Dépôts à vue (avances)	(24 000)	(27 003)
Dépôts à participation (1)	4 265 082	5 184 330
Revenus courus	27 580	10 966
	4 268 662	5 168 293
	9 817 267	11 740 174

(1) Les dépôts à participation tenus pour chacun des comptes du régime supplémentaire de rentes sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables à la juste valeur de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois sur préavis selon les modalités des règlements de la CDPQ. La CDPQ attribue à la clôture du mois, à chacun des comptes, les revenus de placement ainsi que les gains et les pertes réalisés sur placements nets des frais de gestion.

PCAA de tiers en restructuration

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs non parrainés par des banques et en restructuration (« PCAA de tiers en restructuration »).

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit sont acquis au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, ou portant intérêt. Depuis août 2007, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis le 13 août 2007 auxquels la CDPQ a participé activement ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008, laquelle était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention des décrets ministériels. L'entente a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

5. PLACEMENTS (suite)

5.2. Placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

PCAA de tiers en restructuration (suite)

Les aspects clés de l'entente finale sont les suivants :

- création de trois nouvelles structures sous forme de fiducies, appelées « Véhicules d'actifs cadres » (« VAC 1 », « VAC 2 » et « VAC 3 »);
- VAC 1 et VAC 2 regrouperont les transactions des conduits de PCAA constitués uniquement d'actifs synthétiques ou constitués d'actifs hybrides, c'est à dire d'une combinaison d'actifs synthétiques et traditionnels. Ils incluront également les actifs à haut risque associés à ces transactions;
- VAC 3 sera composé des transactions des conduits PCAA constitués exclusivement d'actifs à haut risque et d'actifs traditionnels.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels elle détient des investissements, la CDPQ a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs pour les différents titres de PCAA, selon une technique d'évaluation fondée sur modèle financier dont les hypothèses et probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque d'illiquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 décembre 2008, utilisent autant que possible des données observables sur le marché, comme les taux d'intérêts, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou par des taux observables sur le marché. Tel qu'il est indiqué précédemment, selon les modalités du plan de restructuration final, les titres de PCAA de tiers sont convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondront à celles des actifs sous jacents. Les nouveaux titres porteront intérêts à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La juste valeur de chaque titre de PCAA de tiers et bancaire a été établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie selon différents scénarios de défaut et de perte de crédit sur l'ensemble des actifs sous jacents, les échéances réelles des titres, les taux d'intérêts anticipés et elle tient compte de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Une fois ajustés pour tenir compte de l'indice du risque de crédit des actifs sous jacents, les flux de trésorerie anticipés sur les investissements en PCAA de tiers et bancaire sont actualisés à un taux correspondant à une notation de crédit AAA, majoré d'une prime d'illiquidité de financement.

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction juge que la technique d'évaluation de la CDPQ est appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la CDPQ au cours des périodes ultérieures.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote part des résultats de placement nets de titres de PCAA de tiers et bancaire, s'élève à 267,1 millions de dollars (145,6 millions de dollars en 2007). Elle est composée de la quote part de la moins value non matérialisée de 249,8 millions de dollars (124,1 millions de dollars en 2007), de la quote part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés de 0,7 millions de dollars (17,2 millions de dollars en 2007) nets des arrérages d'intérêts (d'un montant de 26 millions de dollars) relativement à ces titres, ainsi que la quote part des pertes matérialisées de 16,5 millions de dollars (4,3 millions de dollars en 2007). Cette quote part a été attribuée au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de la construction du Québec conformément aux modalités prévues en la matière.

En plus des montants investis dans les PCAA qu'elle présente à ses états financiers, la CDPQ mentionne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration des PCAA de tiers et bancaire.

5. PLACEMENTS (suite)

5.2. Placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (suite)

PCAA de tiers en restructuration (suite)

À ce jour, la CDPQ a accepté de participer à des appels de garantie totalisant 323 millions de dollars, lesquelles n'ont pas encore eu à être déboursés. Advenant le cas où des appels de garantie supplémentaires seraient effectués par les fiducies, la CDPQ pourra décider à ce moment d'y participer ou non. À défaut d'y participer, les positions sous jacentes seraient liquidées, et les placements de la CDPQ seraient vraisemblablement perdus. Les titres et les engagements afférents viennent à échéance au plus tard en décembre 2016.

La quote part de la moins value non matérialisée liée au PCAA de tiers et bancaire présentée contre la juste valeur des placements du régime supplémentaire de rentes pour les employés de la construction du Québec au 31 décembre 2008 s'élève à 373,9 millions de dollars (124,1 millions de dollars en 2007) sur un total de 5 687 millions de dollars pour la CDPQ (1 897 millions de dollars en 2007).

6. ACTIFS À LONG TERME

6.1. Fonds général d'administration

Immobilisations corporelles

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrain	5 906		5 906
Bâtiments	11 671	6 654	5 017
Aménagements des bâtiments	3 289	2 611	678
Mobilier et équipement	6 488	5 042	1 446
Équipement informatique	8 398	6 719	1 679
Améliorations locatives	1 654	1 521	133
	37 406	22 547	14 859
Immobilisations en cours de construction	5 219		5 219
	42 625	22 547	20 078

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Terrain	5 906		5 906
Bâtiments	11 671	6 364	5 307
Aménagements des bâtiments	2 852	2 257	595
Mobilier et équipement	6 436	4 836	1 600
Équipement informatique	8 045	5 802	2 243
Améliorations locatives	1 652	1 417	235
	36 562	20 676	15 886
Immobilisations en cours de construction	4 270		4 270
	40 832	20 676	20 156

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. ACTIFS À LONG TERME (suite)

6.1. Fonds général d'administration (suite)

Actifs incorporels

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Logiciels	8 592	7 587	1 005
Projets de développement informatique	2 275		2 275
	10 867	7 587	3 280

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Logiciels	8 226	6 576	1 650
Projets de développement informatique	1 870		1 870
	10 096	6 576	3 520

6.2. Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction et Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel

Matériaux réutilisables pour la formation

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fonds de formation	2 942	2 124	818
Plan de formation	266	176	90

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fonds de formation	2 917	1 825	1 092
Plan de formation	258	145	113

7. EMPRUNT BANCAIRE

La CCQ dispose d'une facilité de crédit renouvelable annuellement le 1[er] juillet auprès d'une institution financière. Au 31 décembre 2008, le montant maximum que pouvait prélever la CCQ pour sa gestion propre s'établissait à 7 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. De plus, lors d'un découvert de banque relié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant pas normalement quelques jours et portant intérêt au même taux préférentiel. Aux 31 décembre 2008 et 2007, la facilité de crédit n'était pas utilisée.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. FLUX DE TRÉSORERIE

8.1. Fonds général d'administration

Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2008	2007
Prélèvements à recevoir	630	(232)
Débiteurs	(907)	789
Frais payés d'avance	1 013	(986)
Créditeurs et frais courus	(7 178)	11 217
Subventions du gouvernement du Québec reportées	396	(736)
Revenus reportés	(5)	29
	(6 051)	10 081

8.2. Autres fonds

Un état des flux de trésorerie pour les fonds en fidéicommis n'a pas été présenté puisqu'il n'apporterait aucune autre information utile au lecteur qui ne soit déjà présentée dans les autres états financiers.

9. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS LIÉES AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES

9.1. Obligations du Régime supplémentaire de rentes

La firme d'actuaires Groupe conseil Aon a établi la valeur actuarielle des prestations constituées du compte général et du compte des retraités à même les renseignements arrêtés au 1er janvier 2008 et cette valeur a été actualisée par projection au 31 décembre 2008. La valeur actuarielle a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations constituées et à partir des hypothèses les plus probables, en incluant des marges appropriées pour des écarts défavorables. Selon cette méthode, les engagements correspondent à la valeur actuarielle, à la date de l'évaluation, des créances de rentes et autres prestations payables en fonction des heures ajustées accumulées à cette date. Le compte complémentaire n'est pas visé puisque cette partie du régime est à cotisations déterminées et les obligations de ce compte sont donc égales à l'actif.

Selon le rapport de l'actuaire daté du 19 mai 2009 et préparé pour les fins des états financiers, la valeur actuarielle des prestations au 31 décembre et les principales composantes de l'évolution des valeurs actuarielles au cours de l'exercice ainsi que la valeur des réserves déterminée conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction s'établissent comme suit :

	2008	2007
Compte général	4 482 775	4 473 693
Compte des retraités	5 041 161	4 857 741
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 523 936	9 331 434
Réserve pour fluctuations économiques au compte général		901 499
Réserve pour indexations futures au compte des retraités		339 996
Réserve spéciale prise à même le compte général égale à la différence entre la valeur des obligations du compte des retraités et de l'actif de ce compte	367 758	
Valeur actuarielle des prestations constituées et réserves à la fin de l'exercice	9 891 694	10 572 929

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

9. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS LIÉES AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES (suite)

9.1. Obligations du Régime supplémentaire de rentes (suite)

	2008	2007
Valeur actuarielle des prestations constituées au début de l'exercice	9 331 434	9 079 396
Modifications des hypothèses actuarielles	104 948	79 466
Intérêts cumulés sur les prestations	531 003	520 598
Prestations versées	(616 745)	(561 405)
Transfert du compte complémentaire	113 773	101 237
Modifications des prestations		16 460
Pertes d'expérience	59 523	95 682
Valeur actuarielle des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 523 936	9 331 434

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles significatives à long terme et utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

(en pourcentage)	2008	2007
Rendement à moyen terme et à long terme de l'actif	5,81	5,81

Les taux d'intérêts utilisés pour le calcul des engagements du compte général sont réduits de 0,50 % en 2008 (0,25 % en 2007) avant la retraite afin de tenir compte des frais d'administration.

9.2. Valeur actuarielle de l'actif net disponible

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché, en conformité avec les hypothèses sous jacentes à l'évaluation des prestations constituées. Cette évaluation est fondée sur une méthode selon laquelle la valeur actuarielle de l'actif est déterminée sur la base de la différence entre les valeurs marchandes réelles et espérées des placements des trois dernières années. La valeur ajustée de l'actif est limitée à 107 % de la valeur marchande depuis le 31 décembre 2002.

Jusqu'au 31 décembre 2007, la valeur de l'actif a été déterminée selon une extrapolation des hypothèses économiques entre le 30 septembre et le 31 décembre. Au 31 décembre 2008, de façon exceptionnelle pour les fins des états financiers, la valeur de l'actif est déterminée selon la juste valeur des placements à cette date et ce, afin de tenir compte de la baisse importante des marchés financiers au cours du dernier trimestre de 2008.

Ces valeurs actuarielles s'établissent comme suit :

	2008	2007
Juste valeur de l'actif net disponible pour le versement des prestations		
Compte général	2 979 037	3 781 131
Compte des retraités	4 735 424 (1)	5 236 705
	7 714 461	9 017 836
Modification des justes valeurs non prises en compte dans la valeur actuarielle de l'actif net	512 780	(75 724)
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le versement des prestations	8 227 241	8 942 112

(1) Inclut la réserve spéciale prise à même le compte général.

9. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS LIÉES AU RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES (suite)

9.3. Politique de capitalisation

Depuis le 26 décembre 2004, la cotisation salariale des participants au montant de 0,80 $ par heure travaillée, déterminée par les clauses communes aux quatre conventions collectives sectorielles de l'industrie, est versée au compte complémentaire en addition de celles déjà prévues par les clauses particulières applicables aux divers métiers et occupations. La cotisation des participants au compte complémentaire a varié de 0,15 $ à 3,80 $ par heure travaillée depuis le début du régime.

Pour l'exercice 2008, les cotisations des employeurs pour service passé et courant versées par heure travaillée respectivement aux comptes général et complémentaire s'établissement comme suit :

(en dollars)		2008
		1er janvier au 29 décembre
Apprenti	Compte général	
	Service passé	2,015
	Compte complémentaire	
	Service courant	0,75
Compagnon	Compte général	
	Service passé	2,015
	Compte complémentaire	
	Service courant	1,49

La dernière évaluation actuarielle déposée auprès de la Régie des rentes du Québec est celle au 31 décembre 2006.

Le tableau présenté à la note 9.1 Obligations du Régime supplémentaire de rentes montre que la réserve pour fluctuations économiques dans le compte général et la réserve pour indexations futures au compte des retraités sont nulles. L'obligation non capitalisée du régime est de 1 664 453 000 $. Dans les circonstances, une partie de cette obligation, soit un montant de 89 715 000 $, ne serait pas couverte par la cotisation pour service passé prévue de 2,015 $ par heure travaillée.

9.4. Règle d'amortissement du déficit actuariel prévu à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite indique que la période d'amortissement des déficits actuariels pour fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi entraînerait une cotisation des employeurs pour service passé de 6,564 $ par heure travaillée au lieu de 2,015 $ pour un apprenti ou un compagnon aux fins d'amortir la portion de 2 296 680 000 $ du déficit de solvabilité au 31 décembre 2008 qui ne serait pas couverte par la cotisation pour service passé prévue pour les cinq prochaines années.

10. PASSIFS ACTUARIELS DES RÉGIMES D'ASSURANCE

Régimes d'assurance

Les passifs actuariels représentent les engagements du régime d'assurance de base en lien avec les couvertures d'assurance en vigueur au 31 décembre et se détaillent comme suit :

	2008	2007
Provisions pour prestations engagées	35 810	33 891
Provisions pour rentes aux assurés invalides	38 763	37 107
	74 573	70 998

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

11. ENGAGEMENTS

Fonds général d'administration

La CCQ a signé des baux à long terme, échéant à diverses dates jusqu'au 31 décembre 2013, pour la location de bureaux. Dans certains cas, ces baux comportent une option de renouvellement de cinq ans. Les loyers relatifs aux espaces loués ont totalisé 1 836 340 $ (1 779 715 $ en 2007) pour l'exercice 2008. Les loyers minimums futurs en vertu des baux s'y rattachant pour les cinq prochains exercices sont comme suit :

2009	1 847
2010	883
2011	270
2012	57
2013	2
	3 059

Régime supplémentaire de rentes

En vertu du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, toute somme qui doit revenir à un participant ou à un bénéficiaire visé par la terminaison du régime de retraite doit, à défaut d'être réclamée dans les trois ans suivant l'expiration du délai prévu, être remise au ministère du Revenu. Cette remise peut toutefois être faite avant l'expiration de ce délai si les seuls droits qui restent à liquider reviennent à des participants ou bénéficiaires introuvables. Au cours des dernières années, les paiements de la CCQ au ministère du Revenu se faisaient approximativement aux trois ans. Une entente a été prise en 2006 pour que la CCQ fasse ses paiements à chaque année. Aucun paiement n'a été fait au cours de l'exercice 2008 car la direction de la CCQ travaille toujours à la détermination des montants qui seront versés en 2009 pour l'exercice 2007 et en 2010 pour les exercices 2008 et 2009.

12. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites judiciaires contre la CCQ, totalisant 4 521 078 $, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Pour ces litiges la CCQ maintient des provisions et les révise régulièrement, selon une approche au cas par cas, lorsque la perte prévue est probable et peut raisonnablement être estimée selon l'information alors disponible.

13. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La CCQ offre deux régimes de retraite à prestations déterminées contributifs à l'ensemble de ses employés syndiqués et non syndiqués (hors convention). Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires à la retraite. Ces régimes se composent d'allocations de retraite versées lors du départ à la retraite, de régimes de couverture d'assurance maladie et de prestations d'assurance vie au décès.

La CCQ a signé, en décembre 2005, une entente modifiant le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés syndiqués de la CCQ. D'après cette entente, toute cotisation additionnelle versée par la CCQ, ayant pour but de financer le déficit du régime ou de permettre le plein financement de la cotisation d'exercice, lui sera remboursée dès que des excédents d'actifs se dégageront du Régime. Au cours de l'exercice 2008, la cotisation additionnelle versée totalisait 2 275 223 $ (2 272 651 $ en 2007) dont 266 963 $ était considérée comme payée d'avance (1 121 201 $ en 2007).

Les évaluations actuarielles sur base de comptabilisation les plus récentes ont été préparées en date du 1er juillet 2007 pour les régimes de retraite et en date du 15 octobre 2008 pour les autres régimes. Les prochaines évaluations actuarielles seront effectuées au cours de l'exercice 2010.

13. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les actifs des régimes de retraite sont détenus en fiducie et la répartition de leurs justes valeurs était comme suit à la date de mesure, soit le 31 décembre :

(en pourcentage)	2008	2007
Actions	54	63
Obligations	42	33
Autres	4	4

Les principales hypothèses actuarielles ayant servi à déterminer le coût des avantages et l'obligation au titre des prestations constituées sont les suivantes (hypothèses moyennes pondérées au 31 décembre) :

Hypothèses actuarielles

(en pourcentage)	2008	2007	2008	2007
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Taux d'actualisation	7,50	5,55	7,50	5,15
Taux de rendement à long terme prévu des actifs	7,00	7,00		
Taux de croissance des salaires	2,25 à 4,25	2,25 à 4,25	2,25 à 4,25	2,25 à 4,25

Aux fins de la mesure, le taux moyen de croissance annuelle hypothétique du coût des soins de santé couverts par participant a été fixé en 2009 à 7,5 % pour les médicaments, réduisant graduellement à un taux de 2,5 % après 15 ans, à 2,5 % pour les frais hospitaliers et à 4,5 % pour les autres frais, réduisant graduellement à un taux de 2,5 % après 10 ans.

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes et des montants inscrits au bilan s'établissent comme suit aux 31 décembre :

Situation de capitalisation

	2008	2007	2008	2007
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Juste valeur des actifs des régimes	240 207	292 142		
Obligations au titre des prestations constituées	280 561	309 298	51 784	67 545
Situation de capitalisation – (déficit)	(40 354)	(17 156)	(51 784)	(67 545)
Gain actuariel net non amorti – (Perte actuarielle)	(66 916)	(40 756)	11 525	(9 777)
Coût des services passés non amorti	3 382	3 845		
Actif au titre des prestations constituées (passif)	23 180	19 755	(63 309)	(57 768)

Selon les calculs actuariels effectués pour l'exercice 2008, le coût des avantages sociaux de la CCQ se présente comme suit :

	2008	2007	2008	2007
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Coût des avantages sociaux constatés dans l'exercice	3 700	5 789	7 873	8 628

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

13. ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EN VERTU DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les autres renseignements concernant les régimes à prestations déterminées de la CCQ se présentent comme suit :

	2008	2007	2008	2007
	Régimes de retraite		Autres régimes	
Cotisations de l'employeur	6 271	5 883		
Cotisations des employés	5 078	2 570		
Prestations versées	14 570	13 782	2 331	1 883

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

La CCQ dispose de politiques de placements à l'égard des placements sous gestion interne pour le Fonds général d'administration, le Régime supplémentaire de rentes, les Régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis et des placements confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Ces politiques fixent notamment les proportions dans lesquelles seront investies les sommes disponibles entre les différentes classes d'actifs et permettent d'exercer un suivi de la performance des fonds et des gestionnaires.

Risque de marché

Le risque de marché correspond aux pertes financières que pourrait encourir les fonds de la CCQ en raison des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui affectent cette évaluation, notamment les taux d'intérêts, les taux de change ainsi que les cours boursiers.

PLACEMENTS SOUS GESTION INTERNE

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché.

Au 31 décembre 2008, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables étant demeurées inchangées, les revenus de placements non réalisés auraient diminué ou augmenté de 20 537 000 $.

La sensibilité à la fluctuation du taux d'intérêt a été calculée en utilisant la moyenne pondérée de la durée du portefeuille obligataire au 31 décembre 2008.

Risque de change

Le risque de taux de change correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Au 31 décembre 2008, si le dollars canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % comparativement aux autres devises, les autres variables étant demeurées inchangées, les revenus de placements non réalisés auraient diminué ou augmenté de 1 200 000 $ pour les placements en devises étrangères non couverts par des contrats de change.

La sensibilité à la fluctuation de la valeur du dollar canadien a été calculée en établissant la valeur des actifs exposés aux devises étrangères au 31 décembre 2008 et en appliquant une variation de ± 1 % à la valeur établie. Ce calcul théorique ne tient pas compte des interrelations entre les devises, la seule variable est la fluctuation du dollar canadien.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La CCQ est exposée à des fluctuations de taux de change sur les placements détenus en devises étrangères et recourt à des contrats de change à terme afin de gérer son risque de change. Le tableau ci-dessous présente les montants nominaux de référence et les justes valeurs des contrats de change à terme.

	2008		2007	
	Montant nominal de référence	Juste valeur	Montant nominal de référence	Juste valeur
Positions vendeur	264 307	929	2 097 050	1 820

La juste valeur reflète les montants estimatifs que la CCQ recevrait au règlement de contrats favorables ou qu'elle serait tenue de payer, afin de mettre fin aux contrats défavorables en date de la présentation de l'information financière. La juste valeur correspond au cours du marché.

Les contrats de change à terme, présentés sous la rubrique « Actifs (passifs) liés aux instruments financiers dérivés », ont des échéances inférieures à trois mois et sont répartis comme suit parmi les différents fonds détenant des placements en devises étrangères :

	2008	2007
Régime d'assurance de base	609	1 137
Régimes supplémentaires d'assurance	50	99
Fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction	185	413
Plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel	35	78
Fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés	50	93
	929	1 820

Risque de prix

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant des risques de taux d'intérêt ou de change), et que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Au 31 décembre 2008, si les cours boursiers avaient augmenté ou diminué de 10 % toutes les autres variables étant demeurées inchangées, le revenu de placements non réalisé aurait diminué ou augmenté de 35 939 000 $.

PLACEMENTS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Risque de taux d'intérêt, de change et de prix

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) gère l'ensemble des risques de marché de manière intégrée et globale, de sorte que les principaux éléments contribuant au risque, tels que les secteurs d'activité, les pays et les émetteurs, sont pris en compte dans l'analyse du risque de marché.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PLACEMENTS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Risque de taux d'intérêt, de change et de prix (suite)

La CDPQ peut utiliser des instruments financiers dérivés négociés en Bourse ou directement auprès de banques et de courtiers en valeurs mobilières, aux fins de la gestion des risques de marché auxquels elle est exposée.

Le risque de marché de la CDPQ est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours d'une période selon un niveau de confiance déterminé. La CDPQ utilise un niveau de confiance de 84 % dans son calcul. La VaR est calculée pour chaque instrument contenu dans l'ensemble des portefeuilles spécialisés et les résultats sont agrégés pour le portefeuille global.

La CDPQ utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Un horizon de 800 jours d'observation des facteurs de risque, tel la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêts et des prix des actifs financiers, est utilisé pour estimer la volatilité des rendements et sa corrélation entre les actifs. La méthode de simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Cette méthode nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'estimation du rendement des instruments soient disponibles. Dans l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence de la CDPQ (portefeuille visé par les déposants globalement) est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions dans leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actif. Par le fait même, le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la CDPQ. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la CDPQ, et le portefeuille de référence visé par les déposants.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la CDPQ dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence de la CDPQ, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement.

La VaR couvre la presque totalité des actifs détenus par la CDPQ. L'estimation du risque de marché des instruments non couverts par la VaR de la gestion active du portefeuille global est suivie trimestriellement par le comité de gestion des risques de son conseil d'administration.

Au 31 décembre 2008, le risque absolu et le risque actif du compte général, du compte des retraités et du compte complémentaire des fonds confiés à la CDPQ s'établissent respectivement à 991 et 393 points centésimaux, à 988 et 390 ainsi qu'à 949 et 336.

Les risques de taux d'intérêts, de change et de prix sont intégrés à la mesure globale de la VaR.

Risque de crédit

L'utilisation d'instruments financiers peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

PLACEMENTS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Risque de crédit (suite)

La CCQ pourrait être affectée par des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres qui sous tendent leur évaluation et par le risque de concentration qui survient lorsque des investissements sont effectués auprès de la même entité. Le principal risque à ces égards concerne la fluctuation de la valeur des placements. Pour gérer ces risques, la CCQ dispose de politiques de placement qui visent à optimiser les rendements des fonds tout en assurant un niveau de risque qui soit acceptable.

De son côté, la CDPQ a établi une limite de concentration par groupe d'émetteurs à 3 % de son actif total, à l'exception des titres émis par les gouvernements du Canada, du Québec, d'une autre province ou d'un territoire canadien ainsi que par les ministères et les organismes mandataires, lesquels ne font pas l'objet d'une limite de concentration. Les émetteurs souverains bénéficiant d'une cote de crédit AAA sont également exclus de cette limite de concentration.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds général d'administration, le Régime supplémentaire de rentes, les Régimes d'assurance et les fonds en fidéicommis ne soient pas en mesure de réunir les fonds nécessaires pour respecter leurs obligations financières. Afin de contrer ce risque, des prévisions de liquidité sont effectués de façon quotidienne, mensuelle et annuelle et les transferts nécessaires sont réalisés. De plus, pour assurer ses besoins de liquidités, la CCQ dispose d'une facilité de crédit de 7 000 000 $. Lors d'un découvert de banque relié à un ou plusieurs fonds en fidéicommis, des avances substantielles peuvent être consenties par l'institution financière, pour une période ne dépassant pas normalement quelques jours.

15. GESTION DU CAPITAL

Fonds général d'administration

Ce fonds est établi pour rendre compte des opérations que la CCQ exerce pour l'application des conventions collectives conclues en vertu de la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R 20), incluant l'administration de tout régime complémentaire d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction. Cette loi dicte les responsabilités et les pratiques administratives reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds qui proviennent, des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

Régime supplémentaire des rentes et régimes d'assurance

Le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux (R 20, r. 14.01) fournit l'encadrement quant aux responsabilités et pratiques reliées à l'utilisation et à la gestion des fonds. Ce règlement a été fondé en respect des conventions collectives de l'industrie et, dans le cas du régime supplémentaire de rentes, en respect de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R 15.1). Le capital utilisé provient des contributions des employeurs et des cotisations des salariés de l'industrie.

Les autres Fonds

Les autres fonds ont été établis pour rendre compte des contributions reçues, conformément aux conventions collectives en vigueur, pour le financement des activités propres à chacun d'eux, telles que décrites dans la note 2.4 des états financiers.

Au cours de l'exercice 2008, la CCQ s'est conformée aux exigences de la gestion du capital prévue dans la Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., chapitre R 20), par le Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux et par les conventions collectives auxquelles elle est soumise.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

16. AVOIR DES RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES D'ASSURANCE

Les régimes supplémentaires d'assurance ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque régime se détaille comme suit :

	2008	2007
Électriciens	6 097	9 036
Couvreurs	627	890
Ferblantiers	1 784	2 035
Tuyauteurs	8 122	9 489
Travailleurs de lignes	3 062	3 253
Mécaniciens en protection incendie	670	760
Frigoristes	(11)	197
Menuisiers	(31)	(1)
Mécaniciens de chantier	651	740
Métiers de la truelle	2 548	3 005
	23 519	29 404

17. AVOIR DES FONDS DE QUALIFICATION

Les fonds de qualification ont été cumulés à l'intérieur d'un seul état financier pour leur présentation. Au 31 décembre, l'avoir de chaque fonds se détaille comme suit :

	2008	2007
Mécaniciens	44	26
Serruriers	101	96
Monteurs	68	47
Ferrailleurs	198	194
Électriciens	1 358	1 238
Ferblantiers	440	392
Chaudronniers	306	278
Tuyauteurs et soudeurs en tuyauterie	2 046	1 875
	4 561	4 146

18. RECLASSEMENT

Certains chiffres comparatifs de 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2008.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RÉGIME SUPPLÉMENTAIRE DE RENTES POUR LES EMPLOYÉS
DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC
ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2008
OPINION ACTUARIELLE

Le Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec a été évalué au 31 décembre 2008, sur la base du Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction en vigueur à cette date et sur la base des données arrêtées au 1er janvier 2008.

Nous certifions par les présentes, qu'à notre avis :

a) Le régime affiche, au 31 décembre 2008, un manque de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur présente des prestations du compte général et du compte des retraités de 1 664 453 000 $.

b) La caisse de retraite est partiellement solvable au 31 décembre 2008. Si le régime devait être dissous au 31 décembre 2008, la valeur totale de l'actif des trois comptes serait inférieure à la valeur totale des engagements du régime.

c) Le montant des cotisations d'amortissement affectées au financement du manque de la valeur actuarielle de l'actif sur la valeur présente des prestations est détaillé dans le tableau suivant, conformément à la dernière évaluation actuarielle sur base de capitalisation :

Année	Apprentis $/heure	Compagnon $/heure
du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2018	2,015	2,015

d) La valeur présente des cotisations d'amortissement au 31 décembre 2008 est de 1 574 738 000 $.

e) La Loi sur les régimes complémentaires de retraite indique que la période d'amortissement des déficits actuariels pour fins de solvabilité ne peut excéder cinq ans. L'application de la période d'amortissement prévue par la loi entraînerait une cotisation des employeurs pour services passés de 6,564 $ par heure travaillée au lieu de 2,015 $ pour un apprenti ou un compagnon aux fins d'amortir le déficit de solvabilité au 31 décembre 2008.

f) Les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

g) Les hypothèses sont dans l'ensemble appropriées aux fins de l'évaluation.

h) Les méthodes utilisées dans l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

i) Étant donné que le régime est un régime de retraite interentreprises, cette évaluation satisfait les exigences du chapitre 4100 du manuel de la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Nous avons produit cette évaluation actuarielle conformément à la pratique actuarielle reconnue.

Claude Lockhead, FICA, FSA
Vice-président principal

Aon Conseil
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 0A7

Le 19 mai 2009

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008

OPINION ACTUARIELLE RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2008 POUR LES RÉGIMES D'ASSURANCE DES SALARIÉS DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC ET FAISANT SUITE AU RAPPORT INTITULÉ « RAPPORT SUR L'ÉVALUATION, AUX FINS COMPTABLES, DES PASSIFS ACTUARIELS AU 31 DÉCEMBRE 2008 ».

J'ai évalué les passifs actuariels figurant au bilan des états financiers des Régimes d'assurance des salariés de l'industrie de la construction du Québec au 31 décembre 2008, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les passifs actuariels, au montant de 74 573 000 $, constituent une provision appropriée à l'égard des obligations de ces régimes d'assurance envers les assurés et sont fidèlement présentés dans les états financiers.

François Boisvenue, FICA, FSA
Vice président

Aon Conseil
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1900
Montréal (Québec) H3B 0A7

Montréal, le 8 juin 2009

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du fonds général d'administration, du régime supplémentaire de rentes, des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis de la Commission de la construction du Québec (CCQ) sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils renferment certains montants fondés sur l'utilisation d'estimations et de jugements. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers soient présentés fidèlement, à tous égards importants. L'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel de gestion est concordante avec les états financiers.

La direction maintient des systèmes de contrôles internes comptables et administratifs et des systèmes de présentation de l'information financière de qualité, moyennant un coût raisonnable. Ces systèmes ont pour objet de fournir un degré raisonnable de certitude que l'information financière est pertinente, exacte et fiable et que les actifs de la CCQ sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le Conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information et il est l'ultime responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement par l'entremise de son comité de vérification.

La CCQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses activités conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Groupe conseil Aon ont été nommés actuaires conseils par la CCQ, conformément au Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction (R 20, r. 14.01). Leur rôle consiste à évaluer les engagements et réserves actuarielles figurant dans les états financiers respectifs du régime supplémentaire de rentes et des régimes d'assurance. Ils font état de leurs conclusions à la CCQ.

Le Comité de vérification est nommé par le Conseil d'administration et tous ses membres sont des administrateurs externes. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction ainsi que la Direction de la vérification interne et du soutien à la performance organisationnelle, afin de discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, des questions de vérification et des questions de présentation de l'information financière, de s'assurer que chaque partie remplit correctement ses fonctions et d'examiner les états financiers et le rapport du vérificateur externe. Le Comité de vérification fait part de ses constatations au Conseil d'administration lorsque ce dernier approuve la publication des états financiers produits à son intention.

Les états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification, ainsi que l'expression de son opinion. Le vérificateur a librement et pleinement accès au Comité de vérification.

André Ménard
Président directeur général

Le 24 avril 2009 (19 mai 2009 pour la note 9)

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds général d'administration de la Commission de la construction du Québec au 31 décembre 2008 et l'état des résultats et de l'évolution de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

J'ai aussi vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et les bilans ou les états de l'actif et du passif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis suivants au 31 décembre 2008 et les états de l'évolution de leur actif net disponible pour le service des prestations, de leur avoir ou de leur actif au cours de l'exercice terminé à cette date :

Fonds en fidéicommis :

- fonds de formation des travailleurs de l'industrie de la construction;
- plan de formation des travailleurs du secteur résidentiel;
- fonds d'indemnités de congés annuels obligatoires et de jours fériés chômés;
- fonds de réclamations de salaires;
- fonds de cotisations patronales;
- fonds de cotisations syndicales;
- fonds de contributions sectorielles résidentielles;
- fonds de cotisations à la caisse d'éducation syndicale;
- fonds spécial d'indemnisation;
- fonds de qualification.

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds et des régimes au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie du fonds général d'administration de même que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations du régime supplémentaire de rentes et de l'avoir ou de l'actif des régimes d'assurance et des fonds en fidéicommis pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R 15.1) prévoit des dispositions relatives au financement et à l'évaluation de la solvabilité des régimes de retraite. Comme le mentionne la note 2.2, la Commission n'applique pas ces dispositions. L'impact de cette dérogation sur l'établissement des cotisations des employeurs au Régime supplémentaire de rentes pour les employés de l'industrie de la construction du Québec est présenté à la note 9.4.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 24 avril 2009 (le 19 mai 2009 pour la note 9)

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES
(L.R.Q., c. A 3.001)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail	54 117 520 $	54 494 138 $
Intérêts	343 681	417 620
Publications et services	9 214	8 813
	54 470 415	54 920 571
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	35 943 783	35 166 029
Transport et communication	2 850 785	2 781 297
Services professionnels	7 707 570	7 194 877
Loyers et entretien	5 194 996	5 233 442
Fournitures	529 054	478 755
Amortissement des immobilisations corporelles	1 393 117	1 564 849
Intérêts sur la dette à long terme	14 886	30 281
Autres	18 010	10 633
	53 652 201	52 460 163
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	818 214 $	2 460 408 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	(2 928 051) $	(5 388 459) $
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	818 214	2 460 408
SOLDE À LA FIN	(2 109 837) $	(2 928 051) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 225 685 $	9 948 516 $
Créances à recevoir	75 983	25 033
Intérêts courus à recevoir	136 507	135 632
Frais payés d'avance	679 671	728 363
	12 117 846	10 837 544
Immobilisations corporelles (note 4)	3 930 543	3 345 897
	16 048 389 $	14 183 441 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	3 034 604 $	1 731 148 $
Versements sur la dette à long terme		175 298
Provision pour allocations de transition (note 6)	1 623 267	1 771 370
Provision pour vacances (note 6)	3 821 468	3 803 805
	8 479 339	7 481 621
Dette à long terme		369 496
Provision pour allocations de transition (note 6)	2 053 423	2 072 538
Provision pour congés de maladie (note 6)	7 625 464	7 187 837
	18 158 226	17 111 492
SOLDE DÉFICITAIRE DU FONDS	(2 109 837)	(2 928 051)
	16 048 389 $	14 183 441 $

ENGAGEMENTS (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Jean François Clément, président
Francis Lachance, directeur général de l'administration

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	818 214 $	2 460 408 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 393 117	1 564 849
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	9 562	1 159
	2 220 893	4 026 416
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 5)	734 323	82 830
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 955 216	4 109 246
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	3 564	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 136 817)	(1 390 707)
Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement	(1 133 253)	(1 390 707)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme et flux de trésorerie utilisés pour des activités de financement	(544 794)	(185 084)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 277 169	2 533 455
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	9 948 516	7 415 061
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 5)	11 225 685 $	9 948 516 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Commission des lésions professionnelles (la « Commission »), personne morale au sens du code civil, constituée par la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (L.R.Q., chapitre A-3.001), a pour fonctions d'entendre et de disposer des contestations des décisions rendues par la Commission de la santé et de la sécurité du travail à la suite d'une révision administrative.

Les sommes requises pour les opérations de la Commission sont prises sur le fonds de la Commission constitué des sommes que la Commission de la santé et de la sécurité du travail y verse selon les modalités que détermine le gouvernement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

À compter du présent exercice, aux fins de la préparation des états financiers, la Commission utilise prioritairement le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Commission, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux postes pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles ainsi que les provisions pour congés de maladie et pour allocations de transition établies sur une base actuarielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

La contribution de la Commission de la santé et de la sécurité du travail est constatée à titre de produit lorsqu'elle est reçue ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou qui sont encaissables en tout temps.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20,0 %
Matériel roulant	20,0 %
Équipements informatiques	33,3 %
Améliorations locatives	20,0 %
Logiciels	33,3 %
Développements informatiques	33,3 %

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est à dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour les allocations de transition

Les obligations à long terme découlant des allocations de transition accumulées par les commissaires sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la Commission et le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les commissaires, c'est à dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1[er] avril 2008, la Commission établit ses états financiers selon le manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats et le solde déficitaire du Fonds. La convention comptable affectée par ce changement de référentiel comptable est décrite ci dessous.

Dépréciation des immobilisations corporelles

La baisse de valeur des immobilisations corporelles est fondée sur leur capacité de fournir des biens et des services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux monétaires futurs non actualisés que procurera l'immobilisation corporelle.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	4 334 488 $	3 702 857 $	631 631 $	683 883 $
Matériel roulant	82 978	44 182	38 796	32 069
Équipements informatiques	4 224 928	3 640 330	584 598	796 255
Améliorations locatives	5 893 703	3 698 571	2 195 132	1 588 315
Logiciels	684 775	541 158	143 617	181 334
Développements informatiques	564 241	227 472	336 769	64 041
	15 785 113 $	11 854 570 $	3 930 543 $	3 345 897 $

Des améliorations locatives ayant une valeur nette de 650 578 $ ainsi que des développements informatiques ayant une valeur nette de 328 325 $ (2008 : 3 040 $ en équipements informatiques) n'ont pas été amortis parce qu'ils ne sont pas mis en service en date de fin d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances à recevoir	(50 950) $	7 527 $
Intérêts courus à recevoir	(875)	(51 251)
Frais payés d'avance	48 692	(67 921)
Charges à payer et frais courus	449 384	(54 972)
Provision pour allocations de transition	(167 218)	49 543
Provision pour congés de maladie et vacances	455 290	199 904
	734 323 $	82 830 $
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	4 225 685 $	4 948 516 $
Dépôt à terme (taux : 3,50 %) (2008 : 4,28 %)	7 000 000	5 000 000
	11 225 685 $	9 948 516 $

Les intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice s'élèvent à 14 886 $ (2008 : 30 662 $).

En date du 31 mars 2009, le poste « charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations de 1 123 588 $ (2008 : 269 516 $).

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La plupart des membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Un autre employé participe à un Régime enregistré d'épargne retraite parce qu'il ne fait pas partie de la fonction publique. La Commission lui verse un montant équivalent à ce qu'elle verse aux autres employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 024 872 $ (2008 : 1 726 542 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

La Commission a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux allocations de transition. Ces obligations sont depuis l'exercice 2009 évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 264 315 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

Les allocations de transition sont payables aux commissaires, autre qu'un commissaire en congé sans solde total de la fonction publique, dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission et le décret 1488 96 du 4 décembre 1996 et ses modifications subséquentes, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour allocations de transition (suite)

	2009	2008
Solde au début	3 843 908 $	3 794 365 $
Charge de l'exercice	64 376	276 595
Prestations versées au cours de l'exercice	(231 594)	(227 052)
Solde à la fin	3 676 690 $	3 843 908 $
Provision à court terme	1 623 267 $	1 771 370 $
Provision à long terme	2 053 423	2 072 538
	3 676 690 $	3 843 908 $

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour allocations de transition a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009.

Taux d'indexation	de 2 à 3,25 %
Taux moyen d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	4,54 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des commissaires actifs	7,3 années

Provision pour congés de maladie

La Commission a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie. Ces obligations sont depuis l'exercice 2009 évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 34 085 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

	2009	2008
Solde au début	7 187 837 $	6 936 677 $
Charge de l'exercice	1 565 871	1 273 408
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 128 244)	(1 022 248)
Solde à la fin	7 625 464 $	7 187 837 $

La Commission dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Commission.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Commission. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009.

Taux d'indexation	de 2 à 3,25 %
Taux moyen d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	4,54 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des commissaires actifs	7,5 années

Provision pour vacances

	2009	2008
Solde au début	3 803 805 $	3 855 061 $
Charge de l'exercice	3 108 483	2 945 040
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 090 820)	(2 996 296)
Solde à la fin	3 821 468 $	3 803 805 $

7. ENGAGEMENTS

Les engagements contractuels minimums exigibles pour les contrats de location exploitation et pour la location d'espaces s'élèvent à 98 529 $ pour le prochain exercice.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des lésions professionnelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Chacun des gestionnaires effectue mensuellement l'analyse et la validation de la situation budgétaire concernant son unité administrative.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le comité de direction doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean François Clément
Président

Québec, le 17 juin 2009

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des lésions professionnelles au 31 mars 2009 et les états des résultats, du solde déficitaire du fonds ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 17 juin 2009

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. N-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008 (retraité)	
PRODUITS				
Cotisations des employeurs (note 4)	59 931 750	$	55 129 170	$
Intérêts	723 507		996 852	
Autres (note 5)	221 726		218 484	
	60 876 983		56 344 506	
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux	33 581 970		32 919 459	
Services professionnels et administratifs	3 652 107		3 680 546	
Frais de déplacement	1 087 776		1 376 455	
Télécommunications et courrier	1 261 747		1 158 880	
Publicité et information	729 140		675 072	
Location de locaux, d'équipement et autres	3 848 500		3 822 385	
Entretien	814 323		809 092	
Fournitures	384 145		351 813	
Intérêts	188		4 233	
Amortissement des immobilisations	3 499 650		3 474 712	
Perte nette sur cession d'immobilisations	117 415		263	
Remboursement de dépenses de la Commission des relations du travail (note 6)	7 560 700		7 072 100	
	56 537 661		55 345 010	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 339 322	$	999 496	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	51 554 052 $	50 670 087 $
Redressement		
Adoption d'une nouvelle méthode d'évaluation de la provision pour congés de maladie (note 3)	192 503	76 972
Solde redressé	51 746 555	50 747 059
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 339 322	999 496
SOLDE À LA FIN	56 085 877 $	51 746 555 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008 (retraité)	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	17 131 371	$	914 812	$
Placements (note 7)	37 165 210		48 167 560	
Créances	1 808 658		344 779	
Intérêts courus	27 602		86 477	
Frais payés d'avance	354 170		367 610	
	56 487 011		49 881 238	
Immobilisations (note 8)	13 888 140		16 054 623	
	70 375 151	$	65 935 861	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 10)	2 983 930	$	3 018 775	$
Réclamations perçues à remettre aux salariés (note 11)	236 154		168 257	
Provision pour vacances (note 12)	4 262 077		4 267 130	
Congés de maladie payables au cours du prochain exercice (note 12)	1 312 100		1 407 907	
	8 794 261		8 862 069	
Provision pour congés de maladie (note 12)	5 495 013		5 327 237	
EXCÉDENT CUMULÉ (note 13)	56 085 877		51 746 555	
	70 375 151	$	65 935 861	$

ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Me Gaston Lafleur, ASC
Membre du conseil d'administration et
président du comité de vérification

Michel Després,
Président directeur général

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 (retraité)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	4 339 322 $	999 496 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	3 499 650	3 474 712
Perte nette sur cession d'immobilisations	117 415	263
	7 956 387	4 474 471
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	(1 463 879)	(246 575)
Intérêts courus	58 875	33 727
Frais payés d'avance	13 440	(143 289)
Charges à payer et frais courus (note 10)	(6 720)	(156 651)
Réclamations perçues à remettre aux salariés	67 897	(145 389)
Provision pour vacances	(5 053)	53 690
Provision pour congés de maladie	71 969	4 747
	(1 263 471)	(599 740)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 692 916	3 874 731
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(1 100 000)	(11 900 000)
Acquisitions d'immobilisations (note 10)	(1 478 707)	(2 569 642)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(2 578 707)	(14 469 642)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 114 209	(10 594 911)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	25 182 372	35 777 283
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	29 296 581 $	25 182 372 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Commission des normes du travail (Commission), constituée par la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N 1.1), est une personne morale au sens du Code civil et elle est investie des pouvoirs généraux d'une telle personne morale.

La Commission surveille la mise en œuvre et l'application des normes du travail. Elle doit plus particulièrement informer et renseigner la population, les salariés et les employeurs en ce qui a trait aux normes du travail, surveiller l'application de ces normes et, s'il y a lieu, transmettre ses recommandations au ministre du Travail. Elle doit aussi recevoir les plaintes des salariés et les indemniser dans la mesure prévue par la loi et les règlements sur les normes du travail, et elle doit tenter d'amener les salariés et les employeurs à s'entendre quant à leurs différends relatifs à l'application de la loi et des règlements sur les normes du travail.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux postes pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les cotisations des employeurs, l'amortissement des immobilisations, les réclamations perçues à remettre aux salariés et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements

Les placements sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur entre le coût et la valeur de marché.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

	Taux
Équipement	20 %
Mobilier	20 %
Matériel roulant	33,33 %
Améliorations locatives	20 %
Matériel informatique	33,33 %
Logiciels	33,33 %
Systèmes informatiques	10 et 20 %

Les systèmes informatiques en développement sont amortis lorsqu'ils sont terminés et qu'ils sont mis en exploitation.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice.

Cotisations des employeurs

Le ministre du Revenu remet annuellement, à la Commission, les sommes qu'il perçoit au titre de cotisations des employeurs assujettis à la Loi sur les normes du travail. Ces cotisations, déterminées conjointement avec Revenu Québec, sont comptabilisées en fonction d'une estimation de la croissance de la masse salariale assujettie de l'année civile précédant la fin de l'exercice financier. Elles demeurent sujettes à révision et, le cas échéant, les ajustements sont portés aux cotisations de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Réclamations perçues pour des salariés non retrouvés

Les réclamations perçues d'employeurs pour lesquelles les salariés n'ont pas été retrouvés ne sont virées aux produits après considération d'un passif équivalant au plus élevé des montants totaux versés annuellement à des salariés jugés introuvables au cours des dix derniers exercices. Toutefois, la Commission maintient le droit de ces salariés de réclamer les sommes dues sans limite de temps.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, car la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est à dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1[er] avril 2008, la Commission comptabilise ses opérations selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité, pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci dessous, ainsi que les impacts, le cas échéant.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les logiciels, les systèmes informatiques et les systèmes informatiques en développement sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations » plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ». Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats de la Commission.

Provision pour congés de maladie

À compter du présent exercice, la provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle, alors qu'auparavant elle était établie sur la base du coût des journées de maladie inutilisées cumulées par les employés, diminuée d'une estimation de la valeur des journées qui n'auraient pas été payées aux employés.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2009	2008
Résultats		
Traitements et avantages sociaux	6 734 $	(115 531) $
Excédent des produits sur les charges	(6 734)	115 531
Bilan		
Provision pour congés de maladie	(185 769)	(192 503)
Excédent cumulé	185 769	192 503

4. COTISATIONS DES EMPLOYEURS

	2009	2008
Cotisations estimées pour l'exercice	57 654 555 $	55 524 460 $
Augmentation (diminution) des cotisations afférentes à des exercices antérieurs		
2008	614 347	
2007	653 854	(656 367)
2006	487 056	130 217
2005	482 091	119 941
2004	75 131	(904)
1999 à 2003	(35 284)	11 823
	2 277 195	(395 290)
	59 931 750 $	55 129 170 $
Taux de croissance estimé de la masse salariale assujettie	2,70 %	3,71 %
Masse salariale assujettie estimée pour établir les cotisations de l'exercice (en milliards de $)	72,1	69,4

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. AUTRES PRODUITS

	2009	2008
Séminaires aux employeurs	143 875 $	146 863 $
Montants forfaitaires sur réclamations perçues d'employeurs	39 881	67 545
Ventes de publications	3 716	4 076
Réclamations perçues pour des salariés non retrouvés (note 11)	34 254	
	221 726 $	218 484 $

6. REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Selon l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission contribue au fonds de la Commission des relations du travail afin de pourvoir aux charges engagées relativement aux dispositions de cette loi concernant les recours à l'encontre d'une pratique interdite, les recours à l'encontre d'un congédiement fait sans une cause juste et suffisante, de même que les recours en cas de harcèlement psychologique. Le montant de la contribution de la Commission des normes du travail est déterminé par le gouvernement du Québec, après consultation de la Commission par le ministre du Travail. Ainsi, le montant de la contribution a été fixé à 7 560 700 $ pour l'exercice 2009 (2008 : 7 072 100 $). Le montant de la contribution de l'exercice 2010 n'est pas encore déterminé.

7. PLACEMENTS

	2009	2008
Dépôts à terme	25 000 000 $	24 700 000 $
Billets à escompte	5 976 060	22 132 313
Acceptations bancaires	6 189 150	1 335 247
	37 165 210 $	48 167 560 $

Les taux d'intérêts fixes varient de 0,57 % à 0,87 % (3,23 % à 3,55 % en 2008). Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

8. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement	1 717 626 $	1 539 791 $	177 835 $	197 717 $
Mobilier	2 275 008	1 985 751	289 257	618 256
Matériel roulant	23 874	17 286	6 588	13 279
Améliorations locatives	5 917 149	5 287 120	630 029	1 106 260
Matériel informatique	4 250 187	3 607 262	642 925	787 731
Logiciels	665 300	617 109	48 191	83 391
Systèmes informatiques	22 026 100	10 472 405	11 553 695	12 204 688
	36 875 244	23 526 724	13 348 520	15 011 322
Systèmes informatiques en développement	539 620		539 620	1 043 301
	37 414 864 $	23 526 724 $	13 888 140 $	16 054 623 $

Des immobilisations classées sous la rubrique « Équipement » représentant 17 820 $ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

9. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le conseil d'administration de la Commission a autorisé des emprunts temporaires sous forme de marges de crédit bancaire, de billets à ordre ou d'acceptations bancaires pour une somme n'excédant pas 3 000 000 $ pour l'exercice 2009 (2008 : 5 500 000 $). Les emprunts sont négociés au cours de l'exercice en fonction des besoins de trésorerie de la Commission. Les intérêts payés par la Commission au cours de l'exercice s'élèvent à 128 $ (2008 : 3 846 $). Au 31 mars 2009 et 2008, la Commission n'avait aucun emprunt temporaire.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant relatif à des acquisitions d'immobilisations de 292 354 $ (2008 : 320 479 $).

11. RÉCLAMATIONS PERÇUES À REMETTRE AUX SALARIÉS

	2009	2008
Solde au début	168 257 $	313 646 $
Réclamations perçues des employeurs	2 248 226	2 696 518
	2 416 483	3 010 164
Réclamations versées aux salariés	2 146 075	2 841 907
Virement aux produits des réclamations perçues pour des salariés non retrouvés (note 5)	34 254	
	2 180 329	2 841 907
Solde à la fin	236 154 $	168 257 $

Au 31 mars 2009, les réclamations perçues à remettre à des salariés non retrouvés s'élèvent à 6 725 $ (2008 : 19 270 $).

Les virements aux produits des réclamations perçues pour des salariés non retrouvés, effectués au cours des dix derniers exercices, totalisent 218 274 $ (2008 : 217 088 $).

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 688 754 $ (2008 : 1 457 476 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances

	2009	2008
Solde au début	4 267 130 $	4 213 440 $
Charges	2 934 819	2 931 610
Utilisation	(2 939 872)	(2 877 920)
Solde à la fin	4 262 077 $	4 267 130 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2009	2008 (retraité)
Solde au début	6 735 144 $	6 730 397 $
Charges	1 358 342	1 385 048
Utilisation	(1 286 373)	(1 380 301)
	6 807 113	6 735 144
Congés de maladie payables au cours du prochain exercice	1 312 100	(1 407 907)
Solde à la fin	5 495 013 $	5 327 237 $

Les employés peuvent accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Parmi les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladies de la Commission, il y a notamment :

	2009	2008
Taux d'actualisation	3,27 % à 5,10 %	3,67 % à 5,10 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 % à 3,25 %	2,00 % à 3,25 %

13. EXCÉDENT CUMULÉ

La Commission encaisse environ 95 % de ses produits au cours du dernier mois de son exercice financier. Elle finance ses opérations, entre autres, à même son excédent cumulé représenté essentiellement par l'encaisse et les placements. Ainsi, l'excédent cumulé de 56 085 877 $ au 31 mars 2009 devrait permettre de financer les charges de fonctionnement ainsi que les acquisitions d'immobilisations prévues pour les onze premiers mois du prochain exercice.

14. ENGAGEMENTS

Entente avec le gouvernement du Québec

En vertu de l'article 6.1 de la Loi sur les normes du travail, la Commission a conclu une entente avec Revenu Québec concernant la perception des cotisations des employeurs. Cette entente, expirée le 31 décembre 2002, demeure en vigueur jusqu'à la signature d'une nouvelle entente. Les frais de perception imputés aux résultats s'élèvent à 438 666 $ pour l'exercice 2009 (2008 : 428 385 $) et sont inclus au poste « Services professionnels et administratifs ».

14. ENGAGEMENTS (suite)

Autres

La Commission est engagée par des ententes à long terme et des baux, échéant à diverses dates jusqu'en 2014. Les engagements contractuels minimaux exigibles pour les contrats de location exploitation et les contrats d'acquisitions de biens et services se détaillent ainsi au 31 mars 2009 :

	Location exploitation	Biens et services	Total
2010	3 824 044 $	3 248 492 $	7 072 536 $
2011	37 466	1 115 622	1 153 088
2012	23 976	165 755	189 731
2013	14 383	5 056	19 439
2014	2 884		2 884
	3 902 753 $	4 534 925 $	8 437 678 $

15. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009	2008
Encaisse	17 131 371 $	914 812 $
Placements échéant dans les trois mois suivant la date d'acquisition et placements négociables en tout temps ou rachetables sans pénalité utilisés dans la gestion de la trésorerie	12 165 210	24 267 560
	29 296 581 $	25 182 372 $

16. INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance à court terme.

La Commission gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

La direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent pas la Commission à des risques significatifs liés aux taux d'intérêt.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne figurent pas distinctement dans les états financiers.

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des normes du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Després
Président directeur général

Andrée Blanchet, ASC
Vice présidente aux services à la gestion

Québec, le 30 avril 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des normes du travail au 31 mars 2009, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 30 avril 2009

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL
(L.R.Q., c. C-27)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 (redressé et note 4)
PRODUITS		
Contributions		
Gouvernement du Québec		
Ministère du Travail	7 345 300 $	7 833 900 $
Conseil du Trésor – Équité salariale		2 606
Commission des normes du travail	7 560 700	7 072 100
Commission de la construction du Québec	1 194 300	1 003 100
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	33 700	33 700
Régie du bâtiment du Québec	33 700	33 700
Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	33 700	33 700
Corporation des maîtres électriciens du Québec	33 700	33 700
Vente de formules et de documents	8 700	8 091
Intérêts	59 777	101 892
Autres	21 560	1 400
	16 325 137	16 157 889
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 3)	11 683 028	11 066 064
Transport et communication	505 358	615 901
Services professionnels et auxiliaires	1 758 841	1 387 734
Loyers	1 473 454	1 564 396
Fournitures et approvisionnements	113 241	166 414
Intérêts sur la dette à long terme	51 026	59 112
Amortissement des immobilisations	324 578	413 217
Dévaluation des immobilisations		31 100
Perte sur disposition d'immobilisations	1 310	
Créances douteuses		509
	15 910 836	15 304 447
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	414 301 $	853 442 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SOLDE DÉJÀ ÉTABLI	1 970 095 $	1 132 118 $
Redressement (note 3)	42 535	27 070
Solde redressé	2 012 630	1 159 188
Excédent des produits sur les charges	414 301	853 442
SOLDE À LA FIN	2 426 931 $	2 012 630 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008 (redressé et note 4)	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	600	$	1 100	$
Créances	7 630		30 761	
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	7 482 508		6 740 255	
	7 490 738		6 772 116	
Immobilisations (notes 3 et 6)	1 790 585		1 579 068	
	9 281 323	$	8 351 184	$
PASSIF				
À court terme				
Créditeurs et frais à payer	940 386	$	944 627	$
Portion à court terme de la dette à long terme (note 8)	123 753		130 315	
	1 064 139		1 074 942	
Provision pour allocations de transition (note 9)	1 528 724		1 162 071	
Provision pour congés de maladie et vacances (notes 3 et 9)	3 289 323		3 078 586	
Dette à long terme (note 8)	972 206		1 022 955	
	6 854 392		6 338 554	
EXCÉDENT CUMULÉ	2 426 931		2 012 630	
	9 281 323	$	8 351 184	$

ENGAGEMENTS (note 11)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Commission,
Andrée St Georges, Présidente

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 (redressé et note 4)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	414 301 $	853 442 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	324 578	413 217
Dévaluation des immobilisations		31 100
Perte sur disposition d'immobilisations	1 310	
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances	23 131	15 534
Créditeurs et frais à payer (excluant le montant relatif aux immobilisations)	(15 765)	316 001
Variation nette des provisions pour :		
Allocations de transition	366 653	92 188
Congés de maladie et vacances	210 737	(285 632)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 324 945	1 435 850
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours relatifs aux acquisitions d'immobilisations	(525 881)	(164 806)
Encaissement – Dû par le gouvernement du Québec		270 885
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(525 881)	106 079
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	73 004	
Remboursement de la dette à long terme	(130 315)	(189 893)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(57 311)	(189 893)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	741 753	1 352 036
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 741 355	5 389 319
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 10)	7 483 108 $	6 741 355 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

La Commission des relations du travail (la « Commission ») constituée par le Code du travail (L.R.Q., chapitre C 27) a le mandat d'entendre et de disposer de tout un éventail de recours reliés à l'emploi et aux relations du travail au Québec. Elle est chargée d'assurer l'application diligente et efficace du Code du travail, d'exercer les autres fonctions prévues au même Code, à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., chapitre N 1.1) ainsi que dans quelque 26 autres lois qui lui accordent compétence. De plus, elle a le pouvoir notamment d'émettre des ordonnances et d'assister les parties dans la recherche d'un règlement négocié en offrant des services de conciliation pré décisionnelle.

Le financement de la Commission est constitué des sommes suivantes :

les sommes versées par le ministre du Travail sur les crédits alloués à cette fin par le Parlement;

les sommes versées par la Commission des normes du travail en vertu de l'article 28.1 de la Loi sur les normes du travail (Chapitre N 1.1);

les sommes versées par la Commission de la construction du Québec en vertu de l'article 8.1 de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main d'œuvre dans l'industrie de la construction (Chapitre R 20);

les sommes versées par la Commission de la construction du Québec, la Régie du bâtiment du Québec, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et deux corporations mandataires visées à l'article 129.3 de la Loi sur le bâtiment (chapitre B) dont le montant et les modalités de versement sont déterminés, pour chacun, par le gouvernement;

les sommes perçues en application du tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux demandes, plaintes, recours ou documents déposés auprès de la Commission ou aux services rendus par celle ci.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations et les provisions pour allocation de transition, congés de maladie et vacances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile respective:

Améliorations locatives	5 à 15 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel et équipements informatiques	3 à 5 ans
Développement informatique	5 ans

L'amortissement d'un système débute le mois suivant sa mise en service.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins values sur immobilisations sont passées en charges dans l'état des résultats.

Constatation des produits

Les contributions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant de congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est à dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Changement de méthode comptable

Provision pour congés de maladie

À compter du présent exercice, la provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle, alors qu'auparavant elle était établie sur la base du coût des journées de maladies inutilisées cumulées par les employés, diminuée d'une estimation de la valeur des journées qui n'auraient pas été payées aux employés.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2008
Résultats	
Traitements et avantages sociaux	(15 465) $
Excédent des produits sur les charges	15 465
Bilan	
Provision pour congés de maladie	(42 535)
Excédent cumulé au début de l'exercice	27 070
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	42 535

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Changement de référentiel comptable

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, la Commission a établi ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA « Comptabilité » pour le secteur privé. Les effets de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ont été regroupés sous un seul et même poste : Immobilisations. Le traitement appliqué à ce poste pour l'exercice courant fut le même que celui de l'exercice précédent.

Dépréciation des immobilisations

La baisse de valeur des immobilisations est fondée sur leur capacité de fournir des biens ou services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux monétaires futurs non actualisés que procurera l'immobilisation.

4. INTÉGRATION DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

En vertu de la « Loi modifiant le code de travail et d'autres dispositions législatives » (2006, chapitre 58), les responsabilités du Commissaire de l'industrie de la construction ont été intégrées à celles de la Commission le 1er avril 2008. Le total des actifs et passifs transférés à la Commission à cette date sont les suivants :

	2008
Total des actifs	373 407 $
Total des passifs	333 942

En plus du redressement des états financiers, présenté à la note 3, les chiffres comparatifs des états financiers de 2008 ont été redressés pour refléter l'intégration du Commissaire de l'industrie de la construction.

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel (2,50 %) réduit de 2,50 %, lequel représente un taux nul au 31 mars 2009 (2,75 % au 31 mars 2008).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

6. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	2 162 708 $	1 032 151 $	1 130 557 $	1 220 880 $
Mobilier de bureau	210 871	153 946	56 925	88 485
Matériel et équipements informatiques	763 933	604 605	159 328	229 902
Matériel et équipements informatiques non en service	63 239		63 239	
Développement informatique	649 213	649 213		39 801
Développement informatique en cours	380 536		380 536	
	4 230 500 $	2 439 915 $	1 790 585 $	1 579 068 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises pour un montant de 537 405 $ (2008 : 266 210 $).

7. AVANCE SUR LE FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

La Commission dispose d'une avance autorisée sur le Fonds consolidé du revenu, échéant le 31 mars 2011, d'un montant n'excédant pas 3 500 000 $. Les montants prélevés porteraient intérêts au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada. Aucune avance n'a été effectuée au 31 mars 2009.

8. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Obligations découlant du financement d'améliorations locatives incluses dans des baux, incluant les intérêts calculés aux taux variant de 4,28 % à 4,70 %, échéant jusqu'en 2021	1 368 480 $	1 468 888 $
Frais accessoires et intérêts inclus dans les versements	(272 521)	(315 618)
	1 095 959	1 153 270
Portion à court terme de la dette à long terme	(123 753)	(130 315)
	972 206 $	1 022 955 $

Les paiements minimums futurs exigibles pour les cinq prochains exercices sur les obligations découlant du financement d'améliorations locatives s'établissent comme suit :

2010	171 983 $
2011	171 983
2012	150 032
2013	119 302
2014	119 302

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission des relations du travail participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Tout au long de l'année, il n'y a eu aucune modification des taux de cotisation aux différents régimes de retraite. Ainsi, le taux de cotisation de la Régie au RREGOP a été de 8,19 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE et du RRAS à 10,54 % et le taux de cotisation au RRF à 7,25 %.

Les cotisations de la Commission imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 714 250 $ (2008 : 567 638 $). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocations de transition

Les allocations de transition sont payables aux commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé ou qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des commissaires de la Commission, cette allocation correspond généralement à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2009	2008
Solde au début	1 162 071 $	889 596 $
Charge de l'exercice	366 653	353 730
Allocation de l'exercice		(81 255)
Solde à la fin	1 528 724 $	1 162 071 $

Provision pour congés de maladie et vacances

	2009			2008
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	2 025 366 $	1 095 755 $	3 121 121 $	3 391 288 $
Redressement (note 3)	(42 535)		(42 535)	(27 070)
Solde redressé	1 982 831	1 095 755	3 078 586	3 364 218
Charge de l'exercice	398 288	1 021 039	1 419 327	1 169 570
Prestations versées au cours de l'exercice	(254 192)	(954 398)	(1 208 590)	(1 455 202)
Solde à la fin	2 126 927 $	1 162 396 $	3 289 323 $	3 078 586 $

Pour actualiser la provision pour congés de maladie, la Commission a utilisé un taux d'actualisation de 2,15 % et de 4,46 % selon le régime de retraite d'appartenance des employés, ainsi qu'un taux de croissance de la rémunération de 3,25 %.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :

	2009	2008
Encaisse	600 $	1 100 $
Avance au Fonds consolidé du revenu	7 482 508	6 740 255
	7 483 108 $	6 741 355 $
Intérêts encaissés au cours de l'exercice	59 777 $	101 892 $
Intérêts versés au cours de l'exercice	51 026 $	59 112 $

Au cours de l'exercice, la Commission a acquis des immobilisations au coût de 162 318 $ (150 795 $ en 2008), incluses dans les créditeurs et frais à payer au 31 mars 2009.

11. ENGAGEMENTS

La Commission s'est engagée à verser des sommes en vertu de différentes ententes de services. Le montant total des engagements est de 126 776 $ (2008 : 936 600 $). Voici le détail des versements au cours des cinq prochains exercices :

	2010	2011	2012	2013	2014
SOQUIJ	12 863 $	13 325 $	10 275 $		
Autres	68 812	10 270	4 871	3 180 $	3 180 $
Total	81 675 $	23 595 $	15 146 $	3 180 $	3 180 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a eu recours à des services fournis par différents organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Québec. Voici le détail de la valeur de ces charges :

Centre des services partagés du Québec	1 276 204 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	805 359
Société immobilière du Québec	1 604 255
Conseil du trésor	104 449

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Transfert des responsabilités de la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs

La « Loi modifiant la loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque, du cinéma et d'autres dispositions législatives » (2009, chapitre 32) sanctionnée le 19 juin 2009, abolit la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs et transfère ses fonctions à la Commission des relations du travail.

14. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission des relations du travail ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Commission, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Andrée St-Georges
Présidente

Québec, le 9 juin 2009

COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Commission des relations du travail au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux conventions comptables et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 9 juin 2009 (19 juin pour la note 13)

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES
(L.R.Q., c. A-14)
FONDS D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget	Réel	
		Opérations	
	2009	2009	2008 (retraités)
PRODUITS			
Octrois du gouvernement du Québec			
Réguliers	126 636 400 $	79 865 199 $	79 000 000 $
Réguliers – méga procès			
Droits de greffe	2 195 000	985 844	1 436 443
Dossiers spéciaux fédéraux		193 532	
	128 831 400	81 044 575	80 436 443
CHARGES (Annexes A et B)	137 091 086	83 828 032	81 923 521
	(8 259 686)	(2 783 457)	(1 487 078)
AUTRES PRODUITS (Annexe C)	2 500 000	2 090 845	3 934 749
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(5 759 686) $	(692 612) $	2 447 671 $

Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Réel		Total	
Pratique privée (article 52 et dossiers spéciaux fédéraux)			
2009	2008	2009	2008 (retraités)
44 771 200 $	44 771 200 $	124 636 399 $	123 771 200 $
2 042 379	3 015 843	2 042 379	3 015 843
709 156	758 557	1 695 000	2 195 000
1 992 011		2 185 543	
49 514 746	48 545 600	130 559 321	128 982 043
51 180 089	45 603 168	135 008 121	127 526 689
(1 665 343)	2 942 432	(4 448 800)	1 455 354
705 568	605 917	2 796 413	4 540 666
(959 775) $	3 548 349 $	(1 652 387) $	5 996 020 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FONDS D'ADMINISTRATION

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2009

	2009				2008
	Réserve générale	Actif net investi en immobilisations corporelles	Actif net affecté d'origine interne (note 12)	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	14 921 662 $	1 405 397 $	4 644 084 $	20 971 143 $	16 890 770 $
Redressements applicables aux exercices antérieurs (note 14)	133 689		562 493	696 182	
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	15 055 351	1 405 397	5 206 577	21 667 325	16 890 770
OPÉRATIONS					
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	297 986	(961 669)	(28 929)	(692 612)	2 447 671
Investissements nets en immobilisations :					
À même les opérations de l'exercice	(511 031)	511 031			
Versements sur la dette à long terme et les contrats de location acquisition :					
À même les opérations de l'exercice	(361 786)	361 786			
Virements aux Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	(1 500 000)			(1 500 000)	(1 250 000)
Virements de l'excédent des produits sur les charges des Fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	75 919			75 919	30 535
	(1 998 912)	(88 852)	(28 929)	(2 116 693)	1 228 206
PRATIQUE PRIVÉE					
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(4 276 552)		3 316 777	(959 775)	3 548 349
SOLDE À LA FIN	8 779 887 $	1 316 545 $	8 494 425 $	18 590 857 $	21 667 325 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS CONSOLIDÉS
DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET D'INCENDIE ET VOL
exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Fonds responsabilité professionnelle	Fonds incendie et vol	Total	Total
PRODUITS				
Intérêts créditeurs	89 017 $	37 504 $	126 521 $	124 574 $
CHARGES				
Honoraires professionnels et autres charges	50 602		50 602	94 039
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	38 415	37 504	75 919	30 535
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT	2 500 000	1 000 000	3 500 000	2 250 000
Virement de l'excédent de l'exercice à la réserve générale du fonds d'administration	(38 415)	(37 504)	(75 919)	(30 535)
Virement de la réserve générale du fonds d'administration	1 000 000	500 000	1 500 000	1 250 000
SOLDE À LA FIN	3 500 000 $	1 500 000 $	5 000 000 $	3 500 000 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2009

	Fonds d'administration		Fonds responsabilité professionnelle		Fonds incendie et vol		2009		2008 (retraités)	
ACTIF										
À court terme										
Encaisse (note 4)	13 918 582	$	2	$	2	$	13 918 586	$	17 869 940	$
Fonds en fidéicommis (note 4)	383 457						383 457		329 854	
Débiteurs (note 5)	43 702 405		26 061		11 169		43 739 635		44 715 650	
Frais payés d'avance	673 120						673 120		546 590	
Avances sur traitements différés	146 185						146 185		234 066	
Placements temporaires (note 6)			3 500 000		1 500 000		5 000 000		3 500 000	
	58 823 749		3 526 063		1 511 171		63 860 983		67 196 100	
Immobilisations corporelles (note 7)	2 789 269						2 789 269		2 807 190	
	61 613 018	$	3 526 063	$	1 511 171	$	66 650 252	$	70 003 290	$
PASSIF										
À court terme										
Créditeurs (note 8)	41 116 078	$	26 063	$	11 171	$	41 153 312	$	42 866 394	$
Traitements différés	19 077						19 077		172 630	
Produits perçus par anticipation (note 9)	414 282						414 282		395 148	
Portion à court terme de la dette à long terme (note 10)	388 348						388 348		302 043	
	41 937 785		26 063		11 171		41 975 019		43 736 215	
Octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles									83 006	
Dette à long terme (note 10)	1 084 376						1 084 376		1 016 744	
	43 022 161		26 063		11 171		43 059 395		44 835 965	
AVOIR										
Actifs nets (notes 11, 12, 13)	18 590 857		3 500 000		1 500 000		23 590 857		25 167 325	
	61 613 018	$	3 526 063	$	1 511 171	$	66 650 252	$	70 003 290	$

Pour le Conseil d'administration,
Denis Roy, administrateur
Lucie Dufresne, administrateur

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 (retraités)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Opérations	(692 612) $	2 447 671 $
Pratique privée	(959 775)	3 548 349
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et d'incendie et vol	75 919	30 535
	(1 576 468)	6 026 555
Amortissement immobilisations corporelles	1 044 775	1 134 752
Amortissement octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles	(83 006)	(287 742)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(100)	(9 356)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 15)		
Opérations	885 504	5 531 458
Pratique privée	(1 795 639)	(5 893 756)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(1 524 934)	6 501 911
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	515 723	400 800
Versements sur de la dette à long terme	(361 786)	(337 899)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	153 937	62 901
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Fonds en fidéicommis	(53 603)	166 534
Acquisition de placements temporaires	(1 500 000)	(1 250 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 026 854)	(933 399)
Cession d'immobilisations corporelles	100	9 805
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 580 357)	(2 007 060)
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE	(3 951 354)	4 557 752
ENCAISSE AU DÉBUT	17 869 940	13 312 188
ENCAISSE À LA FIN	13 918 586 $	17 869 940 $

L'encaisse exclut les fonds détenus en fidéicommis.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2009

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

La Commission des services juridiques est constituée en vertu de la Loi sur l'aide juridique au Québec et offre des services d'avocats et de notaires aux personnes économiquement défavorisées.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Présentation des états financiers

Les états financiers sont dressés selon les recommandations du Manuel du secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

b) Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Commission des services juridiques et des centres suivants contrôlés par la Commission :

Centre communautaire juridique de Montréal (incluant Services juridiques communautaires de Pointe Saint Charles et Petite Bourgogne inc.);
Centre communautaire juridique des Laurentides Lanaudière;
Centre communautaire juridique de la Rive Sud;
Centre communautaire juridique de Québec;
Centre communautaire juridique de l'Outaouais (incluant la Clinique juridique populaire de Hull inc.);
Centre communautaire juridique de l'Estrie;
Centre communautaire juridique du Saguenay Lac St Jean;
Centre communautaire juridique de la Mauricie Bois Francs;
Centre communautaire juridique du Bas St Laurent Gaspésie;
Centre communautaire juridique de la Côte Nord;
Centre communautaire juridique de l'Abitibi Témiscamingue.

c) Fonds de responsabilité professionnelle

Ce fonds a pour objectif le paiement des règlements de poursuites en responsabilité contre les avocats du réseau et les commissaires de la Commission.

d) Fonds incendie et vol

Ce fonds a pour objectif de défrayer les coûts reliés à des incendies ou des vols dans les locaux du réseau.

e) Actif net non affecté - réserve générale

La réserve générale constituée par la direction de la Commission sert à assumer les obligations et engagements de la Commission.

f) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés à titre d'éléments d'actif et de passif, la présentation des éventualités à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les provisions pour honoraires courus de la pratique privée et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Constatation des octrois réguliers et spéciaux

Les produits provenant des octrois réguliers et spéciaux sont comptabilisés aux produits dans l'exercice financier au cours duquel surviennent les charges qui leur donnent lieu, dans la mesure où les crédits sont autorisés, que l'organisme satisfait aux critères d'admissibilité, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Les montants constatés reposent sur les meilleures informations disponibles et sont ajustés en fonction des nouvelles informations obtenues avant l'achèvement des états financiers. Ces dispositions s'appliquent aux octrois reçus, tant aux fins des dépenses de fonctionnement qu'au fins des dépenses en immobilisations.

h) Charges de la Pratique privée (article 52)

Les honoraires, les débours et les intérêts payés à la pratique privée (article 52) sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, et les produits sont comptabilisés selon les montants autorisés par le gouvernement du Québec.

i) Volet contributif

Les produits relatifs aux frais administratifs et les autres contributions des bénéficiaires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

j) Mémoires de frais et remboursements des coûts de l'aide juridique

Les produits de mémoire de frais et les remboursements des coûts de l'aide juridique sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse en raison de l'incertitude entourant leur recouvrement.

k) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de leur juste valeur.

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Équipement informatique et bureautique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante des baux, maximum 10 ans

m) Virements de fonds

Les résolutions de la Commission prévoient que la réserve du fonds incendie et vol doit être de 1 500 000 $ (1 000 000 $ en 2008) et celle du fonds de responsabilité professionnelle de 3 500 000 $ (2 500 000 $ en 2008). Ainsi, tout excédent ou insuffisance des produits sur les charges doit être viré au (du) fonds d'administration.

n) Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission et des centres régionaux bénéficient de l'un des régimes de retraite à prestations déterminées suivants, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) :

- Le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP);
- Le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE);
- Le régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS).

Il incombe au gouvernement du Québec de pourvoir au paiement d'une portion ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite interentreprises.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

n) Avantages sociaux futurs (suite)

La Commission comptabilise la charge relative à ces régimes de retraite selon les montants de contributions exigibles, lesquels totalisent 3 094 306 $ pour l'exercice (2 892 802 $ pour l'exercice précédent).

o) Comptabilité par fonds

Le modèle d'information des états financiers compris dans les recommandations du secteur public est élaboré pour les gouvernements. Ce modèle combine les soldes des fonds de manière à résumer l'information présentée aux utilisateurs pour leur permettre de saisir rapidement les mesures générales que constituent la situation financière et le résultat des activités.

La Commission a choisi de conserver la présentation actuelle des états financiers plutôt que d'utiliser le modèle de présentation des états financiers du gouvernement. Le fait de présenter les résultats et l'évolution des soldes de fonds du Fonds d'administration distinctement de ceux des Fonds responsabilité professionnelle et d'incendie et vol s'écarte du modèle d'information compris dans les recommandations du secteur public. Pour l'exercice, le résultat combiné des activités de la Commission est une insuffisance des produits sur les charges de 1 576 468 $ (un excédent des produits sur les charges de 6 026 555 $ en 2008).

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Dans le but d'assurer une meilleure cohérence dans la présentation de l'information financière, le gouvernement du Québec a demandé à tous les organismes inclus dans son périmètre comptable et pouvant utiliser le Manuel de l'ICCA du secteur public, de l'utiliser pour les exercices financiers ouverts à compter du 1er janvier 2008. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Par conséquent, la Commission a adopté ces recommandations à titre de référentiel comptable pour son exercice ouvert le 1er avril 2008.

Les principales modifications ayant trait à la première application des recommandations du secteur public concernent la comptabilisation des instruments financiers.

Au cours de l'exercice, la Commission a adopté les conventions comptables du gouvernement concernant la comptabilisation des instruments financiers jusqu'à ce que des recommandations élargies soient adoptées dans le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Lors de l'exercice précédent, la Commission avait adopté les nouvelles recommandations du Manuel de l'ICCA – Comptabilité portant sur les instruments financiers. L'application rétroactive des changements de conventions comptables portant sur les instruments financiers a eu comme incidence le reclassement d'un montant de 12 418 $ des intérêts courus sur les placements temporaires dans les débiteurs, plutôt qu'en augmentation de la valeur comptable de ces placements, ainsi que la réduction des exigences en matière d'informations à fournir.

Conformément aux recommandations du secteur public, les données budgétaires du présent exercice ont été intégrées à l'état des résultats et aux tableaux présentés dans les renseignements complémentaires.

À l'exception du reclassement des intérêts courus sur les placements temporaires discutés précédemment, aucun retraitement des états financiers de l'exercice antérieur n'a été nécessaire suite à la première application des normes comptables du secteur public.

4. RESTRICTIONS SUR L'ENCAISSE ET LES FONDS EN FIDÉICOMMIS

Certains employés des centres communautaires juridiques se sont prévalus d'une clause de la convention collective leur permettant de faire retenir à la source des sommes d'argent en prévision d'un congé sabbatique à traitement différé. Les fonds en fidéicommis sont déposés à cette fin.

L'encaisse comprend également 208 757 $ (162 773$ en 2008) déposé à cette fin.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009

5. DÉBITEURS

	2009	2008 (retraités)
Intérêts courus	56 852 $	33 675 $
Avances au fonds de responsabilité professionnelle	26 063	8 881
Avances au fonds incendie et vol	11 171	3 558
Octrois du gouvernement du Québec		
Traitements et vacances courus	5 806 591	5 806 591
Pratique privée	35 131 000	35 131 000
Pratique privée – Méga procès	1 677 330	3 015 843
Dossiers spéciaux fédéraux	212 392	
Autres	818 236	716 102
	43 739 635 $	44 715 650 $

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Fonds de responsabilité professionnelle		
Certificats de dépôt au taux de 2,14 % (3,70 % en 2008) échéant en mai 2009	3 500 000 $	2 500 000 $
Fonds incendie et vol		
Certificats de dépôt au taux de 2,14 % (3,70 % en 2008) échéant en mai 2009	1 500 000 $	1 000 000 $

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique et bureautique	4 176 918 $	3 465 672 $	711 246 $	769 527 $
Mobilier et matériel de bureau	1 876 655	1 364 947	511 708	584 403
Améliorations locatives	2 313 512	931 771	1 381 741	1 189 533
	8 367 085	5 762 390	2 604 695	2 543 463
Immobilisations acquises en vertu de contrats de location acquisition				
Mobilier et matériel de bureau	514 454	334 476	179 978	248 113
Matériel informatique et bureautique	203 598	199 002	4 596	15 614
	718 052	533 478	184 574	263 727
	9 085 137 $	6 295 868 $	2 789 269 $	2 807 190 $

8. CRÉDITEURS

	2009		2008	
Comptes fournisseurs et frais courus	1 172 958	$	1 255 378	$
Comptes à payer et frais courus d'avocats de la pratique privée				
Opérations régulières	25 265 730		28 582 507	
Méga procès et dossiers spéciaux fédéraux	1 054 737		562 493	
Avances du fonds d'administration, sans intérêts	37 234		12 439	
Salaires et retenues à la source	4 879 119		3 641 767	
Vacances courues	7 177 436		7 148 507	
Droits de greffe				
Opérations	856 942		904 746	
Pratique privée	709 156		758 557	
	41 153 312	$	42 866 394	$

9. PRODUITS PERÇUS PAR ANTICIPATION

	2009		2008	
Avantage incitatif de location	127 079	$	133 788	$
Volet contributif – permanence	127 464		53 795	
Volet contributif – pratique privée	159 739		207 565	
	414 282	$	395 148	$

10. DETTE À LONG TERME

	2009		2008	
Emprunt de la Société immobilière du Québec pour l'acquisition d'améliorations locatives, à des taux variant de 4,2 % à 5,0 %, échéant de 2010 à 2017	1 272 807	$	1 042 530	$
Obligations découlant de contrats de location acquisition échéant de 2010 à 2014	199 917		276 257	
	1 472 724		1 318 787	
Portion à court terme	388 348		302 043	
	1 084 376	$	1 016 744	$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2010	322 549	$
2011	269 763	
2012	232 240	
2013	213 838	
2014	97 617	

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements exigibles et le solde des obligations sont les suivants :

2010	83 247 $
2011	70 533
2012	48 635
2013	26 381
2014	1 768
	230 564
Montant représentant les intérêts à des taux variant de 5,65 % à 14,77 %	30 647
Solde des obligations	199 917 $

11. ACTIFS NETS

Les actifs nets de la Commission sont constitués comme suit :

	2009	2008
Fonds d'administration		
Actif net investi en immobilisations corporelles	1 316 545 $	1 405 397 $
Actif net affecté d'origine interne	8 494 425	5 206 577
Actif net non affecté – Réserve générale	8 779 887	15 055 351
	18 590 857	21 667 325
Fonds de responsabilité professionnelle – solde de fonds	3 500 000	2 500 000
Fonds d'incendie et vol – solde de fonds	1 500 000	1 000 000
	23 590 857 $	25 167 325 $

12. ACTIF NET AFFECTÉ D'ORIGINE INTERNE

L'actif net du fonds d'administration comprend un excédent de 8 494 425 $ (5 206 577 $ en 2008) des octrois à recevoir consentis par le gouvernement du Québec pour permettre à la Commission d'adopter la comptabilité d'exercice à l'égard des charges et débours de la pratique privée et des vacances du personnel, sur les charges courues correspondantes. Cet excédent est disponible à seule fin de pourvoir aux variations d'estimations de ces charges courues. Par conséquent, cet actif net ne peut servir à financer des opérations de la Commission nécessitant des sorties de fonds.

13. ACTIF NET NON AFFECTÉ - RÉSERVE GÉNÉRALE

L'excédent des produits sur les charges de l'exercice comprend un montant de 128 902 $ (531 697 $ en 2008) représentant l'excédent des octrois du gouvernement du Québec pour les droits de greffe sur la facturation de ces droits.

13. ACTIF NET NON AFFECTÉ - RÉSERVE GÉNÉRALE (suite)

Les montants constatés aux charges d'opération de l'exercice et les montants investis en immobilisations corporelles de l'exercice comprennent les sommes suivantes utilisées à même le solde d'ouverture de la réserve générale, sur résolution de la direction :

	2009	2008
Travaux sur l'équité salariale		
Services professionnels	20 452 $	42 979 $
Frais de déplacement	73 139	38 523
Autres charges	4 444	429
Montants constatés aux charges d'opération de l'exercice	98 035	81 931
Montants investis en immobilisations corporelles		1 830
	98 035 $	83 761 $

14. REDRESSEMENTS APPLICABLES AUX EXERCICES ANTÉRIEURS

a) La Commission a procédé à un reclassement des soldes d'ouverture de 562 493 $ de la réserve générale vers son actif net affecté d'origine interne. Ce reclassement vise à mieux refléter l'actif net lié à l'excédent des octrois à recevoir du gouvernement du Québec sur les comptes à payer et frais courus de la pratique privée correspondant.

b) D'autre part, la Commission a omis d'inscrire, dans ses états financiers de l'exercice précédent, un produit de 696 182 $ relativement à des excédents financiers remboursables d'un contrat d'assurance groupe. Conséquemment, les états financiers de l'exercice précédent ont été retraités. Les autres produits à l'état des résultats du fonds d'administration ont été augmentés de 696 182 $. À l'état de l'évolution des actifs nets du fonds d'administration, l'excédent des produits sur les charges de la section opérations a été majoré de 696 182 $, de même que le solde des actifs nets de la fin. Au bilan, les débiteurs ainsi que le solde des actifs nets ont été haussés du même montant. À l'état des flux de trésorerie, l'excédent des produits sur les charges des opérations de même que la variation d'éléments du fonds de roulement ont été redressés.

15. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2009	2008
Opérations		
Débiteurs	(150 106) $	4 741 727 $
Frais payés d'avance	(126 530)	(49 809)
Avances sur traitements différés	87 881	(31 702)
Créditeurs	1 160 852	959 022
Traitements différés	(153 553)	(39 592)
Produits perçus par anticipation	66 960	(48 188)
	885 504 $	5 531 458 $
Pratique privée		
Débiteurs	1 126 121 $	(3 015 843) $
Créditeurs	(2 873 934)	(2 898 729)
Produits perçus par anticipation	(47 826)	20 816
	(1 795 639) $	(5 893 756) $

Les flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement incluent des intérêts versés de 80 185 $ (64 789 $ en 2008).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009

16. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Commission et les centres communautaires juridiques se sont engagés, en vertu de contrats de location, à verser une somme de 18 555 342 $ pour des locaux et du matériel. Les paiements minimaux exigibles pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Locaux	Matériel
2010	5 638 403 $	117 032 $
2011	4 002 166	79 353
2012	3 007 447	60 554
2013	2 742 718	45 382
2014	2 113 906	19 614

17. ÉVENTUALITÉS

a) Certains centres communautaires juridiques et la Commission font l'objet de poursuites pour des montants importants. Concernant ces poursuites, s'il y avait pour la Commission obligation d'acquitter des réclamations dont il n'est pas possible présentement d'estimer le montant, la perte qui en résulterait serait comptabilisée comme charge de l'exercice. Ce montant concerne des poursuites professionnelles pour lesquelles un fonds de responsabilité professionnelle est prévu aux états financiers.

Actuellement, le fonds de responsabilité professionnelle présente une réserve de 3 500 000 $. En raison des risques de poursuites, une insuffisance possible du fonds persiste. Cependant, la direction estime qu'il est probable que ces charges soient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

b) À la fin de l'exercice, des négociations sont en cours concernant le dossier d'équité salariale ainsi que la convention collective des avocats échue depuis le 31 mars 2007. En ce qui concerne l'équité salariale, il est présentement impossible de déterminer le montant qui serait payé rétroactivement. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

En ce qui concerne la convention collective échue des avocats, une provision de 2 % de la masse salariale, fondée sur le règlement des dernières conventions collectives, est constatée aux états financiers. Tout règlement inférieur ou supérieur à ce montant sera constaté lorsque connu.

La direction estime qu'il est probable que ces charges soient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

c) Au cours de l'exercice et subséquemment à la fin de l'exercice, des griefs de reclassification de postes de travail des employés de soutien ont été déposés. Il est présentement impossible de prévoir l'issue de ces griefs et les montants, le cas échéant, qui pourraient être payés. Les charges reliées à ces éléments seront comptabilisées lorsqu'elles seront connues.

La direction estime que ces charges soient financées à même des octrois gouvernementaux additionnels.

d) Le Barreau du Québec a déposé des demandes d'arbitrage de mésententes d'intérêt général concernant les tarifs des avocats de la pratique privée appliqués depuis le 1er janvier 2008.

Il est présentement impossible de déterminer l'issue de ces litiges ni les montants que la Commission serait susceptible de devoir verser advenant une décision défavorable.

La direction estime qu'il est probable que les charges additionnelles susceptibles d'être engagées seraient financées par des octrois gouvernementaux additionnels.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la Commission a effectué les opérations suivantes avec des sociétés contrôlées par le gouvernement du Québec. Elle a comptabilisé une charge de loyer de 5 408 715 $ (5 033 751 $ en 2008) payable à la Société immobilière du Québec et des droits de greffe payables au ministre de la Justice du Québec pour 1 410 043 $ (1 485 948 $ en 2008), ainsi que diverses charges d'opération totalisant 447 371 $ (398 138 $ en 2008) à d'autres sociétés et organismes du gouvernement du Québec. Un solde de 1 566 098 $ (1 663 303 $ en 2008) relativement aux droits de greffe est payable au 31 mars 2009 et apparaît à la note 8.

De plus, la Commission a perçu au cours de l'exercice des octrois du gouvernement du Québec totalisant 81 560 199 $ (81 195 000 $ en 2008) pour les opérations et droits de greffe, 44 771 200 $ (44 771 200 $ en 2008) pour la pratique privée et 2 042 379 $ (3 015 843 $ en 2008) pour le recouvrement de charges liées à des méga procès.

Les soldes à recevoir relativement à ces opérations apparaissent à la note 5.

Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange qui est la valeur de la contrepartie convenue entre les parties.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Aux fins de comparaison, certains chiffres des états financiers consolidés de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 mars 2009

ANNEXE A – CHARGES OPÉRATIONS

	Budget [1] 2009	Réel 2009	Réel 2008
Administration			
Charges locatives, taxes et permis	6 514 778 $	6 400 022 $	6 092 636 $
Frais de déplacement	1 307 875	1 141 291	1 057 698
Amortissement – immobilisations corporelles		1 044 775	1 134 752
Services professionnels	746 369	567 400	562 267
Télécommunications	792 297	753 810	763 180
Fournitures de bureau	607 400	610 025	593 991
Cotisations professionnelles	538 044	538 848	514 752
Bibliothèque	459 800	466 647	455 102
Entretien et réparations	634 995	479 233	425 221
Formation professionnelle	484 800	393 573	415 774
Frais postaux	355 550	337 913	334 540
Autres frais administratifs	337 000	375 746	328 827
Ameublement et matériel de bureau	400 435	388 734	407 179
Réunion des administrateurs	120 620	110 564	105 404
Intérêts sur la dette à long terme	65 084	80 185	64 789
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles			449
Information	530 000	46 612	22 296
Électricité	3 300	3 434	2 801
	13 898 347	13 738 812	13 281 658
Traitements et charges sociales			
Avocats	44 809 833	43 259 579	42 699 404
Autres	24 122 156	23 196 461	22 344 732
	68 931 989	66 456 040	65 044 136
Débours judiciaires			
Volet gratuit			
Civils	3 647 350	3 143 006	3 071 113
Criminels	420 600	378 225	403 500
	4 067 950	3 521 231	3 474 613
Volet contributif			
Civils	4 800	93 659	103 814
Criminels		18 290	19 300
	4 800	111 949	123 114
	4 072 750	3 633 180	3 597 727
	86 903 086 $	83 828 032 $	81 923 521 $

(1) Ces montants excluent les budgets en capital pour un total de 967 563 $ pour les acquisitions d'immobilisation et remboursement de la dette à long terme. Les budgets initiaux ne tiennent pas compte de la charge d'amortissement des immobilisations.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget 2009	Réel 2009	Réel 2008
ANNEXE B – CHARGES PRATIQUE PRIVÉE (article 52)			
Volet gratuit			
Honoraires			
Civils		20 964 295 $	16 723 871 $
Criminels		22 310 319	21 091 167
Notaires		77 761	76 377
	49 200 000 $	43 352 375	37 891 415
Débours [1]			
Civils		4 078 513	4 047 158
Criminels		1 698 669	1 669 621
Notaires		40 345	6 641
		5 817 527	5 723 420
Autres frais		36 267	39 862
Intérêts		3 216	28 640
	998 000	39 483	68 502
	50 188 000	49 209 385	43 683 337
Volet contributif			
Honoraires			
Civils		1 315 804	1 108 419
Criminels		353 234	469 115
Notaires		5 159	3 396
		1 674 197	1 580 930
Débours [2]			
Civils		229 273	258 140
Criminels		66 437	80 656
Notaires		797	105
		296 507	338 901
		1 970 704	1 919 831
	50 188 000 $	51 180 089 $	45 603 168 $

1 Ce poste est constitué de débours judiciaires de 4 212 112 $ (4 247 170 $ en 2008) et d'autres débours de 1 605 415 $ (1 476 250 $ en 2008).

2 Ce poste est constitué de débours judiciaires de 237 164 $ (274 858 $ en 2008) et d'autres débours de 59 343 $ (64 042 $ en 2008).

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2009

	Budget 2009	Réel 2009	Réel 2008 (retraités)
ANNEXE C – AUTRES PRODUITS			
Opérations			
Volet contributif [(a)]		838 659 $	910 099 $
Mémoires de frais		27 705	29 317
Remboursements des coûts de l'aide juridique		565 903	527 382
Intérêts		476 987	944 509
Autres		98 485	16 386
Solde d'octroi - projets spéciaux fédéraux			513 327
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		100	9 805
Amortissement - octrois spéciaux reportés afférents aux immobilisations corporelles		83 006	287 742
Ristournes sur contrats d'assurance groupe			696 182
	2 000 000 $	2 090 845	3 934 749
Pratique privée (article 52)			
Contributions des bénéficiaires	500 000	705 568	605 917
	2 500 000 $	2 796 413 $	4 540 666 $

(a) Depuis le 1[er] janvier 1997, la Loi sur l'aide juridique prévoit l'admissibilité de certains bénéficiaires moyennant une contribution de leur part.

Volet contributif des opérations

	2009	2008
Contributions des bénéficiaires	568 762 $	649 126 $
Frais administratifs	267 378	255 035
Intérêts	2 519	5 938
	838 659 $	910 099 $

COMMISSION DES SERVICES JURIDIQUES

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de la
Commission des services juridiques

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Commission des services juridiques au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats et de l'évolution des actifs nets du fonds d'administration, des flux de trésorerie ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de responsabilité professionnelle et d'incendie et vol de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Harel Drouin – PKF, S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, le 27 mai 2009

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE
(L.R.Q., c. A-29.011)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité – note 3)
PRODUITS		
Contribution du Fonds d'assurance parentale (note 3)	39 855	35 643
Produits d'intérêts	25	59
	39 880	35 702
CHARGES		
Frais d'administration (note 4)	1 921	1 870
Frais reliés à l'administration du RQAP * par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 5)	20 892	20 133
Frais reliés aux activités de soutien informatique par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 5)	5 762	3 490
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec (note 6)	6 571	6 210
Frais bancaires reliés aux paiements des prestations du RQAP par le ministère des Finances	74	76
Amortissement des actifs incorporels	4 276	3 463
Intérêts sur la dette à long terme	384	460
	39 880	35 702
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES ET EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité – note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 775	3 139
Créances (note 7)	542	4 444
	3 317	7 583
Immobilisations corporelles (note 8)	145	91
Actifs incorporels (note 9)	16 366	16 229
	19 828	23 903
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 10)	4 783	4 147
Avance du Fonds d'assurance parentale, sans intérêt ni modalités de remboursement (note 3)	3 705	7 462
Provision pour vacances (note 11)	103	84
Tranche de la dette à long terme échéant à court terme (note 12)	4 559	3 991
	13 150	15 684
Provision pour congés de maladie (note 11)	258	291
Dette à long terme (note 12)	6 420	7 928
	19 828	23 903

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Éric Lavoie, CA
Président du comité de planification
et de vérification

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité – note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissements		
Immobilisations corporelles	44	36
Actifs incorporels	4 276	3 463
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	3 816	(2 820)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 136	679
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(98)	(6)
Acquisition d'actifs incorporels	(18)	(13)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(116)	(19)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des avances (note 3)	(3 757)	4 301
Remboursement de la dette à long terme	(4 627)	(4 069)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 384)	232
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(364)	892
ENCAISSE AU DÉBUT	3 139	2 247
ENCAISSE À LA FIN	2 775	3 139

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution

Le Conseil de gestion de l'assurance parentale est une personne morale au sens du Code civil du Québec, institué le 10 janvier 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c. A-29.011). Il a pour fonction, dans le cadre de l'application de cette loi, de gérer le Régime québécois d'assurance parentale (Régime) et d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance parentale (Fonds). Le Régime est en vigueur depuis le 1er janvier 2006.

Objet

Le Régime prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé de maternité, d'un congé de paternité, d'un congé parental ou d'un congé d'adoption.

Le Conseil est fiduciaire du Fonds, fiducie d'utilité sociale instituée le 17 juin 2005, dont le patrimoine est affecté, en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne admissible à cette loi et aux charges relatives au Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

En vertu de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil transfère au Fonds, au fur et à mesure, toute somme qu'il perçoit pour le financement du Régime.

L'administration du Régime a été confiée au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), conformément à l'article 80 de la Loi sur l'assurance parentale.

Financement

Le Conseil reçoit, comme principale source de financement, des contributions du Fonds, lesquelles proviennent des cotisations perçues en vertu de la Loi sur l'assurance parentale pour assurer le financement du Régime. Les sommes mises à la disposition du Conseil ne doivent servir qu'à l'application de sa loi constitutive et au paiement des obligations du Conseil.

La perception des cotisations du Régime a été confiée au ministre du Revenu en vertu du chapitre IV de la Loi sur l'assurance parentale et de l'article 2 de la Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Contribution du Fonds d'assurance parentale

Les contributions du Fonds d'assurance parentale sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises par le Conseil et que leur réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	20,00 %
Améliorations locatives	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %

Le Conseil examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, représentant les coûts reliés aux développements informatiques et aux développements des actifs informationnels, sont comptabilisés au coût et sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des évènements ou des changements de situation indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

Évaluation ultérieure

Autres actifs financiers et passifs financiers à court terme

L'encaisse, les créances, les charges à payer et frais courus, de même que la provision pour vacances sont détenus ou ont été désignés irrévocablement à des fins de transactions, et à cet égard sont évalués à leur juste valeur. Le coût de ces instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Avance

L'avance du Fonds a également été désignée à des fins de transactions. Puisqu'aucune modalité d'encaissement n'est prévue, celle-ci est réputée encaissable à vue. Par conséquent, sa juste valeur correspond à son coût.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Conseil n'a effectué aucune opération ayant une incidence au résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le Conseil a adopté, au 1er janvier 2008, les chapitres 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers - présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 – « Instrument financiers – informations à fournier et présentation », modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information a fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Conseil est exposé et la façon dont il gère ces risques.

Étant donné que les chapitres 3862 et 3863 se limitent à la divulgation d'information additionnelle, il n'y a aucun effet sur les résultats du Conseil.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Au cours de l'exercice, le Conseil a appliqué, de façon anticipée, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés à l'égard du chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et d'actifs incorporels ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne.

Au cours des exercices antérieurs, le Conseil avait inscrit ses frais de mise en œuvre à l'actif et amortissait ceux-ci linéairement sur une période de cinq ans. En appliquant le chapitre 3064, ces frais ne se qualifient plus à titre d'actif incorporel, car ils ne satisfont pas au critère d'identifiabilité de cette nouvelle norme comptable. Ces frais n'étant pas séparables et ne résultant pas de droits contractuels ou d'autres droits légaux, ils ne peuvent plus être présentés à titre d'actif et doivent être constatés à la charge de l'exercice dans lequel ils ont été encourus.

Cette modification n'a pas d'incidence sur l'excédent cumulé au 31 décembre 2007 du Conseil puisqu'en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, les obligations du Conseil pour l'application de cette loi sont affectées au Fonds. Ce changement de méthode comptable affecte donc également les postes « Contribution du Fonds d'assurance parentale » et « Avance du Fonds d'assurance parentale » des exercices antérieurs.

Les états financiers comparatifs de l'exercice 2007 ont été retraités afin de tenir compte de l'application rétrospective de cette modification comptable. Les effets du changement pour l'exercice 2007 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Effets, augmentation (diminution), sur l'exercice 2007 à la suite de la modification comptable

	2007
RÉSULTATS	
Contribution du Fonds d'assurance parentale	(1 651)
Amortissement des frais de mise en œuvre	(1 651)
BILAN	
Frais de mise en œuvre	(5 288)
Avance du Fonds d'assurance parentale	(5 288)
FLUX DE TRÉSORERIE	
Amortissement des frais de mise en œuvre	(1 651)
Variation nette des avances	1 651

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	1 147	1 203
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	300	341
Services professionnels	155	86
Formation	40	27
Frais de déplacement	15	11
Loyer	118	74
Matériel, fournitures et messagerie	15	25
Téléphonie et internet	20	15
Amortissement des immobilisations corporelles	44	36
Autres	67	52
	1 921	1 870

5. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est, conformément à la Loi sur l'assurance parentale, chargé de l'administration du RQAP. Dans le cadre de ce mandat, il prend en charge toutes les activités associées à l'administration du Régime relatives à l'admissibilité et au versement des prestations du RQAP.

Les frais reliés à l'administration du Régime imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 20 891 695 $ (20 133 202 $ en 2007), alors que les frais reliés aux activités de soutien informatique s'élèvent à 5 762 404 $ (3 490 332 $ en 2007).

6. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

Le ministre du Revenu est, conformément à la Loi sur l'assurance parentale, chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, il retient sur les cotisations remises au Conseil, les frais de perception ainsi que les autres frais reliés aux créances qu'il doit assumer. Ces frais sont déterminés par décret en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec.

Les frais reliés aux activités de perception des cotisations imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 6 571 162 $ (6 210 052 $ en 2007) et ne comprennent que des frais d'administration.

7. CRÉANCES

	2008	2007
Autres	24	
Intérêts à recevoir	2	6
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	516	4 438
	542	4 444

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	78	33	45	31
Améliorations locatives	143	54	89	53
Équipement informatique	42	31	11	7
	263	118	145	91

9. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Développements informatiques en vertu d'un contrat de location-acquisition (note 15)	26 260	9 946	16 314	16 185
Actifs informationnels	67	15	52	44
	26 327	9 961	16 366	16 229

Des développements informatiques, effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au coût de 3 831 382 $ (3 123 196 $ en 2007), sont en voie de réalisation au 31 décembre 2008 et ne sont pas amortis.

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à 66 525 $ (18 555 $ en 2007).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Fournisseurs et frais courus	89	82
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 089	3 465
Ministère des Finances	56	57
Revenu Québec	549	543
	4 783	4 147

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1[er] janvier 2008, le taux de cotisation du Conseil pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations du Conseil imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 53 122 $ (54 517 $ en 2007). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2008		2007	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	84	291	73	185
Charge de l'exercice	115	(13)	70	148
Utilisation de l'exercice	(96)	(20)	(59)	(42)
Solde à la fin	103	258	84	291

12. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (note 15)		
Contrat de location-acquisition sur les développements informatiques, intérêts variables selon le taux moyen des acceptations bancaires canadiennes d'un mois plus 0,3 %, lequel représente 1,92 % au 31 décembre 2008, remboursable en un versement de 4 559 118 $ en avril 2009, plus intérêts, suivi de quatre autres versements annuels, échéant en 2013	10 979	11 919
Moins : Tranche de la dette à long terme échéant à court terme	4 559	3 991
	6 420	7 928

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2009	4 559
2010	3 743
2011	1 848
2012	769
2013	60
	10 979

13. FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	3 902	(2 674)
Charges à payer et frais courus	(72)	(263)
Provision pour vacances	19	11
Provision pour congés de maladie	(33)	106
	3 816	(2 820)
Intérêts versés	454	385

Au cours de l'exercice, des actifs incorporels ont été acquis à un coût total de 4 395 113 $ (5 859 175 $ en 2007) dont 563 731 $ (2 722 492 $ en 2007) ont été acquis au moyen d'un contrat de location-acquisition. En date du 31 décembre 2008, le poste « Charges à payer et frais courus » comprend un montant de 3 831 382 $ (3 123 196 $ en 2007) lié aux actifs incorporels.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conseil au risque de crédit.

La direction estime que le Conseil n'est pas exposé à un risque de crédit important, étant donné qu'il transige presque uniquement avec le Fonds, affecté en vertu de la Loi sur l'assurance parentale aux obligations du Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires du Fonds.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des créances, des charges à payer et frais courus de même que la tranche de la dette à long terme échéant à court terme indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de l'avance à court terme du Fonds au Conseil se rapproche de sa valeur comptable présentée dans les états financiers puisqu'elle est déterminée en fonction des obligations du Conseil qui sont affectées au Fonds en vertu de la Loi sur l'assurance parentale.

La juste valeur de la dette à long terme est évaluée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs d'après un taux d'intérêt s'appliquant à des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables à ceux du Conseil. La juste valeur est évaluée à 10 979 410 $ (11 919 288 $ en 2007).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le Conseil considère qu'il détient suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et de facilité de crédit, afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Les charges à payer et frais courus auprès du Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale représentent des frais courus pour des développements informatiques en voie de réalisation au 31 décembre 2008 et des intérêts courus sur la dette à long terme, pour lesquels les facturations auront lieu soit le 1er avril 2009 ou au cours de l'exercice 2009. Les charges à payer et frais courus auprès de Revenu Québec représentent des charges à payer payables au cours du mois de janvier 2009.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le Conseil est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à long terme, puisque le solde dû par le Conseil porte intérêt à taux variable.

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation ou d'une réduction de taux égale à 1 % au cours de l'exercice aurait eu pour effet d'augmenter ou de réduire de 111 000 $ les charges et les produits de l'exercice.

15. ENGAGEMENTS

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MESS)

Administration du Régime

En vertu de l'article 81 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une entente renouvelable annuellement concernant l'administration des activités du Régime relatives à l'admissibilité et au versement des prestations effectuées par le MESS. En vertu de cette entente, le Conseil s'est engagé à payer les frais qui seront réellement encourus par le MESS. Cette entente, résiliable en tout temps par les deux parties, est valide pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009. Les frais à verser au cours du prochain exercice sont estimés à :

2009	6 950 000 $

Conformément à cette entente, le Conseil s'est engagé en vertu d'un contrat de location-acquisition à verser la totalité des frais encourus par le Fonds des technologies de l'information (FTI) du MESS pour le développement informatique de systèmes en vue de la réalisation des activités d'administration du Régime. Selon le FTI, les frais totaux à l'échéance des travaux prévue en 2009 sont estimés à 33 millions de dollars, dont 26,3 millions de dollars (22 millions de dollars en 2007) ont été encourus en date du 31 décembre 2008 et constatés aux états financiers. Les paiements relatifs à cette entente s'échelonneront jusqu'à avril 2013.

REVENU QUÉBEC

Perception et remise des cotisations au Régime

En vertu de l'article 82 de la Loi sur l'assurance parentale, le Conseil a conclu avec le ministre du Revenu du Québec une entente relative à la perception et à la remise des cotisations au Régime. En vertu de cette entente, le Conseil s'est engagé à payer les frais de perception encourus ainsi que les frais liés aux systèmes développés par le ministre du Revenu du Québec déterminés par le gouvernement. Cette entente d'une durée indéterminée, résiliable en tout temps par les deux parties, est en vigueur depuis le 1er avril 2007.

Les frais à verser au cours de la prochaine année sont estimés à 6 668 000 $. Les frais seront ajustés annuellement en tenant compte notamment du taux d'augmentation du traitement moyen des catégories d'emplois concernées de Revenu Québec, des coûts relatifs au Fonds des technologies de l'information de Revenu Québec imputables au Régime et de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de fiduciaire, au Fonds d'assurance parentale et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil) sont sous la responsabilité de la direction, y compris l'intégrité et la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont adéquatement protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans ces tâches. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer, sans aucune restriction, le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Conseil de gestion de l'assurance parentale,

Geneviève Bouchard
Présidente-directrice générale

Étienne Sabourin, CA, MBA
Gestion financière

Québec, le 3 avril 2009

CONSEIL DE GESTION DE L'ASSURANCE PARENTALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil de gestion de l'assurance parentale au 31 décembre 2008 et les états des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., c. V-5.01), je déclare, qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective des modifications aux conventions comptables relatives aux frais de mise en œuvre, expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 3 avril 2009

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-57.02)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Subventions du Gouvernement du Québec		
Aide financière	84 709 320 $	82 262 237 $
Administration	6 217 005	6 068 216
	90 926 325	88 330 453
Intérêts	1 187 577	1 680 707
	92 113 902	90 011 160
CHARGES		
Aide financière octroyée		
Théâtre	23 954 128	23 591 660
Arts du cirque	1 273 760	1 147 175
Musique	24 796 409	23 223 725
Arts visuels et arts médiatiques	16 011 848	14 737 174
Danse	11 076 758	10 339 093
Littérature	4 095 234	3 762 154
Arts multidisciplinaires	1 236 075	1 409 392
Autres activités	1 392 776	1 084 228
Autres clientèles (MCCCF et SODEC) *	4 081 000	4 626 500
	87 917 988	83 921 101
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(2 895 965)	(871 596)
	85 022 023	83 049 505
Frais d'administration (note 4)	7 203 204	6 927 052
	92 225 227	89 976 557
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(111 325)	34 603
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	306 161	271 558
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	194 836 $	306 161 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	1 579 369	$	1 065 854	$
Placements temporaires de 0,5 % échéant jusqu'en mai 2009	19 500 000		16 748 264	
Créances à recevoir	24 145		42 600	
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	2 306 820		934 000	
Frais payés d'avance	64 482		41 226	
	23 474 816		18 831 944	
Immobilisations corporelles (note 5)	182 955		188 206	
	23 657 771	$	19 020 150	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	391 754	$	392 761	$
Aide financière à verser	19 007 395		16 789 360	
Subventions du gouvernement du Québec reportées	2 945 479		548 384	
Provision pour congés de vacances (note 7)	553 934		493 335	
	22 898 562		18 223 840	
Provision pour congés de maladie (note 7)	564 373		490 149	
	23 462 935		18 713 989	
EXCÉDENT CUMULÉ	194 836		306 161	
	23 657 771	$	19 020 150	$

FONDS EN FIDÉICOMMIS (note 10)

ENGAGEMENTS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Francine Bernier
Yvan Gauthier

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds :		
Subvention du gouvernement du Québec	91 950 600 $	87 858 479 $
Intérêts reçus	1 205 367	1 682 127
Sortie de fonds :		
Aide financière octroyée	(82 803 988)	(76 308 067)
Fournisseurs et membres du personnel	(6 989 909)	(6 676 512)
Intérêts versés		(12 857)
Rentrées de fonds nettes pour les activités d'exploitation	3 362 070	6 543 170
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(96 819)	(123 938)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Sorties de fonds pour les activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme		(400 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 265 251	6 019 232
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – AU DÉBUT	17 814 118	11 794 886
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE – À LA FIN (note 8)	21 079 369 $	17 814 118 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (le Conseil) est une corporation qui a été instituée par la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes. En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, le Conseil n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

Le Conseil administre les fonds en fidéicommis suivants : « Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds relève lanaudois pour les arts et les lettres 2008-2011 », « Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale », « Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie », « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres », « Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue – Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscamingue », « Conférence régionale des élus de l'Outaouais – Fonds Outaouais », « Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010 » et « Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010 ».

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conseil utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Conseil par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

Les comptes du Conseil ne comprennent pas ceux des fonds en fidéicommis. L'information financière relative à ces derniers est présentée à la note 10.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de marché).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Matériel informatique	3 ans
Développement informatique et logiciels	3 ans
Mobilier	5 ans
Équipement audio-visuel	5 ans
Améliorations locatives	durée du bail

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont examinés pour déterminer si des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette. Dans un tel cas, la dépréciation doit être imputée aux résultants de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisées sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aide financière octroyée

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Constatation des subventions du gouvernement du Québec

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice.

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Conseil a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droits à ces subventions.

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Changement de méthodes comptables

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, le Conseil établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, le Conseil utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé du Conseil.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous, ainsi que leurs impacts, le cas échéant.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers a été retirée puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations corporelles

Les développements informatiques et les logiciels sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ».

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	5 418 908 $	5 195 285 $
Services professionnels, administratifs et autres	397 454	405 015
Transport et communications	570 471	567 388
Loyers	582 199	561 585
Fournitures et approvisionnements	118 233	97 396
Entretien et réparations	13 869	2 962
Amortissement des immobilisations corporelles	102 070	97 421
	7 203 204 $	6 927 052 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier	68 172 $	44 696 $	23 476 $	26 171 $
Équipement audio-visuel	47 702	30 474	17 228	25 840
Matériel informatique	323 549	255 952	67 597	55 541
Améliorations locatives	389 317	379 789	9 528	21 665
Développement informatique et logiciels	448 206	383 080	65 126	58 989
	1 276 946 $	1 093 991 $	182 955 $	188 206 $

6. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu du décret d'emprunt, le Conseil est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 000 000 $, et ce, jusqu'au 31 octobre 2009, auprès d'institutions financières ou du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Aux 31 mars 2008 et 2009, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conseil participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2009, le taux de cotisation du Conseil pour le RREGOP et le RRPE sont demeurés respectivement à 8,19 % et 10,54 % de la masse salariale cotisable.

Les cotisations du Conseil imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 284 246 $ (2008 : 228 659 $). Les obligations du Conseil envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie au 31 mars 2009 a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

Taux d'indexation	0,6 % à 1,1 %
Taux d'actualisation	2,87 % à 4,9 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	5 à 11 ans

	2009		2008	
	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie	Vacances
Solde au début	490 149 $	493 335 $	496 759 $	497 311 $
Charge de l'exercice	111 273	356 748	152 449	372 453
Prestations versées au cours de l'exercice	(37 049)	(296 149)	(159 059)	(376 429)
Solde à la fin	564 373 $	553 934 $	490 149 $	493 335 $

8. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009	2008
Encaisse	1 579 369 $	1 065 854 $
Placements temporaires	19 500 000	16 748 264
	21 079 369 $	17 814 118 $

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le Conseil. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du Conseil et comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 4 432 275 $ (2008 : 1 197 788 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Conseil est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conseil n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent – Fonds relève du Bas-Saint-Laurent pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève du Bas-Saint-Laurent selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en décembre 2002 entre le Conseil, le Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent et le Conseil de la Culture du Bas-Saint-Laurent, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente a été renouvelée en 2006-2007.

En vertu de cette entente, la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent s'est engagée à verser à la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent une somme de 90 000 $ sur trois ans, à raison de 30 000 $ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. La Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent s'est engagée pour sa part à verser au Conseil les sommes reçues de la Commission jeunesse du Bas-Saint-Laurent de même qu'une somme de 60 000 $, à raison de 20 000 $ par année. Ainsi, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent verse au Conseil un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années pour la mise en œuvre du volet 1 – soutien aux artistes et aux écrivains de la relève.

De plus, en vertu de l'addenda 1 à l'entente, la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent verse un montant de 165 000 $ sur quatre ans dont 7 500 $ en 2006-2007 et 157 500 $ pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, à raison de 52 500 $ par année pour la mise en œuvre du volet 2 – soutien à la consolidation d'organismes professionnels.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif		
Encaisse	65 984 $	1 935 $
Intérêts courus	11	78
	65 995 $	2 013 $
Passif		
Aide financière à verser	43 750 $	
Solde du Fonds	22 245	2 013 $
	65 995 $	2 013 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde du Fonds au début	2 013 $	1 528 $
Augmentation		
Apports	175 000	50 000
Intérêts	232	485
	177 245	52 013
Diminution		
Aide financière octroyée	155 000	50 000
Solde du Fonds à la fin	22 245 $	2 013 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds Lanaudière pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de Lanaudière selon ses modalités et procédures en vigueur.

L'entente signée en mars 2003 entre le Conseil et le Conseil régional de développement de Lanaudière, dont les biens et actifs, droits et obligations ont été cédés, en 2004, à la Conférence régionale des élus de Lanaudière, a pris fin le 31 mars 2005. Cette entente n'a pas été reconduite en 2006-2007 et 2007-2008. Au cours de l'exercice 2008-2009, les partenaires ont signé une nouvelle entente et créé un nouveau fonds en fidéicommis.

Le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Lanaudière conviendront, au cours de 2009-2010, de l'utilisation du solde du Fonds au 31 mars 2009.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif		
Encaisse	186 $	181 $
Intérêts courus		1
	186 $	182 $
Passif et solde du Fonds	186 $	182 $
	186 $	182 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde du Fonds au début	182 $	174 $
Augmentation		
Intérêts	4	8
Solde du Fonds à la fin	186 $	182 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Lanaudière – Fonds relève lanaudois pour les arts et les lettres 2008-2011

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la jeune relève selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en mars 2009 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière.

En vertu de cette entente, chacun des partenaires, soit la Conférence régionale des élus de Lanaudière et le Forum jeunesse Lanaudière, s'est engagé à verser au Conseil une somme de 75 000 $ sur trois ans, à raison de 25 000 $ par année, pour les années 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009
Actif	
Encaisse	
Apport à recevoir	50 000 $
	50 000 $
Passif	
Aide financière à verser	47 250 $
Solde du Fonds	2 750
	50 000 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	50 000 $
	50 000
Diminution	
Aide financière octroyée	47 250
Solde du Fonds à la fin	2 750 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale – Soutien aux artistes et aux écrivains de la relève de la région de la Capitale-Nationale

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève de la Capitale-Nationale selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en avril 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, ainsi qu'une de ses constituantes, le Forum jeunesse de la région de Québec.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale s'est engagée à verser au Conseil une somme de 160 000 $ sur trois ans, dont 60 000 $ proviennent du Forum jeunesse de la région de Québec, à raison de 53 000 $ pour l'année 2006-2007, 53 000 $ pour l'année 2007-2008 et 54 000 $ pour l'année 2008-2009.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif		
Encaisse	5 911 $	246 $
Intérêts courus	3	1
	5 914 $	247 $
Passif		
Aide financière à verser	5 192 $	
Solde du Fonds	722	247 $
	5 914 $	247 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde du Fonds au début	247 $	195 $
Augmentation		
Apports	54 000	53 000
Intérêts	153	178
	54 400	53 373
Diminution		
Aide financière octroyée	53 678	53 126
Solde du Fonds à la fin	722 $	247 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l'Estrie – Mesure d'aide financière destinée aux artistes et aux écrivains de l'Estrie

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de l'Estrie selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en septembre 2006 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Estrie ainsi qu'avec le Conseil de la culture de l'Estrie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l'Estrie s'est engagée à verser au Conseil de la culture de l'Estrie une somme de 120 000 $ sur trois ans, à raison de 40 000 $ par année, pour les années 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Le Conseil de la culture de l'Estrie s'est engagé pour sa part à verser les sommes reçues de la Conférence régionale des élus de l'Estrie de même qu'une somme de 30 000 $, à raison de 10 000 $ par année, au Conseil. Ainsi, le Conseil de la culture de l'Estrie verse au Conseil un montant de 50 000 $ pour chacune de ces années.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif		
Encaisse	349 $	272 $
Intérêts courus	1	70
	350 $	342 $
Passif		
Solde du Fonds	350 $	342
	350 $	342 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde du Fonds au début	342 $	163 $
Augmentation		
Apports	50 000	50 000
Intérêts	8	179
	50 350	50 342
Diminution		
Aide financière octroyée	50 000	50 000
Solde du Fonds à la fin	350 $	342 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Montréal – Fonds Montréal Immigration et Minorités visibles pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux jeunes artistes et écrivains professionnels immigrants ou des minorités visibles selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en novembre 2007 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal, le Conseil des Arts du Canada, la Fondation du Grand Montréal, le Conseil des arts de Montréal, le Forum jeunesse de l'Île de Montréal, la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, le Ministre responsable des Affaires intergouvernementales Canadiennes, des Affaires autochtones, de la Francophonie Canadienne, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information et la Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

En vertu de cette entente, le Conseil des Arts du Canada, la Conférence régionale des élus de Montréal, la Ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, la Fondation du Grand Montréal et le Conseil se sont engagés à verser respectivement 50 000 $, 40 000 $, 10 000 $, 10 000 $ et 50 000 $ par année au Fonds, pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010, pour un montant total de 160 000 $ par année et de 480 000 $ au terme de l'entente.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009		2008	
Actif				
Encaisse	788	$	50 000	$
Intérêts courus	1		5	
Apports à recevoir	170 000		110 000	
	170 789		160 005	$
Passif				
Aide financière à verser	160 000	$	160 000	$
Avance à rembourser au CALQ	10 000			
Solde du Fonds	789		5	
	170 789	$	160 005	$

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008	
Solde du Fonds au début	5	$		
Augmentation				
Apports	160 000		160 000	$
Intérêts	784		5	
	160 789		160 005	
Diminution				
Aide financière octroyée	160 000		160 000	
Solde du Fonds à la fin	789	$	5	$

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus des Laurentides – Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains des Laurentides.

Une entente a été signée en décembre 2007 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus des Laurentides, le Forum jeunesse des Laurentides et le Conseil de la culture des Laurentides.

En vertu de cette entente, le Forum jeunesse des Laurentides s'est engagé à verser à la Conférence régionale des élus des Laurentides une somme de 150 000 $ sur deux ans, soit 75 000 $ en 2007-2008 et en 2008-2009. Le Conseil de la culture des Laurentides s'est engagé pour sa part à verser 30 000 $ à la Conférence régionale des élus des Laurentides, à raison de 10 000 $ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. La Conférence régionale des élus des Laurentides s'est engagée à verser au Conseil les sommes reçues du Forum jeunesse des Laurentides et du Conseil de la culture des Laurentides, de même qu'une somme de 60 000 $ sur trois ans, à raison de 20 000 $ par année, pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif		
Encaisse	26 532 $	105 000 $
Intérêts courus	14	190
Apport à recevoir	105 000	
	131 546	105 190 $
Passif		
Aide financière à verser	84 399 $	79 524 $
Solde du Fonds	47 147	25 666
	131 546 $	105 190 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde du Fonds au début	25 666 $	
Augmentation		
Apports	105 000	105 000 $
Intérêts	880	190
	131 546	105 190
Diminution		
Aide financière octroyée	84 399	79 524
Solde du Fonds à la fin	47 147	25 666 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue – Fonds des arts et des lettres de l'Abitibi-Témiscaminque

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains, de même qu'aux organismes artistiques professionnels de l'Abitibi-Témiscamingue, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue s'est engagée à verser au Conseil une somme de 225 000 $ sur trois ans, dont 150 000 $ pour le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels et 75 000 $ pour le soutien à la consolidation d'organismes artistiques professionnels, à raison de 75 000 $ par année, pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif		
Encaisse	741 $	75 000 $
Intérêts courus		136
	741 $	75 136 $
Passif		
Aide financière à verser		75 000 $
Solde du Fonds	741 $	136
	741 $	75 136 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde du Fonds au début	136 $	
Augmentation		
Apports	75 000	75 000 $
Intérêts	605	136
	75 741	75 136
Diminution		
Aide financière octroyée	75 000	75 000
Solde du Fonds à la fin	741 $	136 $

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de l'Outaouais – Fonds Outaouais

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels ainsi qu'aux collectifs d'artistes et d'écrivains de la relève, de même qu'aux organismes artistiques professionnels de l'Outaouais, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en mars 2008 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la Table jeunesse de l'Outaouais.

En vertu de cette entente, la Table Jeunesse de l'Outaouais s'est engagée à verser à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais une somme de 30 000 $ sur deux ans, soit 15 000 $ en 2008-2009 et en 2009-2010. La Conférence régionale des élus de l'Outaouais s'est engagée à verser au Conseil les sommes reçues de la Table Jeunesse de l'Outaouais, de même qu'une somme de 150 000 $ sur deux ans, à raison de 75 000 $ par année, pour les années 2008-2009 et 2009-2010. La Ville de Gatineau s'est engagée, pour sa part, à verser au Conseil une somme de 60 000 $ sur deux ans, à raison de 30 000 $ par année, pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009
Actif	
Encaisse	438 $
Intérêts courus	11
	449 $
Passif	
Aide financière à verser	
Solde du Fonds	449 $
	449 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	119 124 $
Intérêts	69
	119 193
Diminution	
Aide financière octroyée	118 744
Solde du Fonds à la fin	449 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de la Mauricie – Fonds de la Mauricie pour les arts et les lettres 2007-2010

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels, de même qu'aux organismes favorisant l'émergence de la relève artistique professionnelle de la Mauricie, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en décembre 2007 entre le Conseil, la Conférence régionale des élus de la Mauricie et le Forum jeunesse de Mauricie.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de la Mauricie s'est engagée à verser au Conseil une somme de 150 000 $ sur trois ans, à raison de 50 000 $ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. De plus, le Forum Jeunesse Mauricie s'est engagée à verser au Conseil une somme de 120 000 $ sur trois ans, à raison de 40 000 $ par année pour les années 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009
Actif	
Encaisse	30 954 $
Intérêts courus	36
	30 990 $
Passif	
Aide financière à verser	14 400 $
Solde du Fonds	16 590
	30 990 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	180 000 $
Intérêts	590
	180 590
Diminution	
Aide financière octroyée	164 000
Solde du Fonds à la fin	16 590 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. FONDS EN FIDÉICOMMIS (suite)

Fonds en fidéicommis – Conférence régionale des élus de Montréal– Fonds ORAM CALQ-CRÉ 2008-2010

Le Conseil agit à titre de fiduciaire des sommes déposées dans ce Fonds. Le Conseil verse les sommes aux artistes et écrivains professionnels de la relève, de même qu'aux organismes professionnels favorisant l'émergence de la relève artistique de la région de Montréal, selon ses modalités et procédures en vigueur.

Une entente a été signée en janvier 2008 entre le Conseil et la Conférence régionale des élus de Montréal.

En vertu de cette entente, la Conférence régionale des élus de Montréal s'est engagée à verser au Conseil une somme de 75 000 $ sur deux ans, à raison de 37 500 $ par année pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

Bilan
au 31 mars 2009

	2009
Actif	
Encaisse	19 005 $
Intérêts courus	19
	19 024 $
Passif	
Aide financière à verser	19 003 $
Solde du Fonds	21
	19 024 $

Évolution du solde du Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009
Solde du Fonds au début	
Augmentation	
Apports	37 500 $
Intérêts	21
	37 521
Diminution	
Aide financière octroyée	37 500
Solde du Fonds à la fin	21 $

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

11. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, les engagements relatifs au soutien financier des organismes artistiques ayant signé un contrat d'objectifs avec le Conseil s'établissent à 11 615 000 $. Les versements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 5 965 000 $ en 2009-2009 et 5 650 000 $ en 2010-2011.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conseil, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Yvan Gauthier

Québec, le 15 mai 2009

CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 mai 2009

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-62.1)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008 (12 mois)		2007 (3 mois) retraité	
PRODUITS				
Subvention du gouvernement du Québec (note 4)	22 303 290	$	6 164 800	$
Droits de scolarité	619 611		90 417	
Intérêts	202 504		8 674	
Autres produits	169 636		20 352	
	23 295 041		6 284 243	
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux	14 939 252		3 978 787	
Loyers	4 970 828		1 053 373	
Services professionnels, administratifs et autres	1 239 920		278 547	
Services d'entretien	1 037 446		264 469	
Frais de déplacements	421 865		140 662	
Fournitures et approvisionnements	427 259		62 330	
Frais bancaires	2 653		475	
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	19 183			
Amortissement des immobilisations corporelles	300 122		70 715	
Radiation d'effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	16 738			
	23 375 266		5 849 358	
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(80 225)		434 885	
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	434 885			
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	354 660	$	434 885	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
au 30 juin 2008

	2008		2007 retraité	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	2 128 453	$	181 632	$
Placements temporaires, acceptation bancaire au taux de 3,04 %	557 014			
Avance au Fonds consolidé du revenu – sans intérêt			1 447 794	
Créances (note 5)	2 427 480		1 731 538	
Frais payés d'avance	92 024		20 520	
	5 204 971		3 381 484	
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	3 464 771		5 090 376	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	404 501			
Immobilisations corporelles (note 8)	2 231 724		2 035 116	
	11 305 967	$	10 506 976	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 10)	1 719 448	$	924 100	$
Versement sur le dû au gouvernement du Québec (note 11)	267 760		348 000	
Provision pour vacances (note 12)	1 706 651		1 635 476	
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 13)	51 042			
Produits reportés	76 700		70 100	
	3 821 601		2 977 676	
Provision pour congés de maladie (note 12)	5 343 099		5 383 888	
Dû au gouvernement du Québec (note 11)	1 347 428		1 615 188	
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 13)	343 840			
	10 855 968		9 976 752	
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec	95 339		95 339	
Excédent cumulé	354 660		434 885	
	449 999		530 224	
	11 305 967	$	10 506 976	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Francine Grégoire, présidente du conseil d'administration
Nicolas Desjardins, directeur général

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008 (12 mois)	2007 (3 mois) retraité
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(80 225) $	434 885 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Virement de la subvention reportée du gouvernement du Québec	9 619	
Radiation d'effet à recevoir du gouvernement du Québec	16 738	
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	19 183	
Amortissement des immobilisations corporelles	300 122	70 715
	265 437	505 600
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	(695 942)	(27 099)
Frais payés d'avance	(71 504)	(20 520)
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	1 608 867	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	(404 501)	
Charges à payer et frais courus	619 013	799 075
Subvention reportée du gouvernement du Québec	385 263	(804)
Produits reportés	6 600	
Provisions pour vacances et congés de maladie	30 386	412 024
	1 478 182	1 162 676
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 743 619	1 668 276
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(339 578)	(38 850)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		
Versement sur le dû au gouvernement du Québec	(348 000)	
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 056 041	1 629 426
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 629 426	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 14)	2 685 467 $	1 629 426 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 30 juin 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (L.R.Q., chapitre C-62.1) amendée par la Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2006, chapitre 26). Cette dernière a modifié les dispositions financières qui régissent le Conservatoire faisant en sorte qu'elles deviennent non budgétaires à compter du 31 mars 2007.

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, les placements temporaires convertibles à court terme et l'avance du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur du marché).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le Conservatoire examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Congés de maladie et vacances

Les obligations découlant des congés de maladie et vacances dus aux employés du Conservatoire sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Conservatoire ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produit lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Le cas échéant, les subventions affectées sont constatées à titre de produit de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux produits en fonction de la période couverte par ces droits.

Les produits d'intérêts sont constatés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

3. CORRECTION D'ERREURS DANS LES ÉTATS FINANCIERS D'EXERCICES ANTÉRIEURS

Effet à recevoir du gouvernement du Québec et provision pour vacances

Les états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2007 ont été retraités pour inscrire les obligations découlant des vacances cumulées de tout le personnel du Conservatoire. Auparavant, ces obligations n'étaient pas constatées pour certains professionnels. La correction de ces obligations inclut un montant de 993 975 $, lequel aurait dû être inscrit au moment du transfert des actifs et passifs du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le 31 mars 2007. À cet égard, un effet à recevoir du gouvernement du Québec d'un montant équivalent a été constaté.

Cette correction a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2007
RÉSULTATS	
Traitements et avantages sociaux	111 707 $
BILAN	
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (à long terme)	993 975 $
Provision pour vacances	1 105 682
Excédent cumulé	(111 707)

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		
Frais de fonctionnement	22 268 671 $	6 164 800 $
Virement de la subvention reportée	9 619	
Ministère du Conseil exécutif – subvention ponctuelle de fonctionnement	25 000	
	22 303 290 $	6 164 800 $

5. CRÉANCES

	2008	2007
Effet à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	1 608 867 $	1 516 963 $
Subventions à recevoir – ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (1) - Parité salariale	232 471	49 186
Compte à recevoir – Société immobilière du Québec (1)	9 568	4 883
Taxes à recevoir	556 832	18 956
Produit d'assurance		139 550
Intérêts à recevoir	2 027	
Autres	17 715	2 000
	2 427 480 $	1 731 538 $

(1) Apparenté sous contrôle commun

6. EFFET À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

L'effet à recevoir du gouvernement du Québec ne porte pas intérêt et représente les sommes devant être transférées au Conservatoire relativement aux banques de congés de maladie ainsi qu'aux banques de vacances qui étaient gagnées par les employés avant le 1er avril 2007. L'effet à recevoir prendra fin en mars 2015.

	2008	2007 retraité
Effet à recevoir (1)	5 073 638 $	6 607 339 $
Effet à recevoir à court terme (note 5)	1 608 867	1 516 963
Effet à recevoir à long terme	3 464 771 $	5 090 376 $

Les encaissements de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2009	1 608 867 $
2010	614 892
2011	614 892
2012	614 892
2013	614 892
2014 et 2015	1 005 203
	5 073 638 $

(1) Le Conservatoire a radié un montant de 16 738 $ (2007 : aucun) à la suite des informations obtenues sur l'évaluation initiale des banques de vacances et maladie.

7. SUBVENTION À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention à recevoir du gouvernement du Québec, présentée à long terme, correspond au total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme à faire au cours du prochain exercice. Cette subvention est encaissable en fonction des versements sur la dette à long terme y afférant.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement spécialisé	2 393 041 $	315 846 $	2 077 195 $	1 964 339 $
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	58 722	8 362	50 360	13 961
Améliorations locatives	35 804	1 193	34 611	
Équipement informatique	110 998	41 440	69 558	56 816
	2 598 565 $	366 841 $	2 231 724 $	2 035 116 $

Certains actifs (instruments de musique, accessoires, matériel de théâtre, matériel dictactique et audiovisuel, différents livres, ouvrages de référence, bibliographies, monographies, périodiques sonores, partitions et divers autres biens) détenus par le Conservatoire ne sont pas comptabilisés compte tenu que leur transfert au 31 mars 2007 s'est fait à une valeur nulle.

9. EMPRUNT BANCAIRE

En vertu d'un décret d'emprunt, le Conservatoire est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 2 010 000 $, et ce, jusqu'au 30 novembre 2008, auprès d'institutions financières ou du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ce montant est réparti comme suit :

— 1 000 000 $ pour le fonctionnement
— 1 010 000 $ pour le maintien des actifs

Aux 30 juin 2007 et 2008, aucun emprunt bancaire n'a été contracté.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Traitements et avantages sociaux	1 053 123 $	459 231 $
Fournisseurs	666 325	464 869
	1 719 448 $	924 100 $

11. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	1 615 188 $	1 963 188 $
Moins : Versements exigibles à court terme	267 760	348 000
	1 347 428 $	1 615 188 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 30 juin 2008

11. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les versements en capital des 5 prochains exercices et des exercices subséquents sur l'emprunt au gouvernement du Québec s'établissent comme suit :

2009	267 760 $
2010	253 593
2011	241 791
2012	223 394
2013	193 760
2014 et suivantes	434 890
	1 615 188 $

Le ministère de la Culture, des Communication et de la Condition féminine versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement au ministère par l'Assemblée nationale.

12. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE de 7,781 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations du Conservatoire imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 661 658 $ (2007 : 140 826 $). Les obligations du Conservatoire à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour vacances et congés de maladie

	2008		2007	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	1 635 476 $	5 383 888 $	1 451 238 $	5 156 102 $
Charge de l'exercice	2 019 147	707 492	563 131	262 515
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 947 972)	(748 281)	(378 893)	(34 729)
Solde à la fin	1 706 651 $	5 343 099 $	1 635 476 $	5 383 888 $

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 30 juin 2008

13. SUBVENTION REPORTÉE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention reportée a trait aux immobilisations et à leur maintien des exercices futurs. Les variations survenues dans le solde sont les suivantes :

	2008
Solde au début	
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges des exercices futurs	404 501 $
	404 501
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice (note 4)	(9 619)
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(51 042)
Solde à la fin	343 840 $

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2008	2007
Encaisse	2 128 453 $	181 632 $
Placements temporaires	557 014	
Avance au Fonds consolidé du revenu		1 447 794
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 685 467 $	1 629 426 $

En date du 30 juin 2008, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des montants liés à des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 204 928 $ (2007 : 28 593 $).

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire est engagé avec différents fournisseurs pour la location d'appareils de bureautique.

Les charges de location de ces appareils pour l'exercice terminé le 30 juin 2008 s'élèvent à 28 839 $ (2007 : 10 420 $). Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2009	32 529 $
2010	29 387
2011	23 794
2012	7 313
2013	1 578
	94 601 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 30 juin 2008

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit :

	2008	2007
Loyers et entretien – Société immobilière du Québec	4 772 919 $	1 030 327 $
Améliorations locatives – Société immobilière du Québec	35 804	
Services professionnels et auxiliaires, loyer – ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine	959 579	222 151
Services auxiliaires, fournitures et communication – Centre des services partagés du Québec	241 213	34 591

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. FONDATION WILFRID-PELLETIER

La Fondation Wilfrid-Pelletier, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des donations afin d'octroyer des bourses aux étudiants du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Afin de maximiser les bourses octroyées aux étudiants, le Conservatoire a assumé pour la Fondation certains frais représentant 7 810 $ (2007 : 2 270 $).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de l'effet à recevoir du gouvernement du Québec et du montant dû au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ne peut être évaluée, compte tenu de l'absence de marché pour ces types d'instruments financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Nicolas Desjardins,
Directeur général

Alain Boudreault,
Directeur des services administratifs
par intérim

Québec, le 10 novembre 2008

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2008 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conservatoire. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire au 30 juin 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 10 novembre 2008

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-68.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 (retraité)
PRODUITS		
Revenus d'intérêt	88 758	145 606
Revenus de location :		
– Réseau de la santé (note 4)	151 888	160 212
– Autres – net (note 5)	864	398
Honoraires de gestion relatifs aux projets établissement	4 504	3 270
Honoraires d'expertise	2 546	1 313
Apports et contributions d'organismes externes au gouvernement	68	1 211
Subvention du gouvernement du Canada (note 6)	181	
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente		719
Amortissement des apports reportés	5 378	4 735
Revenus de projets à l'étude retirés	263	1 786
Autres produits	443	235
	254 893	319 485
CHARGES		
Frais financiers – net (note 7)	167 158	221 354
Amortissement (note 8)	60 582	58 527
Charges générales et administratives (note 9)	11 209	10 643
Coûts d'expertise	1 667	781
Réduction de valeur des biens immobiliers		2 530
Coûts relatifs aux projets à l'étude retirés	263	1 786
Système d'information sur les immeubles du réseau		144
Perte sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	439	
Œuvres d'art	361	270
Autres charges		593
Remise aux clients		3 283
	241 679	299 911
BÉNÉFICE NET (note 3)	13 214	19 574

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Solde déjà établi	171 487	153 907
Ajustement relatif au changement du référentiel comptable (note 3)	(6 331)	(8 325)
Solde ajusté au début de l'exercice	165 156	145 582
Bénéfice net	13 214	19 574
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	178 370	165 156

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SURPLUS D'APPORT
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
Solde déjà établi	22 306	18 505
Ajustement relatif au changement du référentiel comptable (note 3)	(2 366)	(1 155)
Solde ajusté au début de l'exercice	19 940	17 350
Excédent de la juste valeur sur le coût des terrains acquis pour une contrepartie mineure ou nulle d'organismes inclus dans le périmètre comptable du gouvernement		2 590
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	19 940	19 940

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 (retraité)
ACTIF		
Créances (note 10)	47 213	47 591
Frais payés d'avance	216	379
Créances du gouvernement du Québec relatives aux projets à l'étude retirés	1 846	1 713
Loyers à recevoir (note 11)	7 785	8 022
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 12)	25 480	62 198
Prêts (note 13)	1 935 133	1 851 133
Créances à recevoir – projets établissement (note 14)	404 879	436 822
Biens immobiliers (note 15)	1 984 331	1 947 235
Immeubles destinés à la vente		775
Projets à l'étude	22 726	28 183
Autres éléments d'actif (note 16)	37 083	29 749
	4 466 692	4 413 800
PASSIF		
Chèques en circulation moins encaisse	4 778	3 070
Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer (note 17)	50 091	40 081
Intérêts courus (note 18)	31 717	43 985
Emprunts à court terme (note 19)	2 196 428	2 103 290
Dette à long terme (note 20)	1 803 932	1 853 950
Autres éléments de passif (note 21)	171 436	174 328
	4 258 382	4 218 704
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 22)	10 000	10 000
Surplus d'apport	19 940	19 940
Bénéfices non répartis	178 370	165 156
	208 310	195 096
	4 466 692	4 413 800

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (note 25)

Pour le Conseil d'administration,
Michel Gagnon, président
Louise Rochette, présidente du comité de vérification

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 (retraité)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	13 214	19 574
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Revenus d'intérêt imputés aux soldes des créances, des prêts et aux projets établissement	(40 309)	(67 269)
Honoraires de gestion imputables aux projets établissement et prêts CPE	(4 502)	(3 270)
Apports d'organismes externes au gouvernement	(68)	(1 171)
Gain sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente		(719)
Frais de gestion imputés aux biens immobiliers et aux projets à l'étude	(1 162)	(983)
Intérêts imputés aux biens immobiliers, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actif	(5 075)	(8 432)
Intérêts sur obligations à coupons irréguliers	9 663	8 745
Réduction de valeur des biens immobiliers		2 530
Perte sur disposition de biens immobiliers et d'immeubles destinés à la vente	439	
Remise aux clients		3 283
Amortissement		
Biens immobiliers	61 364	59 270
Autres éléments d'actif	962	855
Autres éléments de passif	(5 378)	(4 735)
Variations nettes des actifs et des passifs liés aux activités d'exploitation		
Créances	(2 317)	(10 247)
Frais payés d'avance	(25)	(19)
Créances du gouvernement du Québec relatives aux projets à l'étude retirés	130	
Loyers à recevoir	237	1 037
Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer	(1 293)	(1 440)
Intérêts courus	(12 268)	(11 817)
Montants à reporter	13 612	(14 808)

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 (retraité)
Montants reportés	13 612	(14 808)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Rentrées de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	40 040	9 876
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(3 322)	(3 807)
Rentrées de fonds des prêts	1 170 274	1 222 794
Sorties de fonds des prêts	(1 219 930)	(1 046 321)
Rentrées de fonds des créances à recevoir – projets établissement	296 193	326 460
Sorties de fonds des créances à recevoir – projets établissement	(242 339)	(219 177)
Acquisition de biens immobiliers	(71 614)	(59 857)
Produit de disposition de biens immobiliers		18
Acquisition d'immeubles destinés à la vente		(197)
Produit de disposition d'immeubles destinés à la vente	250	1 650
Rentrées de fonds des projets à l'étude	155	324
Sorties de fonds des projets à l'étude	(12 977)	(12 873)
Acquisition des autres éléments d'actif	(4 978)	(3 204)
	(48 248)	215 686
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	33 721 719	14 389 983
Remboursement des emprunts à court terme	(33 628 582)	(14 580 339)
Dette à long terme	68 298	239 985
Remboursement de la dette à long terme	(134 121)	(273 473)
Augmentation nette des autres éléments de passif	5 614	7 518
	32 928	(216 326)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 708)	(15 448)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(3 070)	12 378
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 27)	(4 778)	(3 070)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, MISSION ET OPÉRATIONS

La Corporation d'hébergement du Québec (la Corporation) est une personne morale à fonds social, constituée en vertu de la Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec (L.R.Q., chapitre C-68.1).

La Corporation a pour mission d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération et dans un objectif d'autofinancement, l'expertise technique et financière ainsi que le financement nécessaire à la gestion, à la construction, à l'entretien et à l'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et de services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Corporation utilise prioritairement le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des biens immobiliers, la juste valeur des immeubles achetés pour une contrepartie mineure ou nulle, les frais courus et la provision des congés de maladie et vacances.

REVENUS DE LOCATION

La Corporation constate les revenus de location provenant du réseau de la santé en comptabilisant mensuellement une provision établie en fonction des loyers annuels prévus, approuvés par le ministère de la Santé et des Services sociaux, au début de l'exercice financier. Un ajustement des revenus de location se fait en fin d'année pour tenir compte des loyers réels. Toute différence est comptabilisée à titre de dû ou à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux.

ŒUVRES D'ART

Les œuvres d'art incluses dans les projets de construction se composent de productions artistiques originales reliées à l'architecture d'un bâtiment, à ses espaces intérieurs et extérieurs, à son environnement ou à l'aménagement d'un site ainsi que des coûts relatifs à l'intégration de ces œuvres. Elles ne sont pas comptabilisées à titre de biens immobiliers, leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les immeubles achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. Pour les terrains acquis d'organismes inclus dans le périmètre comptable du gouvernement, l'excédent de leur juste valeur sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport alors que pour les terrains acquis de tiers, l'excédent est comptabilisé dans les produits dans l'année d'acquisition. L'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût est comptabilisé à titre d'apports reportés.

Les bâtiments sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire pour des périodes d'amortissement qui varient de 10 à 50 ans.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par bail emphytéotique sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

BIENS IMMOBILIERS (suite)

Immeubles en cours de construction

Le coût des immeubles en construction comprend, en sus des coûts directs, une fraction pertinente des charges générales et administratives qui s'y rapportent et les frais de financement. Les frais de financement sont capitalisés aux immeubles en cours de construction jusqu'au moment de leur transfert aux immeubles en exploitation.

Mobilier et équipement en location

Le mobilier et l'équipement en location attribuable aux biens immobiliers sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé sur la durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 ans.

Travaux de conservation

Les travaux de conservation encourus sur les immobilisations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 15 ans lorsque les projets sont complètement réalisés. Les sommes sont refacturables aux locataires. La récupération de ces frais s'effectue sur la même durée de 15 ans.

IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au coût amorti. La Corporation cesse de les amortir aussitôt qu'elle décide de s'en départir.

PROJETS À L'ÉTUDE

Les projets à l'étude comprennent, en sus des coûts directs, les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection, ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ou d'autres organismes dans les cas où les projets ne sont pas mis en œuvre.

INTÉRÊTS CAPITALISÉS

La partie de la dépense d'intérêt attribuable aux immeubles en cours de construction est capitalisée selon le taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts temporaires.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

Les frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Développement d'applications et de logiciels

Les développements d'applications et de logiciels relatifs aux quatre projets du Dossier de Santé du Québec, soit « Couche d'accès à l'information de santé » (CAIS), « Télé-Santé », « Services de consentement », « Adaptation de la CAIS à l'infrastructure à clé publique » (ICP-CAIS), dont la Corporation est propriétaire sont comptabilisés au coût. Les coûts comprennent, en sus des coûts directs, les frais de financement ainsi que les frais de gestion, et ce, jusqu'au moment où ils seront mis en opération. Ils seront amortis à partir de cette date.

Équipements et systèmes informatiques

Les équipements et les systèmes informatiques sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (suite)

Équipements informatiques – Dossier de santé du Québec

Les équipements informatiques sont composés d'infrastructures technologiques relatives aux quatre projets du Dossier de santé du Québec, dont la Corporation est propriétaire. Ils sont comptabilisés au coût. Ils seront amortis au moment de leur mise en opération.

Terrains cédés par baux emphytéotiques

Les terrains cédés par baux emphytéotiques sont comptabilisés au coût jusqu'à la fin du bail, la Corporation reprendra possession des terrains.

Mobilier et équipement

Le mobilier et l'équipement utilisés à des fins administratives sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 à 10 ans.

Aménagements de locaux

Les aménagements de locaux sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 10 et 25 ans.

DETTE À LONG TERME

Les obligations émises à coupons irréguliers sont inscrites à leur valeur nominale, augmentées annuellement de la capitalisation de la charge d'intérêt au taux effectif, selon la méthode de l'intérêt composé.

AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de l'excédent de la juste valeur des bâtiments sur leur coût lorsque la contrepartie est mineure ou nulle, et des contributions d'organismes pour financer des projets de construction. Ils sont virés graduellement aux résultats selon la même méthode d'amortissement que les bâtiments y afférents.

Lorsque des conditions sont rattachées à ces contributions de tiers pour l'acquisition de terrains, elles sont comptabilisées dans les apports reportés et virés au surplus d'apport au moment où les conditions sont respectées.

LOYERS PERÇUS D'AVANCE

Les loyers perçus d'avance sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 25 ans, soit la durée du bail échéant en 2029 et 2030.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux puisque la Corporation ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Corporation est d'inclure dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse et les chèques en circulation moins l'encaisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de sa politique de gestion des activités de la trésorerie des emprunts et des placements à court terme ainsi que des risques financiers y afférents. Les contrats de swaps de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêt sans échange du notionnel sur lequel les paiements sont fondés. Ils sont comptabilisés au coût. Les gains ou pertes sur les swaps sont comptabilisés aux résultats à titre d'ajustement de la charge d'intérêt.

3. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1[er] avril 2008, la Corporation établit ses états financiers en utilisant le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ces nouvelles normes.

Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

ŒUVRES D'ART

Les œuvres d'art incluses dans les projets de construction ne sont pas comptabilisées à titre de biens immobiliers, leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel elles sont acquises. Auparavant, le coût des œuvres d'art était capitalisé aux immeubles en exploitation et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période d'amortissement du bâtiment concerné.

BIENS IMMOBILIERS

Immeubles en exploitation

Les terrains achetés par la Corporation sont inscrits au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. Pour les terrains acquis d'organismes inclus dans le périmètre comptable du gouvernement, l'excédent de leur juste valeur sur leur coût est comptabilisé au surplus d'apport alors que pour les terrains acquis de tiers, l'excédent est comptabilisé dans les produits de l'année d'acquisition. Auparavant, tous les excédents de la juste valeur des terrains sur leur coût étaient comptabilisés au surplus d'apport indépendamment du lien avec l'organisme.

AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme

Les frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette respective selon la méthode de l'amortissement linéaire alors qu'auparavant, ils étaient déduits de la dette et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette concernée.

Développement informatique

Le développement d'applications et de logiciels ainsi que les systèmes informatiques sont présentés dans les autres éléments d'actif. Auparavant, les développements informatiques étaient présentés dans les actifs incorporels. Les méthodes et les périodes d'amortissement sont demeurées identiques.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Corporation utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ils sont comptabilisés au coût et les gains et les pertes sont présentés à titre d'ajustement de la charge d'intérêt. Auparavant, la Corporation utilisait la comptabilité de couverture pour présenter les swaps. Ainsi, ils étaient comptabilisés à la juste valeur au bilan au poste actif ou passif liés aux produits dérivés. Les gains ou pertes sur les swaps résultant de la réévaluation de la juste valeur des swaps étaient comptabilisés aux résultats à titre d'ajustement de la charge d'intérêt sur instrument d'emprunt couvert. La valeur comptable de l'élément couvert était quant à elle ajustée pour tenir compte de la variation de la juste valeur attribuable au risque couvert. Les gains ou pertes résultants de la réévaluation de la juste valeur de l'élément couvert étaient comptabilisés aux résultats.

IMPACT DES MODIFICATIONS

Ces modifications ont eu un effet sur le bénéfice net et les bénéfices non répartis de la Corporation.

L'application rétroactive de ces modifications a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers.

	2008
Créances	(14)
Biens immobiliers	(6 633)
Autres éléments d'actif	23 444
Actifs incorporels	(13 513)
Emprunts à court terme	(965)
Dette à long terme	12 946
Surplus d'apport	(2 366)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	(8 325)
Bénéfice net	1 994

4. REVENUS DE LOCATION – RÉSEAU DE LA SANTÉ

Les revenus de location proviennent de baux, d'une durée de 15 ans, signés à compter du 1[er] avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la Corporation. Ces revenus sont établis annuellement en fonction de la politique de tarification de la Corporation.

5. REVENUS DE LOCATION – AUTRES – NET

	2009	2008
Revenus de location	4 567	4 130
Charges		
Frais d'exploitation	2 064	1 654
Intérêts	283	472
Travaux de conservation	480	769
Amortissement des immeubles	782	743
Amortissement des aménagements de locaux	94	94
	3 703	3 732
	864	398

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

6. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

En vertu de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation (S.R.C., c. N-11), la Corporation est admissible à une contribution du gouvernement du Canada qui lui permet d'assumer le coût du financement de projets d'habitation. À cet égard, 23 immeubles ont été déclarés admissibles à ces contributions.

7. FRAIS FINANCIERS – NET

	2009	2008
Intérêts sur dette à long terme		
Obligations	15 819	19 384
Billets	91 871	96 989
Autres dettes	2 390	2 501
Amortissement des frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	520	502
Autres frais financiers	(76)	(3 391)
	110 524	115 985
Moins :		
Revenus d'intérêt d'un Fonds d'amortissement se rapportant aux immeubles de la Corporation géré par le ministère des Finances	1 078	1 614
	109 446	114 371
Intérêts sur emprunts à court terme		
Intérêts	61 827	113 754
Moins :		
Intérêts imputés aux immeubles en cours de construction dont la Corporation est propriétaire, aux projets à l'étude et aux autres éléments d'actif	4 109	6 766
Revenus d'intérêt	6	5
	57 712	106 983
	167 158	221 354

Les frais d'intérêt sur emprunts contractés auprès d'entreprises apparentées, sous contrôle commun, s'élèvent à 94,3 M$ (2008 : 100,7 M$) pour les emprunts à long terme et 42,0 M$ (2008 : 48,3 M$) pour les emprunts à court terme.

8. AMORTISSEMENT

	2009	2008
Biens immobiliers		
Immeubles en exploitation	54 667	52 800
Mobilier et équipement en location	3 835	3 923
Travaux de conservation	2 080	1 804
	60 582	58 527

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

9. CHARGES GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES

	2009	2008
Salaires et avantages sociaux	11 455	10 249
Frais des locaux occupés par la Corporation	571	633
Services professionnels	370	396
Postes, messageries, communication et commercialisation	262	221
Informatique	266	309
Frais administratifs et de bureau	278	261
Autres charges	537	659
Amortissement du mobilier et équipement, des systèmes informatiques et des équipements informatiques	347	259
	14 086	12 987
Moins :		
Frais de gestion et coûts directs capitalisés aux biens immobiliers, aux créances à recevoir – projets établissement et aux projets à l'étude	1 513	1 165
Coûts directs imputés aux coûts d'expertise et au système d'information sur les immeubles du réseau	1 364	1 179
	11 209	10 643

10. CRÉANCES

	2009	2008
Montant à recevoir du gouvernement du Québec	25 269	23 237
Agences de la santé et des services sociaux	20 659	19 041
Établissements du réseau de la santé	892	4 250
Intérêts à recevoir sur les dérivés	2	675
Autres	391	388
	47 213	47 591

Le 24 octobre 2007, le ministère de la Santé et des Services sociaux a précisé que le transfert de propriété en faveur de la Corporation des actifs du projet Index-patient maître (IPME) ne prendra effet qu'au terme des travaux réalisés. Au 31 mars 2009, les créances relatives aux agences de la santé et des services sociaux incluent les coûts du projet IPME pour un montant de 19,7 M$ (2008 : 17,9 M$).

11. LOYERS À RECEVOIR

Au 31 mars 2000, la Corporation enregistrait une subvention à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour les intérêts courus, mais non exigibles relatifs aux emprunts à long terme inscrits à ses états financiers. Comme la Corporation ne reçoit plus de subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce montant a été converti, avec l'accord du ministère, en « loyers à recevoir ». Ces loyers à recevoir seront remboursés à la Corporation par les établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

Les montants à recevoir au cours des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

2010	245
2011	220
2012	230
2013	240
2014	251

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

12. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En vertu de sa loi, la Corporation dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances des sommes dédiées au remboursement d'une partie de ses dettes obligataires. Celles-ci ont généré un rendement de 4,6 % (2008 : 4,6 %).

Les montants des versements (retraits) en capital au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	1 320
2011	1 320
2012	1 320
2013	(6 040)
2014	1 000

13. PRÊTS

	2009	2008
Agences de la santé et des services sociaux (*)	823 268	820 466
Établissements du réseau de la santé (**)	1 110 783	1 024 489
Centre de la petite enfance (***)	24	4 762
Autres	1 058	1 416
	1 935 133	1 851 133

* Ces prêts incluent un montant de 337,2 M$ (2008 : 351,8 M$) relativement à des conventions de prêts échéant en 2023 et pour lesquelles il y a en contrepartie un financement à long terme. Les versements sur les prêts sont encaissables le 30 septembre et le 31 mars de chaque année et sont assortis d'une garantie par hypothèque mobilière. Les sommes reçues correspondent aux versements exigibles en capital et intérêts sur les dettes à long terme dont les taux d'intérêt varient en 2008 et 2009 entre 5,5 % et 10,5 % pour des échéances entre 2010 et 2023. Également, ces prêts incluent un montant à court terme de 486,1 M$ (2008 : 468,7 M$) qui consiste en des marges de crédit qui portent actuellement intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois +0,30 %.

** Ces prêts incluent un montant de 1 067,7 M$ (2008 : 989,4 M$) qui consiste en des marges de crédit dont le taux équivaut actuellement au taux des acceptations bancaires +0,30 %. Ces prêts incluent un montant de 43,1 M$ (2008 : 35,1 M$) qui fait l'objet de conventions de prêts à long terme échéant entre 2010 et 2029 et portent intérêt au taux des acceptations bancaires d'un mois +0,30 %.

*** Ce prêt est à court terme et porte actuellement intérêt au taux préférentiel moins 0,5 %.

14. CRÉANCES À RECEVOIR – PROJETS ÉTABLISSEMENT

Les créances à recevoir – projets établissement comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois +0,30 %, reliés aux projets de construction confiés à la Corporation par le réseau de la santé. Le remboursement de ces créances survient à l'achèvement du projet par l'encaissement du financement réalisé par l'établissement.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

15. BIENS IMMOBILIERS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immeubles en exploitation				
Terrains	100 790		100 790	100 060
Bâtiments	2 079 007	437 340	1 641 667	1 631 837
	2 179 797	437 340	1 742 457	1 731 897
Immeubles en cours de construction				
Terrains	77 149		77 149	67 764
Bâtiments	136 728		136 728	114 781
	213 877		213 877	182 545
Mobilier et équipement en location	43 898	34 361	9 537	13 320
Travaux de conservation	29 402	10 942	18 460	19 473
	2 466 974	482 643	1 984 331	1 947 235

Frais capitalisés aux immeubles en exploitation, aux immeubles en cours de construction et au mobilier et équipement de location

Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux biens immobiliers :

	2009	2008
Intérêts sur emprunts à court terme	3 197	5 256
Charges générales et administratives	998	894

16. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Frais d'émission, d'escompte ou de prime liés à la dette à long terme	13 644	2 806	10 838	10 856
Développements d'applications et de logiciels *	20 225		20 225	13 019
Équipements et systèmes informatiques	1 747	1 047	700	759
Équipements informatiques – Dossier de Santé du Québec *	1 616		1 616	1 328
Terrains cédés par baux emphytéotiques	1 486		1 486	1 486
Mobilier et équipement	1 327	897	430	523
Aménagements de locaux	2 094	568	1 526	1 620
Travaux internes	262		262	158
	42 401	5 318	37 083	29 749

* Le 31 mars 2008, le Conseil du trésor autorisait par le CT 206189 la nouvelle organisation et répartition des projets ainsi que le nouveau découpage du contour financier du Dossier de Santé du Québec pour un montant autorisé d'emprunt de 130,9 M$. Ainsi, la Corporation détient la propriété de quatre projets. De plus, selon les directives du ministère de la Santé et des Services sociaux, la Corporation deviendra propriétaire des actifs du projet Index-patient maître (IPME) seulement aux termes des travaux réalisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

16. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (suite)

Frais capitalisés aux développements d'applications et de logiciels et aux équipements informatiques Dossier de Santé du Québec

Au cours de l'exercice, les frais d'intérêt sur emprunts à court terme au montant de 0,2 M$ (2008 : 0,2 M$) ont été capitalisés à ces éléments d'actif.

17. COMPTES FOURNISSEURS ET RETENUES SUR CONTRATS À PAYER

	2009	2008
Montant dû au gouvernement du Québec	5 693	520
Agence de la santé et des services sociaux	1 238	3 417
Établissements du réseau de la santé	1 855	1 600
Autres	41 305	34 544
	50 091	40 081

18. INTÉRÊTS COURUS

	2009	2008
Apparentés – entités sous contrôle commun	31 081	39 748
Autres	636	4 237
	31 717	43 985

19. EMPRUNTS À COURT TERME

	2009	2008
Billets à escompte		
Institutions financières, 0,98 %	19 967	618 878
Fonds consolidé de la Province de Québec, 0,55 % à 1,16 %	880 613	198 253
Fonds d'amortissement de la Province de Québec, 1,06 %	24 956	69 835
Financement Québec, 0,70 % à 0,72 %	275 308	797 247
Autres, 0,70 % à 1,06 %	320 153	197 312
Société de financement des infrastructures locales, 0,63 % à 0,72 %	263 506	144 742
Fiducie Plan Action changement climatique, 0,70 % à 0,74 %	188 436	
Fonds des barrages QLK		3 622
Fonds redevances matières résiduelles		17 038
Billets au pair		
Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,71 % à 1,14 %	223 489	
Fonds d'amortissement de la Province de Québec		12 852
Fonds consolidé de la Province de Québec,		43 511
	2 196 428	2 103 290

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

20. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Obligations :		
– 11 % échéant en 2019	10 000	60 050
– Sans versement d'intérêt pour une période de 15 ans à 19 ans et portant intérêt pour le reste à des taux de 68 % à 156 % (taux effectif de 10,46 % à 10,51 %), échéant de 2013 à 2015 incluant intérêts capitalisables	125 264	118 576
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec à des taux variant :		
– 3,63 % à 6,52 %, échéant de 2010 à 2039	1 341 504	1 333 579
– 6,77 % et 6,79 %, échéant en 2023	156 311	166 080
– 9,38 %, échéant en 2018 et 2021	23 288	25 304
– Taux des acceptations bancaires canadiennes de trois mois moins écart de rendement nominal de 0,0355 %, échéant en 2039	116 400	116 400
Emprunts sur billets de Financement-Québec à des taux variant :		
– 6,40 %, échéant en 2016	371	601
– 8,32 %, échéant en 2019	411	452
– 9,38 %, échéant en 2018	377	419
Hypothèques de l'Immobilière SHQ garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 122,9 M$ à des taux variant :		
– 6,88 %, échéant de 2020 à 2023	11 774	12 976
– 7,5 % et 7,88 %, échéant de 2021 à 2029	4 266	4 408
– 8 %, échéant de 2028 à 2030	13 966	15 105
	1 803 932	1 853 950

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

	Financement-Québec *	Fonds de financement du gouvernement du Québec *	Immobilière SHQ *	Autres non apparentés	Total des versements
2010	129	169 212	1 074	4 490	174 905
2011	129	124 598	1 154	17 449	143 330
2012	129	65 945	1 240	19 280	86 594
2013	129	65 545	1 332	22 203	89 209
2014	129	73 345	1 431	18 646	93 551

Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la Corporation, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la Corporation pour garantir leurs prêts.

* Entités sous contrôle commun

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

21. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Apports reportés	195 367	25 033	170 334	173 815
Loyers perçus d'avance	1 247	145	1 102	513
	196 614	25 178	171 436	174 328

Au cours de l'exercice, les contributions d'organismes apparentés (1,7 M$) (2008 : 3,0 M$) et non apparentés (0,2 M$) (2008 : 3,8 M$) pour financer des projets de construction se sont élevées à 1,9 M$ (2008 : 6,8 M$).

22. CAPITAL-ACTIONS

	2009	2008
Les actions de la Corporation d'hébergement du Québec sont détenues par le ministère des Finances.		
Autorisé		
5 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
100 000 actions	10 000	10 000

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la majorité des produits et des charges de la Corporation proviennent d'opérations conclues avec les agences de la Santé et des Services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces transactions sont mesurées à la valeur d'échange.

De plus, les immeubles acquis d'apparentés pour une contrepartie mineure ou nulle mesurée à la juste valeur s'élèvent à 0,1 M$ (2008 : 5,9 M$) avec une contrepartie équivalente aux apports reportés, au surplus d'apport ou aux produits et, donc, inscrits à une valeur comptable nette mineure ou nulle.

La Corporation est également apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations mesurées à la valeur d'échange ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE CRÉDIT

La majorité des dettes à long terme sont émises à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt. De plus, l'exposition au risque de taux d'intérêt de la dette à long terme est très limitée du fait que tous les coûts d'intérêt sont refacturés par le biais des baux de location au réseau de la santé et par les conventions de prêts. La Corporation est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à court terme. La Corporation désigne certains swaps de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt de certaines dettes.

Le risque de crédit est très limité puisque le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaît dans ses budgets de dépenses les engagements financiers que les établissements de santé ont contractés sur les baux et sur les prêts.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

25. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 31 mars 2009, le solde non complété des contrats signés par la Corporation faisant l'objet d'obligations contractuelles totalise 79,1 M$ (2008 : 96,9 M$), dont 34,3 M$ (2008 : 37,2 M$) pour des projets en cours, 24,9 M$ (2008 : 35,6 M$) pour des projets à l'étude et 17,5 M$ (2008 : 21,7 M$) pour les projets du Dossier de Santé du Québec pour lesquels la Corporation est propriétaire.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement des clients de la Corporation représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Corporation pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

Le montant total des instruments de crédit ne représente pas nécessairement les besoins de trésorerie et équivalents de trésorerie futurs, car ces instruments peuvent expirer ou être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Le tableau ci-dessous présente les montants contractuels non utilisés.

	2009	2008
Prêts		
Agences de la santé et des services sociaux	416 214	396 658
Établissements du réseau de la santé	11 622	11 376
	427 836	408 034

ÉVENTUALITÉS

Réclamation d'assurance

Une réclamation de 35 M$ a été acheminée aux assureurs relativement à l'incendie survenu à l'Hôtel-Dieu de Roberval en décembre 1998. De ce montant, une somme de 8,8 M$ avait été versée par l'assureur au 31 mars 2009. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'était pas en mesure d'évaluer le montant additionnel qui pourrait résulter de cette réclamation. L'excédent des coûts sur la contribution de l'assureur sera déboursé par le ministère de la Santé et des services sociaux.

Financement des franchises attenantes aux polices d'assurance responsabilité civile et professionnelle des établissements participant au programme d'assurance de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux.

En vertu de l'article 472.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), la Corporation peut être appelée à garantir l'exécution de toute obligation à laquelle une association reconnue par le ministre en vertu de l'article 267 de cette même loi est tenue relativement à la gestion d'une franchise afférente à un contrat d'assurance négocié et conclu par cette association à l'avantage de ses membres. Elle peut également avancer à cette association toute somme jugée nécessaire dans le cadre de cette gestion.

Le ministre peut, aux conditions déterminées par le gouvernement, rembourser à la Corporation toute somme qu'elle peut être appelée à verser en vertu de cette garantie.

Poursuites judiciaires et réclamations

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la Corporation, au montant de 42,4 M$, sont en cours à la date de préparation des états financiers. Cependant, sur la foi des renseignements disponibles, la direction est d'avis qu'il est peu probable qu'une responsabilité quelconque soit considérée importante quant à ces réclamations et poursuites par rapport à la situation financière de la Corporation.

Le cas échéant, tout paiement par la Corporation sera soit comptabilisé aux charges de l'exercice, soit capitalisé aux immeubles selon la nature de la réclamation, ou soit réduit des provisions déjà inscrites aux livres, s'il y a lieu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Corporation participent soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Pour l'exercice 2008-2009, le taux de cotisation de la Corporation au RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et RRAS est demeuré stable à 10,54 %.

Les obligations de la Corporation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0,6 M$ (2008 : 0,5 M$).

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

La Corporation a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation de la provision relative aux congés de maladie accumulés. La provision est dorénavant évaluée selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 0,2 M$ la valeur de la provision au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

	2009			2008
	Vacances	Maladie	Total	Total
Solde au début	902	1 099	2 001	1 946
Montants transférés *				49
Charge de l'exercice	868	189	1 057	1 147
Sous-total	1 770	1 288	3 058	3 142
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	788	491	1 279	1 141
Solde à la fin	982	797	1 779	2 001

* Les montants transférés représentent les vacances et maladies à payer ou radiées à la suite de transferts d'employés entre le gouvernement du Québec et la Corporation. Ces montants sont présentés dans le poste « Autres charges » des charges générales et administratives.

Le solde de cette provision est inclus au poste « Comptes fournisseurs et retenues sur contrats à payer ».

Provision pour congés de maladie

La Corporation dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Corporation.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Corporation. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle de la provision en fonction des différents régimes de retraite sont les suivantes :

	RREGOP	RRPE
Âge moyen de retraite	59	58
Promotion annuelle (%)	0,6	1,1
Facteur global d'ajustement (%)	118,85	121,6
Avantages sociaux (%)	125,1	128,0
Cessation d'emploi et décès (%)	95,0	95,0
Taux d'actualisation (%)	5,61 et 5,64	4,08
Progression des salaires (%)	3,25	3

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque la Corporation estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

27. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie qui figurent dans l'état des flux de trésorerie comprennent:

	2009	2008
Chèques en circulation moins encaisse	(4 778)	(3 070)

Les intérêts payés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 174,4 M$ (2008 : 232,3 M$). Les intérêts encaissés par la Corporation au cours de l'exercice s'élèvent à 63,1 M$ (2008 : 76,1 M$).

De plus, des biens immobiliers ont été acquis à un coût total de 82,2 M$ (2008 : 80,3 M$), dont un montant de 71,6 M$ (2008 : 59,8 M$) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 18,2 M$ (2008 : 18,6 M$) a été déboursé au cours de l'exercice pour les acquisitions de l'exercice précédent. De plus, du solde de l'acquisition totale des biens immobiliers, 0,1 M$ (2008 :20,9 M$) ont été acquis par la comptabilisation de l'excédent de la juste valeur des biens acquis sur leur coût lorsque la contrepartie était mineure ou nulle.

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'hébergement du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Michel Gagnon

Québec, le 3 juin 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances du Québec

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'hébergement du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, des bénéfices non répartis, du surplus d'apport et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 3 juin 2009

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ
(L.R.Q., c. S-5)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008 (Redressé note 3)
PRODUITS		
Subventions du ministère de la Santé et des Services sociaux – subvention de fonctionnement	62 123 328 $	61 353 345 $
Transports ambulanciers (note 4)	27 940 711	27 595 446
Résultat net des activités de formation externe (note 5)	121 651	83 759
Divers (note 6)	377 572	1 656 224
	90 563 262	90 688 774
CHARGES (note 7)	90 031 223	90 631 483
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	532 039 $	57 291 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008 (Redressé note 3)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	26 185 $	1 688 836 $
Redressement		
Comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance (note 3)	1 010 929	979 823
Solde redressé	1 037 114	2 668 659
Récupération par le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'excédent cumulé		(1 688 836)
	1 037 114	979 823
Excédent des produits sur les charges	532 039	57 291
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 569 153 $	1 037 114 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

BILAN
au 31 mars

	2009	2008 (Redressé note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 203 450 $	6 162 629 $
Créances (note 9)	6 654 543	7 415 465
Stocks (note 10)	687 635	765 140
Frais payés d'avance (note 11)	420 420	263 552
À recevoir du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement		363 045
	12 966 048	14 969 831
Immobilisations (note 13)	15 839 201	16 051 084
	28 805 249 $	31 020 915 $
PASSIF		
À court terme		
Dû au Fonds des activités provinciales et au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	579 466 $	363 520 $
Charges à payer et frais courus (note 15)	20 435 350	22 123 732
Versements sur obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	1 971 271	1 797 906
	22 986 087	24 285 158
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 16)	4 250 009	5 698 643
	27 236 096	29 983 801
EXCÉDENT CUMULÉ	1 569 153	1 037 114
	28 805 249 $	31 020 915 $

ENGAGEMENTS (note 19)
ÉVENTUALITÉ (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Deschamps, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008 (Redressé note 3)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (note 21)		
Excédent des produits sur les charges	532 039 $	57 291 $
Éléments hors caisse imputés aux résultats		
Récupération par le ministère de la Santé et des Services sociaux de l'excédent cumulé		(1 688 836)
Amortissement des immobilisations	4 169 318	4 031 340
Dépréciation d'immobilisations	230 769	381 598
Perte (gain) sur aliénations d'immobilisations	69 031	(318 944)
	5 001 157	2 462 449
Variation d'éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Actif à court terme, (augmentation) diminution		
Créances	760 922	(1 416 253)
Stocks	77 505	11 971
Frais payés d'avance	(156 868)	(16 723)
À recevoir du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	363 045	(363 045)
Passif à court terme, augmentation (diminution)		
Dû au Fonds des activités provinciales et au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	215 946	(1 863 640)
Charges à payer et frais courus	(3 414 543)	3 291 965
Subventions reportées		(110 000)
	(2 153 993)	(465 725)
	2 847 164	1 996 724
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(2 088 262)	(1 862 699)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(1 734 241)	(720 329)
Produit d'aliénations d'immobilisations	16 160	1 347 492
	(1 718 081)	627 163
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	(959 179)	761 188
ENCAISSE AU DÉBUT	6 162 629	5 401 441
ENCAISSE À LA FIN	5 203 450 $	6 162 629 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	787 935 $	231 182 $
Augmentation		
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux	789 725	1 709 646
Intérêts	16 767	10 451
Récupération de taxes		2 450
	806 492	1 722 547
Diminution		
Contribution au programme RCR au secondaire		50 000
Honoraires professionnels	200 092	40 930
Système de priorisation des appels	495 594	291 582
Uniformes et vêtements individuels de protection à l'essai		160
Frais de déplacement	4 395	
Achats d'écussons		13 960
Formation		20 000
Contribution à des congrès	10 500	22 500
Publications		5 244
Frais d'impression	35 224	8 264
Contribution au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	546 332	713 154
	1 292 137	1 165 794
SOLDE À LA FIN	302 290 $	787 935 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS DES ACTIVITÉS PROVINCIALES

BILAN
au 31 mars

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
À recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux		1 060 818 $
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	340 985 $	363 520
	340 985 $	1 424 338 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	27 $	83 249 $
Dû au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers sans intérêt et sans modalités de remboursement	38 668	553 154
	38 695	636 403
SOLDE DU FONDS	302 290	787 935
	340 985 $	1 424 338 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Deschamps, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS PROVINCIAL POUR LA GESTION DES VÊTEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELS DES TECHNICIENS AMBULANCIERS
ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT		719 321 $
Augmentation		
Subvention du ministère de la Santé et des Services sociaux	679 806 $	657 821
Contribution des agences de la Santé et de Services sociaux		5 728
Contribution du Fonds des activités provinciales	546 332	713 154
Intérêts		16 245
Récupération de taxes		52 866
	1 226 138	1 445 814
Diminution		
Achats de vêtements de protection individuels	987 482	1 977 651
Prises de mensurations	45 678	31 629
Entretien et réparations des vêtements de protection individuels	129 557	102 433
Traitement électronique des données	52 335	52 937
Assurances VIP	10 355	
Intérêts	691	
Frais de réunion	40	162
Écussons (étiquettes)		323
	1 226 138	2 165 135
SOLDE À LA FIN		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

FONDS PROVINCIAL POUR LA GESTION DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS DES TECHNICIENS AMBULANCIERS
BILAN
au 31 mars

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
À recevoir de la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement	238 481 $	
À recevoir du Fonds des activités provinciales sans intérêt et sans modalités de remboursement	38 668	553 154 $
	277 149 $	553 154 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	277 149 $	190 109 $
Dû à la Corporation, portant intérêt au taux préférentiel moins 1,95 %, sans modalités de remboursement		363 045
	277 149	553 154
SOLDE DU FONDS		
	277 149 $	553 154 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Carole Deschambault, membre du comité de vérification
Pierre Deschamps, membre du comité de vérification

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Corporation d'urgences-santé (« Corporation »), corporation à but non lucratif, a été constituée en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (L.R.Q., chapitre S-5). Elle exerce, sur son territoire, les fonctions dévolues à une régie régionale par la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (L.Q. 2002 c. 69), notamment celles de planifier, d'organiser et de coordonner l'organisation des services préhospitaliers d'urgence, y compris la mise en place d'un service de premiers répondants. Elle exerce également les fonctions d'exploiter un centre de communication santé et un service ambulancier.

Fonds des activités provinciales

À titre de fiduciaire du Fonds des activités provinciales, la Corporation doit, à la demande du Ministère, assumer des charges spécifiques reliées à l'ensemble des services préhospitaliers d'urgence.

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techninicens ambulanciers

Un protocole d'entente, d'un patrimoine fiduciaire pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers/paramédics, a été signé entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, les associations d'entreprises ambulancières et la Corporation. La Corporation a le mandat d'agir à titre de fiduciaire du Fonds destiné à l'achat, à la gestion et à l'entretien des vêtements de protection individuels.

Les opérations de ces Fonds sont comptabilisées de façon distincte de celles de la Corporation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Corporation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les éléments des états financiers qui requièrent davantage d'utilisation d'estimations incluent la valeur des créances à recevoir, la durée de vie utile des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits de subventions

Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatations des produits

Les produits provenant des transports ambulanciers sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction. Elle est évaluée à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Prêts et créances

Les créances à recevoir ainsi que les prêts et avances aux autres Fonds sont classés comme prêts et créances. Ils sont enregistrés au coût lequel, lors de l'enregistrement initial, correspond à sa juste valeur. Les évaluations subséquentes des créances sont enregistrées au coût après amortissement, lequel correspond généralement au montant comptabilisé initialement moins toute provision pour créances douteuses. Les évaluations subséquentes des prêts et avances aux autres Fonds sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Les charges à payer et frais courus sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont évalués initialement à leur juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition sont classées comme autres passifs financiers. Elles sont évaluées au coût après amortissement, lequel correspond au montant comptabilisé initialement plus tout amortissement cumulé des frais de financement. Le montant comptabilisé initialement correspond au principal de la dette moins les frais de financement applicables.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Équipement informatique	3 à 5 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail (5 ans)
Matériel roulant	3 à 5 ans
Système de répartition assistée par ordinateur	5 ans

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu du fait que la Corporation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

a) Redressement – Comptabilisation des stocks et frais payés d'avance

Les états financiers de l'exercice précédent ont été corrigés pour comptabiliser les stocks et tous les frais payés d'avance. Cette correction a pour effet d'augmenter les postes suivants aux états financiers.

	2008
Excédent des produits sur les charges	31 106 $
Stocks	765 140
Frais payés d'avance	245 789
Excédent cumulé	1 010 929

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

b) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Corporation a adopté les nouvelles recommandations des chapitres 3031, « Stocks », 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863 « Instruments financiers » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA »).

Stocks

Le chapitre 3031 fournit plus de directives sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur de réalisation nette. Il donne également des commentaires sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks. En outre, ce nouveau chapitre exige que les stocks soient évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette; il interdit l'utilisation de la méthodologie de l'évaluation des stocks selon le dernier entré, premier sorti; et il exige que lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise. La nouvelle norme exige également des informations additionnelles.

Gestion de capital

Le chapitre 1535 établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital d'une entité et la façon dont il est géré. Ces informations supplémentaires incluent les informations quantitatives et qualitatives sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, ainsi que sur la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures.

Instruments financiers

Le chapitre 3862 décrit les informations à fournir pour l'évaluation de l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont elle gère ces risques. Le chapitre 3863 établit des normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Les résultats de la mise en œuvre de ces nouvelles normes sont inclus dans la note 12, et n'ont eu aucune incidence sur les résultats financiers et la situation financière de la Corporation.

4. PRODUITS - TRANSPORTS AMBULANCIERS

	2009		2008	
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	15 675 186	$	15 120 398	$
Société de l'assurance automobile du Québec	825 211		875 987	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	4 144 142		4 197 235	
Particuliers	6 934 554		6 918 754	
Autres	361 618		483 072	
	27 940 711	$	27 595 446	$

5. PRODUITS – RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DE FORMATION EXTERNE

	2009	2008
PRODUITS		
Formation	574 431 $	610 298 $
Frais d'administration	215 285	91 172
	789 716	701 470
CHARGES		
Traitements et salaires	337 365	339 579
Avantages sociaux	68 671	57 234
Charges sociales	127 636	113 097
Frais de déplacement	8 761	13 027
Services achetés	12 088	9 083
Location d'immeubles	11 575	8 093
Location d'équipement	624	2 076
Amortissement des immobilisations	34 570	2 321
Frais de matériel roulant	52 073	60 699
Fournitures de bureau	5 292	4 337
Autres	9 410	8 165
	668 065	617 711
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS DE FORMATION EXTERNE	121 651 $	83 759 $

Le résultat net ne tient pas compte des charges indirectes d'administration. De plus, les revenus de frais d'administration comprennent la récupération d'un montant d'environ 81 000 $ relativement à la clarification d'une entente contractuelle avec un partenaire, considérée comme un élément non récurrent.

6. PRODUITS – DIVERS

	2009	2008
Récupération de taxes	4 147 $	1 126 457 $
Intérêts	262 887	479 104
Autres	110 538	50 663
	377 572 $	1 656 224 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

7. CHARGES PAR CENTRES D'ACTIVITÉ

	Formation		Administration générale		Informatique		Services préhospitaliers d'urgence	
Traitements et salaires	525 902	$	3 612 493	$	1 273 055	$	32 183 382	$
Avantages sociaux (a)	381 908		1 184 474		278 319		7 346 631	
Charges sociales (b)	259 395		960 321		267 189		12 311 285	
Fournitures médicales et médicaments	14 235		770				1 959 152	
Frais de déplacement	10 956		164 230		3 558		50 868	
Services achetés (note 8)	130 940		1 302 971		468 196		1 057 006	
Communications	1 824		268 982		401		34 337	
Location d'immeubles	780		36 942		4 011		1 759 096	
Location d'équipement			9 620				5 303	
Intérêts sur contrats de location-acquisition							305 566	
Amortissement des immobilisations	44 102		33 069		152 225		3 881 404	
Dépréciation d'immobilisations							230 769	
Perte (gain) sur aliénations d'immobilisations	(540)						69 751	
Achats et location d'uniformes	10 906		12 489				876 859	
Frais de matériel roulant	56 461						3 464 105	
Fournitures de bureau	8 922		74 974		33 546		145 878	
Créances douteuses et frais de recouvrement							1 399 977	
Créances douteuses recouvrées							(73 932)	
Assurances			107 391					
Intérêts et frais bancaires	35		1 384		35		527	
Autres	12 815		183 768		34 056		38 819	
Récupération de charges			(2 411)		(4 752)		(2 409)	
	1 458 641	$	7 951 467	$	2 509 839	$	67 044 374	$

(a) Ce sont les congés conventionnés et rémunérés. Ils comprennent, entre autres, les vacances annuelles, les congés fériés, les congés de maladie et les indemnités de départ.

(b) Ce sont les charges financières résultant de la contribution de l'employeur, exigée par les lois sociales en vigueur et les obligations conventionnelles.

(c) Le montant des stocks comptabilisés en charge aux charges s'élève à 5 328 554 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (4 722 936 $ au 31 mars 2008).

Centre des communications	Contrôle médical et assurance qualité	Interventions spécialisées	Fonctionnement des installations	Total 2009	Total 2008 (Redressé note 3)
3 399 859 $	502 010 $	1 128 739 $		42 625 440 $	42 851 738 $
951 759	148 542	272 204		10 563 837	10 512 196
708 735	127 991	479 073		15 113 989	15 999 505
718	1 178	20 981		1 997 034	2 015 503
6 736	6 559	1 344		244 251	181 124
889 468	9 125	2 550	87 982 $	3 948 238	4 237 394
728 172				1 033 716	1 092 417
			1 408 578	3 209 407	3 082 971
32 131				47 054	45 722
				305 566	332 403
10 712		13 206	30	4 134 748	4 029 019
				230 769	381 598
			(180)	69 031	(318 944)
2 204	710	8 318		911 486	1 110 468
		69 446		3 590 012	2 958 209
24 273	511	70		288 174	300 722
				1 399 977	1 550 619
				(73 932)	(70 609)
				107 391	104 340
				1 981	3 646
22 034	687	447		292 626	297 663
				(9 572)	(66 221)
6 776 801 $	797 313 $	1 996 378 $	1 496 410 $	90 031 223 $	90 631 483 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

8. SERVICES ACHETÉS

	2009		2008 (Redressé note 3)	
Traitement électronique des données	106 391	$	96 177	$
Service de buanderie	296 741		332 621	
Entretien et réparation - locaux et équipement	1 336 201		1 313 944	
Entretien et réparation du système de répartition assistée par ordinateur	379 254		554 197	
Entretien des moniteurs défibrillateurs	97 647		142 705	
Mise à jour de logiciels informatiques	116 604		39 139	
Formation	185 342		107 935	
Frais juridiques	413 315		775 388	
Frais d'expertise médicale	278 546		196 615	
Honoraires professionnels	458 555		404 115	
Relocalisation du siège social	3 444		143 732	
Révision de processus, restructuration et orientations stratégiques	54 014		107 924	
Équité salariale	196 617			
Autres	25 567		22 902	
	3 948 238	$	4 237 394	$

9. CRÉANCES

	2009		2008	
Bénéficiaires de transport ambulancier				
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux	3 460 614	$	4 023 356	$
Société de l'assurance automobile du Québec	71 163		65 581	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	172 716		279 496	
Particuliers	2 656 120		2 747 116	
Autres	40 267		43 731	
	6 400 880		7 159 280	
Ministère de la Santé et des Services sociaux - subventions	38 208		300 000	
Taxes de vente à recevoir	649 826		673 934	
Autres créances	994 128		791 622	
	8 083 042		8 924 836	
Provision pour créances douteuses				
Particuliers	(1 428 499)		(1 509 371)	
	6 654 543	$	7 415 465	$

10. STOCKS

	2009		2008 (Redressé note 3)	
Fournitures médicales	471 709	$	525 448	$
Médicaments	26 280		26 280	
Carburant	58 541		82 307	
Fournitures de garage et pièces de rechange	131 105		131 105	
	687 635	$	765 140	$

11. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2009	2008 (Redressé note 3)
Assurances	13 639 $	30 232 $
Taxes	98 235	94 412
Entretien moniteurs défibrillateurs	193 712	
Autres	114 834	138 908
	420 420 $	263 552 $

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

La Corporation est exposée à divers risques financiers notamment : le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de taux de change découlant des activités d'exploitation de la Corporation. La direction est responsable d'établir des niveaux acceptables de ces risques et d'examiner leur incidence respective sur les activités de la Corporation.

Juste valeur des instruments financiers

Au 31 mars, le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur respective se détaillent comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Actifs détenus à des fins de transaction				
Encaisse	5 203 450 $	5 203 450 $	6 162 629 $	6 162 629 $
Prêts et créances				
Créances	6 654 543	6 654 543	7 415 465	7 415 465
À recevoir du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers			363 045	363 045
Passifs financiers				
Autres passifs				
Charges à payer et frais courus	20 435 350	20 435 350	22 123 732	22 123 732
Dû au Fonds des activités provinciales et Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers	579 466	579 466	363 520	363 520
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	6 221 280	6 344 673	7 496 549	7 578 644
	39 094 089 $	39 217 482 $	43 924 940 $	44 007 035 $

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

- La juste valeur de l'encaisse, des créances à recevoir, des charges à payer et frais courus et des créditeurs est comparable à leur valeur comptable, étant donné leurs échéances à court terme.
- La juste valeur des prêts et avances au Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers et au Fonds des activités provinciales correspond à sa valeur comptable étant donné que ceux-ci portent intérêt à un taux variable.
- La juste valeur des obligations découlant de contrats de location-acquisition a été déterminée en actualisant les flux de trésorerie au cours de marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et le taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie ne respecte pas les modalités d'un contrat et entraîne une perte pour l'autre partie. En général, la valeur comptable au bilan de la Corporation pour ses actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit.

Les actifs financiers qui peuvent assujettir la Corporation au risque de crédit comprennent principalement les créances.

La Corporation évalue le risque de crédit des créances en évaluant la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client à l'exception des particuliers. La provision pour créances douteuses est maintenue conformément au risque de crédit des clients particuliers, aux tendances historiques et aux autres informations, comme il est décrit ci-après, et elle est prise en compte dans les états financiers.

L'analyse de l'âge des créances des bénéficiaires de transport ambulancier se détaille comme suit :

	2009			2008		
	Particuliers	Autres [1]	Total	Particuliers	Autres	Total
Courant	760 967 $	2 266 977 $	3 027 944 $	785 471 $	2 504 935 $	3 290 406 $
Créances de 30 à 60 jours	304 733	1 016 571	1 321 304	393 928	1 068 259	1 462 187
Créances de 61 à 90 jours	198 844	428 229	627 073	178 544	441 452	619 996
Créances de 91 à 120 jours	104 915	23 744	128 659	63 435	127 569	191 004
Créances de plus de 121 jours	1 286 661	9 239	1 295 900	1 325 738	269 949	1 595 687
	2 656 120	3 744 760	6 400 880	2 747 116	4 412 164	7 159 280
Provision pour créances douteuses	(1 428 499)		(1 428 499)	(1 509 371)		(1 509 371)
	1 227 621 $	3 744 760 $	4 972 381 $	1 237 745 $	4 412 164 $	5 649 909 $

(1) Représente les créances des Établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux, de la Société de l'assurance automobile du Québec et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

L'évolution de la provision pour créances douteuses pour les créances des particuliers se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début	1 509 371 $	1 750 397 $
Provision de l'exercice	1 244 950	1 354 613
Radiation de l'exercice	(1 325 822)	(1 595 639)
Solde à la fin	1 428 499 $	1 509 371 $

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt définit l'éventualité où la juste valeur ou les mouvements de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctueraient à cause des changements sur le marché des taux d'intérêt.

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition de la Corporation portent intérêt à des taux fixes. Par conséquent, la Corporation n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt qui en général résulte des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. La politique de la Corporation consiste, autant que possible, à maintenir la plus grande partie de ses emprunts à des taux d'intérêt fixes. Les obligations à long terme de la Corporation sont exposées à un risque de la variation de leur juste valeur en raison des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à leur échéance. La Corporation est exposée à ce risque surtout en raison de ses obligations à long terme, de ses créditeurs et charges à payer. La Corporation finance ses activités au moyen d'une combinaison de ses flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et de ses obligations découlant de contrats de location-acquisition.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la Corporation dispose de sources suffisantes de financement. La Corporation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle a les fonds disponibles pour remplir ses obligations dans un avenir prévisible.

Le tableau qui suit établit les obligations financières de la Corporation pour les cinq prochaines années et les exercices subséquents :

	Obligation découlant de contrats location-acquisition	Charges à payer et frais courus	Total
Courant	2 200 620 $	20 435 350 $	22 635 970 $
2011	2 200 620		2 200 620
2012	2 019 099		2 019 099
2013	181 520		181 520
2014	45 381		45 381
Exercices subséquents			

Compte tenu de la disponibilité du financement de la Corporation, de son encaisse disponible, ainsi que du calendrier de ses versements, la direction évalue que le risque de liquidité de la Corporation est faible.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de change

La Corporation est très peu exposée au risque de change en raison de son très faible volume de transactions en devises étrangères effectuées dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Corporation. Au 31 mars 2009, le Fonds des activités provinciales a un engagement pour un montant de 1 790 908 dollars américains, tel qu'indiqué à la note 19. À la date du bilan, le taux de change pour un dollar américain est de 1,2518.

13. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	3 408 667 $	3 169 526 $	239 141 $	288 443 $
Mobilier et équipement	9 135 511	5 771 479	3 364 032	841 819
Matériel roulant	11 512 293	5 567 880	5 944 413	6 917 627
Améliorations locatives	37 901	4 853	33 048	14 995
Matériel roulant en fabrication				641 464
Système de répartition assistée par ordinateur	6 023 888	6 018 611	5 277	15 133
Système de répartition assistée par ordinateur en développement	71 058		71 058	
	30 189 318	20 532 349	9 656 969	8 719 481
Immobilisations détenues en vertu de contrats de location-acquisition :				
Matériel roulant	9 028 455	3 634 202	5 394 253	7 331 603
Équipement	812 993	25 014	787 979	
	9 841 448	3 659 216	6 182 232	7 331 603
	40 030 766 $	24 191 565 $	15 839 201 $	16 051 084 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises à un coût total de 4 273 395 $ (2008 : 3 673 248 $), dont des immobilisations pour un montant de 812 993 $ (2008 : 2 605 478 $) acquises au moyen de contrats de location-acquisition. Une somme de 1 734 241 $ (2008 : 720 329 $) en espèces a été versée pour l'achat des immobilisations. Des achats d'équipement d'un montant de 2 073 602 $ (2008 : 347 441 $) sont inscrits aux charges à payer au 31 mars 2009.

14. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une autorisation d'emprunt à la Corporation qui varie en fonction de ses besoins de financement. Aux 31 mars 2009 et 2008, il n'y avait aucune autorisation d'emprunt. Tout emprunt de la Corporation, contracté auprès de son institution financière sous forme de marge de crédit, porte intérêt au taux préférentiel de l'institution.

15. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs	4 516 060 $	6 762 950 $
Salaires et charges sociales	9 013 183	8 823 239
Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie	6 906 107	6 537 543
	20 435 350 $	22 123 732 $

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

16. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	2009	2008
Obligations découlant de contrats de location-acquisition :		
- taux variant de 4,18 % à 4,58 %, échéant jusqu'en juillet 2013	6 221 280 $	7 496 549 $
Versements échéant en deçà d'un an	1 971 271	1 797 906
	4 250 009 $	5 698 643 $

Les paiements minimums exigibles sur les obligations découlant de contrats de location-acquisition s'établissent comme suit :

2010	2 200 620 $
2011	2 200 620
2012	2 019 099
2013	181 520
2014	45 381
Total des paiements minimums exigibles	6 647 240
Montant représentant les intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	425 960
	6 221 280 $

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Corporation, autres que les techniciens ambulanciers/paramédics, participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 886 498 $ (2008 : 806 483 $).

Les techniciens ambulanciers/paramédics et les employés de soutien de la Corporation participent au Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence (RRTAP), un régime hybride à cotisations déterminées et à prestations déterminées. La portion du régime à cotisations déterminées est assumée par l'employé et ne comporte pas de disposition concernant des prestations au titre de services passés. La portion du régime à prestations déterminées est assumée par l'employeur et ce régime interentreprises comporte des garanties à la retraite et au décès. Le ministère de la Santé et des Services sociaux assumera les cotisations d'équilibre pour combler tout déficit du régime selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Les cotisations de la Corporation imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 793 652 $ (2008 : 1 720 893 $).

Les obligations de la Corporation envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour jours de vacances, jours fériés et congés de maladie

	Vacances et jours fériés	Congés de maladie	Total 2009	Total 2008
Solde au début	6 619 840 $	(82 297) $	6 537 543 $	6 440 160 $
Charges de l'exercice	8 862 417	2 079 448	10 941 865	10 619 285
Prestations versées au cours de l'exercice	(8 545 112)	(2 028 189)	(10 573 301)	(10 521 902)
Solde à la fin	6 937 145 $	(31 038) $	6 906 107 $	6 537 543 $

Cette provision est incluse au poste « charges à payer et frais courus ».

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Corporation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Corporation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. ENGAGEMENTS

La Corporation est engagée par des contrats à long terme, échéant à diverses dates jusqu'en juin 2012, pour la location de locaux administratifs, d'équipement et pour l'entretien de cet équipement.

La charge de l'exercice terminé le 31 mars 2009 concernant ces biens et services s'élève à 3 351 635 $ (2008 : 3 354 919 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	3 710 859	$
2011	1 880 172	
2012	1 018 303	
2013	255 741	
	6 865 075	$

La Corporation est également engagée dans le développement d'un système de répartition assistée par ordinateur pour un montant total de 8 969 272 $. La Corporation a déjà comptabilisé un montant de 71 059 $. Le solde de 8 898 213 $ sera réalisé au cours des deux prochains exercices.

Fonds des activités provinciales

En vertu d'un contrat signé par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds des activités provinciales devra verser un montant total de 1 790 908 dollars américains, échéant le 31 mars 2013, pour l'utilisation d'un système de priorisation des appels à utiliser à l'échelle de la province du Québec. Les versements exigibles pour les prochains exercices, convertis en dollars canadiens au 31 mars 2009, s'établissent comme suit :

2010	560 465	$
2011	560 465	
2012	560 465	
2013	560 465	
	2 241 860	$

Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers

En vertu d'un contrat signé par la Corporation, le Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers devra verser une somme maximale de 750 000 $, taxes en sus, au cours des deux prochaines années, pour la gestion des vêtements de protection individuels pour l'ensemble des techniciens ambulanciers du Québec.

20. ÉVENTUALITÉ

Un fournisseur de véhicules ambulanciers a déposé, en mai 2006, une réclamation d'un montant de 3 976 316 $ devant la Cour supérieure du Québec. La réclamation porte sur les dommages possibles suite à la résiliation d'un contrat entre la Corporation et le fournisseur en question.

De l'avis de la direction de la Corporation, cette réclamation n'est pas fondée et est contestée. L'issue de cette affaire étant incertaine et le montant indéterminable, aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers.

21. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Intérêts payés	307 547 $	336 049 $
Intérêts reçus	262 887	479 104
Acquisition d'immobilisations corporelles non payées en fin d'année	2 073 602	347 441
Immobilisations acquises, en vertu de contrats de location-acquisition	812 993	2 605 478

22. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Corporation définit son capital comme étant l'excédent cumulé.

La Corporation n'a pas de capital-actions et se finance donc au moyen des flux de trésorerie, d'obligations sur contrats de location-acquisition et d'autres emprunts, au besoin.

En vertu de sa loi constitutive et de directives, la Corporation doit obtenir l'autorisation du ministère de la Santé et des Services sociaux pour certaines transactions d'emprunt et d'acquisitions de biens ou dépenses en sus de son budget autorisé.

De plus, conformément à une directive du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'excédent ne peut être utilisé que pour les fonctions prévues par la loi et ne peut être engagé sans l'autorisation préalable du ministère.

La Corporation n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Corporation a respecté, au cours de l'exercice, toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

La Corporation gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

23. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, la Corporation a entrepris une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, la Corporation n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'elle pourrait devoir débourser, le cas échéant, compte tenu du fait que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore terminés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers.

24. CHIFFRES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Certains chiffres de l'exercice antérieur ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Corporation d'urgences-santé ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Corporation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, et le vérificateur examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Nicola D'Ulisse
Président et directeur général

Jean Girouard
Directeur des finances et de la gestion des véhicules

Montréal, le 28 mai 2009

CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Corporation d'urgences-santé (« Corporation ») au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié le bilan au 31 mars 2009 du Fonds des activités provinciales et du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers, administrés par la Corporation ainsi que leurs états de l'évolution du solde du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Corporation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Corporation, du Fonds des activités provinciales et du Fonds provincial pour la gestion des vêtements de protection individuels des techniciens ambulanciers au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de l'exploitation et des flux de trésorerie de la Corporation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 28 mai 2009

CURATEUR PUBLIC (LE)
(L.R.Q., c. C-81)

RÉSULTATS DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Assistance sociale	59 417 404 $	58 170 399 $
Programme de la sécurité de la vieillesse	51 534 025	48 329 217
Régime de rentes du Québec	15 623 441	14 608 264
Autres prestations	13 464 219	12 204 511
Crédits de taxes et impôts	6 798 813	5 985 859
Régime public de l'assurance automobile du Québec	4 653 480	5 567 932
Héritages	5 855 817	4 054 609
Loyers	646 452	729 205
Intérêts et dividendes	667 963	473 747
Assurances	222 950	359 269
Compensations des pertes financières	447 062	509 593
Indemnités reçues d'organismes gouvernementaux	99 000	585 000
Autres produits	1 855 836	1 394 870
	161 286 462	152 972 475
CHARGES		
Hébergement et allocations pour menues dépenses	130 406 395	124 799 421
Honoraires du Curateur public du Québec	6 100 614	5 745 267
Frais médicaux	5 193 340	4 795 439
Impôts et taxes	3 143 382	3 039 473
Services funéraires	2 892 814	2 693 282
Services publics	1 651 432	1 370 511
Frais légaux	1 086 378	860 712
Entretien et réparations – immeubles	608 957	573 276
Primes d'assurances	553 388	597 938
Frais d'intérêts	112 215	136 898
Perte (gain) sur cession d'éléments d'actifs	303 542	(32 729)
Autres charges	3 091 984	3 031 020
	155 144 441	147 610 508
PRODUIT AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	6 142 021	5 361 967
Réévaluation d'éléments d'actifs (note 7)	5 823 524	5 676 641
Réévaluation d'éléments de passifs (note 7)	(1 131 725)	(1 386 369)
Produit net matérialisé de placements des fonds collectifs (note 8)	5 922 501	7 425 607
Variation des plus ou moins values non matérialisées sur placements des fonds collectifs (note 9)	(15 046 531)	(1 202 294)
PRODUIT NET	1 709 790 $	15 875 552 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

BILAN DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
au 31 décembre 2008

	2008		2007	
ACTIF				
Encaisse et dépôts à terme (note 3)	25 878 945	$	19 432 298	$
Frais payés d'avance	6 004 597		5 574 339	
Actions	2 164 114		2 408 469	
Obligations (note 3)	6 170 131		6 510 799	
Fonds mutuels	4 382 918		5 654 078	
REÉR, RÉA, FERR (note 3)	11 715 354		12 005 113	
Placements des fonds collectifs (note 4)	184 389 053		188 976 659	
Immeubles	36 732 230		32 962 022	
Valeur de rachat des polices d'assurance vie	3 023 065		2 939 664	
Préarrangements funéraires	3 275 460		3 222 545	
Billets et autres créances à recevoir (notes 3 et 5)	14 028 764		10 216 137	
Objets de valeur et biens en entrepôt	464 096		465 877	
Véhicules automobiles	339 382		355 197	
Prêts hypothécaires (note 3)			32 814	
Autres actifs	44 888		60 019	
	298 612 997	$	290 816 030	$
PASSIF				
Créditeurs	17 075 767	$	15 839 639	$
Produits perçus d'avance	4 354 617		4 251 430	
Emprunts hypothécaires (note 3)	1 814 532		1 704 273	
Sommes dues par les fonds collectifs (note 6)	1 519 283		1 328 560	
Dépôts sur offre d'achat	72 788		64 198	
	24 836 987		23 188 100	
ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION	273 776 010		267 627 930	
	298 612 997	$	290 816 030	$

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Accepté et approuvé,
Diane Lavallée
La curatrice publique du Québec

CURATEUR PUBLIC (LE)

VARIATION DE L'ACTIF NET DES COMPTES SOUS ADMINISTRATION
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	267 627 930 $	259 978 222 $
PRODUIT NET	1 709 790	15 875 552
Nouveaux actifs	45 173 972	40 585 354
Nouveaux passifs	(9 276 378)	(8 291 773)
Remises des biens (note 10)	(32 394 657)	(40 737 208)
Radiation et annulation d'éléments de passifs	2 261 901	1 277 056
Radiation et annulation d'éléments d'actifs	(1 326 548)	(1 059 273)
	4 438 290	(8 225 844)
SOLDE À LA FIN	273 776 010 $	267 627 930 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2008

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement en vertu de la Loi sur le curateur public (L.R.Q., chapitre C-81).

Les fonctions du Curateur public sont principalement :

- de représenter les personnes majeures jugées inaptes à divers degrés afin d'assurer leur bien-être moral et matériel et de protéger leurs droits;
- de surveiller, d'informer et d'assister dans leur administration les curateurs et les tuteurs privés qui ont été désignés pour représenter des personnes majeures jugées inaptes; le Curateur public remplit un rôle identique auprès des tuteurs des mineurs, en plus d'assumer lui-même parfois la tutelle des biens de mineurs.

Le Curateur public perçoit des honoraires pour la représentation des personnes, pour l'administration des biens qui lui sont confiés, pour la gestion des portefeuilles collectifs et pour les autres fonctions qui lui sont confiées par la loi.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Curateur public par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour mauvaises créances et les intérêts courus sur les dépôts à terme. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent disponibles.

Les actifs et passifs administrés pour autrui sont comptabilisés au moment de l'établissement de la juridiction du Curateur public et au fur et à mesure de la connaissance de leur existence.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Les éléments d'actifs et de passifs sont évalués comme suit :

- **Encaisse et dépôts à terme**

  L'encaisse, incluant le montant des caisses des bénéficiaires détenu au nom des personnes sous curatelle ou sous tutelle dans les établissements de santé et de services sociaux et les dépôts à terme, au coût d'acquisition majoré des intérêts courus, le cas échéant.

- **Frais payés d'avance**

  Les frais payés d'avance, correspondant à des sommes versées pour des services devant être rendus au cours du prochain exercice, sont évalués au coût.

- **Actions**

  Les actions, au cours acheteur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié.

- **Obligations**

  Les obligations, à leur juste valeur, notamment en fonction des cours obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

- **Fonds mutuels**

  Les fonds mutuels, à leur valeur liquidative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

- **REÉR, RÉA, FERR**

  Les REÉR, les RÉA et les FERR, à leur juste valeur et de la même façon que les actions, obligations, fonds mutuels et dépôts à terme, mentionnés ci-dessus.

- **Immeubles**

  Les immeubles, à la valeur de l'évaluation foncière uniformisée.

- **Valeur de rachat des polices d'assurance vie**

  La valeur de rachat des polices d'assurance vie, incluant les dividendes à recevoir, à la valeur de réalisation, nette des emprunts, en début de juridiction. Par la suite, elle est modifiée à la date anniversaire de la police d'assurance vie et subséquemment, lors de l'encaissement de dividendes à recevoir et des remboursements d'emprunts.

- **Préarrangements funéraires**

  Les préarrangements funéraires, à leur coût d'acquisition.

- **Billets et autres créances à recevoir, véhicules automobiles, prêts hypothécaires et autres actifs**

  Les billets et autres créances à recevoir, les véhicules automobiles, les prêts hypothécaires et les autres actifs, à leur valeur de réalisation.

- **Objets de valeur et biens en entrepôt**

  Les objets de valeur et les biens en entrepôt, à leur valeur de réalisation en début de juridiction.

  Le montant des biens meubles en garde chez un tiers ou au domicile d'une personne représentée n'est pas présenté. Ces biens sont de peu de valeur et ne sont pas évaluables au prix d'un effort raisonnable.

Le cas échéant, lorsque la valeur des différents éléments d'actifs et de passifs ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, elle est inscrite comme étant de 1 $.

Aucun impôt latent découlant de la réalisation de ces actifs n'est comptabilisé en diminution de la valeur des actifs énumérés ci-dessus.

Placements des fonds collectifs

La trésorerie et les équivalents de trésorerie que le Curateur public gère collectivement sont incorporés dans les fonds collectifs. Elles sont réparties en trois fonds : un fonds d'encaisse, un fonds de revenus et un fonds diversifié.

Les placements des fonds collectifs sont comptabilisés à la juste valeur, fixée de la manière suivante :

- Les titres du marché monétaire sont inscrits au coût qui, majoré des intérêts courus, se rapproche de la juste valeur;
- Les obligations sont évaluées en fonction des cours acheteurs obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus;
- Les titres cotés en Bourse sont évalués au cours du marché, soit le cours acheteur de clôture de la Bourse agréée où le titre correspondant est le plus négocié.

La fluctuation de la juste valeur des placements des fonds collectifs est comptabilisée comme plus ou moins value non matérialisée sur placements.

CURATEUR PUBLIC (LE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements des fonds collectifs (suite)

Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Créditeurs et emprunts hypothécaires

L'article 43 de la Loi sur le curateur public stipule que « le curateur public doit maintenir une administration et une comptabilité distinctes à l'égard de chacun des patrimoines dont il est chargé de l'administration. Il n'est responsable des dettes relatives à un patrimoine qu'il administre que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de ce patrimoine ».

À cet égard, il convient de préciser que le passif illustré dans ce bilan représente celui que le Curateur public gère et non le passif qu'il a la responsabilité légale de payer. Par ailleurs, les immeubles sont généralement donnés à titre de garantie sur les emprunts hypothécaires.

Produits perçus d'avance

Les produits perçus d'avance représentent des prestations reçues avant la période au cours de laquelle elles se réaliseront.

Constatation des résultats des comptes sous administration

Le produit net de placements collectifs du fonds d'encaisse est crédité mensuellement, s'il y a lieu, aux comptes des curatelles et des tutelles. Le produit net du fonds de revenus est versé mensuellement dans le fonds d'encaisse au compte de chaque détenteur de parts. Le produit net du fonds diversifié est réinvesti trimestriellement au compte de chaque détenteur de parts dans ce fonds.

Les différentes prestations de même que les produits de natures diverses sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés par les personnes représentées.

3. CONDITIONS CONTRACTUELLES DE CERTAINS ACTIFS ET PASSIFS

Les conditions contractuelles quant aux taux d'intérêt et aux dates d'échéance des dépôts à terme, obligations, REÉR, RÉA, FERR, billets et créances à recevoir, prêts hypothécaires et emprunts hypothécaires détenus directement par les personnes représentées ne peuvent être recensées par le Curateur public au prix d'un effort raisonnable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008

4. PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse	
	2008	2007
Court terme		
Encaisse	12 000 715 $	9 043 478 $
Placements temporaires	39 935 672	38 785 806
Intérêts et dividendes à recevoir	584 553	348 060
À recevoir du ministre du Revenu du Québec		185 586
À recevoir du fonds de revenus, sans intérêt, ni modalités d'encaissement (note 6)	123 167	124 650
À recevoir du fonds diversifié, sans intérêt, ni modalités d'encaissement (note 6)	175 339	192 764
	52 819 446	48 680 344
Long terme *		
Obligations		
Actions		
Titres hypothécaires		
	52 819 446 $	48 680 344 $

*** Placements à long terme au 31 décembre 2008**

	Échéances	Taux d'intérêt	Fonds de revenus	Fonds diversifié	Total
			2008	2008	2008
Obligations du gouvernement du Canada	3 – 9 ans	3,50 % – 4,25 %	2 937 692 $	2 799 550 $	5 737 242 $
Obligations de gouvernements provinciaux	2 – 30 ans	4,50 % – 6,50 %	15 345 237	49 941 159	65 286 396
Obligations de sociétés	1 – 25 ans	3,65 % – 7,00 %	9 271 492	20 310 562	29 582 054
Actions de sociétés				28 967 105	28 967 105
			27 554 421 $	102 018 376 $	129 572 797 $

Les placements temporaires incluent des billets escomptés et des bons du trésor. Les taux d'intérêts varient de 2,7 % à 3,52 % (2007 : 4,26 % à 4,84 %).

Ces placements temporaires viennent à échéance à diverses dates jusqu'en mai 2009.

Les valeurs comptables des éléments à court terme de l'actif et du passif sont comparables aux justes valeurs en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le Curateur public n'estime pas que les comptes sous administration soient exposés à une concentration importante du risque de crédit puisque les placements sont investis dans différents titres gouvernementaux ainsi que dans des obligations et des actions de plusieurs sociétés canadiennes importantes.

Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
2008	2007	2008	2007	2008	2007
454 724 $	397 432 $	700 102 $	1 493 175 $	13 155 541 $	10 934 085 $
				39 935 672	38 785 806
277 984	329 385	564 000	500 054	1 426 537	1 177 499
					185 586
				123 167	124 650
				175 339	192 764
732 708	726 817	1 264 102	1 993 229	54 816 256	51 400 390
26 890 956	26 912 728	71 748 259	67 353 860	98 639 215	94 266 588
		28 967 105	40 980 898	28 967 105	40 980 898
663 465	799 933	1 303 012	1 528 850	1 966 477	2 328 783
27 554 421	27 712 661	102 018 376	109 863 608	129 572 797	137 576 269
28 287 129 $	28 439 478 $	103 282 478 $	111 856 837 $	184 389 053 $	188 976 659 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008

5. BILLETS ET AUTRES CRÉANCES À RECEVOIR

Une provision pour mauvaises créances de 3 223 585 $ (3 586 073 $ au 31 décembre 2007) a été déduite du solde des billets et autres créances à recevoir.

6. SOMMES DUES PAR LES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse	
	2008	2007
Créditeurs	159 734 $	163 958 $
Dû au Fonds consolidé du revenu, sans intérêt, ni modalités de remboursement	1 039 788	816 588
Dû au fonds d'encaisse, sans intérêt, ni modalités de remboursement (note 4)		
	1 199 522 $	980 546 $

7. RÉÉVALUATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS ET DE PASSIFS

Les postes de réévaluation d'éléments d'actifs et de passifs représentent la variation annuelle des justes valeurs de ces divers éléments, exception faite des ajustements des fonds collectifs présentés distinctement comme une plus ou moins value non matérialisée sur placements.

8. PRODUIT NET MATÉRIALISÉ DE PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds d'encaisse	
	2008	2007
Produits		
Intérêts sur obligations et placements temporaires	1 526 389 $	1 949 024 $
Dividendes		
Gains (pertes) à la disposition de placements		
	1 526 389	1 949 024
Charges		
Honoraires d'administration – Fonds consolidé du revenu	692 805	700 851
Taxes sur les honoraires d'administration et autres charges	89 199	97 119
Frais de garde et autres services	92 956	97 846
	874 960	895 816
Produit net matérialisé de placements	651 429 $	1 053 208 $

Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
2008	2007	2008	2007	2008	2007
5 093 $	9 390 $	16 162 $	21 210 $	180 989 $	194 558 $
				1 039 788	816 588
123 167	124 650	175 339	192 764	298 506	317 414
128 260 $	134 040 $	191 501 $	213 974 $	1 519 283 $	1 328 560 $

Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
2008	2007	2008	2007	2008	2007
1 404 932 $	1 430 223 $	3 799 369 $	3 521 407 $	6 730 690 $	6 900 654 $
		820 438	729 349	820 438	729 349
103 081	(288 609)	2 451 193	4 188 386	2 554 274	3 899 777
1 508 013	1 141 614	7 071 000	8 439 142	10 105 402	11 529 780
571 926	543 739	2 251 873	2 168 595	3 516 604	3 413 185
73 520	75 852	289 929	302 519	452 648	475 490
36 260	36 158	84 433	81 494	213 649	215 498
681 706	655 749	2 626 235	2 552 608	4 182 901	4 104 173
826 307 $	485 865 $	4 444 765 $	5 886 534 $	5 922 501 $	7 425 607 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008

9. PLUS OU MOINS VALUES NON MATÉRIALISÉES SUR PLACEMENTS DES FONDS COLLECTIFS

	Fonds de revenus		Fonds diversifié		Total	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Plus ou moins values cumulées non matérialisées sur placements au début de l'exercice	41 286 $	79 492 $	16 214 784 $	17 378 872 $	16 256 070 $	17 458 364 $
Variation des plus ou moins values non matérialisées sur placements découlant des fluctuations de la juste valeur au cours de l'exercice	544 175	(38 206)	(15 590 706)	(1 164 088)	(15 046 531)	(1 202 294)
Plus ou moins values cumulées non matérialisées sur placements à la fin de l'exercice	585 461 $	41 286 $	624 078 $	16 214 784 $	1 209 539 $	16 256 070 $
Coût des obligations	26 289 534 $	26 871 237 $	71 260 831 $	66 212 692 $	97 550 365 $	93 083 929 $
Coût des actions			28 800 682	25 912 949	28 800 682	25 912 949
Coût des titres hypothécaires	679 426	800 138	1 332 785	1 523 187	2 012 211	2 323 325

10. REMISES DES BIENS

Ce poste comprend les remises des biens faites aux ayants droit. Depuis le 1er avril 2006, il inclut aussi les remises au ministre du Revenu du Québec pour les successions des personnes représentées décédées qui n'ont pas d'héritiers.

11. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées contre le Curateur public sont actuellement en cours. À la date de préparation des états financiers, le Curateur public ne peut se prononcer sur l'issue de ces litiges, ni estimer la valeur des compensations financières qui pourraient en résulter, le cas échéant.

12. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des comptes sous administration du Curateur public du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y inclus les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction du Curateur public maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La curatrice publique reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de l'organisme conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La curatrice publique surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers. Elle est assistée dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation à la curatrice publique.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des comptes sous administration du Curateur public du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La curatrice publique du Québec,
Diane Lavallée

Le directeur général de l'administration,
Sylvain Gendreau

Le directeur des ressources financières et matérielles,
Pierre Roy

Montréal, le 20 novembre 2009

CURATEUR PUBLIC (LE)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan des comptes sous administration du Curateur public du Québec au 31 décembre 2008 et l'état des résultats ainsi que l'état de la variation de l'actif net des comptes sous administration de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au Curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants et à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des comptes sous administration du Curateur public au 31 décembre 2008 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 20 novembre 2009

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. P-13.1)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Contributions des corps de police (note 13)	10 419 649 $	9 877 510 $
Subventions du gouvernement du Québec		
Loyer	6 987 100	7 062 100
Projets de recherche	13 905	23 784
Formation (notes 5 et 13)	10 152 883	7 452 396
Hébergement (notes 5 et 13)	4 224 143	3 439 476
Intérêts	64 047	89 593
Autres	447 881	329 681
	32 309 608	28 274 540
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 6)	16 371 934	14 654 684
Transport et communication	815 658	573 982
Services professionnels	1 741 351	1 507 385
Entretien et réparations	274 922	256 799
Loyer – Société immobilière du Québec	9 347 981	8 175 801
Location de matériel et autres	376 489	220 774
Fournitures, matériel pédagogique et autres (note 7)	2 200 973	1 774 030
Amortissement des immobilisations	1 086 519	1 056 592
	32 215 827	28 220 047
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	93 781	54 493
AVOIR AU DÉBUT	1 038 661	984 168
AVOIR À LA FIN	1 132 442 $	1 038 661 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2008

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 023 176 $	5 217 178 $
Créances (note 13)	2 225 080	2 147 287
Contributions des corps de police à recevoir		
Premier versement (note 13)	7 439 046	699 544
Deuxième versement	3 344 719	3 272 737
Subvention à recevoir du Gouvernement du Québec		7 062 100
Loyer payé d'avance – Société immobilière du Québec	4 030 123	
Stocks	537 946	495 327
	18 600 090	18 894 173
Immobilisations (note 8)	2 595 837	2 721 035
	21 195 927 $	21 615 208 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunt au Fonds de financement (note 9)	802 655 $	
Charges à payer et frais courus		
Salaires	1 057 141	1 009 024 $
Loyer – Société immobilière du Québec	547 804	2 331 592
Autres	2 178 094	1 845 465
Provision pour vacances	913 949	863 941
Produits reportés (note 10)		
Contributions des corps de police	8 087 823	7 723 708
Subvention du gouvernement du Québec	5 071 575	5 296 575
Autres	416 646	557 671
	19 075 687	19 627 976
À long terme		
Provision pour congés de maladie (note 11)	987 798	948 571
	20 063 485	20 576 547
AVOIR	1 132 442	1 038 661
	21 195 927 $	21 615 208 $

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Daniel McMahon, FCA, président du conseil d'administration
Michel Beaudoin, directeur général

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'École nationale de police du Québec (l'École), corporation mandataire du gouvernement constituée par la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), a pour mission, en tant que lieu privilégié de réflexion et d'intégration des activités relatives à la formation policière, d'assurer la pertinence, la qualité et la cohérence de cette dernière.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'École n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie de l'École n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur de la transaction.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

<u>Actifs et passifs détenus à des fins de transaction</u>

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que l'École a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

L'École a classé comme actifs et passifs détenus à des fins de transaction l'encaisse et a désigné de façon irrévocable les créances, les contributions à recevoir des corps de police, l'emprunt au Fonds de financement et les charges à payer et les frais courus.

Stocks

Les stocks de fournitures de bureau, de produits alimentaires, de munitions et de vêtements sont évalués selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et équipement	5 et 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 et 5 ans

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Immobilisations (suite)

L'École examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Constatation des produits

Les contributions des corps de police et les subventions du gouvernement du Québec sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'École a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 – « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par l'École sont divulgués à la note 2. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût.

L'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a eu aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par l'École.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'École appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2008

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'École. Quant aux chapitres 3031 et 3064, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application des ces nouvelles normes.

5. HÉBERGEMENT ET FORMATION

	Formation		Hébergement	
	2008	2007	2008	2007
Formation aux aspirants policiers	3 800 367 $	2 742 113 $	1 579 181 $	1 408 474 $
Formation aux policiers	2 826 045	2 255 770	731 575	662 069
Formation aux autochtones	700 311	662 663	285 485	254 373
Formation sur mesure	2 084 306	1 179 743	799 506	340 964
Centre d'appréciation du personnel de la police	741 854	612 107	41 273	31 013
Autres			787 123	742 583
	10 152 883 $	7 452 396 $	4 224 143 $	3 439 476 $

6. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2008	2007
Policiers – Sûreté du Québec	599 839 $	614 920 $
Policiers municipaux	1 675 485	1 275 646
Formateurs et conférenciers	440 276	419 208
Autres employés	13 656 334	12 344 910
	16 371 934 $	14 654 684 $

7. FOURNITURES, MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET AUTRES

	2008	2007
Matériel pédagogique	1 129 390 $	934 424 $
Produits alimentaires et fournitures d'hébergement	748 138	601 490
Papeterie, fournitures et articles de bureau	173 456	150 397
Mobilier et équipement	149 989	87 719
	2 200 973 $	1 774 030 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

8. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	3 756 376 $	2 667 407 $	1 088 969 $	1 347 857 $
Matériel roulant	1 360 709	852 093	508 616	466 821
Améliorations locatives	888 557	610 171	278 386	185 056
Équipement informatique	1 173 345	840 837	332 508	320 289
	7 178 987	4 970 508	2 208 479	2 320 023
Immobilisation incorporelle				
Logiciel informatique	1 515 683	1 128 325	387 358	401 012
	8 694 670 $	6 098 833 $	2 595 837 $	2 721 035 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 975 300 $ (2007 : 1 034 127 $). Les dispositions d'immobilisation de l'exercice ont généré des gains sur disposition de 27 515 $ (2007 : 11 880 $), une perte nette de 3 470 $ et des produits de disposition de 38 023 $ (2007 : 11 880 $).

9. EMPRUNTS À COURT TERME

L'École est autorisée jusqu'au 30 juin 2012 à contracter, auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, des emprunts à court terme ou à utiliser une marge de crédit jusqu'à concurrence d'un montant total de 5 000 000 $.

Une convention de marge de crédit avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec prévoit l'utilisation d'un taux d'intérêt quotidien équivalent au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Au 30 juin 2008, l'École avait un emprunt à court terme de 802 655 $, au taux de 3,46 %.

De plus, l'École détient une marge de crédit de 300 000 $ auprès d'une institution financière qui prévoit l'utilisation du taux préférentiel. Au 30 juin 2008, l'École n'avait contracté aucun emprunt à cet égard.

10. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés relatifs aux contributions des corps de police représentent la portion de la contribution totale qui sera gagnée au cours de l'exercice subséquent.

Le produit reporté relatif à la subvention représente le montant reçu du gouvernement du Québec afin de financer la dépense de loyer de l'École pour l'exercice subséquent.

Les autres produits reportés sont principalement constitués des produits d'hébergement perçus d'avance au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de l'École pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRAS et du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRMSQ est demeuré inchangé.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 637 334 $ (2007 : 574 887 $) et elles comprennent les cotisations d'employeur pour les membres de son personnel libéré par la Sûreté du Québec et qui contribuent au RRMSQ. Les obligations de l'École envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2008	2007
Solde au début	948 571 $	854 428 $
Charge de l'exercice	293 761	281 998
Prestations versées au cours de l'exercice	(254 534)	(187 855)
Solde à la fin	987 798 $	948 571 $

12. ENGAGEMENTS

L'École s'est engagée en vertu d'une convention d'emphytéose avec la Société immobilière du Québec échéant en 2028 pour la location d'immeubles et par divers contrats échéant jusqu'en 2012 pour la location de biens et de services.

La charge de l'exercice pour la location de l'immeuble est de 9 347 981 $ (2007 : 8 175 801 $), celle pour la location de biens et de services reliées à ces engagements est de 385 951 $ (2007 : 379 344 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

Années	Immeubles	Biens et services
2009	8 060 245 $	326 500 $
2010	8 060 245	326 500
2011	8 060 245	41 212
2012	8 060 245	15 910
2013	8 060 245	
2014 et subséquemment	123 503 675	
	163 804 900 $	710 122 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2008	2007
Produits		
Contributions des corps de police	3 838 185 $	3 693 950 $
Formation	3 124 917	2 173 281
Hébergement	1 420 150	1 037 826
Créances et contributions des corps de police	5 087 276 $	1 150 256 $

En plus des opérations entre apparentés identifiées ci-dessus et celles déjà divulguées dans les états financiers avec des entités sous contrôle commun et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'École correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'École procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale de police du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections de ce rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Beaudoin
Directeur général

Daniel Jean, CMA
Directeur du soutien administratif et technologique

Nicolet, le 29 août 2008

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale de police du Québec au 30 juin 2008 ainsi que l'état des résultats et de l'avoir de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2008, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 29 août 2008

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-3.4)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	975 600 $	933 800 $
Formation	1 535 850	1 425 404
Publications	110 498	98 258
Autres produits	34 383	21 453
Intérêts	37 016	15 602
	2 693 347	2 494 517
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 006 888	792 268
Déplacements	208 448	112 626
Matériel pédagogique	192 547	102 238
Systèmes d'information	143 828	206 409
Loyer	104 069	117 600
Frais de bureau	102 132	70 121
Honoraires	106 755	109 284
Publicité et promotion	75 276	38 800
Élaboration de programme de formation et de matériel didactique	30 047	50 340
Télécommunications	17 881	14 146
Frais financiers	7 119	7 411
Amortissements des immobilisations	157 124	80 151
Gain à la disposition d'immobilisations		(450)
Règlement d'un litige		40 000
	2 152 114	1 740 944
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	541 233	753 573
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 062 048	308 475
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 603 281 $	1 062 048 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 30 juin 2008

	2008		2007	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	208 107	$	226 039	$
Dépôt à terme, 4,25 % (2007 : 3,6 %)	1 000 000		300 000	
Créances	259 761		208 871	
Stocks	121 924		99 920	
Frais payés d'avance	39 807		61 916	
	1 629 599		896 746	
Immobilisations (note 3)	279 985		357 693	
	1 909 584	$	1 254 439	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 4)	287 587	$	166 914	$
Produits reportés	18 716		25 477	
	306 303		192 391	
EXCÉDENT CUMULÉ	1 603 281		1 062 048	
	1 909 584	$	1 254 439	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Serge Tremblay
Président du conseil d'administration

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'École nationale des pompiers du Québec est une personne morale, constituée le 1er septembre 2000 et régie par la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4). Elle a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie.

En vertu de sa loi constitutive, l'École nationale des pompiers du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Elle n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'École par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Stocks

Les stocks de livres et manuels sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du coût spécifique.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire :

Immobilisations corporelles

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Autres équipements	3 ans

Immobilisations incorporels

Logiciels	3 ans

L'école examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'École ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La subvention du gouvernement du Québec est constatée à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits provenant de la formation sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été rendus;
- Le prix du service est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est vraisemblablement assuré.

Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, l'École appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 – « Stocks », 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir» et 3863 – « Instruments financiers – présentations ».

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3855, il établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et des passifs financiers ainsi que des dérivés non financiers.

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris tout dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts des acquisitions et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'École. À propos du chapitre 3855, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidence significative sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes. Quant à l'application des nouvelles normes des chapitres 3031 et 3064, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

3. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	237 395 $	211 919 $	25 476 $	3 264 $
Équipement informatique	100 633	78 930	21 703	18 231
Mobilier et équipement	172 563	131 826	40 737	19 295
Autres équipements	9 308	9 308		
	519 899	431 983	87 916	40 790
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	419 922	227 853	192 069	316 903
	939 821 $	659 836 $	279 985 $	357 693 $

Au cours de l'exercice, l'École a fait l'acquisition d'immobilisations pour un montant total de 75 664 $ (2007 : 24 453 $) et d'immobilisations incorporelles pour un montant de 3 752 $ (2007 : 337 500 $).

4. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Les charges à payer et les frais courus sont répartis de la façon suivante :

	2008	2007
Fournisseurs	107 170 $	14 285 $
Frais courus	75 654	49 946
Traitements et charges sociales à payer	104 763	102 683
	287 587 $	166 914 $

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'École participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieur (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de l'École au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de l'École imputées aux résultats de l'exercice, selon la comptabilité des régimes à cotisations déterminées s'élèvent à 54 269 $ (2007 : 26 305 $). Ce montant constitue les obligations de l'École envers ces régimes.

6. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'École est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'École n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'École correspond à la valeur des éléments d'actifs financiers. L'École procède à une évaluation continue de ses actifs et comptabilise une provision pour perte au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'École nationale des pompiers du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'École reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'École, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification, de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Richer
Directeur général

Laval, le 18 septembre 2008

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'École nationale des pompiers du Québec au 30 juin 2008 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'École. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'École au 30 juin 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 18 septembre 2008

FINANCEMENT-QUÉBEC
(L.R.Q., c. F 2.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUIT NET D'INTÉRÊTS		
Intérêts sur prêts	643 229	602 250
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	591	639
Intérêts sur emprunts et avances	(664 163)	(652 645)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	3 708	4 186
Intérêts sur placements temporaires	28 850	47 536
	12 215	1 966
AUTRES OPÉRATIONS		
Frais d'émission nets imputés aux emprunteurs	6 554	6 935
Frais d'administration imputés aux emprunteurs	2 865	2 242
	9 419	9 177
	21 634	11 143
FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION		
Traitements, salaires et allocations	571	394
Services professionnels, administratifs et autres	21	51
Entente de services avec le Fonds de financement	372	756
Autres	56	26
	1020	1227
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	20 614	9 916
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	84 245	74 329
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	104 859	84 245

FINANCEMENT-QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Prêts (note 3)	14 288 807	13 397 751
Intérêts courus sur prêts	181 887	185 734
	14 470 694	13 583 485
Encaisse	48	7
Placements temporaires (note 4)	369 364	1 031 762
Créances	848	791
	14 840 954	14 616 045
PASSIF		
Emprunts (note 5)	13 954 105	13 732 906
Avances du fonds consolidé du revenu (note 6)	602 005	614 460
Intérêts courus sur emprunts et avances	168 116	172 824
Charges à payer	715	363
Produits reportés	1 154	1 247
	14 726 095	14 521 800
ACTIF NET		
Capital actions (note 8)	100	100
Surplus d'apport	9 900	9 900
Excédent cumulé	104 859	84 245
	14 840 954	14 616 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Nathalie Parenteau, vice présidente exécutive
Bernard Turgeon, président directeur général

FINANCEMENT-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	20 614	9 916
Ajustements pour :		
Amortissement des escomptes et primes sur prêts	(591)	(639)
Amortissement des escomptes et primes sur emprunts et avances	(3 708)	(4 186)
	16 315	5 091
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Intérêts courus sur prêts	3 847	4 676
Créances	(57)	44
Intérêts courus sur emprunts et avances	(4 708)	(8 154)
Charges à payer	352	(270)
Produits reportés	(94)	(582)
	(660)	(4 286)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	15 655	805
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêts	(5 565 793)	(2 490 462)
Remboursements de prêts	4 675 328	1 189 352
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	(890 465)	(1 301 110)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	11 994 167	12 301 282
Emprunts à long terme	2 675 663	2 009 063
Remboursements d'avances du fonds consolidé du revenu	(8 848)	(395 561)
Remboursements d'emprunts à long terme	(2 037 700)	(500 000)
Remboursements d'emprunts à court terme	(12 410 829)	(11 130 732)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	212 453	2 284 052
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(662 357)	983 747
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 031 769	48 022
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	369 412	1 031 769

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Financement Québec (la « Société ») a été instituée par la Loi sur Financement Québec (L.R.Q., c. F 2.01) entrée en vigueur le 1er octobre 1999. La Société est une personne morale à fonds social, mandataire de l'État.

La Société a pour objet principal de fournir des services financiers aux organismes publics visés par sa loi constitutive. Elle les finance directement en leur accordant des prêts ou en émettant des titres de créances en leur nom. Elle les conseille en vue de faciliter leur accès au crédit et de minimiser leurs coûts de financement et, à cette fin, élabore des programmes de financement. Elle peut également gérer les risques financiers de ces organismes, notamment les risques de trésorerie et les risques de change. La Société peut, en outre, fournir aux organismes publics des services techniques en matière d'analyse et de gestion financière.

La Société impute aux emprunteurs des frais d'émission de prêts pour compenser ceux encourus par la Société sur les emprunts effectués. La Société impute également aux emprunteurs des frais d'administration. Le niveau de frais imputés est soumis à l'approbation du gouvernement.

Financement Québec émet des titres de créance qui sont garantis par le gouvernement du Québec.

Financement Québec n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations comptables et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

Emprunts et Avances du fonds consolidé du revenu

Les emprunts et avances du fonds consolidé sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime sur la durée de chaque titre selon la méthode de l'amortissement linéaire, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Conversion des devises

Les emprunts libellés en devises et remboursables en monnaie du Canada en vertu de conventions d'échange de devises sont évalués au cours du change prévu dans ces contrats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires qui sont facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Instruments financiers dérivés

Financement Québec utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques de change et de taux d'intérêt. Selon la politique de la Société, elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de spéculation.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

À l'égard des transactions libellées en devises, la Société documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts en rattachant tous les instruments financiers dérivés utilisés dans les opérations de couverture à des actifs et des passifs spécifiques figurant au bilan ou à des flux de trésorerie. L'objectif et la stratégie de gestion du risque de change sur lesquels reposent les diverses opérations de couverture sont également documentés. Elle détermine aussi, de façon méthodique, tant lors de la mise en place de la couverture que par la suite, si les instruments dérivés utilisés dans les opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs des éléments couverts.

Les gains et les pertes réalisés sur les instruments dérivés utilisés par la Société sont portés dans l'état des résultats au même moment que ceux rattachés aux éléments d'actif ou de passif couverts.

3. PRÊTS

Emprunteurs

	31 mars 2009	31 mars 2008
Commissions scolaires	4 734 271	4 794 388
Collèges d'enseignement général et professionnel	1 386 049	1 542 037
Établissements et agences de la santé et des services sociaux	5 526 629	4 833 570
Établissements universitaires et autres	2 641 858	2 227 756
	14 288 807	13 397 751

Échéance Année financière		
2009		1 554 815
2010	1 882 000	1 682 352
2011	364 087	393 727
2012	1 949 738	2 010 104
2013	1 771 971	1 893 555
2014	3 055 243	2 588 684
2015 – 2034	5 265 768	3 274 514
	14 288 807	13 397 751

Les prêts venant à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2010 comprennent des prêts à court terme pour une valeur de 335 913 227 $. Pour les prêts à long terme, les échéances et les taux d'intérêt sur les prêts consentis par la Société sont, sauf quelques exceptions, identiques à ceux des avances reçues du fonds consolidé du revenu et des emprunts contractés à cette fin compte tenu des conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt, le cas échéant. Toutefois, compte tenu des sommes disponibles, la Société peut consentir de nouveaux prêts à même les remboursements sur prêts. Ces nouveaux prêts sont assortis de taux d'intérêt et d'échéances qui peuvent différer des conditions de l'avance ou de l'emprunt reçu à l'origine. Le solde des escomptes et primes sur prêts à amortir au cours des exercices subséquents est de 4 638 $ au 31 mars 2009.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	31 mars 2009	31 mars 2008
Billets	275 384	804 662
Certificats de dépôts	44 000	227 100
Papier commercial [1]	49 980	
Total	369 364	1 031 762

(1) Il s'agit d'un placement émis par CDP Financière inc. et garanti par la Caisse de dépôt et de placement.

Les taux de rendement des placements temporaires varient entre 0,5 et 1,87 %.

5. EMPRUNTS

Échéance Année financière	31 mars 2009 Montant	31 mars 2009 Taux (%)	31 mars 2008 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2009			2 276 050
2010	2 253 888	3,849 à 4,8683; variable [1,2]	1 500 000
2011	400 000	3,779 à 4,2075	400 000
2012	1 900 000	4,16 à 5,2764; variable [2]	1 900 000
2013	1 020 000	4,134 à 5,0625	1 020 000
2014	3 656 000	3,135 à 5,123; variable [2]	3 056 000
2015	1 857 000	3,0068 à 4,7203	1 000 000
2016	1 509 400	4,082 à 6,393	509 400
2035	590 900	4,877 à 5,58	349 900
	13 187 188		12 011 350
Plus : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		1 714 200
Plus (moins) : Escomptes et primes non amortis	(15 083)		7 356
Total en monnaie du Canada	13 954 105		13 732 906
Remboursables en monnaie des États-Unis			
2013	782 000	5,391 à 5,82	782 000
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada	782 000		782 000
Total en monnaie des États Unis			
Remboursables en euros			
2009			932 200
Moins : Conventions d'échange de devises en monnaie du Canada			932 200
Total en euros			
Total des emprunts	13 954 105		13 732 906

Note : Tous ces emprunts sont remboursables uniquement à l'échéance. Les emprunts venant à échéance durant l'année financière se terminant le 31 mars 2010 comprennent des emprunts à court terme pour une valeur de 753 888 275 $. Tous les emprunts sont garantis par le gouvernement du Québec.

(1) Les emprunts à court terme portent intérêt à des taux variant de 0,36511 % à 1,43019 %.

(2) Taux des acceptations bancaires de 3 mois plus un écart variant entre moins 0,005 % et plus 0,10 %.

FINANCEMENT-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(en milliers de dollars)

6. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Échéance Année financière	31 mars 2009 Montant	Taux (%)	31 mars 2008 Montant
Remboursables en monnaie du Canada			
2009			5 000
2010	387 350	5,50 à 11,00	387 924
2012	61 360	9,5	62 894
2023	146 925	9,375	148 665
	595 635		604 483
Plus : Primes et escomptes non amortis	6 370		9 977
Total des avances du fonds consolidé du revenu	602 005		614 460

Les montants des versements en capital à effectuer sur les avances du fonds consolidé du revenu au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Année financière	Montant
2010	390 624
2011	3 274
2012	60 032
2013	1 740
2014	1 740

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Financement Québec utilise des conventions d'échange de taux d'intérêt afin de gérer les risques de taux d'intérêt relatifs à ses activités d'intermédiation financière. Les conventions d'échange de taux d'intérêt donnent lieu à l'échange périodique de paiements d'intérêts sans échange du montant nominal de référence sur lequel les paiements sont fondés, et ils sont comptabilisés à titre d'ajustement des intérêts débiteurs sur l'instrument d'emprunt y afférent. Le volume des conventions d'échange de taux d'intérêt en monnaie du Canada au 31 mars 2009 est de 16 921 millions de dollars (31 mars 2008 : 17 047 millions de dollars).

Financement Québec utilise également des conventions d'échange de devises aux fins de gestion des risques de change auxquels l'exposent certains instruments d'emprunt libellés en devises. La Société désigne les conventions d'échange de devises comme couvertures de ses engagements fermes de payer les intérêts et le principal sur la dette libellée en devises, à défaut de quoi elle serait exposée à un risque de change. Les gains et les pertes de change sur le principal faisant l'objet de conventions d'échange sont compensés par les pertes et les gains de change correspondants sur la dette libellée en devises.

La juste valeur des éléments de l'actif et du passif de Financement Québec au 31 mars 2009 a été évaluée en actualisant les flux de trésorerie au cours du marché pour les titres à taux fixes semblables. Les conventions d'échange de devises et de taux d'intérêt ne servent que pour fins de couverture et sont évaluées de la même façon que les éléments de l'actif et du passif.

7. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	31 mars 2009		31 mars 2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts et avances				
Emprunts	13 954 105	14 262 810	13 732 906	13 900 991
Avances du fonds consolidé du revenu	602 005	671 293	614 460	704 317
Conventions d'échange de devises		94 463		120 504
Conventions d'échange de taux d'intérêt		401 447		139 666
Total pour les emprunts et avances	14 556 110	15 430 013	14 347 366	14 865 478
Prêts				
Total pour les prêts	14 288 807	15 067 761	13 397 751	13 886 223

La valeur des autres instruments financiers de l'actif et du passif correspond essentiellement à la valeur comptable compte tenu de leur nature ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

8. CAPITAL-ACTIONS

Description

Autorisé :
1 000 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune.

Émis et payé :	
1 000 actions	100 000 $

Les actions de la Société sont détenues par la ministre des Finances du Québec.

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	31 mars 2009	31 mars 2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	48	7
Placements temporaires	369 364	1 031 762
	369 412	1 031 769

Les intérêts payés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 678 020 061 $ (2008 : 655 312 807 $).

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant, notamment en ce qui concerne les primes et escomptes sur emprunts et les avances du fonds consolidé du revenu.

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Financement Québec ont été dressés par la direction de la Société qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Nathalie Parenteau
Vice-présidente exécutive

Bernard Turgeon
Président-directeur général

Québec, le 4 juin 2009

FINANCEMENT-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À la ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de la situation financière de Financement Québec au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 4 juin 2009

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-61.1)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds général	
	2009	2008
PRODUITS		
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	3 156 635 $	3 203 193 $
Collectes de fonds (note 4)	947 916	865 928
Autres contributions (note 4)	207 901	534 238
Intérêts	116 416	72 845
	4 428 868	4 676 204
CHARGES (note 5)		
Coût des projets fauniques	3 239 538	3 667 176
Frais de collectes de fonds	526 163	502 260
Frais d'administration	594 797	564 558
	4 360 498	4 733 994
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	68 370	(57 790)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	978 382	1 036 172
SOLDES DE FONDS À LA FIN	1 046 752 $	978 382 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations		Fonds dédié		Total	
2009	2008	2009	2008	2009	2008
				3 156 635 $	3 203 193 $
				947 916	865 928
41 700 $	854 671 $	1 858 533 $	288 881 $	2 108 134	1 677 790
7 296	23 045			123 712	95 890
48 996	877 716	1 858 533	288 881	6 336 397	5 842 801
60 529	896 894	218 113	118 202	3 518 180	4 682 272
				526 163	502 260
				594 797	564 558
60 529	896 894	218 113	118 202	4 639 140	5 749 090
(11 533)	(19 178)	1 640 420	170 679	1 697 257	93 711
1 302 658	1 321 836	789 296	618 617	3 070 336	2 976 625
1 291 125 $	1 302 658 $	2 429 716 $	789 296 $	4 767 593 $	3 070 336 $

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009				2008
	Fonds général	Fonds des immobi lisations	Fonds dédié	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	12 216 $	9 305 $		21 521 $	33 804 $
Dépôts à terme rachetables (taux moyen de 2,88 %)	3 364 712	163 999		3 528 711	1 669 000
Créances (note 6)	229 949	20 356		250 305	513 813
Intérêts courus	3 722	203		3 925	60 098
Stocks	24 687			24 687	24 255
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement			2 429 716 $		
Frais payés d'avance	16 400	4 317		20 717	49 907
Contributions à recevoir (note 7)		79 628		79 628	159 670
	3 651 686	277 808	2 429 716	3 929 494	2 510 547
Contributions à recevoir (note 7)		82 343		82 343	200 170
Placements (note 8)	400 000			400 000	400 000
Immobilisations corporelles (note 9)	186 808	1 218 298		1 405 106	1 397 181
	4 238 494 $	1 578 449 $	2 429 716 $	5 816 943 $	4 507 898 $
PASSIF					
À court terme					
Charges à payer et frais courus	579 175 $			579 175 $	791 352 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	2 429 716				
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	182 851	125 353 $		308 204	286 370
Versement sur les emprunts bancaires		79 628		79 628	159 670
	3 191 742	204 981		967 007	1 237 392
Emprunts bancaires (note 12)		82 343		82 343	200 170
	3 191 742	287 324		1 049 350	1 437 562
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	186 808	1 218 298		1 405 106	1 397 181
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 13)	859 944	30 500	37 878 $	928 322	853 163
Solde d'affection externe		42 327	2 391 838	2 434 165	819 992
	1 046 752	1 291 125	2 429 716	4 767 593	3 070 336
	4 238 494 $	1 578 449 $	2 429 716 $	5 816 943 $	4 507 898 $

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 10)
ENGAGEMENTS (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Gauthier, président du conseil
Marie Lamontagne, trésorière

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009				2008
	Fonds général	Fonds des immobi lisations	Fonds dédié	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Rentrées de fonds					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 195 676 $	4 320 $	620 309 $	4 820 305 $	4 399 397 $
Contributions gouvernementales et municipales	361 574	269 793	1 238 224	1 869 591	806 131
Intérêts reçus	166 794	13 091		179 885	78 607
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(2 789 641)	(21 540)	(218 113)	(3 029 294)	(3 570 673)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 720 611)	(40 318)		(1 760 929)	(1 712 692)
Intérêts versés	(4 137)			(4 137)	(2 967)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	209 655	225 346	1 640 420	2 075 421	(2 197)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Produit d'aliénation d'immobi lisation	2 000			2 000	11 536
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(32 074)	(50)		(32 124)	(13 229)
Sorties de fonds nettes	(30 074)	(50)		(30 124)	(1 693)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Augmentation des dépôts à terme	(2 429 716)			(2 429 716)	
Nouveaux emprunts		31 375		31 375	200 170
Remboursements d'emprunts		(229 244)		(229 244)	(151 600)
(Sorties) rentrées de fonds nettes	(2 429 716)	(197 869)		(2 627 585)	48 570
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 250 135)	27 427	1 640 420	(582 288)	44 680
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 556 927	145 877		1 702 804	1 658 124
Créances interfonds	1 640 420		(1 640 420)		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN *	947 212 $	173 304 $		1 120 516 $	1 702 804 $

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts à terme non affectés d'un montant de 1 098 995 $ que la Fondation peut utiliser pour les opérations courantes.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C 61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Fondation, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, applicables aux organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile prévue des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général au cours duquel les charges connexes sont engagées.

La Fondation reçoit gratuitement des biens divers. La direction n'étant pas en mesure d'effectuer une estimation raisonnable de la juste valeur de ces apports, ils ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les autres produits sont constatés au moment où ils sont acquis à la Fondation ou au moment de leur facturation.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Fondation a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transactions.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats, le cas échéant.

La Fondation a classé l'encaisse comme étant détenu à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable les instruments financiers à court terme suivants : dépôts à terme, les créances, les intérêts courus de même que les charges à payer et frais courus.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts générés sont inclus au poste des produits d'intérêts. La Fondation a classé dans cette catégorie, les placements et les contributions à recevoir.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs non dérivés qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût, après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Cette évaluation correspond au coût. La Fondation a classé dans cette catégorie les emprunts bancaires.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de conventions comptables

Le 1[er] avril 2008, la Fondation de la faune du Québec a adopté le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. L'adoption par la Fondation de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation de ses opérations, mais a entraîné l'ajout d'informations aux états financiers qui sont présentées à la note 15.

À la même date, la Fondation a aussi adopté les nouvelles normes du chapitre 3031, *Stocks*. En vertu de cette norme, les stocks doivent être comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Elle requiert également la reprise de toute dépréciation des stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation dans le cas d'une augmentation subséquente de la valeur des stocks. L'adoption de cette norme n'a eu aucun impact sur les états financiers.

Au cours de l'exercice, la Fondation a appliqué de façon anticipée les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption par la Fondation de ces nouvelles normes a entraîné des modifications mineures dans la présentation de l'état des flux de trésorerie.

Adoption future de conventions comptables

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir de reporter l'adoption des chapitres 3862 et 3863, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1[er] octobre 2008, et de continuer à appliquer le chapitre 3861 entre-temps. La Fondation de la faune du Québec a décidé de reporter l'application de ces normes.

La direction croit que ces nouvelles normes auront des incidences mineures sur la présentation de l'information financière de la Fondation.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

4. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2009					2008
	Collectes de fonds	Autres contributions			Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Immobilisations	Fonds dédié		
Gouvernements et municipalités	309 297 $	24 527 $	33 870 $	1 238 224 $	1 605 918 $	1 287 091 $
Entreprises	388 604	172	6 000	596 636	991 412	472 853
Particuliers	200 160	6 251		7 208	213 619	194 142
Fondations et OSBL	49 855	176 951	1 830	16 465	245 101	589 632
	947 916 $	207 901 $	41 700 $	1 858 533 $	3 056 050 $	2 543 718 $

5. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	2009	2008
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	1 529 894 $	1 773 985 $
Projets relatifs à la pêche et à la relève * ***	657 636	525 830
Projets relatifs aux partenariats fauniques	266 485	290 697
Projets de la Fondation ** ***	134 952	435 355
Traitements et avantages sociaux	554 892	549 290
Honoraires professionnels	1 440	840
Déplacements	9 621	10 874
Réunions, congrès et perfectionnement	3 261	3 800
Publicité et promotion ***	66 985	60 117
Impression et fournitures	9 629	11 507
Amortissement des immobilisations corporelles	4 743	4 881
	3 239 538 $	3 667 176 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. CHARGES (suite)

FONDS GÉNÉRAL (suite)

	2009	2008
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	311 888 $	316 786 $
Honoraires professionnels ***	18 567	20 809
Commissions et redevances	6 455	7 808
Achat de biens	18 219	12 288
Déplacements	10 104	9 089
Réunions, congrès et perfectionnement	9 670	3 078
Repas / événements bénéfices	24 107	12 399
Publicité et promotion ***	93 703	72 248
Impression et fournitures	18 495	26 180
Amortissement des immobilisations corporelles	4 800	5 537
Autres	10 155	16 038
	526 163 $	502 260 $
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	386 039 $	374 026 $
Honoraires professionnels	31 738	18 822
Déplacements	22 092	17 511
Réunions, congrès et perfectionnement	4 997	8 290
Publicité et promotion	4 700	4 901
Loyer	99 920	99 111
Impression et fournitures	28 432	27 927
Amortissement des immobilisations corporelles	6 412	5 676
Autres	10 467	8 294
	594 797 $	564 558 $

* En 2007-2008, un montant de 12 089 $ relatif à l'achat de matériel de pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en raison du fait que ces achats ont été faits pour le compte d'autres organismes. En 2008-2009, cette situation ne s'est pas présentée.

** Ce poste inclut des honoraires professionnels de 6 995 $ (2008 : 71 553 $) et des traitements et avantages sociaux de 86 616 $ (2008 : 48 815 $).

*** Ces postes incluent des dépenses d'amortissement pour les montants suivants :

	2009	2008
Projets relatifs à la pêche et à la relève	570 $	401 $
Projets de la Fondation	724	362
Projets fauniques / publicité et promotion	3 821	3 821
Honoraires professionnels	3 300	3 300
Collectes de fonds / publicité et promotion	3 821	3 821
	12 236 $	11 705 $

5. CHARGES (suite)

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2009	2008
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	20 449 $	843 323 $
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	10 531	10 666
Honoraires professionnels	967	11 938
Publicité et promotion	3 660	4 983
Gestion de terrains	13 520	13 555
Intérêts sur les emprunts bancaires	11 402	11 973
Déplacements et autres		456
	60 529 $	896 894 $

FONDS DÉDIÉ

	2009	2008
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	218 113 $	118 202 $

6. CRÉANCES

Les créances incluent un montant de 21 856 $ (2008 : 96 182 $) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

7. CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2009	2008
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :		
– Pour le remboursement des emprunts bancaires (note 12)	161 971 $	359 840 $
– Moins : à recevoir au cours du prochain exercice	79 628	159 670
	82 343 $	200 170 $

8. PLACEMENTS

Le placement est présenté au coût. Ce dépôt à terme a comme échéance le 31 décembre 2010 et porte intérêt au taux de 4,64 % (2008 : taux moyen 4,3 %). Étant donné que le placement garanti la marge de crédit bancaire, il est renouvelé à échéance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fonds général				
Équipements	158 432 $	116 629 $	41 803 $	44 928 $
Œuvres d'art	145 005		145 005	140 005
	303 437	116 629	186 808	184 933
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 166 658		1 166 658	1 160 608
Droits d'aménagement	51 640		51 640	51 640
	1 218 298		1 218 298	1 212 248
	1 521 735 $	116 629 $	1 405 106 $	1 397 181 $

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 28 192 $ (2008 : 27 799 $).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. Le coût de ces terrains est comptabilisé à titre de charges de l'exercice au cours duquel le terrain est transféré.

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu le don d'un terrain d'une valeur de 6 000 $.

10. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2009	2008
Solde de fonds au début	313 338 $	462 299 $
Dépôts et intérêts reçus	1 455 939	207 921
Déboursés et frais d'administration	(1 584 701)	(358 015)
Augmentation (diminution) des intérêts courus	(7 868)	1 133
Solde de fonds à la fin	176 708 $	313 338 $

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Fonds général

Les contributions reportées sont constituées de commandites reçues pour la tenue d'une activité bénéfice à Montréal le 1er avril 2009 (10 500 $), de dons affectés (120 672 $) et des bénéfices nets de l'Encan faune et nature 2009 (51 679 $).

Fonds des immobilisations

Les autres sommes perçues d'avance représentent les sommes reçues de la Ville de Québec pour l'acquisition de milieux naturels qui lui seront ensuite transférés. Ces sommes devront être remboursées à la Ville de Québec si elles ne sont pas utilisées à la fin de l'entente en mars 2010.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE (suite)

Fonds des immobilisations (suite)

	2009	2008
Solde au début	139 625 $	500 000 $
Sommes perçues d'avance au cours de l'exercice		200 000
Sommes utilisées au cours de l'exercice	(14 272)	(560 375)
Solde à la fin	125 353 $	139 625 $

12. EMPRUNTS BANCAIRES

	2009	2008
Fonds des immobilisations		
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,96 %, remboursable par versements mensuels de 6 856 $, échéant en avril 2009	200 $	80 290 $
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 594 $, échéant en avril 2009	4	18 632
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,82 %, remboursable par versements mensuels de 1 340 $, échéant en avril 2009	2	15 666
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 4,71 %, remboursable par versements mensuels de 2 248 $, échéant en avril 2009	93	26 382
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 5,175 %, remboursable par versements mensuels de 1 593 $, échéant en avril 2009	117	18 700
Emprunt, portant intérêt au taux fixe de 3,87 %, remboursable par versements mensuels de 7 006 $ incluant les intérêts, échéant en mars 2011	161 555	200 170
	161 971	359 840
Moins : Versement à court terme sur les emprunts bancaires	79 628	159 670
	82 343 $	200 170 $

Dans le cadre du programme pour le développement d'un réseau privé d'aires protégées, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs s'est engagé à effectuer en totalité le remboursement du capital et intérêts des emprunts listés précédemment, et ce directement à l'institution financière concernée. Ces remboursements sont comptabilisés dans les contributions à recevoir (note 7).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

13. AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 843 167 $ (2008 : 1 574 146 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2010	1 637 367	$
2011	130 800	
2012	25 000	
2013	50 000	
	1 843 167	$

Au 31 mars 2009, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 042 970 $ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 859 944 $ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 30 500 $ (2008 : 15 000 $) pour la gestion de terrains à vocation faunique d'ici 2010.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 37 878 $ (2008 : 44 714 $) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques en 2010.

14. ENGAGEMENTS

La Fondation est engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2015, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	101 537	$
2011	104 244	
2012	104 921	
2013	106 274	
2014	107 241	
2015 et subséquemment	181 803	
	706 020	$

15. INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

La Fondation de la faune du Québec gère plusieurs subventions et dons pour lesquels il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. La Fondation s'est conformée aux exigences de ces apports affectés.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

17. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2009, le taux de cotisation pour le RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRAS est également demeuré à 10,54 %.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 74 896 $ (2008 : 62 855 $). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS

Marge de crédit bancaire

Au 31 mars 2009, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 500 000 $ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %, ce qui représente 1,5 % à la date du bilan (2008 : 3,25 %). Aux 31 mars 2008 et 2009, le solde était nul.

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan.

Le coût des actifs et passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements et des emprunts bancaires est estimée par l'actualisation des flux monétaires futurs aux taux d'intérêt actuels du marché pour les ententes de placements semblables. Au 31 mars 2009, la juste valeur des placements est de 422 085 $ (2008 : 412 598 $) et celle des emprunts bancaires est de 168 051 $ (2008 : 363 706 $).

La juste valeur des contributions à recevoir ne peut être estimée compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

Risque de crédit

La Fondation, dans le cours normal de son exploitation, effectue le suivi de ses créances, environ 50 % des comptes à recevoir est à recevoir d'un seul débiteur. Par ailleurs, l'encaisse et les dépôts à terme sont placés auprès d'institutions financières de premier ordre. La direction de la Fondation ne croit pas être exposée à un niveau de risque plus élevé que la normale à l'égard de ces actifs monétaires.

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux fixes. Étant donné que la Fondation prévoit le remboursement complet de ces emprunts à leur échéance, les risques auxquels sont exposés ces derniers sont minimes. De plus, les intérêts sur ces emprunts sont remboursés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président directeur général,
André Martin

Québec, le 14 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 14 mai 2009

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE
(L.R.Q., c. S-4.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(NON VÉRIFIÉ)

	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations des fonds des établissements de détention	128 275 $	65 939 $
Intérêts sur les prêts	4 403	4 947
Intérêts sur les dépôts bancaires	526	2 733
Intérêts sur les placements	30 848	35 587
Dividendes sur unités de fonds mutuels	5 679	17 718
	169 731	126 924
CHARGES		
Honoraires professionnels	75 580	72 936
Déplacements	18 946	17 948
Frais de bureau	7 597	8 864
Amortissement des immobilisations corporelles	296	370
Dons aux fonds des établissements de détention	53 666	62 086
	156 085	162 204
SURPLUS (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	13 646 $	(35 280) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(NON VÉRIFIÉ)

	Investis en immobilisations	Non affectés	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	1 480 $	1 766 310 $	1 767 790 $	1 744 185 $
Surplus (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(296)	13 942	13 646	(35 280)
Augmentation (diminution) du solde de fonds	1 240	(1 240)		
	2 424	1 779 012	1 781 436	1 708 905
Gains latents des périodes antérieures		58 885	58 885	48 143
Gains (pertes) latent(e)s de la période considérée		(151 224)	(151 224)	10 742
Gains (pertes) latent(e)s cumulés (note 7)		(92 339)	(92 339)	58 885
SOLDE À LA FIN	2 424 $	1 686 673 $	1 689 097 $	1 767 790 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

BILAN
au 31 décembre 2008
(NON VÉRIFIÉ)

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	59 987 $	41 948 $
Débiteurs (note 3)	141 560	107 825
Frais payés d'avance	17 701	17 324
Prêts portion à court terme (note 4)	37 143	34 070
	256 391	201 167
PLACEMENTS ET PRÊTS		
Prêts (note 4)	346 724	383 867
Placements (note 5)	1 084 358	1 182 286
Immobilisations corporelles (note 6)	2 424	1 480
	1 433 506	1 567 633
	1 689 897 $	1 768 800 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	800 $	1 010 $
	800	1 010
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	2 424	1 480
Non affectés	1 686 673	1 766 310
	1 689 097	1 767 790
	1 689 897 $	1 768 800 $

LE FIDUCIAIRE OU LA PERSONNE QUI LE REPRÉSENTE,
Mme Brigitte Portelance, sous ministre associée aux Services correctionnels

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(NON VÉRIFIÉ)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Surplus (insuffisance) des produits sur les charges	13 646 $	(35 280) $
Ajustements pour :		
Intérêts sur obligations et dépôts garantis	4 182	6 148
Amortissement des immobilisations corporelles	296	370
Dividendes sur unités de fonds mutuels	(5 679)	(17 718)
	12 445	(46 480)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Acquisition de biens corporels	(1 240)	(1 850)
Encaissement des prêts	34 070	33 528
Nouveaux prêts		(60 000)
Débiteurs	(33 736)	(35 175)
Frais payés d'avance	(377)	2 388
Créditeurs et frais courus	(210)	(1 632)
	(1 492)	(62 741)
Flux de trésorerie provenant (utilisés) pour les activités d'exploitation	10 953	(109 221)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements temporaires	(204 536)	65 000
Acquisition de placements	(20 825)	(24 455)
Produit de disposition de placements	232 447	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	7 086	40 545
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	18 039	(68 676)
ENCAISSE DU DÉBUT	41 948	110 624
ENCAISSE À LA FIN	59 987 $	41 948 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008
(NON VÉRIFIÉ)

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale est constitué par la Loi sur le système correctionnel du Québec (L.R.Q., chapitre S 4.01), autrefois la Loi sur les services correctionnels. Il est constitué à titre de patrimoine fiduciaire d'utilité sociale, affecté au soutien, par don ou par prêt, avec ou sans intérêt, des fonds constitués dans les établissements de détention financièrement dans le besoin. Le Fonds central est constitué des cotisations versées, en application de l'article 94, par les fonds constitués dans les établissements de détention, des autres sommes d'argent dont la provenance peut être déterminée par règlement et des intérêts produits par les sommes d'argent constituant le fonds. La cotisation perçue par le Fonds central de chacun des fonds de soutien à la réinsertion sociale des établissements de détention est déterminée par le ministre à l'intérieur des limites fixées par règlement du gouvernement et peut être différente pour chaque fonds.

En vertu des lois applicables de l'impôt sur le revenu, le Fonds central de soutien à la réinsertion sociale n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

	Durée de vie
Équipement informatique	5 ans
Équipement de bureau	5 ans

Instruments financiers

Les instruments financiers de l'organisme sont constitués des placements, des créances, des fournisseurs et des sommes prêtées. Sauf indication contraire, la direction considère que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêt, de change ou de crédit importants découlant de ces instruments financiers. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments se rapproche de la valeur comptable.

En conformité avec le chapitre 3855 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), l'organisme a désigné tous les placements en fonds commun, lorsque aucune influence notable n'est exercée, comme des placements disponibles à la vente et il les présente à la juste valeur. Il s'agit d'une modification de convention comptable dont les effets sont mentionnés dans la note 7.

3. DÉBITEURS

	2008	2007
Cotisations à recevoir	125 000 $	64 000 $
Avances aux fonds des établissements de détention	683	39 874
Intérêts courus	15 877	3 951
	141 560 $	107 825 $

FONDS CENTRAL DE SOUTIEN À LA RÉINSERTION SOCIALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(NON VÉRIFIÉ)

4. PRÊTS

	2008	2007
Sherbrooke – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 1 309,80 $, échéant en 2021 *	193 851 $	209 569 $
Maison Tanguay – sans intérêt ni versement pour les deux premières années. Mensualité de 833,33 $ à partir du 1er octobre 2009	60 000	60 000
Trois Rivières – portant intérêt à 5,5 %, encaissable par versements mensuels de 1 217 $ (capital et intérêts), échéant en 2015 *	75 349	85 501
New Carlisle – sans intérêt, encaissable par versements mensuels de 683 $, échéant en 2015 *	54 667	62 867
	383 867	417 937
Versements à recevoir au cours du prochain exercice	(37 143)	(34 070)
	346 724 $	383 867 $

* Le taux d'intérêt et les conditions de remboursement sont réévalués chaque année à la date anniversaire du prêt.

5. PLACEMENTS

	2008	2007
Dépôts à terme		
Dépôt à terme, intérêt à 3,11 %, échéant le 16 septembre 2009	32 059 $	60 000 $
Dépôt à terme, intérêt à 4,67 %, échéant le 16 septembre 2009	200 000	200 000
Dépôt à terme, intérêt à 4,25 %, échéant le 21 juillet 2009	172 477	
	404 536	260 000
Obligations		
Gouvernement du Québec, à des taux variant de 3,9 % à 4,5 %, échéant jusqu'en février 2009	324 815	474 428
Intérêts courus long terme	11 315	17 506
	336 130	491 934
Fonds mutuels (voir note 7)	343 692	430 352
	1 084 358 $	1 182 286 $

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	3 300 $	3 300 $		
Équipement informatique	10 373	7 949	2 424 $	1 480 $
	13 673 $	11 249 $	2 424 $	1 480 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008
(NON VÉRIFIÉ)

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

À compter de 2007, en conformité avec les recommandations du chapitre 3855 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), l'organisme désigne les placements de fonds mutuels comme des placements disponibles à la vente et il les comptabilise à la juste valeur.

	2008	2007
Fonds mutuels		
Valeur précédente	430 352 $	353 749 $
Montants réinvestis	5 679	17 718
Gains (pertes) latent(e)s	(92 339)	58 885
	343 692 $	430 352 $

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Mme Brigitte Portelance, sous ministre associée aux Services correctionnels

J'ai procédé à l'examen du bilan de « Fonds Central de Soutien à la Réinsertion Sociale » au 31 décembre 2008 ainsi que l'état des résultats, des actifs nets et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Mon examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prise de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui m'ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion de vérificateur sur ces états financiers.

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Kevin Parent
Comptable général licencié

Beloeil, le 30 mars 2009

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS
(L.R.Q., c. R-2.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec	719 900 $	719 900 $
Subrogations	529 086	272 962
Reliquats et réclamations liquidées	1 031 301	34 064
Intérêts	123 975	136 683
	2 404 262	1 163 609
CHARGES		
Aide aux bénéficiaires (note 4)	2 146 067	1 424 706
Frais du conseil d'administration :		
Honoraires et avantages sociaux	34 075	35 089
Frais de déplacement et représentation	12 265	3 873
	46 340	38 962
Frais de la permanence du Fonds :		
Traitements et avantages sociaux	236 143	217 590
Services professionnels et administratifs	35 371	32 256
Loyers	30 986	30 725
Messagerie et communication	10 594	8 288
Fournitures et approvisionnement	2 525	2 875
Entretien et réparations	631	481
Autres frais	1 747	785
	317 997	293 000
	2 510 404	1 756 668
DÉFICIT DE L'EXERCICE	(106 142)	(593 059)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	3 098 475	3 691 534
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 992 333 $	3 098 475 $

INFORMATIONS SECTORIELLES (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	116 915 $	80 916 $
Placements temporaires – au coût (note 6)	523 680	2 119 440
Intérêts courus	53 053	108 552
Frais payés d'avance	889	898
	694 537	2 309 806
Placements - au coût (note 6)	2 477 791	873 000
	3 172 328 $	3 182 806 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	116 693 $	39 308 $
Provision pour vacances	21 923	20 548
	138 616	59 856
Provision pour congés de maladie (note 9)	41 379	24 475
	179 995	84 331
EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)		
Maintien des liquidités	300 000	300 000
Couverture des engagements	2 692 333	2 798 475
	2 992 333	3 098 475
	3 172 328 $	3 182 806 $

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
M[e] Jacques Parent, président
M[e] Anne Turgeon, administratrice

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'aide aux recours collectifs, personne morale au sens du Code civil, constitué par la Loi sur le recours collectif (L.R.Q., chapitre R 2.1), a pour objet d'assurer le financement des recours collectifs en la manière prévue par cette loi ainsi que de diffuser des informations relatives à l'exercice de ces recours. Ce financement permet d'apporter l'aide nécessaire pour qu'un recours collectif puisse être exercé ou continué.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1.5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I 3), le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation est l'établissement de la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des états financiers.

Constatation des produits

Les produits de subrogations, de reliquats et de réclamations liquidées sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés.

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits d'intérêts qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Aide aux bénéficiaires

La charge d'aide aux bénéficiaires est comptabilisée dans l'année où l'aide est exigible et payable et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements

Les placements temporaires sont comptabilisés à la moindre valeur (coût – valeur de marché).

Les autres placements à long terme sont comptabilisés à la valeur d'acquisition.

Toute moins value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est à dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3. MODIFICATION DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Depuis le 1er avril 2008, le Fonds établit ses états financiers selon le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les conventions comptables et sur les résultats du Fonds.

4. AIDE AUX BÉNÉFICIAIRES

L'aide aux bénéficiaires versée en 2009 pour les recours collectifs comprend un montant de 181 778 $ (2008 : 166 815 $) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

5. INFORMATIONS SECTORIELLES

	2009			2008		
Secteurs d'activité	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total	Fonctionnement	Aide aux bénéficiaires	Total
Produits						
Subvention du gouvernement du Québec	421 700 $	298 200 $	719 900 $	421 700 $	298 200 $	719 900 $
Subrogations		529 086	529 086		272 962	272 962
Reliquats et réclamations liquidées (1)		1 031 301	1 031 301		34 064	34 064
Intérêts		123 975	123 975		136 683	136 683
Montants à reporter	421 700 $	1 982 562 $	2 404 262 $	421 700 $	741 909 $	1 163 609 $

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Secteurs d'activité	2009 Fonctionnement	2009 Aide aux bénéficiaires	2009 Total	2008 Fonctionnement	2008 Aide aux bénéficiaires	2008 Total
Montants reportés	421 700 $	1 982 562 $	2 404 262 $	421 700 $	741 909 $	1 163 609 $
Charges						
Aide aux bénéficiaires		2 146 067	2 146 067		1 424 706	1 424 706
Frais du conseil d'administration :						
Honoraires et avantages sociaux	34 075		34 075	35 089		35 089
Frais de déplacement et représentation	12 265		12 265	3 873		3 873
	46 340		46 340	38 962		38 962
Frais de la permanence du Fonds :						
Traitements et avantages sociaux	236 143		236 143	217 590		217 590
Services professionnels et administratifs	35 371		35 371	32 256		32 256
Loyers	30 986		30 986	30 725		30 725
Messagerie et communication	10 594		10 594	8 288		8 288
Fournitures et approvisionnement	2 525		2 525	2 875		2 875
Entretien et réparations	631		631	481		481
Autres frais	1 747		1 747	785		785
	317 997		317 997	293 000		293 000
	364 337	2 146 067	2 510 404	331 962	1 424 706	1 756 668
Excédent (Déficit) de l'exercice	57 363 $	(163 505) $	(106 142) $	89 738 $	(682 797) $	(593 059) $

(1) Conformément à la loi, les produits de reliquats et réclamations liquidées sont affectés entièrement à l'aide aux bénéficiaires.

6. PLACEMENTS

	2009	2008
À court terme		
Certificats de placements garantis échéant le 1er février et 31 mars 2010 au taux préférentiel moins 2,5 % et au taux d'intérêt fixe de 0,3 %	300 000 $	400 000 $
Coupon d'Hydro Québec échéant le 22 novembre 2009 au taux d'intérêt de 2,23 %.	223 680	
Obligation à intérêt payable semestriellement au taux de 4,274 % échu le 15 octobre 2008		219 441
Coupon de la Province de Québec à rendement garanti à l'échéance au taux de 4,12 % échu le 21 septembre 2008		1 499 999
	523 680 $	2 119 440 $
À long terme		
Obligations à taux progressif du Québec échéant le 26 septembre 2012 au taux d'intérêt de 6,10 % jusqu'au 25 septembre 2009 et de 6,25 % jusqu'au 25 septembre 2010	873 000 $	873 000 $
Coupon de la Province de Québec garanti à l'échéance au taux d'intérêt de 2,87 % échéant le 1er juin 2010	1 604 791	
	2 477 791 $	873 000 $

7. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds considère essentiel de maintenir les liquidités à un montant de 300 000 $ pour son fonds de roulement. De plus, il a résolu de réserver l'excédent cumulé pour pourvoir aux engagements présents et futurs du Fonds.

8. ENGAGEMENTS

Les engagements du Fonds relatifs à l'aide aux bénéficiaires sont de 2 881 134 $ au 31 mars 2009 (2008 : 2 468 366 $) dont 62 754 $ (2008 : 51 654 $) pour deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

La limite des engagements autorisés par le ministre de la Justice au 31 mars 2009 est de 3 300 000 $, (2008 : 3 300 000 $), dont 300 000 $ (2008 : 300 000 $) sont réservés pour les deux dossiers du tabac (Létourneau et Conseil québécois sur le tabac et la santé).

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime interentreprises de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 11 272 $ (2008 : 9 906 $). Les obligations du Fonds envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

Au cours de l'exercice, le Fonds a modifié sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet d'augmenter de 9 960 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

	2009	2008
Solde au début	24 475 $	19 223 $
Charge de l'exercice	20 870	9 999
Prestations versées au cours de l'exercice	(3 966)	(4 747)
Solde à la fin	41 379 $	24 475 $

Description

Le Fonds dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Fonds.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 p. cent en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Fonds. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	2,50 %
Taux d'actualisation	3,27 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	6 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Fonds estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS D'AIDE AUX RECOURS COLLECTIFS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide aux recours collectifs ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnait qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Parent
Président

Louise Ducharme
Conseillère juridique et secrétaire

Montréal, le 28 juillet 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'aide aux recours collectifs au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Montréal, le 28 juillet 2009

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-35.1)

RÉSULTATS ET SOLDE DU FONDS
de l'année financière terminée le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Primes	89 250 $	97 289 $
Revenus nets de placements (note 3)	301 897	323 896
	391 147	421 185
CHARGES		
Honoraires de vérification	15 000	15 000
Réclamation dépense		401
	15 000	15 401
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	376 147	405 784
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	5 681 357	5 275 573
SOLDE DU FONDS À LA FIN	6 057 504 $	5 681 357 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	4 767 $	32 205 $
Créances	332	90
Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue et intérêts courus	47 139	52 738
Dépôts à participation (note 4)	6 020 266	5 634 769
	6 072 504 $	5 719 802 $
PASSIF		
Charges à payer	15 000 $	16 793 $
Primes perçues d'avance		21 652
	15 000	38 445
SOLDE DU FONDS	6 057 504	5 681 357
	6 072 504 $	5 719 802 $

Cautionnement par police d'assurance (note 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,

Marc A. Gagnon
Président

Yves Lapierre
Secrétaire et directeur général

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre M 35.1).

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, le règlement de litiges qui surviennent dans le cadre de la production et de la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public. La Régie exerce les mêmes fonctions dans le cadre de la mise en marché des produits de la pêche. De plus, elle administre le Fonds d'assurance garantie.

Fonds d'assurance-garantie

Le Fonds d'assurance garantie résulte de l'application par la Régie des garanties de paiement des produits agricoles prévues à la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., chapitre M 35.1, titre III, chapitre XI).

La Régie délivre des cautionnements par police d'assurance aux marchands de lait pour couvrir le paiement des sommes que doit ou pourra devoir un marchand de lait à ses producteurs ou à l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint. Les primes perçues de même que tout autre revenu net applicable à ce Fonds doivent servir exclusivement au paiement des réclamations en vertu des cautionnements délivrés par la Régie. Nul ne peut être marchand de lait s'il ne détient un cautionnement par police d'assurance délivré par la Régie. Le ministre des Finances peut, avec l'autorisation du gouvernement, avancer à la Régie les sommes nécessaires à l'acquittement des obligations de cette dernière en vertu des cautionnements par police d'assurance.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Fonds d'assurance garantie par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie du Fonds d'assurance garantie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Remboursement des réclamations

Les réclamations de producteurs ou de l'organisme chargé d'appliquer un plan conjoint sont comptabilisées lorsqu'elles sont connues. Le montant de ces réclamations est révisé au fur et à mesure que des informations additionnelles sont connues.

Dépôts au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les dépôts sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué de toute moins value durable.

Constatation des produits

Les primes sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles sont exigibles lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Frais d'administration du fonds administré par la Régie

Les frais d'administration du Fonds sont assumés par le Fonds consolidé du revenu à l'exception des honoraires de vérification.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La Régie, à titre d'administrateur du Fons d'assurance garantie, a en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables en septembre 2008 pour les entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes, fait le choix de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 « Résultat étendu », 3855 « Instruments financiers comptabilisation et évaluation », 3862 « Instruments financiers Informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers présentation ». De nouvelles normes concernant les instruments financiers seront publiées ultérieurement par l'ICCA et seront appliquées par le Fonds d'assurance garantie lorsqu'elles seront en vigueur.

3. REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2009	2008
Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à participation	301 082 $	322 563 $
Dépôt à vue	815	1 333
	301 897 $	323 896 $

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION

Les dépôts à participation au Fonds particulier 329 de la Caisse de dépôt et placement du Québec sont exprimés en unités et chaque unité confère à son détenteur une participation proportionnelle à l'avoir net et au revenu net du Fonds particulier 329. Les unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la juste valeur de l'avoir net du Fonds particulier 329 à la fin de chaque mois.

	2009	2008
Nombre d'unités	6 624	6 218
Juste valeur par unité	870 $	1 005 $
Coût d'acquisition des unités	6 020 266 $	5 634 769 $
Juste valeur des unités	5 762 275 $	6 249 696 $

Aucune perte de valeur n'a été constatée au cours de l'exercice compte tenu que la direction de la Régie considère que la baisse de la valeur marchande des dépôts à participation n'est pas permanente.

PCAA de tiers et bancaire

La Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) a établi la juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 en considérant une moins value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION (suite)

Description du PCAA (suite)

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit habituellement disposer alors de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière, dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA pour rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États Unis a déclenché sur les marchés internationaux des perturbations qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsqu'ils sont venus à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et à donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, les PCAA de tiers ont été restructurés et ont donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ces PCAA ont été convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein de ces véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDPQ détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont aussi été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2009 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDPQ détient des investissements, celle ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de non liquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous jacents, et aux écarts de crédit reflétant les conditions du marché au 31 mars 2009. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2009, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité du crédit et son prix. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

Effet sur les résultats du Fonds particulier 329

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, les résultats de placements nets attribués au Fonds particulier 329 relatif aux PCAA est de (235 905 $) (2008 : (129 530 $)) pour un investissement, par l'intermédiaire de la CDPQ, de 716 072 $ (2008 : 705 561 $). Cette quote part des résultats de placements nets est composée :

de la quote part des revenus d'intérêts nets du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés 7 394 $ ((21 952 $) en 2008).

de la quote part des pertes matérialisées de (11 172 $) ((3 581 $) en 2008).

de la quote part des pertes non matérialisées de (232 127 $) ((103 997 $) en 2008).

4. DÉPÔTS À PARTICIPATION (suite)

Effet sur les résultats du Fonds particulier 329 (suite)

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDPQ au 31 mars 2009 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDPQ juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, et du risque de crédit des actifs sous jacents, et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements au cours des périodes ultérieures diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDPQ.

En plus des montants investis dans le PCAA, la CDPQ est sujette à des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote part de ces garanties attribuée au Fonds particulier 329 s'élève à 380 240 $ (288 568 $ en 2008).

Ainsi, la quote part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au Fonds particulier 329 inclut 35 504 $ relatifs aux garantis associées au PCAA (21 448 $ en 2008).

5. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur de l'encaisse, des créances, des dépôts à vue et des charges à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné leur courte période d'échéance. La juste valeur des dépôts à participation est présentée à la note 4.

6. CAUTIONNEMENT PAR POLICE D'ASSURANCE

Les cautionnements par police d'assurance émis par la Régie assurent la valeur du lait acheté ou reçu directement de producteurs au cours des soixante jours précédant immédiatement la date de l'annulation du cautionnement ou de son expiration.

La valeur des cautionnements en vigueur au 31 mars 2009 est évaluée à 439 M$ (31 mars 2008 : 430 M$). Cette valeur a été établie en fonction du total des deux plus fortes réceptions mensuelles de lait et de crème de l'année financière précédente pour l'ensemble des marchands pour lesquels un cautionnement a été émis au cours de l'exercice par la Régie.

De plus, afin de garantir la solvabilité d'un marchand de lait, la Régie exige des conditions additionnelles avant d'émettre un cautionnement par police d'assurance. Pour les nouveaux marchands de lait, ceux en difficulté financière ou pour des compagnies étrangères, des lettres de garanties ou des cautionnements émis par des institutions financières, des compagnies mères ou des filiales sont exigés. La valeur de ces garanties additionnelles ainsi obtenues au 31 mars 2009 totalisent 0,5 M$ (31 mars 2008 : 0,4 M$).

FONDS D'ASSURANCE-GARANTIE ADMINISTRÉ PAR LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance garantie administré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats et du solde du Fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 3 juillet 2009

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE
(L.R.Q., c. A 29.011)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité – note 3)
PRODUITS		
Cotisations au RQAP *	1 343 767	1 233 061
Produits nets de placements (note 4)	4 910	16 837
Intérêts et pénalités sur les cotisations au RQAP	3 350	2 779
	1 352 027	1 252 677
CHARGES		
Prestations du RQAP	1 561 484	1 450 798
Créances irrécouvrables	2 654	1 940
Frais financiers	2	
Frais d'administration attribués par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (notes 3 et 5)	39 855	35 643
	1 603 995	1 488 381
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(251 968)	(235 704)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

* Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
(DÉFICIT CUMULÉ) ACTIF NET AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(26 693)	210 662
Incidence de l'adoption anticipée de la nouvelle norme traitant des actifs incorporels, par le Conseil de gestion de l'assurance parentale (note 3)	(5 288)	(6 939)
Solde retraité	(31 981)	203 723
Insuffisance des produits sur les charges	(251 968)	(235 704)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(283 949)	(31 981)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007 (Retraité note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	16 000	448
Créances (note 6)	109 248	137 072
Avance au ministère des Finances, taux préférentiel moins 2,5 %, sans modalités d'encaissement		10 466
Avance au Conseil de gestion de l'assurance parentale, sans intérêt ni modalités d'encaissement (note 3)	3 705	7 462
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 7)	2 340	199 729
	131 293	355 177
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 8)	55 626	40 514
Dû au ministère des Finances, taux préférentiel, sans modalités de remboursement (note 9)	12 972	
Prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer (note 10)	346 644	346 644
DÉFICIT CUMULÉ	(283 949)	(31 981)
	131 293	355 177

PRESTATIONS FUTURES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE (note 13)
ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Geneviève Bouchard
Présidente directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Fiduciaire du Fonds d'assurance parentale

Éric Lavoie, CA,
Président du comité de planification
et de vérification

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Cotisations au RQAP perçues	1 373 531	1 245 124
Produits nets de placements perçus	5 019	21 997
Intérêts et pénalités sur cotisations au RQAP perçus	3 350	2 779
Prestations du RQAP versées	(1 551 075)	(1 460 429)
Frais d'administration payés au Conseil	(39 855)	(37 294)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'exploitation	(209 030)	(227 823)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances	27 195	18 172
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Acquisition de dépôts à participation	(55 748)	(62 342)
Produit de disposition d'unités de dépôts à participation	223 356	288 512
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	194 803	244 342
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(14 227)	16 519
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	30 574	14 055
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	16 347	30 574

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, OBJET ET FINANCEMENT

Constitution et objet

Le Fonds d'assurance parentale, fiducie d'utilité sociale en vertu du Code civil du Québec, a été institué le 17 juin 2005 par la Loi sur l'assurance parentale (L.R.Q., c. A 29.011), sanctionnée le même jour. Le Conseil de gestion de l'assurance parentale en est le fiduciaire.

Le Fonds est affecté au versement des prestations auxquelles peut avoir droit toute personne en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, ainsi qu'au paiement des obligations du Conseil dans l'exercice de ses fonctions fiduciaires.

Les charges relatives à l'administration du Fonds et les charges relatives au Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale, à l'exception de celles qui sont payées sur les sommes que le Conseil détient en dépôt à un titre autre que fiduciaire, sont assumées par le Fonds.

Financement

La principale source de financement du Fonds est constituée des cotisations perçues par Revenu Québec auprès des employés salariés, de leurs employeurs et des travailleurs autonomes oeuvrant au Québec. En tant que responsable de la gestion du Régime québécois d'assurance parentale, le Conseil fixe la cotisation applicable à ces personnes, sujet à l'approbation du gouvernement.

Le Régime prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et travailleurs admissibles qui se prévalent d'un congé de maternité, d'un congé de paternité, d'un congé parental ou d'un congé d'adoption.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction.

Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations du RQAP au nom du Fonds et les verse à ce dernier sur une base régulière. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Cette estimation vise à comptabiliser les cotisations ultimes de l'exercice sur la base des informations financières connues à ce moment. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse et des soldes bancaires incluant les découverts bancaires, ainsi que des placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDP) sont inscrits à la juste valeur établie par la CDP au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDP selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Les fonds comprennent, d'une part, les dépôts à participation dans un fonds particulier à la CDP et les revenus à recevoir y afférents et d'autre part, des dépôts à vue et les intérêts courus y afférents. Ils constituent des actifs qui ont été désignés de façon irrévocable comme détenus à des fins de transaction à l'exception des dépôts à vue qui sont classés de par leur nature à des fins de transaction. La variation de la juste valeur est inscrite dans les revenus de placements.

Avances

Les avances ont été classées en tant que prêts et créances. À cet effet, l'évaluation ultérieure de celles ci est constatée au coût, amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Une provision pour créances douteuses est constatée lorsque cela est nécessaire.

Dû au ministère des Finances

Le dû au ministère des Finances est classé comme autre passif financier. En conséquence, il est comptabilisé au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres actifs financiers et passifs financiers à court terme

L'encaisse, les créances, les charges à payer et frais courus de même que les prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer, sont détenus ou ont été désignés irrévocablement à des fins de transactions, et à cet égard sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable de ces instruments financiers à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, le Fonds n'a effectué aucune opération ayant une incidence au résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le Fonds a adopté, au 1er janvier 2008, les chapitres 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863, remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels le Fonds est exposé et la façon dont il gère ces risques. Étant donné que les chapitres 3862 et 3863 se limitent à la divulgation d'information additionnelle, il n'y a aucun effet sur les résultats du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Adoption d'une nouvelle norme comptable du Conseil de gestion de l'assurance parentale

Au cours de l'exercice, le Conseil a appliqué, de façon anticipée, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) à l'égard du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne.

Cette application anticipée du chapitre 3064 aux états financiers du Conseil a également des conséquences sur les états financiers des exercices antérieurs du Fonds, puisqu'en vertu de la Loi sur l'assurance parentale, les dépenses du Conseil relatives à l'administration du Fonds, sont à la charge de ce dernier. Les états financiers comparatifs du Fonds de l'exercice 2007 ont été retraités pour tenir compte des effets de l'application rétrospective du chapitre 3064 par le Conseil sur le Fonds, compte tenu de sa loi constitutive. Les effets du changement sont présentés dans le tableau ci dessous.

Effets sur le Fonds d'assurance parentale, augmentation (diminution), sur l'exercice 2007 à la suite de la modification comptable du Conseil de gestion de l'assurance parentale

	2007
Résultats	
Frais d'administration attribués par le Conseil de gestion de l'assurance parentale	(1 651)
Insuffisance des produits sur les charges	(1 651)
Déficit cumulé	
Actif net au début	(6 939)
Déficit cumulé à la fin	5 288
Bilan	
Avance au Conseil de gestion de l'assurance parentale	(5 288)
Déficit cumulé	5 288

4. PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	2008	2007
Dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (1)		
Revenus courants	3 752	16 223
Gains (pertes) réalisés sur placements	(838)	309
	2 914	16 532
Variation de la juste valeur	24	(2 441)
	2 938	14 091
Intérêts		
Dépôts à vue (2)	1 572	2 026
Avances (1) et soldes bancaires (2)	400	720
	4 910	16 837

(1) : Relatif à un instrument financier désigné comme détenu à des fins de transaction

(2) : Relatif à un instrument financier classé comme détenu à des fins de transaction

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

5. FRAIS D'ADMINISTRATION ATTRIBUÉS PAR LE CONSEIL

	2008	2007 (Retraité – note 3)
Traitements et avantages sociaux	1 147	1 203
Soutien et services administratifs du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	300	341
Frais reliés à l'administration du RQAP par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	20 892	20 133
Frais reliés aux activités de soutien informatique par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	5 762	3 490
Frais reliés aux activités de perception des cotisations par Revenu Québec	6 571	6 210
Frais bancaires reliés aux paiements des prestations du RQAP par le ministère des Finances	74	76
Services professionnels	155	86
Autres frais administratifs	250	145
Amortissement des immobilisations corporelles	44	36
Amortissement des actifs incorporels	4 276	3 463
Intérêts sur la dette à long terme	384	460
	39 855	35 643

Les charges effectuées par le Conseil pour l'application de la Loi sur l'assurance parentale sont assumées par le Fonds.

6. CRÉANCES

	2008	2007
Cotisations au RQAP à recevoir	94 359	125 578
Recouvrement de prestations du RQAP à recevoir	9 743	6 220
Déductions à la source payées d'avance – Québec	2 724	2 578
Déductions à la source payées d'avance – Canada	2 358	2 524
Intérêts à recevoir	54	162
Autres	10	10
	109 248	137 072

7. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Dépôts dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue (1)	347	30 126
Dépôts à participation (2)	1 468	169 052
Revenus de placement à recevoir (2)	525	551
	2 340	199 729

(1) : Détenu à des fins de transaction

(2) : Désigné de façon irrévocable à des fins de transaction

7. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Les dépôts à participation dans un fonds particulier à la CDP sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la CDP, à la valeur de marché de l'avoir net du fonds particulier au début de chaque mois. À la clôture de chaque mois, la CDP attribue au fonds particulier le revenu net de placement.

	2008	2007
Dépôts à participation		
Nombre d'unités (en milliers)	3	171
Coût d'acquisition des unités	2 995	170 604
Juste valeur des unités	1 468	169 052

En 2008, le Fonds a disposé de 224 347 unités de dépôts à participation (287 106 unités en 2007) pour un montant de 223 356 112 $ (288 511 643 $ en 2007).

PCAA de tiers et bancaires

La juste valeur des dépôts à participation au 31 décembre 2008 a été établie par la CDP en considérant une moins value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt. Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDP n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsque ceux ci sont venus à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris par la CDP depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, les PCAA de tiers ont été restructurés et ont donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ces PCAA ont été convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 décembre 2008 pour les titres de PCAA de tiers et bancaires dans lesquels la CDP détient des investissements, celle ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de liquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous jacents et aux écarts de crédit reflétant les conditions de marché au 31 décembre 2008. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible à cette date, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

7. FONDS CONFIÉS À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Effet sur les résultats du Fonds d'assurance parentale

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, la quote part des pertes, attribuée au Fonds d'assurance parentale, est de 1 598 000 $ (595 000 $ en 2007) pour un investissement dans les PCAA par l'intermédiaire de la CDP de 3 488 000 $ (3 440 000 $ en 2007). La perte est composée :

- de la quote part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 1 527 000 $ (507 000 $ en 2007);
- de la quote part du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés relativement à ces titres nets des arrérages d'intérêts relativement à ces titres, soit 3 000 $ (70 000 $ en 2007);
- et de la quote part des pertes matérialisées de 68 000 $ (18 000 $ en 2007).

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDP au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDP juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, du risque de crédit des actifs sous jacents et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importance sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices.

En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDP au cours des périodes ultérieures.

La révision de la moins value comptabilisée par la CDP aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le Fonds d'assurance parentale.

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Revenu Québec	667	
Prestations du RQAP à payer et courues	54 959	40 514
	55 626	40 514

9. DÛ AU MINISTÈRE DES FINANCES

Le Fonds dispose d'un crédit autorisé auprès du gouvernement du Québec d'un montant maximum de 50 millions de dollars pour combler ses besoins de liquidités à court terme. Au 31 décembre 2008, le montant utilisé est de 12 971 866 $ (nul au 31 décembre 2007). Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Les intérêts sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Au 31 décembre 2008, le taux préférentiel est de 3,5 %. Ce crédit vient à échéance le 31 mars 2012.

10. PRESTATIONS DE MATERNITÉ, PARENTALES ET D'ADOPTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA À PAYER

Selon l'article 4.5 de l'Entente finale Canada Québec sur le Régime québécois d'assurance parentale, le gouvernement du Québec doit rembourser au gouvernement du Canada la somme des prestations de maternité, parentales et d'adoption versées en 2006 par ce dernier aux prestataires québécois dont la période de prestation a débuté avant le 1er janvier 2006. Cette somme est estimée à 346,6 millions de dollars (346,6 millions de dollars en 2007), incluant les coûts de gestion afférents à ces prestations. L'évaluation finale de ce montant est conditionnelle à la ratification d'une entente administrative à convenir entre les deux parties afin d'établir le montant et de déterminer les modalités du remboursement à effectuer au gouvernement du Canada.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

11. FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	16 000	448
Dépôts à vue (note 7)	347	30 126
	16 347	30 574

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit. Le Fonds procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable des créances et des charges à payer et frais courus indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

Puisque aucune modalité d'encaissement n'est prévue pour l'avance au Conseil de gestion de l'assurance parentale, lequel est apparenté au Fonds, et qu'il n'existe pas de marché pour ce type d'actif, sa juste valeur ne peut être évaluée.

La juste valeur du dû au ministère des Finances et des prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer, ne peut être évaluée étant donné qu'ils n'ont aucune modalité de remboursement et qu'il n'existe pas de marché pour ces types de passifs.

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux prestations du RQAP à payer et courus et aux frais courus auprès du Revenu Québec au 31 décembre 2008, ont une échéance de moins de 6 mois. Le dû au ministère des Finances et les prestations de maternité, parentales et d'adoption du gouvernement du Canada à payer n'ont pas d'échéance déterminée, puisqu'ils n'ont aucune modalité de remboursement.

Le Fonds considère qu'il détient suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et de facilité de crédit, afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque lié aux taux d'intérêt

Le Conseil est exposé à un risque de taux d'intérêt sur le dû au ministère des Finances, puisque le solde porte intérêt à taux variable.

L'effet net, sur les passifs financiers, d'une augmentation ou d'une réduction de taux égale à 1 % au cours de l'exercice aurait eu pour effet d'augmenter ou de réduire de 1 200 $ les résultats de l'exercice du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

13. PRESTATIONS FUTURES DU RÉGIME QUÉBÉCOIS D'ASSURANCE PARENTALE

La valeur présente estimative des paiements futurs en date du 31 décembre 2008, à l'égard des prestations du RQAP postérieures à l'exercice, qui seront effectués relativement aux prestataires ayant présenté une demande de prestations admissible au RQAP au 31 décembre 2008, est évaluée à 546,6 millions de dollars (530 millions de dollars en 2007).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté à son fiduciaire, soit le Conseil de gestion de l'assurance parentale, et n'a conclu aucune opération avec cet apparenté autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations entre apparentés, comptabilisées à la valeur d'échange, sont présentées dans le corps même des états financiers.

15. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu du décret 238 2009 du 18 mars 2009, pour combler ses besoins de liquidités à court terme le Fonds dispose de l'institution d'un régime d'emprunt lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, jusqu'à concurrence d'un montant total de 300 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2010.

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale (Conseil), à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance parentale (Fonds), est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds, y compris de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel de gestion est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont adéquatement protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil reconnait qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Conseil doit faire préparer annuellement une évaluation actuarielle de l'application des dispositions de la Loi sur l'assurance parentale et de l'état de compte relatif au Régime québécois d'assurance parentale (Régime).

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Le comité de planification et de vérification assiste le conseil d'administration dans ces tâches. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général, examine les états financiers et en recommande l'approbation par le conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du Vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut rencontrer, sans aucune restriction, le comité de planification et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Geneviève Bouchard
Présidente directrice générale
Conseil de gestion de l'assurance parentale
Fiduciaire du Fonds d'assurance parentale

Étienne Sabourin, CA, MBA
Gestion financière
Conseil de gestion de l'assurance parentale

Québec, le 3 avril 2009

FONDS D'ASSURANCE PARENTALE

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance parentale au 31 décembre 2008 et les états des résultats et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil de gestion de l'assurance parentale, à titre de fiduciaire. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare, qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA, auditeur

Québec, le 3 avril 2009

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE
(L.R.Q., c. D 7.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Cotisations des employeurs	27 932	24 229
Intérêts	1 917	2 620
Contribution du gouvernement du Canada (note 3)	1 156	780
Droits et frais	1 023	784
	32 028	28 413
CHARGES		
Subventions aux employeurs (note 4)	13 440	11 370
Subventions Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail	1 521	1 026
Frais de gestion (note 5)	3 225	3 243
Frais de perception des cotisations	552	529
Promotion et publicité	17	29
	18 755	16 197
EXCÉDENT	13 273	12 216
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	83 096	70 880
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	96 369	83 096

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 6)	1 008	565
Placements (note 7)	70 188	57 460
Cotisations des employeurs à recevoir	26 619	25 510
Créances (note 8)	880	668
Frais payés d'avance	304	228
	98 999	84 431
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	2 630	1 335
EXCÉDENT CUMULÉ	96 369	83 096
	98 999	84 431

ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean Luc Trahan
Président
Commission des partenaires du marché du travail

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Loi favorisant le développement de la formation de la main d'œuvre (L.R.Q., c. D 7.1) a été modifiée le 8 juin 2007 par le projet de loi no 5, Loi modifiant la Loi favorisant le développement de la formation de la main d'œuvre et d'autres dispositions législatives, devenant ainsi la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre. Ainsi, le Fonds national de la formation de la main d'œuvre a été remplacé par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'œuvre, ci après nommé « Fonds », qui est constitué par cette loi. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'article 3 de l'entente intervenue le 12 février 2008 entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail et de l'article 7.1 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail, l'administration du Fonds a été déléguée à la Commission des partenaires du marché du travail.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal poste nécessitant des estimations et des hypothèses est celui des cotisations des employeurs. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire utile pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'année financière.

Instruments financiers

Le Fonds a fait le choix, en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables en septembre 2008 pour les entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes, de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3862 – Instruments financiers – information à fournir et 3863 – Instruments financiers – présentation. De nouvelles normes concernant les instruments financiers seront publiées ultérieurement par l'ICCA et seront appliquées par le Fonds lorsqu'elles seront en vigueur.

Cotisations des employeurs

En vertu des dispositions de sa loi constitutive, tout employeur dont la masse salariale excède le montant fixé par règlement est tenu de verser au Fonds une cotisation correspondant à la différence entre un montant de participation minimale et les charges de formation admissibles pour l'année civile. Les cotisations des employeurs sont perçues par le ministre du Revenu pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction du montant déclaré par les employeurs pour la dernière année civile. Celles ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux produits de cotisations des employeurs dans l'exercice où elles sont connues.

Intérêts, droits et frais

Les intérêts, droits et frais sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des contributions

Les contributions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, le cas échéant. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées par le Fonds et que les employeurs ont satisfait les conditions d'admissibilité. Si des subventions ont été versées en trop, le recouvrement de celles ci est porté en diminution de la charge au cours de l'exercice où elles sont recouvrées ou à recevoir.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, constituées d'équipement informatique, sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire sur une période de 3 ans.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La contribution du gouvernement du Canada est relative à l'Accord entre le gouvernement du Canada et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) concernant l'Initiative d'innovation en matière de compétences en milieu de travail (ICMT). Selon cet accord d'une durée de trois ans et ayant débuté en 2007 2008, le gouvernement du Canada, la CPMT et les partenaires de la CPMT financeront respectivement 69 %, 22 % et 9 % des coûts admissibles à la fin des projets. La contribution des partenaires de la CPMT ne fait pas partie des états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'œuvre, compte tenu qu'ils assument directement leur contribution.

4. SUBVENTIONS AUX EMPLOYEURS

	2009	2008
Subventions relatives à l'exercice en cours	13 774	12 597
Ajustements connus de l'exercice :		
Subventions versées en trop recouvrées	(364)	(1 261)
Subventions versées en trop non recouvrables	30	34
	13 440	11 370

5. FRAIS DE GESTION

Comme le prévoit la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'oeuvre, la Commission des partenaires du marché du travail a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds à la rémunération et aux charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 52 employés à temps complet pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009 (53 au 31 mars 2008). Ces employés doivent voir à l'information, la promotion et l'application de la loi et de ses règlements ainsi qu'à l'administration du Fonds.

La portion des frais de gestion reçus à titre gratuit du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale n'est pas présentée aux états financiers du Fonds.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

6. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, lequel est nul au 31 mars 2009 (2,75 % au 31 mars 2008) et ne comporte aucune modalité d'encaissement.

7. PLACEMENTS

Les placements sont constitués d'acceptations bancaires échéant entre le 14 avril et le 28 mai 2009 à des taux variant entre 0,51 % et 0,54 % (entre 3,53 % et 3,78 % au 31 mars 2008).

8. CRÉANCES

	2009	2008
Contribution du gouvernement du Canada	625	391
Subventions aux employeurs versées en trop	154	157
Secrétariat du Conseil du trésor	82	75
Intérêts – Placements	18	37
Intérêts – Fonds consolidé du revenu	1	8
	880	668

9. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	4	4		

Au 1er avril 2008, le Fonds a cédé pour une valeur nulle au Centre de services partagés du Québec, par le biais du Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, une partie de l'équipement informatique complètement amorti.

10. ENGAGEMENTS

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main d'œuvre. Le solde des engagements au 31 mars 2009 s'établit à 31 072 961 $ (17 158 346 $ au 31 mars 2008) et un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 398 599 $ pourrait être payé.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, à l'exception des services reçus à titre gratuit par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, lesquels sont comptabilisés à leur valeur d'échange, soit à une valeur nulle. Ces opérations ne sont pas divulguées directement aux états financiers. La transaction de vente d'immobilisations conclue entre les apparentés est comptabilisée à la valeur comptable du cédant et présentée à la note 9.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des actifs et passifs à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'OEUVRE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'oeuvre ont été dressés par la direction du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Luc Trahan
Président
Commission des partenaires du marché du travail

Montréal, le 23 juillet 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'oeuvre au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA, auditeur

Québec, le 23 juillet 2009

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M 30.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Subsides – Bourses et subventions (note 4)	93 444 361 $	91 009 865 $
Intérêts et autres produits (note 5)	2 621 824	2 282 663
	96 066 185	93 292 528
CHARGES		
Bourses et subventions octroyées (note 6)	89 676 530	85 891 598
Frais de fonctionnement (note 7)	5 651 946	5 102 853
	95 328 476	90 994 451
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	737 709 $	2 298 077 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	3 449 914 $	1 151 837 $
Excédent des produits sur les charges	737 709	2 298 077
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	4 187 623 $	3 449 914 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse (note 13)	772 065	$	1 149 436	$
Dépôts à terme (1,73 % à 3,11 % échéant entre le 21 septembre 2009 et le 15 janvier 2010) (note 13)	40 279 785		28 169 150	
Intérêts courus	364 706		523 822	
Débiteurs (note 9)	895 732		49 201	
Frais payés d'avance	49 380		55 899	
	42 361 668		29 947 508	
Immobilisations corporelles (note 10)	1 102 191		883 147	
	43 463 859	$	30 830 655	$
PASSIF				
À court terme				
Bourses et subventions à payer	5 635 331	$	5 451 728	$
Créditeurs et charges à payer (note 11)	886 166		922 882	
Apports reportés (note 12)	14 545 251		9 432 759	
	21 066 748		15 807 369	
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	41 763		66 817	
Fonds spécial de recherche (note 13)	18 167 725		11 506 555	
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (note 8)	4 187 623		3 449 914	
	43 463 859	$	30 830 655	$

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Yves Joanette, Ph. D.
Jacques Hendlisz

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds de la recherche en santé du Québec est une corporation constituée en vertu de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. (L.R.Q., chapitre M 30.01). Il a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement, au moyen de subventions et de bourses, la recherche, la formation et le perfectionnement de chercheurs dans le domaine de la santé. De plus, il met en œuvre les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par une autre loi ou, avec l'autorisation du gouvernement et aux conditions que ce dernier détermine, les programmes d'aide financière qui lui sont confiés par un ministère ou par un organisme public.

En vertu de l'article 48 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le Fonds de la recherche en santé du Québec est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Les états financiers du Fonds sont préparés par la direction. La présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses et la durée de vie des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les subsides non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subsides affectés par le gouvernement aux octrois de bourses et de subventions sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Bourses et subventions octroyées

Les bourses et les subventions sont inscrites lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité des versements de l'octroi. Les annulations ou les remboursements de bourses et de subventions octroyées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire applicable sur leur durée de vie utile estimative, soit 5 ans pour le mobilier et l'équipement, 3 ans pour l'équipement informatique et les logiciels, et sur la durée résiduelle du bail pour les améliorations locatives.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter cette baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reçus du gouvernement du Québec relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et constatés à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

État des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1[er] avril 2008, le fonds établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Ce changement n'a eu aucun effet sur les conventions comptables utilisées par le Fonds et aucune incidence sur ses résultats et son excédent cumulé.

4. SUBSIDES - BOURSES ET SUBVENTIONS

	2009	2008
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*	74 503 417 $	72 752 004 $
Régie de l'assurance maladie du Québec*	13 150 000	11 812 435
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*	4 358 846	4 582 214
Institut de recherche Robert Sauvé en santé et en sécurité du travail	33 000	33 000
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*	467 500	467 500
Newton Foundation		250 000
Centre hospitalier Ste Justine		1 252
Pfizer	300 000	300 000
AstraZeneca	263 825	254 500
Virement des apports reportés afférents aux immobilisations	25 054	48 535
	93 101 642	90 501 440
Autres	342 719	508 425
	93 444 361 $	91 009 865 $

* Apparentés sous contrôle commun

5. INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS

	2009	2008
Intérêts sur dépôts bancaires et à terme	1 121 603 $	1 250 004 $
Annulations et remboursements de bourses et de subventions	358 043	307 350
Frais administration	709 820	605 705
Autres	432 358	119 604
	2 621 824 $	2 282 663 $

6. BOURSES ET SUBVENTIONS OCTROYÉES

	2009	2008
Bourses de formation	13 456 769 $	11 638 513 $
Bourses de carrière	19 869 276	19 609 888
Subventions de recherche	12 044 529	10 729 369
Programmes d'échanges internationaux	138 708	125 428
Subventions de groupes, centres et réseaux thématiques	44 167 248	43 788 400
	89 676 530 $	85 891 598 $

7. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	3 211 527 $	2 908 964 $
Honoraires professionnels	326 225	314 212
Frais de déplacement et de séjour	257 637	196 377
Locaux	780 016	785 109
Frais de bureau	227 118	206 331
Entretien et réparations	376 078	385 506
Amortissement du mobilier et de l'équipement	16 129	36 981
Amortissement des améliorations locatives	24 153	24 311
Amortissement de l'équipement informatique et des logiciels	433 063	245 062
	5 651 946 $	5 102 853 $

8. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

Le conseil d'administration du Fonds a affecté des actifs nets de 4 187 623 $ au 31 mars 2009 (3 449 914 $ au 31 mars 2008) relativement à des bourses et des subventions qui seront octroyées au cours du prochain exercice ainsi qu'à des frais de fonctionnement. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2009	2008
Subventions		3 294 914 $
Projets de développement stratégiques innovants	1 500 000 $	
Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation portion groupes et réseaux	1 396 000	
Bourses et subventions	891 623	
Frais de fonctionnement	400 000	155 000
	4 187 623 $	3 449 914 $

9. DÉBITEURS

	2009	2008
Manitoba Health Research Council	98 000 $	
Nova Scotia Health Research Foundation	27 500	
Institut de recherche en santé du Canada	75 241	
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*	35 000	
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation*	68 250	
Ontario Institute for Cancer Research		14 000 $
Conseil de recherches en sciences naturelles et genie du Canada	507 144	
Autres	84 597	35 201
	895 732 $	49 201 $

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	96 500 $	49 782 $	46 718 $	37 351 $
Améliorations locatives	273 009	177 496	95 513	66 841
Équipement informatique et logiciels	1 672 221	712 261	959 960	778 955
	2 041 730 $	939 539 $	1 102 191 $	883 147 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 692 389 $ (2008 : 735 788 $).

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2009	2008
Fournisseurs et charges à payer	623 037 $	483 169 $
Salaires et avantages sociaux à payer	251 023	259 674
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*		2 199
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies*	2 868	3 000
Université McGill		174 840
Autres	9 238	
	886 166 $	922 882 $

* Apparentés sous contrôle commun

12. APPORTS REPORTÉS

	2009	2008
Programmes protégés	3 024 979 $	3 189 994 $
Soutien à la recherche en santé des populations rurales et semi-rurales		90 000
Programme national des urgences	736 788	1 020 288
Pfizer	4 193 950	2 800 000
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation – Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation	1 555 705	913 321
Société de recherche sur le cancer	1 275 000	
Programme de lutte contre le cancer	1 465 000	
Consortium pour le développement de la recherche en traumatologie	650 000	
Autres	1 643 829	1 419 156
	14 545 251 $	9 432 759 $

Les apports de l'exercice s'élèvent à 14 952 630 $ (2008 : 10 852 651 $). Les montants constatés à titre de produits de l'exercice s'élèvent à 9 840 138 $ (2008 : 6 994 325 $).

13. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE

Ce poste représente des montants reçus d'entreprises du secteur privé pour la constitution d'un fonds spécial de recherche. Le Fonds de la recherche en santé du Québec agit à titre de fiduciaire des sommes y étant déposées.

En vertu des protocoles d'entente, 86 % des intérêts générés par les fonds de pharmacologie et d'hypertension doivent servir à verser des bourses à des chercheurs boursiers dans les domaines de la pharmacologie et de l'hypertension. Également, 4 % des intérêts sont versés au Fonds de la recherche en santé du Québec à titre de frais d'administration et le solde, soit 10 %, est attribué au capital.

En vertu du protocole d'entente, tous les intérêts provenant du fonds d'innovation Pfizer-FRSQ et revenus provenant de la contribution financière de Pfizer doivent être utilisés qu'aux seules fins des activités du Fonds d'innovation Pfizer-FRSQ. Toutefois, Pfizer autorise le FRSQ à percevoir à titre de frais d'administration reliés à la gestion du Fonds d'innovation et de l'organisation des concours afférents à ses activités les intérêts et revenus accumulés dans le Fonds d'innovation jusqu'à concurrence et n'excédent pas 5 % du montant des subventions accordées annuellement par le Fonds d'innovation Pfizer-FRSQ.

Les montants qui composent ce fonds se répartissent comme suit :

	2009	2008
Pharmacologie		
Capital		460 450 $
Intérêts cumulés		304 861
		765 311
Hypertension		
Capital	553 777 $	551 638
Intérêts cumulés	93 309	74 909
	647 086	626 547
Fonds d'innovation Pfizer-FRSQ		
Capital	17 000 000	10 000 000
Intérêts cumulés	520 639	114 697
	17 520 639	10 114 697
	18 167 725 $	11 506 555 $

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

13. FONDS SPÉCIAL DE RECHERCHE (suite)

Évolution du solde de Fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Solde au début	11 506 555 $	1 366 093 $
Augmentation		
Intérêts sur dépôts à terme	451 688	154 642
Fonds d'innovation Pfizer – FRSQ	7 000 000	10 000 000
Diminution		
Pharmacologie	(789 662)	
Bourses octroyées		(12 098)
Frais d'administration – FRSQ	(856)	(2 082)
Solde à la fin	18 167 725 $	11 506 555 $

Bilan
au 31 mars 2009

	2009	2008
Actif		
À court terme		
Encaisse	498 $	12 494 $
Dépôts à terme et intérêts courus (2,00 % et 2,53 % échéant entre le 23 octobre 2009 et le 22 décembre 2009)	18 168 177	11 508 241
	18 168 675 $	11 520 735 $
Passif		
À court terme		
Transfert Bancaire	94 $	
Chercheur boursier à payer		12 098 $
Frais d'administration à payer	856	2 082
Solde de fonds	18 167 725	11 506 555
	18 168 675 $	11 520 735 $

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. ENGAGEMENTS

Le Fonds est engagé par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 15 mars 2012 pour des locaux administratifs et des photocopieurs. Ces baux comportent, dans certain cas, une option de renouvellement de dix ans.

La charge de loyer et de location de photocopieur de l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 754 087 $. Les paiements minimums futurs des trois prochains exercices s'établissent comme suit :

2010	792 812 $
2011	801 372
2012	203 279
	1 797 463 $

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2009, le taux de cotisation pour le RREGOP est resté stable à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE à 10,54 %.

Les cotisations du Fonds imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 120 416 $ (2008 : 89 128 $). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de la recherche en santé du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yves Joanette
Président-Directeur général

Gilbert Tordjman
Directeur général adjoint

Montréal, le 8 mai 2009

FONDS DE LA RECHERCHE EN SANTÉ DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds de la recherche en santé du Québec au 31 mars 2009, l'état des résultats ainsi que l'état de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'adoption des normes comptables du secteur public expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 8 mai 2009

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES
(L.R.Q., c. A-10)

RÉSULTATS ET SURPLUS CUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Contributions des clients des agents de voyages	10 872 208 $	11 006 515 $
Contributions des grossistes		1 654 424
Revenus de placements	446 547	1 236 536
Contributions annulées (note 4)	81	6 856
	11 318 836	13 904 331
CHARGES		
Réclamations et frais de fiducie nets	445 334	(162 675)
Frais d'administration – Office de la protection du consommateur	235 000	124 434
– autres	85 636	163 941
Intérêts sur la dette à long terme		70 204
Diminution de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	5 057 142	
	5 823 112	195 904
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 495 724	13 708 427
SURPLUS CUMULÉ AU DÉBUT	32 144 638	18 436 211
Ajustement lié à l'adoption d'une norme comptable au 1er avril 2008 (note 3)	762 496	
SURPLUS CUMULÉ À LA FIN	38 402 858 $	32 144 638 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie	763 257	$	635 237	$
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	1 801 019		3 302 496	
Revenus de placements à recevoir	95 485		128 380	
Créances (note 5)	2 538 654		2 609 346	
	5 198 415		6 675 459	
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 6)	33 709 035		26 035 214	
	38 907 450	$	32 710 673	$
PASSIF				
À court terme				
Réclamations et frais à payer	504 592	$	551 683	$
Contributions de base (note 7)			14 352	
	504 592		566 035	
SURPLUS CUMULÉ	38 402 858		32 144 638	
	38 907 450	$	32 710 673	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Louis Borgeat
Président de l'Office de la protection
du consommateur

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	5 495 724 $	13 708 427 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Diminution de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	5 057 142	
Capitalisation des intérêts sur les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(500 521)	(1 150 157)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Revenus de placements à recevoir	32 895	(29 296)
Créances	70 692	335 333
Réclamations et frais à payer	(47 091)	(609 853)
	4 613 117	(1 453 973)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	10 108 841	12 254 454
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(10 262 354)	(8 500 000)
Produit de disposition de dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec	12 264 352	6 649 226
Acquisition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(12 264 352)	(6 649 226)
Produit de disposition de dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	295 885	
Diminution des contributions de base remboursées d'avance		25 000
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(9 966 469)	(8 475 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		(2 400 000)
Remboursement des contributions de base	(14 352)	(1 540 823)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(14 352)	(3 940 823)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	128 020	(161 369)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	635 237	796 606
TRÉSORERIE À LA FIN	763 257 $	635 237 $
INTÉRÊTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE		70 204 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

Le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (le « Fonds ») a été institué le 11 novembre 2004 par le Règlement sur les agents de voyages en vertu de la Loi sur les agents de voyages (L.R.Q., chapitre A-10, r. 1). Cette loi est administrée par le président de l'Office de la protection du consommateur. Le Fonds a pour but l'indemnisation ou le remboursement des clients des agents de voyages, tenus de contribuer au Fonds, en cas d'insuffisance du cautionnement individuel d'un agent de voyages.

Les sommes requises pour les opérations du Fonds proviennent, en premier lieu, des clients des agents de voyages détaillants, tel qu'il est spécifié à l'article 39 du règlement, et en second lieu, des agents de voyages grossistes, tel qu'il est indiqué à l'article 41 du règlement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont l'établissement de la juste valeur des instruments financiers et des réclamations à payer. Les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur.

Constatations des produits

Les contributions des clients des agents de voyages et des grossistes sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Réclamations et frais de fiducie nets

Des estimations individuelles de perte sont fournies pour chaque réclamation. Une provision est alors établie. Les estimations sont revues et mises à jour régulièrement et tout redressement qui en résulte est inclus dans les résultats de l'exercice où il est connu.

Frais d'administration

Les frais d'administration comprennent les frais relatifs aux opérations de placement ainsi que les frais de perception, de déboursement et de comptabilisation des transactions qui sont facturés par l'Office de la protection du consommateur (« OPC »). Les frais facturés par l'OPC sont constitués de salaires et autres frais afférents.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs et des passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par le Fonds.

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure (suite)

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction (suite)

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Le Fonds a classé comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction la trésorerie et les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec. De plus, les revenus de placements à recevoir, les créances, les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec et les réclamations et frais à payer ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction.

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Le 1er avril 2008, le Fonds a adopté les normes suivantes du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA) : le chapitre 3855 – « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », le chapitre 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et le chapitre 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

L'application de ces normes s'est faite de façon prospective sans retraitement des états financiers comparatifs.

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers, assujettis au chapitre 3855, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, détenus jusqu'à échéance ou prêts et créances. Les passifs financiers, assujettis au chapitre 3855, sont classés dans l'une des catégories suivantes : détenus à des fins de transaction ou autres passifs financiers.

Le chapitre 3855 permet aux entités de désigner tout instrument financier comme détenu à des fins de transaction lors de sa comptabilisation initiale ou lors de l'adoption de cette norme, et ce, même si cet instrument financier ne répond pas à la définition d'un instrument financier détenu à des fins de transaction. Les instruments financiers classés détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur doivent avoir une juste valeur fiable. Le classement des instruments financiers est présenté à la note 2.

Incidence de l'adoption du chapitre 3855

Les ajustements à la juste valeur attribuables à la classification à titre d'instruments détenus à des fins de transaction de certains actifs sont reconnus dans le solde d'ouverture du surplus cumulé en date du 1er avril 2008 conformément aux dispositions transitoires prévues. L'incidence est une augmentation du surplus cumulé de 762 496 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers – comptabilisation et évaluation (suite)

Incidence de l'adoption du chapitre 3855 (suite)

Les ajustements faits par suite de l'adoption du chapitre 3855 sont résumés dans le tableau suivant :

	Au 31 mars 2008	Incidence de la modification comptable	Au 1er avril 2008
Actif à court terme	6 675 459 $		6 675 459 $
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec	26 035 214	762 496 $	26 797 710
	32 710 673 $	762 496 $	33 473 169 $
Passif	566 035 $		566 035 $
Surplus cumulé	32 144 638	762 496 $	32 907 134
	32 710 673 $	762 496 $	33 473 169 $

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

Les chapitres 3862 et 3863 établissent les normes de présentation pour les instruments financiers et précisent quelles sont les informations à fournir à leur sujet. L'adoption de ces chapitres a été reflétée à la note 8.

4. CONTRIBUTIONS ANNULÉES

Les contributions annulées représentent les contributions de base qui n'ont jamais été réclamées dans les délais prescrits par les agents de voyages ayant cessé leurs activités.

5. CRÉANCES

	2009	2008
Agences de voyages	2 180 242 $	2 462 961 $
Administrateurs provisoires	358 412	146 385
	2 538 654 $	2 609 346 $

6. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Les dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec (« CDPQ ») sont composés d'unités qui sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois.

	2009	2008
Nombre d'unités	39 201	26 595
Coût d'acquisition des unités	38 003 681 $	26 035 214 $
Juste valeur des unités	33 709 035 $	26 797 710 $
Juste valeur par unité	860 $	1 008 $

6. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) de tiers et bancaire (information produite à partir des états financiers du fonds particuliers 333 de la Caisse de dépôt et placement du Québec)

La CDPQ a établi la juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 en considérant une moins value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et qui ont fait l'objet d'une restructuration.

Description du PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit habituellement disposer alors de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière, dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA pour rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États Unis a déclenché sur les marchés internationaux des perturbations qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsqu'ils sont venus à échéance.

Efforts de restructuration

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention des décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, les PCAA de tiers ont été restructurés et ont donné lieu à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ces PCAA ont été convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein de ces véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDPQ détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral important de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont aussi été restructurées au cours de 2008.

Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2009 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDPQ détient des investissements, celle ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de non liquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous jacents, et aux écarts de crédit reflétant les conditions du marché au 31 mars 2009. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2009, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité du crédit et son prix. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

6. DÉPÔTS À PARTICIPATION À UN FONDS PARTICULIER DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

Effet sur les résultats du fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la quote part des charges, attribuée au fonds particulier, est de 829 000 $ (2008 : 454 000 $) pour un investissement dans les PCAA, par l'intermédiaire de la CDPQ, de 2 513 000 $ (2008 : 2 477 000 $). Cette quote part des charges est composée :

- de la quote part de la perte non matérialisée sur ces titres, soit 815 000 $ (365 000 $ en 2008);
- de la quote part des revenus (frais) d'intérêts relativement au PCAA de tiers et bancaire, net du renversement des intérêts payés à des portefeuilles spécialisés de 26 000 $ (78 000 $ en 2008);
- de la quote part des pertes matérialisées de 40 000 $ (11 000 $ en 2008).

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDPQ au 31 mars 2009 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDPQ juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, et du risque de crédit des actifs sous jacents, et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements au cours des périodes ultérieures diffère considérablement des estimations actuelles de la direction de la CDPQ.

La révision de la moins value comptabilisée par la CDPQ aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds particulier.

Dans ses états financiers, la Caisse souligne également des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaires. La quote part de ces garanties attribuée au fonds particulier s'élève à 1 328 000 $ (2008 : 1 013 000 $).

Ainsi, la quote part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds particulier mentionnée précédemment, inclut une somme de 124 000 $ relative à ces garanties associées au PCAA (2008 : 75 000 $).

7. CONTRIBUTIONS DE BASE

	2009	2008
Détaillants		10 912 $
Grossistes		3 440
		14 352 $

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée aux résultats nets pour la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

La trésorerie, les dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec, les revenus de placements à recevoir, les créances, les réclamations et frais à payer sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur des dépôts à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « CDPQ ») est établie par la CDPQ au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses ainsi que ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Caisse selon des méthodes d'évaluation couramment employées. Par conséquent, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans la « ***Variation de la juste valeur des dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec*** » à l'état des résultats.

Informations complémentaires sur les risques financiers

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit du Fonds correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs se concentre dans un seul secteur d'activité soit celui des agents de voyages.

La direction estime que le Fonds n'est pas exposé à un risque de crédit important par le fait que le Fonds transige avec un nombre important de clients, lesquels remettent en majorité le paiement de la contribution au Fonds dans les délais requis.

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

		2009
Créances non en souffrance		2 435 385 $
Créances en souffrance		
Moins de 30 jours	13 521 $	
De 30 à 60 jours	14 501	
Plus de 60 jours	75 247	103 269
		2 538 654 $

Aucune provision pour créances douteuses n'a été inscrite sur les créances au 31 mars 2009 puisque le solde des créances en souffrance de plus de 60 jours est jugé non important.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Aucune analyse de sensibilité n'a été faite car une variation du taux d'intérêt de 0,5 % n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de l'exercice.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Informations complémentaires sur les risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 mars 2009, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt se résume comme suit :

Trésorerie :	sans intérêt
Dépôts à vue au fonds général de la Caisse de dépôt et placement du Québec :	intérêt variable
Revenus de placements à recevoir :	sans intérêt
Créances :	sans intérêt
Dépôts à participation à un fonds particulier de la Caisse de dépôt et placement du Québec :	sans intérêt
Réclamations à payer :	sans intérêt
Contributions de base :	sans intérêt

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour faire respecter les obligations financières de l'entité.

Afin de contrer ce risque, des prévisions à l'égard des besoins de liquidités du Fonds sont effectuées mensuellement et les transferts nécessaires sont faits auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Pour assurer les besoins de liquidité, le Fonds conserve en moyenne un million de dollars dans sa trésorerie afin de parer à toutes fermetures d'agences de voyages ou bien défaut de fournisseurs de service.

Le Fonds est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée et à long terme. Le Fonds paie généralement ses créances à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. La valeur d'un instrument financier est influencée par la variation de certains paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, le cours boursier, de même que par leur volatilité.

Pour gérer ce risque, le Fonds dispose d'une entente de service avec la Caisse et d'une politique de placement qui précise le cadre de gestion des sommes déposées. Cette politique détermine les normes générales de répartition de l'actif, en définissant le portefeuille de référence et en traduisant ainsi les besoins du Fonds en matière de rendement attendu et de risque acceptable dans le contexte des marchés financiers. Elle fixe également les limites aux déviations de répartition de l'actif que peut effectuer la Caisse dans sa gestion active ainsi que les attentes du Fonds en matière de valeur ajoutée par rapport au portefeuille de référence retenu.

La Caisse présente l'information suivante relativement à la gestion du risque de marché dans les états financiers vérifiés du fonds particulier 333.

> « Le risque de marché de la Caisse est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours d'une période selon le niveau de confiance déterminé. La Caisse utilise un niveau de confiance de 84 % dans son calcul. […]

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Informations complémentaires sur les risques financiers (suite)

Risque de marché (suite)

La Caisse utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Un horizon de 800 jours d'observation des facteurs de risque, tels que la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour estimer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. La méthode de simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Cette méthode nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'estimation du rendement des instruments soient disponibles. Dans l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Deux types de risque sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence de la Caisse est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actif qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions de leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actif. Par le fait même, le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la Caisse. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la Caisse et le portefeuille de référence visé par les déposants.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la Caisse dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence de la Caisse, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement [...]. »

Au 31 mars 2009, le risque absolu et le risque actif au fonds 333 sont respectivement de 777 et de 266 points centésimaux.

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté à tous les ministères, aux fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception des frais d'administration. En effet, le service des permis de l'Office de la protection du consommateur assume l'ensemble des frais d'administration du Fonds. Ils sont par la suite refacturés par l'Office à l'aide d'une méthode de répartition basée sur les coûts réels. Au 31 mars 2009, les montants refacturés s'élèvent à 235 000 $ (124 434 $ au 31 mars 2008).

FONDS D'INDEMNISATION DES CLIENTS DES AGENTS DE VOYAGES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (le « Fonds ») ont été dressés par la direction de l'Office de la protection du consommateur (« OPC »), qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les chapitres du Rapport annuel de gestion de l'Office de la protection du consommateur concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, le Secrétariat général de l'OPC maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Secrétariat général reconnaît qu'il est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et aux règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Secrétariat général ainsi que les membres de l'OPC pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le chef du service des permis,
André Derome

Le président de l'Office de la protection
du consommateur,
Louis Borgeat

Québec, le 12 juin 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (le « Fonds ») au 31 mars 2009, l'état des résultats et surplus cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au président de l'Office de la protection du consommateur. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le Secrétariat général de l'Office de la protection du consommateur, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 12 juin 2009

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS
(L.R.Q., c. A-33.2)

RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Cotisations	10 928	6 432
Intérêts	4	111
Revenus de subrogation	387	338
	11 319	6 881
CHARGES		
Indemnisations (note 10)	4 617	1 781
Salaires et avantages sociaux (note 3)	674	790
Frais de déplacements	8	3
Services professionnels	236	287
Frais d'administration (note 4)	872	910
Frais financiers	518	578
Autres	22	4
	6 947	4 353
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	4 372	2 528

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	(31 965)	(34 493)
Excédent des produits sur les charges	4 372	2 528
SOLDE À LA FIN (note 5)	(27 593)	(31 965)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	78	7
Placements (note 7)	150	150
Créances (note 8)	634	904
Frais payés d'avance	7	7
	869	1 068
Effets à recevoir en subrogation, sans intérêt, échéant en 2015	90	134
	959	1 202
PASSIF		
Passif à court terme		
Charges à payer (note 9)	59	378
Avance de l'Autorité, portant intérêt à des taux se situant entre 2,90 % et 3,60 %, remboursable selon les surplus de liquidité dégagés	6 785	8 614
Provision pour indemnisations (note 10)	14 322	10 928
Produits reportés	7 386	6 705
	28 552	26 625
Avance de l'Autorité, portant intérêt à des taux se situant entre 4,53 % et 4,88 % en 2008, remboursables selon les surplus de liquidité dégagés		6 542
	28 552	33 167
SOLDE DE FONDS (note 5)	(27 593)	(31 965)
	959	1 202

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jean St-Gelais
Président-directeur général
Autorité des marchés financiers

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration
Autorité des marchés financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	4 372	2 528
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	270	696
Frais payés d'avance		1
Effets à recevoir en subrogation	44	(111)
Charges à payer	(319)	26
Provision pour indemnisations	3 394	(29 843)
Produits reportés	681	3 488
	4 070	(25 743)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 442	(23 215)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(150)	(1 300)
Produit de disposition de placements	150	9 364
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		8 064
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Avance de l'Autorité		22 231
Remboursement de l'avance de l'Autorité	(8 371)	(7 075)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 371)	15 156
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	71	5
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7	2
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	78	7

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprend :

Encaisse	78	7

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers est un fonds constitué en vertu de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, sanctionnée le 20 juin 1998 par l'Assemblée nationale. À partir du 1er octobre 1999, ce fonds a pris la relève des fonds correspondants créés en vertu de la Loi sur les intermédiaires de marché.

Au 1er février 2004, le Fonds d'indemnisations des services financiers a été remplacé par l'Autorité des marchés financiers (ci-après appelée l'Autorité) en vertu de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité en a donc acquis les droits et assumé les obligations. Le Fonds d'indemnisation des services financiers est maintenant un patrimoine d'affectation géré par l'Autorité séparément de ses autres actifs.

Le 21 septembre 2005, l'Autorité a été autorisée par décret par le gouvernement du Québec à intégrer au Fonds d'indemnisation des services financiers les sommes provenant du Fonds d'indemnisation en assurance de personnes, du Fonds d'indemnisation en assurance de dommages et du Fonds d'indemnisation des planificateurs financiers. Jusqu'à cette date, l'Autorité gérait de façon séparée ces trois patrimoines issus de la défunte Loi sur les intermédiaires de marché. Les indemnités découlant de fraudes commises avant octobre 1999 étaient payées à même ces patrimoines en fonction de leur compétence respective. Dorénavant, toutes les indemnités sont payées à même le Fonds d'indemnisation des services financiers, peu importe l'année de survenance de la fraude.

L'Autorité a notamment pour objet d'administrer, par le biais du Fonds d'indemnisation des services financiers, les sommes d'argent qui y sont déposées. Elle a également pour mission d'indemniser les personnes ayant subi un préjudice à la suite d'une fraude, d'une manœuvre dolosive ou d'un détournement de fonds dont un cabinet, un représentant autonome ou une société autonome peut être tenu responsable dans le cadre de ses activités. Elle a aussi le mandat de prendre en charge les dossiers des réclamations déposées aux anciens fonds et de statuer sur l'admissibilité pour paiement des réclamations découlant d'actes survenus entre le 1er septembre 1991 et le 30 septembre 1999 conformément aux règles édictées par la Loi sur les intermédiaires de marché.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimation est la provision pour indemnisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'Autorité, à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers, en vertu de la possibilité émise par le Conseil des normes comptables en septembre 2008 pour les entités n'ayant pas une obligation publique de rendre des comptes, a fait le choix de ne pas appliquer les normes actuelles concernant les instruments financiers, notamment les chapitres 1530 – Résultat étendu, 3855 – Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3862 – Instruments financiers – information à fournir et 3863 – Instruments financiers – présentation. De nouvelles normes concernant les instruments financiers seront publiées ultérieurement par l'ICCA et seront appliquées par le Fonds d'indemnisation des services financiers lorsqu'elles seront en vigueur.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins value durable.

Constatation des produits

Produits de cotisations

Les produits de cotisations sont comptabilisés en fonction de la période couverte par ces produits. Les montants facturés pour une période excédant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Produits de subrogation

Les produits de subrogation sont comptabilisés lorsqu'il existe une assurance raisonnable de recouvrabilité des montants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds d'indemnisation des services financiers consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines pour la gestion des opérations courantes de ses activités. Les coûts relatifs à cette opération, qui a été conclue dans le cours normal des activités et a été mesurée à la valeur d'échange, ont été imputés au Fonds d'indemnisation des services financiers.

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

L'Autorité a mis à la disposition du Fonds d'indemnisation des services financiers des ressources humaines, des immobilisations et des espaces locatifs. Au cours de l'exercice, l'Autorité a chargé une somme de 872 $ (910 $ en 2008) pour l'utilisation de ces ressources. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange, conformément à l'entente conclue entre les parties.

5. SOLDE DE FONDS

En vertu d'une modification apportée en décembre 2004 à l'article 278 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, il a été établi que dans l'éventualité d'une insuffisance de l'actif, la cotisation doit être déterminée de manière à combler cette insuffisance sur une période maximale de cinq ans.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les dépôts à terme, les créances et les charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée et des conditions s'y rattachant.

La juste valeur des effets à recevoir en subrogation n'a pu être déterminée car il est pratiquement impossible de trouver sur le marché des instruments financiers qui présentent essentiellement les mêmes caractéristiques économiques. Quant à l'avance de l'Autorité, sa juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marché.

7. PLACEMENTS

	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Dépôts à terme, portant intérêt à un taux de 2,65 %, échéant en avril 2009	150	150

8. CRÉANCES

	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Cotisations à recevoir	283	836
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)	287	
Autres	60	62
Intérêts courus	4	6
	634	904

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

9. CHARGES À PAYER

	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Comptes fournisseurs et frais courus	59	92
Autorité des marchés financiers (opérations courantes)		286
	59	378

10. INDEMNISATIONS ET PROVISION POUR INDEMNISATIONS

Le montant de la provision pour indemnisations relative aux sinistres rapportés et à ceux qui ne sont pas rapportés, établi par les actuaires mandatés par l'Autorité, est fondé sur les faits connus et sur l'interprétation des circonstances en tenant compte de l'expérience dans des dossiers similaires, des tendances historiques en matière de règlement de sinistres, des sinistres réglés, du nombre de sinistres non réglés et de la fréquence des sinistres.

Le tableau suivant résume l'évolution de la provision pour indemnisations :

	Au 31 mars 2009	Au 31 mars 2008
Solde au début	10 928	40 771
Charge de l'exercice	4 617	1 781
Sinistres réglés au cours de l'exercice	(1 223)	(31 624)
Solde à la fin	14 322	10 928

11. ÉVENTUALITÉS

L'Autorité, à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers, fait l'objet de diverses poursuites concernant des décisions de refus d'indemnisation dans le cadre des activités du Fonds d'indemnisation des services financiers. Compte tenu qu'il n'est pas possible d'évaluer le montant que le Fonds d'indemnisation des services financiers pourrait être appelé à payer, aucune provision n'a été constituée dans ses états financiers. Toutefois, l'Autorité est d'avis que ces poursuites sont non fondées et que les résultats de ces réclamations n'auront pas d'incidence négative importante sur la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

RAPPORT DU FIDUCIAIRE

L'Autorité des marchés financiers est fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. La direction de l'Autorité est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de l'Autorité maintient un système comptables et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction de l'Autorité procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que l'Autorité applique de façon uniforme.

L'Autorité reconnaît qu'elle est tenue de gérer les affaires du Fonds d'indemnisation des services financiers conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'indemnisation des services financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean St Gelais
Président directeur général

Linda Levasseur
Directrice générale de l'administration

Québec, le 10 juin 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution du solde de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Autorité des marchés financiers, à titre de fiduciaire du Fonds d'indemnisation des services financiers. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'indemnisation des services financiers au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 10 juin 2009

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER
(L.R.Q., c. C 73.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Cotisations	289 892 $	275 350 $
Produits de placements	148 418	40 293
Produits de subrogation	31 933	5 332
	470 243	320 975
CHARGES		
Honoraires de gestion	158 065	126 521
Indemnités (note 6)	65 558	394 509
Honoraires professionnels	107 891	76 043
Communication et relations publiques	72 052	88 384
Frais de déplacement et de séjour	14 910	10 793
Frais de bureau	9 685	9 462
Allocations de présence du conseil d'administration	8 714	7 950
Publications	4 264	5 565
	441 139	719 227
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	29 104 $	(398 252) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 188 906 $	2 587 158 $
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	29 104	(398 252)
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 218 010 $	2 188 906 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

BILAN
au 31 décembre 2008

	2008		2007	
ACTIF				
Encaisse	49 051	$		
Placements (note 4)	2 581 927		2 724 138	$
Créances	219 354		206 750	
Frais payés d'avance	5 305		5 272	
	2 855 637	$	2 936 160	$
PASSIF				
Découvert bancaire (note 5)			12 330	$
Charges à payer	84 554	$	158 751	
Revenus perçus d'avance	237 470		219 410	
Provision pour indemnités (note 6)	315 603		356 763	
	637 627		747 254	
EXCÉDENT CUMULÉ (note 8)	2 218 010		2 188 906	
	2 855 637	$	2 936 160	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Raymond Desbiens, administrateur
Marcel Le Houillier, administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 décembre 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier (le « Fonds »), constitué en vertu de la Loi sur le courtage immobilier (L.R.Q., chapitre C 73.1), a pour objet d'administrer un fonds pour garantir la responsabilité qu'un courtier ou un agent peut encourir en raison d'une fraude, d'une opération malhonnête, d'un détournement de fonds ou d'autres biens qui doivent être déposés dans un compte en fidéicommis.

Ce Fonds se finance entre autres par des cotisations versées par les membres de l'Association des courtiers et agents immobiliers du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que le Fonds a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant par les critères susmentionnés, mais que le Fonds a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

Le Fonds a classé dans cette catégorie l'encaisse et les placements.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode au taux d'intérêt effectif. Le Fonds a classé dans cette catégorie les créances.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme passifs détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le Fonds a classé dans cette catégorie les charges à payer.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

À compter du présent exercice, le Fonds applique les nouvelles recommandations de trois chapitres du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) : le chapitre 1535 intitulé « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir » et le chapitre 3863 intitulé « Instruments financier – Présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais ne comportent aucune modification en ce qui à trait aux exigences en matière de présentation. Ils n'ont donc aucune incidence sur les résultats du Fonds.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir relativement aux objectifs, politiques et procédures de gestion du capital, aux données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital, à la conformité aux exigences en matière de capital et aux conséquences de défaut à ces exigences.

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité. Ils leur permettent également d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Ils remplacent le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de l'encaisse, des créances et des charges à payer correspond approximativement à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Les placements constitués principalement d'obligations municipales, provinciales et d'universités, portent intérêt à des taux variant entre 2,56 et 6,10 %, échéant entre décembre 2009 et septembre 2017. La juste valeur des placements a été déterminée en fonction des prix en vigueur sur le marché incluant les intérêts courus.

La variation au cours de l'exercice de la juste valeur des actifs financiers désignés par le Fonds comme étant détenus à des fins de transaction, comptabilisée à titre de produits de placements, est d'un montant positif de 44 807 $.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Fonds au risque de crédit.

Le Fonds a établi une politique de placements visant à encadrer la gestion des actifs. Les placements sont constitués d'obligations municipales, provinciales et d'universités. De plus, le Fonds procède à une évaluation continue des créances à recevoir et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. Au 31 décembre 2008, aucune créance n'est considérée échue au delà des termes standard et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

Risque de taux d'intérêts

Les placements, portent intérêt à des taux variant entre 2,56 et 6,10 %. Selon les soldes au 31 décembre 2008, une diminution de 1 % du taux d'intérêt impliquerait une diminution de l'excédent des produits sur les charges d'environ 26 000 $. Pour une augmentation de 1 % du taux d'intérêt, il y aurait une incidence égale et inverse sur l'excédent des produits sur les charges.

5. DÉCOUVERT BANCAIRE

Le Fonds dispose d'un prêt sur marge autorisé portant intérêt au taux préférentiel de l'institution financière plus 1,5 % et garanti par certains placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 décembre 2008

6. PROVISION POUR INDEMNITÉS

La politique du Fonds est de provisionner, dès la réception d'une réclamation dûment assermentée, 25 % du montant réclamé jusqu'à concurrence de 3 750 $. Cette provision est maintenue jusqu'à la décision finale du conseil d'administration du Fonds.

	2008	2007
Solde au début	356 763 $	207 841 $
Provision pour réclamations de l'exercice	283 590	516 471
Annulation de réclamations d'exercices antérieurs	(218 032)	(121 962)
	65 558	394 509
Paiement de réclamations	(106 718)	(245 587)
Solde à la fin	315 603 $	356 763 $

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'objectif du Fonds en matière de gestion du capital consiste à disposer de liquidités suffisantes lui permettant de financer ses activités d'opération et d'assurer le paiement des indemnités découlant de l'admissibilité des réclamations produites contre un courtier ou un agent.

Le Fonds est principalement financé par la cotisation annuelle des courtiers et des agents immobiliers du Québec et par les intérêts produits par les sommes d'argent le constituant. Le Fonds a établi une politique de placements visant principalement à protéger le capital, à accorder les échéances de ses placements avec ses engagements financiers et à diversifier ses placements.

Le Fonds respecte le maintien d'un fonds de roulement minimum de 500 000 $ exigé en vertu de règles extérieures.

8. EXCÉDENT CUMULÉ

En vertu du Règlement sur le Fonds d'indemnisation du courtage immobilier, le ministre chargé de l'application de la Loi sur le courtage immobilier peut autoriser le conseil d'administration du Fonds à utiliser, selon certaines conditions, les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds, à des fins reliées au secteur du courtage immobilier et favorisant la protection du public. L'excédent cumulé au 31 décembre 2008 comprend des intérêts de 758 562 $ (2007 : 610 144 $).

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DU COURTAGE IMMOBILIER

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Me Jean-François Savoie
Secrétaire du Fonds

Nadine Corbeil, CA
Contrôleure du Fonds

Brossard, le 19 février 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'indemnisation du courtage immobilier au 31 décembre 2008 et les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 19 février 2009

FONDS EN FIDÉICOMMIS - TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Avances au Fonds consolidé du revenu, sans intérêts ni modalités de remboursement	257 205	196 672
PASSIF		
Taxe sur les produits et services à payer au gouvernement du Canada	257 205	196 672

Daniel Prud'homme
Administrateur du Fonds en fidéicommis
Taxe sur les produits et services

Francine Martel-Vaillancourt
Sous-ministre de Revenu Québec

ÉVOLUTION DES DÉPÔTS
de l'année financière terminée le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	Solde au 31 mars 2008	Augmentation	Diminution	Solde au 31 mars 2009
Sommes perçues en TPS	196 672	7 179 568	7 119 035	257 205
Crédits pour intrants remboursés		4 167 628	4 167 628	
	196 672	11 347 196	11 286 663	257 205

FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. NATURE DU FONDS EN FIDÉICOMMIS – TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Le Fonds en fidéicommis – Taxe sur les produits et services est composé de sommes perçues et de crédits pour intrants administrés pour le gouvernement du Canada au titre de la taxe sur les produits et services en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés par Revenu Québec selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES
(L.R.Q., c. M 30.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)	49 363 974 $	44 517 252 $
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	1 280 461	1 307 594
	50 644 435	45 824 846
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	31 448 759	29 125 642
Bourses	14 715 229	11 306 103
	46 163 988	40 431 745
	4 480 447	5 393 101
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	4 156 532	3 939 087
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	323 915	1 454 014
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	7 173 559	5 719 545
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 6)	7 497 474 $	7 173 559 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie	732 564	$	598 788	$
Placements temporaires, taux variant de 1,30 % à 3,20 %, échéant de juin 2009 à janvier 2010	24 012 022		19 921 875	
Intérêts courus	261 444			
Subventions à recevoir et autres créances (note 7)	893 022		1 261 595	
Frais payés d'avance	119 882		64 963	
	26 018 934		21 847 221	
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 8)	1 238 612		1 284 104	
Immobilisations corporelles (note 9)	301 825		507 367	
	27 559 371	$	23 638 692	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 11)	399 437	$	294 030	$
Subventions d'organismes reportées	5 640 810		7 264 664	
Subventions du gouvernement du Québec reportées	12 783 059		7 621 851	
Portion court terme de la dette à long terme			795	
	18 823 306		15 181 340	
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires (note 8)	1 238 591		1 283 793	
	20 061 897		16 465 133	
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	7 497 474		7 173 559	
	27 559 371	$	23 638 692	$

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre Prémont
Jacques A. de Guise

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	323 915 $	1 454 014 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	298 295	400 181
	622 210	1 854 195
Variation des éléments hors trésorerie		
Intérêts courus	(261 444)	438 107
Subventions à recevoir et autres créances	368 573	1 000 974
Frais payés d'avance	(54 919)	(11 883)
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires	45 492	28 870
Charges à payer et frais courus (note 9)	114 194	(191 158)
Subventions d'organismes reportées	(1 623 854)	(345 529)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	5 161 208	6 138 556
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires	(45 202)	(32 617)
	3 704 048	7 025 320
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 326 258	8 879 515
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(108 594 104)	(104 919 448)
Disposition des placements	104 503 957	94 997 573
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	(101 540)	(437 217)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 191 687)	(10 359 092)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(795)	(2 281)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	133 776	(1 481 858)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	598 788	2 080 646
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	732 564 $	598 788 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M 30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e^ et 3^e^ cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2^e^ et 3^e^ cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers du Fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement et placements temporaires

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, principalement composés d'acceptations bancaires et de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20,00 %
Développement informatique	20,00 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins values nettes sur immobilisation corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aux 31 mars 2009 et 2008, aucune moins value n'a été comptabilisée.

Régime d'avantages sociaux

Le Fonds offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par le Fonds et les participants au régime. L'employeur et l'employé contribuent à une part égale correspondant à 5 % du salaire chacun. Chaque employé gère individuellement ses choix de placement.

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, le Fonds établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé du Fonds.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations corporelles

Les développements informatiques et les logiciels d'application sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actif incorporel ».

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2009	2008
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	43 644 761 $	40 250 823 $
Partenaires des Projets de recherche orientée	3 489 970	2 671 758
Projet en partenariat (CANTOR)	434 037	473 392
Autres	1 795 206	1 121 279
	49 363 974 $	44 517 252 $

*Apparenté sous contrôle commun

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2009	2008
Traitements		
Rémunération	2 560 994 $	2 405 504 $
Formation et perfectionnement	24 612	14 566
Cotisations professionnelles	3 584	1 679
	2 589 190	2 421 749
Services		
Honoraires	382 869	297 857
Frais d'occupation des locaux		
Loyers à la Société immobilière du Québec	214 322	217 434
Assurances	18 447	19 996
Entretien et réparations	118 667	107 224
Location	2 197	4 715
	353 633	349 369
Communications	84 253	94 215
Transport et séjour	284 799	214 561
Autres frais		
Télécommunications	53 394	45 449
Reprographie	33 346	34 099
Frais d'envoi	31 231	32 406
Charges de bureau	31 100	45 087
Autres charges	14 422	4 114
	163 493	161 155
Amortissement des immobilisations corporelles	298 295	400 181
	4 156 532 $	3 939 087 $

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles des Projets de recherche orientée et un montant pour son projet en partenariat (CANTOR) avec les deux autres fonds de soutien à la recherche du Québec. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2009	2008
Subventions à la recherche et bourses	6 084 050 $	5 262 332 $
Projet en partenariat (CANTOR)	132 169	125 598
Non affecté	1 281 255	1 785 629
	7 497 474 $	7 173 559 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2009	2008
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture *	267 283 $	105 559 $
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	121 625	
Fonds de la recherche en santé du Québec *	158 111	3 000
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune *	303 600	675 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux *		240 000
Ministère des Relations internationales *		100 000
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec *		90 000
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs *		30 000
Institut de recherche en santé du Canada	32 023	18 036
Autres	10 380	
	893 022 $	1 261 595 $

* Apparenté sous contrôle commun

8. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Le Fonds a conclu des ententes avec quelques organismes afin de prendre en charge certaines opérations relatives à l'attribution de leurs subventions à la recherche dans des domaines particuliers. Dans ce cas, le Fonds agit uniquement à titre d'intermédiaire en fournissant son expertise en la matière. À l'exclusion des frais de gestion versés au Fonds, ces opérations n'apparaissent pas dans les résultats du Fonds.

Les opérations des sommes à verser relatives à ces ententes se détaillent comme suit :

	Perspectives STS	Environnement	Cité de l'optique	Total
Solde au début	102 796 $	522 785 $	658 523 $	1 284 104 $
Augmentation				
Intérêts sur dépôts bancaires	1 440	11 837	14 914	28 191
	104 236	534 622	673 437	1 312 295
Diminution				
Subventions à la recherche	65 833	6 431		72 264
Transfert des intérêts au Fonds	1 419			1 419
	67 252	6 431		73 683
Solde à la fin	36 984 $	528 191 $	673 437 $	1 238 612
Intérêts reçus non transférés				(21)
Sommes à verser pour le compte d'organismes subventionnaires				1 238 591 $

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	255 714 $	221 516 $	34 198 $	29 757 $
Équipement informatique	1 119 027	1 027 854	91 173	128 849
Améliorations locatives	382 961	370 274	12 687	16 929
Développement informatique	1 587 277	1 423 510	163 767	331 832
	3 344 979 $	3 043 154 $	301 825 $	507 367 $

Au 31 mars 2009, le poste « Charges à payer et frais courus » inclus un montant de 4 319 $ (2008 – 13 106 $) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2009 et 2008, les facilités de crédit étaient inutilisées.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fonds de la recherche en santé du Québec *	8 477 $	8 174 $
Fournisseurs	87 444	60 383
Salaires et vacances à payer	303 516	225 473
	399 437 $	294 030 $

* Apparenté sous contrôle commun

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, les engagements du Fonds sont de 44 539 543 $ (2008 – 31 185 836 $) à l'égard des subventions et de 13 854 934 $ (2008 – 11 647 080 $) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 90 450 $ (2008 – 85 580 $) et représentent le coût des services courants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Prémont
Président directeur général

Lucie Girard
Vice présidente à l'administration
et à l'information

Québec, le 25 mai 2009

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA NATURE ET LES TECHNOLOGIES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 25 mai 2009

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE
(L.R.Q., c. M-30.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES (note 4)	49 791 242 $	48 752 430 $
INTÉRÊTS ET AUTRES PRODUITS	1 185 173	1 493 455
	50 976 415	50 245 885
SUBVENTIONS ET BOURSES ACCORDÉES		
Subventions à la recherche	30 883 768	30 981 611
Bourses	16 392 571	13 631 147
	47 276 339	44 612 758
	3 700 076	5 633 127
FRAIS DE FONCTIONNEMENT (note 5)	4 137 244	3 958 434
(DÉFICIT) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(437 168)	1 674 693
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	7 387 372	5 712 679
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN (note 6)	6 950 204 $	7 387 372 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie	365 581	$	1 009 515	$
Placements temporaires, taux variant de 2,85 % à 3,20 %, échéant de juin à novembre 2009	20 025 023		17 534 548	
Intérêts courus	340 940			
Subventions à recevoir et autres créances (note 7)	2 972 568		723 828	
Frais payés d'avance	21 632		8 252	
	23 725 744		19 276 143	
Immobilisations corporelles (note 8)	310 439		400 855	
	24 036 183	$	19 676 998	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 10)	575 802	$	395 973	$
Subventions d'organismes reportées	10 786 198		9 193 920	
Subventions du gouvernement du Québec reportées	5 636 655		2 564 098	
Portion court terme de la dette à long terme (note 11)	51 332		48 311	
	17 049 987		12 202 302	
Dette à long terme (note 11)	35 992		87 324	
	17 085 979		12 289 626	
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	6 950 204		7 387 372	
	24 036 183	$	19 676 998	$

ENGAGEMENTS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration :
Jacques Babin
Jean-Noël Tremblay

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent des produits sur les charges	(437 168) $	1 674 693 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	184 973	249 735
	(252 195)	1 924 428
Variation des éléments hors trésorerie		
Intérêts courus	(340 940)	572 873
Subventions à recevoir et autres créances	(2 248 740)	1 324 778
Frais payés d'avance	(13 380)	23 878
Charges à payer et frais courus (note 8)	190 603	(14 385)
Subventions d'organismes reportées	1 592 278	(168 427)
Subventions du gouvernement du Québec reportées	3 072 557	2 185 098
	2 252 378	3 923 815
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	2 000 183	5 848 243
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition des placements	(73 174 475)	(109 410 152)
Disposition des placements	70 684 000	103 875 604
Acquisitions d'immobilisations (note 8)	(105 331)	(380 846)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 595 806)	(5 915 394)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Remboursement de la dette à long terme	(48 311)	(45 469)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(643 934)	(112 620)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 009 515	1 122 135
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	365 581 $	1 009 515 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est constitué par la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., chapitre M 30.01). Le Fonds a pour fonctions de promouvoir et d'aider financièrement : le développement de la recherche et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines ainsi que dans ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres; la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence aux étudiants des 2^e^ et 3^e^ cycles universitaires et aux personnes qui effectuent des recherches postdoctorales ainsi que par l'attribution de bourses de perfectionnement aux personnes qui désirent réintégrer les circuits de la recherche et l'attribution de subventions pour des dégagements de tâche d'enseignement pour les professeurs de l'enseignement collégial engagés dans des activités de recherche.

De plus, le Fonds gère des programmes de bourses pour les étudiants des 2^e^ et 3^e^ cycles universitaires et des programmes de subventions. Il établit tout partenariat nécessaire, notamment avec les universités, les collèges, l'industrie, les ministères et les organismes publics et privés concernés.

En vertu de l'article 48 de la Loi ci haut mentionnée, le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture est mandataire du gouvernement du Québec. Il est donc exempté d'impôt au fédéral et au provincial.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers du Fonds conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Subventions du gouvernement du Québec et d'autres organismes

Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Subventions et bourses accordées

Les subventions et bourses sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les annulations ou les remboursements de subventions et bourses accordées sont inscrits dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Produits de placement et placements temporaires

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les placements temporaires, principalement composés d'acceptations bancaires et de billets à escompte, sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

Autres produits

Les autres produits sont comptabilisés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Mobilier de bureau et équipement	20,00 %
Équipement informatique	33,33 %
Améliorations locatives	20,00 %
Développement informatique	20,00 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité du Fonds de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aux 31 mars 2009 et 2008, aucune moins value n'a été comptabilisée.

Régime d'avantages sociaux

Le Fonds offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par le Fonds et les participants au régime. L'employeur et l'employé contribuent à une part égale correspondant à 5 % du salaire chacun. Chaque employé gère individuellement ses choix de placement.

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, le Fonds établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé du Fonds.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations corporelles

Les développements informatiques et les logiciels d'application sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actif incorporel ».

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET D'AUTRES ORGANISMES

	2009	2008
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	46 265 676 $	44 637 802 $
Partenaires des actions concertées	3 360 783	4 105 073
Autres	164 783	9 555
	49 791 242 $	48 752 430 $

* Apparenté sous contrôle commun

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

	2009	2008
Traitements		
Rémunération	2 510 598 $	2 451 872 $
Formation et perfectionnement	13 779	16 985
Cotisations professionnelles	1 245	1 679
	2 525 622	2 470 536
Services		
Honoraires	478 000	303 289
Frais d'occupation des locaux		
Loyers à la Société immobilière du Québec	255 601	257 771
Assurances	17 600	16 371
Entretien et réparations	54 347	51 543
Location	2 635	4 470
	330 183	330 155
Communications	122 607	93 592
Transport et séjour	317 711	322 178
Autres frais		
Télécommunications	51 811	54 951
Reprographie	46 751	48 384
Frais d'envoi	23 966	29 270
Charges de bureau	32 294	43 365
Autres charges	16 469	3 781
Frais financiers	6 857	9 198
	178 148	188 949
Amortissement des immobilisations corporelles	184 973	249 735
	4 137 244 $	3 958 434 $

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Le conseil d'administration du Fonds a réservé une partie de l'excédent cumulé pour l'attribution de bourses et de subventions incluant une somme pour honorer les engagements pris par le Fonds dans les protocoles du programme des actions concertées. Le Fonds ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration. Ces affectations se détaillent comme suit :

	2009	2008
Subventions à la recherche et bourses	5 943 984 $	5 390 381 $
Non affecté	1 006 220	1 996 991
	6 950 204 $	7 387 372 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR ET AUTRES CRÉANCES

	2009	2008
Ministère du Développement Économique, de l'Innovation et de l'Exportation *	529 750 $	
Fonds de la recherche en Santé du Québec *	1 735	2 200 $
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport *	1 200 000	28 386
Ministère de la Santé et des Services sociaux *	640 000	622 427
Ministère de la Sécurité publique *	352 500	
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs *	100 000	
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes	83 938	
Autres	64 645	70 815
	2 972 568 $	723 828 $

* Apparenté sous contrôle commun

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier de bureau et équipement	274 343 $	243 801 $	30 542 $	21 497 $
Équipement informatique	339 453	275 888	63 565	65 286
Améliorations locatives	601 104	569 254	31 850	42 374
Développement informatique	804 716	620 234	184 482	271 698
	2 019 616 $	1 709 177 $	310 439 $	400 855 $

Au 31 mars 2009, le poste « Charges à payer et frais courus » inclus un montant de 4 319 $ (2008 – 15 093 $) lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

9. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 $ auprès du Fonds de financement, et ce jusqu'au 31 mars 2012. Les montants prélevés portent intérêt au taux des acceptations bancaires à un mois majoré de 0,3 %. Aux 31 mars 2009 et 2008, les facilités de crédit étaient inutilisées.

10. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies *	267 283 $	105 559 $
Salaires et vacances à payer	288 941	262 657
Autres	19 578	27 757
	575 802 $	395 973 $

* Apparenté sous contrôle commun

11. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Effet à payer à la Société immobilière du Québec *, taux fixe de 6,08 %, remboursable par versements mensuels de 4 602 $ en capital et intérêts, échéant en novembre 2010	87 324 $	135 635 $
Portion à court terme	51 332	48 311
	35 992 $	87 324 $

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2009-2010	51 332 $
2010-2011	35 992 $

Les intérêts payés sur la dette à long terme s'élèvent à 6 915 $ (2008 – 9 758 $).

* Apparenté sous contrôle commun

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, les engagements du Fonds sont de 48 159 127 $ (2008 – 32 985 015 $) à l'égard des subventions et de 21 506 985 $ (2008 – 17 822 261$) à l'égard des bourses. L'octroi de ces subventions et de ces bourses est toutefois conditionnel aux crédits accordés par l'Assemblée nationale, à l'exception des sommes réservées dans l'excédent cumulé.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime supplémentaire de rentes pour les membres du personnel du Fonds est un régime de retraite à cotisations déterminées. Les obligations du Fonds envers ce régime se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Ce régime ne paiera pas de prestations au delà des fonds disponibles.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 102 637 $ (2008 – 98 091 $) et représentent le coût des services courants.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

FONDS QUÉBÉCOIS DE LA RECHERCHE SUR LA SOCIÉTÉ ET LA CULTURE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les autres renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité des finances dont certains membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité des finances pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques Babin
Président directeur général

Lucie Girard
Vice-présidente à l'administration et à l'information

Québec, le 25 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V 5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 25 mai 2009

HÉMA-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Produits sanguins vendus aux centres hospitaliers du Québec	260 223	245 379
Crédit émis aux centres hospitaliers du Québec relatifs à l'exercice précédent	(2 069)	(1 650)
	258 154	243 729
Subventions du gouvernement du Québec	29 846	22 885
Tissus humains vendus aux centres hospitaliers du Québec	1 128	709
Intérêts sur dépôts bancaires	595	1 402
Gains latents sur contrats de change		1 702
Autres	3 052	1 458
	292 775	271 885
CHARGES (note 4)	290 855	271 106
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 920	779

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF NET AU DÉBUT		
Solde déjà établi	2 069	1 650
Adoption des nouvelles recommandations concernant les stocks (note 2)	6 336	5 976
Solde redressé	8 405	7 626
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 920	779
ACTIF NET À LA FIN	10 325	8 405

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 870	6 291
Placement temporaire		12 000
Créances (note 5)	2 147	5 543
Stocks (note 6)	36 860	25 979
Frais payés d'avance (note 7)	2 365	2 032
Instruments financiers dérivés (note 15)		1 702
	43 242	53 547
Immobilisations (note 8)	32 299	34 748
Frais reportés (note 9)	1 515	1 575
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	2 213	1 330
	79 269	91 200
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 11)	30 635	31 769
Avance du gouvernement du Québec, sans intérêt	2 349	13 026
Versement sur la dette à long terme (note 12)	4 368	5 045
	37 352	49 840
Dette à long terme (note 12)	28 091	29 540
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	3 501	3 415
	68 944	82 795
ACTIF NET	10 325	8 405
	79 269	91 200

ENGAGEMENTS (note 16)

Pour le conseil d'administration,
Jean-Pierre Allaire, administrateur
René Carignan, administrateur

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 920	779
Éléments des résultats sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations	5 839	4 783
Amortissement des frais reportés	60	60
Perte sur radiation et cession d'immobilisations	539	103
Gains latents sur contrats de change	1 702	(1 702)
Perte de change non réalisée	317	544
Augmentation de l'actif au titre des prestations constituées	(883)	(661)
Augmentation du passif au titre de prestations constituées	86	214
	9 580	4 120
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Diminution des créances	3 396	2 635
Diminution de la subvention à recevoir du gouvernement du Québec		22
Augmentation des stocks	(10 881)	(737)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(333)	17
Augmentation (diminution) des charges à payer et frais courus	(1 134)	4 894
Augmentation (diminution) de l'avance du gouvernement du Québec	(10 677)	1 188
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(10 049)	12 139
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 733)	(2 535)
Acquisition d'actifs incorporels	(198)	(370)
Produit de disposition des immobilisations	2	17
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 929)	(2 888)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de dette à long terme	3 072	2 527
Remboursement de la dette à long terme	(5 198)	(5 418)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 126)	(2 891)
Perte de change non réalisée sur trésorerie et éléments hors caisse du fonds de roulement libellés en monnaie étrangère	(317)	(544)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(16 421)	5 816
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	18 291	12 475
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 870	18 291

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2009	2008
Encaisse	1 870	6 291
Placement temporaire		12 000
	1 870	18 291
Intérêts versés	1 737	1 896

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

HÉMA-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Héma-Québec, créée le 26 mars 1998 par lettres patentes émises en vertu de la partie III de la loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), a continué son existence en vertu de la loi sur Héma-Québec et sur le Comité d'hémovigilance (L.Q. 1998, chapitre 41). Héma-Québec est une personne morale à but non lucratif qui a pour mission de fournir avec efficience des composants et substituts sanguins, des tissus humains et du sang de cordon sécuritaires, de qualité optimale et en quantité suffisante pour répondre aux besoins de la population québécoise; d'offrir et de développer une expertise, des services et des produits spécialisés et novateurs dans les domaines de la médecine transfusionnelle et de la greffe de tissus humains. Héma-Québec n'est pas assujettie à la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES

a) Exercice terminé le 31 mars 2009

Le 1er avril 2008, Héma-Québec a adopté les recommandations des chapitres suivants du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA »).

Chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital »

Héma-Québec a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les exigences concernant le capital en vertu de règles extérieures. Les informations exigées sont présentées à la note 14.

Chapitre 3031, « Stocks »

Héma-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA qui fournit davantage de directives concernant la détermination du coût des stocks et sa comptabilisation ultérieure en charges en plus d'exiger des informations connexes supplémentaires. La nouvelle norme exige également la reprise de toute perte de valeur comptabilisée antérieurement lorsque survient une augmentation subséquente de la valeur des stocks. Cette convention comptable, qui a été adoptée à compter du 1er avril 2008, a été appliquée rétrospectivement et les états financiers des exercices antérieurs ont été retraités pour tenir compte de cette modification. L'effet cumulatif de cette modification a été, au 1er avril 2008, d'augmenter les stocks et l'actif net de 6 336 $ (5 976 $ au 1er avril 2007). De plus, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice terminé le 31 mars 2009 a augmenté de 394 $ (360 $ le 31 mars 2008).

Chapitre 3862, « Instruments financiers – Informations à fournir »

Le chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » modifie les obligations d'informations à fournir relativement aux instruments financiers qui étaient auparavant incluses dans le chapitre 3861 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ». Selon ce nouveau chapitre, une entité doit fournir dans ses états financiers des informations qui permettent aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers sur sa situation et sa performance financière de même que la nature et l'ampleur des risques en découlant au cours de la période et à la date de clôture ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Les informations exigées sont présentées à la note 15.

Chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation »

Le chapitre 3863 « Instruments financiers – présentation » reprend telles quelles les directives de présentation de l'ancien chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats, la situation financière et les flux de trésorerie d'Héma-Québec. Les informations exigées sont présentées à la note 15.

2. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

b) Modifications comptables futures

Chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels »

Le chapitre 3064 confirme qu'au moment de leur constatation initiale, les actifs incorporels doivent être comptabilisés à titre d'actifs seulement s'ils répondent à la définition d'un actif incorporel et aux critères de comptabilisation d'un actif. De plus, le chapitre 3064 fournit des indications supplémentaires relativement à la comptabilisation des actifs incorporels développés à l'interne (incluant les frais de recherche et de développement). En ce qui a trait à l'évaluation ultérieure des actifs incorporels, les écarts d'acquisition et les informations à fournir, le chapitre 3064 reprend l'essence des recommandations de l'ancien chapitre 3062. Héma-Québec évalue actuellement l'incidence de l'application de cette nouvelle norme sur les états financiers.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Héma-Québec évalue présentement l'incidence de l'application future des Normes internationales d'information financière (IFRS). Le 24 février 2009, le Conseil sur la comptabilité du secteur public (CCSP) a publié un appel de commentaires sur l'application des Normes internationales d'information financière (IFRS) par certains organismes publics. Le CCSP devrait être en mesure de préciser ses délibérations à l'automne 2009.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie des immobilisations et l'actif et le passif au titre des prestations constituées. Héma-Québec est considérée comme un organisme public de type commercial.

Constatation des produits

Les produits provenant de la vente des produits sanguins, labiles et stables, et des tissus humains sont constatés au moment de la livraison et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant des subventions du gouvernement du Québec relativement aux produits et services suivants, soit : tissus humains, cellules souches, sang de cordon, laboratoire de référence, banque d'yeux et les produits Synagis, sont comptabilisés selon la méthode du report et constatés au cours de l'exercice dans lequel les charges sont constatées.

Stocks

Les stocks de produits sanguins, labiles et stables, de plasma pour fractionnement, de matériel de collecte et de laboratoire et de tissus humains sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif moins les charges de ventes variables qui s'appliquent.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Immobilisations corporelles	
Bâtiment	4 %
Améliorations physiques	5 % et 10 %
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	20 %
Machinerie et équipement	10 % et 20 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Actifs incorporels	
Logiciels informatiques	33 1/3 %
Progiciels informatiques	20 %

Frais reportés

Les frais reportés sont comptabilisés au coût et amortis en fonction de la durée du bail selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Conversion des devises

Les opérations libellées en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change mensuel moyen. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les éléments non monétaires sont convertis au taux de change mensuel moyen. Les gains et les pertes de change à la conversion des actifs et passifs monétaires sont pris en compte dans le calcul du résultat net de l'exercice.

Régimes d'avantages sociaux des salariés

Héma-Québec offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées. Les contributions sont effectuées par Héma-Québec et les participants des régimes. Elle offre également à ses salariés certains avantages après la cessation d'emploi mais avant le départ à la retraite ainsi que, pour certains retraités, des avantages d'assurance santé et d'assurance vie.

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des soins de santé.

L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date de mesure pour des obligations corporatives de qualité supérieure. L'actif des régimes de retraite est évalué à la juste valeur. De même, cette méthode est utilisée pour calculer le rendement prévu de l'actif des régimes.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux des salariés (suite)

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs du régime et le rendement prévu de ces actifs, ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées.

Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de l'actif, selon le plus élevé des deux montants.

Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs est de 11 ans pour le régime de retraite des employés syndiqués, 12 ans pour le régime de retraite des employés non-syndiqués, 6 ans pour le régime supplémentaire et 15 ans pour les autres régimes d'avantages sociaux.

L'obligation transitoire ainsi que le coût des services passés sont normalement amortis sur la durée moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placement temporaire	Détenus à des fins de transaction
Créances	Prêts et créances
Instruments dérivés	Détenus à des fins de transaction
Charges à payer et frais courus (excepté les charges sociales)	Autres passifs financiers
Avance du gouvernement du Québec	Autres passifs financiers
Dette à long terme	Autres passifs financiers

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêt est inclus aux résultats sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique d'Héma-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

4. CHARGES PAR CENTRE D'ACTIVITÉ

	2009				2008
	Produits labiles	Produits stables	Autres services	Total	Total
Salaires et avantages sociaux	68 056	487	5 635	74 178	71 724
Fournitures médicales et de collectes	25 287	615	2 691	28 593	26 145
Produits stables		161 121		161 121	126 472
Services achetés	(658)	1 841	4 640	5 823	4 179
Perte sur radiation et cessions d'immobilisations	539			539	103
Perte (gain) de change	(350)	(5 241)		(5 591)	7 630
Amortissement des immobilisations	5 672	28	139	5 839	4 783
Intérêts sur dette à long terme	1 734			1 734	1 885
Autres intérêts et frais de banque	438			438	80
Assurances	5 940			5 940	6 014
Autres charges	22 283	106	1 662	24 051	22 317
Sous-total	128 941	158 957	14 767	302 665	271 332
Plasma pour fractionnement *	(8 728)	8 728			
Variation inventaire produits finis	(486)	(10 851)	(473)	(11 810)	(226)
Total	119 727	156 834	14 294	290 855	271 106

* Certains coûts de plasma pour fractionnement sont encourus en ce qui a trait aux produits labiles et réalloués aux produits stables sur la base des coûts encourus. La répartition des coûts est effectuée en fonction des unités expédiées.

5. CRÉANCES

	2009	2008
Clients	275	198
Taxes de vente	1 234	1 221
Dépôt en garantie		3 798
Autres créances	638	326
	2 147	5 543

6. STOCKS

	2009	2008
Produits stables	27 570	16 835
Plasma pour fractionnement	3 044	3 532
Produits labiles	3 290	2 804
Matériel de collecte	2 023	2 141
Matériel de laboratoire	460	667
Tissus humains	473	
	36 860	25 979

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2009	2008
Assurances	778	797
Autres	1 587	1 235
	2 365	2 032

8. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Immobilisations corporelles				
Terrain	2 140		2 140	2 140
Bâtiment	19 699	5 883	13 816	14 604
Améliorations physiques *	9 524	3 974	5 550	7 087
Améliorations locatives *	1 913	976	937	618
Matériel roulant	54	37	17	23
Machinerie et équipement *	14 994	8 746	6 248	6 382
Mobilier et équipement de bureau *	4 102	3 334	768	757
Équipement informatique	6 777	5 922	855	676
	59 203	28 872	30 331	32 287
Actifs incorporels				
Logiciels et progiciels informatiques	7 852	5 884	1 968	2 461
	67 055	34 756	32 299	34 748

* Les coûts cumulés des travaux en cours au 31 mars 2009 s'élèvent à 552 $ excluant les taxes dont 113 $ sont inclus dans la catégorie améliorations physiques, 378 $ dans la catégorie machinerie et équipement, 60 $ dans la catégorie mobilier et équipement de bureau et 1 $ dans la catégorie améliorations locatives. L'amortissement de ces immobilisations débutera lorsque les projets seront terminés et les immobilisations mises en service.

9. FRAIS REPORTÉS

En vertu d'un bail emphytéotique, Héma-Québec a payé une somme initiale de 1 875 $ afin d'obtenir le droit d'occuper les lieux de l'Université Laval pour une période de trente ans échéant en 2034. L'amortissement de la période est de 60 $ (60 $ en 2008) et a été imputé aux résultats sous le regroupement « Autres charges ». L'amortissement cumulé selon la méthode linéaire est de 360 $ (300 $ en 2008).

10. MARGE DE CRÉDIT

Au 31 mars 2009, Héma-Québec disposait d'une marge de crédit rotative de 15 000 $, renouvelable en août 2009, portant intérêt au taux préférentiel pouvant être modifié au gré de la banque. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée en fin d'année 2008 et 2009.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs	20 437	22 285
Salaires et charges sociales	10 198	9 484
	30 635	31 769

12. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 15 956 $, remboursable par versement mensuel de 24 $ (capital seulement), à taux fixe de 4,12 %, renouvelable en 2011 et échéant en 2023	4 160	4 367
Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse d'une valeur comptable nette de 15 956 $, remboursable par versement mensuel de 54 $ (capital seulement), à taux fixe de 5,79 %, renouvelable en 2009 et échéant en 2027	11 832	12 478
Emprunt remboursable par versement mensuel de 100 $ (incluant capital et intérêts), à taux fixe de 6,01 % échu au cours de l'exercice		782
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 228 $ (capital seulement) et annuels de 256 $ (capital seulement), à taux fixes variant de 3,82 % à 4,98 %, échéant entre 2009 et 2015	6 212	9 207
Emprunts remboursables par des versements mensuels de 77 $ (capital seulement), à taux fixes variant de 4,12 % à 5,41 %, renouvelables entre 2010 et 2013 et échéant entre 2013 et 2026	10 255	7 751
	32 459	34 585
Portion à court terme	(4 368)	(5 045)
	28 091	29 540

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants :

2010	4 368
2011	3 151
2012	3 151
2013	2 208
2014	2 128

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

Héma-Québec a plusieurs régimes à prestations déterminées, capitalisés et non capitalisés qui garantissent à la plupart des salariés le paiement des prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite. Ils prévoient également pour les rentes en paiement une indexation partielle en fonction de l'inflation.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2009, qui est constitué des cotisations d'Héma-Québec à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés s'est chiffré à 6 652 $ (6 410 $ en 2008).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Dates des évaluations des régimes à prestations déterminées

Héma-Québec évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 mars de chaque année. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime de retraite des employés syndiqués	31 décembre 2007	31 décembre 2010
Régime de retraite pour le personnel cadre, professionnel, technique et de soutien administratif	31 décembre 2007	31 décembre 2010

Composition des actifs des régimes à prestations déterminées

(en % au 31 mars)	2009	2008
Actions	46 %	52 %
Obligations	49 %	40 %
Autres	5 %	8 %
Total	100 %	100 %

Rapprochement de la situation financière et des montants inscrits dans les états financiers

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	73 420		81 884	
Obligation au titre des prestations constituées	76 371	4 005	87 082	4 582
Situation financière - déficit	(2 951)	(4 005)	(5 198)	(4 582)
Obligation transitoire non amortie	21		26	
Coût des prestations au titre des services passés non amortis	2 046		1 965	
Pertes actuarielles nettes non amorties	3 097	504	4 537	1 167
Actif (passif) au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	2 213	(3 501)	1 330	(3 415)
Classification des montants inscrits dans les états financiers d'Héma-Québec				
Actif au titre des prestations constituées	2 213		1 330	
Passif au titre des prestations constituées		3 501		3 415

13. DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Tous les régimes d'Héma-Québec présentent des obligations au titre des prestations constituées qui excèdent les actifs.

Coût constaté de l'exercice

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	3 779	2 076	3 536	2 428

Principales hypothèses

	2009		2008	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées au 31 mars				
Taux d'actualisation	7,50 %	7,50 %	5,75 %	5,75 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 mars				
Taux d'actualisation	5,75 %	5,75 %	5,25 %	5,25 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	7,00 %		7,00 %	
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé

	2009	2008
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé au 31 mars	9,00 %	9,50 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel	5,00 %	5,00 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2017	2017

14. ACTIF NET

Héma-Québec définit son capital comme étant l'actif net et gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

15. GESTION DES RISQUES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal de son exploitation, Héma-Québec est exposée à divers risques financiers notamment les risques de crédit, de change, d'intérêt et de liquidité. La direction analyse ces risques et met en place des stratégies afin de minimiser leurs impacts sur sa performance.

15. GESTION DES RISQUES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers d'Héma-Québec comprennent l'encaisse, le placement temporaire et les créances, lesquels sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers au bilan représente le risque de crédit maximal à la date du bilan.

Le risque de crédit lié à l'encaisse et au placement temporaire est limité puisque la contrepartie est une banque à chartre canadienne jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation nationales.

Le risque de crédit imputable aux créances est limité puisque les principales créances sont afférentes à des recouvrements de taxes à la consommation ou à la reclassification de soldes débiteurs afférents à des charges à payer. Les autres créances ne sont pas significatives.

Risque de change

Héma-Québec réalise approximativement 75 % de ses achats de produits stables, de fournitures médicales et de collectes en dollars US et est donc exposée aux fluctuations des devises. Héma-Québec s'est dotée d'une politique de gestion de risque de change et a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de change notamment par contrats de change. Au 31 mars 2009, il n'y avait aucun instrument financier dérivé (1 702 $ au 31 mars 2008).

Le bilan inclut les montants suivants en dollars canadiens à l'égard d'actifs et de passifs financiers libellés en devise américaine :

	2009	2008
Dollars US :		
Encaisse	375	2 500
Charges à payer et frais courus	3 230	11 904

Risque d'intérêt

Les emprunts à long terme sont à taux fixes, minimisant ainsi le risque d'intérêt. Les emprunts à court terme, s'il y a lieu, sont à taux variables et la direction ne croit pas que l'incidence des fluctuations de taux d'intérêts à court terme aura des répercussions significatives sur les résultats d'exploitation.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Héma-Québec ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières. Héma-Québec surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses obligations financières. Au 31 mars 2009, les passifs financiers étaient les suivants :

	Valeur comptable	2010	2011	2012 et après
Charges à payer et frais courus	30 635	30 635		
Dette à long terme	32 459	4 368	3 151	24 940
Intérêts sur la dette à long terme	11 550	1 539	1 355	8 656
Engagements	42 284	2 232	2 194	37 858
	116 928	38 774	6 700	71 454

15. GESTION DES RISQUES ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les justes valeurs des placements temporaires, des créances, des charges à payer et frais courus et de l'avance du gouvernement du Québec, sans intérêts correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon le taux d'intérêt qu'Héma-Québec estime pouvoir obtenir actuellement pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève à 38 470 $ (37 376 $ en 2008).

16. ENGAGEMENTS

Héma-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates au cours des vingt-cinq prochaines années pour ses locaux d'exploitation et administratifs. Les baux pour les locaux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement pouvant aller jusqu'à cinq ans.

Les charges de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élèvent à 2 102 $ (2 202 $ en 2008) pour les locaux. Les paiements minimums futurs relatifs aux baux à long terme s'établissent comme suit :

2010	2 232
2011	2 194
2012	2 198
2013	2 198
2014	2 005
2015 et suivantes	31 457

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Héma-Québec est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Héma-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers d'Héma-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Héma-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Les actuaires du cabinet Morneau Sobeco ont été nommés actuaires conseils relativement aux régimes de retraite des employés d'Héma-Québec.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers d'Héma-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Guy Lafrenière
Vice-président à l'administration et aux finances

Dr Francine Décary
Présidente et chef de la direction

Montréal, le 15 mai 2009

HÉMA-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan d'Héma-Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction d'Héma-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Héma-Québec au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01) je déclare, qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétrospective du changement apporté à la détermination du coût des stocks à la suite de l'adoption des nouvelles recommandations du Manuel de l'ICCA expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Montréal, le 15 mai 2009

HYDRO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. H-5)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
PRODUITS	12 717	12 330
CHARGES		
Exploitation	2 497	2 541
Achats d'électricité et de combustible	1 406	1 555
Amortissement (note 4)	2 336	1 991
Taxes (note 5)	1 093	820
Reports réglementaires (note 3)	(72)	29
	7 260	6 936
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	5 457	5 394
Frais financiers (note 6)	2 445	2 512
Bénéfice provenant des activités poursuivies	3 012	2 882
Bénéfice provenant des activités abandonnées (note 7)	129	25
BÉNÉFICE NET	3 141	2 907

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 556	14 744
Bénéfice net	3 141	2 907
	18 697	17 651
Dividendes déclarés (note 18)	2 252	2 095
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	16 445	15 556

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HYDRO-QUÉBEC

BILANS CONSOLIDÉS
aux 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	370	54
Placements temporaires	3 545	3 073
Débiteurs	1 961	1 751
Instruments dérivés	659	992
Matériaux, combustible et fournitures	290	360
	6 825	6 230
Immobilisations corporelles (note 8)	54 987	53 291
Placements (note 9)	108	228
Instruments dérivés	1 428	1 998
Actifs incorporels (note 10)	865	903
Actifs réglementaires (note 3)	1 167	1 074
Autres actifs (note 11)	1 394	1 142
	66 774	64 866

BILANS CONSOLIDÉS (suite)
aux 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunts	91	73
Créditeurs et charges à payer	1 948	1 877
Dividendes à payer (note 18)	2 252	2 095
Intérêts courus	915	890
Passifs réglementaires (note 3)	56	97
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 12)	770	1 087
Instruments dérivés	82	374
	6 114	6 493
Dette à long terme (note 12)	35 290	33 161
Instruments dérivés	1 887	2 844
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	300	464
Passifs réglementaires (note 3)	6	8
Autres passifs à long terme (note 14)	760	718
Dette à perpétuité (note 15)	355	286
	44 712	43 974
CAPITAUX PROPRES (note 18)		
Capital-actions	4 374	4 374
Bénéfices non répartis	16 445	15 556
Cumul des autres éléments du résultat étendu	1 243	962
	17 688	16 518
	22 062	20 892
	66 774	64 866

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (note 22)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,

Le président du Comité de vérification,
Jacques Leblanc

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

HYDRO-QUÉBEC

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	3 141	2 907
Bénéfice provenant des activités abandonnées (note 7)	(129)	(25)
Bénéfice provenant des activités poursuivies	3 012	2 882
Ajustements		
Amortissement (note 4)	2 336	1 991
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts (note 6)	111	111
Écart entre les cotisations versées et le coût de retraite	(305)	287
Reports réglementaires (note 3)	(72)	29
Autres	82	50
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 20)	(149)	(191)
	5 015	5 159
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	(3 756)	(3 464)
Placements	70	29
Cession de participations, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés	154	51
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	(236)	(172)
(Acquisition) cession nette de placements temporaires	(435)	155
Autres	(7)	(5)
	(4 210)	(3 406)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	2 027	2 026
Remboursement de dette à long terme	(2 734)	(993)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit (note 16)	2 955	1 374
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit (note 16)	(676)	(1 855)
Variation nette des emprunts à court terme	18	48
Dividendes versés	(2 095)	(2 342)
Autres	(2)	(2)
	(507)	(1 744)
VARIATION DES COURS DU CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	17	(14)
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies	315	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées	1	2
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	316	(3)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	54	57
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	370	54

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 20)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT ÉTENDU
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
BÉNÉFICE NET	3 141	2 907
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Variation des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	389	693
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(111)	(207)
	278	486
Autres	3	5
RÉSULTAT ÉTENDU	3 422	3 398

HYDRO-QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions a pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et donne lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Réglementation

La Loi sur la Régie de l'énergie accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et Hydro-Québec sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Transport

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2008 et 2007 ont été fixés respectivement par les décisions D-2008-027 et D-2007-34 de la Régie. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,84 % en 2008 et à 7,78 % en 2007. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

Distribution

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec ont été fixés par les décisions D-2008-033 et D-2007-22, dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 2,90 % et de 1,92 %, en vigueur respectivement le 1er avril 2008 et le 1er avril 2007. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,81 % en 2008 et à 7,79 % en 2007. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et de ses coentreprises, ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables, lorsqu'Hydro-Québec en est le principal bénéficiaire. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, les charges d'amortissement, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée, mais non encore facturée.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés sauf en ce qui a trait aux frais de développement qui satisfont aux critères de capitalisation. Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode linéaire.

Conversion des devises

Établissements étrangers autonomes

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

Établissements étrangers intégrés et opérations conclues en devises

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation ainsi que des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à l'année de réalisation de ces ventes.

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'oeuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également imputé aux immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles est ajoutée à leur valeur comptable. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements des capitaux propres. La portion correspondant aux rendements des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Activités corporatives et autres	3 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, les coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Placements

Hydro-Québec détient, en propriété exclusive, une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société sont comptabilisés à leur juste valeur, conformément aux règles applicables aux sociétés de placement. La juste valeur des actions cotées est déterminée selon la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie d'après des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers.

Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend les frais directement liés aux activités de développement ou d'acquisition de logiciels destinés à un usage interne. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciel et licences	3 à 10 ans
Brevets	20 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1er janvier 1999 sont amortis selon la méthode linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de douze ans au 1er janvier 2008 et au 1er janvier 2007.

- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est comptabilisé dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hydro-Québec comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et la contrepartie est comptabilisée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service. Hydro-Québec révise périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur, le cas échéant, dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'Hydro-Québec dans les différentes catégories établies :

Catégorie	*Instruments financiers*
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie (échéance initiale inférieure ou égale à trois mois) Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements temporaires (échéance supérieure à trois mois) Placement en obligations (présenté sous Placements)
Prêts et créances	Débiteurs Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 (présenté sous Autres actifs)
Autres passifs financiers	Emprunts Créditeurs et charges à payer Dividendes à payer Intérêts courus Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an Dette à long terme Dette à perpétuité

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent, à moins qu'il ne s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les contrats à terme sur marchandises qui peuvent faire l'objet d'un règlement net sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, y compris les primes, escomptes et frais d'émission.

Dans le cadre de la gestion intégrée des risques d'entreprise, Hydro-Québec utilise divers instruments financiers pour gérer ses risques de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et des marchandises. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles. Elle documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ce qui consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et à des passifs précis figurant au bilan ou à des opérations futures probables. Hydro-Québec évalue aussi l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis tous les mois.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, et les gains et les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement comptabilisés dans les résultats, au même poste que l'élément couvert. Les montants imputés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également au même poste que l'élément couvert, au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes latents sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, l'instrument dérivé est comptabilisé à sa juste valeur, et les variations de la juste valeur, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, au même poste que l'élément couvert. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert et sont imputées en contrepartie dans les résultats.

Par ailleurs, un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan à la juste valeur si certaines conditions s'appliquent. Hydro-Québec a opté pour ce traitement comptable à l'égard de tous les contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés à compter du 1er janvier 2003.

Les instruments dérivés cotés en bourse sont comptabilisés aux cours de clôture à la date du bilan. Pour les autres instruments dérivés, la juste valeur est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des modèles reconnus et couramment utilisés par les intervenants sur les marchés financiers et font appel à des données observées sur les marchés.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

RÉCENTES MODIFICATIONS

2008

Instruments financiers

Le 1er janvier 2008, Hydro-Québec a adopté deux nouvelles normes d'information et de présentation du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) : le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et modifient les exigences en matière d'information sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont Hydro-Québec gère ces risques. Les règles de présentation sont reprises sans modification. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des instruments financiers. Les informations exigées sont fournies à la note 16, Instruments financiers.

Informations à fournir concernant le capital

Le 1er janvier 2008, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, « Informations à fournir concernant le capital », qui exige la présentation d'informations sur la façon dont la Direction gère le capital. Les informations exigées sont fournies à la note 19, Gestion du capital.

Stocks

Le 1er janvier 2008, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA, « Stocks », qui établit des normes pour l'évaluation des stocks, y compris la détermination de leur coût. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net, mais a requis un reclassement au bilan de 65 M$ en immobilisations corporelles au 31 décembre 2008.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

RÉCENTES MODIFICATIONS (suite)

2007

Instruments financiers

Le 1er janvier 2007, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, et du chapitre 3865, « Couvertures », qui précise la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations à fournir dans ce contexte. Elle a aussi adopté les recommandations du chapitre 3861 et du chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ce dernier établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui regroupe le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu.

Les principaux effets de l'adoption des nouvelles conventions comptables sont les suivants, en date du 1er janvier 2007 : une augmentation de 270 M$ des Bénéfices non répartis, une augmentation de 479 M$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu, une augmentation de 551 M$ de la Dette à long terme, une diminution de 2 051 M$ des Autres passifs à long terme et une diminution de 701 M$ de la valeur nette des instruments dérivés.

Capitaux propres

Le 1er janvier 2007, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3251 du Manuel de l'ICCA, « Capitaux propres », qui remplace le chapitre 3250, « Surplus ». Le chapitre 3251 établit des normes concernant la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530. L'adoption de ces normes a eu comme incidence le reclassement au Cumul des autres éléments du résultat étendu des écarts de conversion qui étaient présentés distinctement dans les Capitaux propres.

Modifications comptables

Hydro-Québec a aussi adopté les recommandations du chapitre 1506 du Manuel de l'ICCA, « Modifications comptables », qui établit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de conventions comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

MODIFICATIONS À VENIR

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du Manuel de l'ICCA, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels d'Hydro-Québec pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. L'adoption de ces nouvelles normes ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Activités réglementées

Le 1er janvier 2009, l'exemption temporaire prévue dans le Manuel de l'ICCA à l'égard du chapitre 1100, « Principes comptables généralement reconnus », et permettant la comptabilisation et l'évaluation d'actifs et de passifs réglementaires, a été retirée. Toutefois, conformément à une pratique permise par les PCGR du Canada, Hydro-Québec s'appuiera sur la norme Statement of Financial Accounting Standard (SFAS) No.71 émise par le Financial Accounting Standards Board des États-Unis, « Accounting for the Effects of Certain Types of Regulation », pour maintenir le traitement comptable actuel des actifs et des passifs réglementaires. Le retrait de l'exemption ne devrait donc pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

MODIFICATIONS À VENIR (suite)

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a publié l'Abrégé des délibérations CPN-173, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Cet abrégé précise que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Hydro-Québec évalue actuellement les impacts de l'adoption des recommandations contenues dans cet abrégé sur les états financiers consolidés.

Normes internationales d'information financière

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que le passage complet aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou IFRS) prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

Hydro-Québec examine actuellement les enjeux du passage des PCGR du Canada aux IFRS.

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités réglementées.

Actifs et passifs réglementaires

Coûts liés au plan global en efficacité énergétique (PGEÉ)

Les coûts liés à la réalisation du PGEÉ, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis linéairement sur une période de dix ans, sauf pour les coûts engagés avant le 1er janvier 2006, qui sont amortis sur une période de cinq ans. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers aux taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-25, D-2002-288, D-2003-93 et D-2006-56. Si ces activités n'étaient pas réglementées, certains coûts qui ne sont pas associés à des actifs incorporels, tels qu'ils sont définis dans les normes comptables, seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. En supposant qu'aucun des coûts engagés n'est lié à un actif incorporel, le bénéfice net aurait été réduit de 178 M$ en 2008 (129 M$ en 2007).

Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, leur coût et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice, et le bénéfice net aurait été réduit de 48 M$ en 2008 (augmenté de 22 M$ en 2007).

Écarts des revenus liés aux aléas climatiques

Les écarts entre les revenus de transport et de distribution réels et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires selon la normale climatique sont comptabilisés dans un compte distinct. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans sa décision D-2006-34, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, et a fait l'objet d'une demande de mécanisme d'amortissement dans la demande tarifaire 2009. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges d'Hydro-Québec auraient été augmentées et le bénéfice net aurait été réduit de 141 M$ en 2008 (néant en 2007).

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs et passifs réglementaires (suite)

Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale

Les écarts découlant de modifications du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui n'ont pas été prises en compte dans l'établissement des tarifs d'électricité sont imputés à un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2003-93, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges d'Hydro-Québec auraient été réduites et le bénéfice net aurait été augmenté de 240 M$ en 2008 (11 M$ en 2007).

Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT

Les coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT ont été comptabilisés dans un compte distinct et sont amortis linéairement sur une période de cinq ans depuis la date d'abrogation du 1er avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1er janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au 31 mars 2006. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47, D-2004-170 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 29 M$ en 2008 (30 M$ en 2007).

Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés au projet de déglaceur entrepris au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été imputés à un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 5 M$ en 2008 (réduit de 6 M$ en 2007).

Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale

Les écarts comptabilisés pour une année donnée, en volume et en prix, entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs, sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34, D-2005-132, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 2 M$ en 2008 (177 M$ en 2007).

Écarts des revenus des services de transport d'électricité de point à point

Les écarts comptabilisés pour une année donnée entre les revenus réels pour les services de transport d'électricité de point à point et les revenus prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans ses décisions D-2007-08 et D-2008-019, qui visent les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges d'Hydro-Québec auraient été augmentées et le bénéfice net aurait été réduit de 41 M$ en 2008 (augmenté de 50 M$ en 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Actifs et passifs réglementaires (suite)

Actifs réglementaires	Années prévues d'amortissement	2008	2007
Coûts liés au PGEÉ	2009-2018	559	381
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2009 [a]	267	219
Écarts des revenus liés aux aléas climatiques [b]	2009-2014	141	
Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge local [b]	2009	104	344
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2009-2011	66	95
Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis	2009-2047	13	18
Autres	2009-2028	17	17
		1 167	1 074

Passifs réglementaires	Années prévues d'amortissement	2008	2007
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale [b]	2009-2010	(53)	(55)
Écarts des revenus des services de transport d'électricité de point à point [b]	2009	(9)	(50)
		(62)	(105)
Portion à court terme		(56)	(97)
		(6)	(8)

a) À l'exception de certaines sorties d'actifs.

b) La variation des comptes d'écart, à l'exclusion d'une charge d'amortissement de 141 M$ (crédit d'amortissement de 145 M$ en 2007) et de frais financiers capitalisés de 13 M$ (1 M$ en 2007), correspond au montant inscrit au poste Reports réglementaires des États consolidés des résultats, soit une diminution des charges de 72 M$ (augmentation de 29 M$ en 2007).

Risques et incertitudes

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire sera prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie utile des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement des capitaux propres. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec

3. EFFETS DE LA RÉGLEMENTATION DES TARIFS SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Autres pratiques réglementaires (suite)

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient imputés aux résultats.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont imputées à un compte distinct et portées en réduction des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

Dans la décision D-2007-134, rendue en décembre 2007, la Régie a approuvé une entente visant à suspendre, pour l'année 2008, les livraisons d'énergie prévues à un contrat d'achat d'électricité auprès d'un producteur privé. Dans la décision D-2008-114 du 10 septembre 2008, la Régie a autorisé la reconduction de cette entente jusqu'à la fin de 2009. Au 31 décembre 2008, un engagement de 57 M$ (52 M$ au 31 décembre 2007) a été inscrit au bilan, sans incidence sur les résultats.

4. AMORTISSEMENT

	2008	2007
Immobilisations corporelles [a]	1 819	1 857
Actifs incorporels	122	104
Actifs et passifs réglementaires	286	(7)
Frais reportés	10	11
Radiations	99	26
	2 336	1 991

a) La révision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles s'est traduite par une diminution de la charge d'amortissement de 71 M$ en 2008 (augmentation de 13 M$ en 2007). Au cours de l'exercice de 2009, Hydro-Québec révisera la durée de vie utile de certaines immobilisations corporelles servant à la production hydraulique, ce qui pourrait avoir un impact important sur la charge d'amortissement.

5. TAXES

	2008	2007
Redevances hydrauliques	552	267 [a]
Taxe sur les services publics	302	240
Taxe sur le capital	202	278
Taxes municipales, scolaires et autres	37	35
	1 093	820

a) Le versement de redevances hydrauliques découle de l'assujettissement d'Hydro-Québec à la Loi sur le régime des eaux. Pour cette année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

6. FRAIS FINANCIERS

	2008	2007
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 585	2 584
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	111	111
	2 696	2 695
(Gain net) perte nette de change	(25)	18
Frais de garantie relatifs aux emprunts	167	169
	142	187
Moins		
Frais financiers capitalisés	306	283
Revenu net de placements [a]	87	87
	393	370
	2 445	2 512

a) Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements temporaires s'établissait à 2,33 % au 31 décembre 2008 (4,20 % au 31 décembre 2007).

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En 2008, Hydro-Québec a comptabilisé un gain de 121 M$, net des impôts afférents de 26 M$, lié à l'ajustement de prix prévu au contrat de vente de sa participation dans HQI Transelec Chile S.A. (Transelec). Cet ajustement faisait suite à la publication, le 15 janvier 2008, d'un décret ministériel établissant la valeur aux fins réglementaires de la base d'actifs du réseau troncal de Transelec. L'effet rétrospectif de cette révision de valeur sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006 a entraîné un ajustement additionnel du prix de vente de 5 M$, net des impôts afférents de 1 M$.

Le 28 février 2007, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQI Australia Pty Ltd (DirectLink), par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Hydro-Québec International, pour une contrepartie monétaire de 52 M$, ce qui a donné lieu à un gain de 18 M$.

Les résultats des participations à l'étranger sont classés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation des informations sectorielles.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

				2008
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	33 829	8 832	3 458	28 455
Thermique, y compris la production nucléaire	2 573	1 999	248	822
Autres	750	332	25	443
	37 152	11 163	3 731	29 720
Transport				
Postes et lignes	21 393	6 932	931	15 392
Autres	1 980	1 150	108	938
	23 373	8 082	1 039	16 330
Distribution				
Postes et lignes	11 850	4 550	234	7 534
Autres	1 863	1 019	101	945
	13 713	5 569	335	8 479
Construction	28	14	1	15
Activités corporatives et autres	1 023	642	62	443
	75 289	25 470	5 168	54 987

				2007
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	32 235	8 256	3 344	27 323
Thermique, y compris la production nucléaire	2 715	1 933	158	940
Autres	725	314	23	434
	35 675	10 503	3 525	28 697
Transport				
Postes et lignes	20 842	6 532	669	14 979
Autres	1 916	1 085	87	918
	22 758	7 617	756	15 897
Distribution				
Postes et lignes	11 434	4 270	191	7 355
Autres	1 801	1 016	123	908
	13 235	5 286	314	8 263
Construction	31	14	2	19
Activités corporatives et autres	992	638	61	415
	72 691	24 058	4 658	53 291

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

9. PLACEMENTS

	2008	2007
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	87	77
CITEQ inc.	(5)	(5)
	82	72
À la juste valeur		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited		
Obligations		55
Capital-risque [a]	19	40
	19	95
Autres	7	61
	108	228

a) Le montant brut des gains et des pertes non réalisés sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevait respectivement à 6 M$ et à 13 M$ au 31 décembre 2008 (12 M$ et 13 M$ au 31 décembre 2007). Pour 2008, le montant net des pertes réalisées et non réalisées s'établit respectivement à 1 M$ et à 6 M$ (gains réalisés et non réalisés de 12 M$ et de 12 M$ et de 2 M$ pour 2007).

10. ACTIFS INCORPORELS

	2008			2007		
	Coût [a]	Amortis-sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût [a]	Amortis-sement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables						
Logiciels et licences	1 260	744	516	1 322	763	559
Brevets	10	4	6	9	4	5
	1 270	748	522	1 331	767	564
Non amortissables						
Servitudes			343			339
			865			903

a) Les actifs incorporels mis en service au cours de l'exercice s'élevaient à 481 M$ au 31 décembre 2008 (87 M$ au 31 décembre 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

11. AUTRES ACTIFS

	2008	2007
Actif au titre des prestations constituées (note 21)	1 133	828
Frais reportés	111	153
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 [a]	90	107
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire [b]	50	44
Écart d'acquisition [c]	10	10
	1 394	1 142

a) Le montant global du remboursement est réparti en versements de 6 M$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014, auxquels s'ajoutera un versement final de 1 M$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %. La juste valeur de cet actif financier s'élevait à 97 M$ au 31 décembre 2008 (110 M$ au 31 décembre 2007).

b) Le 15 novembre 2002, la Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire entrait en vigueur. Cette loi exigeait que les sociétés d'énergie nucléaire du Canada créent une société de gestion dont le rôle consisterait à recommander au gouvernement canadien une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Elle exigeait également que les sociétés d'énergie nucléaire créent un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. En novembre 2005, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a soumis son rapport d'étude et a recommandé au gouvernement du Canada une méthode qui a été adoptée en juin 2007.

En octobre 2007, les membres de la SGDN ont entériné une convention qui prévoit notamment une formule de financement des coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. Cette formule servira à déterminer la quote-part de chaque membre pour les cinq prochaines années. Elle n'entrera en vigueur qu'une fois approuvée par le gouvernement du Canada. La quote-part de chaque membre sera établie en fonction du nombre de ses grappes de combustible nucléaire irradiées produites au 30 juin 2006. Elle tiendra également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au futur site national d'enfouissement.

c) L'écart d'acquisition est rattaché au secteur Production aux fins de la présentation des informations sectorielles.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

12. DETTE À LONG TERME

Le tableau suivant présente la répartition de la dette au coût après amortissement, y compris la tanche échéant à moins d'un an, selon la monnaie à l'émission. Pour établir les pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement, les swaps liés à la dette ont été pris en compte.

	2008				2007			
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	À l'émission %	Au remboursement %	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	À l'émission %	Au remboursement %
Dette d'Hydro-Québec								
Dollars canadiens	25 482	25 482	71	95	24 829	24 829	72	96
Dollars américains	8 076	9 888	28	5 [a]	8 135	8 012	24	4 [a]
Autres devises								
Euros	59	101			671	968	3	
Yens	2 506	34			2 508	22		
Livres sterling	238	425	1		237	465	1	
Francs suisses					100	87		
		35 930				34 383		
Plus								
Ajustement pour le risque couvert en juste valeur		98				(163)		
Dette des filiales								
Dollars américains	26	32			29	28		
		36 060	100	100		34 248	100	100
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		770				1 087		
		35 290				33 161		

a) Dont 99,4 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2008 (99,3 % au 31 décembre 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Taux d'intérêt

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt d'Hydro-Québec, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des primes, escomptes et frais d'émission aux emprunts ainsi que de l'incidence des swaps liés à la dette :

%				2008	2007
Échéance	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	7,93	7,51	8,55	7,71	8,14
6 à 10 ans	3,31	7,07	9,90	7,58	9,58
11 à 15 ans	10,45	8,97		9,96	9,99
16 à 20 ans	7,30	8,28		8,27	8,50
21 à 25 ans	5,70	9,35		8,10	8,40
26 à 30 ans	5,99			5,99	5,99
31 à 35 ans	5,17			5,17	5,17
36 à 40 ans	4,93			4,93	4,88
41 à 45 ans	6,44			6,44	6,44
46 à 50 ans					
51 à 55 ans	6,62			6,62	6,62
Moyenne pondérée	6,31	8,65	9,79	6,93	7,32

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 10,1 %, ou 11,0 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2008 (6,8 %, ou 7,8 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2007).

Juste valeur

Au 31 décembre 2008, la juste valeur de la dette à long-terme d'Hydro-Québec, y compris la tanche échéant à moins d'un an, s'établissait à 47 072 M$ (44 753 M$ au 31 décembre 2007). Compte tenu des swaps liés à la dette, elle totalisait 47 856 M$ (46 044 M$ au 31 décembre 2007).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait d'après les taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance.

Crédits de soutien

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés de 2 000 M$ US composés de deux tranches, respectivement de 360 M$ US et de 1 640 M$ US, qui viendront à échéance en 2012 et en 2013. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). La facilité comprend, à même le crédit de 2 000 M$ US, un crédit relais de 750 M$ US portant intérêt au taux de base US.

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à carburant et de certaines centrales thermiques.

En 2008, le Conseil d'administration a approuvé le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, qui permettra de prolonger de 28 ans la vie utile de cette centrale. En conséquence, les hypothèses sur lesquelles est fondé le calcul de l'obligation liée au démantèlement de la centrale Gentilly-2 à la fin de sa vie utile ont fait l'objet d'une révision qui a eu pour principal effet de reporter de 28 ans l'échéancier prévu pour le règlement de l'obligation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques, des postes et des lignes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste les échéances des obligations. Un passif à ce titre sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ces échéances.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

				2008
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	306	141	17	464
Passifs engagés		2		2
Charge de désactualisation	15	13	1	29
Passifs réglés		(1)	(2)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	(192) [a]			(192)
Solde à la fin de l'exercice	129	155	16	300

				2007
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs	Total
Solde au début de l'exercice	288	127	16	431
Passifs engagés		3		3
Charge de désactualisation	18	12	1	31
Passifs réglés		(1)	(2)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements			2	2
Solde à la fin de l'exercice	306	141	17	464

a) La diminution de l'obligation est principalement due au report de l'échéancier prévu pour le démantèlement de la centrale Gentilly-2, car Hydro-Québec a dorénavant 28 années additionnelles pour constituer le passif relatif à son obligation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS (suite)

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire [a]	Évacuation du combustible nucléaire irradié [a]	Démantèlement d'autres actifs
Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations [a]			
Au 31 décembre 2008	761	598	17
Au 31 décembre 2007	795	598	18
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2008	Entre 2040 et 2071	Entre 2009 et 2159	Entre 2009 et 2031
Au 31 décembre 2007	Entre 2011 et 2057	Entre 2008 et 2159	Entre 2008 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	5,5 et 5,2	5,5	5,7

a) Les taux d'inflation utilisés aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations varient entre 1,8 % et 3,6 %.

14. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2008	2007
Passif au titre des prestations constituées (note 21)	663	601
Créditeurs	97	117
	760	718

15. DETTE À PERPÉTUITÉ

Les billets à perpétuité, d'un montant de 355 M$ (289 M$ US) au 31 décembre 2008 et de 286 M$ (289 M$ US) au 31 décembre 2007, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2008 et en 2007, aucune tranche n'a été rachetée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

Au 31 décembre 2008 et 2007, le taux des billets à perpétuité s'élevait respectivement à 3,6 % et à 5,2 %. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de ces billets s'établissait à 246 M$ (290 M$ au 31 décembre 2007). La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait d'après les taux d'intérêt à terme évalués d'après les taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est principalement exposée à trois types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix de l'aluminium. Ces trois facteurs font l'objet d'une gestion intégrée active visant à limiter leur incidence sur les résultats de telle manière que le risque, après mesures d'atténuation, soit d'un niveau acceptable.

Gestion des risques à long terme

Gestion des risques associés aux ventes en dollars américains

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et une portion de la dette en dollars américains pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est imputée au poste Produits. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation des ventes futures en dollars américains.

Gestion des risques associés à la dette à long terme

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette à long terme est imputée au poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des swaps utilisés pour la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette à long terme, exprimées en dollars canadiens et en devises :

						2008 [a]	2007 [a]
Échéance	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	(384)	(194)	(2 465)	(2 337)	(2 637)	(8 017)	(6 413)
Dollars américains	(347)	(12)	2 030	1 950	2 039	5 660	5 418
Autres devises							
Yens	1 500	1 000				2 500	2 500
Euros		61				61	673
Livres sterling	40	200				240	240
Francs suisse							97

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à débourser.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion des risques à long terme (suite)

Gestion des risques associés à la dette à long terme (cont'd)

Le tableau suivant présente la juste valeur des swaps utilisés pour la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette à long terme, exprimée en dollars canadiens :

	2008	2007
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie des ventes en dollars américains [a]	452	894
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie de la dette	(36)	(2 451)
Instruments désignés comme couvertures de juste valeur de la dette	104	(274)
	520	(1 831)
Instruments non désignés comme couvertures [b]	(695)	1 548
	(175)	(283)

a) Une partie de la dette à long terme, d'une valeur nominale de 1 437 M$ US au 31 décembre 2008 (1 504 M$ US au 31 décembre 2007), était également désignée comme couverture de flux de trésorerie des ventes en dollars américains.

b) Transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec, dont (852 M$) étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées relativement à des ententes d'atténuation du risque de crédit en 2008 (1 435 M$ en 2007).

Gestion des risques à court terme

Risque de change – Hydro-Québec utilise des options et des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Le montant nominal des positions ouvertes au 31 décembre 2008 s'élevait à 258 M$ US, soit 52 M$ US sous forme de contrats d'achat et 310 M$ US sous forme de contrats de vente (563 M$ US, soit 107 M$ US sous forme de contrats d'achat et 670 M$ US sous forme de contrats de vente au 31 décembre 2007).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est imputée au poste Frais financiers.

Risque de marché – Hydro-Québec utilise principalement des options, des swaps et des contrats à terme pour gérer les risques liés à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsque ces instruments dérivés sont désignés comme éléments de couverture, ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de variation des prix de l'énergie et de l'aluminium est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit le poste Produits. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation de ces opérations. Pour couvrir l'exposition de ses risques de variation des prix de l'énergie et de l'aluminium, Hydro-Québec a négocié des instruments dérivés dont les positions ouvertes au 31 décembre 2008 totalisaient 152 625 tonnes d'aluminium (227 525 tonnes au 31 décembre 2007) et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2008 correspondaient à 3,5 TWh (8,0 TWh au 31 décembre 2007).

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Gestion des risques à court terme (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme selon qu'ils sont désignés ou non désignés comme couvertures :

	2008	2007
Instruments désignés comme couvertures des flux de trésorerie	285	66
Instruments non désignés comme couvertures	8	(11)
	293	55

Effet des couvertures

Effet des couvertures sur les résultats

Effet des couvertures de flux de trésorerie

Au 31 décembre 2008, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans les résultats s'élevait à 15 M$ (gain net de 9 M$ au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2008, Hydro-Québec estimait à 401 M$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des douze mois suivants (222 M$ au 31 décembre 2007).

Au cours de l'exercice 2008, Hydro-Québec n'a reclassé aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats (gain net de 10 M$ reclassé en 2007) par suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2008, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de 22 ans (23 ans au 31 décembre 2007).

Effet des couvertures de juste valeur

Au 31 décembre 2008, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de juste valeur comptabilisée dans les résultats s'élevait à 25 M$ (gain net de 3 M$ au 31 décembre 2007).

Effet de la réévaluation d'instruments dérivés non désignés comme couvertures

Au 31 décembre 2008, le gain net comptabilisé dans les résultats par suite de la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés qui n'étaient pas comptabilisés selon la comptabilité de couverture s'élevait à 143 M$ (32 M$ au 31 décembre 2007). Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques.

Analyse de sensibilité

Les risques liés aux variations de taux de change, de taux d'intérêt et du prix de l'aluminium font l'objet d'une gestion intégrée qui vise à limiter leur incidence sur les résultats. La majorité des instruments dérivés transigés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la portion inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui servent néanmoins à couvrir des positions inverses à risque, permettent aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

Au 31 décembre 2008, si le taux de change ($ CA/$ US) avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été supérieur de 17 M$ ou inférieur de 7 M$, compte tenu de l'effet des ventes faisant l'objet de couvertures, tandis que les autres éléments du résultat étendu auraient été supérieurs de 100 M$ ou inférieurs de 104 M$.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Analyse de sensibilité (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, si les taux d'intérêt avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été respectivement inférieur ou supérieur de 2 M$, tandis que les autres éléments du résultat étendu auraient été supérieurs de 3 M$ ou inférieurs de 4 M$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, si le prix de l'aluminium avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 3 M$, compte tenu de l'effet des ventes faisant l'objet de couvertures, et les autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 15 M$.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Hydro-Québec éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec est réduite par : un volume important de fonds générés par l'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités transigés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la qualité de la signature d'Hydro-Québec sur les marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion du niveau de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, un montant de 34 881 M$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts était garanti par le gouvernement du Québec (33 402 M$ au 31 décembre 2007).

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers au 31 décembre 2008.

Échéance	Emprunts [a]	Créditeurs et charges à payer	Dividendes à payer	Dette à long terme	Instruments dérivés [b]
2009	92	1 527	2 252	3 228	148
2010		51		3 134	1 067
2011		20		4 903	124
2012 [c]		16		3 356	53
2013		2		3 270	115
1 à 5 ans	92	1 616	2 252	17 891	1 507
6 à 10 ans				11 160	270
11 à 15 ans				17 056	198
16 à 20 ans [c]				8 287	177
21 à 25 ans				8 275	172
26 à 30 ans				8 406	
31 à 35 ans				6 693	
36 à 40 ans				6 875	
41 à 45 ans				1 657	
46 à 50 ans				1 479	
51 à 55 ans				825	
56 ans et plus				1 425	
Total	92	1 616	2 252	90 029	2 324
Valeur comptable	91 [d]	1 616 [d,e]	2 252	36 060 [f]	1 969

a) Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts à court terme s'établissait à 2,59 % (4,38 % au 31 décembre 2007).

b) Des ententes conclues avec certaines contreparties pour limiter la valeur au marché de ces instruments financiers pourraient donner lieu à des encaissements ou à des décaissements à des dates différentes des échéances initialement prévues.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

c) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement.

d) En raison de leurs échéances à court terme, la valeur comptable de ces passifs financiers se rapproche de leur juste valeur.

e) De ce montant, 1 527 M$ sont classés dans les Créditeurs et charges à payer et 89 M$, dans les Autres passifs à long terme.

f) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

Les échéances contractuelles de la dette à perpétuité se traduisent par des flux d'intérêt bisannuels. Cette dette, d'un montant de 355 M$ (289 M$ US), porte intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 % établi semestriellement. Au 31 décembre 2008, le taux applicable s'élevait à 3,6 %.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle transige avec des institutions financières. Hydro-Québec est également exposée au risque de crédit lié aux débiteurs résultant principalement de ses opérations courantes de vente d'énergie au Québec et hors Québec. Au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités approuvées par la Régie. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable présentée dans l'actif au bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

Équivalents de trésorerie, placements temporaires et instruments dérivés

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec des émetteurs et des institutions financières canadiens et internationaux dont la notion de crédit est élevée. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur au marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés.

Une variation de cette valeur au marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2008, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec transigeait avaient une cote supérieure à A-, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

Clients – ventes d'énergie (classés dans les débiteurs)

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'énergie est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 39 M$ (30 M$ au 31 décembre 2007) fournis en garantie par des clients, dont 9 M$ sont comptabilisés au poste Créditeurs et charges à payer et 30 M$ sont comptabilisés au poste Autres passifs à long terme.

Le tableau suivant présente la valeur par âge des comptes clients, nette de la provision pour mauvaises créances afférente.

	2008
Moins de 30 jours [a]	1 481
30 à 60 jours	62
61 à 90 jours	30
Plus de 90 jours	140
	1 713

a) Y compris l'électricité livrée, mais non facturée.

Au cours de l'exercice 2008, la provision pour mauvaises créances a augmenté de 57 M$ pour s'établir à 201 M$ au 31 décembre (144 M$ au 31 décembre 2007). La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

17. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant. Ces coentreprises englobent les participations gérées par le Groupe de la technologie et Hydro-Québec Production.

	2008	2007
Résultats		
Produits	26	21
Charges et frais financiers	30	26
Bénéfice provenant des activités abandonnées		1
Perte nette	(4)	(4)
Bilans		
Actif à court terme	9	13
Actif à long terme	35	29
Passif à court terme	9	14
Passif à long terme	35	30
Passif net		(2)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation		(4)
Activités d'investissement	(2)	(2)
Activités de financement	(3)	(1)
Activités abandonnées		(3)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5)	(10)

18. CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2008 et 2007.

Bénéfices non répartis

En vertu de la Loi sur Hydro-Québec, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du revenu net d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2008, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 2 252 M$ (2 095 M$ en 2007).

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

18. CAPITAUX PROPRES (suite)

Cumul des autres éléments du résultat étendu

			2008
	En couverture de flux de trésorerie	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	965	(3)	962
Variation de l'exercice	278	3	281
Solde à la fin de l'exercice	1 243		1 243

			2007
	En couverture de flux de trésorerie	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	479	(8)	471
Variation de l'exercice	486	5	491
Solde à la fin de l'exercice	965	(3)	962

19. GESTION DU CAPITAL

Hydro-Québec gère son capital de façon à répondre aux attentes de son actionnaire, à protéger ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un environnement de gestion qui lui permet d'augmenter la valeur à long terme de son actif et de ses capitaux propres, d'assurer sa viabilité financière, de préserver sa capacité de financement et de protéger ses fonds et ses valeurs mobilières.

Outre les capitaux propres, le capital comprend la dette à long terme, la dette à perpétuité, les emprunts à court terme et les instruments dérivés.

Hydro-Québec utilise le taux de capitalisation aux fins du suivi de la structure du capital. Elle vise à maintenir un taux de capitalisation d'au moins 25 %.

Structure du capital

	2008	2007
Capitaux propres	22 062	20 892
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	36 060	34 248
Dette à perpétuité	355	286
Emprunts à court terme	91	73
Instruments dérivés	(118)	228
Total	58 450	55 727
Taux de capitalisation (%) [a]	37,7	37,5

a) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés.

En 2008, les objectifs de gestion du capital d'Hydro-Québec sont demeurés inchangés par rapport à 2007

20. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(175)	(172)
Matériaux, combustible et fournitures	6	5
Créditeurs et charges à payer		23
Intérêts courus	20	(47)
	(149)	(191)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
(Diminution) augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(92)	90
Intérêts payés	2 093	2 131

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le régime de retraite offert par Hydro-Québec (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Les régimes d'avantages sociaux d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2007, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2010.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le tableau suivant présente les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec.

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	12 607	12 720	929	850
Coût des services rendus	285	336	42	38
Cotisations des employés	84	66		
Prestations versées et remboursements	(510)	(460)	(51)	(49)
Intérêts sur les obligations	712	659	51	46
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(3 138)	(714)	(198)	44
Modifications au Régime de retraite	168			
Solde à la fin de l'exercice	10 208	12 607	773	929
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	12 926	12 811	58	56
Rendement réel des actifs	(2 434)	538	2	2
Cotisations des employés	84	66		
Cotisations courantes d'Hydro-Québec	291	5	11	11
Cotisation d'équilibre d'Hydro-Québec	149			
Prestations versées et remboursements	(510)	(460)	(11)	(12)
Frais d'administration	(31)	(34)		
Solde à la fin de l'exercice	10 475	12 926	60	57
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	267	319	(713)	(872)
Coût non amorti des services passés	335	217		
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	1 292	1 205	(17)	190
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(761)	(913)	67	81
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 133	828	(663)	(601)

Des modifications ont été apportées au Régime de retraite pour faire suite aux ententes intervenues entre Hydro-Québec et les syndicats en 2008. Ces modifications, entrées en vigueur le 1er janvier 2009, visent des dispositions temporaires et permanentes. Les principales dispositions temporaires touchent la retraite sans réduction de rente et la prestation de raccordement, alors que les principales dispositions permanentes couvrent le coût des formes optionnelles de rente et l'élargissement de la définition du conjoint survivant au décès du retraité. Des modifications aux règles de financement du Régime de retraite ont aussi été adoptées en fonction de ces ententes. Ainsi, les taux respectifs des cotisations salariales et patronales sont de 6,0 % et de 6,9 % depuis le 1er janvier 2009. Ces taux augmenteront annuellement de 0,5 % et de 0,9 % pour atteindre, en 2013, un maximum de 7,5 % et de 10,5 % du salaire de base admissible.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

En fin d'exercice, la composition des actifs des régimes à la juste valeur était la suivante :

	Régime de retraite		Autres régimes	
%	2008	2007	2008	2007
Obligations	54	39	91	95
Actions	32	46		
Placements immobiliers	10	6		
Placements temporaires	4	9		
Autres			9	5
	100	100	100	100

Les actifs des regimes comportent des titres émis par Hydro-Québec et par le gouvernement du Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations	1 359	1 266	56	55

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par Hydro-Québec au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2008	2007
Cotisations d'Hydro-Québec		
Régime de retraite	440	5
Autres régines capitalisés	11	11
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	41	38
Sommes versées en espèces	492	54

Conformément à l'évaluation actuarielle de capitalisation au 31 décembre 2007, Hydro-Québec a versé une cotisation courante de 291 M$ en 2008, y compris une cotisation supplémentaire de 208 M$, pour couvrir le coût des services courants, ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 149 M$ pour combler le déficit actuariel. En 2007, Hydro-Québec s'est prévalue d'un congé de cotisation à compter du 16 février, soit la date du dépôt de l'évaluation actuarielle auprès de la Régie des rentes du Québec. Plus tôt en 2007, Hydro-Québec avait versé une cotisation de 5 M$ au Régime de retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Composantes du coût constaté au titre des prestations constituées de l'exercice

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Coût des services rendus [a]	285	336	42	38
Frais d'administration [b]	31	34		
Intérêts sur les obligations	712	659	51	46
Rendement réel des actifs	2 434	(538)	(2)	(2)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(3 138)	(714)	(198)	44
Modification au Régime de retraite	168			
Coût (crédit) avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	492	(223)	(107)	126
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	(3 237)	(201)		
Écart entre les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	3 150	829	207	(34)
Écart entre le montant des modifications au Régime de retraite et l'amortissement du coût des services passés	(118)	39		
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	14
	(357)	515	221	(20)
Coût constaté de l'exercice	135	292	114	106

a) Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Pour l'exercice 2008, les frais d'administration facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite s'établissent à 12 M$ (13 M$ en 2007).

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

	Régime de retraite		Autres régimes	
%	2008	2007	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	7,49	5,53	7,49	5,53
Taux de croissance des salaires [a]	2,86	3,26		
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	5,53	5,20	5,53	5,20
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25	6,25	3,81	4,23
Taux de croissance des salaires [a]	3,26	3,38		

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

21. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Principales hypothèses actuarielles (suite)

Au 31 décembre 2008, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 7,5 % pour 2009. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera pour atteindre le taux ultime de 4,6 % en 2017. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes pour 2008 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	6	(5)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	40	(33)

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1er novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2008, Hydro-Québec avait pris des engagements en vertu de 115 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 792 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 22 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

2009	690
2010	1 098
2011	1 158
2012	1 376
2013	1 596

Garanties

Dans le cadre de ses activités liées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2008, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements fournis comme garanties s'élevait à 405 M$. De ce montant, 326 M$ concernaient les achats d'énergie. Des garanties de 140 M$ viennent à échéance entre 2009 et 2019, alors que d'autres, d'un montant de 256 M$ ont une échéance indéterminée.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

22. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (suite)

Garanties (suite)

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé, sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescriptions applicables.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2008, le coût après amortissement des dettes visées était de 4 769 M$.

En vertu du contrat signé le 12 mai 1969 avec la CF(L)Co, Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'Hydro-Québec pourrait être tenue de verser, parce que le contrat ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec n'a pas eu à faire de versement en vertu de ce contrat.

Investissements

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4,7 G$ en 2009.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales, y compris des ventes d'électricité, avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les principales opérations et les soldes dus aux apparentés ou dus par eux sont les suivants :

	2008	2007
Gouvernement du Québec		
Débiteurs	5	7
Créditeurs	26	45
Taxe sur le capital	202	278
Taxe sur les services publics	302	240
Redevances hydrauliques	546	263
Frais de garantie	167	169
Entreprises émettrices soumises à une influence notable		
Créditeurs	9	14
Achats d'électricité	98	106

24. INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. La division fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec au Québec et gère les mouvements d'énergie sur ce réseau.

Distribution : Hydro-Québec Distributions exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise de même qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie, de construction et de réfection liés à des installations de production d'électricité partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la Convention de la Baie James et du Nord québécois, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le Groupe de la technologie, le Groupe des affaires corporatives et du secrétariat général, le Groupe des ressources humaines et des services partagés, la Vice-présidence à la comptabilité et au contrôle ainsi que la Vice-présidence au financement, à la trésorerie et à la caisse de retraite. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes, notamment l'acquisition de biens et services, la gestion immobilière et la gestion du matériel et des services de transport.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est située au Québec. En 2008, les produits provenant de l'extérieur du Québec s'élevaient à 2 099 M$, dont 1 776 M$ des États-Unis (respectivement 1 780 M$ et 1 483 M$ en 2007).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

24. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats et actif par secteurs

							2008
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	2 066	52	10 540		32	27 [a]	12 717
Intersectoriels	4 931	2 733	62	2 416	1 156	(11 298)	
Amortissement	777	611	828	5	127	(12)	2 336
Frais financiers	1 101	817	486		41		2 445
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 137	481	421		(39)	12	3 012
Bénéfice net	2 137	481	421		90	12	3 141
Actif total	30 651	17 158	12 274	360	6 734	(403)	66 774
Activités d'investissement							
Augmentation (diminution) des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 894	1 097	664	5	96		3 756
Sans effet sur la trésorerie	(113)	17	4				(92)

24. INFORMATIONS SECTORIELLES (suite)

Résultats et actif par secteurs

							2007
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter-sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 649	37	10 452		49	143 a	12 330
Intersectoriels	5 103	2 785	56	2 150	1 163	(11 257)	
Amortissement	837	636	446	7	77	(12)	1 991
Frais financiers	1 180	817	484		31		2 512
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 077	396	395		2	12	2 882
Bénéfice net	2 077	396	395		27	12	2 907
Actif total	29 509	16 707	11 833	263	6 814	(260)	64 866
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 807	844	721	3	89		3 464
Sans effet sur la trésorerie	41	14	35				90

a) Les opérations de revente des surplus d'approvisionnement réalisées par Hydro-Québec Distribution sur les marchés externes sont présentées en diminution des achats d'électricité plutôt que dans les Produits.

25. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Le Comité de vérification a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation, de ses flux de trésorerie et de son résultat étendu, et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au fonctionnement du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les vérificateurs externes sont nommés par le gouvernement du Québec, unique actionnaire d'Hydro-Québec. Les états financiers consolidés des exercices 2008 et 2007 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,
Thierry Vandal

La vice-présidente – comptabilité et contrôle,
Lise Croteau

Montréal, Québec, le 6 février 2009

HYDRO-QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, des flux de trésorerie et du résultat étendu des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Québec, le 6 février 2009

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
aux 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
ACTIF		
Placements (note 3)	10 439	12 926
Montants à recevoir sur les transactions en cours	12	19
Intérêts et dividendes à recevoir	42	50
Cotisations des participants à recevoir	2	5
Cotisations de l'Employeur à recevoir	8	
Total de l'actif	10 503	13 000
PASSIF		
Montants à payer sur les transactions en cours	18	61
Autres créditeurs	10	13
Total du passif	28	74
Actif net disponible pour le service des prestations	10 475	12 926

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration d'Hydro-Québec,
Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite,

Le président du Comité de vérification,
Jacques Leblanc

Le président du Conseil d'administration,
Michael L. Turcotte

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)

	2008	2007
VARIATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Revenus de placements (note 5)	343	477
(Pertes nettes) gains nets sur les placements (note 5)	(2 765)	71
Coûts de transaction	(12)	(10)
Frais de gestion de la caisse	(24)	(26)
	(2 458)	512
VARIATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIVITÉS DE RETRAITE		
Cotisations (note 6)	524	71
Prestations	(510)	(460)
Frais d'administration du régime	(7)	(8)
	7	(397)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	(2 451)	115
ACTIF NET DISPONIBLE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	12 926	12 811
ACTIF NET DISPONIBLE À LA FIN DE L'EXERCICE	10 475	12 926

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La présente description du Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Régime ») ne constitue qu'un résumé. Pour de plus amples renseignements, il faut se reporter au Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec (le « Règlement »). Le 1er janvier 2009, le Règlement numéro 734 est entré en vigueur. Les modifications apportées par ce règlement font suite aux ententes intervenues avec les syndicats en 2008 et sont résumées au paragraphe l) de la présente note.

a) Généralités

Hydro-Québec (l'« Employeur ») offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière.

Le Régime est enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec et agréé par l'Agence du revenu du Canada.

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse de retraite et, à ce titre, gère l'ensemble des placements du Régime.

b) Politique de capitalisation

En vertu du Règlement, les participants et l'Employeur doivent financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur des prestations constituées est établie au moyen d'une évaluation actuarielle qui doit être déposée au moins une fois tous les trois ans. L'évaluation actuarielle est établie sur une base de capitalisation et sur une base de solvabilité.

Le rapport d'évaluation actuarielle du Régime précise le montant que l'Employeur doit verser à la caisse du Régime. Les cotisations de l'Employeur couvrent le solde du coût du service courant non financé par les cotisations salariales ou par un surplus suffisant établi par évaluation actuarielle, le cas échéant. En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la période d'amortissement ne peut excéder quinze ans pour un déficit de capitalisation et cinq ans pour un déficit de solvabilité.

Tel qu'il est prévu dans le Règlement, les cotisations patronales supplémentaires versées au-delà des cotisations régulières et les cotisations d'équilibre sont accumulées et créditées au taux de rendement de la caisse. Elles sont remises à l'Employeur dès qu'un surplus suffisant est déclaré. Cette remise prend la forme d'une réduction des cotisations patronales régulières.

c) Cotisations salariales et patronales régulières

Le règlement prévoit la suspension des cotisations salariales et des cotisations patronales régulières lorsqu'un rapport d'évaluation actuarielle du Régime présente un taux de capitalisation égal ou supérieur à 110 %. Lorsqu'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime indique un taux de capitalisation inférieur à 110 %, les participants et l'Employeur recommencent à cotiser. Les cotisations salariales ne peuvent être augmentées de plus de 1 % du salaire par année et les cotisations patronales régulières sont égales à 180 % des cotisations salariales jusqu'à concurrence des maximums prévus dans le Règlement.

Les taux de cotisation maximums sont de 6,3 % du salaire jusqu'à concurrence de l'exemption générale établie selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, de 4,5 % de la tranche de salaire comprise entre l'exemption générale et le maximum des gains admissibles et de 6,3 % de la tranche de salaire au-dessus du maximum des gains admissibles.

d) Âge de la retraite

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans. Cependant, dès l'âge de 55 ans, le participant peut recevoir une rente, réduite ou non, conformément aux dispositions du Règlement. De plus, jusqu'au 31 décembre 2008, le Régime offre aux participants la possibilité de recevoir une rente non réduite, peu importe leur âge, si la somme de l'âge du participant et du nombre d'années de participation satisfait aux conditions spécifiées dans le Règlement.

e) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont établies en fonction d'un crédit de rente annuel de 2,25 % acquis pendant les années de participation et d'une moyenne des cinq meilleures années de salaire, sauf exception prévue dans le Règlement. Le salaire admissible comprend certains montants forfaitaires, en tout ou en partie, versés en vertu des régimes d'intéressement et de gestion du rendement.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

e) Prestations de retraite (suite)

Des prestations de raccordement, payables jusqu'à l'âge de 60 et 65 ans, sont offertes aux participants qui quittent avant l'âge normal de retraite. Elles sont calculées en fonction du nombre d'années de participation au Régime antérieures au 1er janvier 2009 et du salaire moyen des cinq meilleures années, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles des cinq années précédant la date de cessation de service, de décès ou de retraite.

Les prestations relatives aux années de participation postérieures à 1991 sont assujetties aux limites prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Après la retraite, les prestations servies sont indexées selon une formule qui tient compte de l'indice des prix à la consommation.

À compter du 65e anniversaire de naissance du participant, la prestation servie est réduite d'un montant établi conformément au Règlement afin d'être coordonnée à la prestation de retraite versée par la Régie des rentes du Québec.

f) Prestations au décès

En cas de décès, des prestations sont payables au conjoint, aux enfants admissibles ou aux ayants cause. Il peut s'agir d'une rente, d'un remboursement ou d'un transfert de la valeur d'une rente, ou encore d'un remboursement ou d'un transfert de cotisations salariales, selon le cas.

g) Prestations en cas de cessation de service (rentes différées, transferts de valeurs et remboursements)

Si le participant est âgé de moins de 55 ans au moment de sa cessation d'emploi, les prestations payables, telles qu'elles sont présentées ci-dessus, correspondent à la valeur actualisée de la rente ou à une rente différée payable dès que celui-ci atteint l'âge de 55 ans. S'il est âgé de 55 ans ou plus au moment de sa cessation d'emploi, le participant peut toucher une rente le premier du mois suivant sa cessation de service ou une rente différée, ou se voir transférer la valeur actualisée de la rente.

h) Rachat de périodes de non-participation

Jusqu'au 31 décembre 2008, les dispositions du Règlement permettent aux participants de racheter divers congés non rémunérés ou partiellement rémunérés.

i) Entente de transferts

Le Règlement permet à l'Employeur de conclure une entente avec tout autre employeur ayant un régime de retraite, afin de faciliter les mutations réciproques de leurs employés. Les sommes reçues en vertu de cette entente servent à reconnaître au participant concerné des années de participation au Régime.

j) Frais d'administration et de gestion

Conformément aux dispositions du Règlement, les frais engagés par Hydro-Québec pour l'administration du régime et la gestion de la caisse sont imputés à la caisse de retraite.

k) Impôts

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Par conséquent, il n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

l) Nouvelles dispositions

Le 1er janvier 2009, le Règlement numéro 734 est entré en vigueur. Les principales modifications apportées par ce règlement s'appliquent aux employés visés, soit les cadres, les employés non syndiqués et les employés syndiqués dont le syndicat a signé une entente avec Hydro-Québec. Ces modifications sont :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DU RÉGIME (suite)

l) Nouvelles dispositions (suite)

Cotisations salariales et patronales régulières

Augmentation progressive du taux de cotisation patronale jusqu'à un maximum de 10,5 %

Augmentation progressive du taux de cotisation salariale jusqu'à un maximum de 7,5 % avec possibilité de réduction de 0,5 ou 1 % selon certaines conditions.

Dispositions temporaires

Prolongation jusqu'au 31 décembre 2013 des dispositions temporaires touchant l'âge de la retraite, les prestations de raccordement payables jusqu'à l'âge de 60 et 65 ans et le rachat de périodes de non-participation.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation

Les états financiers du Régime sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, qui est indépendante de son promoteur Hydro-Québec et de ses participants. Ils ont été préparés dans le but d'aider les participants et autres personnes intéressées à prendre connaissance des activités du Régime au cours de l'exercice. Cependant, ils ne rendent pas compte des besoins de capitalisation du Régime ni de la sécurité des prestations pour les participants considérés individuellement.

La présentation des états financiers du Régime nécessite que le fiduciaire du Régime fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes aux états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. De l'avis du fiduciaire, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous.

b) Placements

Les placements sont classés en fonction de la nature du titre sans égard aux instruments dérivés qui pourraient leur être associés.

Les transactions de placements sont enregistrées au moment du transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour les titres cotés en Bourse, cette date correspond à la date de transaction.

Les placements sont inscrits à la valeur marchande, qui est déterminée à l'aide des cours cotés. Dans les quelques cas où les cours ne sont pas disponibles, la valeur marchande des placements est estimée en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets estimatifs, de la valeur marchande d'éléments d'actif comparables ou de la valeur de liquidation des éléments d'actif sous-jacents. Les gains ou les pertes causés par la variation de cette juste valeur marchande ainsi que les coûts de transaction sont reflétés dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste (Pertes nettes) gains nets sur les placements. La valeur marchande est établie comme suit :

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme (dépôts bancaires, bons du Trésor, certificats de dépôt et acceptations bancaires) sont évalués au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

Obligations

Les obligations sont évaluées aux cours moyens de clôture établis sur les marchés obligataires.

Actions

Les actions sont évaluées aux cours de clôture des marchés boursiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Placements (suite)

Placements immobiliers

Les placements immobiliers sont évalués à leur juste valeur estimative la plus récente. Les immeubles et les hypothèques afférentes, le cas échéant, font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois par année. Une revue est effectuée afin de s'assurer qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de l'évaluation et la fin de l'année qui pourrait altérer de façon importante ces évaluations.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés cotés sont évalués en fonction des règlements convenus sur le marché. Les instruments dérivés non cotés sont évalués en fonction de la valeur actualisée des flux monétaires futurs nets déterminée à l'aide des cours de clôture du marché et des taux d'intérêt relatifs à des instruments présentant des échéances et un risque de crédit similaires. Ils comprennent notamment les contrats à terme, les options et les swaps.

c) Revenus de placements

Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividendes et les autres revenus le sont à mesure qu'ils sont réalisés.

d) Gains et pertes réalisés sur les placements

Les gains et les pertes réalisés sur les ventes de placements sont comptabilisés aux dates des ventes, calculés selon le coût moyen des éléments d'actif, et sont inscrits dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste (Pertes nettes) gains nets sur les placements.

e) Coûts des transactions

Les coûts de transactions sont comptabilisés au moment où ils sont engagés et sont inscrits dans l'État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations au poste Coûts de transaction.

f) Conversion des devises

La juste valeur des éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux cours de clôture à la fin de l'exercice. Les revenus résultant de transactions conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date de transaction.

g) Cotisations et transferts

Les cotisations salariales ainsi que les cotisations patronales régulières, supplémentaires et d'équilibre sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice. Les sommes perçues en vertu d'ententes de transfert sont comptabilisées à titre de cotisations des participants à la réception de ces sommes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

3. PLACEMENTS

La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite d'Hydro-Québec énonce les principes selon lesquels les placements de la caisse sont gérés.

Coût des placements et juste valeur

	2008		2007	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse	20	20	56	56
Placements à court terme				
Dollars canadiens	469	469	1 014	1 014
Dollars américains			141	140
	489	489	1 211	1 210
Obligations nominales				
Dollars canadiens	4 121	3 822	4 315	3 970
Dollars américains			10	12
Autres devises			14	15
Obligations à taux flottant	839	870	52	53
Obligations à rendement réel	624	551	626	471
	5 584	5 243	5 017	4 521
Actions				
Dollars canadiens	1 471	1 757	3 171	2 571
Dollars américains	906	1 047	1 318	1 343
Autres devises	995	1 140	1 401	1 323
	3 372	3 944	5 890	5 237
Placements immobiliers [a]	1 013	731	815	503
Instruments dérivés (note 4)	(19)	(11)	(7)	(17)
	10 439	10 396	12 926	11 454

a) Nets de la valeur des hypothèques qui totalisent 333 M$ (268 M$ en 2007).

Au 31 décembre 2008, des placements d'une valeur marchande de 349 M$ (170 M$ au 31 décembre 2007) ont été remis en garantie à un courtier, conformément aux contrats d'instruments dérivés, pour couvrir quotidiennement les exigences des marchés boursiers.

a) Risque de change

Le risque de change provient des placements du Régime libellés en devises autres que le dollar canadien.

Répartition de la valeur des placements [a] (%)

	2008	2007
Dollars canadiens	82	80
Dollars américains	8	7
Autres devises	10	13
	100	100

a) Après effet des instruments dérivés.

3. PLACEMENTS (suite)

a) Risque de change (suite)

Des instruments dérivés sont utilisés pour gérer le risque de change et profiter des occasions offertes sur le marché des devises.

Au 31 décembre 2008, si le taux de change du dollar américain avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, la valeur des placements de la caisse libellés en dollars américains aurait été supérieure ou inférieure d'environ 33 M$ (41 M$ au 31 décembre 2007), compte tenu d'une couverture de 50 %, conformément à la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite. Par ailleurs, si le taux de change de l'euro avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, la valeur des placements libellés en euros, ne faisant pas l'objet de couverture, aurait été supérieure ou inférieure de quelque 19 M$ (29 M$ au 31 décembre 2007).

b) Risque de marché

Le risque de marché fait référence à la possibilité que la valeur marchande d'un placement fluctue en raison de la variation des prix du marché, variation causée par des facteurs propres au titre particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite favorise une diversification des actifs de façon à gérer le risque de marché du portefeuille.

Les actions et les obligations proviennent de différents émetteurs et secteurs. Le tableau suivant montre la répartition des titres selon les principaux secteurs :

Répartition des titres selon les principaux secteurs

	2008			2007		
	Obligations	Actions	Total	Obligations	Actions	Total
Gouvernements	3 978		3 978	4 207		4 207
Services financiers	1 379	899	2 278	599	1 589	2 188
Énergie	109	631	740	81	938	1 019
Consommation	12	611	623	12	1 058	1 070
Industriel	2	108	110		535	535
Autres	104	1 123	1 227	118	1 770	1 888
	5 584	3 372	8 956	5 017	5 890	10 907

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la valeur marchande de l'actif et du passif du Régime. La sensibilité de la valeur des titres à revenu fixe aux taux d'intérêt dépend des échéances et des flux de trésorerie des éléments d'actif de la caisse. Au 31 décembre 2008, si les taux d'intérêt avaient augmenté de 1 %, la valeur marchande des placements aurait diminué de 11,6 % ou 490 M$ (12 % ou 521 M$ au 31 décembre 2007). Quant à la valeur actuarielle des prestations constituées du Régime, elle aurait diminué encore davantage.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

3. PLACEMENTS (suite)

c) Risque de taux d'intérêt (suite)

Échéances et taux effectifs moyens des titres à revenu fixe

	Échéances				2008 %
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux effectif moyen
Placements à court terme	469			469	1,8
Obligations nominales	103	760	3 258	4 121	4,4
Obligations à taux flottant		827	12	839	3,3
Obligations à rendement réel			624	624	2,7 [a]
	572	1 587	3 894	6 053	

a) Taux effectif réel.

	Échéances				2007 %
	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total	Taux effectif moyen
Placements à court terme					
Dollars canadiens	1 014			1 014	4,3
Dollars américains	141			141	4,8
Obligations nominales					
Dollars canadiens	11	880	3 424	4 315	4,5
Dollars américains			10	10	4,5
Autres devises			14	14	4,5
Obligations à taux flottant	13	27	12	52	4,8
Obligations à rendement réel			626	626	2,1 [a]
	1 179	907	4 086	6 172	

a) Taux effectif réel.

d) Risque de crédit

Au 31 décembre 2008, la plus importante concentration de crédit était celle des obligations et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Ces placements, dont la juste valeur s'élève à 1 552 M$, représentaient 14,8 % du portefeuille total de placements au 31 décembre 2008 (2 062 M$ et 16 % au 31 décembre 2007).

Certains instruments dérivés comportent un élément de risque en soi puisqu'une contrepartie pourrait ne pas respecter ses obligations. Toutefois, ce risque est faible du fait qu'Hydro-Québec, à titre de fiduciaire, traite uniquement avec Bourses ou des contreparties reconnues et dont la cote de crédit minimale est A.

e) Engagement immobilier

Au 31 décembre 2008, la caisse de retraite était engagée à souscrire à du capital-actions de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de 61,5 M$. La totalité de cette somme pourrait être exigible dès 2009.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions de dollars canadiens)

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La Politique de gestion des placements de la caisse de retraite permet l'utilisation d'instruments dérivés afin de gérer efficacement et au moindre coût l'actif de la caisse. Les instruments dérivés peuvent être utilisés en vue de modifier la répartition de l'actif et, dans le cas de certains portefeuilles d'arbitrage, de profiter des occasions de marché.

La valeur d'un instrument dérivé est établie en fonction de la valeur de l'actif, du taux d'intérêt, de l'indice ou du taux de change qui lui sont sous-jacents.

a) Contrats à terme

Les contrats à terme sont des engagements fermes à prendre livraison d'une devise ou d'un instrument financier donné ou à livrer une devise ou un instrument financier donné selon les caractéristiques et le prix stipulés aux contrats. Ce peut être des contrats de change à terme ou des contrats à terme qui portent sur des produits de base, des actions ou des obligations.

b) Swaps

Les swaps ou contrats de crédits croisés sont des engagements au terme desquels sont échangés des paiements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable contre des encaissements d'intérêt à taux fixe ou à taux variable, ou en contrepartie d'un rendement basé sur l'évolution de certains indices boursiers ou obligataires selon le type de contrat.

c) Options

Les options sont des engagements qui confèrent au détenteur un droit et non une obligation de prendre livraison d'un instrument financier ou de livrer un instrument financier au prix stipulé à une date donnée ou dans un délai déterminé.

Le tableau suivant présente les montants nominaux et la juste valeur des contrats sur produits dérivés détenus au 31 décembre.

Répartition des instruments dérivés par catégories de marchés et types d'instruments

	2008		2007	
	Montant nominal	Juste valeur	Montant nominal	Juste valeur
Produits dérivés sur actions				
Contrats à terme	1 022		1 091	
Options achetées cotées en Bourse	220		248	(3)
Options vendues				
Cotées en Bourse	157	(2)	210	(4)
Non cotées en Bourse	49	(1)	82	(4)
Swaps	425	2		
Produits dérivés sur devises				
Contrats à terme	1 244	(8)	3 854	7
Options achetées non cotées en Bourse			35	
Options vendues non cotées en Bourse			30	
Produits dérivés sur taux d'intérêt				
Contrats à terme	1 009		2 531	
Options achetées cotées en Bourse	239	(2)	173	(1)
Options vendues cotées en Bourse			165	(1)
Swaps	131	(1)	62	
Produits dérivés sur produits de base				
Contrats à terme	254		292	
Options achetées cotées en Bourse	30		58	(1)
Options vendues cotées en Bourse	142	(7)	15	
		(19)		(7)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions dollars canadiens)

4. INSTRUMENTS DÉRIVÉS (suite)

Les contrats sur produits dérivés viennent à échéance au cours de la prochaine année, sauf certains contrats à terme et certains swaps dont la valeur nominale totalise 234 M$ et qui viennent à échéance entre décembre 2010 et décembre 2023.

Le tableau suivant présente au 31 décembre 2008 l'exposition finale du portefeuille de la caisse au risque de marché des différentes catégories d'actifs. Cette exposition résulte des placements directs et de l'utilisation des instruments dérivés. L'effet des instruments dérivés est présenté en fonction de la juste valeur des instruments financiers sous-jacents. Les placements incluent les intérêts et dividendes à recevoir.

Répartition de l'actif selon l'exposition finale au risque de marché

	2008	2007
Titres à revenu fixe		
Obligations nominales	3 971	4 005
Obligations à rendement réel	626	628
Encaisse et placements à court terme	72	289
Actions de pays développés		
Marché canadien	2 339	3 693
Marché américain	1 267	1 672
Marché international	1 089	1 615
Autres placements		
Placements immobiliers	1 016	818
Actions de pays émergents	101	
Produits de base		256
Total de l'actif	10 481	12 976
Produits de base – exposition en superposition	219	

5. REVENUS DE PLACEMENTS

	2008		2007	
	Revenus de placements	(Pertes nettes) gains nets sur les placements [a]	Revenus de placements	(Pertes nettes) gains nets sur les placements [a]
Encaisse et placements à court terme	34	(2)	45	(7)
Obligations	227	(84)	187	(18)
Actions	122	(1 812)	209	(132)
Placements immobiliers	48	(30)	36	104
Dérivés	(88)	(837)		124
	343	(2 765)	477	71

a) Y compris les pertes nettes réalisées qui totalisent 1 336 M$ (gains nets de 947 M$ en 2007).

6. COTISATIONS

En 2008, le taux de cotisation salariale moyen s'élevait à 4,9 % (4 % en 2007) du salaire admissible alors que le taux de cotisation patronale régulier représentait en moyenne 5,2 % (5,2 % en 2007) des salaires admissibles.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions dollars canadiens)

6. COTISATIONS (suite)

Cotisations

	2008	2007
Participants		
Cotisations régulières	77	61
Rachats	7	5
	84	66
Employeur		
Cotisations régulières	83	5 [a]
Cotisations supplémentaires	208	
Cotisation d'équilibre	149	
	440	5
	524	71

a) Cotisations régulières non versées de 72 M$ pour 2007.

Un rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2007 a été déposé à la Régie des rentes du Québec en mai 2008. Cette évaluation présente un surplus de capitalisation de 47 M$ et un déficit de solvabilité de 149 M$. En raison de ce déficit, les cotisations patronales de 2008 ont été augmentées au-delà des cotisations régulières afin de couvrir le coût du service courant qui excède les cotisations salariales et patronales régulières. L'Employeur a également versé une cotisation d'équilibre de 149 M$ pour combler le déficit de solvabilité au 31 décembre 2007.

Conformément aux règles de cotisations prévues dans le Règlement, les cotisations patronales avaient été suspendues au début de l'année 2007 en raison de l'existence de surplus suffisants au 31 décembre 2006.

Cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées

	2008	2007
Cotisations supplémentaires et d'équilibre accumulées au début de l'année	626	672
Cotisations de l'année	357	
Cotisations régulières patronales non versées		(72)
Intérêts selon le taux de rendement de la caisse	(149)	26
	834	626

7. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS

La firme d'actuaires et de conseillers Aon Conseil a produit un rapport sur les coûts et obligations découlant du Régime aux fins de la comptabilisation. Ce rapport présente l'actif net disponible pour le service des prestations à sa juste valeur, selon les états financiers, ainsi que la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2008.

La valeur actuarielle des prestations constituées est déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables établies par la Direction d'Hydro-Québec à l'égard des événements futurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre 2008 et 2007
(en millions dollars canadiens)

7. OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PRESTATIONS (suite)

Valeur actuarielle des prestations constituées

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	12 607	12 685
Prestations constituées	369	402
Intérêts cumulés sur les prestations constituées	712	659
Modifications au Régime (note 1)	168	
Prestations versées, transferts de valeurs et remboursements	(510)	(460)
Gains nets d'expérience et changement d'hypothèses	(3 138)	(679)
Solde à la fin de l'exercice	10 208	12 607

Principales hypothèses actuarielles (%)

Taux d'actualisation	7,5	5,5
Taux de croissance des salaires [a]	2,9	3,3

a) Ce taux est une moyenne pondérée qui tient compte des progressions salariales ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les placements de la caisse comprennent des obligations nominales émises par Hydro-Québec et son actionnaire, le gouvernement du Québec, représentant respectivement 4,6 % et 8,4 % de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2008 (3,8 % et 6,0 % au 31 décembre 2007). Aussi, le coût des services rendus par Hydro-Québec est de 6,6 M$ en 2008 (7,2 M$ en 2007) pour l'administration du régime et de 5,2 M$ en 2008 (5,9 M$ en 2007) pour la gestion de la caisse.

9. DONNÉES COMPARATIVES

Certaines données financières de l'année précédente ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

HYDRO-QUÉBEC - RÉGIME DE RETRAITE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux participants du Régime de retraite d'Hydro-Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2008 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec, Hydro-Québec agissant à titre de fiduciaire de la caisse de retraite. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction d'Hydro-Québec ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de retraite d'Hydro-Québec au 31 décembre 2008 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Montréal, Canada, le 12 février 2009

IMMOBILIÈRE SHQ
(L.R.Q., c. I-0.3)

RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles (note 14)	167 272	168 289
Intérêts et autres (note 14)	29 904	31 031
Gain sur disposition d'immeubles	84	7
	197 260	199 327
CHARGES		
Intérêts	131 885	138 630
Amortissement	53 738	47 935
Moins-value non matérialisée sur les placements (note 8)	2 043	825
Remise aux organismes du gain ou du produit sur disposition d'immeubles (note 4)	113	8
Frais d'administration (note 14)	656	600
	188 435	187 998
BÉNÉFICE NET	8 825	11 329
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	59 208	47 879
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	68 033	59 208

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

BILAN
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Immeubles (note 5)	1 624 821	1 590 437
Prêts (notes 6 et 14)	375 326	388 830
Avances temporaires (note 7)	5 914	
Placements (note 8)	6 347	8 475
Intérêts courus sur prêts (note 14)	5 822	6 033
Créances (note 14)	28 232	31 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	4 121	5 612
	2 050 583	2 030 439
PASSIF		
Dette à long terme (note 10)	1 824 766	1 904 084
Emprunts temporaires (notes 11 et 14)	46 181	
Emprunts temporaires pour améliorations majeures (note 12)	48 074	
Subventions reportées		
Société canadienne d'hypothèques et de logement	4 785	4 852
Gouvernement du Québec	25	28
Offices d'habitation	6 924	6 960
Intérêts courus sur dette	38 201	41 665
Charges à payer (note 14)	64	112
	1 969 020	1 957 701
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	13 530	13 530
Bénéfices non répartis	68 033	59 208
	81 563	72 738
	2 050 583	2 030 439

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Roger Dionne, président
Christyne Tremblay, vice-présidente

IMMOBILIÈRE SHQ

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – organismes	170 396	169 345
Sorties de fonds – contribution des offices d'habitation		(181)
Sorties de fonds – frais d'administration	(705)	(602)
Sorties de fonds – organismes	(113)	(8)
Intérêts reçus	29 707	31 177
Intérêts payés	(135 350)	(139 909)
	63 935	59 822
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement sur prêts	13 504	13 499
Avances temporaires	(5 914)	
Produit de disposition d'immeubles	266	8
Acquisition d'immeubles	(88 304)	181
	(80 448)	13 688
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur dette à long terme	(79 318)	(70 451)
Emprunts temporaires	46 181	
Emprunts temporaires pour améliorations majeures	48 074	
	14 937	(70 451)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 576)	3 059
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 612	11 853
Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs (note 8)		(9 300)
Redressement du reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs de l'exercice précédent	85	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 9)	4 121	5 612

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), a pour mission :

- d'acquérir, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, des immeubles d'habitation, notamment les immeubles appartenant à la Société d'habitation du Québec, et, moyennant contrepartie, de mettre ces immeubles à la disposition des offices d'habitation ou d'autres organismes sans but lucratif en vue de leur exploitation;

- d'acquérir les droits et obligations découlant de prêts consentis par la Société d'habitation du Québec à des offices d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif.

Immobilière SHQ a confié à la Société d'habitation du Québec, personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), le mandat d'administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de Immobilière SHQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la Société d'habitation du Québec ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la juste valeur des instruments financiers. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction de la Société d'habitation du Québec.

Immeubles

Les immeubles sont comptabilisés au coût.

Les bâtiments sont amortis au taux de 7,5 % selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante), de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes de 35 et 40 ans.

Les améliorations majeures sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période de 20 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Subventions reportées

Les subventions reportées relatives aux bâtiments sont virées aux résultats au compte « Intérêts et autres » selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de 7,5 %, sur une période de 35 ou 40 ans, soit en fonction des immeubles auxquels elles se rapportent.

Les subventions reportées relatives aux améliorations majeures sont virées aux résultats au compte « Intérêts et autres » selon la même méthode et la même durée que leur amortissement, soit l'amortissement linéaire pour une période de 20 ans.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés dans cette catégorie sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Cette catégorie comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements qui ont été désignés à des fins de transaction.

Prêts et créances et *Autres passifs financiers*

Les instruments financiers classés dans ces catégories sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou pertes sont comptabilisés au bénéfice net lorsque l'actif ou le passif financier est décomptabilisé ou subit une dépréciation ainsi que par le jeu du processus d'amortissement.

Immobilière SHQ a classé les prêts, les avances temporaires, les intérêts courus sur prêts et les créances dans la catégorie prêts et créances. La dette à long terme, les emprunts temporaires, les emprunts temporaires pour améliorations majeures, les intérêts courus sur dette ainsi que les charges à payer sont classés comme autres passifs financiers.

3. ADOPTION DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1er janvier 2008, Immobilière SHQ a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucun impact sur les résultats de Immobilière SHQ puisqu'elles concernent uniquement des informations à fournir.

4. REMISE AUX ORGANISMES DU GAIN OU DU PRODUIT SUR DISPOSITION D'IMMEUBLES

Tel que stipulé dans les accords de mise en œuvre concernant le programme d'aide au logement social, intervenus entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Immobilière SHQ remet les gains ou les produits sur disposition d'immeubles se rapportant à ce programme aux partenaires, en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires pour ce programme, via les organismes subventionnés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

5. IMMEUBLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	101 542		101 542	101 724
Bâtiments **	1 790 378	353 195	1 437 183	1 488 713
Améliorations majeures	88 304	2 208	86 096	
	1 980 224	355 403	1 624 821	1 590 437

* Immobilière SHQ détient des terrains en qualité de superficiaire, d'une durée illimitée, pour un montant de 33,7 millions de dollars. Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.

** Des bâtiments ayant une valeur comptable de 137,6 millions de dollars au 31 décembre 2008 (2007 : 143,6 millions de dollars), sont érigés sur des terrains que Immobilière SHQ détient en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices d'habitation et sont incluses dans leur déficit d'exploitation.

6. PRÊTS

	2008				2007
	Taux d'intérêt fixe échéant				
	de 2009 à 2019	de 2020 à 2024	de 2025 à 2030	Total	Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :					
6,875 %	6 538	51 735		58 273	61 244
7,000 % à 7,500 %		47 581	14 053	61 634	63 762
7,625 % à 7,875 %	83	91 732	48 065	139 880	144 822
8,000 % à 8,625 %		30 921	73 031	103 952	106 876
10,500 % à 15,125 %	1 368		182	1 550	1 665
	7 989	221 969	135 331	365 289	378 369
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :					
5,050 %		145		145	154
6,875 %		7 244		7 244	7 612
8,000 %			2 648	2 648	2 695
		7 389	2 648	10 037	10 461
	7 989	229 358	137 979	375 326	388 830

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. PRÊTS (suite)

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit :

2009	14 496
2010	15 628
2011	16 850
2012	18 168
2013	19 590
	84 732
2014 à 2018	122 357
2019 à 2023	128 495
2024 à 2028	38 154
2029 à 2030	1 588
Total	375 326

7. AVANCES TEMPORAIRES

Immobilière SHQ a effectué des avances temporaires aux offices d'habitation pour des améliorations majeures capitalisables qui ont été effectuées au cours de l'exercice sur des immeubles appartenant aux offices d'habitation.

Ces avances temporaires sans modalités de remboursement sont consenties au taux d'intérêt fixe variant de 1,718 % à 2,950 %.

8. PLACEMENTS

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Depuis le 13 août 2007, Immobilière SHQ détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en œuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

IMMOBILIÈRE SHQ

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue jusqu'en juillet 2056. Les billets des catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflets pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA, la direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation, une moins-value non matérialisée de 2,0 millions de dollars a été inscrite pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (2007 : 0,8 million de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 décembre 2008. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) les impacts du ralentissement économique sévère et prolongé.

Au 31 décembre 2008, Immobilière SHQ détenait, avant la restructuration, des PCAA d'une valeur nominale de 9,2 millions de dollars émis par des tiers et dont la juste valeur était de 6,3 millions de dollars.

Le 21 janvier 2009, les PCAA que Immobilière avait à cette date ont été substitués contre les titres suivants :

	Valeur nominale
PCAA inclus dans le plan de restructuration :	
VAC2	
Catégorie A-1	3 712
Catégorie A-2	352
Catégorie B	64
Catégorie C	128
VAC3	
Billets reflets pour actifs traditionnels	4 380
Billets reflets pour actifs inadmissibles	579
	9 215

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. PLACEMENTS (suite)

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets reflets pour actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, Immobilière SHQ a reçu des intérêts, nets des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Les intérêts courus qui totalisaient 0,2 million de dollars au 31 décembre 2008, sont constatés dans le présent exercice financier.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2008	2007
Encaisse	4 121	112
Dépôts à terme, au coût, 4,65 % et 4,74 %		5 500
	4 121	5 612

10. DETTE À LONG TERME

	2008			2007
	Taux d'intérêt fixe échéant			
	de 2009 à 2017	de 2019 à 2032	Total	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)				
Obligations				
remboursables par versements mensuels 3,01 % à 6,240 %	*782 328		782 328	707 927
remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11 %		318 445	318 445	328 952
remboursables par versements annuels 5,944 %	778	283 125	283 903	290 975
Emprunt garanti par hypothèque immobilière remboursable par versements mensuels 7,875 %		504	504	521
Montants à reporter	783 106	602 074	1 385 180	1 328 375

10. DETTE À LONG TERME (suite)

	2008			2007
	Taux d'intérêt fixe échéant			
	de 2009 à 2017	de 2019 à 2032	Total	Total
Montants reportés	783 106	602 074	1 385 180	1 328 375
Autres				
Obligations remboursables par versements annuels et assurées par la SCHL au taux d'intérêt de : 8,950 % à 11,375 %	*439 440		439 440	575 555
Emprunt à terme remboursable par versements mensuels 5,050 %	*146		146	154
	439 586		439 586	575 709
	1 222 692	602 074	1 824 766	1 904 084

* À l'échéance, le solde de ces dettes à long terme sera refinancé.

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 décembre 2008, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2009	82 696
2010	87 682
2011	92 991
2012	98 498
2013	104 529
	466 396
2014 à 2018	530 107
2019 à 2023	499 114
2024 à 2028	294 639
2029 à 2032	34 510
Total	1 824 766

11. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Immobilière SHQ est autorisée par le conseil d'administration à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières et du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 500 millions de dollars.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. Les taux au 31 décembre 2008 sont de 1,718 % et de 2,150 %.

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES POUR AMÉLIORATIONS MAJEURES

Ces emprunts couvrent le financement assuré temporairement par les offices d'habitation à même les sommes reçues de la Société d'habitation du Québec pour effectuer des améliorations majeures capitalisables sur des immeubles appartenant à Immobilière SHQ.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES POUR AMÉLIORATIONS MAJEURE (suite)

Ces emprunts portent intérêt à des taux variant de 1,718 % à 2,950 %.

13. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de Immobilière SHQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2008	2007
Autorisé		
150 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé		
135 300 actions	13 530	13 530

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, Immobilière SHQ a effectué des transactions avec des entités sous contrôle commun ou apparentées par les membres de la direction de la Société d'habitation du Québec. Le montant de ces transactions ainsi que les soldes qui en résultent aux états financiers en fin d'exercice se chiffrent à :

	2008	2007
Société d'habitation du Québec		
Frais d'administration	642	564
Société de gestion immobilière SHQ		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	2 376	2 394
Créances	264	322
Corporation d'hébergement du Québec		
Intérêts et autres	2 436	2 513
Prêts	31 415	32 488
Intérêts courus sur prêts	1 176	1 215
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux		
Intérêts et autres	6 130	6 349
Prêts	78 983	82 005
Intérêts courus sur prêts	2 952	3 063
Organismes du réseau de l'éducation		
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	718	727
Intérêts et autres	901	937
Prêts	12 085	12 604
Intérêts courus sur prêts	74	77
Créances	358	362
Fonds de financement		
Emprunts temporaires	46 181	
Intérêts courus sur dette	71	
Intérêts capitalisés aux immeubles	155	
Intérêts capitalisés aux avances temporaires	23	

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, Immobilière SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Immobilière SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Les prêts, les avances temporaires, la dette à long terme, les emprunts temporaires, les emprunts temporaires pour améliorations majeures portent intérêt à taux fixe. De plus, les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachent sont sensiblement les mêmes. Il en est de même pour les avances et prêts temporaires.

Le risque de taux d'intérêt de la dette à long terme au regard des immeubles appartenant à Immobilière SHQ est réduit au minimum puisque la contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est égale au montant capital, intérêts, frais et accessoires, de toute dette à long terme et emprunts temporaires contractés pour financer l'acquisition, la construction ou la rénovation de ces immeubles. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats de Immobilière SHQ.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de Immobilière SHQ au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit est limitée en raison du nombre important d'organismes composant sa clientèle. De plus, ces organismes bénéficient, pour la plupart, de subventions payables par le gouvernement du Québec.

Aucun prêt ou créance n'était en souffrance au 31 décembre 2008.

Risque de liquidité

Immobilière SHQ considère qu'elle détient suffisamment d'actifs financiers, de facilités de crédit et de rentrées de fonds pour s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long teme.

Juste valeur des instruments financiers

Prêts

Au 31 décembre 2008, la juste valeur des prêts de 375 millions de dollars de Immobilière SHQ s'établissait à 406 millions de dollars compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe.

Dette à long terme

Au 31 décembre 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 1 825 millions de dollars de Immobilière SHQ s'établissait à 1 947 millions de dollars compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres comparables à taux fixe.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur de l'encaisse, des dépôts à terme, des avances temporaires, des créances, des intérêts courus sur prêts, sur dette ainsi que des emprunts temporaires, des emprunts temporaires pour améliorations majeures, des charges à payer est équivalente à la valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance. La juste valeur des placements est divulguée à la note 8.

IMMOBILIÈRE SHQ

RAPPORT DU GESTIONNAIRE

Conformément au contrat de gestion intervenu entre la Société d'habitation du Québec et Immobilière SHQ, les états financiers de Immobilière SHQ ont été dressés par la direction de la Société d'habitation du Québec qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société d'habitation du Québec maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le gestionnaire procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme.

Immobilière SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration de celle-ci surveille la façon dont la direction de la Société d'habitation du Québec s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Immobilière SHQ de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Aussi, je suis en mesure de confirmer que la Société d'habitation du Québec a rempli adéquatement toutes les obligations et tous les engagements prévus au contrat de gestion.

Robert Madore
Président-directeur général,
Société d'habitation du Québec

Québec, le 2 septembre 2009

IMMOBILIÈRE SHQ

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de Immobilière SHQ au 31 décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à Immobilière SHQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Immobilière SHQ au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 2 septembre 2009

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.011)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	14 322 500 $	14 322 500 $
Services rendus	14 135 724	11 695 830
Autres produits	280 211	298 547
	28 738 435	26 316 877
CHARGES		
Traitements et charges sociales	20 227 181	19 064 646
Honoraires professionnels	1 010 981	1 179 795
Loyers	1 836 898	1 628 112
Services et fournitures informatiques	465 949	479 086
Achats de données statistiques	713 258	440 551
Communications	516 126	446 274
Frais de déplacement et de séjour	256 983	274 646
Frais de bureau	161 794	137 029
Impression	296 766	221 790
Frais de formation	190 845	140 812
Amortissement des immobilisations corporelles	361 258	335 945
Amortissement des actifs incorporels	590 101	789 832
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 487	
Radiation d'actifs incorporels (note 6)	276 153	
Autres charges	133 378	96 209
	27 040 158	25 234 727
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 698 277	1 082 150
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 108 071	25 921
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 806 348 $	1 108 071 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	7 645 810 $	3 315 170 $
Placements temporaires (note 4)	300 030	3 053 913
Créances		
Clients	1 495 436	4 301 331
Autres créances	1 926	10 409
Travaux en cours	1 456 679	1 066 579
Frais payés d'avance	303 616	193 039
	11 203 497	11 940 441
Immobilisations corporelles (note 5)	998 637	870 804
Actifs incorporels (note 6)	105 538	900 478
	12 307 672 $	13 711 723 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	1 437 632 $	1 079 988 $
Produits reportés	2 598 725	5 549 422
Indemnités de vacances dues aux employés	1 692 832	1 727 028
	5 729 189	8 356 438
Subvention reportée		295 055
Provision pour congés de maladie (note 8)	3 772 135	3 952 159
	9 501 324	12 603 652
EXCÉDENT CUMULÉ	2 806 348	1 108 071
	12 307 672 $	13 711 723 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Stéphane Mercier
Directeur général de
l'Institut de la statistique du Québec

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 698 277 $	1 082 150 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	361 258	335 945
Amortissement des actifs incorporels	590 101	789 832
Radiation d'actifs incorporels	276 153	
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	2 487	
Revenus d'intérêts non encaissés sur placements		(53 754)
Diminution de la provision pour congés de maladie	(180 024)	(16 600)
	2 748 252	2 137 573
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des créances	2 814 378	(776 606)
(Augmentation) diminution des travaux en cours	(390 100)	559 297
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	(110 577)	205 775
Diminution des sommes à recevoir du gouvernement du Québec		327 072
Augmentation des charges à payer et frais courus	17 321	160 930
(Diminution) augmentation des produits reportés	(2 950 697)	557 895
Diminution des indemnités de vacances dues aux employés	(34 196)	(35 606)
Diminution de la subvention reportée	(295 055)	(464 033)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1 799 326	2 672 297
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition de placements	24 500 332	9 451 505
Acquisitions de placements	(21 446 420)	(8 406 935)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(139 367)	(412 507)
Acquisitions d'actifs incorporels	(83 201)	(385 595)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	2 831 344	246 468
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 630 670	2 918 765
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 315 170	396 405
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (note 10)	7 945 840 $	3 315 170 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut de la statistique du Québec, constitué en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (L.R.Q., c. I-13.011), a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds de caisse, des soldes bancaires, le cas échéant, déduction faite des chèques en circulation, et des placements susceptibles de réalisation relativement rapide dont l'échéance est de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les indemnités de vacances dues aux employés ainsi que la provision pour congés de maladie.

Constatation des produits

Les produits de prestation de services sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux. Les travaux en cours comprennent les honoraires et les déboursés non facturés aux clients à la valeur nette de réalisation. Les produits reportés se composent de travaux facturés à l'avance.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux suivants :

	Taux
Améliorations locatives	20 %
Ameublement	20 %
Équipement	33 1/3 %
Équipement informatique	25 %
Système téléphonique	33 1/3 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés du développement informatique, de logiciels et du développement d'outils de collecte, sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

	Taux
Développement informatique	20 %
Logiciels	25 %
Développement d'outils de collecte	33 1/3 %

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Subvention reportée

La subvention du gouvernement du Québec pour l'acquisition d'actifs incorporels est comptabilisée comme subvention reportée et virée aux résultats selon la même méthode et le même taux d'amortissement que les actifs incorporels subventionnés.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que l'Institut a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que l'Institut a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction, de même que les dérivés.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

L'Institut a classé comme actifs détenus à des fins de transaction l'encaisse et les placements temporaires.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Institut a classé dans cette catégorie les créances.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie détenue à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Institut a classé dans cette catégorie les charges à payer et les frais courus.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, l'Institut n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1er avril 2008, l'Institut a adopté trois nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital, le chapitre » 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation des opérations de l'Institut mais a entraîné l'ajout de notes aux états financiers.

Le chapitre 1535 établit les normes à l'égard de l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité. Les informations à fournir par l'Institut sont présentées à la note 9, intitulée Informations concernant le capital.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres viennent accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont la direction gère ces risques. Les informations additionnelles sont présentées à la note 11, intitulée Instruments financiers.

Au cours de l'exercice, l'Institut a également appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA suite à la publication du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation des opérations de l'Institut.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de fonds de valeurs du marché monétaire canadien.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Améliorations locatives	857 158 $	591 073 $	266 085 $	315 971 $
Ameublement	425 304	351 570	73 734	2 797
Équipement	46 279	40 554	5 725	
Équipement informatique	1 847 267	1 194 174	653 093	552 036
Système téléphonique	236 822	236 822		
	3 412 830 $	2 414 193 $	998 637 $	870 804 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

6. ACTIFS INCORPORELS

	2009			2008
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Développement informatique	5 020 163 $	5 020 163 $		501 853 $
Logiciels	228 643	123 105	105 538 $	47 663
Développement outils de collectes				350 962
	5 248 806 $	5 143 268 $	105 538 $	900 478 $

Au cours de l'exercice, le projet pour lequel le développement d'outils de collectes avait été effectué a été abandonné. L'Institut a donc procédé à la radiation de cet actif incorporel et une perte sur radiation d'actifs incorporels de 276 153 $ a été constatée dans les résultats au 31 mars 2009.

7. MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE

L'Institut dispose d'un crédit rotatif de 2 000 000 $ auprès du Fonds consolidé du revenu. Les avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viennent à échéance le 31 mars 2013. Au 31 mars 2009, aucune avance n'avait été contractée.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2009, les taux de cotisation de l'Institut au RREGOP, RRPE et RRAS sont demeurés inchangés soit respectivement, 8,19 %, 10,54 % et 10,54 % de la masse salariale.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 021 537 $ (2008 : 874 727 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 312 444 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

	2009	2008
Solde au début	3 952 159 $	3 968 759 $
Charge de l'exercice	926 488	956 154
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 106 512)	(972 754)
Solde à la fin	3 772 135 $	3 952 159 $

L'Institut dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Institut.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Institut. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

	RRPE, RRAS	RREGOP
Taux d'actualisation	4,15 %	4,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	9 ans	17 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

9. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

L'Institut définit son capital comme étant l'excédent cumulé.

L'Institut n'est assujetti à aucune exigence en matière de capital par une source externe.

L'Institut gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

10. FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	7 645 810 $	3 315 170 $
Placements temporaires	300 030	
	7 945 840 $	3 315 170 $

Les intérêts encaissés sur les équivalents de trésorerie sont de 1 851 $.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs détenus à des fins de transactions, des prêts et créances et des autres passifs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

L'analyse de l'âge des actifs financiers se détaille comme suit :

Âge des comptes clients	2009			2008		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Courant	1 172 103 $		1 172 103 $	4 082 006 $		4 082 006 $
0 à 30 jours	136 586		136 586	171 803		171 803
31 à 60 jours	60 818		60 818	15 020		15 020
61 à 90 jours	1 604		1 604	25 667		25 667
90 jours et plus	183 077	58 752 $	124 325	6 835		6 835
	1 554 188 $	58 752 $	1 495 436 $	4 301 331 $		4 301 331 $

L'évolution de la provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début		
Perte de valeur comptabilisée	58 752 $	
Reprise de provision		
Solde à la fin	58 752 $	

Selon les taux historiques de défaillance des comptes clients, l'Institut estime qu'il n'est pas nécessaire de comptabiliser une perte de valeur relative aux comptes clients courants de même que ceux en souffrance jusqu'à 90 jours. De plus, 75 % de la valeur brute totale concerne des entités du périmètre comptable du gouvernement pour lesquels il existe un très bon historique de crédit.

12. ENGAGEMENTS

Conformément à une entente de partenariat concernant le financement de l'étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ), l'Institut de la Statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 400 000 $ à compter de 2004, soit un montant annuel de 300 000 $ jusqu'en avril 2011. Le solde de cet engagement au 31 mars 2009 est de 900 000 $.

Conformément à une entente de partenariat concernant le fonctionnement de l'observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ), l'Institut de la Statistique du Québec s'engage à fournir une contribution financière initiale totale de 2 368 527 $ répartie sur 3 ans, soit un montant annuel de 789 509 $ jusqu'en avril 2011. Le solde de cet engagement au 31 mars 2009 est de 2 368 527 $.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les opérations avec des entités sous contrôle commun ainsi que les montants relatifs à des apparentés inclus dans les postes du bilan se répartissent comme suit :

	2009	2008
Services rendus	12 792 742 $	8 820 859 $
Charges de fonctionnement	2 624 730	2 127 120
Créances	1 127 798	3 957 719
Travaux en cours	1 204 478	713 362
Frais payés d'avance	189 160	25 618
Charges à payer et frais courus	119 887	198 781
Produits reportés	2 532 855	5 403 867

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de la statistique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut de la statistique du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Stéphane Mercier
Directeur général de l'Institut de
la statistique du Québec

Québec, le 22 mai 2009

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de la statistique du Québec au 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 mai 2009

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.02)

PRODUITS ET CHARGES
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 5)	24 854 427 $	24 210 974 $
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	801 262	846 409
Enseignement régulier	549 334	564 740
Restauration	2 081 580	2 185 379
Hébergement	1 273 934	1 155 811
Intérêts sur placements	401 443	373 089
Services professionnels	170 488	801 383
Autres produits	870 179	844 447
	31 002 647	30 982 232
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	15 309 543	15 807 536
Fournitures pédagogiques et administratives	2 486 072	2 783 458
Entretien, réparations et services publics	1 417 132	1 582 325
Services auxiliaires	1 758 834	1 688 501
Taxes foncières et autres	1 427 518	1 403 546
Formateurs, conférenciers et soutien étudiant	509 030	676 073
Communications et déplacements	368 504	583 300
Perte à la radiation d'immobilisations	121 263	10 957
Autres frais administratifs	459 984	448 736
Intérêts sur la dette à long terme	2 048 734	1 987 563
Autres frais financiers	65 457	63 470
Amortissement des immobilisations	3 946 197	3 948 634
	29 918 268	30 984 099
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 084 379 $	(1 867) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	Investis-sement en immobili-sations	Affecté	Non affecté	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	1 341 544 $	231 346 $	622 972 $	2 195 862 $	2 197 729 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(367 880)		1 452 259	1 084 379	(1 867)
Investissement en immobilisations	152 093		(152 093)		
Affectation d'origine interne (note 6)		1 248 424	(1 248 424)		
Gains cumulés portés directement à l'excédent cumulé au début			8 884	8 884	
Variation des gains non matérialisés sur les placements disponibles à la vente			49 729	49 729	
SOLDE À LA FIN	1 125 757 $	1 479 770 $	733 327 $	3 338 854 $	2 195 862 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 30 juin 2008

	2008		2007	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	3 196 673	$	10 101 837	$
Placements disponibles à la vente (note 7)	9 180 142		200 800	
Créances et intérêts courus (note 8)	575 453		1 083 771	
Stocks	187 417		206 877	
Frais payés d'avance	833 314		988 598	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	1 279 795		1 065 941	
	15 252 794		13 647 824	
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	37 540 758		38 251 262	
Placements disponibles à la vente (note 7)	1 669 047		1 322 898	
Immobilisations (note 9)	35 137 179		38 549 466	
	89 599 778	$	91 771 450	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 11)	4 079 026	$	3 425 967	$
Subventions perçues d'avance	7 685 041		7 530 969	
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 12)	961 114		881 685	
	12 725 181		11 838 621	
Subventions reportées relatives aux immobilisations (note 10)	32 976 922		36 173 422	
Provision pour congés de maladie (note 11)	1 582 446		1 626 056	
Dette à long terme (note 12)	37 290 148		38 251 262	
	84 574 697		87 889 361	
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec	1 686 227		1 686 227	
Excédent cumulé investi en immobilisations	1 125 757		1 341 544	
Excédent cumulé affecté (note 6)	1 479 770		231 346	
Excédent cumulé non affecté	733 327		622 972	
	5 025 081		3 882 089	
	89 599 778	$	91 771 450	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Robert Gagnon, président
Claude Poisson, vice-président

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 084 379 $	(1 867) $
Ajustements pour :		
Perte à la radiation d'immobilisations	121 263	10 957
Amortissement des immobilisations	3 946 197	3 948 634
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	(3 578 317)	(3 564 328)
Amortissement des escomptes (primes) à l'achat de placements		(240)
	1 573 522	393 156
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	2 325 050	(181 772)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 898 572	211 384
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(655 173)	(2 895 624)
Acquisition de placements à long terme	(503 073)	
Disposition de placements à long terme		77 059
Remboursement du prêt à la Fondation de l'ITHQ		25 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 158 246)	(2 793 565)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Prise en charge d'une dette à long terme		3 100 000
Remboursement de la dette à long terme	(881 685)	(792 597)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(881 685)	2 307 403
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE *	1 858 641	(274 778)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	10 302 637	10 577 415
Transfert à court terme d'un placement	195 652	
Variation des gains non matérialisés sur placements disponibles à la vente à court terme	19 885	
	10 518 174	10 577 415
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	12 376 815 $	10 302 637 $
Intérêts payés au cours de l'exercice	2 084 187 $	1 947 752 $

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements disponibles à la vente à court terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2008

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, corporation constituée par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre I-13.02), a pour objets de fournir des activités de formation professionnelle dans les domaines de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, ainsi que de faire de la recherche, d'apporter de l'aide technique, de produire de l'information et de fournir des services dans ces domaines.

Les sommes reçues par l'Institut doivent être affectées au paiement de ses obligations et, à la demande du gouvernement, le solde doit être versé au Fonds consolidé du revenu.

En vertu de sa loi constitutive, l'Institut est un mandataire de l'État et n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les coûts sont établis selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations, comprenant les projets en cours, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

Immobilisations corporelles

Bâtiment	4 %
Aménagements de nature permanente	10 %
Équipement de cuisine et matériel technique	10 %
Équipement informatique	20 %
Matériel roulant	25 %

Immobilisations incorporelles

Logiciels	20 %

Constatation des produits

Subventions

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'Institut a obtenu le financement donnant droit à ces subventions ou au cours duquel les travaux ont été réalisés.

Les subventions relatives aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont constatées à titre de produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles réfèrent.

Les subventions relatives au fonctionnement sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou qu'elles sont à recevoir.

Prestations de services et ventes

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation des estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse ainsi que les placements disponibles à la vente à court terme facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

L'Institut a choisi de comptabiliser les placements à leur juste valeur et de les désigner comme étant des actifs disponibles à la vente. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués selon leur catégorie :

Actifs/Passifs	Catégories	Évaluation subséquente*
Encaisse	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Placements	Actifs financiers disponibles à la vente	Juste valeur
Créances et intérêts courus	Prêts et créances	Coût
Charges à payer et frais courus	Autres passifs financiers	Coût
Dette à long terme	Autres passifs financiers	Coût

* Les placements sont évalués à la juste valeur marchande obtenue d'une maison de courtage certifiée. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif le cas échéant.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES – INSTRUMENTS FINANCIERS

Au cours de l'exercice, l'Institut a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » du manuel de l'ICCA.

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par l'Institut sont divulgués à la note 2. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût.

Les ajustements, au montant de 8 884 $, résultant de l'application des nouveaux chapitres sont présentés comme gains cumulés portés directement à l'état de l'excédent cumulé au début. Les états financiers comparatifs n'ont pas fait l'objet d'un redressement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

4. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, l'Institut appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 – « Stock », 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ».

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1[er] octobre 2008.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de l'Institut. Quant aux chapitres 3031 et 3064, la direction estime qu'il n'y aura pas d'incidence significative sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

5. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Fonctionnement	19 231 328 $	18 130 838 $
Équité salariale		545 100
Intérêts sur la dette à long terme	2 048 734	1 987 563
Amortissement des subventions reportées relatives aux immobilisations	3 573 317	3 537 128
Radiation d'immobilisations et autres	1 048	10 345
	24 854 427 $	24 210 974 $

6. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

Ces sommes sont affectées au maintien de l'actif et à l'acquisition future d'immobilisations.

7. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

	2008	2007
Obligations du gouvernement du Québec et de municipalités à des taux variant de 3,6 % à 11,375 %	4 548 730 $	1 523 698 $
Acceptations bancaires à des taux variant de 3,0 % à 3,4 %	6 300 459	
	10 849 189	1 523 698
Portion échéant au cours du prochain exercice	9 180 142	200 800
	1 669 047 $	1 322 898 $

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

8. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2008	2007
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	180 805 $	286 314 $
Restauration et hébergement	151 416	229 019
Intérêts courus sur placements	118 884	18 202
Taxes à recevoir		484 988
Autres	124 348	65 248
	575 453 $	1 083 771 $

9. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrain	795 900 $		795 900 $	795 900 $
Bâtiment *	29 298 025	9 962 881 $	19 335 144	20 359 209
Aménagements de nature permanente *	19 903 968	10 176 011	9 727 957	11 154 034
Équipement de cuisine et matériel technique	9 081 567	4 631 520	4 450 047	5 163 036
Équipement informatique *	1 221 295	914 589	306 706	429 494
Matériel roulant	25 972	12 986	12 986	19 479
Œuvres d'art	238 600		238 600	238 600
	60 565 327	25 697 987	34 867 340	38 159 752
Immobilisations incorporelles				
Logiciels *	599 804	329 965	269 839	389 714
	61 165 131 $	26 027 952 $	35 137 179 $	38 549 466 $

* Ces immobilisations comprennent des projets en cours non amortis de 586 738 $.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

10. SUBVENTIONS REPORTÉES RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

	2008		2007	
Gouvernement du Québec				
Solde au début	36 160 922	$	37 341 241	$
Subvention du gouvernement du Québec	381 817		2 356 809	
Amortissement de l'exercice	(3 573 317)		(3 537 128)	
Solde à la fin	32 969 422		36 160 922	
Autres				
Solde au début	12 500		39 700	
Amortissement de l'exercice	(5 000)		(27 200)	
Solde à la fin	7 500		12 500	
	32 976 922	$	36 173 422	$

11. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice, selon la comptabilité des régimes à cotisations déterminées, s'élèvent à 663 472 $ (2007 : 600 193 $). Ce montant constitue les obligations de l'Institut envers ces régimes.

	2008		2007	
Provision pour vacances *				
Solde au début	1 397 793	$	1 362 707	$
Charges de l'exercice	1 771 098		1 704 644	
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 694 493)		(1 669 558)	
Solde à la fin	1 474 398		1 397 793	
Provision pour congés de maladie				
Solde au début	1 626 056		1 522 761	
Charges de l'exercice	882 203		537 514	
Prestations versées au cours de l'exercice	(925 813)		(434 219)	
Solde à la fin	1 582 446		1 626 056	
	3 056 844	$	3 023 849	$

* Incluse au poste Charges à payer et frais courus

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

12. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, portant intérêt au taux de 5,258 %, et remboursable par versements semestriels de 1 370 175 $ incluant capital et intérêts	35 198 128 $	36 032 947 $
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, échéant le 3 juin 2030, portant intérêt annuel au taux de 4,679 %, et remboursable par versements semestriels de 112 762 $ incluant capital et intérêts	3 053 134	3 100 000
	38 251 262	39 132 947
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	(961 114)	(881 685)
	37 290 148 $	38 251 262 $

Les versements en capital exigibles au cours des cinq prochains exercices, sont les suivants :

2009	961 114 $
2010	1 011 828 $
2011	1 065 221 $
2012	1 121 434 $
2013	1 180 617 $

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable nette des instruments financiers à court terme se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

La juste valeur de la dette à long terme s'établit à 40 518 965 $ (2007 : 40 420 337 $) en utilisant le cours du marché au 30 juin 2008 pour actualiser les flux monétaires.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de l'Institut correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. L'Institut procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés divulguées dans les états financiers et comptabilisées à leur valeur d'échange, l'Institut est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autre que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

15. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans les autres sections du rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles financiers internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément concernant sa vérification.

Lucille Daoust
Directrice générale

Julien Girard, CGA, MAP
Chef du Service des ressources financières et de l'approvisionnement

Montréal, le 5 septembre 2008

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec au 30 juin 2008 et les états des produits et charges, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 30 juin 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 septembre 2008

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-13.1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec	33 817 670 $	16 285 921 $	50 103 591 $	32 187 626 $	14 834 164 $	47 021 790 $
Subventions du gouvernement du Canada	(8 200)	3 034 881	3 026 681	20 076	2 708 341	2 728 417
Ventes de services	1 285 335	5 209 357	6 494 692	1 376 813	4 404 454	5 781 267
Autres produits	678 576	2 512 924	3 191 500	621 400	3 034 169	3 655 569
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles		965 313	965 313		1 163 469	1 163 469
Gain (perte) sur la cession d'immobilisations corporelles		(9 432)	(9 432)	1 440	(926)	514
Intérêts	73 520	388 578	462 098	36 672	607 831	644 503
Montants à reporter	35 846 901 $	28 387 542 $	64 234 443 $	34 244 027 $	26 751 502 $	60 995 529 $

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008		
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Activités régulières	Projets spéciaux	Total
Montants reportés	35 846 901 $	28 387 542 $	64 234 443 $	34 244 027 $	26 751 502 $	60 995 529 $
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux (note 5)	24 356 379	13 673 921	38 030 300	22 336 245	12 319 983	34 656 228
Services professionnels et administratifs	2 155 433	4 087 118	6 242 551	2 110 681	4 669 547	6 780 228
Fournitures médicales et de laboratoires	1 629 092	2 399 777	4 028 869	1 550 216	1 977 127	3 527 343
Locaux	4 710 158	1 002	4 711 160	4 513 839	1 836	4 515 675
Amortissement des immobilisations corporelles	1 853 360	955 881	2 809 241	1 824 110	1 160 924	2 985 034
Frais de déplacement	612 822	1 033 220	1 646 042	603 022	825 840	1 428 862
Intérêts sur la dette à long terme	495 282	36 723	532 005	566 664	40 021	606 685
Frais de bureau	392 579	230 063	622 642	391 535	199 055	590 590
Papeterie et impression	108 045	802 644	910 689	148 171	233 553	381 724
Frais de comité	113 785	116 383	230 168	63 472	66 407	129 879
Entretien et réparations	953 333	172 068	1 125 401	953 518	154 968	1 108 486
Frais d'organisation de formation externe	7 664	339 427	347 091	2 325	341 627	343 952
Formation interne	244 056	152 716	396 772	184 220	101 386	285 606
Télécommunications	256 008	15 501	271 509	312 022	53 079	365 101
Documentation	206 822	67 275	274 097	169 380	42 763	212 143
Matériel roulant	62 477	49 391	111 868	87 752	48 867	136 619
Location d'équipements	100 310	9 995	110 305	102 579	2 907	105 486
Assurances	35 472	21 980	57 452	27 267	22 549	49 816
Créances irrécouvrables	(985)	(13 695)	(14 680)			
Frais bancaires	14 802	148	14 950	17 679	23	17 702
Frais généraux (note 6)	(2 300 000)	2 300 000		(1 400 000)	1 400 000	
	36 006 894	26 451 538	62 458 432	34 564 697	23 662 462	58 227 159
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(159 993) $	1 936 004 $	1 776 011 $	(320 670) $	3 089 040 $	2 768 370 $

L'excédent (insuffisance) des produits sur les charges se répartit comme suit :

Excédent non affecté	223 441 $	2 761 635 $	2 985 076 $	37 218 $	3 511 551 $	3 548 769 $
Excédent affecté	(383 434)	(825 631)	(1 209 065)	(357 888)	(422 511)	(780 399)
	(159 993) $	1 936 004 $	1 776 011 $	(320 670) $	3 089 040 $	2 768 370 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Activités régulières	Projets spéciaux	Total	Total
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ				
Solde au début	338 199 $	2 716 $	340 915 $	779 829 $
Excédent des produits sur les charges	223 441	2 761 635	2 985 076	3 548 769
Transfert à l'excédent cumulé affecté		(2 740 436)	(2 740 436)	(3 987 683)
Solde à la fin	561 640	23 915	585 555	340 915
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ				
Solde au début	3 925 442	2 310 998	6 236 440	3 029 156
Charges de l'exercice relatives à l'excédent affecté	(383 434)	(825 631)	(1 209 065)	(780 399)
Transfert de l'excédent cumulé non affecté	2 700 000	40 436	2 740 436	3 987 683
Solde à la fin (note 4)	6 242 008	1 525 803	7 767 811	6 236 440
TOTAL	6 803 648 $	1 549 718 $	8 353 366 $	6 577 355 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	23 093 231 $	15 025 089 $
Créances (note 7)	2 797 424	6 635 699
Subventions à recevoir (note 8)	16 257 768	16 520 110
Créance à long terme encaissable au cours du prochain exercice (notes 9 et 14)	69 239	65 529
Frais payés d'avance	1 018 358	802 483
Stock de fournitures – au coût	124 972	107 945
	43 360 992	39 156 855
Subventions à recevoir (note 8)	12 902 667	3 833 830
Créance à long terme (notes 9 et 14)	505 983	575 223
Immobilisations corporelles (note 10)	20 742 433	18 688 169
	77 512 075 $	62 254 077 $
PASSIF		
À court terme		
Marge de crédit (note 11)	3 191 194 $	
Charges à payer et frais courus (note 12)	13 693 409	9 907 966 $
Produits reportés (note 13)	22 768 526	24 872 281
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 14)	909 183	1 478 366
	40 562 312	36 258 613
Produits reportés (note 13)	11 003 929	5 959 329
Dette à long terme (note 14)	7 810 320	8 697 382
Provision pour congés de maladie (note 16)	409 227	424 901
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	9 372 921	4 336 497
	69 158 709	55 676 722
EXCÉDENT CUMULÉ		
Excédent cumulé non affecté	585 555	340 915
Excédent cumulé affecté (note 4)	7 767 811	6 236 440
	8 353 366	6 577 355
	77 512 075 $	62 254 077 $

ENGAGEMENTS (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Luc Boileau, M.D.
W. Robert Laurier, FCA

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 776 011 $	2 768 370 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 809 241	2 985 034
Amortissement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(965 313)	(1 163 469)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	9 432	(514)
	3 629 371	4 589 421
Variation des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement		
Diminution (augmentation) des créances	3 838 275	(5 306 474)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(215 875)	167 139
Augmentation du stock de fournitures	(17 027)	(3 995)
Diminution (augmentation) des subventions à recevoir	(8 806 495)	1 185 294
Augmentation des charges à payer et frais courus (note 12)	3 255 061	1 128 383
Augmentation (diminution) de la provision pour congés de maladie	(15 674)	17 632
Augmentation de produits reportés	2 940 845	2 405 871
	979 110	(406 150)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	4 608 481	4 183 271
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 10)	(4 342 555)	(4 001 492)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		3 060
Encaissements de la créance à long terme	65 530	62 018
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(4 277 025)	(3 936 414)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	3 191 194	
Dette à long terme	27 001	205 310
Remboursements de la dette à long terme	(1 483 246)	(1 215 327)
Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	6 001 737	70 942
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	7 736 686	(939 075)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	8 068 142	(692 218)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	15 025 089	15 717 307
TRÉSORERIE À LA FIN	23 093 231 $	15 025 089 $

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Intérêts versés	536 710 $	563 079 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Institut, constitué par la Loi sur l'Institut national de santé publique du Québec (L.R.Q., chapitre I-13.1.1) est une personne morale, mandataire de l'État. Il a pour mission de soutenir le ministre de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux, instituées en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2), dans l'exercice de leur mission de santé publique.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Institut, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, (PCGR), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour congés de maladie, la provision pour vacances et la provision pour équité salariale. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective, selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Aménagements majeurs	sur la durée des baux
Équipements spécialisés	10 à 20 %
Matériel informatique	20 à 33 1/3 %
Logiciels et licences	20 à 33 1/3 %
Matériel roulant	10 à 20 %
Mobilier et équipements	20 %
Améliorations locatives	20 %

Le développement informatique en cours n'est pas amorti. Il sera amorti à compter de la date de mise en service.

Apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles

Les apports reçus pour l'acquisition ou sous forme d'immobilisations corporelles amortissables sont reportés et virés aux produits selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Constatation des produits

Les subventions affectées à des projets spéciaux sont inscrites aux résultats selon la méthode de l'avancement des travaux. Certaines subventions à recevoir sont conditionnelles à l'approbation des crédits par le gouvernement.

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits reportés sont constitués des montants reçus et à recevoir pour des services non rendus conformément aux ententes contractuelles.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que l'Institut ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont maintenant évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Les obligations à court terme sont comptabilisées au coût.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Changement de référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Institut utilise prioritairement depuis le 1er avril 2008 le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Auparavant, l'Institut utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. La présentation des états financiers de l'exercice précédent a été modifiée pour tenir compte du changement de référentiel comptable.

Le changement de référentiel comptable a eu comme conséquence les modifications suivantes :

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ont été regroupés sous le poste immobilisations corporelles. Également, les apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles et les apports reportés relatifs aux actifs incorporels ont été regroupés sous le poste apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles.

- Changement de la méthode d'amortissement des aménagements majeurs

Auparavant, l'Institut utilisait la méthode de l'amortissement à intérêts composés (dotation croissante) au taux de la dette correspondante. Suite au changement de référentiel, l'Institut utilise la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des baux. Cette modification a été appliquée prospectivement et a eu pour effet d'augmenter la charge d'amortissement des immobilisations corporelles de 69 469 $ pour l'exercice courant.

4. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ

L'excédent cumulé affecté se compose de l'excédent cumulé affecté des activités régulières et de l'excédent cumulé affecté des projets spéciaux.

En ce qui a trait à l'excédent cumulé affecté des activités régulières, la direction de l'Institut a décidé d'utiliser une partie de son excédent cumulé non affecté, conformément à la politique en vigueur adoptée par son conseil d'administration, pour acquérir des immobilisations, notamment des équipements spécialisés de laboratoires et des systèmes d'information de gestion et pour la mise en œuvre du plan d'action de l'Institut découlant d'un processus d'audit et d'autoévaluation visant l'ensemble de l'organisation et ce, conformément aux autorisations nécessaires du ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec. Le solde de l'excédent cumulé affecté au 31 mars 2009 de 6 242 008 $ sera utilisé pour combler le financement de ces décisions.

4. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ (suite)

L'excédent cumulé affecté des projets spéciaux au montant de 1 525 803 $ au 31 mars 2009 sera utilisé, conformément à la politique en vigueur adoptée par le conseil d'administration de l'Institut, pour combler le financement de projets autorisés ayant trait à l'innovation scientifique et de projets particuliers en relation directe avec la mission de l'Institut.

5. SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX

Les salaires et avantages sociaux n'incluent pas les salaires des médecins qui sont assumés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

6. FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux imputés aux charges des projets spéciaux et à titre de recouvrement des activités régulières représentent une estimation de la valeur des charges des services de soutien offerts dans le cadre des différents projets spéciaux de l'Institut.

7. CRÉANCES

	2009	2008
Gouvernement du Québec	436 929 $	4 951 088 $
Gouvernement du Canada	1 522 259	938 715
Autres	838 236	745 896
	2 797 424 $	6 635 699 $

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

	2009	2008
Gouvernement du Québec	24 735 724 $	14 599 605 $
Gouvernement du Canada	3 017 866	4 090 145
Autres	1 406 845	1 664 190
	29 160 435	20 353 940
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(12 210 739)	(10 989 815)
Gouvernement du Canada	(2 655 224)	(4 090 145)
Autres	(1 391 805)	(1 440 150)
	(16 257 768)	(16 520 110)
	12 902 667 $	3 833 830 $

9. CRÉANCE À LONG TERME

Dans le cadre d'un mandat confié par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), relativement à l'acquisition et au fonctionnement d'une unité mobile pour le dépistage des maladies professionnelles, l'Institut détient une créance à long terme à recevoir.

	2009	2008
Créance à long terme, au taux fixe de 5,52 %, encaissable par versements mensuels de 8 271 $, incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	575 222 $	640 752 $
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(69 239)	(65 529)
	505 983 $	575 223 $

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Aménagements majeurs	11 969 580 $	3 948 625 $	8 020 955 $	8 852 036 $
Équipements spécialisés	8 740 938	4 521 661	4 219 277	4 197 281
Matériel informatique	4 942 060	3 932 047	1 010 013	1 326 431
Logiciels et licences	1 099 860	1 060 765	39 095	106 319
Matériel roulant	1 435 747	794 312	641 435	774 943
Mobilier et équipements	3 187 259	2 372 233	815 026	988 118
Améliorations locatives	207 641	184 648	22 993	40 781
Développement informatique en cours	5 973 639		5 973 639	2 402 260
	37 556 724 $	16 814 291 $	20 742 433 $	18 688 169 $

Les acquisitions s'élèvent à 4 872 937 $ (2008 : 3 414 198 $) dont un montant de 4 123 442 $ (2008 : 3 195 085 $) déboursé au cours de l'exercice. Un montant de 219 113 $ (2008 : 806 407 $) a été déboursé au cours de l'exercice concernant les acquisitions de l'exercice précédent.

Le développement informatique en cours représente la participation de l'Institut à la réalisation de la phase québécoise de la solution pancanadienne nommée PANORAMA. La participation de l'Institut va permettre de développer un système d'information en santé publique qui supportera les fonctions suivantes :

- la gestion de l'immunisation incluant le registre de vaccination, le suivi des manifestations cliniques inhabituelles et la gestion des produits immunisants;
- la surveillance et le signalement des syndromes infectieux et des maladies à déclaration obligatoire;
- la gestion des cas et des contacts des maladies infectieuses;
- la gestion des éclosions liées aux poussées épidémiques de maladies infectieuses;
- la gestion des alertes sanitaires.

Le développement en cours d'un montant total autorisé de 15 635 897 $ est financé à même la marge de crédit (note 11) qui est réservée à cette fin. Les intérêts de la marge de crédit sont capitalisés au coût du développement informatique en cours. Lorsque le développement informatique en cours sera terminé, la marge de crédit sera transférée dans un emprunt à long terme. Cet emprunt sera remboursé à partir de nouveaux crédits budgétaires octroyés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les subventions à recevoir, les produits reportés et les apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles de l'exercice terminé le 31 mars 2008 ont été retraités en ce qui concerne la comptabilisation du projet PANORAMA d'un montant de 11 710 000 $, 9 307 740 $ et 2 402 260 $ respectivement compte tenu du fait que ce projet n'est pas considéré comme étant un projet spécial.

Aucun amortissement n'a été comptabilisé relativement au développement informatique en cours étant donné que le système n'est pas en service au 31 mars 2009.

11. MARGE DE CRÉDIT

L'Institut dispose d'une marge de crédit pour la réalisation des activités liées au développement informatique en cours. La marge de crédit d'un montant autorisé de 7 000 000 $ porte intérêt au taux des acceptations bancaires de 30 jours, plus 0,3 %, et vient à échéance en décembre 2011. Au 31 mars 2009, le taux est de 0,959 %.

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Gouvernement du Québec	2 130 406 $	2 045 312 $
Provision pour congés de maladie payables annuellement	200 727	173 844
Autres	11 362 276	7 688 810
	13 693 409 $	9 907 966 $

Les charges à payer et frais courus liés à l'exploitation s'élèvent à 12 943 914 $ (2008 : 9 688 853 $) et ceux liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élèvent à 749 495 $ (2008 : 219 113 $).

13. PRODUITS REPORTÉS

	2009	2008
Gouvernement du Québec	28 534 213 $	23 460 059 $
Gouvernement du Canada	3 509 230	4 461 579
Autres	1 729 012	2 909 972
	33 772 455	30 831 610
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice		
Gouvernement du Québec	(18 258 503)	(18 133 392)
Gouvernement du Canada	(3 146 588)	(4 461 579)
Autres	(1 363 435)	(2 277 310)
	(22 768 526)	(24 872 281)
	11 003 929 $	5 959 329 $

14. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunts sur billets :		
taux fixe de 5,52 %, garanti par la créance à recevoir, remboursable par versements mensuels de 8 271 $ incluant capital et intérêts, échéant en janvier 2017	629 621	692 670
remboursés au cours de l'exercice		631 043
Emprunts auprès de la Société immobilière du Québec :		
taux fixe de 4,28 %, remboursable par versements mensuels de 1 172 $ incluant capital et intérêts, échéant en novembre 2010	22 579	
taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels de 3 812 $ incluant capital et intérêts, échéant en juillet 2012	141 379	179 843
taux fixe de 4,70 %, remboursable par versements mensuels de 15 463 $ incluant capital et intérêts, échéant en mai 2014	849 705	991 681
taux fixe de 6,08 %, remboursables par versements mensuels de 52 317 $ incluant capital et intérêts, échéant en août 2017	4 075 986	4 443 750
taux fixe de 5,52 %, remboursable par versements mensuels de 34 106 $ incluant capital et intérêts, échéant en août 2018	3 000 233	3 236 761
	8 719 503	10 175 748
Moins : portion échéant au cours du prochain exercice	(909 183)	(1 478 366)
	7 810 320 $	8 697 382 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	909 183 $
2011	956 367
2012	1 001 420
2013	1 027 947
2014	1 071 485
2015 et suivantes	3 753 101

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'Institut est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Institut n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Institut participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de l'Institut au RREGOP est de 8,19 % (7,06 % avant le 1er janvier 2008) de la masse salariale et celui du RRPE est de 10,54 % (7,78 % avant le 1er janvier 2008).

Les cotisations de l'Institut imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 678 654 $ (2008 : 1 359 908 $). Les obligations de l'Institut envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Institut a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu peu d'effet sur la valeur de l'obligation au 31 mars 2009 et a été appliqué de manière prospective.

L'Institut ne dispose pas d'un programme d'accumulation à long terme de congés de maladie. Cependant, l'Institut reconnaît les banques de maladies accumulées par les salariés lorsqu'ils sont transférés à l'Institut par un organisme disposant d'un tel programme. Par contre, le droit d'accumuler des congés de maladie se termine au moment du transfert.

Les salariés visés ont droit annuellement de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, à raison de 100 % pour les 60 premiers jours accumulés et de 50 % pour les jours additionnels, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 90 jours. Les salariés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

La provision pour congés de maladie est ajustée pour tenir comptes des ajustements salariaux annuels. Elle est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

La provision pour congés de maladie provenant du programme d'accumulation pour des employés transférés a fait l'objet d'une actualisation sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

	RREGOP	RRPE
Taux d'indexation	2 %	2 %
Taux d'actualisation		
(taux des obligations du Québec échéant dans 10 ans)	2,53 %	1,59 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	5 ans	2 ans

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

	2009	2008
Solde au début	424 901 $	470 599 $
Charge de l'exercice	42 489	(11 049)
Prestations versées au cours de l'exercice	(58 163)	(34 649)
Solde à la fin	409 227 $	424 901 $

La provision pour congés de maladie payables annuellement au montant de 200 727 $ (2008 : 173 844 $) est incluse au poste charges à payer et frais courus. Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour congés de maladie payables annuellement n'est jugé nécessaire, puisque les congés seront pris ou monnayés au cours de l'exercice suivant.

La provision pour vacances au montant de 2 753 268 $ (2008 : 2 531 710 $) est incluse au poste charges à payer et frais courus. Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Institut estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

17. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, l'Institut s'est engagé auprès de l'axe de recherche « santé des populations et environnementales » du CHUQ à verser, jusqu'en décembre 2012, un montant maximum de 1 771 667 $ pour la réalisation de divers mandats en santé publique.

L'Institut s'est également engagé en vertu d'ententes à verser un montant de 2 155 717 $ pour la réalisation de divers travaux. Les paiements minimums exigibles en vertu de ces ententes pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 1 634 834 $ en 2009-2010, 208 176 $ en 2010-2011, 102 179 $ en 2011-2012, 104 222 $ en 2012-2013 et 106 306 $ en 2013-2014.

18. ÉQUITÉ SALARIALE

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, l'Institut doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, l'Institut n'est pas en mesure d'évaluer précisément le montant qu'elle pourrait devoir débourser étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore menés à terme. Une provision est inscrite aux états financiers pour tenir compte de l'avancement des travaux et révisée sur une base régulière.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée en 2009.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Institut national de santé publique du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Institut reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Institut, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Luc Boileau, M.D.
Président-directeur général

Jean-Louis Coulombe, CMA
Directeur des ressources financières et matérielles

Québec, le 5 juin 2009

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Institut national de santé publique du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Institut. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Institut au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 5 juin 2009

INVESTISSEMENT QUÉBEC
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	2 972	1 946
Placements temporaires (note 5)	71 019	97 487
Placements (note 6)	3 077 077	3 010 516
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 7 et 12)	610 496	560 561
Actions (notes 8 et 12)	53 019	55 570
Parts (notes 9 et 12)	1 394	1 919
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes (notes 10 et 12)	124 438	115 232
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants (note 13)	957 767	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 12)	622 552	453 610
Autres éléments d'actif (note 14)	16 754	11 032
	5 537 488	5 118 783
PASSIF ET AVOIR		
PASSIF		
Emprunts à court terme (note 15)	472 100	255 800
Emprunts à long terme (note 16)	3 853 733	3 778 372
Intérêts échus et courus sur les emprunts au Fonds de financement du gouvernement du Québec	9 968	17 747
Passif au titre de la garantie (notes 11 et 12)	358 531	250 683
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	211 875	223 670
Autres éléments de passif (note 17)	73 345	43 593
	4 979 552	4 569 865
AVOIR		
Avoir initial	32 944	32 944
Bénéfices non répartis	542 172	511 446
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(17 180)	4 528
	524 992	515 974
	557 936	548 918
	5 537 488	5 118 783
GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE (notes 11 et 12)	2 275 093	1 984 273

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (note 30)
AUTRES ENGAGEMENTS (note 31)
ÉVENTUALITÉS (note 35)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Robert Cloutier, président du conseil d'administration
Michael Ross, CA, président du Comité de vérification

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Intérêts sur les interventions financières et réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients (note 18)	104 893	107 402	52 686
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	114 062	107 154	95 215
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 866	1 337	1 145
Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts			45 095
	220 821	215 893	194 141
Dépenses d'intérêts (note 19)	166 895	172 662	51 857
REVENU NET D'INTÉRÊTS	53 926	43 231	142 284
AUTRES REVENUS			
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	105 749	109 790	
Honoraires de garantie	36 945	35 187	22 073
Primes au risque			
Options d'achat d'actions (note 20)	2 681	852	2 720
Participations aux bénéfices et autres primes	4 234	6 046	9 132
Commissions d'engagement	7 268	6 373	6 599
Autres revenus (note 21)	6 399	10 071	14 905
	163 276	168 319	55 429
	217 202	211 550	197 713
PROVISION			
Provision pour pertes (note 12)	219 378	184 703	(4 899)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec (note 12)	(200 884)	(171 107)	8 253
	18 494	13 596	3 354
DÉPENSES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Contributions financières (note 22)	233 663	181 159	69 535
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec (note 22)	(172 038)	(125 119)	(19 666)
Honoraires d'intermédiaires financiers	48 765	50 540	39 545
Frais d'administration (note 23)	53 516	49 996	47 639
Autres dépenses (note 24)	4 076	4 006	3 789
	167 982	160 582	140 842
BÉNÉFICE NET	30 726	37 372	53 517

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

RÉSULTAT CONSOLIDÉ ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
BÉNÉFICE NET	30 726	37 372
Autres éléments du résultat étendu		
Pertes nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(22 598)	(2 891)
Reclassement dans les résultats nets des pertes (gains) sur les actifs financiers disponibles à la vente	890	(480)
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(21 708)	(3 371)
RÉSULTAT ÉTENDU	9 018	34 001

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE L'AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
AVOIR INITIAL	32 944	32 944
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	511 446	476 441
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		(2 367)
Bénéfice net	30 726	37 372
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	542 172	511 446
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU AU DÉBUT	4 528	
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		7 899
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(21 708)	(3 371)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	(17 180)	4 528
AVOIR	557 936	548 918

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	30 726	37 372	53 517
Ajustements pour :			
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme	651	685	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(112 966)	(106 024)	(93 847)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés			29 686
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(105 749)	(109 790)	
Frais d'intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	112 893	106 321	
Avantages conférés aux clients	124 734	89 479	
Avantages conférés aux clients assumés par le gouvernement du Québec	(114 573)	(86 951)	
Revenus d'intérêts théoriques	(71 725)	(102 570)	
Honoraires de garantie théoriques	(35 463)	(34 367)	
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	(33 142)	(4 820)	
Pertes résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	3 131	698	
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	15 887	12 266	
Perte (gain) sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts	20	(755)	(66)
Perte (gain) sur actifs financiers disponibles à la vente	890	(480)	(1 338)
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	12 967	7 560	2 608
Gain de change non réalisé			(149)
Perte non réalisée résultant de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés	22 235	8 593	1 062
Provision pour pertes	219 378	184 703	(4 899)
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(200 884)	(171 107)	8 253
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 280	1 027	864
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie		2	
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.			53
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation (note 25)	(12 078)	10 868	634
	(142 917)	(158 419)	(4 032)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	4 936	(24 165)	
Acquisition de placements	(726 487)	(841 647)	(551 935)
Disposition de placements	737 292	591 050	274 872
Diminution (augmentation) nette des prêts	(187 196)	(106 673)	9 069
Diminution nette des actions	216	15 410	284
Augmentation nette des parts	(71)	(73)	(46)
Diminution nette des honoraires de garantie à recevoir	22 111	21 613	
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels à durée de vie définie	(1 625)	(1 460)	(1 405)
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés			(30 942)
	(150 824)	(345 945)	(300 103)
Montants à reporter	(293 741)	(504 364)	(304 135)

INVESTISSEMENT QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
Montants reportés	(293 741)	(504 364)	(304 135)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation (diminution) nette des emprunts à court terme	216 300	197 800	(43 900)
Emprunts à long terme	599 700	766 300	587 300
Remboursements des emprunts à long terme	(542 800)	(411 400)	(216 000)
	273 200	552 700	327 400
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(20 541)	48 336	23 265
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	75 268	26 932	3 667
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	54 727	75 268	26 932
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	2 972	1 946	9 440
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	51 755	73 322	17 492
	54 727	75 268	26 932
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE			
Intérêts payés	46 461	55 946	48 597

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Investissement Québec est une personne morale de droit public constituée et régie par la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1). En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

Investissement Québec a pour mission de favoriser la croissance de l'investissement au Québec, contribuant ainsi au développement économique du Québec et à la création d'emplois. Elle centralise et consolide l'action de l'État en matière de recherche, de promotion et de soutien de l'investissement. Elle cherche à la fois à stimuler l'investissement intérieur et à attirer des investisseurs de l'extérieur du Québec. Elle fait, auprès de ces derniers, la promotion du Québec comme lieu privilégié d'investissement. Elle participe à la croissance des entreprises en favorisant, notamment, la recherche et le développement ainsi que l'exportation. Elle cherche également à conserver les investissements déjà effectués en apportant son soutien aux entreprises implantées au Québec. Elle peut aussi fournir à une entreprise, à un ministère, à un organisme du gouvernement ou à une société d'État des services techniques, notamment en matière d'analyse financière, de montage financier et de gestion de portefeuille. Investissement Québec administre tout programme d'aide financière en matière d'investissement élaboré par le gouvernement du Québec. De plus, la Société administre la Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1). La Société exécute également tout mandat que lui confie le gouvernement en vertu des articles 28 et 29 de sa loi constitutive. Elle soutient, par ses interventions financières, les entreprises québécoises ou celles qui s'établissent au Québec, principalement en leur octroyant des prêts ou en garantissant les engagements financiers qu'elles contractent auprès d'institutions financières. Elle administre aussi les programmes d'aide financière découlant de la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1). En vertu du projet de loi no 68, sanctionné par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2005, Investissement Québec a acquis les droits et assume les obligations de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, laquelle a été dissoute. De plus, en vertu du décret 1027-2006, daté du 8 novembre 2006, Investissement Québec a acquis les biens et assume les obligations de la société Innovation-Papier (INNO-PAP), laquelle a été dissoute.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010. Le plan prévoit notamment que le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, selon les modalités prévues dans les programmes ou les décrets les instituant, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières dont il rembourse les pertes et en lui versant des honoraires.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les états financiers d'Investissement Québec et ceux de ses filiales, lesquelles sont toutes détenues en propriété exclusive, soit IQ Immigrants Investisseurs inc., IQ FIER inc., 9037-6179 Québec inc., 9071-2076 Québec inc., 9109-3294 Québec inc. et La Financière du Québec. Tous les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses de ces filiales sont inclus dans les présents états financiers consolidés. Les soldes et les opérations intersociétés ont été éliminés.

IQ FIER inc., filiale détenue en propriété exclusive, est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ». En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à la juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Consolidation (suite)

dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché. La note d'orientation précise également dans quelles circonstances la société mère qui détient une société de placement doit comptabiliser les placements de celle-ci à la juste valeur. Investissement Québec est la société mère d'une telle société de placement et elle respecte les critères pour conserver le traitement comptable des placements à la juste valeur adopté par IQ FIER inc.

Nouvelles normes comptables adoptées le 1er avril 2008

Le 1er avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers - présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés le 31 mars 2009, 2008 et 2007. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique à l'exercice terminé le 31 mars 2007, la convention comptable s'appliquant à cet exercice est alors mentionnée.

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. La Société présente les contrats comportant un dérivé incorporé qui nécessite d'être séparé au poste « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres éléments d'actif » du bilan consolidé.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur/vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit. Pour les prêts et créances, les modèles d'évaluation reposent sur certaines hypothèses non observables sur le marché telles que la détermination des remboursements variables futurs. Le remplacement de cette hypothèse par une autre pourrait résulter en une juste valeur différente.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que du découvert bancaire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état consolidé des résultats.

Placements

Billets à recevoir du gouvernement du Québec

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont présentés au bilan au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état consolidé des résultats.

Parts de sociétés en commandite et actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités

Les parts de sociétés en commandite et les actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités sont des placements détenus par une filiale qualifiée à titre de société de placement, au sens de la NOC-18, et par conséquent, sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à leur juste valeur. Cependant, en vertu de certaines ententes contractuelles, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Nouvelles normes comptables relatives aux instruments financiers adoptées le 1er avril 2008 (suite)

Société satellite

La Société comptabilise son placement à la valeur de consolidation puisque sa participation comporte des droits de vote qui lui permettent d'être en mesure d'exercer une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance, les titres du marché monétaire et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les frais de transactions y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente son comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état consolidé du résultat étendu. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés au poste « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés au poste « Revenus sur les autres placements » sous la rubrique « Autres revenus » de l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse de valeur durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée sous la rubrique « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » de l'état des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Prêts

Les prêts sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les prêts sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les prêts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total (capital et intérêts) d'un prêt n'est pas raisonnablement assuré, celui-ci est considéré comme un prêt douteux. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis sont présentés à titre de prêts douteux et sont inscrits à la juste valeur au moment de leur saisie. La réduction de la valeur comptable est alors comptabilisée. Toute réduction subséquente est imputée à la provision pour pertes.

La valeur comptable des prêts restructurés en prêts à taux d'intérêt réduit et en prêts sans intérêts est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu de nouvelles dispositions, au taux d'intérêts effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage de prêts encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement ».

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Prêts (suite)

Provision cumulée pour pertes

La provision cumulée pour pertes sur les prêts est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des prêts. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les prêts faisant partie de son portefeuille.

Les sociétés clientes sont classées selon sept catégories de risque définies par des critères de solvabilité et de crédit; la catégorisation des entreprises est mise à jour de façon périodique. Une de ces catégories comprend les clients insolvables. Deux autres catégories désignent les entreprises dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Tous les prêts douteux se retrouvent dans l'une de ces trois catégories. La provision pour pertes sur les interventions financières comprises dans ces trois catégories correspond au solde de l'intervention, diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés, auquel est appliqué un pourcentage d'ajustement découlant de l'historique de recouvrement à l'égard des entreprises faisant partie de ces catégories. Lorsqu'une entreprise classée dans l'une ou l'autre de ces catégories est en liquidation, qu'elle a cessé tout remboursement à la Société et que son redressement est improbable, une radiation est alors effectuée.

Les quatre autres catégories de risque englobent les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société. Pour chacune de ces catégories, une provision de groupe est calculée par l'application d'un taux de provision au solde des interventions financières. Le taux de provision de chaque catégorie découle d'une analyse statistique à l'égard du nombre d'entreprises ayant fait l'objet d'un déclassement et de l'importance des pertes constatées ou devenues probables au cours des derniers exercices.

Les entreprises pour lesquelles les interventions financières affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières font l'objet d'une analyse spécifique de la provision pour pertes, peu importe leur catégorie de risque.

Certains prêts peuvent faire l'objet d'une exonération de remboursement selon les conditions prévues au contrat de prêt. La provision pour pertes sur ces prêts intègre alors les risques inhérents au contrat de prêt en plus des risques d'insolvabilité décrits précédemment.

Actions et parts

Actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement

Les actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à échéance. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, celles-ci sont présentées au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement total des actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement n'est pas raisonnablement assuré, celles-ci sont considérées comme étant des interventions financières douteuses. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes avec modalités de remboursement est ramenée à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets à recevoir en vertu des nouvelles dispositions, au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de revenu d'intérêts.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actions et parts (suite)

Actions non participantes et parts privilégiées, avec modalités de remboursement (suite)

La provision cumulée pour perte sur les actions non participantes et parts, avec modalités de remboursement est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur de ces actifs. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions et parts avec modalités de remboursement faisant partie de son portefeuille. La provision pour pertes de ces dernières est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commissions d'engagement »

Actions non participantes et parts sans modalités de remboursement

Les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, elles sont comptabilisées à leur juste valeur. Par la suite, les actions non participantes et parts sans modalité de remboursement sont comptabilisées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci.

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur comptable des actions non participantes et parts sans modalité de remboursement comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. Ces pertes de valeurs ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

La valeur comptable des prêts restructurés en actions non participantes et en parts sans modalité de remboursement est ramenée à leur juste valeur en vertu des nouvelles dispositions indiquées au contrat. La réduction de la valeur comptable résultant de la restructuration est imputée à la provision pour pertes.

Actions participantes cotées en Bourse

La Société a choisi de classer les actions participantes cotées en Bourse dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction. Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les actions participantes cotées en Bourse acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur, établie selon le cours acheteur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans les résultats, s'il y a lieu. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres ainsi que les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats aux postes « Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse » et « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

Les actions participantes cotées en Bourse provenant de prêts restructurés sont comptabilisées à leur juste valeur. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions fait l'objet d'une radiation.

Actions participantes de sociétés privées

Les actions participantes de sociétés privées sont classées dans la catégorie des actifs disponibles à la vente. Au moment de leur comptabilisation initiale, les actions participantes de sociétés privées acquises à la suite de l'exercice d'une option sont comptabilisées à leur juste valeur. Celle-ci est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. Par la suite, les actions participantes de sociétés privées sont présentées au coût puisqu'il n'existe pas de prix coté sur un marché actif pour celles-ci. Les gains réalisés sur ces titres sont présentés aux résultats sous la rubrique « Prime au risque – Options d'achat d'actions ». Les revenus de dividendes sont comptabilisés aux résultats au poste « Dividendes » sous la rubrique « Autres revenus ».

S'il existe une indication objective de dépréciation des actions participantes de sociétés privées se traduisant par une baisse de valeur durable en deçà de son coût, celle-ci est présentée au bilan de la Société en réduction de la valeur des actions participantes de sociétés privées comptabilisées sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats. La provision représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les actions participantes de sociétés privées faisant partie de son portefeuille. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actions et parts (suite)

Actions participantes de sociétés privées (suite)

Les actions participantes de sociétés privées provenant de prêts restructurés sont comptabilisées initialement à la juste valeur et au coût par la suite. La juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise visée. La différence entre la valeur comptable du prêt avant la restructuration et celle des actions est imputée à la provision pour pertes. Toute diminution subséquente de la valeur comptable des actions est aussi imputée à la provision pour pertes. Toute augmentation subséquente n'est constatée que lors de la vente des actions, à titre de gains sur disposition d'actions de l'exercice alors en cours.

Garanties

Les garanties sont classées dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les contrats de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur. La Société comptabilise son engagement inconditionnel à se tenir prête à exécuter son obligation selon les conditions du contrat de la garantie sous la rubrique « Passif au titre de la garantie » qui figure au bilan, soit la valeur actualisée des honoraires de garantie à recevoir selon les taux du marché. La Société comptabilise également une créance au titre des honoraires de garantie à recevoir liée au contrat de la garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie à recevoir » qui figure au bilan, soit les honoraires de garantie à recevoir selon les dispositions contractuelles. Par la suite, le passif initial au titre de la garantie et la créance sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout écart entre la juste valeur du passif initial au titre de la garantie et la créance est comptabilisé immédiatement aux résultats au poste « Avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Contributions financières ».

Le passif initial au titre de la garantie est constaté aux résultats sur la durée du contrat de garantie sous la rubrique « Honoraires de garantie » et l'augmentation de la valeur comptable, attribuable au passage du temps, est comptabilisée à titre de dépense d'intérêts. Les revenus d'intérêts liés aux honoraires de garanties à recevoir sont présentés sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats.

Étant donné que la valeur comptable des garanties ne constitue pas une indication du montant maximal de l'obligation que la Société pourrait être tenue de verser à une tierce partie, la Société continue de considérer les garanties comme des instruments financiers hors bilan.

Une provision pour pertes est constatée en plus du passif initial au titre de la garantie, s'il y a lieu. Cette provision est déterminée selon les mêmes méthodes que la provision cumulée pour pertes sur les prêts. Dès que la provision pour pertes devient plus élevée que le solde non amorti du passif initial au titre de la garantie, le passif au titre de la garantie doit être ajusté selon l'obligation éventuelle d'honorer l'engagement de la garantie. Le passif au titre de la garantie représente, selon la Société, l'estimation la plus précise des montants prévisibles de pertes sur les contrats de garantie faisant partie de son portefeuille.

Lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que le recouvrement de la créance au titre des honoraires de garantie à recevoir n'est pas raisonnablement assuré, celle-ci est considérée comme une créance douteuse. La réduction de la valeur comptable alors constatée ainsi que tout changement subséquent sont imputés à la provision pour pertes. L'augmentation de la valeur comptable attribuable au passage du temps est présentée sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières » de l'état consolidé des résultats et la contrepartie correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Provision pour pertes » de l'état consolidé des résultats.

Les réclamations de garanties sont comptabilisées lorsque la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les débours sont alors appliqués en réduction du passif au titre de la garantie et le solde des garanties est réduit d'autant. Lorsque la Société considère que des recouvrements sont raisonnablement assurés, le débours est comptabilisé à titre d'actif, conformément aux conventions comptables applicables, selon le cas, aux prêts, aux actions et aux parts.

Les commissions pour compenser les coûts de montage des contrats de garantie encourus par la Société sont comptabilisées aux résultats sous la rubrique « Commission d'engagement ».

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants

Le gouvernement du Québec contribue au financement de la Société en lui remboursant certaines contributions financières et les pertes sur certaines interventions financières, en lui versant une contribution au titre d'intérêts sur certaines interventions financières et en lui versant des honoraires.

Les contributions recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients représentent les sommes recouvrables estimées par la Société. Ces sommes, qui sont considérées comme étant des actifs financiers non contractuels, reflètent l'écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie pour les prêts, actions et parts et tout écart entre la juste valeur de la créance et du passif au titre de la garantie pour la portion des interventions financières dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. La contribution du gouvernement, s'il y a lieu, est comptabilisée immédiatement aux résultats sous la rubrique « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec ». Cette contribution donne lieu à la création de l'actif « Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients » au bilan consolidé. Par la suite, cet actif est présenté au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu correspondant est présenté au poste « Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » sous la rubrique « Intérêts sur les interventions financières et réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients » de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Matériel informatique	33 1/3 %
Mobilier de bureau	10 %
Améliorations locatives	10 %

Actifs incorporels à durée de vie définie

Les logiciels et le développement informatique sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis à compter de leur mise en service, en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux suivants :

Logiciels	33 1/3 %
Développements informatiques	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont examinés régulièrement par la direction pour déterminer si leur valeur a subi une réduction quand des événements ou des changements de situation laissent supposer que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. La dépréciation est évaluée en comparant la valeur comptable d'un actif avec les flux de trésorerie futurs non actualisés prévus à l'utilisation ainsi qu'avec sa valeur résiduelle. Si l'on considère que la valeur des actifs a subi une dépréciation, celle-ci est imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif. L'estimation des flux de trésorerie futurs fait appel à l'exercice du jugement professionnel et peut varier dans le temps.

Terrain détenu à des fins de décontamination

La Société assume, avec une tierce partie, la responsabilité de la décontamination et de l'assainissement d'un terrain et en effectue également la location. Le terrain est évalué au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Emprunts

Les emprunts sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts, à l'exception des avances du gouvernement du Québec qui sont comptabilisées au coût, sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les emprunts sont présentés au bilan consolidé au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats. Tout écart entre la juste valeur des billets à payer aux immigrants investisseurs et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite constaté progressivement aux résultats et constaté comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société encourt les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Les frais d'émission, les escomptes et les primes sont comptabilisés dans la valeur comptable des emprunts à long terme et ils sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission, des escomptes et des primes est présenté aux postes « Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme » et « Amortissement des primes (escomptes) sur les emprunts à long terme » sous la rubrique « Dépenses d'intérêts » de l'état consolidé des résultats.

Contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts (pour l'exercice terminé le 31 mars 2007)

La contribution du gouvernement du Québec au titre d'intérêts se rapporte aux interventions financières à rendement réduit ou nul et dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec. Elle correspond généralement à l'excédent du coût moyen d'emprunt mensuel de la Société sur le rendement de ces interventions.

Primes au risque

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime qui varie selon la nature du risque. La prime sous forme d'options d'achat d'actions est un instrument financier dérivé et, à ce titre, est comptabilisée à la juste valeur. Les gains réalisés et non réalisés qui en résultent sont portés aux résultats sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions ». La prime sous forme de participation aux bénéfices et les autres primes sont comptabilisées au moment où elles deviennent exigibles selon le contrat.

Les options d'achat d'actions ayant une juste valeur positive figurent sous la rubrique « Autres éléments d'actif ».

Les gains sur disposition d'actions acquises à la suite de l'exercice d'une option sont présentés sous la rubrique « Primes au risque – Options d'achat d'actions » des résultats de la Société.

Contributions financières

Les contributions financières sont constituées de contributions au titre des avantages conférés aux clients, de contributions financières non remboursables et de contributions financières à remboursement conditionnel.

Les contributions au titre des avantages conférés aux clients sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société a constaté un écart entre la juste valeur des prêts et des actions et parts avec modalités de remboursement et la contrepartie en trésorerie, et un écart entre la juste valeur du passif au titre de la garantie et les honoraires de garantie à recevoir.

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée. La Société juge alors acquise la contribution correspondante du gouvernement du Québec pour les contributions financières que celui-ci assume, et celle-ci est comptabilisée au cours de ce même exercice.

Les recouvrements ultérieurs de contributions financières à remboursement conditionnel sont inscrits dans les résultats de l'exercice alors en cours. Le remboursement au gouvernement du Québec qui s'applique est également inscrit dans les résultats de l'exercice alors en cours.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse, par l'entremise d'une de ses filiales, des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise (les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur étaient reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services sont rendus par l'intermédiaire financier.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et des passifs financiers détenus à des fins de transaction. En plus des options d'achat d'actions qui sont incluses dans les primes au risque, la Société détient d'autres instruments financiers dérivés aux fins de la gestion du risque de taux d'intérêt et du risque de taux de change découlant de positions figurant au bilan et hors bilan. Ces autres instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains ou les pertes qui en résultent sont portés aux résultats, au poste « Perte nette sur les instruments financiers dérivés » sous la rubrique « Autres revenus ». Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive figurent à l'actif, tandis que ceux qui ont une juste valeur négative figurent au passif, respectivement aux postes « Actifs liés aux instruments financiers dérivés » et « Passifs liés aux instruments financiers dérivés », présentés sous les rubriques « Autres éléments d'actif » et « Autres éléments de passif ».

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires et les garanties exprimées en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats sous chacune des rubriques qui a occasionné le gain ou la perte de change.

Régimes de retraite

La Société cotise à des régimes de retraite gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées. Toutefois, ces cotisations sont comptabilisées selon les normes comptables relatives aux régimes à cotisations déterminées, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

De plus, la Société a institué un régime de rentes d'appoint facultatif afin de verser des prestations de retraite à certains membres de la haute direction en sus des prestations du régime de retraite de base. Le coût des prestations de retraite accumulées par ces derniers est établi par calculs actuariels selon la méthode des prestations déterminées au prorata des années de services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction sur le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires et l'âge de départ des employés.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des comptables Agréés a publié le chapitre 3064, intitulé « Écart d'acquisition et actifs incorporels ». Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rapprochement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Cette norme doit être appliquée par Investissement Québec au plus tard le 1er avril 2009.

La direction de la Société prévoit que l'application de cette norme n'aura pas d'incidence sur ses états financiers.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ (suite)

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* - IFRS). Ainsi, la Société devra effecteur un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par Investissement Québec au plus tard le 1[re] avril 2011.

La Société a amorcé un projet pour évaluer quelle sera l'incidence de l'application de ces normes sur ses états financiers.

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les catégories définies par les normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE (suite)

La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction	Total 2009
ACTIFS FINANCIERS							
Encaisse	2 972						2 972
Placements temporaires	71 019						71 019
Placements			174 094	2 736 947			2 911 041
Prêts				610 496			610 496
Actions		873	8 402		43 744		53 019
Parts			768		626		1 394
Honoraires de garantie à recevoir				124 438			124 438
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec							
Avantages conférés aux clients et autres montants				957 767			957 767
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec				622 552			622 552
Autres éléments d'actif	9 138			3 684			12 822
	83 129	873	183 264	5 055 884	44 370		5 367 520
PASSIFS FINANCIERS							
Emprunts à court terme						472 100	472 100
Emprunts à long terme						3 853 733	3 853 733
Intérêts échus et courus						9 968	9 968
Passif au titre de la garantie						358 531	358 531
Autres éléments de passif	35 461					25 814	61 275
	35 461					4 720 146	4 755 607

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUEMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE (suite)

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Instruments financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction	Total 2008
ACTIFS FINANCIERS							
Encaisse	1 946						1 946
Placements temporaires	97 487						97 487
Placements			154 965	2 721 834			2 876 799
Prêts				560 561			560 561
Actions		3 017	8 564		43 989		55 570
Parts			821		1 098		1 919
Honoraires de garantie à recevoir				115 232			115 232
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec							
Avantages conférés aux clients et autres montants				810 910			810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec				453 610			453 610
Autres éléments d'actif	3 264			4 181			7 445
	102 697	3 017	164 350	4 666 328	45 087		4 981 479
PASSIFS FINANCIERS							
Emprunts à court terme						255 800	255 800
Emprunts à long terme						3 778 372	3 778 372
Intérêts échus et courus						17 747	17 747
Passif au titre de la garantie						250 683	250 683
Autres éléments de passif	7 352					24 271	31 623
	7 352					4 326 873	4 334 225

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, de 0,49 % à 0,51 %, échéant en avril 2009	25 435	8 260
Certificats de dépôt, de 0,45 % à 0,58 %, échéant en avril et et en mai 2009	7 231	5 801
Billet à escompte, 0,30 %, échéant en mai 2009	944	2 241
Bons du Trésor du Canada, de 0,36 % à 0,49 %, échéant en avril 2009	6 913	37 264
Bons du Trésor de l'Ontario, de 0,57 % à 0,67 %, échéant en avril et en mai 2009	7 241	
Bon du Trésor du Nouveau Brunswick, 0,61 % échéant en avril 2009	1 249	
Bon du Trésor de Terre-Neuve et du Labrador, 0,63 %, échéant en mai 2009	2 742	
Billets de trésorerie		19 756
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Billet à terme au porteur, 2,70 %, échéant en mai 2009	6 579	
Bons du Trésor du Canada, de 0,37 % à 0,44 %, échéant entre avril et septembre 2009	7 127	16 708
Bon du Trésor de l'Ontario, 0,40 %, échéant en août 2009	100	
Bon du Trésor du Nouveau Brunswick, 0,77 % échéant en juin 2009	99	
Bons du Trésor de Terre-Neuve et du Labrador, de 0,63 % à 0,71 %, échéant entre avril et juin 2009	5 359	
Acceptations bancaires		7 457
	71 019	97 487

6. PLACEMENTS

	2009	2008
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 2,84 % à 4,94 %, échéant entre avril 2009 et mars 2014, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars	2 736 947	2 721 834
Obligations et autres titres de créance, de 3,25 % à 11,40 %, échéant entre juin 2009 et juin 2022, valeur nominale de 81,0 millions de dollars	86 698	97 708
Actions et autres titres de participation	87 396	57 242
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement		15
Parts de sociétés en commandite (1)	166 006	133 687
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités	5	5
Société satellite – Canadair Québec Capital S.E.N.C., à la valeur de consolidation	25	25
	3 077 077	3 010 516

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 30,5 millions en dollars canadiens au 31 mars 2009 (23,2 millions au 31 mars 2008) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 8,2 millions de dollars canadiens aux 31 mars 2009 et 2008.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

6. PLACEMENTS (suite)

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins de 1 an	706 781
De 1 à 2 ans	507 071
De 2 à 3 ans	503 212
De 3 à 4 ans	614 776
De 4 à 5 ans	486 592
De 5 à 10 ans	170 428
De 10 à 20 ans	791
	2 989 651
Aucune échéance	87 426
	3 077 077

(1) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, certains autres commanditaires ont une option d'achat de certaines parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du 3e exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, ces autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente se détaillent comme suit :

	2009				2008		
	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur	Coût	Gains nets des pertes non réalisées	Juste valeur
Obligations et autres titres de créances	84 628	2 313	(243)	86 698	95 973	1 735	97 708
Actions et autres titres de participation	106 657	1 982	(21 243)	87 396	54 449	2 793	57 242
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement					15		15
	191 285	4 295	(21 486)	174 094	150 437	4 528	154 965

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 mars 2009, la Société a comptabilisé des baisses de valeur durables pour un montant de 1,4 million de dollars (aucune baisse de valeur durable au 31 mars 2008).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2009			2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Prêts				
Portant intérêt (1) (2) (9)				
Taux fixe (3) (4)	922	278 794	279 716	161 299
Taux variable (5)	52 617	134 267	186 884	126 968
	53 539	413 061	466 600	288 267
Sans intérêt (6) (7) (8) (9)	697	192 566	193 263	337 720
Douteux	20 861	439 895	460 756	354 253
	75 097	1 045 522	1 120 619	980 240
Provision cumulée pour pertes				
Prêts portant intérêt	(7 280)	(104 990)	(112 270)	(72 631)
Prêts sans intérêt	(166)	(25 436)	(25 602)	(86 182)
Prêts douteux (10)	(15 821)	(356 430)	(372 251)	(260 866)
	(23 267)	(486 856)	(510 123)	(419 679)
	51 830	558 666	610 496	560 561

Les encaissements de capital et de redevances prévus sur les prêts, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :

Moins de 1 an	19 297	97 460	116 757	106 643
De 1 à 2 ans	16 718	144 996	161 714	95 996
De 2 à 3 ans	13 021	126 086	139 107	128 968
De 3 à 4 ans	11 011	133 787	144 798	120 841
De 4 à 5 ans	8 305	125 376	133 681	96 163
De 5 à 10 ans	8 187	538 318	546 505	486 335
De 10 à 20 ans	675	365 598	366 273	236 445
Plus de 20 ans		197 709	197 709	76 900
	77 214	1 729 330	1 806 544	1 348 291

Les prêts en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais non douteux, se détaillent comme suit :

Moins de 30 jours	6 841	6 445	13 286
De 30 à 90 jours	1 263	2 433	3 696
Plus de 90 jours	2	527	529
	8 106	9 405	17 511

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. PRÊTS, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

(1) Les taux d'intérêt fixes effectifs se situent entre 4,97 % et 18,58 % au 31 mars 2009 (entre 4,21 % et 17,19 % au 31 mars 2008).

(2) Les taux d'intérêt variables effectifs correspondent au taux des bons du Trésor du Canada qui est de 0,35 % plus une prime pour tenir compte du risque, qui se situe entre 2,31 % et 17,00 % au 31 mars 2009 (taux des bons du Trésor de 1,85 % et prime entre 1,90 % et 12,25 % au 31 mars 2008).

(3) Les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 0,75 % et 15,00 % au 31 mars 2009 (entre 2,75 % et 15,00 % au 31 mars 2008).

(4) Y compris des contributions remboursables par redevances de 179,8 millions de dollars au 31 mars 2009 (66,4 millions au 31 mars 2008).

(5) Le taux d'intérêt variable contractuel de la Société est de 4,00 %, plus une prime pour tenir compte du risque qui se situe entre -3,00 % et 9,50 % au 31 mars 2009 (taux variable 6,75 % et prime entre -6,00 % et 7,00 % au 31 mars 2008).

(6) Les taux d'intérêt effectifs se situent entre 4,90 % et 19,18 % au 31 mars 2009 (entre 3,52 % et 19,18 % au 31 mars 2008).

(7) Ces prêts ne portent pas intérêt pour les sociétés clientes. Toutefois, dans le cas des prêts dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec, ce dernier verse à la Société une contribution au titre d'intérêts, calculée sur le solde de ces prêts à un taux d'intérêt correspondant généralement au coût moyen d'emprunt mensuel de la Société.

(8) Aucune contribution remboursable par redevances au 31 mars 2009 (92,2 millions au 31 mars 2008).

(9) Y compris la valeur comptable des prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 16,9 millions de dollars au 31 mars 2009.

(10) Y compris des contributions remboursables par redevances de 19,1 millions de dollars au 31 mars 2009 (aucune au 31 mars 2008).

8. ACTIONS

	2009			2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Actions[1]				
Non participantes avec modalités de remboursement	222	51 032	51 254	46 980
Non participantes sans modalité de remboursement				122
Participantes cotées en Bourse, à la juste valeur	142	731	873	3 017
Participantes de sociétés privées	45	8 357	8 402	8 469
	409	60 120	60 529	58 588
Provision cumulée pour pertes				
Actions non participantes avec modalités de remboursement	(103)	(7 407)	(7 510)	(2 991)
Actions non participantes sans modalité de remboursement				(27)
	(103)	(7 407)	(7 510)	(3 018)
	306	52 713	53 019	55 570
L'échéancier de rachat des actions non participantes avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :				
Moins de 1 an	38		38	158
De 1 à 2 ans	22		22	120
De 2 à 3 ans	22		22	120
De 3 à 4 ans				120
De 4 à 5 ans	75	75	150	105
De 5 à 10 ans		45 000	45 000	45 000
Plus de 20 ans	79	260 000	260 079	260 000
	236	305 075	305 311	305 623
Les actions non participantes avec modalités de remboursement, en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, ce détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	49		49	
De 30 à 90 jours				
Plus de 90 jours				
	49		49	

(1) Y compris la valeur comptable des actions provenant de prêts restructurés au cours de l'exercice, qui auraient autrement été douteux, d'un montant de 0,1 million de dollars au 31 mars 2009.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

9. PARTS

	2009			2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Parts				
Privilégiées avec modalités de remboursement	463	426	889	1 636
Sans modalité de remboursement	45	125	170	1 295
D'une société en commandite sans modalité de remboursement		598	598	
	508	1 149	1 657	2 931
Provision cumulée pour pertes				
Parts privilégiées avec modalités de remboursement	(102)	(161)	(263)	(538)
Parts sans modalité de remboursement				(474)
	(102)	(161)	(263)	(1012)
	406	988	1 394	1 919
L'échéancier de rachat des parts avec modalités de remboursement, selon les dispositions contractuelles, se détaille comme suit :				
Moins de 1 an		51	51	133
De 1 à 2 ans		166	166	51
De 2 à 3 ans		51	51	166
De 3 à 4 ans		60	60	51
De 4 à 5 ans		38	38	65
De 5 à 10 ans	994	100	1 094	1 127
De 10 à 20 ans	675	200	875	875
Plus de 20 ans		463	463	483
	1 669	1 129	2 798	2 951
Les parts privilégiées avec modalités de remboursement, en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours		181	181	
De 30 à 90 jours				
Plus de 90 jours				
		181	181	

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

10. HONORAIRES DE GARANTIE À RECEVOIR, DÉDUCTION FAITE DE LA PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	2009			2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Honoraires de garantie à recevoir	16 772	127 765	144 537	126 377
Provision cumulée pour pertes	(4 430)	(15 669)	(20 099)	(11 145)
	12 342	112 096	124 438	115 232
Les encaissements d'honoraires de garantie prévus, selon les dispositions contractuelles, se détaillent comme suit :				
Moins de 1 an	4 842	16 564	21 406	19 510
De 1 à 2 ans	3 679	15 687	19 366	17 652
De 2 à 3 ans	2 740	15 002	17 742	16 011
De 3 à 4 ans	1 961	14 380	16 341	14 524
De 4 à 5 ans	1 385	13 894	15 279	13 293
De 5 à 10 ans	1 527	60 906	62 433	53 906
De 10 à 20 ans	9	35 938	35 947	37 973
	16 143	172 371	188 514	172 869
Les honoraires de garantie à recevoir en souffrance selon les dispositions contractuelles, mais ne faisant pas l'objet d'une provision spécifique, se détaillent comme suit :				
Moins de 30 jours	11	4	15	
De 30 à 90 jours	68	22	90	
Plus de 90 jours	1	1	2	
	80	27	107	

Le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en dollars américains totalise 113,3 millions en dollars canadiens (96,6 millions au 31 mars 2008) et le montant des honoraires de garantie à recevoir libellés en d'autres devises s'élève à 0,5 million en dollars canadiens au 31 mars 2009 (0,5 million au 31 mars 2008).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

11. GARANTIES, DÉDUCTION FAITE DU PASSIF AU TITRE DE LA GARANTIE

	2009			2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Garanties				
D'emprunt	257 649	313 420	571 069	536 142
D'engagement financier	45 890	2 016 665	2 062 555	1 698 814
	303 539	2 330 085	2 633 624	2 234 956
Passif au titre de la garantie				
Solde non amorti du passif initial au titre de la garantie				
Garanties d'emprunt	(27 449)	(23 683)	(51 132)	(43 269)
Garanties d'engagement financier	(6 399)	(149 520)	(155 919)	(131 096)
	(33 848)	(173 203)	(207 051)	(174 365)
Provision cumulée pour pertes				
Garanties d'emprunt	(29 855)	(40 601)	(70 456)	(61 074)
Garanties d'engagement financier	(9 471)	(71 553)	(81 024)	(15 244)
	(39 326)	(112 154)	(151 480)	(76 318)
	(73 174)	(285 357)	(358 531)	(250 683)
	230 365	2 044 728	2 275 093	1 984 273

Solde des garanties réparti en fonction de leur échéance :

Moins de 1 an	30 355	20 081	50 436	58 643
De 1 à 2 ans	38 650	53 720	92 370	45 394
De 2 à 3 ans	26 935	23 186	50 121	75 341
De 3 à 4 ans	32 362	26 420	58 782	60 604
De 4 à 5 ans	39 387	29 839	69 226	70 055
De 5 à 10 ans	134 324	254 323	388 647	355 991
De 10 à 20 ans	1 526	1 922 516	1 924 042	1 568 928
	303 539	2 330 085	2 633 624	2 234 956

Le montant des garanties libellées en dollars américains totalise 2,0 milliards de dollars canadiens au 31 mars 2009 (1,7 milliard au 31 mars 2008) et le montant des garanties libellées en d'autres devises s'élève à 36,2 millions de dollars canadiens au 31 mars 2009 (25,7 millions au 31 mars 2008).

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total 2009
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	20 422	227	454	3 292	218	33 525	58 138
Provision pour pertes	3 672	58	412	1858	122	12 372	18 494
Recouvrements	3 709					53	3 762
Radiations	(4 536)	(182)	(764)	(720)	(147)		(6 349)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif						(7 476)	(7 476)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes						852	852
Solde à la fin de l'exercice	23 267	103	102	4 430	193	39 326	67 421
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec [1]							
Solde au début de l'exercice	399 257	2 791	558	7 853	358	42 793	453 610
Provision pour pertes [3]	111 659	4 797	698	8 489	93	75 148	200 884
Recouvrements	1 950			1	1	44	1 996
Radiations	(26 010)	(181)	(1 095)	(674)	(147)		(28 107)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif						(6 753)	(6 753)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes						922	922
Solde à la fin de l'exercice	486 856	7 407	161	15 669	305	112 154	622 552

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total 2009
Total							
Solde au début de l'exercice	419 679	3 018	1 012	11 145	576	76 318	511 748
Provision pour pertes [2]	115 331	4 855	1 110	10 347	215	87 520	219 378
Recouvrements	5 659			1	1	97	5 758
Radiations [4]	(30 546)	(363)	(1 859)	(1 394)	(294)		(34 456)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif						(14 229)	(14 229)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes						1 774	1 774
Solde à la fin de l'exercice	510 123	7 510	263	20 099	498	151 480	689 973

La Société peut exiger des sûretés et des cautions de ses sociétés clientes. La nature des sûretés porte généralement sur l'universalité des biens de l'entreprise cliente, notamment des terrains, des bâtisses, de l'équipement, de la machinerie et de l'ameublement. La provision pour pertes ne tient compte que de la valeur des sûretés et des cautions liées aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme. Cette valeur est de 38,7 millions de dollars au 31 mars 2009 (13,5 millions au 31 mars 2008) pour les prêts, actions et parts et de 22,8 millions de dollars (24,2 millions au 31 mars 2008) pour les garanties. Par ailleurs, la valeur des sûretés relatives aux prêts, actions et parts dans les entreprises dont la situation financière correspond à celle de la clientèle cible de la Société est de 86,2 millions de dollars au 31 mars 2009 (81,0 millions au 31 mars 2008).

(1) Correspond à la « Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec » présentée à l'actif du bilan.

(2) Y compris un montant de 13,9 millions de dollars au titre de pertes de change au 31 mars 2009 (pertes de change de 0,4 million au 31 mars 2008).

(3) Y compris un montant de 13,9 millions de dollars au titre de recouvrement des pertes de change au 31 mars 2009 (recouvrement des pertes de change de 0,4 million au 31 mars 2008).

(4) Les radiations au titre de prêts restructurés de même que les radiations d'actions provenant de prêts restructurés s'élèvent à 0,2 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (24,0 millions au 31 mars 2008).

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total 2008
Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec							
Solde au début de l'exercice	21 794	1 101	558	2 401	167	26 694	52 715
Provision pour pertes	2 834	2 010	(104)	1 471	93	7 292	13 596
Recouvrements	487					(12)	475
Radiations	(4 693)	(2 884)		(580)	(42)		(8 199)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif						(1 155)	(1 155)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes						706	706
Solde à la fin de l'exercice	20 422	227	454	3 292	218	33 525	58 138
Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec(1)							
Solde au début de l'exercice	280 359	7 684	271	7 444	299	42 132	338 189
Provision pour pertes (3)	153 982	5 934	287	1 001	100	9 803	171 107
Recouvrements	973					1 161	2 134
Radiations	(36 057)	(10 827)		(592)	(41)		(47 517)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif						(11 053)	(11 053)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes						750	750
Solde à la fin de l'exercice	399 257	2 791	558	7 853	358	42 793	453 610

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

12. PROVISION CUMULÉE POUR PERTES (suite)

	Prêts	Actions	Parts	Honoraires de garantie à recevoir	Créances liées aux interventions financières	Garanties	Total 2008
Total							
Solde au début de l'exercice	302 153	8 785	829	9 845	466	68 826	390 904
Provision pour pertes [2]	156 816	7 944	183	2 472	193	17 095	184 703
Recouvrements	1 460					1 149	2 609
Radiations [4]	(40 750)	(13 711)		(1 172)	(83)		(55 716)
Débours de garantie n'ayant pas donné lieu à la création d'un actif						(12 208)	(12 208)
Reclassement du solde non amorti du passif initial au titre de la garantie à la provision cumulée pour pertes						1 456	1 456
Solde à la fin de l'exercice	419 679	3 018	1 012	11 145	576	76 318	511 748

13. Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants

	2009	2008
Contributions au titre des avantages conférés aux clients	857 105	738 810
Autres montants	100 662	72 100
	957 767	810 910

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

14. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	2009	2008
Options d'achat d'actions	726	603
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 466	1 694
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	8 412	2 661
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de 5,2 millions de dollars (4,5 millions au 31 mars 2008)	2 565	2 698
Actifs incorporels à durée de vie définie, déduction faite de l'amortissement cumulé de 7,4 millions de dollars (7,0 millions au 31 mars 2008)	1 367	889
Honoraires d'administration à recevoir - Apparentés	139	275
Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes [1]	1 214	776
Autres créances	865	1 436
	16 754	11 032

(1) Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes.

	2009			2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Créances liées aux interventions financières	339	1 373	1 712	1 352
Provision cumulée pour pertes sur créances liées aux interventions financières (note 12)	(193)	(305)	(498)	(576)
	146	1 068	1 214	776

15. EMPRUNTS À COURT TERME

	2009	2008
Acceptations bancaires – institutions financières, 0,61 %, échéant en avril 2009	50 000	151 400
Billets – institutions financières, de 0,68 % à 0,74 %, échéant en avril 2009	296 600	72 200
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec, de 0,70 % à 0,71 %, échéant en avril 2009	125 500	32 200
	472 100	255 800

En vertu du décret 877-2006, daté du 3 octobre 2006, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et des emprunts à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1 315 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 octobre 2010. Le montant précipité est déterminé comme suit : pour les emprunts à court terme, le montant en capital global en cours; pour les emprunts à long terme, le produit net des emprunts reçus à compter de la date d'entrée en vigueur du décret jusqu'à son échéance. De plus, le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation versera à la Société les sommes requises pour suppléer toute inexécution des obligations découlant des emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Les modalités de ce décret s'appliquent également aux billets à payer au Fonds de financement du gouvernement du Québec figurant à la note 16.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

15. EMPRUNTS À COURT TERME (suite)

En date du 31 mars 2009, la Société avait contracté 472 millions de dollars d'emprunts à court terme, mais aucun emprunt à long terme n'a été contracté depuis octobre 2006, laissant ainsi une marge de manœuvre de 843 millions de dollars.

La Société dispose de marges de crédit bancaires de montants autorisés totalisant 10 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (2,5 % au 31 mars 2009; (5,25 % au 31 mars 2008) et renouvelables annuellement. Aux 31 mars 2009 et 2008, celles-ci n'étaient pas utilisées.

16. EMPRUNTS À LONG TERME

	2009	2008
Billets – Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,28 %, échéant en juillet 2009, valeur nominale de 175,0 millions de dollars	174 954	174 817
- 4,33 %, échéant en juillet 2010, valeur nominale de 28,2 millions de dollars	28 172	28 150
- 8,00 %, échéant en décembre 2010, valeur nominale de 75,6 millions de dollars (taux effectif de 6,07 %)	77 401	78 481
- au taux des acceptations bancaires (3 mois) majoré de 0,15 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 687	99 618
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,08 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 60,0 millions de dollars	59 814	59 772
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,05 %, échéant en octobre 2013 [1], valeur nominale de 162,5 millions de dollars	161 993	161 879
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,12 %, échéant en octobre 2013, valeur nominale de 134,1 millions de dollars	133 690	133 595
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,09 %, échéant en octobre 2013 [1], valeur nominale de 52,5 millions de dollars	52 334	52 294
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,10 %, échéant entre février 2012 et mai 2014, valeur nominale de 100,0 millions de dollars	99 644	99 574
- au taux des acceptations bancaires (1 mois) majoré de 0,21 %, échéant en juin 2032, valeur nominale de 47,5 millions de dollars	47 192	47 179
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et janvier 2024	207 567	178 667
Avances du gouvernement du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2009 et mars 2014, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars (taux effectifs de 2,84 % à 4,94 %) [2]	2 701 285	2 664 346
	3 853 733	3 778 372

16. EMPRUNTS À LONG TERME (suite)

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

	2009
Moins de 1 an	870 200
De 1 à 2 ans	611 000
De 2 à 3 ans	596 600
De 3 à 4 ans	712 400
De 4 à 5 ans	1 058 720
De 5 à 10 ans	15 800
De 10 à 20 ans	207 567
Plus de 20 ans	47 500
	4 119 787
Aucune échéance	10 000
	4 129 787

(1) La Société a la possibilité de renouveler cet emprunt, et ce, pour une période maximale de 20 ans, à compter de l'échéance de l'emprunt initial.

(2) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

17. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

	2009	2008
Contributions financières et garanties à payer	6 306	5 345
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	524	912
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	3 436	2 511
Revenus reportés (1)	488	352
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	35 461	7 352
Congés de maladie et vacances à payer (note 34)	11 582	11 618
Autres passifs et charges à payer (2)	15 548	15 503
	73 345	43 593

(1) Y compris une contribution reportée du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation d'un montant de 50 000 dollars au 31 mars 2009 (50 000 au 31 mars 2008).

(2) Y compris une somme de 0,5 million de dollars due à des entités apparentées sous contrôle commun au 31 mars 2009 (0,1 million au 31 mars 2008).

18. INTÉRÊTS SUR LES INTERVENTIONS FINANCIÈRES ET RÉÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS AU TITRE DES AVANTAGES CONFÉRÉS AUX CLIENTS

	2009	2008	2007
Intérêts sur les interventions financières	71 751	102 582	52 686
Réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	33 142	4 820	
	104 893	107 402	52 686

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

19. DÉPENSES D'INTÉRÊTS

	2009	2008	2007
Intérêts sur les emprunts à long terme (1)	30 720	48 168	47 709
Intérêts liés aux billets des immigrants investisseurs	112 893	106 321	
Intérêts sur les emprunts à court terme et frais bancaires (2)	7 873	6 351	4 558
Amortissement des frais d'émission sur les emprunts à long terme (1)	651	685	719
Amortissement de la prime sur les emprunts à long terme (1)	(1 129)	(1 129)	(1 129)
Intérêts sur le passif au titre de la garantie	15 887	12 266	
	166 895	172 662	51 857

(1) Proviennent de transactions conclues avec le Fonds de financement du gouvernement du Québec.

(2) La dépense d'intérêts sur les emprunts à court terme contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec s'élève à 1,5 million de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (1,2 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2008; 1,8 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2007).

20. PRIMES AU RISQUE – OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

	2009	2008	2007
Gain sur disposition d'options d'achat d'actions			1 526
Gain sur disposition d'actions provenant de la réalisation d'options d'achat d'actions de sociétés privées (sociétés privées et sociétés publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 2007)			358
Gain (perte) résultant de la variation de la juste valeur des options d'achat d'actions (gain (perte) non réalisé pour l'exercice terminé le 31 mars 2007)	2 681	852	836
	2 681	852	2 720

21. AUTRES REVENUS

	2009	2008	2007
Gain (perte) sur disposition d'actions de sociétés privées et sur parts (sociétés privées et sociétés publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 2007)	(20)	755	66
Perte résultant de la variation de la juste valeur sur les actions participantes cotées en Bourse	(3 131)	(698)	
Dividendes	10		5
Honoraires d'intéressement	2 990	2 990	3 020
Honoraires d'attestation et de certification	4 298	3 832	3 687
Revenus sur les autres placements	6 113	8 268	6 255
Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente	(890)	480	1 338
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(12 967)	(7 560)	(2 608)
Gain de change non réalisé			149
Perte nette sur les instruments financiers dérivés	(29 011)	(11 355)	(2 439)
Autres revenus provenant du gouvernement du Québec	38 129	12 221	4 428
Autres revenus	878	1 138	1 004
	6 399	10 071	14 905

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

22. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

	2009			2008	2007
	Non assumées par le gouvernement du Québec	Assumées par le gouvernement du Québec [1]	Total	Total	Total
Avantages conférés aux clients	10 161	114 573	124 734	89 479	
Contributions financières non remboursables – Entreprises	46 838	57 737	104 575	85 926	64 084
Contributions financières non remboursables – Emploi-Québec	3 702		3 702	5 385	5 576
Contributions financières non remboursables – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	924		924	1 346	1 166
Contributions financières à remboursement conditionnel		(272)	(272)	(977)	(1 291)
	61 625	172 038	233 663	181 159	69 535

(1) Correspond aux « Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec » présentées dans les résultats consolidés.

23. FRAIS D'ADMINISTRATION [1]

	2009	2008	2007
Salaires et avantages sociaux	36 601	35 711	34 091
Loyers	2 995	2 881	2 780
Déplacements, représentation, publicité et promotion	4 673	4 039	4 187
Honoraires professionnels et autres honoraires	2 169	1 790	1 378
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée de vie définie	1 280	1 027	864
Autres	5 798	4 548	4 339
	53 516	49 996	47 639

(1) Y compris une somme de 3,5 millions de dollars qui se rapporte à des entités apparentées sous contrôle commun pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (4,2 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2008; 3,7 millions pour l'exercice terminé le 31 mars 2007).

24. AUTRES DÉPENSES

	2009	2008	2007
Honoraires de contre-garantie	2 990	2 990	3 020
Quote-part des résultats – Société satellite, Canadair Québec Capital S.E.N.C.			53
Autres dépenses	1 086	1 016	716
	4 076	4 006	3 789

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

25. VARIATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS LIÉS À L'EXPLOITATION

	2009	2008	2007
Autres éléments d'actif	6 347	4 062	236
Intérêts échus et courus sur les emprunts	(7 779)	(1 157)	3 530
Autres éléments de passif	1 849	13 352	4 698
Provision cumulée pour pertes	(44 764)	(49 069)	(98 106)
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	32 269	43 680	90 276
	(12 078)	10 868	634

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au moment de l'autorisation d'une intervention financière, la Société peut exiger de l'entreprise cliente une prime sous forme d'options d'achat d'actions qui varie selon la nature du risque. La Société conclut également des contrats à terme normalisés qui portent sur l'achat ou la vente d'instruments financiers à des prix spécifiques et à des dates futures. Les contrats à terme sont négociés selon des montants normalisés à des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.

Le tableau qui suit présente la juste valeur du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2009, telle qu'elle est représentée par les gains non réalisés, dans le cas des options d'achat d'actions, et par les gains ou les pertes non réalisés, en ce qui a trait aux contrats à terme.

	2009			2008
	Positif	Négatif	Montant net	Montant net
Options d'achat d'actions	726		726	603
Option de vente d'actions	1 472		1 472	1 466
Contrats de change – Options	6 940		6 940	1 195
Contrats de taux d'intérêt – Swaps		35 461	(35 461)	(7 352)
Contrats de taux d'intérêt – Contrats à terme		375	(375)	(656)
	9 138	35 836	(26 698)	(4 744)

27. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que le marché n'est pas considéré comme assez liquide, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur estimative des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. On ne présente pas, dans le tableau, la juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les immobilisations corporelles, les actifs incorporels à durée de vie définie, les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs, et ceux qui ne sont pas couverts par les recommandations du chapitre 3862 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

27. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	2009			2008		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actif						
Encaisse, découvert bancaire et placements temporaires	73 991	73 980	(11)	99 433	99 433	
Placements	3 077 052	3 211 256	134 204	3 010 491	3 072 929	62 438
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	610 496	611 170	674	560 561	729 817	169 256
Actions et parts	54 413	51 504	(2 909)	57 489	83 737	26 248
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	124 438	117 445	(6 993)	115 232	123 198	7 966
Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec — Avantages conférés aux clients et autres montants	1 580 319	2 662 219	1 081 900	1 264 520	1 214 770	(49 750)
Options d'achat d'actions	726	726		603	603	
Actifs liés aux instruments financiers dérivés	8 412	8 412		2 661	2 661	
Autres actifs	3 684	3 684		4 181	4 181	
	5 533 531	6 740 396	1 206 865	5 115 171	5 331 329	216 158
Passif						
Emprunts	4 325 833	4 469 959	(144 126)	4 034 172	4 105 794	(71 622)
Passif au titre de la garantie	358 531	1 477 029	(1 118 498)	250 683	392 357	(141 674)
Passifs liés aux instruments financiers dérivés	35 461	35 461		7 352	7 352	
Autres passifs	35 782	35 782		42 018	42 018	
	4 755 607	6 018 231	(1 262 624)	4 334 225	4 547 521	(213 296)
			(55 759)			2 862

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan et a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse, placements temporaires, découvert bancaire, emprunts à court terme et autres actifs et passifs

L'encaisse, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant à la date d'acquisition, les emprunts à court terme ainsi que les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan.

La juste valeur des intérêts échus et courus échéant dans plus de trois mois est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

27. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Prêts

La juste valeur du portefeuille de prêts repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. La juste valeur des prêts est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt équivalent actuellement sur le marché pour de nouveaux prêts ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les prêts douteux, la juste valeur est réputée égale à la valeur comptable, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Prêts ».

Actions et parts

La juste valeur des actions et des parts est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des actions non participantes et des parts privilégiées avec modalités de remboursement est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles actions non participantes et parts privilégiées avec modalités de remboursement ayant sensiblement les mêmes modalités. Dans le cas des autres titres de participation qui ne sont pas transigés sur des marchés organisés, comme la juste valeur ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable, elle est réputée équivalente à la valeur comptable qui, selon la direction, n'a pas diminué de valeur.

Honoraires de garantie à recevoir

La juste valeur des honoraires de garantie à recevoir est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles créances ayant sensiblement les mêmes modalités.

Provision cumulée pour pertes et contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients

La juste valeur de la provision cumulée pour pertes sur les interventions financières dont les pertes sont assumées par le gouvernement du Québec et des contributions sur celles-ci recouvrables du gouvernement du Québec au titre des avantages conférés aux clients correspond à l'écart entre la valeur nominale et la juste valeur des prêts, actions et parts et entre la juste valeur des honoraires de garantie à recevoir et la juste valeur du passif initial au titre de la garantie.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, à la date du bilan, lorsqu'ils sont disponibles. Dans le cas des options d'achat d'actions qui ne sont pas transigées sur des marchés organisés, la juste valeur est basée sur la valeur comptable de l'entreprise concernée.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts à long terme à taux fixe est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires. La juste valeur des emprunts à long terme à taux variable est réputée être égale à la valeur comptable.

Passif au titre de la garantie

La juste valeur du passif au titre de la garantie repose sur l'évaluation du risque de taux d'intérêt et du risque de crédit. Elle est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie aux taux d'honoraires de garantie et aux taux d'intérêt prévalant actuellement sur le marché pour de nouvelles garanties ayant sensiblement les mêmes modalités. Pour les garanties relatives aux entreprises insolvables ou dont l'insolvabilité semble probable à court terme, la juste valeur correspond à la provision cumulée pour pertes, conformément aux méthodes d'évaluation décrites à la note 2, sous la rubrique « Garanties ».

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

28. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

La Société offre une gamme d'instruments financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient au bilan ou hors bilan, et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont en fonction des variations des taux d'intérêt.

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

							2009
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif							
Encaisse et placements temporaires		70 872	147			2 972	73 991
Taux d'intérêt effectif		*0,7 %*	*0,4 %*				
Placements		155 357	551 425	2 111 651	5 212	253 432	3 077 077
Taux d'intérêt effectif		*4,4 %*	*4,1 %*	*4,1 %*	*5,2 %*		
Prêts sans intérêt	5 340	624	3 829	81 968	101 502		193 263
Taux d'intérêt effectif		*10,3 %*	*9,8 %*	*8,5 %*	*7,1 %*		
Autres prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir	167 178	72	121	8 366	343 006	615 336	1 134 079
Taux d'intérêt effectif		*10,3 %*	*9,4 %*	*9,2 %*	*9,2 %*		
Provision cumulée pour pertes sur prêts, actions, parts et honoraires de garantie à recevoir						(537 995)	(537 995)
Contributions au titre des avantages conférés aux clients et autres montants recouvrables du gouvernement du Québec						957 767	957 767
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec						622 552	622 552
Autres actifs						16 754	16 754
	172 518	226 925	555 522	2 201 985	449 720	1 930 818	5 537 488

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

28. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT (suite)

							2009
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Passif							
Emprunts sans intérêt		151 122	529 795	2 010 973	9 395	217 567	2 918 852
Taux d'intérêt effectif		*4,4 %*	*4,1 %*	*4,2 %*	*2,8 %*		
Emprunts portant intérêt		1 301 408		105 573			1 406 981
Taux d'intérêt effectif		*0,9 %*		*5,6 %*			
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs						211 875	211 875
Autres passifs		(93 465)			128 926	406 383	441 844
Avoir						557 936	557 936
		1 359 065	529 795	2 116 546	138 321	1 393 761	5 537 488
Écart de sensibilité	172 518	(1 132 140)	25 727	85 439	311 399	537 057	
Garanties [1]						2 275 093	2 275 093
Écart de sensibilité						(2 275 093)	(2 275 093)
Total 2009	172 518	(1 132 140)	25 727	85 439	311 399	(1 738 036)	(2 275 093)

							2008
	Taux variable	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Instruments financiers portés au bilan	133 395	(847 933)	26 452	108 398	308 290	271 398	
Instruments financiers hors bilan						(1 984 273)	(1 984 273)
Total 2008	133 395	(847 933)	26 452	108 398	308 290	(1 712 875)	(1 984 273)

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

(1) Les garanties sont présentées à la valeur nominale.

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la Société a mis au point une approche intégrée de gestion du risque de crédit. Cette approche a pour but de créer un environnement sain de gestion du crédit et de s'assurer que les responsabilités sont partagées au sein de la Société.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient principalement sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, la décision repose sur des facteurs comme les garanties disponibles ainsi que la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein de la Société selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Un suivi systématique des interventions financières est effectué. Il prévoit notamment l'obtention et l'analyse des états financiers annuels de chaque entreprise, la production annuelle d'un rapport sur l'évolution de celle-ci, une révision périodique de la notation du risque de crédit afin de déterminer la provision pour pertes et une mise à jour de la valeur des sûretés.

Pour ce faire, la Société utilise un système de notation des entreprises selon le risque financier qu'elles présentent. Ce système permet de faire l'évaluation initiale du risque et d'apparier la tarification avec le niveau de risque. De plus, il facilite le suivi de l'évolution des interventions financières et permet de surveiller les entreprises en difficulté.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2009
Au bilan	
Placements temporaires	71 019
Placements	3 077 077
Prêts	610 496
Actions	53 019
Parts	1 394
Honoraires de garantie à recevoir	124 438
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	957 767
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	622 552
Autres actifs financiers	12 822
	5 530 584
Hors bilan	
Garanties	2 275 093
Engagements de prêts – Ententes acceptées par les clients	361 776
Engagements de parts – Ententes acceptées par les clients	24 402
Engagements de garantie – Ententes acceptées par les clients	351 089
Engagements d'investissement	117 491
	3 129 851
	8 660 435

Concentration du risque de crédit

La concentration significative du risque de crédit correspond à la probabilité qu'une portion importante de l'encours des interventions financières soit confinée dans un sous-ensemble du portefeuille de la Société. Une telle concentration pourrait rendre la Société vulnérable aux difficultés d'une entreprise cliente, d'une industrie, d'une région particulière ou d'un produit financier. La Société a mis en place un système de reddition de comptes relativement au suivi du profil général du portefeuille afin d'évaluer la répartition des interventions financières par programme, par secteur, par catégorie de risque et par région.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Concentration du risque de crédit (suite)

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2009 se détaille comme suit :

	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes
Par secteur d'activité :			
Entreprises du secteur primaire	7 572	84	502
Entreprises du secteur secondaire			
Matériel de transport	191 947		
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	30 965	43 938	
Produits du bois	105 349		
Fabrication d'aliments et boissons	35 828	15	
Autres	195 902	8 236	
	559 991	52 189	
Entreprises du secteur tertiaire	42 933	746	892
	610 496	53 019	1 394

	Total 2009
Auprès du gouvernement du Québec :	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	2 736 947
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie et créances liées aux interventions financières, déduction faire de la provision cumulée pour pertes	725 531
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	2 044 728
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	957 767
Provision cumulé pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	622 552
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :	
Prêts et parts	373 558
Garanties	248 221
	7 709 304

Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	Engagements de prêts et de parts-ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties-ententes acceptées par les clients	Total
193	7	5 050	773	4 071	18 252
102 747	1 008	1 837 290	195 663	122 320	2 450 975
2 434	16	39 661	11 812	18 919	147 745
1 272	7	32 752	46 996	19 523	205 899
2 540	12	33 297	25 044	18 110	114 846
7 436	29	116 314	53 500	64 857	446 274
116 429	1 072	2 059 314	333 015	243 729	3 365 739
7 816	135	210 729	52 390	103 289	418 930
124 438	1 214	2 275 093	386 178	351 089	3 802 921

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Concentration du risque de crédit (suite)

La concentration du risque de crédit au 31 mars 2008 se détaille comme suit :

	Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Actions, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Parts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes
Par secteur d'activité :			
Entreprises du secteur primaire	7 244	1 255	867
Entreprises du secteur secondaire			
Matériel de transport	200 783		
Métaux de 1re transformation et produits métalliques	35 345	44 845	
Produits du bois	57 221		50
Papier	73 793	8 012	
Autres	134 169	975	
	501 311	53 832	50
Entreprises du secteur tertiaire	52 006	483	1 002
	560 561	55 570	1 919

	Total 2008
Auprès du gouvernement du Québec :	
Billets à recevoir du gouvernement du Québec	2 721 834
Prêts, actions, parts, honoraires de garantie et créances liées aux interventions financières, déduction faire de la provision cumulée pour pertes	675 439
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	1 761 903
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec – Avantages conférés aux clients et autres montants	810 910
Provision cumulé pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	453 610
Engagements de financement – Ententes acceptées par les clients :	
Prêts	279 980
Garanties	621 239
	7 324 915

Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Créances liées aux interventions financières, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Garanties, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	Engagements de prêts-ententes acceptées par les clients	Engagements de garanties-ententes acceptées par les clients	Total
152	7	9 802	605	3 635	23 567
93 068	463	1 549 552	84 646	512 922	2 441 434
2 677	27	39 568	94 841	17 995	235 298
1 964	31	39 573	20 681	12 976	132 496
162	1	3 222	8 821	639	94 650
8 147	25	133 714	51 093	66 063	394 186
106 018	547	1 765 629	260 082	610 595	3 298 064
9 062	222	208 842	27 833	101 661	401 111
115 232	776	1 984 273	288 520	715 891	3 722 742

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de marché correspond au risque que court la Société si les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers fluctuent et entraînent des gains ou de pertes.

La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts de même que de la juste valeur des instruments financiers détenus par la Société. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe des taux d'intérêts. Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt, la Société a recours à des stratégies d'appariement naturel de ses éléments d'actif et de passif, notamment en contractant ses emprunts de façon appropriée. De plus, elle complète de façon synthétique l'appariement entre les structures de taux d'intérêt de ses éléments d'actif et de passif à l'aide de produits dérivés négociés sur les marchés financiers. Cette activité est encadrée par une politique interne de gestion du risque de taux d'intérêt.

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux du taux d'intérêt (au taux plancher de 0 % dans le cas d'une diminution) en supposant qu'aucune opération de couverture supplémentaire ne soit effectuée. Les montants présentés n'incluent pas l'impact de la dépense de provision pour pertes.

Sensibilité aux taux d'intérêt :

	2009
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le bénéfice net	1 803
Impact sur le résultat étendu	(2 679)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le bénéfice net	(2 089)
Impact sur le résultat étendu	2 772

Risque de devise

La Société est exposée au risque de devise puisqu'une partie importante des garanties d'emprunts et/ou engagements financiers que la Société accorde, de même que les honoraires de garantie y afférents, sont libellés en devises autres que le dollar canadien. Cependant, puisqu'une partie importante des garanties sont effectuées dans des dossiers dont les pertes sont assumées par le gouvernement, l'impact sur le bénéfice net de la Société est considéré comme non significatif. Pour atténuer le risque de taux de change résiduel, la Société procède au cas par cas en utilisant un produit dérivé spécifique à chaque contrat de financement, lui assurant ainsi une couverture supplémentaire. De plus, une partie de ses placements est libellée en devises autres que le dollar canadien. En cette matière, la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales définit les limites pour chaque classe d'actif, et ce, tant en termes de risque brut que de risque net (après considération des stratégies de couverture s'il y a lieu).

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles les placements de la Société sont libellés.

Sensibilité au taux de change :

	2009
Appréciation de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	(1 554)
Impact sur le résultat étendu	(3 969)
Dépréciation de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	6 008
Impact sur le résultat étendu	3 969

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque des cours boursiers

Le risque des cours boursiers provient du fait que les variations des cours boursiers pourraient entraîner une baisse de valeur du portefeuille d'actions cotées détenu par la Société. La politique de placement encadre ce risque grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue des cours boursiers de 20 %.

Sensibilité aux cours boursiers :

	2009
Augmentation des cours boursiers de 20%	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	17 479
Diminution des cours boursiers de 20 %	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	(17 479)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le risque de liquidité découle également des difficultés que pourrait éprouver la Société à liquider, le cas échéant, certains éléments d'actif acquis dans le cours normal de ses activités.

La gestion de ce risque est encadrée par une politique globale de financement. En outre, la Société voit à apparier les entrées de fonds les plus importantes avec les sorties de fonds. La Société maintient une diversité de sources de financement et dispose d'un programme d'emprunt, tant à court terme qu'à long terme, auprès du ministre des Finances du Québec, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. De plus, des ententes d'emprunts à court terme ont été conclues avec des institutions financières. La Société a conclu, en juillet 2008, deux ententes de financement irrévocables auprès d'institutions financières pour un montant total pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars. Les montants autorisés en vertu de ces programmes et de ces ententes sont établis de façon à parer aux imprévus.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers ainsi que des obligations hors bilan au 31 mars 2009. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

29. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les échéances contractuelles des passifs financiers au 31 mars 2009 se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans
Instruments financiers inscrits au bilan			
Emprunts à court terme	472 185		
Emprunts à long terme	894 953	633 305	611 637
Passif au titre de la garantie [(1)]			
Autres passifs	25 703	6 192	5 033
	1 392 841	639 497	616 670
Obligations hors bilan			
Engagements de financement et d'investissement	492 068	188 982	106 999
Garanties[(1)]			
	492 068	188 982	106 999
	1 884 909	828 479	723 669

(1) Les montants relatifs à ces passifs n'ont pas d'échéance spécifique et peuvent être déboursés en tout temps à compter de la date du bilan.

De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance fixe	Total
					472 185
726 148	1 071 873	23 833	276 687	10 000	4 248 436
				358 531	358 531
4 842	4 505	11 224	(2 198)	17 631	72 932
730 990	1 076 378	35 057	274 489	386 162	5 152 084
70 747	12 952	6 266	592 888	789 533	2 260 435
				2 275 093	2 275 093
70 747	12 952	6 266	592 888	3 064 626	4 535 528
801 737	1 089 330	41 323	867 377	3 450 788	9 687 612

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

30. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les engagements de financement de la Société, contractés dans le cours normal de ses activités, sont présentés dans le tableau ci-après et sont regroupés en deux volets. Le premier comprend les ententes de financement autorisées par la Société qui ne sont pas encore acceptées par les clients. Le second regroupe les ententes de financement acceptées par les clients, soit les sommes non déboursées sur les prêts, les actions et les parts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, la Société s'est engagée à investir, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans les FIER-Régions, dans le fonds commun du FIER Partenaires et dans les Fonds-Soutien.

Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car plusieurs engagements expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

	2009			2008
	Dont les pertes ne sont pas remboursées et les contributions ne sont pas assumées par le gouvernement du Québec	Dont les pertes sont remboursées et les contributions sont assumées par le gouvernement du Québec	Total	Total
Engagements de financement				
Ententes autorisées qui ne sont pas encore acceptées par les clients				
Prêts	9 073	86 605	95 678	167 893
Garanties	18 271	262 143	280 414	24 803
Contributions financières	1 980	52 974	54 954	48 660
	29 324	401 722	431 046	241 356
Ententes acceptées par les clients				
Prêts (1) (2) (3) (4)	12 620	349 156	361 776	288 520
Parts		24 402	24 402	
Garanties	102 868	248 221	351 089	715 891
Contributions financières	152 446	786 880	939 326	257 448
	267 934	1 408 659	1 676 593	1 261 859
	297 258	1 810 381	2 107 639	1 503 215
Engagements d'investissement				
Parts de sociétés en commandite				
FIER-Régions		45 935	45 935	85 097
FIER Partenaires, s.e.c.		71 556	71 556	77 876
Fonds-Soutien				2 579
		117 491	117 491	165 552
	297 258	1 927 872	2 225 130	1 668 767

Aucun engagement n'était libellé en dollars américains au 31 mars 2009 (1,0 million en dollars canadiens au 31 mars 2008).

30. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (suite)

(1) Y compris un montant de 195,9 millions de dollars dont les taux d'intérêt fixes contractuels se situent entre 1,75 % et 9,22 % et qui ont une durée qui varie entre 8 et 30 ans.
(2) Y compris un montant de 58,6 millions de dollars dont les taux d'intérêt sont variables.
(3) Y compris un montant de 98,8 millions de dollars qui ne porte pas intérêt.
(4) Y compris un montant de 8,5 million de dollars dont les taux d'intérêt ne sont pas encore établis au 31 mars 2009.

31. AUTRES ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée à verser des honoraires de 35,3 millions de dollars au 31 mars 2009 (43,4 millions au 31 mars 2008) aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

La Société s'est engagée à verser des contributions financières en vertu du « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi », administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises. La Société n'avait aucun engagement relatif à ces contributions aux 31 mars 2009 et 2008.

32. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres. Au 31 mars 2009, le capital de la Société s'élève à 557,9 millions de dollars (548,9 millions de dollars au 31 mars 2008)

Les objectifs de capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital formulée par une source externe.

33. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel d'Investissement Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties lors de la retraite et du décès. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation d'Investissement Québec pour le RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE, de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %. Les obligations d'Investissement Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à verser des cotisations à titre d'employeur. Les cotisations d'Investissement Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1,9 million de dollars (1,5 million pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 et 1,4 million pour l'exercice terminé les 31 mars 2007).

Les responsabilités de l'employeur à l'égard du régime de rentes d'appoint consistent à assumer entièrement les prestations au moment de la retraite du bénéficiaire. Ainsi, aucune cotisation n'est payée par les employés ni par l'employeur. Les obligations de l'employeur s'élèvent à 1,4 million de dollars au 31 mars 2009 (1,3 million au 31 mars 2008) et figurent au poste « Autres éléments de passif ». La Société a imputé 0,1 million de dollars aux résultats de l'exercice terminé le 31 mars 2009 (0,1 millions au 31 mars 2008; 1,1 million au 31 mars 2007). Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Société pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes : le taux de rendement prévu du régime est de 5,75 % et le taux de croissance de la rémunération est de 3,5 %.

L'évaluation actuarielle la plus récente a été effectuée en date du 1er mars 2009. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en date du 1er mars 2010.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

34. CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES À PAYER

	2009	2008
Solde au début de l'exercice	11 618	10 887
Dépense de l'exercice	3 526	3 854
Montants versés au cours de l'exercice	(3 562)	(3 123)
Solde à la fin de l'exercice	11 582	11 618

35. ÉVENTUALITÉS

En vertu du décret 1393-2001 du gouvernement du Québec, daté du 21 novembre 2001, 9109-3294 Québec inc., filiale d'Investissement Québec, a fait l'acquisition, en décembre 2001, d'un terrain contaminé pour le prix de un dollar. Investissement Québec est garante, avec une tierce partie, du passif environnemental de ce terrain. À cet égard, la Société a inscrit un passif de 6 millions de dollars au 31 mars 2009 (7 millions au 31 mars 2008). De plus, en vertu de la réglementation en matière d'environnement, la Société pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination additionnels. En date du 31 mars 2009, la Société ne peut estimer le coût de ces travaux éventuels. Toutefois, en vertu de sa loi constitutive, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par le gouvernement du Québec.

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de son exploitation.

36. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

37. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des exercices 2007 et 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2009. Les chiffres de l'exercice 2007 proviennent d'états financiers vérifiés par le vérificateur général du Québec. Samson Bélair/Doilette & Touche s.e.n.c.r.l. a été nommé covérificateur des états financiers de la Société pour les exercices 2008 et 2009, en vertu du décret 592-2007, daté du 1er août 2007.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

38. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2009						2008
	Investis-sement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassi-fications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Actif							
Encaisse	1 958	862	10	142		2 972	1 946
Placements temporaires	8 379	45 501	17 139			71 019	97 487
Placements		2 911 041	166 011	25		3 077 077	3 010 516
Prêts, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	610 496					610 496	560 561
Actions	53 019					53 019	55 570
Parts	1 394					1 394	1 919
Honoraires de garantie à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour pertes	124 438					124 438	115 232
Contributions recouvrables du gouvernement - Avantages conférés aux clients et autres montants	951 583			6 184		957 767	810 910
Provision cumulée pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	622 552					622 552	453 610
Placements dans les filiales, à la valeur de consolidation	14 941				(14 941)		
Avances à des filiales	207 995				(207 995)		
Autres éléments d'actif	16 286	1 466	49	250	(1 297)	16 754	11 032
	2 613 041	2 958 870	183 209	6 601	(224 233)	5 537 488	5 118 783

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

38. BILANS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2009						2008
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Passif et avoir							
Passif							
Emprunts à court terme	472 100					472 100	255 800
Emprunts à long terme	1 152 448	2 701 285				3 853 733	3 778 372
Intérêts échus et courus sur les emprunts	9 968					9 968	17 747
Avances de la Société mère			207 767	228	(207 995)		
Passif au titre de la garantie	358 531					358 531	250 683
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs		211 875				211 875	223 670
Autres éléments de passif	62 058	5 677	695	6 212	(1 297)	73 345	43 593
	2 055 105	2 918 837	208 462	6 440	(209 292)	4 979 552	4 569 865
Avoir							
Avoir initial et capital-actions	32 944	1	1	3	(5)	32 944	32 944
Bénéfices non répartis (déficit)	542 172	57 212	(25 254)	158	(32 116)	542 172	511 446
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(17 180)	(17 180)			17 180	(17 180)	4 528
	557 936	40 033	(25 253)	161	(14 941)	557 936	548 918
	2 613 041	2 958 870	183 209	6 601	(224 233)	5 537 488	5 118 783
Garanties, déduction faite du passif au titre de la garantie	2 275 093					2 275 093	1 984 273

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

39. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES

	2009						2008
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [1]	Total consolidé	Total consolidé
Revenus d'intérêts							
Intérêts sur les interventions financières et réévaluation des contributions au titre des avantages conférés aux clients	104 893					104 893	107 402
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec		114 062				114 062	107 154
Intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	97	1 425	344			1 866	1 337
	104 990	115 487	344			220 821	215 893
Dépenses d'intérêts	54 002	112 893				166 895	172 662
Revenu net d'intérêts	50 988	2 594	344			53 926	43 231
Autres revenus							
Avantages conférés par les immigrants investisseurs		105 749				105 749	109 790
Honoraires de garantie	36 945					36 945	35 187
Primes au risque							
Options d'achat d'actions	2 681					2 681	852
Participations aux bénéfices et autres primes	4 234					4 234	6 046
Commissions d'engagement	7 268					7 268	6 373
Honoraires – Société apparentée, IQ Immigrants Investisseurs inc.	1 505	(1 699)			194		
Autres revenus	14 123	5 223	(12 967)	20		6 399	10 071
	66 756	109 273	(12 967)	20	194	163 276	168 319
Montants à reporter	117 744	111 867	(12 623)	20	194	217 202	211 550

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

39. RÉSULTATS D'INVESTISSEMENT QUÉBEC ET DE SES FILIALES (suite)

	2009						2008
	Investissement Québec non consolidé	IQ Immigrants Investisseurs inc.	IQ FIER inc.	Autres filiales	Éliminations et reclassifications [(1)]	Total consolidé	Total consolidé
Montants reportés	117 744	111 867	(12 623)	20	194	217 202	211 550
Provision							
Provision pour pertes	219 378					219 378	184 703
Provision pour pertes recouvrable du gouvernement du Québec	(200 884)					(200 884)	(171 107)
	18 494					18 494	13 596
Dépenses autres que d'intérêts							
Contributions financières	182 182	51 464		17		233 663	181 159
Contributions financières assumées par le gouvernement du Québec	(172 021)			(17)		(172 038)	(125 119)
Honoraires d'intermédiaires financiers		48 765				48 765	50 540
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère							
Frais d'administration	52 474	482	646		(86)	53 516	49 996
Autres dépenses	3 265	531			280	4 076	4 006
	65 900	101 242	646		194	167 982	160 582
Bénéfice net avant la quote-part des résultats des filiales	33 350	10 625	(13 269)	20		30 726	37 372
Quote-part des résultats des filiales	(2 624)				2 624		
Bénéfice net	30 726	10 625	(13 269)	20	2 624	30 726	37 372

(1) Éliminations relatives aux soldes et aux transactions intersociétés et reclassifications.

INVESTISSEMENT QUÉBEC

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

L'établissement et la présentation des états financiers consolidés d'Investissement Québec et des autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction, qui en assume la responsabilité.

Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Tous les renseignements financiers figurant dans le rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Le système comptable de la Société ainsi que les contrôles internes et les procédés sont conçus de façon à assurer la fiabilité des données financières et, dans une mesure raisonnable, la protection des biens contre toute perte ou utilisation non autorisée.

Le conseil d'administration, qui surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification, qui rencontre la direction et les vérificateurs, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Par ailleurs, le Comité de vérification reçoit les rapports de vérification relatifs à l'optimisation des ressources et au respect des lois et règlements.

Jacques Daoust
Président et chef de la direction

Renaud Gilbert, CA
Directeur des finances et de la trésorerie
et chef de la direction financière

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale

Nous avons vérifié le bilan consolidé d'Investissement Québec au 31 mars 2009, les états consolidés des résultats, du résultat étendu et de la variation de l'avoir ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application des changements quant à la divulgation d'information sur la gestion du capital et les instruments financiers tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.[1]
Comptables agréés
[1]Comptable agréé auditeur permis n° 16162

Québec, le 25 mai 2009

IQ FIER INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	10	1
Placements temporaires (note 4)	17 139	23 709
Placements (note 5)	166 011	133 692
Autres éléments d'actif	49	192
	183 209	157 594
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Avances de la Société mère, sans intérêt, échéant entre juin 2020 et janvier 2024	207 767	168 867
Honoraires à payer à la Société mère	695	711
	208 462	169 578
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 6)	1	1
Déficit cumulé	(25 254)	(11 985)
	(25 253)	(11 984)
	183 209	157 594

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Jacques Daoust, Président du conseil d'administration
Luc Chabot, Administrateur

IQ FIER INC.

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	344	458	600
Variation de la moins-value non réalisée sur les placements	(12 967)	(7 560)	(2 608)
	(12 623)	(7 102)	(2 008)
CHARGES			
Honoraires d'administration – Société mère, au titre de :			
Salaires, avantages sociaux et autres	310	350	447
Services administratifs	336	323	314
	646	673	761
Intérêts payés à la Société mère		112	
	646	785	761
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	(13 269)	(7 887)	(2 769)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(11 985)	(4 098)	(1 329)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(25 254)	(11 985)	(4 098)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette	(13 269)	(7 887)	(2 769)
Ajustement pour la variation de la moins-value non réalisée sur les placements	12 967	7 560	2 608
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :			
Autres éléments d'actif	143	(63)	(57)
Honoraires à payer à la Société mère	(16)	(1 304)	817
	(175)	(1 694)	599
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition de placements	(45 286)	(57 923)	(45 609)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Avances de la Société mère	38 900	81 500	42 500
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(6 561)	21 883	(2 510)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	23 710	1 827	4 337
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	17 149	23 710	1 827

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Encaisse	10	1	2
Placements temporaires	17 139	23 709	1 825
	17 149	23 710	1 827

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ FIER inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004, et en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle a pour objet d'investir dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional, lesquels investissent dans des entreprises sous forme d'équité ou de quasi-équité, aux étapes de démarrage et de développement.

En vertu du décret 1171-2004, daté du 15 décembre 2004 et modifié par les décrets 680-2005 et 651-2006, datés respectivement du 29 juin 2005 et du 28 juin 2006, IQ FIER inc. peut investir une somme maximale de 318 millions de dollars, comme suit : jusqu'à 192 millions pour soutenir la création de FIER-Régions; jusqu'à 90 millions dans le fonds commun du FIER Partenaires et jusqu'à concurrence de 36 millions pour la mise en place de Fonds-Soutien. Les sommes ainsi investies par la Société proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministre des Finances du Québec.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables adoptées le 1er avril 2008

Le 1er avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé «Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature de l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés les 31 mars 2009, 2008 et 2007. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique à l'exercice terminé le 31 mars 2007, la convention comptable s'appliquant à cet exercice est alors mentionnée.

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placements et à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Au 31 mars 2009 et 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et du découvert bancaire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenues d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Avances de la Société mère et honoraires à payer à la Société mère

Les avances de la Société mère et les honoraires à payer à celle-ci sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des avances de la Société mère ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu qu'il n'existe pas de marché organisé pour ce type d'instruments. Par conséquent, la juste valeur est considérée égale à la valeur comptable. La juste valeur des honoraires à payer à la Société mère est considérée équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Placements

La Société est une société de placement au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Société de placement (NOC-18) ».

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements (suite)

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

La juste valeur des parts dans les sociétés en commandite et des actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités, est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à la juste valeur. Cependant, en vertu des ententes contractuelles avec les FIER-Régions et les Fonds-Soutien, si le cumul des bénéfices nets annuels moins le cumul des pertes nettes annuelles est positif à la fin de la période de renonciation au rendement de chacune des conventions, la Société renonce à sa quote-part. En conséquence, la juste valeur des placements tient compte de cette clause.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des salaires et de certains services administratifs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par IQ FIER inc. au plus tard le 1er avril 2011.

La Société a amorcé un projet pour évaluer quelle sera l'incidence de l'application de ces normes sur ses états financiers.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Acceptations bancaires, de 0,49 % à 0,51 %, échéant en avril 2009	17 139	7 263
Billets de trésorerie		16 446
	17 139	23 709

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

5. PLACEMENTS

	2009	2008
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juin 2015 et janvier 2018 (1) (2)	125 463	99 839
FIER Partenaires, s.e.c. – 50 % des parts émises, échéant au plus tard en mars 2017 (3)	13 166	8 451
Fonds-Soutien – 66,67 % des parts émises par chacune des sociétés en commandite, échéant entre juillet 2015 et mai 2018 (1) (2)	27 377	25 397
	166 006	133 687
Actions non cotées de sociétés agissant à titre de commandités		
FIER-Régions – Actions sans droit de vote	3	3
FIER Partenaires, inc. – 50 % des actions avec droit de vote		1
Fonds-Soutien – Actions sans droit de vote	2	1
	5	5
	166 011	133 692

(1) Ces dates pourront être reportées par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus deux périodes supplémentaires d'un an.

(2) En tout temps au cours de la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont une option d'achat des parts détenues par la Société, au prix payé initialement plus 6 % de rendement par année depuis la date de leur acquisition. À compter du troisième exercice financier suivant la période de renonciation au rendement, les autres commanditaires ont également une option d'achat pour un prix égal au plus élevé de la juste valeur ou de la valeur comptable.

(3) Cette date pourra être reportée par les commandités avec le consentement unanime des commanditaires pour au plus trois périodes supplémentaires d'un an.

6. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale :

Catégorie « B », sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, non cumulatif au taux de 8 % du montant versé par action, par année, préférentiel au dividende sur actions de catégorie « A », rachetables au gré de la Société ou du détenteur à un prix à être convenu entre la Société et les détenteurs d'actions de catégorie « B ».

Catégorie « A », avec droit de vote et participantes.

Émis et payé

	2009	2008
10 actions de catégorie «A»	1	1

IQ FIER INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

7. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres. Au 31 mars 2009, le capital de la Société a un solde négatif de 25,3 millions de dollars (solde négatif de 12,0 millions au 31 mars 2008.)

La Société reçoit des sommes de la Société mère afin d'effectuer des investissements conformément à sa mission. La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital par une source externe.

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, les risques de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur des limites définies par la Société.

Risques de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, elle dispose de moyens favorisant une prise de décision éclairée lors de l'analyse, de l'autorisation et du suivi d'un investissement dans un fons découlant du Fonds d'intervention économique régional. La Société limite le risque de crédit grâce à la diversification de son portefeuille par secteur d'activité, par stade de développement et par région géographique.

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2009
Au bilan	
Placements temporaires	17 139
Placements	166 011
	183 150
Hors bilan	
Engagements d'investissement	117 491
	300 641

Risque de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque de prix des actions :

Risque de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt a un impact limité sur les revenus d'intérêts de la Société. Les placements temporaires contractés par la Société sont de très courte échéance, réduisant ainsi l'impact de la variation des taux d'intérêt sur les résultats.

Risque de devise

La Société n'est pas affectée par le risque de devise puisque tous les actifs et passifs sont libellés en dollars canadiens.

Risque de prix des actions

La Société n'est pas affectée par le risque de prix des actions puisqu'elle ne détient pas directement de titres cotés en Bourse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

8. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et à coût raisonnable. Les principales sorties de fonds requises sont les investissements dans différents fonds découlant du Fonds d'intervention économique régional. Les sommes nécessaires à ces investissements proviennent de la Société mère qui, elle-même, est mandatée pour les recevoir du ministre des Finances du Québec, selon les décrets mentionnés dans la note 1.

9. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les ententes d'investissement autorisées par la Société. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2009	2008
Parts de sociétés en commandite		
FIER-Régions	45 935	85 097
FIER Partenaires, s.e.c.	71 556	77 876
Fonds-Soutien		2 579
	117 491	165 552

Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :	
Moins de 1 an	55 371
De 1 à 2 ans	18 054
De 2 à 3 ans	9 550
De 3 à 4 ans	15 413
	98 388
Échéance indéterminée	19 103
	117 491

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

IQ FIER INC.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'actionnaire d'IQ FIER inc.

J'ai vérifié le bilan d'IQ FIER inc. au 31 mars 2009, les états des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ FIER inc. au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application des changements quant à la divulgation d'information sur la gestion du capital et les instruments financiers tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 19 mai 2009

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.
(L.R.Q., c. I-16.1)

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	862	873
Placements temporaires (note 5)	45 501	65 324
Placements (note 6)	2 911 041	2 876 799
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 466	1 694
	2 958 870	2 944 690
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIF		
Emprunts à long terme (note 8)	2 701 285	2 664 346
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs	211 875	223 670
Honoraires à payer à la Société mère	602	501
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	524	912
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	3 436	2 511
Autres éléments de passif	1 115	1 634
	2 918 837	2 893 574
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 9)	1	1
Bénéfices non répartis	57 212	46 587
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(17 180)	4 528
	40 032	51 115
	40 033	51 116
	2 958 870	2 944 690

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Daoust, président du conseil d'administration
Jean Larivée, administrateur

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
PRODUITS LIÉS À L'EXPLOITATION			
Intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec	114 062	107 154	95 215
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	1 425	787	244
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	105 749	109 790	
Revenus sur les autres placements	6 113	8 268	6 255
Gain sur disposition de placements			1 338
Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente	(890)	480	
Gain (perte) de change non matérialisé sur les placements			149
	226 459	226 479	103 201
CHARGES LIÉES À L'EXPLOITATION			
Contributions financières non remboursables (note 11)	51 464	53 512	49 869
Honoraires d'intermédiaires financiers	48 765	50 540	39 545
Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme	112 893	106 321	
Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère	1 699	1 770	1 569
Autres charges	531	290	222
	215 352	212 433	91 205
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	11 107	14 046	11 996
HONORAIRES D'ADMINISTRATION – SOCIÉTÉ MÈRE, AU TITRE DE :			
Salaires, avantages sociaux et autres	243	129	183
Services administratifs	239	230	223
	482	359	406
BÉNÉFICE NET	10 625	13 687	11 590

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RÉSULTAT ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
BÉNÉFICE NET	10 625	13 687
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Pertes nettes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(22 598)	(2 891)
Reclassement dans les résultats nets des pertes (gains) sur les actifs financiers disponibles à la vente	890	(480)
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(21 708)	(3 371)
RÉSULTAT ÉTENDU	(11 083)	10 316

ÉTAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
CAPITAL-ACTIONS	1	1
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT	46 587	44 554
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		(11 654)
Bénéfice net	10 625	13 687
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN	57 212	46 587
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU AU DÉBUT	4 528	
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		7 899
Variation nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	(21 708)	(3 371)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	(17 180)	4 528
CAPITAUX PROPRES	40 033	51 116

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	10 625	13 687	11 590
Ajustements pour :			
Amortissement des primes et des escomptes sur les placements	(112 966)	(106 024)	(93 847)
Gain sur disposition de placements			(1 338)
Perte (gain) sur actifs financiers disponibles à la vente	890	(480)	
Perte (gain) de change non matérialisé sur les placements			(149)
Amortissement des honoraires d'intermédiaires financiers reportés			29 686
Avantages conférés par les immigrants investisseurs	(105 749)	(109 790)	
Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme	112 893	106 321	
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation :			
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	228	(165)	254
Honoraires à payer à la Société mère	101	(58)	75
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec	(388)	(1 853)	156
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	925	1 345	1 166
Autres éléments de passif	(519)	623	218
	(93 960)	(96 394)	(52 189)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Diminution (augmentation) nette des placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition	4 058	(16 708)	
Acquisition de placements	(681 201)	(783 723)	(506 326)
Disposition de placements	737 292	591 050	274 872
Honoraires d'intermédiaires financiers reportés			(30 942)
	60 149	(209 381)	(262 396)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts à long terme	560 800	684 800	534 800
Remboursements des emprunts à long terme	(542 800)	(336 400)	(216 000)
	18 000	348 400	318 800
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 811)	42 625	4 215
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	49 489	6 864	2 649
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	33 678	49 489	6 864

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008	2007
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE			
Encaisse	862	873	246
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition	32 816	48 616	6 618
	33 678	49 489	6 864

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

IQ Immigrants Investisseurs inc., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, tel qu'autorisé par le décret 699-2000, daté du 7 juin 2000, et en vertu de l'article 36 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1), est une filiale en propriété exclusive d'Investissement Québec et, à ce titre, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu. Elle coordonne la cueillette, la gestion et le placement de sommes d'argent provenant d'immigrants investisseurs. Elle affecte les revenus générés par le placement de ces sommes d'argent, entre autres, pour le programme d'aide financière destiné aux entreprises, qu'elle administre. De plus, en vertu du décret 29-2005, daté du 26 janvier 2005, une partie des revenus générés par le placement de ces sommes d'argent est également affectée, à titre de contributions financières, au « Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi » administré par Emploi-Québec et destiné aux entreprises de même qu'aux activités de promotion de l'immigration d'affaires du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

L'article 46 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec édicte que la Société mère établit un plan stratégique, qui inclut les activités de ses filiales, selon la forme, la teneur et la périodicité fixées par le gouvernement du Québec. Ce plan a été approuvé le 28 août 2007 (décret 743-2007) et prend fin le 31 mars 2010.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables adoptées le 1er avril 2008

Le 1er avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital »; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé «Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Les principales conventions comptables suivantes s'appliquent aux exercices terminés les 31 mars 2009, 2008 et 2007. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique à l'exercice terminé le 31 mars 2007, la convention comptable s'appliquant à cet exercice est alors mentionnée.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers

Tous les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur, les gains et les pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Au 31 mars 2009 et 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur/vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses au sujet du montant, du moment de la réalisation des flux de trésorerie futurs estimatifs et des taux d'actualisation estimatifs utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et le risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse ainsi que des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements

Billets à recevoir du gouvernement du Québec

Les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Au moment de leur comptabilisation initiale, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les billets à recevoir du gouvernement du Québec sont présentés au bilan au coût après amortissement et les escomptes à l'achat sont virés aux résultats selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à leur date d'échéance et sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les billets à recevoir du gouvernement du Québec » de l'état des résultats.

Autres placements

Les obligations et autres titres de créance, les titres du marché monétaire et les actions et autres titres de participation sont désignés comme des actifs financiers disponibles à la vente. La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur ces actifs à la date de transaction et d'ajouter les frais de transactions y afférents à la valeur comptable des placements.

Ces placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les gains et les pertes non réalisés relativement à ceux-ci sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu » à l'état du résultat étendu. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés sous la rubrique « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » de l'état des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus sur les autres placements » de l'état des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Société de détenir ces actifs pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente se traduisant par une baisse de valeur durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée du « Cumul des autres éléments du résultat étendu » est reclassée sous la rubrique « Gain (perte) sur actifs financiers disponibles à la vente » de l'état des résultats. Ces pertes de valeur ne peuvent faire l'objet d'une reprise.

Emprunts à long terme

Les emprunts à long terme sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. Au moment de leur comptabilisation initiale, les emprunts à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les emprunts à long terme sont présentés au bilan au coût après amortissement, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Frais d'intérêts liés aux emprunts à long terme » de l'état des résultats. Tout écart entre la juste valeur initiale et la contrepartie en trésorerie est reporté au bilan sous la rubrique « Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs ». Ce montant est ensuite viré progressivement aux résultats et constaté comme revenu sous la rubrique « Avantages conférés par les immigrants investisseurs » au fur et à mesure que la Société encourt les dépenses qu'elle s'est contractuellement engagée à faire avec ces sommes.

Honoraires à payer à la Société mère

Les honoraires à payer à la Société mère sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs sont classés dans la catégorie des prêts et créances et les autres passifs sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des autres actifs et passifs est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Honoraires d'intermédiaires financiers

La Société verse des honoraires à des intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander pour l'octroi d'une contribution financière non remboursable ainsi que pour la fermeture de dossiers d'immigrants investisseurs.

Les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur et les honoraires relatifs à la recherche d'une entreprise à recommander sont comptabilisés aux résultats lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise (les honoraires relatifs au démarchage d'un immigrant investisseur étaient reportés et virés aux résultats sur une période correspondant à la durée des placements, soit cinq ans, selon la méthode de l'amortissement linéaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007). Les honoraires relatifs à la fermeture du dossier de l'immigrant investisseur sont comptabilisés à la date de fermeture du dossier lorsque les services sont rendus par l'intermédiaire financier.

Honoraires pour la gestion des dossiers de contributions financières – Société mère

La Société verse des honoraires à la Société mère pour l'analyse et l'autorisation de contributions financières non remboursables recommandées par un intermédiaire financier ainsi que pour l'autorisation des déboursements de ces contributions.

Les honoraires relatifs à l'analyse et à l'autorisation sont comptabilisés lors de l'acceptation de l'intervention financière par l'entreprise. Les honoraires relatifs à l'autorisation des déboursements sont comptabilisés au moment où chacun de ceux-ci sont autorisés.

Contributions financières non remboursables

Les contributions financières aux entreprises sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel la Société en a autorisé le déboursement, dans la mesure où les conditions sont respectées. Les contributions financières à Emploi-Québec sont comptabilisées aux résultats de l'exercice au cours duquel la dépense correspondante a été encourue par celui-ci. Les contributions financières au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel sa partie des revenus générés par le placement est comptabilisée.

Honoraires d'administration – Société mère

La Société verse des honoraires d'administration à Investissement Québec. Ces honoraires représentent la quote-part des charges administratives et de certains frais communs de la Société mère qui sont attribuables à la Société. Ces honoraires sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats ou au résultat étendu sous chacune des rubriques qui a occasionné le gain ou la perte de change.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 3064, intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ». Cette nouvelle norme comptable renforce l'approche selon laquelle les actifs sont comptabilisés seulement s'ils répondent à la définition d'un actif et aux critères de comptabilisation d'un actif. Elle clarifie aussi l'application du concept de rapprochement des charges aux produits, de façon à éliminer la pratique consistant à comptabiliser à titre d'actifs des éléments qui ne répondent pas à la définition d'un actif ni aux critères de comptabilisation d'un actif. Cette norme doit être appliquée par IQ Immigrants Investisseurs inc. au plus tard le 1er avril 2009.

La direction de la Société prévoit que l'application de cette norme n'aura pas d'incidence sur ses états financiers.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DES NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ (suite)

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par IQ Immigrants Investisseurs inc. au plus tard le 1er avril 2011.

La Société a amorcé un projet pour évaluer quelle sera l'incidence de l'application de ces normes sur ses états financiers.

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Les instruments financiers sont comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur ou au coût après amortissement selon les catégories définies par les normes comptables relatives aux instruments financiers publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

La valeur comptable des instruments financiers de chacune des catégories se détaille comme suit :

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions	Total 2009
Actifs financiers					
Encaisse	862				862
Placements temporaires	45 501				45 501
Placements		174 094	2 736 947		2 911 041
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements			1 466		1 466
	46 363	174 094	2 738 413		2 958 870
Passifs financiers					
Emprunts à long terme				2 701 285	2 701 285
Honoraires à payer à la Société mère				602	602
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec				524	524
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles				3 436	3 436
Autres éléments de passif				1 115	1 115
				2 706 962	2 706 962

4. VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE (suite)

	Instruments financiers devant être classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions	Total 2008
Actifs financiers					
Encaisse	873				873
Placements temporaires	65 324				65 324
Placements		154 965	2 721 834		2 876 799
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements			1 694		1 694
	66 197	154 965	2 723 528		2 944 690
Passifs financiers					
Emprunts à long terme				2 664 346	2 664 346
Honoraires à payer à la Société mère				501	501
Contributions financières non remboursables à payer à Emploi-Québec				912	912
Contributions financières non remboursables à payer au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles				2 511	2 511
Autres éléments de passif				1 634	1 634
				2 669 904	2 669 904

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition :		
Acceptations bancaires, 0,50 %, échéant en avril 2009	8 296	
Certificats de dépôt, 0,45 % à 0,58 %, échéant en avril et en mai 2009	5 431	5 801
Billet à escompte, 0,30 %, échéant en mai 2009	944	2 241
Bons du Trésor du Canada, de 0,36 % à 0,49 %, échéant en avril 2009	6 913	37 264
Bons du Trésor de l'Ontario, de 0,57 % à 0,67 %, échéant avril et en mai 2009	7 241	
Bon du Trésor du Nouveau-Brunswick, 0,61 %, échéant en avril 2009	1 249	
Bon du Trésor de Terre-Neuve et du Labrador, 0,63 %, échéant en mai 2009	2 742	
Billet de trésorerie		3 310
Montants à reporter	32 816	48 616

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES (suite)

	2009	2008
Montants reportés	32 816	48 616
Placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition :		
Bons du Trésor du Canada, de 0,37 % à 0,44 %, échéant entre avril et septembre 2009	7 127	16 708
Bon du Trésor de l'Ontario, 0,40 %, échéant en août 2009	100	
Bon du Trésor du Nouveau-Brunswick, 0,77 %, échéant en juin 2009	99	
Bons du Trésor de Terre-Neuve et du Labrador, de 0,63 % à 0,71 %, échéant en avril et juin 2009	5 359	
	45 501	65 324

6. PLACEMENTS

	2009	2008
Billets à recevoir du gouvernement du Québec, de 2,84 % à 4,94 %, échéant entre avril 2009 et mars 2014, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars	2 736 947	2 721 834
Obligations et autres titres de créance, de 3,25 % à 11,40 %, échéant entre juin 2009 et juin 2022, valeur nominale de 81,0 millions de dollars	86 698	97 708
Actions et autres titres de participation	87 396	57 242
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement		15
	2 911 041	2 876 799

Le montant des placements libellés en dollars américains totalise 30,5 millions en dollars canadiens au 31 mars 2009 (23,2 millions au 31 mars 2008) et le montant des placements libellés en d'autres devises s'élève à 8,2 millions en dollars canadiens aux 31 mars 2009 et 2008.

L'échéancier des placements se détaille comme suit :

Moins de 1 an	706 781
De 1 à 2 ans	507 071
De 2 à 3 ans	503 212
De 3 à 4 ans	614 776
De 4 à 5 ans	486 592
De 5 à 10 ans	4 422
De 10 à 20 ans	791
	2 823 645
Aucune échéance	87 396
	2 911 041

6. PLACEMENTS (suite)

Les gains (pertes) non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente se détaillent comme suit :

	Coût	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur 2009
Obligations et autres titres de créances	84 628	2 313	(243)	86 698
Actions et autres titres de participation	106 657	1 982	(21 243)	87 396
Titres du marché monétaire – Fonds commun de placement				
	191 285	4 295	(21 486)	174 094

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes non réalisées sur ceux-ci sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces actifs pendant un période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 mars 2009, la Société a comptabilisé des baisses de valeur durable pour un montant de 1,4 million de dollars (aucune baisse de valeur durable au 31 mars 2008).

7. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire d'un montant autorisé de 2 millions de dollars, portant intérêt au taux de base du prêteur (2,50 % au 31 mars 2009; 5,25 % au 31 mars 2008) et renouvelable annuellement. Aux 31 mars 2009 et 2008, celle-ci n'était pas utilisée.

8. EMPRUNTS À LONG TERME

	2009	2008
Billets – immigrants investisseurs, sans intérêt, échéant entre avril 2009 et mars 2014, valeur nominale de 3,0 milliards de dollars (taux effectifs de 2,84 % à 4,94 %) [(1)]	2 701 285	2 664 346

Le montant contractuel des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme se détaille comme suit :

Moins d'un an	695 200
De 1 à 2 ans	507 200
De 2 à 3 ans	531 600
De 3 à 4 ans	682 400
De 4 à 5 ans	549 600
De 5 à 6 ans	10 800
	2 976 800

(1) Le paiement du capital est garanti par le Québec.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

9. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
Un nombre illimité d'actions de catégorie «A», avec droit de vote et participantes, sans valeur nominale.

	2009	2008
Émis et payé		
1 000 actions de catégorie «A»	1	1

10. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de ses capitaux propres. Au 31 mars 2009, le capital de la Société s'élève à 40,0 millions de dollars (51,1 millions au 31 mars 2008).

Les objectifs de capital n'ont pas changé depuis l'exercice précédent. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

11. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON REMBOURSABLES

	2009	2008	2007
Contributions financières - Entreprises	46 838	46 781	43 127
Contributions financières – Emploi-Québec	3 702	5 385	5 576
Contributions financières – Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	924	1 346	1 166
	51 464	53 512	49 869

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur a pour objet de déterminer approximativement à quel montant les instruments financiers pourraient être échangés entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché, à la date du bilan, pour évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marchés ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société mesure la juste valeur en appliquant des méthodes d'évaluation et en utilisant des hypothèses. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimation acceptables pour le calcul de la juste valeur, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes entités. La juste valeur se fonde sur la situation du marché à un moment précis et, de ce fait, ne reflète pas nécessairement la juste valeur future des instruments. Elle ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers figurant au bilan, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-dessous. La juste valeur des éléments d'actif et de passif qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, tels les avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs, n'est pas présentée dans le tableau.

	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2009	Valeur comptable	Juste valeur	Différence 2008
Actif						
Encaisse et placements temporaires	46 363	46 352	(11)	66 197	66 197	
Placements	2 911 041	3 045 245	134 204	2 876 799	2 939 237	62 438
Autres actifs	1 466	1 466		1 694	1 694	
	2 958 870	3 093 063	134 193	2 944 690	3 007 128	62 438
Passif						
Emprunts à long terme	2 701 285	2 834 666	(133 381)	2 664 346	2 725 902	(61 556)
Autres passifs	5 677	5 677		5 558	5 558	
	2 706 962	2 840 343	(133 381)	2 669 904	2 731 460	(61 556)
			812			882

La juste valeur des instruments financiers figurant au bilan a été estimée d'après les méthodes et les hypothèses suivantes :

Encaisse et placements temporaires, autres actifs et passifs

L'encaisse, les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ainsi que les autres actifs et passifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette dernière est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les placements temporaires dont l'échéance excède trois mois suivant la date d'acquisition sont comptabilisés à leur juste valeur qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan.

Placements

Les placements en valeurs mobilières sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction des cours du marché, établi selon le cours acheteur, à la date du bilan. La juste valeur des billets à recevoir du gouvernement du Québec est estimée par l'actualisation des flux de trésorerie, en utilisant les taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des placements comportant des conditions et des risques de crédit semblables.

Emprunts à long terme

La juste valeur des emprunts est déterminée d'après les cours du marché pour des titres de créance comportant des conditions et des risques de crédit similaires.

13. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie et ses effets sur les résultats financiers de la Société sont fonction des variations des taux d'intérêt.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

13. SENSIBILITÉ AU TAUX D'INTÉRÊT (suite)

La sensibilité de la Société aux variations des taux d'intérêt au 31 mars se détaille comme suit :

	Moins de trois mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible au taux d'intérêt	Total
Actif						
Encaisse et placements temporaires	45 354	147			862	46 363
Taux d'intérêt effectif	*0,5 %*	*0,4 %*				
Placements	155 357	551 425	2 111 651	5 212	87 396	2 911 041
Taux d'intérêt effectif	*4,4 %*	*4,1 %*	*4,1 %*	5,2 %		
Autres actifs					1 466	1 466
	200 711	551 572	2 111 651	5 212	89 724	2 958 870
Passif et avoir						
Emprunts sans intérêt	151 122	529 795	2 010 973	9 395		2 701 285
Taux d'intérêt effectif	*4,4 %*	*4,1 %*	*4,1 %*	2,8 %		
Avantages perçus d'avance conférés par les immigrants investisseurs					211 875	211 875
Autres passifs					5 677	5 677
Capitaux propres					40 033	40 033
	151 122	529 795	2 010 973	9 395	257 585	2 958 870
Écart de sensibilité 2009	49 589	21 777	100 678	(4 183)	(167 861)	
Écart de sensibilité 2008	71 694	16 845	127 879	4 102	(220 520)	

Le taux d'intérêt effectif représente le taux d'intérêt effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification du taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, les risques de marché et le risque de liquidité. Les stratégies, les politiques ainsi que les processus de gestion et de contrôle des risques intégrés à l'ensemble des activités assurent l'optimisation du rapport risque-rendement à l'intérieur de limites définies par la Société. Les principaux éléments concernant les balises de ces risques sont inclus dans la politique de placement de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, la politique de placement de la Société requiert, pour les titres à court terme et les obligations corporatives à court terme, le respect d'une cote de crédit minimale de l'émetteur.

La politique de placement de la Société limite le risque de concentration en prévoyant des balises afin de contrer une surexposition à un même titre ou à une même industrie.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de concentration à la date du bilan, sans tenir compte d'aucune garantie détenue ni d'aucun autre rehaussement de crédit, se détaille comme suit :

	2009
Au bilan	
Placements temporaires	45 501
Placements	2 911 041
Intérêts et dividendes à recevoir sur les placements	1 466
	2 958 008
Hors bilan	
Engagements	189 733
	3 147 741

Risques de marché

Le portefeuille de placement de la Société est géré par des gestionnaires externes qui ont le mandat de mitiger les risques de marché tout en respectant la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales. Chaque trimestre, les gestionnaires doivent attester qu'ils se conforment aux dispositions de la politique. La Société évalue régulièrement leur performance.

Les risques de marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque des cours boursiers :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur des titres à revenus fixes détenus par la Société. En cette matière, la politique de placement limite les titres à revenus fixes à une échéance moyenne inférieure ou égale à cinq ans. De plus, la durée moyenne du portefeuille obligataire ne peut dévier de plus de 0,25 par année par rapport à l'indice de référence.

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue de 100 points centésimaux des taux d'intérêt (au taux plancher de 0 % dans le cas d'une diminution).

Sensibilité au taux d'intérêt :

	2009
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	(2 679)
Diminution du taux d'intérêt de 100 points centésimaux	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	2 772

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

Risque de devise

La Société est exposée au risque de devise puisqu'une partie de ses placements est libellée en devises autres que le dollar canadien. En cette matière, la politique de placement définit des limites pour chaque classe d'actif, et ce, tant en terme de risque brut que de risque net (après considération des stratégies de couverture s'il y a lieu).

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une appréciation ou d'une dépréciation de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles les placements de la Société sont libellés.

Sensibilité au taux de change :

	2009
Augmentation de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	(3 969)
Diminution de 10 % du dollar canadien	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	3 969

Risque des cours boursiers

Le risque des cours boursiers provient du fait que les variations des cours boursiers pourraient entraîner une baisse de valeur du portefeuille d'actions cotées détenu par la Société. La politique de placement encadre ce risque grâce à plusieurs limites qui visent à maximiser la diversification du portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente l'impact potentiel, sur le bénéfice net et sur le résultat étendu, d'une augmentation ou d'une diminution immédiate et soutenue des cours boursiers de l'ordre de 20 %.

Sensibilité aux cours boursiers :

	2009
Augmentation des cours boursiers de 20 %	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	17 479
Diminution des cours boursiers de 20 %	
Impact sur le bénéfice net	
Impact sur le résultat étendu	(17 479)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale et ce, dans le respect de la politique de placement d'Investissement Québec et de ses filiales approuvée par le conseil d'administration de la Société mère. Les principales sorties de fonds requises sont les remboursements des billets aux immigrants investisseurs. Ces déboursés sont couverts par les billets à recevoir du gouvernement du Québec qui ont les mêmes échéances.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

15. ENGAGEMENTS

Dans le cours normal de ses activités, la Société contracte divers engagements. Ceux-ci représentent les montants des contributions financières non remboursables dont le déboursement n'a pas été autorisé, de même que les sommes affectées aux contributions financières à Emploi-Québec dont la dépense n'a pas été encourue par celui-ci. Le montant total de ces engagements ne représente pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie, car certains de ceux-ci peuvent être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à verser des honoraires aux intermédiaires financiers pour le démarchage d'immigrants investisseurs, pour la recherche d'entreprises à recommander et pour la fermeture des dossiers des immigrants investisseurs.

Le montant des engagements se détaille comme suit :

	2009	2008
Contributions financières non remboursables – Entreprises	154 426	149 747
Honoraires d'intermédiaires financiers	35 307	43 413
	189 733	193 160

Les déboursements futurs estimés découlant des engagements se détaillent comme suit :

Moins de 1 an	81 566
De 1 à 2 ans	47 106
De 2 à 3 ans	35 039
De 3 à 4 ans	21 183
De 4 à 5 ans	4 839
	189 733

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Toutes ces opérations, comptabilisées selon la valeur d'échange, ont été divulguées distinctement dans les états financiers.

IQ IMMIGRANTS INVESTISSEURS INC.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire d'IQ Immigrants Investisseurs inc.

Nous avons vérifié le bilan d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2009 et les états des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'IQ Immigrants Investisseurs inc. au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application des changements quant à la divulgation d'information sur la gestion du capital et les instruments financiers tel qu'expliqué à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.[1]
Comptables agréés

Québec, le 22 mai 2009

[1] Comptable agréé auditeur permis n° 16162

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec (note 4)	307 489	322 313
Contribution du gouvernement du Canada (note 5)	133 225	287 575
Contributions des participants au programme Agri-stabilité	5 674	5 038
Droits administratifs	5 037	4 470
Intérêts – Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	18 396	35 535
Intérêts et revenus de placements	5 126	5 550
Autres revenus	213	402
	475 160	660 883
CHARGES		
Contribution aux Fonds :		
d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	511 729	323 287
d'assurance-récolte	41 709	41 777
d'assurance-prêts agricoles et forestiers	10 849	10 914
Programme Agri-stabilité (note 6)	113 450	183 059
Programme Agri-investissement	44 983	111 400
Contribution au paiement de l'intérêt	2 917	3 778
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	11 139	10 272
Programmes fédéraux spéciaux (note 7)	31	44 406
Autres programmes (note 8)	3 157	18 845
Contribution au financement d'organismes	1 300	3 680
Frais d'administration (note 9)	56 835	55 944
Intérêts	29 847	35 513
Perte de valeur sur placements en PCAA (note 17)	1 094	13 879
	829 040	856 754
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT QUOTE-PART DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.	(353 880)	(195 871)
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	(5 543)	(2 607)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(359 423)	(198 478)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

DÉFICIT CUMULÉ CONSOLIDÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(285 563)	(87 070)
Incidence de l'adoption des normes du secteur public 1er avril 2007 (note 3)	318	303
	(285 245)	(86 767)
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(359 423)	(198 478)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(644 668)	(285 245)

RÉSERVE GÉNÉRALE (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		114
Placements temporaires (note 11)	2 169	4 783
Créances et intérêts courus	26 729	2 800
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 12)	4 300	507
À recevoir des fonds (note 13)	709 585	952 756
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	919	1 672
À recevoir du gouvernement du Canada (note 15)	87 716	170 306
Versements à recevoir sur prêts (note 16)	709	951
	832 127	1 133 889
À recevoir de Capital Financière agricole inc. (note 12)	643	477
À recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	49	967
Prêts (note 16)	3 220	4 626
Placements (note 17)	92 457	96 139
Immobilisations (note 18)	3 703	3 785
	932 199	1 239 883

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	1 582	
Emprunts temporaires (note 19)	1 332 676	916 391
Charges à payer (note 20)	6 923	7 606
Contribution provinciale reportée (note 21)	288	1 205
Comptes des participants au programme Agri-Investissement	40 174	25 024
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	14 283	10 921
Dû aux fonds (note 22)	17 200	364 729
Dû au gouvernement du Canada	100	144
Dû au gouvernement du Québec (note 23)	1 327	1 509
Provision pour programme Agri-stabilité (note 6)	68 885	107 285
Provision pour programme Agri-investissement	69 454	60 651
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage		5 500
Provision pour vacances	5 039	4 874
	1 557 931	1 505 839
Dû au gouvernement du Québec (note 23)	4 294	4 294
Provision pour congés de maladie (note 24)	14 642	14 995
	1 576 867	1 525 128
DÉFICIT CUMULÉ	(644 668)	(285 245)
	932 199	1 239 883

ENGAGEMENTS (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Rénald Boucher, président du conseil d'administration

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(359 423)	(198 478)
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 260	1 319
Gain sur disposition d'immobilisations	(2)	(6)
Perte de valeur sur placements en PCAA	1 094	13 879
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.	5 543	2 607
	(351 528)	(180 679)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Créances et intérêts courus	(23 929)	41 002
À recevoir de Capital Financière agricole inc.	(3 959)	(751)
À recevoir des fonds	243 171	(344 713)
À recevoir du gouvernement du Québec	1 671	1 672
À recevoir du gouvernement du Canada	82 590	(8 317)
Actifs destinés à la vente		403
Charges à payer	(601)	(4 269)
Contribution provinciale reportée	(917)	257
Contributions des participants au programme Agri-stabilité reportées	3 362	4 117
Dépôt du gouvernement du Canada au programme Agri-investissement	26 754	50 749
Dépôt de La Financière agricole au programme Agri-investissement	9 426	
Intérêts déposés au programme Agri-investissement	475	
Retraits des participants au programme Agri-investissement	(21 505)	(25 725)
Dû au fonds	(347 529)	302 759
Dû au gouvernement du Québec	(182)	(13 186)
Dû au gouvernement du Canada	(44)	(687)
Provision pour programme Agri-stabilité	(38 400)	(72 975)
Provision pour programme Agri-investissement	8 803	60 651
Provision pour Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	(5 500)	5 500
Provision pour vacances	165	(66)
Provision pour congés de maladie	(353)	407
	(66 502)	(3 172)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(418 030)	(183 851)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissements de prêts	1 648	1 705
Acquisitions d'immobilisations	(1 260)	(1 522)
Produit de disposition d'immobilisations	2	6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	390	189
Montants à reporter	(417 640)	(183 662)

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
Montants reportés	(417 640)	(183 662)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires, flux de trésorerie liés aux activités de financement	416 285	270 356
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 355)	86 694
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 897	9 703
Reclassement à long terme des papiers commerciaux adossés à des actifs	(2 955)	(91 500)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	587	4 897

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	2009	2008
Encaisse		114
Placements temporaires	2 169	4 783
Découvert bancaire	(1 582)	
	587	4 897

Informations supplémentaires relatives au flux de trésorerie :

Intérêts payés	29 358	35 437

Enfin, en date du 31 mars 2009, le poste charges à payer inclut des acquisitions d'immobilisations, représentant 52 milliers de dollars (2008 : 134 milliers de dollars).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Financière agricole du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, constituée en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-O.1). La Société est gérée en partenariat avec le milieu agricole et a principalement pour mission de soutenir et de promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Elle met à la disposition des entreprises des produits et des services en matière de protection du revenu, d'assurance, de capital de risque et de financement agricole et forestier adaptés à la gestion des risques inhérents à ce secteur d'activité.

De plus, La Financière agricole administre le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte, du Compte de stabilisation du revenu agricole et le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers qui font l'objet d'états financiers distincts. Elle verse une contribution aux Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte et elle assume le paiement des droits d'assurance exigibles au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers consolidés, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour les programmes, la contribution du gouvernement du Canada, les vacances et les congés de maladie ainsi que de la moins-value durable sur les placements.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de La Financière agricole, de la filiale Capital Financière agricole inc. et de Financière agricole du Québec – Développement international.

Méthode de consolidation

Les comptes de La Financière agricole et de Financière agricole du Québec – Développement international sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers.

La participation dans l'entreprise publique Capital Financière agricole inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de La Financière agricole dans les résultats de cette entreprise, avec contrepartie aux déficits cumulés. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables de l'entreprise publique avec celles de la Société.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Actifs destinés à la vente

Les actifs destinés à la vente sont évalués au coût.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	33,33 %
Stations météorologiques	10 %
Développement informatique	20 %

Contributions, indemnités et paiements de transfert

Les contributions, indemnités et paiements de transfert sont portés aux charges de l'exercice lorsqu'ils sont autorisés, que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées, compte tenu du fait que La Financière agricole ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de La Financière agricole consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, la Société établit ses états financiers consolidés en utilisant le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers consolidés comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ces nouvelles normes. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée. De plus, les placements sont constatés au coût d'acquisition diminués de toute moins-value durable alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés à leur juste valeur.

Méthode de consolidation

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, la participation dans une entreprise publique est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ainsi, les comptes de Capital Financière agricole inc. sont à compter du présent exercice financier comptabilisés selon cette méthode alors qu'auparavant, ils étaient consolidés ligne par ligne. L'information auparavant présentée et résultant de la consolidation ligne par ligne est donc retirée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Incidence de l'application des normes du secteur public

Les états financiers consolidés du 31 mars 2008 ont été redressés pour tenir compte de ces modifications. Ceux-ci ont eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Au 31 mars 2008 *(tel que présenté)*	Incidence de la modification comptable	Au 31 mars 2008 *(redressé)*
Bilan consolidé			
Actifs à court terme	1 136 327	(2 438)	1 133 889
À recevoir de Capital Financière agricole inc.		477	477
À recevoir du gouvernement du Québec	967		967
Prêts	4 100	526	4 626
Placements	96 587	(448)	96 139
Immobilisations	3 786	(1)	3 785
	1 241 767	(1 884)	1 239 883
Passifs à court terme	1 505 955	(116)	1 505 839
Dû au gouvernement du Québec	4 294		4 294
Provision pour congés de maladie	15 077	(82)	14 995
Part de l'actionnaire sans contrôle	2 004	(2 004)	
Déficit cumulé	(285 563)	318	(285 245)
	1 241 767	(1 884)	1 239 883
Résultats consolidés			
Produits	661 856	(973)	660 883
Charges			
Frais d'administration	56 878	(934)	55 944
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA	16 180	(16 180)	
Moins-value non réalisée sur les prêts et autres placements	209	(209)	
Moins-value réalisée sur les placements	235	(235)	
Perte de valeur sur les placements en PCAA		13 879	13 879
Quote-part de la perte des sociétés satellites	203	(203)	
Part de l'actionnaire sans contrôle	(287)	287	
Quote-part de la perte de Capital Financière agricole inc.		2 607	2 607
Insuffisance des produits sur les charges	(198 493)	15	(198 478)

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et La Financière agricole du Québec ont signé une convention d'une durée de sept ans, échéant au 31 mars 2008. Toutefois, la convention a été prolongée jusqu'au 31 mars 2010. En vertu de cette convention, le ministère verse pour et à l'acquis de la Société un montant annuel de 305 millions de dollars. L'article 5.2 de cette convention prévoit qu'à compter du 1er avril 2006, les parties entreprendront les démarches en vue de convenir d'une nouvelle convention. Au 31 mars 2009, les discussions relatives à l'établissement d'une nouvelle convention sont toujours en cours.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec verse pour et à l'acquis de La Financière agricole du Québec un montant annuel de 1 400 milliers de dollars, en vertu d'une convention reconduite annuellement.

4. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2009	2008
Contribution du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en vertu :		
de la convention	305 000	305 000
des programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage :		
- Volet I	(163)	15 254
- Volet II	1 222	659
du Programme d'aide spéciale aux fromageries	30	
Contribution du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec	1 400	1 400
	307 489	322 313

Le 31 mai 2006, la Société a effectué une demande de contribution ponctuelle de 218,6 millions de dollars auprès du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en invoquant l'article 3.4 de la convention, correspondant ainsi aux circonstances exceptionnellement défavorables ayant prévalu dans les secteurs des viandes bovines et des céréales et ayant eu un impact important sur le cadre financier de la Société. En août 2007, la Société a transmis au ministre une demande amendée au montant de 251 millions de dollars.

Au 31 mars 2009, la Société n'a pas reçu de réponse du gouvernement du Québec au sujet du versement éventuel de cette contribution.

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2009	2008
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production pour :		
- la contribution au régime d'assurance	24 602	24 469
- la contribution à l'administration	9 871	9 607
le programme Agri-stabilité pour :		
- la contribution au programme	64 665	106 813
- la contribution à l'administration	4 062	4 876
le programme Agri-investissement pour :		
- la contribution au programme	24 512	17 160
- la contribution à l'administration	1 952	421
les programmes provinciaux		4 700
	129 664	168 046
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide à la transition pour Agri-investissement pour :		
la contribution de démarrage et l'aide à la transition	3 823	73 680
la contribution à l'administration	389	957
	4 212	74 637
Montants à reporter	133 876	242 683

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

5. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU CANADA (suite)

	2009	2008
Montants reportés	133 876	242 683
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production pour :		
la contribution au Programme d'indemnité pour coûts de production	32	44 403
la contribution à l'administration		420
	32	44 823
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks pour :		
la contribution au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	335	
la contribution au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole	(1 047)	
la contribution à l'administration	29	69
	(683)	69
	133 225	287 575

La contribution fédérale a été attribuée aux programmes suivants :

	2009	2008
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	335	
Programme d'assurance récolte	34 473	34 076
Programme Agri-stabilité	67 709	111 758
Programme Agri-investissement	30 676	92 218
Programme d'indemnité pour coûts de production	32	44 823
Autres programmes		4 700
	133 225	287 575

6. PROGRAMME AGRI-STABILITÉ

Les estimations de la provision de ce programme et la contribution du gouvernement du Canada y afférente sont sujettes à l'incertitude de mesure. Ces estimations peuvent substantiellement changer dans l'avenir si les informations, considérées par la direction pour établir les évaluations, devaient changer de manière significative. La dépense de programme peut être plus ou moins élevée que le montant estimé puisque l'évaluation est faite avant que toute l'information nécessaire pour traiter une réclamation soit validée.

7. PROGRAMMES FÉDÉRAUX SPÉCIAUX

	2009	2008
Programme d'indemnité pour coûts de production	31	44 403
Compte de stabilisation du revenu net		3
	31	44 406

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

8. AUTRES PROGRAMMES

	2009	2008
Programme de mesures incitatives en agroenvironnement et aménagement d'habitats fauniques en milieu agricole	36	26
Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage – Volet I	(163)	15 254
Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture	3 284	3 565
	3 157	18 845

9. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	44 266	43 271
Transport et communication	3 563	3 624
Loyers	3 509	3 407
Services professionnels et administratifs	3 175	3 144
Fournitures et matériel	797	768
Entretien et réparations	265	411
Amortissement des immobilisations	1 260	1 319
	56 835	55 944

La répartition des frais d'administration se détaille comme suit :

	2009	2008
Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles	7 615	7 328
Programme d'assurance récolte	16 452	16 012
Programme Agri-stabilité	8 124	9 212
Programme Agri-investissement	3 154	1 378
Programmes de financement agricole et forestier	20 657	20 879
Compte de stabilisation du revenu agricole	22	43
Programmes d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage	136	247
Programme d'aide spéciale aux fromageries	106	
L'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	29	69
Programme d'indemnité pour coût de production		420
Capital Financière agricole inc.	147	226
Financière agricole du Québec – Développement international	393	130
	56 835	55 944

10. RÉSERVE GÉNÉRALE

La Financière agricole du Québec a constitué une réserve générale pour couvrir les risques liés à sa contribution future au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Quoique les modalités prévues à la méthodologie de tarification du programme établissent la réserve générale à 86 816 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 87 670 milliers de dollars), celle-ci ne peut dépasser l'excédent à cette date. Ainsi, la réserve générale est nulle aux 31 mars 2008 et 2009.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Papier commercial bancaire adossé à des actifs		4 647
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	2 169	136
	2 169	4 783

12. À RECEVOIR DE CAPITAL FINANCIÈRE AGRICOLE INC.

	2009	2008
Sans intérêt ni modalité de remboursement		2
Portant intérêts au taux de 0,70 %, échéant jusqu'au 27 avril 2009	4 300	505
Sans intérêt, remboursable annuellement jusqu'à concurrence de la marge bénéficiaire positive de l'année subséquente	643	477
	4 943	984
Versements à recevoir à court terme	(4 300)	(507)
	643	477

13. À RECEVOIR DES FONDS

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Portant intérêt à des taux variant entre 0,8 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	709 558	952 756
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole		
Sans intérêt ni modalité de remboursement	27	
	709 585	952 756

14. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Congés de maladie accumulés assumés par le gouvernement du Québec	968	2 639
Versements à recevoir à court terme	(919)	(1 672)
	49	3 196

15. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2009	2008
Accord-cadre fédéral-provincial-territorial sur un cadre stratégique agricole et agroalimentaire pour le vingt et unième siècle sur :		
l'assurance production	2 783	93
le programme Agri-stabilité	54 720	123 657
le programme Agri-investissement	27 570	18 538
Accord Canada-Québec sur l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	2 098	5 103
Accord Canada-Québec sur la contribution de démarrage et l'aide de transition pour Agri-investissement	545	22 780
Accord Canada-Québec sur l'indemnité pour coûts de production		135
	87 716	170 306

16. PRÊTS

	2009	2008
Portant intérêts à des taux variant entre 2,5 % et 8 %	3 929	5 577
Versements à recevoir à court terme	(709)	(951)
	3 220	4 626

Solde des prêts dont l'échéance est de :		
moins d'un an	66	129
entre 1 et 5 ans	948	800
5 ans et plus	2 915	4 648
	3 929	5 577

Le capital et les intérêts sont garantis par le Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec ou par le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers. Ces prêts ont été accordés en vertu de la Loi sur le crédit agricole et de la Loi sur le crédit forestier dont l'application a pris fin les 10 août 1988 et 29 juin 1984 respectivement, et viendront à échéance au plus tard en 2019 et 2038.

17. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	79 482	77 621
Participation dans Capital Financière agricole inc.	12 975	18 518
	92 457	96 139

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

17. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, La Financière agricole du Québec détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiducies.

Le 15 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en œuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs, de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivant :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;

- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflets pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, La Financière agricole a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établit à 90 988 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan, la direction a estimé le montant de PCAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, la Société a constaté une baisse de valeur durable de 1 094 milliers de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (2008 : 13 879 milliers de dollars). Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination impliquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

17. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Au 31 mars 2009, La Financière agricole détient les titres suivants de PCAA :

	Valeur nominale	Valeur comptable
PCAA inclus dans le plan de restructuration :		
VAC2		
Catégorie A-1	29 028	29 028
Catégorie A-2	31 436	31 385
Catégorie B	5 706	
Catégorie C	2 046	
Actifs inadmissibles	7 732	2 977
VAC3		
Actifs traditionnels	5 597	4 328
Actifs inadmissibles	9 443	8 809
	90 988	76 527
PCAA exclu du plan de restructuration	2 955	2 955
	93 943	79 482

Au 31 mars 2008, La Financière agricole détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers et en restructuration :

	Valeur nominale	Valeur comptable
Actifs synthétiques et hybrides	70 100	61 478
Actifs traditionnels	14 555	13 405
Actifs à haut risque	6 845	2 738
	91 500	77 621

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, la Société a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

18. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	732	474	258	288
Équipement informatique	2 522	1 959	563	622
Stations météorologiques	782	124	658	693
Développement informatique	8 530	6 306	2 224	2 182
	12 566	8 863	3 703	3 785

19. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Acceptations bancaires – institutions financières, 0,61 % à 0,67 %, échéant jusqu'au 17 avril 2009	99 982	149 645
Billets à escompte, 0,7 % à 3,18 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	744 594	680 296
Billets au pair – Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,7 % à 1,15 %	488 100	86 450
	1 332 676	916 391

En vertu du décret 1040-2008 du gouvernement du Québec, daté du 29 octobre 2008, la Société est autorisée à contracter des emprunts à court terme auprès d'institutions financières et d'autres prêteurs ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 1 510 millions de dollars échéant le 30 avril 2009 (2008 : 1 082 millions de dollars). Le total des emprunts temporaires n'excède pas le montant autorisé.

Au 31 mas 2009, la Société détient des conventions de financement auprès de quatre institutions financières et auprès du Fonds de financement pour des montants autorisés totalisant respectivement 3 320 millions de dollars (2008 : 2 529 millions de dollars) et 1 510 millions de dollars (2008 : 1 082 millions de dollars).

20. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Programme Agri-stabilité	171	205
Contribution au paiement de l'intérêt	492	1 018
Subvention – Programme d'appui financier à la relève agricole	2 649	2 612
Traitements et avantages sociaux	910	877
Fournisseurs	1 477	1 830
Intérêts sur emprunts temporaires	489	76
Autres	735	988
	6 923	7 606

21. CONTRIBUTION PROVINCIALE REPORTÉE

La contribution provinciale reportée représente la contribution non utilisée du volet II du Programme d'aide spéciale aux exploitations porcines affectées par le syndrome de dépérissement postsevrage.

22. DÛ AUX FONDS

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Billet à payer		336 125
Sans intérêt ni modalité de remboursement	7 413	3 891
	7 413	340 016
Fonds d'assurance-récolte :		
Portant intérêt au taux de 0,654 %, échéant le 23 avril 2009	7 600	22 744
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 537	592
	9 137	23 336
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêt au taux de 0,649 %, échéant le 15 avril 2009	650	1 377
	17 200	364 729

23. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Sans intérêt ni modalité de remboursement	5 621	5 803
Versements à payer à court terme	(1 327)	(1 509)
	4 294	4 294

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

	2009	2008
Solde au début	14 995	14 588
Charge de l'exercice	507	1 209
Prestations versées au cours de l'exercice	(860)	(802)
Solde à la fin	14 642	14 995

Description

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet de capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

24. PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation variant de 3,1 % à 3,85 %
Taux d'actualisation variant de 2,87 % à 5,43 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs variant de 5 à 32 ans.

25. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard du Programme d'appui financier à la relève agricole à titre de subventions de capital imputables aux exercices se terminant les 31 mars 2010 et 2011 totalisent 8 515 milliers de dollars (2008 : 7 966 milliers de dollars).

Les engagements relatifs au Centre d'études sur les coûts de production en agriculture pour le prochain exercice sont de 1 300 milliers de dollars. Le montant accordé pour le présent exercice s'élève à 1 300 milliers de dollars.

Les engagements à l'égard du Programme complémentaire de stabilisation des inventaires en acériculture à titre d'aide financière totalisent, au 31 mars 2009, un montant de 3 783 milliers de dollars (2008 : 2 990 milliers de dollars).

26. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de La Financière agricole participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de La Financière agricole imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 325 milliers de dollars (2008 : 2 022 milliers de dollars). Les obligations de La Financière agricole envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

27. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôles communs se détaillent comme suit, à l'exception des opérations avec les fonds, présentées distinctement aux états financiers consolidés :

	2009	2008
Loyers – Société immobilière du Québec	3 413	3 334
Fournitures et communication – Centre des services partagés du Québec	1 323	1 446
Contribution au financement d'organismes – Centre d'études sur les coûts de production en agriculture	1 300	1 100

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, La Financière agricole est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Financière agricole n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers consolidés.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de La Financière agricole du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour La Financière agricole du Québec,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Jean-François Brouard, vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 22 mai 2009

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan consolidé de La Financière agricole du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états consolidés des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public, expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 mai 2009

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. L-0.1)
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Contributions des adhérents (note 3)	255 865	161 644
Contribution de La Financière agricole du Québec (note 3)	511 729	323 287
Intérêts et revenus de placements	721	101
	768 315	485 032
CHARGES		
Compensations aux adhérents (note 3)	835 610	632 143
Intérêts – La Financière agricole du Québec	18 396	35 535
Autres frais	80	49
	854 086	667 727
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(85 771)	(182 695)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(779 681)	(596 986)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(865 452)	(779 681)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 211	21
Créances et intérêts courus	14 354	3 565
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	7 413	340 016
Avances aux adhérents (note 9)	24 735	94 462
	47 713	438 064
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer (note 7)	54 335	73 795
Dû à La Financière agricole du Québec (note 8)	709 558	952 756
Contributions des adhérents reportées	57 706	94 883
Provision pour compensations	91 566	96 311
	913 165	1 217 745
DÉFICIT CUMULÉ (note 13)	(865 452)	(779 681)
	47 713	438 064

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Rénald Boucher, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Contributions des adhérents	27 102	27 918
Contribution de La Financière agricole du Québec	41 709	41 777
Contribution du gouvernement du Canada		3 184
Intérêts et revenus de placements	1 670	8 916
	70 481	81 795
CHARGES		
Indemnités aux adhérents	79 760	43 055
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA (note 6)	7 301	3 182
Moins-value non réalisée sur autres placements	15 238	4 027
Intérêts	12	53
	102 311	50 317
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(31 830)	31 478
AVOIR AU DÉBUT	106 839	75 361
AVOIR À LA FIN	75 009	106 839

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	137	74
Placements temporaires (note 4)	7 283	1 052
Créances et intérêts courus	896	592
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	9 137	23 336
	17 453	25 054
Placements (note 6)	62 129	87 277
	79 582	112 331
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer	294	65
Contributions des adhérents reportées	637	525
Provision pour indemnités	3 642	4 902
	4 573	5 492
AVOIR	75 009	106 839
	79 582	112 331

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Rénald Boucher, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE

ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	1 380	2 227
Intérêts distribués dans les comptes des participants	13	33
Retraits des participants	(755)	(880)
SOLDE À LA FIN	638	1 380

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	15	3
À recevoir de La Financière agricole du Québec (note 5)	650	1 377
	665	1 380
PASSIF		
À court terme		
Dû à La Financière agricole du Québec, sans intérêt ni modalité de remboursement	27	
Comptes des participants	638	1 380
	665	1 380

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Rénald Boucher, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et d'assurance-récolte constituent des patrimoines fiduciaires et le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole constitue un fonds fiduciaire en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec, (L.R.Q., chapitre L-O.1) afin d'administrer des programmes y afférents.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont l'établissement des provisions pour compensations et pour indemnités ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

États des flux de trésorerie

Les états des flux de trésorerie des fonds ne sont pas présentés, car ils n'apporteraient pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension de leurs mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Instruments financiers

a) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

b) Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers acquis ou pris en charge principalement en vue de leur revente ou de leur rachat à court terme. Ceux-ci font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, peuvent être désignés irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction par la direction.

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés aux résultats.

Les actifs financiers comprennent l'encaisse, les placements temporaires, les créances et intérêts courus, les montants à recevoir de La Financière agricole. Les passifs financiers comprennent les charges à payer et le montant dû à La Financière agricole. De plus, la direction a désigné de façon irrévocable à des fins de transaction les prêts et les placements à long terme.

c) Informations à fournir et présentation

Les Fonds ont fait le choix de continuer d'appliquer les normes énoncées au chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » au lieu d'appliquer les nouveaux chapitres 3862 – « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation », tel que permis par le Conseil des normes comptables depuis février 2009 pour certaines entités.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est le montant auquel les instruments financiers pourraient être négociés en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties concernées. La juste valeur est établie à partir des prix provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments financiers ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

Contributions, compensations et indemnités

Les contributions, les compensations du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et les indemnités du Programme d'assurance récolte sont comptabilisées à titre de produits ou de charges dans l'exercice financier au cours duquel se termine l'année d'assurance.

Pour le Programme d'assurance récolte, l'année d'assurance 2008 a été considérée. Pour les différentes productions couvertes par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, les années d'assurance considérées sont présentées à la note 13.

3. CONTRIBUTIONS ET COMPENSATIONS

Des adhérents participent à la fois au Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et au programme Agri-stabilité administrés par La Financière agricole, deux programmes visant à stabiliser les revenus de l'entreprise agricole. Ainsi, afin d'éviter le paiement d'une double contribution gouvernementale, les montants accordés en vertu d'un programme sont considérés lors du versement de l'autre programme.

Les compensations de 984 021 milliers de dollars (2008 : 915 727 milliers de dollars) et les contributions de 916 005 milliers de dollars (2008 : 768 515 milliers de dollars) ont été réduites respectivement de 148 411 milliers de dollars (2008 : 283 534 milliers de dollars) à la suite des paiements effectués et provisionnés en vertu du programme Agri-stabilité. Ces réductions peuvent être plus ou moins élevées que le montant estimé puisqu'elles sont inhérentes à la provision au programme Agri-stabilité.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Billet		1 047
Papier commercial adossé à des actifs, 3,03 %, échéant le 4 mai 2009	5 996	
Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Dépôts à vue, 0,73 %	1 287	5
	7 283	1 052

5. À RECEVOIR DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

	2009	2008
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles :		
Billet		336 125
Sans intérêt ni modalité de remboursement	7 413	3 891
	7 413	340 016
Fonds d'assurance-récolte :		
Portant intérêt au taux de 0,654 %, échéant le 23 avril 2009	7 600	22 744
Sans intérêt ni modalité de remboursement	1 537	592
	9 137	23 336
Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole :		
Portant intérêt au taux de 0,649 %, échéant le 15 avril 2009	650	1 377

6. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	12 767	20 068
Dépôts à participation	49 362	67 209
	62 129	87 277

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration

Au 13 août 2007,le Fonds d'assurance-récolte détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiducies.

Le 15 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en œuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivant :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

6. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration (suite)

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflets pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds d'assurance-récolte a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établit à 23 039 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan et excluant les actifs inadmissibles dont la juste valeur est considérée nulle au 31 mars 2009, la direction a déterminé, conformément aux directives de l'Institut canadien des comptables agréés, les justes valeurs au moyen de l'analyse des flux de trésorerie actualisés. À la suite de l'évaluation, une perte de valeur non réalisée de 7 301 milliers de dollars été inscrite pour l'exercice terminée le 31 mars 2009 (2008 : 3 182 milliers de dollars). La direction est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la direction de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent (1) des changements à la valeur des actifs sous-jacents, (2) l'évolution de la liquidité du marché du PCAA, (3) les impacts du ralentissement économique sévère et prolongé.

Au 31 mars 2009, le Fonds détient les titres suivants de PCAA inclus dans le plan de restructuration :

	Valeur nominale	Juste valeur
VAC2		8 459
Catégorie A-1	14 025	3 918
Catégorie A-2	6 497	390
Catégorie B	1 179	
Catégorie C	671	
Actifs inadmissibles	667	
	23 039	12 767

6. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) inclus dans le plan de restructuration (suite)

Au 31 mars 2008, Le Fonds détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers et en restructuration :

	Valeur nominale	Juste valeur
Actifs synthétiques et hybrides	22 575	19 798
Actifs à haut risque	675	270
	23 250	20 068

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, le Fonds a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particuliers à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

La juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 a été établie par la Caisse en considérant également une moins-value non réalisée de 2 277 milliers de dollars (2008 : 729 milliers de dollars) sur des placements en PCAA émis par des tiers que le fonds particulier détient.

La direction considère que l'estimation de la juste valeur des dépôts à participation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Cette estimation est comptabilisée dans les états financiers trimestriels du fonds particulier du Fonds dressé par la Caisse à cette date. Néanmoins, la juste valeur présentée peut varier de façon importante au cours des périodes ultérieures, compte tenu de la présence de placements en PCAA émis par des tiers dans le fonds particulier du Fonds.

Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés au PCAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 2 581 milliers de dollars (2008 : 1 968 milliers de dollars) avec une juste valeur estimée à un montant négatif de 240 milliers de dollars (2008 : 146 milliers de dollars).

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE
NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Crédits de contribution relatifs aux sommes reçues en vertu des ententes ou des accords Canada-Québec sur :		
la contribution fédérale additionnelle au Régime d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	751	751
l'aide de transition	91	91
le Programme de paiements relatifs au revenu agricole	60	61
l'initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks	4 593	4 427
Contributions et compensations	48 840	68 416
Autres frais		49
	54 335	73 795

Les crédits de contribution sont remis aux entreprises agricoles au moment prévu pour le versement des avances et des règlements finaux.

8. DÛ À LA FINANCIÈRE AGRICOLE

	2009	2008
Portant intérêt à des taux variant entre 0,8 % et 1,24 %, échéant jusqu'au 30 avril 2009	709 558	952 756

9. AVANCES AUX ADHÉRENTS

Les avances aux adhérents une tranche de compensation versée à titre d'acompte pour les productions suivantes dont l'année d'assurance se terminera au cours d'un exercice financier ultérieur :

	2009	2008
Céréales, maïs-grain et oléagineux	24 735	75 940
Pommes		10 499
Pommes de terre		8 023
	24 735	94 462

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers consolidés, qui sont mesurées à la valeur d'échange, les fonds fiduciaires sont apparentés avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les fonds fiduciaires n'ont conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente au coût en raison de leur échéance rapprochée à l'exception du papier commercial non bancaire adossé à des actifs du Fonds d'assurance-récolte dont la juste valeur correspond au cours acheteur à la cote de fermeture de la date du bilan et dont le coût est de 5 911 milliers de dollars.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Le 8 avril 2009, le Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole a versé le solde de compte à chaque participant pour un montant total de 638 milliers de dollars, tel que prévu par La Financière agricole lorsqu'elle a mis fin au programme à la suite de l'instauration du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole en 2003.

13. CONTINUITÉ DU FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES

Produits assurables	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2008	Contributions	Compensations	Intérêts et autres frais	Solde excédentaire (déficitaire) au 31 mars 2009
Veaux d'embouche	(61 662)	183 408	173 210	647	(52 111)
Bouvillons et bovins d'abattage	(47 662)	90 930	72 135	761	(29 628)
Veaux de lait	(2 710)	30 160	28 661	5	(1 216)
Veaux de grain	603	19 988	20 552	(67)	106
Porcelets	(135 695)	70 187	153 660	3 517	(222 685)
Porcs	(242 196)	117 769	279 470	8 370	(412 267)
Agneaux	(3 044)	27 486	27 143	(195)	(2 506)
Pommes de terre	(1 516)	7 366	13 757	253	(8 160)
Céréales, maïs-grain et oléagineux	(274 624)	205 846	51 284	4 188	(124 250)
Pommes	(11 175)	14 454	15 738	276	(12 735)
	(779 681)	767 594	835 610	17 755	(865 452)

Produits assurables	Année d'assurance courante	Période couverte par l'année d'assurance
Veaux d'embouche	2008	1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
Bouvillons et bovins d'abattage	2008	1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
Veaux de lait	2008	1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
Veaux de grain	2008	1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
Porcelets	2008	1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
Porcs	2008	1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
Agneaux	2008	1er janvier 2008 au 31 décembre 2008
Pommes de terre	2007	1er août 2007 au 31 juillet 2008
Céréales	2007	1er août 2007 au 31 juillet 2008
Maïs-grain	2007	1er octobre 2007 au 30 septembre 2008
Soya	2007	1er septembre 2007 au 31 août 2008
Canola	2007	15 août 2007 au 14 août 2008
Pommes	2007	15 août 2007 au 14 août 2008

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE
RAPPORT DU FIDUCIAIRE

La Financière agricole du Québec est fiduciaire des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole. La direction de la Société est donc responsable de la préparation et de la présentation des états financiers des fonds, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Financière agricole du Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent, de même qu'aux diverses ententes Canada-Québec. La Financière agricole du Québec doit, au moins tous les cinq ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des taux de contribution à l'égard d'un programme d'assurance ou de protection du revenu agricole.

Le conseil d'administration de La Financière agricole du Québec surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation de revenu agricole, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification, et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de suivi budgétaire et de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles,
d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole,

Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Jean-François Brouard, vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 22 mai 2009

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-STABILISATION DES REVENUS AGRICOLES
FONDS D'ASSURANCE-RÉCOLTE
FONDS DU COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié les bilans des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2009 ainsi que l'état des résultats et du déficit cumulé du Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, l'état des résultats et de l'avoir du Fonds d'assurance-récolte et l'état de l'évolution du solde du Fonds du Compte de stabilisation du revenu agricole de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de La Financière agricole du Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, d'assurance-récolte et du Compte de stabilisation du revenu agricole au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie de la Société pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 mai 2009

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
(L.R.Q., C-I-0.1)
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS
(L.R.Q., c. A-29.1)
RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
PRODUITS		
Droits d'assurance (note 4)	10 849	10 914
Revenus de placements	3 498	16 610
	14 347	27 524
CHARGES		
Honoraires professionnels	22	1
Variation de la provision pour garanties de prêts (note 6)	8 628	17 277
Perte de valeur sur placements en PCAA (note 7)		1 405
	8 650	18 683
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 697	8 841
AVOIR AU DÉBUT		
Solde déjà établi	93 440	92 811
Incidence de l'adoption des normes du secteur public au 1er avril 2007 (note 3)	(17 787)	(25 999)
Solde redressé	75 653	66 812
AVOIR À LA FIN	81 350	75 653

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse		32
Placements temporaires (note 5)	4 263	8 248
Revenus de placements à recevoir	533	1 067
	4 796	9 347
Placements (note 7)	162 930	151 263
	167 726	160 610
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	16	
Avance du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	10 000	10 000
Provision pour garanties de prêts (note 6)	76 360	74 957
	86 376	84 957
AVOIR	81 350	75 653
	167 726	160 610

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jacques Brind'Amour, président-directeur général
Rénald Boucher, président du conseil d'administration

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 Redressé (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	5 697	8 841
Éléments sans incidence sur les flux de trésorerie :		
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 628	17 277
Perte de valeur sur placements en PCAA		1 405
	14 325	27 523
Éléments liés à l'exploitation :		
Variation des revenus de placements à recevoir	534	(92)
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 287)	(7 125)
Recouvrement des pertes	62	273
	(6 691)	(6 944)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 634	20 579
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements, flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 667)	(23 986)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 033)	(3 407)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 280	11 687
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	4 247	8 280

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

	2009	2008
Encaisse		32
Placements temporaires	4 263	8 248
Découvert bancaire	(16)	
	4 247	8 280

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds, personne morale au sens du Code civil, a été constitué par la Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers, (L.R.Q., chapitre A-29.1). Il assure à un prêteur le remboursement des pertes de principal et d'intérêt résultant d'un prêt agricole ou d'un prêt forestier consenti à compter du 1er août 1978 ainsi que des dépenses admises par règlement et encourues par le prêteur pour la protection de ses garanties ou pour réclamer ou obtenir du débiteur en défaut les sommes qui sont dues ou qui sont devenues exigibles sur le prêt.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation d'états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la moins-value durable sur les placements et la provision pour garanties de prêts.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur de marché.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, diminués de toute moins-value durable.

Provision pour garanties de prêts

À titre de garant, le Fonds est exposé à la situation économique et aux risques propres aux secteurs agricole et forestier. Si les conditions économiques utilisées pour établir l'estimation de la provision étaient appelées à changer, les pertes réelles sur les prêts garantis pourraient varier par rapport à l'estimation faite.

La provision générale est établie selon la méthode d'actualisation des pertes en considérant un taux d'échec par maturité et de pertes moyennes selon le terme maximal du type de prêt garanti à la fin de l'exercice et un taux d'actualisation annuel de 6 %. Cette provision inclut une marge implicite pour écarts défavorables.

La provision spécifique est établie selon une analyse cas par cas des prêts garantis au 31 mars dont le montant en arrérages est en souffrance depuis plus de 180 jours ou lorsque les circonstances font douter de la possibilité de percevoir un jour le capital et les intérêts. La provision spécifique représente le solde du prêt garanti ajusté de la valeur de réalisation des garanties.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Fonds consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, le Fonds établit ses états financiers en utilisant le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, le Fonds utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ces nouvelles normes. Les modifications aux conventions comptables sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Selon les normes comptables actuelles de l'ICCA pour le secteur public, aucune norme spécifique n'existe quant aux instruments financiers. L'information auparavant présentée à leur égard est donc retirée. De plus, les placements à long terme sont constatés au coût d'acquisition diminués de toute moins-value durable alors qu'auparavant qu'ils étaient comptabilisés à leur juste valeur.

Incidence de l'application des normes du secteur public

Les états financiers du 31 mars 2008 ont été redressés pour tenir compte de cette modification. Cette modification a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Au 31 mars 2008 (tel que présenté)	Incidence de la modification comptable	Au 31 mars 2008 (redressé)
BILAN			
Actif			
Actifs à court terme	9 347		9 347
Placements	169 050	(17 787)	151 263
	178 397	(17 787)	160 610
Passif			
Avance du gouvernement du Québec	10 000		10 000
Provision pour garantie de prêts	74 957		74 957
Avoir	93 440	(17 787)	75 653
	178 397	(17 787)	160 610
RÉSULTATS ET AVOIR			
Charges			
Moins-value non réalisée sur les placements en PCAA	1 405	(1 405)	
Moins-value non réalisée sur autres placements	8 212	(8 212)	
Perte de valeur sur placements en PCAA		1 405	1 405
Excédent des produits sur les charges	629	(8 212)	8 841

4. DROITS D'ASSURANCE

Les droits d'assurance sont assumés entièrement par La Financière agricole du Québec, entité apparentée sous contrôle commun. Ils correspondent à la somme de 1,43 % du montant autorisé des prêts dont le premier déboursement a été effectué par le prêteur au cours de l'exercice précédent et de 1,25 % du solde des ouvertures de crédit consenties par le prêteur au 31 mars de l'exercice précédent.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Billet à escompte		7 977
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs, 3,03 %, échéant le 4 mai 2009	2 992	
Caisse de dépôt et placement du Québec : Dépôts à vue, 0,73 %	1 271	271
	4 263	8 248

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS

	2009	2008
Solde au début	74 957	64 532
Remboursement des pertes aux prêteurs	(7 287)	(7 125)
Recouvrement des pertes	62	273
Variation de la provision pour garanties de prêts	8 628	17 277
Solde à la fin	76 360	74 957

Le solde à la fin se détaille comme suit :

	2009	2008
Provision spécifique	24 033	26 160
Provision générale	52 327	48 797
	76 360	74 957

La provision est établie à l'égard du portefeuille global de prêts garantis de 4 298,6 millions de dollars (2008 : 4 257,6 millions de dollars). Au 31 mars 2009, les prêts garantis faisant l'objet d'une provision spécifique totalisent 58 millions de dollars (2008 : 77 millions de dollars).

Garantie de prêts

La durée de la garantie correspond à la durée restante des prêts garantis qui se répartit comme suit :

	2009	2008
Financement agricole :		
moins de 5 ans	412 623	435 623
entre 5 et 10 ans	1 253 878	1 231 105
entre 10 et 15 ans	1 499 510	1 505 564
entre 15 et 20 ans	1 021 273	979 421
20 ans et plus	16 336	12 929
	4 203 620	4 164 642
Financement forestier :		
moins de 5 ans	7 297	8 487
entre 5 et 10 ans	17 107	17 036
entre 10 et 15 ans	24 223	23 074
entre 15 et 20 ans	45 934	43 928
20 ans et plus	422	432
	94 983	92 957
	4 298 603	4 257 599

6. PROVISION POUR GARANTIES DE PRÊTS (suite)

Garantie de prêts (suite)

Les soldes en principal et intérêt des prêts garantis, à l'égard desquels le Fonds assure le remboursement des pertes ainsi que les frais y afférents, portent intérêt aux taux suivants :

	2009	2008
Financement agricole :		
moins de 4 %	95 403	10 535
de 4 % à 5,99 %	1 699 455	1 628 690
6 % et plus	975 100	1 906 125
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	1 433 662	619 292
	4 203 620	4 164 642
Financement forestier :		
moins de 5 %	7 541	2 242
de 5 % à 6,99 %	56 655	68 671
7 % et plus	3 139	11 570
taux variable établi selon les modalités du programme de financement en vertu duquel le prêt a été autorisé suivant les fluctuations du taux préférentiel	27 648	10 474
	94 983	92 957
	4 298 603	4 257 599

Le Fonds détient certains recours qui lui permettent de recouvrer, auprès de tiers, des sommes versées aux prêteurs par suite de la mise en jeu de la garantie.

La nature des actifs détenus à titre de sûreté par les prêteurs se compose notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions. Le Fonds garantit la perte résiduelle du prêteur.

7. PLACEMENTS

	2009	2008
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers	7 995	7 995
Dépôts à participation, au coût	154 935	143 268
	162 930	151 263

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Au 13 août 2007, le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

7. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en œuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le Plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;

- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue en décembre 2016. Les billets de catégorie A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflets pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Le 21 janvier 2009, le Fonds a reçu des billets de VAC2 et VAC3 dont la valeur nominale totale s'établit à 9 309 milliers de dollars à la suite de la restructuration du PCAA.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le Plan, la direction a estimé le montant de PCAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Ainsi, elle considère une baisse de valeur durable de 1 405 milliers de dollars constatée dans l'exercice terminé le 31 mars 2008, et qu'à la suite de l'évaluation en date du 31 mars 2009, qu'aucune dévaluation supplémentaire n'est jugée nécessaire. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 3009 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Au 31 mars 2009, le Fonds détient les titres suivants de PCAA inclus dans le plan de restructuration :

	Valeur nominale	Valeur comptable
VAC2		
Catégorie A-1	5 543	5 543
Catégorie A-2	1 365	1 363
Catégorie B	248	
Catégorie C	221	
Actifs inadmissibles	445	
VAC3		
Actifs traditionnels	993	895
Actifs inadmissibles	494	194
	9 309	7 995

Au 31 mars 2008, le Fonds détenait les titres suivants de PCAA émis par des tiers :

	Valeur nominale	Valeur comptable
Actifs synthétiques et hybrides	7 450	6 534
Actifs traditionnels	1 307	1 204
Actifs à haut risque	643	257
	9 400	7 995

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets des actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, le Fonds a reçu des intérêts courus, net des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Ces intérêts sont constatés dans le présent exercice financier.

Les intérêts courus des nouveaux billets au 31 mars 2009 n'ont pas été comptabilisés.

Dépôts à participation

Les dépôts à participation sont placés dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec et sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la Caisse, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois.

Au 31 mars 2009, la valeur marchande des 131 736 unités (2008 : 122 432 unités) de dépôts à participation est de 139 953 milliers de dollars (2008 : 161 055 milliers de dollars). La direction du Fonds considère que ces dépôts n'ont pas subi de moins-value durable au 31 mars 2009.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. PLACEMENTS (suite)

Dépôts à participation (suite)

Le placement dans les dépôts à participation contient du PCAA émis par des tiers. Dans le cadre du plan de restructuration, la Caisse a pris des engagements associés au PCAA dont la quote-part attribuée au Fonds s'élève à 6 486 milliers de dollars (2008 : 4 947 milliers de dollars).

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées, lesquelles respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent. Le Fonds doit, au moins tous les quatre ans, effectuer une analyse actuarielle de ses opérations et colliger tout renseignement utile à la fixation des droits d'assurance.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général rencontre, sans aucune restriction, le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers,

Jacques Brind'Amour
Président-directeur général

Jean-François Brouard
Vice-président aux affaires corporatives

Lévis, le 6 juillet 2009

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
FONDS D'ASSURANCE-PRÊTS AGRICOLES ET FORESTIERS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale,

J'ai vérifié le bilan du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public, expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 6 juillet 2009

LOTO-QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.1)

RÉSULTATS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS	3 870 272	3 850 177
COÛT DES VENTES (note 5)	1 485 318	1 502 202
BÉNÉFICE BRUT	2 384 954	2 347 975
FRAIS D'EXPLOITATION		
Charges d'opération	691 594	670 565
Amortissement des immobilisations corporelles	87 288	84 525
Amortissement des actifs incorporels	11 915	9 797
Intérêts – nets (note 6)	8 687	11 618
	799 484	776 505
BÉNÉFICE AVANT ÉLÉMENTS SUIVANTS	1 585 470	1 571 470
Paiements spéciaux (note 7)	34 175	33 551
Taxe sur les produits et services	33 959	41 025
Taxe de vente du Québec	54 417	56 230
Quote-part dans une société satellite		
Casinos Développement Europe (note 12)	6 311	(479)
Perte de change sur placements	849	4 980
	129 711	135 307
BÉNÉFICE NET	1 455 759	1 436 163

INFORMATION SECTORIELLE (note 25)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	134 301	135 082
Bénéfice net	1 455 759	1 436 163
	1 590 060	1 571 245
Dividendes	(1 375 400)	(1 361 000)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 8)		
Aide à l'action communautaire autonome	(15 267)	(13 379)
Aide à l'action humanitaire internationale	(3 053)	(2 676)
Contributions au gouvernement du Québec (note 9)	(62 033)	(59 889)
	(1 455 753)	(1 436 944)
SOLDE À LA FIN	134 307	134 301

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

LOTO-QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Fonds en caisse – casinos	49 911	54 048
Encaisse	20 604	13 684
Créances (note 10)	72 911	81 069
Stocks (note 11)	5 670	5 689
Frais payés d'avance	25 682	30 040
	174 778	184 530
Placements (note 12)	161 476	153 672
Immobilisations corporelles (note 13)	741 825	686 958
Actifs incorporels (note 14)	82 464	79 339
	1 160 543	1 104 499
PASSIF		
À court terme		
Emprunts bancaires (note 15)	263 321	447 800
Lots aux gagnants	54 699	62 296
Charges à payer et frais courus (note 16)	481 016	427 702
Provisions relatives aux lots (note 17)	6 039	12 383
Produits reportés	20 991	19 847
	826 066	970 028
Dette à long terme (note 18)	200 000	
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions autorisé, émis et payé :		
1 700 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune	170	170
Bénéfices non répartis	134 307	134 301
	134 477	134 471
	1 160 543	1 104 499

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil d'administration,
Hélène F. Fortin, présidente du conseil d'administration
Paule Bouchard, présidente du comité de vérification

LOTO-QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	1 455 759	1 436 163
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	99 203	94 322
Perte à l'aliénation d'immobilisations	3 528	3 227
Radiation de frais reportés		654
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	6 552	7 449
Quote-part dans une société satellite Casinos Développement Europe	6 311	(479)
Produits d'intérêts sur placement à long terme JOAGROUPE Holding	(7 819)	(7 634)
Gain de change non matérialisé sur placements	(4 456)	(6 038)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 21)	(20 685)	31 422
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 538 393	1 559 086
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(1 311 000)	(1 196 000)
Emprunts bancaires	(184 479)	(170 015)
Dette à long terme	200 000	
Contributions au gouvernement du Québec	(62 033)	(59 889)
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (note 8)		
Aide à l'action communautaire autonome	(15 267)	(13 379)
Aide à l'action humanitaire internationale	(3 053)	(2 676)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 375 832)	(1 441 959)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 21)	(132 610)	(93 291)
Acquisitions d'actifs incorporels (note 21)	(17 720)	(17 843)
Produits à l'aliénation d'immobilisations	99	155
Acquisition de placements	(2 513)	
Investissement dans la Société en commandite Manoir Richelieu	(7 098)	(17 450)
Distribution de la Société en commandite Manoir Richelieu	64	6 568
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(159 778)	(121 861)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	2 783	(4 734)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	67 732	72 466
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 21)	70 515	67 732

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTION

La Société des loteries du Québec (la Société), désignée sous le nom de Loto-Québec, est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances. Selon sa loi constitutive (L.R.Q., chapitre S-13.1), elle a pour fonction de conduire et d'administrer des systèmes de loterie ainsi que d'exercer les commerces qui contribuent à l'exploitation d'un casino d'État. Elle peut également offrir, moyennant considération, des services de consultation et de mise en œuvre dans les domaines de sa compétence. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1 (5^{e} supplément)) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La direction prépare les états financiers consolidés de la Société conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ce qui exige qu'elle ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la valeur des prêts de JOAGROUPE Holding ainsi que la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société avec ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit :

- Lotim inc.
- La Société des casinos du Québec inc.
- Casiloc inc.
- La Société des loteries vidéo du Québec inc.
- Ingenio, filiale de Loto-Québec inc.
- La Société des bingos du Québec inc.
- World Gaming Consultants, inc.
- 9059-3849 Québec inc.
- Casino Mundial inc.
- Casino Capital 2006 inc.
- Technologies Nter, société en commandite
- Technologies Nter inc.

Les placements dans la Société en commandite Manoir Richelieu, le commandité 9064-1812 Québec inc. et Casinos Développement Europe (JOAGROUPE Holding avant le 16 février 2009) sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Produits

Loteries

Les produits provenant de la vente de billets de loterie et de bingo sont enregistrés à la date du tirage, à l'exception des produits provenant de la vente de billets de loteries instantanées, lesquels sont comptabilisés lors de la vente.

Les billets de loterie vendus au 31 mars pour les tirages subséquents à cette date, exception faite des loteries instantanées, sont comptabilisés aux produits reportés; les commissions aux détaillants se rapportant à ces ventes sont portées aux frais payés d'avance.

Casinos et loteries vidéo

Les produits provenant de l'exploitation de ces secteurs d'activité correspondent à la différence entre les mises et les lots attribués.

Restauration et hébergement

Les produits sont constatés au moment où les services ont été rendus aux clients, lorsque le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits (suite)

Ingenio

Les produits représentent principalement des redevances. Ces redevances sont constatées à mesure qu'elles deviennent gagnées, et ce, en vertu des conventions contractuelles propres à chacune des ententes signées avec les différents partenaires d'affaires.

Les autres produits sont constatés lorsque tous les risques et avantages importants inhérents à la propriété ont été transférés à l'acheteur ou au moment où les services ont été rendus aux clients. Le prix de vente doit être déterminé ou déterminable et le recouvrement raisonnablement assuré.

International

Les produits représentent des prestations de services liées à l'activité de JOAGROUPE Holding faisant appel à l'expérience de la Société et à son savoir-faire dans les domaines reliés aux activités des casinos ainsi que de l'hôtellerie, de la restauration et du divertissement.

Les prestations couvrent le salaire d'un dirigeant affecté à la croissance externe de JOAGROUPE Holding incluant les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance.

Une seconde enveloppe de prestations représente des honoraires équivalents au nombre d'heures consacrées par les autres salariés de la Société multiplié par le taux horaire convenu par les parties, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement.

Coût des ventes

Loteries et bingo

Les lots attribués aux ventes de billets relatives aux produits du secteur des bingos sont déterminés selon un taux théorique appliqué aux ventes.

En plus des lots de loterie payables en argent ou en biens, la Société attribue également des billets gratuits. La valeur attribuée à ces lots est égale au prix de vente et est incluse aux ventes à titre de produits et aux lots attribués à titre de charges.

Casinos

Les ristournes promotionnelles correspondent aux sommes remises en argent aux joueurs des casinos.

Taxes à la consommation

Les taxes payées sur les produits et services acquis et attribuables aux activités liées au jeu ne peuvent être recouvrées par la Société. Celles-ci sont comptabilisées comme un élément du coût auquel elles se rapportent.

De plus, en remplacement de la perception de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) sur les produits générés par les activités liées au jeu, la Société paie les taxes normalement payables par le consommateur et en absorbe le coût. Celles-ci sont présentées distinctement à l'état des résultats consolidés.

Les taxes nettes attribuables aux activités liées au jeu représentent ainsi environ 30 p. cent de la majeure partie des charges taxables liées au jeu, tandis que celles attribuables aux activités non liées au jeu sont calculées de la même façon que pour les autres entités assujetties aux taxes à la consommation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu du fait que Loto-Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Catégories d'instruments financiers

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que le contrat de change à terme. De plus, la Société a désigné les actifs et passifs financiers suivants à des fins de transactions, soit les créances, les emprunts bancaires, les lots aux gagnants et les charges à payer et frais courus.

La Société a classé dans la catégorie prêts et créances, les prêts à JOAGROUPE Holding et à la Société en commandite Manoir Richelieu.

La dette à long terme est classée dans les autres passifs financiers.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des prêts à JOAGROUPE Holding et à la Société en commandite Manoir Richelieu, dont la valeur comptable est respectivement de 129,7 M$ (2008 : 114,9 M$) et de 2,5 M$ (2008 : 2,5 M$), ne peut être déterminée puisque les conditions relatives à ces prêts résultent de transactions effectuées entre sociétés apparentées, et par conséquent, à des termes et conditions qui peuvent différer de ce qui serait négocié avec des sociétés non-apparentées.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Évaluation ultérieure

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, les gains et les pertes qui découleraient de leur réévaluation à la juste valeur seraient constatés en résultat net.

Les prêts et créances ainsi que la dette à long terme sont évalués au coût.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ou de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Stocks

Loteries

Les stocks composés de modules pour les terminaux de jeux sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur nette de réalisation). Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Restauration

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur nette de réalisation). La méthode d'établissement du coût des aliments et boissons est le coût moyen.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût et amorties, sauf les œuvres d'art, en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode linéaire et les taux suivants :

Immeubles	2 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements	2,5 % à 14,29 %
Aménagement des stationnements loués	2,86 % et 6,67 %
Aménagement intérieur	2,5 % à 20 %
Aménagement extérieur	2,5 % à 14,29 %
Améliorations locatives	4 % à 20 %
Mobilier de bureau	10 % et 20 %
Matériel roulant	10 % et 30 %
Équipement	10 % à 33,3 %

L'équipement inutilisé n'est pas amorti.

La Société évalue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles de façon continue. Afin de déterminer s'il y a baisse de valeur, la direction évalue les flux de trésorerie estimatifs non actualisés qui seront générés par ces immobilisations corporelles. Toute baisse permanente de la valeur comptable des immobilisations corporelles est imputée aux résultats dans la période au cours de laquelle la baisse de valeur est établie.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont composés de logiciels et de développement informatique. Ils sont présentés à leur coût et amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux de 10 % à 33,3 %. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en exploitation.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les autres éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques. Les produits et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les fonds en caisse des casinos, les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. a) NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1er avril 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « *Informations à fournir sur le capital* », 3862 – « *Instruments financiers – Informations à fournir* », 3863 – « *Instruments financiers – présentation* », 3031 – « *Stocks* ».

Le chapitre 1535 vise à fournir des renseignements qualitatifs et quantitatifs sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Société. Le chapitre 3862 établit des nouvelles normes en ce qui a trait aux informations à fournir pour les instruments financiers, alors que le chapitre 3863 reprend les normes de présentation déjà établies par le chapitre 3861 intitulé « *Instruments financiers – informations à fournir et présentation* ». Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charge, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

b) MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant au chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Par conséquent, la Société devra adopter ces normes pour l'exercice devant se terminer le 31 mars 2010.

De l'avis de la direction, l'adoption de ces nouvelles normes comptables n'aura aucun impact significatif sur les états financiers.

Normes internationales d'information financière

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a publié un nouveau plan stratégique qui affectera significativement les exigences en matière de présentation financière des compagnies canadiennes. Le plan stratégique du CNC décrit la convergence des normes comptables canadiennes aux normes internationales (IFRS) au cours d'une période de transition d'environ cinq ans. Le 13 février 2008, le CNC a confirmé que la date de changement des PCGR du Canada actuels aux IFRS, pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes, serait 2011. En conséquence, la date de transition du 1er avril 2011 exigera le retraitement des montants comparatifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 lors de la publication des premiers états financiers selon les IFRS, soit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. La Société a complété son plan de conversion aux IFRS et évalue présentement l'incidence future de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres et le détaille comme suit :

	2009	2008
Capitaux propres		
Capital-actions	170	170
Bénéfices non répartis	134 307	134 301
	134 477	134 471

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu de la Loi sur la Société, les dividendes payés par la Société sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le bénéfice net consolidé duquel sont déduites les sommes à verser au Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ainsi que les contributions au gouvernement du Québec.

4. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL (suite)

La Société a respecté au cours de l'exercice toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

5. COÛT DES VENTES

	2009	2008
Loteries		
Lots attribués	1 015 208	1 031 365
Commissions aux détaillants	128 705	130 028
Impression des billets	37 282	36 097
	1 181 195	1 197 490
Casinos, restauration et hébergement		
Ristournes promotionnelles	25 021	23 153
Restauration	27 636	27 556
	52 657	50 709
Loteries vidéo		
Commissions aux détaillants	229 919	229 317
Impression des coupons	1 250	1 430
	231 169	230 747
Bingo		
Lots attribués	16 804	19 187
Commissions aux exploitants	2 325	2 499
Impression des cartes	1 168	1 570
	20 297	23 256
	1 485 318	1 502 202

6. INTÉRÊTS – NETS

	2009	2008
Charges d'intérêts sur :		
Emprunts bancaires	10 892	20 115
Dette à long terme	6 140	
Produits d'intérêts sur :		
Dépôts à terme	(526)	(863)
Placement à long terme JOAGROUPE Holding	(7 819)	(7 634)
	8 687	11 618

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. PAIEMENTS SPÉCIAUX

	2009	2008
Compensation au gouvernement du Canada	15 290	15 003
Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu	6 552	7 449
Versements de paiements garantis – salons de jeux	3 880	1 350
Commissions spéciales aux OSBL	1 111	1 101
Compensations aux OSBL participants	6 778	7 971
Compensations aux OSBL non participants	564	677
	34 175	33 551

Compensation au gouvernement du Canada

À la suite d'une entente intervenue entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral concernant le retrait du gouvernement fédéral du domaine des loteries, les provinces remettent annuellement au gouvernement fédéral la somme de 24 M$ en dollars de 1979, soit 65,0 M$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (2008 : 63,7 M$).

La quote-part du gouvernement du Québec est payable par la Société selon la convention intervenue entre les provinces et les sociétés de loterie régionales.

Contribution nette dans la Société en commandite Manoir Richelieu

En vertu de l'entente de garantie et selon les modalités de distribution prévues à l'entente de partenariat, la contribution nette représente la portion minimale des liquidités générées par les opérations du Casino de Charlevoix à remettre aux partenaires, en tenant compte de la quote-part de la Société dans les résultats générés par le Manoir Richelieu.

Versements de paiements garantis – salons de jeux

En vertu de la convention de versement de paiements garantis, ces paiements garantis correspondent à 22 % des revenus nets des 535 positions de jeu situées dans les deux salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières et de Québec.

Les paiements garantis sont effectués par une filiale de la Société à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Commissions spéciales aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Pour donner suite à la décision de l'actionnaire, une commission égale à l'escompte aux détaillants est versée aux OSBL qui assurent la vente de billets de loterie par l'intermédiaire du système d'abonnement *Lotomatique*.

Compensations aux organismes sans but lucratif (OSBL)

Participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde aux organismes de charité ou aux organismes religieux, titulaires d'une licence de bingo, un montant équivalent à 36,4 p. cent des ventes de billets du bingo moins la valeur des lots versés aux gagnants du jeu ou 50 p. cent du bénéfice net produit par le bingo, sans tenir compte des compensations aux OSBL non participants, selon le plus élevé des deux.

Non participants

La Société des bingos du Québec inc. accorde un montant équivalent à 5,45 p. cent des ventes de billets de type pari mutuel du produit *Le Grand Tour* moins la valeur des lots versés aux gagnants de ce jeu aux organismes de charité ou organismes religieux, titulaires de licences de bingo qui ne participent pas au bingo de la Société.

8. FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

La Société verse annuellement au Fonds, des sommes correspondant à 6 p. cent du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. En vertu de sa loi constitutive, ces sommes sont attribuées à 5 p. cent à l'action communautaire autonome et à 1 p. cent à l'action humanitaire internationale.

9. CONTRIBUTIONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)	6 132	4 000
Ministère de la Santé et des Services sociaux	52 000	52 000
Ministère de la Sécurité publique	3 901	3 889
	62 033	59 889

10. CRÉANCES

	2009	2008
Grossistes	28 066	35 447
Détaillants	21 315	21 553
Divers	23 530	24 069
	72 911	81 069

11. STOCKS

	2009	2008
Loteries		
Modules – terminaux de jeux	25	95
Restauration		
Aliments et boissons	5 645	5 594
	5 670	5 689

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

12. PLACEMENTS

	2009	2008
Casinos Développement Europe		
Actions – participation de 35 % (1)		6 299
JOAGROUPE Holding et ses filiales en propriété exclusive		
Prêts, en euros, taux fixe de 8 %, capital et intérêts composés encaissables le 31 mai 2016 (2)	129 696	114 919
	129 696	121 218
Société en commandite Manoir Richelieu et le commandité 9064-1812 Québec inc., participation équivalente à 50 % de l'exploitation du Manoir Richelieu et du Casino de Charlevoix	29 272	29 946
Société en commandite Manoir Richelieu		
Prêt sans modalité de remboursement de prévu, portant intérêt au taux fixe de 5 % payable annuellement	2 508	2 508
	161 476	153 672

(1) La valeur des actions a été dévaluée pour tenir compte de 35 % de la perte de JOAGROUPE Holding au 31 décembre 2008 jusqu'à concurrence du coût des actions détenues par la Société. Le 16 février 2009, les actions de JOAGROUPE Holding ont été transférées à Casinos Développement Europe.

(2) Le 16 février 2009, la Société a consenti à suspendre les intérêts pour une période initiale d'un an. Cette entente sera réévaluée annuellement. La valeur comptable des prêts n'est pas dévaluée compte tenu que la direction considère que la valeur des prêts demeure recouvrable.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	42 339		42 339	42 339
Immeubles	374 738	124 979	249 759	259 025
Aménagement des stationnements	130 449	79 865	50 584	57 144
Aménagement des stationnements loués	5 271	3 600	1 671	1 947
Aménagement intérieur	205 821	110 699	95 122	98 923
Aménagement extérieur	35 134	24 538	10 596	11 627
Améliorations locatives	54 814	34 284	20 530	6 547
Mobilier de bureau	33 916	24 861	9 055	9 245
Matériel roulant	887	706	181	202
Équipement	642 815	449 400	193 415	165 575
Oeuvres d'art	6 094		6 094	5 714
Immobilisations corporelles inutilisées	62 479		62 479	28 670
	1 594 757	852 932	741 825	686 958

Les immobilisations corporelles inutilisées représentent de l'équipement non utilisé au montant de 9,4 M$ (2008 : 8,4 M$), la réfection d'immeubles en cours au montant de 8,9 M$ (2008 : 8,0 M$) ainsi que des coûts de 44,2 M$ (2008 : 12,3 M$) liés à l'implantation en cours du Casino de Mont-Tremblant.

Des immobilisations corporelles mises hors service au coût de 18,0 M$ (2008 : 15,4 M$), entièrement amorties au 31 mars 2009, sont incluses dans l'équipement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

14. ACTIFS INCORPORELS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels et développement informatique	133 744	62 253	71 491	64 401
Projets informatiques en développement	10 973		10 973	14 938
	144 717	62 253	82 464	79 339

15. EMPRUNTS BANCAIRES

La Société est autorisée par le gouvernement du Québec à emprunter à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 575 M$, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, et à long terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 G$ auprès de ce même fonds.

Malgré ce qui précède, le montant total des emprunts à court terme et à long terme de la Société ne peut excéder en aucun moment un montant total de 1,3 G$.

Les emprunts bancaires à terme de moins d'un an s'élèvent à 263,3 M$ (2008 : 447,8 M$) dont 70 M$ auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et ils portent intérêt aux taux du marché, soit de 0,56 % à 3,28 % (2008 : de 3,46 % à 4,74 %).

16. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	169 114	181 317
Dividendes	295 400	231 000
Société en commandite Manoir Richelieu	6 524	6 517
Taxe sur les produits et services	4 039	3 327
Taxe de vente du Québec	5 939	5 541
	481 016	427 702

17. PROVISIONS RELATIVES AUX LOTS

	2009	2008
Provision pour les lots non réclamés	6 007	12 026
Provision pour les écarts de structures de lots	32	357
	6 039	12 383

La provision pour les lots non réclamés est constituée des lots non réclamés de tous les produits de la Société excluant les jeux pancanadiens. Cette somme sert aux versements de lots bonis et de lots aux détaillants.

La provision pour les écarts de structures de lots relative aux produits du secteur bingo est constituée des écarts entre le montant théorique des lots à attribuer selon la structure de lots et le montant effectivement payable. Les sommes de cette provision servent principalement à combler les manques à gagner occasionnels entraînés par les structures de lots qui excèdent le montant prévu. De plus, cette provision peut, après approbation du conseil d'administration, être utilisée pour attribuer des lots bonis, acquitter toute réclamation éventuelle en rapport avec les jeux ou être incluse aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

18. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts payables semestriellement, remboursables à échéance le :		
1er décembre 2010, taux fixe de 3,382 %	75 000	
5 mai 2014, taux fixe de 3,113 %	50 000	
1er décembre 2015, taux fixe de 4,117 %	75 000	
	200 000	

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, aucun règlement pouvant découler de celles-ci aurait un effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

ENGAGEMENTS

Baux

La Société est liée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en mai 2035 pour la location de locaux administratifs et d'un terrain. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement tacite de 2 à 5 ans, jusqu'à une durée maximale de 60 ans.

Les paiements minimaux futurs, en milliers de dollars, s'établissent comme suit :

2010	22 479
2011	20 620
2012	14 582
2013	11 726
2014	9 407
2015 et subséquemment	23 347
	102 161

Réseau de loteries en direct

En juin 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, à remplacer ses terminaux de jeux de loteries pour un montant n'excédant pas 95,5 M$, dont 58,1 M$ étaient comptabilisés au 31 mars 2009 (2008 : 4,2 M$). À cette date, les engagements contractuels relatifs à ce projet totalisaient 1,8 M$ (2008 : 53,1 M$).

Casinos

Mont-Tremblant

La Société a établi un budget d'implantation qui totalise 66,5 M$ pour le Casino de Mont-Tremblant dont l'ouverture est prévue en juin 2009. Au 31 mars 2009, 38,7 M$ étaient comptabilisés (2008 : 13,2 M$) et les engagements à cette date s'élevaient à 7,7 M$ (2008 : 3,9 M$).

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

ENGAGEMENTS (suite)

Casinos (suite)

Mont-Tremblant (suite)

En novembre 2006, le gouvernement du Québec a autorisé la Société, par l'entremise d'une de ses filiales, à conclure avec la Station Mont-Tremblant, Société en commandite, une entente de services d'une durée indéterminée prévoyant le défraiement de sa part pour divers services tels le transport, les activités commerciales et les frais communs. Au moment de l'ouverture, les paiements minimaux annuels en vertu de cette entente de services s'élèveraient à 1,7 M$. Certains de ces paiements sont susceptibles d'être renégociés en fonction de la date d'ouverture.

Convention de versement de paiements garantis – salons de jeux

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société par l'entremise d'une de ses filiales, à conclure une convention de versement de paiements garantis avec quatre sociétés en commandite.

Cette convention prévoit le versement, pour une période de quinze ans, de 22 % des revenus nets de 1 900 positions de jeu situées dans les trois salons de jeux connexes aux hippodromes de Trois-Rivières, de Québec et de la couronne nord de Montréal ainsi que dans l'Hippodrome d'Aylmer. Une option de renouvellement pour une période additionnelle de dix ans prévoit le versement d'un pourcentage de revenus nets de ces 1 900 positions de jeu qui correspondra à celui payable au cours de la même période aux exploitants d'appareils de loterie vidéo situés dans le réseau des bars, brasseries et tavernes.

Le versement de ces sommes est conditionnel au respect par les sociétés en commandite de leurs engagements pris en vertu de cette convention de versement de paiements garantis ainsi que de la convention de vente d'actifs et d'engagements relatifs à l'industrie des courses de chevaux du 17 août 2006 et au respect de la réglementation applicable en matière de loteries vidéo.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

Fondation Mise sur toi

À compter de l'exercice 2009-2010, la Société s'est engagé à verser à la Fondation, une contribution annuelle équivalant à 2,25/10 de 1 % des produits nets réels des secteurs de loteries, casinos, loteries vidéo et bingo. Pour le prochain exercice, le versement est évalué à 6,3 M$.

La Fondation a pour mission de sensibiliser et d'informer la population du Québec sur la question des jeux de hasard et d'argent afin qu'elle puisse prendre des décisions responsables et éclairées et maintenir de saines habitudes de jeu. Ses principaux objectifs sont la promotion de comportements de jeu sains, la prévention des effets dommageables du jeu excessif et la protection des personnes vulnérables.

Contributions au gouvernement du Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

À la suite de l'abrogation des casinos forains, le gouvernement a autorisé la Société à conclure une entente avec le MAPAQ, à compter de l'année financière 2008-2009, relativement au versement d'une somme annuelle de 6,1 M$ dans un compte à fin déterminée et ce, pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2013.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 22,0 M$ pour financer des activités de prévention, des services de traitement, des programmes de recherche et des campagnes de sensibilisation pour aider les joueurs pathologiques.

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (suite)

ENGAGEMENT (suite)

Contributions au gouvernement du Québec (suite)

Ministère de la Santé et des Services sociaux (suite)

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 30,0 M$ pour financer des services d'aide et de soutien aux personnes âgées en perte d'autonomie qui demeurent à domicile ou qui vivent dans les centres d'hébergement.

La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de ces engagements.

Ministère de la Sécurité publique

Avec l'autorisation du gouvernement du Québec, la Société s'est engagée auprès du ministère de la Sécurité publique à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme annuelle de 3,0 M$ pour financer des activités et des mesures intensives de contrôle qui seront mises en place par la Régie des alcools, des courses et des jeux afin, notamment, d'assurer la gestion des activités de contrôle liées à l'accès des appareils de loterie vidéo. La Société n'est pas en mesure d'évaluer le montant total de cet engagement.

De plus, la Société s'est également engagée auprès de ce même ministère à verser, dans un compte à fin déterminée, une somme d'environ 0,9 M$ par année indexée annuellement selon l'indice des prix à la consommation, et ce pendant cinq ans pour se terminer le 31 mars 2012, pour financer les ressources supplémentaires permettant de réduire les délais de certification des appareils de jeu exploités par la Société.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique en matière de gestion des risques

La Société a en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer adéquatement les risques inhérents au niveau des instruments financiers.

Risque de crédit

La direction estime que la Société n'est exposée à aucun risque de crédit important. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit. Le fonds en caisse – casinos comprend l'inventaire d'argent des casinos. Les créances proviennent principalement d'opérations conclues avec un nombre important de grossistes et de détaillants.

L'analyse des créances se détaille comme suit :

	2009			2008		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Créances nettes	72 911		72 911	81 069		81 069
En souffrance depuis 0 à 120 jours	16	16		350	350	
En souffrance depuis 121 à 365 jours	419	419		650	650	
En souffrance depuis plus 365 jours	111	111		546	546	
	73 457	546	72 911	82 615	1 546	81 069

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

L'évolution de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début	1 546	625
Perte de valeur comptabilisée	460	948
Reprise de provision	(1 460)	(27)
Solde à la fin	546	1 546

Risque de change

La Société détient un placement en prêts libellé en euros dans JOAGROUPE Holding, d'une valeur comptable de 129,7 M$ (2008 : 114,9 M$) au 31 mars 2009. Le 31 mars 2008, la Société a signé un contrat de change à terme libellé en euros d'un montant de 124,2 M$ (78,5 M€) échéant le 31 mars 2009 afin de se prémunir contre toute variation éventuelle du taux de change relatif à ce placement. Une protection similaire venant à échéance le 31 mars 2010 a été reconduite pour un montant de 127,4 M$ (77,4 M€). La juste valeur du contrat de change au 31 mars 2009 est nulle puisque ce contrat a pris effet à cette date.

De plus, la Société réalise certaines autres opérations en devises. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée par ces opérations. Par contre, ce risque n'a pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

			Échéance			
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	5 à 6 ans
Passifs financiers						
Emprunts bancaires	263 321	265 814	265 814			
Lots aux gagnants	54 699	54 699	54 699			
Charges à payer et frais courus	481 016	481 016	481 016			
Dette à long terme	200 000	234 647	6 579	82 181	13 933	131 954
	999 036	1 036 176	808 108	82 181	13 933	131 954

L'entité considère qu'elle détient suffisamment d'actifs facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas d'échéant.

Risque de taux d'intérêt

Les prêts et la dette à long terme portent intérêts à taux fixe.

Les emprunts bancaires portent intérêts à taux fixe. Ils sont contractés pour combler les besoins temporaires de liquidités pour une période inférieure à 365 jours auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. La gestion de ces emprunts permet de réduire le risque de flux de trésorerie quant aux intérêts versés.

21. FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	2009	2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		
Fonds en caisse – casinos	49 911	54 048
Encaisse	20 604	13 684
	70 515	67 732
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	8 158	564
Stocks	19	1 279
Frais payés d'avance	2 842	(3 842)
Lots aux gagnants	(7 597)	3 989
Charges à payer et frais courus	(18 907)	28 782
Provisions relatives aux lots	(6 344)	(2 435)
Produits reportés	1 144	3 085
	(20 685)	31 422
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(134 126)	(93 654)
Moins : frais payés d'avance transférés aux immobilisations corporelles	1 516	363
	(132 610)	(93 291)
Acquisitions d'actifs incorporels	(17 720)	(18 158)
Moins : frais payés d'avance transférés aux actifs incorporels		315
	(17 720)	(17 843)
Information supplémentaire		
Intérêts payés	16 951	19 201

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels représentant respectivement 33,1 M$ et 2,0 M$ (2008 : 21,5 M$ et 4,6 M$).

22. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la société mère, de La Société des loteries vidéo du Québec inc., de La Société des bingos du Québec inc. et de Ingenio, filiale de Loto-Québec inc. participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes interentreprises s'élèvent à 5,1 M$ (2008 : 4,7 M$). Les obligations de l'employeur envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Les membres du personnel de La Société des casinos du Québec inc. participent au Régime de retraite à cotisations déterminées. Les membres du personnel de Technologies Nter, société en commandite participent à un REER collectif. Ces régimes, à cotisations déterminées, dont l'adhésion est facultative, permettent à l'employé l'acquisition immédiate de la cotisation de l'employeur qui est égale à celle de l'employé dans les limites prévues par les régimes. Les cotisations imputées aux résultats consolidés de l'exercice pour ces régimes s'élèvent à 10,0 M$ (2008 : 10,0 M$).

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception des opérations mentionnées ci-dessus, la Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

25. INFORMATION SECTORIELLE

	2009							
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingo	Ingenio	International	Élimination transactions inter-secteurs	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 901 534	811 135	1 062 720	35 392	1 083		(484)	3 811 380
Restauration		87 807					(46 998)	40 809
Hébergement		16 501						16 501
Prestations de service						1 582		1 582
	1 901 534	915 443	1 062 720	35 392	1 083	1 582	(47 482)	3 870 272
Coût des ventes								
Jeux	1 181 289	25 021	231 169	20 297			(94)	1 457 682
Restauration		27 636						27 636
	1 181 289	52 657	231 169	20 297			(94)	1 485 318
Bénéfice brut	720 245	862 786	831 551	15 095	1 083	1 582	(47 388)	2 384 954
Frais d'exploitation								
Charges d'opération (1)(2)	163 111	486 948	81 830	5 901	329	863	(47 388)	691 594
Amortissement des immobilisations corporelles	9 305	47 057	30 720	167	39			87 288
Amortissement des actifs incorporels	7 378	3 229	1 296	12				11 915
Intérêts – net	5 214	5 095	6 212	(7)	(4)	(7 823)		8 687
	185 008	542 329	120 058	6 073	364	(6 960)	(47 388)	799 484
Bénéfice avant éléments suivants et montants à reporter	535 237	320 457	711 493	9 022	719	8 542		1 585 470

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

25. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2009							
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingo	Ingenio	International	Élimination transactions inter-secteurs	Chiffres consolidés
Bénéfice avant éléments suivants et montants reportés	535 237	320 457	711 493	9 022	719	8 542		1 585 470
Paiements spéciaux	16 401	6 552	3 880	7 342				34 175
Taxe sur les produits et services	12 626	6 657	14 379	297				33 959
Taxe de vente du Québec	20 170	10 854	22 925	468				54 417
Quote-part dans la société satellite Casinos Développement Europe						6 311		6 311
Perte de change sur placements						849		849
	49 197	24 063	41 184	8 107		7 160		129 711
Bénéfice net	486 040	296 394	670 309	915	719	1 382		1 455 759

(1) Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

(2) Par décision du conseil d'administration, l'apport aux OSBL participants est augmenté annuellement par le versement d'une compensation d'un montant équivalent au bénéfice net du secteur du bingo. Ce montant de 0,9 M$ est assumé par le secteur corporatif de la Société et réparti en fonction des produits nets des principaux secteurs.

LOTO-QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

25. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

2008								
Secteurs d'activités	Loteries	Casinos	Loteries vidéo	Bingo	Ingenio	International	Élimination transactions intersecteurs	Chiffres consolidés
Produits								
Jeux	1 910 120	790 446	1 048 486	41 068	626		(190)	3 790 556
Restauration		87 067					(46 017)	41 050
Hébergement		17 104						17 104
Prestations de service						1 467		1 467
	1 910 120	894 617	1 048 486	41 068	626	1 467	(46 207)	3 850 177
Coût des ventes								
Jeux	1 197 625	23 153	230 747	23 256			(135)	1 474 646
Restauration		27 556						27 556
	1 197 625	50 709	230 747	23 256			(135)	1 502 202
Bénéfice brut	712 495	843 908	817 739	17 812	626	1 467	(46 072)	2 347 975
Frais d'exploitation								
Charges d'opération(1)(2)	160 275	472 352	71 682	6 006	5 389	933	(46 072)	670 565
Amortissement des immobilisations corporelles	10 320	46 515	27 477	169	44			84 525
Amortissement des actifs incorporels	6 134	2 841	749	72	1			9 797
Intérêts – net	6 651	4 775	7 856	(14)	(9)	(7 641)		11 618
	183 380	526 483	107 764	6 233	5 425	(6 708)	(46 072)	776 505
Bénéfice (perte) avant éléments suivants	529 115	317 425	709 975	11 579	(4 799)	8 175		1 571 470
Paiements spéciaux	16 104	7 449	1 350	8 648				33 551
Taxe sur les produits et services	15 800	7 906	16 919	400				41 025
Taxe de vente du Québec	21 727	10 758	23 199	546				56 230
Quote-part dans la société satellite Casinos Développement Europe						(479)		(479)
Perte de change sur placements						4 980		4 980
	53 631	26 113	41 468	9 594		4 501		135 307
Bénéfice net (perte nette)	475 484	291 312	668 507	1 985	(4 799)	3 674		1 436 163

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

25. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

(1) Des charges sont assumées par les directions corporatives de la Société. Certaines charges d'opération et taxes à la consommation afférentes, attribuables directement aux secteurs, sont réparties en fonction de leur utilisation. Les autres sont réparties en fonction des produits nets des principaux secteurs.

(2) Par décision du conseil d'administration, l'apport aux OSBL participants est augmenté annuellement par le versement d'une compensation d'un montant équivalent au bénéfice net du secteur du bingo. Ce montant de 2 M$ est assumé par le secteur corporatif de la Société et réparti en fonction des produits nets des principaux secteurs.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de Loto-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers consolidés fiables. La direction corporative de la vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par Loto-Québec.

Loto-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers consolidés de Loto-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alain Cousineau
Président et chef de la direction

Gille Dufour
Premier vice-président,
Direction financière de Loto-Québec

Montréal, le 21 mai 2009

LOTO-QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de Loto-Québec au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 21 mai 2009

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	9 548 900 $	
Projets spécifiques	62 710	
Subventions du gouvernement du Canada		
– Projets spécifiques (note 5)	555 477	
Subvention - autres	32 755	
Dons – Campagne de financement (note 6)		
Dons d'œuvres d'art	3 901 805	
Autres dons (note 7)	707 756	
Commandites monétaires	39 576	
Revenus de placements (note 8)	78 145	
Ventes		27 344 $
Locations d'espaces		164 329
Locations d'expositions	155 606	
Redevances – services alimentaires		
Billetterie	472 634	
Autres revenus	190 005	825
	15 745 369	192 498
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	4 749 120	31 127
Services professionnels, administratifs et autres	3 872 248	17 550
Services de transport et communications	1 229 823	2 248
Fournitures et approvisionnements	602 128	161
Locations	1 005 146	26 444
Entretien et réparations	252 410	944
Intérêts et frais d'emprunt	6 624	
Acquisitions d'œuvres d'art (note 9)		
Dons d'œuvres d'art	3 901 805	
Achats d'œuvres d'art	315 014	
Amortissement – immobilisations		
	15 934 318	78 474
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(188 949)	114 024
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT (note 4)	251 463	275 000
Contributions interfonds (note 11)	211 574	(114 024)
	274 088	275 000
Solde d'ouverture des gains latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente	42 225	
Gains (pertes) latents survenus au cours de la période sur les actifs financiers disponibles à la vente	12 642	
Reclassement des (gains) pertes latents virés à l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Gains latents (pertes) cumulés en fin d'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	54 867	
SOLDES DE FONDS À LA FIN	328 955 $	275 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2009	Total 2008 Retraité – note 4
377 480 $	18 370 $		9 944 750 $	9 891 062 $
			62 710	
			555 477	678 690
			32 755	77 245
	97 550		97 550	80 500
			3 901 805	1 234 800
			707 756	549 030
			39 576	47 917
			78 145	154 409
			27 344	19 451
			164 329	234 096
			155 606	34 855
				15 032
			472 634	432 120
			190 830	186 544
377 480	115 920		16 431 267	13 635 751
			4 780 247	4 586 759
			3 889 798	3 786 512
			1 232 071	1 037 709
			602 289	637 394
			1 031 590	1 037 523
			253 354	245 050
249 069	18 370		274 063	286 967
			3 901 805	1 234 800
			315 014	657 502
128 411			128 411	119 127
377 480	18 370		16 408 642	13 629 343
	97 550		22 625	6 408
		1 412 846 $	1 939 309	1 932 901
	(97 550)			
		1 412 846	1 961 934	1 939 309
		99 970	142 195	376 337
		(373 485)	(360 843)	(154 109)
		42 286	42 286	(80 033)
		(231 229)	(176 362)	142 195
		1 181 617 $	1 785 572 $	2 081 504 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2009

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	764 382 $	
Placements temporaires (note 12)	198 586	
Créances	343 618	5 074 $
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	399 782	284 176
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	62 710	
Autres subventions à recevoir	135 877	
Frais payés d'avance	457 576	
	2 362 531	289 250
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec		
Placements (note 12)	1 086 713	
Immobilisations (note 13)		
	3 449 244 $	289 250 $
PASSIF		
À court terme		
Avances bancaires et marge de crédit (notes 14 et 15)		
Fournisseurs et frais courus	709 299 $	
Provision pour vacances	431 955	
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		
Intérêts à payer		
Produits reportés	115 272	14 250 $
Dons reportés (note 6)		
Revenus de placements reportés (note 12)	1 026 745	
Subventions reportées du gouvernement du Québec – Projets spécifiques	35 000	
Subventions reportées du gouvernement du Canada – Projets spécifiques		
Autre subvention reportée – Projet spécifique		
Portion court terme de la dette à long terme (note 16)		
	2 318 271	14 250
Avantages sociaux futurs (note 18)	802 018	
Dette à long terme (note 16)		
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 17)		
	3 120 289	14 250
SOLDES DE FONDS		
Investis en immobilisations		
Affectations d'origine externe (note 10)	250 000	
Non grevés d'affectations	24 088	275 000
Gains (pertes) latents cumulés sur les actifs financiers disponibles à la vente	54 867	
	328 955	275 000
	3 449 244 $	289 250 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Marc DeSerres
Nathalie Pratte

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2009	Total 2008 Retraité – note 4
		15 943 $	780 325 $	559 894 $
		214 683	413 269	140 861
	5 000 $		353 692	480 080
	295 983			
534 111 $	72 628		669 449	555 943
			135 877	270 080
			457 576	495 918
534 111	373 611	230 626	2 810 188	2 502 776
4 838 349	201 555		5 039 904	5 259 557
		1 915 564	3 002 277	3 463 690
521 671			521 671	316 280
5 894 131 $	575 166 $	2 146 190 $	11 374 040 $	11 542 303 $
375 896 $			375 896 $	310 000 $
			709 299	778 788
			431 955	437 806
15 368		964 573 $		
84 423	5 443 $		89 866	83 680
			129 522	63 299
	300 983		300 983	393 533
			1 026 745	986 082
			35 000	35 000
				8 000
				27 755
446 281	67 185		513 466	471 371
921 968	373 611	964 573	3 612 732	3 595 314
			802 018	762 537
4 450 492	201 555		4 652 047	4 786 668
521 671			521 671	316 280
5 894 131	575 166	964 573	9 588 468	9 460 799
		1 412 846	1 662 846	1 662 846
			299 088	276 463
		(231 229)	(176 362)	142 195
		1 181 617	1 785 572	2 081 504
5 894 131 $	575 166 $	2 146 190 $	11 374 040 $	11 542 303 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(188 949) $	114 024 $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations		
Gains nets réalisés sur placements disponibles à la vente		
	(188 949)	114 024
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	114 284	17 104
Intérêts courus		
Créances interfonds	47 084	(23 078)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(62 710)	
Autres subventions à recevoir	134 203	
Frais payés d'avance	38 342	
Créance à long terme		
Fournisseurs et frais courus	(69 489)	
Provision pour vacances	(5 851)	
Intérêts à payer		
Produits reportés	60 249	5 974
Dons reportés		
Revenus de placements reportés	40 663	
Subventions reportées du gouvernement du Québec – Projets spécifiques		
Subventions reportées du gouvernement du Canada – Projets spécifiques	(8 000)	
Subvention reportée autre – Projet spécifique	(27 755)	
Avantages sociaux futurs	39 481	
Subventions reportées du gouvernement du Québec		
	300 501	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	111 552	114 024
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme		
Dette à long terme		
Avances bancaires		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
Acquisitions de placements	(41 613)	
Produit de disposition de placements		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(41 613)	
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	69 939	114 024
Contributions interfonds (note 11)	211 574	(114 024)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	482 869	
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	764 382 $	

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2009	Total 2008 Retraité – note 4
	97 550 $		22 625 $	6 408 $
128 411 $			128 411	119 127
		42 286 $	42 286	(80 033)
128 411	97 550	42 286	193 322	45 502
	(5 000)		126 388	(258 170)
				14 197
(148 412)	97 550	26 856		
100 311	68 546		106 147	527 228
			134 203	38 307
			38 342	(75 957)
				15 554
			(69 489)	(553 732)
			(5 851)	37 759
7 546	(1 361)		6 185	(5 825)
			66 223	(23 301)
	(92 550)		(92 550)	(76 500)
			40 663	132 474
				(47 500)
			(8 000)	(262 000)
			(27 755)	27 755
			39 481	(32 110)
205 391			205 391	(119 127)
164 836	67 185	26 856	559 378	(660 948)
293 247	164 735	69 142	752 700	(615 446)
(446 281)	(67 185)		(513 466)	(471 371)
420 940			420 940	
65 896			65 896	
40 555	(67 185)		(26 630)	(471 371)
(333 802)			(333 802)	(116 426)
		(1 166 208)	(1 207 821)	(1 236 359)
		1 035 984	1 035 984	1 119 500
(333 802)		(130 224)	(505 639)	(233 285)
	97 550	(61 082)	220 431	(1 320 102)
	(97 550)			
		77 025	559 894	1 879 996
		15 943 $	780 325 $	559 894 $

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée d'art contemporain de Montréal a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, l'exploitation du restaurant et de la Boutique, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espace. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 $. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée, l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances douteuses et l'amortissement des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits et dotations

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits et dotations (suite)

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Oeuvres d'art

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 5 000 $, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont constatés initialement à leur juste valeur à la date du règlement et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. La trésorerie est classée comme actif financier détenu à des fins de transaction, les placements comme disponibles à la vente et les créances et subventions à recevoir comme prêts et créances. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur et les prêts et créances sont évalués au coût après amortissement au taux effectif. Tous les passifs financiers sont classés dans les autres passifs financiers et sont évalués au coût après amortissement au taux effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente et aux autres passifs sont comptabilisés directement en résultat net.

Les variations de juste valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont portées directement à l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à ce que l'actif financier soit vendu, moment auquel ces variations sont portées au résultat net pour le Fonds des opérations et aux revenus de placements reportés au bilan pour le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art.

Le Musée a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers du Musée pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. Le Musée continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la Boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Apports reçus sous forme de services

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité. Ces apports et les charges correspondantes sont évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le musée ne peut estimer ces montants au prix d'un effort raisonnable.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services (suite)

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion de devises

Les éléments d'actif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Modifications futures de conventions comptables

Organismes sans but lucratif

En novembre 2008, l'ICCA a publié des modifications aux chapitres 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif » et 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif », et a publié le chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif ». Les modifications s'appliquent aux états financiers annuels ouverts à compter du 1er janvier 2009. Par conséquent, le Musée adoptera ces modifications à partir du 1er avril 2009.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets, pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon lesquelles les revenus et les dépenses doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération. Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ». Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonctions et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Le Musée ne prévoit pas que l'adoption de ces nouveaux chapitres aura une incidence importante sur ses états financiers.

Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié le chapitre 1535 intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er août 2008. Par conséquent, le Musée adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1er avril 2009. Le chapitre 1535 exige la présentation d'informations sur les exigences concernant le capital en vertu de règles extérieures. Le Musée évalue présentement l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers.

Redressement – subventions à recevoir et subventions reportés

Lors de la préparation des états financiers au 31 mars 2009, le Musée a découvert que lors d'un ajustement antérieur porté aux immobilisations, le Musée avait omis d'ajuster le montant des subventions reportées. De plus, le Musée aurait dû comptabiliser une subvention à recevoir pour les acquisitions d'actifs subventionnées par des enveloppes de maintien d'actifs avant leur refinancement à long terme.

4. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Redressement – subventions à recevoir et subventions reportés (suite)

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2008 sont retraités et cette correction a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	Fonds des opérations 2008	Fonds des immobilisations 2008
Solde du fonds au début	(35 797) $	446 623 $
Subvention à recevoir		472 890
Subvention reportée		62 064
Créances interfonds	(35 797)	(35 797)
Solde du fonds à la fin	(35 797)	446 623

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA POUR PROJETS SPÉCIFIQUES

	2009	2008
Conseil des Arts du Canada	330 000 $	601 500 $
Ministère du Patrimoine canadien	225 477	77 190
	555 477 $	678 690 $

6. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de quinze (15) membres, dont l'un est un délégué du Conseil d'administration du Musée et un autre agit comme gestionnaire au Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée d'art contemporain de Montréal dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de gérer la Boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée d'art contemporain de Montréal lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopieuses, ordinateurs et imprimantes, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, «*Une Affaire d'Art*», afin d'accroître les activités éducatives du Musée et d'enrichir sa collection. Les dons reçus sont constatés à titre de produits aux résultats lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne. Au 31 mars 2009, la Fondation avait recueilli des promesses de dons totalisant 36 500 $ (2008 : 41 500 $). Ces promesses de dons seront comptabilisées par le Musée lors de leur encaissement dans les années futures.

6. FONDATION DU MUSÉE (suite)

Dons reportés campagne « *Une Affaire d'Art* »

	2009	2008
Solde au début	393 533 $	470 033 $
Dons encaissés au cours de l'exercice	5 000	4 000
Montants constatés à titre de revenus de dons au cours de l'exercice	(97 550)	(80 500)
Solde à la fin	300 983 $	393 533 $

Au cours de l'exercice, le Musée a conclu diverses transactions dans le cours normal des activités avec la Fondation. Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs nets seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 638 907 $ au 31 mars 2009 (2008 : 329 032 $). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 37 929 $ (2008 : 17 177 $).

7. AUTRES DONS

	2009	2008
Dons en argent	42 857 $	66 078 $
Dons reçus sous forme de services	664 899	482 952
	707 756 $	549 030 $

8. REVENUS DE PLACEMENTS

	2009	2008
Revenus tirés de ressources non affectées	78 145 $	122 382 $
Revenus tirés de ressources détenues dans le Fonds de dotation d'acquisition d'œuvres d'art	28 783	153 125
Revenus tirés de ressources détenues à titre de dotation dans le Fonds des opérations	11 880	11 376
Revenus tirés de l'utilisation des montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel		20 651
Montants reportés affectés à des fins d'acquisition d'œuvres d'art	(28 783)	(153 125)
Montants reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	(11 880)	
	78 145 $	154 409 $

9. COLLECTIONS

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 000 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin que le Musée a acquise en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 $ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéos, pour la plupart produits après 1939, date charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, le Musée a acquis 127 œuvres et archives (2008 : 108), 40 étant des achats (2008 : 31) pour un montant de 315 014 $ (2008 : 657 502 $), 87 provenant de dons (2008 : 77), pour un montant de 3 901 805 $ (2008 : 1 234 800 $).

10. FONDS DES OPÉRATIONS – AFFECTATION D'ORIGINE EXTERNE

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 $ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placement afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

11. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

	Fonds des opérations		Fonds des activités commerciales		Fonds de la campagne de financement	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Objets						
Charges financées par le Fonds de la campagne de financement (a)	97 550 $	80 500 $			(97 550) $	(80 500) $
Solde de fonds excédentaire (b)	114 024	108 514	(114 024) $	(108 514) $		
	211 574 $	189 014 $	(114 024) $	(108 514) $	(97 550) $	(80 500) $

(a) Virement au Fonds des opérations pour couvrir les charges d'éducation reliées à la campagne de financement.

(b) Virement au Fonds des opérations de la partie du solde du Fonds des activités commerciales qui excède 275 000 $ (note 2).

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

12. PLACEMENTS

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total	Total
Placements temporaires				
Obligations et bons du Trésor échéant entre avril 2009 et mars 2010, intérêts de 0,20 % à 7,00 %	198 586 $	214 683 $	413 269 $	140 861 $
Placements				
Obligations et CPG échéant entre :				
1 et 5 ans, intérêts de 3,6 % à 6,7 %	1 011 151 $	309 940 $	1 361 209 $	1 136 339 $
6 et 10 ans, intérêts de 4 % à 7,1 %	75 562	268 191	303 635	676 766
11 ans et plus, intérêts de 4,5 % à 8,2 %		346 823	346 823	345 998
	1 086 713	924 954	2 011 667	2 159 103
Titres négociables		990 610	990 610	1 304 587
	1 086 713 $	1 915 564 $	3 002 277 $	3 463 690 $

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2009, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation, s'élèvent à 1 014 865 $ (2008 : 986 082 $) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2009, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 11 880 $ (2008 : 0 $) et sont inscrits comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations.

13. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 $	630 978 $	2 426 $	4 261 $
Système informatique	366 809	354 377	12 432	11 166
Aménagement du Musée	3 797 022	3 609 690	187 332	217 413
Équipement du Musée	545 344	324 173	221 171	55 711
Équipement audiovisuel	401 574	381 870	19 704	9 233
Équipement de la Boutique	37 200	37 200		
Équipement du restaurant	217 268	141 379	75 889	15 779
Jardin de sculptures	483 281	480 564	2 717	2 717
	6 481 902 $	5 960 231 $	521 671 $	316 280 $

14. FONDS DES IMMOBILISATIONS – AVANCES BANCAIRES

	2009	2008
Emprunts à demande auprès d'une institution financière, autorisés par décret pour un montant maximum de 915 000 $ (2008 : 1 036 800 $) et portant intérêt au taux de base canadien de l'institution soit 2,5 % au 31 mars 2009 (2008 : 5,25 %).	375 896 $	310 000 $

15. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGE DE CRÉDIT

En vertu du décret 1720-92 daté du 2 décembre 1992, le Musée est autorisé à contracter des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total de 1 000 000 $ auprès d'institutions financières. Au 31 mars 2008 et 2009, aucun montant n'était dû.

16. DETTE À LONG TERME

	2009	
	Fonds des immobilisations	
	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 311 252 $ à compter du 3 juin 2006 et un versement final de 2 178 763 $ le 3 juin 2014	3 735 023 $	4 138 530 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,076 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 10 versements annuels de 83 981 $ à compter du 1[er] juin 2003	67 185	74 062
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,296 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 8 versements annuels de 41 041 $ à compter du 28 juin 2002 et un versement final de 287 284 $ le 28 juin 2010	328 325	354 078
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,90 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 15 versements annuels de 23 837 $ à compter du 16 juillet 2006	286 048	320 178
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,379 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 11 versements annuels de 11 261 $ à compter du 10 mai 2007	101 346	111 106
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,164 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 5 versements annuels de 29 602 $ à compter du 1[er] octobre 2008 et un versement final de 148 005 $ le 1[er] octobre 2013	266 414	290 072
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,164 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable en 5 versements annuels de 12 493 $ à compter du 1[er] octobre 2008 et un versement final de 62 460 $ le 1[er] octobre 2013	112 432	122 417
	4 896 773	5 410 443
Moins : portion court terme	446 281	446 281
	4 450 492 $	4 964 162 $

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	513 466 $
2011	759 709
2012	472 425
2013	472 425
2014	556 820

2009				2008	
Fonds de la campagne de financement		Total		Total	
Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
		3 735 023 $	4 138 530 $	4 046 275 $	4 266 954 $
268 740 $	296 250 $	335 925	370 312	419 906	450 050
		328 325	354 078	369 366	397 260
		286 048	320 178	309 886	320 112
		101 346	111 106	112 606	115 434
		266 414	290 072		
		112 432	122 417		
268 740	296 250	5 165 513	5 706 693	5 258 039	5 549 810
67 185	67 185	513 466	513 466	471 372	471 372
201 555 $	229 065 $	4 652 047 $	5 193 227 $	4 786 667 $	5 078 438 $

17. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des immobilisations comprennent la fraction non amortie des apports reçus et à recevoir sous forme de subvention.

	2009	2008 Retraité – Note 4
Solde au début	316 280 $	328 220 $
Subvention spécifique pour la dette à long terme	333 802	107 187
Amortissement des subventions reportées	(128 411)	(119 127)
Solde à la fin	521 671 $	316 280 $

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 190 208 $ (2008 : 180 365 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Le taux de cotisation pour le Musée au RREGOP et au RRPE ont été respectivement de 8,19 % à 10,54 % de la masse salariale cotisable au cours de l'exercice financier 2009.

Provision pour congés de maladie

	2009	2008
Solde au début	762 537 $	794 647 $
Charge de l'exercice	138 520	147 554
Prestations versées au cours de l'exercice	(99 039)	(179 664)
Solde à la fin	802 018 $	762 537 $

19. ENGAGEMENTS

En vertu de différents contrats, le Musée est tenu de verser des paiements minimums pour des engagements futurs de 640 644 $ (2008 : 864 222 $). Les paiements minimums exigibles liés à l'ensemble de ces engagements pour les prochains exercices sont les suivants :

2010	405 281 $
2011	125 527
2012	109 836

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des placements cotés correspond à leur valeur boursière au cours acheteur à la date du bilan. La juste valeur des titres à revenu fixe est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés de capitaux, telle l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur des subventions gouvernementales à recevoir ne peut être évaluée, compte tenu de l'absence de marché pour ce type d'instrument financier.

La juste valeur de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux monétaires futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

Risques de crédit

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur la plupart de ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des activités de placement. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances.

Le Musée détermine des limites par type de placement afin que ses portefeuilles soient largement diversifiés de façon à réduire le risque global.

Risque de taux d'intérêt

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt puisque les variations des taux d'intérêt sur le marché entraînent des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de certains placements, des avances bancaires et de la dette à long terme. La dette à long terme porte intérêt à taux fixe, sa juste valeur fluctue donc en fonction des taux d'intérêt sur le marché. Toutefois, le remboursement du capital de cette dette est acquitté annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Risque de change

Le Musée est exposé au risque de change sur ses placements libellés en dollars américains détenus dans le fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art puisque la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs de ces placements fluctuent en raison des variations des taux de change. Aucun instrument financier n'est émis ou acquis afin de couvrir ce risque.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont évaluées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité consultatif du budget, de la vérification et de la gestion pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice générale par intérim,
Monique Gauthier

La directrice des finances,
Francine Duhamel

Montréal, le 27 mai 2009

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2009, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 27 mai 2009

MUSÉE DE LA CIVILISATION
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009					2008
	Fonds d'exploi-tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PRODUITS						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	19 805 200 $				19 805 200 $	19 643 025 $
Autres (note 5)	1 705 828		2 694 409 $	626 153 $	5 026 390	5 517 620
Autres subventions pour projets spécifiques	217 575				217 575	293 068
Commandites financières (note 6)	2 460 925				2 460 925	1 424 596
Contribution – Fondation du Musée de la civilisation (note 16)	31 000				31 000	100 000
Billetterie	1 236 709				1 236 709	1 187 996
Boutiques	576 127				576 127	709 689
Location d'expositions	316 265				316 265	223 925
Concessions et autres locations	704 631				704 631	527 546
Ventes de produits et services	972 793				972 793	402 375
Intérêts sur l'encaisse	165 215				165 215	247 878
Autres	427 935				427 935	90 513
	28 620 203		2 694 409	626 153	31 940 765	30 368 231
Commandites en échange de biens et services reçus	992 320				992 320	1 635 873
Montants à reporter	29 612 523 $		2 694 409 $	626 153 $	32 933 085 $	32 004 104 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009					2008
	Fonds d'exploi-tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
Montants reportés	29 612 523 $		2 694 409 $	626 153 $	32 933 085 $	32 004 104 $
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	11 452 860		58 650	23 700	11 535 210	11 424 487
Provision pour les vacances et les congés de maladie (note 13)	1 116 593				1 116 593	1 303 942
Services professionnels	5 525 403		1 423	56 773	5 583 599	5 554 456
Loyers	710 701				710 701	180 864
Transport et communi-cations	2 153 134			3 083	2 156 217	1 437 058
Fournitures, approvison-nements et énergie	1 981 418		34 000	475	2 015 893	1 773 771
Entretien et réparations	987 651		584 900	(360)	1 572 191	1 444 848
Charges administratives	209 121		5 403	5	214 529	350 939
Taxes municipales et scolaires	2 501 682				2 501 682	2 340 608
Acquisitions de collections	53 792				53 792	52 491
	26 692 355		684 376	83 676	27 460 407	25 863 464
Intérêts sur la dette à long terme	459 771		707 145	102 788	1 269 704	1 343 094
Amortissement des immo-bilisations corporelles	1 399 819		1 302 888	439 689	3 142 396	3 130 169
	1 859 590		2 010 033	542 477	4 412 100	4 473 263
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	888 691				888 691	1 605 743
Fournitures et approvi-sionnements	103 629				103 629	30 130
	992 320				992 320	1 635 873
	29 544 265		2 694 409	626 153	32 864 827	31 972 600
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	68 258 $				68 258 $	31 504 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009					2008
	Fonds d'exploitation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	3 335 746 $	1 244 565 $			4 580 311 $	4 548 807 $
Excédent des produits sur les charges	68 258				68 258	31 504
	3 404 004	1 244 565			4 648 569	4 580 311
Virements interfonds (note 7)	(181 222)	181 222				
SOLDES DE FONDS À LA FIN (note 8)	3 222 782 $	1 425 787 $			4 648 569 $	4 580 311 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

BILAN
au 31 mars 2009

	2009					2008
	Fonds d'exploi-tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
ACTIF						
À court terme						
Encaisse (note 9)	3 581 399 $			77 696 $	3 659 095 $	4 994 132 $
Créances	1 612 355		45 006 $	42 731	1 700 092	1 227 634
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	963 916		1 688 232	298 254	2 950 402	3 473 495
Stocks – boutiques	216 303				216 303	232 773
Frais payés d'avance	1 361 661				1 361 661	821 786
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	78 315	1 425 787 $	85 587	86 400		
	7 813 949	1 425 787	1 818 825	505 081	9 887 553	10 749 820
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 10)	7 495 749		14 687 795	4 865 707	27 049 251	26 386 242
Immobilisations corporelles (note 11)	30 315 621		3 595 138	3 211 336	37 122 095	37 762 626
	45 625 319 $	1 425 787 $	20 101 758 $	8 582 124 $	74 058 899 $	74 898 688 $

BILAN (suite)
au 31 mars 2009

	2009					2008
	Fonds d'exploi-tation	Fonds des réserves	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total	Total
PASSIF						
À court terme						
Découvert bancaire			51 525 $		51 525 $	
Emprunts bancaires (note 12)			1 999 432	2 690 976 $	4 690 408	3 033 811 $
Charges à payer et frais courus	1 458 161 $		571 364	280 150	2 309 675	2 019 678
Intérêts courus	207 349		238 466	47 476	493 291	504 545
Provision pour vacances (note 13)	962 954				962 954	962 160
Apports reportés (note 14)	442 508				442 508	750 074
Revenus reportés (note 16)	172 100				172 100	30 091
Versements sur la dette à long terme (note 15)	756 567		1 421 885	250 778	2 429 230	2 928 160
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 425 787		146 926	103 376		
	5 425 426		4 429 598	3 372 756	11 551 691	10 228 519
À long terme						
Provision pour congés de maladie (note 13)	2 014 301				2 014 301	2 206 516
Apports reportés (note 14)	27 452 424		3 595 138	3 213 175	34 260 737	34 842 280
Dette à long terme (note 15)	7 510 386		12 077 022	1 996 193	21 583 601	23 041 062
	42 402 537		20 101 758	8 582 124	69 410 330	70 318 377
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations	2 971 824				2 971 824	3 030 811
Affectations d'origine interne (note 8)		1 425 787 $			1 425 787	1 244 565
Non grevés d'affectations	250 958				250 958	304 935
	3 222 782	1 425 787			4 648 569	4 580 311
	45 625 319 $	1 425 787 $	20 101 758 $	8 582 124 $	74 058 899 $	74 898 688 $

ENGAGEMENTS (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Margaret F. Delisle
Pascal Moffet

MUSÉE DE LA CIVILISATION

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	68 258 $	31 504 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des coûts de transactions	22 562	16 973
Amortissement des immobilisations corporelles	3 142 396	3 130 169
Amortissement des apports reportés	(2 988 634)	(2 993 016)
Dépenses non capitalisées	(768 052)	(1 183 455)
Intérêts capitalisés à l'emprunt bancaire	82 942	131 041
	(440 528)	(866 784)
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés à l'exploitation :		
Créances	(472 458)	(745 626)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	523 093	5 178 404
Stock – boutiques	16 470	(3 936)
Frais payés d'avance	(539 875)	292 604
Charges à payer et frais courus (note 18)	218 608	508 498
Intérêts courus	(11 254)	(62 336)
Provision pour vacances	794	16 035
Apports reportés	(307 566)	218 349
Revenus reportés	142 009	(90 972)
Provision pour congés de maladie	(192 215)	62 901
	(622 394)	5 373 921
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(1 062 922)	4 507 137
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement (note 18)	(2 430 476)	(2 119 796)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouveaux emprunts bancaires	2 628 328	3 160 301
Remboursement d'emprunt bancaire	(1 054 673)	(3 523 441)
Subventions reçues du gouvernement du Québec	2 512 134	(1 595 642)
Nouvelle dette à long terme	1 054 673	3 510 119
Remboursement de la dette à long terme	(3 033 626)	(2 759 596)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 106 836	(1 208 259)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 386 562)	1 179 082
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	4 994 132	3 815 050
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 18)	3 607 570 $	4 994 132 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

---

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la civilisation, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est par conséquent admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le **fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner ou hypothéquer un immeuble, ni louer un immeuble pour plus deux ans.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges de 50 000 $ et moins peut être affecté en tout ou en partie à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves. Tout excédent supérieur à cette somme de 50 000 $ doit obligatoirement être affecté à la réserve pour les expositions du fonds des réserves tant que celle-ci n'a pas encore atteint l'objectif fixé de 600 000 $. Toutefois, si la réserve pour les expositions a déjà atteint l'objectif de 600 000 $, le Musée a le choix d'affecter ou non l'excédent en tout ou en partie ainsi que tous soldes de fonds non grevés d'affectations, à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection, à une autre réserve ou de le laisser dans le fonds d'exploitation.

Le **fonds du maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux différents décrets du Programme de maintien des actifs du gouvernement du Québec.

Le **fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré par des décrets d'emprunt spécifiquement autorisés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Le **fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe, au 31 mars 2009, les réserves qui se retrouvaient aux états financiers du 31 mars 2008, à l'exception de la réserve pour améliorations préventives – sinistres qui a été abolie au 31 mars 2009, et de la nouvelle réserve pour l'acquisition d'objets de collection qui a été créée au 31 mars 2009.

Ces réserves sont :

Réserve pour auto assurance qui sert à couvrir la franchise de 25 000 $ stipulée au décret d'auto assurance du gouvernement du Québec;

Réserve pour les expositions afin de faciliter le financement des expositions du Musée lorsqu'il y a une fluctuation annuelle des produits de location des expositions stabilisant ainsi le financement faisant l'objet d'une planification triennale. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes;

Réserve pour l'acquisition d'objets de collection qui vise à permettre l'acquisition d'objets de collection à la suite de la recommandation du comité de développement des collections.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

---

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

Stocks

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 3031, « Stocks », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. La nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

Informations à fournir concernant le capital

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital du Musée et la façon dont il est géré. La nouvelle norme couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

Normes comptables futures

Instruments financiers

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

À la suite d'une décision rendue par l'ICCA de permettre aux OSBL de choisir de reporter l'application de ces chapitres, le Musée a décidé de reporter l'application de ces derniers.

Organismes sans but lucratif

En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400 et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du Manuel. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- L'inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie », et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- L'élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Des modifications afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- L'ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 et le Musée les mettra en application à compter du 1er avril 2009. Ces nouvelles normes n'auront pas d'incidence importante sur les résultats du Musée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

4. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction.

Classification et évaluation ultérieure

L'encaisse et le découvert bancaire sont classés dans la catégorie « Détenu à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

Les créances sont classées dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évaluées au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transactions sont comptabilisés aux résultats, à l'exception de ceux engagés dans l'émission ou la modification d'instruments d'emprunt à long terme, qui sont présentés avec la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement est inclus dans les intérêts sur la dette à long terme aux résultats.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1er avril 2007 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Constatation des apports

Les apports comprennent les subventions ainsi que les commandites et contributions obtenues pour la réalisation d'expositions.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de services sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances et congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

Pièces de collection

Les pièces de collection achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

Stocks – boutiques

Les stocks des boutiques du Musée sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Apports reçus sous forme de biens et services

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services, dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Services rendus par les bénévoles

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	5 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	5 ans
Équipement informatique et audiovisuel	3 ans

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – AUTRES

	2009	2008
Fonds d'exploitation		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	459 771 $	532 027 $
Amortissement des apports reportés *	1 246 057	1 246 057
	1 705 828	1 778 084
Fonds de maintien des actifs		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	707 145	789 809
Amortissement des apports reportés *	1 302 888	1 432 445
Dépenses non capitalisées	684 376	538 394
	2 694 409	2 760 648
Fonds des projets spéciaux		
Remboursement des intérêts sur la dette à long terme	102 788	19 313
Amortissement des apports reportés *	439 689	314 514
Dépenses non capitalisées	83 676	645 061
	626 153	978 888
	5 026 390 $	5 517 620 $

* L'amortissement des apports reportés se fait au même rythme que les immobilisations corporelles.

6. COMMANDITES FINANCIÈRES

	2009	2008
Fonds d'exploitation		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	2 051 725 $	786 350 $
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	409 200	638 246
	2 460 925 $	1 424 596 $

MUSÉE DE LA CIVILISATION

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

7. VIREMENTS INTERFONDS

La réserve pour améliorations préventives – sinistres du fonds des réserves a été abolie au 31 mars 2009 et le solde de cette réserve de 18 778 $ a été viré au fonds d'exploitation dans les fonds non grevés d'affectations.

De plus, une somme de 200 000 $ prise à même le fonds d'exploitation dans les fonds non grevés d'affectations a été transférée à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves, afin d'alimenter cette nouvelle réserve.

8. SOLDE DE FONDS À LA FIN

Le fonds des réserves s'établit ainsi au 31 mars :

	2009	2008
Réserve pour auto assurance	25 000 $	25 000 $
Réserve pour améliorations préventives – sinistres		18 778
Réserve pour les expositions	1 200 787	1 200 787
Réserve pour l'acquisition d'objets de collection	200 000	
	1 425 787 $	1 244 565 $

9. ENCAISSE

L'encaisse porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 % ce qui représente au 31 mars 2009 un taux de 0,75 % (2008 : 3,50 %).

10. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	2009	2008
Fonds d'exploitation		
Intérêts courus sur la dette à long terme	207 349 $	238 801 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 15)	756 567	1 276 436
	963 916	1 515 237
Fonds de maintien des actifs		
Intérêts courus sur la dette à long terme	238 055	246 431
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 15)	1 421 885	1 400 946
Autres subventions à recevoir	28 292	40 790
	1 688 232	1 688 167
Fonds des projets spéciaux		
Intérêts courus sur la dette à long terme	47 476	19 313
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice (note 15)	250 778	250 778
	298 254	270 091
	2 950 402 $	3 473 495 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

10. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2009	2008
Fonds d'exploitation		
Solde des subventions à recevoir au début	9 519 253 $	10 995 873 $
Amortissement des coûts de transactions	9 499	9 499
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 276 436)	(1 486 119)
Solde des subventions à recevoir à la fin	8 252 316	9 519 253
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(756 567)	(1 276 436)
Solde des subventions à recevoir à long terme	7 495 749	8 242 817
Fonds de maintien des actifs		
Solde des subventions à recevoir au début	15 792 828	15 916 371
Subventions – immobilisations et maintien des actifs	1 812 709	1 164 690
Amortissement des coûts de transactions	10 555	7 474
Subventions de capital sur la dette à long terme	(1 506 412)	(1 295 707)
Solde des subventions à recevoir à la fin	16 109 680	15 792 828
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(1 421 885)	(1 400 946)
Solde des subventions à recevoir à long terme	14 687 795	14 391 882
Fonds des projets spéciaux		
Solde des subventions à recevoir au début	4 002 321	1 759 716
Subventions – trajectoires		872 858
Subventions – toitures et maçonnerie	24 544	576 095
Subventions – maçonnerie extérieure	16 680	10 792
Subventions – système de sécurité	1 237 534	782 860
Subventions – appel à la migration	83 676	
Amortissement des coûts de transactions	2 508	
Subventions de capital sur la dette à long terme	(250 778)	
Solde des subventions à recevoir à la fin	5 116 485	4 002 321
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(250 778)	(250 778)
Solde des subventions à recevoir à long terme	4 865 707	3 751 543
	27 049 251 $	26 386 242 $

11. IMMOBILISATIONS

Immobilisations globales du Musée	2009 Coût	2009 Amortissement cumulé	2009 Net	2008 Net
Terrains	2 480 722 $		2 480 722 $	2 480 722 $
Bâtisses	51 192 989	22 786 871 $	28 406 118	29 691 774
Ajouts et aménagements des bâtisses	15 656 249	10 620 942	5 035 307	4 371 372
Améliorations locatives	4 719 230	4 272 341	446 889	533 551
Mobilier et équipement	2 198 131	2 098 835	99 296	65 497
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 730 932	2 676 503	54 429	208 018
Équipement d'éclairage et de sonorisation	874 880	803 399	71 481	18 297
Équipement d'activités commerciales	166 418	159 570	6 848	13 615
Équipement informatique et audiovisuel	3 205 905	2 684 900	521 005	379 780
	83 225 456 $	46 103 361 $	37 122 095 $	37 762 626 $

Valeur nette par fonds	2009 Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
Terrains	2 480 722 $			2 480 722 $
Bâtisses	27 395 965	1 010 153 $		28 406 118
Ajouts et aménagements des bâtisses	287 294	1 566 663	3 181 350 $	5 035 307
Améliorations locatives	602	446 287		446 889
Mobilier et équipement	49 929	49 367		99 296
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	26 542	27 887		54 429
Équipement d'éclairage et de sonorisation	7 928	62 264	1 289	71 481
Équipement d'activités commerciales	6 318	530		6 848
Équipement informatique et audiovisuel	60 321	431 987	28 697	521 005
	30 315 621 $	3 595 138 $	3 211 336 $	37 122 095 $

12. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2009 est de 2,50 % l'an (2008 : 5,25 %).

Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 3 000 000 $. Au 31 mars 2009, aucun emprunt temporaire n'a cours (2008 : nil).

Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 5 583 280 $ (2008 : 3 279 066 $).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 5 528 000 $ (2008 : 3 246 600 $). Au 31 mars 2009, le solde des emprunts temporaires est de 1 999 432 $ (2008 : 1 756 953 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

12. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Fonds des projets spéciaux

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 10 656 188 $ (2008 : 9 776 316 $).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 10 550 682 $ (2008 : 9 235 000 $). Au 31 mars 2009, le solde des emprunts temporaires est de 2 690 976 $ (2008 : 1 276 858 $).

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Depuis le 1[er] janvier 2008, le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP est de 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE de 10,54 %.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 601 088 $ (2008 : 544 144 $). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour les vacances et les congés de maladie

	2009		2008	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	962 160 $	2 206 516 $	946 125 $	2 143 615 $
Charge de l'exercice *	832 913	283 680	885 596	418 346
Prestations versées au cours de l'exercice	(832 119)	(475 895)	(869 561)	(355 445)
Solde à la fin	962 954 $	2 014 301 $	962 160 $	2 206 516 $

* La charge totale de l'exercice est de 1 116 593 $ en 2009 (2008 : 1 303 942 $).

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Musée.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Musée. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	2,69 %
Taux d'actualisation	4,15 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	10 ans

14. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	2009	2008
Fonds d'exploitation		
Solde au début	750 074 $	531 725 $
Apports constatés au cours de l'exercice	(863 249)	(563 625)
Montant reçu pour les exercices subséquents	555 683	781 974
Solde à la fin	442 508 $	750 074 $
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	154 200 $	365 874 $
Autres apports reportés	288 308	384 200
	442 508 $	750 074 $

Les apports reportés présentés à long terme comprennent les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	2009	2008
Fonds d'exploitation		
Solde au début	28 698 481 $	29 944 538 $
Amortissement des apports reportés	(1 246 057)	(1 246 057)
Solde à la fin	27 452 424	28 698 481
Fonds de maintien des actifs		
Solde au début	3 769 693	4 575 841
Subventions maintien des actifs	1 812 709	1 164 691
Amortissement des apports reportés	(1 302 888)	(1 432 445)
Dépenses non capitalisées	(684 376)	(538 394)
Solde à la fin	29 976 060	32 028 265
Fonds des projets spéciaux		
Solde au début	2 374 106	1 091 076
Subvention projets spéciaux	1 362 434	2 242 605
Amortissement des apports reportés	(439 689)	(314 514)
Dépenses non capitalisées	(83 676)	(645 061)
Solde à la fin	31 665 790	32 580 947
	3 175 143 $	3 407 296 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

15. DETTE À LONG TERME

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, présentés net des coûts de transactions de 94 508 $ (2008 : 117 070 $).

	Taux effectif	2009	2008
Fonds d'exploitation			
a) 5,478 % remboursable par versements annuels en capital de 432 898 $, échu le 24 octobre 2008	5,637 %		430 517 $
b) 5,149 % remboursable par versements annuels en capital de 508 413 $, échéant le 1er octobre 2013	5,263 %	7 597 718 $	8 099 014
c) 4,153 % remboursable par versements annuels en capital de 86 971 $, échu le 1er octobre 2008	4,32 %		86 971
d) 3,892 % remboursable par versements annuels en capital de 161 692 $, échéant le 10 mai 2010	4,055 %	323 385	485 077
e) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 86 462 $, échéant le 10 mai 2012	4,735 %	345 850	432 312
		8 266 953	9 533 891
Versements échéant en deçà d'un an		(756 567)	(1 276 436)
		7 510 386	8 257 455
Fonds de maintien des actifs			
a) 5,948 % remboursable par versements annuels en capital de 420 737 $, échéant le 1er décembre 2010	6,079 %	3 356 080	3 771 908
b) 4,311 % remboursable par versements annuels en capital de 84 528 $, échu le 1er octobre 2008	4,49 %		84 528
c) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 $, échéant le 16 juillet 2020	5,064 %	3 817 120	4 135 213
d) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 $, échéant le 10 mai 2017	4,54 %	752 925	836 583
e) 4,557 % remboursable par versements annuels en capital de 103 337 $, échéant le 10 mai 2013	4,685 %	930 030	1 033 367
f) 4,546 % remboursable par versements annuels en capital de 79 906 $, échéant le 10 mai 2012	4,735 %	319 625	399 531
g) 4,598 % remboursable par versements annuels en capital de 308 121 $, échéant le 1er octobre 2013	4,718 %	3 373 921	3 678 960
h) 4,164 % remboursable par versements annuels en capital de 105 467 $, échéant le 1er octobre 2013	4,313 %	949 206	
		23 287 725	25 618 284
Versements échéant en deçà d'un an		(1 421 885)	(1 400 946)
		3 356 080	3 856 436
Fonds des projets spéciaux			
a) 4,207 % remboursable par versements annuels en capital de 250 778 $, échéant le 1er octobre 2013	4,341 %	2 246 971	2 495 241
Versements échéant en deçà d'un an		(250 778)	(250 778)
		1 249 655	1 432 898
		7 191 041 $	7 814 173 $

15. DETTE À LONG TERME (suite)

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochaines années se détaillent comme suit :

2010	2 429 230 $
2011	4 953 654
2012	1 846 801
2013	1 846 804
2014	10 451 607

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 $. Ils prévoient également qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 1 017 708 $ au 31 mars 2009 (2008 : 974 351 $). De façon à atteindre ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Cette information n'est pas divulguée distinctement aux états financiers.

En 2009, outre les contributions de 31 000 $ (2008 : 100 000 $) inscrites aux résultats de l'exercice, la Fondation a également versé 80 000 $ au Musée pour des expositions ou activités qui se réaliseront en 2010. En conséquence, cette somme est comptabilisée dans les revenus reportés au 31 mars 2009.

Le Musée national des beaux-arts du Québec s'est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale. Les revenus de loyer s'élèvent à 174 518 $ au 31 mars 2009 (2008 : 167 004 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17. COLLECTION

La collection du Musée compte 278 064 (2008 : 268 292) artefacts et œuvres d'art, de nombreux documents d'archives et environ 150 000 livres rares. Outre les pièces de collection nationale cédées au Musée lors de sa création en 1984, celle-ci comprend les acquisitions depuis cette date ainsi que la collection et les archives des prêtres du Séminaire de Québec.

Le Musée émet des reçus pour la plupart des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est validée par expertise et, pour certaines pièces, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative des reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	2009	2008
Solde au début	4 815 254 $	4 481 143 $
Reçus émis	156 110	334 111
Solde à la fin	4 971 364 $	4 815 254 $

18. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2009	2008
Trésorerie		
Encaisse	3 659 095 $	4 994 132 $
Découvert bancaire	(51 525)	
	3 607 570 $	4 994 132 $
Intérêts versés		
Intérêts versés au Fonds de financement du gouvernement du Québec	1 258 807 $	1 386 516 $

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissement se détaillent ainsi :

	2009	2008
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie des créditeurs	488 213 $	416 824 $
Subventions à recevoir comptabilisées à titre d'apports reportés	3 175 143 $	3 407 296 $

19. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 mars 2009, la juste valeur de la dette à long terme de 24 012 831 $ (2008 : 25 969 222 $) s'établissait à 26 777 696 $ (2008 : 27 633 396 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Instruments financiers à court terme

La valeur comptable des instruments financiers à court terme est représentative de leur juste valeur en raison de leur brève échéance.

Risques liés aux taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variables).

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux l'est également compte tenu que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier prévu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

20. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé par divers contrats échéant jusqu'en janvier 2014 à verser une somme de 8 352 912 $, qui se répartit principalement entre les travaux d'entretien des équipements mécaniques pour un montant de 7 305 867 $ et les expositions et activités en préparation pour une somme de 1 047 045 $. Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 3 357 790 $ en 2010, à 2 177 609 $ en 2011, à 1 712 656 $ en 2012, à 1 046 450 $ en 2013 et à 58 407 $ en 2014.

21. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs du Musée sont les suivants :

- Utiliser à bon escient les sommes reçues en subventions et commandites afin de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, par le biais d'acquisitions, d'expositions et d'autres activités d'animation, ainsi que les subventions reçues pour le maintien en bon état des actifs;
- Atteinte de l'équilibre budgétaire.

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction du Musée :

- Produit annuellement un budget équilibré;
- Produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que les faits saillants de la situation budgétaire;
- Révise périodiquement la programmation et la tarification.

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés.

Le Musée s'est conformé aux exigences de ses apports affectés.

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la civilisation ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claire Simard
Directrice générale

Danielle Poiré
Directrice de la conservation et de l'administration

Québec, le 15 mai 2009

MUSÉE DE LA CIVILISATION

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée de la civilisation au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux stocks décrites à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA auditeur
Directrice principale

Québec, le 15 mai 2009

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. M-44)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009						2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS							
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	11 739 520 $			2 955 292 $		14 694 812 $	14 939 521 $
Subventions du gouvernement du Canada (note 6)	589 033					589 033	358 576
Billetterie et vestiaire	2 967 308					2 967 308	1 570 545
Stationnement		377 188 $				377 188	231 672
Boutique et publications		1 050 156				1 050 156	691 343
Redevances – services alimentaires		294 221				294 221	198 997
Location d'espaces et services connexes	4 600	366 016				370 616	293 086
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	311 024					311 024	298 530
Activités éducatives et culturelles	414 401					414 401	205 245
Commandites	1 181 240					1 181 240	464 027
Contribution de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (note 8)	8 079					8 079	9 347
Dons d'œuvres d'art (note 9)	1 181 627					1 181 627	3 918 423
Autres contributions et partenariats	809 641					809 641	227 209
Revenus de placements (note 10)	149 352	20 223	29 132 $			198 707	274 389
Autres	70 946					70 946	58 005
Montants à reporter	19 426 771 $	2 107 804 $	29 132 $	2 955 292 $		24 518 999 $	23 738 915 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009						2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	19 426 771 $	2 107 804 $	29 132 $	2 955 292 $		24 518 999 $	23 738 915 $
CHARGES							
Traitements et avantages sociaux	8 678 578	450 055				9 128 633	7 468 037
Énergie, taxes et assurances	1 974 657					1 974 657	1 817 787
Services professionnels, administratifs et autres	2 542 027	152 297				2 694 324	2 016 033
Entretien, réparations et aménagement	1 139 471	18 302		162 157		1 319 930	1 228 907
Transport et communications	2 813 014	7 825				2 820 839	2 111 181
Fournitures et approvisionnement	739 946	438 453				1 178 399	1 073 269
Location de locaux	218 307					218 307	210 089
Acquisition d'œuvres d'art (note 9)	1 850 998					1 850 998	4 292 436
Location d'expositions	634					634	203 688
Intérêts sur la dette à long terme	27 910			1 121 017		1 148 927	1 266 397
Autres intérêts	55 888			48 725		104 613	93 458
Frais d'émission et de gestion de la dette à long terme				9 582		9 582	6 811
Amortissement des immobilisations corporelles				1 623 961		1 623 961	1 704 845
	20 041 430	1 066 932		2 965 442		24 073 804	23 492 938
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(614 659) $	1 040 872 $	29 132 $	(10 150) $		445 195 $	245 977 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009						2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expo-sitions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	44 567 $	400 000 $	1 285 355 $	5 299 521 $	1 043 716 $	8 073 159 $	7 827 182 $
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(614 659)	1 040 872	29 132	(10 150)		445 195	245 977
Virements interfonds (note 11)	1 040 872	(1 040 872)					
	470 780	400 000	1 314 487	5 289 371	1 043 716	8 518 354	8 073 159
Gains nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds au début	35 088				23 082	58 170	229 413
Variation nette des pertes et gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période	(193 887)				(121 495)	(315 382)	(171 243)
Gains (pertes) nets cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin (note 12)	(158 799)				(98 413)	(257 212)	58 170
SOLDES DE FONDS À LA FIN	311 981 $	400 000 $	1 314 487 $	5 289 371 $	945 303 $	8 261 142 $	8 131 329 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009						2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expositions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF							
À court terme							
Encaisse, 0,6 %		1 450 636 $	1 306 890 $	876 $	1 479 $	2 759 881 $	2 999 397 $
Placements temporaires (note 12)	259 650 $				169 769	429 419	445 464
Créances et intérêts courus (note 13)	453 719	771	724			455 214	2 535 725
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	2 270 339		6 873				
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec (note 14)	36 541			2 768 129		2 804 670	2 724 286
Gouvernement du Canada	131 948					131 948	20 930
Stocks		364 241				364 241	385 892
Frais payés d'avance	738 628					738 628	539 741
	3 890 825	1 815 648	1 314 487	2 769 005	171 248	7 684 001	9 651 435
Placements à long terme (note 12)	1 979 451				1 237 983	3 217 434	3 345 977
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 14)	35 459			18 190 245		18 225 704	20 080 498
Immobilisations corporelles (note 15)				27 330 429		27 330 429	28 249 879
	5 905 735 $	1 815 648 $	1 314 487 $	48 289 679 $	1 409 231 $	56 457 568 $	61 327 789 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 mars 2009

	2009						2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF							
À court terme							
Découvert bancaire	2 676 $					2 676 $	
Emprunts bancaires (note 16)				979 266 $		979 266	2 029 000 $
Charges à payer et frais courus (note 17)	1 923 693	3 755 $				1 927 448	1 951 273
Provision pour vacances (note 23)	626 904					626 904	675 708
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		1 411 893		401 391	463 928 $		
Intérêts courus	81 968			490 936		572 904	567 391
Dépôts de clients et produits reportés	450 881					450 881	341 524
Apports reportés (note 18)	385 909					385 909	803 152
Versements sur la dette à long terme (note 19)	535 459			2 264 281		2 799 740	4 134 213
	4 007 490	1 415 648		4 135 874	463 928	7 745 728	10 502 261
Provision pour congés de maladie (note 23)	927 558					927 558	746 069
Revenus de placement reportés	623 247					623 247	564 475
Apports reportés (note 18)				21 694 457		21 694 457	22 868 228
Dette à long terme (note 19)	35 459			17 169 977		17 205 436	18 515 427
	5 593 754	1 415 648		43 000 308	463 928	48 196 426	53 196 460
SOLDES DE FONDS							
Investis en immobilisations				5 289 371		5 289 371	5 299 521
Affectations d'origine interne		400 000	1 314 487 $		945 303	2 659 790	2 752 153
Non grevés d'affectations	311 981					311 981	79 655
	311 981	400 000	1 314 487	5 289 371	945 303	8 261 [illegible]2	8 131 329
	5 905 735 $	1 815 648 $	1 314 487 $	48 289 679 $	1 409 231 $	56 457 568 $	61 327 789 $

ENGAGEMENTS (note 25)
ÉVENTUALITÉS (note 27)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Claude Côté
Louis Paquet

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009						2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expo-sitions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	(614 659) $	1 040 872 $	29 132 $	(10 150) $		445 195 $	245 977 $
Éléments sans incidence sur les liquidités							
Amortissement des immobilisations corporelles				1 623 961		1 623 961	1 704 845
Amortissement des apports reportés – long terme				(1 777 273)		(1 777 273)	(1 919 455)
	(614 659)	1 040 872	29 132	(163 462)		291 883	31 367
Variations des actifs et des passifs liés à l'exploitation							
Créances et intérêts courus	575 805	978	2 406	1 501 318	4 $	2 080 511	2 030 792
Subventions à recevoir	(51 529)			1 714 921		1 663 392	2 535 310
Stocks		21 651				21 651	(1 294)
Frais payés d'avance	(198 887)					(198 887)	(3 962)
Charges à payer et frais courus	(24 737)	912				(23 825)	(53 957)
Provision pour vacances	(48 804)					(48 804)	11 498
Intérêts courus	30 357			(24 844)		5 513	(90 935)
Dépôts de clients et produits	109 357					109 357	62 555
Apports reportés	(417 243)			603 502		186 259	547 702
Provision pour congés de maladie	181 489					181 489	(100 907)
Revenus de placements reportés	58 772					58 772	80 240
	214 580	23 541	2 406	3 794 897	4	4 035 428	5 017 042
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation							
Montants à reporter	(400 079) $	1 064 413 $	31 538 $	3 631 435 $	4 $	4 327 311 $	5 048 409 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009						2008
	Fonds des opérations	Fonds des activités commer-ciales	Fonds des expo-sitions	Fonds des immobili-sations	Fonds de dotation	Total	Total
Montants reportés	(400 079) $	1 064 413 $	31 538 $	3 631 435 $	4 $	4 327 311 $	5 048 409 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSE-MENT							
Acquisitions de placements	(660 535)				(412 253)	(1 072 788)	(906 229)
Produit de cession de placements	555 620				346 374	901 994	678 903
Acquisitions d'immobilisations corporelles				(606 954)		(606 954)	(447 913)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(104 915)			(606 954)	(65 879)	(777 748)	(675 239)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT							
Augmentation des emprunts bancaires				597 266		597 266	657 000
Remboursement d'emprunts bancaires				(1 647 000)		(1 647 000)	
Nouvelle dette à long terme				1 655 277		1 655 277	1 238 391
Remboursement de la dette à long terme	(535 460)			(3 764 281)		(4 299 741)	(5 324 910)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(535 460)			(3 158 738)		(3 694 198)	(3 429 519)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	(1 040 454)	1 064 413	31 538	(134 257)	(65 875)	(144 635)	943 651
TRÉSORERIE, AU DÉBUT	2 313 271	684 511		136	1 479	2 999 397	2 095 693
Ajustements interfonds	(1 275 493)	(298 288)	1 275 352	134 997	65 875	(97 557)	(39 947)
TRÉSORERIE, À LA FIN (note 21)	(2 676) $	1 450 636 $	1 306 890 $	876 $	1 479 $	2 757 205 $	2 999 397 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée national des beaux-arts du Québec, personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., chapitre M-44), a pour fonctions, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 $. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 $.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placement tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada des organismes sans but lucratif, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des apports

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'oeuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'oeuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

Constatation des produits

Les produits de billetterie et de vestiaire, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et de diffusion d'oeuvres d'art et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

Oeuvres d'art

Le coût des oeuvres d'art achetées est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les oeuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des oeuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les douze mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'oeuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

Dotations

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde du fonds de dotation, alors que les revenus de placements de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Instruments financiers

ÉVALUATION INITIALE

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transactions sont comptabilisés aux résultats.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

La trésorerie est classée dans la catégorie « Détenus à des fins de transaction » et est évalué à la juste valeur.

Les créances et intérêts courus sont classés dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus au poste « Revenus de placement ».

Les placements temporaires et à long terme sont classés dans la catégorie « Actifs disponibles à la vente ». Ces actifs sont mesurés à leur juste valeur. Les pertes ou les gains latents afférents sont exclus des résultats nets et présentés dans les soldes de fonds jusqu'à ce que ces pertes ou gains soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier ne soit plus considérée comme temporaire. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé ou subit une perte de valeur durable, la perte ou le gain cumulé aux soldes de fonds est alors reclassé aux résultats au poste « Revenus de placement ».

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus, la provision pour vacances, les intérêts courus et la dette à long terme sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles que les cours des principales bourses.

La valeur du marché des titres détenus dans les fonds communs est établie par rapport aux cours acheteur à la date du bilan. Lorsque survient une baisse de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts baisse également.

BAISSE DE VALEUR DURABLE DES ACTIFS FINANCIERS

Pour les actifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transaction et les prêts et créances, le Musée évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Advenant que ce montant soit inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée aux résultats.

DÉRIVÉS INCORPORÉS

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Le Musée a choisi le 1er avril 2003 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés.

Produits de placement

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les pertes ou les gains sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

Stocks

Les stocks sont évalués à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel le Musée a obtenu le financement ou réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

---

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit, et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtiments	40 ans
Aménagements des bâtiments	10 ans
Aménagements extérieurs	10 ans
Matériel roulant	15 ans
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique et bureautique	3 ans

Dépôts de clients et produits reportés

Les dépôts de clients et les produits reportés sont constitués de dépôts encaissés d'avance ou de montants facturés pour des services non rendus, conformément aux ententes contractuelles.

Apports reportés

Les apports reportés présentés dans le fonds des opérations sont principalement destinés à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents et sont virés aux produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reportés présentés dans le fonds des immobilisations sont relatifs aux immobilisations et à leur maintien et sont virés aux produits selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, diminuée des découverts bancaires.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Normes récentes adoptées

STOCKS

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les recommandations du nouveau chapitre 3031, « Stocks », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008, remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. La nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, le Musée a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital du Musée et la façon dont il est géré. La nouvelle norme couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

Normes comptables futures

INSTRUMENTS FINANCIERS

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié les nouveaux chapitres 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation », qui traitent de la présentation et des informations à fournir à l'égard des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouveaux chapitres remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ».

À la suite d'une décision rendue par l'ICCA de permettre aux organismes sans but lucratif de reporter l'application des chapitres 3862 et 3863, le Musée a décidé de reporter l'application de ces derniers.

Ces nouvelles normes couvrent seulement les informations à fournir et la présentation et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers du Musée.

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

En septembre 2008, l'ICCA a modifié la préface des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif et plusieurs chapitres de la série 4400 et a apporté des modifications corrélatives à d'autres chapitres du manuel. Les principaux changements apportés touchent notamment les éléments suivants :

- L'inclusion des organismes sans but lucratif dans le champ d'application des chapitres 1540, « États des flux de trésorerie » et 1751, « États financiers intermédiaires »;
- L'élimination de l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets;
- Des modifications afin de préciser que les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans les opérations en cause;
- L'ajout de directives supplémentaires concernant l'utilisation appropriée de l'exclusion du champ d'application du chapitre 4430, « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », pour les petites entités.

De plus, l'ICCA a publié le nouveau chapitre 4470, « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – Informations à fournir », qui établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers en regard de l'application de ces nouvelles normes.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009			2008
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement	11 526 392 $		11 526 392 $	11 484 400 $
Projets spécifiques *	210 218		210 218	219 000
Intérêts sur la dette à long terme et autres intérêts	2 910	1 178 019 $	1 180 929	1 316 666
Amortissement des apports reportés – long terme		1 777 273	1 777 273	1 919 455
	11 739 520 $	2 955 292 $	14 694 812 $	14 939 521 $

* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

6. FONDS DES OPÉRATIONS – SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2009	2008
Affaires étrangères et Commerce international Canada	30 350 $	$
Patrimoine canadien	48 329	10 930
Conseil des Arts du Canada	510 354	347 646
	589 033 $	358 576 $

7. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le Musée effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur de ces biens et services échangés et sont inclus aux postes suivants de l'état des résultats :

	2009	2008
Produits		
Billetterie et vestiaire	39 055 $	12 441 $
Location d'espaces et services connexes	4 600	4 570
Activités éducatives et culturelles	180	22 771
Commandites et publicité	422 489	211 527
	466 324 $	251 309 $
Charges		
Services professionnels, administratifs et autres	5 604 $	987 $
Transport et communications	460 609	250 077
Fournitures et approvisionnement	111	245
	466 324 $	251 309 $

8. FONDS DES OPÉRATIONS – CONTRIBUTION DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour principal objet de promouvoir et soutenir l'œuvre du Musée national des beaux-arts du Québec notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisent 545 921 $ au 31 mars 2009 (618 275 $ en 2008). Au cours de l'exercice, la Fondation a contribué pour 8 079 $ (9 347 $ en 2008).

9. FONDS DES OPÉRATIONS – OEUVRES D'ART

Les oeuvres d'art que possède le Musée se répartissent entre les collections permanente et d'étude et la collection Prêt d'oeuvres d'art.

Les collections permanente et d'étude du Musée sont constituées de 32 559 oeuvres d'art réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel.

La collection Prêt d'oeuvres d'art a été créée en 1982 par le ministère des Affaires culturelles dans le cadre d'une série de mesures visant à stimuler la vie artistique au Québec par l'acquisition d'oeuvres de nouveaux artistes. Cette collection, constituée de 1 717 oeuvres de même nature que celles de la collection permanente, est destinée à être exposée particulièrement dans les édifices publics du gouvernement et dans les délégations du Québec à l'étranger.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 390 oeuvres (516 en 2008) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 1 850 998 $ (4 292 436 $ en 2008), soit 669 371 $ par achat (374 013 $ en 2008) et 1 181 627 $ par don (3 918 423 $ en 2008).

10. REVENUS DE PLACEMENT

	2009	2008
Revenus tirés de ressources disponibles à la vente – détenues à titre de dotation		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(1 602) $	(5 044) $
Gains matérialisés sur cession de placements	3 761	14 840
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	56 579	70 384
	58 738	80 180
Revenus tirés de ressources disponibles à la vente – autres		
Pertes matérialisées sur cession de placements	(2 732)	(6 828)
Gains matérialisés sur cession de placements	6 447	22 894
Revenus distribués sur titres de fonds communs de placement	101 201	123 844
	104 916	139 910
Revenus d'intérêts tirés de ressources détenues à des fins de transactions – détenues à titre de dotation	34	60
Revenus d'intérêts tirés de ressources détenues à des fins de transactions – autres	93 791	134 479
Total des revenus de placements gagnés au cours de l'exercice	257 479	354 629
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations et d'acquisitions d'œuvres d'art pour la collection du Musée	(58 772)	(80 240)
Total des revenus de placement constatés à titre de produits	198 707 $	274 389 $

11. VIREMENTS INTERFONDS

Un montant de 1 040 872 $ (657 749 $ en 2008), représentant la partie du solde du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 $, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée (note 2).

Aucun montant n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions (200 000 $ en 2008).

12. PLACEMENTS

Les placements sont composés uniquement de titres de fonds communs de placement. Ces derniers sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placements en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment la répartition d'actifs à respecter. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

Fonds des opérations	2009		2008	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire, taux effectif de 1,2 %	259 650 $	260 683 $	272 079 $	273 104 $
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations, taux effectif de 3,94 %	1 327 959 $	1 293 071 $	1 517 055 $	1 486 527 $
Fonds d'actions	651 492	844 146	538 939	533 354
	1 979 451 $	2 137 217 $	2 055 994 $	2 019 881 $

Fonds de dotation	2009		2008	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
PLACEMENTS TEMPORAIRES				
Fonds de marché monétaire, taux effectif de 1,2 %	169 769 $	170 463 $	173 385 $	174 050 $
PLACEMENTS À LONG TERME				
Fonds d'obligations, taux effectif de 3,94 %	835 419 $	813 095 $	954 354 $	934 555 $
Fonds d'actions	402 564	522 607	335 629	331 681
	1 237 983 $	1 335 702 $	1 289 983 $	1 266 236 $

Les pertes et les gains latents résultant de la réévaluation à la juste valeur des placements et cumulés au solde du fonds se détaillent comme suit :

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

12. PLACEMENTS (suite)

Fonds des opérations	2009	2008
Pertes latentes *	(193 687) $	(8 853) $
Gains latents	34 888	43 941
	(158 799) $	35 088 $

Fonds de dotation	2009	2008
Pertes latentes *	(120 737) $	(6 292) $
Gains latents	22 324	29 374
	(98 413) $	23 082 $

* La valeur comptable des placements n'a pas été réduite d'une moins-value durable, compte tenu que la baisse de valeur est due à un événement conjoncturel. En conséquence, aucune moins-value n'a été comptabilisée aux résultats.

13. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2009	2008
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt	29 261 $	10 064 $
Intérêts courus	2 001	10 813
Taxes à recevoir	105 074	151 662
Contribution à recevoir et autres créances	318 878	2 363 186
	455 214 $	2 535 725 $

14. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonds des opérations

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2009	2008
Intérêts à recevoir	1 082 $	1 611 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	35 459	35 460
Autres subventions à recevoir		23 500
	36 541 $	60 571 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2009	2008
Subventions à recevoir relatives à la réalisation d'expositions	70 918 $	106 378 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(35 459)	(35 460)
	35 459 $	70 918 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

14. SUBVENTIONS À RECEVOIR – GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Fonds des immobilisations

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent comme suit :

	2009	2008
Intérêts à recevoir	503 848 $	564 962 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	2 264 281	2 098 753
	2 768 129 $	2 663 715 $

Quant à celles présentées à long terme, elles se détaillent comme suit :

	2009	2008
Subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien	20 454 526 $	22 108 333 $
Remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice	(2 264 281)	(2 098 753)
	18 190 245 $	20 009 580 $

15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains *	5 110 250 $		5 110 250 $	5 110 250 $
Bâtiments *	44 274 059	24 989 858 $	19 284 201	20 251 501
Aménagements des bâtiments	3 733 558	2 428 959	1 304 599	1 486 650
Aménagements extérieurs	412 990	172 091	240 899	140 347
Matériel roulant	170 609	56 464	114 145	125 068
Équipement spécialisé	1 718 046	960 925	757 121	848 305
Mobilier et équipement de bureau	221 109	171 909	49 200	39 657
Équipement informatique et bureautique	518 759	384 888	133 871	74 908
Construction en cours	336 143		336 143	173 193
	56 495 523 $	29 165 094 $	27 330 429 $	28 249 879 $

* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 $ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 $ pour les terrains et 6 358 900 $ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

16. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret le Musée à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Musée pour un montant maximum de 1 500 000 $. Au 31 mars 2009, le Musée n'avait pas contracté cet emprunt.

16. EMPRUNTS BANCAIRES (suite)

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien :

	2009	2008
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 829 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2009.	800 266 $	613 000 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 814 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2009.	179 000	
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 821 600 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2008.		673 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 825 400 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant au 31 août 2008.		743 000
	979 266 $	2 029 000 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme, s'élève à 3 351 584 $ (3 323 708 $ en 2008). Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 0,95 % au 31 mars 2009 (5,25 % au 31 mars 2008).

17. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux à payer	922 690 $	402 428 $
Autres charges à payer	1 004 758	1 548 845
	1 927 448 $	1 951 273 $

18. APPORTS REPORTÉS

Fonds des opérations	2009	2008
Solde au début	803 152 $	255 450 $
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(803 152)	(224 057)
Montant reçu pour les exercices subséquents	385 909	771 759
Solde à la fin	385 909 $	803 152 $
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	313 409 $	
Gouvernement du Canada		146 354 $
Autres apports reportés	72 500	656 798
	385 909 $	803 152 $

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

18. APPORTS REPORTÉS (suite)

Fonds des immobilisations	2009	2008
Solde au début	22 868 228 $	24 293 234 $
Impact de la passation en charges des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme (note 4)		(150 785)
Subventions du gouvernement du Québec	603 502	645 234
Amortissement des apports reportés	(1 777 273)	(1 919 455)
Solde à la fin	21 694 457 $	22 868 228 $

19. DETTE À LONG TERME

Fonds des opérations	2009	2008
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 3,882 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 35 460 $, échéant en mai 2010 *	70 918 $	106 378 $
Effet à payer, 5 %, remboursable par versements annuels en capital de 500 000 $, échéant en avril 2009	500 000	1 000 000
	570 918	1 106 378
Versements échéant en deçà d'un an	(535 459)	(535 460)
	35 459 $	570 918 $

* Les versements en capital sur cet emprunt sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	535 459 $
2011	35 459 $

19. DETTE À LONG TERME (suite)

Fonds des immobilisations	2009	2008
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,261 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 $, échéant en avril 2017. *	12 875 262 $	14 305 847 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 5,825 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 164 416 $, échéant en décembre 2010. *	493 243	657 658
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,652 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 176 913 $, échéant en octobre 2014. *	1 061 478	1 238 391
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,911 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 $, échéant en juillet 2020. *	2 943 952	3 189 281
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,692 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 $, échéant en mars 2016. *	570 574	652 085
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,164 %, garanti par le gouvernement du Québec, remboursable par versements annuels en capital de 165 528 $, échéant en octobre 2013. *	1 489 749	
Effet à payer remboursé au cours de l'exercice		1 500 000
	19 434 258	21 543 262
Versements échéant en deçà d'un an	(2 264 281)	(3 598 753)
	17 169 977 $	17 944 509 $

* Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement, et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	2 264 281 $
2011	2 428 696 $
2012	2 099 865 $
2013	2 099 865 $
2014	2 761 976 $

20. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Le capital du Musée est constitué des soldes de fonds et des apports reportés.

Le Musée gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs et passifs afin de s'assurer qu'il exécute de manière efficace les fonctions spécifiées dans sa loi constitutive tout en se conformant aux exigences des apporteurs.

Le Musée a atteint l'équilibre budgétaire et respecté les conditions auxquelles sont assujettis les apports reçus.

21. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie se détaille comme suit :

	2009	2008
Encaisse	2 759 881 $	2 999 397 $
Découvert bancaire	(2 676)	
	2 757 205 $	2 999 397 $

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, d'investissement et de financement se détaillent comme suit :

	2009	2008
Gains (pertes) nets latents survenus sur les placements	(315 382) $	58 170 $
Acquisitions d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds	(97 557) $	(39 947) $

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 248 027 $ (1 450 789 $ en 2008).

22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le taux de cotisation du Musée pour le RREGOP est demeuré stable à 8,19 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE à 10,54 % et celui du RRF à 7,25 %.

Les cotisations du Musée imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 357 453 $ (302 521 $ en 2008) pour le fonds des opérations et à 18 086 $ (10 512 $ en 2008) pour le fonds des activités commerciales. Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provisions pour vacances et congés de maladie

	2009		2008	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	675 708 $	746 069 $	664 210 $	846 976 $
Charge de l'exercice	598 673	370 236	544 058	149 081
Prestations versées au cours de l'exercice	(647 477)	(188 747)	(532 560)	(249 988)
Solde à la fin	626 904 $	927 558 $	675 708 $	746 069 $

23. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	2,5 % à 3,25 %
Taux d'actualisation	3,5 % à 4,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	5 à 23 ans

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation compte tenu que le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

24. INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs et passifs financiers

ACTIFS ET PASSIFS À COURT TERME

La juste valeur des instruments financiers à court terme, à l'exception des placements temporaires dont la juste valeur est décrite à la note 12, équivaut à leur valeur comptable étant donné leur échéance rapprochée.

PLACEMENTS À LONG TERME

La juste valeur des placements est décrite à la note 12.

DETTE À LONG TERME

Au 31 mars 2009, la juste valeur des emprunts sur billet du Fonds de financement et de l'effet à payer du fonds des opérations totalisant 20 005 176 $ (21 149 640 $ en 2008) s'établissait à 22 490 899 $ (23 346 117 $ en 2008), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des ententes de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt.

Risques liés aux taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs (risque de marché lié aux taux d'intérêt fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du Musée (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt variables).

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Le risque auquel est exposé le Musée est minime, compte tenu que le Musée prévoit le remboursement à l'échéance.

25. ENGAGEMENTS

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces de la Réserve muséale de la Capitale nationale.

25. ENGAGEMENTS (suite)

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 174 518 $ (167 003 $ en 2008). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	180 904 $
2011	180 904 $
2012	180 904 $
2013	180 904 $
2014	180 904 $
2015 et suivantes	1 673 362 $

Le Musée est également engagé par divers contrats échéant jusqu'en octobre 2011 à verser une somme de 1 936 035 $ qui se répartit principalement entre des services d'architecture et de génie liés à un éventuel projet d'agrandissement (76 117 $), des services de sécurité et d'entretien des bâtiments et des équipements (1 507 480 $) et des locations d'expositions (352 438 $).

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'élèvent à 1 182 324 $ en 2010, à 735 896 $ en 2011 et à 17 815 $ en 2012.

26. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Musée détient un terrain et des bâtiments qui ont été acquis en vue d'un projet d'agrandissement. Si ce projet se réalise, le Musée devra assumer certains coûts de décontamination. Ces coûts, dont la juste valeur de l'obligation ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, compte tenu du niveau d'incertitude entourant la réalisation du projet, seront capitalisés au coût de cet agrandissement jusqu'à concurrence des avantages futurs, lorsque les travaux à effectuer seront connus et leur juste valeur estimable.

27. ÉVENTUALITÉS

À la suite de l'adoption de la Loi sur l'équité salariale le 21 novembre 1996, le Musée doit effectuer une démarche d'évaluation de différents corps d'emploi. À la date de préparation des états financiers, le Musée n'est pas en mesure d'évaluer le montant qu'il pourrait devoir débourser pour les employés non syndiqués, le cas échéant, étant donné que les travaux relatifs à cette démarche ne sont pas encore complétés. En conséquence, aucun montant n'a été constaté aux états financiers pour les employés non syndiqués.

28. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Musée, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Esther Trépanier
Directrice générale

Jean-François Fusey, CA
Directeur de l'administration et des communications

Québec, le 22 mai 2009

MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des changements apportés aux conventions comptables relatives aux stocks tels qu'expliqués à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 22 mai 2009

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS
(L.R.Q., c. O-2.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 30 juin 2008

	2008	2007
PRODUITS		
Contributions du gouvernement du Québec	20 964 393 $	20 775 788 $
Intérêts	35 582	26 951
	20 999 975	20 802 739
CHARGES		
Prestations de sécurité du revenu	18 873 893	18 744 588
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	1 077 769	1 041 134
Déplacements	150 400	191 924
Loyers	97 395	96 315
Honoraires professionnels	43 909	22 441
Entretien et traitements informatiques	154 024	149 742
Fournitures	73 000	68 277
Téléphone et communications	23 690	20 348
Frais de banque et d'intérêts	13 983	24 571
Amortissement des immobilisations corporelles	8 683	6 267
Amortissement des actifs incorporels	180 930	180 930
	1 823 783	1 801 949
	20 697 676	20 546 537
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	302 299	256 202
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	437 398	181 196
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	739 697 $	437 398 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

BILAN
au 30 juin 2008

	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse (note 3)	176 771 $	187 716 $
Dépôts à terme (note 4)	600 000	850 000
Créances (note 5)	3 112 298	3 079 770
Frais payés d'avance	13 972	10 348
	3 903 041	4 127 834
Immobilisations (note 6)	139 396	323 373
	4 042 437 $	4 451 207 $
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt (note 7)	96 639 $	334 327 $
Charges à payer et frais courus (note 8)	3 203 591	3 130 455
Dû au Fonds d'assurance (note 14)	2 510	24 027
Produits reportés (note 9)		525 000
	3 302 740	4 013 809
EXCÉDENT CUMULÉ	739 697	437 398
	4 042 437 $	4 451 207 $

ENGAGEMENTS (note 10)
FONDS D'ASSURANCE (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,
Willie Iserhoff
Gérald Lemoyne

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2008

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

L'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, constitué en vertu de la Loi sur l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (L.R.Q., chapitre O-2.1), a pour fonction d'administrer le programme de sécurité du revenu établi par cette loi aux fins de fournir aux piégeurs et chasseurs cris une garantie de revenu; ce programme comprend également d'autres mesures d'incitation à se consacrer aux activités d'exploitation de la faune comme mode de vie.

Des montants sont versés à des unités de prestataires qui y sont admissibles sujet, entre autres conditions, au temps passé à chasser, pêcher et piéger et à exercer des activités accessoires.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, l'Office n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de l'Office par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

Les contributions du gouvernement du Québec non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont effectuées.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Prestations

Les prestations sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est. Les montants relatifs à la récupération des trop-payés sont comptabilisés au moment où ils sont récupérés étant donné l'incertitude concernant la recouvrabilité de ces derniers.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette).

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit :

	Durée
Améliorations locatives	7 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations (suite)

L'Office examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque les changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Modification future de convention comptable

L'ICCA a publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur les états financiers au regard de l'application de cette norme.

3. ENCAISSE

L'encaisse comprend un montant de 30 000 $, détenu dans un compte en fiducie et affecté par résolution des membres de l'Office aux versements de prestations. Ce montant sert à pourvoir, entre autres, aux versements d'avances et aux paiements d'urgence lorsque le processus normal d'émission de chèques entraîne des délais excessifs pour le prestataire.

4. DÉPÔTS À TERME

L'Office possède un dépôt à terme portant intérêts à un taux de 2,75 % (2007 : 3,65 % à 3,9 %), échéant le 7 juillet 2008.

5. CRÉANCES

	2008	2007
Subvention à recevoir du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	3 068 582 $	3 017 459 $
Autres	43 716	62 311
	3 112 298 $	3 079 770 $

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

6. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Améliorations locatives	18 416 $	13 812 %	4 604 $	7 235 $
Mobilier et équipement	2 596	863	1 733	2 253
Équipement informatique	19 523	9 276	10 247	10 143
	40 535	23 951	16 584	19 631
Actifs incorporels				
Logiciel informatique	904 650	781 838	122 812	303 742
	945 185 $	805 789 $	139 396 $	323 373 $

Les acquisitions de l'exercice totalisent un montant de 5 636 $.

7. FACILITÉS DE CRÉDIT

Au 30 juin 2008, l'Office dispose d'une marge de crédit de 2 000 000 $ au Fonds de financement garantie par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale jusqu'au 31 décembre 2008. Les montants prélevés portent intérêt au taux moyen des acceptations bancaires majoré de 0,3 % lequel représente 3,46 % au 30 juin 2008 (2007 : 4,77 %).

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2008	2007
Prestations de la sécurité du revenu	3 122 448 $	3 048 358 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	1 872	1 404
Fournisseurs	19 813	26 911
Traitements et avantages sociaux	59 458	53 782
	3 203 591 $	3 130 455 $

9. PRODUITS REPORTÉS

Les revenus reportés représentent la contribution du gouvernement du Québec relative à des charges de fonctionnement, lesquelles sont affectées à l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

10. ENGAGEMENTS

L'Office est engagé par des contrats de services professionnels pour l'entretien de son système informatique jusqu'en octobre 2008 et pour d'autres services échéant entre 2008 et 2013.

L'Office est également engagé par un bail à long terme échéant en mars 2010 pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans.

Les paiements minimums futurs exigibles sur la totalité des engagements s'établissent comme suit :

2009	95 107 $
2010	39 223
2011	2 637
2012	1 680
2013	1 120
	139 767 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

11. RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE a augmenté de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 41 979 $ (2007 : 37 805 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses contributions à titre d'employeur.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Office n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est égale à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance rapprochée.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés comptabilisées à la valeur d'échange et déjà divulguées dans les états financiers, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. FONDS D'ASSURANCE

La Convention complémentaire n° 15 modifiant le chapitre 30 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois est entrée en vigueur le 1er juillet 2002. Un Fonds d'assurance administré par l'Office a été créé, pour financer les congés de maladie et ceux relatifs aux désastres. Le Fonds est financé par des contributions égales du gouvernement du Québec et des prestataires du programme. Les actifs du Fonds d'assurance ne font pas partie des actifs de l'Office, lequel a la responsabilité de rendre compte des activités du Fonds.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
30 juin 2008

14. FONDS D'ASSURANCE (suite)

Les résultats, l'excédent cumulé et la situation financière du Fonds d'assurance pour l'exercice se terminant le 30 juin 2008 sont les suivants :

Résultats et excédent cumulé	2008	2007
Produits		
Contribution du gouvernement du Québec	20 183 $	198 476 $
Contribution des prestataires	20 183	198 476
Intérêts	77 140	67 509
	117 506	464 461
Charges		
Congés de maladie et désastres	280 022	299 095
Frais de banque	90	90
	280 112	299 185
(Insuffisance) / Excédent des produits sur les charges	(162 606)	165 276
Excédent cumulé au début	581 087	415 811
Excédent cumulé à la fin	418 481 $	581 087 $

Bilan		
Actif à court terme		
Encaisse	9 098 $	85 613 $
Placements temporaires	2 036 941	1 813 044
Compte à recevoir de l'Office	2 510	24 027
Compte à recevoir du gouvernement du Québec	2 510	24 027
	2 051 059 $	1 946 711 $
Passif		
Congés de maladie à payer	1 632 578 $	1 365 624 $
Excédent cumulé	418 481	581 087
	2 051 059 $	1 946 711 $

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Les membres de l'Office surveillent la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuvent les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport présente la nature et l'étendue de cette vérification de même que son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer les membres de l'Office pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pour l'Office de la sécurité du revenu
des chasseurs et piégeurs cris,

Serge Larivière
Directeur général

Régent Brind'Amour
Directeur des services administratifs

Québec, le 22 octobre 2008

OFFICE DE LA SÉCURITÉ DU REVENU DES CHASSEURS ET PIÉGEURS CRIS

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris au 30 juin 2008 ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 30 juin 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 22 octobre 2008

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. C-26)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Contributions des membres des ordres professionnels	8 296 359 $	7 107 409 $
Intérêts	112 047	110 031
Honoraires du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	40 499	25 083
	8 448 905	7 242 523
CHARGES		
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	3 106 045	3 012 159
Services de transport et de communication	215 224	157 182
Services professionnels et administratifs	762 505	437 225
Loyers et entretien	322 565	303 977
Fournitures et matériel	74 401	66 360
Intérêts sur avances du Fonds consolidé du revenu		5 869
Amortissement des immobilisations corporelles	198 229	177 474
	4 678 969	4 160 246
Autres charges		
Frais de gestion du Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'œuvre	40 499	25 083
Honoraires et remboursements de frais (note 4)	2 224 234	2 901 873
	2 264 733	2 926 956
	6 943 702	7 087 202
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 505 203	155 321
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(1 095 537)	(1 250 858)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	409 666 $	(1 095 537) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	293 942	$	137 106	$
Créances	568 147		542 845	
Placements (note 6)	6 176 125			
Intérêts courus à recevoir	2 107			
Subvention à recevoir pour le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre (note 9)			5 000 000	
	7 040 321		5 679 951	
Immobilisations corporelles (note 5)	308 259		434 616	
	7 348 580	$	6 114 567	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	1 550 338	$	1 284 538	$
Provision pour vacances (note 7)	258 924		300 054	
Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre (note 9)	4 598 046		4 974 917	
	6 407 308		6 559 509	
Provision pour congés de maladie (note 7)	531 606		650 595	
	6 938 914		7 210 104	
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ	409 666		(1 095 537)	
	7 348 580	$	6 114 567	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour l'Office des professions du Québec,
M[e] Jean-Paul Dutrisac, Président
M. Christian Reny, Contrôleur et conseiller financier

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
Excédent des produits sur les charges	1 505 203 $	155 321 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	198 229	177 474
Variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation :		
Subvention à recevoir	5 000 000	(5 000 000)
Créances	(25 302)	(343 853)
Intérêts courus à recevoir	(2 107)	
Charges à payer et frais courus	(99 205)	5 908 293
Variation nette des provisions pour :		
Congés de maladie et vacances	(160 119)	16 276
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	6 416 699	913 511
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(83 738)	(156 305)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(83 738)	(156 305)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'avance de Fonds consolidé du revenu		(700 000)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement		(700 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE LA TRÉSORERIE	6 332 961	57 206
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	137 106	79 900
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 470 067 $	137 106 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent l'encaisse et les placements. L'usage d'un montant de 4 598 046 $ de placements est toutefois restreint au versement de subventions du Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

L'Office des professions du Québec est un organisme constitué en vertu du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26) et a pour fonction de veiller à ce que chacun des ordres professionnels assure la protection du public.

L'Office relève du ministre responsable de l'application des lois professionnelles que le gouvernement désigne. Les opérations de l'Office sont financées à même les contributions des membres des ordres professionnels. Ces contributions sont versées aux ordres professionnels qui en font la remise à l'Office. Le Code des professions prévoit dans le calcul de cette contribution une majoration ou diminution pour tenir compte des déficits ou excédents des exercices financiers antérieurs.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les provisions pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Les produits provenant des contributions des membres des ordres professionnels et des honoraires de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes, s'il y a lieu, sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord.
- Le service a été rendu.
- Le montant est déterminable.
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention des fonds au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Équipement informatique	33 1/3 %
Équipement téléphonique	20 %
Mobilier	20 %
Aménagement des locaux	20 %
Frais de développement de systèmes informatiques	20 %

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladies par les employés.

3. MODIFICATION DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, l'Office établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé de l'Office.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel sont décrites ci-dessous.

Immobilisations corporelles

Les frais de développement de systèmes informatiques sont maintenant présentés dans le poste « immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « actif incorporel ».

Dépréciation des immobilisations corporelles

La baisse de valeur des immobilisations corporelles est fondée sur leur capacité de fournir des biens ou services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux de trésorerie futurs non actualisés que procurera l'immobilisation corporelle.

4. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS

En vertu du Code des professions, l'Office a la responsabilité d'assumer les charges suivantes : les honoraires ou indemnités des présidents de conseil de discipline des ordres professionnels ainsi que les allocations de présence et le remboursement des frais raisonnables engagés par les administrateurs nommés par l'Office aux Bureaux des ordres professionnels pour représenter le public. Les honoraires ou indemnités sont fixés par le gouvernement.

La charge se détaille comme suit :

	2009	2008
Présidents de conseil de discipline des ordres professionnels	1 831 027 $	2 545 719 $
Administrateurs nommés	393 207	356 154
	2 224 234 $	2 901 873 $

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

4. HONORAIRES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS (suite)

Les honoraires et remboursements de frais ainsi que les charges à payer et frais courus incluent un montant de 811 559 $ pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 (2008 : 757 930 $) à titre de travaux réalisés par les présidents de conseils de discipline à cette date mais non encore facturés.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement informatique	182 996 $	(135 693) $	47 303 $	105 638 $
Équipement téléphonique	49 084	(31 124)	17 960	
Mobilier	160 395	(128 821)	31 574	23 795
Aménagement des locaux	153 316	(107 021)	46 295	52 006
Frais de développement de système informatique	548 238	(383 111)	165 127	253 177
	1 094 029 $	(785 770) $	308 259 $	434 616 $

Les déboursés de l'exercice relatifs aux acquisitions sont de 83 738 $ (2008 : 156 305 $).

6. PLACEMENTS

	2009	
	Coût	Juste valeur
Certificat de placement, 1 %, échéant le 9 avril 2009	1 050 000 $	1 050 633 $
Certificat de placement, 1 %, échéant le 15 avril 2009	5 126 125	5 128 232
	6 176 125 $	6 178 865 $

Les certificats de placement bancaire sont détenus pour une période de moins de 90 jours.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Tout au long de l'année, il n'y a eu aucune modification des taux de cotisation aux différents régimes de retraite. Ainsi, le taux de cotisation de l'Office au RREGOP a été de 8,19 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE de 10,54 % et celui du RRF de 7,25 %.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 168 329 $ (2008 : 139 909 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

L'Office a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Les obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 97 630 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé aux résultats de l'exercice (inclus dans le poste Traitements et avantages sociaux).

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Provision pour congés de maladie et vacances (suite)

	Maladie		Vacances	
	2009	2008	2009	2008
Solde au début	650 595 $	672 031 $	300 054 $	262 342 $
Charge de l'exercice	42 558	147 160	251 096	262 300
Prestations versées au cours de l'exercice	(161 547)	(168 596)	(292 226)	(224 588)
Solde à la fin	531 606 $	650 595 $	258 924 $	300 054 $

Description :

L'Office dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par l'Office.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en avoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'Office. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

	RREGOP	RRPE, RRAS
Taux d'indexation	3,85 %	3,85 %
Taux d'actualisation	5,10 %	3,27 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	13 ans	7 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque l'Office estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant.

8. AVANCES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

Le ministre des Finances est autorisé, à avancer à l'Office des professions du Québec, à même le Fonds consolidé du revenu, des sommes dont le capital ne pourra excéder 2 millions de dollars. Ces avances porteront intérêt au taux préférentiel et elles viendront à échéance au plus tard le 31 mars 2013. Au 31 mars 2009, aucune avance n'avait été contractée.

9. FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'OEUVRE

Le Fonds d'appui à la mobilité de la main-d'oeuvre (FAMMO), créé en vertu du décret 241-2008 du 17 mars 2008, est destiné à soutenir des projets des ordres et des organismes régissant l'accès aux métiers réglementés de la construction et hors construction, pour faciliter et accélérer la reconnaissance des compétences des personnes formées à l'extérieur du Québec et qui se portent candidates à l'exercice d'une profession ou d'un métier réglementé au Québec. L'Office gère le Fonds jusqu'en 2009-2010. Le financement initial du Fonds est assumé par le versement d'une subvention de 5 millions de dollars par le gouvernement du Québec. Les intérêts générés par le fonds sont réinvestis dans le fonds et des frais de gestion ne dépassant pas 4 % du montant initial du fonds sont payés à l'Office.

Évolution du Fonds :

	2009	2008
Montant initial du Fonds	4 974 917 $	5 000 000 $
Plus :		
Intérêts générés par le fonds	120 165	
Moins :		
Subventions versées	(456 537)	
Frais de gestion engagés par l'Office	(40 499)	(25 083)
Solde du Fonds	4 598 046 $	4 974 917 $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations avec le Fonds consolidé du revenu déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, l'Office est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office des professions du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

M[e] Jean-Paul Dutrisac
Président

M. Christian Reny
Contrôleur et conseiller financier

Québec, le 12 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office des professions du Québec au 31 mars 2009, l'état des résultats de l'excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements aux conventions comptables à la suite de l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 12 mai 2009

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE
(L.R.Q., c. O-5.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Subvention du ministère des Relations internationales	2 000 000 $	2 000 000 $
Subvention du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (« Emploi-Québec »)	325 000	323 241
Subvention du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (« MELS »)	161 204	
Subvention Secrétariat à la Jeunesse – Sensibilisation	69 713	40 361
Subvention Secrétariat à la Jeunesse – Mentorat	15 041	22 424
Intérêt sur dépôts bancaires	36 123	50 125
Autres produits	3 685	11 500
	2 610 766	2 447 651
CHARGES (note 9)		
Programmes et développement	1 461 768	1 288 344
Communications	32 022	27 836
Ressources humaines	907 469	871 009
Fonctionnement	159 720	159 905
	2 560 979	2 347 094
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	49 787	100 557
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	425 391	324 834
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	475 178 $	425 391 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	162 369	$	8 072	$
Dépôts à terme rachetables (note 11)	1 225 000		400 000	
Créances (note 4)	147 909		260 999	
	1 535 278		669 071	
Immobilisations corporelles (note 5)	23 320		39 754	
	1 558 598	$	708 825	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus (note 7)	260 520	$	253 721	$
Subvention reportée – MELS (note 8)	822 900			
Subvention reportée – Secrétariat à la jeunesse			29 713	
	1 083 420		283 434	
EXCÉDENT CUMULÉ	475 178		425 391	
	1 558 598	$	708 825	$

ENGAGEMENTS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Alfred Pilon, président-directeur général
Catherine Gosselin, présidente du conseil d'administration

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	49 787 $	100 557 $
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	20 096	21 557
	69 883	122 114
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Créances	105 090	(108 709)
Charges à payer et frais courus	6 799	52 347
Subvention reportée	801 187	21 713
	913 076	(34 649)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	982 959	87 465
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(3 662)	(8 242)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	979 297	79 223
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	408 072	328 849
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 11)	1 387 369 $	408 072 $

Élément sans incidence sur la trésorerie liée aux activités d'exploitation

	2009	2008
Subvention reportée incluse dans les créances		8 000 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJETS

L'Office, constitué en vertu de la Loi sur l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, (L.R.Q., chapitre O-5.1), a pour mission de développer les relations entre les jeunes du Québec et ceux des autres peuples des Amériques, d'accroître entre eux les échanges sur le plan individuel et collectif et de susciter le développement de réseaux de coopération.

En vertu de la Loi sur les impôts (Québec) et de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), l'Office n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'Office utilise prioritairement le Manuel de l'Institut Canadien de Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de l'Office, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal poste pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Subventions reportées

Les subventions dont les charges relatives aux projets correspondants ne sont pas engagées sont comptabilisées comme subventions reportées et transférées aux résultats durant l'exercice au cours duquel ces charges sont engagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Ameublement et équipement	20 %
Améliorations locatives	10 %
Matériel informatique	33 1/3 %

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Office de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et excédent cumulé.

Charges de programmes

Les charges de programmes sont constatées lorsqu'elles sont autorisées pour l'exercice et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Office consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que l'Office ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DES MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, l'Office établit ses états financiers selon le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé de l'Office.

4. CRÉANCES

	2009	2008
Emploi-Québec		63 241 $
Secrétariat à la jeunesse – Sensibilisation		8 000
Secrétariat à la jeunesse – Mentorat	15 041 $	22 424
Office franco-québécois pour la jeunesse (« OFQJ »)	88 433	112 530
Office Québec-Wallonie Bruxelles pour la jeunesse (« OQWBJ »)	13 646	9 913
Autres	30 789	44 891
	147 909 $	260 999 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Ameublement et équipement	78 752 $	78 752 $		351 $
Améliorations locatives	118 081	103 092	14 989 $	26 798
Matériel informatique	95 108	86 777	8 331	12 605
	291 941 $	268 621 $	23 320 $	39 754 $

6. MARGE DE CRÉDIT

L'Office dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 $ renouvelable annuellement le 30 septembre. Les montants prélevés portent intérêts au taux préférentiel majoré de 0,75 %.

Le montant autorisé est ajusté, s'il y a lieu, en fonction des subventions approuvées par le gouvernement du Québec.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs	7 754 $	13 286 $
OFQJ	7 056	41 475
Société immobilière du Québec (« SIQ »)	39 618	79 725
Traitements et avantages sociaux	206 092	119 235
	260 520 $	253 721 $

8. SUBVENTION REPORTÉE

Au cours de l'exercice, le MELS a octroyé à l'Office une subvention d'un montant de 999 296 $ afin de lui permettre d'assumer, avec la collaboration des offices jeunesses concernés, la gestion des programmes Poursuite d'études collégiales et universitaires dans les Amériques, en Asie et en Communauté française de Belgique et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. Un montant de 161 204 $ a été inscrit aux résultats de l'exercice de l'Office et un montant de 15 192 $ a été redistribué à l'OFQJ selon les zones géographiques des études effectuées. Au 31 mars 2009, un montant de 822 900 $ est inscrit à titre de subvention reportée. La répartition de ce montant entre l'Office, l'OFQJ et l'OQWBJ n'est pas connue en date des états financiers. Dans le cas où le nombre de participants aux programmes serait insuffisant, le solde restant de la subvention serait remboursé au MELS.

9. CHARGES

	2009	2008
Programmes :		
Projets réguliers	964 043 $	830 925 $
Allocations de participation – Emploi-Québec	275 071	273 241
Projets spéciaux	152 729	100 537
	1 391 843	1 204 703
Développement :		
Mission à l'étranger	21 568	23 345
Frais de déplacement au Québec	34 641	32 430
Développement au Mexique	7 814	19 081
Autres frais	5 902	8 785
	69 925	83 641
	1 461 768	1 288 344
Communications :		
Production du matériel de communication	27 715	18 170
Publicité	2 027	6 518
Abonnements et publications	2 280	3 148
	32 022	27 836
Ressources humaines :		
Traitements et avantages sociaux	907 469	871 009
Fonctionnement :		
Loyer	72 669	70 080
Télécommunications	19 673	22 761
Frais de fonctionnement	34 521	33 120
Poste et messagerie	3 775	3 691
Assurances	7 381	7 568
Frais des conseils d'administration	1 605	1 128
Amortissement des immobilisations corporelles	20 096	21 557
	159 720	159 905
	2 560 979 $	2 347 094 $

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. ENGAGEMENTS

Contributions à verser

Au 31 mars 2009, l'Office a accepté de verser des contributions de 378 675 $ (2008 : 231 700 $) pour des projets réguliers qui se réaliseront au cours de l'exercice 2010.

Contrats de location

L'Office est engagé par des baux à long terme échéant en septembre 2010 pour des locaux administratifs à Québec et en février 2019 pour des locaux administratifs à Montréal. Le loyer de Montréal est refacturé à l'OFQJ.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

	Québec	Montréal
2010	73 400 $	232 900 $
2011	36 700	232 900
2012		232 900
2013		232 900
2014		232 900
Exercices subséquents		1 336 500
	110 100 $	2 501 000 $

Contributions à recevoir

Conformément au Protocole d'entente 2007-2010 signé entre Emploi-Québec et l'Office, les contributions financières à recevoir pour les projets qui se réaliseront en 2010 sont de 325 000 $.

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Encaisse	162 369 $	8 072 $
Dépôts à terme rachetables, portant intérêts aux taux de 0,97 % et 3,08 % (4,37 % en 2008), échéant en juillet 2009 et mars 2010 (2008 : Juin 2008)	1 225 000	400 000
	1 387 369 $	408 072 $

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu d'une entente de partage avec l'OFQJ et l'OQWBJ, l'Office a refacturé les charges suivantes :

	2009			2008
	OFQJ	OQWBJ	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	132 823 $	36 329 $	169 152 $	115 831 $
Activités de développement	3 341	914	4 255	2 552
Frais de fonctionnement	10 326	2 825	13 151	2 475
	146 490 $	40 068 $	186 558 $	120 858 $

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

---

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Ces montants ont été imputés en réduction des charges correspondantes présentées à l'état des résultats. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange qui correspond à la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées. De plus au cours de l'exercice, l'Office a payé pour ces deux organismes certains frais totalisant 138 284 $ (2008 : 16 015 $). La totalité de ces frais ont fait l'objet d'une refacturation auprès des deux organismes.

Au cours de l'exercice, l'Office a encaissé une subvention de 260 000 $ provenant du ministère des Relations internationales. Cette subvention était destinée à rembourser une partie des coûts de réaménagement des locaux administratifs de l'OFQJ. De ce montant, 240 000 $ a été versé par l'Office à la SIQ, et 20 000 $ a été versé à l'OFQJ. Cette transaction n'a donc pas été comptabilisée dans les résultats de l'Office.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, l'Office est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Office n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'Office participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE-RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'Office imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 34 493 $ (2008 : 27 634 $). Les obligations de l'Office envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

L'Office rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon son règlement sur les conditions de nomination ainsi que les normes et barèmes de rémunération. La charge de l'exercice s'élève à 15 322 $ (2008 : 18 404 $).

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

OFFICE QUÉBEC-AMÉRIQUES POUR LA JEUNESSE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de l'Office ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

L'Office reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de l'Office, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Alfred Pilon
Président-directeur général

Québec, le 15 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse au 31 mars 2009 et l'état des résultats et excédent cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 mai 2009

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-5)

COÛT ET FINANCEMENT DES PROGRAMMES
exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
COÛT DES PROGRAMMES (note 3)		
Services médicaux (note 15)	4 286 051	3 810 522
Médicaments et services pharmaceutiques (notes 4 et 15)	3 002 840	2 864 694
Services hospitaliers (note 5)	178 875	167 021
Aides techniques	134 726	129 192
Services dentaires (note 15)	121 884	114 998
Services d'aide domestique	57 936	51 809
Services optométriques (note 15)	39 509	40 138
Autres (note 6)	14 603	13 041
	7 836 424	7 191 415
Recouvrement auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	9 429	7 448
	7 826 995	7 183 967
Frais d'administration (note 7)	142 942	135 063
	7 969 937	7 319 030

	2009	2008
SOURCES DE FINANCEMENT		
Fonds des services de santé	4 406 362	3 952 185
Fonds de l'assurance médicaments	3 034 944	2 895 823
Gouvernement du Québec	370 362	337 472
Commission de la santé et de la sécurité du travail	115 287	87 821
Ententes réciproques avec les autres provinces (note 5)	32 716	36 839
Autres sources	10 266	8 890
	7 969 937	7 319 030

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Contributions à recevoir		
Fonds des services de santé	174 281	86 875
Fonds de l'assurance médicaments	234 020	260 747
Frais à récupérer (note 8)	240 939	193 188
Autres créances	32 060	23 469
	681 300	564 279
Immobilisations corporelles (note 9)	121 015	98 383
	802 315	662 662
PASSIF		
À court terme		
Effets bancaires en circulation	21 459	21 750
Services à payer (note 10)	669 299	545 021
Autres charges à payer et frais courus	37 780	40 972
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec (note 11)	48 997	26 202
	777 535	633 945
Provision pour congés de maladie et vacances (note 13)	24 780	28 717
	802 315	662 662

ENGAGEMENTS (note 14)

ÉVENTUALITÉS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,

Marc Giroux, ASC
Président-directeur général

Suzanne Delisle, CA,ASC
Membre du conseil d'administration et
Présidente du comité de vérification

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION, FONCTION ET FINANCEMENT

La Régie, personne morale au sens du Code civil, constituée par la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q., chapitre R-5), a pour fonction d'administrer le régime d'assurance maladie et tout autre programme que la loi ou le gouvernement lui confie.

La Régie administre le régime général d'assurance médicaments. Elle administre aussi des parties de programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux, dont :

- la rémunération des résidents en médecine;
- le paiement des services hospitaliers rendus hors du Québec;
- l'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- la perception des sommes à recouvrer pour soins hospitaliers à l'égard des résidents des autres provinces, des tiers responsables et des ressortissants étrangers.

La Régie paie les médecins ayant rendu des services professionnels dans le cadre de lois administrées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail et se fait rembourser par cette dernière les frais ainsi occasionnés.

Le financement du régime d'assurance maladie provient du Fonds des services de santé.

Par ailleurs, le Fonds de l'assurance médicaments finance le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis :

- aux personnes de 65 ans ou plus;
- aux prestataires d'une aide financière de dernier recours;
- aux adhérents : toute personne admissible, autre que celles énumérées ci-dessus, qui n'a pas accès à un régime d'assurance collective ou d'avantages sociaux.

Enfin, le gouvernement du Québec finance les parties de programmes confiées à la Régie par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

En vertu de l'article 4 de sa loi constitutive, la Régie est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation du coût des programmes et des sources de financement au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont les services à payer, la durée de vie des immobilisations et la provision pour congés de maladie et vacances.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté puisqu'il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie de l'exercice. Par contre, les informations les plus pertinentes sont fournies dans les notes complémentaires aux états financiers.

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement, depuis le 1er avril 2008, le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Auparavant, la Régie utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Cette modification n'a pas eu d'effet sur les conventions comptables et les résultats de la Régie. La présentation des états financiers de l'exercice précédent a été modifiée pour tenir compte du changement de référentiel comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

La méthode de l'amortissement linéaire est utilisée en tenant compte de la valeur résiduelle de ces immobilisations, s'il y a lieu. Le développement de systèmes informatiques inclut le coût de la main-d'œuvre et des services professionnels ainsi que celui du matériel informatique et bureautique s'y rapportant.

Leur durée de vie utile a été établie comme suit :

Immeuble du siège social	40 ans
Améliorations locatives	5 ans
Rénovations de l'immeuble	10 ans
Ameublement, équipement de bureau	5 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans
Développements informatiques	5 ans
Développements informatiques – Dossier de santé du Québec	10 ans
Logiciels	3 ans

Régimes de retraite

La Régie ne possède pas l'information nécessaire à l'application de la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

Elle applique donc la méthode de comptabilisation des régimes à cotisation déterminée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées.

3. COÛT DES PROGRAMMES

Le coût des produits et services par programme se répartit comme suit :

	2009	2008
Régime d'assurance maladie	4 432 737	3 956 739
Régime public d'assurance médicaments (note 4)	3 000 017	2 861 981
Autres	394 241	365 247
	7 826 995	7 183 967

4. MÉDICAMENTS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES

	2009	2008
Régime public d'assurance médicaments		
Personnes de 65 ans ou plus	1 748 652	1 650 647
Prestataires d'une aide financière de dernier recours	652 128	629 485
Adhérents	599 237	581 849
	3 000 017	2 861 981
Personnes admissibles à des programmes particuliers	2 823	2 713
	3 002 840	2 864 694

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

5. SERVICES HOSPITALIERS

	2009	2008
Services rendus hors du Québec à des résidents du Québec	146 159	130 182
Services rendus au Québec à des résidents des autres provinces	32 716	36 839
	178 875	167 021

6. AUTRES

	2009	2008
Bourses de recherche	13 942	12 610
Aide aux personnes infectées par le virus de l'hépatite C	661	431
	14 603	13 041

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	85 603	86 955
Amortissement des immobilisations corporelles	15 486	14 044
Locaux, équipement et ameublement	13 130	11 756
Diffusion d'information, téléphonie et courrier	7 558	7 550
Réseau de communication interactive	3 086	3 102
Services professionnels et autres	13 567	9 557
Fournitures et approvisionnements	1 786	1 938
Intérêts et frais financiers	157	161
Moins-value sur les immobilisations corporelles	2 569	
	142 942	135 063

Du total de ces frais, un montant de 34,9 M$ (2008 : 33,8 M$) est assumé par le Fonds de l'assurance médicaments.

8. FRAIS À RÉCUPÉRER

	2009	2008
Gouvernement du Québec	150 757	139 554
Commission de la santé et de la sécurité du travail	81 418	43 562
Services hospitaliers dus par d'autres provinces	8 764	10 072
	240 939	193 188

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	1 000		1 000	1 000
Immeuble du siège social	17 537	11 038	6 499	6 799
Rénovations de l'immeuble	27 732	6 854	20 878	14 013
Améliorations locatives	426	135	291	300
Ameublement, équipement de bureau	1 945	1 410	535	713
Matériel informatique et bureautique	13 522	6 760	6 762	5 405
Développements informatiques	48 534 [1]	20 697	27 837	30 210
Développements informatiques – Dossier de santé du Québec	56 302	807	55 495	37 727
Logiciels	4 011	2 293	1 718	2 216
	171 009	49 994	121 015 [2]	98 383

Les acquisitions de l'exercice ont nécessité des déboursés de 40,7 M$ (2008 : 46,3 M$).

1 Une réduction de valeur au montant de 2,6 M$ a été constatée au cours de l'exercice 2008-2009.
2 Le total des immobilisations comprend 60,9 M$ (2008 : 45,1 M$) de biens en développement pour lesquels aucun amortissement n'a pas été pris.

10. SERVICES À PAYER

Les services à payer se composent des services médicaux et pharmaceutiques rendus par les professionnels de la santé, des montants forfaitaires attribuables à ces derniers de même que des coûts payables à diverses clientèles relativement aux programmes d'aides techniques ou domestique.

Le montant représente principalement une estimation du coût des demandes de paiement qui sont en processus de traitement au 31 mars et du coût des demandes de paiement qui seront produites après le 31 mars mais qui représentent des services reçus avant cette date.

11. EMPRUNT SUR BILLET DU FONDS DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Emprunt sur billet, d'un maximum de 131 M$, à taux fixe de 0,70 % échéant le 27 avril 2009	48 997	26 202
Flux de trésorerie		
Intérêts versés	944	335

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à leur valeur d'échange, la Régie est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés de la Régie et les professionnels de la santé rémunérés à salaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice se chiffrent à 4,3 M$ (2008 : 3,8 M$) pour ses employés et sont incluses dans les frais d'administration. Par ailleurs, les cotisations pour les professionnels de la santé rémunérés à salaire s'élèvent à 4,9 M$ (2008 : 4,3 M$) et sont incluses dans le coût des programmes aux postes « Services médicaux », « Services dentaires » et « Services optométriques ». Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations pour services courants à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

La Régie a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Les obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 3,6 M$ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

- Taux d'inflation : 2,75 %
- Progression des salaires nette d'inflation : 0.50 %
- Taux d'actualisation :
  - Taux moyen pondéré du coût d'emprunt : 5,02 %

	2009	2008
Solde au début	28 717	31 021
Diminution nette due à des arrivées et des départs d'employés	(994)	(2 295)
Dépenses	5 430	7 906
Utilisation	(8 373)	(7 915)
Solde à la fin	24 780	28 717

14. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, les engagements contractuels minimaux exigibles pour l'acquisition de biens et services relatifs à des contrats d'approvisionnement ainsi que pour la location de locaux se détaillent comme suit :

2010	41 170
2011	19 852
2012	14 407
2013	7 026
2014 et plus	9 095
	91 550

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

15. ÉVENTUALITÉS

Services médicaux, dentaires, optométriques, médicaments et services pharmaceutiques

Les ententes avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, la Fédération des médecins spécialistes du Québec et l'Association des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale du Québec prévoient une enveloppe budgétaire annuelle globale à être versée à leurs membres pour leurs services. Les ententes précisent, qu'advenant une non-atteinte de cette enveloppe budgétaire, les montants ainsi rendus disponibles sont alors affectés aux fins retenues par les parties, selon les modalités que celles-ci déterminent et, qu'advenant un dépassement, un remboursement doit être effectué au cours de la période subséquente.

Concernant les ententes avec les fédérations représentant les médecins omnipraticiens ou les médecins spécialistes, ainsi que l'association regroupant les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale, la compilation finale des coûts réels, par rapport à ceux prévus aux ententes pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009, ne pourra être terminée qu'à l'automne 2009. En conséquence, la Régie ne peut évaluer s'il y aura non-atteinte ou dépassement des enveloppes budgétaires allouées pour cette période.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction de la Régie de l'assurance maladie du Québec est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers, y compris les estimations et jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées respectant les principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que la garantie que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction maintient un système de contrôles internes et applique un programme de vérification interne. De cette façon, elle obtient une assurance raisonnable que les actifs sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'états financiers objectifs et fiables donnant une juste représentation de la situation financière et des opérations de la Régie.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers ainsi que de la surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Le conseil d'administration est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Marc Giroux, ASC

Le directeur du budget et des ressources financières,
Daniel Cloutier, CA

Québec, le 15 mai 2009

RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'assurance maladie du Québec au 31 mars 2009 et l'état du coût et du financement des programmes de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 mai 2009

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
(L.R.Q., c. R-6.01)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
REVENUS		
Redevances – rémunération et fonctionnement (note 8)	10 465 536 $	9 209 834 $
Virement de l'apport reporté – immobilisations corporelles (note 7)	189 869	153 159
Revenus d'intérêts	27 286	68 857
Droits et autres	8 709	13 513
	10 691 400	9 445 363
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	7 534 243	7 270 929
Services professionnels	456 375	202 796
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	842 329	1 273 954
Autres charges de fonctionnement	703 944	875 097
Amortissement des immobilisations corporelles	198 733	164 706
Amortissement des immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition	72 121	72 121
Remboursement de frais – audience	60 225	
	9 867 970	9 859 603
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES CHARGES	823 430	(414 240)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	297 126	711 366
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 120 556 $	297 126 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 061 449 $	1 893 915 $
Créances (note 8)	2 202 231	5 430
Frais payés d'avance	84 974	54 349
	3 348 654	1 953 694
Immobilisations corporelles (note 4)	1 031 045	975 852
	4 379 699 $	2 929 546 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 5)	1 943 589 $	1 570 558 $
Provision long terme pour congés de maladie (note 6)	317 664	290 739
Apport reporté – immobilisations corporelles (note 7)	997 890	771 123
	3 259 143	2 632 420
EXCÉDENT CUMULÉ	1 120 556	297 126
	4 379 699 $	2 929 546 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Jean-Paul Théorêt, président

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Rentrées de fonds – redevances – rémunération et fonctionnement	8 286 800	$	9 283 322	$
Rentrées de fonds – redevances – immobilisations corporelles	400 500		423 000	
Rentrées de fonds – droits et autres revenus	1 419		8 602	
Sorties de fonds – traitements et avantages sociaux	(6 955 151)		(7 540 832)	
Sorties de fonds – fonctionnement	(2 272 634)		(2 265 444)	
Intérêts reçus	32 647		71 672	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(506 419)		(19 680)	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(327 911)		(572 287)	
Disposition d'immobilisations corporelles	1 864		5 560	
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(326 047)		(566 727)	
DIMINUTION DE L'ENCAISSE	(832 466)		(586 407)	
ENCAISSE AU DÉBUT	1 893 915		2 480 322	
ENCAISSE À LA FIN	1 061 449	$	1 893 915	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie est un organisme de régulation quasi judiciaire institué par la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q., c. R-6.01) qui lui attribue des compétences décisionnelles, des fonctions de nature consultative ainsi que des pouvoirs d'inspection, de surveillance et d'enquête. Ses compétences et responsabilités couvrent, à des degrés variables, l'ensemble des marchés énergétiques du Québec, soit ceux de l'électricité, du gaz naturel, des produits pétroliers, des carburants et combustibles et de la vapeur, et impliquent les activités de fourniture, de transport, de distribution, d'emmagasinage, des activités en efficacité énergétique et nouvelles technologies ainsi que le financement du Fonds vert et de l'Agence de l'efficacité énergétique.

La Régie assure également la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La Régie utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA – secteur public aux fins de la préparation de ses états financiers par la direction. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la Régie exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et les provisions reliées aux traitements et avantages sociaux. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

▪ Systèmes et équipement informatiques	3 à 10 ans
▪ Mobilier et équipement	5 ans
▪ Améliorations locatives acquises en vertu de contrat de location-acquisition	12 à 15 ans
▪ Améliorations locatives - ajouts	5 à 10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Régie de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés ayant un droit de retour dans la fonction publique sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, compte tenu de l'hypothèse que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des apports

Les apports correspondant aux acquisitions en immobilisations budgétées sont reportés et constatés à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qu'ils financent. Les apports reportés qui correspondent à des acquisitions en immobilisations annulées sont constatés aux revenus au moment de leur annulation par la Régie.

Les apports correspondant aux dépenses de fonctionnement et de traitement budgétées, approuvées par le gouvernement, sont constatés à titre de revenus au cours de l'exercice visé par l'approbation.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, la Régie établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé de la Régie ni sur les états financiers comparatifs.

La seule convention comptable affectée par ce changement de référentiel comptable porte sur les instruments financiers et est décrite ci-après.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Révision d'estimation comptable

La Régie a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet d'augmenter la valeur de l'obligation au 31 mars 2009 de 23 442 $. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Systèmes et équipement informatiques	894 481 $	527 024 $	367 457 $	175 245 $
Mobilier et équipement	460 406	351 219	109 187	112 740
Améliorations locatives – ajouts	568 495	232 752	335 743	397 088
	1 923 382	1 110 995	812 387	685 073
Améliorations locatives acquises en vertu de contrats de location-acquisition	1 029 352	810 694	218 658	290 779
	2 952 734 $	1 921 689 $	1 031 045 $	975 852 $

5. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	206 249 $	385 385 $
Traitements et avantages sociaux	1 150 201	632 681
Provision pour vacances	587 139	552 492
	1 943 589 $	1 570 558 $

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Provision pour congés de maladie

	2009	2008
Solde au début	290 739 $	264 341 $
Charge de l'exercice	196 303	186 661
Prestations versées au cours de l'exercice	(169 378)	(160 263)
Solde à la fin	317 664 $	290 739 $

Le personnel de la Régie, ayant un droit de retour dans la fonction publique, dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés à 100 % par la Régie.

Ce programme d'accumulation des congés de maladie a permis au personnel concerné d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquels ils avaient droit alors qu'ils étaient employés du gouvernement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Le personnel concerné peut également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Actuellement, ce programme fait l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations pour ce programme d'accumulation des congés de maladie concernent des droits acquis au gouvernement et elles peuvent augmenter lors de la nomination d'un régisseur ayant conservé de tels droits. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	3,00 %
Taux d'actualisation (taux d'intérêt des obligations du Québec échéant dans 8 ans)	4,08 %
Durée résiduelle moyenne d'activité du personnel concerné	8 ans

Régimes de retraite

Les régisseurs et le personnel de la Régie participent au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Au 1er janvier 2009, le taux de la cotisation de la Régie pour le RREGOP est demeuré à 8,19 % de la masse salariale admissible et ceux du RRAS et du RRPE à 10,54 %.

Les cotisations de la Régie imputées aux charges de l'exercice, sous le poste « Traitements et avantages sociaux », s'élèvent à 400 062 $ (2008 : 349 823 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

7. APPORT REPORTÉ – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés – immobilisations corporelles représentent les apports reçus sous forme de redevances pour financer les acquisitions en immobilisations corporelles prévues dans les prévisions budgétaires approuvées par le gouvernement. Les variations survenues dans le solde de ces apports pour l'exercice sont les suivantes :

	2009	2008
Solde au début	771 123 $	502 024 $
Redevances – immobilisations corporelles	418 500	423 000
	1 189 623	925 024
Virement de l'apport reporté de l'exercice	(189 869)	(153 159)
Ajustement – disposition d'immobilisations corporelles	(1 864)	(742)
	(191 733)	(153 901)
Solde à la fin	997 890 $	771 123 $

Les immobilisations corporelles acquises en vertu des contrats de location-acquisition ne font pas partie des acquisitions en immobilisations budgétées et, à ce titre, elles ne sont pas l'objet d'apport reporté - immobilisations corporelles.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers comptabilisés à la valeur d'échange, la Régie a des revenus de redevances auprès d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution de 3 015 018 $ (2008 : 3 069 970 $) et de transport de 4 760 777 $ (2008 : 3 178 116 $) dont un montant de 1 847 504 $ est inclus dans les créances (aucune en 2008). La Régie est également apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

INFORMATION SECTORIELLE

Les revenus de la Régie pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009 sont composés principalement de redevances provenant du transporteur d'électricité, des distributeurs d'électricité dont Hydro-Québec dans ses activités de distribution, des distributeurs de gaz naturel et des distributeurs de produits pétroliers dépassant le seuil de cent millions de litres, et ce, en conformité avec le Règlement sur la redevance annuelle payable à la Régie de l'énergie (décret no 736-2004, réf. art. 112 de la loi). Tel que le prévoit ce règlement, par forme d'énergie, l'excédent (déficit) cumulé vérifié au 31 mars 2009 sera pris en considération dans le calcul du taux applicable et des montants de redevance payable par les distributeurs visés pour 2009-2010, réduisant (ou augmentant) par le fait même les redevances payables à la Régie pour ce même exercice financier.

Les prévisions budgétaires de la Régie, déposées au gouvernement le 23 janvier 2008 pour l'exercice financier 2008-2009 (31 janvier 2007 pour 2007-2008) en conformité avec l'article 106 de la loi et le décret connexe (no 832-2004), incluent des prévisions de dépenses associées à la nouvelle forme d'énergie « carburants et combustibles » visée par la loi et ont été approuvées par le décret no 945-2008 du 1er octobre 2008 (549-2007 du 27 juin 2007 pour 2007-2008).

Les charges de la Régie présentées dans l'information sectorielle sous la nouvelle forme d'énergie « carburants et combustibles » depuis 2007-2008 concernent les activités connexes de la Régie reliées aux dispositions de la Loi sur la Régie de l'énergie mentionnées aux chapitres VI.2 (Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies) et VI.3 (Financement des actions pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques) ainsi qu'au Règlement sur la quote-part annuelle payable à l'Agence de l'efficacité énergétique et au Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert. Les montants de quote-part annuelle et de redevance au Fonds vert sont payables par les distributeurs visés par la Loi.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2009					
	Électricité distri-bution	Électricité transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Carburants et combus-tibles	Total
REVENUS						
Redevances – rémunération et fonctionnement	2 925 098 $	4 625 777 $	2 585 410 $	329 251 $		10 465 536 $
Virement de l'apport reporté – immobilisations corporelles	77 526	61 011	38 077	13 255		189 869
Revenus d'intérêts	11 979	9 425	5 882			27 286
Droits et autres	6 839	915	384	571		8 709
	3 021 442	4 697 128	2 629 753	343 077		10 691 400
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	3 014 287	2 196 534	1 442 161	499 216	382 045 $	7 534 243
Services professionnels	180 597	175 735	43 227	41 149	15 667	456 375
Loyer auprès de la Société Immobilière du Québec	328 593	258 595	161 390	56 183	37 568	842 329
Autres charges de fonc-tionnement	263 371	218 105	131 934	53 856	36 678	703 944
Amortissement des immo-bilisations corporelles	77 526	61 011	38 077	13 255	8 864	198 733
Amortissement des immo-bilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition	28 134	22 141	13 818	4 810	3 218	72 121
Remboursement de frais - audience				60 225		60 225
	3 892 508	2 932 121	1 830 607	728 694	484 040	9 867 970
(Insuffisance) excédent des revenus sur les charges	(871 066)	1 765 007	799 146	(385 617)	(484 040)	823 430
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	861 402	210 223	(205 210)	120 849	(690 138)	297 126
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	(9 664) $	1 975 230 $	593 936 $	(264 768) $	(1 174 178) $	1 120 556 $

Les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

INFORMATION SECTORIELLE (suite)

	2008					
	Électricité distribution	Électricité transport	Gaz naturel	Produits pétroliers	Carburants et combustibles	Total
REVENUS						
Redevances – rémunération et fonctionnement	2 944 412 $	3 056 616 $	2 752 494 $	456 312 $		9 209 834 $
Virement de l'apport reporté – immobilisations corporelles	61 880	48 835	35 428	7 016		153 159
Revenus d'intérêts	27 818	21 958	15 927	3 154		68 857
Droits et autres	8 250	2 618	1 913	732		13 513
	3 042 360	3 130 027	2 805 762	467 214		9 445 363
CHARGES						
Traitements et avantages sociaux	2 734 871	2 146 420	1 568 179	310 340	511 119 $	7 270 929
Services professionnels	122 473	48 409	24 306	2 765	4 843	202 796
Loyer auprès de la Société immobilière du Québec	478 625	377 727	274 028	54 270	89 304	1 273 954
Autres charges de fonctionnement	334 801	239 013	191 424	41 590	68 269	875 097
Amortissement des immobilisations corporelles	61 880	48 835	35 428	7 016	11 547	164 706
Amortissement des immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition	27 096	21 384	15 513	3 072	5 056	72 121
	3 759 746	2 881 788	2 108 878	419 053	690 138	9 859 603
(Insuffisance) excédent des revenus sur les charges	(717 386)	248 239	696 884	48 161	(690 138)	(414 240)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ AU DÉBUT	1 578 788	(38 016)	(902 094)	72 688		711 366
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN	861 402 $	210 223 $	(205 210) $	120 849 $	(690 138) $	297 126 $

Les renseignements supplémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie de l'énergie ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean-Paul Théorêt
Président

Montréal, le 25 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie de l'énergie au 31 mars 2009, ainsi que l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des flux de trésorerie et les renseignements supplémentaires de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers et de ces renseignements supplémentaires incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers et ces renseignements supplémentaires en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les renseignements supplémentaires sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers et les renseignements supplémentaires. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et des renseignements supplémentaires.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 25 mai 2009

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES
(L.R.Q., c. R-7)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Subvention du gouvernement du Québec (note 7)	19 764	19 936
Virement de subventions reportées (note 7)	3 067	2 498
Installations sportives, tourisme et événements		
Droits d'entrée	4 658	4 581
Loyers	1 191	1 648
Publicité	385	432
Stationnements	2 672	2 720
Souvenirs	695	642
Redevances des concessionnaires	660	1 766
Location de locaux commerciaux et de bureaux	1 653	1 613
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 893	3 963
Travaux et services facturés à des tiers	859	2 265
Autres produits	590	305
	40 087	42 369
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux (note 8)	14 543	15 047
Entretien, sécurité et autres	6 543	5 863
Matériaux et location d'équipement	1 922	1 740
Coût des marchandises vendues	355	328
Frais d'énergie		
Fournie à des tiers	3 331	3 220
Autre	5 684	5 269
Taxes et assurances	290	1 365
Honoraires professionnels	1 975	1 884
Commissions, cachets et droits	354	364
Frais financiers		
Intérêts sur la dette à court terme	79	173
Intérêts sur la dette à long terme		54
Fournitures de bureau, impression et télécommunications	312	309
Publicité	818	818
Amortissement des immobilisations	5 384	4 692
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	800	1 600
Autres charges	389	542
	42 779	43 268
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT AUTRES ÉLÉMENTS	(2 692)	(899)
Autres éléments		
Règlement de réclamations à la suite de l'incident du 18 janvier 1999 (note 3C)		21 000
Coûts engagés relativement à l'incident du 18 janvier 1999		(423)
		20 577
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(2 692)	19 678

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

SURPLUS CUMULÉS
de l'exercice terminé le 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008		
	Vestiaires et tableau d'affichage au Centre Sportif	Développement de nouveaux projets et marchés	Étude structure du Stade et projet-nouvelle toiture
SURPLUS AU DÉBUT (1)			824
Affectation aux surplus réservés	2 925		1 275
Investis en immobilisations corporelles	(195)		
Virement aux surplus d'opérations			(1 398)
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges			
Solde disponible pour investissement	2 730		701
Surplus au début – Investis en immobilisations corporelles		76	
Virement du solde réservé	195		
Virement aux surplus d'opérations	(9)	(38)	
Solde non amorti	186	38	
SURPLUS TOTAUX À LA FIN	2 916	38	701

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2008	2007
(1) Surplus au début - Opérations		
Fonds d'exploitation	12 787	7 799
Fonds de construction*	13 000	
	25 787	7 799

* Les surplus d'opération du fonds de construction ont été virés au fonds d'exploitation à la suite de la fermeture du Fonds spécial olympique.

2008					2007
Réservés					(note 3C)
Bassin nage synchronisée	Signalisation et Mosaïculture	Total	Opérations	Total	Total
	334	1 158	25 787	26 945	7 799
	251	4 451	(4 451)		
		(195)	195		(570)
	(517)	(1 915)	1 915		
			(2 692)	(2 692)	19 678
	68	3 499	20 754	24 253	26 907
570		646		646	114
		195	(195)		570
(60)		(107)	107		
510		734	(88)	646	684
510	68	4 233	20 666	24 899	27 591

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

BILAN
au 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	25 970	19 481
Créances	1 522	1 669
Stock	1 078	1 061
Frais payés d'avance	71	263
	28 641	22 474
Papiers commerciaux adossés à des actifs (note 5)	5 608	6 408
Immobilisations (note 6)	55 925	53 489
	90 174	82 371
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	13 595	10 009
Subventions reportées (note7)	51 680	44 771
	65 275	54 780
SURPLUS CUMULÉS		
Surplus réservés	4 233	1 804
Surplus d'opérations (note 3C)	20 666	25 787
	24 899	27 591
	90 174	82 371

ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 5)
ÉVENTUALITÉS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Maya Raic, administrateur
Gaëtan Laflamme, administrateur

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(2 692)	19 678
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(22)
Amortissement des immobilisations	5 384	4 692
Amortissement de subventions reportées	(3 067)	(2 498)
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs	800	1 600
Variations d'autres éléments d'actif et de passif (note 9)	13 817	14 204
Rentrées nettes de fonds	14 242	37 654
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de papiers commerciaux adossés à des actifs		(8 008)
Acquisition d'immobilisations	(7 753)	(8 992)
Cession d'immobilisations corporelles		22
Sorties nettes de fonds	(7 753)	(16 978)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt		(5 750)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DE SES ÉQUIVALENTS	6 489	14 926
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	19 481	4 555
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	25 970	19 481

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Régie des installations olympiques est une corporation mandataire du gouvernement du Québec constituée par une loi adoptée par le gouvernement du Québec, la Loi sur la Régie des installations olympiques.

La Régie est propriétaire de certaines installations mobilières et immobilières prévues pour les Jeux de la XXI^{e} Olympiade et a été mandatée pour en parachever la construction et l'aménagement de même que pour les exploiter.

Le Parc olympique de Montréal compte parmi les plus grands complexes multifonctionnels et récréotourisiques du Canada avec le Stade olympique, la Tour de Montréal et le Centre sportif.

Les opérations de la Régie se regroupent sous trois principaux volets, soit la location d'espaces pour la tenue d'événements et la location de bureaux, les activités touristiques et les sports grand public et d'élite au Centre sportif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

La préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction de la Régie fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Régie pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. La subvention de fonctionnement est constatée à titre de produit de l'exercice pour lequel elle a été octroyée.

Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou lorsqu'elles sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

La subvention relative aux immobilisations représente la contribution du gouvernement au financement d'immobilisations amortissables, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations.

Constatation des produits

Tous les produits sont constatés lorsque la livraison a eu lieu et/ou lorsque le(les) service(s) a(ont) été rendu(s).

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Régie ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Impôts sur le revenu

Étant une corporation mandataire du gouvernement du Québec, la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Taxes

Depuis le 1er janvier 2008, la Régie n'est plus assujettie à la taxe d'eau et de services, et n'est pas assujettie à la taxe foncière imposée pas la Ville de Montréal.

Trésorerie et équivalent de trésorerie

La politique de la Régie consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de la trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de trois mois ou moins.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et subséquente, et classement

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale.

Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La régie a effectué les classements suivants pour les instruments financiers :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les papiers commerciaux adossés à des actifs sont classés dans la catégorie *« Actifs détenus à des fins de transaction »*. Ils sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats. Les produits d'intérêt sont inclus dans *« Autres produits »*.

- Les créances sont classées dans les *« Prêts et créances »*. Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Régie, cette évaluation correspond généralement au coût.

- Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés dans *« Autres passifs financiers »* Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectifs. Pour la Régie, cette évaluation correspond généralement au coût.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées en fonction des cours des principales bourses et au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation aux taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs.

Résultat étendu

La Régie n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'insuffisance des produits par rapport aux charges.

Évaluation du stock

Le stock est évalué au coût où à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Amortissement des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels et sur la période qui suivent :

Installations olympiques	Indéterminable (note 3D)
Équipement	10 %, 20 % et 33,33 %
Structure et aménagements spécifiques	5 %, 6,67 %, 10 % et 20 %
Aménagements locatifs	Durée du bail du locataire de la Régie pour les locaux
Matériel roulant	6,67 %, 15 %, 20 % et 26,67 %

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Amortissement des actifs incorporels

Les actifs incorporels composés de logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, au taux annuel de 33,3 %.

Installations olympiques

Le 4 décembre 2007, la Loi 34 a été sanctionnée. Cette loi abroge la Loi constituant un fonds spécial olympique (FSO), mettant ainsi fin au versement d'une partie de la taxe sur le tabac, en faveur du FSO. La Loi 34 modifie également la Loi sur la Régie des installations olympiques pour permettre de différer la rétrocession des installations olympiques, à la ville de Montréal, à une date ultérieure à être déterminée par le gouvernement.

À l'exclusion des terrains ou sont érigées les installations olympiques, le coût comprend les coûts de construction, d'administration et de financement et tous les frais d'émission de la dette à long terme engagés depuis le début du projet. Le coût de l'équipement et de l'outillage utilisés lors de la construction fait également partie du coût de construction des installations.

Installations utilisées par la Régie	
Parc olympique	1 205 514
Intérêts sur les emprunts à long terme capitalisés	16 160
	1 221 674
Installations cédées (a)	
Vélodrome	82 804
Biodôme	50 467
	133 271
Village olympique	122 520
	1 477 465

(a) Conformément au protocole d'entente avec la Ville de Montréal, la Régie a cédé à cette dernière, en 1994, la propriété du Biodôme.

Le Village olympique a été vendu le 14 avril 1998 à l'entreprise privée à la suite d'un appel d'offres.

Les installations cédées ont été radiées et son présentées ici à titre d'information.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

A) Adoption de nouvelles normes comptables

Les chapitres 3862 – « Instruments financiers- informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation » remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Régie est exposée et la façon dont elle gère ces risques.

Le chapitre 1535 – « Informations à fournir concernant le capital » établit les normes d'information sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

B) Modifications futures de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Régie appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 – « Stock », 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Ce chapitre est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008.

Quant au chapitre 3064, lequel remplace les chapitres 3062 – « Écart d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 – « Frais de recherche et de développement », il établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Ce chapitre est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.

La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application des nouvelles normes énoncées aux point A et B.

C) Fonds d'exploitation et fonds de construction

Le 31 octobre 2007 et avant, les états financiers de la Régie des installations olympiques présentaient distinctement le fonds d'exploitation et le fonds de construction :

- Le fonds d'exploitation servant à comptabiliser les produits et les charges d'exploitation, de même que le coût des immobilisations acquises pour le fonctionnement des installations du Parc.
- Le fonds de construction étant composé du coût de construction des installations olympiques, des contributions totales reçues du Fonds spécial olympique (FSO) et de la dette à long terme.

Le 14 novembre 2006, la dette à long terme a entièrement été remboursée. Par la suite, soit le 4 décembre 2007, il y a eu clôture du Fonds spécial olympique mettant fin au versement d'une partie de l'impôt sur le tabac en faveur de ce fonds.

Les soldes résiduels du fonds de construction ont été virés au fonds d'exploitation au cours du présent exercice. De plus, certains postes des états financiers pour l'année 2007 ont été retraités pour indiquer le total des montants présentés des différents fonds aux états financiers. Les principaux impacts aux états financiers de 2007 sont une augmentation respective de 13 millions de dollars de l'excédent des produits sur les charges et du surplus cumulé. Par ailleurs, certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

D) Installations olympiques

Plusieurs composantes des installations olympiques sont toujours utilisées actuellement et devraient avoir une valeur comptable nette positive. Cependant, étant donné l'impraticabilité pour la Régie de recenser les coûts non amortis associés aux différentes composantes utilisées, la direction estime qu'il est raisonnable d'attribuer une valeur nulle à ces coûts.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 octobre 2008, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent un montant de 24 834 M$ (16 852 M$ au 31 octobre 2007) composé de 23 334 M$ d'acceptations bancaires (16 852 M$ en 2007) et de 1,5 M$ de certificat de dépôt portant des taux d'intérêt entre 2,30 % à 3,14 % (entre 4,57 % et à 4,65 % au 31 octobre 2007) échéant à différentes dates jusqu'en novembre 2008.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

5. PAPIERS COMMERCAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS

Au 31 octobre 2008, la Régie détient 8 008 243 $ en papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) non bancaires (avant la comptabilisation de la perte de valeur). De cette somme, 3 000 000 $ ont été investis dans Whitehall Trust (série A), 2 000 000 $, dans Silverstone Trust (série A), et 3 008 243 $, dans Planet Trust (série A). .

En raison des problèmes de liquidités qui ont touché ce marché, ils n'ont pas été liquidés à l'échéance. Pour cette raison, la Régie a classé ses PCAA dans les placements à long terme après les avoir classés initialement dans la trésorerie et les équivalents.

DBRS a placé un certain nombre de PCAA « sous examen avec conséquences indéterminées » à la suite de l'annonce du 16 août 2007; selon laquelle un groupe formé de banques, de bailleurs de fonds et d'investisseurs importants avait conclu une entente de principe relativement à une proposition à long terme et à un accord provisoire concernant les PCAA (la « Proposition de Montréal »). Aux termes de cette proposition, les PCAA visés seraient convertis en obligations à taux variable (« OTV ») dont les échéances ne seraient pas antérieures à celles des actifs sous-jacents.

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien (le « Comité ») formé des principaux investisseurs qui avaient signé l'entente de la Proposition de Montréal a été créé. Le Comité a par la suite retenu les services de conseillers juridiques du cabinet Goodmans et de conseillers financiers de la firme JP Morgan Chase pour la supervision du processus de restructuration envisagé.

Les PCAA dans lesquels la Régie a investi n'ont pas fait l'objet de négociations sur un marché actif depuis la mi-août 2007.

Compte tenu de l'information rendue disponible au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2008, des changements survenus dans les conditions de marché de crédit et la revue des hypothèses utilisées compte tenue de ces nouvelles informations, la Régie a procédé à une nouvelle évaluation de la juste valeur de ses placements dans les PCAA. La Régie a constaté au cours de cet exercice une dévaluation additionnelle de ses placements de 800 000 $ (dévaluation de 1 600 000 $ pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007).

Il existe encore de grandes incertitudes quant à la juste valeur du PCAA. Il est possible que la juste valeur définitive de ces placements diffère, peut-être même considérablement de l'estimation actuelle. Selon son ampleur, cet écart pourrait alors avoir une incidence sur les résultats financiers de la Régie.

Évènement postérieur à la date du bilan

Le 20 mars 2008, le comité de restructuration pancanadien a émis un bulletin d'information donnant certains détails sur la restructuration proposée. Selon ces détails et certaines autres informations publiques, sur les 8 M$ de PCAA dans lesquels la Régie a investi, on estime que :

- 6,5 M$ sont représentés par une combinaison de titres adossés à des créances, d'instruments synthétiques et de créances tritisées traditionnelles et qu'au moment de la restructuration, la Régie recevra des billets de remplacement prioritaires de catégorie A-1 et de catégorie A-2 et subordonnées de catégorie B et de catégorie C à taux variable et à long terme, assortis d'une échéance d'environ huit ans et neuf mois. La Régie prévoit recevoir des billets de remplacement à la valeur nominale comme suit :

Catégorie A-1	2,7 $
Catégorie A-2	3,0 M$
Catégorie B	0,6 M$
Catégorie C	0,2 M$

DBRS a attribué une cote provisoire de AA aux nouveaux billets de catégorie A-1 et A-2. Il est possible que DBRS modifie la cote de crédit provisoire selon la conjoncture du marché.

Aucune cote de crédit n'est attribuée aux autres catégories de billets.

- 1,5 M$ est représenté par des titres qui sont exposés aux prêts hypothécaires à risque. À la restructuration, la Régie recevra des billets à taux variable à long terme liés à des actifs inadmissibles.

5. PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Le 12 janvier 2009, le comité pancanadien des investisseurs de PCAA a annoncé la mise en œuvre du plan de restructuration. Le comité des investisseurs a également annoncé que des paiements d'intérêts relatifs aux intérêts courus depuis août 2007 et net des coûts de restructuration, seront effectués en deux versements et en fonction des séries de PCAA. La Régie n'a comptabilisé aucun revenu d'intérêt depuis l'échéance initiale des PCAA qu'elle détient. Ces intérêts seront comptabilisés au cours de la période où ils seront déterminés.

6. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations corporelles				
Installations olympique	1 221 674	1 221 674		
Équipement	14 038	12 704	1 334	934
Structure et aménagements spécifiques	98 420	47 315	51 105	49 014
Aménagements locatifs	9 035	6 170	2 865	3 202
Matériel roulant	1 626	1 443	183	113
	1 344 793	1 289 306	55 487	53 263
Actifs incorporels				
Logiciels informatiques	728	290	438	226
	1 345 521	1 289 596	55 925	53 489

Au cours de l'exercice, la Régie a acquis des immobilisations pour un montant de 1 416 520 $ (1 349 600 $ en 2007) pour lesquelles la contrepartie est présentée dans le poste « Comptes fournisseurs et charges à payer ».

7. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2008	2007
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC		
Subvention – fonctionnement		
Solde au début	184	368
Montant reçu de l'exercice	19 580	19 752
	19 764	
Montant constaté à titre de produits	19 764	19 936
Solde à la fin		184
Subvention - plan d'immobilisations corporelles		
Solde au début	44 587	37 005
Montant reçu de l'exercice	10 160	10 080
	54 747	47 085
Virement de la subvention	(3 067)	(2 498)
Solde à la fin	51 680	44 587
	51 680	44 771

8. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

	2008	2007
Employés réguliers	9 063	9 483
Employés à l'événement	2 790	2 912
Charges sociales	1 937	1 963
Cotisations aux régimes de retraite	573	536
Coûts de cessation d'emploi	180	153
	14 543	15 047

9. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2008	2007
Créances	147	3 224
Stock	(17)	
Frais payés d'avance	192	199
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 519	885
Subventions reportées	9 976	9 896
	13 817	14 204

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur. Les créances, les comptes fournisseurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de la juste valeur, compte tenu de leur réalisation prévue à court terme.

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers (risque de marché lié aux taux d'intérêt – fixes) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Régie (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt – variables).

La Régie gère son portefeuille de placement en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 2,30 % à 4,66 % (2007 : de 4,30 % à 4,83 %). Les échéances de ces placements vont de 6 jours à 94 jours (2007 : 1 jour à 107 jours).

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Régie correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers.

La Régie procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 octobre 2008
(en milliers de dollars)

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux applicable de la Régie pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et celui de RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice terminé le 31 octobre 2008 s'élèvent à 572 801 $ (2007 : 536 070 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à des cotisations à titre d'employeur.

12. ÉVENTUALITÉS

Des poursuites et des réclamations ont été engagées par ou contre la Régie.

Au 31 octobre 2008, les poursuites et les réclamations non réglées contre la Régie totalisent environ 826 000 $ (1 350 000 $ en 2007).

Après une analyse des poursuites et des réclamations dont le dénouement est prévisible, une évaluation permet de croire que les provisions comptabilisées sont suffisantes pour l'ensemble de ces dossiers.

13. GESTION DE CAPITAL

La Régie gère son capital, lequel correspond à ses surplus cumulés, en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objectifs spécifiés dans sa loi constitutive.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés que dans le cours normal de ces activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régies des installations olympiques ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information apparaissant dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Régie des installations olympiques reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément de sa vérification.

Le président-directeur général,
M^e^ André Gourd

Le directeur exécutif, Services partagés,
Serge Roy

Montréal, le 12 décembre 2008

RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie des installations olympiques au 31 octobre 2008, et les états des résultats, des surplus cumulés ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 octobre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des modifications comptables apportées aux états financiers et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 2007, présentés pour fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur
Comptables agréés

Québec, le 12 décembre 2008

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. R-9, c. R-15.1, c. I-3)
FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Cotisations au Régime	9 950 397	9 405 377
Moins : créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues (note 6)	11 865	11 615
	9 938 532	9 393 762
(Pertes) revenus de placement – net (note 7)	(9 063 889)	373 191
Autres	2 354	2 014
	876 997	9 768 967
CHARGES		
Rentes et prestations		
Rentes de retraite	6 855 776	6 489 624
Rentes de conjoint survivant	1 528 523	1 495 629
Rentes d'invalidité	753 888	731 579
Rentes d'orphelin	15 975	16 291
Rentes d'enfant de cotisant invalide	9 925	9 863
Prestations de décès	97 286	97 424
	9 261 373	8 840 410
Remboursement de prestations d'aide sociale au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 321	2 649
	9 263 694	8 843 059
Frais d'administration (note 8)	95 179	96 752
	9 358 873	8 939 811
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(8 481 876)	829 156
ACTIF NET DU RÉGIME AU DÉBUT	34 423 892	33 594 736
ACTIF NET DU RÉGIME À LA FIN	25 942 016	34 423 892

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À recevoir d'un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	1 852	138
Sommes confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec (note 9)	25 623 458	34 110 822
Cotisations à recevoir de Revenu Québec	513 437	507 292
Débiteurs	30 777	26 055
Immobilisations (note 10)	28 738	30 547
	26 198 262	34 674 854
PASSIF		
Chèques en circulation moins l'encaisse (note 11)	56 834	56 402
Créditeurs	178 182	170 543
Dû à un autre fonds administré par la Régie des rentes du Québec	20	764
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 14)	21 210	23 253
	256 246	250 962
ACTIF NET DU RÉGIME (note 2)	25 942 016	34 423 892
	26 198 262	34 674 854

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Trudeau, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(8 481 876)	829 156
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Diminution de la juste valeur des dépôts à participation	8 549 468	1 914 926
Pertes sur disposition d'unités de dépôts à participation	87 999	
Gains sur disposition d'immobilisations	(1)	(1)
Amortissement des immobilisations	8 490	9 511
Amortissement des immobilisations attribué aux autres fonds	2 330	2 077
	166 410	2 755 669
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation	116 732	88 250
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	283 142	2 843 919
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente d'immobilisations	597	1
Acquisition d'immobilisations	(9 607)	(7 411)
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Acquisition d'unités de dépôts à participation	(2 050 000)	(1 992 000)
Produit de disposition d'unités de dépôts à participation	1 573 880	
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	(485 130)	(1 999 410)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(201 988)	844 509
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	344 015	(500 494)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	142 027	344 015

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Droits	6 699	6 688
Tutelle et liquidation	168	594
Autres	73	63
	6 940	7 345
Rendement attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec (note 5)	(2 405)	253
	4 535	7 598
CHARGES		
Frais d'administration (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	4 891	4 820
Courrier et communications	209	71
Frais de déplacement	64	63
Services professionnels et techniques	618	680
Entretien et location d'immeubles	344	327
Entretien et location informatiques	148	149
Fournitures	47	30
Autres	13	11
Créances irrécouvrables	1	2
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	303	209
Amortissement des immobilisations du fonds	102	65
Honoraires de tutelle et de liquidation de régimes	125	583
	6 865	7 010
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(2 330)	588
SOLDE DU FONDS AU DÉBUT	11 556	10 968
SOLDE DU FONDS À LA FIN	9 226	11 556

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	9 596	12 239
Débiteurs	53	17
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec	20	
Immobilisations (note 10)	366	362
	10 035	12 618
PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec		138
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 14)	809	924
	809	1 062
SOLDE DU FONDS	9 226	11 556
	10 035	12 618

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Trudeau, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS DE SURVEILLANCE DES RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(2 330)	588
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	102	65
	(2 228)	653
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation	(309)	1 599
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(2 537)	2 252
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations et aux activités d'investissement	(106)	(267)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(2 643)	1 985
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	12 239	10 254
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	9 596	12 239

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

ÉTAT DES RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	30 631	32 158
Autres revenus	5	5
	30 636	32 163
CHARGES		
Frais d'administration (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	16 226	16 845
Courrier et communications	1 840	1 780
Frais de déplacement	200	218
Services professionnels et techniques	3 943	4 077
Entretien et location d'immeubles	1 584	1 533
Entretien et location informatiques	1 459	1 161
Fournitures	193	150
Autres	53	48
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	379	153
Amortissement des immobilisations attribué par le fonds du Régime de rentes du Québec	2 027	1 868
Amortissement des immobilisations du fonds	2 396	3 850
	30 300	31 683
Frais financiers		
Intérêts sur billets à payer à long terme	336	480
	30 636	32 163
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À recevoir du gouvernement du Québec	735	
Dû par le fonds du Régime de rentes du Québec		764
Immobilisations (note 10)	9 190	10 134
	9 925	10 898
PASSIF		
Dû au fonds du Régime de rentes du Québec	1 852	
Frais courus	49	126
Dû au gouvernement du Québec		351
Provision pour congés de maladie, vacances et autres (note 14)	1 246	1 407
Billets à payer (note 12)	6 778	9 014
	9 925	10 898

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Trudeau, président-directeur général
Marcel Côté, vice-président du conseil d'administration

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

FONDS POUR L'ADMINISTRATION DU CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE POUR LE SOUTIEN AUX ENFANTS

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges		
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations du fonds	2 396	3 850
	2 396	3 850
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités d'exploitation	1 292	1 597
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	3 688	5 447
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations et aux activités d'investissement	(1 452)	(1 583)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement des billets à payer	(2 236)	(3 864)
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	(2 236)	(3 864)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT ET À LA FIN (note 15)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET MANDATS DE LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

La Régie a été créée en 1965 par le Régime de rentes du Québec (1965, chapitre 24). Elle veille à l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec (L.R.Q., chapitre R-9) et de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (L.R.Q., chapitre R-15.1). Elle verse le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants prévu par la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3).

La Régie est exempte d'impôts et de taxes en tant que mandataire de l'État.

2. DESCRIPTION DES MANDATS DE LA RÉGIE

La présente description est fournie à titre d'information. Pour des renseignements plus complets sur les programmes, il faut se référer à la loi applicable selon le cas.

a) Régime de rentes du Québec

La Loi sur le régime de rentes du Québec est entrée en vigueur le 1er janvier 1966. Le Régime de rentes du Québec est obligatoire. Il a pour objectif d'assurer aux travailleurs et aux personnes dont ils ont la charge une protection de base contre la perte de revenus résultant de la retraite, de l'invalidité ou du décès.

FINANCEMENT ET ACTIF NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Le Régime est financé par des cotisations payées à parts égales par les salariés et leurs employeurs. Les travailleurs autonomes doivent verser les deux parts.

Le Régime utilise un mode de financement dit par capitalisation partielle, c'est-à-dire que les cotisations de l'année servent à payer les prestations courantes et à constituer une réserve permettant, dans un contexte de vieillissement de la population, de stabiliser le financement du Régime et de le protéger des fluctuations économiques. L'actif net du fonds du Régime de rentes du Québec (fonds RRQ) représente une réserve de fonds accumulés pour le paiement des rentes et des prestations, le remboursement de prestations d'aide sociale et les frais d'administration du Régime. Cet actif net ne couvre pas la valeur actualisée des rentes et prestations acquises et à payer. Au 31 mars 2009, l'actif net du Régime est de 25,9 milliards de dollars (2008 : 34,4 milliards de dollars), soit 2,8 fois le montant des rentes et des prestations de l'exercice 2008-2009.

Selon la dernière analyse actuarielle au 31 décembre 2006 et compte tenu du taux de cotisation fixé à 9,9 % depuis 2003, le Régime sera, jusqu'en 2050, en mesure de verser les rentes et prestations, de payer ses frais d'administration et de rembourser au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale les prestations d'aide sociale dues. Toutefois, la réserve (l'actif net du Régime) devrait atteindre un niveau inférieur à deux fois les sorties de fonds annuelles à compter de 2040 et devenir nulle en 2051. Les analyses actuarielles statutaires étant réalisées tous les trois ans, la prochaine fera état de la situation du Régime au 31 décembre 2009 et sera complétée au cours de l'année 2010.

Pour être en mesure d'évaluer la stabilité du financement du Régime à long terme, on peut également se référer au concept de « taux de cotisation d'équilibre ». Il s'agit du taux de cotisation, applicable aux années futures, qui serait nécessaire pour maintenir constant à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles. Le taux d'équilibre est un indicateur d'une situation idéale pour le financement du Régime. Un certain écart entre le taux de cotisation légal et le taux d'équilibre peut être toléré. Cette « zone de tolérance » est estimée à 0,30 point de pourcentage par l'actuaire en chef de la Régie. De plus, étant donné que plusieurs facteurs conjoncturels peuvent faire varier le taux d'équilibre d'une analyse actuarielle à l'autre, l'actuaire en chef est d'avis qu'il faut constater un écart supérieur à la zone de tolérance lors de deux analyses actuarielles consécutives avant qu'il soit nécessaire de modifier le Régime. Si le taux d'équilibre était appliqué à partir de maintenant, la réserve croîtrait plus rapidement et générerait suffisamment de revenus de placement pour combler l'écart qui apparaît lorsque les cotisations deviennent inférieures aux sorties de fonds. La réserve croîtrait alors au même rythme que les sorties de fonds, maintenant stable à long terme le rapport entre la réserve et les sorties de fonds annuelles.

2. DESCRIPTION DES MANDATS DE LA RÉGIE (suite)

a) Régime de rentes du Québec (suite)

FINANCEMENT ET ACTIF NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC (suite)

Selon les hypothèses de l'analyse actuarielle de 2006, le taux d'équilibre du Régime est de 10,54 %, soit une différence de 0,64 point par rapport au taux de cotisation de 9,9 % fixé par la Loi. Cet écart, qui est supérieur à la zone de tolérance de 0,30 point, est constaté dans deux analyses actuarielles consécutives. En effet, selon l'analyse actuarielle au 31 décembre 2003, le taux d'équilibre était de 10,30 %.

Par ailleurs, une mise à jour au 31 décembre 2008 de l'analyse actuarielle au 31 décembre 2006 a été produite au début de 2009. Cette mise à jour permet de tenir compte des données démographiques et économiques et des résultats du Régime jusqu'au 31 décembre 2008 ainsi que des modifications qui ont été apportées au Régime par un projet de loi adopté en juin 2008. Elle tient compte notamment de l'effet sur le fonds RRQ des rendements négatifs de 2008. Selon cette mise à jour, la réserve atteint un niveau inférieur à deux fois les sorties de fonds annuelles à compter de 2024 et devient nulle en 2037. De plus, le taux d'équilibre du Régime est de 10,95 %.

Les résultats de l'analyse actuarielle au 31 décembre 2006 et de la mise à jour au 31 décembre 2008 confirment donc la nécessité d'apporter des changements au Régime afin de stabiliser son financement à long terme. Des propositions en ce sens sont présentées dans le document de consultation intitulé *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*, qui a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 juin 2008. Ces propositions seront discutées lors de la prochaine consultation publique qui portera sur la situation du Régime. En effet, au moins tous les six ans, une consultation publique doit être tenue pour examiner l'application de la Loi sur le régime de rentes du Québec et l'opportunité de modifier tant les prestations prévues que le taux de cotisation. La dernière consultation a eu lieu en 2004; la prochaine doit donc se tenir d'ici 2010.

RENTE DE RETRAITE

La rente de retraite est payable à tous les cotisants de 60 ans ou plus, sous réserve des dispositions de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant mensuel est égal à 25 % de la moyenne mensuelle des gains admissibles durant la période cotisable. Il est ajusté de 0,5 % par mois d'écart avec la date anniversaire de 65 ans, à la baisse ou à la hausse, selon que la personne demande sa rente avant ou après l'âge de 65 ans. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à compter de 65 ans est de 908,75 $ au 31 mars 2009.

RENTE DE CONJOINT SURVIVANT

La rente de conjoint survivant est attribuée dans la mesure où le cotisant décédé a cotisé au Régime pendant au moins le tiers de sa période cotisable, sous réserve d'un minimum de trois années et d'un maximum de dix années. Le montant de la rente varie principalement selon l'âge du conjoint survivant ainsi que selon les gains admissibles et les cotisations de la personne décédée. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable à un conjoint survivant est de 765,18 $ au 31 mars 2009.

RENTE D'INVALIDITÉ

La rente d'invalidité est payable à tout cotisant qui est déclaré invalide au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de la rente varie selon les gains admissibles et les cotisations de la personne invalide. Pour les nouveaux bénéficiaires, la rente mensuelle maximale payable est de 1 105,96 $ au 31 mars 2009.

RENTES D'ORPHELIN ET D'ENFANT DE COTISANT INVALIDE

Les rentes mensuelles d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide sont de 67,95 $ au 31 mars 2009. Elles sont versées pour chacun des enfants mineurs du cotisant décédé ou invalide.

2. DESCRIPTION DES MANDATS DE LA RÉGIE (suite)

a) Régime de rentes du Québec (suite)

PRESTATION DE DÉCÈS

La prestation de décès est payable en priorité à la personne qui a acquitté les frais funéraires, pourvu qu'elle en fasse la demande dans les 60 jours qui suivent le décès du cotisant. Après ce délai, elle est payable aux requérants qualifiés au sens de la Loi sur le régime de rentes du Québec. Le montant de cette prestation est fixé à 2 500 $ depuis janvier 1998 pour tous les cotisants qui satisfont aux exigences du Régime.

INDEXATION DES RENTES

Les rentes sont indexées annuellement en fonction de l'indice moyen des prix à la consommation au Canada. Le taux d'indexation au 1er janvier 2009 était de 2,5 %.

b) Régimes complémentaires de retraite

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Régie a pour mandat de s'assurer que l'administration et le fonctionnement des régimes de retraite sont conformes à cette loi. Elle a aussi pour mission de promouvoir la planification financière de la retraite, notamment en favorisant l'établissement et l'amélioration de régimes complémentaires de retraite. Le fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite (fonds RCR) est constitué à même les droits versés par les régimes complémentaires de retraite sous la surveillance de la Régie.

c) Crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants

La Régie administre le crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (CIRSE) en vertu de la Loi sur les impôts.

Une somme est versée aux personnes qui ont des enfants à charge de moins de 18 ans. Ce montant varie selon leur situation conjugale (avec ou sans conjoint), le nombre d'enfants à leur charge et qui résident avec elles, leur revenu familial de l'année précédente ainsi que le nombre d'enfants en garde partagée. Un supplément est également versé pour les enfants handicapés admissibles.

La Régie s'occupe des relations avec la clientèle du Soutien aux enfants ainsi que de la mise en paiement de cette aide financière.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers par la direction de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont certaines sommes à recevoir de Revenu Québec, la durée de vie des immobilisations, la provision pour congés de maladie, vacances et autres, ainsi que la juste valeur de certains instruments financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) Instruments financiers

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont classés sous l'une des catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Selon leur classification, ils sont subséquemment comptabilisés de la manière décrite ci-dessous. L'intention pour laquelle les instruments financiers ont été acquis et leurs caractéristiques déterminent leur classement.

Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est présentée aux résultats nets dans la période au cours de laquelle elle survient. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'encaisse, les revenus de placement à recevoir, les cotisations à recevoir ou à rembourser, les débiteurs, les avances faites par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), les dus par le fonds RRQ ou aux autres fonds, la somme due par le gouvernement du Québec, les chèques en circulation, les créditeurs et les frais courus ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui est équivalente à leur coût en raison de leur échéance rapprochée.

Les fonds confiés à la CDPQ comprennent les dépôts à participation dans un fonds particulier et les dépôts à vue dans le fonds général. Tous ces instruments sont détenus à des fins de transaction. Ils sont inscrits à la juste valeur qui est établie par la CDPQ au moyen de méthodes d'évaluation utilisées dans les marchés des capitaux telles que l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs, les cours des principales bourses ou ceux fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la CDPQ selon des méthodes d'évaluation couramment employées. La variation de la juste valeur est inscrite dans les revenus de placement.

Autres passifs financiers

Les billets à payer du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants (fonds CIRSE) sont classés en tant qu'autres passifs financiers. Ainsi, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RÉSULTAT ÉTENDU

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Régie n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu. Par conséquent, aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Celles qui concernent le développement de systèmes informatiques sont constituées des coûts capitalisés de main-d'œuvre directs, des intérêts et des autres coûts directement rattachés au développement des systèmes jusqu'à la date de mise en service.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Ameublement et équipement de bureau	5 à 7 ans
Équipement et logiciels informatiques	3 à 7 ans
Matériel roulant	3 ans
Développement de systèmes informatiques	5 à 7 ans

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Immobilisations (suite)

Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée restante du bail.

Les développements de systèmes informatiques sont de nature incorporelle et toutes les autres immobilisations sont de nature corporelle.

La Régie évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation des immobilisations. Si oui, le montant recouvrable est calculé. S'il est inférieur à la valeur comptable, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

c) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisation déterminée est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux. Ainsi, seules les cotisations payées par la Régie sont imputées aux résultats de l'exercice en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier. Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

d) Cotisations au Régime

Revenu Québec perçoit les cotisations au nom de la Régie et les lui verse régulièrement. Ces montants sont provisoires et demeurent susceptibles de vérification et de rectification. Les cotisations sont comptabilisées selon la meilleure estimation à la fin de l'exercice. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

e) Revenus de placement – net

La Régie comptabilise les intérêts gagnés et les pénalités perçues lors de la production de l'avis de cotisation par Revenu Québec. Ces montants représentent la meilleure estimation. Ils sont provisoires et demeurent susceptibles de correction. Le cas échéant, les ajustements sont inscrits dans l'exercice au cours duquel ils sont connus.

4. MODIFICATIONS AUX MÉTHODES COMPTABLES

a) Changement de méthodes comptables

Le 1er avril 2008, la Régie a adopté les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relativement aux chapitres 1530, Résultat étendu, 3251, Capitaux propres, 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3862, Instruments financiers – informations à fournir, et 3863, Instruments financiers – présentation.

Conformément à ces nouvelles normes, tous les instruments financiers ont été classés parmi les catégories suivantes : actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Comme il est stipulé dans le Manuel des normes comptables, ce changement est appliqué de manière prospective. D'autre part, l'application de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

b) Méthodes comptables à adopter

L'ICCA a publié le chapitre 3064, Écarts d'acquisition et actifs incorporels, en remplacement des chapitres 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels, et 3450, Frais de recherche et de développement. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés à l'interne. Il s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Son incidence sur les états financiers de la Régie sera négligeable.

5. PARTAGE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET ATTRIBUTION DE RENDEMENT ENTRE LES DIVERS FONDS ADMINISTRÉS PAR LA RÉGIE

Le mode de partage des frais d'administration entre les divers fonds administrés par la Régie est établi en imputant à chaque fonds les dépenses directes qui lui sont propres et en répartissant les dépenses indirectes en fonction des efforts que la Régie a réellement consacrés à chaque fonds ou selon d'autres indicateurs appropriés.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du fonds RCR sont confiés au fonds RRQ, qui s'occupe de les placer à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Sur la base d'une entente conclue entre les deux fonds, un rendement qui est calculé sur une moyenne pondérée du rendement des dépôts à participation et des dépôts à vue est attribué au fonds RCR.

6. FRAIS RELIÉS AUX ACTIVITÉS DE PERCEPTION DES COTISATIONS PAR REVENU QUÉBEC

	2009	2008
Frais d'administration	18 654	17 967
Frais inhérents aux comptes à recevoir :		
Créances irrécouvrables reliées aux cotisations non perçues	11 865	11 615
	30 519	29 582

Revenu Québec est, selon la Loi sur le régime de rentes du Québec, l'organisme chargé de percevoir les cotisations pour le Régime. Dans le cadre de ce mandat, il facture à la Régie des frais d'administration ainsi que d'autres frais, reliés aux comptes à recevoir, qu'il doit supporter. Ces frais sont déterminés en fonction des dépenses réellement engagées par Revenu Québec. En vertu d'une entente signée en 1998 avec Revenu Québec, la réévaluation de ces frais est faite périodiquement et des mécanismes d'indexation sont prévus entre deux évaluations.

L'entente de 1998 avec Revenu Québec fait l'objet d'une renégociation depuis l'an dernier. Au moment de l'achèvement des travaux pour les états financiers de l'exercice 2008-2009, la Régie a conclu une nouvelle entente de principe avec Revenu Québec. La signature de l'entente est prévue prochainement. Les montants comptabilisés cette année reflètent déjà les modalités de cette nouvelle entente.

7. (PERTES) REVENUS DE PLACEMENT – NET DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2009	2008
Revenus		
Revenus (pertes) sur dépôts à participation à la Caisse de dépôt et placement du Québec :		
Revenus courants	1 336 519	1 432 110
(Pertes) gains nets réalisés sur vente de placements	(1 797 464)	826 275
Diminution de la juste valeur	(8 549 468)	(1 914 926)
Pertes sur disposition d'unités de dépôts à participation	(87 999)	
	(9 098 412)	343 459
Intérêts sur dépôts à vue à la Caisse de dépôt et placement du Québec	9 733	10 790
	(9 088 679)	354 249
Intérêts gagnés et pénalités perçues lors de la production de l'avis de cotisation	24 263	23 037
Autres intérêts	17	27
	(9 064 399)	377 313
Charges		
Intérêts sur avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec	(220)	(2 391)
Intérêts sur rentes et prestations	(1 668)	(1 479)
Rendement attribué au fonds RCR (note 5)	2 405	(253)
Intérêts sur découverts bancaires	(12)	
Gains de change	5	1
	510	(4 122)
	(9 063 889)	373 191

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

8. FRAIS D'ADMINISTRATION DU FONDS DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	43 185	44 832
Courrier et communications	4 195	3 823
Frais de déplacement	806	746
Services professionnels et techniques	8 527	9 075
Expertises médicales externes	1 703	1 367
Entretien et location d'immeubles	3 762	3 725
Entretien et location informatiques	3 035	2 716
Fournitures	564	742
Autres	146	108
Frais pour la perception des cotisations par Revenu Québec (note 6)	18 654	17 967
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec	883	1 239
Trop-payé de rentes et prestations	946	564
Créances irrécouvrables	283	337
Amortissement des immobilisations	8 490	9 511
	95 179	96 752

9. SOMMES DU FONDS PARTICULIER DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
a) Dépôts au fonds particulier du Régime de rentes du Québec à la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	198 861	400 417
Dépôts à participation	25 368 559	33 529 906
Revenus de placement à recevoir	56 038	180 499
	25 623 458	34 110 822

Les dépôts à participation au fonds particulier du Régime de rentes du Québec à la CDPQ sont exprimés en unités. Ces unités sont remboursables sur préavis selon les modalités des règlements de la CDPQ, à la juste valeur de l'avoir net du fonds particulier à la fin de chaque mois. Au 31 mars 2009, la Régie possédait 33 270 261 unités de participation (2008 : 33 144 040).

	2009	2008
Coût d'acquisition des unités	29 110 444	28 722 323

b) PCAA de tiers et bancaire

La CDPQ a établi la juste valeur des dépôts à participation au 31 mars 2009 en considérant une moins-value sur des placements qu'elle détient dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et qui ont fait l'objet d'une restructuration.

DESCRIPTION DU PCAA

Le PCAA constitue une créance à court terme adossée à une variété d'instruments financiers. Les actifs, tels que les créances hypothécaires ou à la consommation, ou l'exposition aux risques, tels que les trocs de défaillance de crédit, sont acquis par un conduit au moyen de divers types d'opérations, y compris les achats d'actifs et de dérivés financiers. Le PCAA est généralement émis pour une durée de 30, 60 ou 90 jours, soit à escompte, soit à intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

9. SOMMES DU FONDS PARTICULIER DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

DESCRIPTION DU PCAA (suite)

Les instruments financiers servant d'actifs à un conduit émetteur de PCAA ont généralement des échéances plus longues que l'échéance du PCAA émis. Le conduit doit habituellement disposer alors de facilités de garantie de liquidités auprès d'une institution financière, dont il peut se prévaloir, à certaines conditions, advenant le cas où il n'est pas en mesure d'émettre de nouveaux titres de PCAA pour rembourser ceux qui viennent à échéance ou de répondre à des besoins de liquidités additionnels.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché sur les marchés internationaux des perturbations qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers en août 2007. Depuis cette date, la CDPQ n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détient lorsqu'ils sont venus à échéance.

EFFORTS DE RESTRUCTURATION

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008. Cette entente était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. Elle a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Dans le cadre de cette entente, les PCAA de tiers ont été restructurés et ont mené à la création de trois nouvelles fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres ». Ces PCAA ont été convertis en de nouveaux titres assortis d'échéances qui correspondent à celles des actifs sous-jacents. Les nouveaux titres portent intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein de ces véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La CDPQ détient également du PCAA émis par des fiducies parrainées par des institutions financières. En raison des mouvements des marchés, ces fiducies ont dû faire face à des appels de collatéral importants de la part des acheteurs de protection de crédit. Conséquemment, ces fiducies ont aussi été restructurées au cours de 2008.

ÉTABLISSEMENT DE LA JUSTE VALEUR

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif au 31 mars 2009 pour les titres de PCAA de tiers et bancaire dans lesquels la CDPQ détient des investissements, celle-ci a établi, conformément aux directives de l'ICCA, des justes valeurs selon une technique d'évaluation fondée sur un modèle financier dont les hypothèses et les probabilités reflètent les incertitudes relatives aux montants, au rendement et à l'échéance des flux de trésorerie, au risque de non-liquidité, à la nature et au risque de crédit des créances et des actifs financiers sous-jacents, et aux écarts de crédit reflétant les conditions du marché au 31 mars 2009. Les hypothèses, fondées sur l'information disponible au 31 mars 2009, utilisent autant que possible des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité du crédit et son prix. Elles tiennent également compte des particularités du plan et reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché.

EFFET SUR LES RÉSULTATS DU FONDS RRQ

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la quote-part des charges attribuée au fonds RRQ a été de 961,8 millions de dollars (2008 : 425 millions de dollars) pour un investissement dans les PCAA, par l'intermédiaire de la CDPQ, de 2,829 milliards de dollars (2008 : 2,789 milliards de dollars). Cette quote-part des charges est composée :

- de la quote-part des pertes non matérialisées sur ces titres, soit 917,6 millions de dollars (411 millions de dollars en 2008);
- de la quote-part des pertes matérialisées de 44,2 millions de dollars (14 millions de dollars en 2008).

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la quote-part des revenus attribuée au fonds RRQ pour les intérêts reçus de tiers sur les PCAA a été de 96,8 millions de dollars (2008 : aucune).

9. SOMMES DU FONDS PARTICULIER DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC CONFIÉES À LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (suite)

b) PCAA de tiers et bancaire (suite)

EFFET SUR LES RÉSULTATS DU FONDS RRQ (suite)

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée par la CDPQ au 31 mars 2009 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive ou de la juste valeur future. Bien que la direction de la CDPQ juge que sa technique d'évaluation est appropriée dans les circonstances, elle mentionne à ses états financiers vérifiés que des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés, et du risque de crédit des actifs sous-jacents, et à la valeur des différents engagements et garanties, pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices. En conséquence, la résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces investissements au cours des périodes ultérieures diffère considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction de la CDPQ.

La révision de la moins-value comptabilisée par la CDPQ aurait alors un effet sur la juste valeur des dépôts à participation détenus par le fonds RRQ.

En plus des sommes investies dans le PCAA, la CDPQ est sujette à des éventualités découlant des garanties qu'elle a émises dans le cadre de la restructuration du PCAA de tiers et bancaire. La quote-part de ces garanties attribuée au fonds RRQ s'élève à 1,493 milliard de dollars (1,139 milliard de dollars en 2008).

Ainsi, la quote-part de la perte non matérialisée sur le PCAA attribuée au fonds RRQ inclut 139 millions de dollars relatifs aux garanties associées au PCAA (84,6 millions de dollars en 2008).

10. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Fonds RRQ				
Ameublement et équipement de bureau	5 692	5 128	564	655
Équipement et logiciels informatiques	32 666	27 126	5 540	6 374
Matériel roulant	61	61		
Améliorations locatives	5 052	3 671	1 381	1 433
Développement de systèmes informatiques	105 507	84 254	21 253	22 085
	148 978	120 240	28 738	30 547
Fonds RCR				
Développement de systèmes informatiques	2 255	1 889	366	362
Fonds CIRSE				
Développement de systèmes informatiques	40 165	30 975	9 190	10 134

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS (suite)

Les acquisitions de l'exercice sont :

	Acquisitions totales
Fonds RRQ	9 607
Fonds RCR	106
Fonds CIRSE	1 452

Des immobilisations complètement amorties ont été disposées au cours de l'exercice dans le fonds RRQ. Le produit de disposition a été de 1 036 $. De plus, des immobilisations ont été disposées à la valeur nette comptable pour une contrepartie équivalente de 596 000 $.

11. AVANCES ET EMPRUNTS BANCAIRES

Avances de la Caisse de dépôt et placement du Québec

Les avances de la CDPQ ne comportent pas de garantie et sont limitées à 650 millions de dollars. Elles portent intérêt au taux du dépôt à vue établi quotidiennement majoré de 0,05 %. L'entente vient à échéance le 5 janvier 2011.

Autres emprunts bancaires

Au 31 mars 2009, la Régie disposait d'une marge de crédit bancaire sans garantie de 50 millions de dollars renouvelable le 1er octobre 2009. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel.

12. BILLETS À PAYER

	2009	2008
Fonds CIRSE		
Portion de l'emprunt à long terme échéant à court terme	1 629	2 242
Portion de l'emprunt à long terme échéant à long terme	5 149	6 772
	6 778	9 014

L'emprunt à long terme est constitué des quatre billets suivants du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Le coût de chaque emprunt inclut les frais de gestion facturés lors de son émission.

	2009	2008
L'emprunt nº 1 sur billet, qui portait intérêt au taux de 4,03 %, a été complètement remboursé le 1er juin 2008.		579
L'emprunt nº 2 sur billet porte intérêt au taux de 4,24 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2009.	144	382
L'emprunt nº 3 sur billet porte intérêt au taux de 4,31 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2011.	844	1 147
L'emprunt nº 4 sur billet porte intérêt au taux de 4,34 % après les frais d'émission et de gestion jusqu'au 10 octobre 2013.	5 790	6 906
	6 778	9 014

Les remboursements de capital prévus au cours des cinq prochains exercices pour les emprunts à long terme s'établissent comme suit :

2010	1 628 960 $
2011	1 548 568 $
2012	1 469 690 $
2013	1 325 487 $
2014	805 232 $

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Évaluation des divers risques

RISQUE DE MARCHÉ ET DE CONCENTRATION

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut subir la Régie en raison des fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers. Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont effectués dans le même secteur ou auprès de la même entité.

Le principal risque à ces égards concerne la fluctuation des fonds qui sont confiés en totalité à la CDPQ. Pour gérer ces risques, la Régie dispose d'une politique de placement qui vise à optimiser les rendements du fonds particulier du Régime de rentes du Québec tout en assurant un niveau de risque qui soit acceptable pour la Régie.

Le risque de marché de la CDPQ est mesuré au moyen de la méthode dite de la valeur à risque (VaR), qui repose sur une évaluation statistique de la volatilité de la valeur marchande de chacune des positions et de leurs corrélations. La VaR est une technique statistique qui sert à évaluer la pire perte prévue au cours d'une période selon un niveau de confiance déterminé. La CDPQ utilise un niveau de confiance de 84 % dans son calcul. La CDPQ évalue la VaR pour chaque instrument contenu dans l'ensemble des portefeuilles spécialisés et agrège l'information pour le portefeuille global.

La CDPQ utilise la méthode de la simulation historique pour estimer la VaR. Un horizon de 800 jours d'observation des facteurs de risque, tels que la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix des actifs financiers, est utilisé pour estimer la volatilité des rendements et la corrélation entre le rendement des actifs. La méthode de simulation historique se fonde principalement sur l'hypothèse que l'avenir sera semblable au passé. Cette méthode nécessite que les séries de données historiques de l'ensemble des facteurs de risque nécessaires à l'estimation du rendement des instruments soient disponibles. En l'absence de ces données historiques, des méthodes de substitution sont utilisées.

Deux types de risques sont calculés, soit les risques absolu et actif. Le risque absolu, ou la VaR absolue, du portefeuille de référence de la CDPQ (portefeuille visé par les déposants globalement) est la résultante du risque (la volatilité) des indices de référence des catégories d'actifs qui composent ce portefeuille. Par exemple, si les déposants choisissaient globalement d'augmenter la proportion des actions dans leur portefeuille de référence respectif, ce risque s'en trouverait automatiquement accru étant donné la plus grande volatilité de cette catégorie d'actifs. Le rendement absolu attendu s'en trouverait aussi augmenté. Le risque absolu du portefeuille global (composé des investissements réels) correspond au risque (la volatilité) des positions qui composent le portefeuille global de la CDPQ. Le risque absolu du portefeuille global et celui du portefeuille de référence se calculent selon la même méthode, mais couvrent différents portefeuilles, soit le portefeuille global réellement investi par la CDPQ et le portefeuille de référence visé par les déposants.

Le risque actif, ou la VaR de la gestion active, représente la possibilité que la CDPQ dégage un rendement différent de celui de son portefeuille de référence en gérant son portefeuille global de façon active. Plus le risque actif est élevé, plus le rendement absolu attendu du portefeuille global se démarquera du rendement du portefeuille de référence.

Le risque absolu du portefeuille de référence de la CDPQ, le risque absolu du portefeuille global et le risque actif sont mesurés régulièrement.

Au 31 mars 2009, le risque absolu et le risque actif du fonds particulier du Régime à la CDPQ sont respectivement de 1 467 et de 412 points centésimaux.

RISQUE DE CRÉDIT

La Régie estime être exposée à un risque de crédit limité à l'égard de ses clients. Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les créances proviennent d'un grand nombre de clients, d'une part, et que, d'autre part, la majeure partie de la valeur de ces créances est à recevoir d'organismes publics et parapublics.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Évaluation des divers risques (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

La Régie procède à l'évaluation de ses créances et ajuste le niveau de la provision pour créances irrécouvrables selon l'analyse de chaque client en fonction de son dossier et selon des tendances historiques observées pour des cas similaires.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Régie est exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de ses marges de crédit dont le taux d'intérêt est variable.

En ce qui concerne les billets à payer, ce risque est négligeable étant donné que la Régie ne peut pas les rembourser par anticipation, ni en renégocier les taux avant leur échéance.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité représente l'éventualité de ne pas pouvoir respecter en permanence ses engagements liés à ses passifs financiers.

La Régie effectue annuellement une analyse des besoins de liquidités prévus pour les cinq prochaines années. Cette analyse comporte des prévisions pour la première année qui sont ventilées mois par mois, et celles des quatre années suivantes sont ventilées annuellement. À chaque début d'exercice, la Régie effectue à l'avance une planification quotidienne des besoins réels de liquidités pour les 12 mois à venir. Durant l'année, la Régie met à jour ces diverses prévisions s'il survient des changements importants qui peuvent avoir une incidence sur les liquidités prévues.

La Régie dispose également de marges de crédit d'une valeur maximale de 700 millions de dollars pour subvenir à des besoins temporaires de liquidités sans avoir à vendre des unités de dépôts à participation. En outre, une fois par mois, la Régie est en mesure de vendre sans restriction des unités de dépôts à participation afin de renflouer ses liquidités si elle le désire, par exemple en cas d'imprévus majeurs.

Tous les trois ans, la Régie effectue une analyse actuarielle qui établit les prévisions de liquidités pour le Régime sur un horizon très long, soit jusqu'en 2055.

D'autre part, les emprunts du fonds CIRSE sont garantis par le gouvernement du Québec si le fonds ne peut légalement s'acquitter de ses obligations.

Pour toutes ces raisons, le risque de liquidité de la Régie est jugé faible.

b) Juste valeur des instruments financiers

	2009	
	Valeur comptable	Juste valeur
Fonds RRQ		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	25 567 420	25 567 420
Actifs financiers désignés à des fins de transaction	602 104	602 104
Passifs financiers désignés à des fins de transaction	235 036	235 036
Fonds RCR		
Actifs financiers désignés à des fins de transaction	9 669	9 669
Fonds CIRSE		
Actifs financiers désignés à des fins de transaction	735	735
Passifs financiers désignés à des fins de transaction	1 901	1 901
Autres passifs financiers [1]	6 778	7 215

1 La juste valeur des billets à payer est établie en actualisant les flux de trésorerie futurs aux taux d'intérêt du marché pour des titres semblables.

14. AVANTAGES SOCIAUX

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1[er] janvier 2009, le taux de cotisation de la Régie au RREGOP est de 8,19 % de la masse salariale cotisable, celui au RRF, de 7,25 % et celui au RRPE, de 10,54 %.

Les cotisations payées par la Régie et imputées aux résultats de l'exercice, en fonction des taux de cotisation déterminés pour le service régulier, s'élèvent à 3 373 767 $ (2008 : 3 170 897 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie, vacances et autres

La Régie a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Les obligations à ce titre sont maintenant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation a eu pour effet de diminuer la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. Il a été comptabilisé aux résultats de l'exercice, et a eu les répercussions suivantes sur la charge de chacun des fonds :

- Fonds RRQ : diminution des traitements et avantages sociaux de 2 154 000 $
- Fonds RCR : diminution des traitements et avantages sociaux de 131 000 $
- Fonds CIRSE : diminution des traitements et avantages sociaux de 94 000 $

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant équivalent à 66 jours. De plus, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

	2009	2008
Fonds RRQ		
Solde au début	23 253	22 917
Charges	6 032	7 843
Utilisation	(8 075)	(7 507)
Solde à la fin	21 210	23 253
Fonds RCR		
Solde au début	924	886
Charges	237	332
Utilisation	(352)	(294)
Solde à la fin	809	924
Fonds CIRSE		
Solde au début	1 407	1 271
Charges	481	722
Utilisation	(642)	(586)
Solde à la fin	1 246	1 407

14. AVANTAGES SOCIAUX (suite)

Provision pour congés de maladie, vacances et autres (suite)

Selon le fonds concerné, les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes : un taux de progression des salaires entre 2 % et 3,25 % et un taux d'actualisation entre 2,53 % et 5,42 %.

15. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie comprennent les postes du bilan suivants :

	2009	2008
Fonds RRQ		
Chèques en circulation moins l'encaisse	(56 834)	(56 402)
Dépôts à vue	198 861	400 417
	142 027	344 015
Fonds RCR		
Encaisse	9 596	12 239

Fonds CIRSE

Ce fonds ne dispose d'aucune trésorerie ou équivalent de trésorerie, puisque c'est le fonds RRQ qui administre ce programme. Le ministère de la Famille et des Aînés rembourse à la Régie tous les déboursés effectués pour ce fonds.

Le tableau suivant indique les intérêts versés au cours de l'exercice. Ces intérêts sont déjà inclus dans les catégories de charges de chaque fonds présentées à l'état des résultats ou dans des notes complémentaires aux états financiers :

	2009	2008
Fonds RRQ	2 240	5 474
Fonds CIRSE	336	453

16. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

La Régie a déjà conclu, pour l'exercice 2010 et les suivants, des contrats totalisant 72 188 578 $ avec divers fournisseurs, y compris une somme de 99 082 $ liée aux projets de développement des systèmes informatiques du fonds CIRSE et une somme de 101 096 $ pour le fonds RCR.

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers des fonds administrés par la Régie des rentes du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement, en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de l'audit interne procède aux vérifications périodiques qu'elle juge nécessaires, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

L'actuaire en chef de la Régie procède, conformément aux normes actuarielles reconnues, à une analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec tous les trois ans. Cette analyse donne de l'information sur la capacité du Régime à verser les prestations à long terme et détermine le taux de cotisation d'équilibre. Ces éléments d'information figurent par la suite dans les états financiers du fonds du Régime de rentes du Québec. L'actuaire en chef présente l'analyse actuarielle au président-directeur général, qui la transmet au ministre responsable de la Régie pour dépôt à l'Assemblé nationale.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de performance, dont la majorité des membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers des fonds administrés par la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de performance pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Trudeau
Président-directeur général

Louis Larouche, CA
Directeur du Contrôle corporatif
et des Ressources matérielles

Québec, le 13 mai 2009

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du fonds du Régime de rentes du Québec au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'actif net ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. J'ai aussi vérifié les bilans du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite et du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec au 31 mars 2009; l'état des résultats et du solde du fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite de même que l'état des résultats ainsi que l'état des flux de trésorerie du fonds pour l'administration du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière des fonds de la Régie au 31 mars 2009 ainsi que de leurs résultats et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, expliqués à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 13 mai 2009

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. B-1.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008 (Redressé)	
PRODUITS				
Tarification sectorielle	27 731 913	$	27 128 515	$
Qualification professionnelle	22 929 484		22 770 581	
Autres produits (note 4)	331 167		430 571	
	50 992 564		50 329 667	
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux (note 3)	25 561 316		22 699 407	
Transport et communication	2 409 492		2 188 781	
Services professionnels et auxiliaires	10 101 774		7 864 683	
Loyers	3 343 418		3 193 484	
Fournitures et approvisionnement	417 686		503 500	
Amortissement des immobilisations	3 242 572		622 235	
Créances douteuses	369 231		268 647	
	45 445 489		37 340 737	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	5 547 075	$	12 988 930	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009			2008
	Excédent cumulé non affecté	Excédent cumulé affecté à la réserve de contingence	Total	Total
Solde déjà établi	9 412 338 $	15 000 000 $	24 412 338 $	11 430 251 $
Redressement (note 3)	568 137		568 137	561 294
Solde redressé	9 980 475	15 000 000	24 980 475	11 991 545
Excédent des produits sur les charges	5 547 075		5 547 075	12 988 930
Affectation à la réserve de contingence (note 12)	(2 000 000)	2 000 000		
SOLDE À LA FIN	13 527 550 $	17 000 000 $	30 527 550 $	24 980 475 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008 (Redressé)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	4 025 $	4 025 $
Créances (note 5)	5 631 048	4 714 537
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 6)	14 478 057	12 456 520
À recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	1 151 737	1 151 737
Frais payés d'avance	24 560	599 096
	21 289 427	18 925 915
À recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	194 933	1 346 670
Immobilisations (notes 3 et 8)	24 449 101	22 384 341
	45 933 461 $	42 656 926 $
PASSIF		
À court terme		
Fournisseurs et frais courus	3 219 382 $	4 912 959 $
Indemnités de vacances dues aux employés	2 823 689	2 641 729
Portion à court terme de la dette à long terme (note 10)	779 973	751 498
	6 823 044	8 306 186
Provision pour congés de maladie (notes 3 et 11)	4 526 686	4 534 111
Dette à long terme (note 10)	4 056 181	4 836 154
	15 405 911	17 676 451
EXCÉDENT CUMULÉ NON AFFECTÉ	13 527 550	9 980 475
EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE CONTINGENCE (note 12)	17 000 000	15 000 000
	30 527 550	24 980 475
	45 933 461 $	42 656 926 $

ENGAGEMENTS (note 13)
ÉVENTUALITÉ (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration
Josée De La Durantaye
Michel Beaudoin

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 (Redressé)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	5 547 075 $	12 988 930 $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	3 242 572	622 235
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	(916 511)	656 879
À recevoir du gouvernement du Québec	1 151 737	1 059 239
Frais payés d'avance	574 536	(269 030)
Fournisseurs et frais courus (excluant le montant relatif aux immobilisations soit 561 207 $ en 2009 et 2 187 022 $ pour 2008)	(67 762)	(7 204)
Indemnités de vacances dues aux employés	181 960	4 282
Provision pour congés de maladie	(7 425)	(120 119)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation :	9 706 182	14 935 212
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Déboursés relatifs aux acquisitions d'immobilisations	(6 933 147)	(12 690 242)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(751 498)	(524 398)
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET DE L'AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	2 021 537	1 720 572
ENCAISSE ET AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU – AU DÉBUT	12 460 545	10 739 973
ENCAISSE ET AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU – À LA FIN	14 482 082 $	12 460 545 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Régie du bâtiment du Québec (la « Régie »), constituée par la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c. B-1.1), a pour mission de surveiller l'administration de cette loi, notamment en vue d'assurer la protection du public. Pour la réalisation de sa mission, la Régie exerce notamment les fonctions énumérées à l'article 111 de la Loi sur le bâtiment dont :

- la vérification et le contrôle de l'application de la loi et le respect des normes de construction et de sécurité;
- le contrôle de la qualification des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires de façon à s'assurer de leur probité, leur compétence et leur solvabilité;
- la diffusion de renseignements et d'avis sur le contenu et l'application du Code de construction et du Code de sécurité;
- l'adoption de mesures en vue de responsabiliser davantage les personnes oeuvrant dans le milieu de la construction;
- l'encadrement de plans de garanties et de cautionnements.

La Régie surveille également l'application de normes dans certains secteurs techniques qui sont encadrés par la Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., c. A-20.01), la Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment (L.R.Q., c. E-1.1), la Loi sur les mécaniciens de machines fixes (L.R.Q., c. M-6) et la Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., c. S-3). Ces lois seront éventuellement remplacées par de nouveaux chapitres du Code de construction et du Code de sécurité dans la Loi sur le bâtiment.

La Régie est une personne morale dont les biens font partie du domaine de l'État mais qui peut être poursuivie sur ces biens pour l'exécution de ses obligations. Elle finance ses activités à même les produits qu'elle perçoit.

Puisque la Régie est mandataire de l'État, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu et aux taxes à la consommation du Québec et du Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus, en l'absence de directives pertinentes dans le Manuel de l'ICCA pour le secteur public, doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la Régie, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Équipements informatiques	3 ans
Développement informatique	5 à 7 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont examinés pour déterminer si des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette. Dans un tel cas, la dépréciation doit être imputée aux résultats de la période au cours de laquelle elle est déterminée. Cette dépréciation représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur de l'actif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits de tarification sectorielle et de qualification professionnelle sont constatés dans l'exercice où ils sont gagnés, selon les modes de tarification en vigueur déterminés par réglementation. Toutefois, si des ajustements aux produits de tarification sectorielle s'avèrent nécessaires, compte tenu que leur constatation est liée aux déclarations effectuées par les entrepreneurs, ces ajustements sont portés aux produits de tarification sectorielle de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les autres produits sont composés de revenus d'intérêts comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et de produits de sources diverses lesquels sont constatés au moment où le bien est livré ou le service est rendu, le montant est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant de congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Changement de référentiel comptable

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, la Régie établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous, ainsi que leurs impacts, le cas échéant.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers a été retirée puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ont été regroupés sous un seul et même poste : Immobilisations. Le traitement appliqué à ce poste pour l'exercice courant fut le même que celui de l'exercice précédent.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Changement de référentiel comptable (suite)

Provision pour congés de maladie

À compter du présent exercice, la provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle, alors qu'auparavant elle était établie sur la base du coût des journées de maladies inutilisées cumulées par les employés, diminuée d'une estimation de la valeur des journées qui n'auraient pas été payées aux employés.

L'application rétroactive de cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

	2008
Résultats	
Traitements et avantages sociaux	(6 843) $
Excédent des produits sur les charges	6 843
Bilan	
Provision pour congés de maladie	(568 137)
Excédent cumulé au début de l'exercice	561 294
Excédent cumulé à la fin de l'exercice	568 137

4. AUTRES PRODUITS

	2009	2008
Revenus d'intérêts	206 871 $	391 067 $
Autres	124 296	39 504
	331 167 $	430 571 $

5. CRÉANCES

	2009	2008
Tarification sectorielle	5 184 341 $	4 616 371 $
Qualification professionnelle	778 989	354 921
Employés	4 550	5 850
Intérêts courus à recevoir	14 420	88 304
Autres	273 939	13 649
	6 256 239	5 079 095
Provision pour créances douteuses	(625 191)	(364 558)
	5 631 048 $	4 714 537 $

6. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel (2,50 %) réduit de 2,50 %, lequel représente un taux nul au 31 mars 2009 (2,75 % au 31 mars 2008).

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

7. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec relativement à la valeur des banques de journées de maladies et vacances transférées au 1er décembre 2005 et au 1er avril 2007 ne porte pas intérêt. Les modalités d'encaissement seront revues chaque année pour tenir compte de l'utilisation réelle des banques.

Les modalités d'encaissement prévues en date du 31 mars 2009 se détaillent comme suit :

	2009	2008
2008-2009		1 151 737 $
2009-2010	1 151 737 $	1 151 737
2010-2011	194 933	194 933
	1 346 670	2 498 407
Portion à court terme	(1 151 737)	(1 151 737)
	194 933 $	1 346 670 $

8. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	431 702 $	215 433 $	216 269 $	227 170 $
Mobilier de bureau	84 568	54 212	30 356	28 561
Équipements informatiques	2 500 300	1 536 588	963 712	793 084
Développement informatique	27 254 114	4 015 350	23 238 764	496 913
Développement informatique en cours de réalisation				20 838 613
	30 270 684 $	5 821 583 $	24 449 101 $	22 384 341 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations ont été acquises pour un montant de 5 343 727 $* (2008 : 13 549 340 $*).

* Inclut une partie de l'amortissement des immobilisations, laquelle a été capitalisée, pour un montant de 36 393 $ (2008 : 81 500 $).

9. EMPRUNT À COURT TERME

La Régie a un crédit autorisé auprès du gouvernement du Québec pour un montant maximum de 5 000 000 $ qui viendra à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2009, aucun crédit n'était utilisé. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel et sont payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Au 31 mars 2009, le taux préférentiel est de 2,50 % (5,25 % au 31 mars 2008).

10. DETTE À LONG TERME

Dû au gouvernement du Québec

Dû au gouvernement du Québec, sans intérêt, remboursable par versements annuels étalés sur la durée de vie utile des actifs transférés lors de la conversion de la Régie en un organisme autonome à financement extra-budgétaire.

10. DETTE À LONG TERME (suite)

Dû au gouvernement du Québec (suite)

	2009	2008
Solde au début	5 587 652 $	6 112 050 $
Remboursement de l'exercice	(751 498)	(524 398)
	4 836 154	5 587 652
Portion à court terme de la dette à long terme	(779 973)	(751 498)
	4 056 181 $	4 836 154 $

En vertu de l'entente intervenue avec le gouvernement, les versements en capital prévus au cours des prochains exercices sont estimés à : 779 973 $ en 2009-2010, 772 606 $ pour les cinq années subséquentes et 193 151 $ pour la dernière année en 2015-2016.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les taux de cotisation sont demeurés les mêmes que ceux de l'année précédente, soit : un taux de 8,19 % de la masse salariale pour le RREGOP, un taux de 10,54 % pour le RRPE et un taux de 7,25 % pour le RRF.

Les cotisations de la Régie imputées aux charges de l'exercice s'élèvent à 1 224 221 $ (2008 : 1 021 082 $). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

	2009	2008
Solde déjà établi	5 102 248 $	5 215 524 $
Redressement (note 3)	(568 137)	(561 294)
Solde redressé	4 534 111	4 654 230
Montant transféré du gouvernement suite à l'arrivée d'employés au 1er avril 2007		92 499
Charge de l'exercice	1 596 376	989 810
Prestations versées au cours de l'exercice	(1 603 801)	(1 202 428)
Solde à la fin	4 526 686 $	4 534 111 $

Pour actualiser la provision pour congés de maladie, la Régie a utilisé un taux d'actualisation de 4,46 % et de 5,10 % selon le régime de retraite d'appartenance des employés, ainsi qu'un taux de croissance de la rémunération de 3,85 % et de 4,35 %.

12. EXCÉDENT CUMULÉ AFFECTÉ À LA RÉSERVE DE CONTINGENCE

En vertu d'une décision du conseil d'administration, la Régie a créé une réserve de contingence pour se prémunir contre les imprévus qui pourraient compromettre sa stabilité financière et sa capacité à accomplir sa mission de qualité et de sécurité. La cible de la réserve a été réévaluée à 17 M$ sur une période de cinq ans et l'affectation pour l'exercice en cours a été fixée à 2 M$ (2008 : 7,5 M$).

13. ENGAGEMENTS

La Régie s'est engagée, en vertu d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) à verser d'ici le 31 mars 2011, un montant de 3 158 400 $ pour du soutien administratif. Elle est également engagée avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), en vertu d'une entente sur l'harmonisation de ses infrastructures technologiques à lui verser un montant de 98 525 $ en 2010.

Enfin, la Régie est aussi engagée à verser au cours des prochains exercices un montant total de 610 644 $ à certains fournisseurs de services professionnels.

Les versements au cours des 5 prochains exercices s'établissent comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014
MESS	1 579 200 $	1 579 200 $			
CSPQ	98 525				
Autres	548 996	19 648	12 000 $	10 000 $	10 000 $
Total	2 226 721 $	1 598 848 $	12 000 $	10 000 $	10 000 $

14. ÉVENTUALITÉ

La Régie et le Procureur général du Québec sont mis en cause dans une poursuite totalisant 3 millions de dollars, intentée en décembre 1988. À la date de préparation des états financiers, la Régie n'était pas en mesure de déterminer l'issue de ce litige et, par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Un montant de 9 608 158 $ (2008 : 10 152 251 $), représentant des services de soutien administratifs et informatiques fournis par le MESS et le CSPQ, est inclus dans les charges de services professionnels et dans les immobilisations.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Régie est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. CHIFFRES COMPARATIFS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 2008 ont été reclassés pour rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2009.

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du bâtiment du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction doit maintenir un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le service de vérification interne procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie. La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Beaudoin
Président-directeur général

Robert Généreux
Vice-président finances et administration

Québec, le 28 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du bâtiment du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 28 mai 2009

RÉGIE DU CINÉMA
(L.R.Q., c. C-18.1)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008	
PRODUITS				
Frais d'examen :				
Demandes de classement de films	1 154 835	$	1 384 675	$
Demandes de permis	79 996		88 564	
Permis	934 054		1 046 255	
Contrôle sur le matériel vidéo	10 328 200		11 474 701	
Intérêts	1 187 468		2 232 319	
Autres	350		280	
	13 684 903		16 226 794	
CHARGES				
Traitements et avantages sociaux	3 282 301		3 052 237	
Loyers	439 587		445 925	
Service d'impression	152 966		156 727	
Transport et communication	444 493		625 049	
Amortissement des immobilisations corporelles	101 878		121 736	
Services professionnels et administratifs	472 623		429 355	
Fournitures et approvisionnements	66 848		57 020	
Entretien et réparations	47 665		51 182	
	5 008 361		4 939 231	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 676 542		11 287 563	
EXCÉDENT CUMULÉ DU DÉBUT	68 766 731		57 479 168	
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	77 443 273	$	68 766 731	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

RÉGIE DU CINÉMA

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	78 154 402	$	69 053 984	$
Créances et intérêts courus	490 561		784 831	
	78 644 963		69 838 815	
Immobilisations corporelles (note 4)	353 146		360 574	
	78 998 109	$	70 199 389	$
PASSIF				
À court terme				
Charges à payer et frais courus	222 734	$	186 954	$
Provisions pour vacances	352 347		299 294	
Dû au gouvernement du Québec	322		319	
Revenus perçus d'avance	549 776		547 652	
	1 125 179		1 034 219	
Provision pour congés de maladie (note 5)	429 657		398 439	
	1 554 836		1 432 658	
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	77 443 273		68 766 731	
	78 998 109	$	70 199 389	$

ENGAGEMENTS (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour la Régie,
Charles Bélanger, président
Jean-Pierre Gagnon, directeur de l'administration

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Régie du cinéma est un organisme institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1). Elle a pour fonctions de :

- classer les films;
- publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés;
- faire périodiquement des consultations sur le classement des films;
- délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur;
- surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, et délivrer les certificats de dépôt;
- surveiller l'application du chapitre concernant le contrôle et la surveillance du cinéma et des règlements adoptés en vertu de celui-ci, de faire enquête sur son fonctionnement et sur son observation.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C., 1985, c. 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Régie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, la Régie établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé de la Régie ni sur les états financiers comparatifs.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations corporelles

Le développement informatique est maintenant présenté dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ».

RÉVISION D'ESTIMATION COMPTABLE – OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGÉS DE MALADIE

La Régie a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 18 172 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Régie utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Régie par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile prévue des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

Les produits d'intérêts sont constatés d'après le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans
Développement informatique	5 ans

Lorsque la conjoncture économique indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Régie de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Régie ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel de bureau	130 914 $	81 344 $	49 570 $	65 843 $
Équipement informatique	536 963	467 612	69 351	47 279
Développement informatique	535 571	444 676	90 895	103 752
Améliorations locatives	192 988	49 658	143 330	143 700
	1 396 436 $	1 043 290 $	353 146 $	360 574 $

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 94 450 $ (70 890 $ en 2008).

RÉGIE DU CINÉMA

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Régie participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Régie imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 164 828 $ (144 774 $ en 2008). Les obligations de la Régie envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

La Régie dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Régie.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Régie. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement de 1 journée par mois pour les employés réguliers (12 jours par année). Pour les employés à temps partiel, à temps réduit ou en aménagement de travail, le crédit de congé à attribuer chaque mois peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi, décès).

Certains corps d'emploi non syndicables (comme les cadres) n'accumulent pas de journée de maladie. Ils conservent toutefois les banques qu'ils ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi, décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 %, et sujet à un maximum global de 66 jours.

À la retraite, les individus ont aussi le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et selon le maximum global de 66 jours, mais ils choisissent surtout, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulées en préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi, un jour à la fois, jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Au 31 mars, la provision se détaille comme suit :

	2009		2008	
Solde au début	398 439	$	423 147	$
Charges de l'exercice	132 300		109 404	
Prestations versées au cours de l'exercice	(101 082)		(134 112)	
Solde à la fin	429 657	$	398 439	$

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	2,00 et 3,25 %
Taux d'actualisation	1,59 et 4,46 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	2 et 9 ans

6. EXCÉDENT CUMULÉ

Tel qu'il est stipulé à l'article 144.3 de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1), les sommes reçues par la Régie doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est versé au Fonds consolidé du revenu, aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

7. ENGAGEMENTS

La Régie est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en septembre 2010 pour des services administratifs et la location de photocopieurs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	166 680 $
2011	916
	167 596 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Régie a conclu une entente d'échange de services avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. En vertu de cette entente, la Régie est mandatée de l'inspection des librairies agréées au Québec et, en contrepartie, le Ministère s'engage à fournir à la Régie tous les services relevant de sa compétence dans les domaines de la gestion des ressources humaines. L'échange n'est pas constaté aux états financiers.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Régie est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Régie n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles à l'exception de l'échange de services mentionné précédemment. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

RÉGIE DU CINÉMA

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Régie du Cinéma ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Régie.

La Régie reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Régie, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Charles Bélanger
Président

Jean-Pierre Gagnon
Directeur de l'administration

Montréal, le 20 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Régie du Cinéma au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 20 mai 2009

SERVICES QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-6.3)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Contribution du gouvernement du Québec	51 575 299 $	44 565 800 $
Honoraires de gestion		
– Ministère des Services gouvernementaux	7 350 670	4 240 399
– Autres apparentés sous contrôle commun	12 413 281	3 276 520
Services du Directeur de l'état civil (note 5)	16 560 418	
Autres	302 903	6 817
	88 202 571	52 089 536
CHARGES		
Traitements et avantages sociaux	50 135 700	28 156 004
Services de transport et de communication	9 745 724	4 621 198
Services professionnels et administratifs	16 705 735	15 883 988
Entretien et réparations	772 070	315 236
Loyers	8 542 940	4 179 743
Fournitures et approvisionnements	1 743 313	590 040
Intérêts sur dette à long terme	377 551	254 069
Intérêts et frais bancaires	152 894	50 173
Amortissement des immobilisations corporelles	4 490 199	2 229 937
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	39 930	21 375
Créances douteuses	30 406	
	92 736 462	56 301 763
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(4 533 891)	(4 212 227)
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	(835 225)	3 377 002
DÉFICIT CUMULÉ AVANT VIREMENT	(5 369 116)	(835 225)
Virement d'une partie de l'apport du gouvernement du Québec pour éliminer le déficit cumulé (note 14)	5 369 116	
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(835 225) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	334 449	$	9 515	$
Avance au Fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalités d'encaissement	676 571		10 574 278	
Créances (note 6)	18 774 077		5 997 351	
À recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	428 346		1 153 330	
Frais payés d'avance	74 357		46 708	
	20 287 800		17 781 182	
À recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	575 672		1 860 658	
Immobilisations corporelles (note 8)	19 285 256		10 398 469	
	40 148 728	$	30 040 309	$
PASSIF				
À court terme				
Dû au Fonds de financement (note 10)	2 853 471	$		
Charges à payer et frais courus (note 11)	11 339 784		12 092 273	$
Provision pour vacances	5 964 061		2 932 864	
Produits reportés	1 640 709		1 220 724	
Versements sur la dette à long terme (note 12)	2 167 264		1 931 936	
	23 965 289		18 177 797	
Produits reportés	1 756		4 778	
Dette à long terme (note 12)	6 520 805		6 781 221	
Provision pour congés de maladie (note 13)	9 620 201		5 911 738	
	40 108 051		30 875 534	
AVOIR				
Apport du gouvernement du Québec (note 14)	40 677			
Déficit cumulé			(835 225)	
	40 677		(835 225)	
	40 148 728	$	30 040 309	$

ENGAGEMENTS (note 15)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Jean Leclerc, président
Gilles Demers, administrateur

SERVICES QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(4 533 891) $	(4 212 227) $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 490 199	2 229 937
Virement des produits reportés	(3 022)	(3 110)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	39 930	21 375
	(6 784)	(1 964 025)
Variation des actifs et passifs liés à l'exploitation :		
Créances	(9 179 615)	2 409 360
Frais payés d'avance	247 739	75 517
À recevoir du gouvernement du Québec	2 009 970	906 350
Charges à payer et frais courus (note 16)	(2 804 331)	(609 906)
Provision pour vacances	1 521 186	341 645
Produits reportés	302 330	1 201 196
Provision pour congés de maladie	2 068 620	901 834
	(5 834 101)	5 225 996
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(5 840 885)	3 261 971
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 16)	(7 941 672)	(3 810 283)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Encaisse provenant de l'intégration des activités du Directeur de l'état civil (note 4)	3 509 215	
Augmentation de la dette à long terme (note 16)		5 813 427
Remboursement de la dette à long terme	(2 152 902)	(1 060 805)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	1 356 313	4 752 622
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(12 426 244)	4 204 310
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	10 583 793	6 379 483
(INSUFFISANCE) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 16)	(1 842 451) $	10 583 793 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET MISSION

Services Québec, personne morale au sens du Code civil du Québec, est constitué en vertu de l'article 1 de la Loi sur Services Québec (L.R.Q., chapitre S-6.3), laquelle est entrée en vigueur le 2 mai 2005.

Sa mission consiste à offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Services Québec finance ses activités par les produits provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du produit des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Services Québec est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Services Québec utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de Services Québec par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et les provisions pour vacances et congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

– Améliorations locatives	5 ans
– Équipement informatique	3 ans
– Matériel et équipement de bureau	5 ans
– Équipement et matériel audiovisuel, d'exposition et de photographie	5 ans
– Logiciels et licences	5 ans
– Développement informatique	5 ans
– Améliorations locatives détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement sont amorties lorsqu'elles sont terminées et qu'elles sont mises en exploitation.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Services Québec de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Contrats de location

Les contrats de location auxquels l'entité est partie à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Contrats de location (suite)

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

Produits reportés

Les sommes perçues affectées à des projets non réalisés ou pour des services non rendus à la fin de l'exercice sont reportées et constatées comme produits dans l'exercice où les projets sont réalisés et les services sont rendus.

Constatation des contributions du gouvernement du Québec

Les contributions affectées à l'achat d'immobilisations sont reportées et constatées à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les produits provenant des honoraires de gestion et les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu ou le bien livré, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementales, compte tenu que Services Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les postes de l'encaisse, l'avance au Fonds consolidé du revenu et le dû au Fonds de financement.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, Services Québec établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et le déficit cumulé de Services Québec.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les développements informatiques ainsi que les logiciels et licences sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ».

RÉVISION D'ESTIMATION COMPTABLE

Provision pour congés de maladie

Services Québec a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 372 408 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

4. INTÉGRATION DES ACTIVITÉS DU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

En vertu du projet de loi 49 sanctionné le 13 décembre 2007, Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives, le Directeur de l'état civil du ministère de la Justice et les membres de son personnel en fonction le 1er avril 2008 deviennent, sans autres formalités, des membres du personnel de Services Québec. Les actifs et passifs du Fonds de l'état civil ainsi que les droits et obligations qui s'y rattachent sont transférés, sans autres formalités, à Services Québec.

Voici le bilan d'ouverture qui a été intégré à Services Québec :

BILAN	au 1er avril 2008
ACTIF	
À court terme	
Encaisse	3 509 215 $
Créances	3 597 111
Frais payés d'avance	275 388
	7 381 714
Immobilisations corporelles	2 279 569
	9 661 283 $
PASSIF	
À court terme	
Charges à payer et frais courus	983 981 $
Produits reportés	117 655
Provision pour vacances	1 510 011
	2 611 647
Provision pour congés de maladie	1 639 843
	4 251 490
AVOIR	
Apport du gouvernement du Québec	5 409 793
	9 661 283 $

5. SERVICES DU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

	2009
Demandes de certificats	13 799 516 $
Changements de nom	146 939
Attestations	422 547
Inscriptions et filiations tardives	83 795
Transmissions électroniques de données	1 923 265
Autres	184 356
	16 560 418 $

6. CRÉANCES

	2009	2008
Ministère des Services gouvernementaux	15 528 659 $	4 443 050 $
Secrétariat du Conseil du trésor – équité salariale	43 000	43 000
Ministère de la Sécurité publique	105 203	113 332
Revenu Québec	120 953	654 078
Autres apparentés sous contrôle commun	2 800 063	711 278
Autres	176 199	32 613
	18 774 077 $	5 997 351 $

7. À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant à recevoir du gouvernement du Québec, relativement aux provisions de congés de maladie et de vacances transférées, ne porte pas intérêt. Les modalités d'encaissement sont les suivantes :

2010	428 346 $
2011	290 112
2012	97 516
2013	58 894
2014	58 894
2015 et suivants	70 256
	1 004 018
Moins : Portion à court terme	428 346
	575 672 $

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	6 645 247 $	1 428 595 $	5 216 652 $	1 580 266 $
Équipement informatique	3 462 820	1 987 394	1 475 426	977 377
Matériel et équipement de bureau	2 510 869	1 136 208	1 374 661	1 586 019
Équipement et matériel audio-visuel, d'exposition et de photographie	41 281	11 097	30 184	38 440
Logiciels et licences	616 133	203 041	413 092	384 903
Développement informatique *	8 025 702	1 373 228	6 652 474	2 916 000
	21 302 052	6 139 563	15 162 489	7 483 005
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Améliorations locatives	5 755 684	1 632 917	4 122 767	2 915 464
	27 057 736 $	7 772 480 $	19 285 256 $	10 398 469 $

* Des projets de développement informatique, pour un montant de 2 376 112 $ (2008 : 1 198 067 $) sont actuellement en cours de réalisation et ces derniers ne sont pas amortis.

9. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu du décret 222-2006, daté du 29 mars 2006, le gouvernement du Québec a autorisé une ou plusieurs avances pour un montant maximum de 6 000 000 $ auprès du Fonds consolidé du revenu. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mars 2011. Au 31 mars 2009, cette avance est inutilisée et le taux est de 2,50 %.

10. DÛ AU FONDS DE FINANCEMENT

En vertu du décret 1065-2008, daté du 5 novembre 2008, le gouvernement du Québec a autorisé une marge de crédit de 11 636 500 $ auprès du Fonds de financement. Cette marge de crédit porte intérêt selon le taux moyen des acceptations bancaires à un mois, majoré de 0,3 % et viendra à échéance le 31 décembre 2009. Au 31 mars 2009, le solde utilisé est de 2 853 471 $ et le taux d'intérêt est de 0,95 %.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	4 419 728 $	3 109 086 $
Traitements et avantages sociaux	1 561 257	1 094 795
Centre de services partagés du Québec	2 382 099	5 945 975
Société immobilière du Québec	2 537 496	891 437
Ministère des Services gouvernementaux		17 228
Autres apparentés sous contrôle commun	439 204	1 033 752
	11 339 784 $	12 092 273 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

12. DETTE À LONG TERME

	2009		2008	
Emprunt auprès du Fonds de financement, au taux de 4,45 % remboursable par versements semestriels de 709 686 $, échéant le 1er décembre 2011	3 945 445	$	5 149 072	$
Emprunt auprès du ministère des Services gouvernementaux, sans intérêt, remboursable au rythme de l'amortissement des actifs acquis	101 725		372 911	
	4 047 170		5 521 983	
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition auprès de la Société immobilière du Québec de 5 755 684 $, aux taux fixes variant de 4,28 % à 4,70 %, remboursables par versements mensuels de 87 327 $, échéant entre le 30 juin 2011 et le 31 août 2022	4 640 899		3 191 174	
	8 688 069		8 713 157	
Moins : Portion échéant à moins d'un an	2 167 264		1 931 936	
	6 520 805	$	6 781 221	$

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et suivants se détaillent comme suit :

	Autres dettes		Contrats de location-acquisition		Total	
2010	1 308 610	$	858 654	$	2 167 264	$
2011	1 365 163		897 646		2 262 809	
2012	1 373 397		843 238		2 216 635	
2013			685 776		685 776	
2014			440 749		440 749	
2015 et suivants			914 836		914 836	
	4 047 170	$	4 640 899	$	8 688 069	$

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de Services Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de Services Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 206 431 $ (2008 : 1 232 640 $). Les obligations de Services Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2009	2008
Solde au début	5 911 738 $	5 009 904 $
Charge de l'exercice	3 366 466	1 391 294
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 084 951)	(489 460)
Transferts [1]	2 426 948	
Solde à la fin	9 620 201 $	5 911 738 $

1 Les transferts concernant les provisions pour congés de maladie sont assumés par le Secrétariat du Conseil du trésor. Cette opération provient du transfert d'employés du Directeur de l'état civil ainsi que des bureaux de la publicité des droits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune au 1er avril 2008.

Description

Services Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par Services Québec.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Services Québec. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

L'attribution des journées de maladie est habituellement d'une journée par mois pour les employés réguliers (12 jours par année). Pour les employés à temps partiel, à temps réduit ou en aménagement de travail, le crédit de congé à attribuer chaque mois peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable dans le futur jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi ou décès). Certains corps d'emploi ne sont pas soumis aux règles syndicales (par exemple, les cadres). Il n'y a donc pas d'accumulation de journées de maladie. Les personnes appartenant à ces corps d'emploi conservent toutefois les banques qu'elles ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi, décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 %, et sujette à un maximum global de 66 jours.

À la retraite, les individus ont aussi le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et selon le maximum global de 66 jours, mais ils choisissent surtout, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulées en préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi, un jour à la fois, jusqu'à ce que leur banque soit épuisée.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation	Entre 2 % et 4,35 %
Taux d'actualisation	Entre 0 % et 5,43 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	10 ans

14. APPORT DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009
Apport provenant de l'intégration des activités du Directeur de l'état civil (note 4)	5 409 793 $
Virement au 31 mars 2009 pour éliminer le déficit cumulé	(5 369 116)
Solde à la fin	40 677 $

15. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les engagements relatifs aux contrats de location-exploitation, échéant à diverses dates jusqu'en mars 2014, concernent principalement la location de photocopieurs et se détaillent ainsi :

2010	123 722 $
2011	108 893
2012	95 905
2013	89 518
2014	5 543
	423 581 $

Contrats de services professionnels

Les engagements relatifs à des contrats de services professionnels s'élèvent à 4 052 140 $ pour le prochain exercice et 131 253 $ pour les exercices subséquents, échéant à diverses dates jusqu'en avril 2012.

Entente de services partagés

Un engagement relatif à une entente de services partagés avec le Centre de services partagés du Québec en lien avec les technologies de l'information s'élèvent à 4 645 572 $ pour le prochain exercice et au même montant pour l'exercice suivant.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009	2008
Encaisse	334 449 $	9 515 $
Avance au Fonds consolidé du revenu	676 571	10 574 278
Dû au Fonds de financement	(2 853 471)	
(Insuffisance) Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 842 451) $	10 583 793 $

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un montant de 2 127 814 $ (2008 : 1 067 290 $) en contrepartie de dettes à long terme auprès de la Société immobilière du Québec. Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 2 772 160 $ (2008 : 1 704 299 $).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 377 551 $ (2008 : 226 134 $).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le ministère des Services gouvernementaux avait assumé en 2007-2008, pour Services Québec, certaines charges d'une valeur de 438 326 $ ayant trait à des services en ressources matérielles et humaines. Cette opération a été comptabilisée à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés, soit à une valeur nulle. Cette situation ne s'est pas reproduite en 2008-2009.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Services Québec est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Services Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En vertu d'une entente en cours de négociation, Services Québec vendra au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), rétroactivement au 1er avril 2009, à un prix équivalent à leur valeur comptable, les actifs des catégories « Équipement informatique » et « Logiciels et licences ». Les actifs utilisés pour les activités du Directeur de l'état civil sont exclus de cette entente.

Le CSPQ s'occupera dorénavant de l'acquisition et de l'entretien de ce type d'équipement pour lesquels Services Québec en louera l'utilisation auprès du CSPQ.

19. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 2008 ont été reclassés pour rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2009.

SERVICES QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Services Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Services Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Services Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Pierre Roy
Président-directeur général

Lise Cossette
Directrice des ressources financières

Québec, le 3 juillet 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Services Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Services Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Services Québec au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 3 juillet 2009

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
(L.R.Q., c. D-8.2)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007 (retraité)
PRODUITS (note 5)		
Prestation de services (note 20)	12 771 590 $	13 323 111 $
Ventes	4 681 865	6 196 898
Location	371 679	1 365 380
Revenus de gestion (note 20)	1 171 011	1 134 159
Revenus de placements (note 6)	1 499 318	2 494 765
Revenus d'engagements	14 790	21 064
Autres revenus	85 933	100 275
	20 596 186	24 635 652
CHARGES (note 5)		
Services d'entrepreneurs	9 053 972	9 169 150
Traitements et avantages sociaux	3 621 545	4 041 179
Achats	3 008 363	2 956 244
Entretien et réparations	1 274 297	1 197 737
Électricité	321 806	766 984
Taxes, licences et permis	257 068	709 421
Frais de location	149 738	304 490
Frais reliés au personnel	224 753	180 033
Assurances	195 366	260 748
Communications	132 476	177 278
Publicité	130 319	140 432
Frais de bureau	39 904	56 506
Matériaux de voirie	586 343	1 178 394
Créances douteuses (recouvrement)	225 328	(86 658)
Amortissement des immobilisations corporelles	200 682	164 243
Honoraires professionnels	662 714	558 330
Études et développement de marchés	163 910	147 096
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	53	13 915
Frais bancaires	43 867	51 599
Frais d'intérêts	22 218	5 493
Autres charges	48 806	16 312
	20 363 528	22 008 926
BÉNÉFICE D'EXPLOITATION	232 658	2 626 726
AUTRES CHARGES		
Moins-value durable sur placements	7 500	196 772
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	191 950	517 043
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	1 550	44 036
Quote-part dans les résultats de la société satellite		17 200
BÉNÉFICE NET (note 5)	31 658 $	1 851 675 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007 (retraité)
RÉSULTAT ÉTENDU		
Bénéfice net	31 658 $	1 851 675 $
Autres éléments du résultat étendu (note 14) :		
(Pertes) gains latents sur les placements disponibles à la vente	(4 401 317)	270 192
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(220 392)	(1 896 434)
	(4 621 709)	(1 626 242)
Résultat étendu	(4 590 051) $	225 433 $
DÉFICIT CUMULÉ		
Solde au début		
Solde déjà établi	(55 500 424) $	(57 353 717) $
Redressement sur exercices antérieurs résultant d'une correction d'erreur (note 4)	(102 395)	(67 615)
Solde retraité	(55 602 819)	(57 421 332)
Bénéfice net	31 658	1 851 675
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		(3 162)
Remise au gouvernement du Québec		(30 000)
Solde de fin	(55 571 161) $	(55 602 819) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

BILAN
au 31 décembre 2008

	2008	2007 (retraité)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	693 418 $	2 048 853 $
Placements à court terme (note 9)	3 404 968	
Placements à long terme échéant à court terme (note 9)	3 550 665	182 804
Comptes clients (note 7)	4 020 646	5 581 595
Stocks (note 8)	272 838	238 932
Frais payés d'avance	1 511	23 742
	11 944 046	8 075 926
Placements (note 9)	6 831 565	16 458 111
Immobilisations corporelles (note 10)	1 024 308	959 312
Actif au titre de prestations constituées (note 16)	211 875	195 345
	8 067 748	17 612 768
	20 011 794 $	25 688 694 $
PASSIF		
À court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 516 021 $	5 631 042 $
Retenues sur contrats	139 246	111 074
	4 655 267	5 742 116
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 13)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	5 719 284	5 719 284
Déficit cumulé	(55 571 161)	(55 602 819)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 14)	(4 616 596)	5 113
	15 356 527	19 946 578
	20 011 794 $	25 688 694 $

ÉVENTUALITÉS (note 22)
ENGAGEMENTS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Michel Garon, administrateur
Raymond Thibault, administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre 2008

	2008	2007 (retraité)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	31 658 $	1 851 675 $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	200 682	164 243
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	53	13 915
Moins-value durable sur placements	7 500	196 772
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 6)	(220 392)	(1 896 434)
Augmentation de l'actif au titre de prestations constituées	(16 530)	(2 337)
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	191 950	517 043
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	1 550	44 036
Quote-part dans les résultats de la société satellite		17 200
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	299 610	(682 396)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	496 081	223 717
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Obligations échéant à court terme		1 526 097
Acquisitions de placements	(10 231 061)	(12 282 860)
Produit de la cession de placements	8 482 461	8 419 734
Acquisition d'actifs destinés à la vente		(265 225)
Produit de la cession d'actifs destinés à la vente		2 950 000
Contribution aux actifs destinés à la vente		256 633
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(401 796)	(441 869)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	7 352	48 044
Contribution aux immobilisations corporelles	291 528	139 427
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 851 516)	349 981
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	(1 355 435)	573 698
ENCAISSE AU DÉBUT	2 048 853	1 475 155
ENCAISSE À LA FIN	693 418 $	2 048 853 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 décembre 2008

1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1er janvier 2008, la Société a adopté les chapitres 1535 – « Informations à fournir concernant le capital », 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs des états financiers sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à sa valeur nette de réalisation. Quant aux chapitres 3862 et 3863, ils remplacent le chapitre 3861 – « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société est exposée et la façon dont elle gère les risques.

Étant donné que les chapitres 1535, 3862 et 3863 se limitent à la divulgation d'information additionnelle, il n'y a aucun impact sur les résultats de la Société. En ce qui concerne le chapitre 3031, il n'y a pas eu d'incidences aux états financiers de la Société.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements dans une société satellite

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant des droits de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

Instruments financiers

Catégories

Les actifs disponibles à la vente comprennent tous les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories suivantes.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR (suite)

Instruments financiers (suite)

Catégories (suite)

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme incluant l'encaisse. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères requis, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Classification de la Société

La Société a établi les classements suivants :

- l'encaisse et les bons de souscription (note 9) sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et les comptes clients de même que certaines obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes (note 9) ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction;
- l'avance à une société satellite, les débentures non convertibles de sociétés privées ainsi que les effets à recevoir (note 9) sont classés comme étant des prêts et créances;
- les actions ordinaires de sociétés ouvertes et d'une société privée (note 9) sont désignées de façon irrévocable comme étant des actifs disponibles à la vente;
- certaines obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public (note 9) sont classées comme placements détenus jusqu'à leur échéance;
- les comptes fournisseurs, les charges à payer et les retenues sur contrats sont classés comme étant d'autres passifs financiers.

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur et à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

Évaluation ultérieure

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à l'exception des actions ordinaires de sociétés privées qui sont évaluées au coût dans cette catégorie. Les gains et les pertes latents qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable. Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé, le gain ou la perte cumulé au résultat étendu est alors reclassé à l'état des résultats au poste de revenus de placements. De plus, si cet actif financier subit une perte de valeur, cette dernière est également reclassée à l'état des résultats, au poste de moins-value durable sur placements.

Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à échéance ainsi que les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus de placements ou frais d'intérêts.

Les actifs détenus à des fins de transaction, incluant les dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR (suite)

Instruments financiers (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction et prêts et créances, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Pour les prêts et créances, une provision pour créances douteuses est constatée lorsque nécessaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier, agencements, machinerie et équipement	3 et 5 ans
Matériel informatique et véhicules	3 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

CONVENTIONS COMPTABLES EN VIGUEUR (suite)

Constatation des produits (suite)

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- Le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- Les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;
- L'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (16 ans en 2007).

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant au nouveau chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. La direction estime qu'il n'y aura pas d'incidences significatives sur ses états financiers au regard de l'application de ces nouvelles normes.

4. REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS RÉSULTANT D'UNE CORRECTION D'ERREUR

La Société a réclamé des crédits de taxe sur intrants (CTI) et des remboursements de taxe sur intrants (RTI) non admissibles lors d'exercices antérieurs. Elle a donc reçu des avis de cotisation des autorités fiscales. Cette correction, appliquée de façon rétrospective, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants aux états financiers :

	2007
RÉSULTATS	
Prestation de services	2 677 $
Entretien et réparations	36 229
Frais reliés au personnel	662
Communications	566
Bénéfice net	(34 780)
BILAN	
ACTIF	
Comptes clients	2 677 $
PASSIF	
Comptes fournisseurs et charges à payer	105 072
Déficit cumulé	102 395

5. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ

	2008				2007
	Produits	Charges	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette) (retraité)
Siège social	191 866 $	1 454 468 $		(1 262 602) $	(1 134 719) $
Services	13 758 308	12 778 270		980 038	1 016 124
Développement économique	1 353 633	1 026 830	201 000 $	125 803	1 044 976
Immobilières	367 942	347 057		20 885	41 299
Hôtelières	4 924 437	4 756 903		167 534	883 995
	20 596 186 $	20 363 528 $	201 000 $	31 658 $	1 851 675 $

La Société comptabilise ses produits et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

Activités du siège social

- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- Charges d'intérêts
- Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Charges reliées au conseil d'administration et à la présidence
- Charges de communications
- Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

Activités de services

- Gestion d'infrastructures

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008

5. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ (suite)

Activités de développement économique

- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Gain ou perte sur placements
- Projets de développement économique
- Charges reliées à la direction du développement économique

Activités immobilières

- Exploitation d'immeubles

Activités hôtelières

- Exploitation de l'Auberge Radisson
- Exploitation du relais routier du km 381

6. REVENUS DE PLACEMENT

	2008	2007
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	220 392 $	1 896 434 $
Revenus d'intérêts sur les prêts et créances	118 990	54 812
Revenus d'intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance	116 708	1 881
Revenus d'intérêts sur les actifs désignés à des fins de transaction	158 156	206 112
Revenus d'intérêts sur les actifs détenus à des fins de transaction	61 730	105 950
Gains réalisés sur la cession de propriétés minières	435 381	
Autres revenus de placements	387 961	229 576
	1 499 318 $	2 494 765 $

7. COMPTES CLIENTS

	2008	2007 (retraité)
Actifs détenus à des fins de transaction		
Hydro-Québec [1]	2 847 316 $	4 478 323 $
Ministère des Transports [1]	263 397	395 945
Autres	1 262 966	835 280
	4 373 679	5 709 548
Provision pour créances douteuses	(353 033)	(127 953)
	4 020 646 $	5 581 595 $

(1) entité sous contrôle commun

7. COMPTES CLIENTS (suite)

L'analyse de l'âge des comptes clients se détaille comme suit :

	2008		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Âge des comptes clients			
Non en souffrance	3 839 799 $	30 112 $	3 809 687 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	94 518		94 518
En souffrance depuis 31 à 60 jours	28 879		28 879
En souffrance depuis 60 à 90 jours	74 752	40 358	34 394
En souffrance depuis plus de 90 jours	335 731	282 563	53 168
	4 373 679 $	353 033 $	4 020 646 $

	2007		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Âge des comptes clients			
Non en souffrance	5 278 775 $		5 278 775 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	197 373		197 373
En souffrance depuis 31 à 60 jours	6 461		6 461
En souffrance depuis 60 à 90 jours	3 014		3 014
En souffrance depuis plus de 90 jours	223 925	127 953 $	95 972
	5 709 548 $	127 953 $	5 581 595 $

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	2008	2007
Solde au début	127 953 $	280 494 $
Perte de valeur comptabilisée	225 328	248
Radiation	(248)	(65 914)
Reprise de provision		(86 875)
Solde à la fin	353 033 $	127 953 $

8. STOCKS

	2008	2007
Produits pétroliers	229 165 $	181 697 $
Autres	43 673	57 235
	272 838 $	238 932 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008

9. PLACEMENTS

	2008	2007
Placements à court terme		
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 4,05 % à 4,50 % (taux effectifs de 1,34 % à 4,25 %) et ayant une valeur nominale de 1 481 000 $	1 522 952 $	
Certificat de placements garantis d'une institution financière portant intérêt à 3,55 % et ayant une valeur nominale de 1 853 000 $	1 882 016	
	3 404 968 $	
Placements à long terme échéant à court terme		
Prêts et créances		
Portion échéant à court terme de débentures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 12,476 % à 12,634 %	38 889 $	
Portion échéant à court terme de l'effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 $ aux deux semaines	5 616	
Effet à recevoir, payable par versements annuels de 16 312 $, sans intérêt et échéant en 2009	16 312	16 312 $
	60 817	16 312
Actifs détenus à des fins de transaction		
Bons de souscription de sociétés ouvertes	148	166 492
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt à 4,75 % (taux effectif 4,25 %) et à taux variable et ayant une valeur nominale de 537 900 $	547 105	
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 3,65 % à 6,85 % (taux effectifs de 3,90 % à 4,04 %) et ayant une valeur nominale de 2 900 500 $	2 942 595	
	3 550 665 $	182 804 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008

9. PLACEMENTS (suite)

	2008	2007
Placements à long terme		
Placement dans une société satellite (participation de 33 %)		
99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation, déduction faite d'une moins-value durable sur placement de 196 772 $	1 $	1 $
Avance portant intérêt à 8,75 % remboursable prioritairement à même les bénéfices nets réalisés par la société satellite (prêts et créances)	185 921	185 921
	185 922	185 922
Actifs désignés disponibles à la vente		
Actions ordinaires de sociétés ouvertes	5 129 587	8 738 652
Actions ordinaires d'une société privée		150 000
	5 129 587	8 888 652
Prêts et créances		
Débenture non convertible d'une société ouverte portant intérêt à 12,00 % et échéant en 2010	250 000	
Débentures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 11,25 % à 12,634 % et échéant jusqu'en 2015	914 111	600 000
Effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 $ aux deux semaines et échéant en 2018	63 725	
Effet à recevoir, payable par versements annuels de 16 312 $, sans intérêt et échéant en 2009		16 312
	1 227 836	616 312
Actifs détenus à des fins de transaction		
Bons de souscription et options d'achat d'actions de sociétés ouvertes échéant jusqu'au 28 mai 2013	51 750	83 383
Actifs désignés à des fins de transaction		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 4,10 % à 6,50 % et à taux variables (taux effectifs de 4,20 % à 5,36 %), échéant jusqu'en 2040 et ayant une valeur nominale de 3 573 600 $, disposés en 2008		2 530 435
Obligations de sociétés ouvertes portant intérêt de 3,95 % à 4,17 % (taux effectifs de 3,87 % à 4,30 %), échéant jusqu'en 2011 et ayant une valeur nominale de 232 000 $	236 470	1 200 857
	236 470	3 731 292
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 3,65 % à 6,85 % (taux effectifs de 3,90 % à 4,04 %) ayant une valeur nominale de 2 900 500 $ et échéant en 2009		2 952 550
	6 831 565 $	16 458 111 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008							
	Coût		Contributions [(1)]		Amortissement cumulé		Net	
Terrains	71 029	$					71 029	$
Aérogare	6 595 574		6 595 574	$				
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	3 713 491		529 345		2 703 023	$	481 123	
Maisons modulaires	1 222 381		630 634		484 444		107 303	
Mobilier et agencements	321 093		114 489		178 301		28 303	
Matériel informatique	356 011				297 847		58 164	
Machinerie et équipement	1 569 029		947 803		407 310		213 916	
Véhicules	3 677 320		3 370 334		242 516		64 470	
	17 525 928	$	12 188 179	$	4 313 441	$	1 024 308	$

	2007							
	Coût		Contributions [(1)]		Amortissement cumulé		Net	
Terrains	71 029	$					71 029	$
Aérogare	6 595 574		6 595 574	$				
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	3 676 591		529 345		2 649 424	$	497 822	
Maisons modulaires	1 218 994		630 634		462 624		125 736	
Mobilier et agencements	308 089		114 489		170 942		22 658	
Matériel informatique	289 623				279 537		10 086	
Machinerie et équipement	1 397 512		889 242		337 847		170 423	
Véhicules	3 411 310		3 137 367		212 385		61 558	
	16 968 722	$	11 896 651	$	4 112 759	$	959 312	$

(1) Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2008, la Société a perçu 291 528 $ en contributions (2007 : 139 427 $).

11. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

En 2007, la Société a conclu une entente pour la vente éventuelle d'une redevance et de ses droits et intérêts dans une propriété minière située sur le territoire de la Baie-James. Cette entente contient des engagements que l'acquéreur doit réaliser après le 31 décembre 2008. Advenant la réalisation de cette entente aux cours des prochaines années, la Société réalisera des gains supplémentaires sur la disposition de cette propriété et de cette redevance d'un montant maximal de 751 563 $. Les propriétés minières ont été dévaluées par le passé.

12. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 avril 2009. Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt est de 3,5 % (2007 : 6,0 %) et le solde est nul.

13. CAPITAL-ACTIONS

	2008	2007
Autorisé		
10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.		
Émis et payé		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 $	69 825 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

14. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2008	2007
Solde au début	5 113 $	
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		1 631 355 $
Autres éléments du résultat étendu	(4 621 709)	(1 626 242)
Solde de fin	(4 616 596) $	5 113 $

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2008	2007 retraité
Comptes clients	1 560 949 $	286 062 $
Stocks	(33 906)	(32 648)
Frais payés d'avance	22 231	(20 534)
Comptes fournisseurs et charges à payer	(1 277 836)	(760 392)
Retenues sur contrats	28 172	(154 884)
	299 610 $	(682 396) $

En date du 31 décembre 2008, le poste comptes fournisseurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 343 626 $ (2007 : 180 811 $).

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'élèvent à 274 $ (2007 : 5 493 $).

16. RÉGIME DE RETRAITE

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation actuarielle sera produite en date du 31 décembre 2010.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

16. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2008 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 163 676 $ (2007 : 155 586 $).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 :

	2008	2007
Obligation au titre des prestations constituées	(2 760 537) $	(3 223 835) $
Juste valeur des actifs du régime	3 088 085	3 418 018
Situation de capitalisation	327 548	194 183
(Perte) gain actuariel net non amorti	(115 673)	1 162
Actif au titre des prestations constituées	211 875 $	195 345 $

Composition des actifs du régime

Catégorie d'actifs	2008	2007
Titres de capitaux propres	49,1 %	48,7 %
Titres de créances	50,9	51,3
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	7,0 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	7,0 %	5,5 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	5,5	6,0
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2008	2007
Charge de l'exercice	147 146 $	153 249 $
Cotisations de l'employeur	163 676	155 586
Cotisations des employés	68 398	67 327
Prestations versées	35 287	35 287

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 décembre 2008

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche du coût en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2008		2007	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
PLACEMENTS À LONG TERME :				
Actifs désignés disponibles à la vente				
Actions ordinaires de sociétés ouvertes [2]	5 129 586 $	5 129 586 $	8 738 652 $	8 738 652 $
Actions ordinaires d'une société privée [4]			150 000	
	5 129 586 $	5 129 586 $	8 888 652 $	8 738 652 $
Prêts et créances				
Débentures non convertibles de sociétés privées [3]	953 000 $	953 000 $	600 000 $	600 000 $
Débenture non convertible d'une société ouverte [3]	250 000	250 000		
Effets à recevoir [3]	85 653 [1]	84 445	32 624 [1]	29 089
Ne pouvant être estimés [4]	185 922		185 922	
	1 474 575 $	1 287 445 $	818 546 $	629 089 $
Actifs détenus ou désignés à des fins de transaction				
Obligations gouvernementales, d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes [5]	783 575 $	783 575 $	3 731 292 $	3 731 292 $
Bons de souscription de sociétés ouvertes [2]		51 898		249 875
	783 575 $	835 473 $	3 731 292 $	3 981 167 $
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public [5]	2 942 595 $	2 955 824 $	2 952 550 $ [1]	2 942 174 $

(1) Pour les catégories de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable.

(2) La juste valeur des actions des sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription de sociétés ouvertes, la juste valeur est établie selon la méthode Black & Scholes.

(3) Les justes valeurs ont été déterminées selon la méthode de la valeur actualisée des flux monétaires futurs à des taux d'intérêts de 12,5 % pour les débentures non convertibles de sociétés privées et de 8,0 % et 4,0 % pour les effets à recevoir, ce qui représente les taux du marché à la date du bilan pour des placements similaires.

(4) La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement. Par conséquent, l'instrument financier est comptabilisé au coût.

(5) La juste valeur des obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan.

18. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

La Société conclut des contrats visant ses instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives dans le cadre de ses activités d'investissement.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques sont détaillés ci-après.

<u>Risque de change</u>

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements à long terme libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2008, les actifs financiers libellés en devises américaines totalisent 1 123 930 $ US (2 310 887 $ US au 31 décembre 2007).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date du bilan, le taux de change pour le dollar américain est de 1,21803 (2007 : 0,98746).

Un renforcement du dollar canadien de 10 % par rapport au dollar américain, à la date du bilan, aurait diminué l'encaisse, les placements à long terme et le cumul des autres éléments du résultat étendu de 136 898 $ (2007 : 228 191 $). Cette analyse suppose que toutes les autres variables, notamment les cours boursiers, demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

Un affaiblissement du dollar canadien de 10 % par rapport au dollar américain, à la date du bilan, aurait le même effet mais en sens opposé sur l'encaisse, les placements à long terme et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

<u>Risque de taux d'intérêt</u>

L'avance à la société satellite, les débentures non convertibles, les obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public et les obligations de sociétés ouvertes portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les actifs financiers à taux fixe représentent 8 589 400 $ (2007 : 7 469 763 $).

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

<u>Risque de crédit</u>

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

Comptes clients :

Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients. La Société n'exige pas de garantie de ses clients. La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit. De plus, le solde de chaque client est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Société aux créances douteuses n'est pas importante.

18. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Avance à une société satellite et débentures non convertibles :

Les soldes de l'avance à une société satellite et des débentures non convertibles ainsi que l'encaissement des intérêts qui y sont liés sont analysés trimestriellement. Au 31 décembre 2008, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à ces actifs financiers est faible et, de ce fait, aucune provision pour moins-value durable n'a été comptabilisée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunt bancaire d'un montant autorisé suffisant. La Société établit des prévisions budgétaires trimestriellement afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Les passifs de la Société, soit les comptes fournisseurs et charges à payer de même que les retenues sur contrats viennent à échéance au cours du prochain exercice.

19. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

	2008	2007
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	69 825 000 $	69 825 000 $
Surplus d'apport	5 719 284	5 719 284
Déficit cumulé	(55 571 161)	(55 602 819)
	19 973 123 $	19 941 465 $

En vertu de la Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des bénéfices non répartis de l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de dispositions de biens. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société effectue de la prestation de services en gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	2008	2007 (retraité)
Apparentés sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	11 353 364 $	11 929 551 $
Ministère des Transports	1 388 794	1 375 080
Autres	29 432	18 480
	12 771 590 $	13 323 111 $

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

La Société perçoit des revenus de gestion sur la prestation de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	2008	2007
Apparentés sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	962 356 $	924 614 $
Ministère des Transports	130 395	128 946
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	51 402	51 148
Autres	26 858	29 451
	1 171 011 $	1 134 159 $

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

La Société a vendu des propriétés minières pour un montant de 422 125 $ et a reçu en contrepartie des actions de sociétés publiques. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur au marché des actions reçues. Ces transactions ont généré un profit de 422 125 $ qui a été pris en compte dans les résultats.

22. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des sites miniers. La restauration des sites miniers avait été évaluée en 1994 à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 $ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 1 302 232 $. La valeur du fonds est de 4 584 986 $ au 31 décembre 2008. Le 28 janvier 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli favorablement la requête de Ressources Campbell inc. et de MSV pour l'émission d'une ordonnance initiale en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Ressources Campbell inc. et MSV entendent alors se prévaloir des dispositions de la Loi pour préparer et présenter un arrangement avec leurs créanciers. Basé sur les opinions reçues d'une firme d'ingénieurs-conseils en septembre 2005 et sous réserve de la mise à jour du plan de restauration, la direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice 2005 et la Société a effectué des travaux au coût total de 400 454 $ dont 119 558 $ au cours du présent exercice (2007 : 96 521 $). Au 31 décembre 2008, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour le prochain exercice s'élève à 62 600 $. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2009 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

22. ÉVENTUALITÉS (suite)

La Société a signé trois ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 637 131 $ aux fins d'acquisition d'équipements mobiles. Deux ententes échéant en 2009 et 2011 prévoient que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de ces ententes. Quant à la troisième entente, échéant en 2010, elle prévoit que la Société doit exploiter ledit aéroport pendant une période de deux ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société pourrait se voir dans l'obligation de verser au gouvernement du Canada, en tant que dommages et intérêts, le montant total qui lui a déjà été versé dans le cadre de cette entente. Au 31 décembre 2008, le montant total du passif éventuel découlant de ces ententes est de 260 829 $. La Société a pour objectif de respecter ces dites ententes jusqu'à échéance.

23. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme totale de 153 760 $, soit 30 752 $ par année. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 778 000 $ à un apparenté sous contrôle commun (Hydro-Québec), soit 77 800 $ par année.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Raymond Thibault, ing.
Président-directeur général

Matagami, le 19 février 2009

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2008, les états des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 19 février 2009

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES
(L.R.Q., c. S-10.002)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 Retraité (note 3)
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	62 681 966 $	56 871 690 $
Intérêts sur placements, prêts et aides remboursables	2 693 058	2 489 288
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 5)	1 017 349	738 720
Honoraires de prêts et garanties de prêts (note 6)	561 816	428 251
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	1 534 832	1 442 244
Honoraires de gestion cinéma	131 400	118 450
Autres produits	20 583	41 624
	68 641 004	62 130 267
CHARGES		
Programmes d'aide financière (note 7) :		
Cinéma et production télévisuelle	33 394 332	33 400 162
Musique et variétés	11 984 301	8 848 396
Livre et édition	4 575 929	3 621 661
Métiers d'art	3 601 727	3 922 787
Affaires internationales	4 260 848	3 855 531
	57 817 137	53 648 537
Subventions résultant d'avantages importants conférés aux clients	72 112	
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 8)	786 702	196 213
Perte pour dévaluation des papiers commerciaux adossés à des actifs (note 9)		3 700 000
Frais d'administration (note 10)	10 828 584	9 998 212
Intérêts sur dettes	18 501	55 302
	69 523 036	67 598 264
PERTE PROVENANT DE LA GESTION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES	(882 032)	(5 467 997)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	2 727 643	2 556 166
Loyers et autres	1 687 866	1 641 508
Intérêts sur placements à court terme	67 114	73 678
	4 482 623	4 271 352
CHARGES		
Frais d'exploitation et d'administration (note 11)	3 457 637	3 274 339
Intérêts sur dettes	592 642	603 887
	4 050 279	3 878 226
BÉNÉFICE PROVENANT DE LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	432 344	393 126
Montants à reporter	(449 688) $	(5 074 871) $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RÉSULTATS (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 Retraité (note 3)
Montants reportés	(449 688) $	(5 074 871) $
PLACEMENTS		
Produit de placements de sociétés en commandite	319 432	278 186
Frais d'intérêts sur avances à long terme du gouvernement du Québec	319 432	166 826
BÉNÉFICE DE PLACEMENTS		111 360
PERTE NETTE	(449 688) $	(4 963 511) $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 Retraité (note 3)
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	(3 321 989) $	1 650 334 $
Retraitement : adoption des normes comptables du secteur public	(45 073)	(53 885)
Solde au début retraité	(3 367 062)	1 596 449
Perte nette	(449 688)	(4 963 511)
SOLDE À LA FIN	(3 816 750) $	(3 367 062) $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008 Retraité (note 3)
ACTIF		
Encaisse	8 770 684 $	4 224 378 $
Équivalents de trésorerie (note 12)	6 991 360	5 000 000
Prêts et autres participations financières (note 13)	18 831 828	16 182 099
Aides remboursables (note 7)	963 165	582 936
Créances et intérêts courus	890 130	798 531
Billets à terme, portant intérêts à 10 %		234 771
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	18 458 857	22 245 815
Frais payés d'avance et avances sur engagements	635 897	401 384
Placements à long terme (note 14)	15 850 000	15 850 000
Billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs (note 9)	14 594 510	14 594 510
Immobilisations corporelles (note 15)	18 918 399	18 310 876
TOTAL DE L'ACTIF	104 904 830 $	98 425 300 $
PASSIF		
Emprunts à court terme (note 16)	1 006 163 $	2 573 418 $
Charges à payer	2 723 559	3 517 070
Intérêts courus sur avances à long terme du gouvernement du Québec	319 432	166 826
Intérêts courus sur dettes à long terme	211 180	223 185
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	19 908 865	15 575 240
Provision cumulée et contribution pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 8)	779 643	647 749
Produits reportés (note 17)	30 208 648	28 256 309
Avances à long terme du gouvernement du Québec (note 18)	18 000 000	18 000 000
Dettes à long terme (note 19)	16 064 090	13 332 565
	89 221 580	82 292 362
AVOIR		
Capital (note 20)	19 500 000	19 500 000
Déficit	(3 816 750)	(3 367 062)
	15 683 250	16 132 938
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR	104 904 830 $	98 425 300 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

ENGAGEMENTS (note 24)
ÉVENTUALITÉS (note 25)

Pour le conseil d'administration,
Pierre Bernier
Gilles Corbeil

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 Retraité (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(449 688) $	(4 963 511) $
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie :		
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt		40 823
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	79 839	219 412
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	786 702	196 213
Perte sur aliénation d'immobilisations	14 622	
Avantages importants conférés aux clients	68 359	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 795 753	1 622 211
Produit de placement à long terme	(319 432)	(278 186)
	1 976 155	(3 163 038)
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation :		
Créances et intérêts courus	(91 599)	24 238
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 786 958	(6 628 316)
Frais payés d'avance et avances sur engagements	(234 513)	48 529
Charges à payer	(40 773)	129 882
Intérêts courus sur avances à long terme du gouvernement du Québec	152 606	7 579
Intérêts courus sur dettes à long terme	(12 005)	(29 791)
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	4 333 625	(2 011 035)
Produits reportés	1 952 339	10 872 282
	9 846 638	2 413 368
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	11 822 793	(749 670)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts et autres participations financières	(15 040 110)	(10 812 636)
Billets à terme	234 771	
Billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs		(14 594 510)
Aides remboursables	(932 375)	(225 925)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 170 636)	(2 985 352)
Placements à long terme	319 432	278 186
Remboursements de prêts et autres participations financières	11 735 573	11 456 557
Récupération d'aides remboursables	403 948	527 926
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(6 449 397)	(16 355 754)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	(1 567 255)	2 512 943
Dettes à long terme	4 601 071	
Remboursement sur dettes à long terme	(1 869 546)	(1 834 571)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 164 270	678 372
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	6 537 666	(16 427 052)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	9 224 378	25 651 430
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 21)	15 762 044 $	9 224 378 $

Les acquisitions d'immobilisations incluses aux charges à payer sont de 56 578 $ (2008 : 809 316 $).

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2009

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c. 1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des oeuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer, exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont les provisions cumulées pour créances irrécouvrables, la provision pour congés de maladie et vacances et la durée de vie des immobilisations corporelles.

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés à la valeur nominale, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables. Lorsqu'un prêt est assorti de conditions avantageuses importantes, la valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de la subvention ainsi consentie, laquelle est constatée à titre de charge. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée du prêt, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de produit d'intérêts.

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation du produit d'intérêts cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Provision cumulée et contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes (suite)

La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

La contribution pour pertes représente une somme encaissée pour absorber les pertes éventuelles découlant de la garantie d'un emprunt relatif au financement d'une entreprise. Dans l'éventualité où cette garantie d'emprunt devient douteuse, la contribution sera comptabilisée aux résultats à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les pertes seront constatées.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec, conséquemment la Société ne comptabilise aucune provision.

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Les aides remboursables ne portent pas intérêt ainsi pour les aides assorties de conditions avantageuses importantes, la valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de la subvention ainsi consentie, laquelle est constatée à titre de charge. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée de l'aide remboursable, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de produit d'intérêts.

La provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de charges de programmes.

Placements à long terme

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition. Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

Les revenus sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont reçus ou exigibles.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Restaurations	25 ans
Réparations majeures	de 5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les restaurations en cours ne sont pas amorties.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs qui se rattachent à ces biens; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et imputées aux résultats à titre de produits en fonction des engagements afférents.

Produits

Les récupérations sur investissements et sur aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie sont comptabilisées aux résultats au moment où elles sont encaissées ou exigibles.

La Société constate ses revenus de location lorsqu'ils sont gagnés, soit lorsque les services sont rendus, qu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix du service rendu est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de charges de programmes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

À la demande du gouvernement, la Société a établi ses états financiers selon le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le manuel de l'ICCA pour le secteur privé. La Société a choisi de conserver la même présentation des états financiers. L'application des nouvelles conventions a été faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs.

Les conventions comptables modifiées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

La Société applique dorénavant la méthode de comptabilisation des conditions avantageuses importantes pour les prêts et autres participations financières ainsi que pour les aides remboursables. À cet égard, une charge de subvention est comptabilisée au moment de la prise d'effet du prêt ou de l'aide remboursable. Par ailleurs, un produit d'intérêt est constaté selon la méthode de l'intérêt réel sur la durée du prêt ou de l'aide remboursable. La Société n'appliquait pas cette convention antérieurement.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Tous les placements à long terme dans les sociétés en commandite sont maintenant inscrits au coût. Auparavant, l'un des placements était comptabilisé à la valeur de consolidation alors que le second, déjà comptabilisé au coût, n'a subi aucun changement.

Le placement en actions a été reclassé dans les placements à long terme. Antérieurement, ce placement était inclus au poste prêts et autres participations financières.

Auparavant considérées à titre d'immobilisations corporelles, les œuvres d'art sont maintenant comptabilisées à titre de charges.

Ces modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants :

	2009	2008
RÉSULTATS		
Produits		
Intérêts sur placements, prêts et aides remboursables	12 436 $	8 812 $
Charges		
Subventions résultant d'avantages importants conférés aux clients	72 112	
Frais d'administration – perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(1 241)	
BILAN		
Actif		
Prêts et autres participations financières	8 683	8 812
Aides remboursables	(68 359)	
Créances et intérêts courus	41 246	118 939
Placements à long terme	(41 246)	(118 939)
Immobilisations corporelles	1 241	
Avoir		
Déficit	58 435	45 073

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
Interventions financières		
Fonctionnement	3 993 791 $	3 161 339 $
Dette relative aux programmes d'aide financière	18 501	55 302
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	35 496 453	35 628 453
Musique et variétés	10 446 591	11 987 756
Livre et édition	4 665 559	3 655 559
Métiers d'art	4 008 314	4 208 314
Affaires internationales	5 112 783	5 272 783
Aide spécifique		676 314
Patrimoine immobilier		
Fonctionnement	1 108 900	1 108 900
Dettes relatives aux immobilisations corporelles	2 703 207	3 655 280
	67 554 099	69 410 000
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	5 663 834	3 435 543
Musique et variétés	3 520 486	104 039
Livre et édition	34 926	56 953
Métiers d'art	294 351	13 969
Affaires internationales	1 788 022	593 299
Aide spécifique	1 713 576	1 037 262
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations corporelles	14 350 311	12 142 297
	27 365 506	17 383 362
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
Interventions financières		
Programmes d'aide financière :		
Cinéma et production télévisuelle	(7 728 456)	(5 663 834)
Musique et variétés	(1 330 302)	(3 520 486)
Livre et édition	(184 531)	(34 926)
Métiers d'art	(700 938)	(294 351)
Affaires internationales	(2 417 418)	(1 788 022)
Aide spécifique	(1 713 576)	(1 713 576)
Patrimoine immobilier		
Dettes relatives aux immobilisations corporelles	(15 434 775)	(14 350 311)
	(29 509 996)	(27 365 506)
	65 409 609 $	59 427 856 $

Les subventions se subdivisent comme suit :

	2009	2008
Interventions financières	62 681 966 $	56 871 690 $
Patrimoine immobilier	2 727 643	2 556 166
	65 409 609 $	59 427 856 $

5. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2009			2008
	Investis-sements	Aides remboursables *	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	710 959 $	45 097 $	756 056 $	573 234 $
Livre et édition				2 575
Multimédia				18
Affaires internationales		261 293	261 293	162 893
	710 959 $	306 390 $	1 017 349 $	738 720 $

* Ces récupérations proviennent d'aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie.

6. HONORAIRES DE PRÊTS ET GARANTIES DE PRÊTS

	2009	2008
Honoraires de prêts	140 630 $	
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	188 569	190 628 $
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	135 932	94 333
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt		(40 823)
Déficit des produits d'honoraires sur les frais de gestion (note 17)	96 685	184 113
	232 617	237 623
	561 816 $	428 251 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

7. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

	2009			
	Cinéma et production télévisuelle		Musique et variétés	
CHARGES – PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE				
Investissements – aides sélectives	29 946 003	$		
Investissements – aides corporatives	500 000			
Subventions	3 256 043		12 074 926	$
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	136 000			
Provision pour créances irrécouvrables			70 000	
Annulations et recouvrements	(990 504)		(183 294)	
Comités d'évaluation	300 809		12 669	
Aide financière au Bureau du cinéma et de la télévision	200 000			
Frais de déplacement et représentation				
Autres	45 981		10 000	
	33 394 332	$	11 984 301	$

	2009			
	Cinéma et production télévisuelle		Musique et variétés	
ACTIF – AIDES REMBOURSABLES				
Solde au début	55 000	$	380 636	$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées au cours de l'exercice			700 000	
Récupérations	(10 000)		(46 799)	
Radiations			(113 500)	
	45 000		920 337	
Avantages importants conférés aux clients			(68 359)	
Provision cumulée pour créances irrécouvrables			(290 337)	
Solde à la fin	45 000	$	561 641	$

2009				2008
Livre et édition	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
			29 946 003 $	30 469 996 $
			500 000	500 000
4 585 422 $	3 572 834 $	3 863 115 $	27 352 340	22 268 586
		420 125	556 125	529 075
		9 839	79 839	219 412
(9 493)		(41 522)	(1 224 813)	(1 080 076)
	9 848		323 326	322 850
			200 000	200 000
				175 018
	19 045	9 291	84 317	43 676
4 575 929 $	3 601 727 $	4 260 848 $	57 817 137 $	53 648 537 $

2009				2008
Livre et édition	Métiers d'art	Affaires internationales	Total	Total
134 106 $	13 940 $	477 359 $	1 061 041 $	1 383 842 $
		232 375	932 375	225 925
(15 564)	(9 290)	(322 295)	(403 948)	(527 926)
		(12 500)	(126 000)	(20 800)
118 542	4 650	374 939	1 463 468	1 061 041
			(68 359)	
(62 500)	(3 500)	(75 607)	(431 944)	(478 105)
56 042 $	1 150 $	299 332 $	963 165 $	582 936 $

8. PROVISION CUMULÉE ET CONTRIBUTION POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2009	2008
Solde au début	5 038 322 $	5 897 368 $
Radiations de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	359 355	997 602
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	133 274	57 657
	492 629	1 055 259
Provision de l'exercice :		
Prêts accordés par la Société	671 515	218 020
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(16 706)	54 497
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	131 893	(76 304)
	786 702	196 213
Solde à la fin	5 332 395 $	5 038 322 $

La provision cumulée et la contribution pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :

	2009	2008
Prêts accordés par la Société (note 13)	2 224 898 $	1 912 739 $
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 13)	2 327 854	2 477 834
	4 552 752	4 390 573
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	779 643	647 749
	5 332 395 $	5 038 322 $

9. BILLETS DE TRÉSORERIE NON BANCAIRES ADOSSÉS À DES ACTIFS

Au 31 mars 2009, la Société détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui ont été restructurés en échange de billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs (BTAA) par une entente le 21 janvier 2009.

Le PCAA était un instrument de financement à court terme émis par des fiducies, aussi appelé « conduits », généralement pour des échéances variant de un à trois mois. Le PCAA constituait une créance à court terme adossé à divers actifs tels que des créances hypothécaires ou à la consommation et des actifs financiers. Au moment de leur acquisition par la Société, les PCAA de tiers étaient cotés « R-1 » (High) par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial adossé à des actifs.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidités du marché canadien du PCAA de tiers à la mi-août 2007. Depuis le 13 août 2007, la Société n'a pas été en mesure de se faire rembourser les sommes dues en vertu des PCAA de tiers qu'elle détenait lorsque ceux-ci sont venus à échéance.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

9. BILLETS DE TRÉSORERIE NON BANCAIRES ADOSSÉS À DES ACTIFS (suite)

Les efforts de restructuration du PCAA de tiers entrepris depuis le 13 août 2007 ont abouti à la conclusion de l'entente de Montréal le 24 décembre 2008, laquelle était alors assujettie à l'approbation des autorités décisionnelles des institutions concernées ainsi qu'à l'obtention de décrets ministériels. L'entente a été subséquemment entérinée dans sa forme proposée et a donné lieu à un échange de titres le 21 janvier 2009.

Conséquemment les conduits de PCAA ont été remplacés par trois nouvelles structures sous forme de fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (« VAC 1 », « VAC 2 » et « VAC 3 »). Les VAC 1 et VAC 2 regroupent les transactions des conduits de PCAA constitués uniquement d'actifs synthétiques et hybrides. Le VAC 3 est composé des transactions des conduits de PCAA constitués exclusivement d'actifs inéligibles et d'actifs traditionnels. Par cet échange, la Société détient maintenant des billets de type VAC 2 et VAC 3.

La Société comptabilise ses placements au coût réduit de toute moins-value durable. Elle considère qu'en date du 31 mars 2009 ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle de 3,7 M$ constatée au 31 mars 2008. De plus, la Société a l'intention, exceptionnellement, de détenir ces placements dans les BTAA à plus long terme.

Au 31 mars 2009, la Société détient des billets dont le coût s'élève à 18,3 M$ dévalué d'une perte de valeur durable de 3,7 M$ présenté à la valeur comptable de 14,6 M$ (9,7 M$ à la juste valeur).

	Coût	Moins-value durable comptabilisé	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs synthétiques et hybrides	13 270 557 $	1 156 203 $	12 114 354 $	7 195 713 $
Actifs inéligibles	2 057 263	1 855 048	202 215	138 454
Actifs traditionnels	2 966 690	688 749	2 277 941	2 410 994
	18 294 510 $	3 700 000 $	14 594 510 $	9 745 161 $

10. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	8 167 785 $	7 822 849 $
Honoraires	231 868	158 820
Déplacements, représentation et congrès	459 502	190 588
Loyers	732 681	663 444
Assurances	42 451	39 889
Frais de bureau et papeterie	365 738	388 172
Publicité et promotion	207 780	169 401
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	14 622	
Amortissement des immobilisations corporelles	510 732	462 441
Autres frais	95 425	102 608
	10 828 584 $	9 998 212 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

11. PATRIMOINE IMMOBILIER – FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2009		2008	
Traitements et avantages sociaux	376 451	$	361 764	$
Honoraires	161 213		114 080	
Déplacements, représentation et congrès	5 156		3 805	
Taxes	339 800		345 015	
Assurances	94 948		135 815	
Électricité et chauffage	280 388		258 415	
Entretien et réparations	795 449		719 828	
Frais de bureau et de papeterie	39 186		38 030	
Amortissement des immobilisations corporelles	1 285 021		1 159 770	
Autres frais	80 025		137 817	
	3 457 637	$	3 274 339	$

12. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Société détient une acceptation bancaire comptabilisée au coût et portant intérêt à 0,72 %.

13. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2009			2008
	Montant	Provision pour pertes (note 8)	Montant net	Montant net
Prêts et débentures	16 506 863 $	474 685 $	16 032 178 $	13 597 887 $
Avantages importants conférés aux clients				(8 683)
Prêts et débentures douteux :				
Prêts accordés par la Société	2 512 006	1 750 213	761 793	312 063
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	4 365 711	2 327 854	2 037 857	2 280 832
	23 384 580 $	4 552 752 $	18 831 828 $	16 182 099 $

Les prêts totalisant 23,2 M$ (2008 : 20 M$) sont garantis par des hypothèques de 1^er^ ou 2^ième^ rang sur des biens corporels et incorporels, des cautions personnelles, des cautions corporatives, des assurances vie, des hypothèques immobilières et des remboursements de crédits d'impôt. Des prêts pour un total de 154 318 $ (2008 : 597 743 $) ne comportent aucune garantie.

Tous les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2009, calculé selon une moyenne pondérée, est de 5,43 %, soit le taux préférentiel plus 2,43 %.

Ces prêts, autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2010	8 508 439	$
2011	827 738	
2012	593 330	
2013	1 498 184	
2014 et plus	4 604 487	
	16 032 178	$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

14. PLACEMENTS À LONG TERME

	2009	2008
Actions ordinaires, au coût, avec droit de vote	450 000 $	450 000 $
Participation, au coût dévalué, à titre de commanditaire dans une société en commandite dont l'activité est d'investir dans des entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la culture. En vertu de la convention, la Société continue d'exister jusqu'au 31 décembre 2009.	7 400 000	7 400 000
Participation, au coût, à titre de commanditaire et commandité dans une société en commandite dont l'activité est d'offrir aux entreprises culturelles des outils de financement spécialisés. La Société continue d'exister jusqu'au 31décembre 2011, à moins qu'elle soit dissoute avant cette date, conformément à la convention.	8 000 000	8 000 000
	15 850 000 $	15 850 000 $

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Restaurations *	22 472 777 $	7 277 648 $	15 195 129 $	14 234 502 $
Réparations majeures	5 837 175	3 600 145	2 237 030	2 477 971
Mobilier de bureau	576 835	434 761	142 074	175 516
Équipement	197 731	168 404	29 327	44 154
Matériel informatique	397 191	232 484	164 707	150 774
Améliorations locatives	441 202	390 894	50 308	112 948
Logiciels **	2 594 900	1 495 076	1 099 824	1 115 011
	32 517 811 $	13 599 412 $	18 918 399 $	18 310 876 $

La Société possède des œuvres d'art dont le coût est de 58 749 $.

* Inclut des actifs de 645 090 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en exploitation au 31 mars 2009. Inclut des intérêts capitalisés de 85 924 $ pour l'exercice.

** Inclut des actifs de 168 211 $ comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas en exploitation au 31 mars 2009.

16. MARGE DE CRÉDIT ET EMPRUNTS À COURT TERME

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 M$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

La Société est autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 1,9 M$ pour maintenir en bon état les édifices faisant partie de son parc immobilier. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, sans excéder le taux préférentiel, pour un terme ne pouvant dépasser un an.

17. PRODUITS REPORTÉS

	2009	2008
Financement intérimaire des crédits d'impôt (note 25)		
Solde au début	387 223 $	(425 167) $
Contribution octroyée par le gouvernement du Québec		823 686
Montant net des radiations / encaissements (débours) sur les dossiers en défaut	(170 794)	172 817
Déficit des produits d'honoraires sur les frais de gestion	(96 685)	(184 113)
Solde à la fin	119 744	387 223
Subventions reportées (note 4)	29 509 996	27 365 506
Autres produits reportés	578 908	503 580
	30 208 648 $	28 256 309 $

18. AVANCES À LONG TERME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2009.	10 000 000 $	10 000 000 $
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011.	8 000 000	8 000 000
	18 000 000 $	18 000 000 $

19. DETTES À LONG TERME

	2009	2008
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,771 %, remboursable en versements annuels de 342 398 $ jusqu'au 3 juin 2014 et en un versement de 2 396 786 $ le 3 juin 2014.	4 108 777 $	4 451 175 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,617 %, remboursable en versements annuels de 416 308 $ jusqu'au 1er décembre 2015 et en un versement de 2 081 538 $ le 1er décembre 2015.	4 579 383	4 995 691
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,654 %, remboursé au cours de l'exercice.		790 718
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,837 %, remboursable en versements annuels de 41 631 $ jusqu'au 1er octobre 2013.	208 154	249 784
Montants à reporter	8 896 314 $	10 487 368 $

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

19. DETTES À LONG TERME (suite)

	2009	2008
Montants reportés	8 896 314 $	10 487 368 $
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,323 %, remboursable par versements annuels de 172 288 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 1 550 588 $ le 1er octobre 2012.	2 067 451	2 239 738
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,592 %, remboursable en versements annuels de 35 599 $ jusqu'au 31 mars 2016.	249 194	284 794
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,463 %, remboursable par versements annuels de 35 629 $ jusqu'au 14 novembre 2016.	285 035	320 665
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 4,164 %, remboursable en versements annuels de 34 974 $ jusqu'au 1er octobre 2013 et un versement de 174 874 $ le 1er octobre 2013.	314 774	
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,726 %, remboursable en versements annuels de 34 957 $ jusqu'au 1er octobre 2013 et un versement de 209 744 $ le 1er octobre 2013.	349 573	
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 2,726 %, remboursable en versements annuels de 390 175 $ jusqu'au 1er octobre 2013 et un versement de 2 341 050 $ le 1er octobre 2013.	3 901 749	
	16 064 090 $	13 332 565 $

Le paiement en capital et intérêts sur ces emprunts est garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le montant de la subvention prévu pour le remboursement de cet emprunt.

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	1 503 960 $
2011	1 503 960
2012	1 503 960
2013	2 882 260
2014	3 597 233
2015 et suivantes	5 072 717
	16 064 090 $

20. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, devient le capital de la Société.

21. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009		2010	
Encaisse	8 770 684	$	4 224 378	$
Placements temporaires	6 991 360		5 000 000	
	15 762 044	$	9 224 378	$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 789 975 $ (2008 : 848 227 $).
Les intérêts encaissés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 2 616 260 $ (2008 : 2 693 958 $).

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 475 880 $ (2008 : 375 104 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2009						2008	
	Congés de maladie		Vacances		Total		Total	
Solde au début	104 900	$	751 289	$	856 189	$	823 981	$
Charge de l'exercice	230 019		708 437		938 456		780 812	
Prestations versées au cours de l'exercice	(203 151)		(616 555)		(819 706)		(748 604)	
Solde à la fin	131 768	$	843 171	$	974 939	$	856 189	$

Cette provision est incluse au poste « charges à payer ».

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

24. ENGAGEMENTS

a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2009 totalisent 9,9 M$ (2008 : 9,1 M$).

b) La Société est engagée pour une somme de 901 914 $ (2008 : 1,8 M$) relativement à des contrats d'entretien et de restauration d'un bâtiment jusqu'en novembre 2009.

c) Les engagements minimums exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation des locaux de la Société sont de 557 545 $ jusqu'au 31 décembre 2009.

25. ÉVENTUALITÉS

a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2009		2008	
Financement des entreprises *	6 416 762	$	7 462 393	$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	9 570 677		7 391 989	
	15 987 439	$	14 854 382	$

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 8 des états financiers.

** Toutes pertes relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses opérations.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jean Pronovost
Président du conseil d'administration

Gilles Corbeil
Président et chef de la direction par intérim

Montréal, le 29 mai 2009

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2009 et l'état des résultats et du déficit ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des modifications comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Montréal, le 29 mai 2009

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.0102)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Transferts du gouvernement du Canada		
- Taxe sur l'essence (note 6)	292 761	211 237
Droits additionnels d'immatriculation – SAAQ (note 6)	52 424	48 424
Contribution du gouvernement du Québec	132 200	
Intérêts sur placements	8 706	17 480
	486 091	277 141
CHARGES		
Programme d'infrastructures d'eau potable,		
d'eaux usées et de voirie locale	305 227	281 848
Programme d'infrastructures de transport en commun	93 961	14 462
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	1 874	547
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	3 851	2 516
Projet de développement au Mont-Tremblant		10 500
Honoraires d'administration (note 3)	2 367	2 109
	407 280	311 982
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	78 811	(34 841)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	15 268	50 109
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	94 079	15 268

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	110	48
Placements temporaires (note 4)	399 897	375 767
Créances et intérêts courus (note 5)	16 700	15 492
	416 707	391 307
PASSIF À COURT TERME		
Charges à payer et frais courus	12 161	9 762
Produits reportés (note 6)	305 452	365 503
Dû au gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	5 015	774
	322 628	376 039
EXCÉDENT CUMULÉ (note 7)	94 079	15 268
	416 707	391 307

ENGAGEMENTS (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Luc Monty, Président
Marc Grandisson, Secrétaire

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de financement des infrastructures locales du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les produits de la Société proviennent de transferts du gouvernement du Canada, de droits additionnels d'immatriculation payés par les propriétaires de certains véhicules routiers et d'une contribution du gouvernement du Québec. Les droits additionnels d'immatriculation sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la Société.

En vertu des lois fédérales et provinciales de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les droits additionnels d'immatriculation et certains frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Produits

Les transferts du gouvernement du Canada sont affectés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges rattachées à ces programmes sont comptabilisées. La contribution du gouvernement du Québec est constatée à titre de produits dans l'exercice auquel elle se rapporte.

Les droits additionnels d'immatriculation sont comptabilisés aux produits en fonction de la période couverte par ces droits exigibles.

Les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, lorsque le montant est déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice.

L'aide financière versée aux organismes municipaux est comptabilisée à titre de charge lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elle a été autorisée et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de marché).

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. HONORAIRES D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Frais de gestion	1 688	1 509
Frais de perception de la SAAQ – droits additionnels d'immatriculation	679	600
	2 367	2 109

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Billets à escompte, Corporation d'hébergement du Québec, échéant en avril et mai 2009	289 165	234 508
Billet à escompte, Financement-Québec, échéant en avril 2009	51 162	70 217
Bons du trésor du Québec		66 342
Certificat de dépôt, 0,5 %, échéant en avril 2009	59 570	4 700
	399 897	375 767

5. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS

	2009	2008
Droits additionnels d'immatriculation à recevoir - SAAQ	16 586	14 475
Intérêts courus sur placements temporaires	114	1 017
	16 700	15 492

6. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés se rapportent aux sommes reçues ou à recevoir en vertu de l'entente entre le Canada et le Québec relative au transfert des revenus d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ainsi que d'un montant additionnel en vertu du chapitre 49 des Lois du Canada (2005) autorisant des paiements dans le cadre de mesures d'aide liées au coût de l'énergie, à la consommation énergétique des habitations et à l'infrastructure du transport en commun et modifiant d'autres lois en conséquence, afin d'assurer le financement des infrastructures municipales et locales dans une perspective de développement durable. Ils se rapportent aussi aux droits additionnels d'immatriculation. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde des produits reportés sont les suivantes :

	2009	2008
Transferts du gouvernement du Canada		
Solde au début	333 635	360 714
Transferts du gouvernement du Canada	230 197	184 158
Transferts constatés à titre de produits de l'exercice	(292 761)	(211 237)
Solde à la fin	271 071	333 635
Droits additionnels d'immatriculation - SAAQ		
Solde au début	31 868	29 482
Droits perçus	54 937	50 810
Droits constatés à titre de produits de l'exercice	(52 424)	(48 424)
Solde à la fin	34 381	31 868
Produits reportés	305 452	365 503

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. EXCÉDENT CUMULÉ

Tel que stipulé à l'article 33 de la Loi sur la société de financement des infrastructures locales du Québec (L.R.Q., chapitre S-11.0102), les sommes reçues par la Société doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société.

8. ENGAGEMENTS

Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale,
Programme d'infrastructures de transport en commun

La Société s'est engagée à verser une aide financière à divers organismes municipaux en vertu du Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et du Programme d'infrastructures de transport en commun pour un montant respectif de 367 690 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 381 711 milliers de dollars) et de 36 557 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 15 137 milliers de dollars). Les paiements exigibles en capital pour le prochain exercice s'élèvent à :

2009-2010	367 690
Indéterminé	36 557

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR),
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM),
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)

La Société s'est également engagée à verser une aide financière à divers organismes municipaux en vertu du FIMR, du PIQM et du FCIS pour des montants respectifs de 226 402 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 153 014 milliers de dollars), de 92 217 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 95 958 milliers de dollars) et de 95 000 milliers de dollars au 31 mars 2009 (2008 : 36 500 milliers de dollars). Les paiements exigibles en capital pour les cinq prochains exercices, découlant des engagements pris par la Société et conditionnels aux crédits votés par l'Assemblée nationale, s'élèvent à :

	FIMR	PIQM	FCIS
2009-2010	6 244	3 894	2 504
2010-2011	15 985	7 990	5 229
2011-2012	18 428	8 386	6 647
2012-2013	19 469	8 803	8 138
2013-2014	20 571	9 225	8 569
2014-2015 et suivants	145 705	53 919	63 913

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

10. INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 0,5 % à 3,94 % (2008 : 2 % à 4,98 %).

11. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice 2009.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois, règlements et conventions qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction de la Société s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Luc Monty
Président du Conseil d'administration

Marc Grandisson
Secrétaire du Conseil d'administration

Québec, le 8 juin 2009

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de financement des infrastructures locales du Québec au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 8 juin 2009

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-11.03)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	Fonds de fonction-nement	Fonds de production	Total 2008	Total 2007
PRODUITS				
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	2 767 200 $		2 767 200 $	2 751 500 $
Autres subventions du gouvernement du Québec (note 5)	15 777 665		15 777 665	14 796 383
Location de salles	3 847 668		3 847 668	3 473 984
Services auxiliaires	4 194 986	4 038 $	4 199 024	3 956 082
Location de bureaux et de locaux commerciaux	2 024 262		2 024 262	1 826 454
Redevances et autres revenus de billetterie	3 052 941	2 173 703	5 226 644	3 005 941
Services aux producteurs	1 485 607		1 485 607	1 304 306
Commandites et publicité	578 671	38 750	617 421	575 509
Programme d'accessibilité aux arts (note 6)	145 143		145 143	72 804
Produits financiers	397 025		397 025	352 631
Autres produits	926 026	320 483	1 246 509	933 184
	35 197 194	2 536 974	37 734 168	33 048 778
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	8 288 609	140 669	8 429 278	7 462 018
Entretien et réparations des édifices	4 320 795		4 320 795	4 016 892
Électricité et chauffage	2 476 185		2 476 185	2 180 805
Achats, entretien et réparations équipement	834 966	23 097	858 063	888 968
Services professionnels	854 174	568 450	1 422 624	1 141 086
Communications	1 194 395	470 352	1 664 747	1 118 361
Coûts d'exploitation des spectacles	1 410 733	256 266	1 666 999	1 359 191
Administration générale	424 350	67 682	492 032	325 642
Assurances et taxes	6 495 834		6 495 834	6 343 360
Frais financiers	3 585 303		3 585 303	3 607 335
Amortissement des immobilisations	4 944 494		4 944 494	4 415 319
Programme d'accessibilité aux arts (note 6)	389 606		389 606	262 821
Autres charges	200 190	22 683	222 873	47 719
	35 419 634	1 549 199	36 968 833	33 169 517
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	(222 440)	987 775	765 335	(120 739)
DÉCOMPTABILISATION DE LA FONDATION (note 7)	(1 500 329)		(1 500 329)	
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 722 769) $	987 775 $	(734 994) $	(120 739) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

ÉVOLUTION DU SOLDE DES FONDS
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	Fonds de fonction-nement	Fonds de production	Total 2008	Total 2007
SOLDE AU DÉBUT	1 964 777 $		1 964 777 $	2 085 516 $
Modification de convention comptable Adoption de la comptabilité par fonds (note 2)	(126 690)	126 690 $		
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	1 838 087	126 690	1 964 777	2 085 516
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 722 769)	987 775	(734 994)	(120 739)
SOLDE À LA FIN	115 318 $	1 114 465 $	1 229 783 $	1 964 777 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 août 2008

	Fonds de fonction-nement	Fonds de production	Total 2008	Total 2007
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	6 344 993 $		6 344 993 $	5 232 158 $
Placement temporaire				1 000 000
Débiteurs	755 506		755 506	1 187 525
Créance à recevoir (note 8)	11 502		11 502	10 844
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement		1 114 465 $		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	8 182 845		8 182 845	7 062 104
Stock des bars	36 654		36 654	36 188
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	109 527		109 527	177 418
Frais payés d'avance	79 046		79 046	110 223
	15 520 073	1 114 465	15 520 073	14 816 460
Encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	4 465 038		4 465 038	2 487 622
Créance à recevoir (note 8)	46 032		46 032	57 534
Immobilisations (note 10)	56 242 214		56 242 214	57 896 255
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	54 328 063		54 328 063	58 754 096
Escompte et frais d'émission de la dette à long terme reportés				286 117
	130 601 420 $	1 114 465 $	130 601 420 $	134 298 084 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

BILAN (suite)
au 31 août 2008

	Fonds de fonction-nement		Fonds de production		Total 2008		Total 2007	
PASSIF								
À court terme								
Dépôts - Locations et ventes de billets	2 914 372	$			2 914 372	$	3 159 865	$
Fournisseurs et frais courus (note 11)	4 722 226				4 722 226		3 175 484	
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	1 114 465							
Intérêts courus à payer	719 797				719 797		790 662	
Emprunts à court terme (note 12)	10 347 849				10 347 849		7 894 689	
Versements sur la dette à long terme (note 13)	5 930 732				5 930 732		7 628 424	
	25 749 441				24 634 976		22 649 124	
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 14)	49 594 294				49 594 294		51 468 675	
Dette à long terme (note 13)	47 533 625				47 533 625		50 606 766	
	122 877 360				121 762 895		124 724 565	
AVOIR								
Surplus d'apport (note 15)	7 608 742				7 608 742		7 608 742	
Solde des fonds	115 318		1 114 465	$	1 229 783		1 964 777	
	7 724 060		1 114 465		8 838 525		9 573 519	
	130 601 420	$	1 114 465	$	130 601 420	$	134 298 084	$

ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
André Provencher
Denis Piché

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	Fonds de fonction-nement	Fonds de production	Total 2008	Total 2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 722 769) $	987 775 $	(734 994) $	(120 739) $
Ajustements pour :				
Amortissement des immobilisations	4 944 494		4 944 494	4 415 319
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(5 919 080)		(5 919 080)	(5 193 964)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	300 405		300 405	74 750
	(2 396 950)	987 775	(1 409 175)	(824 634)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation				
Débiteurs	432 019		432 019	(265 131)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	3 305 292		3 305 292	2 553 866
Stock des bars	(466)		(466)	9 338
Créances à recevoir	10 844		10 844	10 224
Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts	67 891		67 891	(109 511)
Frais payés d'avance	31 177		31 177	21 697
Dépôts – Locations et ventes de billets	(245 493)		(245 493)	806 404
Fournisseurs et frais courus	1 546 742		1 546 742	(137 652)
Créance interfonds sans intérêts ni modalités d'encaissement	987 775	(987 775)		
Intérêts courus à payer	(70 865)		(70 865)	(46 724)
Subventions reportées du gouvernement du Québec	4 044 699		4 044 699	3 306 885
	10 109 615	(987 775)	9 121 840	6 149 396
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	7 712 665		7 712 665	5 324 762
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT				
Acquisitions d'immobilisations	(3 290 453)		(3 290 453)	(2 144 822)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(3 290 453)		(3 290 453)	(2 144 822)
Montants à reporter	4 422 212 $		4 422 212 $	3 179 940 $

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	Fonds de fonction-nement	Fonds de production	Total 2008	Total 2007
Montants reportés	4 422 212 $		4 422 212 $	3 179 940 $
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT				
Variation de l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements	(1 977 416)		(1 977 416)	(246 332)
Émission d'une dette à long terme	2 843 300		2 843 300	2 835 200
Diminution de la dette à long terme	(7 628 421)		(7 628 421)	(5 843 481)
Emprunts à court terme	2 453 160		2 453 160	895 865
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(4 309 377)		(4 309 377)	(2 358 748)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	112 835		112 835	821 192
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 232 158		6 232 158	5 410 966
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 16)	6 344 993 $		6 344 993 $	6 232 158 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2008

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société de la Place des Arts de Montréal, personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objet d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Le 1er septembre 2007, la Société a adopté la méthode de comptabilité par fonds. La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de la Société. Le Fonds de production soutient la production et la diffusion de spectacles destinés aux grandes salles. Le solde au 1er septembre 2007 du Fonds de production comprend un virement de 100 000 $ du Fonds de fonctionnement afin de financer ses activités. Les états financiers ont été redressés afin de refléter cette modification.

Instruments financiers

Au cours de l'exercice, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 – « Résultat étendu », 3855 – « Instruments financiers comptabilisation et évaluation » et 3861 – « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 4. Auparavant, les instruments financiers étaient comptabilisés au coût. Pour la Société, l'impact de ces nouvelles conventions comptables se limite uniquement à la divulgation d'informations additionnelles, compte tenu qu'il n'y a aucun effet quant à la mesure des instruments financiers à la suite des classements adoptés par la Société.

Modifications comptables futures

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation.

Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Par ailleurs, l'ICCA a également publié le chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 – « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et 3450 – « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne. Ce chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Par conséquent, le Société adoptera ces nouvelles normes au cours de son exercice ouvert le 1er septembre 2009.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications comptables futures (suite)

Les chapitres 1535, 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant aux chapitres 3031 et 3064, la direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence, sur ses états financiers, de l'application des modifications de ces normes.

3. VOCATIONS DES FONDS

Le Fonds de fonctionnement présente les opérations courantes de la Société. Le Fonds de production soutient la production et la diffusion de spectacles destinés aux grandes salles.

4. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

<u>Catégorie d'instruments financiers et évaluation ultérieure</u>

Actifs détenus à des fins de transaction

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transaction l'encaisse, le placement temporaire et l'encaisse réservée pour des constructions et des réaménagements.

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus dans les produits financiers.

La Société a classé dans cette catégorie les débiteurs et la créance à recevoir.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie les dépôts-location et vente de billets, les fournisseurs et frais courus, les intérêts courus à payer, les emprunts à court terme et la dette à long terme.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

---

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions affectées sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Autres produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Coûts reportés du programme d'accessibilité aux arts

Tous les coûts reportés du programme sont accumulés au bilan au cours de l'exercice où ils sont encourus et sont virés aux résultats au cours de la période de présentation des représentations en proportion des représentations réalisées dans l'année.

Stock des bars

Le stock est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'oeuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Immobilisations corporelles :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles :

Logiciels informatiques	3 ans

4. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

5. AUTRES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Intérêts sur obligations et emprunts sur billets	3 258 523 $	3 507 838 $
Compensation tenant lieu de taxes	6 249 363	6 094 581
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	5 919 080	5 193 964
Équité salariale	350 699	
	15 777 665 $	14 796 383 $

6. PROGRAMME D'ACCESSIBILITÉ AUX ARTS

L'excédent cumulé est essentiellement consacré à la mise en œuvre de séries de spectacles en partenariat avec des programmateurs invités. La contribution nette au programme d'accessibilité aux arts se détaille ainsi :

	2008	2007
Produits		
Ventes de billets	145 143 $	64 235 $
Services auxiliaires		8 569
	145 143	72 804
Charges		
Salaires et avantages sociaux	52 238	26 417
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmateurs	213 311	202 125
Coûts d'exploitation	124 057	34 279
	389 606	262 821
Contribution nette	(244 463) $	(190 017) $

7. FONDATION DE LA PLACE DES ARTS

La Fondation de la Place des Arts est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer la Société de la Place des Arts de Montréal en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle, tel que décidé par la Fondation et la Société. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au 31 août 2008, l'actif net de la Fondation totalise 1 560 111 $. À compter du présent exercice, les états financiers de la Fondation ne sont plus consolidés avec ceux de la Société puisqu'elle ne contrôle plus les activités de la Fondation ce qui a résulté en l'inscription d'un ajustement de 1 500 329 $.

8. CRÉANCE À RECEVOIR

	2008	2007
Créance à recevoir, au taux de 5,9 % remboursable par versements mensuels de 1 216 $ échéant en février 2013	57 534 $	68 378 $
Encaissements à recevoir au cours du prochain exercice	(11 502)	(10 844)
	46 032 $	57 534 $

Le montant des encaissements à recevoir au cours des 5 prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	11 502 $
2010	12 199
2011	12 939
2012	13 724
2013	7 170

9. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et sur les emprunts à court terme, aux remboursements de capital sur la dette à long terme payable au cours du prochain exercice et aux ajustements salariales liés à la démarche d'équité. La portion à long terme représente le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués, et de ceux à faire dans le prochain exercice. Les subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

10. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrain	7 608 742 $		7 608 742 $	7 608 742 $
Bâtisses	100 939 423	63 012 176 $	37 927 247	39 658 330
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	75 585 977	66 025 714	9 560 263	9 002 843
Équipement et accessoires de scène	2 832 918	2 217 853	615 065	719 156
Mobilier et équipement de bureau	284 047	190 906	93 141	120 021
Autres équipements	1 290 012	1 166 667	123 345	179 694
Matériel informatique	932 057	789 918	142 139	162 544
	189 473 176	133 403 234	56 069 942	57 451 330
Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques	1 912 459	1 740 187	172 272	444 925
Total	191 385 635 $	135 143 421 $	56 242 214 $	57 896 255 $

11. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Gouvernement du Québec a annoncé la construction d'une nouvelle salle de concert qui sera érigée sur l'esplanade est de la Place des Arts. Ce projet entraînera la fermeture et la démolition d'une partie des stationnements de la Place des Arts d'ici le 1er mars 2009. Le coût total estimé de l'obligation liée à la fermeture et la démolition des stationnements sur les 18 prochains mois, a été estimé à 1 040 000 $ au 1er septembre 2007. La valeur comptable des immobilisations corporelles et du passif « Fournisseurs et frais courus » a été augmenté pour refléter cette obligation. La Société recevra une subvention du gouvernement du Québec d'un montant équivalent. La charge d'amortissement des immobilisations de l'exercice comprend un montant de 693 333 $ pour refléter l'amortissement de ces coûts sur la durée de vie estimative restante de ce stationnement.

Des mesures similaires doivent être appliquées à d'autres éléments du parc immobilier de la Société. Toutefois, il n'est pas possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur de l'obligation, car la Société n'est pas en mesure de déterminer la date où des travaux de rénovations ou de démolition seront entrepris sur ces immobilisations.

12. EMPRUNTS À COURT TERME

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2008	2007
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 834 300 $ portant intérêt au taux de 3,16766 %	2 446 250 $	2 056 019 $
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 832 800 $ portant intérêt au taux de 3,16766 %	2 147 940	1 622 065
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 836 800 $ portant intérêt au taux de 3,16766 %	2 215 911	1 761 707
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 2 781 600 $ portant intérêt au taux de 3,16766 %	1 922 216	
Billet à terme renouvelable le 30 septembre 2008, autorisé par décret pour un montant maximum de 3 400 000 $ portant intérêt au taux de 3,16766 %	1 615 532	
Billet à terme transféré au long terme le 7 juillet 2008		2 454 898
	10 347 849 $	7 894 689 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme relatif au maintien des actifs est de 17 882 840 $.

En plus, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 $ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

13. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :		
- 5,825 % (taux effectif de 5,954 %), remboursable par versements annuels en capital de 2 541 837 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 17 792 858 $ le 1er décembre 2010	22 876 532 $	25 418 369 $
- 5,276 % (taux effectif de 5,407 %), remboursable par versements annuels en capital de 886 252 $ jusqu'au 3 décembre 2011 et par un versement de 6 203 762 $ le 3 décembre 2012	9 748 769	10 635 020
- 5,481 % (taux effectif de 5,648 %), remboursable par versements annuels en capital de 93 451 $ jusqu'au 1er octobre 2012	467 257	560 709
- 4,237 % (taux effectif de 4,413 %), remboursable par versements annuels en capital de 271 321 $ jusqu'au 1er décembre 2010	813 963	1 085 284
Montants à reporter	33 906 521 $	37 699 382 $

13. DETTE À LONG TERME (suite)

	2008	2007
Montants reportés	33 906 521 $	37 699 382 $
- 4,6172 % (taux effectif de 4,7736 %), remboursable par versements annuels en capital de 183 686 $ jusqu'au 1er décembre 2015	1 469 486	1 653 172
- 4,622 % (taux effectif de 4,774 %), remboursable par versements annuels en capital de 509 834 $ jusqu'au 31 mars 2016	4 078 670	4 588 503
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 88 625 $ jusqu'au 1er octobre 2013	531 751	620 376
- 5,187 % (taux effectif de 5,345 %), remboursable par versements annuels en capital de 255 975 $ jusqu'au 1er octobre 2013	1 535 853	1 791 829
- 4,937 % (taux effectif de 5,064 %), remboursable par versements annuels en capital de 357 634 $ jusqu'au 16 juillet 2020	4 291 613	4 649 247
- 4,2739 % (taux effectif de 4,3922 %), remboursable par versements annuels en capital de 171 413 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 $ le 1er décembre 2015	2 228 372	2 399 785
- 4,557 % (taux effectif de 4,685 %), remboursable par versements annuels en capital de 284 945 $ jusqu'au 10 mai 2012 et par un versement de 1 424 724 $ le 10 mai 2013	2 564 503	2 849 447
- 4,164 % (taux effectif de 4,313 %), remboursable par versements annuels en capital de 285 759 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 1 428 794 $ le 1er octobre 2013	2 857 588	
- 4,515 % (taux effectif de 4,705 %), remboursable par versements annuels en capital de 483 449 $ jusqu'au 1er octobre 2007		483 449
	53 464 357	56 735 190
Obligation garantie par le gouvernement du Québec		1 500 000
	53 464 357	58 235 190
Versements échéant au cours du prochain exercice	5 930 732	7 628 424
	47 533 625 $	50 606 766 $

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices, en vertu des clauses de rachat et d'amortissement pour la dette obligataire, se détaille comme suit :

2009	5 930 732 $
2010	5 930 734
2011	21 181 753
2012	3 117 574
2013	11 003 657

14. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008	2007
Solde du début	51 468 675 $	53 355 754 $
Subventions constatées à titre de produits de l'exercice	(5 919 080)	(5 193 964)
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges futures	4 044 699	3 306 885
Solde à la fin	49 594 294 $	51 468 675 $

15. SURPLUS D'APPORT

Le poste correspond au coût des terrains.

16. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2008	2007
Encaisse	6 344 993 $	5 232 158 $
Placement temporaire		1 000 000
	6 344 993 $	6 232 158 $

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 3 355 763 $ (2007 : 3 579 309 $).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des produits de location commerciale de 811 551 $ (2007 : 766 079 $) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE et du RRAS de 7,78 % à 10,54 %.

D'autres membres de la Société contribuent à deux régimes à cotisations déterminés soit les employés du groupe des machinistes et des habilleuses.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 322 603 $ (2007 : 258 040 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	2008			2007
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	228 912 $	273 331 $	502 243 $	505 772 $
Charge de l'exercice	107 189	250 461	357 650	321 939
Prestations versées au cours de l'exercice	(95 552)	(235 227)	(330 779)	(325 468)
Solde à la fin	240 549 $	288 565 $	529 114 $	502 243 $

19. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'en 2022 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations.

Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2009	4 096 969 $
2010	2 770 214
2011	1 434 642
2012	21 494
2013 et suivantes	155 199
	8 478 518 $

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dette à long terme

Au 31 août 2008, la juste valeur de la dette à long terme de 53 464 357 $ (2007 : 58 235 190 $) s'établit à 56 549 421 $ (2007 : 60 148 438 $), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les titres de nature semblable quant à l'échéance et taux d'intérêt.

Emprunts à court terme

La juste valeur des emprunts à court terme au 31 août 2008 se chiffrant à 10 347 849 $ (2007 : 7 894 689 $) correspond à la valeur comptable de ces titres étant donné leur court délai de renouvellement.

Autres éléments d'actifs et passifs

La juste valeur de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs, des dépôts de location et ventes de billets ainsi que des fournisseurs et frais courus équivaut à leur coût étant donné leur courte période d'échéance.

21. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Marie Lavigne
Directrice générale

Michel Grégoire, CA
Directeur des finances et des services administratifs

Montréal, le 20 octobre 2008

SOCIÉTÉ DE LA PLACE DES ARTS DE MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2008 ainsi que l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 20 octobre 2008

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-11.011)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007
PRODUITS		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	97 516	93 976
Contrôle routier (note 4)	61 102	60 995
Contribution du ministère des Transports au financement de programmes	10 052	8 045
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées	6 715	6 740
Revenus nets d'intérêts (note 5)	3 710	4 010
Autres	630	637
	179 725	174 403
CHARGES		
Frais d'administration et autres (note 6)		
Gestion de l'accès au réseau routier	138 917	132 491
Contrôle routier	61 102	60 995
Programmes financés par le ministère des Transports (note 7)	10 052	8 045
Gestion des amendes impayées	6 715	6 740
	216 786	208 271
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec (note 8)	714	640
	217 500	208 911
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(37 775)	(34 508)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007
SOLDE AU DÉBUT	(141 285)	(106 777)
Déficit des produits sur les charges	(37 775)	(34 508)
SOLDE À LA FIN	(179 060)	(141 285)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

BILAN
au 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
Créances (note 9)	55 767	22 354
Dû par le Fonds d'assurance (note 10)	50 478	54 483
Immobilisations (note 11)	117 972	110 013
	224 217	186 850
PASSIF ET DÉFICIT CUMULÉ		
PASSIF		
Chèques émis en sus des soldes bancaires	8 218	11 706
Marge de crédit (note 12)	148 385	125 730
Charges à payer et frais courus		
Gouvernement du Québec	145 672	97 313
Autres	37 238	28 871
Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés (note 13)	62 381	63 059
Aide gouvernementale reportée	1 383	1 456
	403 277	328 135
DÉFICIT CUMULÉ	(179 060)	(141 285)
	224 217	186 850

ENGAGEMENTS (note 15)
ÉVENTUALITÉS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,

Marie-Anne Tawil, LL.L., LL.B., MBA
Présidente du Conseil d'administration

André Lesage, FCA
Président du Comité de vérification

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Gestion de l'accès au réseau routier		
Frais perçus reliés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	95 529	93 898
Frais d'administration payés	(117 450)	(119 672)
Frais d'administration remboursés par des tiers	858	411
Contrôle routier		
Contribution reçue du ministère des Finances	62 103	46 915
Autres revenus	2 344	2 024
Frais d'administration payés	(53 562)	(54 876)
Frais d'administration remboursés par des tiers	246	
Programmes financés par le ministère des Transports		
Contribution reçue du ministère des Transports	9 194	7 756
Frais payés	(9 669)	(8 151)
Gestion des amendes impayées		
Frais perçus	7 050	6 639
Frais payés	(5 591)	(5 940)
Revenus nets d'intérêts		
Intérêts perçus	4 754	2 668
Intérêts versés	(2 400)	(1 785)
Autres revenus perçus	1 281	1 159
	(5 313)	(28 954)
Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance		
Contributions – immatriculation		
Perçues pour le Fonds d'assurance	624 553	583 952
Remises au Fonds d'assurance	(638 272)	(584 485)
Contributions – permis de conduire		
Perçues pour le Fonds d'assurance	170 212	131 414
Remises au Fonds d'assurance	(174 208)	(131 544)
Frais d'administration et autres frais payés pour le Fonds d'assurance	(132 276)	(121 099)
Frais d'administration remboursés par le Fonds d'assurance	136 400	125 000
	(13 591)	3 238
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	780 065	812 687
Remis au gouvernement du Québec	(761 609)	(823 041)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	53 517	49 282
Remis à la Société de financement des infrastructures locales	(53 016)	(49 402)
Perçus pour d'autres gouvernements	32 629	37 136
Remis à d'autres gouvernements	(32 636)	(37 265)
Taxes		
Perçues pour le gouvernement du Québec	926 178	837 726
Remises au gouvernement du Québec	(915 195)	(840 846)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	72 227	70 293
Remises au gouvernement du Québec	(71 293)	(70 490)
Vignettes de stationnement		
Perçues pour le gouvernement du Québec	443	352
Remises au gouvernement du Québec	(438)	(353)
	30 872	(13 921)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants à reporter)	11 968	(39 637)

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 décembre
(en milliers de dollars)

	2008	2007
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation (Montants reportés)	11 968	(39 637)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Débours pour acquisitions d'immobilisations	(31 202)	(22 007)
Produits d'aliénations d'immobilisations	67	105
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(31 135)	(21 902)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements du Fonds d'assurance		40 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		40 000
DIMINUTION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(19 167)	(21 539)
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	(137 436)	(115 897)
INSUFFISANCE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (note 14)	(156 603)	(137 436)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- d'appliquer le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;

- en matière de contrôle routier :

  - d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :

    - du Code de la sécurité routière;
    - des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au Code de la sécurité routière;

  - d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;

- d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement ou avec l'un de ses ministères ou organismes :

  - Programmes financés par le ministère des Transports

    L'application du Programme d'adaptation de véhicules est confiée à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Selon cette même entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément au Code de la sécurité routière.

    L'application et la responsabilité de la gestion du programme Alcofrein sont confiées à la Société par une seconde entente avec le ministère des Transports, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.

  - Gestion des amendes impayées

    Le Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur (Code de procédure pénale, [L.R.Q., c. C-25.1]), principalement les municipalités, avise la Société de la situation du défendeur en matière d'amendes impayées.

    - de percevoir, en vertu d'ententes ou de la réglementation:

      - pour la gestion de l'accès au réseau routier, les frais liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire;

      - à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance), les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;

      - à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

Fonctions (suite)

- pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules routiers munis d'un moteur de forte cylindrée;
- pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contribution d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

o d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance :

Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1er janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la Loi sur l'assurance automobile (L.R.Q., c. A-25), ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache.

Le Fonds d'assurance n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Des états financiers distincts sont produits pour le Fonds d'assurance. Le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

	2008	2007
ACTIF		
Fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec	5 738 369	8 167 356
Autres actifs	72 702	104 187
	5 811 071	8 271 543
PASSIF		
Obligations envers les victimes – Passif actuariel	8 064 481	8 129 483
Autres passifs	411 104	402 666
	8 475 585	8 532 149
DÉFICIT CUMULÉ	(2 664 514)	(260 606)
	5 811 071	8 271 543

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public. Il doit y avoir cohérence entre l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus et ce manuel. Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, l'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables, la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour avantages sociaux et sommes dues aux employés. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit compte tenu de leur valeur résiduelle :

	Méthode	Vie utile
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Équipement	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans et 20 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années	Maximum 10 ans

b) Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

c) Produits

Les frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire sont comptabilisés à titre de produits lorsque le service est rendu. Les contributions relatives aux programmes ou mandats confiés à la Société ainsi que les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être raisonnablement estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

d) Aide gouvernementale reportée

Les subventions accordées par l'intermédiaire des programmes d'aide gouvernementale pour le financement d'immobilisations sont comptabilisées à titre de produit reporté lorsqu'il existe une assurance raisonnable que l'aide sera reçue. L'aide gouvernementale reportée est amortie au même rythme que l'immobilisation afférente.

e) Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société contribuent aux régimes interemployeurs à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Avantages sociaux futurs (suite)

Régime supplémentaire de retraite

Ce régime est comptabilisé selon la méthode des régimes à prestations déterminées. Le coût de ce régime est établi annuellement d'après des évaluations actuarielles qui font appel à la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. Les évaluations actuarielles sont produites annuellement sur la base d'un taux d'actualisation fondé sur le rendement à échéance des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie permettent un appariement des paiements prévus pour ce régime. Les autres hypothèses économiques et démographiques sont celles jugées les plus probables par la direction de la Société. Les gains et pertes actuariels sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui tient compte des avantages gagnés à la date de clôture. La valeur des obligations actuarielles est établie selon les hypothèses de nature économique les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

f) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Société présente dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que la marge de crédit servant à combler les déficits de caisse mensuels.

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er janvier 2008, à la demande du gouvernement, la Société établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – « Comptabilité » pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et le déficit cumulé de la Société.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

Immobilisations

Les développements informatiques et les logiciels d'application sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations » (anciennement appelé « Immobilisations corporelles ») plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ». De plus, le matériel informatique et les logiciels d'exploitation qui sont liés à des développements informatiques figurent maintenant dans la catégorie « Développements informatiques ».

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale liée au financement d'immobilisations est maintenant comptabilisée à titre de produit reporté, lequel est amorti au même rythme que l'immobilisation afférente. Auparavant, l'aide gouvernementale était comptabilisée en diminution du coût des actifs.

Ce changement a pour effet de créer le poste « Aide gouvernementale reportée » au montant de 1 383 000 $ au 31 décembre 2008 (2007 : 1 456 000 $) et d'augmenter du même montant le coût non amorti des immobilisations. L'amortissement de l'aide gouvernementale reportée est présenté distinctement dans la note « Frais d'administration et autres ».

3. CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits et charges

Les produits et les charges sont maintenant tous présentés à la valeur brute dans les notes complémentaires des états financiers. Auparavant, certaines charges engagées par la Société et remboursées par un tiers, notamment Services Québec ou la Société immobilière du Québec, étaient présentées à la valeur nette dans la note « Frais d'administration et autres ». Ces charges sont maintenant présentées à la valeur brute et les produits correspondants sont présentés à titre de remboursement de frais d'administration par des tiers.

4. CONTRÔLE ROUTIER

	2008	2007
Contribution du ministère des Finances	58 758	58 595
Autres revenus	2 344	2 400
	61 102	60 995

Les frais du contrôle routier sont financés par une contribution du ministère des Finances, découlant d'une entente entre la Société et ce dernier.

5. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2008	2007
Intérêts imputés au Fonds d'assurance	1 325	2 145
Intérêts imputés au Contrôle routier	979	1 080
Intérêts sur soldes bancaires	167	313
Intérêts sur étalement des paiements		
Revenus	3 639	2 258
Frais d'intérêts	(1 502)	(1 268)
Frais d'intérêts sur marge de crédit	(898)	(518)
	3 710	4 010

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

	2008					2007
	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le ministère des Transports (note 7)	Gestion des amendes impayées	Total	Total
Frais d'administration						
Traitements et charges sociales	71 415	37 032	1 273	2 362	112 082	111 735
Rémunération des mandataires	14 128			57	14 185	13 019
Services administratifs et professionnels	9 684	2 506	386	305	12 881	11 003
Frais de déplacement	1 034	1 403	7	35	2 479	2 575
Frais de communication	6 032	2 145	26	2 638	10 841	10 332
Information et publicité	452	324	2	6	784	605
Loyers, taxes et électricité	6 062	2 341	16	63	8 482	7 928
Frais d'entretien	1 022	3 115	4	10	4 151	3 608
Mobilier, agencement et équipement	1 791	337	9	20	2 157	1 059
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	6 382	2 387	30	275	9 074	9 062
Matériel informatique et bureautique	941	425	13	26	1 405	544
Impression, fournitures et autres dépenses	7 365	1 648	32	45	9 090	9 183
Frais d'utilisation du siège social	2 682	848	72	137	3 739	3 413
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(1 492)				(1 492)	(1 063)
	127 498	54 511	1 870	5 979	189 858	183 003
Amortissement des immobilisations	18 701	5 685	39	736	25 161	25 471
Amortissement de l'aide gouvernementale reportée		(73)			(73)	(6)
Frais d'utilisation des immobilisations attribués au Fonds d'assurance	(7 282)				(7 282)	(7 432)
	11 419	5 612	39	736	17 806	18 033
	138 917	60 123	1 909	6 715	207 664	201 036
Autres						
Subventions versées			8 143		8 143	6 155
Intérêts		979			979	1 080
		979	8 143		9 122	7 235
	138 917	61 102	10 052	6 715	216 786	208 271

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

6. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES (suite)

La Société assume l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandat à l'aide de la gestion par activité, exception faite des subventions versées, des intérêts et du remboursement de frais d'administration par des tiers. Cette répartition donne les résultats suivants :

	2008	2007
Gestion de l'accès au réseau routier	138 917	132 491
Contrôle routier	60 123	59 915
Programmes financés par le ministère des Transports	1 909	1 890
Gestion des amendes impayées	6 715	6 740
Total pour la Société	207 664	201 036
Frais d'administration attribués au Fonds d'assurance	132 977	121 424
Total des frais d'administration	340 641	322 460

Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

7. PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

	2008				2007
	Adaptation de véhicules	Vignettes de station-nement	Alcofrein	Total	Total
Frais d'administration	456	1 055	398	1 909	1 890
Subventions versées	8 143			8 143	6 155
	8 599	1 055	398	10 052	8 045

8. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue dans la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

9. CRÉANCES

	2008	2007
Comptes clients – Étalement des paiements	36 928	10 299
Centres de services privés	10 494	4 852
Municipalités	2 751	3 086
Autres	5 594	4 117
	55 767	22 354

10. DÛ PAR LE FONDS D'ASSURANCE

Le montant à recevoir du Fonds d'assurance est remboursable sur demande et il porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le taux de la marge de crédit est de 1,67 % au 31 décembre 2008 (2007 : 4,30 %).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

11. IMMOBILISATIONS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Terrain	1 637		1 637	1 637
Bâtisse	3 925	1 623	2 302	2 414
Aménagement du siège social	11 212	11 212		
Améliorations locatives [(1)]	2 608		2 608	
Équipement	5 364	5 018	346	588
Matériel roulant [(2)]	13 804	6 944	6 860	5 876
Postes de photographie	12 180	12 180		9
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	30 770	26 954	3 816	7 496
Développement informatiques [(3)]	175 830	114 847	60 983	59 702
Logiciels d'application	3 780	2 860	920	1 049
Postes de contrôle routier [(4)]	47 012	8 512	38 500	31 242
	308 122	190 150	117 972	110 013

(1) Les améliorations locatives ont été terminées à la fin de l'exercice et, par conséquent, ne sont pas amorties au 31 décembre 2008. Un montant de 2 440 000 $ a été engagé auprès de la Société immobilière du Québec.

(2) Du matériel roulant d'une valeur de 1 509 000 $ (2007 : 929 000 $) n'était pas encore en service au 31 décembre 2008 et n'est pas amorti.

(3) Des développements informatiques d'une valeur de 19 016 000 $ (2007 : 6 837 000 $) étaient en voie de réalisation au 31 décembre 2008 et ne sont pas amortis.

(4) Des postes de contrôle routier d'une valeur de 8 791 000 $ n'étaient pas encore en activité au 31 décembre 2008 (2007 : 4 389 000 $). Par conséquent, ils ne sont pas amortis.

12. MARGE DE CRÉDIT

La Société est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter une marge de crédit de 400 000 000 $, et ce, jusqu'au 31 décembre 2011, auprès d'institutions financières, auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) ou auprès de la ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Par conséquent, au 31 décembre 2008, la Société détient :

- une marge de crédit auprès de la Caisse de 390 000 000 $ échéant le 31 décembre 2010. Cette marge de crédit porte intérêt au taux annuel de rendement du compte de dépôts à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt de cette marge est de 1,67 % au 31 décembre 2008 (2007 : 4,30 %). Le solde de cette marge de crédit est de 148 385 000 $ au 31 décembre 2008 (2007 : 125 730 000 $);

- une marge de crédit auprès de la Banque Nationale du Canada (la Banque) de 10 000 000 $ échéant le 30 juin 2009. Cette marge de crédit porte intérêt au taux de base de la Banque calculé quotidiennement. Le taux d'intérêt est de 3,50 % au 31 décembre 2008. Le solde de cette marge de crédit est nul au 31 décembre 2008.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

13. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a été augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale sujette à cotisation et celui du RRPE et du RRAS l'a été de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 9 386 000 $ (2007 : 8 217 000 $). Un montant de 3 970 000 $ est imputé au Fonds d'assurance en 2008 (2007 : 3 356 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Régime supplémentaire de retraite

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a adopté la mise en place, rétroactivement au 1er mai 2007, du Régime supplémentaire de retraite pour les vice-président(e)s de la Société (RSRVP) s'adressant aux vice-présidents et aux vice-présidentes qui ne participent pas au RRAS. Les participants ne cotisent pas au RSRVP. Ce régime à prestations déterminées n'est pas capitalisé et a pour principal objet de pourvoir des prestations supplémentaires de retraite aux vice-présidents et aux vice-présidentes de la Société qui participent au RRPE de façon à ce que l'ensemble des prestations de retraite provenant du RSRVP et du RRPE soient comparables à celles qui seraient pourvues en vertu du RRAS.

Les données financières de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés

	2008					2007
	Congés de maladie (1)	Vacances	Régime supplémentaire de retraite (2)	Autres avantages sociaux et sommes dues (3)	Total	Total
Solde au début	41 470	18 952		2 637	63 059	61 905
Charges de l'exercice	5 879	20 533	105	3 873	30 390	31 737
Prestations versées au cours de l'exercice	(10 302)	(17 104)	(5)	(3 657)	(31 068)	(30 583)
Solde à la fin	37 047	22 381	100	2 853	62 381	63 059

(1) Cette provision a fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2008 et la valeur des obligations actuarielles est établie selon les hypothèses suivantes :

Taux de croissance de la rémunération	3,35 %
Taux d'actualisation	4,60 %

(2) Le montant des pertes actuarielles nettes non amorties s'élève à 53 000 $ au 31 décembre 2008. Les hypothèses actuarielles significatives retenues lors de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

Taux de croissance de la rémunération	3,50 %
Taux d'actualisation	4,60 %

(3) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques de temps supplémentaire et aux congés autofinancés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

14. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les postes de bilan suivants :

	2008	2007
Chèques émis en sus des soldes bancaires	(8 218)	(11 706)
Marge de crédit	(148 385)	(125 730)
Insuffisance de trésorerie et équivalents de trésorerie	(156 603)	(137 436)

Au 31 décembre 2008, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations s'élevaient à 4 988 000 $ (2007 : 3 142 000 $).

15. ENGAGEMENTS

Contrats de location

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location de locaux pour une somme minimale estimée à 47 114 000 $ au 31 décembre 2008. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2019 et se répartissent comme suit :

2009	9 473 000 $
2010	8 673 000
2011	6 609 000
2012	5 166 000
2013	4 669 000
2014 et exercices subséquents	12 524 000

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 33 069 000 $ au 31 décembre 2008. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2013 et se répartissent comme suit :

2009	20 834 000 $
2010	9 004 000
2011	2 536 000
2012	640 000
2013	55 000

16. ÉVENTUALITÉS

Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires, liées principalement à des poursuites en dommages et intérêts, ne pouvait être déterminé au 31 décembre 2008.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à l'ensemble des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'aux organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée au Fonds d'assurance. Elle n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers, notamment pour le Fonds d'assurance :

	2008	2007
Frais d'administration[1]		
Centre de services partagés du Québec		
Information et publicité	4 170	3 279
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	3 620	3 685
Frais de communication	3 245	3 364
Société immobilière du Québec – Loyers, taxes et électricité	1 911	1 931
Hydro-Québec – Frais d'utilisation du siège social	961	942

(1) Une partie de ces frais est imputée au Fonds d'assurance. En effet, la Société assume l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandat à l'aide de la gestion par activité.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange.

18. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme la volatilité des taux d'intérêt qui se répercute sur les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie (taux d'intérêt variable) de la Société.

Le dû par le Fonds d'assurance et la marge de crédit portent intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces éléments.

L'effet net, tant sur cet actif que sur ce passif, d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait augmenté (réduit) de 307 000 $ le déficit des produits sur les charges.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour faire respecter ses obligations financières.

Afin de contrer ce risque, des prévisions à l'égard des besoins de liquidités de la Société sont effectuées quotidiennement. Pour assurer les besoins de liquidité, la Société dispose de marges de crédit de 400 000 000 $, dont le solde s'élève à 148 385 000 $ au 31 décembre 2008.

La Société est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2008. La Société paie généralement ses créances à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit à l'égard de sommes à recouvrer. La Société évalue périodiquement les pertes probables sur ses créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La valeur comptable des créances représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

18. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

	2008			2007
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Créances non en souffrance	53 532		53 532	20 947
Créances en souffrance depuis :				
Moins de 1 an	3 862	1 820	2 042	1 202
De 1 à 2 ans	985	819	166	179
De 2 à 3 ans	814	787	27	26
De 3 à 4 ans	702	702		
	59 895	4 128	55 767	22 354

Les créances non en souffrance sont constituées principalement des sommes à percevoir de la clientèle ayant adhéré à l'étalement des paiements, des centres de services privés mandataires de la Société et de municipalités.

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2008	2007
Solde au début	3 649	3 649
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	2 216	1 698
Reprise de provision	(1 737)	(1 698)
Solde à la fin	4 128	3 649

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est tenue de gérer ses affaires conformément aux lois et aux règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le Comité de vérification. Ce comité rencontre la direction ainsi que les vérificateurs externes, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et Mallette, SENCRL, comptables agréés, procèdent à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le Comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur vérification.

John Harbour, FCA
Président et chef de la direction

André Legault, M. Fisc.
Vice-président aux ressources humaines,
à l'administration et aux finances

Québec, le 27 mars 2009

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'Assemblée nationale,

Nous avons vérifié le bilan de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2008 ainsi que les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétrospective des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Mallette, SENCRL, comptables agréés
par Gratien Nolet, CA auditeur

Québec, le 27 mars 2009

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13)

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU CONSOLIDÉS
exercice terminé le 28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
VENTES NETTES (note 5)	2 419 102	2 293 908
COÛT DES PRODUITS VENDUS (note 5)	1 143 203	1 054 799
BÉNÉFICE BRUT (note 5)	1 275 899	1 239 109
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration (note 6)	482 254	475 456
Charge de financement (note 7)	2 460	4 333
Amortissement des immobilisations corporelles	22 490	23 675
Amortissement des actifs incorporels	10 484	23 012
	517 688	526 476
AUTRES PRODUITS		
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	48 503	48 274
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT ÉTENDU	806 714	760 907

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT		
Solde déjà établi	13 114	14 207
Ajustement découlant de l'adoption d'une nouvelle norme comptable relative aux stocks (note 4)	980	
Solde au début redressé	14 094	14 207
BÉNÉFICE NET	806 714	760 907
	820 808	775 114
DIVIDENDE	(806 000)	(762 000)
SOLDE À LA FIN	14 808	13 114

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	27 722	28 176
Comptes clients (note 8)	44 846	46 678
Stocks (note 9)	294 900	277 206
Dépôts et charges payées d'avance	13 253	26 076
	380 721	378 136
Immobilisations corporelles (note 10)	190 213	192 454
Actifs incorporels (note 11)	19 375	21 913
	590 309	592 503
PASSIF		
À court terme		
Emprunts (note 12)	36 998	42 989
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 13)	301 190	302 338
Dividende à payer	183 000	179 000
	521 188	524 327
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 14)	3 298	4 672
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 16)	17 759	17 998
Passif au titre des prestations constituées du régime de retraite (note 16)	3 256	2 392
	545 501	549 389
CAPITAUX PROPRES (note 17)		
Capital-actions	30 000	30 000
Bénéfices non répartis	14 808	13 114
	44 808	43 114
	590 309	592 503

ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS (note 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,
Norman Hébert jr., président du conseil d'administration
Chantal Bélanger, présidente du comité de vérification

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS
exercice terminé le 28 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	806 714	760 907
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	32 974	46 687
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	59	9
Charge au titre de crédits de congés de maladie	3 554	3 443
Charge au titre du régime de retraite	892	764
	844 193	811 810
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 20)	(5 779)	6 952
Prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés et par le régime de retraite	(3 821)	(2 285)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	834 593	816 477
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(26 611)	(21 085)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	786	207
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(25 825)	(20 878)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts	(5 991)	(46 511)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(1 231)	(1 104)
Dividende versé	(802 000)	(742 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(809 222)	(789 615)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE	(454)	5 984
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	28 176	22 192
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	27 722	28 176

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
28 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des alcools du Québec (la Société) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13). La Société a pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques sur le territoire du Québec. À titre de société d'État, elle est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2. EXERCICE FINANCIER

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, les exercices financiers terminés le 28 mars 2009 et le 29 mars 2008 comprennent 52 semaines d'exploitation chacun.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies au cours de la préparation des états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et la quote-part des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges de Société d'investissement M.-S., S.E.C., une coentreprise dans laquelle la Société détient une participation de 50 %. Cette quote-part est comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les stocks, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, les frais courus, les provisions et les passifs actuariels liés aux crédits de congés de maladie cumulés et aux prestations constituées du régime de retraite. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Constatation des produits

Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire au moment de la livraison des produits et lorsque les services ont été rendus, déduction faite des escomptes et retours, et lorsqu'il existe une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré. La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Conséquemment, ces ventes sont comptabilisées au net.

Constatation des contreparties reçues de fournisseurs

Les contreparties en espèces reçues de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties en espèces reçues représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

Contrats de location-exploitation

La Société comptabilise les charges de location résultant de ses contrats de location-exploitation de façon linéaire sur la durée des baux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
28 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan tandis que les autres éléments d'actif sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les produits et les charges libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice. Des pertes de change de 3,2 millions de dollars sont incluses dans les résultats de l'exercice 2009 (2,2 millions de dollars en 2008).

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- L'encaisse est classée dans les « Actifs détenus à des fins de transaction » et est évaluée à la juste valeur.

- Les comptes clients sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.

- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués initialement à la juste valeur. Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût. La charge d'intérêts et les coûts de transaction liés aux « Autres passifs financiers » sont présentés à l'état des résultats consolidés au poste « Charge de financement ».

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Ainsi, la Société comptabilise ces instruments financiers dérivés à leur juste valeur et les gains et les pertes qui en résultent sont inclus dans les charges d'exploitation. Ces instruments financiers sont classés dans la catégorie des actifs et passifs détenus à des fins de transaction. Bien que ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et des flux de trésorerie, ces instruments lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une baisse du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte.

Au 29 mars 2008 et au 28 mars 2009, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits de douane et d'accise afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les taux annuels suivants sont utilisés :

Immeubles	2,5 % et 10 %
Mobilier et équipement	Taux variant entre 2,8 % et 33 %
Matériel roulant	Taux variant entre 10 % et 30 %
Améliorations locatives	Selon la durée des baux, qui varie de 5 à 15 ans
Pavage et stationnement	8 %

Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition

L'immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition est comptabilisé au coût, soit à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail. L'amortissement de l'immeuble est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 2,5 %.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels et de licences d'utilisation, sont comptabilisés au coût. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Ces actifs sont amortis, à compter de leur date de mise en service, sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Régimes d'avantages sociaux

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime à prestations déterminées qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode des coûts projetés au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

La Société amortit les gains et les pertes actuariels nets cumulatifs non constatés et supérieurs à 10 % de l'obligation pour crédits de congés de maladie cumulés sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs participant au régime. Pour l'exercice terminé le 28 mars 2009, cette durée est de 14 ans (16 ans pour l'exercice 2008).

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics. Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances, sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ces régimes car la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes d'avantages sociaux (suite)

Régimes de retraite (suite)

De plus, la Société administre un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations déterminées et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestation au décès qui sont indexées annuellement. L'évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. L'évaluation a été effectuée en utilisant la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des salaires, l'âge de départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. Pour l'exercice terminé le 28 mars 2009, cette durée est de 4,1 ans (4,7 ans pour l'exercice 2008).

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Exercice terminé le 28 mars 2009

Informations à fournir concernant le capital

Le 30 mars 2008, conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables agréés (l'ICCA) intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1[er] octobre 2007, établit des normes de présentation de l'information sur le capital d'une société ainsi que des normes portant sur la divulgation de la façon dont il est géré. Cette information est présentée à la note 18 – Gestion du capital. L'application de la nouvelle norme comptable n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Stocks

Le 30 mars 2008, conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué les nouvelles recommandations du chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA intitulé « Stocks ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1[er] janvier 2008, remplace le chapitre 3030 portant le même titre. Ce chapitre fournit des lignes directrices sur la détermination du coût des stocks, l'imputation des frais généraux et d'autres coûts aux stocks, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. La comptabilisation d'une reprise de dépréciation antérieure est exigée lorsque la valeur des stocks augmente. Des informations plus détaillées relativement aux stocks et au coût des marchandises vendues doivent également être fournies. En raison de directives plus restrictives à l'égard de la détermination des coûts, la Société a modifié sa convention d'affectation des frais de livraison à la vente selon laquelle les frais directs de livraison encourus pour rendre disponibles les stocks aux différents points de vente sont maintenant imputés au coût des stocks et, par conséquent, au coût des produits vendus. Auparavant, ces coûts étaient comptabilisés à titre de charges d'exploitation.

Les ajustements de transition découlant de la mise en application du chapitre 3031 ont nécessité l'enregistrement, au début du présent exercice, d'une augmentation de 0,98 million de dollars des soldes d'ouverture des stocks et des bénéfices non répartis au bilan consolidé de la Société. Les chiffres des périodes précédentes n'ont pas fait l'objet de retraitement, tel que permis lors de la mise en vigueur de ce chapitre. Les frais directs de livraison imputés au coût des stocks détenus au 28 mars 2009 s'élèvent à 1,01 million de dollars.

4. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Exercice terminé le 28 mars 2009 (suite)

Stocks (suite)

Le nouveau traitement comptable appliqué aux frais directs de livraison a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants à l'état des résultats consolidés en 2009.

	2009
Coût des produits vendus	14 778
Frais de vente et mise en marché, de distribution et d'administration	
Rémunération et avantages sociaux	(7 368)
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures	(3 484)
Fret à la vente et communication	(3 926)
	(14 778)

Instruments financiers

Le 30 mars 2008, conformément aux dispositions transitoires, la Société a appliqué les nouvelles recommandations des chapitres 3862 « Instruments financiers – Informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – Présentation » du Manuel de l'ICCA. Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 intitulé « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation ».

Le chapitre 3862 impose aux sociétés l'obligation de fournir davantage d'information à l'égard des risques associés aux instruments financiers et aux dérivés non financiers, tels le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché ainsi que les méthodes utilisées pour déceler, surveiller et gérer ces risques. Le chapitre 3863 reprend les normes du chapitre 3861 à l'égard de la présentation des instruments financiers et des dérivés non financiers. Ces nouvelles normes n'ont eu aucune incidence sur les résultats financiers de la Société. Ces informations sont présentées à la note 22 – Gestion des risques.

Exercices futurs

Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » en remplacement des chapitres 3062 « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et 3450 « Frais de recherche et de développement ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels développés à l'interne. Ce chapitre s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008.

Les exigences du chapitre 3064 s'appliqueront aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels de la Société des exercices ouverts à compter du 29 mars 2009. La Société prévoit que leur adoption n'aura pas d'incidence importante sur ses résultats, sa situation financière et ses flux de trésorerie futurs.

Normes internationales d'information financière

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a fait part de sa décision de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada par les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou *IFRS*) pour toutes les entreprises canadiennes ayant une obligation publique de rendre compte, une responsabilité à laquelle la Société doit répondre. Les IFRS comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir à l'égard de plusieurs postes comptables. Le CNC a confirmé en février 2008 que le passage complet aux IFRS prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011 (27 mars 2011 pour la Société).

La Société surveille cette transition et analyse l'incidence de ces nouvelles normes comptables sur ses états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
28 mars 2009
(en milliers de dollars)

5. VENTES NETTES, COÛT DES PRODUITS VENDUS ET BÉNÉFICE BRUT

	2009			2008		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total
Ventes nettes	2 142 187	276 915	2 419 102	2 029 458	264 450	2 293 908
Coût des produits vendus	1 002 534	140 669	1 143 203	921 776	133 023	1 054 799
Bénéfice brut	1 139 653	136 246	1 275 899	1 107 682	131 427	1 239 109

Les ventes nettes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont apparentées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service pour celles-ci. Les ventes nettes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 229,9 millions de dollars pour l'exercice 2009 (209,3 millions de dollars pour l'exercice 2008).

6. FRAIS DE VENTE ET MISE EN MARCHÉ, DE DISTRIBUTION ET D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Rémunération et avantages sociaux	319 652	316 876
Frais d'occupation d'immeuble	66 971	63 744
Frais d'utilisation de l'équipement et des fournitures	20 625	22 341
Fret à la vente et communication	8 916	11 379
Autres charges d'exploitation	66 090	61 116
	482 254	475 456

7. CHARGE DE FINANCEMENT

Charges financières liées aux « Autres passifs financiers »	2009	2008
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une société sous contrôle commun	671	1 596
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	1 431	2 438
	2 102	4 034
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	589	716
	2 691	4 750
Moins : Revenus d'intérêts sur les placements, soldes bancaires et autres	(231)	(417)
	2 460	4 333

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
28 mars 2009
(en milliers de dollars)

8. COMPTES CLIENTS

	2009	2008
Grossistes-épiciers	15 416	11 824
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	29 430	34 854
	44 846	46 678

9. STOCKS

	2009	2008
Boissons alcooliques	292 159	274 712
Fournitures diverses	2 741	2 494
	294 900	277 206

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	10 706		10 706	10 775
Immeubles	129 696	36 135	93 561	94 089
Mobilier et équipement[1]	195 246	136 381	58 865	61 153
Matériel roulant	16 477	11 214	5 263	4 863
Améliorations locatives[1]	48 761	31 403	17 358	16 820
Pavage et stationnement	4 133	2 929	1 204	1 091
	405 019	218 062	186 957	188 791
Immeuble loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	16 280	13 024	3 256	3 663
	421 299	231 086	190 213	192 454

(1) Des travaux liés à l'aménagement des succursales, d'une valeur capitalisée de 7,7 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2009 (4,3 millions de dollars au 29 mars 2008) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des immobilisations corporelles au 29 mars 2008 étaient de 405,2 millions de dollars et de 212,7 millions de dollars respectivement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
28 mars 2009
(en milliers de dollars)

11. ACTIFS INCORPORELS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels et licences acquis	12 911	11 565	1 346	1 798
Logiciels développés à l'interne[(1)]	127 296	109 267	18 029	20 115
	140 207	120 832	19 375	21 913

(1) Des logiciels développés à l'interne, d'une valeur capitalisée de 10,2 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 28 mars 2009 (3,9 millions de dollars au 29 mars 2008) et ne sont pas amortis.

Le coût total et l'amortissement cumulé total des actifs incorporels au 29 mars 2008 étaient de 140,9 millions de dollars et de 119,0 millions de dollars respectivement.

12. EMPRUNTS

	2009	2008
Emprunts	36 998	42 989

Les emprunts au 28 mars 2009 sont constitués de 2 emprunts à court terme totalisant 37,0 millions de dollars dont 1 emprunt de 29,5 millions de dollars auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, une société sous contrôle commun exclue du périmètre comptable du gouvernement du Québec (2 emprunts au 29 mars 2008 totalisant 43,0 millions de dollars dont 1 emprunt de 19,5 millions de dollars auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec). Ces emprunts portent intérêt à des taux fixes de 0,51 % et 0,52 % (3,54 % et 3,56 % en 2008) et viennent à échéance à 4 jours ou moins (4 jours ou moins en 2008).

Au 28 mars 2009, la Société dispose de 2 facilités de crédit bancaire dont une marge de crédit de 10 millions de dollars venant à échéance le 30 septembre 2009, avec une option de prolongation jusqu'au 30 septembre 2010, à la discrétion de la Société. Les montants prélevés sur cette marge de crédit portent intérêt au taux préférentiel, soit 2,5 % au 28 mars 2009 (5,25 % au 29 mars 2008). À cette date, un montant de 0,4 million de dollars était prélevé (entièrement disponible au 29 mars 2008). Une deuxième facilité de crédit de 300 millions de dollars était entièrement disponible au 28 mars 2009. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances portant intérêt à un taux fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande.

13. COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2009	2008
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	135 711	136 040
Taxes et droits gouvernementaux à payer	87 793	81 945
Rémunération et avantages sociaux à payer	76 312	83 122
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an	1 374	1 231
	301 190	302 338

La Société s'est engagée à participer au financement de divers programmes visant la protection et l'amélioration de l'environnement. Pour ce faire, elle consacre une portion de son chiffre d'affaires à ces fins. L'excédent des prélèvements cumulés tirés des ventes sur les charges cumulées, présenté dans les comptes fournisseurs et autres charges à payer, s'élève à 8,9 millions de dollars au 28 mars 2009 (9,0 millions de dollars au 29 mars 2008).

14. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACQUISITION

	2009	2008
Obligation relative à la location d'un immeuble, remboursable jusqu'au 11 avril 2012 par versements mensuels de 0,15 million de dollars incluant les intérêts calculés au taux annuel de 11 %, capitalisé semestriellement	4 672	5 903
Moins : tranche de l'obligation échéant à moins de un an	(1 374)	(1 231)
	3 298	4 672

Versements des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2010	1 374	446	1 820
2011	1 533	287	1 820
2012	1 711	109	1 820
2013	54	1	55
	4 672	843	5 515

15. PARTICIPATIONS DANS UNE COENTREPRISE

La Société détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Les principales composantes provenant de cette coentreprise qui sont incluses dans les états financiers consolidés sont présentées ci-après.

	2009	2008
Résultats		
Charges d'exploitation	583	569
Revenus d'intérêt	(5)	(4)
Amortissements	80	158
	658	723
Autres produits	699	586
Bénéfice net (perte nette)	41	(137)
Bilan		
Actif à court terme	295	256
Actif à long terme	18	99
	313	355
Passif à court terme	212	295
Capitaux propres	101	60
	313	355
Flux de trésorerie		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	114	27

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à prestations déterminées

Les membres du personnel de la Société participent au régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées et comportent des garanties de versements de prestations à la retraite et au décès. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation au RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale assujettie et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %. Le taux de cotisation du RRF est demeuré inchangé à 7,25 %.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année pour le régime de crédits de congés de maladie cumulés et à la fin de chaque exercice financier pour le régime de retraite supplémentaire de la haute direction. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de crédits de congés de maladie cumulés aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 décembre 2010. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite supplémentaire de la haute direction aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 28 mars 2009 et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard en date du 31 mars 2012.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2009, constitué des cotisations de la Société aux régimes de retraite des employés du gouvernement et des sommes versées directement aux bénéficiaires du régime supplémentaire de retraite pour la haute direction et du régime de crédits de congés de maladie cumulés, s'est chiffré à 16,9 millions de dollars (13,4 millions de dollars en 2008).

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées et situation de capitalisation-déficit	21 853	26 520	3 470	3 858
Solde des montants non amortis	(4 094)	(8 522)	(214)	(1 466)
Passif au titre des prestations constituées figurant au bilan de la Société	17 759	17 998	3 256	2 392

Coûts des avantages sociaux futurs constatés dans l'exercice

	2009	2008
Régime de crédits de congés de maladie cumulés	3 554	3 443
Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	892	764
Régimes de retraite des employés du gouvernement (régimes interentreprises)(1)	13 053	11 073

(1) Régimes de retraite à prestations déterminées, comptabilisés en appliquant la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Prestations versées

Les prestations versées par le régime de crédits de congés de maladie cumulés se sont chiffrées à 3,8 millions de dollars en 2009 (2,3 millions de dollars en 2008) et celles versées par le régime supplémentaire de retraite de la haute direction à 0,03 million de dollars (0,02 million de dollars en 2008).

Principales hypothèses

Les principales hypothèses utilisées aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs sont les suivantes :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction	
	2009	2008	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	6,75 %	5,00 %	7,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*		
* De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				
Coût des prestations pour l'exercice				
Taux d'actualisation	5,00 %	5,00 %	5,00 %	5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie	*	*		
* De 45 % à 65 % selon le groupe d'employés				

17. CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

La Société est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune qui étaient émises et payées au 28 mars 2009 et au 29 mars 2008.

Bénéfices non répartis

En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, les dividendes payés par la Société sont fixés par le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

Pour l'exercice 2009, le ministre des Finances du Québec a déclaré un dividende de 806 millions de dollars (762 millions de dollars en 2008).

Cumul des autres éléments du résultat étendu

Au cours des exercices terminés les 28 mars 2009 et 29 mars 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant eu une incidence sur le résultat étendu et, par conséquent, aucun solde d'ouverture ni de clôture n'est présenté pour le cumul des autres éléments du résultat étendu.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
28 mars 2009
(en milliers de dollars)

18. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du bénéfice, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de l'exercice.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

À la fin de l'exercice, la structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2009	2008
Capitaux propres	44 808	43 114
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition[1]	4 672	5 903
Dividende à payer	183 000	179 000
Emprunts	36 998	42 989
	269 478	271 006

(1) Incluant la tranche échéant à moins de un an.

19. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation consolidés de la Société.

Engagements

En vertu de contrats de location-exploitation, la Société s'est engagée à payer un montant total de 311,3 millions de dollars pour la location de succursales et de certains entrepôts. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

2010	42 202
2011	41 752
2012	36 567
2013	32 175
2014	28 610
2015-2024	129 970

Environnement

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard.

20. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Intérêts versés inclus dans les flux de trésorerie liés à l'exploitation	2 700	4 772

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :

	2009	2008
Comptes clients	1 832	(1 690)
Stocks	(16 714)	(39 192)
Dépôts et charges payées d'avance	12 823	1 556
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	(3 720)	46 278
	(5 779)	6 952

Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :

	2009	2008
Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	2 429	

21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des instruments financiers

	2009		2008	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	5 228	4 672	6 622	5 903

La juste valeur de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition représente la valeur actualisée des versements mensuels futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêt offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires, capitalisés semestriellement et échéant en avril 2012, soit 3,66 % en 2009 (5,29 % en 2008).

La valeur comptable des autres instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur juste valeur. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les comptes clients, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception des taxes et droits gouvernementaux à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition échéant à moins de un an) ainsi que le dividende à payer.

22. GESTION DES RISQUES

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

22. GESTION DES RISQUES (suite)

Risques financiers

Risque de taux d'intérêt

Les dépôts bancaires et les certificats de dépôt ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt. Pour l'exercice 2009, le solde moyen de ces actifs et passifs financiers correspond à un emprunt net de 76,4 millions de dollars (90 millions de dollars en 2008). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 0,51 % à 5,25 % durant l'exercice (3,53 % à 6,25 % en 2008) et ont comporté des échéances variant de 1 à 8 jours (1 à 29 jours en 2008).

Pour l'exercice 2009, si les taux d'intérêt de ses actifs et passifs financiers avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net de la Société aurait été respectivement inférieur ou supérieur de 0,4 million de dollars (0,5 million de dollars pour l'exercice 2008).

L'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition porte un taux d'intérêt fixe et expose la Société au risque de la juste valeur lié au taux d'intérêt, à savoir que le taux d'intérêt sur le marché soit inférieur à celui rattaché à cet élément de passif. Le taux d'intérêt effectif de cette obligation est de 11,3 %.

Les autres actifs et passifs financiers de la Société ne présentent aucun risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de certains comptes fournisseurs libellés en devises. Au 28 mars 2009, ces comptes fournisseurs totalisent respectivement 4,8 millions d'euros et 1,5 million de dollars américains (8,1 millions d'euros et 1,0 million de dollars américains au 29 mars 2008).

Au cours de l'exercice, les achats de devises ont été comme suit, en dollars canadiens :

	2009	2008
Euro	221 618	204 251
Dollar américain	31 039	19 078
Autres devises	4 973	4 249
	257 630	227 578

Si les taux de change des devises achetées en cours d'exercice avaient varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le coût des produits vendus de la Société aurait été respectivement supérieur ou inférieur d'environ 13 millions de dollars (12 millions de dollars en 2008). En raison de la directive de révision des prix de vente des produits de la Société, laquelle comporte plusieurs révisions en cours d'exercice, sous réserve de certaines conditions, l'incidence d'une telle variation sur le bénéfice brut et le bénéfice net de la Société aurait été peu importante.

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros et en dollars américains, à des taux de change déterminés à l'avance.

Au 28 mars 2009 et au 29 mars 2008, la Société n'avait aucun contrat à terme en vigueur.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans le bilan consolidé de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

22. GESTION DES RISQUES (suite)

Risques financiers (suite)

Trésorerie

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de sa trésorerie auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

Comptes clients

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et la provision pour mauvaises créances afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

	2009	2010
7 jours et moins	37 927	38 569
Entre 8 et 30 jours	6 070	6 378
Plus de 30 jours	1 861	2 707
	45 858	47 654
Provision pour mauvaises créances	(1 012)	(976)
	44 846	46 678

L'évolution de la provision pour mauvaises créances se détaille comme suit :

	2009	2010
Solde au début	976	1 161
Reprise de provision	13	104
Radiation de créances	(74)	(322)
Perte de valeur comptabilisée	97	33
Solde à la fin	1 012	976

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer, le dividende à payer, l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et les engagements contractuels.

Les passifs financiers ont une échéance contractuelle inférieure à un an, à l'exception de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, décrite à la note 14, et des engagements en vertu de contrats de location-exploitation, décrits à la note 19.

22. GESTION DES RISQUES (suite)

Risques financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, des sources de financement préautorisées et la gestion de la dette à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer les passifs financiers nécessitant des débours és à brève échéance.

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. La valeur d'échange correspond au montant établi et accepté par les parties. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les conventions et les procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels. De plus, le service de la vérification interne passe en revue, sur une base sélective, les procédés comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité de vérification, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révise périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les conventions et les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les vérificateurs externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne leur vérification.

Les états financiers consolidés ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers. Le rapport des vérificateurs, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur vérification et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers.

Philippe Duval
Président et chef de la direction

Richard Genest
Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 15 mai 2009

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au ministre des Finances,

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des alcools du Québec au 28 mars 2009 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 28 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'adoption des nouvelles normes comptables relatives aux stocks décrites à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.[1]
[1]Comptable agréé auditeur permis n° 7023

Montréal, le 15 mai 2009

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
REVENUS		
Pêche et villégiature	32 988	32 061
Chasse	14 856	16 046
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 113	16 011
Autres activités de plein air	15 735	15 476
Concessions et divers	4 923	4 002
Subventions	2 446	2 957
Honoraires de gestion	23 902	22 390
	110 963	108 943
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	56 371	50 876
Entretien et énergie	17 601	18 418
Frais généraux et administratifs	9 373	10 216
Produits de revente	8 953	9 013
Frais de vente et marketing	6 268	5 968
Amortissement (note 5)	6 246	5 577
Frais financiers (note 6)	1 267	1 877
Quote-part des résultats dans la société affiliée	51	(25)
	106 130	101 920
BÉNÉFICE NET	4 833	7 023

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	(20 525)	(27 548)
Bénéfice net	4 833	7 023
SOLDE À LA FIN	(15 692)	(20 525)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	4 833	7 023
Amortissement (note 5)	6 246	5 577
Quote-part des résultats dans la société affiliée	51	(25)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	56	(253)
Variation des postes à court terme (note 7)	(2 201)	(6 163)
	8 985	6 159
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(18 412)	(12 415)
Produits de cessions d'actifs	151	95
Avance à la société apparentée (note 14)	(29 617)	(14 597)
Avance à la société affiliée	52	68
	(47 826)	(26 849)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	7 501	7 642
Variation nette des emprunts	31 997	14 760
Remboursement de la dette à long terme		(200)
	39 498	22 202
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE	657	1 512
CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE AU DÉBUT	(438)	(1 950)
ENCAISSE (CHÈQUES EN CIRCULATION NETS DE L'ENCAISSE) À LA FIN	219	(438)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	219	
Créances	4 739	5 379
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	8 623	8 421
Stocks	1 953	1 961
Frais payés d'avance	2 158	2 013
Avance à la société apparentée (note 14)	51 093	21 476
	68 785	39 250
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	22 459	26 839
Participation et avance dans la société affiliée	280	383
Immobilisations corporelles (note 5)	171 511	166 336
	263 035	232 808
PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation nets de l'encaisse		438
Comptes à payer et frais courus	13 178	15 693
Dépôts de clients	12 419	12 063
Emprunts (note 8)	100 084	
	125 681	28 194
Emprunts (note 8)		68 087
Provision pour congés de maladie et vacances (note 13)	1 777	1 721
Subventions reportées	79 682	83 744
	207 140	181 746
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 9)	71 587	71 587
Déficit cumulé	(15 692)	(20 525)
	55 895	51 062
	263 035	232 808

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 11 et 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Laberge
Yvan Bilodeau

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01). Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de biens lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et de la société apparentée pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation, à l'entretien et à l'exploitation du réseau des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

d) Participation dans la société affiliée et la coentreprise

La Société comptabilise sa participation dans la société affiliée à la valeur de consolidation et sa participation dans la coentreprise selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

e) Instruments financiers

i) Catégories d'instruments financiers

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La Société a classé dans cette catégorie l'avance dans la société affiliée.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

e) Instruments financiers (suite)

i) Catégories d'instruments financiers (suite)

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des instruments financiers détenus principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs et passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie l'encaisse, les créances, l'avance à la société apparentée, les chèques en circulation nets de l'encaisse, les comptes à payer et frais courus ainsi que les dépôts de clients.

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés en tant que passifs détenus à des fins de transaction. La Société a classé dans cette catégorie les emprunts.

ii) Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés au résultat net.

iii) Évaluation ultérieure

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance et les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés au résultat net.

iv) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

v) Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

vi) Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

• Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 10 %
• Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 10 % et 33 %

Les immobilisations corporelles sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interentreprises à prestations déterminées étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

La Société a adopté, au 1er avril 2008, les chapitres 1535 – Informations à fournir concernant le capital, 3031 – Stocks, 3862 –Instruments financiers – informations à fournir et 3863 – Instruments financiers – présentation. Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Quant aux chapitres 3862 et 3863, ils remplacent le chapitre 3861 – Instruments financiers – informations à fournir et présentation, modifiant et augmentant les exigences en matière d'information à fournir. Les chapitres 3862 et 3863 accordent une importance accrue à l'information à fournir, permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société est exposée et la façon dont elle gère ces risques.

Étant donné que les chapitres 1535, 3862 et 3863 se limitent à la divulgation d'information additionnelle, il n'y a aucun impact sur les résultats de la Société. En ce qui concerne le chapitre 3031, son adoption n'a pas eu d'incidences sur les états financiers de la Société.

4. INFORMATION SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire.

Les actions de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, le montant des dividendes versés, le cas échéant, est fixé par le gouvernement du Québec et non par les administrateurs. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital de source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	2 481		2 481	2 470
Territoires à vocation récréative ou touristique	13 851		13 851	13 851
Bâtiments et infrastructures	211 650	71 111	140 539	139 612
Matériel roulant	18 112	9 458	8 654	5 612
Mobilier, équipements et améliorations locatives	28 240	22 254	5 986	4 791
	274 334	102 823	171 511	166 336

L'amortissement de 6 246 000 $ (2008, 5 577 000 $) est constitué de l'amortissement des immobilisations corporelles au montant de 13 786 000 $ (2008, 13 235 000 $) déduction faite de l'amortissement des subventions reportées au montant de 7 540 000 $ (2008, 7 658 000 $).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 18 412 000 $ (2008, 12 415 000 $) comprennent des variations de frais courus de 798 000 $ (2008, 711 000 $).

Au cours de l'exercice 2008-2009, des subventions pour un montant de 3 576 000 $ (2008, 5 570 000 $) ont été octroyées pour la réalisation de travaux d'immobilisations et ont été comptabilisées en subventions reportées.

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 3 325 000 $ et 497 000 $, n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

6. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 267 000 $ (2008, 1 877 000 $) comprennent des intérêts sur les emprunts de 2 611 000 $ (2008, 2 449 000 $) et un revenu d'intérêt de 1 344 000 $ (2008, 572 000 $).

Par ailleurs, les intérêts déboursés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 2 296 000 $ (2008, 2 435 000 $).

7. VARIATION DES POSTES À COURT TERME

	2009	2008
Créances	640	(2 953)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	253	(527)
Stocks	8	104
Frais payés d'avance	(145)	(405)
Compte à payer et frais courus	(3 313)	(3 733)
Dépôts de clients	356	1 351
	(2 201)	(6 163)

8. EMPRUNTS

	2009	2008
Court terme		
Acceptations bancaires, d'un montant de 100 084 000 $, échéant d'avril 2009 à janvier 2010 et portant intérêt à des taux variant de 0,77 % à 1,91 %.[1]	100 084	
Long terme		
Acceptations bancaires, d'un montant de 66 719 000 $, portant intérêt à des taux variant de 3,19 % à 4,03 % et prêt à taux préférentiel d'un montant de 1 368 000 $, échus au cours de l'exercice		68 087

(1) La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 233 000 000 $ que le gouvernement lui autorise à emprunter.

Il n'y a aucun remboursement des emprunts prévu au cours du prochain exercice en supposant que les facilités de crédit soient renouvelées aux mêmes conditions.

9. CAPITAL-ACTIONS

	2009	2008
Autorisé :		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 $		
Émis :		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587	71 587

10. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE DE LA COENTREPRISE

Au 31 mars 2009, la quote-part de chacun des éléments de la coentreprise comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	2009	2008
Bilan		
Frais payés d'avance	4	1
Immobilisations corporelles		1
Comptes à payer et frais courus	32	53
Dépôts de clients	143	148
Résultats		
Revenus	442	466
Dépenses	378	413
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation	36	26

11. ENGAGEMENTS

La Société est liée par des engagements dont le solde est de 6 323 000 $, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2010	1 681 $
2011	1 408
2012	970
2013	624
2014	626

De plus, au 31 mars 2009, la Société s'était engagée à supporter des coûts pour des immobilisations au cours du prochain exercice pour un montant de 1 205 000 $.

12. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 368 000 $ (2008, 1 936 000 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

À compter du présent exercice, la provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle, alors qu'auparavant elle était établie sur la base du coût des journées de maladie inutilisées cumulées par les employés.

	2009	2008
Solde au début	5 470	5 869
Charges de l'exercice	5 951	4 602
Prestations versées au cours de l'exercice	(5 656)	(5 001)
Solde à la fin	5 765	5 470

La provision pour congés de maladie et vacances payable à court terme au montant de 3 988 000 $ (2008, 3 749 000 $) est incluse au poste comptes à payer et frais courus.

La portion court terme de la provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion long terme de la provision pour congés de maladie est constituée de banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation des journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,85 % à 3,50 %
Taux de croissance de la rémunération	2,00 % à 3,25 %

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

14. OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société a avancé à la Société des parcs de sciences naturelles du Québec une somme de 29 617 000 $ (2008, 14 597 000 $) avec intérêts au taux moyen de 2,96 %, sans modalité de remboursement et a inscrit un revenu d'intérêts de 1 314 000 $ (2008, 536 000 $). De plus, la Société a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 3 425 000 $ (2008, 2 597 000 $).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par carte de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable de l'encaisse, des créances, de l'avance à la société apparentée, des comptes à payer et des frais courus, des dépôts de clients et des emprunts indiqués au bilan se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de l'avance dans la société affiliée ne peut être évaluée de façon fiable étant donné que la transaction est survenue entre des parties apparentées.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle détient suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et également de facilité de crédit afin d'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société apparentée et des emprunts puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

L'effet net d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 428 000 $ le bénéfice net (2008, 486 000 $).

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2009.

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport de vérification expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Yvan Bilodeau
Président-directeur général

Réal Couture, CA
Vice-président à l'administration et aux finances

Québec, le 15 mai 2009

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 mai 2009

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-13.01)

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
REVENUS		
Subventions	11 678	11 708
Amortissement des subventions reportées	161	234
Autres	17	60
	11 856	12 002
DÉPENSES		
Frais de fermeture	1 226	1 585
Honoraires de gestion concernant le Parc Aquarium du Québec	3 425	2 597
Frais financiers (note 4)	1 714	3 006
Taxes foncières	2 586	2 053
Amortissement des frais de financement		126
Amortissements des immobilisations	1 155	1 690
	10 106	11 057
RÉSULTATS NETS	1 750	945

DÉFICIT CUMULÉ
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	(28 169)	(29 114)
Résultats nets	1 750	945
SOLDE À LA FIN	(26 419)	(28 169)

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs	8	21
Subvention à recevoir	91	811
Frais reportés au prochain exercice	1 490	538
	1 589	1 370
Immobilisations (note 5)	27 677	28 832
	29 266	30 202
PASSIF		
Créditeurs	761	448
Somme due à une société apparentée (note 1)	51 093	21 476
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)		32 455
	51 854	54 379
Subventions reportées	3 831	3 992
Dette à long terme (note 6)		
	55 685	58 371
DÉFICIT CUMULÉ	(26 419)	(28 169)
	29 266	30 202

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 1 et 7)

Pour le Conseil d'administration,
Denys Larose
Jean Lamy

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultats nets	1 750	945
Amortissements des immobilisations, nets des subventions reportées	994	1 456
Amortissement des frais de financement		126
Variation des postes à court terme	94	(1 456)
	2 838	1 071
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations		(483)
		(483)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(32 455)	(15 185)
Somme encaissée de la société apparentée	29 617	14 597
	(2 838)	(588)
VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE		
ENCAISSE AU DÉBUT		
ENCAISSE À LA FIN		

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS, ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉES

La Société a été constituée le 30 août 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec pour effectuer la gestion du Parc Aquarium du Québec (« Aquarium ») et du Jardin zoologique du Québec (« Jardin »).

En 2002, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministre des Transports du Québec ont cédé à la Société, en vertu d'un bail emphytéotique, les immeubles de l'Aquarium et du Jardin pour une période de quarante ans se terminant le 31 mars 2042. La Société s'est engagée à assumer tous les frais liés aux immeubles. Aucune valeur n'a été comptabilisée à titre d'apports pour ces immeubles.

Le 3 mai 2006, la Société a signé une convention de gestion avec la Sépaq et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs selon laquelle la Sépaq se voit confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium et de coordonner le plan de fermeture du Jardin. En vertu de cette convention, et sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires, le ministre s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle respecte ses obligations. À cet effet, la Société a reçu au cours de l'exercice une subvention de 11 677 600 $ (2008 : 11 708 000 $) et a encouru une dépense de 3 425 000 $ (2008 : 2 597 000 $) pour les honoraires de gestion concernant les opérations de l'Aquarium.

La Société peut aussi emprunter lorsque la subvention annuelle est insuffisante pour couvrir les déboursés. Ainsi, au cours de l'exercice, la Société a emprunté de la Sépaq une somme de 29 617 000 $ (2008 : 14 597 000 $) portant intérêt au taux moyen de 2,96 % (2008 : 3,86 %), sans modalité de remboursement et a inscrit une dépense d'intérêts de 1 314 000 $ (2008 : 536 000 $).

2. CONVENTIONS COMPTABLES

a) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la Société ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

b) Comptabilisation des revenus

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus lorsque les dépenses sont constatées.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de produits lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments	3 %
Stationnement	4 %
Aménagements paysagers	7 %
Mobilier, équipement, matériel roulant et animaux	20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

d) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, la Société établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA – « Comptabilité » pour le secteur privé. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et le déficit cumulé de la Société.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la mesure des actifs et des passifs.

4. FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 1 714 000 $ (2008 : 3 006 000 $) comprennent des intérêts sur la dette à long terme de 423 000 $ (2008 : 2 308 000 $).

5. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtiments et stationnement	31 554	5 567	25 987	26 881
Aménagements paysagers	2 367	982	1 385	1 543
Mobilier, équipement et matériel roulant	3 533	3 228	305	361
Animaux	430	430		47
	37 884	10 207	27 677	28 832

6. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunt à terme garanti par le gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de 5,2 %, remboursable par versements mensuels de 340 927 $ comprenant le capital et les intérêts, renouvelable en juin 2008 *		32 455
Moins portion échéant au cours du prochain exercice		32 455

* En vertu des conventions d'aide financière conclues entre la Société et le gouvernement du Québec, ce dernier rembourse à la Société les paiements en capital et intérêts effectués auprès du prêteur.

SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La Société est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur sa situation financière.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le 29 avril 2002, la Société a instauré un régime de retraite facultatif à cotisations déterminées. La cotisation de l'employeur correspond à 5 % du salaire brut de l'employé si ce dernier contribue au régime un minimum de 5 % de son salaire brut.

La dépense pour l'exercice relative à ce régime de retraite est de 8 400 $ (2008 : 13 000 $).

9. OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs assume une portion de la masse salariale et des avantages sociaux de certains employés affectés à la Société. Ainsi, les revenus et les dépenses incluent une somme de 382 000 $ (2008 : 523 000 $) à cet effet.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2009.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la
Société des parcs de sciences naturelles du Québec,

Nous avons vérifié le bilan de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, du déficit cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Mallette
SENCRL
Comptables agréés

Québec, le 17 avril 2009

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14)

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
CHARGES		
Frais d'exploitation (note 4)	54 535 263 $	52 382 788 $
Frais d'administration (note 5)	4 961 193	4 501 613
Amortissement des immobilisations corporelles	6 618 430	6 676 224
Intérêts sur la dette à long terme	3 352 550	3 638 969
	69 467 436	67 199 594
PRODUITS		
Transport des véhicules	8 657 007	8 244 295
Transport des passagers	7 205 766	6 718 096
Autres (note 6)	626 355	847 203
	16 489 128	15 809 594
PERTE AVANT PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES	52 978 308	51 390 000
PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES (note 7)	53 402 125	50 723 033
(BÉNÉFICE NET) PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	(423 817)	666 967
DÉFICIT AU DÉBUT	11 841 073	11 174 106
DÉFICIT À LA FIN	11 417 256 $	11 841 073 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008	
ACTIF				
À court terme				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			13 859 587	$
Créances (note 8)	2 316 875	$	2 869 529	
Frais payés d'avance	367 650		518 922	
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	733 244		782 466	
	3 417 769		18 030 504	
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	34 778 880		35 101 313	
Participation gouvernementale recouvrable (note 9)	23 805 652		25 644 325	
Immobilisations corporelles (note 10)	70 940 587		73 288 167	
	132 942 888	$	152 064 309	$
PASSIF				
À court terme				
Découvert bancaire	1 258 086	$		
Charges à payer et frais courus	6 834 926		7 740 020	$
Subvention d'opération du ministère des Transports perçue d'avance			15 603 715	
Versements sur la dette à long terme (note 11)	6 202 873		5 527 819	
	14 295 885		28 871 554	
Loyers perçus d'avance	120 000		126 000	
Dette à long terme (note 11)	67 710 532		70 859 083	
Participations gouvernementales reportées				
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	34 778 880		35 101 313	
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 13)	25 781 053		27 273 638	
	142 686 350		162 231 588	
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE (DÉFICITAIRE)				
Capital-actions (note 14)	1 500 000		1 500 000	
Surplus d'apport (note 15)	173 794		173 794	
Déficit	(11 417 256)		(11 841 073)	
	(9 743 462)		(10 167 279)	
	132 942 888	$	152 064 309	$

ENGAGEMENTS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Georges Farrah
François Désy

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	423 817 $	(666 967) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 618 430	6 676 224
Diminution de la participation gouvernementale recouvrable	1 887 895	1 216 759
Virement de participations gouvernementales reportées	(3 674 830)	(3 776 646)
Perte (gain) sur vente d'immobilisations corporelles	31 038	(4 951)
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	5 280 350	3 438 419
Variations de certains éléments d'actif et de passif à court terme hors trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Créances	552 654	(2 463 418)
Frais payés d'avance	151 272	(54 694)
Charges à payer et frais courus	(1 087 687)	1 236 502
Subvention d'opération du ministère des Transports perçue d'avance	(15 603 715)	15 603 715
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'exploitation	(10 707 126)	17 760 524
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements à long terme	(1 835 023)	(1 966 338)
Produit de la vente de placements	2 207 034	2 187 392
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 122 577)	(6 045 497)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	3 282	7 577
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(3 747 284)	(5 816 866)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt à long terme	3 200 000	
Participation gouvernementale et produits financiers connexes provenant du transfert des quais fédéraux	1 810 234	1 965 418
Remboursement de la dette à long terme	(5 673 497)	(5 146 117)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	(663 263)	(3 180 699)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(15 117 673)	8 762 959
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	13 859 587	5 096 628
(INSUFFISANCE) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	(1 258 086) $	13 859 587 $
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 401 773 $	3 728 428 $

Au cours de l'exercice, la Société a acquis 360 121 $ (177 528 $ en 2008) d'immobilisations corporelles qui sont incluses dans les charges à payer et frais courus au 31 mars 2009.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société des traversiers du Québec est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversier entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le principal élément faisant l'objet d'une estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ✓ Le service est payé et rendu;
- ✓ Le service est rendu et facturé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Participations gouvernementales

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. La subvention et les produits financiers connexes, grevés d'une affectation d'origine externe aux charges d'exercices futurs, sont constatés à titre de produit au cours des exercices où les charges correspondantes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations corporelles

Une valeur basée sur le coût d'origine du donateur ou sur la valeur foncière municipale, ou déterminée à la suite d'une évaluation technique, a été attribuée aux immobilisations acquises par donation. Les autres immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition, lequel comprend les intérêts encourus durant les travaux de construction ou de rénovation.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4 % et 10 %
Quais	Solde dégressif	5 %
Navires	Solde dégressif	15 %
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20 %
Matériel roulant	Solde dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Participation gouvernementale recouvrable

La participation gouvernementale recouvrable correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts encourues sur des emprunts du Fonds de financement afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et, d'autre part, les subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Participations gouvernementales reportées

La contrepartie de la valeur attribuée aux biens acquis par donation et les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme participations gouvernementales reportées et sont virées aux résultats selon les mêmes méthodes et taux d'amortissement que les immobilisations en cause.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à leur juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à leur juste valeur initiale.

Catégorie d'instruments financiers

<u>Actifs et passifs détenus à des fins de transaction</u>

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont des actifs et passifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit et qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs et passifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les actifs et passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transaction, et a désigné de façon irrévocable, la trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances, les charges à payer et frais courus, puisqu'elle considère que la juste valeur représente la meilleure image de la situation financière.

<u>Actifs détenus jusqu'à leur échéance</u>

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe, et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie le placement sur le marché obligataire de la compensation pour les quais fédéraux. Les produits d'intérêts sont inclus dans la participation gouvernementale reportée afférente à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Catégorie d'instruments financiers (suite)

Autres passifs

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie Passifs détenus à des fins de transaction. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie la dette à long terme.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation tels l'actualisation aux taux d'intérêts courants des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Résultat étendu

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2009, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er avril 2008, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les recommandations du chapitre 1535 – « Informations à fournir concernant le capital », du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon de le gérer. La nouvelle norme comptable couvre seulement les informations à fournir et n'a pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

Le 1re avril 2008, la Société a adopté les chapitres 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863 « Instruments financiers – présentation », du Manuel de l'institut Canadien des Comptables Agréées. Ces nouveaux chapitres entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1re octobre 2007 et remplacent le chapitre existant 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Quant aux normes relatives aux informations à fournir, celles-ci stipulent que des informations additionnelles doivent être divulguées afin de compléter les modifications de conventions comptables adoptées en 2007 en vertu du chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », Les nouvelles exigences n'ont pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	24 006 781 $	22 661 496 $
Formation du personnel	368 076	165 190
Contrats d'exploitation	2 520 688	1 622 843
Carburant	10 457 529	8 971 452
Entretien et réparation - navires	6 468 765	10 018 186
Entretien et réparation - quais	4 060 521	3 085 052
Entretien et réparation - bâtiments	675 218	512 483
Taxes foncières et scolaires	928 103	893 462
Assurances	1 233 896	1 224 641
Commission de la santé et sécurité au travail	398 410	507 937
Frais de déplacement	438 880	340 277
Maintenance des TI et télécommunications	157 504	153 919
Uniformes	294 001	406 155
Publicité	165 661	191 775
Honoraires professionnels	845 082	1 088 853
Frais de port et frais de quais	480 239	444 766
Autres	1 068 020	874 301
Recouvrements des assureurs	(32 111)	(780 000)
	54 535 263 $	52 382 788 $

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	3 397 346 $	3 234 998 $
Formation du personnel	39 540	35 608
Frais de déplacement	268 415	258 388
Honoraires professionnels	473 804	334 169
Frais reliés au bâtiment du siège social	239 206	187 645
Publicité	115 201	40 111
Maintenance des TI et télécommunications	158 975	119 404
Papeterie et impression	79 830	80 900
Autres	188 876	210 390
	4 961 193 $	4 501 613 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

6. AUTRES PRODUITS

	2009	2008
Intérêts sur dépôts bancaires	232 206 $	417 545 $
Droits d'amarrage	42 356	44 130
Stationnement et divers	118 307	78 757
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	186 243	234 241
Affichage publicitaire	52 667	27 428
Location de locaux	19 614	20 151
Location de navires	6 000	20 000
(Perte) gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(31 038)	4 951
	626 355 $	847 203 $

7. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES

	2009	2008
Subventions du gouvernement du Québec		
Subvention d'opération du ministère des Transports	51 615 190 $	48 163 146 $
Participations gouvernementales recouvrables	(1 887 895)	(1 216 759)
	49 727 295	46 946 387
Virement de participations gouvernementales reportées		
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux (note 12)	2 182 245	2 186 472
Afférentes aux immobilisations corporelles (note 13)	1 492 585	1 590 174
	3 674 830	3 776 646
	53 402 125 $	50 723 033 $

8. CRÉANCES

	2009	2008
Secteur du transport	314 493 $	650 165 $
Secteur gouvernemental	272 423	5 282
Subvention à recevoir du ministère des Transports	1 526 290	1 352 000
Réclamation d'assurances	197 422	855 000
Autres	6 247	7 082
	2 316 875 $	2 869 529 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

9. PARTICIPATION GOUVERNEMENTALE RECOUVRABLE

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser les sommes nécessaires à la Société pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur des emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La participation recouvrable s'établit comme suit :

	2009	2008
Solde au début	26 426 791 $	27 643 550 $
Amortissement des immobilisations corporelles financées à long terme	3 834 825	4 018 816
Intérêts encourus sur les emprunts	3 352 550	3 638 969
	33 614 166	35 301 335
Participations gouvernementales reçues	(9 075 270)	(8 874 544)
Solde à la fin	24 538 896 $	26 426 791 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :

	2009	2008
Emprunts du Fonds de financement (note 11)	48 361 995 $	50 835 493 $
Coût non amorti des immobilisations corporelles financées à long terme (note 10)	(24 556 343)	(25 191 168)
	23 805 652	25 644 325
Intérêts courus sur ces emprunts	733 244	782 466
	24 538 896 $	26 426 791 $

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009					2008
	Financées à long terme (note 9)	Acquises du gouvernement du Québec	Acquises par donation (note 13)	Autres	Total	Total
Coût						
Terrains			173 794 $	21 972 $	195 766 $	195 766 $
Quais *	932 712 $	23 108 643 $	40 401 297	1 132 393	65 575 045	65 164 522
Bâtiments	5 698 304	1 681 967	4 967 215	3 243 980	15 591 466	15 505 739
Navires *	108 849 359		29 228 709	7 496 315	145 574 383	142 328 768
Ameublement et équipement *			12 738	3 286 126	3 298 864	2 982 846
Matériel roulant				149 171	149 171	146 521
Améliorations locatives			215 930	692 787	908 717	853 724
	115 480 375	24 790 610	74 999 683	16 022 744	231 293 412	227 177 886
Amortissement cumulé						
Quais	441 311	12 937 912	16 396 794	238 603	30 014 620	28 164 626
Bâtiments	1 183 228	1 370 299	3 675 571	1 202 615	7 431 713	6 701 164
Navires	89 299 493		28 745 241	1 813 672	119 858 406	116 085 684
Ameublement et équipement			11 300	2 024 073	2 035 373	1 960 609
Matériel roulant				131 492	131 492	123 912
Améliorations locatives			215 930	665 291	881 221	853 724
	90 924 032	14 308 211	49 044 836	6 075 746	160 352 825	153 889 719
Valeur nette	24 556 343 $	10 482 399 $	25 954 847 $	9 946 998 $	70 940 587 $	73 288 167 $

* Au 31 mars 2009, ces postes incluent un total de 5 090 867 $ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi : quais 410 523 $, navires 4 337 216 $ et ameublements et équipement 343 128 $.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

11. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et remboursable selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410 $	25 551 410 $
Emprunts du Fonds de financement, 8,49 %, remboursables par des versements semestriels de 1 766 415 $, échéant en juin 2011*	7 782 682	10 473 813
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 $, échéant en janvier 2018*	22 765 541	24 540 096
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 $, échéant en janvier 2018*	4 012 852	4 359 646
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 $, échéant en janvier 2018*	4 012 334	4 347 841
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 $, échéant en juin 2028*	2 323 481	2 385 355
Emprunt du Fonds de financement, 5,00 %, remboursable par des versements semestriels de 181 137 $, échéant en 2016*	3 328 045	3 517 399
Emprunt du Fonds de financement, 4,72 %, remboursable par des versements semestriels de 91 860 $, échéant en décembre 2015*	1 082 736	1 211 342
Emprunt du Fonds de financement, 4,65 %, remboursable par des versements semestriels de 200 726 $, échéant en juin 2018*	3 054 324	
	73 913 405	76 386 902
Versements échéant en deçà d'un an	6 202 873	5 527 819
	67 710 532 $	70 859 083 $

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2010	6 202 873 $
2011	6 657 267
2012	5 387 874
2013	3 930 753
2014	4 175 649

*Ces emprunts portent intérêts à taux fixes.

12. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES À LA COMPENSATION FINANCIÈRE PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 $, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 $ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	2009	2008
Solde au début	35 101 313 $	35 320 527 $
Intérêts gagnés	426 181	1 057 393
Amortissement des escomptes et des primes sur placements	1 408 842	908 945
Frais de garde	(1 395)	(1 557)
Gain sur disposition de placements	26 184	2 477
	36 961 125	37 287 785
Virement aux résultats d'un montant équivalent aux charges nettes des quais fédéraux	(2 182 245)	(2 186 472)
	34 778 880 $	35 101 313 $

Ce solde au bilan se rapporte aux éléments suivants :

	2009	2008
Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :		
Encaisse	364 162 $	30 643 $
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 37 156 635 $; 38 373 181 $ en 2008)	34 323 774	34 886 589
Intérêts courus à recevoir	90 944	184 081
	34 778 880 $	35 101 313 $

Les placements obligataires portent intérêt à des taux compris entre 2,28 % et 7,02 %. Les échéances s'échelonnent d'avril 2009 à juillet 2025.

Les escomptes et les primes sont amortis selon la méthode du taux de rendement effectif.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

13. PARTICIPATIONS GOUVERNEMENTALES REPORTÉES AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009	2008
a) Gouvernement du Québec		
Solde au début	3 358 320 $	3 686 976 $
Virement aux résultats des montants suivants :		
Amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(294 411)	(328 656)
Solde à la fin	3 063 909	3 358 320
b) Gouvernement du Canada		
Solde au début	23 915 318	25 176 836
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations subventionnées ou acquises par donation	(1 198 174)	(1 261 518)
Solde à la fin	22 717 144	23 915 318
	25 781 053 $	27 273 638 $

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :

	2009	2008
Terrains	173 794 $	173 794 $
Quais	24 004 503	25 267 897
Bâtiments	1 291 644	1 435 159
Navires	483 468	568 785
Ameublement et équipement	1 438	1 797
	25 954 847	27 447 432
Déduire : Participation gouvernementale inscrite au surplus d'apport (note 15)	(173 794)	(173 794)
	25 781 053 $	27 273 638 $

14. CAPITAL-ACTIONS

	2009	2008
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
15 000 actions	1 500 000 $	1 500 000 $

15. SURPLUS D'APPORT

	2009	2008
Participation gouvernementale relative à des terrains acquis par donation (note 13)	173 794 $	173 794 $

16. ENGAGEMENTS

La Société a signé un bail à long terme échéant en 2019 pour les locaux à la gare de Lévis avec une option de renouvellement de quatorze ans. De plus, la Société a signé un bail pour la location des locaux au port de Québec renouvelé pour cinq ans. Ce bail comporte deux autres options de renouvellement de cinq ans chacune.

En vertu d'ententes de services avec trois transporteurs maritimes visant à maintenir des services de traversiers, la Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle afin de payer certaines allocations ou de combler leur déficit.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la charge de loyer pour les locaux s'élève à 67 939 $ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 2 520 688 $.

Au 31 mars 2009, les engagements de la Société pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit :

	Baux	Ententes de services *
2010	69 000 $	2 413 000 $
2011	71 000	2 438 000
2012	72 000	2 482 000
2013	74 000	2 535 000
2014	75 000	
	361 000 $	9 868 000 $

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

18. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 008 050 $ (2008 : 811 154 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. .

La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

---

19. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Le principal risque financier auquel la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillées ci-après.

Risque de taux d'intérêt

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour la plupart des emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel la Société est exposée est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, compte tenu du fait que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montant autorisé suffisant. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

L'échéance des passifs financiers à court terme se situe dans un délai de zéro à six mois et les flux de trésorerie contractuels, relatifs à la dette à long terme, sont décrits à la note 11.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

- Encaisse

La Société est exposée à une concentration du risque de crédit en rapport avec l'encaisse, puisqu'elle détient ses fonds auprès d'une institution financière.

- Créance à recevoir

Le risque de crédit associé aux comptes clients, aux subventions à recevoir et autres débiteurs est généralement limité en raison de la gestion des relations avec les clients et des soldes de comptes qui sont analysés de façon continue.

- Placement sur le marché obligatoire

La Société est exposée à un risque de crédit, car elle détient des obligations sur les marchés financiers. Compte tenu de la qualité des titres, la direction juge que le risque de non-recouvrement est faible.

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers au bilan :

Placements en obligations

La juste valeur marchande des obligations est évaluée en fonction de la cote boursière.

19. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS ET JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Dette à long terme

Au 31 mars 2009, la juste valeur de la dette à long terme de 73 913 405 $ (2008 : 76 386 902 $) s'établissait à 80 976 636 $ (2008 : 83 204 478 $) compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour des titres de nature semblable quant à l'échéance et au taux d'intérêt (de 0,8 % à 4,0 % en 2009 et de 1,9 % à 5,0% en 2008). Cependant, dans la juste valeur mentionnée plus haut, un montant de 25 551 410 $, dû au gouvernement du Québec qui est un apparenté, n'a pas été évalué et a été considéré à la valeur comptable compte tenu de l'absence de marché pour ce type de dette à long terme.

Emprunt à court terme

Au 31 mars 2009, la Société pouvait combler ses besoins de liquidité à court terme par un régime d'emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Ces lignes de crédit sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 000 $ jusqu'au 30 juin 2012 et elles portent intérêt au taux de base de l'institution prêteuse. Le crédit peut être révisé périodiquement par l'institution prêteuse, la prochaine révision étant prévue pour le 31 août 2009. Au 31 mars 2009, le solde de cet emprunt est nul.

Autres éléments d'actifs et de passifs

La juste valeur des actifs et passifs à court terme équivaut à leur valeur comptable en raison de leur courte période d'échéance.

20. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire et la dette à long terme et se détaille comme suit :

	2009	2008
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	1 500 000 $	1 500 000 $
Surplus d'apport	173 794	173 794
Déficit	(11 417 256)	(11 841 073)
	(9 743 462)	(10 167 279)
Dette à long terme	73 913 405	76 386 902
Capital	64 169 943 $	66 219 623 $

Les actions de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société a respecté au cours de l'exercice toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Pour ce faire, depuis avril 2009, il est assisté par le Comité de vérification. Ce comité rencontre la direction ainsi que les vérificateurs externes, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout événement qui concerne sa vérification.

Georges Farrah
Président-directeur général

Gaston Larocque
Directeur de l'administration et des finances

Québec, le 21 mai 2009

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, résultat étendu et déficit ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 21 mai 2009

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-8)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009 (12 mois)	2008 (15 mois)
PRODUITS		
Contributions (note 4)		
Gouvernement du Québec	407 991	480 025
Société canadienne d'hypothèques et de logement	261 177	333 752
	669 168	813 777
Honoraires (note 5)	782	761
Intérêts et autres produits	1 027	974
	670 977	815 512
CHARGES		
Coût des programmes (note 4)	634 039	769 908
Frais d'administration (note 6)	36 938	43 330
Moins-value durable sur les placements (note 9)		2 274
	670 977	815 512

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	5 156	4 048
Créances (note 7)	152 212	42 593
	157 368	46 641
Encaisse réservée (note 8)	1 668	1 466
Placements (note 9)	7 296	7 326
Contribution recouvrable – Gouvernement du Québec (note 15)	16 238	13 958
Immobilisations corporelles (note 10)	7 711	7 991
	190 281	77 382
PASSIF		
À court terme		
Emprunt temporaire (note 11)	7 785	7 962
Charges à payer (note 12)	56 447	37 742
Provision pour vacances (note 13)	2 828	2 364
Contributions reportées		
Gouvernement du Québec	12 311	7 673
Société canadienne d'hypothèques et de logement (note 14)	89 400	2 033
	168 771	57 774
Provision pour pertes sur garanties de prêts (note 15)	16 238	13 958
Provision pour congés de maladie (note 13)	5 272	5 650
	190 281	77 382

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 18 et 19)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Ginette Fortin, présidente du conseil d'administration
Robert Madore, président-directeur général

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009 (12 mois)	2008 (15 mois)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – contributions des gouvernements	748 274	803 683
Rentrées de fonds – honoraires	708	700
(Sorties) rentrées de fonds – autres	(82 406)	190
Sorties de fonds – coût des programmes	(629 573)	(787 106)
Sorties de fonds – frais d'administration	(33 363)	(39 602)
Intérêts reçus	904	813
Intérêts payés	(232)	(450)
	4 312	(21 772)
Encaisse réservée (note 8)	(202)	(1 049)
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 16)		
Rentrées de fonds – sommes reçues	2 224	1 576
Sorties de fonds – sommes versées	(2 070)	(1 558)
Intérêts reçus	8	13
	162	31
	4 272	(22 790)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 017)	(3 633)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts temporaires		712
Remboursements sur emprunts temporaires	(177)	
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 078	(25 711)
ENCAISSE AU DÉBUT	4 048	39 359
RECLASSEMENT À LONG TERME DES PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS (note 9)		(9 600)
REDRESSEMENT DU RECLASSEMENT À LONG TERME DES PAPIERS COMMERCIAUX ADOSSÉS À DES ACTIFS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (note 9)	30	
ENCAISSE À LA FIN	5 156	4 048

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec (SHQ), personne morale constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-8), a pour objets :

- d'aviser le ministre responsable au sujet des besoins, des priorités et des objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- de mettre à la disposition des citoyennes et des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- de faciliter pour les citoyennes et les citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La SHQ a été mandatée par Immobilière SHQ, personne morale à fonds social, mandataire de l'État, constituée par la Loi sur Immobilière SHQ (L.R.Q., chapitre I-0.3), pour administrer, moyennant considération, ses biens et les obligations qui en découlent, ainsi que le mandat de pourvoir à la gestion des affaires courantes afférentes à ces biens. À cet égard, la SHQ a confié à la Société de gestion immobilière SHQ, personne morale constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38), le mandat d'administrer certains des immeubles de Immobilière SHQ.

À la suite de l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec (2007, c.24), au cours de l'année 2007, l'année financière de la SHQ se termine le 31 mars de chaque année au lieu du 31 décembre. Exceptionnellement, pour l'année qui se terminait le 31 mars 2008, l'exercice était d'une durée de 15 mois.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la SHQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont des répercussions sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les montants présentés et l'information fournie dans les notes sont établis à partir des meilleures estimations de la direction. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la provision pour pertes sur garantie de prêts, la provision pour vacances et la provision pour congés de maladie.

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SHQ utilise prioritairement depuis le 1[re] avril 2008 le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

a. Contributions

Les contributions au coût des programmes et aux frais d'administration de l'exercice sont inscrites à titre de produits lorsque les coûts afférents à ces programmes et à ces frais d'administration y sont aussi comptabilisés.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

b. Coût des programmes

Les subventions imputées au coût des programmes sont comptabilisées à titre de charges lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

c. Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

d. Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la SHQ ne dispose pas d'informations suffisantes pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

e. Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition diminués de toute moins-value durable.

f. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, soit :

Améliorations locatives	5 ans
Matériel et équipement	3 ans
Développement informatique	5 ans
Logiciel	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SHQ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

g. Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

3. MODIFICATIONS DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Depuis le 1er avril 2008, la SHQ établit ses états financiers en utilisant le manuel de l'Institut canadien des comptables agréées (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter la première application de ses nouvelles normes. Ce changement n'a eu aucune incidence sur les résultats de la SHQ.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

	2009 (12 mois)			2008 (15 mois)		
		CONTRIBUTIONS			CONTRIBUTIONS	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable						
Logement à but non lucratif (b)						
Public						
Volet régulier	241 235	103 065	138 170	300 567	125 831	174 736
Volet Inuit	68 294	34 172	34 122	82 108	38 514	43 594
	309 529	137 237	172 292	382 675	164 345	218 330
Privé						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	28 735	7 202	21 533	30 001	7 575	22 426
Logements autochtones urbains	7 573	1 910	5 663	8 195	2 070	6 125
Logements autochtones ruraux	6 269	1 578	4 691	7 273	1 830	5 443
	42 577	10 690	31 887	45 469	11 475	33 994
	352 106	147 927	204 179	428 144	175 820	252 324
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	75 962	75 962		101 822	101 822	
Supplément au loyer	53 364	34 134	19 230	67 424	43 178	24 246
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	44 058	40 692	3 366	50 579	40 348	10 231
Logement abordable Québec						
Volet social et communautaire	19 423	19 422	1	27 515	18 180	9 335
Volet région Kativik	1 959	268	1 691	4 131	204	3 927
Volet privé	1 533	1 518	15	4 045	2 437	1 608
Volet Nord-du-Québec	1 183	549	634	2 082	148	1 934
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs						
Programme 2004	8 516	8 583	(67)	13 962	11 349	2 613
Programme 2005	2 381	2 381		4 046	3 160	886
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	2 238	2 238		2 665	2 665	
Aide aux organismes communautaires	1 521	1 521		1 479	1 479	
Initiative en habitation au Nunavik	130	130		171	171	
Sous-total (à reporter)	564 374	335 325	229 049	708 065	400 961	307 104

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

(b) Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, la SHQ a versé à la Société de gestion immobilière SHQ un montant total de 5,5 millions de dollars (2008 : 4,4 millions de dollars) pour le logement à but non lucratif.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

	2009 (12 mois)			2008 (15mois)		
		CONTRIBUTIONS			CONTRIBUTIONS	
Programmes	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)	Coût	Gouvernement du Québec	SCHL (a)
Sous-total (reporté)	564 374	335 325	229 049	708 065	400 961	307 104
Amélioration de l'habitat						
RénoVillage	25 575	10 354	15 221	11 788	5 325	6 463
Adaptation de domicile	17 895	15 730	2 165	17 421	13 337	4 084
Rénovation Québec	15 104	10 336	4 768	21 076	14 457	6 619
Réparations d'urgence	2 931	787	2 144	2 144	683	1 461
Logements adaptés pour aînés autonomes	2 069	675	1 394	1 891	575	1 316
Revitalisation des vieux quartiers	2 035	2 035		3 695	3 695	
Amélioration des maisons d'hébergement	1 839	913	926	621	160	461
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	1 087	798	289	1 762	1 386	376
Rénovation résidentielle à l'intention des propriétaires-occupants de la région de Kativik				29	29	
Sous-total	68 535	41 628	26 907	60 427	39 647	20 780
Accession à la propriété						
Accession à la propriété pour les résidants de la région de Kativik	215	215		279	279	
Logement en régions éloignées	37	37		42	85	(43)
Sous-total	252	252		321	364	(43)
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	484	484		1 082	1 082	
Divers programmes en phase de fermeture (c)	394	394		13	(7)	20
TOTAL	634 039	378 083	255 956	769 908	442 047	327 861
CONTRIBUTIONS						
Coût des programmes		378 083	255 956		442 047	327 861
Frais d'administration (note 6)		29 908	5 221		35 704	5 891
Moins-value durable sur les placements (note 9)					2 274	
TOTAL		407 991	261 177		480 025	333 752

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

(c) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants : Aide au logement populaire, Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs (Programmes 2002 et 2003), Aide à la restauration Canada-Québec, Rénovation d'immeubles locatifs, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), Rénove, Aide à la mise de fonds, Radon et Aide à l'acquisition dans la localité de Radisson.

5. HONORAIRES

	2009 (12 mois)	2008 (15 mois)
Immobilière SHQ	627	655
Société de gestion immobilière SHQ	70	77
Gouvernement du Québec		1
Divers organismes	85	28
	782	761

6. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2009 (12 mois)	2008 (15 mois)
Traitements et autres rémunérations (note 17)	23 800	29 531
Services de transport et de communication	1 628	2 044
Services professionnels	4 422	4 628
Entretien et réparations	546	438
Loyers	2 333	2 562
Fournitures et approvisionnements	289	466
Subventions diverses	338	167
Intérêts sur emprunt temporaire (note 11)	231	439
Amortissement des immobilisations corporelles	3 297	3 000
Autres	54	55
	36 938	43 330

Ces frais d'administration sont compensés, en grande partie, par des contributions qui sont réparties comme suit :

	2009	2008
Gouvernement du Québec	29 908	35 704
Société canadienne d'hypothèques et de logement	5 221	5 891
	35 129	41 595

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. CRÉANCES

	2009	2008
Contributions à recevoir		
Gouvernement du Québec	9 100	18 573
Société canadienne d'hypothèques et de logement	29 446	9 355
Avances aux offices d'habitation pour des améliorations majeures capitalisables	82 422	
Bénéficiaires de subventions	23 233	8 352
Immobilière SHQ	173	159
Société de gestion immobilière SHQ	876	384
Avances aux partenaires	6 593	5 619
Intérêts courus	123	18
Autres	246	133
	152 212	42 593

8. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement à but non lucratif privé – coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif. Ce compte sert à réaliser des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse au poste « Charges à payer » au passif de la SHQ.

9. PLACEMENTS

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers

Le 13 août 2007, la SHQ détenait des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs approuvait une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émises par 20 fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en œuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le plan prévoit aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné, soutenues en totalité ou en partie par des actifs synthétiques, ont été regroupées dans les véhicules d'actifs cadres (1 et 2) suivants :

- le véhicule d'actifs cadre 1 (VAC1) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents;
- le véhicule d'actifs cadre 2 (VAC2) est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge (ou aucune part), auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par divers prêteurs. Ces facilités sont conçues pour réduire le risque que les nouveaux véhicules ne soient pas en mesure de faire face à des appels de marge si des circonstances futures en justifiaient la nécessité. De plus, un moratoire empêche les appels de marge pendant une période de 18 mois.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

9. PLACEMENTS (suite)

Papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des tiers (suite)

Relativement à la contribution d'actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue jusqu'en juillet 2056. Les billets des catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit finale de « A ». Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été séparés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI) qui reflètent le rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque série garantie exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs cadre 3 (VAC3). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflets pour les actifs traditionnels (AT) et les billets reflets pour les actifs inadmissibles (AI). Tous les billets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA inclus dans le plan, la direction a estimé le montant de PCAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents, de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B et C.

La SHQ détenait, avant la restructuration, des PCAA d'une valeur nominale de 9,6 millions de dollars émis par des tiers et dont la valeur comptable était de 7,3 millions de dollars.

La SHQ considère qu'en date du 31 mars 2009, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle de 2,3 millions de dollars constatée au 31 mars 2008.

Le 21 janvier 2009, les PCAA que la Société avait à cette date, ont été substitués contre les titres suivants :

	Valeur nominale
PCAA inclus dans le plan de restructuration :	
VAC2	
Catégorie A-1	5 448
Catégorie A-2	2 523
Catégorie B	458
Catégorie C	260
Billets reflets pour des actifs inadmissibles	881
	9 570

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50%. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20%. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement. Les billets reflets quant à eux, portent intérêt à un taux qui sera ajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Arrérages d'intérêts

Le 21 janvier et le 14 mai 2009, la SHQ a reçu des intérêts, nets des frais de restructuration, pour la période comprise entre la date de l'achat et le 21 janvier 2009. Les intérêts courus qui totalisaient 0,1 million de dollars au 31 mars 2009, sont constatés dans le présent exercice financier.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	1 310	711	599	804
Matériel et équipement	7 093	5 752	1 341	983
Développement informatique	20 409	14 743	5 666	6 113
Logiciel	1 001	896	105	91
	29 813	22 102	7 711	7 991

11. EMPRUNT TEMPORAIRE

La SHQ est autorisée par le gouvernement du Québec à effectuer des emprunts temporaires auprès d'institutions financières jusqu'à un maximum de 30 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2010.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux négocié au moment de l'emprunt, lequel correspond généralement à 1,5 % de moins que le taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2009 est de 0,76 %.

Les intérêts sur emprunt temporaire de l'exercice sont imputés au poste de charges « Frais d'administration – Intérêts sur emprunt temporaire » (note 6).

12. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Bénéficiaires de subventions	39 373	33 246
Immobilière SHQ	12 223	
Fournisseurs et autres	4 251	3 965
Société de gestion immobilière SHQ	161	252
Sommes détenues pour le compte d'organismes subventionnaires (note 16)	401	239
Gouvernement du Québec	38	39
Intérêts courus		1
	56 447	37 742

13. PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

Provision pour congés de maladie

La SHQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la SHQ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer à 50% en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

13. PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE (suite)

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la SHQ. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

La SHQ a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet, à lui seul, de diminuer de 0,7 million de dollars la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

– taux d'inflation	2,75 %
– progression des salaires nette d'inflation :	
RREGOP	0,50 %
RRPE, RRAS	0,25 %
– taux d'actualisation :	
RREGOP	4,90 %
RRPE, RRAS	4,08 %
– facteur de réduction	95 %

	2009		2008	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	2 364	5 650	2 063	5 254
Provision de l'exercice	2 108	205	2 147	953
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(1 644)	(583)	(1 846)	(557)
Solde à la fin	2 828	5 272	2 364	5 650

14. CONTRIBUTION REPORTÉE – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

La contribution reportée de la Société canadienne d'hypothèques et de logement se rapporte aux nouvelles contributions des exercices considérés, destinées à couvrir les charges des exercices futurs, au regard du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, du programme Logement abordable Québec et des réparations capitalisables non amorties effectuées sur des immeubles dans le cadre du programme Logement à but non lucratif - Public. Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde de la contribution reportée sont les suivantes :

	2009	2008
Solde au début	2 033	13 102
Nouvelles contributions de l'exercice :		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec	566	4 713
Logement à but non lucratif – Public	89 133	
	91 732	17 815
Contributions constatées à titre de produits de l'exercice :		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec	(2 332)	(15 782)
Solde à la fin	89 400	2 033

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

15. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

	2009	2008
Solde au début	13 958	12 025
Provision de l'exercice	4 905	3 628
Exécution de garanties	(2 625)	(1 695)
Solde à la fin	16 238	13 958

La provision par programme se répartit comme suit :

AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	10 638	8 684
Logement abordable Québec – Volet social et communautaire	3 843	3 280
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	1 112	1 112
Logement à but non lucratif – Privé	592	611
Aide au logement populaire	53	271
	16 238	13 958

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec est comptabilisée afin de combler cette provision.

16. SOMMES DÉTENUES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES SUBVENTIONNAIRES

Les sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif.

	2009	2008
Solde au début	239	209
Plus :		
Sommes reçues	2 224	1 575
Produits d'intérêts	8	13
	2 471	1 797
Moins :		
Sommes versées	2 070	1 558
Solde à la fin	401	239

Les sommes détenues en fin d'exercice sont incluses aux postes « Encaisse » et « Créances » à l'actif et « Charges à payer » au passif de la SHQ.

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la SHQ participent soit au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la SHQ imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 1,3 million de dollars (2008 : 1,4 million de dollars). Les obligations de la SHQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

18. ENGAGEMENTS

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la SHQ s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts de tout emprunt effectué par les organismes, jusqu'à concurrence de la promesse de subvention de la SHQ. Le capital des engagements par programme se détaille comme suit :

	2009	2008
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (a)	362 878	300 468
Rénovation Québec	83 066	71 286
Logement abordable Québec		
Volet social et communautaire (a)	182 757	155 553
Volet privé	12 947	12 636
Revitalisation des vieux quartiers	11 731	12 924
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif (a)	7 308	9 027
	660 687	561 894

En assumant que les refinancements seraient réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2009, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2009-2010	45 430
2010-2011	47 514
2011-2012	49 397
2012-2013	50 718
2013-2014	51 577
2014 à 2019	266 503
2019 à 2024	149 548
	660 687

(a) La SHQ détient une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces engagements afin d'assurer le respect par les organismes des conditions assumées par ces derniers, aux termes de la convention d'exploitation existant entre la SHQ et les organismes.

19. ÉVENTUALITÉS

Garanties de prêts (a)

La SHQ garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire.

Ces garanties de remboursement comprennent des prêts consentis, avant l'achèvement des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit et de marge de crédit hypothécaire, afin d'assurer le prêt de démarrage ainsi que le financement intérimaire. Le montant de ces prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, totalisait 194 millions de dollars au 31 mars 2009 (31 mars 2008 : 138 millions de dollars).

Ces prêts, une fois la construction des projets d'habitation terminée, seront scindés et prendront la forme de deux prêts afin d'en assurer le financement à long terme. Un prêt correspondant au montant d'aide financière consentie par la SHQ sous forme de promesse de subvention et pouvant s'étendre jusqu'à 15 ans deviendra alors un engagement pour la SHQ (note 18). L'autre prêt correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation sera garanti par la SHQ pour une période de 25 ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le montant des prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, correspondant à la partie non subventionnée totalisait 643 millions de dollars au 31 mars 2009 (31 mars 2008 : 555 millions de dollars).

La SHQ détient des recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes versées par suite de la mise en jeu de la garantie. À la suite du remboursement de la garantie par la SHQ à l'institution financière, cette dernière subroge la SHQ dans tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-dessus.

19. ÉVENTUALITÉS (suite)

Autres garanties (a)

La SHQ a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement aux programmes de Logement à but non lucratif privé, au Programme d'aide au logement populaire ainsi qu'au Programme de logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes de Logement à but non lucratif privé qui sont de 35 ans. Le solde des prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, assujettis à ces accords totalisait environ 324 millions de dollars au 31 mars 2009 (31 mars 2008 : 339 millions de dollars).

(a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est requise sont présentés à la note 15.

Programme initiative en habitation au Nunavik

En vertu de ce programme, la SHQ s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et cela, jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 1,2 million de dollars au 31 mars 2009 (31 mars 2008 : 1,3 million de dollars).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la SHQ totalise 2,8 millions de dollars. Selon l'opinion de la SHQ, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

En ce qui a trait aux actions en justice en dommages et intérêts intentées contre Immobilière SHQ, toute perte relative sera assumée par les offices d'habitation et incluse dans leur déficit d'exploitation, lequel est subventionné par la SHQ. Selon l'opinion de la SHQ, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, la SHQ a effectué des transactions avec Immobilière SHQ, entité sous contrôle commun, et avec la Société de gestion immobilière SHQ, entité apparentée par les membres de la direction. Le montant de ces transactions mesurées à la valeur d'échange ainsi que les soldes qui en résultent sont présentés distinctement dans les états financiers de la SHQ.

De plus, la SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus ailleurs dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans « la situation financière et les états financiers ».

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la Société.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, rencontre cette dernière ainsi que le vérificateur général, examine les états financiers et les approuve.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Robert Madore
Président-directeur général

André Filion
Vice-président aux affaires publiques et à l'administration

Québec, le 2 septembre 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société d'habitation du Québec au 31 mars 2009, l'état des résultats ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2009. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 2 septembre 2009

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.001)

RÉSULTATS ET RÉSULTAT ÉTENDU
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Location d'espaces – événements	3 350 146 $	2 430 283 $
Redevances (note 4)	3 564 413	2 549 912
Services auxiliaires (note 5)	3 127 006	2 281 035
Revenus d'intérêts	218 594	270 703
Autres	356 592	305 487
	10 616 751	7 837 420
CHARGES		
Frais d'événements (note 6)	2 701 317	1 975 925
Frais d'opération et d'administration (note 7)	9 909 019	8 802 936
Taxes	4 137 223	4 035 621
Frais financiers (note 8)	2 481 257	2 724 399
	19 228 816	17 538 881
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(8 612 065)	(9 701 461)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 9)	12 882 512	11 886 505
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	4 270 447	2 185 044
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations (note 9)	2 168 199	2 253 724
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 503 136)	(3 329 483)
Amortissement des actifs incorporels	(28 008)	(117 948)
Amortissement des apports reportés (note 16)	1 024 147	1 057 082
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	3 931 649 $	2 048 419 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	5 348 638 $	3 300 219 $
Excédent des produits sur les charges	3 931 649	2 048 419
SOLDE À LA FIN	9 280 287 $	5 348 638 $

Excédent cumulé investi en immobilisations	2 486 618 $	2 650 063 $
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	5 550 000	1 400 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	247 586	300 000
Excédent cumulé non affecté	996 083	998 575
	9 280 287 $	5 348 638 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 120 385 $	3 462 818 $
Dépôts à terme (note 10)	4 900 000	2 300 000
Créances	686 268	1 053 496
Frais payés d'avance	2 251 306	1 210 960
	8 957 959	8 027 274
Immobilisations corporelles (note 11)	91 580 838	94 908 622
Actifs incorporels (note 12)		28 008
	100 538 797 $	102 963 904 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 14)	2 308 686 $	5 113 221 $
Dépôts de clients	894 717	1 295 240
Produits reportés	67 096	65 876
Versements sur la dette à long terme (note 17)	2 671 403	2 564 324
	5 941 902	9 038 661
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 15)	10 990 463	10 599 649
Apports reportés (note 16)	20 793 480	21 817 627
Dette à long terme (note 17)	52 000 415	54 627 079
	89 726 260	96 083 016
AVOIR DE LA SOCIÉTÉ		
Surplus d'apport (note 19)	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations	2 486 618	2 650 063
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	5 550 000	1 400 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	247 586	300 000
Excédent cumulé non affecté	996 083	998 575
	10 812 537	6 880 888
	100 538 797 $	102 963 904 $

ENGAGEMENTS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
P.-Michel Bouchard, administrateur et président-directeur général
Paule-Anne Morin, Adm. A., CMC, administratrice

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	10 391 486 $	7 246 960 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	15 440 000	15 669 000
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(17 948 040)	(14 274 153)
Intérêts reçus	193 189	259 240
Intérêts versés	(3 346 821)	(2 832 580)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	4 729 814	6 068 467
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 907 923)	(277 371)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles		800
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 907 923)	(276 571)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(2 564 324)	(3 674 314)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(2 564 324)	(3 674 314)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	257 567	2 117 582
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 762 818	3 645 236
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (1)	6 020 385 $	5 762 818 $

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009	2008
Encaisse	1 120 385 $	3 462 818 $
Dépôts à terme	4 900 000	2 300 000
	6 020 385 $	5 762 818 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Centre des congrès de Québec, personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1er juillet 1993 par une loi spéciale (L.R.Q., S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le principal élément faisant l'objet d'une estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale, à l'exception de ceux reliés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont constatés aux résultats.

Catégories d'instruments financiers et évaluation ultérieure

<u>Actifs détenus à des fins de transaction</u>

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme afin de réaliser un profit ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prises de bénéfices à court terme. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères susmentionnés, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction, de même que les dérivés.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

La Société a classé comme actifs détenus à des fins de transaction et a désigné de façon irrévocable l'encaisse, les dépôts à terme et les créances puisqu'elle considère que la juste valeur représente la meilleure image de la situation financière.

<u>Autres passifs</u>

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans d'autres catégories. Ces passifs sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Société a classé dans cette catégorie les charges à payer et frais courus, les dépôts de clients et la dette à long terme.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telle l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 $ le 1er janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels, composés de logiciels, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, soit 5 ans.

Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

Le gouvernement s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts engagées sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations financées par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées de vies utiles prévues que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatations des produits

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de créances. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatations des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les emprunts temporaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – présentation et informations à fournir :

Le 1er avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) : le chapitre 1535, Informations à fournir concernant le capital, le chapitre 3862, Instruments financiers – informations à fournir, et le chapitre 3863, Instruments financiers – présentation. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas entraîné de changement dans la comptabilisation des opérations de la Société mais a entraîné l'ajout de notes aux états financiers.

Le chapitre 1535 établit les normes à l'égard de l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité. Les informations à fournir par la Société sont présentées à la note 20, intitulée Informations concernant le capital.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – présentation et informations à fournir : (suite)

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation. L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres viennent accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont la direction gère ces risques. Les informations additionnelles sont présentées à la note 18, intitulée Instruments financiers et gestion des risques financiers.

4. REDEVANCES

	2009	2008
Services alimentaires	2 568 829 $	2 084 547 $
Services audiovisuels	928 639	436 583
Autres	66 945	28 782
	3 564 413 $	2 549 912 $

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2009	2008
Aménagement et ameublement	1 397 550 $	1 002 227 $
Électricité, plomberie	656 908	580 268
Télécommunications	544 521	328 006
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	100 884	63 101
Accueil, billetterie et vestiaire	144 615	173 405
Sécurité	104 080	40 026
Entretien ménager	25 407	29 058
Autres	153 041	64 944
	3 127 006 $	2 281 035 $

6. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2009	2008
Aménagement et ameublement	1 426 247 $	1 067 944 $
Électricité, plomberie	259 679	192 189
Télécommunications	75 061	21 760
Audiovisuel, sonorisation et éclairage	12 393	3 476
Accueil, billetterie et vestiaire	368 582	275 473
Sécurité	200 471	130 895
Entretien ménager	251 391	220 092
Autres	107 493	64 096
	2 701 317 $	1 975 925 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

7. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	5 014 595 $	4 464 326 $
Assurances et permis	115 592	129 445
Énergie et chauffage	901 086	780 198
Gardiennage	383 694	353 688
Service d'entretien ménager	338 841	233 980
Service d'entretien spécialisé	870 090	784 602
Entretien et réparations	942 695	956 520
Promotion et communications	851 849	745 262
Services professionnels et administratifs	397 054	312 457
Formation professionnelle	73 229	56 275
Créances douteuses (recouvrées)	20 294	(13 184)
Gain sur cessions d'immobilisations corporelles		(633)
	9 909 019 $	8 802 936 $

8. FRAIS FINANCIERS

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	2 537 383 $	2 668 098 $
Perte (Gain) de change	(76 865)	34 248
Autres intérêts et frais bancaires	20 739	22 053
	2 481 257 $	2 724 399 $

9. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	15 440 000 $	15 669 000 $
Encaissement – Subvention relative au service de la dette	(5 094 871)	(6 450 593)
	10 345 129	9 218 407
Contribution pour les intérêts sur la dette à long terme et sur les emprunts temporaires relatifs au financement d'immobilisations	2 537 383	2 668 098
Total de la subvention de fonctionnement	12 882 512	11 886 505
Subvention relative aux immobilisations :	2 168 199	2 253 724
	15 050 711 $	14 140 229 $

10. DÉPÔTS À TERME

	2009	2008
Certificats de dépôt		
3,03 %, échéant en juin 2009	800 000 $	
3,16 %, échéant en juillet 2009	4 000 000	
2,91 %, échéant en septembre 2009	100 000	
4,8%, échu en juin 2008		2 300 000 $
	4 900 000 $	2 300 000 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrains	5 618 150 $		5 618 150 $	5 618 150 $
Bâtisses	117 562 795	33 735 076 $	83 827 719	86 748 260
Aménagements	1 812 585	315 677	1 496 908	1 689 530
Mobilier et équipement	2 114 672	1 476 611	638 061	852 682
	127 108 202 $	35 527 364 $	91 580 838 $	94 908 622 $

12. ACTIFS INCORPORELS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Logiciels	595 902 $	595 902 $		28 008 $

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total de 4 000 000 $ jusqu'au 30 juin 2009. Aux 31 mars 2008 et 2009, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Opérations courantes	2 230 586 $	3 083 758 $
Immobilisations – Entité sous contrôle commun		1 681 705
Immobilisations – Autres	69 192	120 058
TPS/TVQ – Immobilisations	8 908	227 700
	2 308 686 $	5 113 221 $

15. SUBVENTION REPORTÉE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention reportée s'établit comme suit :	2009	2008
Solde au début	10 599 649 $	9 070 878 $
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels financés à long terme	(2 168 199)	(2 253 724)
Intérêts sur les emprunts	(2 537 383)	(2 668 098)
Ajustement d'intérêts relié aux instruments financiers	1 525	
	5 895 592	4 149 056
Subventions gouvernementales reçues	5 094 871	6 450 593
Solde à la fin	10 990 463 $	10 599 649 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

15. SUBVENTION REPORTÉE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Ce solde se rapporte aux éléments suivants :	2009	2008
Emprunts du Fonds de financement (note 17)	(54 671 818) $	(57 191 403) $
Coût non amorti des immobilisations corporelles et des actifs incorporels financés à long terme	66 779 227	68 946 970
	12 107 409	11 755 567
Intérêts courus et déboursés d'avance sur les emprunts	(1 116 946)	(1 155 918)
	10 990 463 $	10 599 649 $

16. APPORTS REPORTÉS

	2009	2008
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	560 948 $	862 599 $
Cessions		(168)
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	(268 548)	(301 483)
	292 400	560 948
Apport de la Ville de Québec reporté (2) :		
Solde au début	2 075 429	2 156 028
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse (1)	(80 599)	(80 599)
	1 994 830	2 075 429
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	19 181 250	19 856 250
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement de la bâtisse (1)	(675 000)	(675 000)
	18 506 250	19 181 250
	20 793 480 $	21 817 627 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 1 024 147 $ (31 mars 2008 : 1 057 082 $).

(2) Représente la cession par la Ville de Québec, le 1er janvier 1994, d'une bâtisse pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

17. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2009	2008
Billets à payer		
Taux effectif de 4,427 % l'an (taux nominal de 4,379 %), remboursable par versements semestriels de 1 856 554 $ en capital et intérêts, échéant le 1er octobre 2013 (1)	37 389 552 $	39 359 072 $
Taux effectif de 5,457 % l'an (taux nominal de 5,385 %), remboursable par versements semestriels de 79 807 $ en capital, échéant le 1er octobre 2012 (1)	1 419 762	1 579 376
Taux effectif de 4,582 % l'an (taux nominal de 4,531 %), remboursable par versements semestriels de 569 173 $ en capital et intérêts, échéant le 1er décembre 2016 (1)	15 862 504	16 252 955
	54 671 818	57 191 403
Versements échéant en deçà d'un an	(2 671 403)	(2 564 324)
	52 000 415 $	54 627 079 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	2 671 403 $
2011	2 783 251
2012	2 900 081
2013	3 820 181
2014	29 108 093

(1) Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêt des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de crédit et au risque de marché découlant des variations de taux de change et des variations des taux d'intérêts.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

À l'égard des débiteurs, la Société estime que la concentration du risque de crédit est minime en raison de son processus de facturation/encaissement, du suivi rigoureux effectué auprès de chaque client et du bon historique de paiement des clients.

Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque spécifique de chaque client. Au 31 mars 2009, il n'y a aucun compte en souffrance.

Risque de marché

a) Risque de change

La Société réalise certaines opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société. Au 31 mars 2009, l'actif libellé en dollars américains représente de l'encaisse pour 345 400 $ US (31 mars 2008 : 300 372 $ US).

---

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers de la Société qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimes. De plus, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers compte tenu que le paiement des intérêts est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec.

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	54 671 818 $	60 404 855 $	57 191 403 $	60 230 725 $

19. SURPLUS D'APPORT

Il représente la cession par la Ville de Québec, le 1er janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 $ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

20. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

La société définit son capital comme étant l'avoir de la Société qui inclut le surplus d'apport et les excédents cumulés.

La société est un mandataire de l'État. Ses biens font partie du domaine de l'État, mais l'exécution de ses obligations peut être poursuivie sur ces biens. La Société n'engage qu'elle-même lorsqu'elle agit en son nom.

En vertu de sa loi constitutive, la Société ne peut sans l'autorisation du gouvernement :

1) construire, acquérir, aliéner, louer ou donner en garantie un immeuble;

2) prendre un engagement financier au-delà des limites et des modalités déterminées par le gouvernement;

3) contracter un emprunt qui porte le total des sommes empruntées par elle et non encore remboursées au-delà d'un montant déterminé par le gouvernement.

La société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La société a respecté au cours de l'exercice toutes les exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise.

Elle gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 238 224 $ (31 mars 2008 : 192 714 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

23. ENGAGEMENTS

Contrats à long terme

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 29 février 2012 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

2010	565 810 $
2011	138 890
2012	93 669
	798 369 $

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société du Centre des congrès de Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michel Bureau
Directeur de l'administration

P.-Michel Bouchard
Président-directeur général

Québec, le 20 mai 2009

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats et du résultat étendu, de l'excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 20 mai 2009

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-14.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des immobilisations	Total	Total
PRODUITS					
Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	3 452 118 $	50 000 $	2 390 834 $	5 892 952 $	5 192 143 $
Gain sur règlement d'un litige (note 5)					430 514
Production et présentation de spectacles (note 6)	1 215 274	52 094		1 267 368	1 601 169
Billetterie	2 142 861			2 142 861	1 777 326
Location de salles	835 854			835 854	806 338
Services scéniques	979 979			979 979	872 496
Services à la clientèle	96 242			96 242	112 518
Stationnements	116 634			116 634	104 294
Intérêts	135 201			135 201	120 829
Autres	50 804			50 804	54 196
	9 024 967	102 094	2 390 834	11 517 895	11 071 823
CHARGES					
Traitement et avantages sociaux	3 709 180	31 342		3 740 522	3 476 330
Frais artistiques	729 217	251 338		980 555	863 786
Entretien et réparations de la bâtisse	496 678		750 178	1 246 856	1 121 584
Frais de vente de la billetterie	951 497			951 497	736 365
Publicité (note 6)	384 134	49 822		433 956	618 354
Assurances, taxes municipales et scolaires	1 242 671			1 242 671	931 077
Électricité	419 375			419 375	420 355
Gardiennage	258 416			258 416	251 836
Achats, entretien et réparations d'équipements	199 122		50 552	249 674	223 187
Transport et communications	104 136			104 136	123 484
Fournitures	88 518			88 518	56 841
Honoraires professionnels	9 607			9 607	43 410
Location d'équipements	31 108			31 108	19 457
Frais financiers	157		689 972	690 129	554 746
Amortissement des immobilisations corporelles			1 325 356	1 325 356	1 172 121
	8 623 816	332 502	2 816 058	11 772 376	10 612 933
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	401 151 $	(230 408) $	(425 224) $	(254 481) $	458 890 $

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des Immobilisations	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	622 878 $	955 821 $		1 578 699 $	1 119 809 $
Modification de convention comptable : création du Fonds des immobilisations (note 3)	(560 000)		560 000 $		
	62 878	955 821	560 000	1 578 699	1 119 809
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	401 151	(230 408)	(425 224)	(254 481)	458 890
SOLDE À LA FIN	464 029 $	725 413 $	134 776 $	1 324 218 $	1 578 699 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN
au 31 août 2008

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	2 120 258 $			2 120 258 $	990 255 $
Dépôts à terme (note 7)	1 353 981			1 353 981	1 354 800
Créances	619 692			619 692	1 020 355
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		725 413 $	398 699 $		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)			1 675 001	1 675 001	1 278 693
Fournitures, au coût	80 903			80 903	87 667
Frais payés d'avance	458 860			458 860	444 039
	4 633 694	725 413	2 073 700	6 308 695	5 175 809
Encaisse réservée pour le maintien des actifs			11 574	11 574	17 856
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)			11 820 906	11 820 906	12 000 020
Immobilisations corporelles (note 9)			23 186 372	23 186 372	23 715 806
Frais reportés					46 622
	4 633 694 $	725 413 $	37 092 552 $	41 327 547 $	40 956 113 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

BILAN (suite)
au 31 août 2008

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des immobilisations	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Emprunts bancaires (note 10)			1 650 512 $	1 650 512 $	3 648 518 $
Dépôts – ventes de billets	1 508 670 $			1 508 670	1 325 420
Charges à payer et frais courus	1 128 271		317 761	1 446 032	2 505 481
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 124 112				
Intérêts courus			245 215	245 215	181 240
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	408 612			408 612	54 842
Versements sur la dette à long terme (note 12)			1 402 119	1 402 119	1 026 373
	4 169 665		3 615 607	6 661 160	8 741 874
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)			18 578 841	18 578 841	19 204 788
Dette à long terme (note 12)			10 141 758	10 141 758	6 809 182
	4 169 665		32 336 206	35 381 759	34 755 844
AVOIR					
Apport du gouvernement du Québec (note 13)			4 621 570	4 621 570	4 621 570
Solde de Fonds	464 029	725 413 $	134 776	1 324 218	1 578 699
	464 029	725 413	4 756 346	5 945 788	6 200 269
	4 633 694 $	725 413 $	37 092 552 $	41 327 547 $	40 956 113 $

ENGAGEMENTS (note 14)

Pour le Conseil d'administration,
Dominique Fortin
Alain Lemay

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION					
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	401 151 $	(230 408) $	(425 224) $	(254 481) $	458 890 $
Ajustements pour :					
Amortissement des subventions reportées	(54 842)	(50 000)	(1 700 862)	(1 805 704)	(1 808 568)
Amortissement des immobilisations corporelles			1 325 356	1 325 356	1 172 121
Amortissement des frais reportés					7 774
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles					(6 185)
	346 309	(280 408)	(800 730)	(734 829)	(175 968)
Variations des éléments liés à l'exploitation :					
Créances	400 663			400 663	(575 730)
Fournitures	6 764			6 764	(9 829)
Frais payés d'avance	(14 821)			(14 821)	(216 297)
Subventions à recevoir			(259 794)	(259 794)	(2 704 774)
Frais reportés			46 622	46 622	
Dépôts – ventes de billets	183 250			183 250	215 726
Charges à payer et frais courus	155 645		149 842	305 487	32 215
Intérêts courus			63 975	63 975	(20 375)
Subventions reportées	408 612		1 124 915	1 533 527	3 706 840
Revenus perçus d'avance					(47 775)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 486 422	(280 408)	324 830	1 530 844	204 033
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT					
Emprunts bancaires			(1 998 006)	(1 998 006)	2 523 792
Dette à long terme			4 767 000	4 767 000	
Remboursement de la dette à long terme			(1 016 078)	(1 016 078)	(1 026 373)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			1 752 916	1 752 916	1 497 419
Montants à reporter	1 486 422 $	(280 408) $	2 077 746 $	3 283 760 $	1 701 452 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
de l'exercice terminé le 31 août 2008

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des immobilisations	Total	Total
Montants reportés	1 486 422 $	(280 408) $	2 077 746 $	3 283 760 $	1 701 452 $
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Encaisse réservée pour le maintien des actifs			6 282	6 282	66 180
Acquisitions d'immobilisations corporelles			(2 160 858)	(2 160 858)	(1 903 434)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles					6 185
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			(2 154 576)	(2 154 576)	(1 831 069)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 486 422	(280 408)	(76 830)	1 129 184	(129 617)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 345 055			2 345 055	2 474 672
VIREMENT INTERFONDS	(357 238)	280 408	76 830		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	3 474 239 $			3 474 239 $	2 345 055 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2008

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec, personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objet d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Comptabilité par fonds

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes de la Société.

Le Fonds de développement culturel a pour but de soutenir les projets et les activités qui contribuent à alimenter la vie culturelle d'activités artistiques diversifiées, à sensibiliser et développer de nouveaux publics ainsi qu'à favoriser l'accès de la population aux créations d'artistes d'ici et d'ailleurs. Il est constitué, à l'exception des intérêts qu'il produit, de virements du Fonds des opérations, de dons, de commandites ou de toutes autres contributions extérieures. À cela s'ajoute le produit de la vente de billets associée à la présentation des productions issues de ce Fonds.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations à l'exception de celles de nature courante. La partie du solde du Fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations, au maintien de ces immobilisations et au paiement des frais afférents. De plus, la Société ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Instruments financiers

ÉVALUATION INITIALE

Les instruments financiers sont constatés initialement à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers sont ajoutés à la juste valeur initiale.

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

L'encaisse, les dépôts à terme, les créances et l'encaisse réservée pour le maintien des actifs sont classées dans la catégorie « Actifs détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

Les emprunts bancaires, les intérêts courus, les dépôts-ventes de billets, les charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

CLASSIFICATION ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE (suite)

La dette à long terme est classée dans la catégorie « Autres passifs financiers ». Elle est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont présentés avec la dette à long terme et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie prévue de la dette à long terme concernée. L'amortissement est inclus dans les frais financiers aux résultats.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courants des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses.

RÉSULTAT ÉTENDU

Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2008, la Société n'a effectué aucune opération ayant une incidence sur le résultat étendu et aucun solde d'ouverture ni de clôture pour le cumul du résultat étendu n'est présenté.

Constatation des produits

SUBVENTIONS

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. À cet effet, les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions. Les subventions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

AUTRES PRODUITS

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord.
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus.
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable.
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprises à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1re septembre 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréées (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers à la suite de la publication des chapitres 1530 « Résultat étendu », 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » et 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Aux fins de l'application du chapitre 3855, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 2.

La Société a fait le choix de classer la dette à long terme dans la catégorie « Autres passifs financiers ». De même, la Société a fait le choix de présenter à l'encontre de la dette à long terme, les frais de transaction qui seront amortis selon la méthode du taux effectif. Ces choix se sont traduits par une diminution des postes suivants aux états financiers :

	1re septembre 2007
FONDS DES IMMOBILISATIONS	
Frais reportés	46 622 $
Dette à long terme	42 600
Subventions reportées du gouvernement du Québec	46 622
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	42 600

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présentent le contrat hôte.

La Société a choisi le 1re septembre 2002 comme date de transition des dérivés incorporés, tel que prévu aux dispositions transitoires du chapitre 3855 du manuel de l'ICCA. En conséquence, seuls les contrats ou les instruments financiers conclus ou modifiés après la date de transition ont été revus en vue de recenser les dérivés incorporés. Cette mesure n'a pas eu d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

La Société a également adopté le chapitre 1506 « Modifications comptables » du manuel de l'ICCA. Ce chapitre établit les critères de changements de méthodes comptables ainsi que le traitement comptable et l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs et exige la communication des nouvelles sources premières de PCGR publiées mais non encore entrées en vigueur ou non encore adoptées par la Société. Ces nouvelles normes n'ont pas d'incidence sur les résultats financiers de la Société.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fonds des immobilisations

À compter du 1re septembre 2007, la Société a opté pour une comptabilité par fonds pour ses opérations reliées aux immobilisations. Les opérations regroupées dans ce fonds d'immobilisations sont celles définies à la note 2. Un montant de 560 000 $ du Fonds des opérations a été attribué au Fonds des immobilisations lors de sa création. Les données du Fonds des opérations ont été redressées pour refléter cette modification. Par ailleurs, cette nouvelle présentation n'a pas d'incidence sur les résultats de la Société.

Modification future de conventions comptables

Au cours du prochain exercice, la Société appliquera les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 3862 « Instruments financiers – informations à fournir », 3863 « Instruments financiers – présentation », 1535 « Informations à fournir sur le capital » et 3031 « Stocks ».

Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques. Ces chapitres qui remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation » modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Ces chapitres visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y aura aucune incidence sur les résultats financiers de la Société.

En décembre 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a publié le chapitre 1535 « Informations à fournir concernant le capital ». Ce nouveau chapitre, entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2007, établit des normes de divulgation d'informations sur le capital et la façon dont il est géré. Ce chapitre visant spécifiquement l'information à fournir, sa mise en application, à compter du 1re septembre 2008, n'aura aucune incidence sur les résultats financiers de la Société.

Le chapitre 3031 « Stocks » prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Ce chapitre n'aura aucune incidence sur les résultats financiers de la Société.

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des immobilisations	Total	Total
Frais de fonctionnement *	3 397 276 $			3 397 276 $	2 837 899 $
Intérêts sur la dette à long terme			689 972 $	689 972	545 676
Amortissement des subventions reportées du gouvernement du Québec	54 842	50 000 $	1 700 862 **	1 805 704	1 808 568
	3 452 118 $	50 000 $	2 390 834 $	5 892 952 $	5 192 143 $

* La subvention de fonctionnement tient compte des taxes foncières de 967 690 $ (2007 : 657 430 $) assumées par la Société. De plus, la subvention tient compte de l'obligation de la Société de loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec, selon les conditions rattachées au transfert de propriété du terrain et de la bâtisse. La valeur comptable de cette obligation s'élève à 436 725 $ (2007 : 436 454 $) et se compose de la part attribuable au Conservatoire de musique de Québec pour les frais de fonctionnement et les taxes foncières.

** En plus d'inclure une somme pour l'amortissement des immobilisations corporelles, ce montant inclut une somme ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Le total se répartit comme suit :

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

	2008	2007
Immobilisations corporelles	1 325 356 $	1 172 121 $
Frais reportés		7 774
Entretien et réparations	364 606	478 925
Services scéniques	10 900	40 833
	1 700 862 $	1 699 653 $

5. GAIN SUR RÈGLEMENT D'UN LITIGE

Pour l'exercice 2007, en vertu d'une décision du Tribunal administratif du Québec, le rôle d'évaluation foncière de l'immeuble appartenant à la Société a été modifié et ce, rétroactivement à l'année civile 2001. Le gain résultant du règlement inclut un montant de 127 737 $ à titre de revenus d'intérêts.

6. PRODUCTION ET PRÉSENTATION DE SPECTACLES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les produits relatifs à la production de spectacles et les charges de publicité du Fonds des opérations pour un montant de 43 050 $ (2007 : 184 515 $) et de 4 038 $ (2007 : 0 $) pour le Fonds de développement culturel.

7. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt à un taux variant de 1,85 % à 3,05 % (2007 : 2,55 % à 4,37 %).

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice.

Quant à celles présentées à long terme, elles représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien, diminué des remboursements de capital sur la dette à long terme à faire au cours du prochain exercice. Ces subventions sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférant.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût ou valeur attribuée	Amortissement cumulé	Net	Net
Terrain	4 621 570 $		4 621 570 $	4 621 570 $
Bâtisse	23 901 091	10 904 873 $	12 996 218	13 593 745
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	8 190 738	4 058 233	4 132 505	4 136 082
Équipement technique de scène	6 294 398	4 965 753	1 328 645	1 279 787
Ameublement et équipement de bureau	423 768	343 505	80 263	78 592
Équipement informatique	221 802	194 631	27 171	6 030
	43 653 367 $	20 466 995 $	23 186 372 $	23 715 806 $

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

10. EMPRUNTS BANCAIRES

Fonds des opérations

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 $ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2008, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Fonds des immobilisations

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2008	2007
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 816 700 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2008.	784 512 $	534 512 $
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 808 200 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2008.	711 000	120 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 1 000 000 $ (2007 : 4 000 000 $) portant intérêt au taux préférentiel, échéant le30 novembre 2008.	84 000	1 481 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 790 300 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2008.	71 000	
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 841 300 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2007.		798 000
Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant maximum de 840 700 $ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 31 octobre 2007		715 006
	1 650 512 $	3 648 518 $

Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts bancaires relatifs au maintien des actifs s'élève à 3 415 200 $ (2007 : 7 306 900 $).

Au 31 août 2008, le taux préférentiel est de 4,75 % (2007 : 6,25 %).

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Fonds des opérations

Les subventions reportées ont trait aux impôts fonciers et autres charges des exercices futurs.

Fonds des immobilisations

Les subventions reportées ont trait aux immobilisations et à leur maintien.

	2008				2007
	Fonds des opérations	Fonds de développement culturel	Fonds des immobilisations	Total	Total
Solde au début	19 259 630 $			19 259 630 $	17 361 358 $
Modifications de conventions comptables (note 3) :					
• Création d'un fonds d'immobilisations	(19 154 788)		19 154 788 $		
• Instruments financiers			(46 622)	(46 622)	
Solde au début ajusté	104 842		19 108 166	19 213 008	17 361 358
Virement interfonds	(50 000)	50 000 $			
	54 842	50 000	19 108 166	19 213 008	17 361 358
Subventions reçues au cours de l'exercice	408 612		1 171 537	1 580 149	3 706 840
	463 454	50 000	20 279 703	20 793 157	21 068 198
Amortissement des subventions reportées	(54 842)	(50 000)	(1 700 862)	(1 805 704)	(1 808 568)
	408 612		18 578 841	18 987 453	19 259 630
Subventions destinées à couvrir les charges du prochain exercice	(408 612)			(408 612)	(54 842)
			18 578 841 $	18 578 841 $	19 204 788 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

12. DETTE À LONG TERME

Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec

	Taux effectif	2008	2007
Taux fixe de 6,0364 %, remboursable par versements annuels en capital de 182 369 $ jusqu'au 1er décembre 2009 et par un versement de 1 276 580 $ le 1er décembre 2010	6,17 %	1 636 054 $	1 823 686 $
Taux fixe de 4,311 %, remboursable par versements annuels en capital de 42 293 $ jusqu'au 1er octobre 2008	4,49 %	42 257	84 586
Taux fixe de 5,343 %, remboursable par versements annuels en capital de 211 837 $ jusqu'au 1er octobre 2013	5,50 %	1 265 639	1 482 858
Taux fixe de 4,106 %, remboursable par versements annuels en capital de 217 892 $ jusqu'au 10 mai 2010	4,31 %	434 488	653 676
Taux fixe de 4,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 110 726 $ jusqu'au 16 juillet 2020	5,03 %	1 319 838	1 439 435
Taux fixe de 4,622 %, remboursable par versements annuels en capital de174 933 $ jusqu'au 31 mars 2016	4,77 %	1 391 171	1 574 396
Taux fixe de 4,692 %, remboursable par versements annuels en capital de 86 324 $ jusqu'au 31 mars 2016	4,84 %	686 520	776 918
Taux fixe de 4,207 % remboursable par versement annuels en capital de 206 700 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 2 067 002 $ le 1re octobre 2013	4,33 %	3 085 562	
Taux fixe de 4,207 % remboursable par versements annuels en capital de 84 553 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 422 763 $ le 1er octobre 2013	4,34 %	841 474	
Taux fixe de 4,207 % remboursable par versements annuels en capital de 84 492 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 422 465 $ le 1re octobre 2013	4,34 %	840 874	
		11 543 877	7 835 555
Versement échéant en deçà d'un an		1 402 119	1 026 373
		10 141 758 $	6 809 182 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2009	1 402 119 $
2010	1 359 826
2011	2 236 145
2012	959 565
2013	959 565

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2008

13. APPORTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le montant d'apport du gouvernement du Québec correspond à l'évaluation municipale du terrain à la date d'acquisition.

14. ENGAGEMENTS

La Société a des engagements envers des fournisseurs de services pour l'entretien et la réparation de la bâtisse ainsi que des équipements. Les paiements minimums futurs concernant ces engagements s'établissent comme suit :

2009	600 977	$
2010	363 186	
2011	284 980	
	1 249 143	$

15. FLUX DE TRÉSORERIE

Fonds des opérations

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2008		2007	
Encaisse	2 120 258	$	990 255	$
Dépôts à terme	1 353 981		1 354 800	
	3 474 239	$	2 345 055	$

Fonds des immobilisations

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 615 701 $ (2007 : 566 052 $).

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises à un coût total de 795 922 $ (2007 : 3 248 125 $), dont un montant de 31 999 $ (2007 : 1 396 935 $) est inclus dans les charges à payer et frais courus au 31 août 2008. Des décaissements totalisant 2 160 858 $ (2007 : 1 903 434 $) ont été effectués pour l'achat des immobilisations corporelles.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes sont à cotisations déterminées donnant droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interentreprises à prestations déterminées soit le Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de la Société pour le RRPE a augmenté de 7,78 % à 10,54 %. Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 180 546 $ (2007 : 172 820 $). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2008			2007
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	27 538 $	137 430 $	164 968 $	177 466 $
Charge de l'exercice	50 667	308 845	359 512	343 335
Prestations versées au cours de l'exercice	(50 609)	(276 342)	(326 951)	(355 833)
Solde à la fin	27 596 $	169 933 $	197 529 $	164 968 $

Cette provision est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs et passifs à court terme

La juste valeur des instruments financiers à court terme équivaut à leur coût étant donné leur échéance rapprochée.

Dette à long terme

Au 31 août 2008, la juste valeur de la dette à long terme s'établit à 12 130 993 $ (8 078 956 $ en 2007), compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au cours du marché pour les ententes de nature semblable quant aux modalités et aux échéances.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. La Société procède à une évaluation continue de ces actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risques liés aux taux d'intérêts

La dette à long terme est émise à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêt. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêts de ses emprunts à court terme à intérêts variables.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2007 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2008.

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, qui doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La présidente-directrice générale,
Ann Mundy

Le directeur de l'administration,
Jean-François Fusey, CA

Québec, le 5 décembre 2008

SOCIÉTÉ DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Grand Théâtre de Québec au 31 août 2008 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de Fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 août 2008, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions relatives aux instruments financiers, tel qu'expliqué à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA

Québec, le 5 décembre 2008

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-14.1)

RÉSULTATS
De l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Location d'espaces	6 798 460 $	6 605 108 $
Redevances (note 5)	4 181 333	3 527 233
Services auxiliaires (note 6)	6 140 022	5 989 300
Location à titre gratuit (note 7)	659 198	615 882
Autres produits (note 8)	819 015	766 837
	18 598 028	17 504 360
CHARGES		
Frais d'événements (note 9)	4 597 750	4 696 005
Frais d'opération et d'administration (note 10)	18 354 382	17 322 401
Taxes municipales et scolaires (note 11)	(3 695 103)	6 079 970
Perte sur location à titre gratuit (note 7)	659 198	615 882
Frais financiers – nets (note 12)	14 034 532	14 453 144
	33 950 759	43 167 402
DÉFICIT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS :	(15 352 731)	(25 663 042)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 13)	25 617 408	31 907 827
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	10 264 677	6 244 785
Moins-value non matérialisée sur placement (note 15)	(1 297 617)	(1 369 300)
Gain (Perte) sur cession d'immobilisations	(20 821)	7 084
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés (note 13)	9 955 659	9 998 105
Amortissement des immobilisations	(11 007 738)	(11 027 661)
Amortissement des apports reportés	658 853	658 852
Revenu relatif à une créance à recevoir sur vente d'actif		151 170
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	25 659 039 $	13 989 105 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT	26 099 949 $	21 436 914 $
Excédent des produits sur les charges	8 553 013	4 663 035
SOLDE À LA FIN	34 652 962 $	26 099 949 $

Excédent cumulé investi en immobilisations	7 993 865 $	7 024 211 $
Excédent cumulé non affecté	26 659 097	19 075 738
	34 652 962 $	26 099 949 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	671 075 $	893 166 $
Placements temporaires (note 14)	25 655 176	17 978 681
Créances	1 490 254	1 230 672
Frais payés d'avance	3 513 652	1 090 423
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 17)	13 521 787	13 227 847
	44 851 944	34 420 789
Immobilisations (note 16)	272 804 354	282 242 301
Loyers à recevoir	351 164	301 231
Frais reportés, au coût amorti	589 835	579 106
Placement à long terme (note 15)	1 625 500	3 141 500
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (note 17)	28 235 852	27 356 125
	348 458 649 $	348 041 052 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	12 193 172 $	11 631 175 $
Dépôts des clients	2 715 523	2 340 235
Versements sur la dette à long terme (note 19)	9 075 932	8 649 500
	23 984 627	22 620 910
Apports reportés (note 18)	9 211 078	9 869 931
Dette à long terme (note 19)	280 609 982	289 450 262
	313 805 687	321 941 103
EXCÉDENT CUMULÉ	34 652 962	26 099 949
	348 458 649 $	348 041 052 $

ENGAGEMENTS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Suzanne Landry
Claude Liboiron

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds – clients	17 986 582 $	18 165 980 $
Rentrée de fonds – subvention du gouvernement du Québec	34 399 400	39 064 400
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(20 074 135)	(29 519 146)
Intérêts reçus	837 890	714 860
Intérêts versés	(14 550 877)	(14 324 358)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	18 598 860	14 101 736
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (1)		
Acquisition d'immobilisations	(2 494 955)	(1 334 884)
Placement à long terme		(3 141 500)
Produit de cession d'immobilisations		5 857 132
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 494 955)	1 380 748
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(8 649 501)	(7 937 849)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(8 649 501)	(7 937 849)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	7 454 404	7 544 635
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	18 871 847	11 327 212
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (2)	26 326 251 $	2 996 149 $

(1) En date du 31 mars 2009, le poste Charges à payer et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations totalisant 2 694 612 $ (au 31 mars 2008 : 3 824 799 $).

(2) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés au bilan :

	2009	2008
Encaisse	671 075 $	893 166 $
Placements temporaires	25 655 176	17 978 681
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 326 251 $	18 871 847 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, constituée sans capital-actions par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1), a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie des immobilisations et l'évaluation du placement à long terme.

Actifs et passifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à l'état des résultats et présentés dans Frais financiers. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux placements détenus jusqu'à leur échéance et aux prêts et créances augmentent la valeur comptable des actifs financiers afférents. Les coûts de transaction liés aux autres passifs financiers réduisent la valeur comptable des passifs financiers afférents. Les achats ou les cessions d'actifs financiers avec délai normalisé de livraison sont comptabilisés à la date de transaction.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats incluent les revenus d'intérêts, les gains ou pertes de change ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Frais financiers-nets.

La Société a classé l'encaisse et les papiers commerciaux adossés à des actifs dans cette catégorie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les papiers commerciaux adossés à des actifs ont été désignés par la Société comme étant détenus à des fins de transaction parce que la Société juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de la Société.

Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et autres passifs financiers

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances, et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) ou au taux contractuel, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont présentés à l'état des résultats au poste Frais financiers nets, le cas échéant.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, et autres passifs financiers (suite)

La Société a classé dans cette catégorie les instruments financiers suivants :

Placements détenus jusqu'à leur échéance :	– Placements temporaires
Prêts et créances :	– Créances – Loyers à recevoir
Autres passifs :	– Charges à payer et frais courus – Dette à long terme

Subvention recouvrable du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle soit en mesure de s'acquitter de ses obligations sur ses emprunts du Fonds de financement servant à financer l'acquisition d'immobilisations et les frais d'émission et de gestion de ces emprunts, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de le faire.

La subvention recouvrable du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais d'émission et de gestion financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels informatiques	5 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. L'estimation des flux de trésorerie futurs ainsi que la détermination de la juste valeur requièrent l'exercice du jugement professionnel et peuvent varier dans le temps.

Frais reportés

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Apports reportés

Les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et ceux reçus sous forme d'immobilisations amortissables sont reportés et virés aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés, nommément au moment où :

- les services sont rendus;
- il y a une preuve claire qu'une entente existe;
- les montants sont établis ou peuvent l'être;
- la capacité de recouvrement est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de produits est inscrite au bilan à titre de dépôts des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Constatation des subventions

La Société applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions de fonctionnement sont constatées à titre de produit de l'exercice pour lequel elles ont été octroyées. La subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés représente la contribution du gouvernement pour le remboursement de la dette à long terme relative au financement d'immobilisations amortissables et des frais d'émission afférents, laquelle correspond à l'amortissement de ces immobilisations et frais d'émission et de gestion de la dette à long terme.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

a) Adoption de nouvelles normes comptables

Information à fournir concernant le capital – Chapitre 1535
Instruments financiers – informations à fournir – Chapitre 3862
Instruments financiers – présentation – Chapitre 3863

Le 1er avril 2008, la Société a adopté les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 1535, « Information à fournir concernant le capital », 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et 3863, « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 établit des normes pour la divulgation d'informations sur le capital de la Société et la façon dont il est géré. Le but visé est de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Société. Il y a lieu de se rapporter à la note 4 pour des renseignements sur le capital de la Société.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES (suite)

a) Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

Les chapitre 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », en apportant des modifications et des améliorations aux obligations d'information, tout en reprenant telles quelles les règles de présentation. En outre, ces chapitres accordent une importance accrue aux informations à fournir sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers, ainsi qu'à la façon dont la Société gère ces risques. Il y a lieu de se rapporter à la note 20 pour des renseignements sur les instruments financiers de la Société.

b) Modification future de conventions comptables

Normes comptables futures

En février 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié le nouveau chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », afin de remplacer le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels ». La publication de ce nouveau chapitre a entraîné le retrait du chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement », ainsi que des modifications corrélatives à certaines recommandations du Manuel de l'ICCA. Le nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir à l'égard des écarts d'acquisition et des actifs incorporels des entités à but lucratif. Ce nouveau chapitre entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 et la Société le mettra en application à compter du 1er avril 2009. La Société procède actuellement à l'évaluation de l'incidence de l'application de cette norme sur les états financiers.

À la même période, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a confirmé que les PCGR du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, seront remplacés, à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2011, par les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Société devra présenter ses états financiers annuels de l'exercice se terminant le 31 mars 2012 selon les IFRS. Elle sera tenue de retraiter les données comparatives concernant l'exercice se terminant le 31 mars 2011 selon les IFRS et, par conséquent, sa date de transition sera le 1er avril 2010. La Société a entamé son plan de convergence aux IFRS dont les buts premiers sont de déterminer les différences entre les IFRS et les conventions comptables actuelles qu'elle applique ainsi que d'évaluer l'incidence de diverses options comptables permises. Les conséquences sur la présentation de l'information financière de la Société ne peuvent être estimées dans une mesure raisonnable à l'heure actuelle.

4. GESTION DE CAPITAL

La Société est une société contrôlée par le gouvernement du Québec et constituée sans capital-actions tel qu'énoncé à la note 1. Ayant pour mission de générer d'importantes retombées économiques et intellectuelles pour le Québec et de contribuer au rayonnement international de Montréal, la Société bénéficie de l'apport financier du gouvernement pour le financement de ses opérations, de l'acquisition d'immobilisations et le repaiement de sa dette et des intérêts y afférents. La Société gère son capital, lequel correspond aux produits générés par son opération et aux subventions reçues, avec prudence et efficacité afin de rencontrer les objectifs de la Société et les règlements et lois la régissant.

5. REDEVANCES

	2009		2008	
Billets vendus	365 570	$	482 592	$
Services alimentaires	2 850 228		2 334 816	
Services audiovisuels	894 792		585 111	
Autres	70 743		124 714	
	4 181 333	$	3 527 233	$

6. SERVICES AUXILIAIRES

	2009	2008
Stationnement	1 030 040 $	1 063 750 $
Aménagement	1 227 417	1 154 358
Entretien ménager	492 328	508 310
Audiovisuel	765 277	719 577
Télécommunications	628 926	588 191
Accueil et vestiaire	195 762	188 489
Plomberie et électricité	1 515 510	1 408 815
Sécurité	206 707	270 588
Autres	78 055	87 222
	6 140 022 $	5 989 300 $

7. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

8. AUTRES PRODUITS

	2009	2008
Location de locaux	819 015 $	716 054 $
Sous-location de locaux administratifs		50 783
	819 015 $	766 837 $

9. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2009	2008
Traitements – personnel à l'événement :		
Services à la clientèle	542 118 $	609 841 $
Stationnement	108 170	115 338
Accueil et vestiaire	612 527	610 849
Audiovisuel	440 597	462 149
Télécommunications	121 742	118 305
Aménagement	1 333 915	1 310 856
Entretien ménager	552 368	508 713
Audiovisuel	69 679	76 890
Télécommunications	91 284	100 789
Plomberie et électricité	326 118	295 234
Sécurité	179 897	224 226
Autres frais	219 335	262 815
	4 597 750 $	4 696 005 $

10. FRAIS D'OPÉRATION ET D'ADMINISTRATION

	2009	2008
Traitements et avantages sociaux	7 922 691 $	7 632 051 $
Assurances et permis	275 099	280 059
Électricité et chauffage	1 805 948	1 683 061
Gardiennage	740 467	775 232
Service d'entretien ménager	692 916	701 147
Service d'entretien spécialisé	821 248	848 615
Entretien et réparations	3 260 613	3 185 045
Amortissement des frais initiaux de location reportés	81 771	82 343
Loyers	19 670	113 901
Promotion et communications	1 657 337	1 315 661
Services professionnels et administratifs	968 896	618 937
Créances douteuses et irrécouvrables	12 010	(10 463)
Formation professionnelle	95 716	96 812
	18 354 382 $	17 322 401 $

11. TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

	2009	2008
Taxes municipales et scolaires	6 601 607 $	6 079 970 $
Remboursement de taxes	(10 296 710)	
	(3 695 103) $	6 079 970 $

Remboursement de taxes

Conformément à une décision de mai 2001 et par un amendement législatif, le gouvernement avait fixé la contribution en taxes municipales de la Société à la valeur antérieure aux travaux d'agrandissement, soit au montant des taxes payées en 2001 ajusté annuellement.

Au début de 2003, la Ville de Montréal a modifié les comptes de taxes 2002 et 2003 de la société pour tenir compte des nouvelles dispositions législatives. Toutefois, la Ville de Montréal retira du calcul du montant de base la taxe d'eau et de services, une valeur de 1,2 M en 2001, et continua d'imposer cette taxe séparément.

Vers la fin de 2003, la Ville de Montréal déposa au rôle d'évaluation une nouvelle valeur foncière pour la bâtisse de la Société, rétroactive au 15 juillet 2002, date convenue de la fin des travaux. La valeur foncière de la bâtisse de la Société passa ainsi de 94 M $ à 254 M $. Au même moment, la valeur locative de la bâtisse de la Société utilisée pour calculer la taxe d'eau et de services passa de 13,9 M $ à 35,9 M $. La Ville de Montréal factura rétroactivement à la Société une somme supplémentaire de 2,8 M$, en taxe d'eau et de services, pour 2002 et 2003.

Compte tenu de la situation, la Société contesta devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) la valeur foncière et la valeur locative de la bâtisse de la Société, de même que l'interprétation faite par la Ville de Montréal du nouvel article 231,5 de la Loi sur la fiscalité municipale, le tout afin de récupérer les sommes facturées en trop et afin de s'assurer que la Ville de Montréal applique correctement les dispositions législatives prévues dans la Loi sur la fiscalité municipale.

En juillet 2008, un règlement de principe est intervenu entre les parties sur l'ensemble du dossier. Le 2 octobre 2008, une présentation de ce règlement a été faite devant la TAQ afin d'obtenir des décisions du tribunal. Ces décisions ont été rendues le 4 décembre 2008, conformément au règlement global intervenu entre les parties.

En fonction du règlement hors cour et des décisions du TAQ, la Société a reçu, en février 2009, un remboursement en capital de 7 468 999 $ plus 2 827 711 $ en intérêts, soit une somme totale de 10 296 710 $.

11. TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES (suite)

Remboursement de taxes (suite)

Pour la période d'imposition du 1er janvier au 31 décembre 2009, la valeur imposable de la bâtisse de la Société est de 300 000 000 $ et les taxes municipales afférentes sont de 12 860 646 $.

12. FRAIS FINANCIERS – NETS

	2009	2008
Intérêts sur la dette à long terme	14 600 111 $	15 144 626 $
Autres intérêts et frais bancaires	53 928	23 378
	14 654 039	15 168 004
Intérêts sur soldes bancaires et placements temporaires	(619 507)	(714 860)
	14 034 532 $	14 453 144 $

13. SUBVENTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Subvention de fonctionnement :		
Subvention encaissée pour l'exercice	34 399 400 $	39 064 400 $
Encaissement – Subvention recouvrable du gouvernement du Québec relatif à l'exercice précédent	(13 227 847)	(11 734 919)
	21 171 553	27 329 481
Contribution recouvrable pour le paiement des intérêts sur la dette relative au financement d'immobilisations	4 445 855	4 578 346
Total de la subvention de fonctionnement	25 617 408	31 907 827
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés à long terme	9 955 659	9 998 105
	35 573 067 $	41 905 932 $

14. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Acceptations bancaires, au taux moyen de 0,54 %, échéant entre le 1er et le 30 avril 2009	25 655 176 $	
Certificats de dépôt, au taux de 3,5%, échéant le 1er avril 2008		8 700 000 $
Acceptations bancaires, au taux de 3,5%, échéant le 24 avril 2008		9 278 681
	76 965 528 $	53 936 043 $

15. PLACEMENT À LONG TERME – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

En août 2007, une crise de liquidité a ébranlé le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA). Par conséquent, depuis le 13 août 2007, la Société n'a pas été en mesure d'obtenir le remboursement des sommes qui lui étaient dues à l'échéance du PCAA commandité par des tiers qu'elle détient.

15. PLACEMENT À LONG TERME – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS (suite)

Le 15 août 2007, un groupe d'investisseurs a proposé une entente, l' « Accord de Montréal », aux investisseurs qui possédaient du PCAA commandité par des tiers et qui visait à rétablir le climat de confiance et à identifier une stratégie de résolution efficace. En vertu de cette entente, les investisseurs se sont engagés à ne pas mettre les conduits en défaut (22 en total) afin d'éviter une vente forcée des actifs financiers sous-jacents (« entente de statu quo »).

Le 6 septembre 2007, un comité pancanadien (« le Comité ») a été formé afin de superviser le processus de restructuration pour convertir le papier commercial en des billets à taux variable et ayant une échéance correspondant aux actifs sous-jacents.

Le 21 janvier 2009, le Comité a annoncé que le plan de restructuration du PCAA commandité par des tiers avait été mis en œuvre. En vertu des dispositions du plan, les porteurs du PCAA commandité par des tiers ont échangé leurs billets à court terme contre des billets à plus long terme. Le plan de restructuration i) a prorogé l'échéance du PCAA commandité par des tiers afin que cette échéance concorde avec celle des actifs sous-jacents, ii) a regroupé certaines séries de PCAA commandité par des tiers adossés en totalité ou en partie à des actifs synthétiques sous-jacents et iii) a atténué les obligations découlant d'appels en marge des conduits existants qui sont exposés à un risque d'appels de marge et a créé une structure permettant de traiter les appels de marge, s'il y a lieu.

À la date de mise en œuvre du plan, la Société a procédé à une nouvelle évaluation de la juste valeur de ses placements dans des PCAA avant la substitution.

Faute de marché actif pour les titres de PCAA, la Société a déterminé la juste valeur de ses placements dans le PCAA immédiatement avant l'échange, en actualisant les flux de trésorerie futurs qui ont été déterminés à l'aide d'un modèle d'évaluation qui prend en compte les meilleures estimations de la direction fondées autant que possible sur l'information disponible sur le risque de crédit attribuable aux actifs sous-jacents, les taux d'intérêt du marché pertinents ainsi que le montant et le moment prévus des paiements de capital et d'intérêts. La Société a également tenu compte de l'estimation de sa quote-part des coûts de restructuration et des intérêts créditeurs reçus et prévus.

Aux fins de l'estimation des flux de trésorerie futurs pour les billets du véhicule d'actifs cadre II (VAC II), la Société a estimé que les instruments financiers à long terme procureraient des rendements d'intérêts de 0,56 %. Ces flux de trésorerie futurs ont été actualisés sur des périodes de 8 ans et selon des taux d'actualisation variant de 8,16 % à 26,33 % qui tiennent compte de la liquidité. La Société a également tenu compte de sa part estimative des coûts de restructuration associés à l'accord ainsi que des montants de trésorerie accumulés dans les conduits et payables au moment de la mise en oeuvre du plan.

Dans le cas des billets pour actifs non admissibles, la direction a basé son évaluation sur les rapports émis par JP Morgan et BlackRock et a dévalué ses actifs de 95 % en moyenne.

À la suite de l'évaluation, la Société a constaté, le 21 janvier 2009, une augmentation de sa provision pour dévaluation de ses placements dans des PCAA de 1 297 617 $, comptabilisée au titre de moins-value non matérialisée sur placement. La situation immédiatement avant l'échange était donc telle que représentée dans ce tableau :

		2009		2008	
	Valeur nominale	Ajustements cumulatifs de valeur	Juste valeur	Ajustements de valeur	Juste valeur
Actifs synthétiques et hybrides	2 812 500 $	1 280 400 $	1 532 100 $	346 000 $	2 466 500 $
Actifs à haut risque	1 687 500	1 594 100	93 400	1 012 500	675 000
Frais de restructuration				10 800	
	4 500 000 $	2 874 500 $	1 625 500 $	1 369 300 $	3 141 500 $

Toujours le 21 janvier 2009, les PCAA que la Société détenait à cette date ont été substitués contre de nouveaux titres. La Société a ainsi reçu des billets du VAC II et des billets pour actifs non admissibles (les Billets) d'une valeur nominale de 4 483 796 $ se détaillant comme suit :

15. PLACEMENT À LONG TERME – PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS (suite)

Billets restructurés	Valeur Nominale	Rendement	Échéance
VAC II, Catégorie A-1	185 801 $	Taux des acceptations bancaires moins 50 points de base	15 juillet 2056
VAC II, Catégorie A-2	2 143 739	Taux des acceptations bancaires moins 50 points de bases	15 juillet 2056
VAC II, Catégorie B	389 148	Taux des acceptations bancaires moins 50 points de bases	15 juillet 2056
VAC II, Catégorie C	84 083	20 %	15 juillet 2056
Billets pour actifs non admissibles, Catégorie 1	933 903	Non disponible	25 décembre 2036
Billets pour actifs non admissibles, Catégorie 2	747 122	Non disponible	15 décembre 2024
	4 483 796 $		

Le 31 mars 2009, la Société a procédé à une nouvelle évaluation de la juste valeur de ses Billets. Lors de cette évaluation, la Société a revu ses hypothèses afin de considérer les nouvelles informations rendues disponibles à cette date ainsi que les changements survenus dans les conditions de marché du crédit. À la suite de cette nouvelle évaluation, aucun ajustement n'a été comptabilisé.

L'estimation de la juste valeur des Billets effectuée par la Société est entourée d'une grande incertitude. Bien que la direction juge sa technique d'évaluation appropriée dans les circonstances, des modifications aux principales hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la valeur des Billets au cours du prochain exercice. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la valeur définitive de ces placements s'écarte considérablement des meilleures estimations actuelles de la direction, et l'ampleur de cet écart pourrait alors affecter les résultats financiers de la Société. Ainsi, une variation de 100 points de base des facteurs d'actualisation utilisés influerait sur l'ajustement de juste valeur dans une mesure d'environ 100 000 $.

La crise des liquidités qui frappe le marché canadien du PCAA émis par des tiers n'a pas eu d'incidence sur l'exploitation de la Société. La Société détient ou a accès aux fonds nécessaires pour remplir toutes ses obligations financières, d'exploitation ou réglementaires.

16. IMMOBILISATIONS

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Immobilisations corporelles				
Terrains	24 740 933 $		24 740 933 $	24 724 128 $
Bâtisse	349 137 299	109 646 325 $	239 490 974	248 418 934
Mobilier et équipement	21 387 605	14 854 758	6 532 847	7 740 977
Aménagements	1 878 961	390 585	1 488 376	1 057 016
Équipement informatique	4 833 919	4 629 296	204 623	220 851
	401 978 717	129 520 964	272 457 753	282 161 906
Actif incorporel				
Logiciels informatiques	2 349 743	2 003 142	346 601	80 395
	404 328 460 $	131 524 106 $	272 804 354 $	282 242 301 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

16. IMMOBILISATIONS (suite)

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une société apparentée, la Société immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Au 31 mars 2009, les retenues à payer à la Société immobilière du Québec aux fins du remboursement des coûts de construction s'élèvent à 2 694 612 $ et sont incluses dans les charges à payer et les frais courus. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 $. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 $. L'augmentation du budget comprend notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations en cours au 31 mars 2009 concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2009 s'élèvent à 272 851 577 $ et se répartissent comme suit :

Terrains	21 755 881 $
Bâtisse	244 460 517
Mobilier et équipement	6 655 179
	272 871 577 $

17. SUBVENTION RECOUVRABLE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
La subvention recouvrable s'établit comme suit :		
Solde au début	40 583 972 $	37 742 439 $
Subvention relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés	9 955 659	9 998 105
Subvention relative aux intérêts encourus sur les emprunts	14 600 111	15 144 626
	65 139 742	62 885 170
Subvention relative au paiement des intérêts et du capital de l'exercice	(23 382 103)	(22 301 198)
Solde à la fin	41 757 639 $	40 583 972 $
Ce solde se rapporte aux éléments suivants du bilan :		
Emprunts du Fonds de financement (note 19)	289 685 914 $	298 099 762 $
Solde non amorti des immobilisations et des frais d'émission et de gestion financés à long terme	(252 374 130)	(262 094 136)
	37 311 784	36 005 626
Intérêts courus sur ces emprunts	4 445 855	4 578 346
	41 757 639 $	40 583 972 $
Portion court terme	13 521 787 $	13 227 847 $
Portion long terme	28 235 852	27 356 125
	41 757 639 $	40 583 972 $

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

18. APPORTS REPORTÉS

	2009	2008
Apport du gouvernement du Québec reporté :		
Solde au début	310 322 $	331 010 $
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	20 688	20 688
	289 634	310 322
Apport du bailleur reporté :		
Solde au début	326 338	348 094
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	21 756	21 756
	304 582	326 338
Apport du concessionnaire reporté :		
Solde au début	149 706	159 686
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 981	9 980
	139 725	149 706
Apport d'Hydro-Québec reporté :		
Solde au début	83 565	89 993
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	6 428	6 428
	77 137	83 565
Apport du gouvernement du Canada reporté :		
Solde au début	9 000 000	9 600 000
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	600 000	600 000
	8 400 000	9 000 000
	9 211 078 $	9 869 931 $

(1) L'amortissement des apports reportés de l'exercice totalise 658 583 $ (31 mars 2008 : 658 852 $).

19. DETTE À LONG TERME

Auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2009	2008
Billets à payer		
Taux fixe de 5,234 % l'an (taux effectif de 5,3379 %), remboursable par versements semestriels de 1 172 832 $, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 $ le 30 septembre 2015	28 306 710 $	29 109 130 $
Taux fixe de 5,159 % l'an (taux effectif de 5,2616 %), remboursable par versements semestriels de 4 683 303 $, jusqu'au 1er avril 2013 et par un versement de 97 938 039 $ le 1er octobre 2013	114 639 725	117 850 175
Taux fixe de 4,6035 % l'an (taux effectif de 4,6965 %), remboursable par versements semestriels de 4 358 531 $, jusqu'au 6 février 2011 et par un versement de 106 499 726 $ le 6 août 2011	113 484 496	116 757 159
Taux fixe de 4,343 % l'an (taux effectif de 4,4456 %), remboursable par versements semestriels de 201 051 $, jusqu'au 1er juin 2016 et par un versement de 4 445 695 $ le 1er décembre 2016	5 737 961	5 880 360
Taux fixe de 4,598 % l'an (taux effectif de 4,7051 %), remboursable par versements semestriels de 1 157 508 $, jusqu'au 1er avril 2013 et par un versement de 22 466 006 $ le 1er octobre 2013	27 517 022	28 502 938
	289 685 914	298 099 762
Moins : versements échéant en deçà d'un an	9 075 932	8 649 500
	280 609 982 $	289 450 262 $

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	9 075 932 $
2011	9 523 464
2012	112 634 016
2013	6 447 533
2014	124 383 932

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ces emprunts. Les frais de financement sont inclus aux montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les méthodes et les hypothèses suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers du bilan :

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur, en raison de leur échéance rapprochée.

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Juste valeur (suite)

La juste valeur des éléments de la dette à long terme est déterminée au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu des accords de financement actuels, selon des taux d'intérêts offerts sur le marché à la Société pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. Cette juste valeur est la suivante :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme (incluant la portion à court terme)	289 685 914 $	322 012 866 $	298 099 762 $	319 119 589 $

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Société correspond à la valeur comptable des éléments d'actifs financiers. Le risque de crédit afférent à ces actifs ne se concentre pas dans un seul secteur d'activité. La Société procède à une évaluation continue de ses actifs et comptabilise une provision pour pertes au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables. À la date du bilan, 8,8 % des créances équivalant à 77 031 $ étaient en souffrance depuis plus de 90 jours.

Risque de liquidité

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

			Échéance				
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 an
Passifs financiers							
Charges à payer et frais courus	12 193 172 $	12 193 172 $	12 193 172 $				
Dette à long terme	289 685 914	347 126 379	11 573 225	11 573 225 $	23 146 449 $	269 846 063 $	30 987 418 $
	301 879 086 $	359 319 551 $	23 766 397 $	11 573 225 $	23 146 449 $	269 846 063 $	30 987 418 $

L'entité considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie pour faire face à ses obligations courantes De plus, le paiement des intérêts sur la dette à long terme est acquitté à même une subvention spécifique du gouvernement du Québec qui s'est aussi engagé à verser à la Société les somme requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les rencontrer pour l'un ou l'autre de ses emprunts.

Risque de change

La Société réalise certaines de ses opérations en monnaie étrangère. Elle ne détient ni n'émet d'instruments financiers en vue de gérer le risque de change auquel elle est exposée. Par contre, ces risques n'ont pas d'influence significative sur les résultats et la situation financière de la Société.

Risque de taux d'intérêt

À la date du bilan, le portrait relatif aux taux d'intérêts de l'entité se détaille comme suit :

20. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt (suite)

	2009	2008
Taux d'intérêt fixe		
Actifs financiers		
Placements temporaires	25 655 176 $	17 978 681 $
Passifs financiers		
Dette à long terme	289 685 914	298 099 762
Taux d'intérêt variable		
Actifs financiers		
Placement à long terme	1 625 500	3 141 500

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2009, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est demeuré inchangé à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 445 299 $ (2008 377 287 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

23. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mars 2012 pour des services de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs en vertu de ces engagements s'établissent comme suit :

2010	3 957 532 $
2011	2 463 292
2012	2 245 032
	8 665 856 $

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

André Saucier, CGA
Président-directeur général par intérim

Lucie Vaillancourt, CA
Contrôleur

Montréal, le 15 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2009 et les états des résultats, de l'excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 mai 2009

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR
(L.R.Q., c. S-16.001)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS (note 4)	7 031 853 $	5 335 425 $
CHARGES		
Charges d'exploitation par catégorie (note 5)		
Traitements et avantages sociaux	1 136 525	1 122 746
Entretien et réparations	967 444	760 491
Fournitures et approvisionnements	555 453	648 914
Services professionnels, administratifs et autres	223 566	281 819
Gardiennage	212 077	190 453
Taxes municipales et scolaires	176 859	179 443
Publicité et promotion	70 974	75 721
Déplacements et communications	43 829	56 545
Autres charges	16 500	8 460
	3 403 227	3 324 592
Amortissement des immobilisations corporelles	2 154 251	2 063 466
	5 557 478	5 388 058
Autres frais		
Frais financiers (note 6)	940 796	951 130
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour (note 15)	47 863	47 464
	6 546 137	6 386 652
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	485 716	(1 051 227)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	11 919 814	12 971 041
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	12 405 530 $	11 919 814 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	858 962 $	605 081 $
Dépôt à terme (note 7)	1 000 000	1 300 000
Créances (note 8)	639 954	1 297 394
Stock de pièces de rechange (note 9)	95 662	100 640
Frais payés d'avance	80 569	82 962
	2 675 147	3 386 077
Inventaire de terrains	5 441 142	5 463 439
Immobilisations corporelles (note 10)	24 984 079	25 358 238
	33 100 368 $	34 207 754 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	744 154 $	1 245 425 $
Intérêts courus sur la dette à long terme	407 827	425 922
Retenues sur contrats	76 882	17 817
Produits reportés	179 720	161 836
Portion à court terme de la dette à long terme (note 13)		1 000 000
	1 408 583	2 851 000
Provision pour congés de maladie (note 18)	131 406	143 887
Aide gouvernementale reportée - coût amorti (note 12)	2 223 969	2 352 420
Dette à long terme (note 13)	16 930 880	16 940 633
	20 694 838	22 287 940
EXCÉDENT CUMULÉ	12 405 530	11 919 814
	33 100 368 $	34 207 754 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Henri Boudreau, président
Jean Rousseau, vice-président

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (Perte nette)	485 716 $	(1 051 227) $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 154 251	2 063 466
Amortissement des frais d'émission	11 247	6 210
Gain à la vente de terrains	(310 227)	(16 322)
Gain à l'aliénation d'immobilisations corporelles	(800)	
Virement de l'aide gouvernementale	(128 451)	(109 078)
	2 211 736	893 049
Acquisition de terrains	(121 628)	
Produit de la vente de terrains	454 152	25 949
Aide gouvernementale		290 894
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 16)	543 573	(331 207)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 087 833	878 685
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 113 752)	(930 357)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	800	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 112 952)	(930 357)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	3 000 000	
Remboursement de la dette à long terme	(4 000 000)	
Frais d'émission	(21 000)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 021 000)	
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(46 119)	(51 672)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 905 081	1 956 753
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 16)	1 858 962 $	1 905 081 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q. chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour. En vertu des lois sur l'impôt fédéral et provincial, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour pertes sur créances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des produits

Les produits tirés des services portuaires et du service d'eau industrielle sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus. La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. Les produits tirés des servitudes sont constatés lors de l'octroi des servitudes. L'ensemble de ces produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange est évalué à la moindre valeur (coût ou valeur nette de réalisation). Le coût est établi selon la méthode du premier entré premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer le service.

Inventaire de terrains

Les terrains en inventaire sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur nette de réalisation). Le coût est établi selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les terrains, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer la vente. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties à compter de leur utilisation et sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et aux taux suivants :

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules	20 %
Équipement	6 2/3 % à 10 %
Réseaux d'eau potable et d'égout	3 1/3 % à 5 %
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	2 1/2 % et 5 %
Routes et rues	4 % et 5 %
Réseau ferroviaire	2 1/2 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Aide gouvernementale reportée

Les subventions pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées comme aide gouvernementale reportée et sont virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations corporelles subventionnées auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre d'autres produits.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interentreprise à prestations déterminées gouvernemental compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui tient compte des avantages gagnés à la date de clôture. La valeur des obligations actuarielles est établie selon les hypothèses de nature économique les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Dépôt à terme	Détenus à des fins de transaction (1)
Créances	Prêts et créances
Emprunt bancaire	Autres passifs
Charges à payer et frais courus	Autres passifs
Intérêts courus sur la dette à long terme	Autres passifs
Retenues sur contrats	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

(1) désignés de façon irrévocable

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés de façon irrévocable comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des actifs financiers à court terme correspond généralement à leur coût, en raison de leur échéance rapprochée.

Les passifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction sont des passifs financiers non dérivés que la société choisit de désigner de façon irrévocable, lors de la constatation initiale, comme des instruments qu'elle mesurera à la juste valeur. Aucun passif financier non dérivé n'a encore été désigné par la société comme étant détenu à des fins de transaction.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Prêts et créances

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances. L'évaluation ultérieure des prêts et créances est au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont inclus dans les intérêts sur encaisse et dépôts à terme.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charge au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers disponibles à la vente, aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux autres passifs et aux prêts et créances sont pris en compte dans la détermination de la valeur comptable de l'actif ou du passif et sont ensuite constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du bénéfice net (perte nette).

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Stock de pièces de rechange

Le 1er avril 2008, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») quant au nouveau chapitre 3031 « Stocks ». Le chapitre prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et de sa comptabilisation ultérieure en charges y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Conformément à ce nouveau chapitre, les pièces de rechange principales pouvant être utilisées seulement avec une immobilisation ont été reclassées aux immobilisations corporelles. Cette modification appliquée de façon rétroactive a eu pour effet de modifier les postes de bilan suivants au 31 mars 2008 et n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net car ces pièces de rechange sont actuellement hors service pour une période prolongée :

	2008
BILAN	
Stock de pièces de rechange	(99 099) $
Immobilisations corporelles	99 099

Informations à fournir concernant le capital

Le 1er avril 2008, la Société a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre établit des normes de présentation de l'information sur le capital d'une société et sur la façon dont il est géré. Les informations exigées sont fournies dans la note 14. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers – informations à fournir et Instruments financiers - présentation

Le 1er avril 2008, la Société a adopté les recommandations des chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA intitulés « Instruments financiers – information à fournir » et « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 ont remplacé le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient les exigences en matière de présentation au niveau des notes aux états financiers. Ils accordent une plus grande importance aux informations à fournir concernant la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon dont la Société gère ces risques. Les informations exigées sont fournies dans la note 19.

Révision d'estimations comptables

La Société a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Ces obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet d'augmenter de 5 373 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

4. PRODUITS

	2009	2008
Produits d'exploitation :		
Services portuaires	3 542 996 $	2 973 923 $
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Service d'eau industrielle	673 317	710 413
Location d'immeubles	496 252	438 408
Virement de l'aide gouvernementale	128 451	109 078
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme (détenus à des fins de transactions)	49 917	99 555
Autres produits	14 705	7 322
Gain à l'aliénation d'immobilisations corporelles	800	
	5 756 438	5 188 699
Produits reliés à l'inventaire des terrains :		
Produit de la vente de terrains	454 152	25 949
Coût des terrains vendus	143 925	9 627
	310 227	16 322
Services publics reliés à la vente de terrains	965 188	67 467
Emphytéose		62 937
	1 275 415	146 726
	7 031 853 $	5 335 425 $

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. CHARGES D'EXPLOITATION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉS, AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009		2008	
Administration générale	1 258 324	$	1 331 208	$
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle	555 713		670 677	
Installations portuaires	487 897		346 573	
Immeubles	433 472		375 406	
Réseaux de transport	337 090		302 869	
Réseaux d'eau potable et d'égout	180 970		143 056	
Véhicules et équipement	149 761		154 803	
	3 403 227	$	3 324 592	$

6. FRAIS FINANCIERS

	2009		2008	
Autres passifs financiers				
Intérêts sur l'emprunt bancaire	8 911	$	602	$
Intérêts sur la dette à long terme	931 885		950 528	
	940 796	$	951 130	$

7. DÉPÔT À TERME

Dépôt à terme portant intérêt au taux fixe de 2,25 % (2008 : taux 4,3 %), échéant le 18 décembre 2009 et rachetable en tout temps sans pénalité.

8. CRÉANCES

	2009		2008	
Clients	590 869	$	713 683	$
Aide gouvernementale			463 894	
Autres	49 085		119 817	
	639 954	$	1 297 394	$

9. STOCK DE PIÈCES DE RECHANGE

Le coût du stock comptabilisé en charge au poste « Entretien et réparations » au cours de l'exercice était de 15 466 $ (13 461 $ en 2008).

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009						2008	
	Coût		Amortissement cumulé		Net		Net	
Terrains	28 069	$			28 069	$	28 069	$
Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	3 965 118		2 595 264	$	1 369 854		1 469 518	
Installations portuaires [1]	41 637 495		25 938 883		15 698 612		16 300 849	
Véhicules et équipement	806 948		570 950		235 998		224 563	
Réseaux d'eau potable et d'égout	7 364 727		5 181 209		2 183 518		2 300 304	
Usine et réseau de distribution d'eau industrielle [1] [2]	12 677 020		10 101 387		2 575 633		2 460 848	
Réseaux de transport :								
Routes et rues	10 761 992		8 853 941		1 908 051		1 562 218	
Réseau ferroviaire	1 472 564		539 934		932 630		969 444	
Mobilier et équipement de bureau	301 653		249 939		51 714		42 425	
	79 015 586	$	54 031 507	$	24 984 079	$	25 358 238	$

(1) Les installations portuaires de l'usine et le réseau de distribution d'eau industrielle comprennent des montants respectifs de 81 542 $ et 553 901 $ d'immobilisations en cours de construction qui ne sont pas amortis.

(2) L'usine et le réseau de distribution d'eau industrielle comprend un montant de 99 099 $ de pièces de rechange pour lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé depuis leur acquisition car elles ont été mises hors service pour une période prolongée.

11. EMPRUNT BANCAIRE

La Société dispose d'une marge de crédit bancaire de 1 500 000 $ garantie par le gouvernement du Québec, renouvelable annuellement le 31 octobre. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2009, le taux préférentiel est de 2,5 % (2008 : 5,25 %) et le solde de cet emprunt bancaire est nul.

12. AIDE GOUVERNEMENTALE REPORTÉE - COÛT AMORTI

	2009		2008	
Gouvernement du Québec	1 076 433	$	1 127 323	$
Gouvernement du Canada	385 202		421 288	
Ville de Bécancour	762 334		803 809	
	2 223 969	$	2 352 420	$

En 2008, un montant de 290 894 $ a été constaté dans l'aide gouvernementale reportée. Ce montant se rapporte à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Aucune nouvelle aide n'a été constatée en 2009.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

13. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec échu au cours de l'exercice		3 999 547 $
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec taux effectif de 6,284 %, capital de 10 000 000 $ remboursable en octobre 2012	9 970 445 $	9 963 102
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec taux effectif de 4,906 %, capital de 4 000 000 $ remboursable en décembre 2015	3 980 411	3 977 984
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec taux effectif de 4,53 %, capital de 3 000 000 $ remboursable en décembre 2017	2 980 024	
	16 930 880	17 940 633
Portion à court terme de la dette à long terme		1 000 000
	16 930 880 $	16 940 633 $

14. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'excédent cumulé et la dette à long terme.

En vertu de sa loi constitutive, la Société est mandataire du gouvernement, ses biens font partie du domaine public et elle doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de dispositions de biens. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

15. ENGAGEMENTS

Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour

En vertu d'une entente avec la Ville de Bécancour ratifiée par le gouvernement du Québec le 11 avril 1973, la Société est autorisée à participer jusqu'en l'an 2011 au financement des réseaux d'eau potable et d'égout desservant le parc industriel et une partie de la Ville de Bécancour.

À ce titre, la Société s'est engagée à payer annuellement le service de la dette relatif à un règlement d'emprunt de la Ville de Bécancour. Au 31 mars 2009, le solde de cet engagement s'élève à 134 200 $ (2008 : 175 100 $). La participation (capital et intérêts) au cours de l'exercice s'élève à 47 863 $ (2008 : 47 464 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

16. FLUX DE TRÉSORERIE

Les renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie s'établissent comme suit :

	2009	2008
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation		
Créances	657 440 $	(447 386) $
Stock de pièces de rechange	4 978	(686)
Frais payés d'avance	2 393	25 148
Charges à payer et frais courus	(108 546)	46 835
Intérêts courus sur la dette à long terme	(18 095)	1 598
Produits reportés	17 884	(1 217)
Provision pour congés de maladie	(12 481)	44 501
	543 573 $	(331 207) $
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	858 962 $	605 081 $
Dépôt à terme	1 000 000	1 300 000
	1 858 962 $	1 905 081 $
Information supplémentaire		
Intérêts payés sur la dette à long terme	967 012 $	942 720 $

En date du 31 mars 2009, le poste « Retenues sur contrats » inclut des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 76 882 $ (2008 : 17 817 $) et le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 466 215 $ (2008 : 858 940 $).

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale cotisable et de 7,78 % à 10,54 % de la masse salariale cotisable pour le RRPE et le RRAS. Il n'y a eu aucune modification au cours de 2009.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 59 102 $ (2008 : 49 046 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Provision pour congés de maladie

	2009	2008
Solde au début	143 887 $	99 386 $
Charge de l'exercice	29 116	92 339
Prestations versées au cours de l'exercice	(41 597)	(47 838)
Solde à la fin	131 406 $	143 887 $

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux de croissance de la rémunération	3,85 % et 4,35 %
Taux d'actualisation	4,25 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	10 ans

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, la Société est exposée aux risques suivants relatifs à l'utilisation d'instruments financiers : le risque de crédit, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité. L'analyse suivante permet d'évaluer les risques au 31 mars 2009.

Risque de crédit

Les principaux actifs financiers de la Société comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et les créances, lesquels sont assujettis au risque de crédit. La valeur comptable des actifs financiers au bilan représente le risque de crédit maximal de la Société.

Le risque de crédit de la Société est principalement imputable à ses créances clients. Les montants sont présentés dans le bilan déduction faite de la provision pour pertes sur créances laquelle a fait l'objet d'une estimation par la direction de la Société en fonction de l'expérience antérieure et de son évaluation de la conjoncture économique actuelle. Afin de réduire le risque, la direction évalue la condition financière de ses clients sur une base continuelle et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La Société a deux clients importants qui représentent environ 43 % du total des créances clients au 31 mars 2009.

Le risque de crédit lié à l'encaisse et au dépôt à terme est limité puisque les contreparties sont des banques à charte jouissant de cotes de solvabilité élevées attribuées par des agences de notation nationales.

Au 31 mars 2009, le classement par échéance des créances clients se détaille comme suit :

	2009	2008
Clients		
Non en souffrance – 0 à 60 jours	587 540 $	710 867 $
Entre 61 et 90 jours	2 660	
Plus de 91 jours	669	2 816
	590 869 $	713 683 $

L'évolution de la provision pour perte sur créances est de 0 $ au bilan (2008 : 0 $) et l'impact sur les résultats est de 0 $ (2008 : 460 $).

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de taux d'intérêt

La volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers (risque du marché lié au taux d'intérêt fixe) de même que sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt variable).

La dette à long terme et le dépôt à terme portent des taux d'intérêt fixes. Par conséquent, les risques de flux de trésorerie sont minimes. Le risque de marché lié au taux d'intérêt est limité compte tenu que la Société prévoit respecter les échéances prévues.

20. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

La directrice des finances,
Danielle Hébert, CA

Le président-directeur général,
M^e^ Guy LeBlanc

Bécancour, le 12 mai 2009

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2009 et l'état des résultats et excédent cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'adoption des nouvelles normes relatives aux stocks, et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 12 mai 2009

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
exercice terminé le 31 décembre 2008 avec chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
CHIFFRE D'AFFAIRES (note 4)	1 092 023	1 051 207
CHARGES D'EXPLOITATION :		
Coût des produits vendus	902 386	892 560
Frais généraux, de vente et d'administration	106 809	102 443
Amortissements (notes 10 et 11)	57 269	61 843
Perte de valeur des écarts d'acquisition		181
	1 066 464	1 057 027
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES POURSUIVIES	25 559	(5 820)
Part du bénéfice (perte) des sociétés satellites	(35 121)	11 606
Revenus de dividendes et d'intérêts sur placements	9 044	5 530
Bénéfice (perte) d'exploitation des activités poursuivies avant les postes suivants :	(518)	11 316
Gain sur variation de la juste valeur des sociétés de placement	10 377	24 284
Pertes non matérialisées du papier commercial non bancaire adossé à des actifs, net des arrérages d'intérêts (note 8)	(33 719)	(21 223)
Autres pertes sur placements (note 9)	(3 658)	(31 567)
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	(1 443)	(3 562)
Gain net à l'aliénation de placements et autres	24 394	147 780
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(4 567)	127 028
Revenus (frais) financiers (note 5)	(27 998)	5 732
Autres revenus	1 765	75
BÉNÉFICE (PERTE) DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (note 4)	(30 800)	132 835
Perte des activités abandonnées (note 7)	(230 250)	(75 349)
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE) (note 4)	(261 050)	57 486

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 décembre 2008 avec chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIF		
À court terme :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 733	143 305
Placements temporaires, taux d'intérêt variant entre 3,0 % et 3,94 %	4 867	4 382
Débiteurs	153 102	184 898
Stocks (note 6)	157 573	198 329
Frais payés d'avance	5 901	6 230
Tranche à court terme des placements (note 9)	11 362	61 966
Tranche à court terme des autres actifs (note 11)	1 881	1 570
Actifs à court terme destinés à la vente (note 7)	13 965	21 291
	450 384	621 971
Placements (notes 8 et 9)	537 330	684 842
Immobilisations corporelles (note 10)	880 779	989 695
Écarts d'acquisition	732	647
Autres actifs (note 11)	120 387	112 423
Actifs à long terme destinés à la vente (note 7)	6 566	112 389
TOTAL DE L'ACTIF	1 996 178	2 521 967
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif à court terme :		
Découverts bancaires	1 519	970
Emprunts bancaires (note 12 a))	10 170	17 697
Créditeurs et charges à payer	114 950	141 175
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 12)	28 985	127 485
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 13)	6 227	8 315
Passifs à court terme d'entreprises destinées à la vente (note 7)	13 089	12 648
	174 940	308 290
Subvention reportée (note 10 et 11)	71 680	73 452
Dette à long terme (note 12)	202 723	184 186
Autres passifs à long terme (note 13)	70 591	38 255
Passifs à long terme d'entreprises destinées à la vente (note 7)	7 382	8 022
	527 316	612 205
Capitaux propres :		
Capital-actions (note 14)	2 173 340	2 173 340
Déficit	(482 642)	(221 592)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 15)	(221 836)	(41 986)
	1 468 862	1 909 762
Engagements, garanties et éventualités (note 21)		
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 996 178	2 521 967

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil,
Stephen Rosenhek, administrateur
José P. Dorais, administrateur

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DU DÉFICIT ET CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU
exercice terminé le 31 décembre 2008 avec chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
DÉFICIT AU DÉBUT	(221 592)	(273 608)
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers		(5 470)
	(221 592)	(279 078)
Bénéfice (perte) net(te)	(261 050)	57 486
DÉFICIT À LA FIN	(482 642)	(221 592)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU AU DÉBUT	(41 986)	62 838
Autres éléments du résultat étendu	(179 850)	(104 824)
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU À LA FIN	(221 836)	(41 986)
TOTAL	(704 478)	(263 578)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT ÉTENDU
exercice terminé le 31 décembre 2008 avec chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	(261 050)	57 486
Autres éléments du résultat étendu		
Gains et pertes nets non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente		
Gains (pertes) non réalisés		
- Actions cotées	(175 558)	(42 443)
- Titres de créance	602	(376)
Reclassement des pertes (gains) réalisés dans le bénéfice (perte) net(te)	320	(60 514)
Reclassement d'un gain réalisé contre un placement		(1 647)
	(174 636)	(104 980)
Gains et pertes nets non réalisés sur couverture de flux de trésorerie		
Gains non réalisés	1 761	625
Reclassement des gains réalisés dans le bénéfice (perte) net(te)	(1 761)	(625)
Part des (pertes) gains non réalisés d'une société satellite	(3 994)	1 133
Part du reclassement des pertes (gains) réalisée d'une société satellite dans le bénéfice (perte) net(te)	1 103	(980)
	(2 891)	153
Part des pertes non réalisées sur écart de conversion des devises d'une société satellite	(2 295)	(116)
Autres éléments du résultat étendu des activités poursuivies	(179 822)	(104 943)
Autres éléments du résultat étendu des activités abandonnées	(28)	119
RÉSULTAT ÉTENDU	(440 900)	(47 338)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 décembre 2008 avec chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Bénéfice (perte) des activités poursuivies	(30 800)	132 835
Ajustements pour :		
Amortissements	57 269	61 843
Part (du bénéfice) de la perte des sociétés satellites	35 121	(11 606)
Gain sur variation de la juste valeur des sociétés de placement	(10 377)	(24 284)
Pertes non matérialisées du papier commercial non bancaire adossé à des actifs, net des arrérages d'intérêts	33 719	21 223
Autres pertes sur placements	3 658	31 567
Dévaluation d'immobilisations corporelles et d'autres actifs	1 443	3 562
Perte de valeur des écarts d'acquisition		181
Gain net à l'aliénation de placements et autres	(24 394)	(147 780)
Gain (perte) net(te) sur variation de change de la dette et de placements	12 371	(12 598)
Dividendes reçus des sociétés satellites		1 674
Avantages sociaux futurs	(278)	(96)
Intérêts capitalisés	521	3 413
Autres éléments, montant net	5 436	(4 834)
	83 689	55 100
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 17)	(24 353)	18 321
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	59 336	73 421
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées	(5 008)	(21 037)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	54 328	52 384
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Placements temporaires	(485)	5 180
Acquisitions d'entreprises et de placements (notes 4 et 18)	(80 813)	(349 911)
Réalisations d'entreprises et de placements	102 993	223 265
Nouvelles immobilisations corporelles (notes 4 et 17b))	(19 749)	(18 355)
Autres activités d'investissement (note 17b))	(4 534)	(8 432)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement poursuivies	(2 588)	(148 253)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement abandonnées	(25 560)	(9 360)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(28 148)	(157 613)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Emprunts bancaires	(3 399)	4 263
Augmentation de la dette à long terme	491	9 305
Versements sur la dette à long terme	(23 733)	(15 661)
Versements sur les souscriptions d'actions	(859)	(235)
Autres activités de financement	(1 400)	(52)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement poursuivies	(28 900)	(2 380)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement abandonnées	(41 145)	20 258
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(70 045)	17 878
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants à reporter)	(43 865)	(87 351)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008 avec chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants reportés)	(43 865)	(87 351)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	144 789	232 140
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	100 214	142 335
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES	710	2 454
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	100 924	144 789

LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES COMPRENNENT CE QUI SUIT :

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 733	143 305
Découverts bancaires	(1 519)	(970)
	100 214	142 335

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE (note 17) :

	2008	2007
Intérêts payés	17 300	21 360

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

La Société a été constituée en 1962 en vertu de la Loi sur la Société générale de financement du Québec (L.R.Q., chapitre S-17), laquelle a été modifiée en 1996. Le gouvernement du Québec en est l'actionnaire unique. La Société a pour objet de réaliser, en collaboration avec des partenaires et à des conditions de rentabilité normales, des projets de développement économique, notamment dans le secteur industriel, en conformité avec la politique de développement économique du gouvernement du Québec. Elle est notamment présente dans les groupes suivants : Mines, Matériaux, Énergie, Environnement; Produits forestiers; Technologies et Sciences de la vie; Agroalimentaire.

1. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

a) Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers—présentation et informations à fournir

Le 1er janvier 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») : le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », le chapitre 3862, « Instruments financiers—informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers—présentation ». L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société.

Le chapitre 1535 établit les normes à l'égard de l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité. Les informations à fournir par la Société sont présentées à la note 16, intitulée « Gestion du Capital ».

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers — présentation et information à fournir ». L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres viennent accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont la direction gère ces risques. Les informations additionnelles sont présentées à la note 9, intitulée « Placements » et à la note 19, intitulée « Instruments financiers et gestion des risques financiers ».

b) Stocks

Le 1er janvier 2008, la Société a adopté le chapitre 3031, intitulé « Stocks » de l'ICCA, qui remplace le chapitre 3030, du même titre. Le chapitre 3031 exige que les stocks soient évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Il fournit des directives à l'égard de l'établissement du coût, y compris l'attribution des frais généraux et autres coûts aux stocks, interdit l'utilisation de la méthode du dernier entré, premier sorti (« DEPS ») et exige la reprise de réductions de valeur antérieures en cas de hausse ultérieure de la valeur des stocks. Cette norme exige aussi davantage d'information à l'égard des stocks et du coût des ventes. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

a) Écarts d'acquisition et actifs incorporels

En février 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 intitulé « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » remplaçant le chapitre 3062 intitulé « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels » et le chapitre 3540 intitulé « Frais de recherche et de développement ». Des modifications à des fins d'uniformité ont été apportées à d'autres chapitres du Manuel de l'ICCA. Le chapitre établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition après leur comptabilisation initiale et aux actifs incorporels des entreprises à but lucratif. Concernant les écarts d'acquisition, le chapitre 3064 comporte les mêmes exigences que l'ancien chapitre 3062. Ce nouveau chapitre s'appliquera aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1er octobre 2008. Par conséquent, la Société adoptera les nouvelles normes au cours de son exercice débutant le 1er janvier 2009. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau chapitre sur ses états financiers consolidés.

b) Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes devront appliquer les IFRS pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. À compter de cet exercice, la Société établira l'information financière tant courante que comparative conformément aux IFRS. La Société s'attend à ce que cette transition ait une incidence sur l'information financière, les processus d'entreprise et les systèmes d'information. La Société évalue actuellement l'incidence de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés futurs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008 avec chiffres correspondants de 2007
(en milliers de dollars)

	2008	2007
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (montants reportés)	(43 865)	(87 351)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	144 789	232 140
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES	100 214	142 335
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LIÉS AUX ACTIVITÉS ABANDONNÉES	710	2 454
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	100 924	144 789

LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES COMPRENNENT CE QUI SUIT :

	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie	101 733	143 305
Découverts bancaires	(1 519)	(970)
	100 214	142 335

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX FLUX DE TRÉSORERIE (note 17) :

	2008	2007
Intérêts payés	17 300	21 360

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

c) Instruments financiers (suite)

ii) Juste valeur des instruments financiers (suite)

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Société a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes, y compris des facteurs comme les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux, selon le cas. Les hypothèses ou les données qui ne sont pas fondées sur des données du marché observables sont utilisées lorsque des données externes ne sont pas disponibles.

d) Constatation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les marchandises ont été livrées, que les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés et que le recouvrement est considéré probable.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ou le coût de remplacement.

f) Placements

- **Disponibles à la vente** — Les placements sont classés dans les actifs financiers disponibles à la vente, à l'exception de placements dans des sociétés satellites, des sociétés de placement, des PCAA, ainsi que des prêts à recevoir classés comme prêts et créances.

  Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres, pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont présentés au coût. Les gains et les pertes non réalisés relativement aux placements disponibles à la vente sont comptabilisés dans les « Autres éléments du résultat étendu ». Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans « Gain net à l'aliénation de placements » de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans « Revenus de dividendes et d'intérêts sur placements » de l'état consolidé des résultats.

  Les placements disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Société tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'entreprise, ainsi que l'intention de la Société de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée des « Autres éléments du résultat étendu », s'il en est, est reclassée dans les « Pertes sur placements » de l'état consolidé des résultats.

  La Société a choisi de comptabiliser les opérations sur les placements disponibles à la vente à la date de règlement, et de passer en charge les frais de transaction au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

- **Sociétés satellites** — Les placements dans des sociétés satellites, dans lesquelles la Société est en mesure d'exercer une influence notable, sont présentés à la valeur de consolidation, laquelle consiste à reconnaître la part de la Société dans les résultats de la société satellite depuis la date d'acquisition. Dans les cas de baisse de valeur durable, la Société réduit ses placements à la valeur de réalisation nette estimative.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

f) Placements (suite)

- **Sociétés de placement** — Les placements de nature spéculative effectués dans des entreprises dans le but d'en soutenir le développement sont considérés comme des investissements de capital de risque. Ces placements sont détenus par des sociétés de placements et sont comptabilisés à leur juste valeur, laquelle est déterminée de la façon suivante par la direction de la Société :

  i) Les actions cotées sont évaluées au cours acheteur à la clôture des marchés. Les actions pour lesquelles on dispose de valeurs boursières, mais dont la transférabilité est restreinte, sont ajustées d'un escompte. Dans la détermination du montant de cet escompte, la Société tient compte de la nature de l'entreprise, la durée de la restriction, la volatilité du titre ainsi que la capitalisation boursière de l'entreprise. Si le marché n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation.

  ii) Les actions non cotées sont évaluées conformément aux techniques d'évaluation généralement reconnues.

- **Prêts et créances** — Les prêts et créances sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Un prêt est considéré douteux lorsqu'il existe, de l'avis de la direction, un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital ou de l'intérêt. Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative. Les revenus d'intérêt sont comptabilisés dans « Revenus de dividendes et d'intérêts sur placements » de l'état consolidé des résultats.

g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût. Le coût représente les coûts d'acquisition ou de construction, y compris les intérêts engagés lors de la construction d'usines. La Société pourvoit à l'amortissement selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée prévue d'utilisation pour les actifs suivants :

Élément d'actif	Période
Bâtiment	de 10 à 40 ans
Matériel et équipement	de 3 à 25 ans
Autres	de 3 à 15 ans

Le coût d'acquisition des terrains boisés ainsi que des coûts de sylviculture sont capitalisés. L'amortissement est calculé selon un taux d'épuisement de la forêt en fonction des volumes du bois d'œuvre exploitable sur les terrains forestiers.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou mises hors service pour une période prolongée.

Les subventions gouvernementales reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont présentées comme « Subvention reportée » au bilan consolidé et viré aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux que les immobilisations corporelles en cause.

Lorsqu'il existe une obligation juridique liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles, la juste valeur du passif au titre de ces obligations est constatée dans la période au cours de laquelle les obligations naissent, s'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les coûts qui en découlent sont capitalisés et augmentent la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. La Société amortit le coût de la mise hors service des immobilisations et constate une charge de désactualisation sur le passif ayant trait à la durée de vie utile de l'immobilisation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable des actifs à la valeur estimative des flux de trésorerie futurs non actualisés directement rattachés à l'utilisation des actifs et à leurs sorties éventuelles. Une perte de valeur est constatée lorsque la juste valeur, mesurée en fonction des flux monétaires actualisés générés pendant la durée de vie de l'actif, est inférieure à la valeur comptable des actifs.

i) Sortie d'actifs à long terme et abandon d'activités

Un actif à long terme à vendre est classé comme destiné à la vente dans la période au cours de laquelle tous les critères exigés sont atteints. Un actif à long terme destiné à être sorti par vente doit être évalué à la valeur comptable ou à la juste valeur moins les frais de vente, selon la moins élevée des deux, et ne doit pas être amorti tant qu'il est classé comme actif destiné à la vente. Les actifs et passifs classés comme destinés à la vente sont inscrits au bilan comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinés à la vente.

Un actif à long terme destiné à être sorti autrement que par vente, notamment par abandon, avant la fin de sa durée de vie utile évaluée précédemment, est classé comme actif destiné à être utilisé jusqu'à sa sortie et les estimations d'amortissement doivent être révisées en fonction de la durée de vie utile abrégée de l'actif.

Les résultats d'exploitation d'une composante d'une entreprise ayant été sortie par suite de vente ou d'abandon, ou étant classée comme destinée à la vente, sont inclus dans les activités abandonnées si les activités et les flux de trésorerie de la composante ont été, ou seront, éliminés des activités courantes de l'entreprise par suite de l'opération de sortie et si la Société n'intervient pas de façon significative et continue dans les activités de la composante après l'opération de sortie.

j) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent l'excédent du coût d'acquisition d'entreprises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'ils ont subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur des unités d'exploitation de la Société avec leur valeur comptable. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur est constatée pour un montant égal à l'excédent (qui n'est pas attribué aux autres actifs). La juste valeur d'une unité d'exploitation est calculée en fonction d'évaluations ou des flux de trésorerie actualisés.

Les écarts d'acquisition présentés à même les placements dans des sociétés satellites ne sont pas non plus amortis. Cependant, en ce qui concerne la dépréciation de ces actifs, une perte de valeur est enregistrée pour inscrire un placement à sa valeur de réalisation estimative.

k) Licences d'exploitation

Le coût des licences d'exploitation est capitalisé et amorti sur une période de 10 à 25 ans à partir de la mise en exploitation.

l) Propriétés minières

Les propriétés minières comprennent les coûts relatifs aux frais d'exploration pour des gîtes minéraux et aux frais de mise en valeur de découvertes. Ces coûts cumulés ne représentent toutefois pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures des projets sur lesquels ils ont été engagés. Ces coûts excluent les frais d'administration liés aux travaux d'exploration et de mise en valeur, lesquels sont imputés à l'état des résultats.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

l) Propriétés minières (suite)

Au moment où une décision d'aller en exploitation est prise, tous les coûts relatifs aux gisements sont transférés aux immobilisations corporelles. Toutefois, lorsqu'un projet est abandonné ou s'il est jugé que les coûts engagés ne pourront être recouvrés, les coûts correspondants sont imputés aux résultats au cours de l'exercice. Les frais engagés pour maintenir les propriétés minières abandonnées sont également imputés aux résultats. Ces coûts sont présentés au poste « Amortissement ».

Les subventions gouvernementales reçues pour l'exploration des gîtes minéraux et la mise en valeur de découvertes sont présentées comme « Subvention reportée » au bilan consolidé et comptabilisées aux résultats selon la même méthode que les coûts relatifs aux propriétés minières.

m) Frais de préexploitation

Les frais de préexploitation comprennent certains coûts incluant les frais financiers engagés pendant la période de mise en exploitation de certaines usines. Ces frais sont imputés aux résultats au cours de l'exercice.

n) Contrat d'approvisionnement en électricité

Le coût du contrat d'approvisionnement en électricité est basé sur une formule de partage de risque selon la variation des prix de l'aluminium et est amorti de façon linéaire sur la durée du contrat de 15 ans à compter de 2002.

o) Devises

Les actifs et les passifs monétaires résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au taux d'origine. Les produits et les charges sont convertis au cours de l'exercice au taux de change en vigueur au moment de l'opération. Les gains ou les pertes de change sont compris dans le calcul des résultats de l'exercice, à l'exception des gains et pertes de change sur les instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont compris dans les autres éléments du résultat étendu.

p) Avantages sociaux futurs

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et est basé sur les hypothèses économiques et démographiques les plus probables selon la direction.

Le coût des services passés découlant d'une modification apportée aux régimes est imputé aux résultats sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs à la date de la modification. La Société amortit la portion des gains et des pertes actuariels supérieurs à 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux, sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs.

q) Instruments financiers dérivés et couvertures

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour réduire les risques liés aux fluctuations des devises, des taux d'intérêt et du prix des matières premières et des produits finis. La politique de la Société consiste à ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation.

À la création d'une relation de couverture, la Société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, son objectif de gestion des risques et sa stratégie pour établir cette couverture. La Société démontre que la relation est suffisamment efficace au moment de la mise en place de la couverture et tout au long de la période de couverture pour qu'elle puisse continuer d'utiliser la comptabilité de couverture.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

q) Instruments financiers dérivés et couvertures (suite)

Les instruments financiers dérivés qui sont admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les dérivés sont désignés soit à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie ou de couverture de la juste valeur. La portion efficace des variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couverture des flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu. Tout gain ou toute perte de juste valeur lié à la portion inefficace est immédiatement comptabilisé à l'état consolidé des résultats. La portion efficace de la relation de couverture cumulée aux autres éléments du résultat étendu est reclassée à l'état consolidé des résultats dans la période au cours de laquelle l'élément couvert influe sur les résultats. Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé existant aux autres éléments du résultat étendu à ce moment est reclassé dans les résultats au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats.

Pour les instruments dérivés désignés comme des instruments de couvertures de juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument dérivé de couverture inscrites aux résultats sont compensées en bonne partie par les variations de la juste valeur de l'élément couvert dans la mesure où la relation de couverture est efficace. Lorsque la couverture de la juste valeur cesse, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements cumulatifs à la juste valeur de l'élément couvert sont imputés aux résultats selon la méthode de comptabilisation de l'élément couvert.

Les instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture sont constatés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et toute variation subséquente de la juste valeur est constatée dans l'état consolidé des résultats.

r) Garantie

Un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur initiale de l'obligation liée aux garanties qui correspondent à la définition de garantie en vertu de la note d'orientation concernant les « Informations à fournir sur les garanties » (« NOC – 14 »). Cette juste valeur initiale est amortie sur la durée de la garantie. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie est considérée comme un instrument financier dérivé.

s) Impôts sur les bénéfices

Étant une société d'État, la Société générale de financement du Québec, de même que ses filiales en propriété exclusive, ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu au Canada.

Les coentreprises comptabilisent les impôts sur les bénéfices d'après la méthode du passif fiscal. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont constatés en fonction de l'incidence fiscale future des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale respective. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont évalués à l'aide de taux d'imposition qui, selon ce qu'il est à prévoir, seront en vigueur pour l'exercice au cours duquel les écarts devraient se résorber.

Une provision pour moins-value est constituée pour réduire la valeur comptable des actifs d'impôts futurs, lorsqu'il est plus probable qu'improbable que ces actifs ne seront pas réalisés.

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE

La Société exerce ses activités au sein de quatre groupes auxquels s'ajoute le groupe Corporatif. Au 31 décembre 2008, ses placements se retrouvent dans les groupes suivants : Mines, Matériaux, Énergie, Environnement; Produits forestiers; Technologies et Sciences de la vie; Agroalimentaire. Le groupe Corporatif inclut les placements suivants : Domtar, Dark Castle, Lions Gate Entertainment, Alliance Films et Groupe Le Massif.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

4. INFORMATION SECTORIELLE SOMMAIRE (suite)

		Chiffre d'affaires	Bénéfice (perte) net(te)	Actif sectoriel	Nouvelles immobili-sations corporelles	Acquisitions d'entreprises et de placements
Mines, Matériaux, Énergie, Environnement						
Mines, Matériaux	2008	215 024	23 378	488 379	6 714	937
	2007	224 829	95 484	470 398	6 201	460
Énergie, Environnement	2008	487 463	(11 595)	517 153	6 933	
	2007	462 856	(16 772)	591 454	4 191	7 274
Produits forestiers	2008	191 791	3 505	378 571	1 461	
	2007	199 985	32 396	516 280	2 309	37 500
Technologies et Sciences de la vie						
Technologies	2008		10 070	46 213		2 221
	2007		5 357	56 715		12 511
Sciences de la vie	2008		12 777	94 475		60 458
	2007		39 690	73 822		
Agroalimentaire	2008	197 745	32 455	156 408	3 822	1 777
	2007	163 537	13 603	158 764	3 813	16 975
Corporatif	2008		(52 954)	160 400		15 420
	2007		2 698	297 867		140 805
Total sectoriel	2008	1 092 023	17 636	1 841 599	18 930	80 813
	2007	1 051 207	172 456	2 165 300	16 514	215 525
Activités corporatives	2008		(48 436)	134 048	819	
	2007		(39 621)	222 987	1 841	134 386
Activités poursuivies	2008	1 092 023	(30 800)	1 975 647	19 749	80 813
	2007	1 051 207	132 835	2 388 287	18 355	349 911
Activités abandonnées (note 7)	2008		(230 250)	20 531	1 046	
	2007		(75 349)	133 680	10 926	
Total consolidé	2008	1 092 023	(261 050)	1 996 178	20 795	80 813
	2007	1 051 207	57 486	2 521 967	29 281	349 911

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

5. REVENUS (FRAIS) FINANCIERS

	2008	2007
Intérêts sur la dette à long terme	(16 178)	(19 531)
Gain (perte) sur variation de change de la dette à long terme	(22 464)	18 577
Gain (perte) sur variation de change de placements	10 093	(5 979)
Autres revenus (frais) financiers	(3 329)	36
	(31 878)	(6 897)
Revenu d'intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie et placements temporaires	3 880	12 629
	(27 998)	5 732

En 2008, la Société a comptabilisé un gain de change de 17 765 000 $ dans les « Coûts des produits vendus » (perte de 16 255 000 $ en 2007).

6. STOCKS

	2008	2007
Produits finis	78 890	104 437
Produits en cours	9 459	8 131
Matières premières	46 873	65 263
Pièces consommables et de rechange	19 217	18 234
Autres	3 134	2 264
	157 573	198 329

Le coût des produits vendus comprend une dépréciation de 2 876 000 $ (néant en 2007) sur les produits finis, de 8 532 000 $ (néant en 2007) sur les matières premières et de 539 000 $ (392 000 $ en 2007) sur les pièces consommables et de rechange.

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE

Au cours de l'exercice 2008, certaines participations dans le secteur d'activités d'Énergie, Environnement et Produits forestiers ont été abandonnées, destinées à la vente ou vendues. Les résultats d'exploitation de ces participations ont été présentés à titre d'activités abandonnées dans les états des résultats et des flux de trésorerie consolidés, et les actifs et passifs destinés à la vente ont été présentés séparément dans le bilan consolidé.

Certaines informations financières ont été reclassées dans l'exercice précédent pour inscrire ces participations comme activités abandonnées dans les résultats, comme actifs destinés à la vente et comme passifs d'entreprises destinées à la vente dans le bilan et comme flux de trésorerie liés aux activités abandonnées dans l'état des flux de trésorerie.

Une dévaluation de 143 985 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 (40 404 000 $ en 2007) a été comptabilisée dans les activités abandonnées afin de réduire la valeur comptable de ces participations à leur juste valeur estimative diminuée des frais de vente.

La juste valeur des activités abandonnées a été estimée à partir des flux de trésorerie actualisés ou des prix de vente prévus.

En 2009, une coentreprise classée comme destinée à la vente au 31 décembre 2008 a annoncé la cessation définitive de ses opérations. En dépit d'efforts soutenus, il a été impossible de trouver un acheteur pour l'entreprise. La juste valeur de la coentreprise suite à la décision de fermeture se rapproche de sa valeur comptable déjà réduite au 31 décembre 2008. Des frais de fermeture d'environ 10 000 000 $ seront comptabilisés en 2009.

Il est prévu que la disposition de l'autre coentreprise classée comme destinée à la vente au 31 décembre 2008 sera réalisée en 2009.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

7. ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE (suite)

Les principales informations financières concernant les entreprises incluses dans les activités abandonnées se retrouvent ci-dessous :

	2008	2007
Chiffre d'affaires	195 748	464 203
Coût des produits vendus	209 607	461 497
Frais généraux, de vente et d'administration	9 282	19 795
Amortissements	10 075	14 130
Frais financiers	3 974	3 064
Autres revenus	(205)	(3 465)
Perte d'exploitation	(36 985)	(30 818)
Dévaluation d'éléments d'actifs	(143 985)	(40 404)
Provision pour restauration des lieux et frais de fermeture	(57 792)	(6 037)
Gain sur cession	8 512	1 910
Perte des activités abandonnées	(230 250)	(75 349)

Les principales catégories d'actifs destinés à la vente et de passifs d'entreprises destinées à la vente sont les suivantes :

	2008	2007
Actifs à court terme destinés à la vente :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	710	2 454
Débiteurs	3 775	6 794
Stocks	9 476	10 170
Frais payés d'avance	4	623
Tranche à court terme du placement à long terme		1 250
	13 965	21 291
Actifs à long terme destinés à la vente :		
Immobilisations corporelles	6 506	111 908
Autres actifs	60	481
	6 566	112 389
Passifs à court terme d'entreprises destinées à la vente :		
Créditeurs et charges à payer	12 926	12 089
Tranche à court terme de la dette à long terme	163	559
	13 089	12 648
Passifs à long terme d'entreprises destinées à la vente :		
Subvention reportée	6 375	7 039
Dette à long terme		163
Autres passifs à long terme	1 007	820
	7 382	8 022

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. PAPIER COMMERCIAL NON BANCAIRE ADOSSÉ À DES ACTIFS

Au 31 décembre 2008, la Société détient des placements dans le marché canadien du papier commercial non bancaire adossé à des actifs (« PCAA ») d'une valeur nominale de 145 636 000 $. Au moment de leur acquisition par la Société, le PCAA était coté « R-1 (High) » par l'agence de notation DBRS Limited (« DBRS »), soit la plus haute cote accordée par DBRS pour du papier commercial non bancaire adossé à des actifs et qui indique que le conduit possède, de façon incontestable, les capacités requises pour rembourser ses passifs à court terme à échéance.

La crise des prêts hypothécaires à haut risque aux États-Unis a déclenché des perturbations sur les marchés internationaux qui ont abouti à une crise de liquidité du marché canadien du PCAA en août 2007. Les efforts de restructuration du PCAA entrepris depuis le 13 août 2007 ont abouti à la conclusion d'une entente le 24 décembre 2008 avec toutes les parties prenantes incluant les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. L'entente a été entérinée le 21 janvier 2009 dans sa forme proposée et la restructuration a donné lieu à la conversion du PCAA en nouveaux billets à long terme.

a) Plan de restructuration

Conformément à l'entente intervenue, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. L'entente prévoit aussi le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Le PCAA adossé à des actifs synthétiques a été regroupé dans les véhicules d'actifs-cadres suivants :

- le véhicule d'actifs-cadre 1 (« VAC1 ») est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager leur part proportionnelle d'une facilité de financement de marge associée à leurs actifs sous-jacents ;
- le véhicule d'actifs-cadre 2 (« VAC2 ») est un véhicule nouvellement formé pour les investisseurs qui ont choisi d'engager moins que leur part proportionnelle ou aucune part d'une facilité de financement de marge, auquel cas la portion restante sera financée par des tiers.

Les facilités de financement de marge dans VAC1 et VAC2 sont fournies par des prêteurs tels que des banques canadiennes, des fournisseurs d'actifs, des porteurs de billets et les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta. Dans le cadre du plan de restructuration, la Société a choisi le véhicule d'actifs VAC2. Elle ne financera donc pas les appels de marge.

Relativement au PCAA adossé à des actifs synthétiques, les investisseurs ont reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C dont l'échéance est prévue pour décembre 2016. Les billets de catégories A-1 et A-2 ont reçu une cote de crédit de « A » de DBRS. Les actifs inadmissibles dans VAC1 et VAC2 ont été isolés et les porteurs de billets détenant des séries de PCAA garanties en partie par des actifs inadmissibles ont reçu des billets reflets dont le rendement sera équivalent au rendement de l'actif individuel sous-jacent.

Un véhicule nouvellement formé, mettant en silo chaque PCAA garanti exclusivement par des actifs traditionnels ou des actifs inadmissibles à 100 %, a été créé sous le nom de véhicule d'actifs-cadre 3 (« VAC3 »). Deux principales catégories de billets sont créées dans VAC3 : les billets reflets pour les actifs traditionnels et les billets reflets pour les actifs inadmissibles (c'est-à-dire les actifs qui n'entrent pas dans les deux catégories précédentes). Tous les billets reflets sont liés au rendement net et aux échéances de leurs actifs sous-jacents respectifs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

8. PAPIER COMMERCIAL NON BANCAIRE ADOSSÉ À DES ACTIFS (suite)

a) Plan de restructuration (suite)

Les placements dans le PCAA détenus par la Société s'établissent comme suit :

	Valeur nominale du PCAA
VAC2	
Actifs synthétiques	
Catégorie A-1	56 068
Catégorie A-2	33 332
Catégorie B	6 051
Catégorie C	2 952
	98 403
VAC3	
Actifs traditionnels	10 409
Actifs inadmissibles	32 928
	141 740
Autres PCAA restructurés	3 896
	145 636

b) Établissement de la juste valeur

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour le PCAA, la Société a estimé la juste valeur pour les différents titres de PCAA à l'aide d'un modèle d'évaluation financier qui tient compte de l'ensemble des renseignements publics disponibles. Les hypothèses sont basées autant que possible sur des données observables sur le marché comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Elles tiennent également compte des particularités du plan, dont le fait que les nouveaux titres obtenus porteront intérêt à des taux qui refléteront ultimement les flux monétaires disponibles au sein des véhicules, incluant le coût inhérent aux facilités de financement comprises dans le plan de restructuration.

La juste valeur de chaque titre de PCAA a été établie en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie en fonction d'hypothèses de défaut et de perte de crédit des échéances réelles des titres, des taux d'intérêt anticipés et de la subordination des notes restructurées, lorsque requis. Les taux d'actualisation sont établis en fonction des courbes de rendement pour véhicules financiers ayant des notations A, BB et obligations à haut rendement ajustés pour tenir compte de l'illiquidité des billets. Cependant, pour les véhicules composés exclusivement d'actifs inadmissibles, la Société a utilisé comme base d'évaluation la valeur établie par le gestionnaire d'actifs des véhicules restructurés.

À la suite de l'évaluation, la Société a constaté une perte de valeur supplémentaire de 37 784 000 $ (perte de 33 719 000 $ déduction faite des arrérages d'intérêts encaissés en 2009 de 4 065 000 $) relative aux placements dans le PCAA pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. La perte de valeur totale enregistrée s'élève à 59 007 000 $ (perte de 54 942 000 $ déduction faite des arrérages d'intérêts encaissés en 2009). La diminution de la juste valeur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 est principalement imputable à la réduction de la notation des billets à être reçus, à l'élargissement des écarts de crédit ainsi qu'à la détérioration du marché du crédit, résultant en des estimations de flux de trésorerie moindres. Le PCAA d'une juste valeur estimative de 86 629 000 $ au 31 décembre 2008 demeure classé comme « Actifs détenus à des fins de transactions », mais est présenté dans le bilan consolidé comme placement à long terme sous la rubrique « Placements ».

L'estimation de la juste valeur des investissements en PCAA effectuée au 31 décembre 2008 est susceptible de ne pas être une indication de la valeur définitive des billets. Bien que la Société juge l'estimation des justes valeurs comptabilisées raisonnables, des modifications aux principales hypothèses, notamment à celles relatives à la détermination des taux d'actualisation, des écarts de crédit, des rendements anticipés et du risque de crédit des actifs sous-jacents pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des nouveaux billets et des autres titres de PCAA au cours des prochains exercices.

8. PAPIER COMMERCIAL NON BANCAIRE ADOSSÉ À DES ACTIFS (suite)

b) Établissement de la juste valeur (suite)

Les hypothèses les plus importantes à l'égard du modèle d'évaluation de la juste valeur utilisé par la Société reposent sur les risques de défaut, les taux d'actualisation et les cotes de crédit des billets. L'effet possible d'une variation de ces hypothèses modifierait la juste valeur des investissements en PCAA estimée au 31 décembre 2008 comme suit :

- une variation à la hausse de 100 points de base de la prime de financement relative aux facilités de financement de marge résulterait en une diminution de la juste valeur d'environ 4 000 000 $;
- une variation à la hausse de 100 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution de la juste valeur d'environ 4 000 000 $;
- une diminution de la cote de crédit prévue d'un niveau (une lettre) affecterait les taux de défaut anticipés et se traduirait par une diminution de la juste valeur d'environ 5 000 000 $.

La Société détient et a accès aux fonds nécessaires afin de satisfaire à ses obligations financières à venir, et n'anticipe pas de problème de liquidité ni d'incidence défavorable sur sa santé financière.

9. PLACEMENTS

	2008				2007
	Juste valeur	Coût ou coût amorti	Valeur de consolidation	Total	Total
Placements disponibles à la vente :					
Actions cotées					
Domtar Corporation	37 249			37 249	137 730
Cascades inc.	25 962			25 962	63 623
Atrium Innovations inc.	23 611			23 611	37 900
Technologies Miranda inc.	13 564			13 564	22 913
AEterna Zentaris inc.	4 846			4 846	13 305
Logibec Groupe Informatique Ltée	6 615			6 615	10 357
Autres	1 255			1 255	2 137
Titres de créance, taux d'intérêt effectif variant entre 6 % et 13 %, échéant entre 2011 et 2016	71 478			71 478	30 233
Sociétés fermées		38 440		38 440	11 666
	184 580	38 440		223 020	329 864
Sociétés satellites			205 349	205 349	238 581
Sociétés de placement	31 621			31 621	52 519
Prêts et créances		2 073		2 073	7 719
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs (note 8)	86 629			86 629	118 125
	302 830	40 513	205 349	548 692	746 808
Moins la tranche à court terme	2 433	697	8 232	11 362	61 966
	300 397	39 816	197 117	537 330	684 842

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

9. PLACEMENTS (suite)

Placements disponibles à la vente

a) À la juste valeur

Les cours acheteurs publiés dans un marché actif sont utilisés dans la détermination de la juste valeur des placements disponibles à la vente. Si de tels cours ne sont pas disponibles, elle est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées sur des données observées dans les marchés externes telles que les taux d'intérêt, les différentiels de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des prix et des taux.

Au cours de l'exercice, la variation de la juste valeur des actions cotées comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu est composée de pertes non réalisées de 176 148 000 $ et de gains non réalisés de 590 000 $, pour un montant net de 175 558 000 $ de pertes non réalisées (en 2007 des pertes non réalisées de 105 060 000 $ et de gains non réalisés de 62 617 000 $, pour un montant net de 42 443 000 $ de pertes non réalisées ont été comptabilisées).

La variation de la juste valeur des titres de créances comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu est composé de pertes non réalisées de 2 170 000 $ et de gains non réalisés de 2 772 000 $ pour un montant net de 602 000 $ de gains non réalisés en 2008 (en 2007 des pertes non réalisées de 1 255 000 $ et de gains non réalisés de 879 000 $, pour un montant net de 376 000 $ de pertes non réalisées ont été comptabilisées). Des titres de créances totalisant 30 693 000 $ sont cotés sur un marché actif.

Les revenus d'intérêts liés aux titres de créance totalisant 6 826 000 $ sont comptabilisés dans « Revenus de dividendes et d'intérêts sur placement » à l'état consolidé des résultats.

b) Au coût

La Société détient des placements qui sont classés comme disponibles à la vente, mais qui sont présentés au coût parce qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif totalisant 38 440 000 $ (11 666 000 $ au 31 décembre 2007).

Les placements disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les pertes non réalisées sur ces placements sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché et aux variations du taux d'actualisation et cotes de crédit ainsi qu'aux variations de change. La Société a la capacité et l'intention de détenir ces placements pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 décembre 2008, la Société a conclu que les pertes non réalisées, comptabilisées aux autres éléments du résultat étendu, sont temporaires.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2008, la Société a comptabilisé des pertes de valeur durables pour les placements disponibles à la vente pour un montant de 3 658 000 $ (23 408 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007) dans les autres pertes sur placements de l'état consolidé des résultats.

Sociétés de placement

La juste valeur des sociétés de placements cotées et non cotées est de 334 000 $ et de 31 287 000 $ respectivement au 31 décembre 2008 (15 616 000 $ et de 36 903 000 $ au 31 décembre 2007).

Prêts et créances

La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de sa juste valeur car ils ont des taux d'intérêt qui correspondent aux taux offerts pour des placements ayant les mêmes conditions et échéances.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Mines, Matériaux, Énergie, Environnement				
Mines, Matériaux	383 318	95 755	287 563	301 367
Énergie, Environnement	526 733	186 144	340 589	351 805
Produits forestiers	315 169	83 425	231 744	313 753
Agroalimentaire	38 611	20 015	18 596	19 483
Total sectoriel	1 263 831	385 339	878 492	986 408
Activités corporatives	11 808	9 521	2 287	3 287
	1 275 639	394 860	880 779	989 695
Subvention reportée	82 251	20 465	61 786	65 788

a) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'établit à 53 636 000 $ déduction faite d'une réduction de 3 554 000 $ relative à la subvention reportée (57 922 000 $ déduction faite d'une réduction de 3 551 000 $ en 2007).

b) Des immobilisations corporelles d'une valeur nette de 13 000 000 $ au 31 décembre 2008 (12 000 000 $ au 31 décembre 2007) ne sont pas amorties, car elles sont en cours de construction, de développement ou mises hors service pour une période prolongée.

11. AUTRES ACTIFS

	2008			2007
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
Propriétés minières (b)	58 491		58 491	53 013
Licences d'exploitation	43 786	15 607	28 179	35 787
Contrat d'approvisionnement en électricité	12 192	5 284	6 908	7 721
Montant à recevoir pour travaux de restauration des lieux (note 13)	11 795		11 795	
Terrain pour projets en développement	5 624		5 624	5 624
Actif au titre des prestations constituées (note 22)	4 910		4 910	4 421
Subvention à recevoir pour travaux d'exploration	3 590		3 590	5 122
Autres	5 282	2 511	2 771	2 305
	145 670	23 402	122 268	113 993
Moins la tranche à court terme	1 881		1 881	1 570
	143 789	23 402	120 387	112 423
Subvention reportée – propriétés minières (c)	9 894		9 894	7 664

a) La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 s'établit à 3 374 000 $ (3 289 000 $ en 2007).

b) Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé, en diminution du coût des propriétés minières, des provisions ou radiations d'un montant de 259 000 $ déduction faite d'une réduction de 230 000 $ relative à la subvention reportée (632 000 $ déduction faite d'une réduction de 87 000 $ en 2007).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

11. AUTRES ACTIFS (suite)

c) Au cours de l'exercice, une subvention de 3 000 000 $ a été perçue par la Société et un solde de 709 000 $ provenant de l'année 2007 étaient disponibles pour exercer certaines activités d'exploration et de mise en valeur des ressources minérales. De ces aides financières, 2 460 000 $ ont été investis dans les propriétés minières (1 522 000 $ en 2007) et 1 093 000 $ ont été comptabilisés en diminution des frais généraux, de vente et d'administration (768 000 $ en 2007).

Au 31 décembre 2008, la subvention reportée relative aux propriétés minières s'élève à 9 894 000 $ (7 664 000 $ au 31 décembre 2007).

12. DETTE À LONG TERME

	2008	2007
Garantie (a) :		
Billet, 7,27 % remboursable en versements semestriels, échéant en 2017	99 672	89 359
Emprunt de construction au taux flottant basé sur le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux de base US ou LIBOR, échéant en 2012	52 255	58 380
Montant dû à Investissement Québec au taux CDOR majoré de 0,15 %, échéant entre 2022 et 2024	47 915	46 644
Emprunt d'entreprise remboursé en 2008 (c)		36 618
Emprunts d'entreprise abandonnée en 2008 (d)		44 157
Autres	6 104	8 608
	205 946	283 766
Non garantie :		
Montant dû à Investissement Québec		
Sans intérêt, remboursable au plus tard en 2033	4 711	4 346
Sans intérêt, remboursable sous réserve de certaines conditions et au plus tard en 2011	8 060	6 997
Débenture au taux d'intérêt de 5 %, échéant en 2021	4 043	3 676
Autres	12 797	16 832
	29 611	31 851
Total de la dette à long terme garantie et non garantie	235 557	315 617
Moins la tranche à court terme	28 985	127 485
	206 572	188 132
Coûts de transaction	(3 849)	(3 946)
	202 723	184 186

a) Au 31 décembre 2008, la Société a également des emprunts bancaires garantis totalisant 10 170 000 $ et portant intérêts au taux préférentiel, au taux de base US ou LIBOR majoré de 0,75 % à 1,5 %. Ces emprunts bancaires ainsi que certaines dettes à long terme des entreprises de la Société sont garanties par différents types de sûretés sur les débiteurs, stocks et autres actifs corporels et incorporels, et par des hypothèques sur l'universalité des biens dont la valeur comptable totalise 647 000 000 $ au 31 décembre 2008.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

12. DETTE À LONG TERME (suite)

b) La Société est assujettie à certaines restrictions financières et non financières relatives aux conditions des contrats d'emprunts de ses filiales et coentreprises. Ces restrictions sont liées, entre autres, aux dépenses en capital permises, au maintien d'un minimum de bénéfice avant intérêt, impôt et amortissement (BAIIA) minimum, au déficit de solvabilité de fonds de pension, à la déclaration de dividendes et à la préparation d'états financiers annuels vérifiés.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, les filiales et coentreprises de la Société respectent les exigences imposées par leurs prêteurs.

c) Pétromont a remboursé la totalité de son emprunt au cours de 2008, à la suite de l'annonce de l'arrêt de ses opérations.

d) Le 15 septembre 2008, Temlam, une coentreprise de la Société, a déposé une requête en faillite en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. La Société avait garanti une partie des emprunts de Temlam et, à titre de caution, elle a remboursé, au cours de 2008 une partie des sommes qui étaient dues par Temlam.

En effectuant ces paiements, la Société a assumé le rang de prêteur garanti de Temlam et elle a comptabilisé comme titre de créance un montant à recevoir équivalent aux sommes qu'elle anticipe recouvrer à la suite du processus de vente des actifs de Temlam.

e) Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont :

2009	28 985
2010	18 218
2011	29 110
2012	45 778
2013	17 478
2014 et ultérieurement	171 095
	310 664

f) La juste valeur de la dette à long terme est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs prévus en fonction de l'entente au taux d'actualisation qui représente le taux d'emprunt dont la Société pourrait actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme s'élève à 215 333 000 $ au 31 décembre 2008 (315 617 000 $ au 31 décembre 2007).

13. AUTRES PASSIFS À LONG TERME

	2008	2007
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	45 827	13 153
Passif au titre des prestations constituées (note 22)	26 961	25 568
Provision pour frais de fermeture	334	4 188
Souscriptions d'actions	1 563	2 294
Autres	2 133	1 367
	76 818	46 570
Moins la tranche à court terme	6 227	8 315
	70 591	38 255

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations reflètent principalement la valeur actuelle des coûts futurs nécessaires à la réhabilitation environnementale de sites industriels afin de rendre ces sites conformes aux divers règlements et lois en vigueur. Les obligations futures seront réglées entre 2009 et 2020. Afin de comptabiliser le passif initial, les flux de trésorerie estimatifs futurs ont été actualisés à un taux de 3,7 % en moyenne. La valeur non actualisée des flux de trésorerie estimatifs au 31 décembre 2008 et 2007 est de 51 600 000 $ et 13 700 000 $, respectivement.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

13. AUTRES PASSIFS À LONG TERME (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Les paiements requis sont les suivants :

	2008	2007
2008		3 637
2009	5 147	5 151
2010	7 085	2 467
2011	8 841	902
2012	14 076	540
2013	8 445	403
2014 et ultérieurement	8 006	600
	51 600	13 700

L'évolution au cours de l'exercice des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations se détaille comme suit :

	2008	2007
Solde, début de l'exercice	13 153	7 879
Passifs engagés	34 153	5 237
Passifs réglés	(2 220)	(52)
Charge de désactualisation	180	89
Révisions des flux de trésorerie estimatifs	561	
	45 827	13 153
Moins la tranche à court terme	5 030	3 566
Solde à la fin	40 797	9 587

14. CAPITAL-ACTIONS

	2008	2007
Autorisé, d'une valeur nominale de 10 $ l'action :		
292 500 000 actions ordinaires		
Émis :		
217 334 018 actions ordinaires	2 173 340	2 173 340

En janvier 2009, la Société a émis 25 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ l'action, pour une contrepartie totale de 250 000 000 $. En vertu de sa loi constitutive, la Société peut demander à l'actionnaire de souscrire et de payer 50 165 982 actions additionnelles pour un montant de 501 659 820 $.

15. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	Gains et pertes non réalisés			
	Placements disponibles à la vente	Couverture des flux de trésorerie	Écart de conversion des devises	Total
Solde au début	(42 050)	180	(116)	(41 986)
Autres éléments du résultat étendu	(174 636)	(2 919)	(2 295)	(179 850)
Solde à la fin	(216 686)	(2 739)	(2 411)	(221 836)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

16. GESTION DU CAPITAL

En tant que holding industriel et financier détenu par le gouvernement du Québec, les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- posséder une souplesse financière suffisante pour soutenir les entreprises en portefeuille et ses autres placements ;
- contribuer au développement d'entreprises au Québec par l'intermédiaire d'investissements en capital de développement afin d'établir des partenariats d'affaires durables ave des conditions de rentabilité normales.

La Société gère son capital en tenant compte des caractéristiques de risque et de liquidité de ses investissements. Afin de conserver ou de modifier la structure de son capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, procéder à l'émission ou au remboursement de dettes et acquérir ou vendre des actifs pour améliorer sa flexibilité et sa performance financière. Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital n'ont pas changé depuis la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

Le capital de la Société est composé des emprunts bancaires et de la dette à long terme de ses filiales et coentreprises ainsi que de ses capitaux propres.

La Société n'est assujettie à aucune exigence externe liée à son capital, à l'exception de certaines restrictions provenant des conditions dans les contrats d'emprunts de ses filiales et coentreprises (voir note 12).

17. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) La variation des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille comme suit :

	2008	2007
(Augmentation) diminution des :		
Débiteurs	(6 661)	9 979
Stocks	(11 019)	10 939
Frais payés d'avance	(1 272)	642
Augmentation (diminution) des :		
Créditeurs et charges à payer	(5 401)	(3 239)
	(24 353)	18 321

b) En plus des nouvelles immobilisations corporelles et autres activités d'investissement présentées à l'état consolidé des flux de trésorerie, la Société a acquis, au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles et autres actifs totalisant 3 207 000 $ (2 570 000 $ en 2007), dont 1 967 000 $ (2 249 000 $ en 2007) sont financés par les comptes créditeurs et 1 240 000 $ (321 000 $ en 2007) par d'autres passifs à long terme.

18. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS

Les acquisitions d'entreprises et de placements se détaillent comme suit :

	2008	2007
Coentreprises		5 373
Sociétés satellites	16 920	171 497
Sociétés de placement	1 558	4 666
Placements disponibles à la vente :		
Actions cotées	700	9 555
Titres de créance	30 023	
Sociétés fermées	30 435	15 808
Prêts et créances	1 177	1 352
Papier commercial non bancaire adossé à des actifs		141 660
	80 813	349 911

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée au risque de liquidité, au risque de crédit, au risque de marché découlant des variations de taux de change, des variations des taux d'intérêt et des fluctuations des marchés boursiers et des prix d'aluminium. La Société gère ces expositions au risque sur une base continue. Afin de limiter l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière découlant de la fluctuation des taux de change, des taux d'intérêt et des prix d'aluminium, la Société peut recourir à l'utilisation de divers instruments financiers dérivés. La Société est responsable de l'établissement des niveaux de risques acceptables et elle n'utilise les instruments financiers dérivés qu'aux fins de gestion de ses risques, des engagements ou obligations existants ou prévus qu'elle prévoit effectuer compte tenu de son expérience passée.

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

La Société dispose des crédits bancaires inutilisés totalisant 430 600 000 $ au 31 décembre 2008.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux placements temporaires, aux PCAA, aux débiteurs, ainsi qu'aux titres de créance et les prêts et créances à long terme.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les placements temporaires se composent principalement de dépôts temporaires liquides et d'acceptations bancaires des banques à charte canadienne et des institutions financières importantes ayant une cote de crédit élevée.

La Société évalue régulièrement la cote de solvabilité de ses contreparties. L'exposition maximale au risque de crédit sur ces instruments financiers correspond à leur valeur comptable. Le PCAA totalise 86 629 000 $ déduction faite des pertes de valeur, ce qui correspond à l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2008. La Société atténue le risque de crédit lié à ces instruments financiers en respectant sa politique en matière de placements temporaires, laquelle décrit les paramètres et les limites de concentration du risque de crédit.

ii) Débiteurs

Dans le cours normal de ses activités, la Société évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client.

En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activités, la Société croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Elle enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

Au 31 décembre 2008, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux débiteurs correspond à leur valeur comptable.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

b) Risque de crédit (suite)

ii) Débiteurs (suite)

	Au 31 décembre 2008
Comptes clients en souffrance	
Dans les délais	82 684
1 – 60 jours en souffrance	22 656
61 – 90 jours en souffrance	683
Plus de 90 jours en souffrance	1 882
	107 905
Provision pour créances douteuses	(1 380)
	106 525
Autres débiteurs	46 577
	153 102
Provision pour créances douteuses	
Solde au début	512
Dépense pour créances douteuses	983
Montants radiés et recouvrements	(115)
Solde à la fin	1 380

La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients. Au 31 décembre 2008, 38 % des comptes clients sont garantis par un assureur.

iii) Titres de créance et prêts et créances

Les titres de créance et les prêts et créances sont évalués et analysés régulièrement afin de détecter toute perte de valeur. L'exposition maximale au risque de crédit découlant des titres de créance et des prêts et créances correspond à leur valeur aux livres, laquelle se chiffre à 71 478 000 $ et 2 073 000 $ respectivement au 31 décembre 2008.

c) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations de valeur du marché dues à des fluctuations des taux de conversion sur devises, des taux d'intérêt, du cours des actions ou des prix de marchandises entraînent une variation de la juste valeur des instruments financiers de la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché est de limiter et de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

i) Risque de change

La Société réalise une part de ses ventes et achats en monnaie étrangère, soit le dollar américain. Elle n'utilise pas actuellement de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux de change. La Société est, par conséquent, exposée à des risques découlant des variations des taux de change.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

i) Risque de change (suite)

Au 31 décembre 2008, les instruments financiers de la Société libellés en dollars US sont les suivants :

	Dollars US
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 000
Débiteurs	67 390
Titres de créance disponibles à la vente	50 520
PCAA	45 255
Passifs financiers	
Créditeurs et charges à payer	32 570
Emprunts bancaires	7 600
Dette à long terme	85 802
Autres passifs à long terme	480

La sensibilité au taux de change représente la somme des expositions nettes au risque de change des postes à la date du bilan. Au 31 décembre 2008, si le dollar canadien avait varié de 1 %, à la hausse ou à la baisse, en comparaison avec le dollar américain, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, la perte nette de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 aurait été respectivement supérieure ou inférieure de 100 000 $ alors que les autres éléments du résultat étendu auraient respectivement été inférieurs ou supérieurs de 600 000 $.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, principalement en raison de ses emprunts bancaires et sa dette à long terme à taux variable. Au 31 décembre 2008, 67 490 000 $ de ses emprunts bancaires et se dette à long terme sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt. La Société n'utilise pas actuellement de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient également avoir une incidence sur les revenus d'intérêt que la Société tire de sa trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que de son PCAA. Les placements temporaires, les titres de créance et les prêts et créances portent intérêt à taux fixe. Cependant, les titres de créances et les PCAA exposent également la Société au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2008, une variation, à la hausse ou à la baisse, de 100 points de base du taux d'intérêt, avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu l'effet de réduire ou augmenter respectivement la perte nette de la Société de 1 100 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008. De plus, une variation, à la hausse ou à la baisse, de 100 points de base du taux d'actualisation utilisé pour calculer la juste valeur des instruments financiers, à l'exception du PCAA (voir note 8), avec l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, aurait eu l'effet de réduire ou augmenter respectivement les autres éléments du résultat étendu de la Société de 2 270 000 $ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008.

iii) Risque de prix de marché

Le risque de prix de marché représente la perte potentielle qui peut survenir relativement au portefeuille de sociétés publiques en raison des fluctuations des marchés boursiers. La Société utilise divers moyens pour surveiller et gérer le risque de marché comme la revue des rapports financiers et l'analyse de l'évolution du cours boursier des titres concernés.

19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

c) Risque de marché (suite)

iii) Risque de prix de marché (suite)

Les gains et les pertes non réalisés de la valeur des actions cotées classées comme disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce qu'ils soient réalisés. Au 31 décembre 2008, l'incidence d'une remontée ou d'un recul de 10 % des marchés boursiers se serait traduite respectivement par la comptabilisation d'un gain ou d'une perte non réalisé supplémentaire de 11 300 000 $ inscrit dans les autres éléments du résultat étendu.

iv) Risque de prix des marchandises

La Société est exposée au risque financier lié aux variations du prix de l'aluminium et gère ce risque afin de minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. La Société a conclu des contrats d'échange sur marchandises afin de gérer une partie de son exposition aux variations du prix de l'aluminium.

Au 31 décembre 2008, le tonnage engagé dans ces instruments, échéant en 2009, s'élève à 7 000 tonnes (1 750 tonnes en 2007) et la juste valeur de ces instruments représente une perte de 9 274 000 $ (perte de 301 000 $ en 2007).

d) Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers qui viennent à échéance à court terme correspond approximativement à leur juste valeur étant donné que ces éléments seront réalisés ou réglés à moins d'un an. Ces instruments financiers comprennent la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements temporaires, les débiteurs, les découverts bancaires, les emprunts bancaires et les créditeurs et charges à payer. La juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers au 31 décembre 2008, notamment les placements et la dette à long terme, sont présentés à la note 9 et 12 respectivement.

20. COENTREPRISES

La Société applique la méthode de la consolidation proportionnelle pour ses coentreprises. Les principales composantes provenant des coentreprises incluses dans les états financiers consolidés sont :

	2008	2007
Résultats consolidés – activités poursuivies		
Chiffre d'affaires	691 103	658 519
Charges	(822 642)	(694 754)
Perte nette	(131 539)	(36 235)
Bilan consolidé		
Actif à court terme	229 150	312 727
Actif à long terme	1 030 698	1 101 304
Passif à court terme	104 123	240 512
Passif à long terme	206 840	199 311
Flux de trésorerie consolidés – activités poursuivies		
Activités d'exploitation	(90 720)	(84 130)
Activités d'investissement	(20 285)	(30 679)
Activités de financement	(14 032)	7 844

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

21. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET ÉVENTUALITÉS

a) Baux et engagements à long terme

La Société s'est engagée en vertu de contrats et de baux à long terme à effectuer des paiements minimaux exigibles totalisant 54 090 000 $ répartis comme suit :

2009	8 240
2010	6 955
2011	6 780
2012	6 005
2013	5 670
2014 et ultérieurement	20 440

De plus, la Société s'est engagée à faire l'acquisition d'immobilisations corporelles et l'achat de services et de matières premières totalisant 65 800 000 $ au cours des prochains exercices. Finalement, la Société s'est engagée à des souscriptions pour des placements à long terme s'élevant à 30 160 000 $ au 31 décembre 2008, en plus de celles inscrites à titre de passif à court et à long terme au bilan de la Société.

b) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Société a fourni à des tiers les garanties importantes qui suivent :

i) Contrat de fournitures

La Société a offert une garantie d'un montant maximum de 25 000 000 $ à l'égard des obligations aux termes d'un contrat de fournitures à long terme à un client.

ii) Ententes de financement

En vertu des modalités de ses conventions de crédit, la Société s'est engagée à indemniser les détenteurs de dettes américains dans l'éventualité que surviennent des changements au niveau des lois sur les retenues fiscales. Ces ententes d'indemnisation auront cours jusqu'à l'échéance des conventions de crédit et ne comportent aucune limite. En raison de la nature de ces ententes, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux détenteurs de dettes. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de cette entente d'indemnisation.

iii) Ventes d'entreprises

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une entreprise, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, la Société peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et le montant d'une telle indemnisation sont limités par la convention. En raison de la nature de ces conventions d'indemnisation, la Société ne peut estimer le montant maximal du paiement éventuel qu'elle pourrait être tenue de payer aux bénéficiaires des garanties. La Société n'a pas constaté de montant au bilan consolidé à l'égard de ces ventes.

c) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société fait l'objet de diverses réclamations. Bien que l'issue des réclamations en cours au 31 décembre 2008 ne peut être déterminée avec certitude, la Société est d'avis que leur dénouement n'aura aucune incidence importante défavorable sur sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)
exercice terminé le 31 décembre 2008
(en milliers de dollars)

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Société offre à ses employés des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations déterminées basées sur le nombre d'années de service et le revenu moyen final. De plus, les employés de la Société bénéficient de certains avantages sociaux principalement composés de différents régimes d'assurance collective, mais ces régimes ne sont toutefois pas capitalisés.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre de chaque année pour les besoins de la comptabilité. Les évaluations actuarielles les plus récentes des régimes de retraite et des autres régimes ont été effectuées au 31 décembre 2006 et les prochaines sont prévues en 2009.

Les tableaux qui suivent présentent les informations relatives aux différents régimes de la Société au 31 décembre, établies par des actuaires indépendants :

	2008			2007
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début	137 045	18 643	155 688	151 842
Coût des services rendus de l'exercice	4 953	1 391	6 344	6 417
Cotisation des salariés	1 690		1 690	1 922
Intérêts débiteurs	7 271	1 000	8 271	7 946
Prestations versées	(14 529)	(489)	(15 018)	(6 700)
(Gains) pertes actuariels	(26 040)	(5 797)	(31 837)	(4 410)
Règlement et compression	(6 132)		(6 132)	(1 329)
Coût des services passés		(336)	(336)	
Solde à la fin	104 258	14 412	118 670	155 688
Juste valeur de l'actif des régimes				
Solde au début	105 171		105 171	101 053
Ajustement au solde d'ouverture				304
Rendement réel de l'actif des régimes	(12 744)		(12 744)	378
Cotisation de l'employeur	9 430	489	9 919	8 214
Cotisation des salariés	1 690		1 690	1 922
Prestations versées	(14 529)	(489)	(15 018)	(6 700)
Juste valeur à la fin	89 018		89 018	105 171
Situation de capitalisation-déficit	(15 240)	(14 412)	(29 652)	(50 517)
Perte actuarielle non amortie	10 146	(2 545)	7 601	29 370
Passif au titre des prestations constituées	(5 094)	(16 957)	(22 051)	(21 147)

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées est présenté comme suit :

	2008			2007
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Actif au titre des prestations constituées (note 11)	4 910		4 910	4 421
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	(10 004)	(16 957)	(26 961)	(25 568)
Passif au titre des prestations constituées	(5 094)	(16 957)	(22 051)	(21 147)

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Le pourcentage de l'actif des régimes de retraite se répartit comme suit :

	2008 %	2007 %
Actions	53	54
Obligations	45	38
Autres	2	8
	100	100

Les moyennes pondérées des principales hypothèses actuarielles utilisées par la Société au 31 décembre sont les suivantes :

	2008		2007	
	Régime de retraite %	Autres régimes %	Régime de retraite %	Autres régimes %
Obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre				
Taux d'actualisation	7,30	6,90	5,50	5,40
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,10	3,40	3,20
Coût des prestations pour les exercices terminés le 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,50	5,40	5,20	5,10
Taux de rendement à long terme des actifs	6,50		6,90	
Taux de croissance de la rémunération	3,40	3,20	3,40	3,20

Aux fins de l'évaluation, la moyenne pondérée du taux de croissance annuelle hypothétique du coût des soins médicaux a été fixée à 8,6 % pour l'exercice 2009 (8,9 % pour l'exercice 2008). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer graduellement pour atteindre environ 5 % en 2015 et demeurer à ce niveau par la suite.

Le coût au titre des régimes à prestations déterminées imputé aux résultats consolidés se détaille comme suit :

	2008			2007
	Régime de retraite	Autres régimes	Total	Total
Coût des services rendus de l'exercice	4 953	1 391	6 344	6 417
Intérêts débiteurs	7 271	1 000	8 271	7 946
Rendement réel de l'actif des régimes	12 744		12 744	(378)
(Gains) pertes actuariels sur l'obligation au titre de prestations constituées pour l'exercice	(26 040)	(5 797)	(31 837)	(4 410)
Coût des services passés		(336)	(336)	
Règlement et compression	(6 132)		(6 132)	
Composantes des coûts avant ajustement	(7 204)	(3 742)	(10 946)	9 575
Écart entre le rendement prévu et réel des actifs	(19 360)		(19 360)	(5 409)
Écart entre la perte actuarielle constatée et le montant réel de la perte actuarielle	35 541	5 717	41 258	4 517
Coût net au titre des régimes	8 977	1 975	10 952	8 683

23. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2008, une filiale de la Société a reçu un montant de 18 017 000 $ (15 526 000 $ en 2007) du gouvernement du Québec pour la gestion du Programme de création d'emplois en forêt et du Programme d'investissements sylvicoles. Ces montants, incluant les sommes perçues relatives aux agences de mise en valeur qui se chiffrent à 6 975 000 $ en 2008 (6 806 000 $ en 2007), sont présentés au montant net dans l'état consolidé des résultats.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Les opérations commerciales de la Société avec ces apparentés ont été conclues dans le cours normal de ses activités. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

24. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Au Ministre des Finances

Les états financiers consolidés de la Société générale de financement du Québec (la « Société ») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers consolidés. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et les vérificateurs indépendants de la Société, examine les états financiers consolidés et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et le Vérificateur général du Québec ont procédé à la vérification des états financiers consolidés de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et le rapport des vérificateurs expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de leur opinion. Les vérificateurs peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,
Pierre Shedleur, FCA

Le vice-président et chef de la
direction financière,
Jean-Jacques Carrier, CA

Montréal (Québec) le 25 mars 2009

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre des Finances

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société générale de financement du Québec (la « Société ») au 31 décembre 2008 et les états consolidés des résultats, du déficit et cumul des autres éléments du résultat étendu, du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Comptable agréé auditeur permis n° 19453
Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Montréal (Québec) le 25 mars 2009

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.1)

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 (notes 3 et 4)
ACTIF		
Immeubles (notes 5 et 6)	1 492 176	1 398 991
Autres immobilisations corporelles (note 7)	32 170	34 994
Soldes de prix de vente d'immeubles (note 8)	200 200	211 900
Créances liées aux aménagements (note 9)	159 718	147 380
Travaux en cours (note 6)	44 131	33 292
Placement à long terme	2 300	2 300
Stocks	1 078	1 061
Créances (note 10)	35 442	24 621
Frais payés d'avance	2 416	2 319
Frais reportés liés aux dettes	3 183	3 694
Placement temporaire		42 800
	1 972 814	1 903 352
PASSIF		
Dettes à long terme (note 11)	1 080 276	1 081 792
Emprunts temporaires (note 12)	482 508	364 214
Charges à payer et frais courus (notes 13 et 20)	141 633	127 518
Produits reportés (note 14)	12 869	6 506
Chèques en circulation moins encaisse	5 159	3 873
	1 722 445	1 583 903
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 15)	80 001	80 001
Apport du gouvernement du Québec	7 666	7 666
Bénéfices non répartis	162 702	231 782
	250 369	319 449
	1 972 814	1 903 352

ENGAGEMENTS (note 22)
ÉVENTUALITÉS (note 23)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Michelle Cormier, CA, président du conseil d'administration
Sebastiano Faustini, CA, président du comité de vérification

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008 (notes 3 et 4)
PRODUITS		
Location d'espaces		
Ministères et organismes clients	550 461	520 425
Autres clients	8 328	12 986
Stationnements	27 877	29 753
Aménagements et autres services offerts aux clients	82 358	62 889
(Perte) gain sur cession d'immobilisations corporelles	(1 699)	131 817
Autres	318	217
	667 643	758 087
CHARGES		
Loyers et taxes d'affaires sur locations	260 437	221 039
Frais d'exploitation des immeubles (note 16)	149 626	144 728
Aménagements et autres services offerts aux clients	80 709	61 924
Frais financiers – net (note 17)	58 676	91 138
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	67 072	73 318
Amortissement (note 18)	46 322	38 921
Frais généraux et administratifs – net (note 19)	8 881	9 833
Dépréciation d'immeubles		1 277
	671 723	642 178
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(4 080)	115 909

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	96 795	92 599
Redressement		
Adoption du Manuel de l'ICCA pour le secteur public (note 3)		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	131 772	
Placement à long terme	(3 294)	(3 052)
Dettes à long terme et frais reportés liés aux dettes	(426)	(383)
Conventions d'échange de taux d'intérêt		19 836
Corrections (note 4)		
Stocks	1 061	999
Provision pour réorganisation	3 019	3 019
Provision pour relocalisation	2 855	2 855
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	231 782	115 873
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(4 080)	115 909
	227 702	231 782
Dividende	65 000	
SOLDE À LA FIN	162 702	231 782

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds – clients	608 882	587 662
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(564 498)	(516 467)
Intérêts reçus	20 416	8 252
Intérêts versés	(80 140)	(100 398)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(15 340)	(20 951)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immeubles	(130 292)	(68 331)
Créances liées aux aménagements	37 409	42 385
Placement à long terme		8 870
Acquisitions d'autres immobilisations corporelles	(3 384)	(11 975)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	7 743	53 282
Encaissement des soldes de prix de vente d'immeubles	8 000	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(80 524)	24 231
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dividende versé	(65 000)	
Produit d'emprunts temporaires – net	118 294	46 667
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(1 449)	(630)
Remboursement des dettes à long terme	(67)	(155)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	51 778	45 882
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE *	(44 086)	49 162
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	38 927	(10 235)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	(5 159)	38 927

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SIQ comprennent le placement temporaire et les chèques en circulation moins l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société immobilière du Québec (SIQ) est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la Loi sur la Société immobilière du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour objet de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de la santé et de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. La note 3 reflète les impacts de ce passage aux normes du secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la SIQ consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les chèques en circulation moins l'encaisse.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

Immeubles

- *En exploitation*

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût. Le coût comprend tous les montants relatifs à l'acquisition, à la construction, à la location-acquisition et à l'amélioration des immeubles.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 15 à 50 ans.

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

Les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations, sont comptabilisées aux produits reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux produits dans l'année d'acquisition. Les produits reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

- *En construction*

Les immeubles en construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend, en plus des coûts directs, les frais d'exploitation, les impôts fonciers, les intérêts au taux moyen des emprunts temporaires ainsi que la fraction pertinente des frais généraux et administratifs s'y rapportant, déduction faite des produits de location.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immeubles (suite)

- *Réparations majeures*

Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans. Le coût comprend les mêmes éléments que ceux décrits précédemment pour les immeubles en construction.

- *Destinés à la vente*

Un immeuble en exploitation est présenté comme étant destiné à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Un immeuble destiné à la vente est comptabilisé à sa valeur comptable nette. Une fois un immeuble classé à titre d'actif destiné à la vente, aucun amortissement le visant n'est comptabilisé.

Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SIQ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Autres immobilisations corporelles

- *Équipement*

L'équipement utilisé pour fins administratives est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des durées de 3 à 10 ans.

- *Améliorations locatives*

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail qui varie de 3 à 25 ans.

- *Développement de systèmes informatiques*

Les frais de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés au coût et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de cinq ans.

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

Placement à long terme

Le placement à long terme est comptabilisé au coût diminué de toute moins-value durable.

Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dettes à long terme et frais reportés liés aux dettes

Les emprunts sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés aux dettes.

Constatation des produits

- *Location d'espaces*

Les produits de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

- *Aménagements et autres services offerts aux clients*

Les produits sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les produits d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt effectif.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public

Depuis le 1er avril 2008, à la demande du gouvernement, la SIQ établit ses états financiers selon le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

En vertu de ce référentiel comptable, les transactions de vente des immeubles sont considérées comme des cessions-bails donnant lieu à des contrats de location-exploitation. Ainsi, le gain résultant de la vente des immeubles doit être comptabilisé dans les résultats de l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu puisque ces contrats de location-exploitation n'ont pas d'interrelation avec les ventes réalisées.

Cette modification de convention comptable appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants :

	2008
Gain reporté sur vente d'immeubles – Contrats de cession-bail	(131 772)
Bénéfices non répartis	131 772
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	131 772

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Adoption du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public (suite)

Immeubles

À compter du 1er avril 2008, les bâtiments sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur une période maximale de 50 ans. Avant cette date, les bâtiments étaient amortis selon la méthode de l'amortissement à intérêts composés au taux de 5 % sur des périodes variant de 15 à 50 ans.

Cette modification appliquée de façon prospective a pour effet d'augmenter l'amortissement des immeubles au 31 mars 2009 d'un montant de 6,5 millions de dollars et de diminuer les bénéfices non répartis d'autant.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008 n'ont pas été retraités pour tenir compte de cette modification car la SIQ n'était pas en mesure, au prix d'un effort raisonnable, de déterminer les impacts de cette modification de convention comptable sur les exercices antérieurs.

Contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations

Les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations sont maintenant comptabilisées à titre de produits reportés lesquels sont amortis au même rythme que l'immobilisation afférente. Auparavant, ces contributions reçues étaient comptabilisées en diminution des immeubles.

Cette modification appliquée de façon prospective a pour effet de comptabiliser des produits reportés d'un montant de 2 millions de dollars au 31 mars 2009. L'amortissement des produits reportés est présenté dans les « Autres revenus ».

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008 n'ont pas été retraités pour tenir compte de cette modification car la SIQ n'était pas en mesure, au prix d'un effort raisonnable, de déterminer les impacts de cette modification de convention comptable sur les exercices antérieurs.

Placement à long terme

Le placement à long terme est comptabilisé au coût diminué de toute moins-value durable alors qu'auparavant il était considéré comme une société satellite et comptabilisé à la valeur de consolidation.

Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants :

	2008
Placement à long terme	(3 294)
Bénéfices non répartis	(3 294)
Autres produits	(242)

Dettes à long terme et frais reportés liés aux dettes

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire alors qu'auparavant ils étaient soustraits aux montants des emprunts au moment de l'émission. Les emprunts étaient ajustés de l'amortissement de l'escompte ou de la prime et des frais d'émission, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement était calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Dettes à long terme et frais reportés liés aux dettes (suite)

Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants :

	2008
Frais reportés liés aux dettes	3 694
Dettes à long terme	4 120
Bénéfices non répartis	(426)
Intérêt sur les dettes à long terme	(468)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	511

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers a été retirée puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes pour le secteur public.

Conventions d'échange de taux d'intérêt

Les conventions d'échange de taux d'intérêt sont comptabilisées au coût alors qu'auparavant elles étaient comptabilisées à la juste valeur.

Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants :

	2008
Charges d'intérêts	
Diminution de la juste valeur des conventions d'échange de taux d'intérêt	6 596
Emprunts temporaires – apparenté – Entité sous contrôle commun	13 240

4. CORRECTIONS

Stocks

Aux fins de ses opérations d'entretien et réparation, la SIQ utilise des pièces de rechange. La SIQ conserve des stocks de pièces là où il y a de la régie ouvrière.

Jusqu'ici, ces pièces de rechange étaient imputées aux charges dès leur acquisition alors qu'elles auraient dû être comptabilisées à titre d'actif. Cette correction, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter ou de diminuer les postes suivants :

	2008
Stocks	1 061
Bénéfices non répartis	1 061
Frais d'exploitation des immeubles	(62)

4. CORRECTIONS (suite)

Provisions pour réorganisation et relocalisation

Au cours de l'exercice 2005-2006, la SIQ a comptabilisé une provision de 3,019 millions de dollars afin de couvrir le coût de départs assistés qui seraient requis dans le cadre de la réorganisation informatique résultant du projet « Modernisation » de même qu'une provision de 2,855 millions de dollars pour faire face aux coûts de relocalisation des occupants du 200, Dorchester Sud à Québec.

Les critères de constatation permettant la comptabilisation de ces provisions n'ont pas été rencontrés. La SIQ a donc appliqué un traitement rétroactif aux corrections requises. Ainsi, les bénéfices non répartis au 1er avril 2008 ont été augmentés de 5,874 millions de dollars.

5. IMMEUBLES

	2009				2008
	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Total	Total
En exploitation	107 780	1 604 540	55 184	1 767 504	1 692 541
En construction	2 523	75 104		77 627	55 689
Réparations majeures		78 883		78 883	41 874
Destinés à la vente	1 787	7		1 794	
	112 090	1 758 534	55 184	1 925 808	1 790 104
Amortissement cumulé		419 607	14 025	433 632	391 113
	112 090	1 338 927	41 159	1 492 176	1 398 991

Les acquisitions s'élèvent à 142 613 millions de dollars (2008 : 75 877 millions de dollars) dont un montant de 34 499 millions de dollars était impayé au 31 mars 2009 (2008 : 22 178 millions de dollars).

6. FRAIS CAPITALISÉS AUX IMMEUBLES ET AUX TRAVAUX EN COURS

	2009	2008
Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés :		
Salaires, frais généraux et administratifs (note 19)	10 710	8 210
Intérêts (note 17)	1 781	1 847
	12 491	10 057

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement	28 599	20 378	8 221	9 147
Améliorations locatives	39 813	16 085	23 728	25 442
Développement de systèmes informatiques	958	737	221	405
	69 370	37 200	32 170	34 994

8. SOLDE DE PRIX DE VENTE D'IMMEUBLES

	2009	2008
Garanti par deux hypothèques immobilières de premier rang au taux d'intérêt de 6 % l'an, dont 73,7 millions de dollars ont été encaissés en avril 2009 *	170 200	177 200
Garanti par une hypothèque immobilière de premier rang au taux d'intérêt de 5,5 % l'an *	30 000	34 700
	200 200	211 900

* La date d'encaissement de la totalité des soldes de prix de vente des trois immeubles vendus en mars 2008 avait été fixée au 30 septembre 2008. Les acquéreurs n'ont pas été en mesure de faire les paiements dus au 30 septembre 2008. Au cours de l'exercice, la SIQ a reçu deux versements partiels pour deux immeubles, pour une somme totale de 8 millions de dollars. Pour l'autre immeuble, le solde de prix de vente de 73,7 millions de dollars a été encaissé au cours du mois d'avril 2009. La SIQ s'attend à recouvrer les soldes de prix de vente au cours du prochain exercice financier. Des négociations sont présentement en cours pour déterminer de nouvelles modalités d'encaissement.

9. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt aux taux de 4,28 % à 7,76 %, échéant entre 2010 et 2024.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit :

Exercice	
2010	20 411
2011	20 385
2012	19 556
2013	17 386
2014	13 551
2015 à 2024	68 429
	159 718

10. CRÉANCES

	2009	2008
Apparentés – entités sous contrôle commun	25 526	18 600
Apparenté – via contrat de gestion	6 658	4 294
Autres	3 258	1 727
	35 442	24 621

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

11. DETTES À LONG TERME

	2009	2008
Obligations aux taux effectifs fixes de 10,36 % à 10,78 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2013 à 2015 (a)	208 148	207 973
Billets dus au Fonds de financement du gouvernement du Québec aux taux effectifs de 4,55 % à 6,49 %, échéant de 2010 à 2039	824 242	824 469
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (b)	47 574	49 023
Emprunts à taux et à échéances variables	312	327
	24 846 348	24 881 216

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les contrats de location-acquisition, se détaille comme suit :

Exercice	
2010	28 475
2011	19
2012	125 021
2013	310 234
2014	27
	463 776
2015 à 2019	373 911
2020 à 2024	15
2025 à 2029	
2030 à 2034	155 000
2035 à 2039	40 000
	1 032 702

(a) Le 28 mars de chaque année jusqu'en 2012 inclusivement, les détenteurs d'obligations de la série E (59,4 millions de dollars) peuvent exiger le rachat, par la SIQ, à la valeur nominale. Le montant annuel maximal d'obligations que la SIQ pourrait devoir racheter au cours des trois prochains exercices est de neuf millions de dollars.

(b) Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2010	10 987
2011	10 987
2012	10 987
2013	10 987
2014	10 987
Par la suite	167 188
Total des paiements minimaux à payer	222 123
Moins : Intérêts théoriques au taux de 10,53 %	72 569
Frais accessoires	101 980
	174 549
	47 574

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 0,70 % et ont des échéances s'échelonnant du 1er avril au 27 avril 2009.

Au 31 mars 2009, la SIQ a contracté des emprunts temporaires de 482,5 millions de dollars (2008 : 364,2 millions de dollars) dont 406,6 millions de dollars auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec (2008 : 232,4 millions de dollars).

La SIQ dispose auprès d'une institution financière d'une marge de crédit de 200 millions de dollars. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est renouvelable au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Aux 31 mars 2008 et 2009, cette marge était inutilisée.

13. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Apparentés – entités sous contrôle commun	21 807	26 034
Autres	119 826	101 484
	141 633	127 518

14. PRODUITS REPORTÉS

	2009	2008
Loyers		
Apparentés – entités sous contrôle commun	6 247	5 562
Autres	4 608	944
Subventions		
Apparentés – entités sous contrôle commun	839	
Autres	1 175	
	12 869	6 506

15. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SIQ sont détenues par le ministre des Finances.

	2009	2008
Autorisé :		
100 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune		
Émis et payé :		
80 001 actions	80 001	80 001

16. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2009	2008
Exploitation	98 556	99 304
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 19)	35 229	33 410
Conservation	2 110	6 150
Amortissement des réparations majeures	5 076	3 703
Frais de relocalisation	8 655	2 161
	149 626	144 728

17. FRAIS FINANCIERS – NET

	2009	2008
Charges d'intérêts :		
Dettes à long terme		
Apparenté – entité sous contrôle commun	45 073	45 085
Autres	21 964	21 984
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	5 060	5 199
Amortissement des frais reportés liés aux dettes		
Apparenté – entité sous contrôle commun	498	498
Autres	13	13
Emprunts temporaires		
Apparenté – entité sous contrôle commun	6 402	24 148
Autres	2 982	5 197
	81 992	102 124
Produits d'intérêts :		
Créances liées aux aménagements	7 576	7 963
Soldes de prix de vente d'immeubles	12 864	
Autres	26	93
	20 466	8 056
	61 526	94 068
Moins :		
Intérêts capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 6)	1 781	1 847
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 069	1 083
	2 850	2 930
	58 676	91 138

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

18. AMORTISSEMENT

	2009	2008
Immeubles	46 173	38 561
Autres immobilisations corporelles	6 116	4 901
	52 289	43 462
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	5 967	4 541
	46 322	38 921

19. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2009	2008
Salaires et avantages sociaux	44 074	42 141
Frais des locaux occupés par la SIQ	4 408	3 865
Autres dépenses administratives	7 878	6 923
	56 360	52 929
Moins :		
Frais capitalisés aux immeubles et aux travaux en cours (note 6)	10 710	8 210
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 16)	35 229	33 410
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	1 540	1 476
	47 479	43 096
	8 881	9 833

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2,2 millions de dollars (2008 : 1,9 million de dollars). Les obligations de la SIQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Obligations relatives aux congés de maladie

La SIQ a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladie accumulés. Les obligations sont dorénavant évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 0,8 million de dollars la valeur de l'obligation au 31mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

20. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Obligations relatives aux congés de maladie (suite)

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

Taux de croissance de la rémunération	3,25 %
Taux d'actualisation	4,90 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	11 ans

Provision pour congés de maladie et vacances

	2009			2008
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	5 399	3 810	9 209	9 126
Charge de l'exercice	819	4 442	5 261	4 788
	6 218	8 252	14 470	320 022
Prestations versées au cours de l'exercice	1 456	3 956	5 412	4 705
Solde à la fin	4 762	4 296	9 058	315 317

Le solde de cette provision est inclus au poste charges à payer et frais courus.

21. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

22. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2010	246 911
2011	214 370
2012	185 644
2013	163 730
2014	147 828
Par la suite	981 732
	1 940 215

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2009, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 68 millions de dollars (2008 : 49 millions de dollars).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

23. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la SIQ est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée et qu'aucun autre passif actuel ou probable n'est envisageable.

Cependant les immeubles de la SIQ construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SIQ dans sa décision de procéder à l'enlèvement de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

24. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société immobilière du Québec ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la SIQ maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

De plus, la Direction Vérification interne procède régulièrement à une revue des contrôles internes. Ses constatations et recommandations sont transmises à la direction qui s'assure d'apporter les améliorations requises.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le comité a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la SIQ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cette vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Richard Verreault
Président et chef de la direction

Jacques Vaillancourt, CA
Vice-président Administration et Finances

Québec, le 27 mai 2009

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2009 et les états des résultats, des bénéfices non répartis ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIQ. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIQ au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 20 mai 2009

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL
(L.R.Q., c. S-17.2.0.1)

BILAN
au 31 mars

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	69 772 $	39 299 $
Placements temporaires (note 4)	5 750 792	5 386 941
Placements (note 5)	9 227 256	8 852 359
Autres éléments d'actif	55 722	55 956
	15 103 542 $	14 334 555 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer (note 6)	86 342 $	73 208 $
Emprunt (note 5)	9 227 256	8 852 359
	9 313 598	8 925 567
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 7)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	(227 158 056)	(227 539 012)
	5 789 944	5 408 988
	15 103 542 $	14 334 555 $

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT (note 11)
ÉVENTUALITÉ (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Pierre-B. Lafrenière, président du conseil d'administration
André Côté, administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
PRODUITS		
Revenus d'intérêts sur les placements	452 448 $	442 334 $
Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires	122 448	256 828
Autres revenus		56 745
	574 896	755 907
CHARGES		
Charges d'investissement		
Honoraires de gestion de placements	13 415	13 325
(Gain) perte de change	(476 281)	241 242
Frais d'intérêts	452 450	442 379
	(10 416)	696 946
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	18 893	33 832
Honoraires de service administratif - Entité apparentée sous contrôle commun	136 553	134 831
Assurances	46 090	92 650
Frais de bureau	2 820	3 064
	204 356	264 377
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ET RÉSULTAT ÉTENDU	380 956	(205 416)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(277 539 012)	(277 333 596)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(277 158 056) $	(277 539 012) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	380 956 $	(205 416) $
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	234	62 545
Charges à payer	13 134	(227 922)
	394 324	(370 793)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(654 445)	(1 723 797)
Produit de disposition de placements	279 548	1 284 895
	(374 897)	(438 902)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt	654 445	1 723 797
Remboursement de l'emprunt	(279 548)	(1 284 895)
	374 897	438 902
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	394 324	(370 793)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 426 240	5 797 033
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	5 820 564 $	5 426 240 $
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	69 772 $	39 299 $
Placements temporaires	5 750 792	5 386 941
	5 820 564 $	5 426 240 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech du Grand Montréal est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1).

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables adoptées le 1er avril 2008

Le 1er avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital » ; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir » ; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur ; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur ; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Aux 31 mars 2009 et 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Lorsqu'il est disponible, la Société utilise le cours du marché (cours acheteur / vendeur) pour évaluer la juste valeur des instruments financiers. Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que ceux-ci ne sont pas considérés comme assez liquides, la Société détermine la juste valeur au moyen de techniques d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur le marché. Ces techniques d'évaluation comprennent notamment l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées sur le marché.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur l'encaisse et les placements temporaires » de l'état des résultats.

Placements

Les placements sont effectués sous forme de parts de sociétés en commandite et de prêts. Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance, compte tenu d'un contrat dérivé existant entre la Société et l'acheteur qui prévoit que, à la fin du contrat en mars 2015, l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

Les prêts sont classés sans la catégorie des prêts et créances. Les revenus d'intérêts correspondants sont présentés sous la rubrique « Revenus d'intérêts sur les placements » de l'état des résultats.

Emprunt

L'emprunt est classé sans la catégorie des autres passifs financiers.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Charges à payer

Les charges à payer sont classées dans la catégorie des autres passifs financiers. La juste valeur des autres passifs est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Conversion de devises

Les éléments d'actifs et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollar canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés aux résultats.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DE NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ainsi, la Société devra effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par la Société au plus tard le 1[er] avril 2011.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Certificats de dépôt 0,20 % et 0,53 %, échéant en avril 2009	5 659 668 $	5 297 445 $
Fonds de bons du Trésor	91 124	89 496
	5 750 792 $	5 386 941 $

5. PLACEMENTS

	2009	2008
Placements dans des sociétés en commandite	9 227 256 $	8 852 359 $

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient d'autres placements sous forme de prêts dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat dérivé a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5 % sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel de 5 %, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

5. PLACEMENTS (suite)

Compte tenu du contrat entre la Société et l'acheteur, bien que la juste valeur des placements et de l'emprunt soit de 5 535 958 $, aucune dépréciation n'est comptabilisée étant donné que le règlement de ceux-ci se fera à la valeur comptable à l'échéance. De plus, c'est l'acheteur, et non la Société, qui est le bénéficiaire de la plus-value ou de la moins-value. La juste valeur des parts dans les sociétés en commandites de 5 535 958 $ est basée sur les états financiers vérifiés de ces sociétés à leur dates de fin d'exercice et ajustée des opérations importantes de ces dernières pendant la période de décalage s'il y a lieu qui, à titre de sociétés de placement, sont évaluées à la juste valeur.

6. CHARGES À PAYER

	2009	2008
Charges à payer [1]	39 360 $	40 511 $
Somme à payer	46 982	32 697
	86 342 $	73 208 $

(1) Y compris une somme de 36 698 $ due à une entité apparentée sous contrôle commun au 31 mars 2009 (35 979 $ au 31 mars 2008).

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 $.

	2009	2008
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires	232 948 000 $	232 948 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Aux fins de gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir des actionnaires. Au 31 mars 2009, l'avoir de la Société a un solde de 5 789 944 $ (solde de 5 408 988 $ au 31 mars 2008).

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risques de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat dérivé a été conclu tel qu'expliqué à la note 5.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La Société détient des prêts ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

9. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de taux d'intérêt et le risque lié aux marchés boursiers.

Risque de devise

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar américain. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2009, l'encaisse et les placements temporaires libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 644 929 $ (2 105 416 $ au 31 mars 2008). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat dérivé prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements dans des sociétés en commandite entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

En considérant les données citées ci-haut au 31 mars 2009 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du bénéfice net de l'ordre de 132 246 $ relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat dérivé prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 5.

Les charges à payer sont payables dans les 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 1 333 771 $ au 31 mars 2009 (1 717 050 $ au 31 mars 2008), lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat dérivé conclu avec celui-ci.

12. ÉVENTUALITÉ

Une poursuite judiciaire est actuellement en cours contre la Société et les autres partenaires impliqués dans un placement pour un montant maximum de 1 886 343 $. L'action en dommages intentée par la partie adverse implique conjointement et solidairement les parties. À la date de la préparation des états financiers, la Société n'est pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU GRAND MONTRÉAL

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2009, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux conventions comptables relatives aux instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec,
France Alain, CA auditeur
Directrice principale

Québec, le 17 juillet 2009

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. S-17.2.2)

RÉSULTATS ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
PRODUITS		
Produits d'intérêts	20 041 $	134 215 $
Honoraires d'investissements et de gestion		9 923
Gains réalisés sur dispositions de placements	11 621	366 573
Variations des plus-values non matérialisées	34 214	579 122
Intérêts sur solde bancaire et placement temporaire	220 701	380 294
	286 577	1 470 127
CHARGES LIÉES AUX INVESTISSEMENTS		
Pertes réalisées sur dispositions de placements	42 214	290 243
Variations des moins-values non matérialisées	67 500	526 646
Pertes nettes de change non matérialisées		26 359
	109 714	843 248
BÉNÉFICE LIÉ AUX INVESTISSEMENTS	176 863	626 879
CHARGES D'EXPLOITATION		
Traitements et avantages sociaux	325 442	289 924
Services professionnels et contractuels	73 487	79 784
Loyer et assurances	76 595	79 510
Déplacements et développement des affaires	1 236	6 972
Frais de bureau	3 262	10 512
Publicité et promotion	100	101
Téléphone et messagerie	2 476	6 089
Formation	3 238	
Frais bancaires	1 151	2 449
Perte (gain) sur dispositions d'immobilisations corporelles	2 444	(3 546)
Créances douteuses		7 260
Amortissement des immobilisations corporelles	1 894	8 269
	491 325	487 324
(PERTE NETTE) BÉNÉFICE NET	(314 462)	139 555
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(41 480 869)	(41 620 424)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(41 795 331) $	(41 480 869) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 964 493 $	11 010 261 $
Placement temporaire (note 4)	510 360	424 610
Créances	2 830	38 996
Produits de disposition à recevoir, sans intérêt		1 843 670
Somme à recevoir d'une société sous contrôle commun, sans intérêt ni modalités de remboursement	1 178 695	
Frais payés d'avance	188	9 578
Placements et prêts échéant au cours du prochain exercice (note 5)	139 750	349 301
	4 796 316	13 676 416
Placements et prêts (note 5)	8 931 908	382 561
Immobilisations corporelles (note 6)		8 761
	13 728 224 $	14 067 738 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	22 755 $	47 807 $
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	55 500 800	55 500 800
Déficit cumulé	(41 795 331)	(41 480 869)
	13 705 469	14 019 931
	13 728 224 $	14 067 738 $

ÉVENTUALITÉS (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Pierre B. Lafrenière, président du conseil d'administration
André Côté, membre du conseil d'administration

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
(Perte nette) bénéfice net	(314 462) $	139 555 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 894	8 269
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	2 444	(3 546)
Gains réalisés sur disposition de placements	(11 621)	(366 573)
Pertes réalisées sur disposition de placements	42 214	290 243
Intérêts capitalisés sur les placements		(123 577)
Variation des plus-values non matérialisées	(34 214)	(579 122)
Variation des moins-values non matérialisées	67 500	526 646
Pertes nettes de change non matérialisées		26 359
	(246 245)	(81 746)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	685 479	(1 149 790)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	439 234	(1 231 536)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(9 828 357)	(930 000)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	4 423	3 546
Recouvrement de prêts et débentures	133 163	212 807
Produits de disposition de placements	112 824	9 347 291
Retrait de capital de la société en commandite	1 178 695	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(8 399 252)	8 633 644
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7 960 018)	7 402 108
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 434 871	4 032 763
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 474 853 $	11 434 871 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de :

Encaisse	2 964 493 $	11 010 261 $
Placement temporaire	510 360	424 610
	3 474 853 $	11 434 871 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech du sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses investissements sont effectués sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations comptables et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations corporelles ainsi que l'évaluation des placements non cotés en Bourse. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Conversion des devises

La Société utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en devises.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours d'origine. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Instruments financiers (à l'exception des placements et prêts)

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés à la juste valeur initiale, à l'exception de ceux reliés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction qui sont constatés en résultat net.

Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées en fonction des cours des principales bourses et au moyen de méthode d'évaluation telle l'actualisation aux taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Actifs et passifs détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date du bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée dans les résultats dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

La Société a classé, comme étant détenus à des fins de transaction, son encaisse et désigné de façon irrévocable le placement temporaire.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (à l'exception des placements et prêts) (suite)

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés ultérieurement au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le produit ou la charge d'intérêt est inclus dans les résultats.

La Société a classé dans la catégorie prêts et créances, les créances et la somme à recevoir d'une société sous contrôle commun. Aussi les charges à payer et frais courus ont été classés en tant qu'autres passifs.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actif disponible à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

Placements et prêts

La société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) – société de placement du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés. Tel que spécifié au paragraphe 4 de la note NOC-18, seul la comptabilisation, les achats ou ventes avec délai normalisé de livraison et l'évaluation de la juste valeur s'appliquent aux placements détenus par une société de placement qui sont comptabilisés à la juste valeur en conformité avec la présente note d'orientation.

Les placements sont inscrits à leur juste valeur, soit la valeur d'échange estimative dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur a été établie de la façon suivante :

a) Titres non cotés

Les titres non cotés sont constitués d'actions, de débentures et de prêts. Ils sont évalués selon des techniques d'évaluation reconnues sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat ou à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Les débentures et les prêts, incluant les intérêts capitalisés et courus correspondants, sont présentés à leur valeur de réalisation estimative. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux monétaires futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, la valeur de réalisation estimative est mesurée selon les prix du marché observables pour ces prêts ou selon le jugement de la direction.

Lorsqu'un prêt ou une débenture sont considérés comme douteux, les produits d'intérêts relatifs à ceux-ci conformément aux dispositions originales du contrat, cessent d'être constatés.

b) Titres cotés

Les titres cotés sont constitués d'actions. La juste valeur correspond au moins élevé de la moyenne du prix de fermeture sur une période d'un mois ou du prix de fermeture à la date de l'évaluation.

c) Parts dans la société en commandite

La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers vérifiés de cette société au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue respective selon les méthodes et aux taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Amortissement linéaire	20 %
Équipement et matériel informatique	Amortissement linéaire	20 % et 33 %

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Constatation des produits

Produits de placements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et les pertes sur la disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Flux de trésorerie

La Société présente, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires, déduction faite des chèques en circulation, de même que les placements temporaires qui sont convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au 1er avril 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir sur le capital », 3862 – « Instruments financiers – Informations à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Le chapitre 1535 vise à informer les utilisateurs sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré, alors que les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques.

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, il n'y a eu aucune incidence sur les résultats de la Société car ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir et la présentation des états financiers.

4. PLACEMENT TEMPORAIRE

Le placement temporaire représente des liquidités investies dans un fonds commun de gestion de trésorerie, véhicule d'investissement liquide à faible risque. La Société détient des unités de Fonds de marché monétaire dont le rendement est à taux variable.

5. PLACEMENTS ET PRÊTS

	2009	2008
Actions ordinaires		
Sociétés privées		281 357 $
Sociétés publiques		101 204
Société en commandite		
Desjardins – Innovatech s.e.c.	8 855 519 $	
Titres non convertibles en actions		
Débentures et prêts (note 12)	216 139	349 301
	9 071 658	731 862
Portion échéant au cours du prochain exercice	139 750	349 301
	8 931 908 $	382 561 $

Le 9 octobre 2008, la Société a acquis 11 425 793 parts dans une société en commandite, à un prix équivalent à la juste valeur des actifs cédés en échange, soit 10 000 000 $. Les actifs cédés correspondent à des titres d'une société privée, à des contrats ainsi qu'à une somme de 9 828 357 $ comptant.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	1 155 $	1 155 $		1 884 $
Équipement et matériel informatique	11 336	11 336		6 877
	12 491 $	12 491 $		8 761 $

7. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 $.

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

Autorisé :
1 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune

	2009	2008
Émis et payé :		
555 008 actions ordinaires	55 500 800 $	55 500 800 $

8. INFORMATION SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant les capitaux propres.

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, le montant des dividendes versés, le cas échéant, est fixé par le gouvernement du Québec et non par les administrateurs. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital de source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2009	2008
Somme à recevoir d'une société sous contrôle commun	(1 178 695) $	
Produits de disposition à recevoir	1 843 670	(1 120 160) $
Créances	36 166	(2 967)
Frais payés d'avance	9 390	1 070
Charges à payer et frais courus	(25 052)	(27 733)
	685 479 $	(1 149 790) $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

11. ÉVENTUALITÉS

Lors d'une transaction de vente d'un placement, la Société s'est portée garante jusqu'en juin 2011 contre d'éventuelles réclamations de l'acquéreur pour un montant maximal de 250 000 $. Les probabilités que la Société doive assumer cette responsabilité sont indéterminables car il s'agit de poursuites éventuelles qui peuvent survenir auprès de cette entreprise, provenant des clients, des sous-contractants ou toute autre personne reliée à celle-ci. Si des déboursés doivent être encourus, ils seront imputés dans l'exercice au cours duquel ils seront engagés.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politique et procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et à en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers. La Société est exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités. Au 31 mars 2009, les investissements se répartissent ainsi :

	2009	2008
Biotechnologies		58 %
Technologies de l'information		3 %
Technologies industrielles	100 %	39 %

La Société détient des placements ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La Société n'est pas exposée au risque de flux de trésorerie lié au taux d'intérêt compte tenu que le prêt porte intérêt à taux fixe 12 %. Toutefois, elle est exposée au risque de marché lié au taux d'intérêt, lequel est reflété au bilan car ce placement est comptabilisé à la juste valeur.

Risque de liquidité

Les charges à payer et les frais courus sont payables dans 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Juste valeur

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme représente une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée.

Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs, le cas échéant, est basé sur le taux d'intérêt sans risque à la date du bilan, ajusté d'une prime de crédit. Le taux utilisé pour le prêt d'une juste valeur de 216 139 $ est de 12 %.

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2008 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2009.

SOCIÉTÉ INNOVATECH DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech du sud du Québec au 31 mars 2009, l'état des résultats et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 14 septembre 2009

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES
(L.R.Q., c. S-17.4)

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008	
PRODUITS				
Produits des placements	497 675	$	1 168 689	$
Intérêts sur dépôts à vue et placements temporaires	475 259		362 536	
Honoraires de gestion			43 500	
Gains matérialisés sur disposition de placements	47 564		840 590	
Variation des plus-values non matérialisées	1 551 143		(2 168 592)	
	2 571 641		246 723	
CHARGES				
Charges de fonctionnement :				
Traitements et avantages sociaux	369 410		505 227	
Services professionnels et contractuels	75 886		115 804	
Loyers	98 488		89 715	
Publicité et promotion	828		19 002	
Déplacements et développement des affaires	23 209		37 792	
Frais de bureau	57 917		72 759	
Communications	11 532		15 390	
Amortissement des immobilisations corporelles	21 071		24 132	
	658 341		879 821	
Autres charges :				
Créances douteuses	89 608		50 384	
Pertes matérialisées sur disposition de placements	5 056 277		14 546 861	
(Gain) / Perte de change net(te)	(427 842)		272 076	
Provision pour perte sur placements PCAA (note 5)	2 194 687		1 316 000	
Variation des moins-values non matérialisées	(1 419 829)		(1 577 267)	
	5 492 901		14 608 054	
	6 151 242		15 487 875	
PERTE NETTE ET RÉSULTAT ÉTENDU	(3 579 601)		(15 241 152)	
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(86 175 385)		(70 934 233)	
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(89 754 986)	$	(86 175 385)	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	8 627 086 $	7 025 334 $
Créances (note 4)	52 501	134 298
Frais payés d'avance	27 611	21 710
	8 707 198	7 181 342
Placements – papier commercial (PCAA) (note 5)	4 279 094	6 857 430
Placements (notes 6 et 14)	24 067 533	26 606 148
Immobilisations corporelles (note 7)	24 905	45 976
	37 078 730 $	40 690 896 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus	50 620 $	83 185 $
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 8 et 9)	126 783 096	126 783 096
Déficit cumulé	(89 754 986)	(86 175 385)
	37 028 110	40 607 711
	37 078 730 $	40 690 896 $

ENGAGEMENTS (note 12)
ÉVENTUALITÉ (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,

Fernand Labrie, président du conseil d'administration
Chantal Brunet, présidente-directrice générale par intérim

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(3 579 601) $	(15 241 152) $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Intérêts capitalisés sur les placements	(89 959)	(346 650)
Gains matérialisés sur disposition de placements	(47 564)	(840 590)
Variation des plus-values non matérialisées	(1 551 143)	2 168 592
Amortissement des immobilisations corporelles	21 071	24 132
Pertes matérialisées sur disposition de placements	5 056 277	14 546 861
(Gain) / Perte de change net(te)	(233 218)	
Provision pour perte sur placements PCAA (note 5)	2 194 687	1 316 000
Variation des moins-values non matérialisées	(1 419 829)	(1 577 267)
	350 721	49 926
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 10)	43 331	538 648
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	394 052	588 574
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements – papier commercial (PCAA)		(8 173 430)
Disposition de placement de PCAA	616 867	
Acquisition de placements	(960 022)	(4 284 852)
Recouvrement de débentures, prêts, contributions remboursables et avances	1 182 745	1 284 115
Produit de la disposition d'actions	368 110	3 167 703
Acquisition d'immobilisations corporelles		(9 500)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	1 207 700	(8 015 964)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 601 752	(7 427 390)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	7 025 334	14 452 724
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN[1]	8 627 086 $	7 025 334 $

[1] Composé de :

Encaisse	8 627 086 $	7 025 334 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET MISSION

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC – 18) – Société de placement du manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Qualifiée d'organisme de capital de risque, la Société prend des engagements d'investissement sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Faisant suite au Discours sur le budget 2004-2005 prononcé par le ministre des Finances du Québec le 30 mars 2004, le ministre du Développement économique et régional et de la Recherche a indiqué, le 6 avril 2004, que la Société serait transformée en société en commandite disposant d'un capital mixte public-privé. À ce jour, aucune annonce officielle n'a encore été faite quant à cette transformation.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principales estimations sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des placements. Si les circonstances ou la conjoncture économique qui sous-tendent ces estimations viennent à changer, cela pourrait modifier les jugements posés par la direction. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Conversion de devises

Les éléments d'actif ou de passif monétaire sont convertis au cours de change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif ou passif sont convertis au cours d'origine. Les produits libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change sont inclus aux résultats.

Constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits en découlant sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou pertes matérialisés sur disposition de placements sont constatés au moment où ils sont réalisés en se basant sur le coût.

Instruments financiers

i) Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction.

ii) Classification et évaluation ultérieure :

L'encaisse est classée à titre d'« Actifs détenus à des fins de transactions » et est évaluée à la juste valeur. Les variations de la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats, le cas échéant.

Les créances sont classés dans la catégorie « Prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts et les coûts de transaction afférents sont comptabilisés aux résultats.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

---

2. **CONVENTIONS COMPTABLES** (suite)

Instruments financiers (suite)

ii) Classification et évaluation ultérieure (suite) :

Les charges à payer et frais courus sont classés dans les « Autres passifs financiers ». Ils sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'amortissement du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats.

iii) Juste valeur des instruments financiers :

La juste valeur représente la valeur estimative sur laquelle des parties agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence pourraient s'entendre pour échanger des instruments.

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

iv) La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas de la perte nette.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les placements temporaires sont comptabilisés à leur juste valeur.

Placements

En vertu de la NOC-18, tous les placements sont évalués à la juste valeur.

a) Titres de participation

La juste valeur des titres de participation cotés à une bourse reconnue est déterminée selon le cours acheteur de la bourse à la date du bilan. Lorsque les titres ne sont pas cotés à une bourse reconnue, ou lorsque exceptionnellement le cours de la bourse ne reflète pas adéquatement la juste valeur des titres, ceux-ci sont évalués selon des méthodes d'évaluation appropriées telles la référence à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, l'analyse de ratios portant sur des entreprises comparables ou l'actualisation des flux monétaires libres, en s'appuyant sur des observations et sur des hypothèses raisonnables et en tenant compte de tous les facteurs pouvant avoir un impact significatif sur la juste valeur. Les participations dans des fonds d'investissement sont évaluées en fonction de la juste valeur établie par leur commandité respectif.

b) Titres de dette

La juste valeur des prêts et avances est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs à un taux reflétant le niveau de risque actuel de chacun des titres. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables sur les flux monétaires anticipés et sur le taux d'intérêt du marché pour des ententes ayant des conditions et des échéances similaires.

La majorité des titres détenus ne peuvent être facilement négociés dû à l'absence de marché. La juste valeur établie repose donc largement sur l'utilisation d'hypothèses et ne peut être interprétée comme la valeur de réalisation à laquelle donnerait lieu une disposition immédiate des titres.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile prévue suivantes :

Améliorations locatives	4 ans
Équipement de bureau	4 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Mobilier	6 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Au 31 mars 2008 et 2009, aucune perte de valeur n'a été constatée.

3. NOUVELLES CONVENTIONS COMPTABLES ADOPTÉES

Le 1er avril 2008, la Société a adopté les exigences des nouveaux chapitres du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») : le chapitre 1535 intitulé « Information à fournir concernant le capital », le chapitre 3862 intitulé « Instruments financiers – information à fournir » et le chapitre 3863 « instruments financiers - présentation ».

Information à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535 établit des normes relatives à l'information à fournir sur le capital d'une entité et la façon dont il est géré. Selon ces nouvelles normes, une entité doit fournir les informations suivantes :

- ses objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- ses données quantitatives synthétiques sur les éléments inclus dans la gestion du capital;
- le fait qu'elle s'est conformée au cours de la période aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise en vertu de règles extérieures;
- si elle ne s'est pas conformée à ces exigences, les conséquences d'une telle inapplication.

L'information à fournir est présentée à la note 9.

Instruments financiers – Information à fournir

Le chapitre 3862 modifie les obligations d'information à fournir relativement aux instruments financiers qui étaient auparavant incluses au chapitre 3861 « Instruments financiers – Information à fournir et présentation ». Selon ces nouvelles normes, une entité doit fournir des informations dans ses états financiers qui permettront aux utilisateurs d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers sur sa situation financière et sa performance financière;
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquelles elle s'est exposée au cours de la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont elle gère ses risques.

Instruments financiers – présentation

Le chapitre 3863 reprend les directives de présentation de l'ancien chapitre 3861 « Instruments financiers – information à fournir et présentation ».

L'adoption des recommandations des chapitres 3862 et 3863 n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des instruments financiers. L'information à fournir est présentée à la note 14.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

4. CRÉANCES

	2009	2008
Intérêts à recevoir sur les placements incluant une provision pour créances douteuses de 89 608 $ (22 932 $ en 2008)	49 912 $	104 359 $
Autres recevables, incluant une provision pour créances douteuses de 0 $ (12 115 $ en 2008)	2 589	29 939
	52 501 $	134 298 $

5. PLACEMENTS – PAPIER COMMERCIAL (PCAA)

Depuis le mois de juillet 2007, la Société détient des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) non garantis par des banques.

Le 23 décembre 2007, le Comité pancanadien des investisseurs a approuvé une proposition d'entente visant à restructurer les séries liées au PCAA émis par 20 fiducies.

Le 25 avril 2008, les détenteurs de PCAA ont voté en faveur du plan de restructuration. La mise en œuvre de celui-ci a été finalisée le 21 janvier 2009.

Conformément au plan de restructuration, le PCAA concerné a été remplacé par de nouveaux billets à taux variable à plus long terme assortis d'échéances conçues pour correspondre davantage aux échéances des actifs sous-jacents. Le plan prévoyait aussi, dans certains cas, le regroupement de certains actifs de même que la création de nouvelles facilités de financement de marge pour soutenir tout appel de garantie qui pourrait se produire.

Les séries du PCAA concerné ont été regroupées dans des véhicules d'actifs cadres nouvellement formés (VAC1, VAC2 et VAC3). La Société a choisi d'adhérer au VCA2 et n'est sujette à aucun appel de marge pouvant survenir dans le futur.

Le 21 janvier 2009, à la suite de la restructuration du PCAA, la Société a reçu des billets de VAC2 dont la valeur nominale totale s'établit à 6 714 056 $ en date du 31 mars 2009.

La Société a reçu une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue au plus tard en juillet 2056. Toutefois, il est estimé que la majorité de ces billets soient remboursés en 2016. De plus, la société a reçu un billet de catégorie 13 dont les actifs sous-jacents ont été inadmissibles au plan de restructuration et ont une échéance en mars 2014.

Une séquence de subordination est imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes de façon à immuniser les tranches supérieures. En raison de la structure en cascade, ce sont les billets B et C qui absorbent les plus grandes baisses de valeur. En décembre 2008, DBRS a émis la cote A aux billets A-1 et A-2, mais n'a pas fourni de notation de crédit pour les billets B, C et 13.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA, la Société a déterminé, conformément aux directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, les justes valeurs au moyen de techniques d'évaluation basées sur des hypothèses découlant de l'information disponible au 31 mars 2009.

La Société est d'avis que l'estimation des justes valeurs comptabilisées est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2009. Néanmoins, ces justes valeurs sont établies en fonction de l'information disponible à ce jour, de l'appréciation par la Société de la conjoncture des marchés financiers et d'hypothèses et de probabilités. En conséquence, les justes valeurs présentées peuvent varier de façon importante au cours des périodes ultérieures. Les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA comprennent des changements à la valeur des actifs sous-jacents, l'évolution de la liquidité du marché du PCAA et les impacts du ralentissement économique sévère et prolongé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. PLACEMENTS – PAPIER COMMERCIAL (PCAA) (suite)

PCAA soumis au plan de restructuration

	Valeur nominale	Moins-value totale	Juste valeur	Date d'échéance	Intérêts*	Cotation
Billet A-1	6 005 396 $	2 516 261 $	3 489 135 $	15 juillet 2056	AB – 0,5 %	A
Billet A-2	293 525	131 206	162 319	15 juillet 2056	AB – 0,5 %	A
Billet B	53 283	36 978	16 305	15 juillet 2056	AB – 0,5 %	
Billet C	196 459	196 459		15 juillet 2056	AB + 20 %	
Billet 13	165 393	153 237	12 156	20 mars 2014	AB + 11 %	
Total	6 714 056	3 034 141	3 679 915			
PCAA exclus du plan de restructuration						
Supérieur Trust	1 075 725	476 546	599 179	28 septembre 2016	AB + 0,35 %	AA
Total	7 789 781 $	3 510 687 $	4 279 094 $			

* AB : Acceptation bancaire

6. PLACEMENTS

	2009	2008
Actions ordinaires		
sociétés privées	6 133 525 $	4 728 128 $
sociétés publiques	6 340 651	8 348 179
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions	5 662 710	6 261 403
Débentures et prêts (note 14b) échéant de 2009 à 2011	1 072 500	2 881 196
Titres non convertibles		
Actions	2 543 326	1 793 326
Débentures et prêts (note 14b) échéant de 2010 à 2013	1 787 545	1 793 770
Contributions remboursables (note 14b) échéant en 2010 et 2011	527 276	800 146
	24 067 533 $	26 606 148 $

Les intérêts capitalisés au cours de l'exercice s'élèvent à un montant de 89 959 $ (2008 : 346 650 $).

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Améliorations locatives	55 703 $	36 408 $	19 295 $	33 654 $
Équipement de bureau	16 135	15 636	499	931
Équipement et matériel informatique	142 993	138 699	4 294	9 391
Mobilier	137 777	136 360	817	2 000
	352 608 $	327 103 $	24 905 $	45 976 $

8. CAPITAL-ACTIONS

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 $, lequel est divisé en 1 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 $ chacune.

Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2009, aucune nouvelle action n'a été émise.

	2009	2008
Autorisé :		
1 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires	126 783 096 $	126 783 096 $

9. GESTION DU CAPITAL

La Société gère son capital, lequel est composé des capitaux propres, de manière à s'assurer que celui-ci soit suffisant pour son fonctionnement et pour permettre de réaliser ses actifs tout en maximisant le rendement pour son actionnaire unique, le gouvernement du Québec.

La Société structure son capital en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital autre que décrite à la note 8.

10. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS À L'EXPLOITATION

	2009	2008
Créances	81 797 $	525 819 $
Frais payés d'avance	(5 901)	14 899
Charges à payer et frais courus	(32 565)	(2 070)
	43 331 $	538 648 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, les engagements de la Société relatifs au soutien financier des initiatives s'élevaient à 274 431 $ (689 994 $ au 31 mars 2008).

Les engagements relatifs au soutien financier des initiatives représentent les investissements autorisés par le conseil d'administration de la Société qui n'avaient pas été déboursés au 31 mars 2009. Suivant certains événements, ces montants pourraient ne pas être versés.

13. ÉVENTUALITÉ

En juin 2006, une poursuite fut déposée contre la Société. Cette requête vise principalement le paiement de dommages-intérêts pour une somme maximale de 930 000 $. À la date de préparation des états financiers, la Société n'était pas en mesure d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risques de crédit et de fluctuation de prix

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit provient de la possibilité que la contrepartie à l'opération ne respecte pas ses engagements et le risque de fluctuation des prix est lié à la fluctuation de la valeur du titre détenu. La Société investit dans des sociétés qui occupent une position concurrentielle prometteuse sur leurs marchés respectifs et qui présentent de fortes possibilités de croissance. Elle est toutefois exposée aux conditions économiques affectant les secteurs dans lesquels elle exerce ses activités.

Au 31 mars 2009, la concentration des investissements se répartit ainsi :

	2009	2008
Sciences de la vie	18 %	25 %
Technologies avancées appliquées	42 %	44 %
Technologies de l'information	31 %	23 %
Autres fonds de capital de risque	9 %	8 %

La concentration la plus significative pour un même placement est de 17 % de la juste valeur des placements totaux (8,1 % au 31 mars 2008).

Les instruments financiers qui pourraient affecter la Société à une concentration de crédit et une fluctuation de prix se composent principalement de l'encaisse, des créances et des placements. L'encaisse est détenue dans une institution financière de premier ordre. Par conséquent, la direction estime que le risque de crédit lié à l'encaisse est minime. Les créances et les placements sont relatifs à des entreprises ayant fait l'objet d'une analyse approfondie lors de l'investissement initial. Par la suite, l'évolution des entreprises est analysée sur une base régulière et un suivi est effectué lorsque nécessaire. La direction ne croit pas être exposée à des risques de crédit et de fluctuation de prix supérieurs à la moyenne de son secteur d'activités.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Risque de taux d'intérêt

Les taux d'intérêt sur les placements et le risque auquel la Société est exposée à l'égard des taux d'intérêt sont résumés dans le tableau qui suit :

	Sans intérêt	Taux fixe *	Total
Débentures et prêts convertibles en actions ordinaires échéant de 2009 à 2011		1 072 500 $	1 072 500 $
Débentures et prêts non convertibles en actions ordinaires échéant de 2010 à 2013		1 787 545	1 787 545
Contributions remboursables échéant en 2010 et 2011	527 276 $		527 276
	527 276 $	2 860 045 $	3 387 321 $

* Les taux d'intérêt varient de 7 % à 20 %.

Les taux d'intérêts sur les débentures et les prêts correspondent aux taux en vigueur sur le marché. Leur juste valeur marchande correspond à leur coût amorti. En assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une fluctuation à la hausse ou à la baisse de 1 % du taux d'intérêt sur une base annuelle résulterait en une diminution de la juste valeur marchande des débentures et des prêts de 38 564 $ et une augmentation de 40 004 $.

c) Risque de devises

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar US. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2009, l'actif net libellé en dollars US et converti en dollars canadiens représente 5 231 099 $ (6 606 054 $ au 31 mars 2008). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

En considérant les données citées ci-haut au 31 mars 2009 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation de la perte nette de l'ordre de 252 187 $ relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

15. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres des états financiers de 2008 ont été reclassés pour rendre la présentation conforme à celle adoptée en 2009.

SOCIÉTÉ INNOVATECH QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi que des estimations et jugements importants. Les renseignements financiers divulgués dans les autres chapitres du rapport annuel d'activités correspondent en tout point à l'information contenue dans les états financiers.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens de la Société sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et au moment opportun, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. À ce titre, le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue de sa vérification ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Chantal Brunet
Présidente-directrice générale par intérim

Josée Tremblay, CA
Consultante externe

Québec, le 29 mai 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches au 31 mars 2009 et l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 29 mai 2009

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES
(L.R.Q., c. S-17.5)

BILAN
au 31 mars

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	19 946 $	4 875 $
Placement temporaire, acceptation bancaire, 0,50 %, échéant en avril 2009	6 836 698	3 022 123
Placements (note 4)	19 909 501	22 483 668
Autres éléments d'actif	1 898	14 140
	26 768 043 $	25 524 806 $
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	25 231 $	23 517 $
Somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	1 178 695	
	1 203 926	23 517
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 5)	51 250 000	51 250 000
Déficit cumulé	(25 685 883)	(25 748 711)
	25 564 117	25 501 289
	26 768 043 $	25 524 806 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,
Pierre-B. Lafrenière, président du conseil d'administration
André Côté, administrateur

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

RÉSULTATS, RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
PRODUITS		
Revenus d'intérêts	87 385 $	128 576 $
Autres revenus	1 054	50 782
	88 439	179 358
CHARGES D'INVESTISSEMENT		
Variation de la (plus-value) moins-value non réalisée sur les placements	(77 069)	26 442
	(77 069)	26 442
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Services professionnels et contractuels	15 411	41 743
Honoraires de service administratif – Entité apparentée sous contrôle commun	76 360	75 398
Assurances	10 909	11 150
Autres charges		38
	102 680	128 329
BÉNÉFICE NET ET RÉSULTAT ÉTENDU	62 828	24 587
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(25 748 711)	(25 773 298)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(25 685 883) $	(25 748 711) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars

	2009	2008
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	62 828 $	24 587 $
Ajustements pour :		
Variation de la (plus-value) moins-value non réalisée sur les placements	(77 069)	26 442
	(14 241)	51 029
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Autres éléments d'actif	12 242	6 315
Charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	1 714	(93 130)
Somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commun	1 178 695	
Provision pour caution à une institution financière		(1 000 000)
	1 192 651	(1 086 815)
	1 178 410	(1 035 786)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Retrait de capital dans la société en commandite	2 651 236	1 355 907
	2 651 236	1 355 907
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3 829 646	320 121
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 026 998	2 706 877
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	6 856 644 $	3 026 998 $

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2009	2008
Encaisse	19 946 $	4 875 $
Placement temporaire	6 836 698	3 022 123
	6 856 644 $	3 026 998 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur initiale des actifs et des passifs financiers ainsi qu'à chaque date de fin d'exercice. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers des exercices futurs.

Nouvelles normes comptables adoptées depuis le 1er avril 2008

Le 1er avril 2008, la Société a adopté trois nouvelles normes comptables publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés : le chapitre 1535, intitulé « Informations à fournir concernant le capital » ; le chapitre 3862, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir »; le chapitre 3863, intitulé « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de l'entité, les données quantitatives sur les éléments que l'entité considère comme du capital, la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital et les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861, intitulé « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les résultats de la Société, puisque ces chapitres visent spécifiquement l'information à fournir.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placements et à l'exception de certaines exclusions prévues au chapitre 3855, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des instruments financiers (suite)

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement au résultat net, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dérivés incorporés dans d'autres instruments financiers ou contrats, autres que ceux détenus ou désignés à des fins de transaction, sont séparés de leurs contrats hôtes et comptabilisés à titre de dérivés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte. Aux 31 mars 2009 et 2008, la Société ne détenait aucun contrat ni instrument financier en cours comportant des dérivés incorporés qui nécessitent d'être séparés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires; la meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

Résultat étendu

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du bénéfice net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur qui est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les gains ou pertes sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

Placements

La Société est une société de placements au sens de la note d'orientation n° 18 concernant la comptabilité des sociétés de placement de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, intitulée « Sociétés de placement (NOC-18) ».

En conformité avec cette note d'orientation, les placements ont été établis à leur juste valeur, c'est-à-dire le montant de la contrepartie dont conviendraient, à la date des états financiers, des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent de parts dans une société en commandite ainsi que d'un prêt et d'actions d'une société privée. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers vérifiés de cette société au 31 décembre et ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

La juste valeur du prêt est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Les actions d'une société privée sont évaluées selon une technique d'évaluation reconnue sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat et à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

2. ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Autres passifs financiers

La charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun et la somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commun sont classées dans la catégorie des autres passifs. Leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

3. MODIFICATIONS FUTURES AUX CONVENTIONS COMPTABLES EN RAISON DE NORMES COMPTABLES QUI SERONT ADOPTÉES PAR LA SOCIÉTÉ

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS). Ainsi, la Société devra effecteur un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement qui remplaceront les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes doivent être appliquées par la Société au plus tard le 1er avril 2011.

4. PLACEMENTS

	2009	2008
Placement dans Desjardins – Innovatech S.E.C. (29,5 % des parts émises au 31 mars 2009 et 33,9 % au 31 mars 2008)	19 909 501 $	22 483 668 $

La Société détient également un placement sous forme de prêt et d'actions d'une société privée dont la juste valeur est nulle.

5. CAPITAL-ACTIONS

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (L.R.Q., chapitre S-17.5), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000 $.

	2009	2008
Autorisé :		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 $ chacune		
Émis et payé :		
512 500 actions ordinaires	51 250 000 $	51 250 000 $

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances.

6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir des actionnaires. Au 31 mars 2009, l'avoir de la Société a un solde de 25 564 117 $ (solde de 25 501 289 $ au 31 mars 2008).

7. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par ces risques.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 0,50 % à 3,54 % (2008 : de 3,50 % à 4,90 %). Les échéances de ces placements vont de 1 jour à 76 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer à une entité apparentée sous contrôle commun est payable dans les 30 jours. La somme à payer à une entité apparentée sous contrôle commun est payable dans les 120 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

9. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Une firme comptable a été mandatée en juin 2009 pour effectuer l'évaluation d'un des placements de la Société. Cette évaluation sera disponible à l'automne 2009. De façon prudente, compte tenu de l'information disponible à la fin de l'exercice, le placement est présenté au 31 mars 2009 à une valeur nulle (valeur nulle au 31 mars 2008). Par ailleurs, étant donné l'incertitude liée à la mesure, l'évaluation pourrait amener une modification de la juste valeur de ce placement.

SOCIÉTÉ INNOVATECH RÉGIONS RESSOURCES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au Ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2009, l'état des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception de l'application des changements quant à la divulgation sur la gestion du capital ainsi que sur les instruments financiers, tels qu'expliqués à la note 2, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 17 juillet 2009

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
(L.R.Q., c. S-18.2)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS, DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DU DÉFICIT
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Subvention d'équilibre	420	344
Intérêts		1
Autres revenus		7
	420	352
CHARGES		
Frais d'administration	205	275
Services professionnels	4	156
Avantages sociaux futurs	102	(45)
Frais de déménagement	299	
	610	386
PERTE D'EXPLOITATION	(190)	(34)
Gains sur disposition de placements	30	
Gain sur disposition d'immobilisations	2	
	32	
PERTE NETTE	(158)	(34)
DÉFICIT AU DÉBUT	(159 091)	(159 057)
DÉFICIT À LA FIN	(159 249)	(159 091)

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

BILAN CONSOLIDÉ
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	27	6
Subvention à recevoir	25	
	52	6
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	231	128
Avantages sociaux futurs (notes 7 et 8)	701	600
	932	728
CAPITAUX PROPRES DÉFICITAIRES		
Capital-actions (note 6)	158 369	158 369
Déficit	(159 249)	(159 091)
	(880)	(722)
	52	6

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(158)	(34)
Ajustements pour :		
Gain sur disposition de placements	(30)	
Gain sur disposition d'immobilisations	(2)	
	(190)	(34)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	179	(84)
	(11)	(118)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de disposition de placements	30	
Produit de disposition d'immobilisations	2	
	32	
Augmentation (diminution) de l'encaisse	21	(118)
ENCAISSE AU DÉBUT	6	124
ENCAISSE À LA FIN	27	6

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec. Elle a été constituée par la Loi sur la Société nationale de l'amiante (L.R.Q., c. S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers ont été dressés en suivant des principes comptables valables dans un contexte de continuité de l'exploitation. Toutefois, plusieurs événements et circonstances défavorables soulèvent des doutes importants au sujet de la validité de cette convention.

Compte tenu des résultats déficitaires des dernières années, la Société serait dans l'impossibilité de remplir ses obligations financières dans l'hypothèse où le gouvernement du Québec cesserait de lui accorder son appui financier.

Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, suivant les recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, le projet de Loi 120 autorisant le gouvernement du Québec à procéder, par décret, à la date, aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera, à la dissolution de la Société ou à sa continuation en personne morale de droit public régi par les dispositions de la Partie IA de la Loi sur les compagnies. Aucun décret n'a été déposé à l'Assemblée nationale à cet effet en date de la préparation de ces états financiers. Dorénavant, le financement de la Société se fera par l'octroi de subventions qui seront négociées sur une base ponctuelle, en fonction des besoins.

Si la convention de la continuité de l'exploitation ne convenait pas à ces états financiers, il pourrait être nécessaire d'apporter des ajustements à la valeur comptable de l'actif et du passif, à la perte nette déclarée et au classement des postes du bilan.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Informations à fournir concernant le capital

La Société a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les exigences concernant le capital en vertu de règles externes. L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

En raison du fait que de nouvelles normes concernant les instruments financiers seront incluses dans le projet de normes comptables pour les sociétés à capital fermé actuellement en cours d'élaboration par l'ICCA, ce dernier a décidé que les sociétés à capital fermé ne seront pas tenues d'appliquer les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 1530, 3862, 3863 et 3865, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. La Société a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences du chapitre 3860 et de la Note d'orientation concernant la comptabilité 13 (NOC-13) du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Société. La comptabilisation à la date de transaction est utilisée.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Subvention à recevoir	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant la date d'échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont mesurés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La Société utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour constater les produits ou les charges d'intérêt, ce qui inclut les coûts de transaction ainsi que les frais, les primes et les escomptes gagnés ou engagés relativement aux instruments financiers.

Avantages sociaux futurs

La Société s'est engagée à cotiser à un fonds de retraite supplémentaire pour ses salariés. La valeur actuarielle établie par les actuaires-conseils de la Société, quant aux prestations découlant de ce fonds, est comptabilisée au titre de passif et la variation d'un exercice à l'autre est passée en charge à l'état des résultats.

Impôts sur les bénéfices

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices. Il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

5. PLACEMENT

	2009	2008
Actions privilégiées catégorie C de Les Technologies Fibrox ltée		500
Provision pour baisse de valeur durable		500

La totalité des actions privilégiées a été vendue contre un montant en espèces de 30 000 $, ce qui a généré un gain sur disposition du placement.

6. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé
250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 $ chacune

	2009	2008
Émis		
158 369 actions ordinaires	158 369	158 369

D'après la Loi sur la Société nationale de l'amiante, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La valeur actuarielle du fonds de retraite supplémentaire a été établie d'après les actuaires-conseils de la Société et les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

	%
Taux d'intérêt d'actualisation	
Les 10 premières années d'actualisation	3,50
Les années suivantes	4,25
Indexation prévue pour les années futures	
Le moins élevé des deux : 3 %, ou 50 % de l'indice annuel des prix à la consommation	

Le montant du passif constitué est sujet à des variations futures en fonction des hypothèses actuarielles prévalant au montant du versement de la prestation.

8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Après la fin d'exercice, la Société a reçu une lettre du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, datée du 22 juin 2009, mentionnant qu'il ne versera pas le montant d'aide financière demandé par la Société nationale de l'amiante pour le paiement de fonds de retraite supplémentaires et d'indemnités de départ à ses anciens employés.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, de la subvention à recevoir et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au Ministre responsable de la
Société nationale de l'amiante

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Société nationale de l'amiante au 31 mars 2009 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.[1]

Le 30 octobre 2009

[1] Comptable agréé auditeur permis n° 6724

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
(L.R.Q., c. S-18.2.1)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
PRODUITS		
Honoraires de gestion (note 4)	18	9
Produits financiers		
Gouvernement du Québec	120 595	124 175
Municipalités	11 923	12 688
Autres	2 738	2 666
	135 274	139 538
CHARGES		
Frais de fonctionnement	29	28
Frais financiers (note 6)	135 245	139 510
	135 274	139 538

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

BILAN
au 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	2 022	1 671
Débiteurs		
Gouvernement du Québec	44 493	45 102
Municipalités	3 757	3 483
Créances du gouvernement du Québec (note 7)	113 062	38 980
Créances des municipalités (note 7)	15 605	17 901
Frais payés d'avance	21	24
	178 960	107 161
Créances à long terme du gouvernement du Québec (note 7)	2 091 657	2 204 670
Créances à long terme des municipalités (note 7)	134 757	153 429
Ouvrages réalisés et non facturés	230	232
Placement long terme - Fonds d'amortissement (note 8)	63 022	60 600
Autres éléments d'actifs	272	832
	2 468 898	2 526 924
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 6)	48 799	49 326
Versements sur la dette à long terme (note 9)	128 204	56 368
	177 003	105 694
Charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés	198	175
Dette à long terme (note 9)	2 291 297	2 420 638
Produits reportés	400	417
	2 468 898	2 526 924

ÉVENTUALITÉS (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Jacques A. Tremblay
Administrateur de la Société

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009
(en milliers de dollars)

	2009	2008
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrée de fonds - honoraires de gestion	1	3
Rentrée de fonds - produits financiers	135 598	141 884
Sortie de fonds - intérêts versés	(134 874)	(140 968)
Sortie de fonds - autres frais financiers	(250)	(250)
Sortie de fonds - frais d'administration	(11)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	464	669
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Encaissement des créances à long terme	59 903	105 856
Encaissement - fonds d'amortissement	10 806	15 130
Acquisition de placement - fonds d'amortissement	(13 227)	(16 828)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	57 482	104 158
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	74 786	120 696
Remboursement de la dette à long terme	(132 381)	(224 619)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(57 595)	(103 923)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	351	904
ENCAISSE AU DÉBUT	1 671	767
ENCAISSE À LA FIN	2 022	1 671

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

1. IDENTIFICATION ET FINANCEMENT

La Société québécoise d'assainissement des eaux, personne morale au sens du Code civil, est constituée par loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-18.2.1). Elle est une Société du gouvernement du Québec sans but lucratif.

La Société a réalisé des études et des travaux d'assainissement, d'aqueduc et d'égout pour le compte des municipalités et facture le gouvernement du Québec et les municipalités pour leur financement.

En vertu d'une modification à la loi constitutive de la Société, entrée en vigueur le 1er mars 2007 (2006, chapitre 60), les affaires de la Société sont administrées par la personne que désigne le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion sont établis selon un pourcentage du coût de réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout et autres travaux.

Produits reportés

La Société ne peut établir précisément les honoraires de gestion réalisés annuellement en fonction de la durée totale de son mandat.

Par conséquent, l'excédent annuel des honoraires de gestion sur les frais nets d'opération est porté aux produits reportés ou, dans le cas contraire, un montant des produits reportés équivalent à l'excédent annuel des frais nets d'opération sur les honoraires de gestion facturés est alors viré aux produits de l'exercice.

Créances à long terme

Les créances à long terme, à être perçues des municipalités et du gouvernement du Québec, comprennent les charges effectuées pour la réalisation des ouvrages d'assainissement, d'aqueduc et d'égout ainsi que le financement de l'aménagement des berges et d'autres ouvrages d'assainissement réalisés par les municipalités, déductions faites des remboursements reçus.

Placement à long terme - Fonds d'amortissement

Les placements dans le fonds d'amortissement sont comptabilisés au coût.

Autres éléments d'actif

L'escompte et les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés. Ces éléments sont amortis selon le taux effectif sur la durée de l'emprunt.

3. MODIFICATION DE RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Depuis le 1[er] avril 2008, la Société établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les conventions comptables et les résultats de la Société.

L'information relative aux instruments financiers n'est plus requise puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes comptables du secteur public. Cette modification n'a aucune incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs.

4. HONORAIRES DE GESTION

	2009	2008
Honoraires facturés	1	3
Virement des produits reportés	17	6
	18	9

5. TRAITEMENTS ET AVANTAGES SOCIAUX

La valeur des salaires versés à deux employés, relevant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) dans le cadre de services gracieux fournis à la Société, soit tous les services autres que la gestion du fonds d'amortissement, n'est pas reflétée à ce poste. Un des deux employés est à l'emploi de la Société depuis le 2 mars 2009. Toutefois, depuis le 15 décembre 2005, le coût des services fournis par un employé du MAMROT pour la gestion du fonds d'amortissement de la Société correspond à 0,075 % de l'encours moyen des actifs du fonds d'amortissement. Ces frais sont soustraits du taux de rendement obtenu sur les actifs du fonds d'amortissement.

6. FRAIS FINANCIERS

	2009	2008
Intérêts sur obligations et effets à payer	131 487	135 102
Amortissement de l'escompte de la dette à long terme	649	447
Frais de garantie d'emprunt	250	250
Intérêts sur emprunts temporaires	121	1 045
Intérêts sur fonds d'amortissement crédités aux municipalités	2 738	2 666
	135 245	139 510

La charge d'intérêts de l'exercice relative aux emprunts contractés auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun, s'élève à 126 598 482 $ (2008 : 131 007 953 $). Au 31 mars 2009, les intérêts courus à payer relatifs à ces emprunts et inclus dans le poste charges à payer et frais courus, s'élevaient à 47 714 816 $ (2008 : 48 233 399 $).

7. CRÉANCES À LONG TERME

	2009	2008
Gouvernement du Québec	2 204 719	2 243 650
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(113 062)	(38 980)
	2 091 657	2 204 670

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

7. CRÉANCES À LONG TERME (suite)

	2009	2008
Municipalités	150 362	171 330
Portion réalisable au cours du prochain exercice	(15 605)	(17 901)
	134 757	153 429

Ces créances portent intérêts à un taux équivalent à celui payé par la Société sur sa dette à long terme. Elles sont réalisables dans les délais suivants :

Études d'assainissement :	
Municipalités	5 ans
Gouvernement du Québec	25 ans
Études et travaux d'aqueduc et d'égout	10 ans
Travaux d'assainissement :	
Municipalités	20 ans
Gouvernement du Québec	25 ans

Les municipalités remboursent leurs créances à chaque période de paiement d'intérêt des obligations afférentes.

Le gouvernement rembourse, à la date d'échéance de l'obligation, la portion échue de ses créances.

8. PLACEMENT LONG TERME - FONDS D'AMORTISSEMENT

La Société a constitué un fonds d'amortissement portant intérêt pour le remboursement de la dette à long terme, part des municipalités, à partir des remises périodiques de capital des municipalités. Les actifs du fonds d'amortissement sont déposés au ministère des Finances et ont généré un taux de rendement net moyen de 4,1803 % pour l'année terminée au 31 mars 2009 (2008 : 4,2347 %).

Un rendement net garanti de 3,803 % sur l'encours moyen du placement du fonds d'amortissement a été accepté par la Société pour la période du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

L'avoir du fonds d'amortissement, au 31 mars 2009, se détaille comme suit :

	2009	2008
ACTIF		
Encaisse	1	
Intérêts courus à recevoir	1 075	1 034
Placement - Obligations	62 297	59 687
	63 373	60 721
PASSIF		
Contrat d'échange de taux d'intérêt	351	121
AVOIR DU FONDS	63 022	60 600

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009
(en milliers de dollars)

9. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Obligations et effets à payer [(a)]	2 419 191	2 465 256
Emprunts temporaires [(b)]	310	11 750
	2 419 501	2 477 006
Versements échéant en deçà d'un an	(128 204)	(56 368)
	2 291 297	2 420 638

Les versements futurs sur les obligations et effets à payer s'échelonnent comme suit au 31 mars 2009 :

Années d'échéance	
2010	325 599
2011	604 181
2012	129 578
2013	59 496
2014	499 530
	1 618 384
2015 – 2019	787 592
2020 – 2024	5 425
2025 - 2030	7 790
	2 419 191

(a) Le capital et les intérêts des obligations et des effets à payer sont garantis par le gouvernement du Québec. Il est prévu qu'à leur échéance, une grande partie de ces dettes sera refinancée à long terme. Un montant de 2 369 190 671 $ (2008 : 2 415 256 246 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

(b) Les emprunts temporaires non garantis par le gouvernement du Québec seront financés à long terme lorsque les modalités de financement auront été complétées. Ils portent un taux d'intérêt moyen d'environ 94 points de base inférieur au taux préférentiel des banques à charte canadiennes. Le montant de 310 000 $ (2008 : 11 750 000 $) a été contracté auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, entité sous contrôle commun.

Les taux d'intérêt sur les obligations et effets à payer présentés dans le tableau suivant tiennent compte du taux d'intérêt fixe contractuel des emprunts et des escomptes et frais d'émission qui s'y rattachent.

Années d'échéance	2009 Moyenne pondérée (en pourcentage)
2010 – 2014	5,46
2015 – 2019	5,06
2020 – 2024	4,93
2025 – 2030	5,10
Moyenne pondérée	5,32

La moyenne pondérée de l'exercice précédent s'établissait à 5,39 %.

10. ÉVENTUALITÉS

En date de préparation des états financiers, les réclamations et actions en justice de différents fournisseurs totalisent 735 000 $. La Société conteste ces litiges découlant de contrats d'exécution de travaux. Il est présentement impossible d'en évaluer précisément le dénouement et les montants qu'elle pourrait être appelée à verser, le cas échéant. Toutefois, une provision pour réclamations à payer a été estimée par la direction de la Société. Cette provision est incluse dans le poste charges à payer et frais courus des ouvrages réalisés. Tout montant que la Société pourrait être appelée à verser lors du règlement de ces litiges sera facturé au gouvernement du Québec et aux municipalités.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'assainissement des eaux ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Jacques A. Tremblay
Administrateur de la Société

Québec, le 15 juillet 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'assainissement des eaux au 31 mars 2009 et les états des résultats ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 15 juillet 2009

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-22.01)

RÉSULTATS ET AVOIR
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009		2008 Retraité (note 3)	
PRODUITS				
Droit environnemental sur les pneus – net	22 854 118	$	23 196 103	$
Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique (annexe 1)	2 765 764		3 032 059	
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 598 743		2 132 876	
Produits de placements	2 996 831		2 167 622	
Transferts du gouvernement du Québec (annexe 2)	479 211		611 910	
Produits d'organismes industriels (annexe 3)	525 029		507 554	
Autres	240 092		229 279	
	32 459 788		31 877 403	
CHARGES DE PROGRAMMES				
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (annexe 4)	20 340 649		21 289 294	
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (annexe 5)	1 546 834		961 717	
Autres contributions non remboursables (annexe 6)	993 188		754 130	
Soutien au système de consignation	771 164		748 674	
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	907 757		736 943	
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles			240 000	
	24 559 592		24 730 758	
FRAIS GÉNÉRAUX				
Traitements et avantages sociaux	3 991 536		3 738 030	
Fonctionnement (annexe 7)	1 707 489		1 255 598	
Communication, sensibilisation et éducation	280 277		276 392	
	5 979 302		5 270 020	
	30 538 894		30 000 778	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 920 894		1 876 625	
AVOIR AU DÉBUT (note 3)	39 278 392		37 401 767	
AVOIR À LA FIN	41 199 286	$	39 278 392	$

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

BILAN
au 31 mars 2009

	2009	2008 Retraité (note 3)
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 601 679 $	511 967 $
Placements temporaires (note 4)	5 837 001	11 028 889
Créances à recevoir (note 5)	9 126 541	8 745 918
À recevoir des organismes de financement agréés (note 6)	43 707 629	3 078 000
Frais payés d'avance	70 530	76 827
	60 343 380	23 441 601
Placements à long terme (note 7)	48 442 029	36 333 370
Immobilisations corporelles (note 8)	705 059	329 384
	109 490 468 $	60 104 355 $
PASSIF		
À court terme		
Charges à payer et frais courus (note 9)	4 182 889 $	4 323 672 $
Sommes dues aux organismes municipaux (note 6)	42 687 525	3 245 810
Transferts du gouvernement du Québec reportés (note 10)	366 872	846 083
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne (note 11)	1 994 018	1 914 661
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus (note 12)	1 354 388	
	50 585 692	10 330 226
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne (note 11)	2 817 482	1 414 140
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus (note 12)	2 718 612	
Produits reportés sur consignation (note 3)	3 800 636	1 045 202
Provisions pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne (note 13)	8 368 760	8 036 395
	68 291 182	20 825 963
AVOIR (note 3)	41 199 286	39 278 392
	109 490 468 $	60 104 355 $

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

José P. Dorais, président
Christian L. Van Houtte, administrateur

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 Retraité (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	1 920 894 $	1 876 625 $
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain sur disposition de placements	(1 080 663)	(3 048)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(253)	(515)
Amortissement des immobilisations corporelles	198 787	196 950
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	184 972	169 940
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements – net	359 347	216 254
	1 583 084	2 456 206
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation (note 16)	6 461 264	1 716 375
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	8 044 348	4 172 581
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit sur disposition de placements	43 404 311	35 908 246
Acquisitions de placements	(54 791 654)	(32 323 684)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(759 434)	(251 757)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	253	1 165
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(12 146 524)	3 333 970
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 102 176)	7 506 551
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	11 540 856	4 034 305
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	7 438 680 $	11 540 856 $

Le détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie se lit comme suit :

	2009	2008
Encaisse	1 601 679 $	511 967 $
Placements temporaires	5 837 001	11 028 889
	7 438 680 $	11 540 856 $

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
au 31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (L.R.Q., chapitre S-22.01). La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

Impôts sur le revenu

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

La Société gère les Ententes et programmes suivants :

- le Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2009-2012;
- le Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec pour les exercices 2001-2008;
- les Ententes portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière et de boissons gazeuses, intervenues en vertu de la Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique (L.R.Q., chapitre V-5.001);
- l'Entente sur la récupération des contenants de peinture en vertu du règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut;
- l'Entente sur la récupération et la valorisation des huiles usagées en vertu du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés;
- le Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles visant à soutenir financièrement les municipalités et les municipalités régionales dans l'élaboration de leur plan de gestion;
- le Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles qui vise à favoriser la participation des entreprises d'économie sociale à la réalisation des objectifs environnementaux, sociaux et économiques de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008;
- le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles;
- le Programme d'aide financière pour les centres de tri québécois 2009-2011.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, l'entité utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction exige, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la préparation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Les produits sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que la mesure et le recouvrement de la contrepartie sont raisonnablement sûrs. Les produits de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains et pertes sur disposition de placement sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transactions associés à l'acquisition ou à la disposition de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de disposition des placements.

Produits nets sur consignation des contenants à remplissage unique et sommes remboursables

Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de boissons gazeuses

En vertu de cette Entente, la perception et le remboursement des consignes ainsi que le versement des primes d'encouragement à la récupération sont réalisés par un organisme à but non lucratif désigné par les embouteilleurs de boissons gazeuses du Québec. De ce fait, les consignes perçues et remboursées de même que les primes d'encouragement versées ne sont pas inscrites aux états financiers de la Société. L'organisme représentant les adhérents selon cette Entente, Boissons Gazeuses Environnement, doit rembourser certains montants payés par la Société ou être remboursé par la Société de certains montants qu'il a déboursés.

De plus, en vertu de l'Entente, advenant que les résultats annuels d'opérations du système soient excédentaires, Boissons Gazeuses Environnement remet à la Société 70 % de l'excédent et conserve 30 % qu'il doit investir dans son Programme d'amélioration des infrastructures de récupération. Dépendamment du taux de récupération de l'année des contenants visés par l'Entente, la Société conserve une portion variant de 50 à 80 % de l'excédent dans une réserve pour remboursements de déficits éventuels qui pourraient survenir pendant la durée de l'Entente. La portion restante de l'excédent annuel remise à la Société doit être utilisée principalement pour des activités liées à l'information, la sensibilisation et à l'éducation, au développement de marché et de technologies ainsi que pour des incitatifs visant à favoriser et à améliorer la gestion de la récupération et du recyclage des contenants à remplissage unique.

Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière

En vertu de cette Entente, les produits provenant des consignes relatives aux contenants vendus, les remboursements de consignes et les primes d'encouragement à la récupération sont comptabilisés dans les registres de la Société selon les déclarations fournies par les adhérents à l'Entente de la bière.

Les adhérents à celle-ci s'engagent à rembourser à la Société le montant du déficit annuel (année civile) résultant du système de consignation sur leurs contenants (consignes perçues et remboursées, primes d'encouragement à la récupération et frais de gestion). Dans le cas où les résultats annuels calculés sont excédentaires, 67 % de cet excédent est remis aux adhérents. Le solde doit être utilisé à des fins d'information, de sensibilisation et d'éducation à la récupération et au recyclage principalement en ce qui concerne les contenants consignés ainsi qu'au développement de marchés et de technologies pour les matières résiduelles.

Conformément aux Ententes, les déclarations sont sujettes, entre autres, à des vérifications. Les ajustements à la suite de ces vérifications sont, le cas échéant, imputés aux produits de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les produits reportés sont virés aux résultats lorsqu'ils ont été utilisés aux fins prescrites aux Ententes. Les sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne sont établies en vertu des Ententes décrites ci-dessus.

Produits et charges afférents au Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

La Société est autorisée à effectuer une retenue n'excédant pas 10 % de toute somme qu'elle reçoit, à titre de fiduciaire, en vertu du Règlement et qui est destinée à compenser les municipalités. Cette retenue vise à indemniser la Société pour les frais de gestion et les autres charges liés au régime de compensation établi par la Loi et le Règlement. Les produits sont constatés selon la méthode de l'avancement des travaux, soit au fur et à mesure que les services ou autres charges afférentes au Règlement sont encourus.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation.

	Durée
Mobilier et équipement	7 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Financement externe

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'avoir.

Placements à long terme

Les titres et obligations sont comptabilisés au coût. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les produits de placement. Les honoraires de gestion des placements sont comptabilisés en déduction des produits de placement. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Transferts du gouvernement du Québec reportés

Les transferts affectés à des projets ou programmes spécifiques sont reportés et imputés aux résultats à titre de produits en fonction des charges afférentes.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignes correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des Ententes. Cette provision est établie selon les taux de récupération prévus par la direction, déduction faite des consignes comptabilisées relativement aux contenants récupérés provenant des ventes de l'exercice. Aux fins de la provision, le taux de récupération pour les contenants à 5 ¢ a été établi à 67,34 % au 31 mars 2009 (2008 : 66,19 %), à 81,79 % pour les contenants à 10 ¢ (2008 : 82,09 %) et à 72,04 % pour les contenants à 20 ¢ (2008 : 76,55 %).

De plus, une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au versement de primes d'encouragement à la récupération de 0,02 $ pour chaque contenant récupéré par un adhérent au 31 mars dont la prime est réclamée après la fin de l'exercice. Cette provision est établie selon un taux correspondant à celui utilisé pour l'établissement de la provision pour remboursement des consignes.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que RECYC-QUÉBEC ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Modification de référentiel comptable

Depuis le 1er avril 2008, la Société établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'avoir de la Société.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Immobilisations corporelles

Le développement informatique et les logiciels sont maintenant présentés à titre d'immobilisations corporelles plutôt que d'immobilisations incorporelles.

Dépréciation des immobilisations corporelles

La baisse de valeur des immobilisations corporelles est fondée sur leur capacité de fournir des biens ou services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux monétaires futurs non actualisés que procurera l'immobilisation corporelle.

Retraitement des états financiers

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2008 ont été corrigés pour comptabiliser les produits sur consignation des contenants à remplissage unique conformément aux nouvelles Ententes conclues, depuis le 1er janvier 2007. Selon ces Ententes, ces produits doivent être utilisés à des fins déterminées selon les moyens que la Société juge appropriés, ce qui a résulté en la comptabilisation de produits reportés de 1 045 202 $ au 31 mars 2008. L'effet de ce retraitement se résume comme suit :

	2008
Avoir	
Solde déjà établi de l'avoir	40 323 594 $
Produits reportés sur consignation	(1 045 202)
Solde retraité de l'avoir à la fin de l'exercice	39 278 392 $
Résultats	
Excédent déjà établi des produits sur les charges	2 921 827 $
Produits sur consignation des contenants à remplissage unique	(1 045 202)
Excédent retraité des produits sur les charges	1 876 625 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, représentent des billets escomptés, des fonds communs de marché monétaire et des obligations échéant à moins d'un an. La juste valeur marchande des placements temporaires au 31 mars 2009 est de 5 862 211 $ (2008 : 11 076 621 $) et les taux de rendement varient de 4,25 % à 5,25 % (2008 : 3,85 % à 5,75 %).

5. CRÉANCES À RECEVOIR

	2009	2008
Droit environnemental sur les pneus	3 392 246 $	3 407 906 $
Excédent – consignes boissons gazeuses	2 806 684	2 828 279
Consignes bières	1 259 478	749 330
Intérêts courus	653 138	658 874
Compensation pour les services municipaux (note 6)	544 225	456 288
Autres	470 770	645 241
	9 126 541 $	8 745 918 $

6. À RECEVOIR DES ORGANISMES DE FINANCEMENT AGRÉÉS

À recevoir des organismes de financement agréés

Le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles est entré en vigueur le 1er mars 2005. En vertu de ce règlement, les entreprises doivent compenser les municipalités jusqu'à concurrence de 50 % du total des coûts nets des services fournis par les municipalités à l'égard de la récupération et de la valorisation des catégories de matières visées, soit les contenants et emballages, les imprimés et les médias écrits. Dans le cadre de son mandat, la Société a émis deux accréditations à titre d'organisme de financement agréé. Éco Entreprises Québec représente les catégories des contenants et emballages ainsi que les imprimés tandis que Recyclemédias représente la catégorie des médias écrits. Les compensations payables par Éco Entreprises Québec sont sous forme monétaire alors que celles de Recyclemédias sont sous forme de biens et de services.

En vertu d'un décret émis en mars 2009 concernant l'approbation du tarif établi par Éco Entreprises Québec pour les contributions 2007 et d'une Entente sur l'établissement des coûts nets de la collecte sélective sujets à compensation pour l'année 2007 ainsi que les critères de distribution applicables, la Société a inscrit, au 31 mars 2009, un solde à recevoir de 43 707 629 $ (2008 : 3 078 000 $). Des compensations totalisant 42 687 525 $ (2008 : 3 245 810 $) ont été inscrites comme dues aux organismes municipaux.

Excédent cumulatif des charges liées à la mission de la Société sur les sommes convenues

L'excédent des charges accumulées liées à la mission de la Société en vertu du Règlement sur les sommes accumulées convenues, incluant l'entente survenue au cours de l'exercice 2007, est comptabilisé à titre de créance à recevoir et totalise 544 225 $ au 31 mars 2009 (2008 : 456 288 $).

7. PLACEMENTS À LONG TERME

	2009	2008
Obligations canadiennes – 2,2 % à 6,75 % (2008 : 3,5 % à 10,35 %) et échéant à diverses dates jusqu'en octobre 2018.	48 442 029 $	36 333 370 $

Au 31 mars 2009, la juste valeur marchande des placements à long terme s'établit à 49 577 664 $ (2008 : 37 114 729 $) et les honoraires de gestion de ces placements pour l'exercice s'élèvent à 121 943 $ (2008 : 107 119 $).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
au 31 mars 2009

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Mobilier et équipement	593 004 $	434 902 $	158 102 $	101 863 $
Équipement informatique	485 877	304 289	181 588	136 807
Améliorations locatives	361 383	33 526	327 857	14 355
Logiciels	185 954	132 030	53 924	50 660
Développement informatique	653 031	314 531	338 500	195 639
	2 279 249	1 219 278	1 059 971	499 324
Moins : financement externe	(354 912)		(354 912)	(169 940)
	1 924 337 $	1 219 278 $	705 059 $	329 384 $

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail Internet en cours de réalisation, pour la gestion des matières résiduelles. La valeur comptable nette des immobilisations non amorties est de 354 912 $.

9. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	1 959 912 $	1 297 912 $
Contributions non remboursables - programmes des pneus	1 105 155	1 589 020
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	132 187	498 346
Traitements et avantages sociaux	545 951	476 428
Sommes perçues d'avance sur contrat	52 718	75 000
Dépôt sur contrat	386 966	386 966
	4 182 889 $	4 323 672 $

10. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS

Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles

Au cours d'exercices précédents, la Société a perçu 9 240 000 $ en subventions du gouvernement du Québec, en vertu d'un décret en date du 27 mars 2002, pour assurer la mise en œuvre du Programme gouvernemental d'aide financière à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles. Au 31 mars 2009, les montants utilisés à ce titre totalisent 9 200 000 $.

Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale

En vertu d'un décret en date du 30 mars 2005, la Société a obtenu une subvention du gouvernement du Québec de 2 273 675 $ pour la mise en œuvre du Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles. La Société s'est engagée à ajouter un montant additionnel de 3 400 000 $ sur trois ans. Au cours du présent exercice, les montants utilisés ont été de 907 757 $ (2008 : 736 943 $) dont 479 211 $ (2008 : 371 910 $) provenant de la subvention gouvernementale. Depuis le début, le total investi est de 4 197 532 $ dont 1 946 803 $ de la subvention du gouvernement. Le Programme s'est terminé le 31 mars 2009. Toutefois, des engagements subsistent (voir note 17) à l'égard de projets adoptés dont les modalités de paiement ne se sont pas matérialisées.

10. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉS (suite)

Détail des transferts du gouvernement du Québec reportés

	2009	2008
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	40 000 $	40 000 $
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	326 872	806 083
	366 872 $	846 083 $

11. SOMMES REMBOURSABLES EN VERTU DES ENTENTES SUR LA CONSIGNE

	2009	2008
Sommes remboursables à Boissons Gazeuses Environnement	3 627 485 $	2 153 073 $
Sommes remboursables aux brasseurs	1 184 015	1 175 728
	4 811 500	3 328 801
Moins le solde à court terme	(1 994 018)	(1 914 661)
	2 817 482 $	1 414 140 $

12. PRODUITS REPORTÉS DU DROIT ENVIRONNEMENTAL SUR LES PNEUS

L'entrée en vigueur de la Loi modifiant le Code de la sécurité routière portant sur l'utilisation de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale a eu un impact significatif quant à la perception du droit environnemental sur les pneus pour l'exercice 2008-2009. Un montant de 2 718 612 $ représentant cette augmentation est inscrit à titre de produit reporté à long terme. Ces produits reportés seront constatés aux résultats de l'exercice au cours duquel les ressources seront utilisées aux fins prescrites.

Le Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage au Québec 2001-2008 est arrivé à échéance le 31 décembre 2008. Le 29 avril 2009, RECYC-QUÉBEC était autorisée par décret à continuer les activités de vidage pour le dernier lieu d'entreposage d'importance de pneus hors d'usage. Dans l'attente de ce décret, les opérations de vidage, normalement prévues au budget, ont été interrompues. Compte tenu de cet élément, un montant équivalent aux activités prévues de vidage de 1 354 388 $ est inscrit à titre de produit reporté.

13. PROVISIONS POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNE

	2009	2008
Pour le remboursement de consignes	6 277 932 $	6 016 103 $
Pour le versement de primes d'encouragement à la récupération	2 090 828	2 020 292
	8 368 760 $	8 036 395 $

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 195 608 $ (2008 : 160 916 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. VARIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF LIÉS À L'EXPLOITATION

	2009	2008 Retraité (note 3)
Créances à recevoir	(380 623) $	2 312 834 $
À recevoir des organismes de financement agréés	(40 629 629)	51 000 000
Frais payés d'avance	6 297	(410)
Charges à payer et frais courus	(140 783)	(1 323 638)
Sommes dues aux organismes municipaux	39 441 715	(47 514 190)
Transferts du gouvernement du Québec reportés	(479 211)	(611 910)
Sommes remboursables en vertu des Ententes sur la consigne	1 482 699	(303 767)
Produits reportés du droit environnemental sur les pneus	4 073 000	
Produits sur consignation reportés	2 755 434	1 045 202
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consigne	332 365	73 625
Produits reportés pour le régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective		(1 768 529)
Provision pour contribution au programme d'amélioration des infrastructures de récupération		(1 192 842)
	6 461 264 $	1 716 375 $

17. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme pour la location de locaux administratifs. Le bail actuel de Montréal se termine le 31 octobre 2017 et une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans est prévue. Le bail de Québec vient à échéance le 31 mars 2012.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 2009 concernant ces locaux administratifs s'élève à 415 875 $ (2008 : 344 732 $). Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	489 513 $
2011	489 513
2012	489 513
2013	375 000
2014	399 583
Années subséquentes	1 302 000
	3 545 122 $

Le Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale oeuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles s'est terminé le 31 mars 2009. Toutefois, les sommes convenues pouvant être déboursées, selon certaines conditions, à l'égard de projets dûment approuvés totalisent 693 098 $ au 31 mars 2009.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

■ *ANNEXE 1*

PRODUITS NETS SUR CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2009	2008 Retraité (note 3)
Boissons gazeuses et autres		
Quote-part de l'excédent des opérations	1 403 342 $	1 414 140 $
Redevance et autres produits	559 662	532 339
Autres consignes - nets	407 686	621 136
	2 370 690	2 567 615
Bières		
Consignes relatives aux contenants vendus	32 244 407	28 386 149
Remboursements de consignes	(24 100 206)	(21 825 426)
Primes d'encouragement à la récupération	(4 402 550)	(3 949 503)
	3 741 651	2 611 220
Montant remboursable aux brasseurs	(3 044 952)	(2 058 968)
Quote-part de l'excédent des opérations	696 699	552 252
Redevance	233 756	206 032
Indicatif à la récupération	1 572 736	494 167
Frais de gestion récupérés	342 691	256 720
Autres produits	304 626	475
	3 150 508	1 509 646
Total avant produits reportés sur consignation	5 521 198	4 077 261
Produits reportés sur consignation (note 3)	(2 755 434)	(1 045 202)
	2 765 764 $	3 032 059 $

■ *ANNEXE 2*

TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2009	2008
Aide à l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles		240 000 $
Aide financière aux entreprises d'économie sociale	479 211 $	371 910
	479 211 $	611 910 $

■ *ANNEXE 3*

PRODUITS D'ORGANISMES INDUSTRIELS

	2009	2008
Valorisation des contenants de peinture	187 977 $	189 209 $
Valorisation des huiles usagées	337 052	318 345
	525 029 $	507 554 $

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (suite)
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

■ *ANNEXE 4*

CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE

	2009		2008	
Transport et entreposage	10 720 734	$	9 257 624	$
Vidage des sites	6 086 110		8 681 110	
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	3 533 805		3 200 560	
Bonification			150 000	
	20 340 649	$	21 289 294	$

■ *ANNEXE 5*

COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	2009		2008	
Projets pilotes et expérimentation	525 775	$	627 968	$
Frais généraux directs	321 059		333 749	
Compensation aux organismes municipaux	700 000			
	1 546 834	$	961 717	$

■ *ANNEXE 6*

AUTRES CONTRIBUTIONS NON REMBOURSABLES

	2009		2008	
Information, sensibilisation et éducation	575 664	$	523 794	$
Projets pilotes et expérimentation	417 524		230 336	
	993 188	$	754 130	$

■ *ANNEXE 7*

FONCTIONNEMENT

	2009		2008	
Loyers, taxes et assurances	456 090	$	390 686	$
Honoraires professionnels et services contractuels	452 268		194 777	
Courrier et télécommunications	123 250		79 572	
Déplacements	130 779		114 921	
Autoroute de l'information	76 287		94 701	
Locations d'équipements	20 554		21 349	
Entretien et réparations	50 448		46 618	
Fournitures et frais divers	44 810		39 760	
Représentation, réunions et conférences	33 850		26 651	
Formation et perfectionnement	67 198		34 004	
Abonnements, documentation et cotisations	20 337		16 124	
Amortissement des immobilisations corporelles	198 787		196 950	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(253)		(515)	
Frais liés au déménagement des locaux administratifs	33 084			
	1 707 489	$	1 255 598	$

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RÉCUPÉRATION ET DE RECYCLAGE (RECYC-QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les conventions et procédés établis par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers de la Société ont été vérifiés par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport du vérificateur précise la nature et l'étendue de cette vérification et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.

Ginette Bureau,
Présidente-directrice générale

François Villemaire, CA
Directeur Finances par intérim

Québec, le 17 juillet 2009

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) au 31 mars 2009 et l'état des résultats et de l'avoir ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 17 juillet 2009

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)
(L.R.Q., c. S-20)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 (Redressé, note 3)
PRODUITS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES	13 139 842 $	12 776 570 $
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 6)	8 560 698	8 269 125
MARGE BRUTE	4 579 144	4 507 445
FRAIS GÉNÉRAUX (note 7)	4 390 936	4 458 237
BÉNÉFICE NET	188 208 $	49 208 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008 (Redressé, note 3)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	2 000 000 $	2 000 000 $
REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (note 3)	(189 876)	(239 084)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT REDRESSÉ	1 810 124	1 760 916
BÉNÉFICE NET	188 208	49 208
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 998 332 $	1 810 124 $

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

BILAN
au 31 mars

	2009	2008 (Redressé, note 3)
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	2 099 902 $	2 242 102 $
Placements temporaires, taux de 2,74 % et de 2,83 %	1 019 972	
Débiteurs	1 727 228	1 851 950
Stock	124 958	105 724
Montant versé en trop au gouvernement du Québec (note 3)	231 572	124 864
Frais payés d'avance	235 211	241 334
	5 438 843	4 565 974
Immobilisations (note 9)	1 412 840	1 841 504
	6 851 683 $	6 407 478 $
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 10)	1 881 843 $	1 718 736 $
Produits reportés	994 299	975 530
	2 876 142	2 694 266
Provision pour congés de maladie (notes 3 et 14)	980 432	903 831
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	996 777	999 257
	4 853 351	4 597 354
EXCÉDENT CUMULÉ (notes 8 et 12)	1 998 332	1 810 124
	6 851 683 $	6 407 478 $

ENGAGEMENTS (note 15)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Au nom de la Société,
Guy Mercier
Lucie Lauzière

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
31 mars 2009

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société québécoise d'information juridique (« SOQUIJ »), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu de la Loi sur la Société québécoise d'information juridique (L.R.Q., chapitre S-20), a pour fonctions de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5e supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Constatation des produits

Les produits provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de la transaction. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier correspond généralement au prix de la transaction, soit la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue.

Trésorerie

La trésorerie est composée de l'encaisse, des fonds d'encaisse et des placements dont la durée est initialement fixée à trois mois ou moins. La trésorerie est détenue à des fins de transactions et constatée à la juste valeur qui est équivalente au coût.

Autres instruments financiers

Les placements temporaires sont classés dans les « Actifs détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur. La juste valeur des placements temporaires est déterminée en se fondant sur les cours du marché. Toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent. Les placements temporaires se composent de certificats de placements garantis échéant au plus tard en août 2009.

Les débiteurs et le montant versé en trop au gouvernement du Québec sont considérés dans la catégorie « Prêts et créances » et les créditeurs et frais courus sont classés dans la catégorie « Autres passifs financiers ».

Toute réévaluation subséquente de ces instruments financiers est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette évaluation correspond en général au coût.

Stock

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'oeuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

Améliorations locatives	Durée du bail (*)
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Système informatique	7 ans (**)

(*) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

(**) Le système informatique est amorti sur une période de sept ans à compter de la date de mise en service, soit du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2010. Les acquisitions relatives au système informatique sont amorties sur la période résiduelle.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable au moyen des flux de trésorerie nets futurs non actualisés qui sont directement associés à leur utilisation et à leur cession éventuelle. Le montant de la perte de valeur représente l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs dépréciés et est imputé aux résultats, le cas échéant.

Avantages incitatifs relatifs à un bail

Les avantages incitatifs accordés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis sur la durée de bail.

Produits reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux résultats au moment de l'expédition des publications.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux car la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Les obligations à long terme découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009 :

Taux d'indexation moyen	2,66 %
Taux d'actualisation	4,70 % et de 4,90 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	11 ans

3. REDRESSEMENT DE LA PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE

Auparavant, la Société n'effectuait pas d'évaluation actuarielle formelle pour établir la provision pour congés de maladie inscrite au passif.

Dorénavant, les calculs de la provision pour congés de maladie intègrent des variables telles un facteur d'actualisation, l'âge moyen de la retraite ainsi qu'un facteur global d'ajustement combinant le coût des avantages sociaux et le taux de cessation d'emploi. La direction estime que les nouveaux calculs fournissent une information plus précise de la provision pour congés de maladie.

L'application rétroactive de ces nouveaux calculs a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers :

Bilan	
Bénéfice net à verser au gouvernement du Québec	(106 708) $
Montant versé en trop au gouvernement du Québec	124 864
Provision pour congés de maladie	421 448
Excédent cumulé au début	(239 084)
Résultats	
Coût des publications et services –	
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	43 699 $
Frais généraux –	
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	13 801
Bénéfice net de l'exercice	(57 500)

4. ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Au cours de l'exercice, la Société a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant aux nouveaux chapitres suivants : 1535 – « Informations à fournir concernant le capital », 3031 – « Stocks », 3862 – « Instruments financiers – Information à fournir », 3863 – « Instruments financiers – présentation ». Les chapitres 3862 et 3863 visent à informer les utilisateurs de façon à leur permettre d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et à la performance financière de l'entité, et d'évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que de la façon dont elle gère ces risques. Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 du Manuel, intitulé « Instruments financiers – information à fournir et présentation ». Ces chapitres modifient et augmentent les exigences en matière d'informations à fournir, mais reprennent telles quelles les exigences en matière de présentation. Quant au chapitre 3031, il prescrit le traitement comptable des stocks, notamment sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation.

Les chapitres 3862 et 3863 visant spécifiquement l'information à fournir, il n'y a eu donc aucune incidence sur les résultats de la Société. Quant au chapitre 3031, il n'y a pas eu d'incidences significatives sur les états financiers au regard de l'application de cette nouvelle norme.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

5. MODIFICATIONS FUTURES DE CONVENTIONS COMPTABLES

En novembre 2007, l'ICCA a approuvé le nouveau chapitre 3064 – « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », et a modifié le chapitre 1000 – « Fondements conceptuels des états financiers », qui préconise la définition d'un actif et les critères de constatation d'un actif incorporel et d'actifs incorporels générés en interne. Les éléments qui ne respectent plus la définition d'un actif ne sont plus constatés à titre d'actif. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008 et sera mise en application le 1er avril 2009. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de cette norme sur ses états financiers.

6. COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES

	2009	2008 (Redressé, note 3)
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	6 232 571 $	5 806 713 $
Amortissement des immobilisations	455 511	532 442
Mise en page et impression	331 900	341 199
Location d'équipement, entretien et fournitures	371 772	340 458
Honoraires professionnels	285 728	334 325
Publicité	231 743	318 019
Communications et expéditions	213 198	210 639
Entrepôt de données électroniques	256 220	204 000
Redevances	135 819	125 761
Variation d'inventaire	(19 234)	23 513
Déplacements et frais de représentation	53 463	19 341
Loyer, taxes et assurances	12 007	12 715
	8 560 698 $	8 269 125 $

7. FRAIS GÉNÉRAUX

	2009	2008 (Redressé, note 3)
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	2 177 726 $	2 013 417 $
Loyer, taxes et assurances	945 652	928 899
Publicité	351 127	426 736
Contributions à des organismes	310 000	300 000
Honoraires professionnels	111 346	185 089
Perfectionnement du personnel	70 022	139 191
Amortissement des immobilisations	128 821	136 753
Déplacements et frais de représentation	107 389	92 644
Location d'équipement, entretien et fournitures	67 564	83 076
Documentation	51 623	61 675
Communications et expéditions	29 730	44 038
Autres	39 936	46 719
	4 390 936 $	4 458 237 $

L'amortissement de l'exercice des avantages incitatifs relatifs à un bail relié aux allocations reçues est de 61 874 $ (2008 : 61 874 $) et est comptabilisé en diminution de la dépense de loyer. De plus, l'amortissement de la dépense de loyer sur une base linéaire résulte en une augmentation de la dépense de 59 394 $ (2008 : 59 394 $).

8. EXCÉDENT CUMULÉ

Le bénéfice net d'un exercice financier de la Société doit être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le Gouvernement, a été fixé à 2 000 000 $.

9. IMMOBILISATIONS

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	634 082 $	133 084 $	500 998 $
Mobilier de bureau	771 838	579 262	192 576
Matériel informatique	3 387 605	3 094 863	292 742
Système informatique	1 494 760	1 068 236	426 524
	6 288 285 $	4 875 445 $	1 412 840 $

	2008		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	634 082 $	83 178 $	550 904 $
Mobilier de bureau	770 748	488 794	281 954
Matériel informatique	3 233 027	2 894 632	338 395
Système informatique	1 494 760	824 509	670 251
	6 132 617 $	4 291 113 $	1 841 504 $

Les acquisitions d'immobilisations de l'exercice s'élèvent à 155 668 $ (2008 : 264 496 $) dont 23 006 $ (2008 : 15 432 $) figure dans les créditeurs et frais courus.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	1 198 055 $	1 129 242 $
Autres créditeurs et frais courus	683 788	589 494
	1 881 843 $	1 718 736 $

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers à court terme est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

La SOQUIJ vend des publications et services à de nombreux clients, dont des ministères, des établissements d'enseignement et des organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec. La Société effectue une évaluation continue du crédit de sa clientèle. Aux 31 mars 2009 et 2008, aucun client ne représentait plus de 10 % du total des débiteurs.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

11. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

L'analyse de l'âge des actifs financiers se détaille comme suit :

	2009		
Âge des comptes clients	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Non en souffrance	644 487 $	314 $	644 173 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	140 567	1 087	139 480
En souffrance depuis 31 à 120 jours	23 553	2 442	21 111
En souffrance depuis 121 à plus d'un an	20 593	15 702	4 891
	829 200 $	19 545 $	809 655 $

	2008		
Âge des comptes clients	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
Non en souffrance	682 935 $	837 $	682 098 $
En souffrance depuis 0 à 30 jours	205 481	525	204 956
En souffrance depuis 31 à 120 jours	120 314	2 165	118 149
En souffrance depuis 121 à plus d'un an	34 480	12 127	22 353
	1 043 210 $	15 654 $	1 027 556 $

L'évolution de la provision pour pertes sur créances se détaille comme suit :

	2009	2008
Solde au début	15 654 $	8 919 $
Perte de valeur comptabilisée	8 543	12 884
Reprises de provision	(4 652)	(6 149)
Solde à la fin	19 545 $	15 654 $

12. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'excédent cumulé.

En vertu d'un décret du gouvernement du Québec, l'excédent des revenus de la Société sur ses dépenses pour un exercice financier doit être versé au fonds consolidé du revenu après constitution d'un fonds de roulement dont le montant maximum est fixé à 2 000 000 $.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange conclue entre les parties, ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, la Société a une entente d'échanges de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1[er] janvier 2008, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 432 330 $ (2008 : 355 801 $). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie à long terme

	2009	2008 (Redressé, note 3)
Solde du début	903 831 $	801 081 $
Charge de l'exercice	111 513	130 129
Prestations versées au cours de l'exercice	(34 912)	(27 379)
Solde à la fin	980 432 $	903 831 $

La provision pour congés de maladie payable à court terme au montant de 62 949 $ (2008 : 63 392 $) est incluse au poste créditeurs et frais courus.

15. ENGAGEMENTS

La Société est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2021 pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2010	1 331 840 $
2011	857 771
2012	856 572
2013	856 572
2014	856 572
2015 et suivantes	6 940 046
	11 699 373 $

16. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de 2008 ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2009.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Claude Paul-Hus
Directeur général

Yves Boulanger
Coordonnateur de la comptabilité

Montréal, le 22 mai 2009

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) au 31 mars 2009 et les états des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Montréal, le 22 mai 2009

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)
(L.R.Q., c. S-12.01)

RÉSULTATS
de l'exercice terminé le 31 août 2009

	2009 (12 mois)	2008 (17 mois) (note 3)
PRODUITS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	55 192 999 $	69 423 580 $
Remboursement de la dette à long terme	254 415	254 415
Intérêts sur la dette à long terme	618 119	1 446 291
Intérêts sur la dette à court terme	311 093	781 088
Virement de subventions reportées (note 14)	3 492 023	3 440 820
Autres	3 220 813	2 412 949
Canal Savoir	1 000 000	
	64 089 462	77 759 143
Ventes, services et autres produits	17 281 482	19 583 906
	81 370 944	97 343 049
CHARGES (note 5)		
Programmes et nouveaux médias	41 982 617	46 506 988
Affaires juridiques, ressources humaines et services techniques	12 386 022	16 709 606
Administration	9 174 132	12 755 137
Grille, diffusion et promotion	6 920 589	8 226 555
Régions, partenariats, affaires institutionnelles	2 510 585	3 566 587
Ventes, financement et marketing	1 713 529	1 982 261
Canal Savoir	989 156	159 830
Amortissement des immobilisations corporelles	4 698 070	5 718 769
Frais financiers (note 6)	958 439	2 252 763
	81 333 139	97 878 496
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT ÉLÉMENT SUIVANT	37 805	(535 447)
Frais de restructuration (note 4)	254 186	1 121 360
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	(216 381) $	(1 656 807) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

DÉFICIT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 août 2009

	2009 (12 mois)	2008 (17 mois) (note 3)
SOLDE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(7 657 252) $	(6 001 565) $
Retraitement		
Adoption des normes comptables pour le secteur public (note 3)	174 439	175 559
Solde au début retraité	(7 482 813)	(5 826 006)
Excédent des charges sur les produits	(216 381)	(1 656 807)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(7 699 194) $	(7 482 813) $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

BILAN
au 31 août 2009

	2009	2008 (note 3)
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15)	21 689 560 $	19 431 151 $
Créances	4 704 564	4 148 571
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	2 671 294	2 988 738
Émissions réalisées et en cours de production	353 354	397 535
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	40 745 587	41 691 385
Fournitures techniques et de production	472 436	488 010
Frais payés d'avance	362 382	227 950
	70 999 177	69 373 340
Placements à long terme (note 8)	2 759 842	2 759 842
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 7)	30 351 977	22 005 324
Immobilisations corporelles (note 9)	26 548 921	20 853 333
	130 659 917 $	114 991 839 $
PASSIF		
À court terme		
Emprunts temporaires (note 10)	22 767 397 $	17 821 102 $
Charges à payer et frais courus (note 11)	8 596 175	6 300 356
Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	29 252 696	29 346 862
Versements échéant en deçà d'un an sur la dette à long terme (note 12)	2 709 289	2 176 893
Produits reportés (note 14)	37 267 371	37 705 904
	100 592 928	93 351 117
Dette à long terme (note 12)	13 858 080	11 243 411
Frais de restructuration à payer (note 4)	129 696	474 264
Avance du gouvernement du Québec (note 13)	2 750 000	2 750 000
Produits reportés (note 14)	21 028 407	14 655 860
	138 359 111	122 474 652
DÉFICIT CUMULÉ	(7 699 194)	(7 482 813)
	130 659 917 $	114 991 839 $

ENGAGEMENTS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Conseil d'administration,
Jean Lamarre
Louise Martel

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 août 2009

	2009 (12 mois)	2008 (17 mois) (note 3)
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des charges sur les produits	(216 381) $	(1 656 807) $
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 698 070	5 718 769
Virement des produits reportés	(3 492 023)	(3 440 820)
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	9 689	30 632
	999 355	651 774
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 15)	11 915 694	34 819 692
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	12 915 049	35 471 466
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(8 346 653)	(4 322 885)
Augmentation des emprunts temporaires	10 246 295	14 789 604
Remboursement des emprunts temporaires	(5 300 000)	(3 567 000)
Augmentation de la dette à long terme	5 323 958	3 584 433
Remboursement de la dette à long terme	(2 176 893)	(7 473 175)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(253 293)	3 010 977
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(10 403 347)	(11 206 129)
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles		157 409
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 403 347)	(11 048 720)
AUGMENTATION DE LA TÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORIE	2 258 409	27 433 723
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (INSUFFISANCE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	19 431 151	(8 002 572)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 15)	21 689 560 $	19 431 151 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 août 2009

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec (L.R.Q., c. S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

Changement de date de fin de l'exercice financier

L'article 20 de la Loi modifiant la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec entré en vigueur le 4 décembre 2007, fixe dorénavant au 31 août de chaque année la date de fin de l'exercice financier de Télé-Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. La note 3 reflète les impacts de ce passage aux normes du secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constatation des produits

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Ventes, services etautres produits

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réaisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission estimputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

Droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitaliséspour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70 % pour la première diffusion;
30 % pour la deuxième diffusion;

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

	Taux
Réseau d'antennes	5 %
Améliorations au réseau d'antennes	10 %
Matériel technique	10 %
Ameublement et agencement	10 %
Équipement informatique	20 %
Logiciel	33 %
Matériel roulant	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans
Regroupement des installations :	
Matériel technique	6,67 %
Ameublement et agencement	6,67 %
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 15 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Adoption du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public

À la demande du gouvernement, Télé-Québec a établi ses états financiers selon le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. Auparavant, elle utilisait le Manuel de l'ICCA pour le secteur privé. Télé-Québec a choisi de conserver la même présentation des états financiers. L'application des nouvelles conventions a été faite rétroactivement avec retraitement des exercices antérieurs. Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Placements à long terme

Tous les placements à long terme sont comptabilisés au coût diminué de toute moins value durable alors qu'auparavant un placement était considéré comme une société satellite et comptabilisé à la valeur de consolidation. Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2008
Bilan	
Placements à long terme	174 439 $
Déficit cumulé	(174 439)
Résultats	
Excédent des charges sur les produits	1 120

Instruments financiers

L'information relative aux instruments financiers a été retirée puisque les normes à leur égard ne sont pas applicables selon les normes pour le secteur public.

Opérations non monétaires

Les opérations non monétaires sont comptabilisées au coût alors qu'auparavant elles étaient comptabilisées à la juste valeur. Cette modification de convention comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet de diminuer les postes suivants :

	2008
Produits – Ventes, services et autres produits	(616 509) $
Charges – Ventes, financement et marketing	(616 509)

4. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Au cours de l'exercice 2009, Télé-Québec a inscrit une charge de 254 186 $ (2008 : 1 121 360 $) au titre d'indemnités de départ ainsi que les frais connexes afférents, à la suite de l'adoption d'un plan de compression des effectifs par son Conseil d'administration. Il est prévu que les déboursés totaux totaliseront 7 941 317 $, dont 1 010 071 $ (2008 : 3 274 213 $) ont été déboursés durant l'exercice terminé le 31 août 2009. Télé-Québec a comptabilisé une provision pour indemnités à payer de 585 676 $ (2008 : 1 341 562 $). La portion représentant des déboursés devant être payés au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2010, d'un montant de 455 980 $ (2008 : 867 298 $), est classée dans les charges à payer et frais courus.

5. CHARGES PAR CATÉGORIE

	2009 (12 mois)	2008 (17 mois) (note 3)
Traitements et charges sociales	21 290 051 $	28 851 302 $
Services de transport et de communication	3 836 959	4 243 329
Services professionnels, administratifs et autres	5 089 794	6 324 230
Loyers	5 839 140	8 556 018
Fournitures et approvisionnements	1 866 283	2 670 467
Droits de télédiffusion et de distribution	35 821 102	37 551 883
Amortissement des immobilisations corporelles	4 698 070	5 718 769
Frais directs productions autonomes	827 305	1 403 946
Frais directs prestations de services	23 713	40 042
Frais financiers	958 439	2 252 763
Radiation de créances	39 257	76 555
Canal Savoir	989 156	159 830
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	9 689	30 632
	81 288 958	97 879 766
Émissions réalisées et en cours de production et participation à des productions extérieures - variation de l'exercice	44 181	(1 270)
	81 333 139 $	97 878 496 $

6. FRAIS FINANCIERS

	2009 (12 mois)	2008 (17 mois)
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	29 227 $	25 384 $
Fonds de financement	311 093	781 088
Intérêts sur la dette à long terme – Fonds de financement	618 119	1 446 291
	958 439 $	2 252 763 $

7. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital payables au cours du prochain exercice sur la dette à long terme ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

La portion à long terme représente le solde des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien, déduction faite des remboursements de capital sur la dette à long terme déjà effectués et de ceux à faire dans le prochain exercice.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2009

8. PLACEMENTS À LONG TERME

	2009	2008 (note 3)
Placement ARTV	2 750 000 $	2 750 000 $
Placement TV5 Monde	9 842	9 842
	2 759 842 $	2 759 842 $

Placement ARTV

Télé-Québec détient une participation en actions de 23,70 % dans une société dont l'activité principale est de maintenir un service de télévision de langue française axé sur les arts et la culture.

Placement TV5 Monde

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans une société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Réseau d'antennes incluant les améliorations	32 428 475 $	27 129 229 $	5 299 246 $	4 801 166 $
Matériel technique	32 883 436	17 594 766	15 288 670	10 901 727
Ameublement et agencement	1 390 267	1 199 634	190 633	247 831
Équipement informatique et logiciel	9 979 832	6 629 381	3 350 451	3 281 967
Matériel roulant	761 704	708 803	52 901	79 396
Améliorations locatives	5 197 889	2 855 323	2 342 566	1 141 940
	82 641 603	56 117 136	26 524 467	20 454 027
Regroupement des installations :				
Matériel technique	4 467 794	4 443 340	24 454	211 266
Ameublement et agencement	653 332	653 332		24 942
Améliorations locatives	4 272 508	4 272 508		163 098
	9 393 634	9 369 180	24 454	399 306
	92 035 237 $	65 486 316 $	26 548 921 $	20 853 333 $

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	2009	2008
Emprunts auprès du Fonds de financement	22 767 397 $	17 821 102 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2009

10. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 53 682 447 $, aux fins suivantes :

	2009
Maintien d'actif et numérisation [1]	27 682 447 $
Modernisation	10 000 000
Marge de crédit	16 000 000
	53 682 447 $

1. Le montant de 53 682 447 $ inclut une somme de 5 353 000 $ ayant permis l'émission d'un nouveau billet à long terme au cours de l'exercice terminé le 31 août 2009.

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 0,70 % au 31 août 2009 (3,42 % au 31 août 2008).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement le 28 février 2010 auprès d'une institution financière. Au 31 août 2009, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 $. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Aux 31 août 2008 et 2009, Télé-Québec n'avait aucun emprunt prélevé sur ces facilités de crédit.

11. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2009	2008
Fournisseurs et frais courus	4 178 167 $	2 199 368 $
Comptes à payer divers	1 593 428	963 579
Frais de restructuration à payer	455 980	867 298
Traitements et charges sociales à payer	2 368 600	2 270 111
	8 596 175 $	6 300 356 $

12. DETTE À LONG TERME

	2009	2008
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
3,828 % remboursable par versements annuels de 556 985 $ jusqu'au 10 mai 2010	556 985 $	1 113 971 $
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 $ jusqu'au 27 février 2014	2 517 623	3 021 148
5,795 % remboursable par versements annuels de 254 415 $ jusqu'au 1er décembre 2010	508 830	763 245
Montants à reporter	3 583 438 $	4 898 364 $

12. DETTE À LONG TERME (suite)

	2009	2008
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
Montants reportés	3 583 438 $	4 898 364 $
4,2739 % remboursable par versements annuels de 201 409 $ jusqu'au 1er décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 $ le 1er décembre 2015	2 416 918	2 618 328
4,2739 % remboursable par versements annuels de 302 114 $ jusqu'au 1er décembre 2015	2 114 804	2 416 919
4,099 % remboursable par versements annuels de 97 740 $ jusqu'au 10 mai 2011 et par un versement de 586 439 $ le 10 mai 2012	781 919	879 658
4,207 % remboursable par versements annuels de 260 703 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 1 303 518 $ le 1er octobre 2013	2 346 332	2 607 035
2,726 % remboursable par versements annuels de 532 396 $ jusqu'au 1er octobre 2012 et par un versement de 3 194 375 $ le 1er octobre 2013	5 323 958	
	16 567 369	13 420 304
Versements échéant en deçà d'un an	2 709 289	2 176 893
	13 858 080 $	11 243 411 $

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme, à l'exception de l'emprunt dont le solde au 31 août 2009 est de 508 830 $, sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer pour les cinq prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2009	2 709 289 $
2010	2 152 303
2011	2 386 587
2012	1 800 149
2013	5 504 942

13. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Une avance de 2 750 000 $ a été octroyée à Télé-Québec pour son investissement dans la société ARTV. Le remboursement de l'avance sera effectué, le cas échéant, à la date de dissolution de cette société ou à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi ou au plus tard le 31 décembre 2011. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même le placement de 2 750 000 $, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. Les intérêts s'accumulent depuis le déboursement de l'avance et seront payables à compter de l'année où ARTV débutera la distribution annuelle des bénéfices, jusqu'à concurrence du montant distribué.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2009

14. PRODUITS REPORTÉS

	2009	2008
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	17 844 860 $	9 403 323 $
Produits reportés de l'exercice	10 777 570	11 882 357
Virement aux produits de l'exercice	(3 492 023)	(3 440 820)
Solde à la fin	25 130 407	17 844 860
Subvention perçue d'avance	32 313 461	32 313 460
Projets spécifiques	525 758	1 893 300
	57 969 626	52 051 620
Autres produits de productions extérieures	206 912	179 436
Loyers perçus d'avance	119 240	130 708
	58 295 778	52 361 764
Moins : Portion à court terme		
Subventions du gouvernement du Québec	36 941 219	37 395 760
Autres produits de productions extérieures	206 912	179 436
Loyers perçus d'avance	119 240	130 708
	37 267 371	37 705 904
	21 028 407 $	14 655 860 $

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2009 (12 mois)	2008 (17 mois)
Variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Variation des créances	(555 992) $	1 911 658 $
Variation des subventions à recevoir du gouvernement du Québec	317 444	1 089 373
Variation des émissions réalisées et en cours de production	44 181	(1 270)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures	945 798	(24 204 472)
Variation des fournitures techniques et de production	15 574	(50 116)
Variation des frais payés d'avance	(134 432)	32 661
Variation des charges à payer et frais courus	2 295 819	(3 581 050)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution et participation à des productions extérieures à payer	(94 167)	15 401 106
Variation des produits reportés	9 426 037	44 540 838
Variation des frais de restructuration à payer	(344 568)	(319 036)
	11 915 694 $	34 819 692 $

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 août 2009

15. FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprend les montants suivants comptabilisés dans le bilan :

	2009		2008	
Encaisse	6 690 860	$	3 677 081	$
Placements temporaires (portant intérêt au taux moyen de 1,70 %)	14 998 700		15 754 070	
	21 689 560	$	19 431 151	$

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 916 142 $ (2008 : 2 459 969 $).

16. ENGAGEMENTS

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant d'un à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice terminé le 31 août 2009 concernant ces baux s'élève à 5 241 887 $ (2008 : 7 723 252 $).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2010	5 693 985	$
2011	5 322 079	
2012	4 507 766	
2013	4 283 150	
2014	4 029 357	
2015 et subséquemment	18 106 623	
	41 942 960	$

17. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2008, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP est passé de 7,06 % à 8,19 % de la masse salariale assujettie et celui du RRPE de 7,78 % à 10,54 %.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice terminé le 31 août 2009, s'élèvent à 1 109 514 $ (2008 : 1 387 635 $). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2009.

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Michèle Fortin
Présidente-directrice générale

Michèle Parent
Directrice générale de l'administration et des finances

Montréal, le 23 octobre 2009

TÉLÉ-QUÉBEC (SOCIÉTÉ DE TÉLÉDIFFUSION DU QUÉBEC)

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de Télé-Québec au 31 août 2009, les états des résultats, du déficit cumulé ainsi que des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Télé-Québec. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des modifications de conventions comptables résultant de l'adoption des normes comptables pour le secteur public et expliquées à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 23 octobre 2009

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC
(L.R.Q., c. J-3)

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008	2007
PRODUITS			
Contribution du ministère de la Justice	11 090 431 $	10 019 899 $	9 463 862 $
Autres contributions (note 4)	17 611 529	18 508 602	17 200 615
Tarification	187 457	433 096	145 965
Intérêts sur dépôts bancaires et placements temporaires	219 412	285 685	410 897
Autres	93 986	122 484	192 450
	29 202 815	29 369 766	27 413 789
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	20 038 274	20 995 775	20 215 978
Loyers	3 499 147	3 325 583	3 244 432
Transport et communication	1 529 040	1 431 989	1 419 077
Services professionnels et administratifs	1 772 769	1 821 408	1 630 866
Entretien et réparations	319 235	310 461	342 531
Fournitures et approvisionnements	249 495	227 860	277 820
Amortissement des immobilisations corporelles	766 501	854 239	926 732
Intérêts sur la dette à long terme	157 833	140 277	194 395
	28 332 294	29 107 592	28 251 831
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	870 521	262 174	(838 042)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 404 388	2 142 214	2 980 256
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	3 274 909 $	2 404 388 $	2 142 214 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

BILAN
au 31 mars 2009

	2009		2008		2007	
ACTIF						
À court terme						
Encaisse	9 796 515	$	8 664 889	$	7 660 483	$
Créances et intérêts courus	26 823		173 425		571 764	
Frais payés d'avance	152 211		131 973		126 917	
Portion court terme des contributions pour allocations de transition à recevoir (note 8c)	1 312 845		1 909 541		2 213 875	
	11 288 394		10 879 828		10 573 039	
Contributions pour allocations de transition à recevoir (note 8c)	1 612 061		2 177 471		2 564 218	
Immobilisations corporelles (note 5)	4 657 438		4 727 041		4 791 974	
	17 557 893	$	17 784 340	$	17 929 231	$
PASSIF						
À court terme						
Charges à payer et frais courus	2 987 702	$	3 369 760	$	2 992 634	$
Portion court terme de la dette à long terme (note 7)	286 591		267 880		247 913	
Portion court terme de la provision pour allocations de transition (note 8b)	1 556 566		1 376 253		2 471 728	
	4 830 859		5 013 893		5 712 275	
Dette à long terme (note 7)	1 899 083		2 185 674		2 491 402	
Provision pour allocations de transition (note 8b)	2 690 878		3 411 251		3 460 618	
Provision pour congés de maladie (note 8d)	1 929 242		2 306 252		2 302 739	
Contributions reportées	2 932 922		2 462 882		1 819 983	
	14 282 984		15 379 952		15 787 017	
EXCÉDENT CUMULÉ	3 274 909		2 404 388		2 142 214	
	17 557 893	$	17 784 340	$	17 929 231	$

Engagements (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Tribunal,
Hélène de Kovachich, présidente, directrice générale et juge administratif en chef
Gisèle Pagé, directrice générale adjointe et directrice par intérim de l'administration et du Fonds du Tribunal

FLUX DE TRÉSORERIE
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	2009	2008	2007
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	870 521 $	262 174 $	(838 042) $
Éléments sans incidence sur l'encaisse :			
Amortissement des immobilisations corporelles	766 501	854 239	926 732
Amortissement des contributions reportées	(399 960)	(423 201)	(353 377)
	1 237 062	693 212	(264 687)
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 9)	(125 562)	376 161	(514 293)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités d'exploitation	1 111 500	1 069 373	(778 980)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(581 994)	(845 306)	(1 128 494)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement de la dette à long terme	(267 880)	(285 761)	(231 735)
Augmentation des contributions reportées	870 000	1 066 100	912 300
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	602 120	780 339	680 565
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 131 626	1 004 406	(1 226 909)
ENCAISSE AU DÉBUT	8 664 889	7 660 483	8 887 392
ENCAISSE À LA FIN	9 796 515 $	8 664 889 $	7 660 483 $

Informations supplémentaires

	2009	2008	2007
Intérêts payés	159 557 $	141 676 $	195 703 $
Immobilisations corporelles impayées en fin d'exercice	241 377 $	126 473 $	182 473 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2009

---

1. CONSTITUTION ET FONCTION

Le Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal »), organisme institué en vertu de la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3), a pour fonction, dans les cas prévus par la loi, de statuer sur les recours formés contre une autorité administrative ou une autorité décentralisée. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur les impôts (Québec), le Tribunal n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation des états financiers, le Tribunal utilise prioritairement le manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Tribunal, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR), exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux postes pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles ainsi que les provisions pour congés de maladies et d'allocations de transition établies sur une base actuarielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Mobilier et équipement de bureau	20,00 %
Équipement bureautique et informatique	33,33 %
Améliorations locatives :	
– Réaménagements majeurs	6,67 %
– Autres	10,00 %
Frais de développement de systèmes	20,00 %
Logiciels	33,33 %

Les systèmes en cours de développement seront amortis lorsque les projets seront terminés et qu'ils seront mis en exploitation.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Tribunal de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aux 31 mars 2009, 2008 et 2007, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée.

Contributions

Les contributions concernant les opérations courantes du Tribunal sont constatées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

Les contributions relatives aux immobilisations corporelles sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent. L'amortissement annuel est présenté dans les résultats de l'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que le Tribunal ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Provision pour les allocations de transition

Les obligations à long terme découlant des allocations de transition accumulées par les juges administratifs sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Tribunal et le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les juges administratifs, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation d'un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

3. MODIFICATIONS DES MÉTHODES COMPTABLES

Depuis le 1er avril 2008, le Tribunal établit ses états financiers selon le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. Auparavant, il utilisait le Manuel de l'ICCA – Comptabilité pour le secteur privé. Les effets de la première application de ces nouvelles normes sont constatés rétroactivement avec retraitement des états financiers comparatifs. Ce changement n'a aucune incidence sur les résultats et l'excédent cumulé du Tribunal.

Les conventions comptables affectées par ce changement de référentiel comptable sont décrites ci-dessous.

Immobilisations corporelles

Les frais de développement des systèmes et les logiciels sont maintenant présentés dans le poste « Immobilisations corporelles » plutôt que dans le poste « Actifs incorporels ».

Dépréciation des immobilisations corporelles

La baisse de valeur des immobilisations corporelles est fondée sur leur capacité de fournir des biens ou services ou sur la valeur des avantages économiques futurs plutôt que sur l'évaluation des flux monétaires futurs non actualisés que procurera l'immobilisation corporelle.

4. AUTRES CONTRIBUTIONS

	2009	2008	2007
Société de l'assurance automobile du Québec	11 100 641 $	10 752 632 $	7 746 107 $
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	5 208 257	6 426 973	7 904 556
Régie des rentes du Québec	1 290 563	1 306 806	1 536 972
Commission de la santé et de la sécurité du travail	12 068	22 191	12 980
	17 611 529 $	18 508 602 $	17 200 615 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2009			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement de bureau	764 706 $	657 199 $	107 507 $	94 590 $	87 019 $
Équipement bureautique et informatique	2 229 355	1 936 874	292 481	198 401	241 731
Améliorations locatives					
Réaménagements majeurs	4 035 992	2 330 906	1 705 086	1 974 152	2 243 218
Autres	660 800	311 167	349 633	345 838	378 272
Frais de développement de systèmes	4 383 451	2 349 551	2 033 900	2 056 449	1 716 565
Logiciels	1 245 425	1 076 594	168 831	57 611	125 169
	13 319 729 $	8 662 291 $	4 657 438 $	4 727 041 $	4 791 974 $

Les frais de développement de systèmes incluent des systèmes en cours de développement au montant de 1 716 673 $ au 31 mars 2009 (1 524 363 $ en 2008 et 952 470 $ en 2007).

6. EMPRUNT BANCAIRE

Le Tribunal dispose d'un crédit rotatif autorisé de 2 000 000 $ auprès du Gouvernement du Québec. Cette facilité sera renouvelable en mars 2010. Aux 31 mars 2009, 2008 et 2007, cette facilité était inutilisée.

7. DETTE À LONG TERME

	2009	2008	2007
Emprunts de la Société immobilière du Québec, taux fixes de 6,31 % et 7,05 %, remboursables par versements mensuels de 35 620 $ en capital et intérêts, échéant jusqu'en avril 2016	2 185 674 $	2 453 554 $	2 739 315 $
Moins : portion court terme	286 591	267 880	247 913
	1 899 083 $	2 185 674 $	2 491 402 $

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2010	286 591 $
2011	306 613 $
2012	328 037 $
2013	350 964 $
2014	363 594 $

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Les juges administratifs et le personnel du Tribunal participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties de prestations à la retraite et au décès.

Les cotisations du Tribunal imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 266 073 $ (2008 : 1 079 573 $; 2007 : 990 908 $). Les obligations du Tribunal envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

De plus, certains juges administratifs du Tribunal ne participent à aucun des régimes de retraite gouvernementaux. En remplacement, ils reçoivent une somme équivalente à la participation de l'employeur au régime de retraite pour la durée de leur contrat. Les montants versés à ce titre et imputés aux résultats de l'exercice s'élèvent à 0 $ (2008 : 5 774 $; 2007 : 7 548 $).

b) Provision pour allocations de transition

Le Tribunal a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux allocations de transition. Ces obligations sont depuis l'exercice 2009 évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 208 557 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

Les allocations de transition sont payables aux juges administratifs à temps plein autres que ceux en congé sans solde total de la fonction publique, en poste au 31 décembre 2005, qui ne sollicitent pas un renouvellement de leur mandat. Selon le Règlement sur la rémunération et les autres conditions de travail des membres du Tribunal, cette allocation correspond à un mois de salaire au moment du départ, par année de service continu, sans toutefois excéder douze mois.

	2009	2008	2007
Solde au début	4 787 504 $	5 932 346 $	5 652 645 $
Charge de l'exercice	43 279	330 996	347 718
Prestations versées au cours de l'exercice	(583 339)	(1 475 838)	(68 017)
Solde à la fin	4 247 444	4 787 504	5 932 346
Moins :			
portion court terme	1 556 566	1 376 253	2 471 728
	2 690 878 $	3 411 251 $	3 460 618 $

Évaluations et estimations subséquentes

Les allocations de transition ont fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009.

Taux d'indexation	2,00 % par année
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	3,31 % en moyenne
Durée résiduelle moyenne d'activités des juges administratifs actifs	6,30 années

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

c) Contributions pour allocations de transition à recevoir

En vertu du décret du gouvernement du Québec de juin 2005, les contributeurs du Tribunal devront verser des contributions totales de 5 255 700 $, dont le solde à recevoir est de 2 924 906 $ au 31 mars 2009, concernant les allocations de transition à payer.

	2009	2008	2007
Solde au début	4 087 012 $	4 778 093 $	4 839 580 $
Contributions reçues au cours de l'exercice	(1 162 106)	(691 081)	(61 487)
Solde à la fin	2 924 906	4 087 012	4 778 093
Moins :			
portion court terme	1 312 845	1 909 541	2 213 875
	1 612 061 $	2 177 471 $	2 564 218 $

d) Provision pour congés de maladie

Le Tribunal a modifié au cours de l'exercice sa méthode d'évaluation des obligations relatives aux congés de maladies accumulés. Ces obligations sont depuis l'exercice 2009 évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. Ce changement d'estimation comptable a eu pour effet de diminuer de 133 266 $ la valeur de l'obligation au 31 mars 2009. L'effet de ce changement a été comptabilisé prospectivement aux résultats de l'exercice.

	2009	2008	2007
Solde au début	2 306 252 $	2 302 739 $	2 785 849 $
Charge de l'exercice	261 863	452 208	423 715
Prestations versées au cours de l'exercice	(638 873)	(448 695)	(906 825)
Solde à la fin	1 929 242 $	2 306 252 $	2 302 739 $

Le Tribunal dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Tribunal.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Tribunal. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2009.

Taux d'indexation	2,00 à 3,25 % par année
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	4,27 % en moyenne
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	14,6 années

NOTES COMPLÉMENTAIRES (suite)
31 mars 2009

9. FLUX DE TRÉSORERIE

	2009	2008	2007
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation :			
Créances et intérêts courus	146 602 $	398 339 $	(187 065) $
Frais payés d'avance	(20 238)	(5 056)	12 076
Contributions pour allocations de transition à recevoir	1 162 106	691 081	61 487
Charges à payer et frais courus	(496 962)	433 126	(197 382)
Provision pour allocations de transition	(540 060)	(1 144 842)	279 701
Provision pour congés de maladie	(377 010)	3 513	(483 110)
	(125 562) $	376 161 $	(514 293) $

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, le Tribunal est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Tribunal n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas toutes divulguées distinctement aux états financiers.

11. ENGAGEMENTS

Le Tribunal est partie à des baux pour la location d'équipements. En vertu de ces baux, dont les échéances varient de 2010 à 2014, le Tribunal s'est engagé à verser un montant de 145 706 $. Le loyer annuel minimal pour les cinq prochains exercices s'établit comme suit :

2010	50 163 $
2011	45 691
2012	24 512
2013	18 062
2014	7 278
	145 706 $

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres des états financiers de 2008 et 2007 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. Le Tribunal reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers du Tribunal, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Hélène de Kovachich
Présidente, directrice générale et juge administratif en chef

Gisèle Pagé
Directrice générale adjointe et directrice par intérim de l'administration et du Fonds du Tribunal

Québec, le 2 juin 2009

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan du Tribunal administratif du Québec (le « Tribunal ») au 31 mars 2009 et les états des résultats et excédent cumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tribunal. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tribunal au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés par l'adoption des normes comptables du secteur public et expliqués à la note 3, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours des exercices précédents.

Le vérificateur général du Québec,
Renaud Lachance, CA auditeur

Québec, le 2 juin 2009